

*S Canada. Parlement.
J Documents de la
103 session.
H63
1903
v. 12
ex. 2

DATE | NAME - NOM

*S
J
103
H63
1903
v.12
ex.2

DOCUMENTS DE LA SESSION

VOLUME 12

TROISIÈME SESSION DU NEUVIÈME PARLEMENT

DE LA

PUISSANCE DU CANADA

SESSION 1903



VOLUME XXXVII

INDEX ALPHABÉTIQUE

ET

LISTE NUMÉRIQUE

DES

DOCUMENTS DE LA SESSION

DU

PARLEMENT DU CANADA

TROISIÈME SESSION DU NEUVIÈME PARLEMENT

1903

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIME PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI
1903

☞Voir aussi la liste numérique page 5.

INDEX ALPHABÉTIQUE DES DOCUMENTS DE LA SESSION DU PARLEMENT DU CANADA

TROISIÈME SESSION, NEUVIÈME PARLEMENT, 1903.

☞Voir aussi l'Index Alphabétique, page 1.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION

Arrangés par ordre numérique, avec les titres au long; les dates auxquelles ils ont été ordonnés et présentés aux deux Chambres du Parlement; le nom du député qui a demandé chacun de ces documents, et si l'impression en a été ordonnée ou non.

VOLUME A.

Recensement du Canada—Premier volume ... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 1.

(Ce volume est relié en deux parties.)

1. Rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 30 juin 1902. Présenté le 13 mars 1903, par l'hon. W. S. Fielding....................*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 2.

2. Comptes publics du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1902. Présentés le 13 mars 1903, par l'hon. W. S. Fielding..... ....*Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*

3. Budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice se terminant le 30 juin 1904. Présenté le 16 mars 1903, par l'hon. W. S. Fielding. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

4. Budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice se terminant le 30 juin 1903. Présenté le 31 mars 1903, par l'hon. W. S. Fielding. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

5. Budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice se terminant le 30 juin 1903. Présenté le 17 juin 1903, par l'hon. W. S. Fielding. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

5*a*. Budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice se terminant le 30 juin 1904. Présenté le 1er octobre 1903, par l'hon. W. S. Fielding. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

5*b*. Budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice se terminant le 30 juin 1904. Présenté le 14 octobre 1903, par l'hon. W. S. Fielding. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

5*c*. Budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice se terminant le 30 juin 1904. Présenté le 21 octobre 1903, par l'hon. W. S. Fielding. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

6. Liste des actionnaires des banques chartées du Canada, à la date du 31 décembre 1902. Présentée le 20 avril 1903, par l'hon. W. S. Fielding...*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

7. Rapport des dividendes restant impayés et des montants ou soldes non réclamés et des traites et lettres de change impayées depuis cinq ans ou plus, avant le 31 décembre 1902, dans les banques chartées du Canada. Présenté le 1er juin 1903, par l'hon. W. S. Fielding. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 3.

8. Rapport du surintendant des assurances du Canada pour l'année 1902. Présenté le 21 août 1903, par l'hon. W. S. Fielding.......... ....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

9. Sommaire des relevés des compagnies d'assurances en Canada pour 1902. Présenté le 6 avril 1903, par l'hon. W. S. Fielding............ ......*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 4.

10. Rapport du département du Commerce pour l'exercice terminé le 30 juin 1902. Présenté le 16 mars 1903, par sir Richard Cartwright..........*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

10a. Correspondance relative au tarif allemand. Présentée le 16 avril 1903, par l'hon. W. S. Fielding. *Imprimée pour la distribution.*

CONTENU DU VOLUME 5.

11. Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada pour l'exercice terminé le 30 juin 1902. Présentés le 13 mars 1903, par l'hon. W. Paterson. *Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 6.

12. Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1902. Partie I, Accise, etc. Présenté le 13 mars 1903, par l'hon. M. E. Bernier. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

13. Partie II, Inspection des poids et mesures, gaz et lumière électrique, pour l'exercice terminé le 30 juin 1902. Présenté le 13 mars 1903, par l'hon. M. E. Bernier. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

14. Partie III, Falsification des substances alimentaires, pour l'exercice terminé le 30 juin 1902. Présenté le 13 mars 1903, par l'hon. M. E. Bernier..*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

15. Rapport du ministre de l'Agriculture pour l'exercice terminé le 31 octobre 1902. Présenté le 13 mars 1903, par l'hon. W. S. Fielding...........*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

16. Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales, pour l'année 1902. Présenté le 28 avril 1903, par l'hon. W. S. Fielding......*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 7.

17. Statistique criminelle pour l'exercice terminé le 30 septembre 1902. Présentée le 12 octobre 1903, par l'hon. S. A. Fisher......................*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

18. Rapport sur les Archives du Canada, pour 1902. Présenté le 25 juin 1903, par l'hon. S. A. Fisher. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

19. Rapport annuel du ministre des Travaux publics, pour l'exercice clos le 30 juin 1902. Présenté le 12 mars 1903, par l'hon. J. Sutherland ... .*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 8.

20. Rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux pour l'exercice terminé le 30 juin 1902. Présenté le 16 juin 1903, par l'hon. A. G. Blair. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

21. Rapport du département de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice terminé le 30 juin 1902,—Marine. Présenté le 19 mars 1903, par l'hon. J. R. Préfontaine. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

21a. Quatrième rapport annuel de la Commission de Géographie du Canada, 1902. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 9.

21b. Liste de la marine marchande publiée par le ministère de la Marine et des Pêcheries, étant la liste des navires enregistrés en Canada à la date du 31 décembre 1902. Présentée le 5 août 1903, par l'hon. J. R. Préfontaine................*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

22. Rapport du département de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice expiré le 30 juin 1902,—Pêcheries. Présenté le 13 mars 1903, par l'hon. J. R. Préofntaine. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

23. Rapport des Commissaires des ports, etc., 1902. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 10.

CONTENU DU VOLUME 11.

CONTENU DU VOLUME 12.

CONTENU DU VOLUME 13.

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

67. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 20 mars 1903.—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral, les gouvernements des différentes provinces et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, relativement au désaveu de lois adoptées par ces gouvernements, depuis la date du dernier rapport présenté au parlement. Présenté (au Sénat) le 17 avril 1903.—*Hon. Sir Mackenzie Bowell*...*Pas imprimee.*

68. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1903.—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et les différentes législatures provinciales au sujet de l'augmentation des subventions payées aux provinces sous l'empire de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Présentée le 27 avril 1903.—*M. Lemieux*.......*Imprimée pour les documents de la session.*

69. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 23 mars 1903.—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres et W. W. Fitzgerald, de Grenfell, Assiniboïa, ou quelqu'un en son nom, au sujet de l'annulation de son inscription pour un homestead et une préemption. Présentée le 27 avril 1903.—*M. Sproule*...............*Pas imprimée.*

70. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 23 mars 1903.—Copie de toute correspondance, lettres, documents, etc., se rapportant aux difficultés au sujet de la réserve indienne de Doncaster, dans le comté de Terrebonne. Présentée le 27 avril 1903.—*M. Desjardins.*
Pas imprimée.

71. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 23 mars 1903.—Copie de toute correspondance, lettres et documents se rapportant à la demande faite au gouvernement fédéral au sujet de la construction d'un bureau de poste dans la ville de Terrebonne, comté de Terrebonne. Présentée le 27 avril 1903.—*M. Desjardins*...*Pas imprimée.*

72. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1903.—Etat indiquant, en détail, les sommes d'argent payées à des journaux, compagnies de journaux et propriétaires ou agents de publications dans le Royaume-Uni, en France ou aux Etats-Unis depuis le 30 juin dernier. Présentée le 28 avril 1903.—*M. Monk*...*Pas imprimée.*

72*a*. Réponse supplémentaire au n° 72. Présentée le 15 mai 1903.........................*Pas imprimée.*

73. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1903.—Etat indiquant : 1. Le montant total payé jusqu'à date par le gouvernement à la Compagnie du Grand-Tronc pour affermage de la ligne entre Sainte-Rosalie et Montréal ; 2 Le montant total payé jusqu'à date par le gouvernement au Grand-Tronc pour droit de passage sur le pont Victoria ; 3. Le montant total payé par le gouvernement au Grand-Tronc pour sa quote-part des facilités terminales à la gare Bonaventure.—*M. Monk*...*Pas imprimée.*

74. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 9 avril 1902.—Etat indiquant : 1. Combien de bestiaux, moutons et chevaux ont été tués par les locomotives sur tous les chemins de fer canadiens, chaque année, depuis 1890, (*a*) aux points de croisement avec les grandes routes ; (*b*) à d'autres points sur les lignes. 2. Combien de locomotives et de wagons, s'il en est, ont déraillé ou ont été endommagés, chacune des dites années, pour avoir frappé des bestiaux, moutons et chevaux, (*a*) aux points de croisement avec les grandes routees ; (*b*) à d'autres points sur les lignes. 3. Combien d'employés de chemins de fer et de voyageurs, s'il en est, ont été tués ou blessés, chacune des dites années, par suite de collisions de locomotives avec des bestiaux, moutons ou chevaux, (*a*) aux points de croisement avec les grandes routes ; (*b*) à d'autres points sur les lignes. 4. Quelle est la valeur totale estimative des dits animaux tués sur les dits chemins de fer, chacune des dites années, pour avoir été frappés par des locomotives. 5. Quel est le montant total estimatif des avaries causées au matériel roulant et autres propriétés de chemins de fer sur toutes les lignes canadiennes, chacune des dites années, par suite de collisions avec les dits animaux. 6. Combien de trains ont déraillé en tout ou en partie sur toutes les dites lignes, chacune des dites années, par suite de l'action de la gelée sur la voie aux points où se trouvaient les anciennes fosses garde-bestiaux. Présentée le 28 avril 1903.—*M. Erb*...*Imprimée pour les documents de la session.*

75. Réponse à une adresse de la chambre des Communes, en date du 30 mars 1903.—Copie de tous plans et devis soumis par la Compagnie du chemin souterrain de Montreal pour approbation, de tous décrets du conseil, s'il en est, approuvant ces plans, et de tout rapport sur le progrès des travaux. Aussi, état indiquant le montant d'argent dépensé pour l'entreprise, et le montant du dépôt fait par la compagnie. Aussi, copie de tous papiers ou correspondance concernant l'entreprise. Présentée le 28 avril 1903.—*M Tarte*...*Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

76. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 6 avril 1903.—Copie de tous papiers, documents et correspondance entre le département des Chemins de fer et Canaux, le département de la Justice, le Conseil du Trésor et l'Auditeur général, ou entre aucun d'entre eux au sujet de la promotion de M. F. A. Dixon au grade de commis principal, avec salaire annuel de $1,800, à dater du 1er juillet 1902 et au sujet du paiement du dit salaire ; les dits papiers devant inclure le rapport du sous-chef du département des Chemins de fer et Canaux, tel que requis par le paragraphe (*a*) de l'article 15 de l'Acte du service civil, la minute ou le mémoire du ministre des Chemins de fer approuvant le dit rapport, copie du décret du conseil créant la position de commis principal, conformément à l'article 15 du dit acte, et du décret du conseil à ce sujet en date du 20 mai 1902, ainsi que tous papiers, documents, lettres et procédures en cette affaire mentionnés aux pages A—49 à 55 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 30 juin 1902. Présentée le 28 avril 1903.—*M. Lennox.* *Pas imprimée.*

77. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 6 avril 1903.—Copie de tous télégrammes, rapports, lettres, photographies et correspondance quelconques entre le département de l'Agriculture et toutes personnes au sujet du choléra qui sévit sur les porcs dans le township de Yarmouth, Ontario. Présentée le 28 avril 1903.—*M. Ingram*.................... *Pas imprimée.*

78. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1903.—Copie de tous décrets du conseil, correspondance, dépêches et documents concernant le désaveu, par le Gouverneur en conseil, de statuts de la province de la Colombie-Britannique, au cours des cinq dernières années. Présentée le 30 avril 1903.—*M. Borden (Halifax).* *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

78*a*. Réponse supplémentaire au n° 78. Présentée le 7 mai 1903. *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

79. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 2 avril 1903.—Copie de tous jugements ou opinions de la Cour Suprême du Manitoba concernant le prétendu droit d'exemption de taxe réclamé par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien pour les terres de la dite compagnie dans les Territoires du Nord-Ouest ou dans le Manitoba. Présentée le 30 avril 1903.—*M, Borden (Halifax)* .... *Imprimée pour les documents de la session.*

80. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 2 avril 1903.—Copie de toute correspondance,—1, entre le département du Revenu de l'Intérieur et les manufacturiers de pèse-grains automatiques attachés aux batteuses mécaniques dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest ; 2, entre le département du Revenu de l'Intérieur et les inventeurs de pèse-grains automatiques attachés aux batteuses mécaniques ; et 3, entre le département du Revenu de l'Intérieur et les propriétaires de batteuses mécaniques qui se servent de pèse-grains automatiques dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest. Aussi, copie du rapport de l'inspecteur en chef et de l'architecte qui a fait le modèle de l'appareil de pesage dit *Standard Grain Weigher* fabriqué par la "Globe Manufacturing Company", de Winnipeg. Présentée le 30 avril 1903.—*M. Stewart*....... *Pas imprimée.*

81. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 11 avril 1903.—Copie du bail consenti par le surintendant général des Affaires des Sauvages en faveur de S. G. Holbrook et Adam S. Benn pour la moitié sud du lot n° 12, 2e concession, township de Tuscarora, comté de Brant ; aussi, copie du bail consenti par le dit surintendant général des Affaires des Sauvages en faveur d'un sieur Gibson pour la moitié sud du lot n° 5, dans le dit township (le locataire sauvage, Robert S. Sawyer, ayant la propriété ou la jouissance des dits deux demi-lots) ; aussi, copie du bail ou arrangement, se rapportant à un des dits demi-lots, conclu (avant les dits baux en faveur de Holbrook et Benn et Gibson) par le dit surintendant général ou par le ci-devant agent des sauvages, le capitaine Hugh Stewart, en faveur d'un sieur R. Brant ; aussi, copie de toutes inscriptions faites au dos des dits baux ou d'aucun d'eux ; aussi, copie de toutes conventions ou écrits entre le dit surintendant général ou l'agent des sauvages, Daniel J. Lynch et les dits Holbrook et Benn au sujet de leurs dits baux ; aussi, copie de tous reçus ou reconnaissances adressés au département des Affaires des Sauvages ou au dit Lynch pour le loyer ou autres paiements faits par les dits Holbrook et Benn ou par l'un d'eux en rapport avec le dit bail ou avec les dits terrains y mentionnés ; aussi, copie de toutes lettres ou correspondance entre le dit département ou agent des sauvages, le ci-devant capitaine Hugh Stewart, et Daniel J. Lynch, et les dits Holbrook et Benn et Gibson et Brant ou entre ces derniers au sujet des matières ou choses susmentionées, ou au sujet d'un certain bon pour la somme de dix piastres, daté du 3 avril 1901, fait par le dit Sawyer et payable par Hugh Stewart, le ci-devant agent des sauvages, au dit Holbrook ; aussi, copie de toutes lettres ou correspondance entre le dit déparment et le dit agent des sauvages, Daniel J. Lynch, au sujet des dites matières et choses ; aussi, un état détaillé indiquant tous les derniers reçus par le dit département du dit agent des sauvages,

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

Daniel J. Lynch, pour ou à compte des dites matières et choses susmentionnées, avec les dates, les item et les montants, et pourquoi payés ; aussi, indiquant à qui, pourquoi et par qui ces deniers ont été payés ; aussi, copie de toutes pétitions ou écrits ayant trait au dit agent des sauvages Daniel J. Lynch, et les noms des signataires ; aussi, copie de tous documents, papiers et écrits se rapportant en quelque manière aux matières susmentionnées ou à quelqu'une d'entre elles. Présentée le 5 mai 1903—*M. Tisdale* .... *Pas imprimée.*

82. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 6 avril 1903.—Relevé détaillé des montants pour frais de voyage, se rapportant au recensement de 1891, payés à tout commissaire de recensement dans la province de Québec depuis le 30 juin 1902, avec les noms des officiers auxquels ces frais de voyage ont été payés, et des localités visitées par le dit commissaire. Présentée e 5 mai 1903—*M. Borden (Halifax)*.......... *Pas imprimée.*

83. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 15 avril 1903.—Copie du contrat passé entre le gouvernement et la Compagnie Canadienne de Construction pour l'agrandissement et l'amélioration du canal de la Pointe-Farran, et des profils, plans, dessins et devis s'y rapportant ; aussi, copie de tous comptes et réclamations des dits entrepreneurs pour travaux supplémentaires ou dommages subis par suite du dit contrat, et plus particnlièrement des réclamations 8*b*, 9 et 10 présentées par les entrepreneurs ; aussi, copie du décret du conseil du 5 février 1900 autorisant le paiement de $70,309.74 à la Compagnie de Construction ; aussi, copie de tous papiers, documents, lettres, mémoires, décrets du Conseil et décisions du Conseil du Trésor au sujet des item 8*b* : fondations d'écluse sur le roc, $9,588.50, et 9, travaux supplémentaires pour vider l'eau du canal, tel que mentionné aux pages A—24 à A—36, inclusivement, du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 30 juin 1902. Présentée le 6 mai 1903—*M. Lennox* .... *Pas imprimée.*

84. Réponse partielle à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 16 mars 1903.—Copie du rapport complet et de chaque rapport partiel à la suite de chaque séance des commissaires sur les affaires des métis, depuis le 1er janvier 1900. Aussi, liste de toutes demandes de *scrip*, des noms et domiciles des personnes dont les demandes ont été acceptées et de la catégorie de *scrip* émis dans chaque cas. Aussi, liste de toutes demandes de *scrip*, des noms et domiciles des personnes dont les demandes n'ont pas été acceptées, et le motif ou les motifs du refus. Présentée le 7 mai 1903.—*M. LaRivière*.......... *Pas imprimée.*

84*a*. Réponse supplémentaire au nº 84. Présentée le 29 juin 1903.

85. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 25 mars 1903.—Copie de toute correspondance reçue par le gouvernement et de toute réponse faite par lui en rapport avec le chemin de fer de la Vallée du Sud-Est et celui des Comtés-Unis ; aussi, copie de tous rapports qui ont pu être faits sur l'état actuel de ces chemins de fer. Présentée le 12 mai 1903.—*M. Tarte.* *Pas imprimée.*

86. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 4 mai 1903.—Copie de tous rapports d'ingénieurs, devis, estimations et correspondance concernant les explorations faites entre le lac Rice et le lac Ontario en rapport avec le canal de la Vallée de la Trent. Présentée le 12 mai 1903.—*M. Ward*.......... *Pas imprimée.*

87. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 4 mai 1903.—Etat donnant les taux actuellement demandés sur la ligne de l'Intercolonial pour le transport du bétail sur pied, le charbon, le bois et pour le fret compris dans les classes de 1 à 10 entre Stellarton et West-River, entre Stellarton et Antigonish et entre Stellarton et Pictou-Landing, et aussi les taux demandés en 1897 pour ces mêmes classes d'articles entre les mêmes points. Présentée le 12 mai 1903.—*M. Bell. Pas imprimée.*

88. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 4 mai 1903.—Copie de toute correspondance, rapports et autres documents dans le département des Travaux publics, au sujet de la réclamation d'Amable Paradis, de Whitford, Alberta, pour services d'un bac passeur et pour transport par ce bac. Présentée le 12 mai 1903.—*M. LaRivière*.......... *Pas imprimée.*

89. Correspondance faisant suite à celle déjà soumise au sujet de la convention entre l'Australie et l'*Eastern Extension Company* concernant le câble du Pacifique. Présentée le 13 mai 1903, par sir Wilfrid Laurier.......... *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

90. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 16 mars 1903.—Copie de tous papiers, documents, lettres, correspondance, etc., concernant les mesures prises pour l'extradition des nommés John Francis Gaynor et Benjamin D. Greene. Présentée le 13 mai 1903.—*M. Casgr in.* *Pas imprimée.*

91. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 2 avril 1903.—Relevé de tous articles quelconques entrés en franchise par l'Intercolonial pour son propre usage. Présentée le 26 mai 1903. —*M. Borden (Halifax)*.......... *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

troupes du Canada pour service dans le Transvaal, de septembre 1899, mentionnée dans la lettre du colonel Foster (C.S.O.) au général Hutton, au colonel Hughes, 25 septembre 1899. (*b*) Télégramme du général Hutton (C.S.O.) au colonel Hughes, 25 septembre 1899, au sujet de la lettre ci-dessus et de la clause 98 de l'*Army Act.* (*c*) Lettre du général Hutton (C.S.O.), au colonel Hughes, sur le même sujet. (*d*) Preuve d'après laquelle le général Hutton a adressé le télégramme et la lettre du 25 septembre 1899. (*e*) L'autorité légale permettant au général Hutton d'adresser cette lettre et ce télégramme. (*f*) Dépêche dictée par le général Hutton et publiée dans le *Times*, de Londres, Angleterre, énonçant que dans sa lettre à la presse canadienne le colonel Hughes *usurpait les attributions du gouvernement du Canada*, 25 septembre 1899. (*g*) Dépêche du général Hutton à la presse canadienne, sur le même sujet, 25 septembre 1899. (*h*) Dépêche du général Hutton à la presse canadienne, 28 septembre 1899, énonçant que le colonel Hughes était passible d'amende ou d'emprisonnement aux termes de la clause 98. (*i*) Télégramme du colonel Hughes en réponse au général Hutton (C.S.O.), 25 septembre 1899. (*j*) Lettre du colonel Hughes, du 30 septembre, au général Hutton (C.S.O.); lettre du 25 septembre au sujet de la clause 98. Officielle. (*k*) Lettre du général Hutton au colonel Foster, du 11 octobre 1899, au sujet de la lettre du colonel Hughes du 30 septembre 1899.. (*l*) Lettre du colonel Foster (C.S.O.) au général Hutton, au colonel Montizambert, 16 octobre 1899, menaçant de suspendre le colonel Hughes du commandement de son bataillon, pour avoir écrit la lettre du 30 septembre 1899. (*m*) L'autorité légale permettant au général Hutton de faire de telles menaces. (*n*) Lettre du colonel Montizambert, 17 octobre 1899, au colonel Hughes, sur le sujet ci-dessus. 20. (*a*) Lettre du colonel Hughes au général Hutton, 10 octobre, au sujet de rapports de la presse contre le colonel Hughes, dictés par le général Hutton. (*b*) Lettres du général Hutton (C.S.O.) au colonel Hughes et au ministre de la Milice, 25 et 26 octobre, respectivement, sur le sujet ci-dessus. 21. (*a*) Lettre du colonel Hughes au général Hutton, 18 août 1899, sur demande, au sujet de qualification. (*b*) Réponse du général Hutton, 26 août 1899. (*c*) Lettre du colonel Hughes au général Hutton, 28 août 1899, en réponse à la lettre ci-dessus et aux expressions suivantes du général Hutton: "Vous, Canadiens, pourriez aussi bien tenter de grimper jusqu'à la lune que de faire campagne avec des réguliers anglais, à moins que vous n'eussiez un entraînement d'une durée de trois ans, et encore à condition d'être commandés par des officiers impériaux." 22. Lettre du colonel Hughes retirant certaines questions de controverse lors de la réception de sa nomination dans le corps destiné au service dans le Transvaal. 23. Lettre du colonel Hughes au général Hutton, 23 octobre 1899,—le quittant amicalement. 24. Lettre du colonel Hughes au Très honorable Sir Wilfrid Laurier au sujet du refus, par le général Hutton, d'accepter ses avances amicales, et demandant le rappel du général, 27 ou 28 octobre 1899. 25. Rapport du discours du général Hutton aux officiers du contingent canadien au château Frontenac, le samedi, 29 octobre 1899, contre le colonel Hughes. 26. Lettre du général Hutton aux généraux anglais dans le Sud-africain, contre le colonel Hughes. 27. Copie des rapports fournis à la presse du Canada, de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de l'Afrique du Sud, contre le colonel Hughes, par l'entremise du général Hutton, en novembre et décembre 1899, et janvier et février 1900. 28. L'autorité légale permettant au général Hutton d'écrire officiellement aux généraux servant dans le Sud-africain, contre le colonel Hughes, sans la sanction du ministre de la Milice. 29. Lettre du colonel Hughes, datée de Gordonia, dans le Sud-africain, vers le 30 mars 1900, adressée à l'honorable Dr Borden, ministre de la Milice, Canada, corrigeant des erreurs, omissions et fausses déclarations dans le factum soumis par le général Hutton au Parlement lors de la dernière session. 30. L'autorité légale permettant au général Hutton et au colonel Foster de citer des communications personnelles, confidentielles et privées dans des rapports officiels. 31. L'autorité légale permettant à l'officier général commandant, le général Hutton, de recevoir une correspondance officielle de la part de Son Excellence le Gouverneur général par l'entremise du secrétaire militaire. 32. Copie de l'avis au colonel Hughes que "ses lettres privées seraient ainsi insérées" par le général Hutton, mentionné dans la lettre du colonel Pinault, du 16 mars 1900. 33. L'autorité légale empêchant un Canadien, qui tout en étant officier de milice ne fait pas cependant partie d'un corps permanent, d'offrir ses services à la Grande-Bretagne pour aller dans le Sud-africain. 34. L'autorité légale permettant au général Hutton ou à l'officier général commandant de réprimander un officier de la milice canadienne, qui n'est pas en service, d'offrir au ministre de la Milice du Canada de lever un corps pour le service de la Grande-Bretagne. 35. L'autorité légale permettant au général Hutton, par l'entremise du colonel Foster (*voir* la lettre du 19 septembre au colonel Hughes), de se servir des expressions qui suivent:—"Mais en votre qualité d'officier commandant un bataillon, il serait, je crois, presque impossible pour un général de ne pas remarquer le caractère de votre lettre (12 septembre), qui ne peut être considérée, au point de vue militaire, que tout à fait contraire à la discipline." 36. L'autorité légale permettant au général Hutton de déclarer (9

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

tant de transporter des articles périssables ; 6, combien d'argent il a avancé depuis 1896 pour les induire à installer des appareils de nature à abaisser la température ; 7, combien d'argent il a avancé depuis 1896 pour les induire à installer des compartiments frigorifiques ; 8, les constatations de température indiquées par les thermographes placés sur les steamers océaniques, et prises en note par les officiers du gouvernement : *(a)* dans les compartiments frigorifiques ; *(b)* dans les compartiments à température fraîche ; *(c)* dans les compartiments ventilés (s'il en est) ; *(d)* dans d'autres parties des steamers (s'il en est), indiquant dans quelles parties. Présentée le 9 juin 1903.—*M. Smith (Wentworth)*..*Pas imprimée.*

102a. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 26 et du 28 août 1903, demandant les documents relatifs à la ventilation des espaces employés pour l'emmagasinage sur ces navires des produits périssables, comme les pommes et le fromage, ces documents provenant du département de l'Agriculture. Présentée (au Sénat) le 24 septembre 1903.—*Hon. M. Ferguson*..............................*Pas imprimée-*

103. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1903.—Copie des soumis. sions demandées et reçues depuis les derniers dix mois pour les améliorations à faire au port de Québec, des rapports au conseil, de la correspondance et des plans préparés par le département des Travaux publics au sujet de ces travaux. Présentée le 11 juin 1903.—*M. Tarte*. ......*Pas imprimée.*

104. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1903.—Copie de tous arrêtés du conseil et tout autre document ou correspondance se rapportant à la nomination d'une commission chargée de s'enquérir du choix d'un site pour une cale sèche, dans le port de Montréal, ainsi que les instructions données à ce sujet, les rapports qui ont pu être faits, etc. Présentée le 11 juin 1903.—*M. Tarte*..*Pas imprimée.*

105. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 mars 1903.—Etat donnant le nombre d'édifices ou parties d'édifices loués ou occupés par le gouvernement comme bureaux, ou à d'autres fins, à Ottawa, en dehors des édifices des départements, les noms des locateurs, les conditions du bail ou des baux, et le chiffre du loyer payé dans chaque cas. Présentée le 11 juin 1903.—*M. Sproule*..*Pas imprimée.*

106. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 15 avril 1903.—Copie de tout rapport d'ingénieurs, plans, devis, estimations et correspondance au sujet des explorations faites à la rivière des Français et au lac Nipissingue. Aussi, copie de tous rapports et explorations faites récemment sur les rivières Ottawa et Culbute. Présentée le 11 juin 1903.—*M. Murray*..........*Pas imprimée.*

107. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 23 mars 1903.—Copie de toute correspondance, lettres, documents, estimés et plans, au sujet du creusage de la rivière Jésus, depuis le bout de l'Ile jusqu'au pont du Pacifique, sur la dite rivière, de manière à permettre la navigation de bateaux tirant cinq pieds d'eau. Présentée le 11 juin 1903.—*M. Desjardins*.... .... *Pas imprimée.*

108. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1903.—Copie du contrat passé avec Poupore et Malone pour la construction d'un quai au Pied-du-Courant, dans le port de Montréal, et de toutes conventions modifiant les termes originaires du dit contrat. Présentée le 11 juin 1903.—*M. Monk*..*Pas imprimée.*

109. Réponse à une adresse du Sénat en date du 27 mai 1903.—Copie de toute la correspondance échangée entre le département de la Milice ou le gouvernement du Dominion et le gouvernement de la province de Québec et le conseil de ville de Québec au sujet des améliorations à faire au manège militaire de Québec et de son agrandissement projeté. Présentée (au Sénat) le 9 juin 1903.—*Hon. M. Landry*..*Pas imprimée.*

110. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 4 mai 1903.—Liste de tous les employés permanents et temporaires dans les diverses branches du département de l'Intérieur, avec la date de leur nomination et le chiffre de leur salaire, au 1er juillet 1902. Aussi, liste des employés permanents et temporaires dans la division des Sauvages, département de l'Intérieur, à la date du 1er juillet 1896 et du 1er juillet 1902, respectivement, ainsi que la date de leur nomination et le chiffre de leur salaire. Présentée le 12 juin 1903.—*M. LaRivière*..........................*Pas imprimée.*

111. Réponse à une adresse du Sénat en date du 1er juin 1903, demandant un état indiquant, année par année, la quantité et la valeur du bois à pâte à papier exporté du port de Trois-Rivières depuis 1896 jusqu'à date, cet état indiquant la quantité et la valeur du bois exporté année par année ; et dans le cas où les exportateurs n'auraient pas déclaré les quantités à l'officier des douanes, indiquer la valeur par corde sur laquelle a été basée la valeur totale, telle que déclarée par les exportateurs. Présentée (au Sénat) le 15 juin 1903.—*Hon. M. Landry*..............................*Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

122. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 18 mai 1903.—Copie du reçu donné pour l'acquisition de l'emplacement du nouveau bureau de poste de L'Assomption, et de tous les chèques donnés en paiement de toutes sommes dépensées pour l'achat du dit emplacement ou pour autres dépenses s'y rapportant. Présentée le 2 juillet 1903.—*M. Monk*............. *Pas imprimée.*

122a. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 mai 1903.—Copie de toutes lettres adressées au gouvernement par Rodolphe Arbour, Phinéas Viger, Vital Racette, Joseph Ed. Duhamel et Charlemagne Laurier, M.P., et de toutes réponses à ces lettres, concernant un nouveau bureau de poste à L'Assomption, et le contrat pour l'acquisition d'un emplacement pour le dit bureau de poste. Aussi, copie de l'acte de vente, des soumissions pour la construction du dit édifice, et de tous rapports adressés par l'architecte au sujet du dit emplacement ou du nouvel édifice. Présentée le 2 juillet 1903.—*M. Monk*.................. *Pas imprimée.*

123. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 28 avril 1902.—Etat indiquant le montant d'argent dépensé pour travaux sur le fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Québec en vue de faire de Montréal un port national. Présentée le 2 juillet 1903.—*M. Davis*.......... *Pas imprimée.*

124. Copie du contrat pour un service, par steamers, entre le Canada et l'Afrique du Sud. Présenté le 7 juillet 1903, par Sir Richard Cartwright .... *Pas imprimée.*

125. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 11 mai 1903.—Copie de toute correspondance, décrets du conseil et autres documents se rapportant en quelque manière aux améliorations ou travaux faits par le gouvernement des Etats-Unis,—1. dans la rivière Détroit et le lac Erié ; 2. dans d'autres eaux internationales. Présentée le 10 juillet 1903.—*M. Cowan*...... *Pas imprimée.*

126. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 4 mai 1903.—Copie de toute correspondance entre la cité de Vancouver et autres personnes et le gouvernement fédéral, ou aucun de ses membres, au sujet de la concession gratuite ou de l'affermage de False-Creek. Présentée le 13 juillet 1903.—*M. Earle*.................. *Pas imprimée.*

127. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 1er juin 1903.—Copie de tous papiers et documents concernant l'énumération de la paroisse de Kars, comté de King, N.B., lors du recensement de 1901, y compris copie de toute correspondance entre le révérend Joseph McLeod, D.D., et le commissaire du recensement Blue à ce sujet. Présentée le 13 juillet 1903.—*M. Lancaster.* *Pas imprimée.*

128. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 11 mai 1903.—Copie de tous décrets du conseil et de toute correspondance s'y rapportant, concernant l'achat, en Canada, par le gouvernement fédéral ou par aucun de ses départements ou officiers, ou par leur intermédiaire, de chevaux, foin, avoine, matériaux, approvisionnements, animaux ou marchandises pour le gouvernement impérial ou aucun de ses départements ou officiers pendant les années 1900, 1901 et 1902.—*M. Borden (Halifax)*.................. *Pas imprimée.*

129. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 1er juin 1903, demandant un état indiquant année par année les quantités de chaque espèce de bois enregistrées au port d'Ottawa pour l'exportation, depuis 1892 jusqu'à date. Semblable état pour le port de Montréal. Semblable état pour le port de Trois-Rivières. Semblable état pour le port de Québec. Présentée (au Sénat) le 15 juillet 1903.—*Hon. M. Landry*.................. *Pas imprimée.*

130. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 1er juin 1903, demandant un état indiquant année par année, depuis 1896 jusqu'à date, le nombre de billes de sciage et d'autres pièces de bois qui ont passé par les glissoirs du Saint-Maurice, distinguant le nombre de morceaux arrêtés respectivement aux Grandes-Piles, Grand'Mère et aux chutes Shawinigan (pour être expédiés à chacun de ces endroits ou expédiés de chacun de ces endroits), du nombre de morceaux descendus jusqu'aux Trois-Rivières. Présentée (au Sénat) le 15 juillet 1903.—*Hon. M. Landry*.................. *Pas imprimée.*

131. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 22 juillet 1903, pour copie du rapport de la commission sur la pêche du saumon dans la Colombie Britannique. Présentée le 22 juillet 1903.—*Hon. J. R. Préfontaine*.................. *Pas imprimée.*

132. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 24 juillet 1903, pour la production de cartes indiquant : 1. Les sections impaires finalement réservées pour la sélection des terres octroyées à la Compagnie de chemin de fer et de bateaux à vapeur de la Qu'Appelle, du lac Long et de la Saskatchewan ; 2. Le territoire originaire réservé pour le même objet ; et aussi la carte indiquant : 3. L'étendue des terres disponibles dans tous les Territoires du Nord-Ouest dans les limites de laquelle la compagnie a été autorisée par la lettre du ministre de l'Intérieur, en date du 25 janvier 1900, à choisir les terres qui lui ont été octroyées et copie de la dite lettre. Présentée le 24 juillet 1903.—*M. Sifton*.................. *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Fin.*

142. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 25 août 1903, copie des câblegramm es échangés entre l'honorable Secrétaire d'Etat pour les colonies et Son Excellence au sujet de la publication des délibérations de la conférence coloniale. Présentée le 25 août 1903.—*Sir Wilfrid Laurier.* *Pvs imprimée.*

143. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 15 septembre 1903, pour copie du rapport sur les ressources de la région comprise entre Québec et Winnipeg, le long de la ligne du chemin de fer National Transcontinental, tel que compilé par H. M. Ami, de la commission de géologie du Canada. Présentée le 15 septembre 1903.—*Sir Wilfrid Laurier.* *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

144. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 18 mai 1903.—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement de la Puissance et celui de la province de Québec, au sujet des réclamations suivantes, produites par celle-ci :—1. $1,425,855 étant la quote-part de la province de Québec dans l'indemnité payée par le gouvernement des Etats-Unis, comme compensation des avantages accordés aux pêcheurs américains ; 2. $490,000, indemnité due à la province de Québec pour baux et licenses émis par le gouvernement fédéral autorisant la pêche dans les eaux intérieures et maritimes comprises dans les limites de la dite province. Présentée le 11 septembre 1903.—*M. Lemieux*.......... *Pas imprimée.*

145. Copie des règlements promulgués par le Gouverneur en conseil sous l'empire de l'article 47 de l'Acte des terres fédérales s'appliquant ou se rattachant au Territoire du Yukon. Présentée le 10 octobre 1903, par sir Wilfrid Laurier.......... *Pas imprimée*

146. Copie de la correspondance concernant les conventions intervenues entre le département de l'Intérieur et la "North Atlantic Trading Company" pour encourager l'immigration du continent de l'Europe. Présentée le 16 octobre 1903, par l'hon. J. Sutherland.......... *Pas imprimée.*

147. Réponse à une adresse du Sénat en date du 7 octobre 1903, demandant les états du ministère des Finances relatifs à la *Mutual Reserve Fund Life Association*, pour les années 1896 et 1897. Présentée (au Sénat) le 16 octobre 1903.—*Hon. M. Domville*.......... *Pas imprimée.*

147*a*. Réponse à une adresse du Sénat en date du 2 octobre 1903, demandant le dernier relevé des affaires de la compagnie dite *The Mutual Reserve Life Insurance Company of New York*, déposé au département des assurances. Présentée (au Sénat) le 16 octobre 1903.—*Hon. M. Domville*.... *Pas imprimée.*

148. Papiers se rapportant au pont de Québec. Présentés le 20 octobre 1903, par l'hon. W. S. Fielding. *Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*

149. Correspondance et papiers concernant la question de la frontière de l'Alaska. Présentés le 22 octobre 1903, par sir Wilfrid Laurier.......... *Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*

150. Rapport des commissaires chargés de faire l'examen des barrières à bestiaux en usage sur les principales lignes de chemins de fer en Canada et aux Etats-Unis, et aussi des inventions de la même nature qui ont été soumises à l'examen. Présenté le 22 octobre 1903, par l'hon. W. S. Fielding. *Pas imprimé.*

151. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 15 juin 1903, demandant copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, rapports et recommandations du commissaire des entrepôts, et de tous autres documents se rapportant d'une manière quelconque à l'Acte des grains, depuis janvier 1901. Présentée (au Sénat) le 31 août 1903.—*Hon. M. Young*.......... *Pas imprimée.*

152. Mémoire sur la convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba pour le règlement de la question des écoles. Présenté (au Sénat) le 3 septembre 1903, par l'hon. R. W. Scott.......... *Pas imprimé.*

153. Réponse à une adresse du Sénat en date du 4 septembre 1903, demandant copie de la convention mentionnée par l'honorable M. Roblin, au cours de son entrevue avec les membres de la délégation catholique, faite et signée par sir Wilfrid Laurier, représentant le gouvernement fédéral, d'une part, et l'honorable M. Clifford Sifton, représentant la province du Manitoba, d'autre part ; aussi, copie de la réponse écrite donnée par le premier ministre, sir Wilfrid Laurier, et par le ministre de la Justice, l'honorable M. Fitzpatrick, au mémoire presenté par les délégués ; et, au cas où aucune réponse écrite n'aurait été donnée par le premier ministre, toute information sur le caractère des demandes présentées par la dite délégation, la réponse donnée ou les mesures prises par le premier ministre ou le ministre de la Justice. Présentée (au Sénat) le 24 octobre 1903.—*Hon. M. Bernier.* *Pas imprimée.*



RAPPORT

DE LA

GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST

1902

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI.
1903

A Son Excellence le Très honorable comte de Minto, G.C.M.G., etc., etc., gouverneur général du Canada, etc., etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :—

Le soussigné a l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport annuel de la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest pour l'année 1902.

Respectueusement soumis,

WILFRID LAURIER,

Président du Conseil.

OTTAWA, 25 février 1903.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

PARTIE II

EFFECTIF ET DISTRIBUTION DE LA GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST

PARTIE III

TERRITOIRE DU YUKON

GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST,
BUREAU DU COMMISSAIRE,
RÉGINA, 15 décembre 1902.

Au Très honorable
Sir WILFRID LAURIER, C.P., G.C.M.G., etc., etc.,
Président du Conseil Privé,
Ottawa, Ont.

MONSIEUR LE MINISTRE,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel du service que le corps placé sous mon commandement a fait dans les Territoires du Nord-Ouest pendant l'exercice clos le 30 novembre, en même temps que ceux des officiers suivants—commandants, médecins et officier vétérinaire—savoir :—

Du surintendant	R. B. Deane,	commandant la division	A, Maple-Creek.
"	A. H. Griesbach	"	C, Battleford.
"	C. Constantine	"	G, Edmonton.
"	G. E. Sanders, O.S.D.,	"	E, Calgary.
"	P. C. H. Primerose	"	D, Macleod.
"	W. S. Morris	"	F, Prince-Albert

De l'inspecteur J. O. Wilson, commandant la circonscription de Régina.
" J. V. Bégin " division K, Lethbridge.
" A. C. Macdonnell, O.S.D., commandant la divivisin de dépôt, Régina.

Du médecin auxiliaire	Haultain,	division	C.	
"	Bell	"	de dépôt.	
"	par intérim	Newburn,	division	K.
"	"	Aylen	"	G.
"	"	Rouleau	"	E.
"	"	Ketchen	"	F.
"	"	Forbes	"	D.
"	"	Deane	"	A.

Du vétérinaire, l'inspecteur J. F. Burnett.

Je puis dire encore une fois qu'au point de vue policier la condition des Territoires est satisfaisante. Dans mon dernier rapport, je vous ai fait remarquer l'accroissement considérable dans le nombre des appels faits à la gendarmerie et la difficulté que je rencontre à y répondre. Cette difficulté a encore augmenté cette année. Le développement constant du pays, l'accroissement de la population, l'établissement des districts éloignés, les nouveaux villages fondés, la construction de nouvelles voies ferrées, tout cela a considérablement grossi notre tâche. Dans le flot d'immigrants, il nous est venu quelques types de la classe criminelle. Ils ne sont pas nombreux, mais il est probable que leur nombre grandira.

La plupart des nouveaux colons viennent de pays étrangers, le plus grand nombre des Etats-Unis. L'administration juste et impartiale de la justice fait une vive impression sur le colon américain. Il trouve une force constabulaire comme il n'a pas été accoutumé d'en voir, mais dont il ne tarde pas à comprendre les avantages ; il trouve un pays libre de toute illégalité systématique, mais où l'on jouit d'une liberté qui ne va pas jusqu'à la licence.

L'Européen ne voit rien de neuf, mais il n'est pas lent à apprendre qu'il n'y a pas d'oppression ; que les hommes de la gendarmerie sont ses meilleurs amis et conseillers. Je ne saurais exagérer le travail admirable fait par nos hommes parmi ces immigrants qui, parlant une autre langue, appartenant à une autre race et ne connaissant pas nos lois, ont besoin, en temps opportun, de bons conseils et de direction entendue.

Le maintien de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest entraîne une dépense considérable. Cependant, à titre de facteur dans l'établissement paisible de ce grand ter-

ritoire, on peut, je crois, considérer cette dépense comme un placement dont les intérêts seront récoltés par la postérité, quand la gendarmerie aura disparu et que son œuvre sera oubliée.

Quelqu'un qui ne connaît pas le pays se fera difficilement une juste idée du travail qu'impose la tâche de protéger une région aussi vaste et d'accomplir les devoirs multiples qui nous sont imposés. Je citerai, comme exemple, ce qu'a fait le brigadier Field, l'hiver dernier. Il a pour poste Fort-Chipewyan, division d'Athabaska. Il apprit qu'un individu était devenu fou furieux à Hay River, c'est-à-dire à 350 milles de son poste. Il s'y rendit avec son équipage de chiens, n'ayant pour compagnon qu'un interprète ; il ramena le malheureux—qui était dans le délire—à Fort-Chipewyan et de là l'escorta jusqu'à Fort-Saskatchewan, ce qui représentait un trajet de 1,300 milles, traîné par des chiens, et un voyage de 44 jours. Et ce n'est pas là un cas isolé. Il montre la tâche qui incombe, dans le nord, à l'inspecteur West et à ses hommes.

Quand vous examinerez les travaux accomplis par nos hommes, vous voudrez bien vous rappeler la somme de devoirs qui leur sont imposés en dehors du programme proprement dit. Les ministères de la Justice, de l'Agriculture, des Douanes et de l'Intérieur requièrent souvent notre aide. Je reconnais volontiers que les affaires du gouvernement doivent être considérées comme formant un tout. Je demande seulement qu'on nous accorde le crédit mérité pour les travaux de cette nature, quand on estimera la valeur de la gendarmerie à cheval pour le pays.

CRIME.

Statistique des affaires inscrites, des condamnations prononcées, etc., dans les Territoires du Nord-Ouest, pendant l'exercice clos le 30 novembre 1902.

—	Causes inscrites.	Déclarations de culpabilité.	Causes renvoyées ou retirées.	Pas encore instruites.	Observations.
Crimes et délits contre les personnes—					
Meurtre	6	3	2	1	2 acquittés. 1 mort fou. 1 homicide, 10 ans. 1 emp. à perpétuité, crime commis en 1894. 1 exécuté, crime commis en 1901.
Tentative de meurtre	3	....	3	.....	
Complice après meurtre	2	....	2	.....	
Menace de tuer	1	....	1	.....	
Décharger une arme à feu à dessein	4	3	1	.....	
Voies de fait	196	150	44	2	
Voies de fait agravées	14	12	2	.....	
Attentat à la décence	5	3	2	.....	
Viol et tentative de viol	10	6	4	.....	
Séduction	4	2	1	1	
Tentative de suicide	1	...	1	.....	
Divers	1	1	.....	....	
Laisser des trous dangereux ouverts	1	....	1	....	
Refus de soutenir femme et famille	2	...	1	1	
Bigamie	3	...	2	1	
Coups de feu et blessures	4	3	....	1	
Intimidation	2	2	....	.....	1 condamnation annulée.
Viser avec une arme	4	4	...	....	
Crimes et délits contre la propriété—					
Vol de lettres chargées	3	2	1	....	
Vol simple	233	128	100	5	2 non trouvés. 1 forfait la caution.
Vol de grand chemin	1	1	.....	.....	
Vol dans un coffre-fort	1	....	1	....	
Vol de chevaux	74	38	35	1	
Vol de nuit avec effraction d. une maison habitée	10	5	3	2	
Divers	11	3	8	......	
Tuer ou blesser des bêtes bovines ou des chevaux	6	4	2	......	

CRIME—*Suite.*

—	Causes inscrites.	Déclarations de culpabilité.	Causes renvoyées ou retirées.	Pas encore instruites.	Observations.
Crimes et délits contre la propriété—*Suite.*					
Vol de bétail	19	4	12	3	
Fraude au sujet de bétail	3	.....	3	.....	
Recel	2	2	.....	.....	
Effraction dans l'inten. de com. un acte crim.	13	8	3	2	
Faux prétextes	20	5	14	1	
Faux	9	4	5	.....	
Fraude	14	4	8	2	1 non truvé. 1 a renoncé à l'extradition.
Altération des marques sur les bestiaux	2	2	.....	.....	
Violation de la propriété d'autrui (*trespass*)	1	1	.....	.....	
Dégradation	31	28	3	.....	
Avoir des chiens qui taquinent les bestiaux	1	.....	1	.....	
Prise de possession par force	1	.....	1	.....	
Cruauté envers les animaux	9	6	3	.....	
Apporter au Canada des choses volées	2	.....	1	.....	1 pas trouvé.
Tuer des chiens	6	3	3	.....	
Délits contre l'ordre public—					
Porter des armes cachées sur soi	9	9	.....	.....	
Mépris de cour	2	2	.....	.....	
Décharger des armes à feu	2	2	.....	.....	
Provocation à la bataille (principal)	1	1	.....	.....	
Bataille (*prize fighting*)	4	4	.....	.....	
Porter illégalement des armes offensives	3	1	2	.....	
Divers	5	4	1	.....	
Porter des armes à feu chargées	8	8	.....	.....	
Délits contre la religion et les mœurs—					
Vagabondage	100	90	10	.....	
Ivresse et tapage	381	367	14	.....	
Contravention aux règlements de police	2	2	.....	.....	
Habiter une maison mal famée	4	4	.....	.....	
Tenir " "	7	7	.....	.....	
Fréquenter " "	9	9	.....	.....	
Langage insultant	6	5	.....	1	
Langage menaçant	2	1	1	.....	
Crime contre nature	2	1	1	.....	
Libelle diffamatoire	1	.....	1	.....	
Indécence	10	5	5	.....	
Inceste	1	1	.....	.....	
Avoir caché une naissance	1	.....	1	.....	
Commerce charnel avec une fille de moins de 14 ans	5	2	3	.....	1 désaccord du jury.
Dénigrement	1	.....	1	.....	
Contravention à l'Acte des Sauvages—					
Procurer de la boisson aux sauvages	77	59	18	.....	
Sauvages ivres	111	96	15	.....	
Abattre du bois sur une réserve et l'enlever	5	2	2	1	
Déserter d'une école sauvage	3	3	.....	.....	Renvoyé à l'école.
Ivres sur une réserve	69	55	14	.....	
Se livrer à la danse	9	9	.....	.....	
Avoir de la boisson en sa possession	14	11	3	.....	
Avoir de la boisson sur une réserve	4	2	2	.....	
Violation de la propriété d'autrui (*trespassing*)	1	1	.....	.....	
Infraction à la loi des chemins de fer—					
Voyager furtivement en ch. de fer et sans payer	8	4	4	.....	
Briser les attaches des voies d'évitement	1	1	.....	.....	
Tromper la justice—					
Parjure	3	.....	3	.....	
Corruption et désobéissance—					
Evasion	11	10	.....	1	
Entraver un agt de la paix d. l'exerc. de ses devoirs	11	7	.....	4	
Contraventions aux ordonnances des Terr. du N.-O.					
Maîtres et serviteurs	112	84	28	.....	
Acte de la quarantaine des bestiaux	34	28	5	1	
Acte concernant les troupeaux	1	.....	.....	1	
Ordonnance concernant le gibier	18	17	1	.....	
Cacher du gibier	1	1	.....	.....	
Sanctification du dimanche	32	27	5	.....	

CRIME—*Fin.*

—	Causes inscrites.	Déclarations de culpabilité.	Causes renvoyées ou retirées.	Pas encore instruites.	Observations.
Contraventions aux ordon. des T. du N.-O.—*Fin*.....					
Feux de prairie..	28	20	8	. .	
Ordonnance concernant la boisson	50	36	14	.....	
Aliénation mentale	28	22	6	....	
Divers	13	7	6	.....	
Violation de la propriété d'autrui	1	......	1	......	
Ordonnance concernant les villages	1	1	.....	......	
" " bestiaux	3	1	2	.....	
" " la fourrière	6	4	2	.....	
" " la santé publique	8	......	1	7	
" " les pêcheries	6	6	..	......	
Exercice illégal de la médecine	4	4	......	......	
Crieurs et colporteurs	7	7	.....	......	
Jeu	8	8	.....	......	
Animaux égarés	12	11	1	....	
Marque	1	......	1	....	
Ivre, bien que frappé d'interdiction	14	14	......	......	
Maladies contagieuses d'animaux	1	......	1	......	
Total	2,017	1,520	457	40	

ETAT comparatif des crimes et délits pour 1901 et 1902, sous les rubriques générales.

	1902.	1901.
Crimes et délits contre la personne	263	253
" " propriété	472	343
" " l'ordre public	34	16
" " l'Acte des douanes	....	3
" " la religion et les mœurs	532	540
" " l'Acte des Sauvages	293	214
" " l'Acte des chemins de fer	9	54
Tromper la justice	3	5
Corruption et désobéissance	22	19
Crimes et délits contre les ordonnances des T. du N.-O	389	299
Total	2,017	1,746

Dans les 2,017 causes inscrites il a été prononcé 1,520 condamnations, soit une augmentation de 271 causes et de 270 condamnations comparativement à l'an dernier. Soixante-quinze pour cent des causes inscrites ont abouti à des condamnations. Cet état ne donne pas le nombre total des causes dans les Territoires, vu que nous n'avons pas les registres des municipalités qui ont leur propre police. Il comprend, cependant, les offenses criminelles quand les accusés ont été condamnés à subir leur procès.

L'accroissement dans le crime se trouve dans les délits contre la propriété, les contraventions à l'Acte des sauvages, et les causes inscrites sous l'autorité des Ordonnances du Nord-Ouest.

Les crimes et délits graves contre la personne ont été remarquablement rares. Il y a eu six accusations de meurtres d'inscrites ; ce sont les suivantes :—

Le Roi *vs* Tom Lamac,un sauvage qui en a tué un autre près de Fort-Qu'Appelle, il y a sept ans. Il fut arrêté dans l'Idaho, E.-U., ramené à Régina, jugé, trouvé coupable et condamné à être pendu. Cette sentence fut par la suite commuée en l'emprisonnement à perpétuité.

Le Roi *vs* Bullock. Ce crime fut commis en 1901, mais l'accusé n'a été jugé et exécuté que cette année.

Le Roi *vs* Sconton. Trouvé coupable d'homicide et condamné à dix ans de prison.

Le Roi *vs* Johnson. Jugé et acquité. L'accusé ayant confessé son crime, je ne comprends pas la cause de son acquittement.

Le Roi *vs* Greckek. Jugé et acquitté. Le jury a trouvé provocation.

Le Roi *vs* Buckell. L'accusé était fou furieux et mourut peu après son arrestation dans la geôle de Fort-Saskatchewan.

Les délits contre la propriété accusent une augmentation de 129 cas. Les vols simples ont augmenté, à eux seuls, de 50 pour 100.

Les vols de chevaux et de bêtes bovines sont toujours les délits les plus difficiles qu'il nous faut réprimer. Cette année, il y a eu 38 condamnations contre 10 l'année dernière.

Quelques-uns des officiers commandants parlent encore de la répugnance des éleveurs et des colons à nous donner l'aide que nous devons recevoir si nous voulons combattre le crime avec succès.

La recrudescence dans le vol de chevaux est due à la grande demande de chevaux dans tout le pays, et à la facilité avec laquelle on peut disposer des bêtes volées et commettre ce vol.

Dans plusieurs cas, nommément celui de Martin, les coupables étaient des voleurs professionnels du Montana qui opèrent le long de la frontière. Cette année, nous nous sommes occupés tout particulièrement de ces gens et avec beaucoup de succès. Nous sommes tenus constamment en communication et en coopération avec les autorités du Montana, qui nous ont donné des informations et une aide précieuses. La frontière est un fort empêchement à la poursuite efficace des voleurs de chevaux, qui, pressés trop vivement par nos patrouilles, traversent la ligne et sont à l'abri de toute autre poursuite.

Les délits contre les Ordonnances du Nord-Ouest ont augmenté de 40 pour 100. Le nombre des condamnations sous l'autorité de l'Ordonnance concernant les feux de prairie est deux fois plus nombreux que l'an dernier.

Nos hommes ont montré de l'énergie et de l'activité dans la répression du crime, et je n'ai reçu que fort peu de plaintes de négligence.

J'ai inauguré, en juillet, un système de statistiques criminelles qui a été un succès marqué. Les commandants de district sont maintenant plus en mesure de surveiller et de retracer toute œuvre criminelle. Le commissaire est constamment au courant des crimes qui se commettent ; il peut voir à ce qu'aucun cas ne soit perdu de vue et à ce que les hommes de la gendarmerie qui travaillent bien en aient le crédit. A la date de ce rapport, quarante accusés attendent leur procès devant la cour Suprême.

SAUVAGES.

En général, la conduite des sauvages est très bonne, mais il me faut de nouveau appeler votre attention sur l'augmentation dans le nombre des délits contre l'Acte des Sauvages. Les condamnations pour ivrognerie ont augmenté de 42 ; il y en a eu 59 pour vente de liqueurs enivrantes aux sauvages. Plusieurs des condamnés avaient des permis de débitants de liqueurs sous l'autorité de l'Ordonnance concernant les permis de faire le commerce des boissons. La condamnation d'un porteur de permis est enregistrée contre la licence, et à la deuxième ou troisième condamnation le permis est annulé. Dans mon opinion, il faudrait amender l'Ordonnance des permis de façon à faire compter de la même manière toute condamnation sous l'autorité de l'Acte des Sauvages.

Les sauvages, pour ce qui se rapporte à la police, sont faciles à mener. Nous en employons un bon nombre comme espions et ils nous rendent. d'excellents services.

AIDE À D'AUTRES DÉPARTEMENTS.

AGRICULTURE.

Tout le service de quarantaine de ce département nous est encore confié. Il y a un médecin vétérinaire et dix maréchaux-des-logis-vétérinaires qualifiés constamment employés La grande importation de bestiaux provoquée par le développement du pays a grandement augmenté le travail.

Un médecin vétérinaire se tient constamment à chacune des stations d'inspection de bestiaux suivantes :

North-Portal, Wood-Mountain, Maple-Creek et Couts. En été, leurs services sont sans cesse requis et ils ne peuvent faire autre chose. La fréquence des cas de morve dans certaines régions de l'Assiniboïa et de l'Alberta a demandé beaucoup d'attention. Pendant la saison de navigation dans les districts d'élevage, le personnel vétérinaire peut à peine suffire à la tâche. L'inspecteur vétérinaire en chef a exprimé sa plus grande satisfaction de la manière dont le service a été fait. Il reconnaît volontiers que c'est une très économique combinaison pour son département.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES INDIENNES.

Des escortes ont été chargées d'accompagner les agents chargés de payer la rente des sauvages. Il y a des détachements stationnés aux agences des Gens-du-Sang, des Piéganas, des Pieds-Noirs, des Sarcis et des Pellys pour prêter main-forte aux agents en cas de besoin.

DÉPARTEMENT DES DOUANES.

Au cours de l'année dernière, nous avons donné beaucoup d'aide aux officiers de douanes dans la protection des revenus. La demande de chevaux a été un stimulant pour la contrebande. Une de nos patrouilles a saisi un troupeau de soixante-six chevaux. Les autorités douanières ont appris qu'une tentative audacieuse et apparemment heureuse a été faite pour passer un autre troupeau également considérable. Les officiers du département s'occupent présentement de la chose. Nous avons aidé à la saisie d'un gros troupeau de bêtes à cornes supposé avoir été passé à la Rivière-au-Lait, et, dans un autre cas, à retenir un troupeau de bestiaux américains qu'on faisait sortir du pays, mais sur lequel il n'avait pas été payé de droit. Nous percevons encore les droits de douane à Wood-Mountain et à Maple-Creek.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

Nous fournissons des patrouilles pour la protection du bois à la Rivière-du-Roseau, à Dauphine à la Montagne de la Tortue et la Montagne L'Orignal. Là où il n'y a pas d'agent, nous percevons les droits de coupe et nous faisons parvenir aux bureaux des bois de la Couronne les demandes de permis.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.

A l'exception de Régina et de Prince-Albert, tous nos corps de garde servent de prisons communes ; nous y retenons tous les condamnés à un court emprisonnement et tous les prisonniers attendant de passer en jugement dans les Territoires.

Vu le manque d'espace et le mauvais état du corps de garde de Fort-Saskatchewan, on y a construit à grand prix un nouveau bâtiment durant l'année.

Le département de la Justice nous accorde soixante centins par jour pour la garde de chaque prisonnier. Pour ce montant, nous fournissons le logement, la nourriture, l'habillement, la literie et les autres choses nécessaires à un prisonnier, le service mé-

dical et les médicaments, les prévôts et les gardiens. Le soin de tant de prisonniers est une lourde responsabilité et demande un grand nombre d'hommes. C'est sans aucun doute une combinaison économique, mais le nombre des prisonniers augmente tellement que l'espace voulu nous manque, surtout à Calgary, où l'on devrait construire une prison commune.

Une tâche aussi embarrassante que désagréable est le soin des aliénés, surtout les femmes. Nos corps de garde ne sont pas aménagés pour les soins convenables à donner à des prisonnières. Ceci a été reconnu par le département de la Justice. Chaque fois que des femmes ont été condamnées à un assez long emprisonnement dans les corps de garde, elles ont été transférées à la prison de Régina. Conformément aux instructions reçues du département du solliciteur général, Territoires du Nord-Ouest, les folles ont été internées dans la prison de Régina. On y emploie constamment des matrones pour avoir soin des prisonnières ou des folles, si peu long que soit leur internement.

TABLEAU indiquant le nombre de prévenus envoyés au corps de garde de la gendarmerie et remis en liberté du 1er décembre 1901, au 30 novembre 1902.

—	Div. de dépôt Régina.	Division A, Maple-Creek.	Division C, Battleford.	Division D, Macleod.	Division E, Calgary.	Division F, Prince-Albert.	Division G, Ft.-Saskatchw'n.	Division K, Lethbridge.	Total.	—
Nombre total de détenus purgeant une peine ou attendant leur procès le 30 novembre 1901.....	9	5	5	12	22	*	12	3	68	*Les prisonniers ont été envoyés à la prison de Prince-Albert.
Nombre total de détenus reçus.............. ..	127	50	29	190	228	...	99	56	779	
Nombre total de détenus élargis..........	108	35	20	180	208	....	91	53	695	
Exécuté...........	....	....	....	....	....	....	1	....	1	
Mort avant procès...............	....	....	....	....	....	....	1	....	1	
Nombre total de détenus purgeant une peine ou attendant leur procès le 30 novembre 1902......	19	15	9	10	20	....	6	3	82	

Il a été reçu vingt prisonniers de plus cette année que l'année dernière. Trois prisonniers se sont évadés des corps de garde durant l'année. L'un a été repris quelques heures après, un autre est revenu de lui-même, mais l'on n'a pu retrouver le troisième, qui, à cette époque, était à l'hôpital malade de la diphtérie. Il était condamné à un court emprisonnement, et le sergent n'avait pas jugé à propos de placer une garde dans la même chambre que lui. La discipline de prison a été bien observée, et, règle générale, les prisonniers ne nous ont causé aucun embarras.

QUARANTAINE.

La variole et plusieurs autres maladies contagieuses et infectieuses ont sévi sur plusieurs points des Territoires. C'est à la police qu'a incombé principalement la tâche de détruire ces maladies. Bien que désagréable et quelquefois dangereuse, elle a été accomplie avec entrain.

Le Dr Patterson, chargé par le ministère de l'Agriculture du Canada du service médical là où la variole sévissait, a écrit ceci dans son rapport :

" Les services rendus par la gendarmerie ont été incalculables pour le maintien de la quarantaine, l'achat et la distribution de rations de vivres."

EFFECTIF LE 30 NOVEMBRE 1902.

—	Officiers.	Sergts major.	Mar. des logis chefs.	Mar. des logis.	Brigadiers.	Gendarmes et trompettes.	Eclaireurs, interprètes et gendarmes spéciaux.	Total.	Chevaux de selle.	Chevaux de travail.	Total.	Poneys.	Mules.	Grand total.	Chiens.
Territoires du N.-O. . .	37	7	35	23	33	268	59	462	208	157	365	31	. . .	396	. . . .
Territoire du Yukon. .	17	2	7	13	18	194	39	290	22	32	54	. . . .	1	55	140
Total	54	9	42	36	51	462	98	752	230	189	419	31	1	451	140

L'effectif total de la gendarmerie est cinq fois moindre que l'an dernier. Il y a dans les Territoires du Nord-Ouest huit divisions, avec quartiers généraux dans chacune. Il y a soixante-dix-neuf détachements, et cent-cinquante-six officiers et gendarmes constamment en devoir au dehors.

Le projet du Grand-Tronc de construire une voie ferrée à travers la région de la rivière La-Paix attirera sûrement avant longtemps une foule de gens en quête des meilleurs endroits pour s'établir. La tâche de la police s'y accroît déjà régulièrement. Nous devrions augmenter notre effectif dans cette région et y établir une nouvelle division de police avec quartiers généraux, pour le présent, à Fort-Chipewyan. On pourrait fusionner deux divisions des territoires organisés, ce qui libèrerait l'état-major pour le nouveau district dans le nord. Le commerce dans le nord augmente constamment. On devrait aposter des détachements sur la rivière Mackenzie.

J'ai parlé, l'an dernier, des déprédations causées par les baleiniers américains qui avaient hiverné pendant plusieurs années sur la côte arctique, sur le territoire canadien. On rapporte qu'ils ont discontinué. Que tel soit le cas ou nom, un ou deux détachements postés sur la rivière Mackenzie auraient l'œil sur ce point et empêcheraient toute répétion de ces déprédations. Cette extension de service exigera plus d'hommes. Je trouve déjà difficile de suffire à la demande, et je n'ai pas pu mettre des détachements dans des districts où il en fallait. Il est plus que jamais nécessaire de surveiller efficacement la frontière.

Au cours des trois dernières années, les trouées faites dans nos rangs ont été excessives. 256 officiers et simples constables ont servi pendant des périodes variées dans l'Afrique australe. 251 ont été transférés du Nord-Ouest au Yukon. 501 recrues ont été engagées pendant ces trois années. Ces chiffres démontrent bien tout ce qu'on a pris à la gendarmerie.

RECRUTEMENT.

Cent vingt-sept recrues ont été engagées durant l'année. A très peu d'exceptions, ils se sont montrés très bons hommes.

PERTE.

La perte dans l'effectif pour tous les Territoires a été très forte durant l'année, et se détaille comme suit :

Congédiés.	10
Dégagés à prix d'argent.	31
Invalidés.	14
Libérés gratuitement (en Afrique australe).	7
Expulsés	10
Renvoyés pour cause d'insuffisance.	2
Désertés.	6
Mort	1
Total	81

Raisons données pour dégagement à prix d'argent :

Recrues de moins de trois mois	5
Mariés ou devant se marier	7
Pour se mettre dans les affaires	4
A cause d'affaires privées urgentes	1
Raisons inconnues	7
Total	31

Quant aux désertions, trois étaient des recrues arrivées depuis quelques jours seulement ; un autre était en devoir provisoirement avec un détachement de frontière ; un autre était en permission, et le dernier déserta parce que, par sa négligence, un prisonnier avait pu s'échapper.

Les invalidés pour le territoire du Yukon sont compris dans le nombre mentionné. Tous les invalidés sont dégagés aux quartiers généraux.

Un homme appartenant à la gendarmerie, avec un certain revenu fixe et certain, ses habits, ses rations, son logement et les services médicaux gratis, avec son petit pécule, sa certitude d'avancement—s'il a l'énergie et les qualifications nécessaires—et une pension généreuse à l'expiration de son service de vingt ans, est beaucoup mieux que la plupart des gens.

Bien que parfois pénible et dangereux, son travail n'a pas la monotonie de la routine qui marque la vie du soldat ou même celle du civil. Durant le cours de son service, il peut aussi bien se trouver dans le grand nord inexploré que dans le lointain district du Yukon.

Dans les casernes, il a des salles de lecture et de récréation. Il y a des cantines qui pourvoient, à prix raisonnables, à tous ses besoins, et dont les profits sont consacrés à son amusement. Toutes les amendes infligées et la paye des déserteurs vont à un fonds distribué pour bon service, pour l'achat de livres et journaux, et pour son bénéfice général.

GUERRE DE L'AFRIQUE-SUD.

Quatre officiers et trente et un sous-officiers et simples gendarmes ont reçu permission de se joindre aux Carabiniers Montés Canadiens. L'inspecteur Macdonell, O.S.D., a été choisi pour commander le 5e régiment des C. M. C. Quatre maréchaux des logis chefs et un maréchal des logis ont obtenu des commissions.

CONTINGENT DU COURONNEMENT.

Le détachement chargé de représenter la gendarmerie du Nord-Ouest au couronnement de Sa Majesté se composait de vingt-quatre sous-officiers et constables, sous le commandement de l'inspecteur Cartwright, C.S.D. On les a choisis dans toutes les divisions. J'ai reçu de très satisfaisants rapports sur leur conduite et leur apparence.

Malheureusement, le détachement est revenu au Canada sans avoir eu l'honneur de prendre part à la cérémonie du couronnement, à cause de l'ajournement. Le maréchal des logis chef Knight et le maréchal des logis Richardson, C.V., furent choisis pour retourner en Angleterre, et ils eurent l'honneur de faire partie de l'escorte coloniale dans la procession du couronnement. Des médailles commémoratives du couronnement ont été données à tous les membres du premier contingent.

ENTRAÎNEMENT.

Les exercices militaires et l'entraînement des hommes ont été fort gênés. Il y a très peu de temps disponible. La plupart des hommes sont en devoir au dehors, ou constamment employés à des travaux urgents.

L'entraînement soigneux à cheval et à pied des recrues au dépôt est plus que jamais nécessaire. Les instructeurs pour ces deux entraînements ayant reçu permission d'aller dans l'Afrique du Sud, le personnel d'instruction du dépôt s'est trouvé désorganisé. J'ai dû envoyer au Yukon des hommes imparfaitement dressés. J'espère que cela pourra être évité à l'avenir.

ARMES.

Les hommes ont maintenant la carabine Winchester, sauf ceux des divisions D et K qui sont armés de la carabine Lee-Metford et du revolver Enfield. Ces carabines et revolvers sont usés ; aussi suis-je content de pouvoir annoncer que le département a décidé d'armer à neuf tout l'effectif avec des instruments modernes.

Une commission d'officiers s'est réunie en juin pour rechercher si la carabine Ross —une invention de sir Charles Ross—pouvait être adoptée par notre gendarmerie.

M. Cecil Paddon, qui représentait sir Charles Ross, soumit à l'essai deux carabines, l'une à canon de 28 pouces et l'autre de 25, mais toutes deux à action identique. La différence essentielle entre la carabine Ross et la carabine Lee-Metford, qui sert dans l'armée impériale, se trouve dans l'action du verrou. La carabine Ross n'a pas de verrou et est tenue fermée par une tirette droite, tandis que dans la carabine Lee-Metford le verrou évolue dans un quart de cercle, soit que l'on ouvre ou que l'on ferme. Toutes deux ont le même canon et s'arment du même projectile.

Le second jour des expériences, la plus petite carabine fut mise hors de service par la cassure du ferrage. Mais la commission, considérant que le petit modèle répondait davantage à nos besoins, demanda à M. Paddon d'avoir une autre carabine portant certains changements jugés désirables dans la position de la première mire et pour que celle-ci ne s'encaisse pas dans le canon. Les expériences reprirent à l'arrivée du nouveau modèle, et des essais comparatifs furent établis entre les carabines Winchester, Lee-Metford et Mauser.

LA COMMISSION.

La commission recommanda que la carabine Ross, décrite ci-dessous, soit adoptée, mais que certaines modifications de peu d'importance soient apportées au modèle examiné.

Longueur du talon de la crosse à la gueule..........	3 p. $9\frac{1}{4}$ pcs.
Longueur du canon..............................	25 "
Espace entre la mire d'avant et celle d'arrière.......	$20\frac{3}{16}$ "
Longueur du tronc...............................	$14\frac{1}{3}$ "
Poids...	7 liv. 8 onc.

Comparativement aux autres carabines à magasin, sa supériorité sous le rapport de la rapidité du tir a été fort évidente. C'est dû à deux raisons : le magasin peut être vidé sans enlever l'arme de l'épaule, que l'on soit debout, à genoux ou étendu ; puis, il y a la rapidité avec laquelle le magasin peut être rempli. Le fond du magasin, qui est mû par un ressort, peut être déprimé avec la main gauche, et les cartouches y tombent facilement.

La facilité du chargement est accrue par la méthode adoptée pour l'empaquetage des cartouches dans des boîtes en papier, chacune en contenant cinq. La couverture de la boîte est facilement enlevée et le contenu vidé dans le magasin.

On a également loué le mécanisme de la carabine Ross pour sa solidité ; le petit nombre de ses pièces ; la facilité avec laquelle on pouvait la démonter, puis en rassembler les parties sans l'aide d'outils ; la force de l'extracteur et le mécanisme double du fermoir, grâce auquel, si le ressort est brisé, le mécanisme peut encore servir.

Les proportions de cette carabine sont parfaites. La partie boisée du tronc et de l'avant-bras est sans solution de continuité comme dans la carabine Mauser, ce qui aide matériellement à la solidité de l'arme. Le magasin ne fait pas saillie comme dans la carabine Lee-Metford. Elle peut être mise sur la coupe de la selle, ce qui est un avantage pour notre service de patrouille, l'expérience ayant démontré que, placée ainsi, la carabine fatigue moins l'homme et le cheval. La commission s'est montrée absolument satisfaite de la précision de l'arme.

En résumé, la carabine Ross est légére, bien proportionnée et précise. Avant de l'adopter, je recommande qu'on en fasse l'essai en temps froid pour s'assurer si son mécanisme fonctionnera aussi bien par une température basse.

On n'a pas encore choisi un nouveau type de revolver. Il existe plusieurs modèles perfectionnés, et l'on devrait se procurer des échantillons de ceux qui paraissent plus propres à nous convenir. On en pourrait sans doute choisir un satisfaisant.

Pour nous, le revolver est l'arme la plus importante, et l'on ne saurait apporter trop de soin en en faisant le choix. Il nous faudra absolument d'autres équipements, nos ceintures et nos bandoulières étant confectionnées pour les munitions en usage aujourd'hui. Le cuir des ceintures et des bandoulières actuelles est vieux et détérioré. Même si on ne changeait pas le type de carabine, il nous faudrait de nouveaux équipements d'ici à quelques années.

EXERCICE DE TIR À LA CIBLE.

Dans toutes les divisions, on s'est beaucoup intéressé au tir à la carabine et au revolver. 251 hommes ont terminé leurs exercices de tir. Le tir à la carabine a donné une bonne moyenne, soit 58 pour 100. Le tir au revolver n'a pas été aussi bon, mais je compte sur une grande amélioration avec de nouvelles armes.

SELLERIE.

Notre sellerie est en bon état et suffit complètement aux besoins.

HARNACHEMENT.

Il faut renouveler notre harnachement et j'espère que ce sera l'an prochain.

TRANSPORT.

Nos voitures sont en bon état. On a fait l'achat de plusieurs gros chariots et de plusieurs planches (*buckboards*) simples et doubles, d'un nouveau patron. On les a trouvés satisfaisants. Nos besoins pour l'an prochain ne sont pas considérables.

UNIFORME.

La qualité des uniformes fournis était très bonne, sauf celle d'un envoi de vestons (*pea jackets*) qui ont été renvoyés à l'entrepreneur.

VIVRES.

Les approvisionnements ont été trouvés bons et les fournisseurs ont rempli leur contrat à la satisfaction de tous. Il y a une hausse sensible dans le prix du bœuf, qui se vend maintenant plus cher que jamais depuis dix ans.

FOURRAGE.

Le foin a été de bonne qualité et le prix payé cette année a été au-dessous de la moyenne.

L'avoine a été de bonne qualité, bien remplie et nette. Le prix moyen est le plus bas que l'on ait payé depuis dix ans.

CHEVAUX.

On en a cinquante-neuf de moins que l'an dernier. Il a été acheté vingt chevaux et quatre poneys.

Transférés au Yukon	18
Réformés et vendus	53
Morts	7
Abattus	6

La vente des chevaux réformés a rapporté une moyenne de $48.88, soit $16.38 de plus que l'an dernier. Ce fait indique bien la demande de chevaux dans les Territoires. La santé des chevaux a été excellente.

La perte par la mort a été très faible, et n'a été due qu'à des causes inévitables. Deux chevaux sont morts de fièvre typhoïde à Red-Deer, région où la maladie sévissait ; un autre a été accidentellement étranglé, et quatre ont succombé à des maladies aux organes internes.

Six ont été abattus, deux parce qu'ils avaient contracté la morve pendant une expédition pour avoir été mis dans une écurie infectée, et quatre à la suite d'accidents.

Il n'y a pas eu de maladie dans nos écuries. Il y a un certain nombre de chevaux usés qui devraient être réformés.

Il me faut, l'an prochain, 100 chevaux de remonte pour maintenir l'effectif dans un bon état de service.

QUARTIERS.

Il a été fait plusieurs réparations et améliorations, mais il ne faut pas oublier que les bâtiments sont vieux et qu'ils ont constamment besoin d'entretien.

Il faut de nouveaux quartiers pour les officiers à Régina et à Calgary ; les postes de Lethbridge et de Fort-Saskatchewan ont besoin d'être repeints ; on devrait mettre des fondations en pierre sous les bâtiments à Maple-Creek et à Lethbridge.

Il faudra, à Battleford, de grands changements et beaucoup de réparations pour donner au poste une apparence convenable.

Il faudrait de nouveaux bâtiments pour les détachements de Gleichen, Banff et Pinto-Horse-Butte.

On a érigé de confortables quartiers au Petit-Lac-de-l'Esclave.

SANTÉ.

La santé de nos hommes a été très bonne. Quatorze ont été invalidés dans le cours de l'année, à la suite d'accidents ou pour des maladies contractées avant d'entrer dans la gendarmerie.

Les médecins civils chargés des examens n'ont pas toujours été aussi vigilants qu'ils l'auraient dû.

Une seule mort : celle du constable Beaumont, à Calgary. C'était un de nos meilleurs hommes, et ses camarades ont vivement regretté sa disparition.

Le service médical a été efficacement rempli.

Le médecin auxiliaire Bell, qui remplit la double charge de médecin de poste et de premier médecin de l'effectif, a rendu des services éminents.

DISCIPLINE.

La conduite et la discipline du corps ont été satisfaisantes en général. Dix hommes ont été expulsés, la plupart pour ivrognerie ou offenses commises en état d'ébriété. Il y a eu, en tout, dans les Territoires du Nord-Ouest et le Territoire du Yukon, seize expulsions, contre vingt-sept l'année précédente.

Il faut que la sobriété règne dans tous les rangs, car, autrement on ne peut ni conserver la confiance publique ni remplir les devoirs confiés à l'effectif.

J'ai le regret d'avoir à enregistrer la mort du surintendant Howe, qui a fini ses jours à Macleod le 17 août dernier. Au cours de ses vingt-sept ans de service dans la gendarmerie, il a passé par tous les grades, de constable à surintendant. C'était un excellent officier, un bon camarade et un loyal ami.

Je ne puis clore ce rapport sans parler de la Loi de Pension pour les officiers de la gendarmerie à cheval, adoptée à la dernière session du parlement.

Ses généreuses stipulations sont très appréciées. Les officiers pris dans les rangs en tirent beaucoup de profit, vu que leur temps de service comme subalternes compte comme temps de service pour la pension. Je me permets de vous présenter les remerciements de nos hommes pour avoir présenté la mesure en parlement et l'avoir fait adopter.

Je reçus une aide loyale des hommes de tous grades durant l'année. Les officiers commandant les divisions et districts ont rempli leurs devoirs d'une façon efficace. Le sous-commissaire et le personnel des quartiers généraux ont été un précieux auxiliaire.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. BOWEN PERRY,

Commissaire, gandarmerie à cheval du Nord-Ouest.

ANNEXE A.

RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT R. B. DEANE, COMMANDANT LA DIVISION A, MAPLE-CREEK.

MAPLE-CREEK, 30 novembre 1902.

Au Commissaire de la
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest,
Régina.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport, comme commandant de la division A, pour l'exercice clos le 30 novembre 1902.

ÉTAT GÉNÉRAL DE LA CIRCONSCRIPTION.

N'ayant assumé le commandement de cette division qu'en octobre, je ne puis en parler beaucoup en connaissance de cause personnellement.

J'ai remplacé le surintendant Primrose, qui commandait à la place du surintendant Moffat depuis le mois de juillet.

On a eu très peu de neige l'hiver dernier, et les bestiaux, surtout au nord des Buttes du Cyprès, en ont souffert et dépéri. Le printemps a été humide et froid et l'herbe a été lente à se mettre à croître. Mais une fois poussée, elle a fourni abondamment de pâturages. La récolte de foin a été très belle.

Il est venu, cette année, du Montana, 11,768 moutons, contre 8,552 en 1901, et lse propriétaires de bestiaux se plaignent que les moutons les ruinent. Je crois comprendre qu'un des inspecteurs de homestead fait une enquête sur cette question pour l'information de son département.

En février et mars, on a signalé plusieurs pertes de bestiaux causées par les loups. A Ten-Mile, les éleveurs se sont cotisés et ont offert $25 par chaque tête de loup tué dans cette région. Une grosse prime a pour mauvais côté de pousser à la fraude. Dans le Montana, où la prime est de $15, la principale difficulté est d'empêcher la même tête d'être présentée plus d'une fois pour le paiement.

Dans la nuit du 15 août, il y a eu collision sur le chemin de fer ici. Un train de marchandises stationnant sur la voie d'évitement était trop long pour que tous les wagons pussent y trouver place, et deux ou trois débordaient sur la voie principale. Un autre train de marchandises passa, donnant sur ces wagons, qui furent démolis comme bien on le pense, pendant que le contenu était détruit.

Pendant qu'on déblayait la voie, on découvrit le corps d'un individu qui, selon toute apparence, voyageait furtivement. Le cadavre fut reconnu pour celui d'un nommé H. Gibson.

Il n'y avait pas de coroner local et il ne fut pas tenu d'enquête.

Le 3 novembre, on annonça qu'un nommé John Martin s'était tiré accidentellement, là où il travaillait, à environ quatre milles d'ici. L'inspecteur Starnes s'y rendit avec le coroner et ramena le corps. Une enquête fut tenue et un verdict de "mort accidentelle" rendu. Le seul témoin de l'affaire était H. C. Smith, qui travaillait avec Martin. Des cygnes étant venus à passer au-dessus d'eux, Martin avait saisi son fusil par la gueule et l'avait attiré à lui. Le résultat de son imprudence fut sa mort quelques courts instants après.

Le Dr Hargrave et le maréchal des logis Coristine, médecins vétérinaires, ont fait un complet rapport au département de l'Agriculture de tous les cas de maladies contagieuses parmi les bestiaux.

En avril, trois morts ont été causées par la diphtérie, qu'on a cru avoir été apportée de la région où passe le chemin de fer de Crow's-Nest. Un peu plus tard, un malade nous arriva du Lac-aux-Grues et on en signala d'autres cas à Swift-Current. De prosmpte mesures ont enrayé la marche de la maladie.

La variole a fait son apparition à Medicine-Hat en octobre. Les premiers atteints furent un enfant sauvage et deux sauvagesses que l'on mit en quarantaine.

Le 29 du même mois, un bouvier, qui faisait partie d'un groupe de surveillants à Langevin, fut aussi placé en quarantaine comme varioleux. Le groupe de surveillants fut isolé et gardé à vue tant que tout danger ne fut pas considéré comme fini. Plus tard, un autre cas s'y déclara.

CRIME.

Liste abrégée des causes inscrites et entendues pendant l'année écoulée :—

Crime.	Causes inscrites.	Condamnations.	Renvoyées, retirées ou instruites.	Attendant instruction.	Observations.
Délits contre la religion et les mœurs—					
Vagabondage	18	13	5		
Ivres et conduite désordonnée	56	56			
Tenir une maison mal famée	5	5			
Fréquenter une maison mal famée	1	1			
Délits contre l'ordre public—					
Porter des armes cachées	2	2			
Crimes et délits contre la personne—					
Blesser avec une arme à feu	1	....	......	1	
Voies de fait	10	7	2	....	1 attend jugement.
Tentative de suicide	1	....	1		
Délits contre la propriété—					
Vol	26	10	9	5	1 retirée ; 2 pas trouvés.
Vol de chevaux	5	......	3	2	
Vol de bêtes bovines	5	...	4	1	
Fraude	2	1	1	.....	1 pas trouvé.
Faux	1	1			
Apporter au Canada des effets volés	1	......	......	....	Pas trouvé.
Cambriolage	2	.....	1	1	
Effraction	1	......	......	1	
Dommages	2	1	1	......	1 retirée.
Cruauté aux animaux	1	....	.....	......	Décision réservée.
Contraventions à l'Acte des Sauvages—					
Sauvages ivres	4	4			
Avoir fourni des boissons aux sauvages	4	2	2		
Contravention à l'Acte des chemins de fer—					
Voyager furtivement et sans payer	4	1	2	.....	1 retirée.
Infractions aux Ordonnances du Nord-Ouest—					
Ordonnance concernant la boisson	6	6			
Animaux égarés	4	4			
Feu de prairie	6	3	2	......	1 retirée.
Maîtres et serviteurs	13	8	2	......	3 rég. à l'amiable.
Aliénation mentale	1	1			
Santé publique	7	.....	....	7	Galiciens varioleux encore en quarantaine.

Le grand nombre de causes mentionnées comme "non instruites" s'explique par le fait que le terme de la cour suprême a été ajourné du 4 novembre au 15 décembre.

Quelques-uns des prisonniers ont attendu leur procès pendant trois mois et demi et plus quand l'instruction en commença.

AIDE AU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE.

A partir de juin jusqu'à la mi-octobre, date de son départ, la patrouille de la gendarmerie a tenu la quarantaine en vigueur à Swift-Current—la précaution finale ayant été la destruction du poste par le feu.

AIDE AU DÉPARTEMENT DES DOUANES.

Le service d'un port secondaire a été fait ici, comme d'habitude, comme annexe du port de Lethbridge, en autant qu'il s'agissait de chevaux, de bêtes bovines, etc., venant du Montana dans le Canada par chemin de prairie. Les droits sur les marchandises importées en chemin de fer ont été perçus à Moose-Jaw. On a grandement besoin d'un officier de douanes ici, afin que tout le travail d'un port secondaire puisse se faire dans le village, vu que les gens menaçent de se constituer en corporation.

Le département des douanes comprend aussi bien que moi les difficultés qu'il y a d'avoir un service de douanes efficace avec un sous-percepteur isolé ; il est donc inutile que j'en dise plus.

Il a été entré à ce port secondaire 2,014 chevaux, 2,997 bêtes bovines et 11,768 moutons. Les nouveaux colons paraissent être d'une classe fort désirable.

SAUVAGES.

Il n'y a dans ce district que des sauvages non compris dans les traités.

Un sauvage du nom de To-To attendait depuis la mi-août son procès sous l'accusation grave d'avoir, étant armé, commis un vol dans la maison d'un colon.

DÉTACHEMENTS.

L'effectif et la composition des détachements dans la Division A sont comme suit :—

Localité.	Maréchal des logis chef.	Maréchal des logis.	Brigadier.	Gend'rmes	Chevaux.	
					de selle.	de trait.
Village de Maple-Creek			1		1	
Medicine-Hat		1		2	3	
Swift-Current				1	1	
Medicine-Lodge	1			2	3	2
Ten-Mile				3	3	2
East-End				2	2	2
	1	1	1	10	13	6

On a retiré le détachement de Farwell, le trafic ayant été détourné vers une autre voie qui pénètre au Canada à l'extrémité ouest de Old-man-on-his-back et traverse le lac Davis à son extrémité est.

Tous les détachements sont trop loin de la frontière (25 ou 30 milles) pour savoir ce qui s'y passe chaque jour. Il a été maintes fois démontré que des chevaux et bêtes bovines des Etats-Unis sont régulièrement mis en pâturage et engraissés du côté canadien. Il est de plus certain que des chevaux sont enlevés de nos prairies et mis au travail à l'insu du propriétaire ou sans son consentement, puis renvoyés en liberté après qu'on n'en a plus besoin.

Je m'efforce de bien faire comprendre aux colons la valeur de l'Ordonnance concernant les animaux égarés, ordonnance dont la mise en vigueur régulière tendrait à faire disparaître la difficulté. Nous avons tout récemment obtenu une condamnation sous l'autorité de cette ordonnance. Dans un autre cas, le défendeur, qui avait été cité devant le même magistrat, ne s'est pas présenté et un mandat d'arrestation a été décerné contre lui.

FORCE DE LA DIVISION.

La force nominale de la division, en ce moment, est de 33. Ce nombre comprend deux constables spéciaux et deux sous-officiers malades. Je vois par le rapport du surintendant Moffatt que la force était de 40 l'an dernier. Une diminution de 7 dans un

aussi faible total signifie que l'on doit compter avec le hasard pour pouvoir exécuter certains travaux nécessaires.

CHEVAUX.

Le nombre exact des chevaux est maintenant de 33, une diminution de 14 comparativement à l'année dernière. Il n'y a aucun doute que c'est un nombre insuffisant. Il n'y a pas un attelage de quatre chevaux dans la division, et pourtant, c'est souvent nécessaire ici comme ailleurs et comme les années précédentes.

Il semble difficile de se procurer des chevaux dans cette partie du pays. A mon arrivée ici, on m'a fait comprendre que les propriétaires de chevaux pouvaient les vendre plus cher et plus facilement à des gens du dehors qu'à la police. J'en conclus, dans le temps, que la police devrait acheter tout cheval qu'un propriétaire voudrait bien se donner le mal de montrer, qu'il fut acceptable ou non.

SELLERIE ET HARNACHEMENT

A peu d'exception près, les selles sont comparativement neuves et suffisent à nos besoins.

Les harnais sont dans un pauvre état, sauf un double léger et un simple. Il faudrait beaucoup de réparations et même rejeter certains harnais. On a besoin d'un harnais double léger de front pour compléter un attelage de brancard double maintenant en usage. Aussi d'un quadruple harnachement fort et d'un simple fort pour planche (*buckboard*).

TRANSPORT.

Nous avons assez de voitures pour nos besoins immédiats, et elles sont en assez bon état.

Trois planches doubles devront néanmoins être remplacées d'ici à quelque temps.

FOURRAGE.

MM. Dixon Bros., qui avaient le contrat pour la fourniture de l'avoine l'an dernier, n'ont pas fait de soumission cette année. Ils m'ont dit que l'opération qui consiste à servir d'intermédiaires aux cultivateurs ne compense pas le mal à se donner, et que, dorénavant, ceux-ci auraient à faire leurs propres contrats.

Les prix demandés dans les soumissions reçues étaient extraordinairement élevés, c'est pourquoi toutes ont été rejetées.

Le foin est de la meilleure qualité.

SANTÉ.

La santé, ici, est aussi bonne qu'on pouvait s'y attendre avec des hommes sains et robustes. Il y a juste assez d'exceptions, par-ci par-là, pour prouver la règle.

TIR À LA CIBLE.

Il paraît qu'il n'a pas été possible jusqu'ici de faire les exercices manuels de tir à la cible. Quand le temps et les circonstances le permettent, plusieurs hommes sont exercés à ce tir. Les grands vents ont jusqu'à ce jour gêné le peu d'exercice qui s'est fait.

LOGEMENTS ET BATIMENTS.

J'ai constaté qu'on avait autorisé des réparations considérables et fort urgentes aux casernes. Il a été acheté beaucoup de bois, de poteaux de clôture, de barrières, etc., d'une maison faisant affaires à Moyie, C. A. Le bois n'a pas encore été délivré et il m'est impossible de savoir si on va nous l'expédier ou non. N'ayant pas reçu de réponse de la maison de Moyie, je cherche actuellement à obtenir des cotes de Fernie, C. B.

FEUX DE PRAIRIE.

Le 13 janvier, une prairie fut mise en feu par une locomotive du chemin de fer Canadien du Pacifique, à environ 2 milles à l'est du village, mais l'incendie fut éteint avant d'avoir causé de sérieux dommages.

Au mois d'avril, il y eut plusieurs feux de prairie, mais ils firent peu de dégâts, si l'on en excepte un qui éclata du côté nord du chemin de fer, près de Dunmore, et se propagea dans la direction nord-est, détruisant beaucoup de foin. Ce sont les éleveurs de moutons qui ont le plus souffert de ce feu, dont l'origine n'a pu être déterminée.

Le 29 septembre, un incendie mystérieux se déclara entre les postes des détachements de Medicine-Lodge et de Dix-Milles. L'on a supposé qu'un cheval ferré avait frappé un caillou et que l'étincelle produite par le choc avait enflammé l'herbe. Les colons et les gendarmes ont éteint le feu avant qu'il ait causé beaucoup de dommages.

Au commencement d'octobre, de la fumée de feux de prairies était visible de Maple Creek dans diverses directions, et l'air en a été rempli jusqu'à ce que d'abondantes pluies, le 9 et le 10, aient éteint les feux et éclairci l'atmosphère. Un de ces feux, au Lac-des-Mauves, aurait été provoqué, au dire d'un mécanicien de chemin de fer, par une locomotive, mais l'origine d'un autre grand feu, à environ 15 milles plus loin, n'a pu être déterminée.

DÉCORATION.

Au mois d'octobre, à une parade en grande tenue, une médaille a été présentée au maréchal des logis chef Richards pour conduite distinguée pendant la campagne de l'Afrique du Sud.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

R. BURTON DEANE,
Surintendant commandant la division A.

EFFECTIF DE LA DIVISION, 30 NOVEMBRE 1902.

Localité.	Surintendant.	Inspecteur.	Aide-chirurgien intér.	Maréch. des logis d'ét.-m.	Maréchaux des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Constables spéciaux.	Total.	Chevaux. De selle.	Chevaux. De trait.	Chevaux. Total.	Observations.
Maple-Creek	1	1	1	2	....	3	10	2	20	7	9	16	Brigadier transféré du Dépôt.
Medicine-Hat	....	....	....	....	1	....	2	....	3	3	....	3	
Swift-Current	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....	1	
Medicine-Lodge	....	....	....	1	....	....	2	....	3	3	2	5	
Ten-Mile	....	....	....	....	....	....	3	....	3	3	2	5	
East-End	....	....	....	....	....	....	2	....	2	2	2	4	
Dépôt de ville	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1	....	1	
Lethbridge	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....	....	....	Mal. à l'hôp. de Galt.
Régina	....	....	....	....	....	1	....	....	1	....	....	....	Bras disloqué.
Totaux	1	1	1	3	2	5	20	2	35	20	15	35	

ANNEXE B.

RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT A. H. GRIESBACH, COMMANDANT LA DIVISION C, BATTLEFORD.

BATTLEFORD, 1er décembre 1902.

Au Commissaire de la
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest,
Régina, Assa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel au sujet de la division C et de la circonscription placée sous mes ordres, pour l'exercice clos le 30 novembre 1902.

L'inspecteur F. J. A. Demers quitta Battleford, en décembre 1901, pour se rendre dans l'Afrique du Sud, de sorte que j'ai été sans officier jusqu'à l'arrivée ici de l'inspecteur T. McGinnis, au mois de mai dernier.

Le maréchal des logis vétérinaire chef Tracy a été transféré ailleurs en avril dernier, et personne n'a encore été nommé pour le remplacer.

Le maréchal des logis Richardson, C. V., ayant été choisi pour faire partie du contingent du gouvernement, nous a quitté au mois de mai pour aller à Régina, où devaient se réunir tous les membres de ce contingent.

L'on a accordé au brigadier Carson un congé d'un an afin de lui permettre de se joindre au 2ème régiment des Chasseurs Canadiens à cheval, qui allait faire la campagne dans l'Afrique du Sud. Ce sous-officier avait déjà servi dans l'Afrique australe avec le 1er régiment des Chasseurs Canadiens.

Le gendarme Leach, un autre membre de la division, qui avait antérieurement fait le service avec le régiment en dernier lieu mentionné, a aussi obtenu la permission de se joindre au 5ème régiment des Chasseurs Canadiens à cheval.

ÉTAT GÉNÉRAL DU DISTRICT.

Le district est, somme toute, dans une condition prospère. Les différentes cultures ont donné un bon rendement. Le temps a été très beau pendant la fenaison, et une abondante récolte d'excellent foin a été obtenue.

Les rouliers ont été occupés tout le temps non seulement à charroyer les approvisionnements ordinaires, mais encore à transporter le fer et les machines nécessaires pour la construction du nouveau pont en acier qne l'on est actuellement à établir ici sur la rivière Bataille.

Plusieurs nouveaux colons sont venus s'établir dans le district, et une vaste étendue de terres de la Cie du chemin de fer du Pacifique a été vendue. Un grand nombre de homesteads ont été pris par d'autres personnes qui se proposent d'en prendre possession au printemps. Tout indique que la colonisation va faire d'immenses progrès dans les années à venir.

Le chemin de fer dont je parle dans mon dernier rapport n'a pas encore pénétré dans ce district, bien que des levés de plans aient été faits çà et là dans les environs ; mais les habitants de la localité espèrent que la ligne sera construite jusqu'ici le printemps prochain, et il n'y a pas de doute qu'avec l'établissement de ce chemin de fer une nouvelle ère de prospérité s'ouvrira pour cette région-ci.

Il me fait plaisir de dire que les Doukhobors établis ici réussissent bien. Ils ont eu de bonnes récoltes, tant de foin que de grain, et à en juger par l'apparence de leurs villages et de leurs foyers ils sont dans une situation florissante. Heureusement, jusqu'à présent, ils ne paraissent pas avoir été affectés de la "folie" qui s'est emparée de ceux qui demeurent plus à l'est, et d'après les rapports qui m'ont été faits, je ne crois pas qu'ils se laissent jamais prendre par cette lubie.

DÉTACHEMENTS.

Cette division comprend, à l'heure qu'il est, les détachements suivants :
Saskatoon.—Un gendame et 2 chevaux.
Henrietta.—Un gendarme et 2 chevaux.
Jackfish.—Un gendarme et un cheval.
Lac-aux-Oignons.—Un sous-officier et 2 chevaux.

PATROUILLES.

Par suite de la faiblesse de la division et du grand nombre de sous-officiers et d'hommes qui sont allés faire le service dans l'Afrique du Sud et qui ont été adjoints au contingent du gouvernement, il a été impossible d'organiser un système régulier de patrouilles. Chaque détachement, cependant, a surveillé les différentes parties du district, et des patrouilles ont été faites de temps à autre des quartiers généraux dans diverses directions, mais toujours dans un but déterminé. C'est ce que l'on a pu faire de mieux dans les circonstances.

AIDE AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

Une escorte a été détachée pour accompagner l'agent du Lac-aux-Oignons lors de la distribution des rentes aux sauvages de cette localité. L'agent de Battleford n'a pas demandé d'escorte.

DISCIPLINE ET CONDUITE.

La conduite et la discipline des hommes ont été bonnes.

EXERCICES ET TIR À LA CIBLE.

Des exercices à pied et de tir à la cible ont eu lieu durant l'année toutes les fois que les hommes n'étaient pas de service.

Des exercices à la carabine et au revolver ont été faits par tous les hommes disponibles au poste pendant les mois de septembre et d'octobre dernier. Le tir a été passable, si l'on considère la piètre condition des armes, qui sont hors de service et qu'il faudrait remplacer par d'autres plus efficaces.

PHYSIQUE

La physique des hommes de cette division répond aux exigences des règlements.

HABILLEMENT ET PETIT ÉQUIPEMENT.

Les articles d'habillement et de petit équipement sont de bonne qualité. Quelques uniformes nouveau modèle ont été envoyés ici et distribués aux hommes.

CHANGEMENTS.

Un maréchal des logis chef un maréchal des logis et trois gendarmes ont été rengagés dans le cours de l'année dernière, et une recrue a été engagée et envoyée au "dépôt". Un maréchal des logis chef et un gendarme ont été transférés ailleurs, et un gendarme a obtenu son congé à prix d'argent.

SANTÉ.

Les hommes de cette division ont joui d'une bonne santé et ont été exempts de toute maladie contagieuse.

DÉCÈS.

Il n'y a pas eu de mortalité dans la division proprement dite durant l'année, mais je regrette d'avoir à vous faire part du décès de notre ex-chirurgien auxiliaire intérimaire, le Dr Blouin, qui est mort subitement en septembre dernier.

DÉSERTIONS.

Il n'y a pas eu de désertions durant l'année.

CHEVAUX.

Les chevaux de cette division sont en bonne condition et leur santé a été bonne. Aucune bête n'a été réformée durant l'année ; deux chevaux, cependant, qui avaient été mis à la réforme en 1901, n'ont été offerts en vente qu'en octobre de la présente année. Malheureusement, l'un d'eux se cassa la jambe quelques jours avant la vente et l'on dût le détruire, de sorte qu'une bête seulement fut vendue. Quatre chevaux ont été transférés à la division F durant l'année.

ARMES ET MUNITIONS.

Avec les armes délabrées que nous avons ici il est impossible de tirer juste, mais comme l'on se propose de les remplacer par des armes modernes, je n'en dirai pas davantage.

Les munitions sont au complet et en bonne condition.

ARTILLERIE.

Nous avons ici trois canons se chargeant par la bouche, un canon d'acier de 9 et deux canons en bronze de 7.

Le canon de 9 et son affût sont en bon ordre et propres au service. Les affûts des canons de 7 s'en vont en ruine.

Le harnachement, bien que vieux, est en bon état, mais les munitions sont hors de service.

HARNACHEMENT ET SELLERIE.

Le harnachement de la division est très vieux et le cuir est tout usé. La plus grande partie en a déjà été condamnée et un nouvel équipement complet est requis afin de mettre cette division sur un pied d'efficacité.

La sellerie est en bon ordre et suffit pour les besoins actuels.

VOITURES.

Les voitures sont pour la plupart neuves et en bon état, mais il nous en faudra d'autres pour l'année prochaine.

FOURRAGE.

Le fourrage fourni à ce poste-ci, à l'entreprise, est d'excellente qualité. Nous avons été approvisionnés de foin par deux entrepreneurs, qui nous en ont livré 50 tonnes chacun à $6.85 et $7.50 la tonne respectivement. Le prix que nous payons pour l'avoine varie de 20c. à 22c. le boisseau.

TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

Le télégraphe de l'Etat entre Qu'Appelle et Edmonton passe par Battleford, où il y a un bureau. Il y a aussi une ligne téléphonique entre la ville et la caserne. Cette année, afin d'améliorer le service, l'on a fait installer une batterie de téléphone dans le corps de garde ; comme il y en avait déjà une dans le bureau d'état-major, nous en avons maintenant deux.

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE.

Une pompe à incendie, avec boyaux, est tenue dans un petit bâtiment à côté du puits qui se trouve au centre de la place. Il y a trois réservoirs dans l'enceinte, et toutes les précautions possibles sont prises pour prévenir les incendies. Les tuyaux de poêles sont tenus propres et les bâtiments sont pourvus d'échelles de sauvetage, de seaux à incendie, d'extincteurs chimiques et de barils remplis d'eau.

APPROVISIONNEMENT D'EAU.

L'approvisionnement d'eau du poste est tiré d'un puits d'environ 65 pieds de profondeur, au moyen d'une pompe actionnée par un moulin à vent. L'on ne peut guère compter, cependant, sur ce moulin, vu que les machines se brisent fréquemment et qu'il est très difficile de les réparer. Depuis le mois de mars dernier, il nous a fallu pomper l'eau à la main. C'est là une tâche laborieuse. Le puisage de l'eau dont nous avons besoin à la caserne prend près de 4 heures par jour. Le moulin à vent est actuellement en réparation, mais vu la difficulté que nous avons à trouver un expert pour faire un ouvrage durable, je crains bien que nous ne puissions nous en servir avant le printemps prochain.

A l'heure qu'il est nous n'avons pas de réservoir pour garder de l'eau en cas de besoin, et je suggérerais que l'on nous en fournisse un d'une capacité, disons de 1,000 gallons, où nous pourrions nous approvisionner d'eau lorsque le moulin à vent se dérangerait ou qu'il n'y aurait pas assez de vent pour le faire marcher.

CHEMINS ET PONTS.

Le printemps dernier, par suite de l'ininterruption des pluies, les chemins dans le district étaient en très mauvais état, mais le gouvernement du Nord-Ouest y a fait faire d'importantes améliorations sous forme de travaux de drainage et de nivellement. Les vieux ponts ont aussi été réparés.

De nouveaux ponts ont été construits à différents endroits sur le chemin du Lac-aux-Oignons, et cette voie est maintenant assez praticable. Lorsque les améliorations que l'on se propose de faire au chemin de Saskatoon auront été exécutées, notamment la reconstruction et le nivellement du talus du côté est du ruisseau aux Aigles, ce chemin se trouvera dans une excellente condition pour le roulage.

Un pont en acier est actuellement en voie de construction sur la rivière Bataille et achevé avant la débâcle, au printemps. Ce pont sera d'une grande utilité pour les habitants de Battleford et des environs ainsi que pour les nouveaux colons qui doivent venir s'établir ici au commencement de l'année prochaine.

BATEAUX-TRAVERSIERS.

Il y a un bateau traversier à vapeur, appartenant à l'Etat, qui fait le service entre les rives nord et sud de la Sasketchewan, à Battleford.

Un bac a aussi été établi sur la rivière Sasketchewan-Nord, à environ 6 milles en aval de Henrietta. C'est très commode pour les Doukhobors, et les autres colons de ce district, ainsi que pour le public en général.

J'apprends qu'un autre bateau-traversier fera le service à ou près Fort-Pitt le printemps prochain. Ce bateau sera utile aux chercheurs de terres, aux membres de la gendarmerie, etc.

LOIS RELATIVES AUX SPIRITUEUX.

Dans ce district, d'après ce que l'on m'a dit, les lois concernant la vente des spiritueux ont été assez bien observées.

MORVE, ACTYNOMICOSE ET FIÈVRE TYPHOÏDE.

Aucun cas de morve ou d'actynomicose n'a été porté à ma connaissance, l'année dernière, mais plusieurs chevaux dans l'établissement de Bresaylor sont morts, paraît-il, d'une maladie inconnue qui aurait bien pu être la fièvre typhoïde. Comme il n'y avait pas de vétérinaire sur les lieux, je n'ai pu faire diagnostiquer ces cas.

COLONISATION ET AGRICULTURE.

Bien que Battleford soit encore à 90 milles d'un chemin de fer, un grand nombre de colons, avec leurs bestiaux et leurs instruments aratoires, sont venus s'établir ici dans le cours de l'année. Plusieurs délégués ont aussi visité le district et ont acheté des terres de la Cie du Pacifique ou pris des " homesteads", qui seront occupés le prin-

temps prochain. Tous se sont déclarés enchantés du pays et des perspectives qu'il offre, et je n'ai aucune hésitation à dire qu'une fois que le chemin de fer aura été construit, la colonisation se développera rapidement, étant donné surtout qu'il y avait plusieurs Américains parmi les délégués et les acheteurs de terres.

PERSPECTIVES QUANT À L'ÉLEVAGE.

Dans les différentes parties du pays sont disséminés plusieurs ranches, ou établissements d'élevage de bestiaux, qui paraissent florissants.

Bêtes bovines et chevaux prospèrent, et il semble y avoir de bonnes chances de succès pour des hommes de moyens et d'énergie qui se livreraient à l'industrie de l'élevage de ces animaux.

BEURRERIES.

Il n'y a qu'une beurrerie en exploitation dans ce district, et c'est une entreprise particulière. Le propriétaire de cette beurrerie fournit le beurre à la gendarmerie, ici.

CHASSE.

Les canards, les oies, les poules de prairie et les perdrix ont été assez abondants, cette année. L'antilope et le cerf à queue noire se rencontrent aussi dans certaines parties de la circonscription. Les lapins vont encore en augmentant.

PÊCHE.

Des poissons de diverses espèces, entre autres le poisson blanc et la truite de lac, abondent dans certaines parties de la circonscription, principalement dans le lac au Brochet et dans les eaux près du lac aux Oignons. La gendarmerie prête à l'inspecteur des pêcheries toute l'aide qu'il demande.

VOIES FERRÉES.

Il n'y a pas encore de voie ferrée dans ma circonscription.

Saskatoon, qui est à 90 milles de Battleford, est actuellement le point le plus rapproché où il soit possible d'avoir accès au chemin de fer, mais l'on espère qu'il sera remédié sous peu à cet inconvénient.

EQUIPEMENT GÉNÉRAL.

L'équipement de la division laisse encore à désirer, bien qu'il y ait eu amélioration depuis mon dernier rapport ; il reste beaucoup à faire pour le mettre en parfait état.

MOBILIER DE LA CASERNÉ.

Nous avons à peu près tout ce qu'il nous faut en fait de meubles, mais nous avons besoin de lits de fer, vu que les couchettes qui ont été fournies à ce poste-ci ont été condamnées parce qu'elles ne sont pas assez solides. Tout le reste est au complet.

AMÉLIORATIONS À LA CASERNE.

Les réparations suivantes ont été faites aux bâtiments et aux clôtures de la caserne dans le cours de l'année dernière :—

La clôture autour de l'enceinte, qui était en très mauvais état, a été réparée d'un bout à l'autre ; les poteaux ont été étayés et il en a été posé d'autres partout où c'était nécessaire. Je crois que cette clôture est maintenant assez solide pour résister encore deux ans au moins. La barrière principale a été enlevée et placée près du corps de garde, des poteaux neufs ont été plantés et la clôture à cet endroit-là a été modifiée de manière à répondre au nouvel arrangement. Cela constitue une importante améliororation, car autrefois la barrière était trop loin (environ 50 verges) du corps de garde et ne pouvait être assez étroitement surveillée. La clôture autour du fenil a aussi été réparée ; des poteaux neufs ont été plantés et une nouvelle barrière a été posée.

La chambre de troupe, la chambre d'ordinaire, le logement de l'inspecteur et la chambre des officiers ont été badigeonnés, crépis et réparés. La salle de récréation a aussi été badigeonnée et crépie, et de plus le lambrissage en a été renouvelé.

L'écurie n° 1 a été bousillée et blanchie à la chaux, de nouvelles portes ont été posées et le plancher ainsi que les mangeoires ont été réparés. La forge, dont un coin menaçait de s'écrouler, a été étayée, et on l'a aussi crépie et blanchie à la chaux d'un bout à l'autre.

La maison du médecin a été badigeonnée, crépie et réparée. L'hôpital a été converti en logement pour le médecin, et l'on est actuellement à le reconstruire et à le diviser de manière qu'il forme une habitation confortable. L'ancien logement du médecin servira d'hôpital; c'est un bâtiment spacieux et plus commode sous certains rapports que celui autrefois employé pour cette fin.

Les bâtiments en général sont délabrés et exigent des réparations considérables. Lorsque ces réparations seront faites, je recommande fortement que quelques-uns des bâtiments soient changés de manière à former un carré régulier, au lieu de les laisser éparpillés çà et là comme à présent

L'écurie n° 1, qui devait être mise en ligne avec les autres, a besoin d'une nouvelle fondation et d'un plancher neuf; il faudrait aussi reconstruire les stalles et les murs. Une annexe, où l'on serrerait le foin, l'avoine, les outils et la litière, devrait être bâtie en arrière. Les fondations de l'écurie n° 2 devraient aussi être reconstruites et exhaussées d'à peu près 3 pieds, et le plafond devrait être renouvelé; les côtés et les bouts du bâtiment devraient être affermis avec des liens et recouverts d'un enduit de chaux et de sable, et il faudrait y ajouter une annexe comme pour l'écurie n° 1. Le toit a aussi besoin de réparations.

Le corps de garde devrait être transféré à un endroit mieux situé et agrandi; il faudrait encore 6 cellules au moins ainsi qu'une chambre pour les prisonniers. Un quartier séparé devrait être aussi établi pour 3 ou 4 prisonnières. Le corps de garde actuel a besoin d'une nouvelle fondation et d'un plancher neuf, et une palissade ou une solide clôture en planches devrait être construite en arrière du bâtiment pour enclore le lavoir et les latrines.

Le besoin d'une sellerie se fait vivement sentir.

D'autres réparations et remaniements aux bâtiments actuels devront être faits lorsque les améliorations susmentionnées auront été effectuées.

SAUVAGES ET MÉTIS.

La conduite des sauvages dans ce district a été assez bonne l'année dernière. Onze poursuites pour infractions à l'Acte des Sauvages ont été intentées durant la période qui couvre le présent rapport, et dans 8 de ces poursuites les prévenus ont été déclarés coupables.

CANTINE.

Nous avons une cantine, mais par suite du petit nombre d'hommes postés ici elle n'est pas très florissante.

INSPECTIONS.

La division a été inspectée par vous, cette année, dans la première semaine de novembre. Les chevaux ont aussi été inspectés, en juin dernier, par l'inspecteur Burnett, M.V., qui a fait à leur sujet un rapport favorable.

FEUX DE PRAIRIE.

Il y a eu un grand nombre de feux de prairie dans le district cet automne, principalement du côté sud de la rivière Bataille, mais heureusement le vent soufflait de l'ouest et peu de dommages ont été causés, à part la destruction de quelques meules de foin et clôtures. Une vaste étendue de prairie, cependant, a été brûlée, ce qui aura pour effet de rendre le fourrage rare au printemps. Vu l'abondante végétation, ces feux se sont propagés avec une grande rapidité et il a été impossible de les contrôler, bien

qu'un détachement de gendarmes, aidé des colons, ait réussi â en maîtriser un dans des conditions favorables.

La neige a commencé à tomber le 3 novembre et a constamment couvert le sol depuis, de sorte que tout danger de ce côté est disparu.

NOMBRE DE MILLES PARCOURUS.

Le nombre total de milles parcourus par les chevaux de la division durant l'année a été de 48,658.

CRIMINALITÉ.

Il me fait plaisir de dire qu'il n'y a eu aucun crime sérieux dans ce district durant l'année, comme on pourra le constater en jetant un coup d'œil sur le tableau ci-dessous. Toutes les infractions à la loi qui sont venues à la connaissance de la gendarmerie ont été promptement signalées à la justice.

Deux causes qui avaient été ajournées, l'année dernière, ont été instruites devant le juge McGuire aux assises de la cour Suprême tenues ici en janvier dernier. Dans l'une de ces causes il s'agissait d'une accusation de "blessures faites avec intention de tuer", le jury, cependant, rendit un verdict de "blessures faites illégalement". L'autre portait sur une accusation de "fausses représentations". Les prévenus dans les deux cas furent déclarés coupables et condamnés.

Une cause seulement a été inscrite sur le rôle cette année, celle de Henry Ducharme, un prisonnier, qui est accusé d'avoir pris la clef des champs alors qu'il était sous la garde d'un officier de justice.

Les principaux délits qui ont été commis dans ce district sont des contraventions à l'Acte des Sauvages, ceux que l'on a réunis sous la rubrique "vagabondage" et des larcins.

Relevé des procès qui ont été instruits dans le district de la division C pendant l'exercice expiré le 30 novembre 1902.

Classification.	Nombre de causes.	Nombre d'accusations déclarées fondées.	Accusations retirées, déclarées non fondées ou non instruites.	Observations.
Délits contre l'Acte des Sauvages—				
Avoir fourni de la boisson à des sauvages.	8	6	2	
Sauvages ivres	3	2	1	
Délits contre la personne—				
Voies de fait	3	3		
Délits contre la propriété—				
Vol de chevaux	2	1	1	
Violation de contrat	1	1		
Larcin	8	7	1	
Fausses représentations	1	1		
Vol avec effraction	2	.....	2	
Délits contre la morale publique—				
Vagabondage	17	13	4	
Délits contre les ordonnances des T.N.-O.—				
Maîtres et serviteurs	6	5	1	
Avr nég. de pourv. aux besoins de sa famille	1	....	1	
Avr pénétré dans un lieu mis en quarantaine	2	1	1	
Observation du dimanche	1	1		
Ordonnance concernant le gibier	4	4		
" " les feux de prairies	2	....	2	
" " les spiritueux	2	1	1	
Loi relative aux troupeaux	1	....	1	Procès pas terminé.
S'être éch. d. mains d. offi. d. j. ch. d. les gar.	1	....	....	1 attend.
Totaux	65	46	18	1 attend.

INCIDENTS ET ÉVÉNEMENTS.

Une épidémie de rougeole s'étant déclarée dans l'école industrielle de Battleford et dans la ville, il a fallu établir une quarantaine, qui commença en décembre dernier et couvrit une période d'environ 6 semaines.

Une épidemie de fièvre scarlatine qui éclata à Saskatoon, en avril, nécessita aussi l'établissement d'une quarantaine à cet endroit. L'on a supposé que la maladie avait été apportée dans le district par une famille d'immigrants.

Au mois de mai dernier, l'on me fit savoir que la variole avait envahi le district, et le Dr Patterson, du ministère de l'Agriculture, fut envoyé ici pour s'enquérir de la chose. Je reçus subséquemment instruction d'établir une quarantaire, qui dura jusqu'à la fin de juillet. Il y eut plusieurs cas à l'établissement de Bresaylor et un aux Buttes-des-Aigles. Ils étaient cependant, pour la plupart, d'un caractère bénin. Un enfant métis, âgé de quelques mois, succomba à la maladie, et c'est le seul cas sérieux qu'il y ait eu.

Au commencement de juin, un accident fatal de chasse est arrivé au Lac-aux-Oignons. Deux jeunes garçons nommés Dufresne et Patenaude étaient allés chasser ensemble, lorsque à un moment donné la décharge soudaine du fusil de Dufresne blessa mortellement son compagnon. Une enquête fut tenue par le juge de paix du Lac-aux-Oignons et l'agent des sauvages, et il fut démontré que c'était un pur accident. Subséquemment, une autre enquête eut lieu sous la direction de l'avocat de la Couronne, mais aucun fait nouveau ne fut révélé.

Le jour du couronnement (9 d'août) fût célébré ici par une parade en grande tenue et un service religieux auquel les membres de la gendarmerie assistèrent en corps. A midi, ce jour-là, un salut royal de 21 coups de canon fut tiré en présence d'une grande foule de loyaux citoyens, et la démonstration se termina par trois vivats pour Sa Majesté.

En terminant, je tiens à dire que j'ai été habilement secondé par mon personnel non seulement dans le service proprement dit de la police, mais encore dans l'organisation des différentes quarantaines qu'il a été nécessaire d'établir de temps à autre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. H. GRIESBACH,
Surintendant, commandant la division C.

ANNEXE C.

RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT C. CONSTANTINE, COMMANDANT LA DIVISION G, FORT-SASKATCHEWAN.

FORT-SASKATCHEWAN, 1er décembre 1902.

Au Commissaire de la
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest,
Régina.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel pour l'exercice clos le 30 novembre 1902.

ÉTAT GÉNÉRAL DU DISTRICT.

L'année dernière, le district a été, somme toute, dans une condition prospère. De très abondantes pluies au printemps et au commencement de l'été empêchèrent une partie des semences de germer, mais le temps magnifique qu'il a fait pendant les mois d'août et de septembre a mûri les grains et la récolte a été la meilleure que l'on ait encore obtenue. Le rendement du blé de première qualité n'a jamais été aussi considérable, et la récolte de cette céréale a atteint la moyenne, soit 20 à 30 boisseaux par acre. L'orge et l'avoine ont donné un faible rendement, mais elles étaient de bonne qualité. Un cultivateur résidant à 7 milles au sud du Fort a récolté sur trois acres de terre 340 boisseaux d'avoine (une moyenne de 113⅓ boisseaux par acre). Il a été semé très peu de lin, l'expérience de l'année dernière n'ayant pas été assez encourageante. Le 27 d'août, une violente tempête, accompagnée de grêle, causa de sérieux dommages aux fermes sur lesquelles elle passa, mais elle ne se fit sentir que dans un rayon peu étendu. Le district de la Plaine Rocheuse et l'établissement de l'Esturgeon ont le plus souffert de cette tempête. Quelques-uns des grêlons avaient 9 x 8 pouces de circonférence, et un grand nombre de porcs et de poules furent tués. Heureusement que la plupart des cultivateurs dans l'établissement de l'Esturgeon étaient assurés contre la grêle. Vu la rareté des moustiques et autres mouches, cet été, comparativement aux années précédentes, les bestiaux mis en pacage ont prospéré et sont en excellente conditions pour résister au long hiver qui approche. D'un autre côté, les éleveurs ont pu, pendant le beau temps, engranger une grande quantité de foin pour leurs bêtes.

La rivière Saskatchewan ayant été plus basse que ces derniers étés, l'on a fait des fouilles sur les barres à la recherche de l'or. Les mineurs gagnent en moyenne $2 par jour dans cette industrie.

Les chemins en général sont maintenant en très bon état. Les travaux locaux de voirie sont faits avec plus de soin qu'autrefois, les cultivateurs s'étant rendus compte par une dure expérience que vider une charge de paille ou de branchages dans un trou de vase n'améliore pas les choses, mais les rend au contraire pires. Un excellent ouvrage a été fait par l'excavateur de l'Etat, sous la direction de M. Upper, sur le chemin à l'est du Fort. Le fossé creusé par cet excavateur se déverse dans le ruisseau Ross, à un demi-mille à l'est du Fort ; on l'a prolongé sur une distance d'environ 4½ milles durant l'été, les excavations ayant été portées à certains endroits à une profondeur de 15 pieds Pour vous donner une idée de la quantité d'eau qui a été drainée, je vous dirai que toute la houille nécessaire pour la machine de l'excavateur a été transportée par une tonne à la fois, dans un chalan, sur ce canal,—car c'est un véritable canal. Ce fossé, une fois achevé, drainera une superficie de 150 à 200 milles carrés.

Un autre fossé, qui sera d'une grande utilité, est en voie d'excavation dans l'établissement Agricole, à 6 milles au sud du Fort. Ce fossé a été creusé en grande partie à la

main ; il a 2 milles de longueur et draine les basses terres le long du chemin principal au sud du township 54. Deux arpenteurs du gouvernement, MM. McLean et Laurie, ont été occupés dans ce district à tracer des routes, etc., sur les contours des lacs non navigables.

PONTS.

Le gouvernement a remplacé la plupart des ponts qui avaient été emportés l'année dernière, par des structures solides et durables. Une équipe d'hommes a travaillé à l'est et au sud du Fort, de Clover-Bar à Whitford (60 milles à l'est), et a construit 9 bons ponts, qui ont coûté de $100 à $600 chacun.

Les Galiciens forment une classe de colons très désirable. Leur nombre s'est augmenté, l'année dernière, d'à-peu près 2,000, et 345 naissances ont été enregistrées. Leur empressement à fournir, pour enregistrement, leurs statistiques relatives au mouvement de la population, fait voir la différence, sous le rapport de l'intelligence, qui existe entre eux et les autres étrangers, qui se sont montrés, l'année dernière, très récalcitrants sur ce point-là. Les Galiciens, contrairement aux autres, comprennent parfaitement que l'enregistrement du Canada est une mesure de protection pour l'individu, et n'a aucun rapport quelconque avec la taxation oppressive et le service militaire obligatoire. Il n'y a eu que 24 décès parmi eux, ce qui prouve d'une manière frappante combien ils sont robustes, propres et industrieux. La mortalité a surtout porté sur les jeunes enfants.

Le révérend Père J. Korchinski, prêtre de l'Eglise russe orthodoxe, s'est employé à expliquer aux Galiciens les conditions et les restrictions de leur nouvelle vie en Canada. Ce prêtre, avec son sous-diacre, a desservi pendant près de 9 mois l'entière colonie galicienne, à l'exception de ceux qui professent la religion catholique romaine ; malheureusement, il a été rappelé en Russie, où on doit l'élever à l'épiscopat en reconnaissance de ses précieux services tant ici que dans l'Alaska. Les catholiques romains ont récemment réussi à obtenir 4 prêtres indigènes de la Galicie ainsi que 4 religieuses. Il existe beaucoup de jalousie entre les catholiques et les orthodoxes, et il faudra probablement exercer une étroite surveillance afin d'empêcher les actes de violence et les désordres. La cause de l'Eglise grecque catholique, dont je parle dans mon dernier rapport, n'a pas encore été décidée. Les Galiciens en général ont obtenu d'excellentes récoltes et sont parfaitement contents et heureux dans leur pays adoptif. Les colons nouvellement arrivés ont déjà pris des terres, quelques-uns par achat, d'autres (la grande majorité) sous le régime des "homesteads". L'on est actuellement à construire de petits magasins et des auberges à divers intervalles le long du chemin principal allant vers l'est, et il y a deux hôtels munis de permis pour vendre des spiritueux. A cause du doute qui existe quant au parcours exact que doit suivre le chemin de fer Canadian-Northern, les marchands et les hôteliers n'ont construit que des bâtiments temporaires ; lorsque ce point important aura été réglé, il n'y a pas de doute que les bâtiments seront améliorés et que le fonds de marchandises en magasin sera augmenté. Les abondantes récoltes qui ont été obtenues, jointes à l'expectative d'un chemin de fer dans un avenir rapproché, ont provoqué une hausse considérable dans la valeur des terres dans ce district. La Compagnie de la Baie-d'Hudson vend ses terres en friche $5.50 l'acre (soit une augmentation de $1).

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a récemment augmenté le prix de ses terres de $1.50 par acre et les vend actuellement $5. Des terres défrichées se sont vendues jusqu'à $20 l'acre. Il a été vendu pour environ $1,200 de lots dans le village de Fort-Saskatchewan, qui se développe lentement, mais sûrement. Les terres dans un rayon de 75 milles à l'est du Fort sont presque toutes occupées, et les nouveaux colons sont obligés d'aller s'établir plus loin, dans les districts de Vermillon et de Vegreville, qui promettent de devenir rapidement des établissements prospères.

Un effort louable dans le sens de la défense coloniale,—question qui a été discutée lors de la conférence coloniale tenue à Londres l'été dernier,—a été la formation d'associations de tir locales. Les associations qui existaient déjà ont été réorganisées et mises sur un pied semi-militaire. Des clubs de ce genre existent dans ce district à Edmonton, Fort-Saskatchewan, Strathcona et Clover-Bar. L'association du Fort, à laquelle appartiennent plusieurs hommes de cette division, est dans une condition florissante ; elle compte 44 membres actifs. Deux équipes de 4 hommes chacune furent envoyées par

cette association à Calgary pour prendre part au premier Concours de Tir Territorial. Elles gagnèrent $150 en argent et arrivèrent secondes et remportèrent des médailles d'argent dans la joute mise sous le patronage du lieutenant-gouverneur. Ces associations peuvent être rendues de plus en plus utiles avec le temps, et on pourrait les charger d'un service spécial au besoin. Elles méritent par conséquent tout notre encouragement.

Les conditions dans le district de la rivière La-Paix n'ont guère changé depuis l'année dernière. Un nouveau quartier pour les officiers, une nouvelle caserne et des écuries additionnelles ont été bâtis au Petit Lac-des-Esclaves.

Nous n'avons pas encore de steamers à notre disposition, et les officiers et les hommes ont beaucoup de difficulté à se transporter d'un endroit à un autre.

Les baleiniers américains, qui avaient coutume de passer l'hiver dans les eaux canadiennes, à ou près l'embouchure de la rivière McKenzie, ont décidé, paraît-il, de ne plus hiverner dans la région arctique, les dépenses excédant les recettes pendant cette saison-là. Je crois qu'une petite goélette seulement hiverne près de l'île Herschell cette année. Vu la grande distance qui sépare le quartier général des détachements du sous-district de la rivière La-Paix et des autres postes, ces détachements échappent à la surveillance immédiate de l'officier commandant.

Je suggérerais qu'une geôle soit construite et qu'un magistrat stipendiaire soit nommé pour la région située à l'extrême nord ; le montant que l'on épargnerait en frais de déplacement suffirait à payer le salaire du magistrat et le coût de la construction de la prison. Peace-River-Landing serait, je crois, l'endroit le plus central pour cela. Pour vous donner une idée des énormes déboursés qu'il nous faut faire, je vous dirai que le transport de 3 prisonniers et de 2 témoins à Edmonton, où certaines causes devaient se plaider devant la cour Suprême, a coûté, l'an dernier, $1,500.

DISCIPLINE ET CONDUITE.

La conduite et la discipline des hommes de la division ont été bonnes, l'année dernière. Il y en a deux qui ont gravement manqué à la discipline, et ils ont été congédiés.

EXERCICES ET TIR À LA CIBLE.

Les hommes de la division, à l'exception de ceux du sous-district de la rivière La-Paix, ont fait régulièrement des exercices à la carabine et au revolver. Les détachements d'Edmonton et ceux qui sont postés sur le chemin de fer C. et E. se sont exercés au tir au revolver à leurs cantonnements respectifs, les exercices à la carabine ayant été faits au quartier général de la division.

Si nos cibles étaient faites de la forme d'un homme de taille moyenne et peinturées de la couleur de l'uniforme de campagne, je crois que ce serait beaucoup préférable. Les hommes auraient ainsi une idée de la grosseur d'un individu à certaines distances données et pourraient par conséquent juger leurs propres distances lorsqu'ils feraient le service actif, le but à atteindre devant être non pas de tuer instantanément l'adversaire, mais bien de le mettre momentanément hors de combat, vu que les blessés donnent plus de trouble sur le champ de bataille que les morts.

HABILLEMENT ET PETIT ÉQUIPEMENT.

L'on n'a pas à se plaindre de la qualité des articles d'équipement qui sont fournis à la gendarmerie, mais ils ne sont pas en quantité suffisante. Il est impossible d'équiper tous les hommes à la fois. Nous avons grand besoin de couvertures de laine.

CHEVAUX.

Les chevaux de cette division sont pour la plupart en bonne santé. Un poney, n° rég. 161, est mort au Petit-lac-des-Esclaves d'inflammation de la vessie, et le poney n° 34 a été abattu à Fort-Saskatchewan dans le cours de l'été, vu qu'il était partiellement paralysé. Le cheval, n° rég. 2706 est atteint de la fièvre des marais. Il ne nous a pas été fourni de nouveaux chevaux l'année dernière. Il y a à l'heure qu'il est 7 chevaux qui devraient être réformés.

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE.

Nous avons une pompe à incendie à bras, des boyaux et un bon approvisionnement d'eau. Des extincteurs, des grenades et des seaux pleins d'eau sont distribués dans les différents quartiers et bâtiments. La prudence et de bonnes cheminées sont la meilleure protection contre l'incendie.

ARMES.

Nous avons encore les mêmes carabines et revolvers surannés, et ils sont très usés.

SELLERIE ET HARNACHEMENT.

Les harnais sont en assez bon état. Il nous en faut encore plusieurs autres, et j'aime à croire qu'on nous les fournira à temps pour les rudes voyages du printemps. La sellerie est en bonne condition.

VOITURES.

Nous avons plus de voitures d'été que nous n'en avons besoin. Deux autres barouches à un siège ont été demandées, et elles doivent nous arriver sous peu.

Nous avons reçu 7 nouveaux traîneaux du type " jumper ", l'hiver dernier. Ces traîneaux sont légers et solides et sont employés principalement par les détachements.

FOURRAGE.

Le foin et l'avoine sont fournis à l'entreprise au quartier général et à quelques-uns des cantonnements. Aux autres postes, l'on paie tant pour le fourrage, suivant le cours du marché.

Dans quelques cas le foin est fourni à forfait et l'avoine est envoyée du magasin du S. F., ici.

A Edmonton, des soumissions furent demandées pour 35 tonnes de foin ; deux personnes seulement soumissionnèrent, leurs prix étant respectivement de $11 et $12.50. Du foin fut acheté et ameulonné dans la cour au prix de $6.25, soit la moitié moins que le chiffre de la plus haute soumission.

Le foin et l'avoine que l'on nous fournit sont de bonne qualité.

TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

Les lignes télégraphiques sont les mêmes que l'an dernier.

La ligne du téléphone a été prolongée d'Edmonton à l'établissement de Beaumont, et à Leduc. Il est probable que le réseau téléphonique sera encore étendu vers l'ouest et le nord-ouest.

CHEMINS DE FER.

Même chose que l'an dernier.

Une voie de service a été construite à partir de Strathcona jusqu'au bord de la rivière, côté d'Edmonton. L'on s'attend que la ligne principale du chemin de fer C. N. sera en exploitation sous peu.

QUARANTAINE.

A l'exception d'une épidémie peu sérieuse de variole qui envahit le district de Vegreville durant l'été, et de la diphtérie qui éclata près de Whitford, au nord-est de Fort-Saskatchewan, et dans une famille demeurant à Duhamel, le district a été exempt de toute maladie grave. Dans tous ces cas les précautions nécessaires furent prises et l'épidémie fut vite extirpée. La variole se déclara parmi des colons mixtes, et la diphtérie parmi les Galiciens de Whitford et dans la famille d'un colon américain résidant à Duhamel. Environ 6 personnes sont mortes de cette dernière maladie.

SAUVAGES.

Les sauvages ont été paisibles et se sont bien conduits dans ce district. Il y eut quelques cas d'ivresse parmi ceux qui habitent les réserves d'Hobbema et de la Plaine-

Rocheuse ; les agents des sauvages s'occupèrent de la choses et deux individus par l'entremise desquels la boisson avait été obtenue furent traduits en justice et condamnés.

Comme par le passé, des escortes ont été fournies aux agents du Lac-La-Selle et de la Plaine-Rocheuse lors de la distribution des rentes, et tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait.

TERRES ET HOMESTEADS.

Un grand nombre de lots ont été pris, tant par achat que d'après le système des "homesteads". Les terres ont très rapidement augmenté de valeur, et il en a été acheté une vaste étendue, pour des fins de spéculation, par des Américains et des compagnies agraires.

BEURRERIES.

La saison étant finie, les beurreries sont maintenant fermées, après avoir fait d'excellentes affaires pendant l'été. Les perspectives pour l'avenir sont très encourageantes.

GIBIER.

Le petit gibier abonde.

INDUSTRIE MINIÈRE.

La quantité d'or extraite par les mineurs individuels, cette année s'est chiffrée par environ $2,391, contre $4,266 l'an dernier. La Compagnie de Dragage a réalisé $1,900 contre $6,000 l'année dernière, mais il faut remarquer qu'elle n'avait qu'une drague en opération cette saison, tandis qu'elle en avait 3 l'an dernier. L'eau a été très haute pendant tout le cours de l'été, et cela a beaucoup nui à cette industrie.

FEUX DE PRAIRIE.

Cette année, il n'y a eu que 4 feux de prairie dans le district, et aucun dommage n'a été causé à part la destruction d'une faible étendue d'herbe. Trois individus ont été traduits en justice et condamnés.

CHEMINS ET PONTS.

Par suite de la crue des eaux au commencement de l'été, presque tous les ponts sur les petits cours d'eau furent emportés. C'est peut-être une bonne chose que cela soit arrivé. La circulation a été interrompue, il est vrai, pendant quelque temps, mais d'un autre côté ces ponts délabrés ont été remplacés par des constructions neuves et solides, qui résisteront beaucoup mieux à l'action des eaux. Des travaux de voirie considérables ont été exécutés, mais dans la plupart des endroits rien de durable n'a été fait. L'on ne peut guère espérer qu'une amélioration se produise tant que le pays n'aura pas été drainé et que de bons fossés n'auront pas été creusés le long des différentes routes.

LOIS RELATIVES AUX SPIRITUEUX.

Les lois relatives aux spiritueux ne sont pas appliquées aussi rigoureusement qu'elles devraient l'être. Il est souvent très difficile d'obtenir des preuves contre les contrevenants. Les principales infractions paraissent consister dans la vente de boisson pendant les heures prohibées.

IMMIGRATION.

Environ 15,000 colons sont venus s'établir dans ce district durant l'année. Ils se répartissent comme suit : Anglais, 613 ; Ecossais, 684 ; Irlandais, 346 ; Canadiens français, 2,285 ; Américains, 6,389 ; Allemands, 1,234 ; Scandinaves, 1,834 ; Belges, 146 ; Galiciens, 1,000 ; autres nationalités, 349. Ces colons ont apporté avec eux pour une valeur de $284,376 d'effets, comme le font voir les relevés de la douane.

VENTE D'INSTRUMENTS ARATOIRES.

Des instruments aratoires pour une valeur d'environ $185,000 ont été vendus par les divers marchands. Un grand nombre de commandes ont été annulées après les tempêtes, accompagnées de grêle, du mois d'août dernier.

CASERNES.

Des améliorations ont été faites à la caserne à Edmonton, et 5 stalles ont été ajoutées à l'écurie. Une nouvelle fournaise qui a coûté $275 a été installée dans le sous-sol de la caserne.

Un nouveau corps de garde, contenant 16 cellules, a été construit à Fort-Saskatchewan, au prix de $1,291.90. Je vais en donner une courte description.

Le bâtiment mesure 48 x 24 pieds ; le terrain sur lequel il repose a été excavé à une profondeur de 2 pieds et l'excavation remplie de grosses pierres et de verre cassée ; il y a aussi une couche de 4 pieds de blocaille de chaque côté des soles. Les murs sont formés de colombages de 2 x 4, liés ensemble avec des clous de 5 pouces, et les coins sont en queue d'aronde. Les murs extérieurs sont couverts de papier. Les cellules sont construites de la même façon. Le corps de garde est lambrissé en planches. Toutes les fenêtres, à l'exception de celles du corps de garde, sont solidement grillagées avec des barreaux de fer. Les portes des cellules ainsi que celles qui se trouvent au bout du corridor sont en fer et à claire-voie. Au besoin, un autre rang de cellules pourrait être établi au-dessus de celles qui existent actuellement. Dans ce cas, il faudrait construire une plateforme d'environ 4 pieds de largeur, avec balustrade. La prison proprement dite est éclairée par le toit, au moyen de 4 lucarnes,—2 de chaque côté.

Il y a 2 ventilateurs au-dessus du corridor.

L'approvisionnement d'eau laisse à désirer ; il est tiré en grande partie de la rivière, où l'eau est visqueuse et vaseuse jusque vers la fin de l'automne. Il nous faut actuellement employer un homme et un cheval toute l'année durant, et les dépenses que cela occasionne seraient épargnées si nous avions un moulin à vent, avec une puissante pompe foulante. Une petite machine à vapeur nous serait très utile pour couper le bois, etc., etc.

BIBLIOTHÈQUE DE LA DIVISION.

La bibliothèque fondée par les membres de la division se développe graduellement, et de nouveaux livres sont ajoutés tous les mois, selon que le permettent les fonds à notre disposition.

Le billard est un amusement très apprécié par les hommes ; l'on joue aussi à la paume, au cricket et au ballon pendant la belle saison.

RÉSERVE DE LA GENDARMERIE.

La réserve primitive de la gendarmerie, à Fort-Saskatchewan, a beaucoup diminué en étendue. Une partie en a été vendue aux enchères, et il ne nous reste plus qu'un lopin de terre de 535 acres, de forme irrégulière, outre ce qui est déjà compris dans l'emplacement du Fort.

L'arpentage a été fait, au mois d'octobre, par M. J. K. McLean, A.F.

Je recommanderais que la réserve, telle qu'actuellement constituée, soit entourée d'une clôture en fil de fer barbelé, le printemps prochain, car jusqu'ici elle a été considérée comme un pâturage communal.

CLUB DE TIR.

Dans le cours de l'été, un club de tir a été formé parmi les hommes de la division, et plusieurs concours ont eu lieu. La promesse faite par le commissaire qu'un fort montant sur le fonds des amendes serait distribué sous forme de prix a été un puissant stimulant pour les membres du club, et de très bons coups ont été faits. J'ai fortement encouragé les hommes à faire l'exercice du fusil, et je leur ai permis de se rendre au champ de tir toutes les fois que leurs devoirs le leur permettaient.

FOURRURES.

Le commerce des fourrures a augmenté en valeur, l'année dernière. Je sais que trois maisons en ont acheté pour $255,000, mais les autres acheteurs n'ont pas voulu me dire le chiffre de leurs transactions.

COMBUSTIBLE.

La houille est fournie au quartier général à l'entreprise, au prix de $3.20 la tonne, contre $3 l'année dernière ; elle est de bonne qualité et vient d'une mine située dans les environs de Clover-Bar. Le bois est aussi fourni à l'entreprise, à raison de $1.39 la corde, contre $1.44 la corde l'an dernier. Le bois sec se fait de plus en plus rare dans cette localité-ci, celui que l'on nous livre cette année étant apporté d'une distance de 15 milles.

EFFECTIF.

L'effectif de la division était de 62 l'année dernière ; cette année il n'est que de 54. Le travail a augmenté partout, tandis que le nombre des hommes a graduellement diminué. Je ne puis, pour cette raison, compléter les détachements autorisés. Des districts nouveaux, bien colonisés demandent constamment des gendarmes, mais il m'est impossible de leur en fournir.

L'effectif devrait être augmenté afin que le service puisse se faire d'une manière satisfaisante pour le département, pour le public et pour moi-même, qui suis responsable du maintien de la paix et du bon ordre dans cette région.

EFFECTIF DE LA DIVISION G.

Poste.	Surintendant.	Inspecteurs.	Maréchaux des logis chefs	Maréchaux des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Constables spéciaux.	Total.	Chevaux de trait.	Chevaux de selle.	Chevaux Poneys.	Total.
Fort-Saskatchewan...	1	1	4	1	.....	14	1	22	14	10	1	25
Athabasca-Landing....	....	....	....	....	1	....	......	1	..	..	2	2
Vegreville	....	....	......	......	....	2	......	2	....	2	....	2
Whitford..	....	......	....	.....	......	1	....	1	.....	1	......	1
Edmonton..........	.....	1	......	......	1	4	2	8	3	3	1	7
Saint-Albert	......	......	.....	......	......	2	..	2	....	2	....	2
Wetaskiwin	....	....	......	......	1	1	.....	2	....	2	......	2
Lacombe	....	.	......	......	......	1	......	1	.....	1	......	1
Duhamel	...	......	......	......	......	1	......	1	..	1	......	1
Lamerton.	.....	......	...	......	......	1	.....	1	.....	1	.....	1
Petit-Lac-des-Esclaves	.....	1	......	1	..	2	1	5	....	1	8	9
Déb. de la riv. La-Paix.	......	......	......	1	.. ..	1	1	3	......	...	4	4
Lac-aux-Esturgeons..	.....	.. ..	.. .	......	.. .	1	1	2	......	......	..	......
Fort-Chipewyan	..	.....	......	.....	1	1	1	3	.....	......	......	......
	1	3	4	3	4	32	7	54	17	24	16	57

CRIMINALITÉ.

Le nombre des crimes a beaucoup augmenté dans ce district depuis mon dernier rapport, mais pas dans la même proportion, cependant, que la population. L'augmentation a porté non pas tant sur les crimes graves que sur les délits de peu de conséquence.

Chas. B. Bullock, qui avait été convaincu en février 1902 du meurtre de Léon W. Stainton, crime qu'il aurait commis près d'Asker, en avril 1901, a été exécuté à ce poste-ci le 26 mars.

Le 19 juin, Nels Johanson fut arrêté sous soupçon d'avoir assassiné un nommé Peter Johnson au Lac-au-Butor, près de Wetaskiwin. Il subit son procès et fut acquitté. Le 31 juillet, il fut arrêté de nouveau pour avoir volé un vieux boghei appartenant à

feu Peter Johnson. Pour ce délit il fut condamné par deux juges de paix (en vertu de la section 790 du code criminel) à 3 ans de détention au pénitencier. Je suis porté à croire qu'on lui infligea cette lourde peine afin de se venger de son acquittement sur l'accusation de meurtre.

Le 10 novembre, chas. T. Buckell, de Leduc, a tué d'un coup d'arme à feu un nommé Robert Hedell. Comme l'assassin avait déjà, il y a 12 ou 14 ans, souffert d'aliénation mentale, on considère qu'il était alors sous le coup d'une nouvelle attaque. Il a été arrêté sous accusation de meurtre et il est présentement détenu dans le corps de garde du poste; il est fou furieux et nous avons tout lieu de croire qu'il ne vivra pas longtemps.

Le 6 avril, Frank Whitford fut arrêté à Wetaskiwin pour vol de chevaux. Il avoua sa culpabilité et il fut condamné à trois ans de pénitencier. Edouard Potvin fut arrêté à Wetaskiwin pour vol de bestiaux. Reconnu coupable, il fut condamné à une année de détention dans la prison de Régina.

Edward Kunisch fut arrêté à Lacombe sous l'inculpation de vol d'un attelage et d'un boghei à Wetaskiwin; il fut déclaré coupable et condamné à deux ans de pénitencier.

Adolf Johnson fut condamné à six mois de travail forcé pour vol de bestiaux à Daim-Rouge.

Gédéon Bellisle fut condamné à 18 mois de détention dans la prison de Régina pour différents vols commis à Edmonton.

James Mott fut condamné à 2½ ans de pénitencier pour des vols de même nature à Edmonton.

Richard Norris fut condamné à 5 ans de pénitencier pour tentative de viol sur une jeune fille d'Edmonton agée de moins de 16 ans. Robert Thompson, de Leduc, arrêté sous l'inculpation d'avoir fait feu avec intention de meurtre, fut déclaré coupable et condamné à une année de détention dans la prison de Régina. Henry Felskie, qui avait été condamné à 2 ans de prison pour avoir séduit une petite fille agée de moins de 14 ans, a vu sa sentence suspendue. Isaac T. Ingle fut condamné à 18 mois de prison pour avoir séduit une petite fille agée de moins de 14 ans. Un Galicien nommé Mike Balau vient d'être arrêté à Whitford pour vol avec effraction commis à Lethbridge. L'escorte qui doit le conduire à ce dernier endroit est justement en route. Louis Tromblay, qui avait été arrêté, à Fort-Smith, pour vol avec effraction et qui s'était reconnu coupable lors de son procès, à Edmonton, fut condamné à 2 ans de pénitencier. William Lennie et James Cummings, tous deux reconnus coupables de vol avec effraction commis à Edmonton, furent condamnés à 9 mois de prison.

Ce sont probablement là les principaux cas qui se sont présentés au cours de l'année.

DISTANCES PARCOURUES.

Les chevaux de cette division ont parcouru, cette année, 88,804 milles, soit 8,564 de plus que l'an dernier. Les plus anciens colons ne se rappellent pas avoir jamais eu d'aussi mauvais chemins pendant au moins 7 mois au cours de l'année. Vu les pluies abondantes et continuelles que nous avons eues et le nombre des ponts emportés, il était très difficile et même dangereux de voyager. Les chevaux ont tout de même très bien résisté. Je dois ajouter que je n'ai pas encore reçu le relevé des distances parcourues dans ces derniers 5 mois par les chevaux de la subdivision de la Rivière La-Paix, et que je n'ai pu ainsi le faire rentrer dans le relevé total.

OBSERVATIONS DIVERSES.

J'ai le regret de vous apprendre, justement en terminant mon rapport, que le prisonnier Charles T. Buckell, accusé d'avoir tué Robert Hedell, à Leduc, le 10 novembre, est mort au corps de garde du poste, pendant la nuit du 26 courant. Il était fou furieux et il est mort d'inanition, malgré tous les efforts faits pour le sauver. Un verdict conforme au témoignage du médecin a été rendu lors de l'enquête tenue par le coroner, le 27 au soir.

Je regrette aussi d'être forcé de finir mon rapport avant d'avoir reçu celui de l'inspecteur C. H. West, le commandant de la subdivision de la Rivière La-Paix. Je vous le ferai toutefois parvenir dès que je l'aurai reçu.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéisant serviteur,

C. CONSTANTINE,
Commandant de la division G et de la circonscription d'Edmonton.

CRIMINALITÉ.

Liste des affaires jugées dans la division G au cours de l'année terminée le 30 novembre 1902.

Délits.	Nombre de cas.	Condamnations.	Accusations renvoyées, retirées ou non jugées.	Observations.
Délits contre la personne—				
Meurtre	3	1	2	1 exécuté, 26 mars '02; 1 acquitté, 16 juil. '02; mort avant son procès 26 novembre '02.
Décharge d'arme à f. avec intent. de meurtre	3	2	1	
Voies de fait	42	32	10	
" avec circonstances aggravantes.	2	1	1	
Attentat à la pudeur	3	1	2	
Viol et tentative de viol	3	1	2	
Menaces avec des armes à feu	2	2	....	
Séduction	4	2	2	1 attend son procès.
Bigamie	1	....	1	Pas encore jugé.
Inceste	1	....	1	
Refus de pourvoir	1	....	1	Attend son procès.
Décharge d'arme à feu et blessures	2	2	....	
Intimidation	1	1	....	
Délits contre la propriété—				
Vol	51	31	20	
Vol de chevaux	13	5	8	
Effraction	3	3	....	
Tuer ou blesser des bestiaux	2	1	1	
Vol de bestiaux	6	3	3	
Fausses représentations	4	....	4	
Fraude	2	....	2	
Violation de propriété	1	1	....	
Dommages à la propriété	1	....	1	
Chiens cruels envers les animaux	1	....	1	
Effraction	1	....	1	Attend son procès.
Cruauté envers les animaux	3	3	....	
Avoir répandu du poison	3	....	3	
Prendre illég. malle du bur. de poste	1	....	1	
Délits contre l'ordre public—				
Décharge d'armes à feu	2	2	....	
Agression contre la police	1	1	....	
Pugilat	4	4	....	
Avoir porté des armes secrètes	2	2	....	
Avoir organisé une séance de pugilat	1	1	....	
Port illégal d'armes	1	....	1	
Port d'armes chargées	2	2	....	
Délits contre la religion et la morale –				
Vagabondage	4	4	....	
Ivresse et conduite désordonnée	83	79	4	
Insultes verbales	2	1	1	
Suppression d'enfant	1	....	1	
Séduction	3	1	2	
Calomnie	1	....	1	
Profanation du jour du Seigneur	1	1	....	

CRIMINALITÉ—*Suite.*

Délits.	Nombre de cas.	Condamnations.	Accusations renvoyées, retirées ou non jugées.	Observations.
Infraction à l'Acte des Sauvages—				
Procurer des liqueurs	4	2	2	
Sauvages ivres	4	4	.....	
Couper et enlever le bois des réserves	1	.....	1	Attend son procès.
Désertion de l'école des sauvages	3	3	.....	Renvoyés à l'école.
Ivres sur la réserve	2	2	.....	
Tromper la justice—				
Parjure	2	.....	2	
Corruption et désobéissance—				
Echapper à la police	2	2	.....	
Emp. gend. de f. son devoir	3	3	.....	
Insulte au tribunal	2	2	.....	
Infraction aux ordonnances des Territoires—				
Infraction à l'Acte concernant les maîtres et les serviteurs	13	5	8	
Infraction à l'ordonnance conc. le gibier	6	6	.....	
Incendies de prairies	4	3	1	
Ordonnance concernant les liqueurs	5	1	4	
Aliénation mentale	11	9	2	
Ordonnance concernant le poisson	2	2	.....	
Pratique illégale de la médecine	2	2	.....	
Animaux errants	4	3	1	
Ivresse de personnes interdites	8	8	.....	
Animaux souffrant de maladies contagieuses	1	.....	1	
Clôtures érigées en travers des routes	1	.....	1	
Traverser les ponts au trot	1	1	.....	
Négliger de rem. devoirs de surv.	1	.....	1	
	350	248	102	

ANNEXE D.

RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT G. E. SANDERS, COMMANDANT DE LA DIVISION E, CALGARY.

GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST,
BUREAU DE CALGARY, 30 novembre 1902

Au Commissaire de la
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest,
Régina.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel concernant la division D pour l'année terminée aujourd'hui.

Nous àvons eu énormément à faire pendant l'année, même au delà de la capacité du détachement que j'ai à commander, car il· faut tenir compte que nous sommes surchargés de besogne par les gouvernements du Canada et des Territoires, et que nous avons en outre la surveillance de la prison de la circonscription. Les divers services rendus par la gendarmerie à cheval sont à peu près inconnus du public en général ; elle fait sans bruit beaucoup de besogne dont le mérite revient aux employés des autres ministères. Son travail est moins visible aujourd'hui que la population est plus considérable et plus disséminée. Nos devoirs sont à présent beaucoup plus pénibles à remplir et infiniment plus variés. Je me suis efforcé de répartir également sur tous les endroits la protection de la gendarmerie, mais comme les colons sont maintenant répandus partout, cela a été très difficile à effectuer. J'ai toutefois réussi à accomplir ce qu'il y avait de mieux dans les circonstances.

Malgré l'augmentation constante du nombre des colons qui nous viennent des États-Unis et d'ailleurs, la loi et l'ordre sont aussi bien observés, sinon mieux, que dans les vieilles provinces. Il faut habituer cette population aux lois et aux conditions de leur pays d'adoption, et c'est ce que nous réussisons à faire, il n'y a pas à le nier. Pour accomplir parfaitement notre devoir et assurer le maintien de la loi et de l'ordre parmi l'immense population qui viendra plus tard se fixer dans les Territoires, il faudrait, comme je l'ai déjà dit, un effectif plus considérable. Il est évident, à cette phase de l'histoire de notre pays, que le maintien d'une troupe plus nombreuse profitera au centuple dans l'avenir.

ÉTAT GÉNÉRAL DE LA CIRCONSCRIPTION.

La région que mon détachement est chargé de surveiller est bornée, à l'ouest par la Colombie-Britannique, au nord par une ligne qui traverse Daim-Rouge de l'est à l'ouest, au sud par une ligne qui traverse Cayley, et à l'est par une ligne qui traverse Bantry du nord au sud. Ces différentes lignes renferment une superficie de 24,000 milles carrés, en grande partie colonisées. Calgary, qui est la ville la plus importante des Territoires, progresse constamment. Sa prospérité, qui promet beaucoup pour l'avenir, ne présente aucunement le caractère d'un emballement passager. Comme l'an dernier les colons continnaient à abonder. L'année dernière a été très pluvieuse, même la plus pluvieuse dont les anciens colons aient eu connaissance. C'est ce qui en a déterminé un grand nombre à cultiver des régions jugées jusqu'ici impropres à l'agriculture. Ils se déclarent absolument satisfaits, et refusent d'aller s'établir dans d'autres endroits que nous trouvons nous-mêmes plus avantageux. Ils nous répondent qu'ils ont habité aux États-Unis dans des endroits beaucoup plus secs et où les désavantages étaient infiniment plus grands. L'avenir nous dira si leurs espérances se sont réalisées. Les colons qui se sont dernièrement établis sont en général doués d'un caractère qui convient au pays, et ils possèdent les moyens de se livrer à la culture. Plusieurs nous

disent qu'il ont vendu aux États-Unis leurs terrains $40 à $50 l'acre, et qu'ils s'en sont procuré de semblables ici pour $4 à $5. Les jours du grand propriétaire de ranches sont comptés ; et il ne lui reste plus qu'à acheter immédiatement de grandes étendues de terrain, s'il ne veut point être obligé de chercher des paturages ailleurs pour ses bestiaux. Bien que les méthodes soient destinées à se modifier, l'industrie de l'élevage restera tout de même encore longtemps la plus importante de la circonscription.

D'après ces indications, il est clair que nous ne pouvons point, avec la petite troupe de gendarmes dont nous disposons, offrir une protection efficace partout, ni même poster des hommes assez près de certaines parties du district pour les avoir sous la main dans un cas urgent.

Il a été très difficile de voyager, vu le pitoyable état des chemins ; certains colons n'ont même pas été capables, à certaines époques de l'été, de quitter leurs localités pour aller aux provisions. Les clôtures des routes publiques qui, chose singulière, traversent les pires marais, ont encore aggravé les difficultés. La plupart des colons aident leurs voisins à ouvrir des routes à travers leurs champs, mais ceci n'a pas été fait partout. Nous avons, à ce sujet, reçu beaucoup de plaintes, et un grand nombre de chicanes ont été engendrées entre voisins pour bris de clôtures, etc. Nous avons souvent réussi à arranger les choses, mais certaines difficultés ont été portées devant les tribunaux ; il en restera sans doute des haines qui feront éclater de nouveaux démêlés.

CRIMES ET DÉLITS.

En faisant la comparaison avec l'an dernier, je constate que le nombre des délits dans mon district dépasse celui de tous les autres districts, Régina excepté. La liste établit qu'il y eut 328 causes inscrites, 254 condamnations et 74 acquittements. En 1901, il y eut 317 causes inscrites, 277 condamnations et 80 acquittements.

Il y a moins de dé its graves cette année, quelques-uns méritent d'être mentionnés à cause de leur importance et de leur nature.

Lors de mon dernier rapport, Carl Jensen, un vieux gibier de pénitencier, attendait son procès sous l'accusation de trois délits différents : viol, tentative de viol et évasion de la prison. Son procès a eu lieu le 12 décembre 1901, et il a été condamné suivant ses fautes à 5 ans de prison et à 20 coups de fouet, puis à 1 an de prison, puis à 3 mois de prison. Pendant le même terme de la cour Supérieure, Wm Pepper fut condamné à 2 mois de prison pour vol de chevaux ; il fut menacé d'une punition très sévère dans le cas de récidive. Son terme d'emprisonnement expirait le 20 février 1902, et le 20 octobre suivant il était de nouveau arrêté pour la même offense. Il réussit alors à s'évader, le 24 octobre, et il nous causa beaucoup d'ennuis, car ses amis l'aidèrent à se cacher. Nous l'avons toutefois empêché de quitter le pays. Après avoir été en liberté pendant une dizaine de jours, il se constitua prisonnier au juge en chef, en pleine séance du tribunal. Il était accompagné de son avocat. Il confessa sa culpabilité et fut condamné à six mois de prison. Pendant le prononcé du jugement le juge déclara qu'il tenait compte de l'évasion de l'accusé. Ce dernier est un jeune homme de 19 ans, et il peut se vanter d'avoir accompli un tour de force en se faisant condamner deux fois à la prison, au cours de l'année, pour vol de chevaux.

Wm Henges, un autre jeune homme, paraît avoir des instincts très criminels ; il ne pense qu'à détruire.

Il fut d'abord remarqué à Daim-Rouge, où il fut arrêté par l'adjudant sous-officier Evans pour avoir brisé des instruments de ferme. Il fut condamné à un mois de prison le 25 février 1902. Au commencement du mois de mai, M. Niblock, le surintendant du chemin de fer du Pacifique, m'écrivit que l'aiguille de la gare de Namaka, situé à 50 milles à l'est de Calgary, avait été malicieusement ouverte, et qu'un train de marchandises avait été précipité à côté de la voie ; c'était simplement le hasard qui avait permis que ce ne fut pas un train de voyageurs. Les agents de police de la compagnie avaient fait des recherches sans découvrir aucun indice révélateur. L'adjudant-sous-officier Evans, qui se trouvait alors à Gleichen, fit la rencontre de Henges, qu'il interrogea ; celui-ci lui apprit qu'il avait été cantonnier à Namaka. Connaissant les antécédents de l'individu, il l'arrêta sous soupçon d'avoir ouvert cette aiguille. Henges se reconnut coupable et il fut emprisonné le 19 mai. Il fut condamné, le 21 mai, à 7

années de pénitencier. Vous avez vous-même, à cette occasion, transmis des félicitations à l'adjudant sous-officier Evans.

Meurtre d'Arthur Simpson.—Dimanche, le 16 mars 1902, un nommé George Scouten tua, d'un coup de feu, Arthur Simpson dans l'Atlantic hôtel de Calgary. Voici comment les faits se sont passés. L'affaire arriva vers six heures du soir, à la suite d'une bagarre où Scouten avait eu le dessous. Dès que Simpson eut lâché Scouten, celui-ci tira son revolver et fit feu par deux fois sur lui ; les deux coups portèrent. Le propriétaire de l'hôtel avertit la police de la ville ; mais par une erreur quelconque, elle arrêta à tort un autre individu qu'elle alla conduire au poste. Avant que l'erreur n'eut été constatée, Scouten eut le temps de se procurer à l'écurie de louage un bon cheval de selle et de s'enfuir. Ce ne fut qu'à sept heures et demie, soit une heure et demie après le meurtre, que je fus averti. Nous nous mîmes donc en campagne, alors que le meurtrier avait une avance considérable sur nous. Je n'ai jamais pu découvrir pourquoi nous avions été avertis si tard. Des patrouilles furent expédiées de tous côtés et les différents postes de police et détachements furent avertis. J'appris que le meurtrier s'était éloigné de Calgary vers le sud-ouest, le 17, et je fis parfaitement surveiller cette région. Comme nous soupçonnions qu'il lui serait très difficile de s'échapper à travers le pays, nous surveillâmes les chemins de fer afin de l'empêcher de monter à bord des trains. Je reçu avis, le 19 mars, qu'il se dirigeait, caché sous un déguisement, en voiture vers la ville avec l'intention de prendre le train. Celui qui lui avait fourni son attelage avait eu des soupçons sur son compte, et il était venu m'en informer. L'adjudant sous-officier Brooke et le brigadier McIlmoyle allèrent guetter son arrivée et le trouvèrent à 11.30 heures à l'écurie de louage Frontier. Scouten était si bien déguisé que la police de la ville, appelée à établir son identité, ne le reconnut point tout d'abord. Il fut envoyé en prison, le 28 mars 1902, pour y attendre son procès, qui eut lieu le 10 juin et où il fut déclaré coupable d'homicide. Il fut condamné à 10 années de réclusion dans le pénitencier de Stoney-Mountain.

Presque tous les hommes et les chevaux de la division furent employés à la poursuite de ce meurtrier. Poursuivre, à travers un pays montagneux, un fugitif pourvu d'un bon cheval, équivaut presque à la recherche d'une aiguille dans une charge de foin. C'est être très chanceux que de pouvoir réussir à le rejoindre.

Le 1er mai, j'ai fait conduire en prison pour y attendre son procès Edward Harveyi accusé du vol d'une montre. Son avocat demanda qu'il fut libéré sous caution, ce qu. fut accordé. Il a ensuite disparu. J'espère que ses cautions seront tenues responsables, J'aurais, si l'on m'avait consulté, fortement conseillé de ne point accepter de cautions. Je suis d'avis que, dans ces cas-là, la police devrait être consultée sur la bonne foi et la valeur des cautions.

Une cause importante où nous avons été intéressés fut celle de Elwyn F. Larsen, recherché par les autorités de police du comté de Pepin, Wisconsin, Etats-Unis, pour un détournement considérable. J'ai compris que c'était un homme d'affaires important de cet Etat avant sa fuite au Canada. Le 14 juillet, le shérif Austin, du comté de Pepin, vint me demander de l'aider à faire l'arrestation de cet individu soupçonné de diriger une maison de commerce importante à Wetaskiwin, sous la raison sociale John Lawrence & Co. Le juge en chef émit un mandat d'arrêt en vertu de l'Acte d'extradition, et le gendarme McCullough, habillé en civil, fut chargé de cette affaire ; connaissant le caractère de l'accusé, le shérif recommanda d'user d'une prudence extrême. Le gendarme McCullough se rendit à Wetaskiwin, où il constata l'identité de Larsen ; il l'arrêta alors et le ramena à Calgary. Larsen n'invoqua point l'Acte d'extradition, mais retourna immédiatement au Wisconsin, où j'ai appris qu'il avait été condamné à 7 ans d'emprisonnement. Bien qu'excessivement intelligent, il paraît ne s'être pas imaginé qu'en faisant affaires à Wetaskiwin, où tant de ses compatriotes viennent s'établir, il serait certainement reconnu. Relativement à cette affaire, j'ai reçu la lettre suivante de MM. Lougheed et Bennett, avocats, de Calgary.

CALGARY, 21 juillet 1902.

AU LT. COL. SANDERS,
Surintendant de la gendarmerie à cheval
du Nord-Ouest,
Calgary.

MONSIEUR,—Nous recevons instructions de la part du procureur du district et du shérif du comté de Pepin, dans l'Etat du Wisconsin, de vous remercier de votre courtoisie à leur égard lors de leur voyage ici, et de vous adresser leurs félicitations au sujet de la prompte arrestation de Larsen, accusé de faux aux Etats-Unis. Vous trouverez ci-inclus un chèque de $1,950 en paiement de vos déboursés en cette occasion. Voudriez-vous avoir la bonté de transmettre au gendarme McCullough les remerciements de ces fonctionnaires du Wisconsin pour la manière habile avec laquelle il a rempli sa mission.

Tout à vous,

LOUGHEED & BENNETT.

Les cas de vagabondage sont en moins grand nombre que l'an dernier ; j'attribue ceci à la saison extrêmement pluvieuse que nous avons eu, ce qui empêchait les chemineux de voyager autant que d'ordinaire. Dans tous les cas, le vagabondage a diminué.

A juger par le nombre des accusations, il faut bien conclure que le sauvage ne s'est pas amendé sous le rapport de l'intempérance. Au contraire, sa passion pour l'alcool est plus forte que jamais. Des condamnations sévères ont été à chaque fois imposée, mais le sauvage préfère subir un mois d'emprisonnement et jouir d'un moment d'ivresse. Excepté un, tous ceux qui ont procuré des liqueurs aux sauvages ont été découverts et sévèrement punis.

Il y a eu plus d'infractions que d'ordinaire aux Ordonnances du Nord-Ouest. L'augmentation se constate surtout au sujet de l'observation du dimanche. J'ai reçu de la part des colons différentes plaintes contre ceux qui troublaient leur tranquillité en déchargeant des armes à feu le dimanche. Plusieurs condamnations ont été obtenues. Ces causes provoquent toujours beaucoup d'irritation, car les ordonnances sont, sur ce point, très mal vues d'une certaine partie de la population.

Ce sont les vols de chevaux et de bestiaux, je crois, qui sont les plus nombreux et les plus difficiles à découvrir. La manière dont fonctionne ici l'industrie de l'élevage prête naturellement à ces vols. Tant d'individus y ont succombé qu'il est très difficile d'obtenir des renseignements exacts. Ce qui empêche encore les colons de nous fournir les renseignements nécessaires, c'est la crainte de représailles de la part des individus dénoncés.

J'ai tout lieu de croire, d'après les lettres que j'ai reçues de la Colombie-Britannique, qu'un bon nombre de chevaux volés ont été amenés de cette province à Alberta par la Passe du Nid-du-Corbeau. Des troupeaux considérables ont été amenés de cette manière, pendant l'été, et vendus tout le long de la route de Mcleod à Edmonton. Plusieurs mois après que les troupeaux eussent été vendus et les propriétaires enfuis, nous avons entendu dire que ce devait être des chevaux volés. J'ai justement de cas semblables que je cherche à retracer. Nos détachements examinent et enregistrent les marques des chevaux qui passent par les sentiers, mais lorsque les troupeaux sont considérables, qu'ils ne renferment pas même deux chevaux marqués de la même manière quand ils ne portent pas plusieurs marques, il est certainement difficile de pouvoir dire si tel troupeau passé il y a eu un ou deux mois renfermait tel ou tel cheval. Un cheval ou deux ont été retirés des mains d'étrangers qui les avaient achetés d'un individu dont ils n'avaient pas obtenu de certificat de vente. Dans ces cas, il n'y a rien d'autre chose à faire que de remetttre l'animal entre les mains de son véritable propriétaire.

Comme Calgary est une ville considérable et toujours remplie d'étrangers de passage, beaucoup de malfaiteurs doivent y passer, comme de fait ils y passent.

SOMMAIRE classifié des délits pour l'année finissant le 30 novembre 1902.

Délits.	Nombre des causes.	Condamnations.	Accusations renvoyées, retirées ou non jugées.	Observations.
Attentats contre la personne—				
Meurtre	1	1	....	
Délit postérieur au meurtre	1	....	1	
Menaces d'assassinat	1	....	1	
Menaces avec un revolver	1	1	....	
Voies de fait	43	35	8	
Attentat à la pudeur	1	1	....	
Viol et tentative de viol	4	4	....	
Intimidation	1	1	....	Condamnation annulée
Mettre le feu aux habits d'un enfant	1	1	....	
Contre la propriété—				
Vol	18	13	5	1 cautionnement forfait
Vol de bois	3	....	3	
Vol de chevaux	10	4	6	1 attend procès.
Vol de grand chemin	3	2	1	
Vol de bestiaux	5	1	4	3 attendent procès.
Effractions	9	8	1	1 attend procès.
Fausses représentations	4	1	3	
Faux	1	1	....	
Fraude	2	....	2	1 renonce à l'extradition
Dommages à la propriété	5	5	....	
Cruauté envers les animaux	2	1	1	
Tuer des chiens	2	2	....	
Détournement	2	1	1	
Contre l'ordre public—				
Porter des armes secrètes	2	2	....	
Contre la religion et la morale—				
Vagabondage	17	16	1	
Ivresse et désordre	28	24	4	
Habiter une maison de prostitution	4	4	....	
Tenir " "	2	2	....	
Fréquenter " "	8	8	....	
Paroles insultantes	1	1	....	
Crime contre nature	1	1	....	
Indécence	5	1	4	
Séduction de mineur	2	1	1	1 désaccord parmi le jury.
Contre l'Acte des sauvages				
Fournir des liqueurs aux sauvages	19	17	2	
Sauvages ivres	46	37	9	
Ivres sur la réserve	3	3	....	
Avoir des liqueurs en sa possession	2	1	1	
Violation de la réserve	1	1	....	
Contre l'Acte des chemins de fer—				
Voyager furtivement sans payer	2	1	1	
Briser les serrures des aiguilles	1	1	....	
Tromper la justice—				
S'être échappé de la prison	2	1	1	
Contre les Ordonnances du N.-O.—				
Maîtres et serviteurs	7	5	2	
Gibier	5	4	1	
Observance du dimanche	21	18	3	
Feux de prairies	3	2	1	
Liqueurs	3	3	....	
Aliénation mentale	10	8	2	
Animaux errants	1	1	....	
Ivresse, étant en interdiction	1	1	....	
Entrer dans une maison en quarantaine	1	....	1	
Hygiène publique	1	....	1	
Ne pas observer l'ordonnance sur les peaux	1	1	....	
Enfreindre la quarantaine	1	1	....	
Conduire son cheval trop vite	1	1	....	
Se servir de chevaux égarés	1	1	....	
Recevoir une selle ou gage en retour de liqueurs	1	1	....	
Divers délits	4	2	2	
Total	328	254	74	7 accusations retirées ou pas encore jugées.

INCENDIES DANS LES PRAIRIES.

Les incendies dans les prairies n'ont pas été fréquents, cette année, et n'ont causé que peu de dommages. Je suis heureux de n'avoir pas à enregistrer d'incendie comme celui du mois d'octobre 1901, qui causa pour 1,500 à 2,000 dollars de dommages rien qu'à un seul propriétaire de ranche. La plupart des incendies ont éclaté au nord de Calgary, sur le parcours du chemin de fer de Calgary à Edmonton, et ce sont évidemment les étincelles des locomotives qui les ont allumés. Il y en a eu de considérables à l'est de ma circonscription, le long du chemin de fer du Pacifique, mais je n'ai pas été informé des dommages. M. Nierngarten, un propriétaire de ranche qui demeure sur le creek des Trois-Collines, à 60 milles à l'est de Calgary, m'a appris, le 22 octobre, que le feu lui avait détruit 150 tonnes de foin en meule, sa maison, ainsi que celles de quelques nouveaux colons. Il soupçonnait que l'origine de l'incendie n'avait pas été accidentelle, parce que son arrivée, ainsi que celle de certains nouveaux colons, avaient déplu aux anciens colons, habitués jusque-là à conduire paître leurs bestiaux justement à l'endroit où ils étaient allés s'établir. Le gendarme Mansfield alla faire une enquête, et je suis arrivé à la conclusion que certains individus, pour se protéger eux-mêmes, avaient imprudemment mis le feu sans se soucier des conséquences pour les autres. S'il y avait eu un juge de paix dans le voisinage, il aurait peut-être été possible d'obtenir des renseignements et de faire un procès. Je pouvais difficilement m'adresser à un juge d'un autre district. Il m'a jusqu'ici été impossible d'accomplir cette besogne moi-même, et mes deux inspecteurs ne sont malheureusement pas juges de paix. J'espère pouvoir plus tard trouver le temps de faire l'inspection du district. Il ne serait pas convenable d'amener un grand nombre de témoins à Calgary à propos d'une affaire encore très incertaine.

Nous avons, de la part du gouvernement du Nord-Ouest, distribué partout des circulaires pour prévenir la population sur les dangers des incendies dans les forêts ou les prairies. L'époque la plus dangereuse est généralement vers la fin de septembre ou dans le mois d'octobre, avant la tombée de la neige, alors que l'herbe est sèche et très longue, surtout depuis que nous avons des étés pluvieux. Je conseillerais fortement au gouvernement de faire publier, à cette époque, dans tous les journaux de la localité, des avis recommandant à la population d'exercer une prudence toute spéciale. Ce qui milite encore en faveur de la publication de ces avis, à cette date, c'est que les incendies de prairies causent alors beaucoup plus de torts qu'au printemps ou au commencement de l'été. A l'automne, l'herbe ne repousse pas puis le sol se couvre de neige et le bétail erre partout sans pouvoir trouver sa subsistance.

Nous avons eu à régler certains cas où les gens, sommés par le garde-incendie en vertu de la clause 11 des Ordonnances, de venir combattre l'incendie, ont refusé de le faire. Cette clause ne s'applique pas aux maîtres de poste, aux médecins, aux employés de chemins de fer, etc. Certaines personnes, qui avaient des emplois à remplir, ont cru qu'elles étaient pareillement exemptes, et c'est ce qui a provoqué ces difficultés. J'ai recommandé à la gendarmerie, lorsqu'elle agit en qualité de garde-incendie, d'user de discernement dans ces occasions-là ; et je lui citais le cas exceptionnel, par exemple, d'un commis de banque, lequel ne devait être appelé, pendant ses heures de service, à combattre l'incendie que dans les cas d'extrême urgence.

SAUVAGES.

Il y a dans la circonscription trois réserves de sauvages sous l'autorité du traité n° 7. Les Pieds-Noirs, qui habitent à 60 milles à l'est de Calgary ; les Sarcis, à quelques milles au sud-ouest, et les Assiniboines, près de Morley, à 40 milles à l'ouest de Calgary. Ce sont ces derniers qui se comportent le mieux de tous les sauvages des Territoires, et nous n'avons que rarement à nous plaindre d'eux en dehors du massacre du gros gibier auquel ils se livrent dans les montagnes. Ce sont de superbes chasseurs, et ils causent évidemment de grands dommages. Il y en a toujours d'absents de la réserve, mais d'après mes informations, il ne se tuent que très peu de gibier en temps prohibé. Certaines lettres ont paru dans les journaux comportant des plaintes contre eux. J'ai alors fait faire une enquête par le gendarme posté dans la réserve, et j'en suis arrivé à la con-

clusion que je viens d'exprimer. Ces sauvages sont nés chasseurs et le demeureront tant qu'ils ne seront point relégués dans leur réserve.

Les infractions à l'acte des sauvages, à l'exception d'une, se rattachent toutes à l'ivrognerie et à l'obtention de boissons tel qu'indiqué par la liste des délits, l'ivrognerie a été plus commune que d'ordinaire, cette année, et les Pieds-Noirs et les Sarcis s'en sont également rendus coupables. Ils obtiennent leurs boissons des métis sans ressources qui habitent, en nombre de plus en plus grand, aux alentours de Calgary et des autres villes.

La population des trois réserves est de 1,800 âmes environ ; elle comprend 475 hommes en état de travailler ; le reste se compose de femmes et d'enfants. Les Pieds-Noirs, qui sont les plus nombreux, sont au nombre de 930 ; la population de cette tribu décroît. Les Sarcis se tiennent à peu près au même chiffre, mais les Assiniboines, sans doute à cause de leur manière de vivre et de leur moralité, ont augmenté quelque peu en nombre. Au point de vue de la gendarmerie les sauvages sont très dociles et obéissent volontiers à ses ordres. Ils ne sont pas venus errer en aussi grand nombre aux alentours des villes, probablement parce que les agents des réserves ont accordé moins de permis de sortie. Lorsque nous les rencontrons sans permis de sortie, nous les faisons réintégrer leur réserve. Ils se livrent plus au travail que l'an dernier ; cela est surtout évident chez les Pieds-Noirs, dont l'agent, M. Markle, a entrepris, sous la direction d'un mineur expert, l'exploitation d'une mine de charbon qui pourra ainsi leur procurer amplement de travail.

EXERCICES MILITAIRES.

La division a fait l'exercice des armes, tant à pied qu'à cheval, à chaque fois que cela a été possible. Les exercices de dressage ont eu lieu au printemps. Nous avons reçu treize recrues au cours de l'année ; elles ont été soumises à l'exercice préliminaire des armes avant d'être transférées au dépôt de Régina.

Des conférences sur le service de gendarmerie et autres ont été données pendant l'hiver et le printemps. Je suis heureux de dire qu'il m'a été possible, en nous servant du nouveau champ de l'Association de tir des Territoires, de faire compléter à ma division, cette année, les exercices de tir à la cible. Ceux-ci ont eu lieu sous la dévouée direction de l'inspecteur Worsley. Ce fut une rude tâche, et il fallut beaucoup de temps pour inculquer aux hommes la connaissance des exercices préliminaires. Cela ne dépendait pas d'eux, mais des vieux fusils usés dont il fallait se servir. Le résultat du tir démontre que la division possède, en somme, de bons tireurs, quelques-uns même de supérieurs, à la moyenne. D'après votre recommandation, j'ai fortement encouragé nos hommes à faire partie de l'association de tir de la localité, et notre division fut bien représentée lors des concours de l'Association de tir des Territoires. Le numéro matricule 3519, le gendarme Munroe, fit 204 points, lors du concours annuel, ce qui est magnifique. Plusieurs autres le suivirent de près.

L'inspecteur Worsley me dit dans son rapport relativement au tir à la cible :

" Probablement à cause des exercices auxquels plusieurs de nos hommes se sont livrés en faisant partie de l'Association de tir de Calgary, à cause aussi de notre meilleur champ de tir, le résultat du tir a été bien supérieur à celui de l'an dernier."

Le tir au pistolet est gâté par la trop grande force des munitions ; cela lui enlève toute précision. L'inspecteur Worsley a tout de même fait une excellente série et arriva bon premier.

Le ministère de la Milice a prêté dix fusils Lee-Enfield à ma division ; ce qui a fait grand plaisir aux hommes.

DISTRIBUTION ET EFFECTIF DE LA DIVISION.

Voici comment se répartit la division E :

Poste.	Surintendant.	Inspecteurs.	Chirurgien auxiliaire.	Mar. des logis chefs.	Mar. des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes spéciaux.	Total.	Chevaux.
Calgary	1	2	1	3	1	2	14	5	29	23
Gleichen	....	....	....	1	....	....	....	3	4	3
Banff	....	....	....	....	....	....	1	....	1	2
Morley	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Red-Deer	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Innisfail	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Olds	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
High-River	....	....	....	....	1	....	....	....	1	1
Okotoks	....	....	....	1	....	....	....	....	1	1
Millarville	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Wintering-Hills	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Réserve des Sarcis	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....
Total	1	2	1	5	2	2	21	9	43	36

L'effectif de la division a diminué de 13 depuis l'envoi de mon dernier rapport, soit 2 brigadiers et 11 gendarmes. Je disais, l'an dernier, sous ce titre : " Les détachements sont trop faibles et il en faudrait un plus grand nombre. Le personnel préposé aux écritures est insuffisant et devrait être augmenté. La quantité énorme de correspondance qui passe par mon bureau et le travail supplémentaire imposé à une division, stationnée en un endroit central et à un poste de distribution comme Calgary, sont cause que la besogne du bureau est exceptionnellement lourde." Si j'avais raison, l'an dernier, que dois-je dire aujourd'hui. A mesure que la besogne augmente, l'effectif de la division diminue, c'est arrivé à un tel point qu'il faut absolument y porter remède. Il me faut quinze sous-officiers et gendarmes de plus et deux commis (soit trois en tout) pour accomplir le travail imposé à la division de Calgary par la surveillance de cette importante circonscription et de la région extérieure. Au moment ou j'écris, mon maréchal de logis-chef, accompagné d'un gendarme, escortent un prisonnier de New-Westminster à Kingston, Ontario ; un brigadier garde un autre prisonnier à Edmonton, et un aliéné est au corps de garde en attendant qu'il soit conduit à l'asile de Brandon.

CHEVAUX.

La division manque de chevaux. Nous en avions 57 l'an dernier, comparativement à 36 cette année, soit une diminution de 21. Il faudrait six chevaux de selle de plus pour les quelques hommes que je possède. Sur nos 36 chevaux, nous en avons une paire suffisamment dressée, qui doit être conduite à Régina, un autre a été réformé sans que nous ayons encore pu le vendre, et deux autres devraient aussi être réformés. Il n'en reste donc en réalité que 31.

Les chevaux qui suivent sont passés ailleurs :

Passés à la division D 4
" " B au Yukon 8

L influenza typhoïde a sévi dans la circonscription aux environs du village du Daim Rouge, et les deux chevaux que j'avais là ont succombé à cette maladie.

Deux chevaux ont été abattus à la suite d'accidents.

Nous avons reçu trois remontes au cours de l'année.

Nous avons actuellement sept chevaux au pâturage parce qu'ils avaient besoin de repos.

La distance parcourue par les chevaux de la division a été de 122,263 milles, environ 40,000 de moins que l'an dernier. Cela est dû au moins grand nombre d'hommes et de chevaux.

SANTÉ

La santé des membres de la division a été bonne, comme il sera facile de le constater par le rapport du médecin auxiliaire intérimaire Rouleau qui accompagne mon propre rapport.

J'ai le regret d'avoir à mentionner la mort du gendarme C. E. Beaumont, n° matricule 1830, survenue le 20 juin 1902, à l'hôpital général, après trois jours de maladie. Le décès est dû à l'urémie. Ce gendarme faisait partie de la division depuis 13 ans ; il était très estimé de ses compagnons et possédait toute la confiance de ses chefs. Sa perte a été très douloureuse. Il était revenu, l'an dernier, de l'Afrique australe, où il avait occupé le poste de maréchal des logis dans le corps de Lord Strathcona. On lui fit des funérailles militaires ; son cercueil fut escorté à l'église par la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, par les vétérans sous le commandement du major Walker, par le corps des fusiliers de Calgary, par les soldats de retour de la guerre d'Afrique, et par un grand nombre de citoyens. Les restes furent transportés à Gananoque, Ontario, à la demande de sa mère.

CORPS DE GARDE.

La prison commune du district nous sert de corps de garde. De plus tous les aliénés (excepté les femmes pendant ces derniers mois), depuis Edmonton jusqu'ici, sont confiés à notre garde, en attendant la décision du lieutenant-gouverneur. Nous avons déjà été obligés d'en tenir quelques-uns sous observation pendant des semaines, pour constater si leur état mental nous justifiait de les envoyer dans un asile. Il vaudrait peut-être mieux dire que notre corps de garde est tout simplement une prison et un asile réunis. Tant d'aliénées nous ont été expédiées au cours de l'été (quelques-unes très faibles et tout à fait incapables de supporter la réclusion dans nos cellules), que j'ai crains de les voir mourir ou souffrir péniblement entre nos mains par manque de soins nécessaires. C'est pour cela que vous avez demandé au procureur général, à Régina, de donner instruction aux magistrats d'expédier toutes les aliénées à la prison de Régina en attendant les formalités nécessaires à leur internement dans l'asile de Brandon.

Le gendarme Piper, n° matricule 3,440, est le prévôt où le geôlier. Il remplit tous les devoirs d'un geôlier ordinaire, et c'est lui qui fait tous les rapports se rattachant à la prison. Les rapports sont, je crois, plus compliqués et plus volumineux que ceux que l'on exige des geôliers ordinaires, parce que nous avons affaire à un autre département qui a la charge, lui, de la surveillance des prisonniers. Le gendarme Piper a parfaitement rempli ses fonctions et a su maintenir la discipline.

Nombre de prisonniers le 1er décembre 1901................	23
" reçus au cours de l'année........................	205
" élargis....................................	208
" purgeant leur condamnation le 30 novembre 1902.....	16
" attendant leur procès	4

Le nombre total des prisonniers qui nous sont passés par les mains a été de 228, soit 20 de moins que l'an dernier. Le nombre moyen des prisonniers que nous avons eu par jour a été de 18 ; c'est plus que l'an dernier.

En examinant dans votre rapport de 1901 la liste des prisonniers qui ont été écroués dans les corps de garde de la gendarmerie à cheval et qui ont été élargis, je remarque que le nombre de ceux qui ont été détenus dans notre corps de garde dépasse de beau-

coup celui des autres districts des Territoires. Il n'y a pas de doute que c'est encore la même chose cette année.

Voici le rapport du prévôt :—

GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST,
CALGARY, 30 novembre 1902.

A l'Officier commandant la
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, Calgary.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de ce corps de garde pour l'exercice terminé le 30 novembre 1902.

Vingt-trois prisonniers étaient enfermés dans le corps de garde au commencement de l'année ; 225 ont été reçus au cours de l'année, ce qui forme un total de 228 prisonniers ainsi répartis :—

Blancs	123
Sauvages	53
Métis	50
Nègres	2
Total	228

Moyenne des prisonniers par jour, 18.

C'est pendant le mois de juin que nous avons reçu le plus grand nombre de prisonniers, (28) et le plus petit nombre en janvier (9). Nous en avons reçu en moyenne 17 par mois.

Vingt-trois (y compris 2 femmes) furent seulement logés au corps de garde pour être transférés à des prisons et des pénitenciers de l'est ; on avait besoin de sept de ces prisonniers à d'autres endroits, et 26 (y compris 6 femmes) étaient des aliénés. Sur ce dernier nombre, 7 furent libérés, 3 remis à leurs amis, et le reste conduit à l'asile de Brandon.

Vingt-six prisonniers ont, au cours de l'année, attendu leur procès pendant une période moyenne de cinquante-huit jours.

Onze femmes ont été condamnées à subir une moyenne d'emprisonnement qui correspondait à un mois et dix jours. Il faudrait nécessairement avoir des logements distincts pour celles-ci, de même que pour les aliénés et les prisonniers qui attendent leur procès.

A l'exception d'un jeune garçon nommé Day, qui demeura un mois à l'hôpital souffrant de fièvre scarlatine, et du chef Blood, un Pied-Noir qui mourut de phtisie à l'hôpital, le 27 juillet, tous les autres prisonniers ont joui d'une bonne santé.

Très peu de punitions ont été infligées pour infractions à la discipline de la prison.

A l'exception de la clôture de la cour, qui devait être construite à neuf, tous les bâtiments sont en bon état.

Le logement est tout à fait insuffisant. Il n'y a que quatorze cellules, et c'est très rare qu'il y ait moins de 18 prisonniers. Cela nous oblige à en mettre deux par cellule, ce qui rend le maintien de la discipline très difficile dans la prison. Cela rend aussi le corps de garde très insalubre, particulièrement la nuit. Il est actuellement impossible d'aérer et en même temps de tenir le corps de garde chaud pendant les nuits froides.

Un prisonnier du nom de Pepper s'est évadé, le matin du 24 octobre, en escaladant la clôture de la cour. C'était quelques moments après le réveil, et il faisait encore noir. Il s'était caché, et le gardien, qui était un novice, chargé de la surveillance de la porte de derrière, l'avait laissé dans la cour. Avec l'encombrement constant du corps de garde et le nombre insuffisant des gardiens, c'est plutôt étonnant que les prisonniers ne s'évadent pas plus souvent.

Le tableau ci-joint renferme la liste des prisonniers qui subissent ou qui ont subi des peines.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. W. PIPER, gendarme,
Prévôt.

Sur les 23 prisonniers enfermés dans le corps de garde au commencement de l'année 15 avaient été condamnés à la prison l'an dernier.

Les prisonniers qui ont subi et subissent présentement des peines et ceux qui ont été condamnés cette année se répartissent ainsi :

Nombre total des condamnations, 101.

Délits.	Nombre des condamnations.	Durée moyenne de la réclusion.	
		Mois.	Jours.
Ivresse et désordre	20	....	16
Vagabondage	11	.....	19
Vol	7	1	8
Vol avec effraction	4	4·5	......
Voies de fait	3	1·5	.. .
Dommages à la propriété	2	2·5	......
Voyager furtivement sur le C.C.P	2	.....	10
Vol de bestiaux	2	4	. . ..
Vol de chevaux	1	2	......
Détournement	1	3	.. ...
Obtention d'argent sous de faux prétextes	1	1	......
Porter des armes secrètes	1	1	.. ...
Voies de fait sur la police	1	1	......
Attentat à la pudeur	1	1	......
Crime contre nature	1	6	....
Tenir une maison de prostitution	1	3	.....
ACTE DES SAUVAGES.			
Ivresse	25	.....	28·8
Fournir des liqueurs aux sauvages	14	3·5	......
Avoir des liqueurs en sa possession	1	2·	......
Refus de dire où les liqueurs ont été obtenues	1	......	14
Empiéter sur les réserves des sauvages	1	1	......

AIDE AUX AUTRES MINISTÈRES.

MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE.

Le travail fait pour ce ministère a été plus considérable que d'habitude, et le volume de la correspondance a été énorme.

Le maréchal des logis Hobbs est occupé presque constamment à ce travail, et il me faut recourir à des médecins vétérinaires du dehors.

J'emploie présentement le vétérinaire Kiddell, qui revient de l'Afrique australe et qui se décidera, je l'espère, à se fixer en permanence à Calgary.

La morve a éclaté parmi les chevaux des environs de Daim-Rouge, ce qui a nécessité la présence du maréchal des logis vétérinaire Sweetapple ; il fait actuellement tous ses efforts pour maîtriser la maladie.

Le maréchal des logis Hobbs, médecin vétérinaire, m'a fait le rapport du travail exécuté pour ce ministère, et voici ce que j'y trouve :

Chevaux abattus pour cause de morve	11
Bestiaux " " d'actinomycose (à la demande du propriétaire)	2
Bestiaux abattus pour cause de tuberculose (à la demande du propriétaire)	2
Bestiaux inspectés en vue de l'exportation	14,035
Chevaux " " "	1,126

Cent vingt et un bestiaux ont été refusés parce qu'ils souffraient de la gale. Cette maladie existe chez les bestiaux à certains endroits du district. Elle s'est aussi déclarée parmi un ou deux troupeaux de chevaux près de Rivière-Haute. J'ai aussi distribué, pour le compte de ce ministère, une certaine quantité de vaccin contre le charbon à 10cts la dose. Ma provision est maintenant épuisée, et beaucoup de personnes m'en demandent.

DÉPARTEMENT DD L'AGRICULTURE DES TERRITOIRES.

A l'exception d'un cas isolé, survenu au commencement de l'année, à 25 milles au nord de Calgary, la petite vérole ne s'était pas encore montrée. Je viens justement de recevoir un rapport du maréchal des logis Brooke, actuellement à Gleichen, qui m'apprend que cette maladie existe à l'est de cet endroit. Il s'occupe de faire observer toutes les mesures préventives nécessaires. La fièvre scarlatine nous a quelque peu ennuyés. Il nous a fallu dans certains cas distribuer des vivres.

Dans les régions excentriques, beaucoup de gens s'imaginent que la gendarmerie doit tout faire pour eux, lorsqu'il existe quelque maladie contagieuse. Il nous a fallu les faire raisonner d'une autre manière et leur démontrer qu'ils devaient observer les lois de quarantaine, qu'il y ait ou non un gendarme aux environs.

Le sous-commissaire de l'agriculture a lancé une circulaire pour demander à nos hommes d'indiquer à la population ses responsabilités dans le cas de maladies contagieuses ou infectieuses; c'est ce que nous nous sommes empressés de faire à chaque occasion.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES INDIENNES.

En dehors de nos devoirs de gendarmes, qui, en ce qui concerne les sauvages, consistent à maintenir ces derniers sur leurs réserves, etc., nous n'avons pas été appelés à rendre de services particuliers à ce département.

J'ai fourni deux hommes de plus au maréchal des logis chef Brooke pour l'aider à maintenir l'ordre pendant la danse du soleil sur la réserve de Pieds-Noirs. Tout s'est passé paisiblement, et cela a été un spectacle bien insignifiant comparé à ce qu'il était autrefois.

Plusieurs déserteurs des écoles industrielles de Daim-Rouge et de Calgary ont été arrêtés et ramenés. Les proviseurs de ces écoles nous ont remboursé toutes nos dépenses.

Trois jeunes garçons se sont enfuis de l'école industrielle de Dunbow sur un radeau, cet été, pendant la crue des eaux. Nous en avons entendu parler, mais nous n'avons pu réussir à les rejoindre.

MINISTÈRE DE LA MILICE.

J'ai fait le 9 décembre 1901, pour le corps des yeomen du Canada (plus tard appelé le 2me C. M. R), le recrutement de 25 sujets excellents que j'ai expédiés le 15 à Halifax. Le brigadier Thomas et le gendarme Huddle ont obtenu un congé d'un an pour leur permettre de joindre ce corps.

J'ai reçu ordre, le 19 décembre, d'engager 15 nouvelles recrues; c'est ce que j'ai fait.

J'ai été prié le 8 janvier 1902 d'envoyer 4 bons hommes pour faire la patrouille dans les prairies. Je les ai expédiés le 13. Calgary a fourni en tout 45 recrues pour le régiment.

Le recrutement pour le 4me contingent a commencé ici le 24 avril. J'ai fait l'engagement de 51 hommes. Plusieurs sont demeurés avec nous pendant que l'on achetait les chevaux nécessaires au contingent ; il me fallait d'ailleurs retenir quelques hommes ici pour conduire ces chevaux à Halifax. J'ai envoyé l'inspecteur Cartwright à Golden, dans la Colombie-Britannique, pour faire du recrutement. Je crois qu'il a enrolé deux hommes.

Le gendarme Shoubotham a obtenu un congé d'un an pour lui permettre de faire partie de ce contingent. Il fit partie du 5me régiment, et à son retour il était maréchal de logis chef d'escouade.

Au cours de l'année, j'ai adressé à ce ministère des rapports ainsi que des plans, etc., au sujet du champ de tir de l'Association des fusilliers des Territoires. J'ai aussi échangé

beaucoup de correspondance relativement aux membres des contingents de retour d'Afrique, aux invalides, etc.

Le lieut.-colonel Codd, chirurgien de l'armée de Winnipeg, et le médecin auxiliaire Bell, de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, sont arrivés, le 15 mai, à Calgary, pour faire l'examen des soldats qui avait été blessés à la guerre. J'ai mis une chambre et une ordonnance à leur disposition.

DÉPARTEMENT DE LA REMONTE DE L'ARMÉE IMPÉRIALE.

Le major Ormsby Gore est arrivé ici, au mois de juin, pour faire l'achat de remontes ; j'avais antérieurement été averti de son arrivée ainsi que des endroits où il se proposait d'opérer.

Je lui ai fourni tous les renseignements possibles, mais les résultats de son voyage ne furent pas satisfaisants, parce que, la paix ayant été faite, il ne se montra pas empressé à se procurer des chevaux. Il se rendit toutefois aux divers endroits indiqués, mais il ne fit que peu d'achat.

Cela a agacé beaucoup les gens, parce qu'ils s'étaient imposé divers dérangements pour faire voir leurs chevaux. Il eut été préférable de rompre ses engagements.

MINISTÈRE DES DOUANES.

Nous avons rendu quelques services à ce ministère en empêchant surtout les gens d'introduire dans le pays comme "effets de colons" des effets qu'ils se hâtent ensuite de vendre. Lorsque cette fraude était constatée, nous percevions les droits de douane et nous les transmettions au percepteur.

CANTINE.

La cantine de la division est dans une condition florissante et répond bien à sa destination, qui est de ret-nir les hommes dans les casernes. Les profits sont nécessairement minces, car les habitués sont peu nombreux ; nous avons pû toutefois donner régulièrement quelque chose à l'ordinaire des officiers et parfois aussi pour les amusements.

Je conseillerais fortement de révoquer l'ordre qui empêche les hommes d'amener leurs amis à la cantine ou à la salle de lecture. Je considère que cette défense réduit de moitié les profits de la cantine. Il ne faut pas comparer notre cantine à celle de l'armée. Les gendarmes de la division appartiennent à une classe supérieure à celle des soldats, et leurs amis sont plus relevés.

La révocation de cet ordre ne produirait, à mon avis, que de bons résultats.

APPARENCE PHYSIQUE.

La taille des membres de la division E est au-dessus de la taille ordinaire. Elle est en moyenne de 5 pieds et $10\frac{1}{4}$ pouces, et la moyenne du tour de poitrine de $38\frac{1}{4}$ pouces.

L'équipe des joueurs de ballon de notre division a de nouveau gagné la coupe offerte à la Ligue des joueurs de ballon des Territoires. C'est pour la cinquième fois qu'elle triomphe sans interruption. Comme nous ne pouvions pas à même nos membres former une équipe complète, nous avons eu recours à certains membres du corps des pompiers.

CONDUITE ET DISCIPLINE.

La discipline est excellente. Voici le relevé des punitions infligées pour infractions à la discipline :

Emprisonnement	1
Amendes	19
Punitions légères	11
Total	31

Les membres de la gendarmerie à cheval forment un groupe d'hommes habiles et intelligents dont la conduite est aussi bonne au dehors qu'au dedans des casernes. Quelques-uns ont fait preuve de beaucoup d'adresse et de jugement dans l'exécution de leurs devoirs.

Il nous arrive souvent d'entendre des anciens gendarmes déclarer : "Oh ! vous ne possédez plus des hommes comme ceux de mon temps, ce sont tous des jeunes gens maintenant, etc." Ceux-là font erreur ; ils ne considèrent pas que la nature de nos devoirs a changé et qu'ils ont vieili eux-mêmes depuis cette époque. Ils étaient même probablement plus jeunes lorsqu'ils portaient l'uniforme que ceux qu'ils dénoncent aujourd'hui.

ACCIDENTS.

Plusieurs accidents sont survenus au cours de l'année, principalement la submersion. Le niveau des rivières, qui a atteint son maximum le 4 juillet, est demeuré constamment très élevé au printemps et pendant la majeure partie de l'été. La rivière à l'Arc a débordé et une grande partie de Calgary a été sérieusement en péril. J'ai envoyé le plus d'hommes possible aider au sauvetage des particuliers. Nos hommes sont aussi allés porter secours, à l'aide de canots, à la population qui habite en bas de la rivière.

BUREAU ET CORRESPONDANCE.

Il s'est expédié du bureau au cours de l'année environ 8,200 lettres et relevés, sans compter les livres, registres, etc., qu'un seul commis a dû tenir. On devrait pourvoir à l'enrôlement exprès dans notre corps d'un nombre suffisant de bons commis, qui recevraient une rémunération spéciale. Le commandant d'une division ne devrait pas avoir à courir la chance de se trouver un bon commis parmi les hommes de sa division. Le travail de bureau déplaît à la plupart de ceux qui entrent dans notre corps. Si nous n'avions pas ce changement continuel de commis, et la confusion qui s'ensuit, l'ouvrage du ministère, du quartier général et de la division se trouverait réduit de beaucoup.

BATIMENTS DE CASERNES, RÉPARATIONS, ETC.

Il a fallu faire très peu de réparations au cours de l'année. On a constaté que les nouveaux calorifères Kelsey, installés en dessous du bâtiment central et du bâtiment nord du corps de logis principal des casernes, économisent grandement le combustible. Mais il leur manque un bassin à eau, car la chaleur très sèche qu'ils développent est malsaine, cause des maux de gorge, etc.

On a reçu des plans pour les nouveaux logements à construire pour les officiers, et j'ai confiance que les travaux commenceront de bonne heure l'an prochain. Il faudrait remplacer la toiture du magasin du quartier-maître sous-officier. Il faudrait peinturer et badigeonner l'intérieur des bâtiments nord et sud du corps de logis principal des casernes. Tous ces détails avec d'autres se trouvent dans les estimations des dépenses de l'an prochain ; elles sont annexées à ce rapport.

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE.

Nous sommes bien pourvus sous ce rapport. Nous avons à notre disposition de bons boyaux à incendie, dont 500 pieds sont neufs, deux dévidoirs, et quatre prises d'eau situées dans l'enclos des casernes.

VOITURES.

Elles sont toutes bien peinturées et en bon état.

COMBUSTIBLE ET ÉCLAIRAGE.

L'éclairage des casernes se fait à la lumière électrique. Aux détachements on se sert de pétrole, qu'on achète sur les lieux.

La houille dure, cette année, nous a été fournie à l'entreprise par M. W. R. Hull. J'ai trouvé plus économique d'acheter la houille grasse sur les lieux de l'agent de

l'*Alberta Railway and Coal Company.* Nous en sommes approvisionnés pour jusqu'au printemps.

ARMES ET MUNITIONS.

J'ai dit, dans mes observations au sujet des exercices de mousqueterie, que les carabines Winchester 45, 75, dont la division est armée, sont usées et démodées. J'apprends avec plaisir que tout ce corps militaire va être armé de la nouvelle carabine Ross.

Nos revolvers Enfield ne sont pas trop mauvais, mais ils sont lourds si on les compare aux revolvers Colt, et je préfère de beaucoup ces derniers.

Nos cartouches Winchester sont très bonnes. La cartouche de revolver fabriquée par la *Dominion Cartridge Company* est trop chargée.

HABILLEMENT ET PETIT ÉQUIPEMENT.

Nous avons été amplement pourvus d'habillements et autres articles de fourniment, sauf de couvertures. Par suite du changement d'uniformes qui s'opère, bon nombre d'hommes se trouvent accoutrés différemment, mais cette différence disparaîtra graduellement, car les vieux uniformes sont usés et se remplacent par les nouveaux.

RATIONS ET FOURRAGE.

La Compagnie de la Baie-d'Hudson nous fournit nos épiceries ; elles sont de bonne qualité.

Nous avons eu quelque difficulté à nous procurer de l'avoine. La *High-River Trading Company* s'est chargée de nous en fournir à un prix raisonnable. Les pommes de terre nous ont coûté à peu près 20 cts par boisseau de plus que l'an dernier. Le foin consommé au poste et à Banff est mis en balles. Ce foin nous est fourni par la *High-River Trading Company.* Celui que nous avons reçu jusqu'à ce jour est d'excellente qualité. Il est beaucoup plus économique d'acheter du foin mis en balles, bien que le prix en soit plus élevé, car il s'en perd moins. Notre enclos à foin est situé sur un plateau en contre-bas des étables, et il est heureux qu'il n'y ait pas eu de foin lors des inondations.

GIBIER

Il y a beaucoup d'antilopes dans la région de La-Biche et dans l'est de mon district ; on n'en a pas tué un grand nombre. Le gibier à plumes est rare en certains endroits, car la saison humide a nui aux couvées. Dans mon rapport de l'an dernier, j'ai mentionné que, vu le nombre des nouveaux colons, j'avais demandé au gouvernement territorial de nous fournir, pour les distribuer, des affiches contenant les dispositions de l'ordonnance relative au gibier. Il s'est rendu à ma demande. Sous le titre de " Sauvages " j'ai parlé des plaintes portées contre les Assiniboines parce qu'ils tuent tant de gros gibier. J'ai donné instruction de faire observer strictement cette partie de l'ordonnance relative au gibier, laquelle se rapporte à la vente des têtes ou de parties de moutons de montagne ou autres animaux.

Contingent du couronnement.

Ma division a eu l'honneur de fournir le seul officier qui ait représenté le corps dans le contingent du couronnement, savoir : l'inspecteur Cartwright, O.S.D. Les sous-officier et militaires suivants y sont aussi allés :—

Le n° matricule 1102, maréchal des logis de 1re classe A.F.M. Brooke ;
" 3272, brigadier Z. McIlmoyle ;
" 3429, gendarme C.R. Peters.

J'ai reçu les médailles à présenter à ces trois derniers, mais je n'ai pu jusqu'à aujourd'hui les réunir pour la parade.

OBSERVATIONS FINALES.

L'inspecteur Worsley a servi avec moi toute l'année et m'a puissamment secondé. L'inspecteur Douglass, arrivé dernièrement de Régina, est un officier énergique. On devrait les nommer tous deux juges de paix, et ils pourraient ainsi me soulager de beaucoup d'ouvrage.

Je signalerai les deux sous-officiers suivants pour la façon dont ils s'acquittent des devoirs dont ils sont responsables et pour l'aide qu'ils me donnent :—

Le n° de matricule 3056, maréchal des logis chef Belcher ;
" 2802, quartier maître sous-officier Brankley.

J'ai reçu de tous un excellent appui, excepté en deux circonstances, dont je vous ai donné les détails.

J'ai eu l'occasion d'attirer votre attention pendant l'année sur plusieurs actions de mérite de la part des sous-officiers et des gendarmes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

G. E. SANDERS,
Surintendant, commandant la division E.

ANNEXE E.

RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT, P. C. H. PRIMROSE, COMMANDANT LA DIVISION D, MACLEOD.

GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST,
MACLEOD, 30 novembre 1902.

Au Commissaire de la
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest,
Régina.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de la division D pour l'exercice 1902, mais, comme je n'ai pris le commandement que le 22 septembre, mon rapport ne sera peut-être pas aussi complet que s'il eût été préparé par un officier qui eût passé toute l'année ici.

Je vous transmets en même temps ci-annexé le rapport du médecin auxiliaire par intérim Forbes, et celui du vétérinaire, l'inspecteur Burnett.

ÉTAT GÉNÉRAL DE LA CIRCONSCRIPTION.

Le progrès de la colonisation en cette région a été énorme au cours de la dernière année. On a pris ou acheté presque toutes les sections de terre disponibles, au nord, à partir de Macleod jusqu'à Nanton, à l'est jusqu'à Kipp, au sud jusqu'à la frontière, et à l'ouest jusqu'au Nid-de-Corbeau. De janvier à octobre 1902, on a enregistré 457 demandes de homesteads au bureau des terres de Macleod, et on a perçu de ce chef $7,891.60. Ces inscriptions ne comprennent pas celles faites aux succursales de Pincher-Creek et de Cardston. Mr D. J. Campbell, l'agent de la Compagnie du chemin de fer C. & E. et de la Compagnie B. H., a vendu pour elles 330 sections pendant l'année.

Il a surgi de nouveaux villages par toute la région. Au nord, Claresholm, où l'on ne voyait il y a quelques mois qu'une maison, est maintenant un village florissant ; on y trouve un hôtel, une écurie de louage, un bureau de poste, un restaurant, deux grands magasins, et un certain nombre de bâtiments sont en cours de construction.

Nanton, comme Claresholm, est aussi devenu village. Macleod, sous le rapport du commerce, se ressent du développement de ces deux villages, car les éleveurs de ces endroits y vont faire des achats.

A l'ouest, Cowley s'est transformé en un gros village, où les colons du confluent nord de la rivière du Vieux viennent s'approvisionner et faire leurs affaires.

Frank, situé à l'entrée du Nid-de-Corbeau, a pris les proportions, au cours de l'année, d'un des plus beaux villages de la circonscription, et il se soutient grâce aux mines du voisinage. La *Canadian-American Coal & Coke Company* emploie de 160 à 200 hommes dans ses mines ; elles produisent en moyenne 4,000 tonnes par semaine. La *British Columbia Gold Mining and Development Company* s'est construit un chemin de fer dans sa mine du Gold-Creek, mais elle n'a pas encore commencé à expédier de houille, car elle a surtout cherché a s'agrandir jusqu'à ce jour.

Blairmore, qui est à 2 milles à l'ouest de Frank, a aussi grandi considérablement l'an dernier, grâce à plusieurs houillères de valeur qui s'y exploitent de plus en plus. On expédie aussi de cet endroit des quantités considérables de chaux.

Fishburn, qui est sis sur le confluent asséché du Kootenai, est le centre d'un établissement grandissant et prospère.

Cardston, au sud, centre de la colonie mormone, est un des villages les plus florissants de la région.

Macleod grandit toujours, et la population a augmenté d'environ 20 pour 100. Il s'est construit des bâtiments, ou il y en a en cours de construction, pour une valeur de $45,000. Il s'est fait beaucoup d'affaires dans les magasins et les hôtelleries, qui sont au nombre de trois, sans compter plusieurs maisons de pension, ont été remplies de monde tout l'été. Il n'est pas resté une seule maison inoccupée, et même, en certains cas, deux ou trois familles ont habité la même maisonnette.

Les récoltes ont été excellentes dans toute la région, mais le rendement, à cause du printemps tardif, n'a pas été excessif. Le blé a été quelque peu endommagé par la gelée. On est encore à faire le battage. La récolte des racines a été bonne et forte, sauf celle des pommes de terre. Cette dernière a manqué presque totalement, car les pluies du mois de mai ont fait pourrir les plants en terre. Le foin a poussé en très grande abondance, et se vend en conséquence bon marché.

Il y a eu beaucoup d'augmentation dans le bétail, car de nombreux colons sont arrivés au pays avec des bestiaux de bonne race et de pur sang. Quelques propriétaires de troupeaux considérables ont dû les réduire à cause des clôtures de la région. Il n'y a pas de pâturages assez grands pour leurs troupeaux, et plusieurs d'entre eux se proposent de se rendre au printemps là où les ranches leur fourniront plus d'espace ; la plupart ont en vue les circonscriptions de la Petite Rivière de l'Arc, du Daim-Rouge et des Buttes-aux-Cyprès. On n'a signalé aucune maladie contagieuse parmi les bestiaux amenés ici. Les pertes de bétail pendant l'hiver n'ont pas été fortes, car la plupart des éleveurs nourrissent ceux de leurs bestiaux qui sont faibles et les rendent au printemps en bonne condition. Il est mort beaucoup de veaux et de poulains, qui se sont trouvés exposés au froid et aux pluies incessantes du mois de mai. Les vaches fuyaient devant l'orage, et la prairie s'étant transformée en vrai bourbier, les veaux sont tombés épuisés et sont morts ; il en a été de même des poulains.

L'industrie de l'élevage des chevaux a prospérée, grâce aux achats faits par le département des remontes de l'année et à ceux faits pour l'Afrique du Sud par le gouvernement fédéral, grâce aussi aux commerçants de chevaux de l'est On a payé de bons prix, et les éleveurs s'occupent davantage de cette industrie qu'on avait négligée, car elle n'était pas lucrative il y a quelques années. Un M. Dowse, un nouveau colon, établi sur les collines du Porc-épic, va se livrer en grand à cette industrie, mais il a fait de sérieuses pertes en amenant environ 75 juments et étalons de race percheronne : parti de Shelby, Montana, il a perdu à peu près 35 bêtes en traversant le pays jusqu'à Macleod.

On va probablement cesser de faire les battues dans cette région, car le pays est très bien clôturé.

Les pluies incessantes du mois de mai ont fait monter les rivières et les creeks de cette circonscription plus haut que jamais, et il y a eu des dommages considérables. Ceux des colons qui habitaient dans les parties basses près des rivières ont fait de lourdes pertes ; quelques-uns même ont tout perdu, maisons, étables, mobilier, etc. Le pont du chemin de fer et celui de la grande route, tous deux construits ici au-dessus de la rivière du Vieux, ont été emportés, et toute communication avec le nord s'est trouvée interrompue complètement durant 10 jours. Le pont du chemin de fer à Frank a aussi été emporté, et celui de la rivière Belly a été complètement déplacé. On descendit en bateau la rivière du Vieux et l'on vint aussi par chemin porter des secours et des comestibles, afin d'aider à sortir aux colons qui se trouvaient entourés d'eau, avec leurs bestiaux. Il fallut au sous-officier commandant quitter les quartiers du détachement à Kipp, car l'eau s'élevait à 4 pieds dans le logis, ce qui a causé beaucoup de dommages. Ceux qui stationnaient à Stand-Off se réfugièrent chez un colon, car la maison et l'étable étaient inondées. A Carleton, plusieurs maisons furent emportées et il se perdit beaucoup de biens ; nombre de chevaux, de bestiaux, de moutons se noyèrent. Nos hommes portèrent tout le secours possible. Sur la rivière du Ventre et à Slide-Out, les colons eurent à quitter leurs maisons à l'eau haute, car cette rivière montait plus rapidement que les autres. M. R. McNabb perdit tout, sa maison avec son contenu, ses voitures et ses instruments, et 4 acres de jardinage.

Il y a eu une autre inondation en juillet, et les rivières et les creeks montèrent plus qu'en mai. Le pont du chemin de fer sur la rivière du Vieux fut de nouveau entrainé, avec le bac qu'on avait installé après la destruction du pont de la grande route ; le bac

suivit le courant et vint s'arrêter sur l'île en face des casernes. Toute communication se trouva encore interceptée de tout côté durant deux semaines ; les ponts de chemins de fer sur les rivières du Ventre et Sainte-Marie n'étaient plus en état de servir. L'étendue des dommages causés à la voie du chemin de fer de la Passe-du-Nid-de-Corbeau était énorme. A la rivière du Ventre, la voie fut détruite sur une longueur d'un demi-mille, et les rails d'acier et les traverses furent transportés de l'autre côté de la rivière et s'arrêtèrent en face du ranche Strong. Les colons des parties basses près de la rivière venaient de se relever des pertes causées par l'inondation du mois de mai, et ils furent de nouveau surpris. Nos hommes firent tout leur possible pour retrouver les effets qui se perdaient. M. R. McNabb, de Slide-Out, eut encore à souffrir de forts dommages. Il venait d'acheter du bois pour reconstruire sa maison, et tout fut emporté. Les détachements de Kipp et de Stand-Off dûrent encore quitter leurs logements, mais il ne se perdit rien des provisions, etc., car on avait tout transporté à l'étage supérieur. Il y eut de grands dommages à Cardston, et plusieurs maisons furent encore emportées. Il fallut se servir d'une embarcation pour sauver M. Shaw et sa famille, car sa maison était entourée d'eau sur une étendue d'un mille. Les bâtiments du camp du Troupeau, sur la rivière du Vieux, furent emportés, à l'exception de l'étable. La maison contenait un poêle de cuisine et un poêle de chauffage. On a trouvé quelques pièces de bois provenant des bâtiments, et on s'en est servi pour faire des réparations au poste.

Deux personnes se sont noyées dans la région lors de ces inondations. William Walsh, connu d'ordinaire sous le nom de " Billy the Kid ", s'est noyé à Pincher-Creek, et il s'est noyé, à Cardston, un autre homme du nom de Jordon. Il est étonnant qu'il n'y ait pas eu plus de pertes de vie, car les éleveurs ont couru les plus grands risques en s'efforçant de sauver leurs troupeaux.

On est à clôturer les vieilles routes, ce qui a occasionné de nombreuses plaintes ; le gouvernement du Nord-Ouest a permis aux colons de faire des clôtures.

ARMES ET MUNITIONS.

La division est encore armée des anciens revolvers Enfield ; ils sont passablement usés et démodés.

Les carabines Lee-Metford sont en bon état.

Il faudrait remettre en étuis certaines cartouches Lee-Metford, car il s'écoule un intervalle entre l'explosion de l'amorce et l'inflammation de la charge de cordite, et le tireur se fait considérablement repousser. Nous avons en mains un assortiment de vieilles munitions d'artillerie qui pourront certain jour causer quelque sérieux accident si l'on s'en sert. Il y a de ces munitions, paraît-il, qui sont ici depuis 1875.

AIDE À D'AUTRES MINISTÈRES.

DOUANES.

Au poste de Stand-Off l'adjudant sous-officier Hilliard est l'agent nommé par le ministère des Douanes pour faire observer l'Acte des Douanes parmi les Gens-du-Sang et les sauvages qui viennent des Etats-Unis. On a fermé ce port auxiliaire en mai dernier, et M. F. Shaw, le percepteur de Cardston, est chargé de ce service.

Le sous-officier à Frank voit à percevoir les douanes des gens qui viennent par la passe du Nid-de-Corbeau, et il en fait rapport au préposé des douanes de Macleod.

AGRICULTURE.

L'importation et l'exportation des bêtes à cornes et des chevaux qu'il a fallu inspecter l'an dernier ont donné beaucoup d'ouvrage aux vétérinaires de cette division. L'adjudant sous-officier Fraser est allé au cours du mois d'août remplacer à Medicine-Hat le vétérinaire Hargrave, qui était absent. Comme l'inspecteur Burnett et l'adjudant sous-officier Fraser se sont très souvent absentés, il a été nécessaire de détacher des sous-officiers expérimentés pour leur faire faire des inspections en cette région.

L'adjudant sous-officier Cotter, qui stationne à Sainte-Marie, inspecte tous les chevaux et bêtes à cornes qui s'importent des Etats-Unis.

On n'a signalé de maladies contagieuses chez les animaux au cours de l'année que les cas de trois chevaux, appartenant à un nommé Talbot, de Kootenay. Comme l'inspecteur Burnett était absent, on manda le vétérinaire H. Jenkins pour les examiner. Il les trouva atteints de morve chronique et ordonna de les tuer ; on brûla les cadavres. On a détaché un gendarme qui a accompagné chaque équipe de rabatteurs, laquelle est allée dans cette circonscription voir à ce que tout animal atteint de la gale fût mis à part et soigné.

Il a été inspecté pour l'exportation au cours de l'année, par le personnel vétérinaire de cette division, 10,418 têtes de bétail et 2,743 chevaux.

MILICE.

En décembre 1901, nos officiers ont commencé ici et à Pincher-Creek à recruter des soldats pour la Yeomanry canadienne. L'ex-surintendant Howe fut nommé officier recruteur à Fort-Steele. On a permis à trois gendarmes de cette division de s'enrôler ; ce sont les gendarmes Kembry, Steele et Gladwin.

En avril dernier, nos officiers ont commencé ici et à Pincher-Creek à lever des recrues pour le 3e Carabiniers Montés.

On a fourni aux recrues de ces deux contingents le logement et les vivres jusqu'à leur départ pour le point de concentration.

M. J. D. McGregor a fait l'achat des chevaux pour le dernier contingent ; l'inspecteur Burnett lui a aidé à Calgary, Macleod, Pincher-Creek et Maple-Creek ; on a été très satisfait du choix des chevaux.

DÉPARTEMENT DE LA REMONTE DE L'ARMÉE.

Lors de la visite du major Gore, on lui a aidé du mieux possible dans l'achat des remontes pour l'armée impériale.

Nous nous sommes efforcés de toutes manières d'aider aux divers ministères à conduire leur œuvre à bonne fin.

SAUVAGES.

Nous avons fourni des escortes aux agents qui ont transporté l'argent à payer en vertu du traité aux Gens-du-Sang et aux Piéganes, et ces escortes ont maintenu l'ordre pendant la distribution des rentes.

Il a été arrêté ici quatre jeunes sauvages qui avaient déserté les écoles industrielles, et on les a reconduits à ces écoles.

Le sous-officier qui est de service à la ville aide aux sauvages qui viennent à Macleod à vendre leurs produits, consistant surtout en foin ; il se fait montrer leur permis, et s'ils n'en ont pas, il envoie directement à l'agent l'argent qu'ils ont obtenu pour leur foin.

JUSTICE.

On a pris soin au cours de l'année de trois chevaux volés par les sauvages ; leurs causes se sont instruites au dernier terme de la cour suprême, qui a siégé ici pendant le présent mois.

Nous voyons à ce qu'il y ait un interprète dans les procès des sauvages, et nous fournissons les rations et le logement à ceux d'entre eux qui sont témoins, pendant qu'ils attendent les causes pour lesquelles on les appelés.

CRIMES.

Infractions.	Causes inscrites.	Déclarations de culpabilité.	Causes renvoyées, retirées ou non instruites.
Délits contre l'ordre public—			
Port de pistolet sans motif de justification	5	5	
Délits contre la justice et la loi—			
Entraver le service d'un officier de paix	2	2	
Délits contre les mœurs—			
Indécence	1	1	
Vagabondage	13	13	
Ivresse, etc	51	51	
Faire du tapage sur la rue	13	11	2
Bris de fenêtres	1	....	1
Inceste	1	1	
Délits contre les personnes—			
Voies de fait simples	23	17	6
Voies de fait avec intention	1	1	
Tentative de meurtre	1	....	1
Viol	1	....	1
Délits contre la propriété—			
Vol simple	12	7	5
Vol commis le jour et avec effraction	1	....	1
Fraude au sujet du bétail, art. 331a	3	....	3
Vol de chevaux	10	4	6
Tuer des bestiaux	1	1	
Obtenir de l'argent sous de faux prétextes	4	2	2
Empoisonner un chien	1	1	
Vente illégale d'effets hypothéqués	1	....	1
Contraventions à l'Acte des Sauvages—			
Sauvages ivres sur la réserve	62	48	14
Sauvages ivres	33	28	5
Procurer des boissons aux sauvages	26	17	9
Avoir des boissons sur la réserve	4	2	2
Avoir des boissons en sa possession	6	6	
Contraventions à l'Acte des Terres fédérales—			
Couper du bois sans permis	2	2	
Infractions à la loi des Chemins de fer—			
Voler son passage	1	1	
Contraventions aux Ordonnances du Nord-Ouest—			
Vente de boissons sans licence	5	4	1
Permettre le jeu en des maisons pourvues de licences	2	2	
Allumer des feux de prairie	3	3	
Gages non payés	4	3	1
Nuisance, en vertu d'une ordonnance de village	1	1	
Observance du jour du Seigneur	4	2	2
Crieurs et colporteurs	2	2	
Aliénés	3	2	1
Marquer illégalement un poulain au fer rouge	1	....	1
Interdits	3	3	

CRIMES.

Pour suivre la forme du rapport de l'an dernier, voici les causes les plus importantes et qui valent la peine d'être relatées.

Vol de bétail.—On a accusé James A. Grant, un fonctionnaire du département des Affaires Indiennes, et l'adjudant sous-officier Hilliard, de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, de s'être emparés d'un bouvillon hors le consentement du propriétaire, et ils furent traduits en justice. Leur procès eut lieu le 19 novembre devant le juge en chef McGuire, à Macleod, et il fut rendu un verdict de " non coupables ". On alléguait que ces deux hommes s'étaient saisis d'un bouvillon appartenant à un nommé Beech, d'Helena, Montana, et qu'ils l'avaient vendu pour la boucherie au département des Affaires Indiennes. M. Beech vint rendre témoignage à l'enquête préliminaire, mais fit défaut devant la cour Suprême, et son témoignage, rendu devant les juges de paix, fut refusé sur un vice de forme.

Le 2 février, le directeur de la poste signala qu'on avait volé la malle dans la salle d'attente de la gare. On avait descendu le sac du train, on l'avait déposé dans la salle d'attente, et le directeur de la poste devait venir le prendre là le matin. L'inspecteur Davidson fit des recherches, et l'on dépêcha de Macleod un sous-officier en civil pour qu'il s'occupât de l'affaire. On soupçonna plusieurs individus, mais on ne trouva jamais les vrais coupables.

Le 15 juillet, il y eut tentative de meurtre sur la réserve des Gens-du-Sang, pendant la "danse du soleil". Un sauvage du nom de La Grue-Rouge, qui était à la dernière phase de consomption, poignarda sa femme en lui disant qu'il se mourrait et qu'il voulait se faire accompagner d'elle aux "heureux terrains de chasse". Il fut mis en état d'arrestation dans sa tente, et l'un de nos éclaireurs sauvages le garda à vue jusqu'à sa mort, qui survint peu de jours après. La femme s'est rétablie.

L'accusation de voies de fait avec intention de meurtre avait été portée contre un nommé L'Oie-Chef, de la tribu des Gens-du-Sang, lequel avait dardé au bras un autre sauvage, Le Loup-Rayé. Lors du procès, le juge changea l'accusation en celle de voies de fait simples, et condamna L'Oie-Chef à deux mois d'emprisonnement.

Le 16 août, Colin Genge a porté plainte contre un inconnu qui, trois jours auparavant, se serait rendu à son ranche, à 18 milles de Macleod, y aurait assailli un enfant, et aurait essayé d'enlever un anneau du doigt de Mme Scheer, les deux seuls occupants de la maison dans le moment. On a fait diligence en recevant cette plainte, mais on n'a jamais pu découvrir le coupable.

VOL DE CHEVAUX.

Le 10 avril, John Franklin, éleveur de Macleod, s'est plaint qu'il lui manquait quatre chevaux depuis l'automne précédent. James Patterson retrouva les chevaux à Medicine-Hat en la possession d'un certain Joseph Gingras, qui les vendit à un nommé Hineman. Le renseignement fut communiqué, on émit un mandat d'amener qu'on adressa à Medicine-Hat, mais Gingras était parti pour le Montana et on ne savait où le trouver.

Le 18 août, l'inspecteur Davidson, juge de paix à Pincher-Creek, condamna Fred. Brouillette à subir son procès pour avoir volé un cheval à un Piégâne du nom d'Okeef. Il fut jugé par le juge en chef McGuire, à Macleod, en novembre de cette année, et il fut acquitté à cause de ses parents.

Le 16 juillet, un poulain de l'année, appartenant à Henry Cwoonty, de Gillingham, lui fut enlevé dans la prairie. On soupçonna un certain Joe Vare, et on retrouva le poulain chez lui. Il fut arrêté et cité en justice. L'affaire vint devant le juge en chef McGuire ; il fut trouvé coupable, mais la sentence fut suspendue et on le laissa libre. Il n'avait que 17 ans, et était le soutien d'une mère alitée et d'un père infirme.

Le procès d'un nommé Hugh Brewer, de la tribu des Gens-du-Sang, qui avait volé un cheval l'an dernier, s'est passé à Macleod, en novembre de cette année. Ce sauvage fut trouvé coupable et condamné à trois ans de pénitencier.

La Tête-Laide, un autre sauvage de la tribu des Gens-du-Sang, fut aussi trouvé coupable d'avoir volé une jument dans le ranche Brown, et il fut condamné à trois ans de pénitencier.

Le 6 août, l'inspecteur Irwin émit à Cardston un mandat d'arrestation contre un nommé Junius Young, qu'on accusait d'avoir volé un cheval à Cardston. Young se rendit à Lethbridge, vendit le cheval, puis alla à Sterling, où il en vola un autre, et il traversa aux Etats-Unis. On le retrouva par la suite à Choteau, dans le Montana, et il fut ramené à Lethbridge, où on l'emprisonna en attendant le procès.

Le 16 septembre, un sauvage de la tribu des Gens du-Sang nommé "Première Lune" a accusé un métis, dont les services avaient été retenus pour charroyer du bois de Macleod au ranche Cochrane, de lui avoir volé un attelage de quatre chevaux avec chariot et harnais, qu'il lui avait prêtés pour faire son ouvrage. Après avoir pris des renseignements, on découvrit que le métis, Antoine Godin, avait vendu pour $105 à un nouveau colon deux des chevaux avec chariot et harnais ; il avait vendu un troisième cheval à un autre colon, mais le quatrième lui ayant échappé, avait regagné son pré On arrêta Godin, après plusieurs jours de recherches ; il subit son procès, et fut con-

damné par le juge en chef McGuire à passer deux ans aux pénitencier des Montagnes-Rocheuses.

TUER LE BÉTAIL.

Alfred Barton, un éleveur qui demeure près de Whiskey-Gap, sur les hauteurs de la rivière au Lait, fut surpris, le 10 septembre, à tuer un veau. Un de nos hommes l'arrêta, et il fut traduit en justice. Lors de son procès devant le juge en chef McGuire, il plaida "coupable". Une requête. portant de nombreuses signatures, fut présentée au juge en faveur de Barton ; les signataires étaient en grande partie des éleveurs et des fermiers, ce qui fit dire au juge "que, si ceux qui avaient surtout à souffrir de cette sorte de délits préféraient implorer clémence, ils étaient les meilleurs juges". Le prisonnier donna des garanties, et il fut relâché, sauf à revenir sur demande recevoir sa sentence.

CONDUITE.

La conduite de nos militaires a été très bonne. Il n'y a eu cette année qu'un court terme d'emprisonnement, et, durant plusieurs mois, il ne s'est fait aucune inscription quelconque dans le livre des infractions.

CANTINE.

La cantine est toujours très avantageuse pour tous les membres du corps, et sa condition financière est très bonne, comme vous l'avez certainement remarqué dans les relevés que je vous ai transmis.

HABILLEMENT ET PETIT ÉQUIPEMENT.

On s'est plaint fortement de la qualité des vareuses fournies aux sous-officiers et aux hommes de cette division, lors de leur passage à Calgary pour la visite du duc d'York, et ces plaintes semblent bien fondées, car la plupart de ces vêtements sont usés. L'habillement et le petit équipement sont, au reste, très bons.

ÉTAT DE RÉPARTITION.

Localité.	Surintendant.	Inspecteur.	Médecin auxiliaire.	Vétérinaire.	Mar. des logis de 1re classe.	Mar. des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Constables spéciaux.	Total.	Chevaux.		
											Chevaux.	Poneys.	Total.
Macleod	1	2	....	1	2	2	2	24	7	41	31	1	32
Pincher-Creek	....	1	....	....	....	1	....	3	....	5	5	....	5
Big-Bend	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	3	....	3
Kootenai	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	2	1	3
Piégan	....	....	....	....	....	....	....	1	1	2	1	....	1
Nanton	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....	1
Leavings	....	....	....	....	....	....	1	1	....	2	3	1	4
Kipp	....	....	....	....	....	....	1	....	1	2	....	1	1
Patrouille urbaine	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....	....	....
Stand-Off	....	....	....	....	....	....	1	2	2	5	5	2	7
Sainte-Marie	....	....	....	....	1	....	....	2	....	3	5	1	6
Cardston	....	1	....	....	....	....	....	1	1	3	2	....	2
Frank	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	2	....	2
Porc-Epic	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	2	1	3
Boundary-Creek	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....	1
En tournée de patrouille	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	....	....	....
Effectif total de la division	1	4	....	1	3	4	5	46	12	76	63	8	71

DÉSERTIONS.

Le numéro matricule 3257 est le seul qui ait déserté le 20 avril, pendant qu'il était en congé à Macleod.

INSTRUCTION MILITAIRE.

Aux quartiers généraux, il a été fait pendant l'été par les militaires de la division des exercices à pied et à cheval, et dans le mois de juin, on a fait suivre à deux escouades un cours d'exercices d'artillerie au moyen de nos canons de 9 qui se chargent par la gueule.

Les huit recrues qu'on a enrôlées dans la Colombie-Britannique et dans cette circonscription se sont de temps en temps livrées à des exercices, tant à pied qu'à cheval, pendant les mois de juillet et août, et elles ont suivi, du 14 octobre au 19 novembre, un long cours d'instruction, comprenant manœuvres d'infanterie et de cavalerie, conférences sur le Code pénal, les devoirs des gendarmes, l'Acte de la gendarmerie, les Ordonnances du Nord-Ouest, l'économie interne, les règles et règlements, et les Ordres généraux permanents.

Lors des revues d'inspection, les hommes des détachements font le maniement des armes ainsi que des exercices à pied.

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE.

On vient de terminer la construction d'un abri suffisamment grand pour contenir la pompe à incendie, le dévidoir du boyau et le réservoir. Nos moyens de protection contre l'incendie sont ainsi beaucoup plus efficaces, car nous n'avons qu'à introduire le boyau d'aspiration dans le réservoir et à faire fonctionner la pompe là où elle se trouve. On tient du feu jour et nuit dans ce poste durant les mois d'hiver.

Des babcocks et des grenades sont distribués comme à l'ordinaire dans les casernes, et on y tient toujours des seaux bien remplis.

Le corps des pompiers s'exerce de temps à autre.

CHEVAUX.

Il y en aurait environ cinq à reformer l'an prochain, et, si l'on veut en conserver convenablement quelques autres, une dizaine, il faudrait changer leur service, car ils ont fait au delà de 3,000 milles cette année, et ont travaillé sans repos pendant un certain temps. Pour en arriver là, j'ai à vous demander 14 nouveaux chevaux pour 1903.

La distance parcourue par les chevaux de la division D a été de 50,775 milles.

SANTÉ.

Le médecin constate dans son rapport de l'année pour la division que la santé a été très bonne, et les quatre cas y mentionnés sont plutôt dus à des accidents qu'à la maladie.

MALADIES INFECTIEUSES.

L'inspecteur Irwin, qui a charge de la subdivision de Cardston, fait le rapport suivant au sujet des maladies infectieuses de cette partie du pays :—

" Vers la fin de septembre, un groupe de douze sauvages des Etats-Unis traversa au Canada et vint camper à Boundary-Creek. Peu de temps après le gendarme Pritchard, posté dans les environs, fit savoir que d'après l'aspect de certains d'entre eux ils étaient évidemment atteints de la petite vérole. Le lendemain, M. Shaw, percepteur intérimaire des douanes à Cardston, officier intérimaire de quarantaine, dépêcha le Dr Campbell auprès d'eux avec instruction de faire rapport. Ce dernier s'y rendit, et fit rapport qu'ils avaient la petite vérole. On vous en donna immédiatement avis. Le 10 octobre, je reçus de vous copie d'un télégramme de la part du commissaire, dans lequel il était dit que, si ces sauvages pouvaient voyager sans exposer leur vie, on devait les renvoyer aux Etats-Unis et notifier les autorités du pays d'avoir à venir au-devant d'eux et à en prendre soin. Le Dr Campbell se rendit de nouveau auprès des sauvages et les trouva

en état de se mettre en route. Le 11, j'adressai un télégramme au major Monteath, agent des sauvages à Browning, Montana, lui intimant que des sauvages des Etats-Unis atteints de petite vérole et campés à Boundary-Creek, étaient en état de voyager et seraient reconduits à la frontière le 13. Je me rendis ensuite à Boundary-Creek et annonçai aux sauvages qu'on les ferait repasser la frontière le 31 et que les autorités des Etats-Unis viendraient à leur rencontre et prendraient soin d'eux. Le 31, une brigade d'agents de la police des Etats-Unis m'apporta à Boundary-Creek une lettre du major Monteath où il déclarait qu'il ne recevrait pas ces sauvages dans sa réserve, et empêcherait toute tentative de les y laisser, mais, si on le désirait, ils pouvaient traverser la frontière est de sa réserve. Je recevais aussi de sa part, par voie de Spring-Coulee, un télégramme se lisant comme suit :—" Si ces sauvages ne sont pas des Piégânes, je ne leur permettrai pas de venir sur la réserve des Pieds-Noirs." Je vous transmis aussitôt cette lettre et ce télégramme, et je reçus ensuite instruction de ne rien faire pour le moment dans le but d'expulser ces sauvages du Canada, mais d'avoir à établir une stricte quarantaine. Ces sauvages ont répété qu'on leur avait fait traverser la frontière d'après les ordres du major Monteath, et qu'on avait dirigé une partie de leur bande sur les hauteurs de Foin-d'Odeur. Ils appartiennent à une bande irrégulière de Chippewas et viennent du Wisconsin. On leur a fourni des vivres, car ils sont dénués de tout, et on les tient en quarantaine depuis le 12 octobre.

On a levé cette quarantaine le 24 novembre. Ces sauvages, n'ayant qu'un seul équipement d'habits et de couvertures, on leur en a acheté d'autres à Cardston, afin de pouvoir désinfecter leur propre équipement. Nous avons fourni les désinfectants, et la désinfection s'est faite par les soins du Dr. Campbell et de l'inspecteur Irwin.

" Le 27 octobre, on s'aperçut que des métis, campés à l'extrémité de la réserve des Gens-du-Sang, près de Cardston, étaient atteints de la petite vérole. Ces métis étaient canadiens, mais, revenus récemment de Butte, Montana, ils avaient une nuit campé à Boundary-Creek avec les sauvages atteints de la maladie. Ils faisaient du roulage ici, lorsqu'on découvrit l'infection. On les mit aussitôt en quarantaine, et vous avez envoyé dans ce but de Macleod un sous-officier et un gendarme. Jusqu'à ce jour, la contagion, dans les deux cas, ne s'est pas répandue. Cette dernière quarantaine a été levée le 23 novembre."

Le 20 février, on découvrit qu'un nommé Brown, de Kalispel, Montana, était atteint de petite vérole à Cardston. On le mit vite en quarantaine ; il s'est rétabli et la maladie ne s'est pas propagée.

SAUVAGES.

Les sauvages réussissent bien et, en général, causent peu de dérangement, car leur conduite est bonne. Il va sans dire que les observations contenues dans le rapport de l'an dernier s'appliquent encore au sujet des élèves des écoles qui se donnent pour métis et peuvent ainsi se procurer des boissons sans se faire connaître. Il y a un progrès marqué dans leur habillement, leur propreté et leur aspect général ; on voit rarement aujourd'hui un sauvage s'envelopper de sa couverture. Les moyens de transport ne sont plus les mêmes : les voitures légères à ressorts et les bogheis remplacent rapidement les *travois*. On a acheté grand nombre de râteaux, de moissonneuses, de harnais et de chariots. Toutefois, il s'est fait peu de mariages cette année d'après les rites chrétiens ; les sauvages préfèrent prendre femme suivant leur coutume. Les sauvages se sont souvent volé leurs chevaux les uns aux autres. Ils s'emparent d'un cheval qui appartiendra à un autre sauvage, et ils le vendent aux acheteurs venus d'Edmonton, de Battleford ou d'ailleurs ; s'ils sont pris, le propriétaire viendra déclarer qu'il a donné ce cheval au vendeur. S'il pouvait s'adopter quelque mesure pour faire reconnaître et prouver devant une personne autorisée que tout cheval vendu par un sauvage est bien sa propriété, on préviendrait ainsi beaucoup de perversité. Aujourd'hui, un acheteur n'a qu'à se procurer de l'agent des sauvages un permis d'acheter des chevaux sur la réserve. Lorsqu'il a son permis, il peut acheter n'importe quel cheval qu'un sauvage lui offre en vente.

Les fonctionnaires du département des Affaires Indiennes, méritent les plus grands éloges pour le travail utile qu'ils font.

CONTRAVENTIONS À L'ACTE DES SAUVAGES.

Boissons aux sauvages.

Avoir des boissons en sa possession.—	
Causes	6
Déclarations de culpabilité	6
Procurer des boissons aux sauvages.—	
Causes	26
Déclarations de culpabilité	17
Renvoyées	9
Ivres sur une réserve, sec. 99.—	
Causes	62
Déclarations de culpabilité	48
Renvoyées	14
Enivrés, sec. 104.—	
Causes	32
Déclarations de culpabilité	28
Renvoyées	4
Avoir des boissons sur une réserve.—	
Causes	4
Déclarations de culpabilité	2
Renvoyées	2

Ce relevé établit qu'il a été arrêté pour ivresse un plus grand nombre de sauvages, et ce résultat est dû au nouveau système de dénonciation qui s'exerce à la suite de chaque délit qui se commet, au travail qui se fait mieux, et au zèle déployé par nos hommes. Il y a à peu près le même nombre d'infractions pour avoir procuré des boissons aux sauvages, mais en certains cas la même personne a été accusé de plus d'une contravention. Quelques sauvages parmi les plus âgés, lorsqu'on leur demande où ils se sont procuré des boissons, répondent qu'ils " les ont trouvées ", et ils évitent ainsi de nous renseigner. Dans presque tous les cas où il y a eu déclaration de culpabilité pour avoir fourni des boissons aux sauvages, on a interjeté appel, et il s'écoule un si long intervalle avant la nouvelle audition de la cause qu'on a grandement temps d'échapper, car les témoins meurent ou disparaissent, etc. S'il pouvait s'adopter quelque mesure plus expéditive, ce délit disparaîtrait, ou, si l'on forçait l'appelant à produire un affidavit, comme dans les appels faits en vertu de l'ordonnance concernant les boissons dans le Nord-Ouest, ce serait un grand service à rendre. Je voudrais maintenant attirer votre attention sur la punition par une amende de $1,000 ou deux ans d'emprisonnement pour une troisième infraction à l'Ordonnance relative aux licences de boissons dans le Nord-Ouest, et vous faire comparer cette punition à celle indiquée dans l'Acte des sauvages pour une classe de délits qui sont bien plus à craindre là où habitent nombre de sauvages et de colons épars.

Par la section 7 des ch. 32, 57 et 58 Victoria, on a remplacé la section 99 en vertu de laquelle nous avions l'habitude de procéder contre les sauvages qui se livraient au jeu sur la réserve comme au dehors ; la nouvelle section ne contient aucune disposition relative au jeu hors des réserves, et il nous a été impossible d'atteindre ceux qui s'y livraient ici l'automne dernier *au temps du traité*, bien que j'aie cherché à le faire en vertu du code pénal, mais il a fallu y renoncer, car le propriétaire de la maison ne partageait pas les bénéfices, et sans cause d'arrestation contre lui, il n'y avait rien à faire aux autres.

INSPECTIONS.

J'ai moi-même inspecté les quartiers généraux le 10 mars, et le sous-commissaire les a inspectés entre le 24 et le 26 juillet ; il a aussi inspecté les postes détachés du 26 juillet au 30 août.

L'officier commandant aux quartiers généraux fait l'inspection des armes toutes les semaines, et celle des casernes chaque samedi.

Les inspecteurs qui ont charge de subdivisions inspectent leurs détachements tous les mois.

ORDONNANCE CONCERNANT LES LICENCES DE BUVETTES.

Comme on avait porté plainte au sujet d'infractions qui se commettaient à Cardston, j'y dépêchai un gendarme pour faire enquête. Il trouva en faute le propriétaire de l'hôtel Karl et deux employés, et ils furent tous condamnés.

A Macleod, il y eut un cas de vente de boissons spiritueuses sans licence. Ces boissons s'étaient vendues au champ de courses lors de l'exposition annuelle, et il y eut déclaration de culpabilité.

Deux individus de Blairmore qui avaient licence furent trouvés coupables d'avoir permis le jeu dans leurs maisons.

INCENDIES DE PRAIRIE.

J'ai le plaisir de faire rapport que dans la circonscription en général nous n'avons pas eu lieu de nous plaindre de cette calamité. Dans la section de Pincher-Creek il n'y a pas eu d'incendies du tout. Il y en a eu deux dans la section de Cardston, et, dans l'un des cas, celui qui avait allumé le feu fut découvert et trouvé coupable.

En mars, un incendie se déclara dans la section nord de Leavings, mais il ne s'ensuivit aucuns dommages, et celui qui en avait été cause fut puni. Il y eut là en novembre un autre incendie causé par accident, par une étincelle qui était sortie de la cheminée d'un colon. Le feu fut éteint et il n'y eut ni dommage, ni poursuite. Un incendie s'alluma aussi le 25 mars à environ 15 milles à l'ouest du détachement de Nanton, mais il n'y eut pas non plus de dommages causés. On ne découvrit pas l'origine de l'incendie.

Le 25 mars, dans la section de la rivière du Ventre, il s'éleva, au ranche Cochrane, un incendie de prairie qui balaya une étendue de 15 ou 20 mille acres, mais sans causer de dommages à la propriété ou aux troupeaux. On a supposé que cet incendie avait pu être allumé par quelqu'un qui travaillait aux lacs Kootenai.

Le 28 octobre, le brigadier Gillespie remarqua de Kipp, alors qu'il soufflait un fort vent, un incendie qui faisait rage au nord de la rivière du Vieux et à une distance considérable en apparence. Le 29 au matin il partit avec un groupe de colons et trouva le feu à 6 milles plus loin, s'étendant à l'est vers Lethbridge et au nord vers Petit-Arc ; il craint qu'il n'y ait des dommages considérables. Ils réussirent à éteindre le feu, après l'avoir combattu jusqu'à 5 heures du matin le 30 octobre. Je suis informé que la propriété et les troupeaux ont été grandement ravagés dans les circonscriptions de Lethbridge et de Petit-Arc, et, au moment où j'écris, je n'ai pas encore terminé l'enquête sur la cause de cet incendie.

RATIONS.

Les vivres qu'on nous a fournis étaient de première qualité, mais je me permettrai de suggérer le changement suivant : en passant le contrat pour la fourniture du bœuf, on pourrait se servir du mot "viande", qui comporterait de la chair de bœuf, de mouton et de porc, et ainsi, les hommes, au lieu de manger du bœuf durant 365 jours par année, pourraient trouver de la variété dans la nourriture, sans qu'il en coutât probablement plus cher à l'Etat.

SELLERIE ET HARNACHEMENT.

Notre sellerie est suffisante et bonne, mais je ne puis malheureusement en dire autant des harnais, et je vous prierai de nous fournir deux gros harnais et un harnais d'attelage léger à grandes guides.

Quelques harnais dont nous nous servons encore ont déjà été jugés impropres à leur usage.

TIR À LA CIBLE.

La division a suivi le tir annuel du revolver et du mousqueton, et les hommes des détachements se sont rendus par escouades aux quartiers généraux pour prendre part à ces exercices.

Le gendarme Hay, n° matricule 3409, a fait le plus grand nombre de points au moyen du mousqueton.

Au revolver, c'est l'adjudant sous-officier Raven, n° matricule 1128, qui a fait le plus de points.

VOITURES.

En cette partie du pays, comme on l'a souvent répété déjà, le sol est pierreux et endommage fort les voitures ; le cahotage continuel contribue à les user plus vite et occasionne plus de réparations. Nous avons vendu quatre de nos lourds chariots, et il nous en faudrait maintenant deux autres pour les remplacer ; aussi, une voiture légère à ressorts et une barouche, car il nous arrive souvent d'envoyer en excursions des attelages simples, et on ne peut mettre moins de quatre chevaux à nos grosses voitures à ressorts de trois sièges.

LIGNE TÉLÉPHONIQUE.

La ligne téléphonique qui relie Macleod à Lethbridge ne fonctionne pas, car elle a été dérangée par les inondations de l'été dernier, qui ont emporté les poteaux et les fils au passage de la rivière Pelly, et je ne me suis pas encore procuré d'autres poteaux pour remplacer les autres. J'espère cependant y voir bientôt et remettre la ligne en bon état.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Il y a eu de nombreuses mutations dans cette division. D'abord, je constate à regret que le surintendant Howe est mort le 17 août à ce poste d'une syncope de cœur. La disparition si soudaine fit grand émoi chez tous ceux qui le connaissaient et l'aimaient à bon droit. Les inspecteurs Heffernan et Bégin furent transférés, l'un à la division du dépôt, et l'autre à la division K, et l'inspecteur Hickham fut transféré ici de la division du dépôt. Le médecin auxiliaire Haultain fut remplacé ici par le Dr Forbes, et il fut transféré à la division C, de Battleford.

Le corps a perdu cette année les services d'un vieux sous-officier de valeur, le n° matricule 966, l'adjudant sous-officier Fraser, qui a pris sa retraite après un service de 27 ans. Je recommanderais de nommer le plus tôt possible un autre adjudant sous-officier vétérinaire, car il y a beaucoup à faire en cette division pour le personnel vétérinaire, et l'inspecteur Burnett ne peut séjourner longtemps à Macleod ; il lui faut parcourir tous les Territoires.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

P. C. H PRIMROSE,
Surintendant.

ANNEXE F.

RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT MORRIS, COMMANDANT LA DIVISION F, PRINCE ALBERT.

PRINCE-ALBERT, 30 novembre 1902.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire mon rapport annuel pour l'exercice qui se termine aujourd'hui.

J'ai pris le commandement de la division F, le 27 octobre, en remplacement de l'inspecteur Cartwright, qui en avait reçu le commandement intérimaire le 12 septembre du surintendant Cuthbert.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Le succès agricole a été magnifique cette année, et le rendement des grains a égalé les espérances des colons.

Le nombre d'acres mis en culture augmente tous les ans, et je crois qu'il doublera peut-être l'an prochain, vu l'affluence des nouveaux arrivés.

Les pommes de terre ne sont pas bien venues dans le voisinage immédiat de Prince-Albert, et on n'a récolté, de fait, que très peu en sus de ce qu'on avait planté. Il semble qu'on doive attribuer ce manque au printemps froid et pluvieux. Il m'a été impossible de trouver une seule offre de nous approvisionner, à ce poste, des pommes de terre dont nous avons besoin, et j'ai dû en acheter au Lac-aux-Canards et les faire expédier.

Il a surgi plusieurs nouveaux établissements au cours de l'année. Les colons se dirigent maintenant vers le pays du Hoodoo, à l'est du lac Croche. Une bonne partie des émigrants s'est aussi fixée à Batoche, Bellevue et Fish-Creek. Les nouveaux venus sont la plupart des Canadiens français du Dakota-Nord et quelques Français d'Europe, les autres sont des Américains et des Galiciens.

Les colonies de Carlton et Windgard progressent lentement, mais sûrement. Parmi les colons de Carlton, il y a quelques métis qui ne sont pas très à l'aise, mais ils réussissent à joindre les deux bouts en travaillant tonte l'année.

Les colons du Lac-aux-Canards, de Windgard et les Doukhobors ont récolté 245,979 boisseaux de grain, et en ont déjà vendu au marché 23,456 boisseaux.

Dans le voisinage de Rosthern, à Johnesthal, Tefegrund, Stoney-Hill, Wathene, Windon, Petrowka, Smithsburg, Carson et Fish-Creek, toutes les récoltes ont été bonnes, et il s'est expédié de Rosthern, jusqu'à ce jour, environ 171,800 boisseaux de grain, et il en reste encore 185,000 boisseaux dans les élévateurs de cet endroit.

Il serait diffcile de chiffrer le nombre de boisseaux de la récolte totale en cette partie du pays, parce que beaucoup de cultivateurs n'ont par encore fait le battage.

Il s'établit des villages dans toute la circonscription, et ceux qui existaient antérieurement se sont déjà remplis ; il faut au nouveau colon pénétrer plus avant pour se tronver un homestead.

Beaucoup ont pris des terrains dans les circonscriptions de la Rivière-aux-Coquiiles, de Winistino, de Glen-Mary, de Willow-Creek et des Buttes-aux-Bouleaux, et presque tous ceux qui viennent au pays sont à l'aise ; plusieurs arrivent des Etats-Unis avec leurs bêtes bovines et leurs instruments aratoires.

Presque tous les colons de Glen-Mary sont Norvégiens, et quelquss-uns d'entre eux ont récemment fait l'achat du matériel d'une petite scierie mécanique où ils entendent débiter à la grosse du bois de construction. Les scieries de Prince-Albert ont fonctionné toute l'année, et il a été disposé de tout le bois qu'elles ont scié ; elles ont dû fonctionner jour et nuit pour fournir le bois de construction nécessaire aux différents endroits le long du chemin de fer.

Il y a eu grande demande de chevaux à Rosthern ; il en est arrivé 547 au cours de l'année et ils se sont tous vendus. Les cultivateurs de la région se procurent maintenant de bien meilleurs chevaux ; ils n'aiment plus les petits poneys sauvages pour faire leurs travaux, et je crois que dans quelques années les chevaux ici seront aussi bons que n'importe où ailleurs.

Le prix des terres a naturellement haussé, et il s'est revendu à Melfort quelques établissements à de bons prix. Il s'est accordé beaucoup de terres moyennant certificats de *scrip*, et les acheteurs les détiennent en attendant que le chemin de fer longtemps désiré y passe, alors qu'ils vendront, comme ils l'espèrent, à de bonnes conditions.

A Melfort, on est en voie d'établir un gros village, et il se construira au printemps bon nombre de nouvelles maisons. Beaucoup de cultivateurs veulent garder leur grain en mains jusqu'à l'an prochain, espérant qu'ils pourront alors l'expédier par le chemin de fer *Canadian-Northern.* Cette ligne va encore ouvrir le pays à la colonisation, et va aider à beaucoup de colons établis le long de sa voie, car ils n'auront plus à traîner leur grain et autres denrées jusqu'à Prince-Albert, aujourd'hui le seul marché.

Le bétail a été prospère cette année, et il s'en est expédié dans l'Ouest pour l'élevage. Les cultivateurs, qui ont ici de forts troupeaux, trouvent qu'il est de plus en plus difficile de se procurer du foin, car beaucoup des endroits où ils coupaient d'ordinaire leur foin ont été convertis en homesteads.

Prince-Albert compte en grande partie maintenant pour s'approvisionner de foin sur le Lac-aux-Canards, d'où on l'expédie après l'avoir mis en balles.

CRIMES.

En décembre 1901, un nommé James Clark porta plainte au surintendant Cuthbert contre James Spence, qui lui aurait prit un cheval dans la prairie. Comme on doutait de l'intention de fraudes de Spence, entre autres démarches on fit émettre un mandat de recherche, mais Spence ayant démontré à Clark qu'il s'était trompé, ayant perdu une jument ressemblante, il n'y eut aucune arrestation.

L'inspecteur Strickland dut se rendre d'ici à Erwood pour décider d'une accusation de vente de liqueurs sans licence ; le prévenu était un nommé Albert Campbell. Il fut condamné à payer $200 d'amende et les frais, ou à six mois d'emprisonnement dans la prison de Prince-Albert ; ne pouvant payer l'amende, il fut conduit d'Erwood à Prince-Albert, où il purgea sa sentence. L'inspecteur Strickland n'était de retour au poste que depuis quelques jours, quand il lui fallut retourner à Erwood pour juger un nommé Arthur Haggarty, accusé de vol, et de tentative de s'échapper des mains de la justice. Il fut condamné à six mois pour vol et à deux mois pour avoir tenté de s'échapper. Il fut amené à Prince-Albert, où il purgea sa sentence.

Le crime le plus grave qui soit survenu pendant l'année, est un meurtre. Le soir du 1er mars dernier, Daniel Walasehoik, un Polonais, qui vivait à environ 15 milles à l'est de Prince-Albert, fut tiré et tué par quelqu'un du dehors à travers une fenêtre, près de laquelle il était assis.

La victime demeurait avec la femme d'Albert Greehoik, autre Polonais, qu'il avait offensé d'autre façon. Le 2, l'inspecteur Strickland, accompagné d'un groupe, arrêta Albert Greehoik sur accusation de meurtre, et il fut condamné à subir son procès le 8. La preuve fut toute de circonstances, mais très forte. Le motif était clair et datait de longtemps. Greehoik avait cherché et obtenu de l'ouvrage quelques jours auparavant chez un voisin de la victime, auquel il avait demandé de n'en pas souffler mot à son compatriote.

Le matin du meurtre, il s'était emparé d'un chien de garde de la victime et l'avait pendu ; en plus, il était resté seul chez Feniske, où il travaillait.

Feniske avait laissé dans la maison un fusil déchargé, quelques cartouches vides, du plomb de chasse et des instruments propres à charger un fusil, mais pas de poudre. Pendant le jour, le 1er mars, alors qu'on l'avait laissé seul, Greehoik s'en alla chez un voisin et chercha à se procurer un fusil ; il ne put, en fin de compte, qu'obtenir de la poudre, et se plaignit en même temps d'avoir souffert de la part de la victime, et dans son esprit et dans sa bourse.

Feniske démontra que le canon gauche du fusil qu'il avait laissé à la maison portait l'empreinte d'une décharge récente, mais que le canon droit était intact, et qu'il ne s'en était jamais servi. Lorsqu'on l'a trouvé, le 2, le canon de droite avait été déchargé depuis quelques heures, l'un des tubes à cartouche avait été récemment chargé et tiré, un autre contenait de la poudre et les amorces de plusieurs avaient été renouvelées.

Le prisonnier portait des bottes d'une forme singulière et qui s'ajustaient exactement aux traces dans la neige qui conduisaient à la fenêtre et s'en éloignaient, et le défunt avait été tué par une charge de chevrotines.

Tels étaient les faits formant un enchaînement de preuve parfait.

Le procès eut lieu devant le juge Prendergast et devant un jury, le 15 juillet, et il se termina à minuit le 17, alors que le jury prononça un verdict de non-culpabilité.

Au commencement de mars, Peter Poloski s'est plaint de ce que des inconnus lui avaient volé $25 et des habits. Il n'avait pas la moindre idée de l'identité des coupables, mais il a déclaré qu'il revenait du camp de la construction du chemin de fer à Erwood, et avait marché jusqu'à Melfort. A cet endroit, quatre hommes étaient arrivés avec un traîneau et s'étaient engagés à le conduire à Prince-Albert, moyennant la somme de $5 qu'il devait leur payer.

Pendant qu'ils étaient à Birch-Hills, Poloski prétend que l'un des hommes l'a fouillé et a pris tout son argent à l'exception d'un chèque à échéance. Poloski avait pris la fuite durant la nuit et marché plusieurs milles pour arriver à la maison d'un colon où on lui avait donné à manger et indiqué la vraie route pour se rendre à Prince Albert.

Après quatre mois, les quatre hommes furent retrouvés et Thomas Adams fut condamné par l'inspecteur Cuthbert à subir son procès. Il comparut devant le juge Prendergast, qui le remit en liberté en disant que sa culpabilité lui paraissait très apparente mais qu'il lui donnait le bénéfice du doute.

Le 23 juin, un M. William Blow a déposé une plainte à l'effet que le 18 ou le 19 juin il avait acheté une jument pour $100 d'un homme disant se nommer Fiddler, et prétendant que la jument était sa propriété. Blow avait payé $60 et donné un poney buckskin estimé à $40 pour la jument.

Cette jument baie a été réclamée par George B. Sander on, et celui-ci a produit une plainte à l'effet que la bête lui avait été volée la semaine précédente par des inconnus. D'après le signalement de Fiddler, joint au fait que Robert Sanderson, fils de George B. Sanderson, qui ne demeurait pas chez ses parents, avait été vu vers le temps de la disparition de la jument, et vu qu'il avait été déjà deux fois convaincu de vol, ce dernier a été soupçonné du crime et un mandat a été lancé pour son arrestation. Le détachement a été averti par télégraphe de se mettre à sa recherche.

On a appris du détachement de Rosthern que Robert Sanderson avait vendu le poney buckskin et pris le train pour Medicine-Hat. Il a été arrêté à Medicine-Hat le 30 juin et ramené pour subir son procès. Il a été mis en accusation par le surintendant Cuthbert le 4 juillet. Le 14 juillet, le juge Prendergast l'a condamné à deux mois de prison aux travaux forcés dans la prison de Prince-Albert.

Le 18 juillet, un nommé Ernest Thériault, un prisonnier purgeant dans la prison de Prince-Albert une condamnation de dix mois de détention pour vol d'un cheval, s'est échappé. Tous les hommes disponibles ont été envoyés à sa recherche et les postes détachés le long de la ligne ont été avertis.

Le 19 au matin, le maréchal des logis chef Keenan et le constable Jones l'ont trouvé endormi dans un wagon fermé sur la voie de garage à Willoughby. Il a été amené devant le surintendant Cuthbert, J.P., et mis en accusation. Le 8 octobre, il a été condamné à cinq mois d'emprisonnement par le juge Prendergast.

Le 26, on a reçu une lettre de Martin Frères, du Ruisseau-de-l'Erable, demandant des renseignements au sujet de certains chevaux amenés du Ruisseau-de-l'Erable par Dehaven et Goodfellow. On a répondu à cette lettre, et durant le mois d'octobre M. Martin est venu du Ruisseau-de-l'Erable et a reconnu un cheval qui avait été vendu par Goodfellow à M. W. Y. Davis, comme étant un cheval disparu de chez lui. Il a déclaré qu'à son retour au Ruisseau-de-l'Erable il porterait une plainte contre Goodfellow, mais jusqu'à présent je n'ai plus entendu parler de cette affaire. Je suis très porté à croire que les renseignements obtenus ici ont tout simplement été utilisés comme moyen d'effectuer un règlement.

En août, le maire de Prince-Albert a requis l'aide de la gendarmerie pour élucider un cas de vol. Le maréchal des logis chef Keenan a été envoyé en ville, et, avec l'aide du constable de ville, a arrêté un nommé Dugal McKenzie. Cet homme était l'habitué d'une tente de saltimbanques qui étaient ici alors. La montre et la chaîne ont été remises au constable de ville par le directeur de la troupe et, le 12 août, Dugal McKenzie a été condamné par les juges de paix locaux à quatre mois d'emprisonnement. J'ai ici un mandat pour l'arrestation de cet homme dès qu'il sera élargi, alors qu'il sera conduit à Régina et qu'il y subira son procès sur une semblable accusation de vol.

En septembre, M. Adamson, de Rosthern, a écrit pour annoncer que des cambrioleurs avaient pénétré par effraction dans son bureau et pris la somme de $75 dans une cassette. Un nommé Harder a été arrêté sous soupçon et amené devant le juge de paix de Rosthern, mais l'action a été renvoyée faute de preuve. Cette cause n'a pas été classée.

Voici le relevé des affaires criminelles qui ont été instruites dans cette circonscription et la manière dont elles ont été réglées :—

——	Nombre de cas.	Condamnations.	Acquittements, retraits, non jugés, etc.
Attaques contre la religion et la morale, etc—			
Troubler la paix	7	4	3
Indécence grossière	1	....	1
Exposition indécente	1	1	
Attaques contre la personne—			
Voies de fait	8	3	5
Meurtre	1	....	1
Offenses contre la propriété—			
Vol	16	9	7
Cruauté envers les animaux	1	1	
Fausses représentations	2	....	2
Destruction de propriété	1	....	1
Possession illégale d'un cheval	1	1	
Vol de cheval	2	1	1
Vol avec effraction	1	....	1
Offenses contre la loi et le bon ordre—			
Evasion	1	1	
Offenses contre l'ordre public—			
Porter des armes cachées	1	1	
Ordonnances du Nord-Ouest—			
Maîtres et serviteurs	3	3	
Liqueurs	15	11	4
Aliénation mentale	3	2	1
Quarantaine	13	13	
Animaux	3	1	2
Violation de propriété	1	....	1
Colporteurs	1	1	
Totaux	91	61	30

SAUVAGES.

Durant l'année des escortes de gendarmerie ont été fournies pour les paiements d'annuités aux sauvages. Cette année aucune escorte n'a été fournie pour les paiements au Lac-Vert, l'agent n'ayant pas considéré que cela était nécessaire.

En juin, 42 Sioux ont été mis en quarantaine sur la rive nord de la Saskatchewan, et des secours ont été distribués par le département des Affaires indiennes, par l'entremise de la gendarmerie.

POSTES DÉTACHÉS, PATROUILLES, &c.

A Rosthern on a stationné un constable qui fait la patrouille des colonies suivantes : Johnnestal, Tiefengund, Stoney-Hill, au nord-ouest. Walthime, Windon, Petrowka, à

l'ouest. Smithsburg, Carson au sud-ouest. Hague et Neulag, au sud. Blumenthal au sud-est. Fish-Creek à l'est. Le poste détaché du Lac-au-Canard, qui comprend un maréchal des logis, un constable et un interprête, fait la patrouille à Carlton, Wingard, Muskeg-Lake, agence de Barbu, Snake-Plains, Saint-Laurent, Willoughby, Reinborn, Spasofsk, Trepania, Ospania et Hatiollika.

Le poste détaché de Batoche comprend un brigadier, lequel patrouille à Bellevue, Fish-Creek, Saint-Louis de Langevin, lacs Croches et Domrémy.

A Flett's-Springs est stationné un maréchal des logis, lequel patrouille Harperville, Brancepeth, Birch-Hills, Kinistino, Coxby, Weldon, Glen-Mary, Pleasant-Valley, Melfort et Willow-Creek. Je dois dire que, lorsque l'effectif de la division sera augmenté, je considère qu'il sera opportun de stationner un constable à Hague, lequel pourra s'occuper d'un bon nombre de colonies maintenant patrouillées par le poste détaché de Rosthern.

Chaque année les colonies s'agrandissent, et il est maintenant impossible au constable stationné à Rosthern de parcourir toutes ces colonies et de constater s'il y a des plaintes.

Le poste détaché de Flett's-Springs devrait aussi être changé ; un homme devrait être stationné à Melfort et un autre à Kinistino ; de cette manière, je suis certain que chaque colonie pourrait être visitée durant le mois.

A présent, il est impossible qu'un seul homme puisse parcourir toutes les colonies, vu qu'il lui faut patrouiller jusqu'à Coxby en passant par Glen Mary, ce qui fait au moins 80 milles pour le voyage d'aller et retour, puis, de Flett's Spring à Willow Creek, en passant par Pleasant-Valley et Melfort, au moins 60 milles, sans visiter aucun des colons éloignés de la route principale.

On devrait aussi stationer un homme au Lac-Muskeg, ou à Snake-Plains, et cet homme pourrait s'occuper des sauvages, au lieu de confier ce travail au poste détaché du Lac-au-Canard ; cela permettrait d'établir un bien meilleur système de patrouille dans le district, d'autant plus que le plus grand nombre d'actes criminels se produisent au Lac-au-Canard, le détachement stationné à cet endroit se trouvant souvent sans un seul homme, vu que deux sont en patrouille au Lac-Muskeg et que l'autre est à Prince-Albert avec un prisonnier, comme cela est déjà arrivé.

DISCIPLINE ET CONDUITE.

La discipline a été bonne dans la division, les infractious les plus sérieuses ayant été des cas d'ivresse.

SANTÉ.

A ce sujet, je suis heureux de constater une immunité remarquable contre la maladie. Aucun cas de maladie ne s'est produit.

CHEVAUX.

Durant l'année, 11 chevaux ont été réformés et vendus. La somme de $690 a été réalisée, soit une moyenne de $62 chacun.

Le cheval n° matricule 2430 a été réformé et vendu à Régina, sept chevaux ont été reçus d'autres divisions et deux chevaux ont été transférés d'ici à la division de dépôt.

Les relevés des distances parcourues constatent que les chevaux de la division ont parcouru 75,113 milles durant l'année.

SELLERIE ET HARNACHEMENT.

Le harnachement et la sellerie sont en assez bon état, mais il sera très nécessaire que le maréchal des logis préposé à la sellerie leur fasse subir des réparations pour les mettre en bon état de service.

CASERNES, RÉPARATIONS, &TC.

Les bâtiments des casernes ont besoin d'être badigeonnés, et comme j'ai été autorisé par vous à employer un constable spécial pour faire ce travail, ils seront bientôt en bon état.

Les bâtiments du poste détaché de Batoche ont besoin d'être recouverts en bardeau, et l'intérieur des bâtiments exige aussi quelques réparations. Je ferai faire une estimation qui vous sera expédiée.

ARMES, MUNITIONS ET TIR À LA CIBLE.

Les armes de la division sont surannées mais tenues en bon état de propreté. Chacun attend avec impatience une distribution prochaine de carabines Ross. Il y a à ce poste une pièce de campagne en cuivre de 7 livres, se chargeant par la bouche.

Les cartouches Winchester ont été remarquablement bonnes durant cette saison. Chaque membre de la division a tiré au mousqueton le nombre de cartouches qui lui était assigné, à l'exception du n° matricule 3646, constable Brunt. Ce constable n'a pu passer le stage préliminaire. La moyenne de points avec le mousqueton a été de 163, le plus grand nombre de points ayant été fait par le n° matricule 28, maréchal-des-logis chef Parker, qui a fait 206 points.

Le tir au revolver n'a pas été terminé. Le plus grand nombre de points a été fait par le n° matricule 28, maréchal des logis chef Parker, qui a fait 180 points.

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE.

Nos moyens de protection contre l'incendie sont représentés par une pompe à bras et un approvisionnement d'extincteurs Babcock et Stempel. Il y a deux puits dans l'enclos des casernes, l'un près de la salle de police, et l'autre immédiatement en arrière de la cuisine de l'ordinaire.

VOITURES.

Les voitures, dont nous sommes amplement pourvus, seront en bon état lorsqu'on les aura peinturées, ce qu'on est à faire actuellement.

FEUX DE PRAIRIE.

Le district a été remarquablement exempt de feux de prairie. Deux petits feux se sont allumés le long de la voie ferrée, mais ils ont été éteints par des cantonniers avant d'avoir causé des dommages.

EXERCICES.

La force numérique de la division est tellement réduite qu'il est tout à fait impossible de faire aucune espèce d'exercice.

CANTINE ET ORDINAIRE DE LA DIVISION.

La cantine est dans un état florissant, et elle a pu, durant l'année, allouer $1 par homme à l'ordinaire, offrant ainsi aux hommes un changement de nourriture.

Des allocations spéciales ont été faites durant l'année pour le contingent du couronnement et pour le tir annuel au mousqueton. Considérant la faiblesse numérique de la division, la cantine a bien réussi.

UNIFORME ET ÉQUIPEMENT.

Les uniformes et équipements fournis sont, en somme, utilisables. On se plaint de l'infériorité du tissu employé à la fabrication des vestons.

Il y a et il y a eu une grande rareté de couvertes durant l'année.

QUARANTAINE.

Au commencement de l'année, une épidémie de rougeole s'est déclarée dans toute la région, et tous les hommes disponibles ont été tenus constamment occupés en service de quarantaine ; cette épidémie était à peine disparue lorsque la petite vérole s'est déclarée dans la colonie de Glen-Mary, et jusqu'à cette date il y en a eu plus ou moins dans diverses parties de ce district.

Jusqu'au 31 août, environ 587 personnes ont été mises en quarantaine à cause de la petite vérole dont il y a eu 212 cas, et des secours ont été distribués à 400 personnes, non compris 32 sauvages ; le nombre de décès causés par la petite vérole a été de trois.

Toutes les personnes qui ont reçu des secours étaient des métis plus ou moins nécessiteux, que la quarantaine avait privés de leurs moyens ordinaires de subsistance.

Les trente-deux sauvages Sioux ne sont pas compris dans ce qui précède. On leur a donné des secours au frais du département des Affaires indiennes. Le coût des secours donnés aux 400 personnes a été de $1,743.31 et la moyenne par tête a été de $4.37.

Au commencement de novembre, on a signalé des cas à la Mission du Lac Muskeg ; vingt-sept personnes ont été mises en quarantaine et il faut leur distribuer des secours. Un constable a été stationné à Mistawasis pour voir à ce que les règlements de quarantaine soient strictement exécutés.

Durant le mois d'octobre, la rougeole s'est déclarée dans les Buttes au Bouleau, et virtuellement toute la colonie a été atteinte de cette maladie. Il a fallu distribuer des secours dans certains cas.

Depuis le commencement de la qurantaine relative à la rougeole jusqu'à cette date, le n° matricule 301, maréchal des logis chef Keenan, a été employé dans quelque partie du district à surveiller les cas de cette maladie.

A Batoche, il y a soixante-sept cas de variolés en quarantaine. Les métis semblent douter beaucoup que cette maladie soit la petite vérole, vu qu'il y a si peu de décès, et il est très difficile de faire exécuter les règlements à moins qu'un homme soit stationné là où il peut surveiller tous les suspects.

Dans le district de Batoche, quelques-uns des nouveaux cas se sont produits chez des métis qui ont été vaccinés au printemps.

EN GÉNÉRAL.

On a fourni de l'aide au ministère de l'Intérieur pour la perception des droits de bois, et des escortes ont été fournies pour conduire des prisonniers de la prison au palais de Justice ; des ordonnances ont assisté à la Cour Suprême et aux enquêtes du coroner.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. S. MORRIS,
Surintendant com. la division F.

ANNEXE G.

RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR J. O. WILSON, COMMANDANT LE DISTRICT DE RÉGINA.

Gendarmerie à cheval du Nord Ouest,
Bureau de la circonscription de Régina, 3 décembre 1902.

Au Commissaire,
Gendarmerie à Cheval du Nord-Ouest,
Régina.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon présent rapport de la circonscription de Régina pour l'année terminée le 30 novembre 1902.

ÉTAT GÉNÉRAL DE LA CIRCONSCRIPTION.

L'année dernière a été la plus prospère d'un grand nombre de bonnes années dans l'Assiniboïa.

Les récoltes ont été magnifiques et la température a été excellente pour la moisson. La valeur des terres a plus que doublé et il y a eu des mutations considérables de propriétés.

Les colons sont arrivés en grand nombre, surtout des Américains. La ligne du Saut, qui, il y a environ deux ans, était presque dépourvue de colons, a maintenant un certain nombre de villages florissants, et toutes les villes ont grandi au point de n'être presque plus reconnaissables.

Il y a eu des travaux de construction de chemin de fer dans trois parties de cette circonscription, le Canadian-Northern à partir d'Erwood, le prolongement de cette ligne vers le nord à partir d'Yorkton, et l'embranchement à partir de la ligne-mère à Kirkella.

On a établi le tracé de la ligne entre Arcola et Régina. L'affluence de la population a augmenté de beaucoup le travail de la gendarmerie, non que les nouveaux colons aient besoin d'un supplément de surveillance policière, mais parce que les escrocs de tous genres sont attirés en ce pays par les rapports enthousiastes sur la prospérité, rapports qui ont été répandus sur tout le territoire habité par nos cousins du sud.

L'an prochain, il faudra établir plusieurs autres postes détachés dans cette circonscription afin de subvenir aux besoins toujours croissants du pays.

Autant que possible nous nous sommes efforcé d'engager les municipalités de villes et de villages à fournir leur propre police, mais je regrette de dire que, dans un grand nombre de cas, les policiers locaux n'ont pas été à la hauteur de leur tâche et que nous avons été obligés d'intervenir.

CRIMINALITÉ.

Je suis obligé de signaler une nouvelle augmentation de criminalité durant l'année dernière, avec une proportion plus considérable de convictions, cette proportion étant de 78 pour 100. Les augmentations principales ont été : vol de chevaux, vol et ivresse. Cette dernière offense a augmenté dans des proportions alarmantes, bien que l'augmentation s'explique par la forte augmentation de la population.

L'inauguration des rapports sur la criminalité en juillet dernier dans tout le service a fonctionné d'une façon très satisfaisante et fournira un moyen de ne pas perdre de vue des causes qui, avec l'ancien système, auraient pu être oubliées. Le travail fait par chaque membre de l'effectif étant inscrit dans chaque cause, cela est de nature à encourager chacun à faire de son mieux.

Ci-suit un sommaire des offenses les plus importantes qui ont été commises durant l'année dernière.

Tom Lamac, qui était recherché pour le meurtre d'un autre sauvage nommé Wing-a-gee aux Buttes-Lalime, en septembre 1894, a été, à la suite de formalités d'extradition, ramené ici de Butte-City, Montana. Il a été condamné à subir son procès par l'inspecteur McGinnis, juge de paix, a comparu devant le juge Richardson et devant un jury le 14 mai, et a été trouvé coupable et condamné à être pendu le 22 juin. Plus tard, cette sentence a été commuée en un emprisonnement perpétuel.

Je regrette que nous n'ayons pas encore pu effectuer l'arrestation d'Oke-mah-we-cappo, recherché pour le meurtre d'un sauvage nommé Wapingium, bien que tous les efforts possibles aient été faits. L'inspecteur Taylor a fait un voyage à l'agence de la Montagne-de-la-Tortue, Dakota-Nord, étant parti d'ici le 18 février. Il a découvert son homme a environ seize milles de l'agence, mais il n'a pu engager les autorités américaines à faire l'arrestation. Autorisé par vous à cet effet, j'ai engagé un inspecteur de bétail américain nommé G. W. Hall, pour aller arrêter cet homme à la Montagne-de-la-Tortue, et j'ai reçu son rapport disant que, bien qu'il eut consacré douze jours à la recherche de cet homme et qu'il eut eu l'aide de plusieurs sauvages, il n'avait pu effectuer l'arrestation. Il fait rapport qu'Oke-mah-we-cappo demeure dans le bois et que sa cachette est l'une des plus introuvables qui existent. Hall a promis de faire une nouvelle tentative cet hiver. Le maréchal des logis chef Fyffe a aussi fait un voyage à la recherche de ce sauvage en octobre dernier sans aucun résultat. Il y a eu échange considérable de correspondance entre des fonctionnaires américains et nous, et les résultats ont été très loin d'être satisfaisants.

Le procès de Gilbert Favel, accusé de complicité après le fait relativement au meurtre du sauvage nommé Wapingium commis par Oke mah-we-cappo, a eu lieu devant l'honorable juge Richardson à Régina, les 15 et 16 mai. La preuve en cette cause n'a pu établir la culpabili é de l'accusé, qui a été acquitté. Son acquittement est le résultat de la non-arrestation d'Oke mah-we-cappo.

Le nombre de cas de vol de chevaux et de condamnations pour cette offense a été plus considérable que durant n'importe quelle année précédente. Il n'y a aucun doute que ce genre de crime augmente beaucoup, et je ne crois pas que l'augmentation ait encore atteint sa limite extrême. L'augmentation est sans doute attribuable en grande partie à l'augmentation de la valeur des chevaux, et l'on s'attendait à cette recrudescence de vol. La construction projetée de chemins de fer dans l'ouest et la forte demande de chevaux pour travaux de ferme, augmentera certainement encore davantage leur valeur, et en conséquence, la tentation de voler sera plus grande. Il est difficile dans la plupart des cas de faire condamner les coupables, et la gendarmerie ne peut guère le faire sans le concours des éleveurs et des colons. Il est étonnant de constater le grand nombre de cas dans lesquels les gens se font tirer l'oreille pour donner des renseignements. Je dois dire que, cette année, pendant que je travaillais à élucider un cas de vol de chevaux qui affectait un grand nombre d'éleveurs de chevaux, l'on m'a dit que, si j'étais certain que les coupables seraient condamnés et envoyés au pénitencier, on me donnerait des renseignements contre eux. Les condamnations suivantes ont été obtenues :—Rosebluff et Parisienne, mentionnés dans mon rapport de l'année dernière comme étant prisonniers aux Etats-Unis sous l'accusation de vol de chevaux à Qu'Appelle, ont été ramenés en février en vertu du traité d'extradition. Rosebluff s'est reconnu coupable devant l'honorable juge Richardson, et a été condamné à trois années de réclusion dans le pénitencier de la Montagne-de-Pierre. Parisienne a été condamné à dix-huit mois de détention dans la prison de Régina, plus une amende de $100 ou six mois d'emprisonnement supplémentaire.

Arthur Whalley, qui avait été mis en accusation pour vol de chevaux en octobre dernier à Yorktown, a été trouvé coupable devant le juge Wetmore, le 25 janvier, et relâché, l'exécution de la sentence ayant été suspendue à cause de la jeunesse de l'inculpé.

Ted Sweetaway, un jeune garçon, a été convaincu de vol de chevaux et relâché sur suspension de la sentence, son père se portant responsable pour la somme de $200. Ce garçon a été rejoint par la gendarmerie dans le sous-district de la Montagne-des-Bois, se dirigeant vers la frontière avec deux chevaux volés en sa possession. Il a été plus tard condamné à un an d'emprisonnement par le juge Richardson pour le vol d'une montre.

Thomas Ruttle, qui avait été mis en accusation en février à Estevan, a été, le 20 juin, à Oxbow, condamné à trois mois d'emprisonnement. Harry Montgomery a été trouvé coupable du vol d'un cheval le 19 mars, devant le juge Wetmore, et la sentence a été déférée à la cour siégeant au complet. Le verdict de culpabilité a été confirmé ; le prisonnier devra venir recevoir sa sentence lorsqu'il en sera requis.

Parmi les convictions les plus importantes en fait de vol de chevaux figure les cas de Francis Gosselin, et de Napoléon Hamelin, deux métis de la Talle-de-Saules, qui ont été reconnus coupables sur quatre chefs d'accusation chacun, et condamnés par le juge Prendergast, sur deux des accusations, Hamelin à vingt mois et Gosselin à dix-huit mois sur chaque accusation, ces périodes de détention devant s'écouler concurremment. Sur les deux autres chefs d'accusation, ils ont été condamnés par le juge Richardson à quatre ans pour chaque chef d'accusation, les sentences devant être exécutées concurremment. Ces hommes se sont évadés de la prison de Régina, ont été repris et condamnés à six mois de détention chacun. A propos de ce cas, l'arrestation a été faite en mai dernier par le maréchal des logis Martin, à Fort-Qu'Appelle. Ces hommes avaient un certain nombre de chevaux qu'ils vendaient, et comme ils faisaient des récits contradictoires sur la manière dont ils s'étaient procuré les chevaux, cela éveilla les soupçons de Martin. Ces hommes étaient bien armés, et ils ont tenté de tenir le maréchal des logis Martin à distance lorsqu'il a fait l'arrestation. Leur procès a été remis de temps à autres jusqu'à mon arrivée de la Talle-de-Saules, où j'avais réussi à trouver des témoins pour prouver le vol de certains chevaux. Les témoignages ont révélé le fait qu'ils étaient partis en compagnie d'un autre métis dans l'intention de prendre des chevaux et d'en disposer. De fait, ils avaient l'intention d'en faire un métier durant tout l'été. Ils ont été accusés d'avoir volé une jument chez Hugh Armour, de Régina, une chez Trefflé Bonneau, de la Talle-de-Saules, une chez Fred Brown, de la Montagne-des-Bois, et l'autre chez Rapelje, de la Talle-de-Saules.

Il y a aussi les causes de John G. et William Martin, père et fils, qui, le 13 août, ont été condamnés par le juge Prendergast à sept et quatre ans, respectivement, pour le vol de trois juments, la propriété de George Cann, d'Arcola. Relativement à ces convictions, qui ont nécessité une immense quantité de travail et beaucoup de dépenses, il est nécessaire de dire que le fils avait été soupçonné, en automne 1901, d'avoir apporté au Canada des marchandises volées, mais vu la difficulté de se procurer des témoins de l'étranger, il n'avait pas été poursuivi, mais il a été surveillé durant l'hiver et jusqu'à son départ d'Oxbow le 6 mai, pour une expédition de chasse aux chevaux dans le district de la Grande-Rivière à la Vase. Le 23 mai, pendant que nous étions à la recherche d'une bande de voleurs de chevaux américains aux environs de chez Wildman, l'un de mes éclaireurs aperçut un parti avec un groupe de chevaux que l'on prit d'abord pour la bande que nous cherchions. Après une poursuite d'environ huit milles nous les avons rejoints. C'étaient les Martin. Comme il leur était impossible d'expliquer leur cas d'une façon satisfaisante, je les mis en état d'arrestation et je détachai les constables Hughes et Gurney pour les escorter jusqu'à Estevan. Leur voyage dura deux jours, et le constable Hughes mérite beaucoup d'éloges pour avoir réussi à les mettre en sûreté.

Je regrette que six des chevaux en leur possession aient été perdus durant le voyage de retour ; l'un de ces chevaux appartenait à Mowat Frères, de Régina, et je n'ai aucun doute que si ces chevaux n'eussent pas été perdus on aurait pu prouver contre eux plusieurs autres cas. Il a fallu amener des témoins du Montana et du Dakota. Le maréchal des logis Smith, du détachement d'Estevan, a fait deux voyages à ce sujet aux États-Unis, et il a réussi à recueillir contre eux des preuves concluantes. Ils a aussi été prouvé qu'ils avaient deux chevaux appartenant au major Murphy, de Minot, D. N. qu'ils ont échangé avec un nommé Boucher pour trois chevaux qu'ils ont amenés avec eux en Canada. Les trois juments qu'ils ont été convaincus d'avoir volées, avaient été prises par eux dans la prairie près d'Estevan, et ils en avaient vendu une à Plentywood, Montana. Deux fers à démarquer ont été trouvés en leur possession. Le juge, en prononçant leur sentence, a déclaré qu'il constatait qu'il n'avait pas affaire à des hommes ordinaires ayant été tenté de voler un cheval, mais que la preuve établissait qu'ils en faisaient un métier. Ces convictions auront un effet très salutaire.

Une autre cause d'une importance considérable a été celle du vol de cinq chevaux appartenant à Ed. Foy, durant la nuit du 28 juin. Le brigadier Wilkinson a été

chargé de cette affaire, et il est parti de Régina pour Lumsden le 30. Il a suivi la trace des chevaux volés vers le nord jusqu'à Lumsden et a constaté qu'ils avaient été vendus le long de la route. Apprenant qu'ils avaient été vendus par un métis nommé Sangret, que l'on disait alors être au Lac-au-Canard, il télégraphia au maréchal des logis Bird de l'arrêter. Sangret fut arrêté, amené à Régina et condamné à subir son procès. En même temps un billet de passage pour Osler était donné au propriétaire des chevaux afin qu'il put ramener les chevaux volés comme preuve. Ils sont arrivés le 15 août, alors que Sangret a été condamné à subir son procès par William Trant, juge de paix, et le même jour amené devant le juge Prendergast. Il s'est reconnu coupable et a été condamné à deux ans de réclusion dans le pénitencier de la Montagne-de-Pierre. La preuve a révélé le fait que Foy avait campé près de Lumsden après avoir entravé ses cinq chevaux près d'un feu destiné à enfumer les moustiques, avant de se retirer pour la nuit à 10 heures du soir. Le lendemain les chevaux étaient partis. Après les avoir vainement cherchés, il rapporta le fait à la gendarmerie, ce qui a produit le résultat décrit ci-dessus.

Deux autres cas de vol de chevaux ont été signalés au brigadier Quinn le 7 août. L'un des chevaux a été trouvé par lui en possession d'un Hongrois qui l'avait acheté d'un autre blanc et celui-ci l'avait accheté d'un sauvage ou d'un métis. Le brigadier Quinn a découvert que le vol avait été commis par un sauvage, Osaw-asiski-owasis, lequel a été condamné, le 30 août par le juge Wetmore, à un an d'emprisonnement dans la prison de Régina. La deuxième accusation a été portée contre un sauvage nommé Tah Tapo, de l'agence du Lac-Croche. Cette cause a aussi été élucidée par le brigadier Quinn. Le prisonnler était accusé d'avoir volé un cheval à un autre sauvage, en juillet, à la Montagne L'Orignal. Il a été arrêté par le brigadier Quinn et, le 30 août, il a été condamné par le juge Wetmore à six mois de réclusion dans la prison de Régina. Un autre cas a été celui de John Poordog, un sauvage de la réserve de Saskatoon, qui, le 21 octobre, a été condamné par le juge Richardson à trois mois d'emprisonnement pour le vol d'un cheval, la propreté d'une métisse nommée Julie Léon, de Machoire d'Orignal.

Les colons sont encore enclins à signaler un cheval comme ayant été volé lorsqu'il est tout simplement égaré, et sans faire le moindre effort pour le retrouver eux-mêmes. On mentionne le nom d'un colon nommé Hansen qui depuis sept ans a perdu des chevaux et qui s'attend maintenant à ce que la gendarmerie les lui retrouve. On a perdu beaucoup de temps à examiner à fond ces plaintes, mais ce monsieur n'est pas satisfait et il a écrit pour dire qu'il considère qu'il est du devoir de la gendarmerie de rechercher les chevaux perdus. A ce sujet, je dois dire que lorsque des pertes de chevaux sont signalées, des descriptions sont envoyées à tous les postes détachés, et des ordres sont transmis pour que, si les chevaux sont vus quelque part, les propriétaires soient avertis du fait. Un grand nombre de chevaux ont été rendus à leurs propriétaires de cette manière l'an dernier. Sur les 31 cas de vol de chevaux signalés, 29 ont donné lieu à des procès et 20 convictions ont été obtenues. Il y a encore des accusations portées contre deux métis nommés Peltier et Lafontaine qui ont jusqu'à présent échappé aux recherches, pourtant très intelligentes, qui ont été faites pour les trouver ; mais j'espère pouvoir avant longtemps les livrer à la justice, la preuve en ma possession est très concluante.

Sur les deux accusations de vol de lettres chargées, Levi Thompson, courrier entre Fort-Qu'Appelle et les Buttes-de-Tondre, a été arrêté sous soupçon, puis convaincu du vol d'une lettre recommandée qui se trouvait dans l'un des sacs de la malle. Il a été condamné à trois ans de détention au pénitencier de la Montagne-de-Pierre. L'autre cause était contre un nommé Lowe, de Rocanville, qui a reçu une lettre d'un étranger et en a extrait $5. Il a été arrêté sous soupçon par le maréchal des logis chef Fyffe, s'est reconnu coupable devant le juge Wetmore, et a été condamné à trois années de détention au pénitentier de la Montagne-de-Pierre. Les autres cas de vol où les accusés ont été reconnus coupables ont été d'une nature ordinaire comportant des châtiments variant de simples amendes à un emprisonnement de dix-huit mois. Le cas de tentative de viol signalé dans mon rapport de l'an dernier a été jugé par le juge Richardson à Régina, les 18 et 19 décembre 1901, et le coupable a été condamné à l'emprisonnement pour un an aux travaux forcés dans la prison de Régina, et à $300 d'amende, ou à défaut de paiement à six mois de détention supplémentaire.

Mon rapport de l'an dernier mentionnait une accusation de coup de feu avec intention de meurtre, portée contre un sauvage nommé Saget-ass-we-min, qui n'avait pas été arrêté. Cet homme a été arrêté le 4 août 1902 par le brigadier Quinn, à 11 heures du soir, alors qu'il était caché dans les accores de l'agence des lacs Croches. Il a subi son procès à Broadview le 9 septembre, devant le juge Wetmore. Il a été trouvé coupable et condamné à six mois de travaux forcés à la prison de Régina.

Sur les deux convictions de blessures faites à un cheval, l'une était d'une nature secondaire ; elle a été l'objet d'un procès sommaire et une amende a été imposée ; dans l'autre cas, le prisonnier était accusé d'avoir tué un cheval d'un coup de fusil chargé à chevrotines. William Herman, de Ferndale, se plaignait de ce que l'un de ses chevaux avait été tué d'un coup de feu le 1er janvier. Le constable Driscoll s'est chargé de l'affaire, et les soupçons se portant contre un nommé James White, celui-ci a été arrêté. Le 22 janvier, il a comparu devant le juge Wetmore et devant un jury. Il a été trouvé coupable et condamné à deux années de réclusion dans le pénitencier du Manitoba.

En ce qui concerne les cas d'évasion, trois hommes se sont échappés de la prison de Régina, dès la tombée de la nuit, et ils ont été arrêtés par le constable Buxton et remis aux autorités de la prison le lendemain matin. Ils ont été condamnés par le juge Richardson à six mois d'emprisonnement supplémentaire. Deux se sont échappés de la salle de police de la gendarmerie à cheval, l'un a été arrêté par le maréchal des logis Emery, et condamné à deux mois d'emprisonnement supplémentaire. Un autre, nommé Ingle, qui ne figure pas dans les rapports judiciaires, s'est échappé de l'hôpital en novembre, alors qu'il y était enfermé pour cause de diphtérie. Tous les efforts ont été faits pour le reprendre mais sans succès jusqu'à présent.

Les infractions à l'Acte concernant les sauvages ont été l'objet de commentaires sous la rubrique de " Sauvages ".

Charles Dewing, recherché au Minnesota, E.-U. d'A., pour tentative de meurtre, a été arrêté par le constable McPherson à Alemada. Il a été amené devant le juge Richardson, à Régina, a renoncé à toute opposition aux procédures d'extradition, et a été reconduit à la frontière par le maréchal des logis Emery, qui l'a remis aux autorités américaines en mai.

CRIME.

Le tableau suivant donne un sommaire classifié des causes inscrites et des condamnations dans la circonscription du district de Régina durant l'année terminée le 30 novembre 1902.

Crime.	Nombre de cas.	Condamnations.	Acquittements et retraits.	Remarques.
Crimes contre la personne—				
Meurtre	1	1	.....	Emprisonnement à perpétuité.
Tentative de meurtre	1	.....	1	
Complicité après le fait	1	.....	1	
Coup de feu avec intention	1	1	.....	
Voies de fait	57	39	18	Deux causes non encore
" avec circonstances aggravantes	11	10	1	instruites.
Viol et tentative de viol	2	1	1	
Coups de feu et blessures	1	1	.....	
Crimes contre la propriété—				
Vol de lettres chargées	3	2	1	
Vol	87	45	42	
Vol par un agent	1	.....	1	Retirée par l'avocat de la
Vol de chevaux	29	20	9	Couronne.
Vol avec effraction	1	.....	1	
Divers	7	1	6	
Tuer ou blesser chevaux ou bétail	3	2	1	
Vol de bétail	3	. .	3	
Recel	2	2	.....	

Crime.	Nombre de cas.	Condamnations.	Acquittements et retraits.	Remarques.
Crimes contre la propriété—*Fin.*				
Fausses représentations	2	1	1	Une cause non encore instruite.
Faux en écritures	5	2	3	Une cause retirée par l'avocat de la Couronne.
Fraude	3	1	2	
Dommages à la propriété	19	18	1	
Cruauté envers les animaux	2	1	1	
Délits contre l'ordre public—				
Porter des armes cachées	2	2	.....	
Port illégal d'armes offensives	2	1	1	
Divers	2	2	....	
Jeux de hasard	6	6	.....	
Délits contre la religion et la morale—				
Vagabondage	31	31	.....	
Ivresse et tapage	118	117	1	
Contraventions de police	2	2	....	
Injures verbales	2	2	....	
Bigamie	2	......	2	Une cause pas encore instruite.
Menaces	2	1	1	
Crime contre nature	1	....	1	
Indécence	1	1	.....	
Négligence de pourvoir aux besoins de son enfant.	1	1	.....	
Libelle diffamatoire	1	1	.....	
Infractions à l'Acte concernant les sauvages—				
Fournir des boissons aux sauvages	13	12	1	
Sauvages enivrés	17	17	..	
Couper et enlever du bois des réserves	4	2	2	
Ivresse sur la réserve	2	2	....	
Danse illégale	27	27	...	
Avoir des boissons en sa possession	6	4	2	
Induire la justice en erreur—				
Parjure	1	......	1	
Evasion	4	4	......	
Nuire à un officier de la paix dans l'exercice de ses fonctions	8	4	4	Quatre causes pas enc. instr.
Contraventions aux Ordonnances du Nord-Ouest—				
Maîtres et serviteurs	64	54	10	
Ordonn. concern. les troupeaux et la quarantaine.	16	13	3	
Ordonnance concernant le gibier	3	3	.....	
Observation du dimanche	5	5	.....	
Feux de prairies	10	9	1	
Ordonnance concernant les liqueurs	13	9	4	
Divers	1	1	...	
Ordonnance concernant les fourrières	6	4	2	
Pêcheries	4	4	....	
Revendeurs et colporteurs	4	4	.....	
Animaux égarés	3	3	......	
Ivresse, étant en état d'interdiction	2	2	....	
Pratiquer la médecine sans autorisation	2	2	...	
Total	630	498	132	

SALLE DE POLICE.

En avril dernier, notre salle de police à Moosomin a été déclarée prison commune pour les Territoires et confiée à la garde de la gendarmerie à cheval.

Sur 102 détenus, 3 étaient des sauvages, 2 des métis et les autres étaient des blancs.

La plupart des prisonniers ont été internés pour contravention à l'article 207 du code criminel, et sur le nombre total 50 ont payé des amendes.

Huit prisonniers ont été condamnés à de courts termes d'emprisonnement (n'excédant en aucun cas 30 jours) dans cette prison, et 25, y compris 4 lunatiques, ont été envoyés à d'autres maisons de détention.

On a reçu de Régina récemment un lot de vêtements dont avaient grand besoin les prisonniers purgeant ici des condamnations.

On est à préparer une estimation pour mettre des grilles de fer aux fenêtres, portes, etc., et pour faire quelques autres améliorations pour la garde des prisonniers. Les repas des prisonniers sont fournis par une maison de pension au coût de $15 par mois par prisonnier.

J'annexe copie d'un tableau indiquant le nombre des prisonniers enfermés dans cette prison et la manière dont on a disposé de chacun d'eux.

SAUVAGES.

La conduite des sauvages dans toute la circonscription a été généralement bonne, bien que les condamnations pour ivresse aient atteint le double du nombre de celles des années précédentes. Treize procès ont été intentés à des personnes accusées de fournir de la boisson aux sauvages, et je suis heureux de dire que j'ai obtenu douze condamnations. Ceci devrait avoir un bon effet. Vingt-sept sauvages ont été condamnés pour avoir pris part à une danse païenne ; ils ont été relâchés, leur sentence ayant été suspendue. Deux sauvages ont été convaincus de vol de chevaux et un sauvage a été condamné pour blessures au moyen d'une arme à feu Si l'on tient compte du nombre des sauvages de cette circonscription, l'on constate que le nombre de contraventions commises par eux est remarquablement faible.

La gendarmerie a fourni des escortes aux agents chargés de payer des annuités aux sauvages, durant le mois de juillet aux agences suivantes : Butte du Tondre, Lac-aux-Noix, Pelly, Lacs Croches, Qu'Appelle et Montagne à l'Orignal. Les paiements se sont faits paisiblement, et d'après tous les renseignements qui ont pu être recueillis, il n'y a pas eu de ventes de liqueurs.

A la demande des agents des sauvages, tous les sauvages trouvés dans les villes sans une permission signée par qui de droit ont été reconduits à leurs réserves.

PRISON COMMUNE DE MOOSOMIN.

Relevé des prisonniers internés durant l'année terminée le 30 novembre 1902.

Crime.	Nombre de causes.	Nombres de causes renvoyées.	Nombre d'amendes payées.	Nombre de sentences prononcées	Durée moyenne de l'emprisonnement	Observations.
Voies de fait	3	1	1	1	30 jours.	
Inspection à la quarantaine	1	......	1	......	....	
Sodomie	1	1	......	......	....	
Connaissance charnelle d'une fillette agée de moins de 14 ans	1	......	..	1	....	Deux années de détention au pénitencier du Manitoba.
Troubler la paix	2	....	1	1	7 jours.	
Mettre en circulation des chèques contrefaits	2	1	...	1	....	3 mois à la salle de police de Régina.
Boisson, etc.	46	4	40	2	7 jours.	
Faux en écritures	1	1	.	.....	....	
Jeux de hasard	6	..	6	....	....	
Vol de chevaux	2	......	.....	2	....	1, 1 an, prison de Régina. 1, 6 mois, prison de Régina.
Aliénation mentale	4	...	. .	4	....	
Maîtres et serviteurs	9	......	. .	9	1 mois.	8, 30 jours, salle de police de Régina.
Méchanceté	6	4	....	2	....	1, 2 ans, pénitencier du Manitoba. 1, 2 mois, salle de police de Régina.
Viol	1	1	....	......	....	
Vente de boisson sans permis	1	..	1	...	....	
Vol	11	4	......	7	14 jours.	1, 3 ans, pénitencier du Manitoba. 1, 1 an, prison de Régina. 1, 1 an, salle de police de Régina. 1, 3 mois, salle de police de Régina.
Vagabondage	4	2	.....	2	14 jours.	
Blessures	1	...	....	1	....	3 mois, prison de Régina.
Total	102	19	50	33	....	

FEUX DE PRAIRIE.

Le nombre des feux de prairie qui ont nécessité l'intervention de la gendarmerie durant l'année est de cinquante. Dix de ces feux se sont produits durant les mois d'avril et de mai, et les autres se sont produits en septembre et octobre. Treize poursuites ont été intentées et neuf condamnations ont été prononcées.

Durant le mois de septembre, la circonscription d'Estevan a été fort éprouvée et des propriétés représentant une valeur considérable ont été détruites par le feu. Le pire de ces incendies est venu du Dakota le 25. La violence du vent et la longueur de l'herbe ont rendu inutiles les coupe-feux. L'incendie a sauté la rivière Souris.

Un autre incendie sérieux signalé dans la circonscription de la Montagne-des-Bois, est venu du Montana, E.-U. d'A., et l'on dit qu'il a été allumé par une locomotive du Great-Northern. La région située entre le Great-Northern et la Montagne-des-Bois est complètement brûlée. Grâce aux efforts de la gendarmerie et des colons on a pu sauver du côté canadien assez de fourrage pour l'hiver, mais les Américains n'ont pas été aussi heureux et l'on m'informe qu'un certain nombre d'entre eux seront obligés de conduire leurs animaux plus loin vers le sud. Durant le mois d'octobre, l'incendie le plus sérieux s'est produit à l'ouest de Mâchoire-d'Orignal.

En faisant le pointage des relevés des feux de prairie, je constate que cette année, moins d'incendies sont attribués aux locomotives que l'année dernière. A mon avis, un grand nombre de ces incendies ont été causés par des chercheurs de terres qui ont jeté des bouts de cigares et des allumettes enflammées sur le sol couvert d'herbe sèche.

POSTES DÉTACHÉS.

Les postes détachés dans cette circonscription sont divisés en sous-districts. L'inspecteur Moodie a le commandement du sous-district de Moosomin, avec quartier-général à Moosomin ; l'inspecteur LaRocque, de la Montagne-des-Bois, avec quartier général à la Montagne-des-Bois ; le maréchal des logis chef Fyffe, de Qu'Appelle ; le maréchal des logis Smith d'Estevan, et le brigadier Junget de Yorkton. Les relevés, rapports, etc., des divers postes détachés sont envoyés, par l'entremise de chaque officier ou sous-officier, commandant un sous-district, lequel fait l'inspection de tous les postes détachés une fois par mois.

Les demandes de postes détachés de gendarmerie dans toute la circonscription vont toujours croissant. Un poste de deux hommes a été stationné cette année sur la frontière à la Grande Rivière de Vase, et l'année prochaine il sera nécessaire d'établir un poste à l'ouest de la Montagne des Bois, à Pinto-Horse, vu l'établissement d'un grand ranche dans le voisinage du ruisseau de la Couleuvre et de la Vase Blanche. Je crois aussi qu'il sera nécessaire d'avoir un poste d'été à mi-chemin entre la Grande Rivière de Vase et le Bout-du-Bois. Vu le prolongement de l'ancien chemin de fer Manitoba et du North-Western, il sera nécessaire d'établir un poste dans le voisinage du lac du Bouclier. J'ai maintenant reçu de vous l'ordre d'en établir un à Gainsboro près de la frontière du Manitoba. Les gendarmes de tous rangs en service aux divers postes ont fait un travail satisfaisant à peu d'exceptions près. On semble s'intéresser beaucoup au travail, et je n'ai reçu aucune plainte. J'attirerai respectueusement votre attention sur l'entraînement des constables employés à ce service, et je recommanderais que, dans les endroits où sont stationnés des sous-officiers expérimentés, les hommes soient envoyés vers eux afin d'apprendre à fond leurs devoirs avant que d'être envoyés là où il leur faudra compter sur eux-mêmes.

Le tableau suivant indique le nombre d'hommes et de chevaux employés au service des postes détachés durant l'année.

Naturellement, ce tableau ne comprend pas les hommes et les chevaux employés aux postes provisoires établis pour faire appliquer les règlements de quarantaine relatifs aux maladies contagieuses.

TABLEAU indiquant le nombre d'hommes et de chevaux employés aux postes détachés durant l'année écoulée le 30 novembre 1902.

Place.	Officiers.	Mar. des logis chefs.	Mar. des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Const. spéciaux.	Poneys.	Chevaux.	Observations.
Estevan	..	..	1	..	..	..	..	1	
North-Portal	..	1	..	..	1	..	..	1	
Oxbow	..	..	..	..	1	..	..	1	
Weyburn	..	..	..	..	1	..	..	1	
Mâchoire-d'Orignal	..	..	..	..	1	..	..	1	
Régina (poste de ville)	..	..	..	1	1	..	..	1	
Station de Qu'Appelle	..	1	..	..	..	..	..	2	
Fort-Qu'Appelle	..	..	..	..	1	..	..	1	
Kutawa	..	..	..	..	1	..	..	2	
Moosomin	1	1	..	..	2	..	..	3	
Bois-Blanc	..	..	..	1	..	..	..	1	
Wolseley	..	..	..	..	1	..	..	2	
Grenfell	..	..	..	..	1	..	..	2	
Carlyle	..	..	..	..	1	..	..	1	
Yorkton	..	..	..	1	1	..	..	4	
Saltcoats	..	..	..	..	1	..	..	1	
Fort-Pelly	..	..	..	..	1	..	..	1	
Montagne-de-Bois	1	..	1	..	4	1	..	9	
Willow-Bunch	..	1	1	..	5	..	..	10	
Big-Muddy	..	..	..	..	2	..	..	2	
Erwood	..	..	1	..	..	..	..	..	Ch. de fer C.N.
PERCEPTION DES DROITS SUR LE BOIS PENDANT L'HIVER.									
Rivière Roseau	..	..	..	..	2	..	..	2	
Montagne-de-la-Tortue	..	..	..	..	1	..	..	1	
Montagne-du-Dauphin	..	..	..	..	1	..	..	1	

CONDUITE.

La conduite des gendarmes de tous rangs dans cette circonscription a été en somme satisfaisante.

QUARANTAINE.

Les services relatifs à ce département ont augmenté de beaucoup. Quatre maréchaux des logis vétérinaires sont maintenant employés dans la circonscription. Comme ils reçoivent toutes leurs instructions de ce bureau, et comme tous les rapports, pièces justificatives, etc., sont expédiés d'ici, le travail de bureau a augmenté de beaucoup, et je recommande respectueusement qu'une compensation supplémentaire soit accordée au commis de la circonscription pour ce travail.

MALADIES CONTAGIEUSES.

La mise en vigueur de l'ordonnance relative aux maladies contagieuses a beaucoup augmenté le travail de cette circonscription. Une épidémie sérieuse de petite vérole s'est déclarée parmi les métis du district de Qu'Appelle en février, et il a fallu stationner de nouveaux renforts d'hommes aux endroits suivants : Mission Lebret, 1 ; agence des Buttes Lalime, 1 ; colonie de la Baie-d'Hudson, adjacente à l'agence des Buttes-Lalime, 1 ; et un constable supplémentaire à Fort-Qu'Appelle. Les constables Rowden et Stauffer ont été employés à vacciner les sauvages et les métis. Ce dernier constable a vacciné 145 sauvages sur la réserve des Buttes-Lalime seulement. Le 31 mai, sur un total de 118 cas, il n'en restait plus que deux. Il y a eu six décès en tout. Le docteur, l'officier

de santé en exercice, m'a exprimé sa haute appréciation de l'excellente manière dont le travail a été fait. Outre l'application des règlements de quarantaine, nous avons acheté et livré aux malades et aux personnes en quarantaine des vivres, provisions, etc. A Erwood et à Fort-Pelly, nous avons aussi approvisionné les hommes en service de quarantaine. Par suite d'une épidémie de diphtérie dans la colonie allemande d'Arat, au nord de Régina, les constables Howden et Wilfong avec deux chevaux ont été, le 16 juillet, envoyés pour mettre en vigueur les règlements de quarantaine. Ces hommes ont été employés à ce service jusqu'au 2 novembre.

Vu l'apparition de la petite vérole à la Talle-de-Saule, le maréchal des logis chef Hayne a été envoyé du quartier général pour faire le service de quarantaine. Il a été aidé du constable Lachapelle. Nous avons aussi des constables employés à ce service à Broadview, Moosomin, Rocanville, Mâchoire-d'Orignal, Coal Fields, et Qu'Appelle-Sud. Les seules quarantaines qui existent actuellement sont à la Talle-de-Saule et à Mâchoire-d'Orignal. Je suis heureux de faire rapport qu'elles seront bientôt levées.

DOUANES.

L'officier commandant le sous-district de la Montagne-des-Bois agit comme sous-percepteur. Bien que je ne puisse dire quel en a été le montant exact, je sais qu'il dépasse celui des années précédentes. A la demande du ministère des Douanes, un constable a été détaché en service spécial le long de la frontière internationale entre Portal-Nord et la frontière du Manitoba en août dernier, et a été employé durant un mois environ. Il a réussi à découvrir plusieurs cas de contravention à la loi concernant la douane, et ces cas ont été dûment rapportés aux douaniers. A son retour, j'ai reçu une lettre du percepteur des douanes de Portal-Nord m'informant que ses services avaient été très satisfaisants et qu'ils produiraient de bons résultats. Quatre-vingt-douze chevaux ont été saisis à Yellow-Grass, sous soupçon de n'avoir pas été convenablement inscrits, mais après enquête, ils ont été relâchés. Le 26 mai, étant en patrouille sur la frontière sud à la Grande Rivière à la Vase, j'ai saisi 66 chevaux, dont la majeure partie portaient des marques des Etats-Unis. J'ai trouvé ces chevaux en la possession d'un nommé Trailer, lequel m'a informé que la plupart avaient été amenés des Etats-Unis. Ils ont été amenés au poste d'inscription le plus rapproché, à la Montagne-des-Bois, et un rapport a été fait. Ceux qui portaient des marques canadiennes ont été relâchés, et les autres ont été retenus en attendant de plus amples renseignements, vu que l'on croyait que quelques-uns des chevaux avaient été volés. Le 17 septembre, ils ont été amenés à Régina et vendus. Le commissaire des douanes est en possession de tous les faits. J'ai aussi reçu des renseignements au sujet d'un grand nombre de chevaux que l'on prétendaient avoir été amenés en contrebande. Ceci a été rapporté au ministère des Douanes qui est chargé de l'affaire.

Je crois pouvoir dire avec certitude qu'un grand nombre de chevaux et de bêtes à cornes ont été importés sans payer de droits le long de la ligne frontière entre la Talle-de-Saule et Portal-Nord, et la saisie faite cet été aura sans aucun doute un bon effet à l'avenir. Un poste détaché a aussi été établi à la Grande Rivière à la Vase.

PATROUILLES.

Outre les patrouilles faites par les hommes des postes détachés, plusieurs grandes patrouilles ont été faites durant l'année. Depuis plusieurs années le bruit courait qu'il existait le long de la frontière, au nord du Montana, une bande organisée de voleurs de chevaux, dont plusieurs, disait-on, avaient été vus fréquemment de ce côté de la ligne. Le 16 avril, l'inspecteur LaRocque quitta le poste accompagné d'un parti et avec l'ordre de faire des recherches complètes dans le voisinage de l'endroit où l'on disait que les voleurs se trouvaient. Il était accompagné d'un éleveur des Etats-Unis, qui prétendait avoir eu un certain nombre de chevaux de volés, et ajoutait qu'il avait découvert que les voleurs se trouvaient en Canada. Ce parti est revenu au bout de dix jours, sans avoir pu découvrir la moindre trace des voleurs. Le 8 mai, l'inspecteur LaRocque, qui avait été envoyé pour prendre le commandement à la Montagne-des-Bois, partit pour ce poste. Peu de temps après son arrivée à la Talle-de-Saule, on rapporta qu'un métis nommé Chartrand avait rencontré un parti de trois hommes armés qui lui avaient fait

signe de s'éloigner. En conséquence, le 15, je partis avec un parti de onze sous-officiers et gendarmes et seize chevaux. A mon arrivée à la Talle-de Saule, j'y fus rejoint par l'inspecteur LaRocque accompagné de cinq constables et de deux éclaireurs. Je dois dire ici que toutes sortes d'histoires étaient en circulation parmi les métis. On prétendait avoir vu la bande nommée la "Bande de Jones", et les métis semblaient être constamment sous l'empire de la crainte que ces hommes leur inspiraient. Avant de partir pour Régina, j'avais fait des arrangements avec le shérif du comté de Valley, dans le Montana, pour qu'il me rencontrat à Big-Muddy. Il ne l'a pas fait, bien qu'on m'ait informé plus tard que le shérif et son escouade d'hommes étaient à moins de huit mille de mon camp. J'ai fouillé avec soin toute la région, mais je n'ai pu relever aucune trace des bandits. Avant de revenir, j'ai établi, par votre ordre, un poste détaché à Big-Muddy. Bien que nous n'ayons pas atteint le but principal de notre voyage l'effet produit sur les gens sans aveu qui, dit-on, habitent vers le sud, a dû être excellent. Un autre rapport a été reçu à l'effet que deux bouviers du ranche "76" avaient été avertis de passer au large par trois hommes armés campés au Ruisseau-du-Serpent. Des patrouilles ont été envoyés de la division A et de la Montagne-des-Bois, mais on n'a pu retrouver aucune trace de ces hommes. Il n'y a aucun doute qu'il existe un profond sentiment d'inquiétude parmi les métis du district de la Talle-de-Saule, et ceci s'explique par le fait qu'en septembre dernier trois hommes masqués et armés avait arrêté et volé un métis nommé McGillis. Mais d'après les renseignements maintenant en notre possession, et que je ne désire pas rendre publics maintenant, cet arrêt et ce vol de cheval sont dus à des causes autres que celles que le public suppose. Je suis convaincu que d'ici à quelque temps il sera nécessaire de maintenir un fort détachement dans la circonscription de la Montagne-des-Bois. Le rapport fait au sujet d'un coup de feu qui aurait été tiré sur le numéro matricule 3,818, constable LaChappelle, à la Talle-de-Saule le 24 novembre, est maintenant l'objet d'une enquête de la part de l'inspecteur Moodie, lequel, avec un parti est arrivé à la Talle-de-Saule le 30 novembre. L'inspecteur Strickland, avec un parti de cinq constables, a fait une grande patrouille qui a duré environ six semaines, à l'ouest de Mâchoire-d'Orignal.

CHEVAUX.

En général, les chevaux ont bien résisté à leurs fatigues. Quatre chevaux et deux poneys ont été réformés et vendus ; aussi deux poneys achetés pour le service des bois de la Couronne à la rivière Roseau, Manitoba, en mars dernier, vu que l'on a considéré qu'il valait mieux les vendre que les garder tout l'été. Le travail de la saison a été exceptionnellement dur, et l'état actuel des chevaux fait honneur aux membres des divers postes détachés. Je recommanderais de changer deux fois par année les chevaux des postes détachés, vu qu'il est impossible de leur donner le repos dont ils ont besoin.

EN GÉNÉRAL.

Un grand nombre des Doukhoborstes établis au nord de Yorkton ayant été saisis de manie religieuse et s'étant mis en marche vers le sud, l'inspecteur Strickland et moi, accompagnés d'un parti d'hommes, nous avons été désignés pour nous rendre dans la circonscription de Yorkton afin de protéger les colons au cas où ces malheureux fanatisés deviendraient fous par suite du manque de nourriture, et aussi pour protéger la propriété dans les villages abandonnés. Ces gens ont été ramenés en sûreté dans leurs villages, où ils ont vécu contents, dit-on, depuis cette date jusqu'à présent. Ayant terminé ce service, j'ai reçu de M. Speers, du département de l'Immigration, un télégramme exprimant sa haute appréciation des services rendus par la gendarmerie.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAS. O. WILSON,

Inspecteur, commandant la circonscription de Régina.

ANNEXE H.

RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR J. V. BÉGIN, COMMANDANT LA DIVISION K, LETHBRIDGE.

GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST,
DIVISION K, LETHBRIDGE, 30 novembre 1902.

Au Commissaire,
Gendarmerie à Cheval du Nord-Ouest,
Régina.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous expédier le rapport annuel de la division pour l'année terminée aujourd'hui.

J'ai pris le commandement de la division le 1er novembre. Comme il n'y a qu'un mois que je commande la division, le rapport a été compilé d'après les données officielles et non d'après ma connaissance personnelle des faits. Avec l'aide de l'inspecteur Casey, stationné ici depuis plusieurs années, j'ai pu compiler ce qui suit pour votre information.

ÉTAT GÉNÉRAL DE LA CIRCONSCRIPTION.

L'année dernière a été la meilleure dont le district ait joui. La perte de l'usage du fossé d'irrigation durant la majeure partie de l'année n'a pas affecté la croissance des produits agricoles, l'humidité de la température ayant été suffisante. On a recueilli plus de foin et d'une qualité meilleure que d'ordinaire.

Les colons affluent dans toutes les parties de la circonscription. En général, ils jouissent d'une certaine aisance et sont prêts à se mettre immédiatement à l'œuvre.

PETITE RIVIÈRE DE L'ARC.

Cette partie du pays, qui n'a pas été mentionnée dans le rapport de l'année dernière, se colonise rapidement. Il y a maintenant 15 colons qui sont propriétaires d'environ 500 chevaux et de plus de 2,000 têtes de bétail. Naturellement, ce nombre ne comprend pas la Circle Ranch Co., dont les pâturages sont dans cette circonscription et qui a environ 100 chevaux et 10,000 têtes de bétail.

LAC HERBEUX.

Il y a un nombre considérable de colons à l'aise dans cette partie de la circonscription, parmi lesquels figure la C. Y. Ranch Company, qui exporte un nombre considérable de chevaux et de bêtes à cornes.

COULÉE KIPP.

Il y a quelques nouveaux colons et il y a une augmentation proportionnelle d'animaux.

COULÉE DU MENTON.

Il n'est pas venu de nouveaux colons durant l'année.

RIVIÈRE AU LAIT.

Sur la rivière au Lait il y a eu une augmentation considérable du nombre des colons et des animaux. Il y a maintenant plus de 4,000 têtes de bétail et 300 chevaux de plus que l'année dernière ; ceux qui contribuent le plus à cette augmentation sont MM. Mackie et Fils, qui ont 1,400 têtes de bétail.

RAYMOND.

Raymond, situé entre Stirling et Magrath, est un florissant village de plus de 1,000 âmes. Le premier voyage de bois de charpente a été transporté sur l'emplacement de ce village, le 14 septembre 1901. On y construit actuellement une école qui coûtera $5,000 et qui sera remplacée, l'an prochain, par une autre en brique au coût de $10,000. L'école actuelle sera alors convertie en hôtel de ville. Il y a un bon hôtel, deux magasins généraux, une pharmacie, un joailler, un avocat, un médecin, un charcutier, deux forgerons, deux marchands de bois de charpente, une succursale de la banque de Montréal, et trois agences de fabriques de machines agricoles. Il y a un grand nombre de capitalistes américains, parmi lesquels les plus importants sont Jess Knight et Fils, M. Allison et M. McCarthy. Un grand moulin à farine, pourvu de toutes les améliorations modernes, est à peu près terminé. Il commencera à fonctionner au jour de l'an prochain, et il coûtera $30,000. Il pourra moudre 150 barils de farine par 24 heures. Ce moulin est aussi pourvu d'un élévateur d'une capacité de 40,000 boisseaux. Celui-ci est actuellement rempli de blé dur n° 1 cultivé dans le voisinage et en grande partie récolté sur du terrain qui venait de recevoir son premier labour. Des contrats ont été passés pour la construction d'une fabrique de sucre de betterave. Sept wagons de chemin de fer ont déjà transporté sur les lieux les machines et le matériel. Les excavations avancent rapidement. Messieurs E. H. Dyer & Cie, de Cleveland, Ohio, sont les entrepreneurs. Le prix de l'entreprise est de $400,000. Il est stipulé dans le contrat que la fabrique doit être prête pour recevoir la récolte de betterave de 1903. La capacité de production de la fabrique nécessitera la récolte de betteraves de 4,000 acres de terre. La compagnie cultivera elle-même 1,000 acres Comme aucun colon ne cultivera plus de 10 à 15 acres, il y en aura donc environ 400 qui se livreront, cette année, à la culture de la betterave. J'ai donné, l'an dernier, les calculs approximatifs du coût de la main-d'œuvre, des sommes d'argent qui devront être payées en salaires, ainsi que des divers autres avantages que cette fabrique offrira. Elle fonctionnera 90 jours par année.

Les capitalistes de Raymond possèdent 20,000 bestiaux, 40,000 moutons et 2,000 chevaux ; les colons eux-mêmes ont suffisamment de bestiaux pour leurs besoins, et quelques-uns possèdent des petits troupeaux de 50 et plus. Il s'est récolté environ 125,000 boisseaux de grains. Plus de 50 maisons sont en voie de construction.

STIRLING.

Stirling, qui est un village d'environ 600 habitants, est situé sur le chemin de fer de la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, à 6 milles à l'est de Raymond. On est à y construire une maison d'école en briques qui coûtera $8,000. Il y a plus de 150 enfants en âge d'aller à l'école. Il y a un magasin général. Comme Stirling est situé à proximité de Raymond et en communication facile avec Lethbridge, la plus grande partie des provisions sont achetées à c s deux endroits. Les habitants sont presque tous des cultivateurs. Ils ont récolté, cette année, près de 75,000 boisseaux de grains. Environ 1,000 acres de terre ont reçu leur premier labour cette automne. Les colons possèdent suffisamment de chevaux et de bestiaux pour leurs besoins. Quelques-uns ont des petits troupeaux de bestiaux : l'un d'entre eux possède même 200 bestiaux. On est à y construire un très bon hôtel. Les colons cultiveront beaucoup de betteraves pour la fabrique de Raymond.

MAGRATH.

Magrath, dont la population est d'environ 700 âmes, est situé à 14 milles à l'ouest de Raymond. Il y a plus de 200 enfants en âge d'aller à l'école. On y a construit une nouvelle maison d'école au coût de $5,000. Trois instituteurs y sont attachés. Il y a actuellement 2 magasins généraux, 4 forgerons, 1 marchand de bois de charpente, 1 quincaillier, 1 sellier, un très bon hôtel ainsi que deux agences de fabriques de machines agricoles. La récolte de grains, dont le rendement par acre a été très satisfaisant, a été de 125,000 boisseaux de grain, cette année. Il y a environ 8,000 acres de terre qui ont reçu leur premier labour cet automne. Une grande étendue de terrain sera consacrée, l'an prochain, à la culture des betteraves pour la fabrique de Raymond.

SPRING-COULÉE.

Spring-Coulée est situé au terminus ouest du chemin de la Compagnie du chemin de fer et de houille d'Alberta, sur le canal d'irrigation. C'est une colonie florissante. Il n'y a pas encore de marchand d'établi ici.

MORMONS.

Les colonies de Raymond, Stirling, Magrath, Spring-Coulée, sont en grande partie composées de Mormons qui, excepté pour Spring-Coulée, demeurent dans les villages et non sur leurs fermes. Ils préfèrent cela parce qu'ils peuvent ainsi mieux suivre leurs offices religieux et avoir entre eux plus de rapports sociaux. Leurs emplacements dans les villages ont rarement moins d'une acre et servent à la culture de tous leurs légumes. C'est certainement une population laborieuse, progressive et serviable. Ils payent la dîme à l'église. Il y a sans doute chez eux des brebis galeuses comme dans tous les troupeaux, mais sous le rapport de la soumission aux lois ils méritent certainement des louanges.

LETHBRIDGE, 30 novembre 1902.

Poste.	Surintendants.	Inspecteurs.	Maréchaux de logis-chefs.	Maréch. de logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes spéciaux.	Total.	Observations.	Chevaux.			
										de trait.	de selle.	poneys.	Total.
Lethbridge	....	2	1	1	..	10	2	16	....	7	7	1	15
Coutts	...	....	1	....	1	2	....	4	....	4	5	1	10
Milk-River-Ridge	....	....	...	....	1	1	....	2	....	1	3	1	5
Writing-on-Stone	...	....	....	....	...	2	....	2	....	....	3	1	4
Pendant d'Oreille	....	....	....	....	....	3	...	3	....	2	3	1	6
Magrath	....	...	....	....	....	1	....	1	....	....	1	....	1
Gardien de quarantaine	....	....	....	..	....	1	....	1	....	..	....	..	....
Absent sans permis	....	....	....	....	1	..	..	1	....	....	....	....	....
De service	....	....	....	....	...	1	....	1	....	2	2	....	4
Réformés et vendus	....	....	..	....	...	....	....	....	....	....	2	....	2
Total	....	2	2	1	3	21	2	31		16	26	5	47

LETHBRIDGE

La construction des bâtiments a pris un élan considérable. La brasserie a été agrandie et on y a ajouté une annexe pour y fabriquer le malt. Cela fera un débouché pour une grande quantité d'orge. Le malt employé dans l'ouest avait jusqu'ici été importé. Des magasins et un bon nombre de maisons ont été construits. Les conseillers municipaux ont continué à faire des améliorations en plantant des arbres et en enjolivant les rues. Il existe une apparence générale de prospérité dans le village.

INDUSTRIE DE L'ÉLEVAGE DES MOUTONS.

L'industrie de l'élevage des moutons a fait plus que doubler au cours de l'an dernier; plusieurs troupeaux ont été importés des Etats-Unis. Ainsi que je le constatais, l'an dernier, il y a conflit entre les propriétaires de moutons et de bestiaux. Plusieurs gros troupeaux de moutons sont appelés ici "errants"; c'est-à-dire qu'ils vont par bandes d'environ 3,000 sous la conduite d'une couple d'hommes qui ne possèdent eux-mêmes aucun ranche mais qui vivent simplement dans une voiture et qui vont conduire paître ces moutons aux endroits où ils peuvent trouver de l'eau et de la nourriture. Il était né beaucoup de moutons, mais les pluies abondantes en ont fait périr un très grand nombre. L'on s'était peu ou pas pourvu, l'hiver dernier, de remises ou de foin pour ce nombre

considérable de moutons, mais comme la température a été favorable, les pertes ont été faibles, guères plus de 7 pour 100. A part ceux qui ont servi à la consommation locale, il en a été expédié jusqu'à Montréal et jusque dans la Colombie-Britannique.

INDUSTRIE DE L'ÉLEVAGE DU BÉTAIL.

Les pluies abondantes que nous avons eues ont été, cette année, très favorables aux bestiaux. L'herbe a été excellente et les bestiaux prêts à être expédiés de bonne heure. Le chemin de fer Grand-Nord en a transporté un nombre considérable à Chicago ; et, chose singulière à constater, malgré les droits de douane, de $8 par tête, ces bestiaux ont rapporté $5 à $8 de plus à leur propriétaire. Les loups en ont dévoré moins que l'an dernier. Cette année, et il n'y a eu que peu ou pas de maladie. La gale s'est montrée chez les bestiaux de la Rivière-au-Lait, mais elle a disparu avec la poussée de l'herbe verte ; il n'y a pas de doute cependant qu'elle se montrera de nouveau à l'hiver. Elle s'attaque plutôt aux " dogies " ou bestiaux de l'est.

IMPORTATIONS DE BESTIAUX.

Il a été importé, à Coutts, 2,152 têtes de bétail, 2,035 chevaux, 12,556 moutons et 17 porcs. Ce sont surtout les colons qui ont importé les bestiaux. Un grand nombre de chevaux ont été importés en vue de la vente.

RELEVÉ DES CHEVAUX, DU BÉTAIL ET DES MOUTONS EXPÉDIÉS DE LETBRIDGE DU 1er DÉCEMBRE 1901 AU 30 NOVEMBRE 1902.

——	Chevaux.	Bétail.	Moutons.
Au Manitoba	1,464	695	....
A Montréal	125	2,973	2,041
A la Colomble-Britannique	75	256	....
A Ontario	56	....	....
Aux Territoires du Nord-Ouest	500	825	....
	2,220	4,749	2,041

MINES ET EXPLOITATION DE MINES DE CHARBON.

Le 19 février, la Compagnie du chemin de fer et de houille d'Alberta afficha un avis promettant des billets à moitié prix à tous les mineurs qui désiraient quitter leur emploi. Il en partit un grand nombre. La Compagnie de Houille, bien que désireuse d'employer tous les hommes qu'elle pouvait avoir, a été, tout le cours de l'année, considérablement entravée par le manque de wagons de chemin de fer. Les mineurs n'ont généralement pu travailler qu'une partie du temps.

INCENDIES DANS LES PRAIRIES

Un incendie éclata, le 5 janvier, dans les prairies de Jesse Knight, au sud de Raymond ; on suppose que ce sont ses propres employés qui en ont été la cause. Environ 50,000 acres ont été incendiées.

Le feu éclata, le 12 janvier, à l'est du chemin de fer et de la Cie de houille d'Alberta. Il consuma une grande étendue de prairie au nord de la rivière au Lait à la coulée Kipp et jusqu'à 8 milles de Pendant-d'Oreille.

Une locomotive du Pacifique Canadien a développé, le 12 janvier, un incendie qui a consumé une large étendue de prairie à l'est et au sud jusqu'à la Chin-Coulée.

Il éclata, le 5 avril, un incendie considérable dans le voisinage de Stirling. A cause d'une certaine difficulté qui existait entre Jesse Knight et la population de Stirling, les Mormons refusèrent d'aller combattre l'incendie. Un gendarme fut aussitôt envoyé, mais les Mormons avaient déjà changé d'avis et avaient réussi à éteindre le feu.

Un incendie se déclara, le 10 octobre, dans la direction du ranche Cameron, vers la Petite rivière de l'Arc. Il fut éteint par les colons.

Un incendie se déclara, le 10 octobre, à la rivière Perdue, au nord-est de Pendant-d'Oreille. Il consuma tout un township.

Un incendie se déclara, le 29 octobre, dans les environs de Magrath. Les colons l'éteignirent.

L'incendie le plus important de l'année éclata, le 29 octobre, entre Kipp et la Traverse des Pieds-Noirs. Il soufflait un fort vent, et malgré tous les efforts des colons l'incendie consuma toute la région à l'est, entre cet endroit et la petite rivière de l'Arc ; beaucoup de foin et de bâtiments de ranche furent détruits. Beaucoup de bestiaux périrent également.

Jusqu'ici la région de la rivière au Lait a échappée.

MALADIES CONTAGIEUSES OU INFECTIEUSES.

Petite vérole.—Neuf cas de petite vérole furent découverts, le 8 juillet, chez des métis campés en bas de la rivière, près de la ville. Ils furent tous mis en quarantaine sous la surveillance d'un gendarme. Il s'en est déclaré 16 cas en tout. Aucun décès n'est survenu. C'est un sauvage cri, de Medicine-Hat, nommé L'Enfant-de-la-Médecine, qui a communiqué la maladie.

Deux cas de petite vérole furent signalés, le 24 octobre, parmi l'équipe des employés du télégraphe, à Coldale, un petit embranchement d'environ 10 milles du chemin de fer du Pacifique Canadien. Tous les 18 hommes de l'équipe furent ramenés et mis en quarantaine sur une pointe, à environ 2 milles. Un gendarme fut chargé de la surveillance. Il ne s'en déclara que 2 nouveaux cas. Il ne survint aucun décès.

Fièvre scarlatine.—Le 30 juin, 3 enfants qui appartenaient à des colons du Manitoba moururent de la fièvre scarlatine, dans les hangars des immigrants.

Rougeole.—La rougeole a sévi sévèrement au cours du mois de mai et de juin. Il y eut à Lethbridge 30 familles en quarantaine en même temps. Il n'est survenu que 2 décès.

ÉTAT SANITAIRE.

La santé de la division a été généralement bonne.

Le docteur Mewburn a été obligé de pratiquer plusieurs opérations sur les membres des autres divisions. La liste complète des maladies traitées se trouve dans son rapport.

EXERCICES MILITAIRES ET CONFÉRENCES.

Les exercices militaires et les conférences commencèrent en janvier, mais comme notre personnel suffisait à peine et qu'il était surchargé de travail, ils ne furent terminés qu'en juillet. Tous nos chevaux furent dressés à subir le fe , et nos chevaux de selle à se coucher à terre et à rester immobiles les rênes libres.

TIR À LA CIBLE.

Nous avons éprouvé les mêmes ennuis que l'an dernier à cause du manque de champ de tir. Une partie de la division a pratiqué le tir à la carabine, à la cible de Macleod, et le tir au revolver ici. Les membres des détachements ont pratiqué à Writing-on-Stone ; cet endroit ferait un bon champ de tir, à 500 verges, avec bien peu d'améliorations. Si l'on tient compte que nous ne possédons pas de champ de tir convenable, le tir de la division doit être considéré comme très bon.

ARMES ET MUNITIONS.

La carabine Lee-Metford est une bonne arme, mais les munitions ne sont quelquefois pas bonnes ; elles font long feu ou ratent complètement parfois.

Les revolvers sont anciens et presque hors d'usage ; ce n'est pas une arme convenable pour la gendarmerie à cheval.

INSPECTION.

Le commissaire a fait l'inspection, en mars, des détachements de Post, de Coutts, de la Rivière-au-Lait et de Writing-on-Stone. Le sous-commissaire a fait l'inspection du poste et de tous les détachements en juillet. L'inspecteur Casey a visité et inspecté les détachements en mars, avril, juillet et octobre. Ceux-ci ont également été inspectés par le surintendant Deane, qui se trouvait de passage, relativement à des affaires de douane, en mai et en juin. Le poste a été inspecté toutes les semaines par le commandant.

CANTINE.

Notre cantine est dans un bon état financier.

MOYENS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE.

Nous possédons un dévidoir de 600 pieds de boyaux à incendie du même volume que celui employé par les pompiers de la ville. Nous avons de plus des extincteurs chimiques et plusieurs échelles. Il y a deux réservoirs à l'intérieur des casernes. La ville possède un excellent corps de pompiers bien outillés, qui nous porteraient secours en cas d'incendie.

TÉLÉPHONES.

Nous avons eu pendant quelques années une bonne ligne de téléphone entre ici et Macleod, mais les grandes pluies que nous avons eues l'ont mis presque hors de service ; de fait, nous n'avons pu nous en servir pendant plusieurs mois. La Compagnie de téléphone Bell nous a verbalement offert, au commencement de l'année, de faire la réparation de la ligne et de nous en laisser gratuitement l'usage. Je conseillerais fortement d'accepter cette proposition.

SAUVAGES.

Tous les sauvages surpris en état d'ivresse ou qui avaient des liqueurs en leur possession, ont été condamnés à la prison. Ainsi que je le déclarais l'an dernier, la condamnation à l'amende ne parait produire aucun résultat. Nous avons eu cette année beaucoup d'ennuis avec des sauvages qui réclamaient des chevaux vendus à des blancs par d'autres sauvages. Comme les sauvages ne sont pas lents à imiter les méfaits des blancs, nous sommes d'avis que, dans certains cas, ils n'ignoraient point la vente primitive, convaincus qu'ils pouvaient toujours réclamer leur chevaux comme tout autre individu le fait. Leurs chevaux devraient être vendus seulement par leur agent, et un certificat de cet agent, contenant la description de chaque cheval, devrait accompagner le certificat de vente. Il serait fort à propos de passer une loi qui mettrait au nombre des délits le fait d'acheter d'un sauvage un cheval non mis en vente par l'agent.

SERVICE DE SURVEILLANCE

Le service de surveillance a été fait aussi bien que possible, eu égard à notre petit nombre de gendarmes. Les détachements chargés de la surveillance on bien fait leur service. Ayant reçu avis, au commencement de mai, qu'il devait s'organiser à Raymond, sous la direction d'un certain Jake Lee—appelé aussi de divers autres noms—d'un nommé Bucky Bill et d'un nommé Morris, une bande de voleurs de chevaux, je demandai de l'aide à la division D, et tout le sud du district fut surveillé par des gendarmes. Un gendarme, habillé en civil, stationna à Raymond pour découvrir et surveiller, si possible, les mouvements des prétendus voleurs. Cela eut le résultat de les faire se séparer et disparaître.

Comme nos chevaux sont maintenant pourvus de bâts, nous allons changer notre système de surveillance.

ALIÉNÉS.

Il ne s'est présenté qu'un cas d'alinéation mentale dans le district : celui d'un jeune homme. dont les amis demeurent dans l'Idaho, et qui fut conduit à Brandon. Son père est venu ici et nous a aidés à le conduire à l'asile.

AIDE AU MINISTÈRE DES DOUANES.

Le 7 mars, M. Bourinot, du ministère des Douanes, d'Ottawa, partit avec le surintendant Deane pour la Rivière-au-Lait, pour rencontrer les frères Spencer au sujet d'un certain nombre de bestiaux que l'on prétendait avoir été amenés des Etats-unis en contrebande. Le 14 mai, le surintendant Deane, accompagné de M. Bourinot, partit avec un détachement de battue pour Pendant-d'Oreille afin de réunir les bestiaux des Spencer. Ils firent la saisie de 606 bestiaux qui portaient la marque américaine des frères Spencer et qui n'avaient payé aucun droit d'entrée. Les Spencer déposèrent une certaine somme de garantie et l'affaire fut soumise au ministère des Douanes d'Ottawa.

M. J. Stunden, un préposé spécial des douanes, vint, le 18 septembre, nous requérir de l'aider pour empêcher les bouviers de Circle and Brown de rassembler leurs bestiaux. Plusieurs autres petits propriétaires faisaient aussi partie de ces bouviers. Le maréchal des logis Brymner, ainsi que tous les hommes disponibles à la Rivière-au-Lait, furent dépêchés. Ils retinrent 300 bestiaux de ce coté-ci de la frontière. Les droits, qui s'élevèrent à $1,600, furent perçus de Circle et Brown sur 200 de leurs bestiaux ; quant au 100 autres bestiaux, comme ils appartenaient à divers petits propriétaires des Etats-Unis et qu'ils avaient traversé la frontière sans que ceux-ci en aient eu connaissance, le préposé des douanes les laissa retourner.

Le tableau qui suit donne un résumé sommaire des poursuites intentées et des condamnations infligées au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 1902.

Délits.	Poursuites.	Condamnations.	Renvoyées, retirées ou non jugées.	Observations.
Offenses contre la personne—				
Tentative d'assassinat	1	....	1	
Voies de fait	17	14	3	
Voies de fait graves	1	1	....	
Menaces avec un fusil	1	1	....	
Offenses contre la propriété—				
Dommages à la propriété	5	5	....	
Vols	11	6	5	
Vols de grand chemin	1	1	....	
Détenir frauduleusement	3	1	2	
Obtention d'argent sous de faux prétextes	2	....	2	
Obtention de marchandises sous de faux prétextes	1	....	1	
Vol dans un coffre-fort	1	....	1	
Introduire des objets volés en Canada	1	....	1	
Vol de chevaux	2	2	....	
Démarquements	2	2	....	
Fraude	1	....	1	
Offenses contre l'ordre public—				
Porter des armes à feu avec intention criminelle	1	1	....	
Offenses contre la religion et la morale—				
Ivresse et désordre	25	25	....	
Paroles insultantes	1	1	....	
Indécence	1	1	....	
Offenses contre l'Acte des Sauvages—				
Sauvages ivres	4	4	....	
Fournir des liqueurs aux sauvages	3	3	....	
Offense contre l'Acte des Chemins de fer—				
Voyager frauduleusement	1	1	....	
Corruption et désobéissance—				
Evasions	2	2	....	
Offenses contre l'Acte des Territoires—				
Maîtres et serviteurs	2	1	1	
Refus de payer sa dette	1	1	....	
	91	73	18	

ACTES DES LICENCES.

Aucune poursuite n'a été intentée en vertu de l'Acte des licences des Territoires du Nord-Ouest.

BESTIAUX AMÉRICAINS.

Les colons ne se sont que peu ou pas plaints, cette année, au sujet des bestiaux américains. Il est vrai qu'un certain nombre de bestiaux ont été entrainés de ce côté-ci de la frontière et sont venus paître à la Rivière-au-Lait—en réalité ils y sont nés—mais ce nombre a été grandement exagéré. Quelques personnes ont même porté ce nombre à 10,000, pour notre district seulement, lequel borde la frontière sur un parcours d'environ 115 milles. L'affaire a été examinée sérieusement, et ce calcul a été fort exagéré. Les trois principaux rassemblements de troupaux américains, qui ont été découverts et reconduits au delà de la frontière, formaient moins de 1,000 têtes. Il se construit présentement, à partir de la traverse Kennedy, une clôture qui s'étendra jusqu'à environ 50 milles vers l'ouest et qui se reliera, près de la frontière, à des coulées infranchissables. Nous verrons quels résultats cette clôture produira.

CRIMINALITÉ.

Nous avons reçu, le 5 août, un ordre télégraphique de Cardston d'arrêter un nommé Junius Young pour vol de chevaux. Il fut arrêté le 10, à Stirling ; mais il vola un autre cheval, une selle et une bride, et s'échappa des mains du gendarme. Il se rendit au Montana, où il vendit son cheval. Le premier qu'il avait volé, il le vendit, le 7, à un propriétaire de ranche près des environs de Lethbridge. D'après le signalement fourni, Young fut arrêté le 8 septembre, près de Château, Montana. Il n'invoqua point la loi d'extradition, et il fut ramené ici pour y subir son procès sous cette double accusation. Les deux chevaux, de même que la bride et la selle, furent retrouvés. Young confessa sa culpabilité devant le juge en chef McGuire, et fut condamné, sur chaque accusation, à 4 ans de réclusion dans le pénitencier de la Montagne-de-Pierre ; ces deux condamnations devaient s'expier concurremment. Les autorités de l'État du Montana nous ont fort aidés dans cette occasion.

Nous avons reçu du Lac-aux-Herbes, le 12 octobre, un télégramme qui nous informait que trois chevaux et un harnais avaient été volés sur la propriété d'un nommé Drigg. Nous en donnâmes avis à tous nos détachements ainsi qu'à Medicine-Hat et Maple-Creek. Un corps de surveillance fut expédié à la Petite rivière de l'Arc. En poussant nos recherches, nous crûmes découvrir que le voleur était un nommé Georges Hindle, déjà recherché pour vol de divers articles sur le ranche Cochrane. Nous avons supposé qu'il avait transporté les chevaux et le harnais directement au Montana. Hindle a depuis été arrêté à Moose-Jaw.

Le 17 octobre nous fûmes informés de l'accusation portée par All. Keyes contre Thomas Farrer, d'avoir vendu un cheval à Harker, de McGrath, sans le consentement du propriétaire ; il accusait, de plus, Robert et Henry Farrer d'avoir oblitéré la marque de ce cheval. Tous les trois furent traduit en justice, et à la session de la cour Suprême, tenue ici le 26 novembre, Robert et Henry furent déclarés coupables. Robert fut condamné à 4 mois de détention au corps de garde, et Henry à 6 mois. Thomas Farrer fut acquitté.

CHEVAUX VOLÉS AUX ÉTATS-UNIS.

Nous avons souvent été informés que des chevaux avaient été volés dans divers États. Nous n'avons pas réussi à en retrouver un seul.

CRIMES COMMIS AUX ÉTATS-UNIS.

Nous avons souvent été informés que l'on recherchait des malfaiteurs. Aucune arrestation n'a été faite.

AMÈLIORATIONS FAITES AU POSTE.

Nous avons actuellement abandonné l'ancienne cuisine, nous nous servons maintenant de la chambre n° 1 de la caserne ; nous avons fait percer à l'intérieur des portes qui permettent de communiquer entre toutes les chambres. Ces chambres ont toutes été peintes à neuf et les hommes y sont très confortablement. Un nouveau trottoir a été construit entre la caserne et le corps de garde. L'intérieur du corps de garde a été peint à neuf ainsi que la chambre et le bureau d'état-major.

Les arbres qui ont été plantés l'an dernier croissent admirablement. Les quelques arbres qui étaient morts ont été remplacés.

Les graines d'érable semées l'an dernier sont très bien venues ; quelques érables ont déjà 7 pieds de haut. Nous en avons près de 600 prêts à être transplantés l'an prochain. Certaines améliorations ont aussi été faites aux quartiers des officiers, comme on l'avait demandé.

Il serait nécessaire de peindre à neuf l'extérieur de tous les bâtiments ; il faudrait aussi ajouter des fondations en pierre. Le calcul approximatif de ces dépenses a été donné l'an dernier.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Température.—La température a généralement été bonne. La première partie de janvier a été froide. Nous avons eu une forte chute de neige au commencement de février. La dernière partie de mars a été froide. Nous avons eu une forte tempête de neige le 1er et le 2 mai. Les grandes pluies du mois de mai ont gonflé les lacs et fait jaillir une foule de nouvelles sources. Nous avons eu la première gelée le 29 août ; elle a causé des dommages à toutes les vignes et aux pommes de terre. Le 15 juillet nous avons eu l'un des plus forts ouragans qui ait jamais passé sur ce district.

Inondation.—Une pluie abondante commença à tomber le 5 mai, elle continua jusqu'au 22, et les rivières atteignirent un niveau que les plus anciens colons n'avaient auparavant jamais vu. La rivière haussa de 19 pieds à Lethbridge. La pluie recommença le 31 et la rivière monta encore de 3 pieds. Tous les ponts du district furent en conséquence emportés ou détériorés. Les ponts et les ponceaux de chemin de fer furent tellement endommagés que la circulation fut complètement interrompue pendant quelques jours. Beaucoup d'habitations, le long de la rivière, furent emportées ; plusieurs chevaux, bestiaux et cochons périrent. Tous les colons, en somme, qui demeuraient sur les rivières ont subi plus ou moins de dommages. On calcule que les propriétaires des moutons en ont perdu 5,000 ; environ 300 bestiaux ont péri dans le voisinage de Pot-Hole. Les sauvages qui demeuraient sur la rivière, et qui s'étaient construits des maisons là où ils avaient campé pendant tant d'années, n'avaient jamais vu l'eau atteindre un tel niveau.

Harnais et selles.—Tout le harnachement de la division est ancien et passablement détérioré.

Nous avons suffisamment de selles pour notre service.

Chevaux.—La division possède actuellement 40 chevaux : 24 de selle, 16 de trait et 5 poneys. Il faudra en réformer quelques-uns l'an prochain. Deux ont été réformés et vendus.

Voitures.—Les voitures de transport sont en bon état ; elles ont été peinturées au cours de l'année. Il nous faudrait une barouche à deux chevaux et une à un cheval. Une barouche à deux chevaux a été réparée et vendue.

Discipline.—La discipline de la division a généralement été bonne. Un gendarme a été congédié pour mauvaise conduite pendant qu'il formait partie du détachement à Macrath.

Un autre fut congédié aussi pour mauvaise conduite dans la ville de Lethbridge. C'était un mauvais sujet dont le renvoi a fort débarrassé la division.

Partis avec les contingents.—Le brigadier Hamilton et le gendarme Sexton sont partis, en décembre dernier, pour se joindre à l'un des contingents de l'Afrique Australe. Le gendarme Sexton est revenu.

Contingent du couronnement.—Le brigadier Loggin et le gendarme McCarthy furent choisis parmi les membres de la division pour assister au couronnement. Ils reçurent leurs médailles lors d'une revue en grande tenue.

Vivres, fourrages, combustible et éclairage.—H. Bentley, de Lethbridge, fournit, d'après contrat, tous les vivres. C'est la Compagnie de la Baie-d'Hudson qui nous approvisionne de farine. Les vivres sont de bonne qualité.

Les frères Fairfield ont entrepris de fournir l'avoine pour 1 sou la livre. Cette avoine est récoltée à moins de 4 milles de Lethbridge. C'est la première année qu'un agriculteur entreprend de fournir l'avoine ici.

C'est le département des Affaires indiennes qui a mis le foin en meules pour le poste et Thomas Farrer s'est engagé à nous fournir 50 tonnes de foin pressé.

Le foin de Writing-on-Stone, de Pendant-d'Oreille et de Coutts fut mis en meules par messieurs Ashley, Tabor et Kunzli, 3 ex-gendarmes qui demeurent à Pendant-d'Oreille. Comme nous avons fait nos contrats de bonne heure, cette année, nous avons eu du meilleur foin qu'à l'ordinaire. Le prix continue à être élevé.

Vu les gelées hâtives et la rareté des pommes de terre, aucune soumission n'a été faite. Nous en avons acheté suffisamment d'un importateur du Manitoba pour jusqu'au 1er mai 1903, à 1 sou la livre.

Nous employons la houille Galt. La Compagnie d'Eclairage Electrique nous fournit une excellente lumière.

CONCLUSION.

On réclame de plus en plus les services de la gendarmerie. La division K a toujours été trop peu nombreuse pour suffire à la tâche. Il faudra au commencement du printemps un détachement à Raymond et ajouter des renforts à celui de Magrath.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. V. BÉGIN, inspecteur,

Commandant la division K.

ANNEXE J.

RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR A. C. MACDONELL, COMMANDANT DU POSTE DE LA DIVISION À RÉGINA.

Quartier général, Régina, 1er décembre 1902.

Au Commissaire de la
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest,
Régina.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel pour l'exercice terminé le 30 novembre 1902.

J'ai pris le commandement du poste et de la division du dépôt du surintendant W. S. Morris, qui a passé à Prince-Albert le 26 octobre 1902.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Tout le service de la gendarmerie a, l'an dernier, été dirigé par le surintendant du district de Régina. Nous nous sommes rendus aux demandes de tous ceux qui ont eu besoin de nos hommes et de nos chevaux. La division a de plus fourni des escortes au lieutenant-gouverneur, dans certaines circonstances officielles, commandée par l'inspecteur E. Gilpin Brown, ainsi qu'une escorte, composée de 16 gendarmes, de 28 chevaux, avec wagons et tout le matériel de campement, à Son Excellence le Gouverneur général pour son campement aux lacs Qu'Appelle. Il arriva le 28 septembre et repartit le 11 octobre. L'ordre du jour n° 17,944 se lit ainsi : "Le commissaire est prié par Son Excellence le Gouverneur général de transmettre ses remerciements à l'inspecteur Gilpin Brown, et au détachement qu'il commandait, pour les services qu'ils lui ont rendus lors de son récent campement aux lacs Qu'Appelle." Ceci indique que l'escorte à bien fait son service.

GUERRE DE L'AFRIQUE AUSTRALE.

Les membres suivants de la division de dépot eurent l'honneur de faire partie des régiments canadiens de cavalerie recrutés par le gouvernement impérial, l'an dernier, pour le service de la guerre de l'Afrique australe.

2ME RÉGIMENT CANADIEN DE CARABINIERS MONTÉS.

Inspecteur, J. D. Moodie,			Grade.	Capitaine d'escadron.
N° de matricule	3191	S.M. Church, F.	"	Adjudant.
"	995	sergent Hynes, J.	"	Maréchal de logis chef.
"	3379	caporal Reichert, E.	"	Quartier-maître sous-officier.
"	3323	" Martin, J. H.	"	Maréchal de logis.
"	3333	" Stayner, R.W.	"	M. de logis chef d'escadron.
"	1417	gendarme Conway, A.	"	Soldat.
"	3796	" Mulhern, P.	"	"

5ME (OU DE L'OUEST) RÉGIMENT CANADIEN DE CARABINIERS MONTÉS.

Inspecteur A.C. Macdonell,			Grade.	Lieut.-col. commandant.
"		D'A. E. Strickland	"	Capitaine d'adjudant.
N° de matricule	878	S.S. Hooper, L.	"	Lieutenant.
"	1128	S.S. Raven, C.C.	"	Lieut. et quartier-maître.
"	3399	sergent Hardy, F.B.	"	Lieut. et sous-adjudant.
"	536	serg. Higinbotham, W.B.	"	M. de logis chef d'escadron.
"	3536	gendarme Meagher, J.P.	"	Sergent prévôt.

Le gendarme C. J. F. Stewart, n° matricule 3136, reçut une commission dans le corps impérial des *yeomen* du service dans l'Afrique australe et, lorsque le 5e régiment canadien de carabiniers montés se fut licencié, le maréchal de logis F. B. Hardy, n° matricule 3399, reçut une commission dans le corps de constables de l'Afrique australe.

CONTINGENT DU COURONNEMENT.

Le contingent du couronnement, composé d'un inspecteur et de 25 membres de la gendarmerie à cheval, mobilisa à Régina, le 15 mai. Il partit pour la Pointe-Lévis, le 30 mai, sous le commandement de l'inspecteur F. L. Cartwright. La division du dépot fut parfaitement représentée par les officiers et les gendarmes qui suivent :—

N° matricule	2441	maréchal de logis chef, R. S. Knight.	
"	906	maréchal de logis, A Robinson.	
"	3430	brigadier, C. Junget.	
"	2120	gendarme, J. Dubuque.	
"	3650	"	W. T. Harvie.
"	3375	"	A. S. Alexander.

RECRUES.

Cent quarante et une recrues ont été ajoutées au dépôt de la division au cours de l'année. L^ur apparence physique et leur intelligence étaient bonnes. Nous nous sommes efforcés de faire subir aux recrues un entraînement militaire aussi complet que possible, et nous avons tâché d'appliquer la méthode qui consiste à les dégager tout à fait de tout service jusqu'à ce qu'elles aient terminé l'exercice des armes et suivi toutes les conférences. Le cours comprend les exercices militaires à pied, avec ou sans armes, les exercices militaires à cheval, avec ou sans armes, les exerces d'équitation, la pratique préliminaire et annuelle du tir à la cible, à la carabine et au revolver, et la tactique militaire. Ce cours comprend aussi des conférences sur les devoirs des gendarmes et des détachements par E. Cochrane, n° matricule 1641, un instructeur très compétent et très dévoué, des leçons pratiques sur la chirurgie vétérinaire, sur les soins à donner aux chevaux et sur la manière de les traiter, etc., par le maréchal des logis vétérinaire Ayre, et sur la manière de les harnacher et de les diriger, par le charretier chef Adams, n° matricule 1197. C'était notre intention de soumettre chaque escouade de recrues avec exercices gymnastiques, mais comme l'instructeur fut transféré au Yukon, cela nous fut impossible. Une classe volontaire, à laquelle je consacre deux soirs chaque semaine, pratique la gymnastique, et elle fait de bons progrès. Nous répondons promptement à toutes les demandes d'hommes que nous font les divisions du Yukon et du dehors. Comme par les années passées, ce ne sont que les meilleurs hommes qui sont envoyés au Yukon.

TIR À LA CIBLE.

Le surintendant Morris disait ce qui suit dans son rapport du mois de juillet : " Excepté quelques-uns, tous les membres de la divison ont eu, avant le tir annuel, deux exercices préliminaires de tir à 100, 200, 300, 400 et 500 verges. Ces exercices ont beaucoup profité aux novices qui pendant longtemps ne purent faire le nombre minimum des points lors du premier exercice, mais qui réussirent parfaitement au second. " Dans son rapport du 31 août le même officier disait : " Le concours annuel de tir des membres de la division est à peu près terminé, et bien qu'il ne se soit fait que peu de fortes séries de points, le résultat a tout de même été très bon." Comme les carabines que nous possédons sont très anciennes et la mire défectueuse, il faut s'y prendre par plusieurs fois à chaque distance sur le champ de tir pour saisir la portée exacte. Je dois ajouter, à ce sujet, que les munitions ont été, en somme, très bonnes cette année.

CLUB DE TIR.

De même que les années précédentes, un club de tir a été formé. Sept concours ont eu lieu les mercredis après-midi ; treize pour des prix en argent les samedis après-

midi ; le concours annuel a eu lieu les 17, 18 et 19 septembre, et celui des officiers et des dames, le 3 novembre. Je ne saurais trop louer le brigadier Skinner, n° matricule 3465, sur son énergie et sur son succès comme secrétaire ; je dois aussi louer l'inspecteur E. Gilpin-Brown sur le zèle infatigable qu'il a montré pour améliorer le tir des membres depuis qu'il fait partie de la division, c'est-à-dire depuis 1893.

DISCIPLINE.

La conduite des membres de la division a été très bonne.

ETAT SANITAIRE.

La santé des membres a été bonne. La diphtérie a sévi violemment dans la ville, mais aucun membre n'a été atteint jusqu'ici. Cela provient évidemment de l'excellent état sanitaire dans lequel le médecin auxiliaire intérimaire Bell tient constamment et fidèlement les casernes.

HABILLEMENT ET PETIT ÉQUIPEMENT.

Nous avons un absolu besoin d'habits de fourrure ; nous avons rapiécé ceux que nous possédons dans l'espoir qu'ils pourraient passer l'hiver. Le petit équipement que nous avons reçu a été bon.

VIVRES.

Les vivres ont été abondants et de bonne qualité.

AMUSEMENTS.

Comme Jack devient triste à toujours travailler et à ne pas s'amuser, nous sommes à faire un effort pour relever les exercices sportiques d'hiver. Nous avons formé une classe volontaire de gymnastique. Le club de curling a été réorganisé. Les membres se livrent au jeu de balle dans l'école d'équitation ; et la pièce au-dessus du gymnase a été aménagée pour le jeu de balle au panier. Nous nous proposons plus tard de ressusciter le jeu de quilles, aujourd'hui abandonné, et de se servir aussi de la salle pour la pratique du tir. Il suffirait d'une centaine de dollars pour pourvoir le gymnase de fleurets, de gants, et lui faire subir les réparations nécessaires.

CHEVAUX.

Si l'on tient compte de la somme de travail que font les chevaux il faut convenir que leur santé a été excellente. Deux, les numéros 2176 et 1891, ont contracté la morve (probablement en allant en service ensemble à la colonie allemande). Ils furent abattus dès que leur maladie fut constatée. Par ordre du commissaire, tous les chevaux du poste furent soumis à l'épreuve de la malléine ; quatre donnèrent la réaction ; ils sont actuellement isolés et tenus sous observation. Toutes les précautions possibles ont été prises ; les écuries ont été parfaitement nettoyées et désinfectées, leurs mangeoires détruites, etc. Il est plutôt étonnant, avec la morve qui règne partout et les courses continuelles que nous faisons à travers le pays, que nos chevaux n'aient pas souffert davantage, n'eussent été ce malheureux accident et la mort, à la suite d'une rupture du petit intestin, du cheval n° 2580 à Qu'Appelle, nous n'aurions eu aucun décès à enregistrer. Le tableau qui suit indique les changements que les chevaux ont subis au cours de l'année :—

Remontes achetées et placées au dépot	11
Chevaux reformés et vendus	9*
Mort	1
Abattus	2
Transférés au Yukon	2
" aux autres divisions dans les Territoires	3
Ramenés d'autres divisions	2

* Soit 7 chevaux et 2 poneys.

Les chevaux du dépôt de la division ont parcouru 177,375 milles du 1er décembre 1901 au 30 novembre 1902.

FOURRAGE.

Le foin était de bonne qualité et nous en avons eu suffisamment pour attendre le foin nouveau. L'avoine était d'excellente qualité, pesante et nette.

CASERNES—RÉPARATIONS ET RÉFECTIONS.

Les pièces 19, 21 et 23 des casernes ont été converties en quartiers généraux. La partie antérieure de la pièce 19 est devenue le bureau du sous-commissaire et du secrétaire, et la partie postérieure celui de l'adjudant ; la pièce 21 sert de bureau au commissaire, la pièce 23 sert de bureau au payeur, et la pièce 24 a été divisée et transformée en bureaux pour les membres de la division et les médecins vétérinaires. Les corps de bâtiment A et B ainsi que les écuries ont été badigeonnés et des gonds neufs ont été mis à toutes les portes du manège et des écuries. Des clôtures neuves en treillis ont été érigées derrière les logements occupés par deux officiers mariés ; elles ont aussi été peinturées. De nouvelles fournaises ont été installées dans les maisons du commissaire et du sous-commissaire et dans les corps de bâtiment A et B ; le travail d'installation vient justement de finir. Les voitures de transport d'hiver et d'été ont été examinées et réparées.

MOYENS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE.

Tel que mentionné l'an dernier, nous possédons une pompe à vapeur, une pompe à bras, des extincteurs Babcock et des seaux.

CORPS DE GARDE.

Jusqu'en novembre la santé des prisonniers a été bonne, mais trois cas de diphtérie éclataient alors ; la contagion provenait évidemment d'un prisonnier venu du dehors. Ces cas ont immédiatement été isolés dans une chambre de l'hôpital par le docteur Bell. La salle du jeu de quilles fut temporairement convertie en corps de garde, et le corps de garde lui-même fut complètement nettoyé et désinfecté. La prompte et active intervention du docteur Bell a réussi à prévenir la propagation de la maladie.

Relevé des prisonniers civils qui ont été détenus dans le corps de garde des casernes de la gendarmerie à cheval de Régina, et qui en ont été relâchés du 1er décembre 1901 au 30 novembre 1902 :—

Prisonniers	reçus	127
"	libérés	108
"	qui expient leurs condamnations	18
"	qui attend son procès au 30 novembre 1902	1

EQUIPEMENT.

A part de la défectuosité de nos armes, que je signale depuis si longtemps,—mais je crois savoir qu'on y remédiera prochainement – le reste de l'équipement est bon et suffisant.

CANTINE.

Vu les dons généreux que la cantine a distribués au cours de l'année, elle n'est pas à l'heure qu'il est dans une situation prospère. Elle fait tout de même face à ses engagements, et je considère que sous l'habile administration de l'inspecteur Heffernan elle fournira prochainement un surplus.

CONCLUSION.

Je dois des remerciements aux officiers et aux membres de la division du dépôt pour la manière avec laquelle ils m'ont aidé pendant le peu de temps qu'a duré mon terme d'office. Je désire particulièrement féliciter le maréchal des logis chef Knight sur son activité et son dévouement à remplir ses pénibles devoirs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. C. MACDONELL,
Inspecteur, commandant du dépot de la division.

ANNEXE K

RAPPORT ANNUEL DU MÉDECIN AUXILIAIRE C. S. HAULTAIN.

GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST,
BATTLEFORD, 20 novembre 1902.

A l'Officier commandant
de la division C de la Gendarmerie à cheval,
Battleford, Saskatchewan.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel d'hôpital, concernant la division C, pour l'exercice terminé aujourd'hui.

Comme je ne suis entré en fonction, à Battleford, que le 22 octobre, je n'essaierai pas de faire de rapport détaillé sur ce qui s'est passé dans le cours du dernier exercice.

Je ferai toutefois observer que le corps de garde est trop petit et ne convient pas pour des femmes. J'ai dû en conséquence faire transporter à l'hôpital une prisonnière accompagnée de sa garde.

Comme il a déjà été dit, il faudrait renouveler notre approvisionnement de médicaments les plus en usage.

GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

Rapport d'hôpital annuel de la division C, pour l'année 1902.

Maladies.	Nombre de cas.	Nombre de jours.	Durée de la maladie.	Observations du médecin.
Panaris	1	8	8	Guéri et retourné au service.
Asthme	1	9	9	" "
Bronchite	2	27	13½	" "
Colique	2	2	1	" "
Contusions	1	1	1	" "
Irritation du genou	1	7	7	" "
Névralgie faciale	1	1	1	" "
Refroidissements	3	17	6	" "
Gonorrhée	1	14	14	" "
Indigestion	2	2	1	" "
Influenza	3	10	3	" "
Insolation	1	3	3	" "
La grippe	4	33	8¼	" "
Laryngite	1	3	3	" "
Rougeole	2	26	13	" "
Prostration nerveuse	1	5	5	" "
Rhumatisme	1	7	7	" "
Entorses	1	13	13	" "
Amygdalite	1	1	1	" "
Odontalgie	1	1	1	" "
Prisonniers appartenant à l'état civil.				
Colique	1	1	1	" "
Contusions	1	4	4	" "
Affection cardiaque	1	35	35	" "
Ulcère de l'estomac	1	7	7	" "

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

C. S. HAULTAIN,
Chirurgien-auxil. de la division C.

ANNEXE L.

RAPPORT ANNUEL DU MÉDECIN AUXILIAIRE G. PEARSON BELL.

RÉGINA, 2 décembre 1902.

Au Commissaire
De la Gendarmerie à cheval,
Régina.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel d'hôpital de la division du dépot pour l'exercice terminé le 30 novembre 1902.

Le nombre des malades a été de 231, et il y en a en moyenne 6 par jour. Soixante et quatorze personnes ont été admises à l'hôpital ; elles y ont demeuré en moyenne 14.60 jours. La diminution des membres de la division explique sans doute la diminution du nombre des malades admis à l'hôpital, comparé à celui de l'an dernier, mais, en retour, le séjour accuse une augmentation de 4.63 jours, due à des cas prolongés de fièvre typhoïde, de phtisie, etc.

Il n'est survenu aucun décès.

MALADIES CONTAGIEUSES.

Il s'est déclaré un cas de variole dans le détachement d'Oxbow. Le malade paraissait avoir été vacciné. Il y eut trois cas de fièvre typhoïde ; deux venaient de Portal-nord, où cette maladie était à l'état épidémique, et le troisème fut admis à la fin de l'année. Il y eu trois cas bénins d'influenza, et quatre cas de diphtérie. Le premier cas de diphtérie se déclara chez un officier ; il s'en déclara 3 autres cas 2 jours après chez des prisonniers civils détenus dans le corps de garde. Comme c'étaient des cas bénins, ils guérirent tous. Toutes les précautions furent prises pour prévenir la contagion. La maladie avait quelque temps auparavant été à l'état épidémique dans la ville et dans plusieurs districts du dehors.

Les hommes de la division n'ont subi aucun accident grave et leur santé a généalement été bonne.

Le tableau qui accompagne ce rapport contient la liste de cas classifiés suivant la maladie.

INVALIDES.

Quatorze membres ont été déclarés invalides au cours de l'année, quatre appartenaient à la division du dépôt, les causes d'invalidation étant : 1 pour syphilis, 1 pour défectuosité de la vue, 1 pour débilité et 1 pour courbature spinale ; les dix autres venaient des autres postes et furent déclarés invalides, 1 pour paralysie, 1 pour névralgie spinale, 2 pour blessures, 3 pour varices, 1 pour ramollissement, 1 pour épilepsie, 1 pour hernie, 1 pour phtisie et 1 pour rhumatisme chronique.

J'ai fait l'examen de 121 personnes qui demandaient à s'engager et de 13 sous-officiers et gendarmes qui voulaient se rengager.

L'état sanitaire du poste a été satisfaisant ; j'ai fait une inspection hebdomadaire et transmis les rapports au commandant. J'ai appris que l'instituteur à l'école des enfants, dans la caserne, souffrait de diphtérie ; l'ecole fut donc fermée pendant six semaines et désinfectée. Aucun élève n'a contracté la maladie.

J'ai, tous les jours, fait la visite du corps de garde ; 75 prisonniers civils ont reçu des soins médicaux et 11 ont été conduits à l'hôpital. Parmi ces derniers il y avait 3 cas de diphtérie.

Les réparations à l'hôpital, que je mentionnais dans mon dernier rapport comme très nécessaires, seront faites, je l'espère, au printemps prochain. Le personnel de l'hôpital a rempli ses devoirs d'une manière satisfaisante.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

G. PEARSON BELL,
Médecin auxiliaire.

Liste des maladies traitées en 1901-2.

Maladies.	Nombre de cas.	Nombre de jours.	Durée moyenne.	Observations du médecin.
Contusions	2	4	2	Guéris et retournés au service.
Abcès	8	47	5 7/8	" "
Ampoules aux pieds	9	13	1 1/2	" "
Bronchite	2	15	7 1/2	" "
Brûlures	1	24	24	" "
Intermittence du cœur	1	7	7	" "
Dents cariées	22	22	1	" "
Catarrhe	32	82	2 1/2	" "
Irritations cutanées	2	13	6 1/2	" "
Contusions	13	57	4 2/3	" "
Debilité	5	73	14 3/5	1 inconnu, 4 retournés au service.
Diarrhée	9	13	1 1/2	Guéris et retournés au service.
Dislocation du coude	1	19	19	Encore sous traitement.
Dyspepsie	7	7	1	Guéris et retournés au service.
Eczéma	2	2	1	" "
Fièvre typhoïde	3	264	88	" "
Agmydalite folliculaire	11	46	4 1/5	" "
Ancienne fracture du bras	1	4	4	Reconnu invalide.
Fracture du métacarpe	2	28	14	Guéris et retournés au service.
" du métalarse	2	22	11	1 sous traitement; 1 guéri et retourné au service.
Gonorrhée	3	36	12	Guéris et retournés au service.
Goute	1	35	35	" "
Hémoptysie	1	9	9	" "
Migraine	7	14	2	" "
Hernie	1	69	69	Reconnu invalide.
Blessure à la tête	1	12	12	"
Influenza	3	16	5 1/3	Guéris et retournés au service.
Myalgie	3	3	1	" "
Néphrite	1	10	10	" "
Paralysie	1	82	82	Reconnu invalide.
Phtisie pulmonaire	2	103	51 1/2	1 reconnu invalide; un congé pour cause de maladie.
Rhumatisme	5	25	5	1 " 4 guéris et retournés au service.
Variole	1	36	36	Guéris et retournés au service.
Mal aux lèvres	4	37	9 1/4	" "
Courbature	1	17	17	Reconnu invalide.
Névralgie spinale	2	292	146	1 " 1 transféré.
Entorses	28	214	7 2/3	2 sous traitement; 26 guéris et retournés au service.
Synovite	2	28	14	Guéris et retournés au service.
Siphilis	1	44	44	Reconnu invalide.
Vaccin	16	138	8 5/8	Guéris et retournés au service.
Vertige	1	2	2	" "
Blessures	6	37	6 1/6	" "
Maladies diverses	6	6	1	" "

ANNEXE M.

RAPPORT ANNUEL DU MÉDECIN AUXILIAIRE INTÉRIMAIRE F. H. MEWBURN.

LETHBRIDGE, 7 décembre 1902.

L'Officier commandant
la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest,
Lethbridge.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel au sujet de la division K, gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, pour l'exercice expiré le 30 novembre 1902.

Durant l'année, 43 cas ont été traités.

Le nombre de jours d'hospitalisation a été de 987.

Les maladies dont ont été atteints les hommes de la division sont énumérées dans le tableau ci-joint.

L'on a fait subir un examen médical à 9 recrues.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. H. MEWBURN,
Médecin auxiliaire intérimaire.

ÉNUMÉRATION DES MALADIES.

Maladies.	Nombre de cas.	Nombre de jours.	Durée moyenne.	Observations.
Contusion	4	15	$3\frac{1}{2}$	Guéris et ret. au service.
Conjonctivite	1	1	1	A guéri.
Ebranlement du cerveau	1	67	67	Reconnus invalides.
Cellulite de la main	1	11	11	Guéris et ret. au service.
Appendicite	2	7	$3\frac{1}{2}$	" "
Ankylosé du médius	1	29	29	" "
Eczéma de la main	1	1	1	" "
Fistule à l'anus	1	44	44	Sous traitement.
Orteil écrasé	1	33	33	Guéri et ret. au service.
Hémorrhoïdes	1	1	1	" "
Hernie inguinale	3	324	108	" "
Fracture compliquée et dislocation du cubitus et fracture compliquée du radius	1	137	137	Reconnu invalide.
Synovite traumatique de la cheville du pied	1	38	38	Guéri et ret. au service.
" " du genou	1	1	1	" "
Blessures au pouce	1	3	3	" "
" à la jambe	1	2	2	" "
Onyxis	1	1	1	" "
Veines variqueuses	1	47	47	Sous traitement.
Maladies internes.				
Amygdalite	1	15	15	Guéri et ret. au service.
Névralgie, spinale	1	126	126	Reconnu invalide.
" faciale	2	13	$6\frac{1}{2}$	Guéris et ret. au service.
Dyspepsie	5	12	$2\frac{2}{5}$	" "
Diarrhée	3	6	2	" "
Bronchite subaiguë	1	1	1	" "
Stomatite	1	1	1	" "
Rougeole	1	12	12	" "
Grippe	2	9	$4\frac{1}{2}$	" "
Sciatique	1	19	19	" "
Rhumatisme subaigu	1	1	1	" "
Total	43	987		

W. H. MEWBURN,
Aide-chirurgien.

ANNEXE N.

RAPPORT ANNUEL DU MÉDECIN AUXILIAIRE INTÉRIMAIRE AYLEN

GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST,
FORT SASKATCHEWAN, 30 novembre 1902.

A l'Officier commandant la division G,
Gendarmerie à cheval du N.-O.,
Fort-Saskatchewan.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel au sujet de la division G, pour l'exercice expiré le 30 novembre 1902.

Dans le cours de l'année, 215 cas ont été traités, dont 129 parmi la gendarmerie et 86 parmi les prisonniers. Outre cela, 7 aliénés ont été internés dans la salle de garde et placés sous mes soins en attendant qu'ils fussent conduits à l'asile. Un fou, du nom de Charles Buckell, qui avait commis un meurtre près de Leduc, est mort après 13 jours de réclusion. Cet homme était très violent et il a fallu lui mettre la camisole de force presque tout le temps.

La nouvelle salle de garde est dans de bien meilleures conditions hygiéniques que l'ancien local, et nul doute que la santé des gendarmes et des prisonniers s'en ressentira.

Je fus appelé à agir comme médecin de la prison lors de l'exécution de Charles Bullock, le 26 mars dernier.

La caserne ne laisse rien à désirer au point de vue sanitaire. L'hôpital a grandement besoin de réparations ; il faudrait aussi le badigeonner et le peinturer à l'intérieur.

Vous trouverez ci-inclus un relevé des cas qui ont été traités durant l'année.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

P. AYLEN, M.D.,
Médecin auxiliaire intérimaire.

ENUMÉRATION des cas traités durant l'exercice expiré le 30 novembre 1902.

Maladie.	Nombre de cas.	Nombre de jours.	Durée moyenne.	Observations.
Gendarmerie.			Jours.	
Amygdalite	4	9	$2\frac{1}{4}$	
Lacérations	7	12	$1\frac{5}{7}$	
Irritation	1	1	1	
Rhumes (bronchiques)	40	41	$1\frac{1}{40}$	
Laryngite	9	9	1	
Rhumes (fiévreux)	7	18	$2\frac{4}{7}$	
Mal aux oreilles	2	2	1	
Etat bilieux	14	14	1	
Diarrhée	4	4	1	
Entorses	2	3	$1\frac{1}{2}$	
Névralgie faciale	1	1	1	
Constipation	6	6	1	
Indigestion	2	2	1	
Cérumen durci	1	1	1	
Psoriasis	1	1	1	
Conjonctivite	2	2	1	
Crampes	5	5	1	
Foulures	2	11	$5\frac{1}{2}$	
Rhumatisme	4	11	$2\frac{3}{4}$	
Mal aux pieds	3	9	3	
Cors	1	4	4	
Synovite	2	2	1	
Furoncles	2	6	3	
Etranglement	3	10	$3\frac{1}{3}$	
Varicelle	1	1	1	
Mal aux dents	1	1	1	
Abcès	1	2	2	
Prisonniers.				
Rhumes (fiévreux)	2	3	$1\frac{1}{2}$	
Rhumes (bronchiques)	18	18	1	
Crampes	1	1	1	
Mal aux oreilles	1	2	2	
Myalgie	3	4	$1\frac{1}{3}$	
Déchirures	8	18	$2\frac{1}{4}$	
Laryngite	7	10	$1\frac{3}{7}$	
Constipation	11	11	1	
Rhumatisme	1	1	1	
Aliénation mentale	7	39	$5\frac{4}{7}$	Un est mort.
Névralgie faciale	3	3	1	
Entorses	1	8	8	
Alcoolisme	1	2	2	
Contusions	1	1	1	
Tumeurs	1	1	1	
Etat bilieux	5	5	1	
Indigestion	1	1	1	
Chancroïdes	4	4	1	
Dislocation de l'épaule	1	3	3	
Diarrhée	4	4	1	
Foulures	1	13	13	
Abcès	3	10	$3\frac{1}{3}$	
Conjonctivite	1	1	1	
Impétigo	2	2	1	
Tuberculose	5	70	14	
Cors	1	1	1	
Oreillons	1	1	1	
Mal aux pieds	1	13	13	

P. AYLEN, M.D.,
Aide-chirurgien.

ANNEXE O.

RAPPORT ANNUEL DU MÉDECIN AUXILIAIRE INTÉRIMAIRE E. H. ROULEAU.

CALGARY, 30 novembre 1902.

L'Officier commandant la division E,
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest,
Calgary.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel au sujet de la division E, pour l'exercice expiré le 30 novembre 1902.

Durant l'année, 56 patients ont été traités, comme le fait voir le tableau ci-joint. Il n'y a pas eu de maladies très graves, sauf un cas d'empoisonnement urémique et de septicémie. Les autres cas ont été accidentels, comme, par exemple, un ébranlement du cerveau, qui a rendu invalide celui qui en a été frappé, une blessure de balle, qui a nécessité l'amputation de deux doigts (l'annulaire et l'auriculaire), et une fracture de la clavicule, avec dislocation de l'humérus. La caserne est dans une parfaite condition sanitaire.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

E. H. BOULEAU,
Médecin auxiliaire intérimaire.

RELEVÉ des cas qui ont été traités dans la division E, Calgary, pendant l'exercice expiré le 30 novembre 1902.

Maladie.	Nombre de cas.	Nombre de jours.	Durée moyenne.	Observations.
Orteil écrasé	1	4	4	
Etat bilieux	5	12	2·2	
Fièvre bilieuse	1	6	6	
Bronchite	1	2	2	
Fracture de la clavicule	1	41	41	
Rhume	8	8	1	
Ebranlement du cerveau	1	97	97	Envoyé à Lethbridge.
Coupure à la figure	1	11	11	
Crampes	1	1	1	
Diarrhée	7	10	1·3	
Dyssenterie	1	3	3	
Mal d'oreilles	1	71	71	
Parulie	1	5	5	
Blessure de balle	1	78	78	
Hemorrhoïdes	1	5	5	
Inflammation du pénis	1	12	12	
Blessures à la jambe	1	2	2	
Ruade de cheval	1	22	22	
Lumbago	1	4	4	
Grippe	1	4	4	
Orchite	1	32	32	
Rhumatisme	2	26	13	
Fièvre scarlatine	1	18	18	
Mal aux pieds	1	1	1	
Mal de gorge	3	7	2·1	
Foulure de la cheville du pied	1	12	12	
" du dos	1	2	2	
" du genou	1	4	4	
" des côtes	1	1	1	
" de l'épaule	1	2	2	
Amygdalite	2	23	11·1	
Mal de dents	2	26	13	
Empoisonnement urémique et septicémie	1	3	3	Est mort.
Uréthrite	1	8	8	

ANNEXE P.

RAPPORT ANNUEL DU MÉDECIN AUXILIAIRE INTÉRIMAIRE.

PRINCE-ALBERT, 30 novembre 1902.

Au commissaire Perry,
Régina.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel au sujet de la division F, gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, pour l'exercice expiré le 30 juin 1902.

Nombre de malades traités durant l'année, 84—tous membres de la gendarmerie.

Nombre de jours d'absence du service, 55.

Nombre de jours d'hospitalisation, 14.

Tous les patients se sont complètement rétablis.

La santé des officiers et des hommes de la division a été en général bonne, l'an dernier.

Les officiers et les hommes, ainsi que leurs familles, ont été vaccinés durant l'année.

Six hommes ont été examinés préalablement à leur rengagement. Une recrue a aussi subi un examen.

Les bâtiments et les terrains sont dans de bonnes conditions hygiéniques.

Nous n'avons fait aucune réquisition pour des médicaments, l'an dernier.

Vous trouverez ci-inclus un relevé des cas qui ont été traités durant l'année.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

E. C. KITCHEN,
Médecin auxiliaire intérimaire.

RELEVÉ des cas qui ont été traités à l'hôpital de la caserne, à Prinee-Albert, pendant l'exercice expiré le 30 novembre 1902.

Maladie.	Nombre de cas.	Nombre de jours.	Durée moyenne.	Observations.
Rhume	24	10	$2\frac{2}{5}$	Ont guéri et repris le service.
Lumbago	2	....	....	Traités sans quitter le service.
Etat bilieux	4	2	2	Ont guéri et repris le service.
Rhumatisme	23	9	$\frac{9}{23}$	" "
Coupure au pied	2	....	....	Traités sans quitter le service.
Piqures de mouches venimeuses	1	....	....	" "
Indigestion	2	5	$3\frac{1}{2}$	Ont guéri et repris le service.
Maladie de cœur	1	....	....	Traités sans quitter le service.
Main écrasée	2	....	....	" "
Mal de gorge	3	....	....	" "
Mal de tête	1	....	....	" "
Glossite	1	4	4	A guéri et repris le service.
Grippe	1	2	2	" "
Diarrhée	5	2	$\frac{2}{5}$	" "
Foulure du pouce	1	....	....	Traité sans quitter le service.
Abcès	3	....	....	" "
Constipation	1	....	....	" "
Coliques	1	....	....	" "
Foulure des muscles	1	....	....	" "
Mains gercées	1	....	....	" "
Rougeole	1	14	14	A guéri et repris le service.
Dents ulcérées	1	....	....	Traités sans quitter le service.
Mal d'oreilles	1	....	....	" "
Névralgie intercostale	1	7	7	A guéri et repris le service.

ANNEXE Q.

RAPPORT ANNUEL DU MÉDECIN AUXILIAIRE INTÉRIMAIRE W. G. W. FORBES.

GENDARMERIE À CHEVAL DU N.-O.,
MACLEOD, 1er décembre 1902.

A l'officier commandant la division D.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport au sujet de la division D, pour l'exercice expiré le 30 novembre 1902.

J'ai remplacé l'aide-chirurgien Haultain le 15 octobre.

Rien d'extraordinaire à signaler.

La santé des hommes de la division a été, somme toute, bonne ; il n'y a eu aucune maladie contagieuse parmi eux.

Le gendarme Edgett, n° de matricule 3692, qui était atteint de varicocèle, et le gendarme Mollier, n° de matricule 3316, qui souffrait d'une hernie, ont été envoyés à Lethbridge pour être opérés.

Le gendarme Wray, n° de matricule 3603, qui souffrait d'une rupture partielle d'un tendon du muscle extenseur, a été, sur ma recommandation, envoyé à Régina.

Le gendarme Stewart, n° de matricule 3572, qui s'était disloqué l'épaule gauche, fut admis à l'hôpital le 6 septembre. La luxation avait été réduite à Cardston par le Dr Campbell. Il paraîtrait maintenant que la petite tubérosité de l'humérus a été cassée, et comme c'est un cas difficile à diagnostiquer, j'ai recommandé que le patient soit envoyé à Calgary afin de faire exactement déterminer la complication au moyen des rayons X.

Je regrette d'avoir à vous faire part du décès de l'ex-surintendant Howe. Comme l'aide-chirurgien Haultain était malade, je fus soudainement appelé à la caserne dans la soirée du 17 août pour donner mes soins à M. Howe, mais il expira peu de temps avant mon arrivée. L'on m'apprit qu'il s'était plaint d'une douleur dans la région cardiaque durant l'après-midi, mais il était évidemment revenu de cette indisposition, car il paraissait être en bonne santé quelques instants avant sa mort.

Nous sommes amplement pourvus de médicaments, d'instruments et d'appareils. Il faudrait renouveler le plancher de la salle d'opérations et celui de la chambre de mess.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. G. W. FORBES,
Médecin auxiliaire intérimaire.

RELEVÉ des cas traités pendant l'exercice expiré le 30 novembre 1902.

Maladie.	Nombre de cas.	Nombre de jours.	Durée moyenne.	Observations.
Maladies internes.				
Otite	2	2	1	Ont guéri et repris le service.
Céphalalgie	1	1	1	A guéri 〃
Diarrhée	17	32	$1\frac{15}{17}$	Ont guéri 〃
Amygdalite	5	21	$4\frac{1}{5}$	〃 〃
Contusions	7	40	$5\frac{5}{7}$	〃 〃
Mal de gorge	1	1	1	A guéri 〃
Influenza	1	2	2	〃 〃
Grippe	5	22	$4\frac{2}{5}$	Ont guéri 〃
Rhumatisme	4	36	9	〃 〃
Etat bilieux	2	2	1	〃 〃
Rhumes	5	12	$2\frac{2}{5}$	〃 〃
Irrigations	1	2	2	A guéri 〃
Furoncles	1	9	9	〃 〃
Implétigo	1	3	3	〃 〃
Dyssenterie	3	54	18	Ont guéri 〃
Coliques	1	2	2	A guéri 〃
Myalgie	2	3	$1\frac{1}{2}$	Ont guéri 〃
Pleurésie	2	19	$9\frac{1}{2}$	〃 〃
Asthme	1	8	8	A guéri 〃
Pyrexie	3	31	$10\frac{1}{3}$	Ont guéri 〃
Bronchite	2	11	$5\frac{1}{2}$	〃 〃
Maladies externes.				
Blessures dans les parties molles	2	77	$38\frac{1}{2}$	1 guéri. 1 envoyé à Régina.
Blessures au cuir chevelu	2	6	3	Ont guéri et repris le service.
Epistaxie	1	2	2	A guéri 〃
Orchite	2	58	29	Ont guéri 〃
Inflammation au pied	1	16	16	A guéri 〃
Hémorrhoïdes	2	14	7	Ont guéri 〃
Veines variqueuses	3	17	$5\frac{2}{3}$	2 ont rep. le s. 1 env. à Lethbridge
Entorses et foulures	7	27	$3\frac{6}{7}$	Ont guéri et repris le service.
Brûlures au bras	1	15	15	A guéri 〃
Blessure de balle	1	16	16	〃 〃
Hernie	1	8	8	Envoyé à Lethbridge.
Dislocation de l'épaule	1	85	85	Encore sous traitement.
Dislocation du coude	1	21	21	A guéri et repris le service.

W. G. W. FORBES,
Chirurgien.

ANNEXE R.

RAPPORT ANNUEL DU MÉDECIN AUXILIAIRE INTÉRIMAIRE R. B. DEANE.

MAPLE-CREEK, 30 novembre 1902.

A l'Officier commandant
la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest,
Maple-Creek.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel pour l'exercice expiré le 30 novembre 1902.

Le nombre de patients a été de 90 ; sur ce nombre 54 étaient des membres de la gendarmerie et les autres étaient des prisonniers.

Douze hommes qui allaient faire le service dans l'Afrique du Sud avec les Chasseurs Canadiens à cheval ont été examinés. Un homme qui désirait s'enrôler dans la gendarmerie a aussi subi un examen.

Le gendarme L. B. Pangman, n° de matricule 3750, qui était atteint de rhumatisme chronique, et le gendarme G. McLaughlin, n° de matricule 3627, qui était affecté de tuberculose pulmonaire, ont été, sur ma recommandation, transférés à Régina pour être mis à la réforme.

Par suite du manque de facilités ici pour faire les opérations chirurgicales, deux hommes,—le maréchal des logis d'état-major D. Coristine, le n° de matricule 3446, qui souffrait d'une hernie inguinale. et le maréchal des logis D Paterson, n° de matricule 235, qui avait une fistule à l'anus,—ont été, sur l'ordre du commissaire, envoyés à l'hôpital de Galt, Lethbridge, pour y être opérés.

Au mois de septembre, le gendarme W. L. Oliver, n° de matricule 3281, qui faisait le service à Swift-Current, fut amené à l'hôpital, ici, avec une fracture à la jambe.

Une latrine, dont le besoin se faisait depuis longtemps sentir, a été construite à côté de l'hôpital.

L'année dernière, il a été nécessaire de faire deux autres cellules dans le corps de garde, mais même avec ces cellules additionnelles le corps de garde a été encombré la plupart du temps, et comme le bâtiment est entièrement en bois, il est infesté de vermine, qui continue à se propager malgré tous les efforts que l'on fait pour l'exterminer.

L'hôpital et ses registres ont été inspectés par le sous-commissaire en juillet dernier.

Je joins à mon rapport un relevé des cas qui ont été traités durant l'année.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

REGINALD B. DEANE,
Médecin auxiliaire intérimaire.

RELEVÉ des cas qui ont été traités dans la division A pendant l'exercice expiré le 30 novembre 1903.

Maladies.	Nombre de cas.	Nombre de jours.	Durée moyenne.	Observations,
Etat bilieux	4	8	2	Ont repris le service.
Ampoule au talon	5	30	6	" "
Contusion au menton	1	21	21	A repris "
" à l'épine dorsale	1	9	9	" "
" l'épaule	2	4	2	Ont repris "
" au pied	1	6	6	A repris "
" à la cuisse	1	3	3	" "
Rhumes	13	20	$1\frac{7}{13}$	Ont repris "
Chalazion	1	1	1	Attention.
Céphalalgie	4	8	2	Ont repris le service.
Coliques	2	4	2	" "
Clous	2	10	5	" "
Dyspepsie	5	6	$1\frac{1}{5}$	" "
Diarrhée	9	27	3	" "
Lèvres excoriées	3	25	$8\frac{1}{3}$	" "
Epilepsie	1	1	1	Encore sous traitement.
Fracture d'une côte	1	21	21	A repris le service.
" de l'os métatarsien	1	31	31	" "
" du péroné	1	45	45	" "
Fébricule	8	12	$1\frac{1}{2}$	Ont repris "
Furoncles	2	9	$4\frac{1}{2}$	" "
Fistule à l'anus	1	75	75	Encore sous traitement.
Gonorrhée	2	2	1	1 guéri ; 1 encore sous traitement.
Gingivite	1	1	1	A repris le service.
Hernie	1	55	55	Opéré ; a rep. le service.
Insomnie	2	2	1	Ont repris le service.
Lumbago	2	4	2	" "
Lymphadénite	1	5	5	A repris "
Mélancolie	1	6	6	Envoyé à l'asile.
Métatarsalgie	1	29	29	A repris le service.
Onyxis	1	4	4	" "
Pyrexie	2	14	7	Ont repris "
Pharingite	3	3	1	" "
Pleurodynie	1	2	2	A repris "
Phtisie pulmonaire	2	14	7	1 prisonnier ; 1 réformé.
Rhumatisme	6	84	14	1 transféré à Régina.
Amygdalite	2	8	4	Ont repris le service.
Tremblement de main	1	1	1	A repris "
Vertige	1	1	1	" "
Blessures au pouce	1	6	6	" "

REGINALD B. DEANE.

Médecin auxiliaiare intérimaire.

ANNEXE S.

RAPPORT ANNUEL DU VETÉRINAIRE J. F. BURNETT.

MACLEOD, 6 décembre 1902.

Au Commissaire
de la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest,
Régina.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel pour l'exercice expiré le 30 novembre 1902.

L'année dernière, la santé des chevaux a été, somme toute, remarquablement bonne ; il en est mort 12 seulement, et sur ce nombre 5 ont succombé à la suite d'accidents.

Il y a eu deux cas de morve, la maladie ayant été évidemment contractée pendant que les chevaux faisaient le service avec les patrouilles et aux postes des différents détachements. Cette maladie fait régulièrement son apparition parmi nos chevaux par intervalles. Elle a tellement sévi dans certaines parties du pays que nous avons tout lieu de nous féliciter de nous en être tirés avec une perte aussi légère.

Il y a eu 4 cas de fièvre, dont deux ont eu un dénouement fatal. C'est là peu de chose si l'on considère le grand nombre de chevaux que les colons perdent tous les ans par cette maladie.

J'ai visité toutes les divisions de la gendarmerie pendant l'année, à l'exception de la division G, à Fort-Saskatchewan, et j'ai trouvé les chevaux en bonne condition. Le fourrage aux différents postes était d'excellente qualité.

Le ferrage est meilleur, je crois, que l'an dernier, mais il n'a pas encore atteint le degré de perfection que je voudrais qu'il atteigne. Vingt-un chevaux ont été achetés durant l'année. L'on en a retourné un vu qu'il était ingouvernable. Les vingt autres sont de bonnes bêtes.

L'on a eu beaucoup de difficulté à obtenir ce nombre de chevaux de selle, et j'attribue cela à ce que les chevaux répondant à nos exigences sont très rares. Les éleveurs eux-mêmes se pleignent qu'ils ont bien de la peine à se procurer des montures d'un type qui leur convienne. Tout récemment, un "rancher" bien connu de ce district a acheté dans le Montana un poney pour lequel il a payé $150. Cet état de chose n'a pas lieu d'étonner si l'on tient compte du grand nombre de chevaux qui ont été expédiés dans l'Afrique du Sud, de la forte demande pour les chevaux de ferme et du fait que la plupart des éleveurs donnent principalement leur attention à la race de gros chevaux.

Les devoirs que j'ai à remplir pour le ministère de l'Agriculture m'ont mis en contact avec un grand nombre de bouviers, et j'en ai interrogé quelques-uns afin de savoir quelle était, d'après eux, la meilleure race de chevaux de selle. Les plus vieux dans le métier m'ont déclaré qu'à leur avis il n'y avait rien de comparable au poney du Texas, mais comme ce cheval ne peut être obtenu en Canada ils se sont accordés à dire, avec les jeunes gardeurs de bétail, que le produit d'une jument de "ranch" et d'un étalon trotteur pur sang se rapprochait le plus de leur idéal d'un cheval de selle.

Dans l'Ouest, à Calgary, à MacLeod et à Pincher-Creek, des prix furent offerts pour les chevaux propres au service de la gendarmerie. A Calgary l'on nous amena deux bonnes bêtes, et elles furent achetées. A MacLeod l'on nous montra trois chevaux, mais ils ne répondaient pas aux exigences et aucun prix ne fut accordé. A Pincher Creek, aucun cheval ne fut présenté.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. F. BURNETT, inspecteur,
Vétérinaire.

PARTIE II.

EFFECTIF ET DISTRIBUTION DE LA GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

TABLEAU A.

RÉPARTITION DU CORPS, PAR DIVISIONS, DANS L'ÉTÉ DE 1902.

Division.	Localité.	Commissaire.	Sous-commissaire.	Surintendants.	Inspecteurs.	Médecins auxiliaires.	Vétérinaires.	Maréchaux des logis chefs.	Maréchaux des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes surnuméraires.	Total.	Chevaux.	Chiens.
Dépôt..	Régina	1	....	1	6	1	....	7	4	1	68	10	99	49	....
	Moosomin	....	....	....	....	....	....	1	....	....	2	....	3	3	....
	Qu'Appelle	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....
	Wolseley	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	2	....
	Mâchoire-d'Orignal	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	Whitewood	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1	....
	Grenfell	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	Erwood	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....	....
	Yorkton	....	....	....	....	....	....	....	....	1	2	....	3	3	....
	Fort-Pelly	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	Kutawa	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	2	....
	Fort-Qu'Appelle	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	1	....
	Estevan	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	2	1	....
	Oxbow	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	North-Portal	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	2	....
	Wood-Mountain	....	....	....	1	....	....	1	....	....	8	2	12	11	....
	Carlyle	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	Poste de ville	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	2	1	....
	Ottawa	....	....	....	....	....	....	4	....	....	1	....	5	....	....
	Weyburn	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	En service spécial	....	1	1	....	....	....	....	....	....	5	1	8	1	....
	En congé	....	....	1	2	....	....	4	4	5	4	1	21	....	....
	Total, division de dépôt	1	1	3	9	1	....	18	11	9	100	14	167	84	....
A......	Maple-Creek	....	....	1	1	....	....	1	1	3	8	3	18	16	....
	East-End	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	4	....
	Ten-Mile	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	3	3	....
	Medicine-Lodge	....	....	....	....	....	....	1	....	....	2	....	3	5	....
	Medicine-Hat	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	2	2	....
	Swift-Current	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	Poste de ville	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	En service spécial	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	6	....
	En congé	....	....	....	1	....	....	1	....	1	3	....	6	....	....
	Total, division A	....	....	1	2	....	....	3	2	4	23	3	38	38	....
C......	Battleford	....	....	1	1	....	....	1	1	1	10	7	22	29	....
	Lac-aux-Oignons	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	2	....
	Jackfish	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	Henrietta	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	2	....
	Saskatoon	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	2	....
	En service spécial	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....	....	2	....	....
	En congé	....	....	....	1	....	....	....	....	1	1	....	3	....	....
F......	Prince-Albert	....	....	....	1	....	....	2	....	1	7	1	12	12	....
	Lac-aux-Canards	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	3	4	....
	Batoche	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1	....
	Rosthern	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	Flett's-Springs	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	En service spécial	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	2	....
	En congé	....	....	....	1	....	....	1	....	....	1	....	3	....	....
	Total, divisions C et F	....	....	1	4	....	....	6	3	4	27	9	54	57	....

TABLEAU A.—Répartition du corps, par divisions—*Suite.*

Division.	Localité.	Commissaire.	Sous-commissaire.	Surintendants.	Inspecteurs.	Médecins auxiliaires.	Vétérinaires.	Maréchaux des logis chefs.	Maréchaux des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes surnuméraires.	Total.	Chevaux.	Chiens.
D......	Macleod	....	....	1	2	1	1	2	2	2	25	7	43	40	...
	Pincher-Creek	....	....	....	1	....	....	....	1	....	4	....	6	6	....
	Big-Bend	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	3	....
	Kootenai	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	3	....
	Stand-Off	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	1	3	6	....
	Sainte-Marie	....	....	....	....	....	....	1	....	....	2	....	3	5	....
	Cardston	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	1	3	2	....
	Boundary-Creek	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	..	1	2	....
	Kipp	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1	....
	Leavings	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	2	4	....
	Creek-aux-Moustiques	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	Porc-Epic	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	3	....
	Peigan	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	2	1	....
	Frank	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	2	....
	En congé	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	3	....	....
	En service spécial	....	....	...	1	....	....	1	1	....	1	...	4	....	....
K......	Lethbridge	....	....	1	1	....	....	1	1	....	11	...	15	20	....
	Faîte de la Rivière-au-Lait	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	2	4	....
	Coutts	....	....	....	....	....	....	1	....	....	2	....	3	7	....
	Pierre-Ecrite	....	....	....	....	....	....	....	....	1	3	....	4	4	....
	Pendant-d'Oreille	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	3	....
	Magrath	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	Quarantine-Camp	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....
	En service spécial	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
	En congé	....	....	....	....	....	....	1	....	1	2	...	4	....	....
	Total, divisions D et K	....	....	2	6	1	1	7	5	8	72	10	112	118	....
E......	Calgary	....	....	1	1	....	....	3	1	....	13	5	24	15	....
	Banff	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	4	....
	Hand-Hills	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	4	....
	Réserve des Sarcis	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	1	....
	Morley	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	Gleichen	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	3	4	4	....
	High-River	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	1	....
	Innisfail	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	..	1	1	....
	Okotoks	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	2	....
	Millarville	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	Daim-Rouge	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	2	....
	Olds	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	Troupes	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
	En service spécial	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
	En congé	....	....	....	1	....	....	1	....	2	2	....	6	....	....
	Total, division E	....	....	1	2	....	...	5	2	3	23	9	45	37	....
G......	Fort-Saskatchewan	....	....	1	1	....	....	4	1	....	20	2	29	29	....
	Edmonton	....	....	....	1	....	....	....	....	1	4	2	8	7	....
	Duhamel	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	Saint-Albert	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	2	....
	Lacombe	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	...	1	1	....
	Wetaskiwin	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	2	2	....
	Whitford	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	Rivière-qui-Barre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
	Débarcadère d'Athabasca	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	2	....
	Petit lac de l'Esclave	....	....	...	1	....	....	....	1	...	3	2	7	9	....
	Débarc. de la Riv. de la Paix	....	....	....	....	....	....	....	1	...	1	1	3	4	....
	Grand-Rapids	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
	Fort-Chipewyan	..	..	....	....	....	....	....	...	1	1	1	3	....	....
	En congé	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	...	3	....	....
	En service spécial	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
	Total, division G	....	....	1	3	....	....	4	3	4	38	8	61	58	....

TABLEAU A—Répartition du corps, par divisions, dans l'été de 1902—*Fin.*

Division.	Localité.	Commissaire.	Sous-commissaire.	Surintendants.	Inspecteurs.	Médecins auxiliaires.	Vétérinaires.	Maréchaux des logis-chefs.	Maréchaux des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes surnuméraires.	Total.	Chevaux.	Chiens.
B	Dawson	....	1	....	3	1	....	3	1	6	60	12	87	19	15
	Forty-Mile	....	....	....	....	....	....	....	1	....	6	1	8	....	5
	Indian-River	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	....	7
	Ogilvie	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	....	7
	Stewart-River	....	....	....	....	....	....	1	....	....	4	1	6	....	3
	Halfway	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	1	5
	Selwyn	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	....	9
	Selkirk	....	....	....	1	1	....	....	1	....	3	....	6	....	4
	Minto	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	....	2
	Hootchiku	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	....	7
	Grandes-Fourches	....	....	....	1	....	....	....	1	....	5	1	8	1	....
	Dominion	....	....	....	....	....	....	....	....	1	2	1	4	1	....
	Hunker	....	....	....	....	....	....	....	....	1	4	1	6	1	1
	Sulphur	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	1	....
	Gold-Run	....	....	....	....	....	....	....	....	1	2	1	4	....	....
	Eureka	....	....	....	....	....	....	1	....	....	2	....	3	....	3
	McQuestion	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	3	....	8
	Poste de ville	....	....	....	....	....	....	....	1	1	12	1	15	....	....
	En service spécial	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....	....
	En congé	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	....	....
	Total, division B	....	1	....	5	2	....	5	7	11	115	20	166	24	76
....	White-Horse	....	....	1	2	1	....	2	4	2	34	5	51	20	....
	Route de Dalton	....	....	....	2	1	....	....	....	2	7	4	16	7	12
	Maison de Dalton	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....
	Wells	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	1	4	....	....
	White-Pass Summit	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....
	Caribou	....	....	....	....	....	....	....	1	....	2	....	3	....	3
	LaBarge supérieur	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	3	....	1
	" inférieur	....	....	....	....	....	....	....	1	....	4	....	5	2	1
	Hootalinqua	....	....	....	....	....	....	....	....	1	3	....	4	....	....
	Livingston-Creek	....	....	....	....	....	....	....	....	1	3	....	4	2	....
	Gros-Saumon	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	3	....	....
	Petit-Saumon	....	....	....	....	....	....	....	....	1	2	....	3	....	....
	Tantalus	....	....	....	....	....	....	1	....	....	3	....	4	....	6
	Cinq-Doigts	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	3	....	....
	Dog-Camp	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	....	51
	Poste de ville	....	....	....	....	....	....	1	....	....	3	....	4	....	....
	En service spécial	....	....	....	....	....	....	....	....	1	5	....	6	....	....
	En congé	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....
	Total, division H	....	....	1	4	2	....	4	6	8	83	10	118	31	75

RÉCAPITULATION.

	Commissaire.	Sous-commissaire.	Surintendants.	Inspecteurs.	Médecins auxiliaires.	Vétérinaires.	Maréchaux des logis-chefs.	Maréchaux des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes surnuméraires.	Total.	Chevaux.	Chiens.
Circonscription de Régina	1	1	3	9	1	....	18	11	9	100	14	167	84	....
" de Maple-Creek	....	....	1	2	....	....	3	2	4	23	3	38	38	....
" Battleford &Pr.-Albert	....	....	1	4	....	....	6	3	4	27	9	54	57	....
" Macleod-Lethbridge	....	....	2	6	1	1	7	5	8	72	10	112	118	....
" Calgary	....	....	1	2	....	....	5	2	3	23	9	45	37	....
" Saskatchewan	....	....	1	3	....	....	4	3	4	38	8	61	58	....
Total dans le Territoires du N.-O.	1	1	9	26	2	1	43	26	32	283	53	477	392	....
" " Yukon	....	1	1	9	4	....	9	13	19	198	30	284	55	151
Grand total	1	2	10	35	6	1	52	39	51	481	83	761	447	151

TABLEAU B.

RÉPARTITION DU CORPS, PAR DIVISIONS AU 30 NOVEMBRE 1902.

Division.	Localité.	Commissaire.	Sous-commissaire.	Surintendants.	Inspecteurs.	Médecin auxiliaire.	Vétérinaires.	Maréchaux des logis-chefs.	Maréchaux des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes surnuméraires.	Total.	Chevaux.	Chiens.
Dépôt..	Régina	1	1		7	1		12	3	5	59	16	105	39	
	Moosomin							1			2		3	3	
	Qu'Appelle							1					1	1	
	Wolseley										1		1	3	
	Mâchoire-d'Orignal										1		1	1	
	Whitewood									1			1	1	
	Grenfell										1		1	1	
	Saltcoats										1		1	1	
	Yorkton									1	3		4	3	
	Fort-Pelly										1		1	2	
	Kutawa										1		1	2	
	Ft.-Qu'Appelle										1		1	2	
	Estevan								1				1	1	
	Oxbow										1		1	1	
	North-Portal										1		1	1	
	Wood-Mountain				2			1	2		11	1	17	21	
	Erwood								1				1		
	Poste de ville									1	1		2	1	
	Ottawa							4			1		5		
	Wayburn										1		1	1	
	Carlyle										1		1	1	
	En service spécial									1	12	1	14	4	
	En congé			2	1				1	1	2		7		
	Total, division de dépôt	1	1	2	10	1		19	8	10	102	18	172	90	
A	Maple-Creek			1	1			2		2	10	2	18	16	
	East-End										2		2	4	
	Farwell														
	Ten-Mile										3		3	5	
	Medicine-Lodge							1			2		3	5	
	Medicine-Hat								1		2		3	3	
	Swift-Current										1		1	1	
	Poste de ville									1			1	1	
	En service spécial								1	1			2		
	En congé										1		1		
	Total, division A			1	1			3	2	4	21	2	34	35	
C	Battleford			1	1	1		1	2	2	9	5	22	23	
	Lac-aux-Oignons							1					1	2	
	Jackfish										1		1	1	
	Henrietta										1		1	2	
	Saskatoon										1		1	2	
	En service spécial											1	1	4	
F	Prince-Albert			1	1			2		2	8	2	16	13	
	Lac-aux-Canards								1		1	1	3	4	
	Batoche									1			1	1	
	Rosthern										1		1	1	
	Flett's Springs							1					1	1	
	Mistawasis										1		1		
	Total, divisions C et F			2	2	1		5	3	5	23	9	50	54	

TABLEAU B.—Répartition du corps, par divisions—*Suite.*

Division.	Localité.	Commissaire.	Sous-commissaire.	Surintendents.	Inspecteurs.	Médecin auxiliaire.	Vétérinaires.	Maréchaux des logis chefs.	Maréchaux des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes surnuméraires.	Total.	Chevaux.	Chiens.
D	Macleod			1	2		1	2	4	2	25	8	45	31	
	Pincher-Creek				1						3		4	6	
	Big-Bend										2		2	3	
	Kootenai										2		2	3	
	Stand-Off									1	2	2	5	6	
	Sainte-Marie							1			2		3	6	
	Boundary-Creek										1		1	2	
	Kipp									1		1	2	1	
	Leavings									1	1		2	4	
	Creek-aux-Moustiques														
	Porc-Epic										2		2	4	
	Peigan										1	1	2	1	
	Nanton										1		1	1	
	Cardston				1						1		2	2	
	Frank										2		2	2	
	En service spécial							1			1		2	8	
K	Lethbridge				2			1	1		10	2	16	14	
	Faîte de la Rivière au Lait									1	1		2	5	
	Coutts							1		1	2		4	7	
	Pierre-écrite										2		2	4	
	Pendant-d'Oreille										3		3	4	
	Magrath										1		1	1	
	Quarantine-Camp										1		1		
	En service spécial									1	1		2	9	
	Total, divisions D et K			1	6		1	6	5	8	67	14	108	124	
E	Calgary			1	2			2	1	2	13	5	26	24	
	Banff										1		1	2	
	Innisfail										1		1	1	
	Daim-Rouge										1		1		
	Morley										1		1	1	
	Gleichen							1				3	4	3	
	High-River								1				1	1	
	Réserve des Sarcis											1	1		
	Okotoks							1					1	1	
	Millarville										1		1	1	
	Ings														
	Olds										1		1	1	
	Wintering-Hills										1		1	1	
	En service spécial							1			1		2		
	Total, division E			1	2			5	2	2	21	9	42	36	
G	Ft.-Saskatchewan			1	1			3	1		14	1	21	26	
	Edmonton				1					1	5	2	9	7	
	Lacombe										1		1	1	
	Saint-Albert										2		2	2	
	Lamerton										1		1	1	
	Duhamel										1		1	1	
	Whitford										1		1	1	
	Wetaskiwin									1	1		2	2	
	Vegreville										2		2	2	
	Débarcadère d'Athabasca									1			1	2	
	Petit Lac de l'Esclave				1				1		2	1	5	9	
	Débarc. de la Riv. de la Paix								1		1	1	3	3	
	Lac-aux-Esturgeons										1	1	2		
	Fort-Chipewyan									1	1	1	3		
	Troupeaux														
	En service spécial							1			1		2		
	Total, division G			1	3			4	3	4	34	7	56	57	

TABLEAU B.—Répartition du corps, par divisions—*Fin.*

Division.	Localité.	Commissaire.	Sous-commissaire.	Surintendants.	Inspecteurs.	Médecin auxiliaire.	Vétérinaires.	Maréchaux des logis-chefs.	Maréchaux des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes surnuméraires.	Total.	Chevaux.	Chiens.
B.....	Dawson	....	1	1	3	1	....	3	1	7	49	13	79	13	....
	Minto	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	1	4	....	8
	Selkirk	....	....	....	1	1	....	....	1	....	4	1	8	....	8
	Selwyn	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	1	3	....	7
	Halfway	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	1	6
	Stewart-River	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	1	3	1	5
	Ogilvie	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	1	3	....	10
	Indian-River	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	1	3	....	8
	Forty-Mile	....	....	....	....	....	....	....	1	....	2	1	4	1	1
	Grandes-Fourches	....	....	....	1	....	....	....	1	....	4	1	7	2	....
	Sulphur	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	1	3	1	....
	Dominion	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	4	....	....
	Eureka	....	....	....	....	....	....	1	....	....	3	....	4	3	3
	Gold-Run	....	....	....	....	....	....	....	....	1	2	1	4	1	....
	McQuestion	....	....	....	....	....	....	....	1	....	2	1	4	....	4
	Hunker	....	....	....	....	....	....	....	....	1	3	1	5	1	....
	Passage de Stewart-River	....	....	....	....	....	....	1	....	....	2	....	3	....	....
	D ébae adère de Duncan	....	....	....	1	....	....	....	....	....	3	..	4	....	4
	G lacir	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	..
	P ostede ville	....	....	....	....	....	....	....	1	1	12	1	15	....	....
	En service spécial	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	1	3	....	....
	Total, division B	....	1	1	6	2	....	5	7	10	106	28	166	24	64
H......	White-Horse	....	....	1	3	1	....	2	4	4	47	7	69	14	15
	Dalton-Trail	....	....	....	1	1	....	....	....	1	9	3	15	2	15
	Wells	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	1	3	....	....
	White-Pass Summit	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....
	Caribou	....	....	....	....	....	....	....	1	....	2	....	3	....	7
	Labarge supérieur	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	....	8
	Livingston Creek	....	....	....	....	....	....	....	....	1	3	....	4	2	10
	Hootalinqua	....	....	....	....	....	....	....	....	1	2	....	3	....	8
	Kynock	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	3	1	....
	Braeburn	....	....	....	....	....	....	....	1	....	3	....	4	4	....
	Montague	....	....	....	....	....	....	....	....	1	3	....	4	2	....
	Tantalus	....	....	....	....	....	....	1	....	....	3	....	4	3	7
	McKay's	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	3	....	....
	Takhini-River	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	3	2	....
	Poste de ville	....	....	....	....	....	....	1	....	....	2	....	3	....	....
	Total, division H.	....	....	1	4	2	....	4	6	8	88	11	124	30	70

RÉCAPITULATION.

Circonscription de Régina	1	1	2	10	1	...	19	8	10	102	18	172	90	....
" de Maple-Creek	....	....	1	1	....	....	3	2	4	21	2	34	35	..
Circ. de Battleford et Prince-Albert	....	....	2	2	1	....	5	3	5	23	9	50	54	....
Circonscription de Macleod-Lethbridge	....	....	1	6	...	1	6	5	8	67	14	108	124	....
" de Calgary	....	....	1	2	....	...	5	2	2	21	9	42	36	....
" de Saskatchewan	....	....	1	3	....	....	4	3	4	34	7	56	57	....
Total dans les Territoires du N.-O.	1	1	8	24	2	1	42	23	33	268	59	462	396	....
" " " du Yukon	....	1	2	10	4	..	9	13	18	194	39	290	54	134
Grand total	1	2	10	34	6	1	51	36	51	462	98	752	450	134

PARTIE III.

TERRITOIRE DU YUKON

GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST,
DAWSON, T. Y., 1er décembre 1902.

Au Très honorable
Sir WILFRID LAURIER, G.C.M.G., etc., etc.,
Président du Conseil Privé,
Ottawa, Ont.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel sur la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest en service dans le Territoire du Yukon, pour l'année terminée le 30 novembre 1902; je vous transmets en même temps les rapports des officiers suivants :—

Le surintendant A. E. Snyder, commandant la division H, White-Horse;
L'inspecteur W. H. Routledge, commandant la division B, Dawson;
L'inspecteur A. E. C. McDonell, Dalton-Trail;
Le médecin auxiliaire L. A. Paré, White-Horse;
" W. E. Thompson, Dawson;
" G. H. Madore, Selkirk.

OFFICIERS.

Le 1er décembre 1901, les officiers suivants étaient en service dans le Territoire du Yukon :—

Le surintendant Z. T. Wood, commandant le Territoire.

Division B

Le surintendant P. C. H. Primrose;
L'inspecteur C. Starnes;
L'inspecteur W. H. Routledge;
L'inspecteur T. A. Wroughton;
L'inspecteur F. L. Cosby;
L'inspecteur A. E. C. McDonell;
Le médecin auxiliaire W. E. Thompson;
" G. H. Madore.

Division H

Le surintendant A. E. Snyder;
L'inspecteur D. M. Howard;
L'inspecteur A. M. Jarvis, C. M. G.;
L'inspecteur F. P. Horrigan;
Le médecin auxiliaire L. A. Paré;
" S. M. Fraser.

Les permutations suivantes ont eu lieu au cours de l'année.

Transférés du Territoire du Yukon.
Le surintendant P. C. H. Primrose;
L'inspecteur C. Starnes;
L'inspecteur W. M. Walke.

Transférés au Territoire du Youkon.
Le surintendant A. M. Cuthbert;
L'inspecteur Crosthwate, S.;
L'inspecteur Walke, W. M.;
L'inspecteur Taylor, J.
L'inspecteur Pelletier, E. A.

Les inspecteurs Howard et Jarvis ont été transférés de la division H à la division B, et l'inspecteur McDonell de la division B à la division H.

Les officiers suivants sont actellement de service dans le Territoire du Yukon :—

Le sous-commissaire Z. T. Wood, commandant le Territoire.

Division H

Le surintendant A. E. Snyder, commandant la division ;
L'inspecteur F. P. Horrigan ;
L'inspecteur A. E. C. McDonell, commaudant à Dalton-Trail ;
L'inspecteur Crosthwaite, S. ;
L'inspecteur A. E. Pelletier ;
Le médecin auxiliaire Paré, L. A. ;
" Fraser, S. M.

Division B

Le surintendant Cutbert, A. R. ;
L'inspecteur Routledge, W. H. ;
L'inspecteur Howard, D. M. ;
L'inspecteur Jarvis A. M., C. M. G. ;
L'inspecteur Wroughton, T. A. ;
L'inspecteur Cosby, F. L. ;
L'inspecteur Taylor, J. ;
Le médecin auxiliaire Thompson, W. E.;
" Madore, G. A.

Les officiers commandant les divisions m'ont habilement secondé l'an dernier et j'ai aussi reçu l'aide loyale de tous les autres officiers.

AIDES AUX AUTRES DÉPARTEMENTS.

Il n'est pas sans intérêt d'indiquer les différents devoirs dont les membres du corps ont à s'aquitter en ce pays, et voici quelques-uns de ces devoirs :—

Inspecter les maisons de halte sur les routes, s'assurer qu'elles fournissent le logement exigé par la loi, qu'elles sont tenues convenablement en bon ordre, et qu'on n'y vend pas de liqueurs sans permis ; signifier les avis relatifs aux changements survenus dans les ordonnances, quand les amendements entrent en vigueur immédiatement : ce service est nécessité par l'éloignement considérable de Dawson, et par les moyens incertains de communication par le courrier avec certaines localités, etc. Aider au percepteur des taxes et à l'inspecteur des incendies ; chacun de ces derniers se faisant accompagner par un gendarme pour faire ses tournées. Prêter main-forte en temps d'élections, envoyer des surnuméraires en service aux habitations, etc., lesquels souvent agissent en qualité de présidents du scrutin. Aider au préposé à la salubrité publique pendant la quarantaine établie à cause de la petite vérole. Fournir attelage et conducteur pour transporter aux différents creeks des fonctionnaires et des visiteurs distingués. Un membre du corps agit en qualité de sous-shérif à White-Horse, et un autre en qualité de greffier adjoint de la cour au même endroit. Des membres du corps sont aussi directeurs de la poste à Forty-Mile, Stewart-River, Selkirk, Dominion-Creek, Glacier-Creek, etc., et on rémunère leurs services au moyen d'une commission de 40 pour 100 sur le montant réalisé par la vente de timbres, ce qui équivaut à environ 3 centins par jour. Ils doivent en retour aller au devant de tous les bateaux qui passent à leurs postes à toutes les heures du jour et de la nuit.

Nous avons beaucoup à faire au sujet des douanes. Quelques-uns de nos hommes s'occupent exclusivement du service des douanes et pas du tout du service de la gendarmerie. C'est pour nous un grand inconvénient, forcés que nous sommes de choisir, pour remplir ces devoirs, nos meilleurs hommes, dont nous pouvons difficilement nous passer, vu la faiblesse numérique de notre effectif. Non seulement nous perdons leurs services, mais il nous faut les nourrir, les vêtir et les payer. Ce n'est pas tout à fait juste, car, naturellement ces frais d'entretien se prennent à même les crédits votés pour la gendarmerie, et ces hommes passent pour faire partie de notre corps dans le Yukon, tandis qu'ils sont séparés de nous à tous égards.

Il nous a fallu voir au transport des agents pour la perception des droits sur le bois, chez les divers propriétaires des maisons de halte sur les routes, et dans les chantiers établis sur la rivière.

Nous avons fourni aux inspecteurs du bois un gendarme pour les accompagner et des canots pour les conduire de poste détaché en poste détaché.

Nous avons fourni notre aide aux réparateurs de la ligne télégraphique lors de leurs tournées ; nous envoyons parfois nos hommes faire les réparations eux-mêmes, mais

presque toujours un de nos hommes accommagne le réparateur de la ligne. Ce dernier prend ses repas aux postes détachés de gendarmerie, lorsqu'il ne trouve rien ailleurs.

A Mackay, le maréchal des logis, chef Grahame est le télégraphiste.

Le droit d'exportation de 2½ pour 100, qu'on a substitué au droit régalien, à libéré nos détachements des creecks de la perception qu'il fallait en faire, mais a occasionné beaucoup d'ouvrage supplémentaire aux hommes de White-Horse et de Dawson. Les hommes de la division B ont à inspecter les bagages de tous les voyageurs qui s'en vont pendant l'été et à surveiller tous les steamers et petits bateaux pour s'assurer qu'on ne passe pas de " poussière d'or " en contrebande. En hiver, on soumet à des perquisitions tous les voyageurs qui partent à White-Horse ou à Forty-Mile, suivant le cas, et s'ils ne sont pas porteurs d'un certificat de la part du contrôleur du Territoire du Yukon établissant qu'ils ont payé le droit, on peut leur confisquer leur or.

Nous fournissons des ordonnances à chacun des trois juges pour chacune des cours, et des ordonnances ont toujours assisté aux différentes sessions du conseil du Yukon et du conseil de ville. Tous les jours une ordonnance se tient en service à la cour de police.

Nous avons fait beaucoup de travail sur les creeks et ailleurs pour le bureau du shérif et les cours territoriale, de la police et du commissaire de l'or ; nous avons signifié des papiers, sommations du jury, sommations pour petites dettes, sommations à des défendeurs, assignations de témoins, citations, brefs, etc. Il y a aussi des gendarmes chargés de séquestrer les claims. Nous passons aussi beaucoup de temps à rechercher et arrêter des gens sur mandat d'amener, et je ne crois pas qu'on puisse citer un seul cas où un homme ait réussi à s'échapper lorsqu'on avait prévenu la gendarmerie à temps. Le shérif communique directement avec les divers détachements, car on évite ainsi tout retard qui se produirait peut-être avec de funestes résultats s'il avait à s'adresser d'abord au commandant de la division.

Nous fournissons en outre des gardiens aux deux banques, et un homme est de service la nuit à chaque banque. J'ai déjà fait rapport au long sur ce point, et l'officier commandant la division B en parle de nouveau dans son rapport.

Je dois dire qu'en somme, nos relations avec les autres départements ont été des plus cordiales, mais on semble en général être sous l'impression que les autres départements peuvent en aucun temps appeler la gendarmerie et lui faire exécuter n'importe quelle besogne. On nous a demandé à White-Horse de fournir deux aides au bureau de poste en un temps où l'ouvrage pressait. Peu importe que nous soyons à court d'hommes, ou que nous ayions besoin de tout l'effectif disponible pour voir à notre véritable besogne, savoir : supprimer les crimes et faire observer la loi et l'ordre ; nous sommes apparemment à la disposition de tout département qui veut, pour s'éviter des dépenses, nous demander de faire l'ouvrage qui, naturellement, incombe à ses employés

AGRICULTURE.

Je dois attirer votre attention sur les progrès étonnants réalisés en agriculture au cours de la dernière année.

On avait toujours regardé le Yukon comme un pays stérile, ne produisant ni moissons ni légumes, si ce n'est en serres ou dans des circonstances exceptionnelles. Cette opinion se modifie chaque année, et la dernière saison surtout a fait disparaître tout doute au sujet de la fécondité du sol en fait de légumes de toutes sortes, robustes ou autres, comme il en pousse au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest. On a récolté ici cet été de l'avoine avec le plus grand succès, et, bien qu'on l'ait fauchée encore verte pour la faire manger en fourrage, ce qui est plus profitable que de récolter le grain en cette région, cependant on a eu la preuve que les graminées y poussent et mûrissent bien.

On peut y faire venir du foin de la meilleure qualité, et, de fait, il semble croître partout en abondance. Il n'y a vraiment pas à s'étonner, si l'on considère que, quoi qu'on en ait dit, la saison est à très peu de chose près la même que celle du Manitoba. Et, sans me croire trop opportuniste à ce sujet, il m'est avis que dans quelques années on récoltera dans le Territoire une grande partie du fourrage, sinon tout le fourrage nécessaire ici. Il ne faut pas oublier, sans doute, que les premières dépenses à rencontrer pour l'établissement d'une ferme ici sont de beaucoup plus considérables qu'en

aucune autre partie du Canada, de fait, un semblable établissement nécessite un très gros capital, mais, d'un autre côté, les revenus sont si considérables qu'il y a à réaliser un fort profit sur le placement primitif. Je citerai un exemple : On a défriché il y a un an ou deux une ferme près de Dawson, et, après avoir dépensé beaucoup d'argent et de travail, on a réussi à la mettre en très bon état de culture. On avait ensemencé cette année 35 acres en avoine ; on l'a fauchée verte pour en faire du fourrage, et on a récolté environ deux tonnes par acre. Ce fourrage se vend à Dawson 5c. la livre ou $100 la tonne, et il y a une bonne demande ; voilà un revenu très considérable pour un cultivateur. Et il y a plusieurs autres fermes de ce genre dans le Territoire.

On a envoyé cette année aux expositions du sud et de l'est diverses quantités de légumes récoltés au Yukon, et elles ont avantageusement soutenu la comparaison avec d'autres articles de même nature qui avaient poussé dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Manitoba. Le conseil du Yukon se propose d'expédier l'an prochain aux expositions de l'est des échantillons de légumes aborigènes.

La récolte locale ne parviendra probablement jamais à égaler la demande, cependant en plusieurs endroits on a entrepris la culture des jardins potagers.

MINES.

L'industrie du pays, comme on peut l'appeler, est dans une condition florissante. On a commencé à travailler de nouveau, et avec avantage, dans les anciens creeks, et les nouvelles découvertes sont nombreuses. Quelques-unes ont de l'importance, surtout celles de Duncan, de Boucher et de Clear-Creek.

Il y a eu plusieurs alertes au cours de l'année, notamment sur certaines concessions, qu'on avait ouvertes à location. Plusieurs personnes différentes avaient simultanément jalonné le même claim. Le commissaire de l'or sut éviter tout litige en assignant une part à chaque réclamant.

Duncan-Creek, dont j'ai parlé dans mon rapport annuel de l'an dernier, est devenu très important, et à donné des résultats qui ont dépassé les espérances de tous. Il y avait là peu de monde l'hiver dernier, mais il y aura cet hiver 400 ou 500 individus dans les environs.

Boucher-Creek et ses tributaires, mentionné plus haut, est une autre découverte, qu'on ne peut guère qualifier de récente, car on y avait déjà travaillé en 1896, en même temps qu'au Larsen-Creek, et on y avait trouvé bonne rémunération. On avait cependant abandonné cet endroit, lorsque l'excitation du Klondike avait entraîné tous les mineurs vers cette région, et le creek était resté désert jusqu'à juillet dernier, alors qu'il fut jalonné de nouveau par un nommé Boucher. Le nom de ce dernier a été donné à ce cours d'eau.

Il a été fait plusieurs autres découvertes au cours de l'année, et quelques-unes sont très bonnes, paraît-il.

On commence à parler de la région de la rivière Pelly, et il y a aujourd'hui 200 ou 300 hommes qui se sont placés le long de ce cours d'eau ; d'ici à un an il se fera probablement des découvertes importantes, car on a trouvé des indices dans presque tout les tributaires de la rivière et dans la rivière elle-même.

On est à faire une expérience très intéressante dans l'Eldorado-Creek. Il y a quelques années on avait percé un puits à une profondeur de 16 pieds en dessous du gravier aurifère, puis à travers ce qu'on supposait être la roche de fond, et on atteignit une autre couche de gravier qui a donné un bon rendement. On a continué à creuser le puits et on est maintenant rendu à une profondeur de 205 pieds. En creusant, on a rencontré, à 91 pieds, une deuxième couche de gravier contenant assez d'or, et une autre à 136 pieds ; un peu plus avant il y a encore un autre lit dans lequel on trouve de l'or, mais dont on n'a pas encore déterminé la valeur. Il y a donc ainsi deux filons rémunérateurs jusqu'à aujoud'hui, sans compter celui qui se trouve à 136 pieds. Il reste à savoir ce qu'on découvrira dans la roche de fond, lorsqu'on l'aura atteinte.

Comme cette question intéresse tout le Territoire, le conseil du Yukon a déjà accordé, dans le but d'aider à faire cette découverte, une somme de $1,000, payable dans la proportion de $20 par chaque pied additionnel qu'on creusera en sus de 205, afin de permettre de continuer le percement du puits au cours de l'hiver qui commence. Les couches exploitables de gravier, qu'on trouve ainsi à différents niveaux, se rencontrent

sous les éboulis qui se sont apparemment produits, d'abord de l'un des côtés de la vallée et ensuite de l'autre côté.

Depuis que j'ai écrit ce qui précède on a atteint, à une profondeur de 222½ pieds, un cours d'eau souterrain, qui a vite rempli le puits, et s'en échappe continuellement en un volume qui excède la chute de deux bonnes écluses. Si cet incident peut résoudre pour l'avenir le problème de l'eau dans les mines, il devient actuellement une menace pour la ville de Bonanza et pour les claims miniers qui se trouvent immédiatement en aval sur le Bonanza-creek, car, à cause de la température extrêmement froide, l'eau gèle presque en sortant du puits, et il faut au delà de cinquante hommes pour lui tenir un passage ouvert. Si on la laissait se congeler dans les environs de Bonanza, il se formerait bientôt un glacier qui engloutirait la ville et mettrait fin à l'exploitation minière du creek inférieur.

Comme les propriétaires de claims n'avaient aucun moyen de faire cesser cet écoulement, le gouvernement s'en est chargé et a passé contrat pour faire boucher l'ouverture de manière à empêcher l'eau de couler.

La région de Gros-Saumon *(Big-Salmon)* n'a pas encore produit beaucoup, bien qu'il y existe beaucoup d'activité sur les différents creeks, et que les propriétaires de claims paraissent bien satisfaits des perspectives offertes. On a transporté là cet été beaucoup de fortes machines. Une chose cependant a tenu cette région stationnaire, c'est que le nécessaire y coûte très cher ; ainsi le transport d'effets d'Eureka-Landing sur le Hootalinqua jusqu'aux creeks aurifères a coûté 8c la livre ; si on y ajoute le prix du transport de White-Horse, 1½c la livre, le prix de revient des comestibles, etc., a été si élevé qu'on a pu exploiter avec profit que les claims assez riches. L'été prochain les mineurs n'auront pas à subir cet inconvénient, car l'administration a établi une route qui va de Mason's-Landing sur la Hootalinqua jusqu'à 10 en bas de Discovery, sur le Livingstone-Creek, et les marchandises pourront ainsi se transporter à frais grandement réduits. En général, on a fermé les mines pour l'hiver, mais on reprendra les opérations de bonne heure à la saison prochaine. Cette région promet beaucoup, et les propriétaires de claims semblent y avoir grande confiance, car ils font des dépenses pour se pourvoir d'un plus grand nombre de machines afin de travailler sur une plus grande échelle l'an prochain.

Beaucoup de chercheur d'or se sont avancés dans le pays jusqu'à la source de la Hootalinqua dans la région du lac Teslin, mais on n'a encore reçu de là aucun renseignement digne de foi.

On a aboli le 30 avril dernier le droit régalien de 5 pour 100 sur l'or recueilli dans les mines, et on l'a remplacé par un droit d'exploitation de 2½ pour 100, sans exemptions. On a perçu ce droit sur $11,862,355.84 jusqu'au 31 octobre, sans tenir compte des productions de White-Horse et de Forty-Mile pour ce mois.

La quantité d'or sur laquelle on a perçu les droits régaliens et pour laquelle on a émis des certificats gratuits jusqu'au 1er mai, s'est élevé à $842,055.55, en sorte que la production totale de l'or jusqu'au 31 octobre, en tenant compte des exceptions ci-haut mentionnés, a été, suivant les registres, de $12,704,411.39. On en est arrivé à ce montant en évaluant la poussière d'or à $15 l'once, prix établi par l'Etat dans le but de faire les perceptions, mais ce n'est pas là la véritable valeur de l'or, car la plus grande partie valait au delà de $16 ; il y en avait qui allait même jusqu'à $17, de sorte que la valeur réelle de la production excède de beaucoup le montant susdit.

Le tableau suivant, extrait des registres du commissaire de l'or, indique la somme d'affaires opérées du 1er décembre 1901 au 31 octobre 1902, comparativement à celles des années complètes de 1900 et de 1901 :—

——	1900.	1901.	1902.
PLACER.			
Nombre de certificats de travail	2,943	3,561	4,576
" de renouvellements	3,466	3,462	4,420
" de délimitations	790	4,602	1,926
" de permis de force hydraulique	130	....	154
" de paiements au lieu de répartition	151	125	57
QUARTZ.			
Nombre de certificats de travail	90	382	689
" de concessions	671	1,123	1,072
" de certificats de société	18	43	80
" de paiements au lieu de répartition	20	33	31

L'état a retiré un revenu de $232,958.96 ; il y a eu au delà de 2,000 rétablissements de situation, et l'on a émis plus de 6,000 certificats de mineurs libres.

L'hiver dernier environ 598 machines à vapeur ont fonctionné sur les différents creeks des environs de Dawson ; il y en a cet hiver 1,026, soit une augmentation de 428.

Suit un tableau indiquant où se trouvent ces machineries :—

Localité.	Chaudières.	Machines.	Total.
Bonanza et ses tributaires	156	95	251
Eldorado "	95	32	127
Gold-Run	43	33	76
Lower-Dominion	10	5	15
Dominion	96	30	126
Lombard-Creek	....	2	2
Hunker et ses tributaires	106	38	144
Gold-Bottom	27	5	32
Last-Chance	37	20	57
Sulphur	70	25	95
Eureka et ses tributaires	37	....	37
Creek-à-l'Ours	22	7	29
Duncan	6	....	6
Creeks Miller et Boucher	3	....	3
Creek Montana	8	....	8
Creek McKinnon	1	1	2
Creek Henderson	12	....	12
Creek aux Chardons	4	....	4
Nombre total des machines	733	293	1,026

QUARTZ.

Durant la dernière saison on a poussé les travaux d'exploitation avec la plus grande vigueur, et plusieurs nouvelles découvertes de quartz sont venu s'ajouter à celles déjà enregistrées. On a expédié de quelques mines au haut-fourneau de Tacoma une certaine quantité de minerai, afin de le soumettre à l'épreuve de la fonte. On a fait des essais qui ont donné beaucoup ; il y a eu en certains cas une moyenne de $170 à la tonnes

On examinera cet hiver sur une grande étendue les terrains du creek Lépine, et il s'y fera beaucoup de travaux d'exploitation. Ces terrains sont à peu de distance de

Dawson, et on a ouvert un chemin à partir de Moosehide, qui se trouve un peu au-dessous de Dawson, pour communiquer avec les mines, et qui aidera considérablement à leur développement.

Bien que les mines de quartz n'aient rien produit de bien considérable jusqu'à présent, les indices me paraissent si bons que, d'ici à un an, je m'attends à voir quelques-unes des mines contribuer à augmenter la production de l'or en ce pays.

On trouve des dépôts de quartz disséminés dans presque toutes les parties du territoire, et, bien qu'il ne soit pas encore réputé contenir le précieux métal en quantités exploitables, cependant les nombreux mineurs et les puissantes compagnies qui sont intéressés à cette branche très importante de l'industrie minière paraissent bien satisfaits des indices, à tel point qu'il s'est fait de forts placements. Cette confiance, qui ne doit pas reposer sur une simple conjecture, semble donner lieu d'espérer que les mines de quartz s'exploiteront dans l'avenir sur une grande échelle et qu'elles seront une source additionnelle de prospérité pour le pays.

L'Etat a établi un bocard dans le but de permettre aux propriétaires des claims de quartz de faire broyer et essayer leur minerai, et, afin d'aider davantage à l'exploitation des mines de quartz, on est à broyer et essayer gratis tous les échantillons apportés par les mineurs ; à l'expiration de deux mois, on demandera une rémunération très minime, ce qu'il faut pour couvrir les frais et rien de plus.

CUIVRE.

On en trouve surtout dans la région de White-Horse, et il s'est fait beaucoup de travail sur les différents claims. On a expédié à un haut-fourneau de la mine Copper King une petite quantité de minerai, une ou deux tonnes, et le résultat a donné 47 pour 100 de cuivre, 1 once d'or et 2 onces d'argent.

Les propriétaires de ces mines sont des gens relativement pauvres, et l'exploitation s'en trouve par le fait même sérieusement retardée, car ces gens ne peuvent faire les travaux eux-mêmes, et, sachant leurs terrains très bons, ils effrayent les capitalistes en leur demandant des prix exorbitants.

En général, le minerai semble riche, et les dépôts sont d'une grande étendue.

PLATINE.

On a aussi trouvé du platine dans un tributaire de Lake-Creek dans la partie de Clear-Creek, de même que dans la Pelley et ailleurs, mais il est encore difficile de dire combien il y en a. On a aussi constaté des dépôts d'étain.

HOUILLE.

La houille, qui devra à l'avenir nous servir de combustible, sera un autre appoint aux ressources du pays. Il y en a des dépôts considérables par tout le territoire. On en trouve le long de la rivière Yukon sur une étendue d'environ 1500 milles, tant du côté canadien que du côté américain. C'est un lignite d'une très bonne qualité et qui brûle très bien ; il se désagrège cependant très vite, lorsqu'on l'expose à l'air durant quelque temps. Cela s'explique par le fait qu'il est gelé jusqu'à une profondeur de 150 pieds ou plus, ce qui tend à le disjoindre, et il se sépare par morceaux lorsqu'il dégèle. Au-dessous du niveau de la gelée, cependant, la houille qui s'y trouve ressemble beaucoup en qualité à celle des contrées situées plus au sud, et elle s'améliorera à mesure que les travaux se feront à une plus grande profondeur.

Les houillères qui s'exploitent maintenant se trouvent, l'une, à Cinq-Doigts *(Five-Fingers)* et l'autre, à Cliff-Creek, en aval de Forty-Mile, toutes les deux sur la rivière Yukon. On a extrait de ces mines au cours de l'été 2000 tonnes de houille qu'on a transportée à Dawson. On a aussi plus ou moins exploité d'autres mines situées aux environs de White-Horse et en d'autres parties du Territoire, mais la plupart de ces travaux se sont faits à titre d'expériences.

La houille expédiée à Dawson s'est vendue rapidement à $25 la tonne, et la demande a excédé l'offre. Les propriétaire de mines se proposent de les exploiter sur

une échelle beaucoup plus grande l'an prochain, et d'en expédier davantage à cet endroit. Ce combustible, payé $20 la tonne, se trouve être à meilleur marché que le bois, lequel, une fois débité en bois de chauffage, coûte $16 la corde, bien qu'on puisse acheter de grandes quantités de bois de 16 pieds de long pour $10 la corde.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL AU SUJET DES MINES.

La production de l'or semble avoir baissé cette année, de même que les recettes qui en proviennent, mais il faut en grande partie attribuer cette diminution apparente au fait que l'administration a évalué tout l'or exporté au prix de $15 l'once, sans s'occuper du creek d'où il provenait ; cet or vaut parfois $17 et plus.

Il s'est aussi perdu beaucoup d'or au printemps, alors que les inondations ont emporté beaucoup des amas de terres extraites et déposées à la surface au cours de l'hiver précédent. Cette perte, jointe au fait de l'exploitation d'un grand nombre de terrains plus riches, a contribué à diminuer la production. Cette diminution n'est que temporaire, et on le comprendra si l'on considère le véritable état du pays. D'abord, au cours de la dernière saison on a exploité, et avec grand profit, une vaste étendue de terrain réputé d'une qualité inférieure et peu avantageux, et auquel on n'avait pu toucher dans les années précédentes. Les routes qu'on a ouvertes vers les nombreux centres miniers ont réduit considérablement le coût de la production, car le prix du transport des comestibles, etc., a été de beaucoup moins élevé, n'a pas atteint même la moitié du prix des autres années ; le chercheur d'or s'est ainsi trouvé en état de courir vers de nouveaux champs où il n'avait pu se rendre auparavant. Je crois fermement que le pays, loin de s'épuiser, n'est encore que dans son enfance. La vieille routine qui consiste à enlever à la terre, au moyen du pic et de la pelle, les trésors qu'elle contient, disparaît rapidement et passera bientôt à l'état de souvenir en ce pays. On remplace le pic et la pelle par des machines. On a vu l'été dernier s'installer des machines sur presque tous les creeks importants, et des dragues à vapeur enlèvent aujourd'hui une tonne de terre en deux ou trois minutes. Grâce à ces sortes de machines, au moyen desquelles on peut manœuvrer de grandes quantitées de matériaux, à des prix de main-d'œuvre considérablement réduits, les revenus sont naturellement de beaucoup plus forts, et on peut travailler avec profit dans des terrains d'une qualité très inférieure. Il n'y a réellement que la question de dépense pour empêcher aujourd'hui plusieurs autres creeks de s'exploiter. En installant cette année quelques-unes des machines les plus considérables, on voulait surtout faire des expériences, mais les résultats obtenus ont démontré leur avantage et prouvé qu'elles offrent aujourd'hui le moyen le plus convenable et le plus utile d'exploiter les mines en ce pays.

Un des faits les plus remarquables occasionnés par l'introduction de ces machines, est qu'on à recommencé à travailler dans plusieurs des anciens creeks qu'on avait cru épuisés. On a même tamisé de nouveau les déchets de mines, comme on appelle les restes de terre d'où l'on a tiré l'or, et on a eu d'excellents résultats. Il est peu probable que ces déchets soient aussi riches que plusieurs des creeks encore inexploités et où l'on sait qu'il y a de l'or, et il n'est pas nécessaire d'être très optimiste pour croire que la permanence des camps miniers n'est pas une affaire de quelques années, mais qu'elle restera bien longtemps encore pour contribuer puissamment au développement et au progrès de tout le Dominion. On se sert maintenant de la vapeur pour dégeler la terre ; elle prend vite la place du bois, et cette innovation a non seulement fait diminuer la consommation de notre approvisionnement le plus important de combustible, mais a augmenté la productivité des mines, car les travaux peuvent s'exécuter par ce moyen avec beaucoup plus d'aise et de célérité.

La question de l'eau devient de plus en plus un problème sérieux en certaines régions. Autrefois le pays était fortement boisé, et la neige ne disparaissait que tard le printemps ; souvent il en restait durant les mois de l'été, là où les rayons du soleil ne pouvaient l'atteindre. La neige fondait alors graduellement, formant une source qui alimentait les creeks d'une façon sûre et régulière. Les conditions sont maintenant changées. On a coupé le bois dans le voisinage des creeks, et la neige n'ayant plus rien pour la conserver, fond rapidement au printemps, cause des inondations et souvent des dommages considérables. Lorsque l'eau s'est ainsi précipitamment écoulée, la source en

est tarie, la sécheresse survient, et il en résulte que plusieurs des gangues aurifères doivent rester là jusqu'au printemps suivant. Le mineur souffre de ce véritable inconvénient, qui a beaucoup contribué à la diminution des lavages de minerai qui se sont faits en certaines localités. L'Etat devra y voir bientôt et aviser à prendre les moyens d'emmagasiner l'eau. Je ne puis passer à un autre titre sans parler des grands, je pourrais dire des merveilleux changements, survenus dans le pays au cours des deux ou trois dernières années de mon séjour ici. Tout, auparavant, était d'une nature plus ou moins éphémère. Il ne se faisait que très peu de découvertes importantes. C'était l'ère des conjectures. Presque tout le monde ici ne considérait alors les camps que comme des établissements temporaires, et destinés sous peu à disparaître. Les rapports que l'on faisait alors sur la condition du pays n'avaient rien de certain et laissaient à désirer. Mais aujourd'hui les conjectures et les doutes sont finis, et l'avenir du pays est bien assuré. Les nouvelles méthodes d'exploitation, le transport, et partant les marchandises à meilleur marché, tout a contribué et contribuera à amener une longue période de progrès et de prospérité.

ARMES ET FOURNIMENT.

Je n'ai qu'à réitérer mes observations des années précédentes au sujet de nos mousquetons Winchester et de nos revolvers Enfield.

Cet été, un armurier est venu inspecter les armes à White-Horse et à Dawson. Il nous a dit que les carabines (Winchester) et les revolvers Enfield étaient vieux et usés, mais qu'avec les réparations qu'il leur ferait ils pourraient servir pendant quelque temps encore.

Nous n'avons pas suffisamment d'armes pour équiper d'une manière uniforme le corps des gendarmes du Yukon, de sorte que les détachements de la division B sont pourvus de carabines Lee-Metford, tandis que les hommes qui font le service au poste ont des Winchesters. Il en est de même jusqu'à un certain point de la division H.

Je suis sous l'impression que l'on va nous fournir sous peu de nouvelles carabines et de nouveaux revolvers.

La division H a un Maxim et un Maxim-Nordenfelt, qui sont tous deux en bon état. Chaque division, à mon avis, devrait être munie d'une couple de canons de campagne du type le plus moderne, non seulement pour tirer des saluts et le coup de midi, mais encore afin de permettre aux hommes de faire régulièrement des exercices d'artillerie.

BATIMENTS ET RÉPARATIONS.

L'année dernière, des travaux de construction considérables ont été exécutés dans les districts de White-Horse et de Dawson. Des postes de détachements ont été établis à différents endroits, les bâtiments aux deux quartiers généraux ont été réparés et des annexes y ont été ajoutés partout où c'était nécessaire.

Les travaux ont été faits presque entièrement par nos propres hommes et par les forçats ; aussi ont-ils coûté peu de chose. Pour détails, *voir* rapports des commandants divisionnaires.

Je demanderais que les bâtiments suivants soient construits, l'été prochain, au quartier général du district de Dawson (ville de Dawson).

Tout d'abord, le besoin d'un bâtiment où les hommes pourraient se récréer se fait vivement sentir. Je recommanderais que ce bâtiment ait deux étages ; au rez-de-chaussée se trouveraient une cantine, une salle de billards, une salle de lecture et de cartes, et l'étage supérieur pourrait servir de salle de fanfare, de théâtre, de salle de danse et de gymnase.

Il faudrait aussi un nouveau corps de garde, l'ancien bâtiment, construit en 1897, est aujourd'hui beaucoup trop petit et très mal situé ; il se trouve sur une des principales rues de Dawson. De plus, il n'y a pas assez de terrain autour de son emplacement pour y établir un préau de prison. L'on dépense plus à l'entretenir que si l'on construisait un nouveau bâtiment. Dans le cas où le gouvernement déciderait de bâtir un nouveau corps de garde, je recommanderais qu'une fournaise soit installée dans le bâtiment actuel.

A White-Horse, comme à Dawson, le besoin d'un bâtiment pour des fins de récréation se fait grandement sentir. Il faudrait aussi ajouter des cuisines à la caserne, à White-Horse, ainsi qu'aux quartiers des hommes, aux postes de Dalton-Trail et de Wells.

CRIMINALITÉ.

A peu d'exceptions près, le territoire a été exempt de crimes d'une nature sérieuse. C'est là un fait remarquable si l'on considère la vaste étendue de pays peu peuplé que renferme le Yukon et les grandes distances qui séparent les localités habitées.

Le seul crime grave qui ait été commis, l'année dernière, a été le meurtre de Bouthillette, Beaudoin et Constantin. Un rapport circonstancié sur cette affaire vous sera transmis par l'officier commandant la division B. Je ferai remarquer qu'un crime aussi révoltant a rarement été perpétré au Canada.

Les membres de la gendarmerie qui avaient été chargés de rechercher les meurtriers méritent les plus grands éloges pour la manière dont ils se sont acquittés de leur tâche. Bien que l'on n'eût aucun indice pour se guider, 47 jours après la découverte du cadavre de Bouthillette les deux assassins étaient arrêtés. Le procès de Labelle, l'un des meurtriers, eut lieu le 31 octobre ; le jury rendit un verdict de culpabilité et le prévenu fut condamné à être pendu le 10 janvier 1903. Fournier, l'autre meurtrier, subit son procès le 4 novembre ; le même verdict fut rendu contre lui et il fut condamné à être exécuté le 20 janvier 1903.

Relativement au pillage à main armée du "Dominion Saloon", dont je parle dans mon dernier rapport annuel, les individus que nous soupçonnions ont été arrêtés et traduits devant les tribunaux. Deux d'entre eux ont été condamnés aux travaux forcés, —l'un (Brophy) à perpétuité et l'autre (Harris) pour un terme de 10 ans. Le 3me (Tomerlin) a échappé au châtiment qu'il avait mérité en révélant ses complices.

Le forçat Georges St-Cyr, dont la sentence de mort avait été commuée en emprisonnement à perpétuité, comme je le dis dans mon rapport de l'année dernière, est devenu fou et a été envoyé à l'asile de New-Westminster.

Nous sommes enfin débarrassés de quelques-uns de nos prisonniers qui ont été condamnés à de longs termes d'incarcération, 10 d'entre eux ayant été conduits au pénitencier de la Colombie-Britannique. Cela va décharger la gendarmerie du Yukon d'une lourde responsabilité. Comme je l'ai déjà dit, nous n'avons pas d'endroit convenable pour ces prisonniers ; notre préau n'est pas assez grand pour que les détenus puissent y travailler pendant les journées sombres de l'hiver, et nous n'avons pas de personnel régulier de surveillants. Il est difficile de faire comprendre aux recrues et aux hommes nouvellement arrivés des Territoires combien sont dangereux des hommes comme Brophy, qui n'ont rien à perdre et tout à gagner dans une suprême tentative pour reprendre leur liberté. Maintenant qu'ils sont partis, le corps de garde sera moins encombré et nous aurons plus de place pour les autres prisonniers que nous avons sous notre garde.

Il y a encore ici 8 prisonniers, dont les termes d'incarcération varient de 2 à 12 ans. Quelques-uns ont été condamnés après le transfèrement des 10 forçats dont je viens de parler. Nous avons aussi trois prisonnières.

Comme d'habitude, le nombre des aliénés a été considérable, l'année dernière, soit 26 en tout. Sur ce nombre 12 ont été congédiés après avoir recouvré la raison, 11 ont été envoyés à l'asile de New-Westminster, et les trois autres sont encore à l'asile.

Comme toujours, un certain nombre de repris de justice sont arrivés au printemps, mais voyant qu'ils étaient étroitement surveillés ils n'ont pas tardé à déguerpir.

Avant de passer à un autre sujet, je tiens à signaler à votre attention l'habileté avec laquelle le maréchal des logis F. Smith, n° matricule 3,154, a rempli ses ardus et difficiles devoirs comme sous-officier préposé au poste de la ville de Dawson. La charge exercée par lui, l'année dernière, a été celle de chef de police pour la ville de Dawson, sous les ordres des commissaires de police de la ville en ce qui concernait les règlements municipaux, et c'est entièrement dû à son tact et à son jugement si nos relations avec le conseil de ville ont été toute l'année durant aussi amicales et aussi cordiales.

C'est aussi grâce à son zèle et à son énergie infatigables si les meurtriers de Bouthillette, Beaudoin et Constantin ont été aussi promptement traduits en justice. Relativement à cette affaire, le gendarme J. H. Burns, n° de matricule 3,485, mérite une mention

spéciale ; les recherches auxquelles il s'est livré ont beaucoup aidé à découvrir et à dénicher les auteurs de ce crime.

CANTINES.

Les cantines des deux divisions sont dans une excellente situation financière et continuent à être d'une grande utilité pour les membres de la gendarmerie. Elles permettent aux hommes de tous grades d'acheter, à des prix raisonnables, les menus articles qui contribuent tant à notre santé et à notre confort. S'il n'y avait pas de cantines plusieurs choses indispensables ne pourraient être obtenues, vu que les prix exigés par les marchands sont hors de la portée de nos bourses.

Les deux cantines viennent en aide aux mess des divisions en leur accordant des allocations. Nous avons actuellement en magasin un bon assortiment de marchandises, et tout le stock est assuré.

HABILLEMENT ET ÉQUIPEMENT.

A l'exception d'un ou deux articles, les accoutrements que l'on nous a fournis, l'année dernière, étaient de bonne qualité et répondaient aux exigences du climat. Nous étions mieux équipés que par le passé.

Je crois que l'on a eu tort de cesser de distribuer des mocassins. Les bottes de feutre font très bien l'affaire, mais à certains postes les mocassins sont encore indispensables pour voyager en hiver. J'ai recommandé que l'on permette aux officiers commandant les divisions de faire une distribution gratuite spéciale de ces articles lorsque ce sera nécessaire.

Les vieux pardessus en peau de mouton sont complètement usés, et j'espère qu'ils seront bientôt remplacés par d'autres, faits d'une fourrure différente.

CONDUITE ET DISCIPLINE.

La conduite des hommes a été, somme toute, très bonne. Dans la division B, à en juger par le grand nombre d'infractions à la discipline, l'on serait porté à croire que nous avons une classe d'homme pire qu'ailleurs. Il n'en est pas ainsi. D'abord, étant donnés les devoirs que les hommes de la division de Dawson sont appelés à remplir et qui diffèrent du tout au tout de ceux assignés aux gandarmes des autres divisions, l'expérience acquise antérieurement à moins de valeur qu'on pourrait le supposer. Le service particulier qu'il faut faire dans cette localité, comme par exemple la surveillance constante des forçats et des aliénés, exige la plus grande attention, et la moindre déviation des règles établies ou la moindre négligence constitue une faute sérieuse, car de graves conséquences pourraient s'ensuivre. Ensuite, nos hommes sont exposés à tant de tentations qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que le nombre de ceux qui sont cités devant l'officier commandant soit plus considérable qu'ailleurs.

Naturellement, il y a des mauvais sujets, mais, somme toute, la conduite des hommes a été excellente, tout comme dans l'autre division.

Quelques hommes ont été congédiés et d'autres ont déserté durant l'année, mais nous n'avons guère souffert de leur absence.

L'excellent service fait par la gendarmerie, prise dans son ensemble, a plus que contrebalancé le discrédit jeté sur son bon renom par deux ou trois garnements.

MORTALITÉ.

L'année dernière, il n'y a pas eu un seul décès causé par la maladie, mais je regrette de dire que trois de nos hommes sont morts par d'autres causes. Deux se sont noyés à l'embouchure de la rivière Stikine dans les circonstances suivantes. Le gendarme N. M. Campbell, n° de matricule 2,973, et le gendarme S. G Heathcote, n° de matricule 3,462, étaient partis de leur poste, sur la rivière Stikine, en route pour Wrangel, E.U.A. Il paraîtrait qu'ils avaient préalablement fait des arrangements pour qu'une chaloupe les rencontrât, un certain jour, à l'Ile aux Catonniers, pour les conduire à Wrangel. La chaloupe fut envoyée au jour fixé, et après avoir attendu pendant quelque temps, elle s'en retourna. Deux jours après la chaloupe fut envoyée de nouveau à l'île, où l'on

trouva sur la grève quatre de nos chiens et un canot renversé, mais aucune trace des hommes. Campbell et Heathcote seraient, paraît-il, arrivés à l'île le lendemain du jour qu'ils avaient fixé, et comme personne n'était venu à leur rencontre ils avaient loué une vieille chaloupe pour traverser le détroit. C'es la dernière fois qu'on les a vus vivants. Un cadavre seulement a été trouvé jusqu'ici, celui du gendarme Heathcote.

Les citoyens de Wrangel ont fait d'imposantes funérailles au gendarme Heathcote et ont décoré sa tombe le Jour de Commémoration. Voici un extrait du rapport de l'inspecteur Horrigan à ce sujet : "L'on m'apprend qu'il n'y a jamais eu de plus belles funérailles à Wrangel.

L'assistance était, paraît-il, très nombreuse. Le service eut lieu à l'église presbytérienne et fut conduit par le rév. M. Rierdon, avec chœur au complet. Le temple était comble et la majorité des personnes présentes accompagnèrent la dépouille mortelle jusqu'au cimetière. Je me trouvais par hasard à Wrangel le 30 juin, Jour de Commémoration, et ayant remarqué une procession d'enfants vêtus de blanc et une longue file de vétérans de la guerre civique et de citoyens, je suivis le cortège jusqu'au cimetière, où je fus témoin d'une scène très touchante. A ma grande surprise, la première tombe que l'on décora de fleurs fut celle du gendarme Heathcote. Peu importait à quel autel il s'agenouillait et sous quel drapeau il avait servi. On l'avait connu pendant sa vie pour un agent de police fier de son uniforme et de son pays. Maintenant qu'il était mort, on honorait sa mémoire."

L'autre membre de la gendarmerie qui est décédé est le maréchal des logis H. W. Jackson, nº de matricule 3,057, qui s'est flambé la cervelle pendant qu'il faisait la garde. L'on ne sait à quoi attribuer cet acte de désespoir.

EXERCICES.

Comme d'habitude, des exercices ont été faits pendant le printemps et l'été lorsque la chose était possible.

Les recrues nouvellement arrivées des Territoires ont été dressées aux différentes manœuvres et au maniement des armes.

Des exercices au canon Maxim ont aussi été faits durant l'année.

Les sous-officiers ont suivi un cours d'artillerie.

L'on est actuellement à établir des champs de tir à White-Horse et à Dawson, et l'année prochaine tous les hommes des deux divisions feront régulièrement l'exercice du fusil.

POSTES DE DÉTACHEMENTS

Le nouveau chemin d'hiver conduisant à White-Horse, qui vient d'être achevé, nécessitera l'établissement de nouveaux postes de détachements, vu que,—à trois exceptions près,—il ne passe nulle part près de nos avant-postes d'été sur la rivière. Il n'y a qu'un seul endroit où se rencontre un bureau du télégraphe sur tout son parcours de 323 milles.

Je n'ai fait aucun changement dans nos cantonnements, voulant m'assurer préalablement si la route par terre serait employée ou non. Un grand nombre de gens continuent à voyager par l'ancien chemin, où se trouvent un cantonnement de gendarmes, un bureau de poste et une station télégraphique à tous les 30 milles ou à peu près. Cependant, il a été nécessaire d'établir 5 nouveaux postes sur la nouvelle route : un à Stewart River Crossing, McKay's, un à mi-chemin entre Montague et Nordenskiold, un à la rivière Nordenskiold et un sur la rivière Takhini.

Le poste de Tantalus a été changé de place et se trouve maintenant sur la rivière, en deçà de $\frac{3}{4}$ de mille du nouveau chemin.

Le poste de Dalton-House a été abandonné pour l'hiver et celui de la Rivière-Stikine, qui avait perdu de son importance et n'était en réalité qu'un poste de douane, a été supprimé pour le moment.

Comme les postes d'hiver de LaBarge (en bas) et de Chico se trouvent à une trop grande distance du nouveau chemin qui conduit à White-Horse, ils ne seront pas occupés cet hiver, mais les bâtiments seront transférés à différents endroits le long de ce chemin.

En sus des postes qui existent actuellement, d'autres seront établis de temps à autre selon que les circonstances l'exigeront. Des détachements sont maintenant cantonnés dans presque toutes les localités où il y a un nombre tant soit peu considérable de mineurs.

Dans un pays comme celui-ci, il arrive souvent que les postes sont changés de place. Cela est inévitable, vu qu'il nous faut suivre la population et les chemins. Je m'efforce, cependant, de réduire les dépenses qu'occasionnent ces déplacements en transférant les bâtiments au lieu d'acheter de nouveaux matériaux.

Vu les nombreux vols qui avaient été commis dans le district des Creeks Miller et Glacier, j'ai été obligé de détacher un homme pour y faire la police, et si ce district continue à se développer il me faudra y établir un avant poste régulier.

Durant l'été, des détachements ont campé à l'ancien Fort-Reliance et à quelques milles en aval de Quarante-Milles, afin de surveiller les occupants de petits bateaux qui seraient tentés de se soustraire à la taxe d'importation. Les passagers qui s'embarquent sur les steamers peuvent être fouillés avant leur départ, mais ceux qui partent dans de petites embarcations passent la plupart du temps inaperçus. Ils ne peuvent pas, cependant, échapper aux trois postes du bas de la rivière.

CHIENS.

Les chevaux prennent rapidement la place des chiens en ce pays. Dorénavant nous pourrons élever nous-mêmes les chiens dont nous aurons besoin.

INCENDIES.

L'année dernière, il n'y a eu que deux incendies de quelque importance dans le Territoire. L'un de ces incendies a détruit deux des grands entrepôts de la Compagnie de Transport et de Commerce Nord-Américaine, à Quarante-Milles,—les pertes s'étant chiffrées par $40,000. L'on suppose que le feu a été mis par une étincelle provenant du vapeur *Zealandian*. L'autre incendie se déclara dans les steamers *Mona* et *Glenora*, pendant qu'ils étaient dans leur quartier d'hiver, à Stemboat Slough, près de Dawson. Le feu fut mis par le gardien, un nommé McMillan. En mars dernier McMillan fut arrêté, traduit en justice et condamné à 12 ans de travaux forcés. Les pertes ont été estimées à $50,000.

A ces exceptions près, bien qu'il y ait eu de petits feux dans la ville, les dommages subis ont été de peu de chose.

La brigade de pompiers de Dawson mérite les plus grands éloges pour le travail efficace qu'elle a accomplie, et c'est dû en grande partie à elle si Dawson a été exempt de conflagration sérieuse. L'année prochaine, le système de protection contre l'incendie sera considérablement amélioré par l'installation de bornes-fontaines additionnelles par toute la ville.

Aux casernes, tant à White-Horse qu'à Dawson, il n'y a pas eu d'incendie jusqu'à présent, grâce aux précautions minutieuses que l'on prend. Les hommes sont régulièrement exercés aux différentes manœuvres à exécuter en cas de feu. Tous les appareils à incendie sont fréquemment inspectés et sont tenus en bon ordre.

Le seul incendie qu'il y ait eu est celui qui s'est déclaré dans le local occupé par l'inspecteur Walke, au poste de Dalton-Trail. Un rapport sur cette affaire vous a déjà été transmis.

FOURRAGE.

L'année dernière, nous n'avons eu à acheter que peu de fourrage, vu qu'il nous en restait sur notre approvisionnement de l'année précédente.

Le foin et l'avoine dont on avait basoin à Dawson ont été achetés sur les lieux ; à White-Horse on les a fait venir du dehors.

A Dawson nous avons été obligés d'acheter une certaine quantité de fourrage en sus de notre approvisionnement ordinaire, vu qu'il nous a fallu garder 13 chevaux appartenant au ministère de l'Intérieur.

COMBUSTIBLE ET ÉCLAIRAGE.

Des contrats pour la fourniture de bois ont été passés avec J. H. Davison, pour Dawson, moyennant $9 la corde, et avec Robert Lowe, pour White-Horse, à raison de $6.45 la corde.

Nous avons consumé une quantité considérable de houille, l'hiver dernier, mais notre système de chauffage n'a pas donné satisfaction. D'abord nous n'avions pas de poêles convenables ; ensuite nous avons constaté que le charbon devient friable après avoir été exposé quelque temps à l'air, ce qui cause beaucoup de gaspillage. Cette année nous ne brûlerons que du bois.

J'ai fait installer des fournaises, ici, dans la résidence de l'officier commandant le Territoire du Yukon, dans le logement du commandant de la division ainsi que dans l'hôpital, et je crois qu'il en résultera une grande épargne de combustible.

Je recommanderais que des fournaises soient installées, l'année prochaine, dans la caserne nº 1, dans le corps de garde et dans le mess des officiers, ici ; l'économie de combustible justifiera la dépense que cela nécessitera, car pour chauffer ces bâtiments à l'heure qu'il est il faut pas moins de 16 poêles.

Les casernes aux quartiers généraux, à White-Horse et à Dawson, le poste de la ville de Dawson et le poste de Grand-Forks sont éclairés à la lumière électrique. A Dawson nous avons fait poser des compteurs, et nos comptes d'éclairage sont moins élevés cette année que pour les périodes correspondantes de l'année dernière.

Je recommande fortement qu'une usine électrique soit établie par le gouvernement pour éclairer tous les édifices publics à Dawson. Sous le système actuel, les dépenses qu'entraîne l'éclairage des différents bâtiments sont très fortes, et je suis convaincu qu'avec une usine dont nous aurions le contrôle les frais seraient bien moins élevés. M. Ross se proposait de vous écrire à ce sujet lorsqu'il est tombé malade.

On se sert de pétrole dans tous les postes de détachements.

SANTÉ.

La santé des habitants du Territoire a été remarquablement bonne, bien meilleure que dans certaines autres parties du Canada plus favorablement situées, et sauf quelques cas de fièvre scarlatine, trois cas de variole et une épidémie de rougeole à White-Horse, Selkirk et Dawson, le pays a été exempt de maladies contagieuses.

Un de ceux qui furent atteints de variole se trouvait à bord du steamer "White-Horse", un des premiers bateaux arrivés au printemps. Le patient, qui avait contracté la maladie à Seattle, fut débarqué du navire à son arrivée à Dawson et conduit à l'hôpital ; le steamer, avec le reste de ses passagers, fut envoyé en quarantaine pour 18 jours, à 2 ou 3 milles en aval de Dawson.

Un autre individu, affecté de la même maladie, fut rencontré sur la rue, ici. Cet individu, qui fut immédiatement isolé, était arrivé quelques jours avant de White-Horse par steamer.

Les deux malades se rétablirent promptement. Grâce aux précautions qui furent prises, l'épidémie fut vite enrayée, et il n'y eut pas d'autres cas.

Les décès qui sont survenus ont été en grande partie causés par des accidents (noyades, éboulement de mines, etc.), mais je ne considère pas le chiffre de la mortalité comme excessif vu la nature des travaux auxquels les hommes sont employés.

Toutes les précautions possibles sont prises. Des inspecteurs sont nommés pour visiter les mines et voir à ce qu'elles soient solidement étançonnées, mais comme le sol se compose principalement de limon et qu'il forme une vase liquide en dégelant, les accidents sont inévitables, quelles que soient les précautions que l'on prenne.

Nous avons 3 hôpitaux publics dans le Territoire, savoir : deux à Dawson et un à White-Horse, et il y a aussi un hôpital privé à Gold-Bottom.

Il y a de plus trois bâtiments pour isoler les personnes atteintes de maladies contagieuses,—un à Dawson, un à White-Horse et l'autre à Grand-Forks, mais ils sont rarement occupés.

L'hôpital du Bon Samaritain, à Dawson, peut loger environ 76 patients ; il contient 8 salles privées et 2 salles générales. Le personnel comprend un médecin, 4 infirmières, 3 femmes de service et une cuisinière. Cet hôpital est soutenu principalement par des

particuliers ; il reçoit du gouvernement une subvention de $2.50 par jour pour tout indigent qui y est hospitalisé, et une allocation de 50 sous par jour pour tout patient reçu en dehors de la classe des indigents.

L'autre hôpital de Dawson, celui de Sainte-Marie, est sous la direction des sœurs de Sainte-Anne et peut loger plus de 100 patients ; il contient 30 chambres privées, une grande salle semi-privée et une salle générale pour les indigents, etc. Il est soutenu, en sus des allocations du gouvernement susmentionnées, par la charité publique.

L'année dernière, à peu près 700 patients ont été traités dans ces deux hôpitaux, et sur ce nombre un peu plus de 30 seulement (soit 4½ pour 100) sont morts.

Presque toutes les maladies étaient d'un caractère bénin. Il n'y a eu que 36 cas de fièvre typhoïde, cette maladie ayant été apportée en grande partie des creeks. L'on a principalement traité des cas de rhumatisme, de sciatique et d'accidents.

Sur les creeks la santé des habitants a été, somme toute, aussi bonne qu'à Dawson. Il y a eu une épidémie de fièvre typhoïde près de Grand-Forks. On attribua la chose à l'impureté de l'eau du creek où s'alimentaient les habitants de la localité, et après que le préposé à la salubrité publique eût conseillé aux gens de faire bouillir l'eau avant de la boire, l'épidémie déclina graduellement.

L'eau que nous consommons à Dawson est excellente, et c'est dû à sa pureté si nous avons échappé à la fièvre typhoide et aux autres maladies de ce genre.

Durant l'exercice expiré le 30 novembre 1902, 135 naissances, 150 décès et 105 mariages ont été enregistrés.

CHEVAUX.

Dix-huit chevaux nous ont été expédiés des Territoires du Nord-Ouest, l'année dernière, et tandis que les 10 reçus à Dawson étaient sains, bien domptés et bien appareillés, ceux qui furent envoyés à White-Horse laissaient quelque peu à désirer.

L'on a tort de nous envoyer autre chose que les meilleures bêtes qui puissent être obtenues. Vu les fortes dépenses qu'il faut faire pour amener les chevaux ici et les nourrir, il n'est guère profitable d'acheter des bêtes inférieures. Le temps des chevaux de bât est passé. Alors n'importe quel cheval faisait l'affaire. Aujourd'hui, les conditions du pays sont changées, de bons chemins existent là où il n'y avait autrefois que des routes muletières et le travail exigé des hommes à cheval et des attelages est presque le même que les Territoires du Nord-Ouest ; il est même plus ardu et demande plus d'endurance.

Il me faudra encore, le printemps prochain, 20 chevaux au moins, et je suggérerais que l'on m'envoie des bêtes de bonne race, de 15 à 15½ paumes et pouvant servir indifféremment de chevaux de selle ou de trait. Il est très important que l'on ne nous expédie que des chevaux bien domptés et exempts de vices, vu que nous n'avons pas ici les facilités et l'espace voulus pour les dresser et ceux d'un tempéramment vicieux ou fougueux sont une source de grand danger dans un pays accidenté comme celui-ci.

PERMIS POUR LA VENTE DES SPIRITUEUX.

Autrefois, pour avoir le droit d'importer des spiritueux dans le Territoire il fallait obtenir un permis du commissaire. Il n'en est plus ainsi, maintenant. Le gouvernement local a obtenu l'autorité nécessaire pour contrôler le commerce des boissons alcooliques, et a adopté une ordonnance permettant à tous ceux à qui un permis a été accordé pour la vente de spiritueux en gros ou en détail d'importer la boisson dont ils ont besoin, sur paiement des droits ordinaires. Ce système donne satisfaction.

Des permis pour la vente de spiritueux ont été accordés à 151 auberges (disséminés par tout le pays), 30 hôtels et 21 restaurants,—soit 202 en tout. Outre cela il y a huit maisons de gros patentées. Dix steamers ont aussi des permis pour vendre de la boisson à bord.

Les recettes que le gouvernement local se fait de ce chef s'élèvent à $180,000 par année.

INSPECTIONS.

Je n'ai visité qu'un très petit nombre de postes durant l'année, ayant été retenu presque tout le temps à Dawson par les devoirs additionnels que j'ai eu à remplir comme

commissaire intérimaire du Territoire du Yukon. J'ai pu inspecter, cependant, presque tous les cantonnements des creeks pendant l'hiver et le printemps. J'ai aussi inspecté le quartier général de la division H à White-Horse au mois de mai et le poste de Selkirk au mois de juillet.

SAUVAGES.

Il faudra que le gouvernement prenne tôt ou tard à sa charge les sauvages qui habitent ce territoire, vu que le gibier, leur principale source de subsistance, se fait de plus en plus rare.

Le poisson forme aussi une partie importante de leur alimentation, et ils en prennent de grandes quantités, tous les ans, dans la rivière Yukon et les nombreux lacs du Territoire. Les poissons qu'ils capturent sont séchés et fumés et servent à les nourrir pendant l'hiver, en sus du gibier qu'ils parviennent à prendre.

Les sauvages du Yukon ne sont pas groupés ensemble, mais sont dispersés en petite peuplades par tout le Territoire. Chaque famille a généralement une certaine étendue de forêt où elle fait la chasse pendant l'hiver, tandis qu'en été l'on erre d'un endroit à l'autre à la recherche de poisson.

Les sauvages ici sont pour la plupart sans ressources aucunes et aiment mieux mendier que travailler ; d'un autre côté ils se conduisent très bien et nous donnent très peu de trouble. Ils ont, comme les sauvages des Territoires du Nord-Ouest, un penchant prononcé pour les boissons enivrantes, et lorsqu'ils peuvent s'en procurer ils boivent à l'excès. Dans quelques cas nous avons réussi à faire punir les individus qui leur avaient fourni des spiritueux.

L'hiver dernier, nous avons été continuellement appelés à distribuer des vivres non seulement aux sauvages des environs, mais encore à d'autres qui avaient fait la chasse dans l'intérieur et n'avaient pu prendre suffisamment de gibier. Une bande, en particulier, venant du pays de Mackenzie et de la rivière Peel, était arrivée à la tête de la rivière Klondike sans trouver de gibier ; ces pauvres sauvages tombaient d'inanition, lorsqu'ils furent découverts par un explorateur du nom de Craigie, qui leur donna le surplus de ses provisions et vint ensuite nous annoncer la chose à Dawson. Des hommes furent immédiatement détachés pour leur porter des aliments.

Le gouvernement fédéral qui s'occupe actuellement d'améliorer le sort des sauvages, a accordé $5,000 pour le soutien des écoles déjà établies par les missionnaires de l'Eglise d'Angleterre à Caribou-Crossing, Selkirk, Moosehide et Quarante-Milles. C'est là une très sage mesure, car il n'y a que la jeune génération sur laquelle l'on puisse compter pour relever la condition des aborigènes.

Les maladies pulmonaires font toujours beaucoup de ravages parmi les sauvages. Plusieurs sont affectés de diverses maladies, et les soins voulus leur sont donnés par les médecins de la gendarmerie à White-Horse, à Selkirk et à Dawson, et par un médecin civil à Quarante-Milles.

MOYENS DE COMMUNICATION.

La ligne télégraphique de l'Etat a donné un très bon service, si l'on considère la nature du pays qu'elle traverse. La ligne s'est brisée, il est vrai, de temps à autre par suite de la chute d'un arbre ou par d'autres causes, mais elle a été réparée avec une étonnante promptitude.

Plusieurs nouveaux bateaux ont été mis en commission sur la rivière, cette année, entre autre le *Thistle* et le *La France*. Ces deux navires feront le service dans le haut de la rivière ; ils sont rapides et très bien construits ; ils ont un très faible tirant d'eau, soit environ 20 pouces lorsqu'ils sont chargés, et peuvent porter 140 passagers.

Le chemin de fer des mines du Klondike dont on a tant parlé n'est pas encore terminé, au grand désappointement de tous, mais on s'attend qu'il sera en opération l'année prochaine, une grande partie du matériel, y compris une locomotive, des trucks, etc., étant déjà rendue sur les lieux. La construction de cette voie ferrée donnera un nouvel essor au pays, car non seulement elle contribuera, par une réduction des prix de transport, à donner de la valeur à de vastes terrains considérés jusqu'ici comme trop pauvres pour être exploités avec profit, mais encore elle ouvrira de nouveaux districts. Le fait est

qu'il est impossible d'énumérer tous les avantages que présentera cette ligne lorsqu'elle aura été prolongée jusqu'à la Rivière Stewart et qu'elle desservira les creeks aurifères situés entre la Klondike et cette rivière.

Plusieurs nouveaux moyens de communication ont été établis durant l'année. Le steamer *La France* a fait le service, tout l'été, entre Dawson et la rivière McMillan, une branche de la Pelly. Il a remonté jusqu'à Slate-Creek, qui se trouve à 170 milles dans le haut de la rivière McMillan et où une concession est actuellement en voie d'exploitation. Le capitaine du steamer nous a dit, à son retour à Dawson, que cette rivière était parfaitement navigable, bien que ses biefs supérieurs soient peu profonds.

Un voyage a aussi été fait dans le haut de la rivière Tahkini par le steamer *Closett* jusqu'en deçà de 3 milles du lac Arkell, où se trouve un rapide d'environ 50 verges, qui peut facilement être franchi au moyen de cordelles, d'après ce que nous a dit le capitaine. La distance entre l'embouchure de la rivière et le lac Arkell est d'à peu près 80 milles. Le lac a environ 8 milles de largeur, et la distance de là aux mines de Mush-Creek est d'à peu près de 35 milles. Le pays entre le lac et les mines paraît être assez plat et est bien boisé ; l'on pourrait, je crois, y ouvrir un chemin sans trop de difficulté. Si une route était établie, la distance totale de White-Hose à Mush-Creek serait d'environ 130 milles.

L'année dernière, des travaux considérables ont été exécutés sur la rivière Yukon par le ministère des Travaux publics. Les barrages à la tête du lac LeBarge ont permis d'ouvrir un chenal de 200 pieds de largeur et d'une profondeur moyenne de 5 pieds. Autrefois la tête du lac était un obstacle sérieux à la navigation, mais maintenant l'on n'entend plus une seule plainte de la part des nombreux capitaines de bateaux.

Des améliorations importantes ont aussi été effectuées au rapide des Cinq-Doigts. Le récif qui se trouve dans le lit de la rivière a été pétardé et le chenal approfondi, de sorte que les gros navires peuvent maintenant remonter sans l'aide de câbles.

Lorsque les travaux que l'on est à faire à Hell-Gate auront été achevés un autre sérieux obstacle à la navigation aura été levé. La rivière, à cet endroit, est très large, mais le chenal navigable est étroit, croche et peu profond. A peine si un seul navire a pu, pendant la dernière partie de la saison, passer là sans s'échouer. Les travaux qui doivent être faits dans ces parages-là consisteront dans la construction de grands barrages à travers les chenaux inemployés, ce qui aura pour effet de diriger toute la masse des eaux dans un unique chenal.

Dans le bief de Trente-Milles de la Yukon un grand nombre de roches qui se trouvaient dans le lit de la rivière et qui étaient une menace pour les steamers ont été pétardées.

L'été prochain, nous aurons, il me fait plaisir de le dire, notre propre steamer pour naviguer sur la rivière ; cela nous rendra indépendants jusqu'à un certain point des compagnies de vapeurs. Nous étions obligés auparavant, quelle que fut l'expédition que nous avions à faire, d'attendre qu'un bateau fut prêt à partir. Le steamer dont nous avons fait l'acquisition, le " May West ", avait été mis en vente par le shérif et nous fut adjugé à très bas prix. Aussitôt après l'avoir acheté, nous changeâmes son nom en celui de " Scout ". Sous son nouveau nom, il fit son premier voyage dans le haut de la rivière Stewart avec des rations et des munitions pour le nouveau détachement posté à Duncan-Creek et donna entière satisfaction. Il a été envoyé à White-Horse, où il passera l'hiver, et je me propose de le faire réparer de manière à ce qu'il soit en parfait état pour l'été. Je suis convaincu qu'il nous épargnera plus que son prix d'achat durant la prochaine saison.

Une des pataches à gazoline, à White-Horse, a éte pourvue d'une fournaise à bois, et le surintendant Snyder a pu avantageusement s'en servir pour porter des vivres aux détachements postés sur la rivière. Cette patache, cependant, a un si fort tirant d'eau qu'on ne peut l'utiliser dans la dernière partie de l'été ou au commencement du printemps lorsque l'eau est basse ; de plus. sa machine n'est pas assez puissante pour lui permettre de franchir les endroits de la rivière où le courant est rapide.

L'autre grande patache sera également pourvue d'une fournaise à bois, cet hiver.

La petite patache " Tagish " fait un bon service sur les lacs Bennett, Tagish et Marsh.

La débâcle s'est produite vis-à-vis de Dawson, ce printemps, le 11 de mai, et le premier steamer venant du haut de la rivière est arrivé le 18 de ce mois là. Le premier steamer venant de White Horse n'est arrivé que le 2 juin.

La navigation s'est fermée, cet automne, le 5 novembre, et le dernier navire qui a quitté Dawson a été le "Thistle", qui est parti d'ici le 29 octobre ; le dernier steamer qui est arrivé ici a été le "Lightning" (30 octobre).

CHEMINS, ROUTES MULETIÈRES ET PONTS.

Les découvertes faites dans le district des creeks Miller, Glacier et Boucher ont nécessité la confection d'un chemin à voitures du côté ouest de la rivière Yukon, vis-à-vis de la ville de Dawson. Ce chemin, bien qu'il soit court, a coûté très cher, vu que l'on a dû travailler presque partout dans le roc vif. Il se raccorde avec la route conduisant aux creeks Miller et Glacier, qui, sur environ 30 milles de son parcours, est carrossable, et l'on se propose d'en faire un chemin à voitures de premier ordre sur toute son étendue aussitôt que le trafic justifiera la chose. A l'heure qu'il est, il est tout à fait impraticable pour les voitures, en été, dans sa partie extrême. A 23 milles de Dawson, il y a un embranchement qui conduit à l'embouchure du creek Boucher.

Ces routes devront être améliorées avant longtemps, afin de permettre à ceux qui habitent cette partie du pays de transporter leurs marchandises à un prix raisonnable. Aujourd'hui, le prix de transport des denrées expédiées de Dawson est de 15 sous la livre, et cela, joint au prix d'achat des marchandises, porte le coût des choses nécessaires à la vie à un chiffre si élevé que seules les gisements miniers d'une grande richesse peuvent être exploités avec profit.

Enfin, Dawson est relié au monde extérieur, durant l'hiver, par un chemin entièrement par terre. La création de cette nouvelle voie de communication, tout comme l'établissement de la ligne télégraphique il y a trois ans, est d'un grand avantage pour les habitants de cette région. Le nivellement a été terminé vers la fin de septembre et le chemin est en excellente condition. Les pentes sont faciles et peu nombreuses.

Ce chemin a environ 323 milles de longueur. Il est d'à peu près 46 milles plus court que la route sur la glace et les embranchements par lesquels l'on voyageait l'hiver dernier. Il est aussi d'environ 130 milles plus court que la route par eau.

Il part de White-Horse et suit la direction ouest sur une distance d'environ 3 milles, puis il va vers le nord jusqu'à la rivière Takhini, et suit ensuite la vallée de la Petite Rivière jusqu'au point de partage entre cette rivière et la Nordenskiold ; traversant cette dernière rivière il suit l'ancien chemin d'embranchement conduisant à Mackay et traverse le Yukon à cet endroit-là. Puis longeant le bord oriental de la rivière sur une certaine distance il dévie graduellement vers l'est et traverse la rivière Pelly à environ un mille de son embouchure. De là il suit la direction nord, traverse les rivières Stewart et des Sauvages, à 50 milles à peu près de leurs embouchures, et passe au milieu des centres miniers d'Eureka, Eldorado et Bonanza, pour aboutir finalement à Dawson.

Le grand avantage que présente ce chemin, c'est que les gens demeurant près des creeks au sud et à l'est de Dawson ne seront plus obligés d'arrêter ici chemin faisant, mais pourront se rendre directement à leur destination, vu que le chemin traverse le cœur même du pays compris dans le principal district minier.

Des auberges, où l'on peut se loger très confortablement à des prix raisonnables, ont été établies tout le long du chemin. En vertu de la nouvelle ordonnance concernant la vente des spiritueux, ces auberges, si elles sont patentées, comme la plupart le sont, doivent contenir au moins 6 bonnes chambres à coucher, un salon et une salle à manger entièrement distincts de la buvette. Cela assure aux voyageurs tout le confort voulu.

Avec le temps et à mesure que le trafic augmentera, beaucoup d'améliorations devront être faites, et ce chemin finira par devenir une voie de communication de premier ordre, par laquelle l'on pourra voyager en toutes saisons de l'année. Cet hiver, nous espérons avoir une communication ininterrompue tant en automne qu'au printemps, ce qui sera d'un grand avantage pour les habitants de Dawson. Autrefois, nous étions complètement isolés pendant une période de temps plus ou moins longue, tous les ans, à l'époque où la glace se formait ou se rompait.

Un second pont a été construit sur la rivière Klondyke en remplacement de l'ancienne passerelle à péage. Ce pont a été bâti par l'initiative privée, et un péage de 25 sous (aller et retour) est exigé pour les piétons qui y passent et 50 sous pour les voitures et les chevaux.

Dawson a aussi été relié à Dawson-ouest par un nouveau bac qui fait le service d'un bord à l'autre de la rivière Yukon. Ce bac est à câble, le courant de la rivière constituant sa force motrice. Il transporte les chevaux et les voitures ainsi que les piétons au nouveau chemin vis-à-vis de la ville et a été d'une grande utilité pour les mineurs qui habitent le pays à l'ouest de la rivière Yukon. Le chiffre d'affaires qu'il a fait, cette année, est très considérable. Il a transporté, de la fin de mai à la fin de septembre, plus de 31,387 piétons, 58 voitures et attelages, 609 chevaux de bât, 299 bêtes à cornes et 440 moutons.

Deux bacs ont été en outre établis aux traverses de la rivière Stewart, un près de l'embouchure de cette rivière, pour donner aux mineurs d'Henderson un moyen de communication avec Stewart-City, et l'autre à l'endroit où le nouveau chemin conduisant à White-Horse traverse la rivière.

Un bac a aussi été établi à l'endroit où le nouveau chemin d'hiver traverse la rivière Pelly. Un pont a été construit à travers la rivière Mayo sur le chemin conduisant à Duncan, et un autre à travers la rivière des Sauvages sur le chemin de White-Horse.

Dans le district de White-Horse plusieurs nouvelles routes ont été ouvertes durant l'été.

Ces nombreuses améliorations en fait de chemins et de ponts tendront à amener les localités éloignées en contact plus étroit avec Dawson et feront de ce qui était autrefois une entreprise ardue un véritable voyage de plaisir. Des diligences de premier ordre font le service entre White-Horse et Dawson, et le prix exigé pour le voyage complet, non compris les repas et le logement, est actuellement de $50.

A la fin de l'année 1900, il existait 75 milles de routes ; durant l'année 1901, 144 milles de chemins ont été ajoutés, et l'année dernière le nombre de milles construits a été de 408½.

Le tableau suivant indique les chemins à voitures et les routes muletières que le ministère de l'Intérieur et le gouvernement du Yukon ont fait construire :—

Chemin d'hiver de Dawson et White-Horse (nouveau chemin construit entre le creek Eureka et White-Horse)	283
Chemin d'hiver et route muletière depuis la route de Glacier jusqu'au creek Boucher	20
Chemin d'hiver et route muletière depuis Moosehide jusqu'aux mines de quartz du creek Lépine	17
Chemin d'hiver et route muletière sur le creek Claire	3
Parcours total des chemins d'hiver et des routes muletières.	323
Chemin à voitures depuis le confluent des creeks de Quartz et Calder jusqu'à Eureka	18
Chemin à voitures depuis la rivière Yukon jusqu'au creek Henderson.	13
" " " Mason's-Landing, Hootalinqua, jusqu'au creek Livingstone, district minier du Gros-Saumon	17
Chemin à voitures depuis White-Horse jusqu'aux Mines de Cuivre	10
" " " le chemin Hunker en remontant le creek de l'Ours	3
Chemin à voitures depuis le chemin Hunker en remontant le creek Last-Chance	2½
Chemin à voitures depuis le chemin Hunker en remontant le creek Gold-Bottom	4
Chemin à voitures depuis 7 en aval sur Dominion (en bas) jusqu'à 92 en aval	6½
Chemin à voitures depuis 12 Gold-Run en descendant le creek Dominion	3½
Chemin à voitures depuis le chemin Ridge à 36 en amont de Sulphur *via* Green Gulch	2

Chemin à voitures depuis le chemin Hunker, à Beamish Road House, jusqu'au point de jonction du chemin Ridge avec le chemin de Green Gulch conduisant à Sulphur	3½
Chemin à voitures depuis le chemin Bonanza en remontant le ravin Lovett	1½
Parcours total des chemins à voitures et routes muletières qui ont été construits	407½

Le conseil du Yukon a adopté une très importante ordonnance en juillet dernier pour la conservation des chemins dans le Territoire. Cette ordonnance prescrit que du 15 septembre au 31 octobre et du 15 avril au 31 mai, chaque année, pas plus de deux chevaux doivent être attelés à une voiture ; cela a pour but d'empêcher le tirage de lourdes charges entre ces périodes de temps et d'éviter ainsi que la surface des chemins ne soit défoncée et détruite. Dans la même ordonnance il y a une clause où il est dit qu'à partir du 1er janvier prochain toutes les lourdes voitures devront avoir des bandes de roues de 4 pouces. Cela tendra aussi à empêcher le défoncement des chemins et à diminuer considérablement les frais de leur entretien.

Le montant dépensé l'année dernière pour travaux de voirie et ponts s'est élevé à $326,379, et sur ce montant le gouvernement fédéral a fourni $178,500.

SERVICE POSTAL.

Le service postal extérieur a été, somme toute, satisfaisant. Les détachements postés le long de la rivière se sont plaints que les steamers allant vers le nord avaient l'habitude de délivrer les malles aux différents avant-postes à leur voyage de retour seulement, en remontant. C'était là un inconvénient grave, vu que souvent des lettres très importantes étaient ainsi retardées. La chose fut signalée au gérant de la compagnie et l'on y remédia jusqu'à un certain point, bien que des plaintes soient encore reçues de temps à autres. Le seule raison que je vois pour expliquer cela, c'est que les capitaines des steamers n'aiment guère à faire beaucoup d'escales en descendant la rivière.

La compagnie a eu de sérieux obstacles à surmonter au commencement et vers la fin de l'hiver sur le chemin de glace, et ce n'est qu'avec beaucoup de difficulté et de danger que l'on parvint à porter les premières et dernières malles à leur destination ; plusieurs chevaux furent perdus et leurs conducteurs l'échappèrent belle, mais dans chaque cas les sacs sont arrivés intacts aux différentes localités.

Tandis que nous n'avons guère à nous plaindre du service postal extérieur, le service dans la région des creeks laisse beaucoup à désirer.

Dans plusieurs endroits populeux l'on a besoin de bureaux de poste, et il en sera établi sans doute l'année prochaine. A l'heure qu'il est, les gens qui demeurent le long des creeks éloignés de Dawson doivent recourir aux diligences, aux steamers et à des particuliers pour faire transporter leurs lettres gratuitement.

Il y a actuellement des bureaux de poste à Selkirk, Dawson, White-Horse, Bonanza, Dominion, Hunker, Last-Chance, Fort-Cudahy et Stewart-River, soit 9 en tout. Il y a des bureaux de mandats-poste aux quatre premiers de ces endroits seulement.

Des bureaux de poste devraient être établis sur les creeks suivants ; Livingstone, Hootalinqua, Cold-Run, Sulphur, Boucher, Glacier, n° 244 et n° 7 en aval de Discovery, Dominion et Duncan.

L'année dernière, le steamer *Prospector* a, sans rémunération, porté les malles aux 500 mineurs qui résident sur les bords de la rivière Stewart et du creek Duncan. La Compagnie de Diligences Orr & Tuckey a aussi transporté gratuitement des centaines de livres de lettres et de paquets aux creeks environnants.

Lorsqu'on peut l'éviter, des bureaux de poste ne devraient pas être établis dans les cantonnements de gendarmerie, et nos hommes ne devraient avoir rien à faire avec le maniement des malles. A l'heure qu'il est, en quelques endroits, les gendarmes agissent comme directeurs de poste, mais ce système ne donne pas satisfaction. Bien que le sous-officier ou le gendarme en charge soit nominalement le directeur de poste, ses devoirs officiels l'éloignent souvent de son détachement et il n'est pas juste de le tenir responsable des malles. Avant de partir il doit confier à un autre les lettres, etc., et s'il néglige de le faire il y a des plaintes de la part des gens qui se presentent au bureau pendant son

absence. Non seulement le préposé au service postal et tous les hommes de son detachement sont-ils tenus de voir aux lettres, mais encore celles-ci doivent quelquefois être laissées temporairement entre les mains de personnes résidant dans les environs. La responsabilité est ainsi tellement divisée qu'en plusieurs occasions il y a eu négligence et qu'il a fallu punir tous ceux qui étaient impliqués dans la chose. Comme je l'ai déjà fait remarquer, les membres de la gendarmerie reçoivent comme rémunération pour ce travail l'énorme somme de 3 sous environ par jour.

Les gendarmes ont agi comme courriers dans les localités où il n'y avait pas de service de malle-poste, notamment dans les districts de Big-Salmon, Livingstone et Hootalinqua, et s'ils ne s'étaient pas chargés de cette besogne les mineurs dans cette partie du Territoire auraient été sans lettres et sans journaux durant la plus grande partie de l'hiver.

Outre cela, un service bi-mensuel a été fait par les patrouilles entre Dawson et le district des creeks Miller, Glacier et Boucher.

La récente adjudication d'une entreprise pour le transport de 700 livres additionnelles de matières postales a donné grande satisfaction. Nous pouvons maintenant avoir des journaux et des revues, ce qui était impossible autrefois, à moins qu'ils ne fussent envoyés par messagerie.

Les statistiques du bureau de poste pour l'exercice expiré le 30 juin 1902 accusent une très forte augmentation. Le chiffre des affaires qui ont été faites depuis cette date-là jusqu'à la fin du présent mois est plus considérable que pour la période correspondante de l'année dernière.

Suit un relevé des opérations du bureau de poste de Dawson pour l'exercice expiré le 30 juin 1902 :—

Mandats-poste émis, 22,284, s'élevant à	$1,385,319.76
Commission sur dito	6,336.29
Ventes de timbres-poste	12,395.50
Loyer de boîtes	5,021.00
Mandats-poste payés	73,485.36
Malles reçues de White-Horse, 126, contenant	3,828 sacs.
Malles expédiées à " 123, "	1,443 "
Nombre de sacs reçus des localités et des creeks situés dans le bas de la rivière	587 "
Nombre de sacs expédiés aux localités et aux creeks situés dans le bas de la rivière	923 "
Nombre de lettres et paquets chargés reçus	13,152
" " " " expédiés	14,581
" " " " qui ont passé par le bureau	4,140

Je ne crois pas qu'il y ait en Canada un autre bureau de poste qui fasse autant d'affaires en fait de mandats-poste que celui de Dawson.

SERVICE DE SURVEILLANCE.

Outre les patrouilles régulières qui ont été faites par tout le district, un détachement est parti du chemin de Dalton et s'est rendu à White-Horse en passant par l'extrémité nord du lac Arkell, retournant par l'extrémité sud. En même temps un autre détachement faisait le même trajet en sens inverse. L'objet de ces expéditions était de trouver une route praticable et entièrement canadienne entre White-Horse et nos postes sur le chemin de Dalton de manière à nous permettre de nous rendre à ces postes sans passer par Skagway, Haines-Mission et Porcupine, qui tous se trouvent dans le territoire contesté. Le rapport que l'on nous a fait quant à la nature du pays traversé est des plus favorables. Non seulement le chemin *via* l'extrémité méridionale du lac a-t-il été trouvé praticable, mais encore l'on pourrait, à peu de frais, en faire une excellente route, le pays étant presque partout relativement ouvert et plat. Il est aussi beaucoup plus court que la route par l'extrémité septentrionale du lac Arkell, la distance étant d'environ 120 milles et la voyage pouvant se faire en 4 ou 5 jours. Je demanderai au Conseil du Yukon de pratiquer un chemin sur cette route, l'année prochaine, et l'on s'en servira exclusivement lorsque la communication entre les endroits que je viens de mentionner

sera nécessaire, car non seulement cette route est-elle plus courte, mais de plus elle nous épargnera une forte dépense. L'on pourra aussi y voyager pendant une plus longue partie de l'année que par la route qui est actuellement suivie. La plus grande et la seule difficulté réelle que l'on ait rencontrée s'est présentée à la traverse de la rivière, à la tête du lac Arkell. La rivière est large et rapide à cet endroit, bien qu'elle soit selon toute probabilité guéable à eau basse. L'on pourra facilement surmonter cette difficulté en établissant un bac comme ceux qui font le service sur les autres rivières du Territoire.

Des détachements ont été envoyés par le nouveau chemin aux creeks Glacier, Miller et Boucher, et ils nous ont fait rapport à leur retour qu'une grande activité était déployée dans cette partie du pays.

Une patrouille régulière quitte Dawson tous les quinze jours pour surveiller ce district.

SOLDE.

La solde des membres de la gendarmerie dans le Yukon est encore la même que par le passé, et je me bornerai à répéter ce que j'ai déjà dit à ce sujet.

La rémunération que l'on paie aux hommes est bien au-dessous de la moyenne des appointements que reçoivent les autres foctionnaires de l'Etat et les salariés en général. Nos meilleurs hommes s'empressent de prendre leur congé à la première occasion, vu qu'ils peuvent avoir ailleurs, même en exerçant des métiers manuels, un salaire beaucoup plus élevé que celui qu'on leur donne pour leurs services dans la gendarmerie.

Les devoirs que nos hommes ont à remplir leur imposent souvent beaucoup de fatigue et de privations, et leur solde n'est pas proportionnée au travail qu'ils accomplissent. Le gouvernement du Yukon a, par ordonnance, fixé les gages des journaliers à $5 par jour avec pension ou $7.50 sans pension. Les commis dans le service civil reçoivent un salaire de $75 à $150 par mois et $150 pour leur frais de subsistance.

RÉCRÉATION.

Un bâtiment propre à servir de lieu de récréation devrait être construit à Dawson pour les gendarmes de la division. Les hommes ont une bibliothèque bien garnie pour laquelle ils reçoivent des contributions volontaires et des allocations du département. Les livres sont tenus dans une des salles de la caserne ; les journaux et les revues sont gardés dans la cantine, où se trouvent aussi un billard et un piano. Cette pièce est si petite que les joueurs de billard sont bousculés par ceux qui entrent et sortent ; il est impossible de lire. Le bal annuel a lieu dans la salle de la caserne, et il y a de temps à autre des concerts dans le mess de la division.

Le printemps dernier, le terrain en arrière de la caserne a été labouré et nivelé, et non seulement les membres de la gendarmerie, mais encore les citoyens s'y sont livrés à différents jeux. Tous les soirs, pendant l'été, c'était le rendez-vous d'une foule de gens.

Une fanfare, formée de membres de la gendarmerie, a été inaugurée durant le printemps et a beaucoup contribué au divertissement de nos hommes et des citoyens. Elle a joué deux soirs par semaine pendant tout le cours de l'été. Quelques-uns des meilleurs musiciens de la fanfare ont organisé un excellent orchestre, qui nous fera passer agréablement les longues soirées d'hiver. La fanfare comprend 14 instruments et l'orchestre 6. Le maréchal des logis chef Telford, le brigadier Bell et le gendarme G. Winters ont déployé beaucoup de zèle et d'énergie pour mettre ces deux corps de musique sur un haut pied d'efficacité. Tous les membres ont pratiqué pendant leurs heures de loisir et plusieurs ont fait des dépenses personnelles considérables. Le département a généreusement fourni des instruments, de la musique, etc.

ÉCOLES ET ENSEIGNEMENT.

Le gouvernement a montré le vif intérêt qu'il prenait à la question de l'enseignement, dans le Territoire du Yukon, en procurant aux enfants toutes les facilités voulues pour s'instruire.

Chose remarquable et dont nous avons tout lieu d'être fiers, notre système d'enseignement est aussi parfait que dans les autres parties du Canada. L'augmentation dans le nombre des élèves qui ont fréquenté les écoles durant les deux dernières années

a été merveilleuse. Il y a deux ans, deux écoles (situées à Dawson) étaient considérées comme suffisantes pour les besoins du pays, tandis qu'aujourd'hui nous en avons 9, fréquentées par 375 élèves et employant 16 instituteurs.

Il y a des écoles aux endroits suivants :—

Ecoles.	Nombre d'instituteurs.	Nombre d'élèves.
Dawson, publique	6	198
Dawson, séparée	2	59
White-Horse	2	45
Grand'-Forks	1	17
30 en aval, Bonanza	1	13
Gold-Run	1	9
Hunker	1	8
Dominion	1	17
Bear-Creek	1	9
Total	16	395

L'on est à prendre des mesures pour établir des écoles à Sulphur et à Dominion (en bas) et pour en construire une troisième à Dawson. Outre les localités susmentionnées, plusieurs districts acquièrent rapidement le nombre requis d'enfants, de sorte qu'il est très probable que des instituteurs devront être envoyés sous peu à d'autres endroits.

Dans les conditions actuelles, les dépenses pour les écoles forment un item très considérable dans le budget annuel, mais je crois que c'est l'intention du gouvernement local d'en lever une partie par texation. Une ordonnance, adoptée récemment, autorise l'imposition d'une taxe scolaire et l'élection de commissaires d'écoles. Ainsi, les régions colonisées du Territoire subviendront jusqu'à un certain point à leurs propres besoins en ce qui concerne les écoles.

La somme de $12,000 était jugée suffisante pour les écoles il y a trois ans, mais cette année le gouvernement a dû y consacrer un montant de $62,600, soit au delà de cinq fois plus qu'en 1900.

Les habitants du Territoire, il me fait plaisir de le dire, ont puissamment secondé les efforts qu'a faits le gouvernement pour répandre dans le pays les bienfaits de l'enseignement, et ont su profiter des facilités qui leur étaient offertes pour faire instruire leurs enfants.

Les écoles comptent un grand nombre d'élèves, et il n'y a pas de doute que sous la direction du surintendant de l'Enseignement qui a été nommé récemment par le gouvernement local, elles seront tenues sur un aussi haut pied d'efficacité qu'ailleurs.

PROVISIONS.

Toutes les provisions pour le district de Dawson sont maintenant achetées sur les lieux et sont délivrées au fur et à mesure que l'on en a besoin.

C'est là une grande amélioration sur l'ancien système ; autrefois il nous fallait tenir en magasin de fortes quantités de vivres, qui naturellement se détérioraient avec le temps.

Je recommanderais fortement que les provisions pour le district de White-Horse soient aussi achetées sur les lieux au fur et à mesure.

TERRES À BOIS ET TERRES DE LA COURONNE.

Une vaste étendue de terres a été achetée, cette année, pour des fins de culture, etc. Le montant perçu sous forme de droits de coupe de bois, ventes de terres, permis de coupe de foin, etc., jusqu'à la fin d'octobre dernier, s'est chiffré par $99,833.20 ; sur ce montant, les droits de coupe de bois ont rapporté $41,650.53, les permis de coupe de foin $469, et les ventes de terres fédérales $58,182.67.

VOITURES.

Les changements rapides qui se produisent dans les conditions du pays vont nous forcer de remplacer les chiens par des chevaux, de sorte qu'il nous faudra sous peu augmenter considérablement le nombre de nos voitures.

L'ordonnance adoptée par le Conseil du Yukon, prescrivant qu'à partir du 1er janvier prochain toutes les lourdes voitures devront être pourvues de roues avec bandes de 4 pouces de largeur, nécessitera le changement de toutes les roues de nos chariots, vu qu'elles portent la bande étroite ordinaire.

Une réquisition a déjà été faite pour le nombre de roues dont nous avons besoin, et j'aime à croire que nous les recevrons à temps pour nos opérations du printemps.

Les voitures que nous avons actuellement sont en bon état.

Il nous faut encore 18 canots en sus des 10 qui nous ont déjà été fournis ; nous avons aussi besoin d'une demi-douzaine de barouches et de traîneaux tant pour White-Horse que pour Dawson.

COMMERCE.

Le volume des affaires qui ont été faites dans le Yukon durant l'année dernière accuse une forte augmentation sur le chiffre des années précédentes. Le commerce canadien se développe rapidement. L'année dernière, les marchandises canadiennes ont remplacé la plupart des articles similaires de fabrication américaine, et tandis que les Etats-Unis continuent à nous fournir la masse des machines minières, dans les autres branches de l'industrie les maisons canadiennes ont accaparé tout le commerce du Territoire.

Au commencement de l'année, les affaires ont été quelque peu stagnantes, et il s'en est suivi un malaise dans les cercles commerciaux. L'on a attribué cela au retrait de la poudre d'or comme agent de circulation,—ce qui a rendu l'argent rare pendant quelque temps,—et au fait que les marchands s'efforçaient autant que possible de faire leur commerce au comptant. Cette crise, malgré la gêne qu'elle a momentanément causée, a eu en fin de compte un bon effet. Le retrait de la circulation de la "poudre commerciale", qui n'avait plus qu'une valeur douteuse par suite de son frelatage avec du sable noir, etc., a forcé les gens de faire usage de monnaie courante, et la décision prise par les négociants de vendre leurs marchandises au comptant, autant que faire se pouvait, a beaucoup contribué à asseoir le commerce sur une base solide.

Durant les trois mois expirés le 30 septembre 1902, les recettes de la douane se sont montées à $227,144.59, contre $182,030.92 pour l'année dernière, soit une augmentation de $45,113.67. Vingt-cinq pour cent seulement des marchandises qui sont entrées dans le Territoire venaient des Etats-Unis, tandis que 64 pour 100 étaient de fabrication canadienne, le reste se composant d'autres produits étrangers.

La quantité de marchandises expédiées à Dawson, l'année dernière, s'est élevée à plus de 29,000 tonnes. Sur cette quantité au delà de 10,000 tonnes sont arrivées par le bas de la rivière et St-Michael's et le reste (19,000 tonnes) par le haut de la rivière et White-Horse.

Dans le cours de l'été, nous avons eu la visite de deux commissaires de commerce,—l'un envoyé par le gouvernement et l'autre par l'Association des Manufacturiers Canadiens. Ces commissaires avaient été chargés d'examiner les conditions économiques dans le Yukon et de s'enquérir pour quelles raisons le Canada n'avait pas une plus forte proportion du commerce du Territoire. La plus grande partie du commerce que controlent à l'heure qu'il est les maisons des Etats-Unis devrait appartenir de droit aux industriels canadiens, mais par suite de l'ignorance des besoins du pays et du retard que l'on a mis à envoyer ici des hommes compétents pour étudier les conditions existantes et ouvrir des débouchés, les occasions qui se sont présentées, il y a quelques années, d'établir des relations commerciales ont été perdues pour nous, mais ont été saisies avec empressement par nos voisins plus entreprenants. Le commerce avec la région orientale du Canada prend, cependant, un assez grand développement ; l'année dernière, 35 pour 100 seulement de ce commerce étaient entre nos mains, tandis que, cette année, nous en avons 64 pour 100, et les perpectives pour l'avenir sont bonnes.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Au mois de juin dernier, l'on nous annonça qu'un monument démarcatif, élevé par les Russes, avait été découvert sur le territoire contesté. Un détachement fut envoyé du poste du chemin de Dalton pour s'enquérir de la chose et faire rapport. Le médecin auxiliaire Fraser, qui dirigeait l'expédition, fit rapport à son retour qu'à 3 milles à peu près au delà du mont Glave le chemin pour 'chevaux traverse un tributaire du creek Clair, et qu'à environ 100 verges de là des pierres ont été empilées pour servir d'abri aux sauvages lorsqu'ils sont surpris par des tempêtes en franchissant le point de partage'.

Il ressort du rapport du médecin auxiliaire Fraser que cet entassement, qui constitue le prétendu monument, consiste en une grande pierre plate d'environ quatre pieds de longueur sur environ trois pieds de largeur et de deux à quatre pouces d'épaisseur, élevée à un angle de 45 degrés à partir du sol, soutenue dans cette position par une autre pierre plus petite, les deux offrant un grossier abri. En août, le lieutenant Emmons, de la marine des Etats-Unis, est arrêté au poste de la route Dalton, lorsqu'il était en route pour aller examiner ce point de repère et en déterminer la situation, mais j'ignore quel a été la nature de son rapport.

Au commencement de juillet, le commissaire Ross est tombé malade à bord du vapeur en se rendant au Cheval-Blanc, mais je suis heureux de dire qu'à la grande joie de tout le monde il s'est parfaitement rétabli.

Durant l'année dernière, il y a eu un grand nombre de changements importants dans le Territoire ; d'abord, la ville de Dawson a obtenu un gouvernement autonome, et l'hiver dernier, un maire et six échevins ont été élus.

Un troisième juge de la cour Suprême a été nommé, les trois formant une cour d'Appel, évitant ainsi la nécessité et les fortes dépenses des appels à la cour Suprême de la Colombie-Britannique.

Un acte a été passé donnant au Territoire du Yukon un représentant au parlement fédéral, et l'élection aura lieu le 2 du mois prochain.

Le Territoire a aussi été l'objet d'une mesure additionnelle d'autonomie gouvernementale, et à partir du 1er décembre 1902, le Conseil du Yukon sera composé de cinq membres électifs, au lieu de deux, en outre de ceux qui sont nommés.

On a aussi conféré au Conseil du Yukon le pouvoir de réglementer le commerce des boissons.

Les améliorations dans la ville de Dawson ont été tout simplement merveilleuses, et aujourd'hui, elle a l'aspect d'une métropole qu'aucune autre ville de quatre ans d'existence ne saurait égaler dans l'univers entier. Sa population est d'environ 7,000, ou un peu plus.

Des édifices et des maisons particulières d'un aspect imposant et solide frappent le regard de tous côtés, et quelques-unes des principales rues ont été macadamisées. La ville est pourvue d'un éclairage électrique de premier ordre, d'un aqueduc et d'un réseau téléphonique, ce dernier étant mis à la portée de tout le monde, vu que les prix sont presque aussi bas que ceux des villes situées hors du Yukon. Bref, c'est maintenant une ville où chacun est chez soi, et ses habitants semblent plus prospères que ceux de n'importe quelle ville du dehors.

La cathédrale catholique a été complétée par une belle tour, et un évêque catholique romain demeure maintenant à Dawson. L'Eglise d'Angleterre et les confessions presbytérienne et méthodiste ont construit de nouvelles églises et de nouveaux presbytères, et plusieurs nouvelles églises ont été établies sur les creeks. Elles sont bien fréquentées. Le dimanche est aussi généralement sanctifié ici qu'en aucune partie du Canada.

Il serait temps que l'on renonçat aux impressions absurdes et très erronées au sujet de cette région.

Ce n'est pas du tout la région froide et glacée que l'on se figure généralement. Il fait froid, cela est vrai, mais il ne fait guère plus froid ici qu'au Manitoba ou dans l'est de l'Assiniboïa ; le mercure descend plus bas, mais, vu l'absence du vent, le froid ne paraît pas plus intense. Le temps réellement froid ne dure pas longtemps, et à tout prendre l'hiver est sain et fortifiant.

Durant les mois d'été, il n'y a pas de climat qui puisse se comparer au nôtre ; il ne fait pas trop chaud et les nuits sont toujours fraîches.

Ci-suivent les observations thermométriques faites durant l'année, donnant la moyenne maximum et minimum et la moyenne pour chaque mois.

OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES DURANT L'ANNÉE TERMINÉE LE 30 NOVEMBRE 1902.

Mois.	Moyenne durant le mois.		Plus haut point atteint.	Plus bas point atteint.	Moyenne pour le mois.	Remarques.
	Max.	Min.				
1901.						
Décembre	—5	—16	18	—54	—10·5	
1902.						
Janvier	—7	—29	19	—52·5	—18	
Février	0	—19	26	—51·5	— 9·5	
Mars	4	—22	41	—44	— 9	
Avril	36	15	53	—12	25·5	1ère pluie, le 26.
Mai	59	34	72	22	46·5	Débâcle, le 11.
Juin	72	42	87	27	57	1er steamer, le 2.
Juillet	80	49	90	41	64·5	
Août	73	43	88	34	58	
Septembre	58	35	68	27	46·5	1ère gelée, le 14.
Octobre	39	23	68	— 7	31	
Novembre	6	—13	20	—47	— 4	

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

Z. T. WOOD,
Sous-commissaire,
Commandant dans le Territoire du Yukon.

ANNEXE A.

RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT A. E. SNIDER, DU CHEVAL-BLANC.

CHEVAL-BLANC, T. Y., 1er décembre 1902.

Au Sous-commissaire,
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, Territoire du Yukon,
Dawson, T. Y.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint mon rapport annuel de la division H de la Gendarmerie à Cheval du Nord-Ouest, pour l'année terminée le 30 novembre 1902.

ACCIDENTS ET DÉCÈS.

Je suis heureux de déclarer sous ce titre que le nombre de morts par accidents dans cette circonscription a été beaucoup moindre que celui des années antérieures. Le 27 octobre 1901, le n° matricule 3513, constable Farquharson, S.B., alors qu'il débarquait d'un canot, traînait derrière lui un fusil de chasse, dont le coup est parti on ne sait comment, et toute la charge est allé se loger dans le haut du bras du constable, près de l'épaule. La chair a été emportée et l'os grièvement fracassé. A son arrivée ici par le steamer le blessé a été admis à l'hôpital, et le médecin auxiliaire Paré, avec l'aide du docteur Nicholson, l'a opéré, amputant le bras près de l'épaule. Il s'est parfaitement rétabli et il a été envoyé à Régina le 24 janvier, pour y recevoir ses invalides.

Le 29 octobre, le n° matricule 3396, constable Robb, W.J., a été admis à l'hôpital, souffrant d'une mauvaise entorse à la cheville du pied, qu'il s'était donnée en glissant sur un glaçon. Lorsque l'inflammation eut été réduite on constata qu'un petit os de la cheville était brisé. Après huit jours passés à l'hôpital, on lui permit d'aller en congé, et à son retour il était complètement rétabli.

Le 5 décembre, Stephen Reinetz, mineur et prospecteur, s'est blessé accidentellement d'un coup de fusil de chasse à travers le pied, sur l'autre bord de la rivière en face du poste détaché des Cinq-Doigts. Le poste détaché de cet endroit a pris soin du blessé, vu qu'il était seul et absolument impotent. Comme il ne voulait pas venir avec notre patrouille à l'hôpital général du Cheval-Blanc, le médecin auxiliaire Paré a envoyé par la patrouille les remèdes nécessaires, avec instructions au poste détaché sur la manière de les administrer. Reinetz s'est parfaitement rétabli après quelque temps.

Durant la nuit du 7 janvier, dans les " nouvelles de la presse " venues par le télégraphe de Skagway, il y avait un entrefilet à l'effet que cinq gendarmes à cheval s'étaient noyés alors qu'ils étaient entre le poste détaché de la frontière à Stikine et le fort Wrangel, Alaska. Je télégraphiai au rédacteur de l'*Alaskan* de Skagway, lequel m'informa que la nouvelle avait été apportée par le capitaine du vapeur *Cottage City*. J'envoyai le maréchal des logis Canningham par le premier bateau (le 9) à Wrangel pour découvrir si la rumeur était fondée et pour aller ensuite prendre le commandement du poste détaché à la frontière.

Le 12, je reçus une lettre de M. J. F. Hamilton, notre agent à Fort-Wrangel, dans laquelle il disait : " Le ou vers le 18 décembre, je reçus une lettre du constable N. M. Campbell, de la G. à C. du N.-O., poste détaché stationné à la frontière à Stikine, à l'effet qu'il quitterait son poste et se mettrait en route pour Fort-Wrangel, et qu'il serait bien aise que je lui envoyasse un homme et un bateau pour le rencontrer à l'île au Liard, le ou vers le 24 décembre, pour le mener à Wrangel. Je fis ce qu'on me demandait. Mon homme était à l'île au Liard dans l'après-midi du 24 et y resta trois heures

mais ceux qu'il attendait ne donnèrent aucun signe de vie. Le 26 décembre, j'envoya deux hommes à l'île au Liard pour les mener à Wrangel. Ils cherchèrent autour de l'île et remontèrent la rivière sans trouver la moindre trace de ceux qu'ils cherchaient, mais à leur retour, lorsqu'ils arrivèrent à la grève, ils y trouvèrent un canot renversé contenant quatre ou cinq chiens de la gendarmerie à moitié morts de faim. J'envoyai ensuite un homme au poste détaché pour voir qui était là."

Le 13, durant la matinée, je reçus un rapport du constable Fitzgerald, disant que le 22 décembre au matin, les n[os] matricules 2973, constable Campbell, N.M., et 3463, constable Heathcote, S.G., étaient partis du poste détaché de Stikine pour Fort-Wrangel, et étaient arrivés le 25 à l'île au Liard, et, n'ayant pas rencontré le bateau envoyé au-devant d'eux par M. Hamilton, ils avaient emprunté un bateau d'un individu, avaient campé sur l'île et étaient partis pour Wrangel. Le 30 décembre au matin, deux sauvages avaient trouvé le bateau renversé à un endroit nommé les " Flats," à environ trois milles de l'île au Liard, et près du bateau, l'attelage de chiens que les constables avaient amené chez eux.

Il a été impossible de recueillir d'autres détails au sujet de la noyade de ces malheureux, et l'explication la plus plausible de cet accident c'est que le canot dans lequel ils ont essayé de traverser le détroit n'était pas assez solide pour résister aux fortes houles qui prévalent à cette saison de l'année.

Le cadavre du constable Heathcote a été retrouvé le 10 mai par deux sauvages près de Granite Ledge, à environ quatre milles et demi de Wrangel, et à peu de distance de l'endroit où le bateau et les chiens avaient été retrouvés. Le corps a été transporté à Wrangel, où une enquête a eu lieu et où l'on en a constaté l'identité. On m'informe que les funérailles ont été les plus imposantes qui aient jamais eu lieu à Wrangel. Le service funèbre a été conduit par le rév. M. Reirdon, l'Église presbytérienne, avec un chœur complet. L'église était emcombrée et la plupart des assistants ont accompagné le corps jusqu'à sa dernière demeure. L'inspecteur Horrigan se trouvait par hasard a Wrangel le 30 juin—Jour de Commémoration—et, ayant remarqué une procession d'enfants vêtus de blanc, un certain nombre de vétérans de la dernière guerre civile et un certain nombre de citoyens, il les suivit jusqu'au cimetière et y fut témoin d'une scène des plus touchantes. A sa grande surprise, il a remarqué que la tombe du constable Heathcote avait été la première qui eût été décorée de bouquets de fleurs odorantes par des personnes bienveillantes et dévouées.

Je regrette de dire que le corps du constable Campbell n'a pas encore été retrouvé. Les effets de ces malheureux constables ont été vendus, et le produit, ainsi que la solde qui leur était due, ont été envoyés au contrôleur.

Le 9 janvier, Joseph Legler, propriétaire de l'hôtellerie à mi-chemin de LaBarge, a été trouvé mort sur le lac LaBarge, à environ un mille et demi au sud de son hôtellerie. Sa mort a été causée par les intempéries. Il était allé au Cheval-Blanc à la recherche de provisions, et il revenait chez lui à travers une violente tempête ; il est évident qu'il a dû s'égarer, qu'il est tombé épuisé et qu'il a succombé à l'intensité du froid. L'inspecteur Horrigan a été envoyé pour s'enquérir des faits, mais il n'a pas jugé à propos de tenir une enquête, vu que le médecin auxiliaire Paré, qui avait également vu le cadavre, a exprimé l'opinion que la mort avait été causée par le froid. Le corps a été transporté au Cheval-Blanc et inhumé. Ses effets ont été vendus et le produit a été envoyé à l'administrateur public à Dawson.

Le 23 mars, le maréchal des logis Cunningham a failli se noyer à l'embouchure de la rivière Stickine. Avec ses chiens et son traineau, il avait entrepris de remettre le bateau de trappeur emprunté par les défunts constables Heathcote et Campbell et qui, en chavirant, avait causé la mort de ces derniers. La glace se brisa, et les chiens, le traineau et son contenu ainsi que le bateau furent perdus. Heureusement, le constable Fitzgerald, qui l'accompagnait, a pu prendre pied sur la glace solide, et après beaucoup d'efforts et courant de grands risques de se noyer lui-même, il a réussi à sauver le maréchal des logis Cunningham. Grâce à l'aide opportune et bienveillante de J. F. Galbraith et du docteur Kyvig, ils ont pu atteindre le poste détaché à la frontière. Les chiens ont été retrouvés plus tard.

Durant la nuit du 7 avril, un cantonnier nommé Mathew Daley, employé sur la route de White-Pass et Yukon à Cowley, à seize milles au sud du Cheval-Blanc, s'est

suicidé. Le médecin auxiliaire Paré s'est rendu sur le théâtre de la tragédie et a recueilli des renseignements, mais n'a pas jugé nécessaire de tenir une enquête. On a découvert que Daley avait été en proie à la mélancolie, à la suite d'une ivresse prolongée, durant plusieurs jours, avant de se suicider. Dans l'après-midi du jour précédent, il avait essayé de se jeter sous les roues d'un convoi de voyageurs, mais en avait été empêché par ses compagnons. Le contremaître cantonnier et ses hommes étaient à discuter l'opportunité de le conduire au Cheval-Blanc, ou d'avertir la police, mais à l'heure du souper, ce soir-là, il avait repris son état normal. La même nuit (lundi), Daley, alors qu'il était à la maison des cantonniers, déclara qu'il faisait trop chaud dans la salle et, prenant son chapeau, il sortit. Quelque temps après son départ, ses compagnons commencèrent à s'inquiéter de son absence et l'on se mit à sa recherche, sans parvenir à découvrir où il était ; de bonne heure le lendemain, on recommença les recherches et son corps fut trouvé dans un petit ruisseau qui coule près du réservoir. Le défunt était natif du Staffordshire, Angleterre, et avait servi dans les Sapeurs et Mineurs. Il avait des parents demeurant dans les Etats du Centre. Ses restes ont été inhumés à Cowley. Ses effets ont été recueillis, vendus, et le produit en a été envoyé à l'administrateur public, à Dawson.

Les corps des hommes qui ont perdu la vie sur le vapeur naufragé *Goddard* le 12 octobre 1901 ont été trouvés dans le lac LaBarge durant l'été. Celui de Charles McDonald a été trouvé le 3 mai ; celui de Fay Ransome, le cuisinier, le 8 juillet, et celui de John Thompson, le 27 juillet (Thompson était le mécanicien du *Goddard*). Les trois corps ont été inhumés en arrière du poste détaché de LaBarge (en bas), par les membres du poste détaché, et des certificats de décès ont été envoyés au registraire à Dawson.

On a retrouvé les corps de deux hommes qui ont perdu la vie en travaillant aux docks ici en octobre dernier. Celui d'Ernest Williams a été retrouvé le 18 mai et celui de George Marten le 18 juin. Les corps ont été retrouvés entre le Cheval-Blanc et LaBarge (en haut) ; l'un a été amené au Cheval-Blanc, celui d'Ernest Williams, et inhumé. L'autre, celui de George Marten, a été inhumé au poste détaché de LaBarge (en haut) par la gendarmerie stationné en cet endroit.

A l'arrivée du *Clifford Sifton*, le 31 août, le capitaine a fait rapport que dans l'après-midi du 27 août, un nommé R. L. Mueller, passager, s'était noyé à environ un mille et demi en aval de Stewart. Mueller s'était assis sur une chaise sur le tillac supérieur, qui n'avait pas de bastingage, et, soit par accident, soit de propos délibéré, il est tombé par-dessus bord. Il avait bu beaucoup. Le navire a été arrêté et une chaloupe a été lancée à la mer. Bien qu'il parut nager avec vigueur immédiatement après sa chute, avant que le bateau put atteindre l'endroit où il était, il s'enfonça pour ne plus reparaître. Le capitaine a fait rapport que ses effets avaient été recueillis par le sous-officier commandant le poste détaché de Stewart.

A l'arrivée du vapeur Dawson, le 25 octobre, le capitaine a signalé la disparition de l'un des passagers de deuxième classe nommé Frank Kirbar, durant le voyage de Dawson au Cheval-Blanc, commencé le 21 octobre. D'après les déclarations recueillies de la part du patron, du commis et de deux des passagers, il semble qu'il était sous l'empire d'une hallucination et croyait que quatre hommes à bord du bateau allaient le tuer. Il avait bu beaucoup avant le départ du bateau de Dawson, mais les passagers et l'équipage croyaient qu'il n'était que temporairement dérangé et qu'il reviendrait à son état normal après une journée ou deux. Le 25 au matin, son chapeau fut trouvé sur le pont. Il contenait quelques pages d'une vieille revue sur lesquelles étaient écrites en allemand les paroles suivantes : "Vous êtes trop lent pour tuer un homme ; je n'ai jamais rien volé durant ma vie, mais vous, vous avez volé." Des recherches immédiates ont été faites, le bateau étant amarré le long de la rive, mais on n'a pu retrouver aucune trace de Kirbar. La veille de sa disparition, il était allé trouver le commis du bateau et avait jeté sur le pupitre de l'argent, un petit papier contenant des bijoux, une bourse vide et un document non signé, transportant de l'argent à son père dans la ville de Teplitz, Autriche. Le commis lui ayant demandé ce qu'il voulait faire de l'argent, il répondit qu'il voulait la donner à l'église catholique la prochaine fois qu'il irait à Dawson. Le commis compta l'argent en présence de quelques passagers et le mit sous scellés avec les autres articles et, à l'arrivée du bateau ici il confia le tout à nos soins. Ses effets consistaient en $334.75 en argent, un anneau, épingle et médaillon en pépite ;

ils ont été envoyés, avec le document mentionné ci-dessus, à l'administrateur public à Dawson

Thomas Hutchinson, alias George Brady, a été conduit de l'équipe de construction du chemin du gouvernement, le 9 août, à l'hôpital général en cet endroit, souffrant de l'appendicite. Il a été opéré avec succès et était entré en pleine convalescence, lorsque des complications, dégénérant en tuberculose, se sont produites ; il a succombé le 17 novembre et a été inhumé le jour suivant. Il était natif de Belfast, Irlande. On a pris soin de sa succession, et le certificat de décès a été envoyé au registraire à Dawson.

Le 19 novembre, comme deux ex-gendarmes nommés Daniel Holland et Andrew Dickson traversaient le lac Tagish dans deux canots, l'embarcation qui portait Andrew Dickson coula à fond à onze milles en amont de Tagish, au milieu du lac. Ils étaient partis de la Pointe des Dix-Milles vers dix heures de l'avant-midi, ce jour là et vers le milieu de la traversée, à deux milles et demi de l'une et l'autre rive, ils ont été assaillis par une tempête. Holland, qui était en avant à environ quarante verges, a entendu un cri et, regardant en arrière il a vu couler le canot de Dickson. Avant qu'il eut pu retourner son propre canot dans la forte houle qu'il faisait, Dickson et son embarcation étaient disparus.

Le poste détaché de Caribou reçut l'ordre de rechercher le cadavre, mais ne put le trouver. Dickson et ses trois frères, tous ex-membres de la gendarmerie, conduisaient une entreprise de pêche depuis deux ou trois ans dans le voisinage de Caribou.

ARMES ET BUFFLETERIE.

Comme je suis informé que nous devons sous peu être pourvus de nouvelles armes et de buffleterie, toute remarque que je pourrais faire sur cette question très discutée serait superflue.

AIDE AUX AUTRES DÉPARTEMENTS.

Il y a certains points relatifs à ce sujet sur lesquels j'aimerais à attirer votre attention toute particulière, et c'est l'épargne considérable faite par les autres départements lorsqu'ils reçoivent de l'aide de notre part. Par exemple, nous fournissons un constable comme douanier au sommet de White-Pass, sur la frontière entre la Colombie-Britannique et l'Alaska. Ce service est ardu et difficile ; il faut que cet homme soit choisi avec beaucoup de soin. Il faut que ce soit un homme de tact, instruit et possédant les aptitudes d'un bon employé ; les devoirs de ce constable sont tels que nous perdons complètement ses services, étant dans l'impossibilité de le désigner pour tout autre service qui nécessiterait son absence du poste. Nous nourrissons, équipons et entretenons ce constable sous tous les rapports, et le ministère des douanes a l'usage exclusif de ses services moyennant la somme très modique qu'il lui paie. Nous payons donc toutes les dépenses de ce poste de douane, ce que je considère une grande injustice envers notre département. Je suggérerais que, puisque ce ministère profite des services d'un membre de notre effectif, il ne serait que raisonnable qu'il remboursat notre département tous nos frais, y compris la solde de cet homme.

Notre situation est la même sous ce rapport au Cheval-Blanc, où un constable est constamment employé, durant la saison de la navigation, comme préposé au débarquement sur les docks. Les heures de service de constable sont longues et le travail très ardu, les bateaux partant à toutes les heures du jour et de la nuit, et il faut qu'il soit toujours présent lorsque les marchandises sont transbordées directement des wagons sur les bateaux. Nous perdons aussi les services de ce constable pendant qu'il agit comme préposé du débarquement.

La même remarque s'applique à un moindre degré aux postes de la route Dalton. Si le ministère des Douanes était obligé d'envoyer des employés à ces endroits, il lui faudrait nécessairement leur donner des appointements s'élevant à environ $150 par mois.

En ce qui concerne l'aide fournie au département du télégraphe, le fait que ce département peut s'adresser à nous pour nous demander d'aider à ceux qui sont chargés des réparations de la ligne, lui permet d'épargner les frais de subsistance d'un homme, vu qu'un réparateur de ligne ne peut voyager seul ; si les services de nos hommes n'étaient pas disponibles, il lui faudrait, comme je l'ai fait, entretenir deux hommes durant

toute l'année, tandis qu'il est probable que le service quotidien n'excéderait pas dix ou douze jours. La ligne pourrait passer un an sans avoir besoin de réparations dans un district, tandis que dans un autre elle requerrait des réparations constantes. Vous pouvez donc voir facilement que le fait de pouvoir demander de l'aide à nos hommes pour quelques jours, lorsque cela est nécessaire, constitue une très forte épargne pour ce département.

En ce qui concerne le departement des bois de la Couronne, la surveillance des divers chantiers est une forte présomption à l'effet qu'il se coupe plus de bois qu'on ne reçoit de droits de coupe. Et lorsque l'agent des bois de la Couronne voyage, nos patrouilles lui épargnent beaucoup de dépenses en le transportant d'un endroit à l'autre. On peut dire la même chose des autres employés du gouvernement lorsqu'ils voyagent dans cette circonscription. Les fonctions exercées par les membres de la gendarmerie comme inscripteurs de mines, etc., ne seront pas l'objet de longues remarques de ma part, vu que dans la division B vous avez une meilleure vue d'ensemble de la question que celle que je puis avoir ici. Le soin et la diligence avec lesquels les gendarmes en service de postes détachés et en service de ville surveillent l'exportation de l'or procurent une forte recette au gouvernement. Si la surveillance n'était pas aussi sévère, il n'y a aucun doute qu'il y aurait beaucoup de contrebande.

AIDE AUX DÉPARTEMENTS DES BOIS ET DES TERRES DE LA COURONNE.

Tous les postes détachés le long du fleuve perçoivent les droits de permis et de coupe sur tout le bois de charpente devant servir à la construction des hôtelleries, etc.

Les membres des postes détachés accompagnent et transportent en canot les sous-agents dans leur inspection des cantons de bois, etc. ; de fréquentes patrouille ont été faites, tous les bûcherons ont été visités, les piles de bois ont été mesurées, et le montant convenable de droits a été perçu.

DOUANES.

Le médecin auxiliaire Fraser a exercé les fonctions de sous-percepteur des douanes à Pleasant-Camp, sur la route Dalton, jusqu'au mois d'août dernier, alors que l'inspecteur McDonell l'a relevé de ces fonctions que ce dernier exerce maintenant.

Le constable Hume à Dalton House et le constable Leeson à Well's, ont agi comme officiers du service préventif à ces endroits, aidant au sous-percepteur de Pleasant-Camp.

Le constable Christiansen, stationné au Sommet de White-Pass, exerce les fonctions d'officier de douane à cet endroit, voyageant chaque jour sur le convoi du Sommet à Bennett, visitant les bagages, etc., et revenant le même jour par le train qui va du Cheval-Blanc au Sommet.

Le constable Haylow aide au service de douane au Cheval-Blanc durant la saison de la navigation, agissant en qualité de préposé au débarquement.

EXPLOITATION MINIÈRE.

Le médecin auxiliaire Fraser a exercé les fonctions d'enregistreur des mines à Pleasant-Camp sur la route Dalton depuis un an. Le montant suivant de redevances a été perçu par lui durant l'année à partir du 1er novembre 1901 jusqu'au 6 octobre 1902.

177 concessions accordées à........................	$ 2,655 00
142 certificats de mineurs libres à $15	1,420 00
39 transports à $2.....................................	78 00
Total..	$ 4,153 00

Le brigadier Acland, qui commande le poste détaché du Creek Livingstone, est commissaire pour recevoir les déclarations sous serment ; il émet des certificats de mineur libre et exerce les fonctions de sous-enregistreur d'exploitation minière en ce district.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Toute l'aide possible a été donnée aux employés de ce ministère lorsqu'on en a été requis. Par suite d'une plainte de M. Mercier, l'ingénieur local, à l'effet que les bateaux à vapeur amarraient leurs câbles aux poteaux du barrage inférieur à LaBarge (en haut), et s'en servaient comme points d'appui pour s'aider à franchir les barres de sable, endommageant ainsi considérablement le barrage, une sentinelle a été placée à cet endroit durant le passage des vapeurs jusqu'à l'arrivée de la grande crue et jusqu'à ce que le barrage eut été terminé.

Les postes détachés à LaBarge (en-haut) et LaBarge (en-bas), Tantalus, aux Cinq-Doigts et dans la ville du Cheval-Blanc ont pris soin de tous les effets et matériaux appartenant à ce ministère, à ces endroits, durant l'hiver, en l'absence des employés.

Pendant que l'on faisait du pétardement dans les "Trente-Milles" et les "Cinq-Doigts", nos hommes ont surveillé le fleuve avec soin, avertissant tous les bateaux, chalans et vapeurs qui passaient.

TÉLÉGRAPHES.

On a fourni de l'aide au département des télégraphes à tous les endroits entre Caribou et les Cinq-Doigts ; des hommes ont été envoyés fréquemment du quartier général, de la division et des postes détachés pour aider à réparer les avaries.

Un appareil de télégraphie est encore en usage au poste détaché de Tantalus, le maréchal des logis chef Grahame, commandant, agissant comme télégraphiste. Ceci a été d'une grande commodité tant pour le poste détaché que pour le public du dehors, ainsi que pour M. Thibodeau et autres qui construisent la route du gouvernement. Bien que le maréchal des logis chef Grahame ait exercé les fonctions de télégraphiste à cet endroit depuis deux ans, il n'a reçu aucune rémunération pour ses services,

Les préposés à l'entretien de la ligne en tournée d'inspection ont reçu toute l'aide possible de la part des postes détachés lorsqu'ils ont demandé à ceux-ci le vivre et le couvert, et lorsque cela a été nécessaire, un homme a été envoyé pour les accompagner soit en canot, soit par terre.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

On a surveillé avec soin l'arrivée des bateaux à vapeur et le départ des trains afin de s'assurer si les voyageurs ayant en leur possession de la poudre d'or étaient munis de certificats de droits régaliens couvrant les montants exportés. Chaque fois que l'on a reçu de Dawson un avertissement à l'effet que des gens en possession de poudre d'or n'étaient pas munis de certificats, les individus ont été arrêtés et amenés devant R. C Miller, enregistreur d'exploitation minière ici, et le droit régalien a été perçu ; outre cela, en consignant les bagages, etc., des passagers, on a constaté qu'un nombre considérable d'entre eux étaient en possession de poudre d'or pour laquelle ils n'avaient pas de certificats, et ils ont été traités de la même manière que les autres dont il a été question ci-dessus. Ce service a été fait par les membres du poste détaché de la ville du Cheval-Blanc, et outre cela un homme a été chaque jour désigné pour voyager sur le convoi, déguisé en bourgeois, du Cheval-Blanc à Caribou.

Un groupe de chevaux et de mulets appartenant à ce ministère a été laissé par M. St-Cyr, arpenteur à Tagish, ayant été mis en pâturage. Au commencement de l'hiver, leur état devint si précaire (ils étaient à la veille de mourir de faim), qu'il fallut les conduire à Caribou et les y nourrir durant le reste de l'hiver. Ils ont été vendus au printemps, et le produit de leur vente a été expédié à qui de droit.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Un planton de service est fourni à la cour du magistrat de police, et lorsque cela est nécessaire, un sténographe est désigné pour agir comme greffier du magistrat de police.

L'inspecteur Horrigan exerce les fonctions de sous-shérif pour le Yukon supérieur. Des membres des postes détachés exercent les fonctions d'huissiers, signifient les brefs, exécutions et autres pièces judiciaires.

Plusieurs arrestations ont été faites en vertu d'un bref de *capias* par ordre du shérif à Dawson; la plupart ont réglé, les autres étaient envoyés sous garde à Dawson pour y régler leur affaires.

MINISTÈRE DES POSTES.

Le sous-officier commandant le poste détaché de Caribou a exercé les fonctions de directeur de poste de cette ville jusqu'à la fin de mai dernier, alors que le ministère a confié cette charge à un habitant de l'endroit. Tous les postes détachés sur le fleuve sont, par courtoisie, des bureaux de poste pour les mineurs, les bûcherons, etc. Le poste détaché de Livingstone Creek a donné à ce district un service de poste assez régulier durant l'année dernière, les patrouilles transportant les malles par La Barge (en haut) durant l'hiver, soit une distance de 50 milles, tous les quinze jours, et durant l'été, chaque semaine de Hootalinqua, soit une distance de 40 milles.

BATIMENTS.

Une allonge de 26 x 30 a été ajoutée à l'écurie de ce poste, le vieux toit de gaules et de glaise a été enlevé et le tout a été recouvert en bois et en bardeau. Il y a maintenant place pour 24 chevaux.

L'hôpital a été transporté de l'angle N.E. à l'angle N.O. du carré, et sur l'ancien emplacement de l'hôpital on a construit, pour servir de logement à l'officier commandant un bâtiment en charpente d'un étage et demi, de 26 x 30, de 18 pieds de mur, avec allonge pour cuisine de 16 x 18 et de 14 pieds de mur.

Il est devenu nécessaire de faire des transformations considérables dans les logements occupés par les officiers non mariés, la cuisine devant être enlevée et ajoutée au mess des maréchaux des logis, une double cuisine de 16 x 25 devant être construite à sa place, et le corps de logis principal devant être séparé en deux et rendu habitable pour un officier marié et pour des officiers célibataires.

Depuis l'érection de nouveaux logements à Pleasant-Camp, sur la route Dalton, pour remplacer le logement occupé par l'inspecteur Walke et détruit par le feu, ce poste détaché est très bien logé, mais il faudrait ajouter à la caserne une allonge devant servir de cuisine, vu qu'à présent la cuisine et la salle d'ordinaire sont en bas et les hommes couchent en haut, ce qui est un inconvénient, étant donné le nombre d'hommes maintenant stationnés à ce poste.

Je demanderais l'autorisation de construire une cuisine à cet endroit. Le coût en sera insignifiant, le travail étant fait par nos hommes. La construction serait en bois rond avec toiture en bardeau.

Par suite des pluies excessives qui sont tombées sur la route Dalton, j'ai trouvé le magasin de Pleasant-Camp dans une condition déplorable sans qu'il y eut faute de la part du poste détaché. En conséquence, j'ai ordonné de poser une toiture en bardeau sur le bâtiment.

Une petite allonge en charpente devrait être ajoutée au bâtiment du poste détaché de Wells. Cette allonge devrait avoir 10 x 12 et servir de cuisine.

Les vieux bâtiments du poste détaché à LaBarge (en bas) se trouvant sur un sol bas et marécageux, il a été jugé nécessaire de les transporter sur un emplacement plus élevé. Une nouvelle caserne de 20 x 30 a été construite, le magasin et les logements des officiers ont été transportés et reconstruits et on y a ajouté une buanderie et une salle de bain. Ce détachement est maintenant assez confortablement logé.

Par suite de l'affouillement qui s'est produit lors des grandes crues de la rivière, le poste détaché de Tantalus, ayant perdu 32 pieds de front depuis deux ans, ne sera plus habitable au printemps. Un nouvel emplacement a été choisi sur l'endroit nommé la platière Carmack, à une distance d'environ trois milles de l'ancien poste et à environ un demi-mille de la rivière Nordenskiold. Le terrain a été arpenté et déblayé, les divers bâtiments ont été jalonnés pour être construits au printemps, la cave en dessous de la caserne a été creusée et cuvelée, le jardin de 40 x 50 a été labouré, les piquets de clôtures ont été plantés, la latrine creusée, les sablières et les traverses de la caserne ont été posées, et tout est prêt pour la construction le printemps prochain, avant l'ouverture de la navigation.

Le poste détaché des Cinq-Doigts, grâce au changement de la route d'hiver, se trouve maintenant pour ainsi dire isolé du reste du monde durant la fermeture de la navigation. Le bureau du télégraphe a été transporté chez Mackay, et pour communiquer avec les Cinq-Doigts en hiver il faudrait faire une patrouille de 29 milles sur une route impassable pour les chevaux et très dure pour les chiens. Avec votre autorisation, j'ai acheté une cabane chez Mackay, j'y ai fait faire quelques réparations, et j'y ai transporté le poste détaché pour l'hiver.

Des réparations ont été faites durant l'été aux postes détachés sur le creek Livingstone, au Petit-Saumon et aux Cinq-Doigts, de nouvelles toitures étant posées sur certains bâtiments, des cellules et des cloisons ont été faites et, dans la plupart des cas, ce sont les hommes des postes détachés qui ont scié et raboté le bois de construction.

Vu la difficulté que l'on éprouve à louer des logements convenables pour le poste détaché de la ville du Cheval-Blanc, un bâtiment autrefois employé comme gymnase a été acheté sur votre autorisation et transporté par nos propres hommes sur des lots situés dans l'emplacement de ville réservés à cette fin. Le bâtiment a été acheté à très bon compte. Il est de 18 x 36, avec murs de 11 pieds, en bois brut, avec revêtement extérieur en déclin, toiture en bardeaux et doubles planchers. Le bois seul coûterait plus que le prix payé pour le bâtiment. Tout ce qui lui manque maintenant, ce sont les cloisons. Le poste détaché de la ville a quitté ses quartiers sur la rue Principale et s'est transporté dans le bâtiment acheté pour son usage le 20 octobre.

Tout le travail ci-dessus mentionné a été fait par nos propres hommes.

Des bâtiments en bois rond de 30 x 30 sont maintenant en voie de construction au passage d'eau de la Takhini, à un endroit nommé Kycock, à 40 milles de la Takhini et au deuxième passage d'eau de la Nordenskiold, sur la nouvelle route du gouvernement. Les bâtiments en charpente aux casernes, et toutes les toitures en bardeaux, ont été peints durant l'été—les toitures ont reçu une couche de peinture minérale et les carrés des bâtiments, deux couches de plomb et d'huile, de la même couleur que celle des bâtiments des casernes dans les Territoires du Nord-Ouest.

Une partie de l'enclos des casernes a été nivelée et ensemencée en trèfle et en foin.

Pour notre propre commodité, il a fallu faire un peu de terrassement dans les rues de la ville adjacentes à nos casernes.

CANTINE.

La cantine a été d'un grand avantage pour la division, surtout pour les hommes en service de postes détachés. Situés comme ils le sont, le long du fleuve entre les divisions du Cheval-Blanc et de Dawson, s'il n'y avait pas de cantine, ils ne pourraient se procurer les menues friandises qui rendent la vie plus agréable.

On trouve constamment à la cantine un bon assortiment de conserves de fruits, de lait et de légumes, aussi plusieurs espèces de viandes et de poissons en conserves. Ces articles sont très appréciés, vu qu'ils apportent un changement à la distribution réglementaire des rations.

La cantine est rendue aussi agréable que possible afin d'encourager les gens à rester aux casernes. Ceci est d'un grand avantage, car les seuls endroits d'amusements qu'il y ait en ville sont les buvettes, etc.

La salle de lecture est dans la même chambre que la cantine. Elle est pourvue de matière à lire dont les hommes tirent tout le parti désirable. J'ai l'intention, aussitôt que possible, d'avoir une salle de récréation et de lecture séparée de la cantine, vu qu'une pareille salle est d'absolue nécessité pour les hommes. Elle devrait être bien pourvue de livres, de papier, plumes, etc., afin que les hommes puissent y lire et écrire sans être dérangés par le bruit et le mouvement qu'il y a ordinairement dans la cantine.

En somme, la cantine est d'un grand avantage pour la division, et il serait très difficile de s'en dispenser.

HABILLEMENT ET ÉQUIPEMENT.

Les habillements fournis l'année dernière ont été suffisants. Les récentes modifications apportées à l'uniforme ne nous ont guère affectés, vu qu'on ne nous a fourni qu'une quantité relativement peu considérable des nouveaux articles d'habillement. Ceux qui ont été reçus sont de bonne qualité et constituent une amélioration sur les articles

distribués auparavant. Les bottes, en cuir fauve, longues et courtes, sont spécialement adaptées à nos besoins, et autant que l'on peut en juger après les avoir portées depuis un an, elles sont bien faites et durent assez longtemps. Les bottes longues pourraient être de beaucoup améliorées si la longue lanière qui remonte en arrière était cousue avec un ligneul plus fort, car elles se décousent très rapidement et un grand nombre de nos hommes prennent la précaution de les faire recoudre avant de s'en servir.

Les culottes ne durent pas aussi longtemps qu'autrefois, et la nouvelle coupe les rend difficiles à modifier. La plupart sont trop serrées au genou, ce qui les rend moins commodes à porter l'hiver sur les routes, car, après qu'on a couru durant un certain temps, la circulation interrompue donne lieu à des douleurs aux genoux, et pourrait produire des varices.

Les bonnets de fourrure pour l'hiver conviennent sous tous rapports à notre usage. Les sous-vêtements sont de bonne qualité, les caleçons étant généralement mieux ajustés que les autres, très grands, qu'on nous fournissait autrefois.

Les bottes en feutre sont apparemment de bonne qualité, bien que nous n'ayons pas eu l'occasion de juger de leur durée. Cependant, elles remplaceront difficilement les mocassins pour le service des postes détachés, où chaque homme est virtuellement un conducteur de chiens. Les mocassins fournis sont de bonne qualité et dureront beaucoup plus que ceux qui étaient fournis autrefois, ce qui est peut-être attribué au fait qu'ils sont mieux cousus.

Les vestons sont de qualité inférieure et ne durent pas ; ils se déchirent facilement, se décolorent et deviennent râpés très rapidement.

Les chaussettes et les bas sont de meilleure qualité qu'autrefois.

Les serges sont mal taillées, étant trop étroites de la poitrine, ce qui rend leur modification difficile.

Les gilets d'écurie doublés durent longtemps mais se salissent longtemps avant d'être usés ; les habillements en toile brune ayant une tendance à devenir graisseux là où il y a friction et montrant la corde en très peu de temps.

Les pantalons doublés pour l'écurie sont de meilleure coupe qu'auparavant, mais la couture est trop légère pour l'épaisseur de l'étoffe et ils se décousent facilement. Les chapeaux de prairies que nous avons en mains sont de qualité inférieure, deviennent râpés après quelques mois et durent rarement plus d'une saison. Il n'est guère probable que les chapeaux qui restent soient distribués vu qu'ils sont trop grands. Les véritables chapeaux Stetson durent au moins trois fois autant sinon plus.

Le bourgeron comme article d'équipement a été spécialement utile au Yukon, étant très commode pour toute espèce de travail en plein air durant l'hiver, vu qu'il laisse toute liberté au mouvement des bras pour bûcher ou pour courir avec les chiens, et qu'il offre une grande protection contre les refroidissements subits. La discontinuation de leur distribution a été une grande perte surtout pour les hommes employés aux travaux du dehors durant l'hiver.

CONDUITE ET DISCIPLINE.

La conduite de la division durant l'année a été uniformément bonne dans tous les rangs. A l'exception de quelques cas d'ivresse peu prononcée, je suis heureux de dire que la division dans son ensemble jouit d'une réputation de sobriété et de régularité constante.

CRIMINALITÉ.

Je suis heureux de faire rapport que la liste des crimes est beaucoup moins longue que celle de l'année dernière, et absolument exempte de tout cas sérieux. Bien qu'il n'y ait aucun doute que le meurtre brutal et maintenant bien connu de « Boutillet » ait été prémédité dans ce district, il n'a été mis à exécution que lorsque les coupables et leurs malheureuses victimes eurent été rendus dans les limites de la circonscription de la division B, dont l'officier commandant vous fournira tous les détails, et il me suffira d'en parler seulement en ce qui concerne l'aide fournie par notre division, les résultats de l'enquête étant tels que toutes les procédures subséquentes ont été basées sur eux pour amener la conviction des coupables.

Sur réception de votre télégramme du 16 juillet, m'informant qu'un cadavre avait été découvert, près d'Ogilvie, avec deux balles dans la tête et une dans le corps, la seule marque d'identité étant un anneau à clefs sur lequel était gravé " Boutillet, Broughton. Est, province de Québec ", trouvé dans l'une de ses poches, il a été constaté d'après notre registre des bateaux et des chalans qu'un homme portant ce nom était l'un des membres d'un parti de cinq hommes qui, le 14 juin, avait quitté cet endroit pour Dawson à bord du bateau nº 1744. Les noms des membres de ce parti, tels que donnés au constable qui avait numéroté le bateau, vous furent immédiatement communiqués par le télégraphe. D'autres recherches ont fait découvrir de qui ils avaient acheté le bateau et les divers commerçants qui leur avaient vendu des provisions, un fusil, des munitions, etc., plusieurs des commerçants prétendant pouvoir reconnaître quelques-uns des membres du parti. M. Rook, de qui l'un d'eux avait acheté le fusil, fut envoyé à Dawson par le prochain bateau afin de constater leur identité. Il en fut de même de Cleveland, de Skagway, qui leur avait vendu le bateau. Un constable fut chargé de se déguiser en bourgeois afin de mieux poursuivre les recherches, et, avec l'aide du poste détaché de la ville, il recueillit tous les renseignements possibles au sujet du parti durant son séjour à la ville. Le fleuve fut patrouillé par tous les postes détachés établis le long de ses rives, et chacun fit de son mieux pour suivre la trace de ces hommes durant leur séjour en cette circonscription.

De fréquentes plaintes avaient été portées par les passagers des bateaux venant de Dawson au Cheval-Blanc, à l'effet qu'on leur avait enlevé des sommes d'argent variant de $60 à $400 pendant quils remontaient le fleuve. En aucun cas nous n'avons pu découvrir le vol ni prouver la culpabilité des voleurs, car, lorsque les gens s'apercevaient qu'on leur avait pris leur argent, ils étaient à 2 ou 3 jours de distance d'ici et, à leur arrivée au Cheval-Blanc, il leur était impossible de soupçonner quelqu'un ; vu qu'on ne pouvait fouiller tous les passagers et tout l'équipage, on devait se borner à faire une enquête en évitant tout esclandre.

Le 28 février 1902 trois femmes, qui attendaient ici, dans un hôtel, la prochaine diligence pour se rendre à Dawson, ont porté plainte au poste détaché de ville à l'effet qu'on leur avait volé une valise contenant des bijoux précieux, la valise ayant été enlevée de leur chambre durant leur absence. Moins d'une heure après que le rapport eut été fait au maréchal des logis Brooke, celui-ci avait retrouvé la valise et la majeure partie des bijoux. Il a arrêté deux hommes, Robert West et Ernest Levin, qui ont été amenés devant M. G. L. Taylor, magistrat de police, et condamnés respectivement à trois mois et à un mois. Le reste des bijoux a été retrouvé quelques jours après et envoyé aux femmes, qui, dans l'intervalle, s'étaient rendues à Dawson.

La liste suivante donne le nombre et la nature des procès durant l'année :

Délits contre la morale et le bien-être public :

Ivresse et désordre	38
Troubler la paix	1
Patron d'une maison de débauche	1
Jeux de hasard	2
Vagabondage	7
Contravention de police	4

Délits contre le droit de propriété :—

Vol et recel	10
Fraude	3

Délits contre la personne :—

Voies de fait, simples	16
Insanité	2

Ordonnances :—

Infraction à l'Ordonnance concernant la boisson	9
" " " les chiens	14
" " " la chasse	1
" " " la pêche	1
Maîtres et serviteurs	1
Non-paiement de gages	18
Contrebande et complicité dans ce délit	8
Fournir de la boisson aux sauvages	13
Divers	2
Total—	101
Arrestation sur télégramme	16
Nombre total	167

POSTES DÉTACHÉS.

Ci suit une liste des postes détachés de la division H, avec l'effectif de chacun d'eux :—

Poste de la route Dalton—1 inspecteur, 1 aide-chirurgien, 1 brigadier, 2 gendarmes et 3 constables spéciaux.

Poste détaché de Wells—2 gendarmes et 1 constable spécial,

White Pass Summit—1 gendarme.

Caribou—1 maréchal des logis et 2 gendarmes.

LaBarge (en haut)—2 gendarmes. On ne sait pas encore quelle route sera utilisée pour le transport d'hiver entre le Cheval-Blanc et le Creek-Livingstone, mais si l'on ne se sert pas de la route de l'hiver dernier, ce poste détaché sera retiré pour l'hiver.

Hootalinqua—1 brigadier et 2 gendarmes.

Creek-Livingstone—1 brigadier et 3 gendarmes.

Kynock—3 gendarmes. Ceci est un nouveau poste détaché situé sur la nouvelle route.

Cheval-Blanc—Dawson. Ce poste détaché, durant la saison de la navigation, sera établi au Gros Saumon.

Braeburn—1 maréchal des logis et 3 gendarmes. Ceci est un nouveau poste détaché sur la route Cheval Blanc-Dawson, dont les membres seront stationnés à LaBarge (en bas) durant la saison de la navigation.

Montague—1 maréchal des logis et 3 gendarmes. Les membres de ce poste détaché sont stationnés au Petit-Saumon durant la saison de la navigation.

Tantalus—1 maréchal des logis chef et 3 gendarmes.

Mackay—3 gendarmes. Stationnés aux Cinq-Doigts durant la saison de la navigation.

Outre ce qui précède, un poste détaché d'hiver sera stationné au passage d'eau de la rivière Takhini. Il sera composé d'un sous-officier et de trois gendarmes. Ce poste détaché sera à 22 milles du Cheval-Blanc, sur la route Cheval-Blanc-Dawson.

DÉSERTIONS.

Quatre désertions se sont produites durant l'année. Deux au quartier général de la division et deux au poste détaché de Caribou.

RÉPARTITIONS.

L'effectif total de la division est de 129, y compris un qui a permuté de la division B, quatre qui ont déserté et un passé à la division B.

Le tableau suivant est celui des pertes et des gains de la division pendant l'année :—

—	Officiers.	Sous-officiers.	Gendarmes.	Spéciaux.	Total.
Gains—					
Passés à H	4	6	52	1	63
Engagés	....	....	....	14	14
Total	4	6	52	15	77
Pertes—					
Passés à B	2	1	14	....	17
Passés au Dépôt	1	....	1	....	2
Libérés	....	3	23	15	41
Noyés	....	....	2	....	2
Total	3	4	40	15	62

CHIENS.

Il y a 76 chiens dans cette division. La plupart sont vieux et hors de service. L'ouverture des routes est cause que l'usage de se servir des chiens disparaît rapidement, et à l'avenir on n'en aura besoin que d'un nombre comparativement restreint pour les patrouilles des districts reculés où l'on n'a pas établi de routes.

La répartition des chiens est comme suit :—

Route Dalton	15
Caribou	7
LaBarge (en haut)	8
LaBarge (en bas)	1
Hootalinqua	8
Creek Livingstone	10
Tantalus	7
Chev l-Blanc	15
Morts, non-biffés	5
Total	76

EXERCICES ET TIR À LA CIBLE.

Durant l'hiver et les premiers mois du printemps, il y a eu un nombre considérable d'exercices, deux pelotons étant exercés chaque jour avec le mousqueton Winchester, la carabine Lee-Enfield et le revolver Enfield.

Des pelotons ont été instruits sur le mécanisme et le maniement des canons Maxim par le gendarme Griffin, qui est un expert dans la connaissance de cette arme.

L'inspecteur Pelletier a exercé avec grand succès une escouade dans l'art de transmettre les signaux.

Tous les officiers, sous-officiers et gendarmes ont pris part aux exercices annuels de tir à la cible, en se servant de la carabine Lee-Enfield D'excellentes séries ont été faites, le nombre des points possible étant fait au tir à courte distance.

Un excellent champ de tir a été construit en aval de l'extrémité nord de la ville, et les buttées ont été établies à 800 verges, le seul inconvénient étant sa distance des casernes, ce qui aura peut-être pour effet d'empêcher que l'on s'en serve aussi souvent que je le désirerais les samedis après-midi et les jours où les hommes sont en congé.

POISSON, PÊCHE ET CHASSE.

Deux compagnies ont des permis de pêche dans le lac LaBarge, MM. W. A. Clarke & Fils et Fisher & Stephenson. Clarke & Fils ont deux grands bateaux de pêche ; ils ont employé trois hommes à travailler pour eux durant tout l'été dernier. Ils ont tendu

une moyenne de 5,000 pieds de filets. La capture totale de cette compagnie durant la saison a été de 35,000 livres, dont la majeure partie a été envoyée au marché de Dawson, le reste a été vendu aux bateaux en route vers le nord ou le sud. Au commencement de la saison, la pêche était médiocre mais elle s'est améliorée, à partir du 1er septembre. M. Clarke dit que le lac se dépeuple. Il y a eu des jours où ils n'ont rien pris.

MM. Fisher & Stephenson ont pris environ 5 tonnes de poisson durant la saison. Ce poisson a aussi été envoyé à Dawson. Ces hommes, après avoir payé leurs dépenses, n'ont rien eu pour leur travail. Eux aussi prétendent que le lac se dépeuple. Les variétés de poisson prises dans le lac LaBarge sont la truite des lacs et le poisson blanc. Très peu de saumons se rendent au lac LaBarge avant que l'automne soit avancé, et alors ils sont dans un état tel qu'ils sont impropres à l'alimentation.

Trois partis composés de trois hommes chacun ont fait la pêche dans les lacs depuis les Cinq-Doigts jusqu'au Petit-Saumon durant l'été. Eux aussi ont envoyé leur poisson au marché de Dawson. Cette entreprise n'a pas été couronnée de succès au point de vue financier.

L'ombre commune est très abondante dans le bras sud du Gros-Saumon et ses tributaires, et l'on rapporte que la Hootalinqua et le lac Teslin sont bien peuplés de toutes les variétés de poisson que l'on trouve communément dans les eaux du Yukon.

Le gibier à poil et à plumes est très abondant dans toute la circonscription. On peut tuer de l'orignal et parfois du mouton de montagne à quelques milles de distance de la plupart des postes détachés. On dit que le caribou est plus rare que toute autre variété de gros gibier.

Les animaux à fourrure tels que le castor, la martre et le vison sont très rares, dit-on ; le rendement des peaux a été très petit durant cette saison.

Les renards, tant rouges que croisés sont, dit-on, très nombreux dans certaines parties de la circonscription, surtout dans le voisinage de Tantalus. Les loups pullulaient littéralement l'hiver dernier, et vers le printemps ils étaient devenus très hardis.

Les oies, cygnes, canards, perdrix et ptarmigans sont très nombreux dans diverses parties du district.

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE.

Notre seule protection contre l'incendie, sauf quelques extincteurs, c'est la vigilance constante. Dans la plupart des bâtiments du poste les cheminées en brique sont trop courtes, ne s'élevant qu'à partir de l'étage supérieur. Les tuyaux de poêles placés en bas passent à travers les planchers. Ceci est non seulement dangereux mais incommode dans bien des cas, vu que cela cause beaucoup de perte d'espace. Lorsque celà est possible et que l'occasion s'en présente, je fais remplacer les protecteurs en tôle dans les murs et les planchers par des protecteurs en béton et en brique.

Nous avons en magasin 500 pieds de manche à eau en coton, Croix Rouge, qui cependant ne nous sont d'aucune utilité, vu que nous n'avons pas de pompe à incendie, et la distance du poste des pompiers de la ville est si longue que la pompe qui s'y trouve n'a pas assez de force pour nous fournir un jet d'eau aux casernes. La pompe à incendie ordinaire ne nous serait d'aucune utilité, mais l'on pourrait obtenir de l'eau en abondance en creusant un grand puits dont la profondeur n'aurait pas besoin de dépasser 12 ou 14 pieds. Je crois que l'on pourrait avoir une très bonne protection contre l'incendie à l'aide d'une machine stationnaire munie d'une pompe, machine qui pourrait aussi être utilisée pour couper le bois. Une machine à gazoline est maintenant employée pour ce dernier travail, mais elle ne donne pas des résultats satisfaisants. Elle nous a été vendue comme ayant une force de huit chevaux, mais elle ne l'a pas. Si nous avions une machine stationnaire munie d'une pompe, nous pourrions, durant les mois d'été, distribuer l'eau dans toutes les casernes à un coût très insignifiant, virtuellement pour le prix de la pose des tuyaux. Le sol, étant composé de cendre volcanique, est très léger, et en été il y a énormément de poussière aux casernes. Il serait très utile d'abattre cette poussière en arrosant si l'eau était amenée de la manière suggérée.

FOURRAGE.

Le fourrage reçu durant l'année a été bon, à l'exception de quelques envois de foin reçus l'hiver dernier de Vancouver, dont une partie était très médiocre et produisait une

grande quantité de déchets. La majeure partie du foin employé ici par des gens du dehors est du foin de l'est de Washington. La plupart des commerçants locaux ayant constaté que le commerce du foin de la Colombie-Britannique ne donnait aucun profit, ont cessé complètement d'en acheter pour acheter du foin américain.

L'avoine a été exceptionnellement bonne et peut être comparée très avantageusement avec un petit envoi reçu des Territoires du Nord-Ouest avec nos chevaux, celle-ci étant beaucoup plus légère que celle qui nous est fournie ici.

COMBUSTIBLE ET ÉCLAIRAGE.

Environ 500 cordes de bois ont été livrées à l'entreprise l'automne dernier ; tout a été employé et il était uniformément de bonne qualité, comme tout le bois livré récemment en vertu de l'entreprise de cette année, le prix de l'entreprise étant beaucoup moindre que celui qui est payé par les autres consommateurs, et la qualité tout aussi bonne.

Le service d'éclairage électrique tel que fourni par la Compagnie électrique du Yukon a été bon, et, à l'exception de quelques interruptions causées par l'inondation l'automne dernier, il n'a donné lieu à aucun inconvénient. Les prix, tout bien considéré, sont aussi raisonnables que l'on pouvait l'espérer.

JARDIN.

Il a été clairement démontré durant cette saison que les légumes de l'espèce la plus robuste peuvent être récoltés dans le Yukon. Au Cheval-Blanc, où, vu l'altitude plus élevée et la température conséquemment plus fraîche, les conditions sont plus défavorables qu'en aucune autre partie du territoire, il y a eu cependant assez de jardinages, et des échantillons des produits ont été envoyés au Canada-Est et à l'exposition de New-Westminster. Ces échantillons étaient tels qu'ils ont causé beaucoup de surprise et de commentaires.

Des graines de jardin ont été envoyées à tous les postes détachés, un petit jardin étant fait à chaque endroit avec plus ou moins de succès ; là où ils ont partiellement réussi, les produits ont procuré un agréable supplément au menu ordinaire.

Le jardin cultivé cette année aux casernes du Cheval-Blanc a mieux réussi que l'an dernier. Bien qu'il soit pauvre et sablonneux, le sol a démontré l'effet d'une culture bien soignée et a produit une assez bonne récolte de pois, laitue, choux-fleurs, choux-navets, et carottes ; cependant, les fèves et les betteraves n'ont pas bien réussi. En somme, on ne peut guère considérer le jardin comme offrant une ressource permanente excepté pour la culture plus facile des légumes à salade, qui, cependant, sont très appréciés.

Les graines reçues d'Ottawa n'étaient pas d'aussi bonne qualité que celles reçues l'an dernier. L'année prochaine, je me propose d'acheter ici les graines requises, car les propriétaires de jardins en cette ville qui ont acheté leurs graines dans le pays ont mieux réussi que nous.

SANTÉ.

Je suis heureux de pouvoir dire que la santé de la division a été excellente durant l'année dernière.

HARNACHEMENT ET SELLERIE.

Les harnais employés, à l'exception de deux reçus récemment, sont très usés et ne dureront pas une autre année. Il nous en faudra plusieurs pour la prochaine saison.

Les deux harnais reçus récemment sont d'un excellent patron, à peu près de la grosseur convenable, et seront sans doute très utiles.

J'ai un excellent sellier dans la division, et je me propose d'utiliser ses services pour la fabrication des harnais requis si l'on me fournit les matériaux nécessaires.

Nous avons été récemment bien pourvus de selles.

CHEVAUX.

Les chevaux sont en bon état. Les chevaux numéros matricules 23, 55, 56, et 59 devront être remplacés avant longtemps, vu qu'ils sont vieux et passablement épuisés,

étant dans le pays depuis 1898, et étant venus par la route de Stikine. J'espère que les chevaux qui les remplaceront seront d'une classe propre au service. Les chevaux envoyés dans cette région devraient être choisis en vue de leur utilité comme routiers sur des chemins fatigants et être parfaitement sains. Nos chemins d'hiver sont en général à la fois rudes et montueux. Joignez à cela notre système régulier de patrouille, et vous admettrez que, seuls, les meilleurs chevaux peuvent être propres à ce service. Ils devraient de plus être parfaitement domptés à la selle et à l'attelage simple et double, car, vu le besoin limité que nous avons des chevaux durant l'été, et vu l'état des routes et chemins dans les environs, il est très dangereux de les dompter ici, les seuls endroits disponibles étant les rues de la ville, et si on les domptait en ces endroits cela pourrait mettre en danger la vie des citoyens.

Durant l'automne, les chevaux, à l'exception d'un attelage, ont été amenés de la route Dalton pour être hivernés au Cheval-Blanc.

L'effectif des chevaux se répartit comme suit :—

Dalton-Trail	2
Braeburn	4
Montague	2
Tantalus	3
Livingstone-Creek	2
Kynoch	2
White-Horse	14 et 1 mule
Mort, non rayé	1
	30 et 1 mule

Il y a eu beaucoup de maladie parmi les sauvages, surtout ceux qui ont campé à White-Horse, à Caribou et à Tagish. Le 27 juin, on signala un cas de variole parmi ceux qui campaient sur la rive est de la rivière, en face de la ville. Comme ce cas prêtait au soupçon, le chirurgien auxiliaire Paré fit isoler ce sauvage. Quelques jours plus tard, on constata qu'il ne s'agissait que d'un mal à base scrofuleuse.

On a reçu à l'hôpital deux malades ayant besoin d'être opérés ; l'un a été placé à l'hôpital général et l'autre à notre hôpital.

Le chirurgien auxiliaire Paré a fait de fréquentes visites à Caribou et il a donné des soins aux sauvages de cet endroit et à ceux de Tagish.

Plusieurs vieux sauvages, infirmes et miséreux, ont reçu des rations à différentes époques de l'année. Il ne s'est pas passé un seul jour sans qu'un sauvage ou une sauvagesse (ou plusieurs à certains jours) vienne à l'hôpital pour des soins ou des médicaments. Le chirurgien auxiliaire Paré leur a donné à tous une prompte attention.

Il est évidemment nécessaire de construire exclusivement pour ces gens un hôpital général pour les pires cas. Dans la majorité des cas, alors qu'un simple traitement pourrait être appliqué sans les risques qu'ils courent maintenant à cause du froid et de l'humidité pris pendant qu'on les soigne, une habitation indienne suffirait. Les vieillards, les miséreux et les malades se concentrent graduellement dans le voisinage de ce poste. Je crois donc qu'il en coûterait peu pour en prendre soin d'une façon satisfaisante. Comme vous le savez, il est à peu près inutile d'essayer de les soigner pour rhumatisme, bronchite, rhumes, rougeole et fièvres, auxquels ils sont sujets, tant qu'ils n'auront pas de meilleurs abris que les misérables tentes et huttes faites de broussailles qu'on leur fournit.

Je regrette d'avoir à dire qu'assez souvent les sauvages ont pu se procurer des liqueurs enivrantes ; mais chaque fois que la chose est venue à la connaissance de quelqu'un de nos hommes, la personne ou les personnes coupables de les avoir fournies ou vendues ont été arrêtées, condamnées à une forte amende et, dans quelques cas, à la prison.

INSPECTIONS.

Chaque bâtiment de la division est passé à l'inspection chaque semaine par l'officier commandant, et chaque jour par le maréchal des logis.

Vous avez vous même passé la division à l'inspection le 31 mai.

Les détachements ont été fréquemment passés à l'inspection par moi et par les autres officiers.

J'ai fait mon possible durant l'année pour que chaque détachement soit visité et inspecté tous les mois par un officier.

J'ai fait, en août, l'inspection des détachements sur la route de Dalton.

CHALOUPE À VAPEUR.

Il y a trois chaloupes dans la division, mais une seule, la *Tagish*, a servi pendant toute la durée de la navigation. Cette chaloupe a été d'une grande utilité sur les lacs en amont du canyon. On a fait quelques changements à la chaloupe *Gladys*, qui est stationnée à White-Horse. Son système est changé de façon à ne plus brûler du pétrole mais du bois, ce qui constitue une forte économie et lui permet d'aller de White-Horse à LaBarge (en haut) et d'en revenir—une distance de cinquante milles—en ne consumant que les trois quarts d'une corde de bois. Ces changements n'ont été faits qu'à titre d'expérience. Or, au cours de l'expérience, on a conclu que la machine n'était pas assez forte et que l'hélice était d'une forme défectueuse. En effet, les ailes de cette dernière sont étroites où elles prennent l'eau, tandis qu'elles devaient être larges. J'ai transporté sur cette chaloupe tous les approvisionnements d'hiver pour les détachements stationnés sur le Cut-Off, économisant ainsi en fret la somme dépensée à faire l'expérience. Cependant, elle n'a pas donné satisfaction. Elle s'est comportée assez bien dans les eaux calmes, fournissant une vitesse de quatre à cinq milles à l'heure ; mais à quelques-uns des endroits les plus rapides, elle ne pouvait aller en plein courant et dut être conduit à la cordelle. Pour nous rendre des services réels, la *Gladys* a besoin d'une plus forte machine et d'une hélice d'un autre modèle.

Si ces chaloupes pouvaient parcourir en eaux tranquilles de huit à neuf milles à l'heure, elles nous seraient d'une grande utilité.

BOISSONS.

Toutes les boissons ont été contrôlées à leur arrivée ici par des membres du détachement de la localité et de nouveau soumises au contrôle quand elles partaient en bateaux pour Dawson, les permis étant annulés et un avis étant donné au commissaire du Yukon de ces consignations, des variétés, des quantités et des consignataires.

La récente modification apportée à l'Acte concernant les boissons a été accueillie avec une satisfaction générale par tous les débitants. La mise en vigueur stricte des nouvelles règles regissant la tenue des hôtels et des pieds-à-terre fera beaucoup pour le confort et les aises du public voyageur.

MALLES ET BUREAUX DE POSTE.

Il a été impossible, durant le cours de l'année, d'améliorer pour la peine le service postal entre White-Horse et Dawson. On a reçu des plaintes nombreuses et fréquentes des points intermédiaires sur la rivière pendant le temps de la navigation. Des détachements se sont plaints de recevoir par les steamers revenant de Dawson la matière postale mise à White-Horse. Cette matière avait passé outre pour n'être délivrée qu'au retour. Est-ce dû à la négligence des employés de la poste à White-Horse ou aux commis des bateaux ? C'est difficile de déterminer. On comprend facilement, toutefois, que les bateaux ne tiennent pas à stopper en descendant la rivière pour la livraison d'une lettre ou à peu près.

En hiver c'est notre propre service de surveillance qui distribue les malles aux différents postes sur le bas de la rivière.

L'irrégularité du service postal contribue à grossir considérablement notre compte de télégraphie.

Il n'y a dans ce district que deux bureaux de poste réguliers : ceux de White-Horse et de Caribou. Jusqu'à la fin de mai, le directeur de poste de Caribou était le sous-officier ou constable en charge de ce détachement ; puis le département des postes a nommé un civil.

On a grandement besoin à Livingstone-Creek d'un bureau de poste ayant pouvoir d'émettre des mandats postaux. Il est impossible en ce moment d'envoyer d'ici ou d'y recevoir des lettres chargées, ce qui fait que les gens de l'endroit ne peuvent, avec sécurité, faire des remises d'argent.

Il a été envoyé de Livingstone-Creek au département des Postes une requête demandant l'établissement d'un bureau de poste. Seulement, les opinions sont tellement partagées quant au meilleur endroit où le placer, que les autorités postales n'en ont pas établi. Les malles pour tout le district de Levingstone sont transportées par nos hommes et distribuées aux quartiers du détachement.

MINES.

Les mines de cuivre dans les environs de White-Horse sont à peu près dans le même état que l'an passé sous le rapport de la production, bien que de grands travaux de développement y aient été exécutés. On a tiré de quelques-unes du minerai qui a été envoyé aux hauts-fourneaux, où les résultats ont démontré que l'exploitation de ces mines est payante. Des capitalistes et des experts les ont visitées et tous ont parlé de la façon la plus encourageante de la somme de richesse cachée dans ces mines. Aucun d'eux, cependant, ne s'est montré disposé à consacrer des fonds à leur exploitation. On peut expliquer cela jusqu'à un certain point par le fait que les détenteurs des concessions de mines, tout en n'ayant pas d'argent, espèrent tout de même les vendre trop cher, ou s'obstinent à les conserver dans ce but.

La mine "Grafter", située à environ six milles au sud-ouest de White-Horse, à l'extrémité de la nouvelle route du gouvernement, a été la plus développée cette année. Tout y est complètement organisé : bureau, hangars, dortoirs, maison de pension, installation d'arbre de couche, ascenseur à vapeur, foret mécanique, équipes de jour et de nuit. perforateur, tunnels et voies latérales. On a dépensé sur cette propriété, l'an dernier, près de $16,000, et il y a près de 1,200 tonnes de minerai en amas. Ce minerai comprend surtout des pyrites de bornite et de cuivre entremêlées de filets de quartz blanc très riche en or et en argent. Sauf 10 tonnes destinées à l'essayage, il n'a pas été expédié de minerai, le manque de route rendant la chose trop coûteuse. L'achèvement de la route du gouvernement a considérablement abaissé le coût et du transport et de l'exploitation minière. Aussi a-t-on l'intention d'expédier, l'hiver prochain, de 10 à 30 tonnes de minerai si les négociations avec la Compagnie de transport de White-Pass et Yukon aboutissent à bien. Les dix tonnes envoyées à l'essayerie ont produit $29 à la tonne, montrant une prépondérance pour le cuivre, avec une partie d'or et d'argent. La somme réalisée sur cet envoi couvre à peine les dépenses, qui se sont élevées par tonne à $30, qui se répartissent comme suit : mise en sac $7 ; sortie de la mine $7 ; transport $10, et essai $6. Ce qui précède démontre clairement que la construction de hauts-fourneaux à cet endroit abolirait les frais de mise en sac et de transport sur le minerai de rebut. Et puis, l'achèvement de la nouvelle route du gouvernement, réduisant au minimum le coût de la sortie de la mine, cette mine pourrait donner de beaux profits et assurer une ère de développement aux autres mines.

Le printemps dernier, cinq individus ayant à leur tête un nommé Porter sont allés prospecter sur les hauteurs de la rivière Hoochi, à près de 75 milles au sud-ouest de Tantalus. Ils sont revenus le 24 juin, et les renseignements recueillis indiquent que l'expédition n'a pas été payante. L'or travaillé avec un concasseur a donné de $3.50 à $4 par jour, ce qui ne couvrait pas la dépense du transport des provisions si loin à l'intérieur.

Une autre expédition de prospectage a été entreprise par M. Porter à travers la région jusqu'aux eaux supérieures de la rivière Pelly. Il a trouvé en abondance du quartz de bonne qualité et riche en minerai. Il en a apporté des échantillons qu'il a expédiés au bureau d'essai. On n'a pas encore de rapport. Il n'a pas été découvert de placers sur la rivière Pelly.

La mine de charbon que possède M. Porter sur la route du gouvernement, à environ 14 milles au sud des quartiers du détachement de Tantalus, est encore restée inexploitée, bien qu'on eût fait de grands préparatifs pour les opérations de la saison. On avait formé l'an dernier à Seattle une compagnie avec un certain colonel Sutherland, capitaliste, comme président, et M. Porter comme directeur-gérant. Les capitaux nécessaires pour

l'exploitation de la mine ne paraissent pas venir. Le gisement dans cette mine montre un développement de 8 pieds au plus fort endroit, et il est bitumineux. Cette mine est considérée comme de grande valeur, mais son éloignement de la rivière est son grand point faible. Le seul moyen de transporter le charbon jusqu'à la rivière serait un tramway dont la voie ne couvrirait pas moins de quatorze milles.

La mine de charbon qne M. C. C. Miller possède à cinq milles au sud des quartiers du détachement de Five-Fingers, sur la rive est de la rivière Lewes, se trouve maintenant entre les mains d'un receveur. Elle est en opération depuis deux années ou plus. Au commencement de la saison on en a extrait beaucoup de charbon qui a été transporté à Dawson sur le steamer *Eldorado* et sur des chalands. Plus l'on pénètre dans le gisement, plus la qualité du charbon s'améliore.

La White Horse Coal Co. a ouvert une route entre le White-Pass et Yukon R.R., à dix milles au sud de White-Horse, une distance de douze milles entre le Creek-Wolfe en montant et cette mine. Elle y a aussi construit des ponts, ce qui a porté à environ $2,000 la dépense totale pour ce chemin. Elle a aussi pratiqué un tunnel d'environ cent pieds dans une veine de charbon de 19 pieds d'épaisseur, et en tiré plusieurs centaines de tonnes de charbon. Jusqu'à ce jour, elle a dépensé $7,000 sur cette mine, et se propose de l'ouvrir entièrement l'été prochain. Elle a fait analyser le charbon de plusieurs veines, la meilleure montrant 73 p. 100 de carbone absolu et la moins bonne 57 p. 100, plus 10 p. 100 de matière, volatile. Les veines s'enfoncent dans la montagne à un angle d'environ 45 degrés, et laissent voir plusieurs parties découvertes que traversent des cours d'eau venant de la montagne. Elles sont aussi traversées par deux profondes vallées où des tunnels à niveau de l'eau peuvent être pratiqués dans les veines et descendre, à certains endroits, à des profondeurs variant de 1,000 à 1,500 pieds au-dessous de la surface. La nature ne pouvait préparer pour exploiter une mine un endroit plus facile et plus économique. On a tiré de cette mine près de sept tonnes de charbon qui ont été envoyées au White-Pass et Yukon R.R. et essayées par lui en mars 1901. Ce charbon avait été tiré d'une profondeur de dix-huit pieds en plein hiver, trempé d'eau de surface, puis laissé à geler au grand air pour l'empêcher d'absorber l'ardoise, etc. C'est dans cette condition qu'il a été essayé sur le chemin de fer. L'échantillon essayé a donné de très satisfaisants résultats, tout en n'étant pas aussi bon que le charbon de Comax pour les fins de locomotion ou de moteurs. Il produit une plus grande proportion de cendres et une petite quantité d'ardoise. Il fait plus de mâchefer que le charbon Comax, mais, malgré cela, il n'était pas mauvais.

Les chiffres suivants, fournis par le registraire des mines, à White-Horse, indiquent la somme des opérations minières dans le district. Comparées à celles des années précédentes, les recettes accusent une diminution, mais celle-ci s'explique par le fait qu'il n'est plus, le jour où tout le monde, dans la région, prenait un permis de mineur libre. En d'autres termes, l'exploitation minière purement spéculative est chose du passé ; les gens ne prennent de permis que lorsqu'ils ont quelque chose en vue, et non sur les simples espérances de trouver quelque chose à l'improviste.

Certificats d'exploitation..........	132
" d'association..........	13
Paiements au lieu de corvée..........	3
Claims de placer enregistrées..........	9
Permis de mineurs libres..........	200

OFFICIERS.

Depuis que j'ai pris le commandement de la division H, j'ai été fort cordialement secondé par tous les officiers.

En plus de ses autres devoirs, comme président du service de la cantine, l'inspecteur Horrigan a consacré une grande partie de ses soins à ce service, et l'a mis sur un excellent pied.

Depuis son arrivée ici, l'inspecteur Crosthwait a agi comme quartier-maître temporaire.

L'inspecteur Pelletier a charge de tous les détachements échelonnés sur la rivière et fait de fréquentes tournées d'inspection.

L'inspecteur McDonell maintient les détachements de la route Dalton en excellent état. Il a déployé beaucoup d'énergie et de prévoyance en amenant son détachement à mettre de côté, l'été dernier, un fort approvisionnement de poisson pour nourrir nos chiens, ce qui sera une grande économie pour nous.

PATROUILLES.

On a fait deux voyages durant l'été entre les quartiers de Dalton-Trail et White-Horse. Le premier a été entrepris un peu en vue de tracer une route entre Dalton-House et White-Horse ; l'autre, pour conduire de Dalton-Trail à White-Horse des chevaux pour l'hivernage. Rien de spécialement intéressant n'a été constaté au cours de ces deux voyages. Quant à la description de la région, on la trouvera au chapitre consacré aux routes.

Accompagné par un constable, le brigadier Ackland a fait un voyage spécial des quartiers du détachement de Livingston-Creek au lac Teslin. Il a fait, à son retour, un très intéressant rapport de ce voyage. Copie vous en est transmise avec ce rapport, en même temps que son rapport concernant le détachement de Livingston-Creek.

En plus de ces voyages ou patrouilles qui avaient un caractère spécial, les patrouilles ordinaires dans le district ont été faites.

QUARANTAINE.

Ayant appris en juin qu'un cas de petite vérole s'était produit à bord du steamer *White Horse*, en route pour Dawson, quelques passagers débarqués à LaBarge en haut furent conduits à White-Horse et mis en quarantaine. Ils furent remis en liberté au bout d'une semaine, après avoir été soigneusement désinfectés sous la surveillance du Dr Cameron, officier de santé. Il ne s'est pas produit d'autres cas de petite vérole dans ce district.

La fièvre scarlatine a sévi, en septembre, dans la ville de White-Horse. Il a été considéré urgent d'isoler quelques familles, la fièvre paraissant être d'un type plus virulent qu'à l'ordinaire. Elle s'était surtout répandue parmi les enfants de la ville, mais personne n'en mourut.

CHEMIN DE FER ET TRANSPORT.

Sauf une interruption de deux jours, les trains de la Route White-Pass et Yukon nous ont donné un service quotidien dans les deux directions, entre Skagway et White-Horse, durant toute l'année. Avec le tarif de fret mis en vigueur au printemps, il s'est produit une diminution marquée dans les taux entre Skagway et White-Horse, ce qui, sans doute, n'a pas peu contribué à attirer une plus grande quantité de fret sur cette route et à en détourner de la route du bas de la rivière. Chaque jour et pendant toute la navigation, deux trains de fret—l'un partant de Skagway et l'autre de White-Horse—ont transporté les marchandises, mais vers la clôture de la saison il en a été ajouté un troisième. A un certain moment, on a pu croire que la compagnie aurait dans ses hangars à l'extrémité de Dawson une masse de marchandises non expédiées ; mais, en chargeant tous les bateaux de propriété privée, elle a réussi à se débarrasser de tout avant la clôture de la navigation.

Il a été transporté à White-Horse près de 21,000 tonnes de marchandises, dont 18,950 furent montées à Dawson par bateaux appartenant à cette compagnie. La balance—2,050 tonnes—était destinée à White-Horse et au district du Gros-Saumon. 950 tonnes ont été déchargées à Caribou, presque toutes étant destinées à Atlin, où elles furent transportées par le *Scotia* et le *Gleaner*, les deux steamers qui font le service à cet endroit.

Voici la liste des steamers de la route White-Pass et Yukon naviguant sur la rivière durant la saison, ainsi que leur capacité de tonnage et celle pour le transport des passagers :—

Steamers.	Tonnage.	Passagers de 1ère classe.	Nombre de pass. de 2de classe.
White-Horse	250	64	100
Dawson	260	50	100
Selkirk	250	60	100
Sybil	125	63	100
Yukoner	250	60	100
Canadian	225	69	100
Columbian	200	73	100
Victorian	200	29	100
Zealandian	75	16	75
Bailey	75	21	75
Bonanza King	150	10	75
Mary Graff	350	16	50
Joseph Closset	25	aucun	25
Gleaner (ligne d'Atlin)	125	24	75
Scotia (" ")	40	8	25

Nombre de tonnes de fret transportées par les susdits steamers de Dawson à White-Horse : 379.

Compagnie de Transport des Marchands.

Thistle	100	50	100
Lafrance	100	50	100

Steamers indépendants appartenant à différentes personnes.

Wilbur Crimmon	75	25	75
Clifford Sifton	75	25	75
Casca	125	50	100
Prospector	75	15	50
May West	25	—	—

Quatre cent dix-sept chalands, portant 1,919 personnes, sont partis pendant la saison de navigation, la plupart, à peu d'exceptions près, à destination de Dawson. Un registre du mouvement des chalands est tenu aux quartiers du détachement à White-Horse, dans lequel est inscrit le nombre des chalands ainsi que les noms et une courte description des passagers. Ceci impose un certain montant de travail au détachement de la ville, mais on ne saurait trop apprécier la valeur d'un tel registre.

Trois milles neuf cent quatre-vingt-sept personnes ont quitté White-Horse par les diligences pour Dawson et d'autres points dans l'Alaska, et 2,566 par steamers, ce qui, avec les 1,919 partis sur chalands, fait un grand total de 8,472 personnes qui sont passées ici en route pour le nord. 4,832 personnes ont passé à White-Horse en route pour l'extérieur. Bien que ces chiffres ne soient pas absolument exacts, ils constituent une assez juste indication du mouvement de la population dans les deux directions. La grande différence entre le nombre des arrivants et celui des partants ne peut, d'après moi, s'expliquer que par la masse des gens qui, au début du printemps, ont passé tout droit en route pour certains endroits de l'Alaska, le Kuyokuk, etc.

Au commencement du printemps, une grande affluence de "Muskers" arriva. De fait, on a culculé qu'en mai et juin plus de 1,500 personnes venues des villes de la côte du Pacifique ont pénétré dans notre région, sans doute attirées par la rumeur persistante du grand développement en fait de voie ferrée à la veille de se produire l'été dernier dans le Yukon. Cependant, vers la fin de l'été, l'affluence se porta de l'autre côté et les travaillants devinrent très rares, étant donnée la difficulté que les steamers eurent à se procurer assez de matelots, sans compter une forte demande de journaliers qui venaient d'Atlin.

Les gens qui nous vinrent et qui repartirent à pied ne sont pas compris dans les données montrant le mouvement de la population ; leur nombre est calculé d'après les rapports du détachement de White-Pass-Summit.

RATIONS ET APPROVISIONNEMENTS.

Les approvisionnements fournis durant l'année ont été de bonne qualité. Le bœuf a été fourni par Shaw & Co. pendant la première partie de l'année, et par Burns & Co, le reste du temps. Il a été de bonne qualité, surtout celui fourni par Burns & Co. Le bœuf de Shaw & Co. n'était pas toujours de qualité satisfaisante durant les mois d'été.

Le café en main, ayant eu plusieurs années de magasin, est de qualité inférieure.

Le bœuf de conserve a été, lui aussi, longtemps en magasin, et une forte partie n'est plus propre à la consommation.

La farine fournie a été d'excellente qualité, et elle est plus commodément empaquetée cette année, étant mise en sacs de 50 livres et non de 100 livres comme autrefois.

Le jambon et le bacon ont aussi été de bonne qualité ; le prix du premier a toujours été marqué à quelques centins de moins que le bacon, et comme il est de consommation plus économique que celui-ci, on pourrait nous en fournir en plus grande quantité proportionnelle que par le passé.

Nos achats récents de pommes de terre ont été faits sur place ; elles ont coûté moins cher et ont donné sous tous les rapports plus grande satisfaction que la majorité des consignations reçues précédemment de Vancouver. Cependant, la ration d'une livre par jour est quelque peu disproportionnée depuis que la ration de haricots a été discontinuée.

Le thé en main est d'assez bonne qualité, mais comme l'approvisionnement excède nos besoins immédiats, il est exposé à se détériorer avant qu'on en fasse usage.

On a acheté très peu de vivres pour les chiens durant l'année, vu que près de deux tonnes et demie de saumon sec avaient été mises en réserve par les détachements stationnés sur le Dalton Trail, qui, de plus, en avaient nourri les chiens tout l'été. Ce poisson a considérablement allégé cet article de la dépense. C'est pour les chiens qu'on avait accumulé la plus forte partie de vieux bacon et de bœuf en conserves dans les quartiers des détachements le long de la rivière ; pour eux aussi une quantité considérable de beurre rance et de biscuits durs aux quartiers généraux. Ces provisions vieillies ne font cependant pas de bons aliments pour les chiens ; elles sont généralement salées et pas du tout ce que l'on voudrait de soi-même donner à un animal pour qui le sel a un effet tout autre que salutaire.

La plupart des approvisionnements fournis durant l'année on été reçus de Vancouver, et ils étaient de bonne qualité. Notre ravitaillement actuel est considérable et assez varié pour répondre à tous les besoins. Les consignations reçues cet été ont fait leur apparition en temps on ne peut mieux approprié pour ce qui concerne nos détachements et les besoins au quartier général. Cela nous a permis d'exécuter des travaux de modification et de renouvellement devenus urgents.

Les détachements qui devaient, selon toute probabilité, rester le long de la rivière cet hiver reçurent, avant la clôture de la navigation, assez de rations pour durer jusqu'au jour où les routes permettaient le transport du fret. Les vivres pour Gros-Saumon et Petit-Saumon furent transportées par eau à Tantalus, puis charroyés à l'intérieur pour l'usage des membres de ces détachements occupés à se construire de nouveaux quartiers, et ceci se répéta tant qu'il ne fut pas possible d'expédier les provisions par la nouvelle route du gouvernement.

ÉCOLES.

Une jolie maison d'école en charpente a été construite dans la ville de White-Horse durant l'année. Le bâtiment principal a 40 pieds sur 50, se divise en deux classes de 24 x 25, une chambre pour le maître et deux vestiaires. Il y a une mansarde de 17 pieds et une annexe de 12 x 19 devant servir de hangar à bois. Cette école pourra recevoir 64 élèves. Le nombre moyen des enfants fréquentant l'école de la ville est de 40. Un principal et son aide viennent d'arriver de Toronto pour prendre charge de cette école.

ROUTES.

En juin, par autorité du commissaire du Territoire du Yukon, j'ai envoyé sous la direction de A. D. McLennan, ex-sous-surintendant du service des malles d'hiver sur le W. P. & Y. R., une équipe de trois civils pour découvrir et tracer une route entre White-Horse et Dalton-House. Cette équipe partit de White-Horse le 17 juin et arriva à Dalton-House le 2 juillet 1902, parcourant en 18 jours la distance qu'on estime être de 130 milles. M. McLennan fit rapport que, sauf une déclivité très prononcée à l'est du lac Arkell, aux étroits, cette route était sur toute sa longueur fort propice à une route à fret ; qu'il y avait très peu de terre molle, aucune montée escarpée, et que le fourrage pour les chevaux y abondait.

Comme moyen de communication avec nos détachements apostés sur le Dalton-Trail, cette route est une nécessité ; elle nous fournirait une connexion plus rapprochée, sans pour cela avoir à passer, comme à présent, par le territoire américain, sans mentionner la possibilité de faire de bonnes découvertes de minéraux précieux, chose très susceptible de se produire à une date rapprochée.

Dans la dernière partie de juillet, les différentes équipes partirent d'ici pour aller travailler à la construction de la route White-Horse-Dawson ; le 27, la partie qui s'étend entre ici et le Takhini—22 milles—était complétée. Cette partie de la route traverse une région boisée et contient une bonne provision d'eau et de fourrage. Il y a plusieurs montées escarpées ; à certains endroits, le sol est difficile et sera pendant quelque temps assez mauvais pour les wagons ; mais une fois la neige tombée, ce sera un bon chemin d'hiver.

Le chemin entre le Takhini et Tantalus a été achevé vers la fin de septembre. Cette partie de la route traverse une région peu boisée ; elle est assez plate, s'étendant sur une pente douce jusqu'au poteau miliaire 44, à partir duquel les quatre milles suivants offrent quatre montées assez à pic et de 150 à 200 pieds de longueur chacune. Cette partie est connue sous le nom de sommet ; la plus grande altitude entre le Takhini et Montague est atteinte à cet endroit. On y trouve de nombreuses étendues de pâturages et l'eau en abondance. Entre le Takhini et Tantalus, les détachements sont obligés, dans certains cas, de faire venir de très loin leur bois de construction et de chauffage.

Le 28 juillet, M. Thibaudeau, ingénieur du Territoire, et ses gens commencèrent à travailler à Carmack's, au Four-Mile-Hill, au sud du pied-à-terre de Carmack. Ils poussèrent leurs travaux vers Hoochiku ; une nouvelle route fut nivelée sur la côte, de façon à rendre la montée plus facile, grâce à une déclivité régulière et bien ménagée. Cette route a une largeur moyenne de 9 pieds, mais n'offre pas d'élargissements permettant ci et là, sur la pente, à une voiture d'en dépasser une autre.

La nouvelle route rencontre l'ancienne route transversale à environ 4½ milles au sud des quartiers du détachement de Montague. De là, elle suit l'ancienne route jusqu'à 7 milles au nord du pied-à-terre de Carmack, le seul changement fait étant un nouveau nivellement sur la Four-Mile-Hill. A partir du poteau miliaire 7, la nouvelle route tourne à l'ouest, contournant le pied-à-terre de Miller et Wilson, de même que les montées escarpées qui étaient la terreur des fréteurs, rejoignant de nouveau l'ancienne route au poteau miliaire 19, trois milles au sud du pied-à-terre de MacKay. Du poteau miliaire 7 au poteau 19, cette route est une amélioration sensible sur celle de l'année dernière, suivant, comme elle le fait, la vallée dans toute sa longueur, avec peu ou point de déflexions. A partir du poteau miliaire 19, la route passe à une distance de 3 milles du pied-à-terre de MacKay, puis traverse la rivière Lewes sur la rive est, s'étendant vers l'est à environ 1¼ mille des quartiers du détachement de Hoochiku.

Le nouveau chemin à wagons construit durant la saison entre Mason's-Landing et Livingstone-Creek est d'un grand secours et d'une grande économie pour les gens de l'endroit, puisque depuis son achèvement les taux de fret entre les deux endroits ont été abaissés de plus de la moitié. En août dernier, l'inspecteur Harrigan fut dépêché à Livingstone pour recevoir les plaintes des gens de l'endroit relativement à la localisation de la nouvelle route entre Livingston-Creek et Mason's-Landing, et pour faire un rapport. A son retour, il fit rapport que la route, telle que localisée par M. Thibaudeau, l'était dans le meilleur intérêt de toute la localité, et que la majorité des citoyens approuvait M. Thibaudeau de l'avoir placée là où elle est.

Il a été fait de bonnes routes cette année pour se rendre aux mines de cuivre de Grafter et de Copper-King ; la colline à l'ouest du poste a été nivelée et un certain nombre de ponceaux jetés sur les fonds plats conduisant à ces mines.

VOITURES.

Les voitures sont toutes en bon état et toutes ont été repeintes cette année. Maintenant que des routes ont été ouvertes par tout le district, on devrait nous fournir deux solides barouches (*buckboards*) doubles et une autre voiture dite "democrat wagon" comme celle reçue l'an dernier.

REMARQUES GÉNÉRALES.

L'honorable J. H. Ross, commissaire du Territoire du Yukon, est arrivé ici le 18 juillet par le steamer *Columbian*, venant de Dawson. Il souffrait, à son arrrivée, des effets d'une attaque de paralysie. Il fut transporté du steamer aux quartiers de l'officier commandant dans nos casernes. Il se produisit une amélioration lente et graduelle dans son état, et le 20 août il put repartir pour Victoria, C. A., d'où les derniers rapports nous ont annoncé une complète guérison.

Le 13 septembre, M. J. A. Smart, sous-ministre de l'Intérieur, a visité les casernes à White-Horse.

Depuis l'établissement d'une nouvelle route pour aller à Dawson, la classe de maisons servant de pied-à-terre ouvertes le long de la route est d'ordre meilleur. Quelques-unes sont de bons bâtiments à deux étages où l'on trouve toutes les commodités possibles pour le pays.

Le lac LaBarge s'est ouvert à la navigation le 22 mai, le premier steamer arrivant de Dawson a été le *Bailey*, qui a touché à LaBarge en bas le 23, et à White-Horse le 24. Les steamers *Thistle*, *Wilbur* et *Crimmon* ont été les derniers bateaux à arriver de Dawson : ils sont arrivés le 3 novembre. Après le 7, la glace rendit impossible aux steamers ou bateaux toute navigation sur le lac LaBarge.

Un sous-officier et quatre constables ont été envoyés de cette division à Régina pour se joindre au contingent qui se rendait au couronnement. Ils partirent le 7 mai et revinrent le 20 août.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. E. SNYDER,
Surintendant, commandant la division H.

RAPPORT DE LA PATROUILLE FAITE PAR LE BRIGADIER ACLAND ENTRE LIVINGSTONE-CREEK ET LE LAC TESLIN.

DÉTACHEMENT DE LIVINGSTONE-CREEK,
TERRITOIRE DU YUKON, 16 octobre 1902.

L'Officier commandant,
Division H, Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest,
White-Horse, T. Y.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire le rapport suivant concernant le sous-district n° 3 pour l'année dernière.

Le district immédiat de Livingstone-Creek se compose d'un certain nombre de creeks, tous plus ou moins aurifères, s'étendant vers la branche sud de la rivière du Gros-Saumon, tous dans un rayon de 15 milles des quartiers du détachement de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest. Il y a, dans le district, deux pieds-à-terre ou *road-houses* munis d'un permis et deux qui n'en ont point, un magasin général et un détachement de quatre hommes ; il y a, selon la saison, de quarante à cent habitants. La principale industrie est l'exploitation des placers, et le gros de la population se compose de mineurs et de prospecteurs.

Ce district est relié à l'extérieur par un chemin à voiture de Livingstone-Creek à Mason's-Landing, sur la rivière Hootalinqua, d'où l'on peut se rendre par steamer à White-Horse. En hiver, on s'y rend par route de terre.

MINES.

Les opérations minières n'ont pas, dans l'ensemble, accusé de développement l'an dernier ; il n'a pas été enregistré de claims nouveaux cette année, et un bon nombre de creeks ont été pratiquement abandonnés. La seule amélioration notée est sur le creek Livingstone, où la Livingstone Syndicate Co. a travaillé tout l'été avec une équipe variant de six à douze hommes. Plusieurs groupes de prospecteurs ont opéré dans le district de Teslin, mais n'ont annoncé que de médiocres découvertes. Deux ou trois appareils appartenant à des creuseurs de barrages ont été à l'œuvre cette année sur la rivière Hootalinqua, mais ces gens sont repartis de bonne heure, ne pouvant faire assez pour payer les dépenses.

M. Cory C. Brayton, de la Great Northern Gold and Platinum Co., a passé l'été avec quatre hommes à prospecter les barrages de la rivière Hootalinqua avec un foret afin de s'assurer si cela paierait d'y mettre une drague. Je crois qu'il a trouvé le barrage trop peu aurifère pour payer la dépense d'une drague.

M. Aimes, de la Deleware Mining Co., est venu avec un matériel pour prospecter les Twenties sur la creek Livingstone. Ce matériel doit être mis en activité l'an prochain.

Il s'est fait beaucoup de prospectage l'hiver dernier dans l'épais gravier qui se trouve à l'extrémité supérieure de plusieurs des creeks, mais rien de payant n'a été trouvé. Plusieurs des prospecteurs de moindre importance ont travaillé leurs claims pendant la première partie de la saison et très peu de temps, car cela ne payait pas. Il se fera du prospectage d'hiver cette année, mais pas autant que l'hiver dernier.

Il semble assez clairement prouvé que l'or ne peut pas être miné avec profit dans ce district par les petits mineurs. Aussi est-il probable que les propriétés en valant la peine passeront éventuellement entre les mains de mineurs plus importants. D'ici là, on ne peut s'attendre qu'à peu d'amélioration.

GIBIER.

Le gibier est assez abondant ici, tout particulièrement le coq de bruyère. Il y a des orignaux dans le voisinage et des chèvres de montagnes à quelques milles. Le caribou a toujours été rare ici. Le ptarmigan abonde sur les hauts plateaux ; l'oie et le canard semblent plus rares que l'an dernier. Les animaux à fourrure sont plutôt rares, quoiqu'on ait pris quelques martres, visons et castors. Il y a des loups et des lynx dans le voisinage, mais jusqu'ici, ils ont causé peu ou point de mal. Les ours sont plutôt nombreux, mais ne causent aucun ennui. Les renards sont assez rares.

Quant au poisson, le l'ombre abonde dans la fourche sud et ses creeks tributaires. La rivière Hootalinqua et le lac Teslin paraissent bien pourvus de toutes les variétés de poissons communes aux eaux du Yukon.

SAUVAGES.

Aucun sauvage n'établit ses quartiers principaux dans ce district immédiat, mais ils y font la chasse en tous sens à partir de Gros-Saumon et de LaBarge en haut. Ils font généralement la chasse par petits groupes, et ils restent près des eaux étendues aussi longtemps que celles-ci sont ouvertes, après quoi ils s'enfoncent dans l'intérieur des terres pour hiverner. Ces sauvages paraissent paisibles et suffisamment honnêtes.

ROUTES.

La nouvelle route à voiture construite au cours de cette saison entre Mason's-Landing et Livingstone-Creek est d'un grand secours et d'une grande économie pour les gens d'ici. Depuis son achèvement, les taux de fret entre les deux endroits sont tombés de 6c. à 2½c. par livre. Comme chaque individu consomme une moyenne de quatre livres de provisions par jour, et mettant la moyenne de la population à 60, cela fait une épargne de $3,066 par année pour les provisions seulement. Et j'estime qu'au moins la moitié plus sera économisée sur le transport des outils, machines, vêtements et fournitures générales, portant en chiffres ronds à $4,500 la somme totale économisée par année. Je considère que cette estimation reste en dedans de la marque juste.

On a grandement besoin ici d'un chemin d'hiver conduisant à White-Horse, en passant par la tête du lac LaBarge. Sa construction n'entraînerait pas nécessairement une grosse dépense, vu qu'il suffirait de le tracer, de construire quelques ponts au-dessus des creeks profonds, et d'ouvrir une route dans le flanc de quelques collines. L'hiver dernier, un sentier des plus rudimentaires a été tracé sur cette route et ouvert par les mineurs d'ici, mais c'est un sentier accepté comme pis-aller, et il couvre une beaucoup plus forte longueur qu'il n'est nécessaire. On espère recevoir quelque alloction pour ouvrir cette route, mais si cela ne vient pas, il est probable que les mineurs en improviseront un pour cet hiver encore.

MALLES.

On a grandement besoin ici d'un bureau de poste autorisé à émettre des mandats-poste. Aujourd'hui, il est impossible de recevoir de lettres chargées de White-Horse si quelqu'un ne la demande là avec un ordre écrit ; on ne peut pas non plus envoyer d'argent d'ici en toute sécurité. Une requête a été envoyée à ce sujet il y a un an, mais jusqu'à ce jour on n'a pas reçu de réponse annonçant que la demande était ou non accordée.

Les patrouilles de la gendarmerie nous ont fait un assez bon service de malles durant la dernière année, à toutes les quinzaines, durant l'hiver 1901-1902, venant de LaBarge en haut, une distance de cinquante milles, et chaque semaine, en été, de Hootalinqua, une distance de quarante milles. Les hommes de ce détachement ont, tous compris, durant l'année finissant le 30 septembre 1902, parcouru 3,212 milles pour le service des malles seulement—et cela à cheval, en canot, en traîneaux à chiens, en voiture ou à pied—sur un total de 6,262 milles parcourus.

REMARQUES GÉNÉRALES.

On a beaucoup parlé ici, l'année dernière, d'une ligne régulière par bateau entre White-Horse et Eureka-Landing. Pareil service serait d'une grande commodité pour ce district. Cependant, la B. Y. N. C. ne semble pas désireuse de placer un bateau régulier sur ce trajet. Si nous avions un bateau voyageant régulièrement, on ferait venir beaucoup plus de marchandises fraîches de White-Horse. Dans l'état d'incertitude d'aujourd'hui, les mineurs ne se soucient pas de se rendre à la rivière sans savoir si le bateau viendra. L'initiative privée mettrait bien un bateau sur cette ligne, mais on craint que s'il y en avait un, la B. Y. N. en mettrait un autre avec un tarif de fret qui mettrait le vaisseau indépendant dans l'impossibilité de faire des affaires.

Il y a eu très peu de crimes et délits et très peu de querelles dans ce district pendant l'année. Il n'y a pas eu de différends entre patrons et employés dans les mines. La conduite générale a été bonne, presque tous les citoyens étant des gens durs au travail et pleins d'activité, et le campement n'étant pas assez riche pour attirer la racaille qui suit ordinairement les camps miniers.

L'état sanitaire du district a été remarquablement bon durant les quatre dernières années ; il n'y a eu ni cas sérieux de maladie, ni accident grave.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ARTHUR E. ACLAND
Brigadier en charge du sous-district n° 3.

RAPPORT DU BRIGADIER ACLAND APPARTENANT AU DÉTACHEMENT DE LIVINGSTON.

LIVINGSTONE-CREEK, 7 octobre 1902.

L'Officier commandant,
Division H, White-Horse.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant sur la patrouille spéciale faite au lac Teslin.

Le 3 trois septembre je partis d'ici avec le n° matricule 3396, le constable Robb, des rations pour 24 jours, et tous les accessoires de campement, et je me rendis à Eureka-Landing avec les chevaux du détachement.

Nous y restâmes jusqu'à midi, le 4, nous occupant à réparer le canot et à tout mettre en ordre pour le voyage. Puis, nous remontâmes la rivière Hootalinqua dans la direction du lac Teslin, que nous atteignîmes à midi, le 15, faisant en tout onze jours, dont trois passés à terre à cause des gros vents contraires et de la température humide.

Je trouvai la rivière Hootalinqua en bonne condition pour les petits bateaux, le balisage étant bien fait. Il y a aussi de bonnes rives en plusieurs endroits pour aller à la cordelle. L'eau n'est rapide que sur une longueur de 10 milles immédiatement en aval de la rivière Boswell, développant un courant plus fort que celui de n'importe quels dix milles sur la rivière Thirty-Mile. Les trente milles d'en haut présentent une eau calme qu'un bateau à rames peut remonter sans difficulté à une vitesse de 2 milles à l'heure. Nous arrivâmes à Teslin-City, à la tête du lac Teslin, dans la soirée du 18. Nous avions, en remontant, subi plusieurs bourrasques qui nous avaient forcés d'atterrir et d'attendre une accalmie. Je trouvai Teslin-City absolument déserte ; il n'y avait ni sauvages ni blancs. Après un séjour de 48 heures, nous partîmes le 21 dans la direction de l'embouchure de la rivière Jennings, pour s'assurer de la nature de ce cours d'eau. Je constatai qu'à cette époque de l'année c'est un cours d'eau limpide, d'une largeur d'environ 25 verges, d'une profondeur moyenne de 3 pieds, et d'une rapidité de 5 milles à l'heure à son embouchure. Les barres à ce dernier endroit sont en gravier fin, et tout indique que cette rivière draine une grande étendue de pays, ayant sa source quelque part dans les montagnes Cassiar. Elle se jette dans le lac Teslin, sur la limite de droite, tout juste en face d'Indian-Point, à environ 12 milles de Teslin-City. Je crois qu'il s'y est fait du prospectage en 1899 et 1900, mais je n'ai jamais appris qu'on y eut découvert quelque chose.

La rivière du Cheval-qui-Rue débouche à quelques dix ou douze milles en aval de cette rivière, sur le lac Teslin et sur le même côté de ce lac. C'est un creek assez considérable, très rapide à l'embouchure, et qui lance un fort volume d'eau. Je partis à midi, le 21, de l'embouchure de la rivière Jennings, et le 22 j'arrivai à l'embouchure de la rivière Misutlin. Nous consacrâmes une couple de jours à explorer autour de la baie que forme cette rivière, et nous remontâmes celle-ci sur une longueur d'environ dix milles. Je constatai que c'était la plus large de toutes les rivières qui se jettent dans le lac, et je n'hésiterais pas à estimer qu'elle charrie un tiers plus d'eau que la rivière Hootalinqua. Il y a aussi environ deux milles de courant rapide à l'embouchure, puis l'eau redevient calme, d'une vitesse d'à peu près un mille à l'heure. Nous pouvions le remonter assez vite en ramant, et des prospecteurs nous apprennent que le courant reste ainsi sur plus de 50 milles. Jusqu'au point où nous nous sommes rendus, les rives sont quelque peu basses et marécageuses, entrecoupées de grandes pièces de foin sauvage, d'une étendue de 20 à 30 acres et pouvant, d'après moi, fournir à peu près une tonne par acre. Cependant, il faudrait drainer ces marécages avant de pouvoir entreprendre d'assainir ce foin, car ils sont recouverts de 6 pouces d'eau, plus ou moins.

La plupart pourraient être facilement égouttés dans la rivière, vu qu'ils sont de quatre à cinq pieds plus élevés que celle-ci à l'eau basse, une bordure composée d'arbres s'étendant sur la rive et empêchant les eaux intérieures de s'écouler dans la rivière.

Le cours général de cette rivière semble suivre la déclivité d'une large vallée, s'étendant parallèlement au lac Teslin et à la rivière Hootalinqua.

Le 25, nous levâmes notre camp de la rivière Nisutlin, et le 29 nous atteignîmes Eureka-Landing, ayant passé plus de deux jours au pied du lac. Le 30, nous étions de retour ici.

MINES ET PROSPECTAGE.

On a très peu miné dans le district parcouru au cours de cette patrouille. L'année dernière et cette année, deux individus ont travaillé à Bear-Creek, un tributaire de la rivière Boswell, mais ils ont cessé parce que cela ne payait point. Deux ou trois groupes ont fouillé les barrages de la rivières Hootalinqua cette année, mais bientôt il n'est plus resté qu'un appareil qui était encore en fonctionnement quand nous sommes montés. Ces gens ont annoncé de médiocres résultats.

Brewer-Creek, un tributaire de la rivière Nisutlin, a été propecté durant la saison par cinq personnes qui ont consacré la plus grande partie de l'été à cette besogne. Ils déclarent avoir remonté ce creek sur plus de 75 milles et avoir prospecté presque tous les autres creeks qui y débouchent, mais sans rien trouver pour la peine. La couleur de l'or apparaît presque partout, mais l'or n'existe pas en quantité payante. Il y a sur la Nisutlin plusieurs groupes qui ont l'intention d'y passer l'hiver—à peu près onze hommes en tout.

M. Cory C. Brayton, représentant de la Great Northern Gold and Platinum Co., qui a un permis de dragage sur une étendue de 30 milles sur la rivière Hootalinqua, a passé l'été à prospecter avec un foret les barres inclues dans cette concession. Il a pratiqué des ouvertures profondes de 30 à 50 pieds, trouvant que le gros gravier de surface avait très peu de profondeur et que le lit de la rivière se compose de vase ou argile bleue contenant peu ou point d'or, cette couche ayant été évidemment formée en eau calme.

SAUVAGES.

Une grosse bande de sauvages—100 environ—appartenant à la tribu des Taku, a hiverné sur une lisière de terre à environ 60 milles à l'est de la baie Nisutlin, où ils ont passé l'hiver depuis plusieurs années. Une autre bande, appartenant à Gros-Saumon et à Hootalinqua, a fait la pêche et la chasse sur les hauteurs de la rivière Hootlinqua. Les blancs ne m'ont fait, au cours de ce voyage, aucune nouvelle plainte au sujet des sauvages, mais les blancs ne leur donnent pas leur confiance. J'ai averti tous les nouveaux venus d'avoir l'œil sur leurs approvisionnements l'hiver prochain.

GIBIER.

La poule d'eau ne semble pas aussi abondante cette année que l'année dernière, mais on a vu plusieurs très grosses volées de canards et d'oies, de même que des bécassines. Le coq de bruyère a été rare le long de la rivière ; il n'était pas encore descendu des montagnes. J'ai vu un orignal à la nage dans la rivière Hootalinqua, et il y avait de nombreuses traces du passage de ces bêtes le long de la rivière Nisutlin. J'ai vu trois ours, beaucoup d'indices de la présence de castors, mais aucun castor. Je n'ai pas trouvé de traces de caribou.

POISSONS.

Le brochet et l'ombre abondent dans la rivière Hootalinqua ; le premier se prend au filet et l'autre à la mouche. On prend facilement la truite de lac à la cuiller dans le lac Teslin ; j'en ai vu de beaux types. J'ai vu un assez grand nombre de saumons ; mais à cette distance de l'eau salée, ce poisson n'était pas bon à manger. Il fait cependant une excellente nourriture pour les chiens.

HABITANTS.

D'après ce qu'il m'a été possible de savoir, il y a 20 hommes dans le district du lac Teslin ; près de 14 y passeront l'hiver. Je suis porté à estimer le nombre des sauvages à 150, dont 100 y hiverneront. Tous les blancs font la chasse.

BOISSONS.

Il est assez certain qu'une forte quantité de boissons est apportée d'Atlin en hiver par les sauvages Taku. Je crois qu'ils les consomment eux-mêmes. L'an dernier, une grosse bande de sauvages de Hootalinqua et de Gros-Saumon s'y rendit pour chasser et poser des trappes. Ils revinrent au printemps avec une peau de martre. Je crois probable qu'ils avaient trafiqué leurs fourrures avec la tribu des Takus, recevant en retour du whiskey qu'ils avaient bu sur les lieux, car ils n'en avaient pas lorsqu'ils redescendirent la rivière, non plus que tout autre article qu'ils auraient pu recevoir en paiement. Il faudra une surveillance très forte pour empêcher ces sauvages de se procurer des boissons, car ils sont d'une tribu de la côte, parlent bien l'anglais, sont passablement intelligents, et ont pris le goût de l'alcool. Si on les empêche d'en obtenir à Atlin, ils seront portés à aller en chercher à Juneau. Je crois savoir qu'il y aura un "potlatch" en juin à Indian-Point, sur le lac Teslin, et il est probable qu'il y aura beaucoup de boissons apportées pour la circonstance.

REMARQUES GÉNÉRALES.

Je ne crois pas probable que beaucoup de gens aillent dans le district de Teslin l'an prochain, à moins qu'on ne frappe quelque bonne veine cet hiver, car jusqu'ici le prospectage n'a rien produit et les fouilleurs de barrages sont découragés.

Les steamers ne peuvent remonter la rivière Hootalinqua qu'en temps de hautes eaux, car en descendant nous avons trouvé quatre endroits où il n'y avait pas plus de 15 pieds d'eau, et le courant y était fort rapide. Avec les eaux hautes, ils pourraient cependant remonter la Nisutlin aussi loin que s'étendent les eaux lentes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ARTHUR E. ACLAND,
Brigadier en charge du détachement.

ANNEXE B.

RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR W. H. ROUTLEDGE.

DAWSON, T. Y., 1er décembre 1903.

Le Sous-Commissaire,
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest,
Dawson, T, Y.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre le rapport ci-annexé, qui est le rapport annuel de la division B pour l'année finissant le 30 novembre 1902.

J'ai pris le commandement de la division B le 24 juin, en remplacement de l'inspecteur Starnes, qui avait été transféré dans les Territoires du Nord-Ouest. Le 7 octobre, j'ai remis le commandement de la division au surintendant Cuthbert.

ARMES.

Il n'a pas été fait de changement pour la peine dans l'armement de la division B au cours de l'année. Nous nous servons encore de la carabine Winchester, modèle de 1876, et du revolver Enfield vieux-type.

Les carabines Lee-Metford, dont nous avons quelques spécimens, sont distribués dans les détachements qui se trouvent au poste de la station et sur les creeks.

Nous avons reçu en septembre 31 revolvers Smith-Wesson du plus récent modèle. Ces armes paraissent déjà une acquisition fort précieuse pour les fins de patrouilles dans la division.

Un des canons en cuivre de 7, apporté par l'artillerie de campagne du Yukon, lors de son départ du Yukon en 1901, et qui nous servait à tirer les coups du midi et les saluts, a fait explosion le 1er décembre. Cette explosion est due aux influences climatériques; il faisait très froid à ce moment. Heureusement, personne n'a été blessé.

Le canon Maxim est en bonne condition et bien entretenu. On a reçu au cours de la dernière saison un affût pour ce canon, ce qui sera une excellente acquisition en cas de troubles.

L'inspection des armes du poste se fait chaque lundi après-midi par le maréchal des logis; les sous-officiers en charge font chaque semaine l'inspection des armes des différents détachements. Une inspection en est également faite de temps à autres par les officiers inspecteurs.

Avec l'inauguration du service de lumière électrique de vingt-quatre heures, le coup de canon du midi sera encore tiré au moyen de l'électricité.

ACCIDENTS, MORTS, SUICIDES.

Je regrette d'avoir à dire que le nombre des pertes de vies a été beaucoup plus grand que dans n'importe quelle année précédente. Une forte partie des morts et des accidents sont arrivés dans les mines et, dans quelques cas, ils sont dus à des accidents. Mais on peut ajouter qu'on aurait pu en éviter plusieurs en apportant plus de soins et de prévoyance.

Aujourd'hui, les inspecteurs de mines ont plus de pouvoirs que ne leur en conférait autrefois l'Ordonnance du Yukon, ce qui, j'en suis convaincu, contribuera à diminuer le nombre des accidents.

Voici, par mois, la liste des accidents qui se sont produits durant l'année.

DÉCEMBRE 1901.

Le 9, un Américain du nom de Harry M. Fowle, à l'emploi de Thomas Chisholm, propriétaire de la buvette Aurora, a tenté de se suicider à l'Empire Hotel, en prenant du chloral. En passant près de la chambre, le propriétaire de l'établissement entendit des gémissements et, entrant, il trouva Fowle en proie à de terribles souffrances. Le constable Lutes, du poste de la ville, prit charge de la chambre et on manda le Dr. Thompson pour donner des soins au malheureux, qui fut transporté au corps de garde aussitôt que son état le permit. On attribue cette tentative désespérée au fait que Fowle avait un déficit dans ses comptes. Il fut condamné à subir son procès au prochain terme de la Cour territoriale, où il fut remis en liberté après une semonce et le conseil de quitter le pays, ce qu'il a fait.

Le 15, on apprit de Grand-Forks qu'un effondrement s'était produit sur le claim de McCaw et Andrews, sur la montagne Cheechako, et qu'un nommé Charles Nelson se trouvait sous les débris. On fit immédiatement des efforts pour trouver le corps, mais par suite de l'immense quantité de terre déboulée, on n'y arriva qu'à 6.30 heures, le lendemain soir. L'inspecteur McDonell se porta de suite sur le théâtre de l'accident. Le 17, une enquête fut tenue sur le corps, et le jury rendit le verdict suivant : " Le défunt a trouvé la mort en essayant d'assujettir un support dans une galerie sur le claim de McCaw et Andrews, sur la colline Cheechako, ce qui a déterminé un effondrement ? Ses effets furent remis à l'administrateur public.

Le 16, un nommé James Slater se suicida en se tirant une balle avec un pistolet. Le 17, l'inspecteur Wroughton tint une enquête sur le corps et le jury rendit le verdict suivant : " Le défunt a été tué par une balle venant d'un pistolet tiré de sa propre main dans un moment de souffrances à l'estomac." Ses effets furent remis à l'administrateur public. On sut plus tard que le nom de Slater n'était qu'un substitut, le véritable nom étant Harding.

Le 16, une dépêche du gendarme Smith, du détachement d'Ogilvie, nous apprit qu'un nommé William Gauthier venait de mourir d'hémorragie des poumons au pied-à-terre Log-Cabin, à environ neuf milles d'Ogilvie. Le Dr Ogilvie partit de suite pour Ogilvie afin de s'enquérir. Le 18, il tint une enquête sur le corps et le jury rendit un verdict de " Mort causée par la maladie des poumons ". Ses effets furent remis à l'administrateur public.

Le 31, on trouva étendu sur le plancher de la buvette du Brunswick Hotel, en proie à des souffrances et incapable de se lever, un nommé Antoine Spiten. On manda de suite le Dr MacArthur et le malheureux fut transporté à l'hôpital du Bon Samaritain, où il mourut d'une syncope, le 4 janvier. Ses effets furent remis à l'administrateur public.

Janvier 1902.

Le 20, le brigadier Ryan, du département de Hunker, téléphona qu'un nommé Charles Eaton, travaillant sur le n° 68 en aval de Discovery Hunker, avait, le 19, vers 2 hrs p.m., été frappé à la tête par un seau échappé. Le Dr Clendennan donna des soins au malheureux, qui mourut le 20 d'un ébranlement du cerveau. Je me rendis immédiatement à Hunker, j'y pris des renseignements, et décidai qu'une enquête n'était pas nécessaire. Les effets du défunt furent remis à l'administrateur public.

Le 23, on annonça que Thomas Middleton, employé au bureau du commissaire de l'or, avait disparu depuis mardi midi, le 21. On commença de suite des recherches minutieuses, le retraçant jusqu'au pied-à-terre de Cliff, sur le sentier de Hunker, après quoi toute trace en fut perdue. Le samedi soir, vers 8 heures p.m., il reparut dans sa chambre, aussi mystérieusement qu'il avait disparu, et déclara ne pouvoir se rappeler où il avait été, que sa mémoire présentait un vide absolu pour tout ce qui s'était passé depuis mardi midi jusqu'à son retour. Pendant son absence, on examina ses livres et on y découvrit un déficit. Le dimanche matin, Middleton et deux ou trois des principaux commis du bureau du commissaire de l'or, ainsi que ce dernier, se réunirent au bureau. En entrant au bureau, Middleton tendit son paletot de fourrure à un de ses compagnons et s'excusa pour aller aux privés. Comme son absence se prolongeait démesurément, un des employés alla pour s'enquérir du retard ; en entrant dans les cabinets, il vit

Middleton étendu, la gorge coupée d'une oreille à l'autre. L'inspecteur Wroughton tint une enquête le 27, et il fut rendu un verdict conforme aux circonstances.

Le 29, le n° 3058, maréchal des logis W. H. Jackson, se suicida en face des latrines du poste en se tirant une balle avec un revolver du gouvernement.

Le maréchal des logis Jackson avait commandé la garde de nuit, et ceux qui avaient été de service avec lui n'avaient rien remarqué de particulier au cours de la nuit. L'inspecteur McDonell tint une enquête dans l'après-midi, et il rendit un verdict de suicide volontaire. Rien ne put venir expliquer cet acte du maréchal des logis Jackson.

FÉVRIER.

Le 21, un acteur nommé Jack Williams tenta de se suicider en se brisant sur la tête plusieurs objets en verre ; il se fit diverses blessures, mais aucune n'était sérieuse. Il fut arrêté, mais remis en liberté par le magistrat Macauley, qui le semonça en conséquence. Il était bien évident que Williams avait agi ainsi pendant qu'il était en état d'ivresse. Peu de temps après, ce dernier se dénonça lui-même et fut mis en état d'interdiction.

MARS.

Le 23, je reçus une communication télégraphique de Hunker qui m'apprenait que Lon Boismier avait été complètement enseveli dans un éboulis survenu sur le n° 32, en aval de Discovery. Je partis immédiatement des Grandes-Fourches pour aller tenir une enquête à Hunker. Le jury rendit un verdict de mort accidentelle.

AVRIL.

Il arriva un bien triste accident, le 22, chez le quincaillier Shindler, de la 1re Avenue, à Dawson. Clifford C. Whittaker, mineur et chasseur, se présenta au magasin et demanda à Joseph H. Smith, le commis, si des grandes cartouches n° 22 pouvaient s'adapter à un certain revolver à la place des courtes du même n°. Smith se préparait à lui expliquer comment cela se pouvait, et comme le canon du revolver était recouvert de poussière il se servit de son mouchoir pour le nettoyer. Le revolver était alors " ouvert " (le canon et le barillet rabattus et détachés du canon et de la crosse), mais, on ne sait comment, il se referma et la balle atteignit Whittaker sous le sein droit, vis-à-vis l'aisselle. L'inspecteur Wroughton fut appelé, en sa qualité de coroner, à tenir une enquête. Le juré déclara que " Clifford C. Whittaker avait été tué accidentellement et que Joseph H. Smith devait être exonoré de tout blâme ". Je dois ajouter que M. Smith a été profondément affecté par cet accident, et qu'il ne put rendre son témoignage qu'avec beaucoup de difficulté.

MAI.

Le 6, un nommé Frank Leblanc tomba du pont Klondike ; il fut entraîné sous la glace et se noya. La crue des eaux avait détérioré l'une des piles du pont et on était justement à la réparer. Des madriers avaient été jetés sur les dormants et les pièces d'échafaudage pour la commodité des piétons. Le niveau de l'eau était alors élevé et on suppose que Leblanc a trébuché ou a été pris de vertige. Comme il avait été entraîné sous la glace, ce fut en vain que l'on se porta au secours du malheureux. Le cadavre fut plus tard retrouvé près de Forty-Mile et ramené ici, le 18 juin. L'inspecteur Howard tint une enquête et le jury rendit un verdict de " noyé accidentellement ".

Le 11, un nommé Charles O. Falk fut trouvé mort dans une hutte, sur le n° 4, en aval de Discovery, sur le Bonanza. C'était un Suédois qui venait de St-Louis, Missouri. Je tins une enquête le lendemain, et le jury rendit un verdict de " mort de cause naturelle ".

Le 12, le brigadier Cobb téléphona du poste de Gold-Run qu'un nommé Ernest Blais avait été tué accidentellement sur le n° 243, en aval de Lower Discovery, sur le Creek Dominion. Je partis immédiatement et je tins une enquête le 14. Le jury rendit le verdict suivant : " Qu'Ernest Blais avait péri dans un éboulis sur le claim n° 243, en aval de Lower Discovery, Dominion ; que, le samedi précédent, le contremaître l'avait

averti de s'éloigner du danger ; que les mineurs avaient été inutilement exposés au danger par l'inexpérience reconnue du contremaître, pendant qu'ils lavaient les déblais, et que ce fait mérite, à ce sujet, notre entière réprobation."

JUIN.

Vers 4 heures du matin, le 9, il survint un pénible accident à la station de quarantaine, près de l'Ile au Chien, à environ 2 milles en aval de Dawson. Une habituée des salles de danse nommée May Connors se noya. Cette malheureuse revenait en canot de Dawson avec 4 autres personnes, lorsque en passant près du steamer *White Horse*, l'une des rames se brisa et le canot lui-même chavira en se heurtant au câble du steamer. May Connors ne put se sauver. Son cadavre fut retrouvé quelque temps après sur le côté américain de la rivière, et il y fut enterré.

Le 5, je reçus une communication téléphonique du brigadier Ryan, membre du détachement d'Hunter, m'annonçant qu'une femme, nommée Dorcas Hauffmann, à l'emploi de Frank Kirkpatrick, avait tenté de se suicider. Elle avait apparemment l'intention de se tirer au cœur, mais en faisant feu son revolver dévia et la balle ne l'atteignit qu'aux muscles du bras. Elle n'était pas dangereusement blessée. D'après ce que je pus constater, cette femme avait été au service de Kirkpatrick pendant tout l'hiver, et comme cet individu venait de s'enfuir en laissant beaucoup de débiteurs, au nombre desquels elle se trouvait elle-même, elle perdit la tête et tenta de se suicider. Comme le médecin qui la traitait prétendit que ce serait aggraver son état que de sévir centre elle, l'affaire fut tenue en suspens.

Le 16, le gendarme Gardiner, du détachement du Creek Dominion, me téléphona qu'un nommé Marcel Grégoire avait succombé à la suite de blessures reçues dans un éboulement sur le claim n° 244, en aval de Lower Discovery, sur le creek Dominion. Je partis pour Dominion, et après information je jugeai qu'une enquête était inutile. Les effets de Grégoire furent remis à l'administrateur public.

JUILLET.

Le 5, je reçus du détachement du creek Hunker une communication téléphonique qui m'apprenait qu'un nommé Murdock Makensie s'était fait enlacer le matin même, par un câble. Comme le médecin de Gold-Bottom était trop occupé pour prodiguer ses soins au blessé, il fallut mander un médecin de Dawson. Cet accident était en partie fortuit et en partie attribuable à McKensie lui-même.

Le 9, le jeune fils de l'homme de police Welsh fut blessé accidentellement à la jambe, d'un coup de revolver n° 22 tiré par son compagnon Harry Hawley. La blessure, qui n'était pas dangereuse, a été pansée par le docteur Cassells. Ces jeunes gens étaient à s'amuser, lorsque le jeune Hawley pointa son arme sur Welsh et fit feu. Il fut conduit devant le commandant de la division B, qui le semonça en conséquence.

Le 15, un cadavre fut trouvé dans un état avancé de décomposition dans la rivière Yukon, à peu de distance de Selkirk. L'inspecteur Howard partit le 16 pour Selkirk, et fit faire l'examen du cadavre par le docteur Madore. Le rapport du médecin déclarait que le cadavre avait séjourné dans la rivière deux ou trois mois. Après avoir pris tous les renseignements nécessaires, l'inspecteur Howard conclut que c'était un cas d'immersion accidentelle et qu'il n'y avait pas lieu de tenir une enquête. Le cadavre, dont l'identité ne put être établie, fut enterré à Selkirk.

Le 15, le gendarme Cudlip, qui arrivait du poste d'Indian-River, nous informa de la découverte d'un cadavre dans la rivière, aux environs du poste. L'inspecteur Howard fut envoyé sur les lieux, et après avoir examiné le cadavre il le fit transporter à Dawson. Le docteur MacArthur fit immédiatement l'autopsie, et il constata plusieurs blessures causées par des balles. Une enquête fut en conséquence tenue. Après avoir entendu les témoignages, le jury rendit le verdict suivant : " Que la mort avait été entraînée par des blessures d'armes à feu causées par une personne ou des personnes inconnues ". Comme le cadavre était dans un état avancé de décomposition, il fut immédiatement enterré. Il fut reconnu plus tard que c'était celui de Léon Boutillette, de Saint-François de la Beauce, P.Q. Pour détails supplémentaires *voyez* " criminalité ".

Le matin du 16, un nommé Andrew Clarke mourut très soudainement à Indian-River. L'inspecteur Howard, qui se trouvait là, fit des recherches complètes et fit transporter le cadavre à Dawson. Le docteur MacArthur constata à l'autopsie que la mort provenait d'une hémorrhagie cérébrale. Comme l'enquête devenait alors inutile, le cadavre fut remis entre les mains de ses amis pour les funérailles.

Le 30, le gendarme Weir, du détachement d'Hunker, téléphona qu'un nommé Anenese Larsen avait été gravement blessé par la chute d'un pan de rocher, sur le claim de banquette n° 32, en aval de Discovery, sur la limite gauche d'Hunker. Larsen reçut les soins d'un médecin et guérit rapidement.

AOUT.

Le 31 juillet, le gendarme Graham, du poste détaché d'Ogilvie, télégraphia qu'un cadavre avait été découvert sur un "coude" situé un peu plus haut que cet endroit. Il reçut ordre d'en prendre charge, et l'inspecteur Jarvis fut dépêché à cet endroit pour faire les investigations nécessaires. Le cadavre fut transporté à Dawson et les médecins suppléants Thompson et Madore pratiquèrent l'autopsie. L'inspecteur Jarvis tint une enquête et le jury rendit le verdict suivant : "Que le défunt avait été tué par une ou plusieurs personnes inconnues". Plus tard il fut reconnu d'une manière évidente que c'était Guy Beaudoin, l'un des compagnons de Bouthillette. (Pour détails supplémentaires *voyez* criminalité.)

Le 5, le brigadier Dyre, du poste détaché du Creek Dominion, téléphona qu'un nommé John Terkelson avait été tué dans un puits de mine sur le claim n° 14, en aval de Upper Discovery, sur le creek Dominion. L'inspecteur Howard alla s'enquérir de l'accident et le jury rendit le verdict suivant : "Que la mort a été causée par la chute d'une masse de terre qui, en tombant, projeta avec violence la tête du défunt sur une pompe en fer ; nous considérons que ce puits est dans une position dangereuse, et nous recommandons de cesser immédiatement d'y travailler jusqu'à ce qu'un mineur d'expérience l'ait considéré exempt de danger." Monsieur Grant, l'inspecteur des mines, était alors présent, et fit mettre le puits en bon état avant de permettre la reprise des travaux.

Le 5, un nommé John Pommery tomba foudroyé sur le creek Dominion. Comme l'inspecteur Howard s'y trouvait justement, il examina le cas et le médecin déclara dans son rapport que la mort avait été causée par des troubles cardiaques. Une enquête ne fut pas jugée nécessaire.

Le 11, le brigadier Ryan téléphona, du n° 69 en aval de Hunker, que le gendarme Purvis et son compagnon le gendarme McLean, qui conduisaient un attelage de 4 chevaux, avaient subi un accident à cet endroit. L'essieu de derrière de la voiture s'était rompu, et hommes, chevaux et chargement avaient été précipités au bas d'une falaise escarpée. Bien qu'ayant reçu une rude commotion, le gendarme McLean n'avait pas de blessures sérieures. Le gendarme Purvis était légèrement blessé. L'un des chevaux s'était infligé une bien vilaine coupure, mais il put tout de même reprendre bientôt le service.

Le 20, le maréchal des logis Holmes téléphona, du poste détaché des Grandes-Fourches, qu'un nommé Joseph Hunter avait été tué sur le claim n° 23, en amont de Discovery, sur la Bonanza : il était à huiler les machines, lorsqu'il fut saisi par les courroies. L'inspecteur Howard alla s'enquérir de l'accident et constata que la mort avait été accidentelle ; de là, pas de nécessité d'enquête.

Le 27, le poste détaché de la Rivière Stewart me télégraphia qu'un nommé R. L. Miller, passager à bord du steamer *Clifford Sifton*, était tombé à l'eau et avait péri. Il dormait alors dans une chaise sur le pont de manœuvre, et en tombant il entraîna la chaise avec lui. Malgré toutes les recherches, le cadavre n'a pas encore été retrouvé.

SEPTEMBRE.

Le 3, le maréchal des logis Beyte, du poste détaché de Forty-Mile, télégraphia qu'un nommé Isaac Simmons s'était noyé dans le chenal de Forty-Mile. Aidé d'un compagnon, il touait un canot chargé de marchandises et de provisions qu'il désirait transporter aux creeks Steele et Chicken. Tout à coup le canot se heurta à une roche et commença à se remplir d'eau. Simmons, afin d'enlever autant de marchandises que pos-

sible, sauta à bord et fit chavirer le canot ; comme le courant est très rapide, il lui fut impossible d'atteindre la rive. Le cadavre ne fut retrouvé que le 10 octobre. Il fut transporté à Dawson, aux frais de la colonie juive. L'inspecteur Wroughton s'enquit de l'accident et jugea que la mort avait été accidentelle.

Le 14, deux hommes, nommés Robert Haddock et Daniel McKenzie, propriétaires d'un claim, furent tués instantanément, et l'un de leurs employés, nommé Frank Mills, dangereusement blessé, à King Solomon, vis-à-vis le n° 30, en aval de Bonanza. Ces hommes avaient monté dans la cage pour descendre au fond du puits de la mine, lorsqu'ils entendirent un certain craquement ; ils sortirent immédiatement pour constater s'il y avait quelque chose de dérangé, mais à l'exception d'une pièce de bois qui avait été placée sous la cage, et en travers du puits, ils ne trouvèrent rien d'insolite et montèrent de nouveau. En même temps la cage se rompait et les trois hommes étaient précipités au fond du puits, soit d'une hauteur de 114 pieds. L'inspecteur Howard jugea dans les circonstances qu'une enquête était nécessaire et elle eut lieu le lendemain. Le verdict du jury fut " que les défunts avaient péri le 14 septembre 1902 par suite d'un accident fortuit sur le claim connu comme étant celui de Heacock et Bryden, sur la Bonanza ; que le mécanisme de la cage n'était pas assez solide et qu'elle aurait offert beaucoup plus de garanties si elle avait été convenablement consolidée par des liens de fer.

Le 28 au matin, un nommé Henry Grater mourut très soudainement dans les salles du club Del Monte. L'inspecteur Wroughton fit une investigation et, d'accord avec le rapport du médecin autopsiste, il déclara que la mort avait été causée par une dégénérescence graisseuse du cœur. Il ne jugea point nécessaire de faire une enquête.

OCTOBRE.

Vers 9.30 a.m., le 2, une communication téléphonique expédiée du magasin Potter, situé de l'autre côté de la rivière Klondike, nous apprit qu'un nommé William McNamara à l'emploi de la Compagnie Klondike Mill, avait été tué par la chute d'une bille de bois qu'il cherchait alors à diriger vers le glissoir. La bille, en se déplaçant, le frappa et roula sur lui. L'inspecteur Wroughton tint une enquête et le jury rendit un verdict de " mort accidentelle ".

Le 2, le maréchal des logis Beyts, du détachement de Forty-Mile, nous apprit par télégramme qu'un nommé Fred Allen, de Dawson, était mort par immersion dans la rivière Forty-Mile. Celui-ci touait alors un canot, quand la corde dont il se servait s'enroula autour de ses jambes et l'entraîna dans la rivière. Ses compagnons ne purent le sauver. Ils cherchèrent pendant plusieurs jours à le repêcher au moyen de grappins, mais ils ne réussirent pas.

Le 21, nous apprenions par une communication téléphonique expédiée du n° 36, en amont de Discovery, sur le creek Sulphur, qu'un nommé Herbert Grant avait été asphyxié sur le claim n° 6, à la bifurcation gauche de Green Gulch. Il était dans le puits en frais d'enlever un feu de bois, et il aurait demandé à son compagnon de le hisser au dehors, mais comme il atteignait la surface il retomba, et cela prit un certain temps à son compagnon pour obtenir du secours. L'inspecteur Jarvis tint une enquête et le jury rendit un verdict d' " asphyxié purement accidentellement ".

Le 22, le maréchal des logis Beyts, du détachement de Selkirk, me télégraphia qu'un nommé John Tully, récemment commis aux vivres à bord du steamer *Lafrance*, était mort à l'hôtel Dominion, et qu'aucun ami ne le réclamait. Beyts reçut instruction de le faire enterrer et d'expédier ses effets à Dawson.

NOVEMBRE.

Dans mon dernier rapport, je mentionnais la disparition d'un nommé John Mode qui s'était égaré, le 9 novembre 1901, dans le district du creek German. Ce fut en vain que de nombreuses recherches furent faites pour découvrir ses traces. Vers le 5 novembre 1902, un sauvage nous informa qu'il avait vu le cadavre d'un blanc dans ce district. Comme ce pouvait être celui de Mode, le brigadier Piper et le gendarme Strong partirent accompagnés du sauvage pour faire de nouvelles perquisitions. Ils furent plus heureux cette fois, et ils revinrent avec le cadavre le 14 à Dawson, L'inspecteur Wroughton tint une enquête le même jour, mais à cause de l'absence du témoin principal, Dirmid Rankin,

qui avait été l'associé du défunt et l'avait accompagné lors de son dernier voyage, elle fut indéfiniment ajournée. Rankin fut heureusement retrouvé vers le soir, et l'enquête se poursuivit le lendemain. L'inspecteur Wroughton se convainquit que Mode était mort de faim et de froid, et déclara que Rankin, sans être toutefois coupable de négligence criminelle, avait fait preuve d'incurie et d'insouciance. Il ne trouva pas nécessaire de tenir une enquête régulière. Les effets de Mode furent remis à l'administrateur public.

AIDE AUX AUTRES MINISTÈRES.

Il faut avouer sur ce point que les membres de la gendarmerie sont souvent appelés à exécuter divers travaux qui, dans les circonstances ordinaires, devraient être faits par les différents ministères.

MINISTÈRE DES BOIS ET DES TERRES DE LA COURONNE.

Les membres de la gendarmerie ont eu beaucoup à faire, cette année, pour ce département. Les membres des postes détachés, le long de la rivière, accompagnent les inspecteurs de bois lorsqu'ils vont percevoir, des bûcherons et des gardiens des maisons de halte, les droits de souchetage et autres. Les membres des postes détachés des creeks ont aussi aidé à ce département en agissant en certains cas en qualité de sous-agents. Les inspecteurs de bois, au cours de leurs voyages, arrètent souvent à nos postes pour y loger.

DOUANES.

Le personnel du ministère des Douanes de Dawson a presque été complètement changé l'été dernier ; le percepteur, M. D. W. Davis, a démissionné, et il a été temporairement remplacé par M. E. S. Busky, percepteur à Skagway.

Il n'y a que deux postes de douane dans la région, Dawson et Forty-Mile. Forty-Mile est le premier poste de douane pour les bateaux, et ceux qui font le transport des marchandises, en remontant de Lower River, du creek Steele et du district américain de Forty-Mile. Le sous-officier qui a le commandement des postes détachés à cet endroit remplit les fonctions de percepteur. Cela lui donne beaucoup à faire, car il lui faut inspecter tous les bateaux qui montent, et qui sont la plupart du temps fortement chargés de marchandises pour Dawson.

A Dawson, notre devoir se résume surtout à empêcher le déchargement des marchandises en attendant l'arrivée des préposés aux douanes.

BANQUES.

Nous continuons à fournir toutes les nuits des gardiens à la banque Canadienne de Commerce et à la banque de l'Amérique Britannique du Nord ; la faction dure de 7 heures du soir à l'heure de la diane, le lendemain.

La chambre d'ordinaire et le logement des employés de la banque de l'Amérique du Nord sont directement au-dessus des bureaux, et il y a toujours quelque membre du personnel pendant toute la nuit ; de plus, le messager couche toujours dans la banque. La chambre d'ordinaire et le logement des employés de la banque de Commerce vont au dehors, mais, outre le gardien que nous fournissons, il y a constamment un messager et un portier à l'intérieur des bureaux, pendant la nuit.

A ce sujet, je désire vous faire observer que, presque chaque soir, les commis de ces banques continuent à travailler longtemps après les heures réglementaires, et qu'ils vont et viennent à volonté ; il est évident que cet état de choses pourrait amener des résultats désastreux, parce que les membres de la gendarmerie ne peuvent connaître tous les employés de ces banques, et qu'il serait facile pour un habile filou de se substituer à l'un d'entre eux pour pénétrer à l'intérieur des bureaux.

J'espère qu'il sera prochainement possible de discontinuer ces factions de la part de la gendarmerie, car la nécessité en est fort problématique. Comme il y a des lits dans les deux banques pour les deux gardiens, ceux ci peuvent dormir la nuit complète s'ils se sentent le moindrement disposés à le faire.

TÉLÉGRAPHE.

Nous avons été très rarement appelés à fournir de l'aide à cette branche du service public ; cependant nous avons à chaque occasion fait tout ce qui était possible. Nous avons souvent accompagné, en canots, en raquettes ou en traîneaux tirés par des chiens, des hommes d'équipe préposés à l'entretien des lignes de télégraphe.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Le ministère nous a fourni énormément de besogne cette année. Du 1er décembre 1901 au 30 avril 1902, les détachements des creeks ont été occupés à faire la perception des droits régaliens, droits qui ont, après cette époque, été remplacés par une taxe d'exportation de 2½ pour 100 sur la poudre d'or. Les membres des postes de la ville et de Forty-Mile ont reçu avis de faire l'examen des bagages et des marchandises pour prévenir toute contrebande de poudre d'or et de vérifier tous les certificats émis par le contrôleur du Territoire du Yukon.

Ce système impose plus de besogne à nos hommes, car il y a souvent quatre ou cinq bateaux en même temps dans le port, ce qui nécessite un égal nombre d'hommes, même parfois huit ou dix.

Avec le peu de gendarmes que nous avions au commencement de la saison et le nombre considérable que nécessitait la surveillance des quais, il est facile de se représenter qu'il était difficile de répondre à toutes les demandes. Cette surveillance des quais nous permet bien, la plupart du temps, de percevoir l'impot des passagers des steamers, mais non de ceux qui partent pour descendre la rivière en canot. Il devint nécessaire d'établir deux "postes de perquisition", composés chacun de deux hommes, au vieux Fort Reliance et à environ cinq milles en aval de Forty-Mile. Ces hommes restent en faction, nuit et jour, et font l'inspection de tous les petits bateaux qui passent.

D'après le système aujourd'hui en vigueur, le contrôleur émet des permis, ou des certificats, numérotés à la suite, pour n'importe quelle quantité de poudre d'or qui est exportée. A cinq heures chaque soir, il transmet au poste de ville et au bureau de la division une liste de tous les certificats qu'il a émis au cours de la journée. Dès que la poudre d'or a été pesée et les certificats nécessaires émis, on place cette poudre dans des sacs ou des boîtes sur lesquels on appose le sceau du contrôleur. On nous transmet en même temps au poste de la division, ainsi qu'aux divers détachements, une copie des certificats.

Les postes détachés des creeks ont, de plus, souvent été appelés à signifier des mandats de comparution en cour du commissaire de l'or ; à s'emparer, au nom de la cour, de la production aurifère des terrains en dispute et à l'apporter à Dawson. Ils sont aussi souvent mandés à la ville, pour témoigner dans des procès relatifs aux mines.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

A cause des nombreuses équipes d'hommes employés au cours de l'été à la construction des routes de l'Etat, nos postes détachés durent exercer une surveillance constante. Je suis heureux de dire, selon que le démontre le petit nombre de délits commis dans les diverses régions où ces nouvelles routes ont été construites, que cette surveillance a été parfaitement faite.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Les hommes de tous les grades ont fait une somme énorme de travail.

Pendant le congé accordé au magistrat de police, c'est l'inspecteur Wroughton qui a rempli, avec beaucoup d'habileté, ces fonctions difficiles.

Ces mêmes fonctions ont été remplies, selon l'occasion, par les officiers des postes détachés des différents creeks.

Une ordonnance est fournie à chacun des juges de la cour, ce qui nécessite l'emploi continuel de trois hommes.

La cour de police a aussi son planton, dont les fonctions consistent à maintenir l'ordre, à appeler les causes, à signifier les brefs, les assignations, les exécutions, etc., dans les limites de Dawson.

Je dois dire, en passant, que tous les détachements des creeks sont forcés de tenir constamment l'un de leurs membres occupé à signifier des documents pour la Cour de justice des Territoires, pour la cour de police et pour le shérif. Il est presque impossible de se représenter le nombre de documents qu'il y a constamment à signifier. En outre de ce travail, les membres des détachements remplissent encore les fonctions d'huissiers.

Le détachement de Forty-Mile a réussi, en plusieurs circonstances, à faire l'arrestation sur bref de *capias*, ainsi que l'arrestation de divers criminels que l'on recherchait.

OBSERVATIONS DIVERSES.

Nous avons aidé le percepteur des taxes à forcer les retardataires à payer leurs taxes. Nous avons pratiqué quelques saisies dont les produits ont suffi à rembourser les taxes dues.

Nous avons aidé au service de la poste à chaque fois que nous en avons été requis.

Nous avons aidé à l'officier du service des gardes-côtes, monsieur Hugh McKinnon, à faire la vérification des liqueurs, à découvrir les installations illicites d'alambics, etc.

Nous avons beaucoup aidé au département des Affaires des Sauvages. Tous les détails sont consignés sous le titre "Sauvages".

Un membre du poste de la ville a toujours accompagné l'inspecteur des incendies dans ses diverses inspections à travers la ville de Dawson.

Le steamer *White Horse* arriva le 2 juin, de White-Horse, avec un cas suspect de variole à bord. Le steamer ainsi que les passagers furent mis en quarantaine, à l'Ile au Chien, sous la garde de trois gendarmes. Le malade suspect fut transporté à l'hôpital destiné aux maladies contagieuses, où les différents symptômes de variole se déclarèrent; le malade guérit rapidement. Comme plusieurs des passagers avaient débarqué à Selkirk, un poste de quarantaine y fut établi sous la garde du gendarme Moreton. Il ne se déclara point d'autre cas, et le poste fut aboli après la période réglementaire de quarantaine.

Nous avons aidé l'officier d'hygiène à mettre en vigueur les ordonnances d'hygiène des Territoires et les règlements de la ville et à améliorer l'état sanitaire de Dawson.

Nous avons fourni une ordonnance à chaque séance du Conseil des Territoires.

Nous avons également fourni, à chaque séance du conseil municipal de Dawson, une ordonnance destinée à maintenir l'ordre et à prévenir tout encombrement.

L'élection du maire et des échevins de Dawson, récemment érigée en municipalité, eut lieu le 9 janvier. Cela nécessita l'aide de plusieurs de nos hommes; quatre furent postés au bureau central de votation et un à chacun des autres petits bureaux.

CHEMINS, SENTIERS ET PONTS.

Le gouvernement a créé un nombre considérable de chemins au cours de l'année. Il en a construit jusqu'à Gold-Bottom et au delà, et jusqu'à Last-Chance, sur le creek Hunker. Le sentier Sulphur a été prolongé, depuis le n° 36 jusqu'à la limite droite de Green-Gulch, pour faire raccordement avec le sentier Hunker, au sommet, entre les creeks Hunker et Dominion. Le sentier Sulphur a aussi été nivelé jusqu'en bas du n° 34. Les sentiers de Lower-Dominion et de Gold-Run ont été prolongés.

Le sentier qui avait été déboisé l'an dernier entre l'embouchure de Calder et d'Eureka, a été nivelé, et les ponts nécessaires, etc., ont été construits.

Un chemin carrossable a été construit depuis Stewart-City, en haut du creek Henderson, à l'embouchure de Sixty-Pup, soit sur une distance de 18 milles.

Un nouveau sentier, pour communiquer par terre, au cours de l'hiver, de Dawson à White-Horse, en passant par Eureka, a été déboisé. Ce sentier sera très avantageux pour aller au Yukon. On est justement en frais de construire, à différents points convenables de ce sentier, de nouveaux postes pour y établir des détachements. Ces détachements recevront la mission de faire régulièrement la patrouille. Selkirk a été relié à ce nouveau sentier d'hiver par un petit embranchement. Environ 300 milles de chemin carrossable ont été construits en tout, au cours de la saison dernière. Ces chemins aideront beaucoup au développement de la région et détermineront une réduction du prix du transport des marchandises ; c'est un point très important pour le mineur.

Voici le relevé des chemins et des sentiers qui ont été construits dans les districts, au cours de l'année.

A Eureka.—Le chemin d'hiver de Calder à Eureka a été transformé en chemin carrossable—18 milles.
A Henderson.—De la rivière Yukon à Sixty-Pup—13 milles.
A Last-Chance.—De l'intersection du chemin de Hunker à Last-Chance—3 milles.
A Bear-Creek.—De l'intersection du chemin de Hunker à Bear-Creek—3 milles.
A Gold-Bottom.—De l'intersection du chemin de Hunker à Gold-Bottom—4 milles.
A Sulphur.—De l'intersection du chemin de Hunker au n° 37 en amont de Sulphur—6 milles.
A Dominion.—Du n° 7, en aval de Lower, au n° 92—6½ milles.
A Dominion.—Du n° 12 de Gold-Run, en aval de Dominion, à Sulphur—3½ milles.
A Lovett.—De l'intersection du chemin de Bonanza à Lovett Gulch—1½ mille.
A West-Dawson.—Du bac à câble du passeur à West-Dawson, ¼ mille.
A Dawson et White-Horse.—D'un endroit à l'autre, 278 milles.
A Selkirk.—De l'intersection du chemin Dawson et White Horse à Selkirk, 5 milles.
A Boucher.—A l'intersection du chemin de Glacier à Boucher, 20 milles.
A Lépine.—De Moosehide aux mines de quartz, 17 milles.
Au Creek Clair, 3 milles.
Des ponts ont aussi été construits sur la rivière Indian et le creek Mayo.

Voici, en suivant le nouveau sentier construit par le gouvernement, le relevé des distances de Dawson à White-Horse.

	Milles.	Total.
De Dawson à Grandes-Fourches	13	13
De Grandes-Fourches à Indian-River	14	27
De Indian-River à Bishop-Creek	5	32
De Bishop-Creek à Montana-Creek	2	34
De Montana-Creek à Eureka	7	41
De Eureka à Wounded-Moose	9	50
De Wounded-Moose à Stewart-Crossing	25	75
De Stewart-Crossing à Stevens	19	94
De Stevens à Humes	18	112
De Humes à Pelley-Crossing	19	131
De Pelley-Crossing à Minto	24	155
De Minto à Mackay's	20	175
De Mackay's à Carmack's	22	197
De Carmack's à Montague	24	221
De Montague à Hootchi	21	242
De Hootchi à Nordenskiold	22	264
De Nordenskiold à Little-River	22	286
De Little-River à Takheena	19	305
De Takheena à White-Horse	22	327

BATIMENTS, TERRAINS ET RÉPARATIONS.

Beaucoup d'améliorations et de changements nécessaires ont été exécutés au poste et à plusieurs postes détachés, au cours de l'année.

Un nouveau plancher a été posé à la chambre n° 1 des casernes, et les murs des chambres 1, 2, 3 et 4 ont reçu un boisage embouveté et ont été peinturés ; la chambre d'ordinaire de la division a été recouverte de papier-tenture et la cuisine a été peinturée.

L'écurie a été pavée de blocs de bois juxtaposés ; c'était une amélioration très nécessaire. De nouveaux ateliers d'artisans, de 67 pieds sur 20, ont été construits ; ce sont nos propres hommes qui ont coupé, sur le creek Moosehide, les pièces de bois nécessaires à la construction, et ce sont nos chevaux qui les ont transportées. Ce bâtiment est spacieux et absolument convenable à nos besoins. La partie supérieure sert de magasin au quartier-maître.

Les bureaux de la division B ont été, à l'intérieur, complètement transformés ; ils ont été lambrissés, peinturés et tendus de papier peint ; ils sont maintenant très confortables. Ils étaient en usage depuis 1898 et d'un aspect très primitif.

L'asile des aliénés a été retourné et reculé jusqu'à la cour de la caserne ; de nouvelles fenêtres ont été percées et l'extérieur a été peinturé. Ce bâtiment, tant par son intérieur que par son extérieur, est maintenant beaucoup plus agréable pour les malades.

Une nouvelle annexe de 21 pieds sur 24 a été ajoutée à l'hôpital ; elle est destinée à contenir une salle d'opération, une salle privée et une chambre pour le commis aux vivres de l'hôpital.

Les bâtiments d'aspect désagréable, en arrière de la caserne n° 2, qui servaient autrefois d'atelier pour les peintres, les tailleurs, les menuisiers et les forgerons, ont été enlevés, et l'emplacement nivelé. Des fenêtres ont été percées sur le côté postérieur de cette caserne, et cela a rendu les chambres beaucoup plus gaies et plus salubres.

L'intérieur des bureaux du sous-commissaire a été complètement transformé ; les anciens mur , où les instruments de téléphone étaient fixés, ont été enlevés, et l'isolement se trouve ainsi plus complet.

Le fait d'avoir débarrassé tous les bâtiments des casernes de l'écorce qui les recouvrait, de les avoir jointoyés, de les avoir peinturés, à considérablement amélioré l'aspect général du poste. Des caves ont été creusées sous le logement du sous-commissaire et sous l'hôpital pour y installer des fournaises. Il y a lieu d'espérer que cela épargnera beaucoup de bois.

De nouveaux logements ont été construits pour le surintendant Cuthbert, du côté nord-est des casernes ; ils comprennent 2 étages construits en bois de charpente et ils sont pourvus d'une cuisine distincte. Une cave a aussi été creusée pour l'installation d'une fournaise.

Le plafond de la salle de police a été blanchi à la chaux, et il y a lieu d'espérer que les murs seront peinturés avant longtemps.

Le nivellement et le remplissage de l'extrémité sud du terrain des casernes sont presque terminés, et le disgracieux enfoncement qui existait est disparu.

La présente couverture en terre qui recouvre les logements des officiers mariés doit être remplacée par une couverture en bardeaux.

Il serait de toute nécessité que les hommes eussent une salle de bains et une salle de récréation ; celle qui sert actuellement de salle de récréation est trop petite et ne convient pas.

Il faudra, le printemps prochain, faire de grands changements aux écuries et au hangar à voitures. Le toit de l'écurie est en terre, et cela jure avec les autres bâtiments. Il sera nécessaire de hausser les murs de l'épaisseur de 2 pièces de bois, et d'ajouter une couverture en bardeaux pourvue de ventilateurs convenables.

L'extrémité nord-est du plancher de la salle de police devrait être soulevée et appuyée sur de nouveaux supports.

Le toit du mess des officiers devrait être remplacé par un toit en bardeaux.

Les logements du médecin auxiliaire Thompson et de l'inspecteur Wroughton ont été peinturés au dehors ; cela a fort amélioré leur aspect.

CORPS DE MUSIQUE ET ORCHESTRE.

Au cours de l'été de 1901, tout un jeu d'instruments qui avait été prêté à l'artillerie de campagne du Yukon fut achetée de la Compagnie N.A.T. et T. dans le but d'organiser un corps de musique. Nous avons cru que cela servirait à retenir davantage les hommes dans les casernes ainsi qu'à égayer le poste. Au cours de l'été et de l'automne 1901, le corps de musique fut, pour diverses raisons, bien loin de réussir. Comme il n'y avait que 4 ou 5 assez bons musiciens, nous fûmes obligés de recourir à des commerçants, mais, au bout d'une semaine ou deux de pratique, ils se découragèrent et abandonnèrent la musique. Six ou sept des anciens membres persistèrent cependant, au cours de l'hiver, à pratiquer tous les jours, et au printemps ils étaient capables de former le noyau d'un bon corps de musiqne. Ils tentèrent de jouer pour la première fois en public, le 24 mai, et je suis heureux de pouvoir dire qu'ils ont réussi de manière

à étonner non seulement les membres de la gendarmerie, mais même le public. Ce corps de musique a continué depuis à faire du progrès, et il ferait actuellement honneur à n'importe quel poste. Un excellent choix de morceaux de musique et d'instruments a été reçu de l'étranger, au cours de l'été dernier.

Le corps de musique a grandement bénéficié de l'arrivée du gendarme G. Winters, membre de la division du dépôt, et du gendarme H. L. Winters, membre de la division H. Le premier, qui est un musicien accompli, a pris la direction depuis son arrivée. Les progrès qu'il a fait faire sont très visibles.

Dès l'arrivée du gendarme G. Winters, il fut résolu de former un orchestre avec les meilleurs musiciens des corps de musique ; nous possédons maintenant un magnifique orchestre de huit instruments.

Au cours de l'été, le corps de musique joue trois fois par semaine sur le terrain des casernes ; cela est fort aimé des membres de la gendarmerie et du public.

Les membres de l'orchestre se proposent de donner au cours de l'hiver une série de concerts dans les différents mess ; je n'ai aucun doute que cela plairait beaucoup aux membres des différents grades de la gendarmerie.

CRIMINALITÉ.

Dawson, en sa qualité de poste minier, offre beaucoup d'attraits aux criminels. Ceux-ci s'aperçoivent bientôt, toutefois, que les conditions ne sont pas telles qu'ils le croyaient. Les membres du corps de police de la ville, et les gendarmes du poste habillés en civil, ont soigneusement surveillé tous ceux qui partaient ou arrivaient ; cela nous a fort aidés à nous tenir au courant des démarches de ces individus.

Je suis heureux de constater que le nombre des vols de dalles de lavage, sur les différents creeks, a beaucoup diminué cette année. Il n'y en eut que 6 cas. Dans un cas, la poudre d'or a été recouvrée et le voleur, du nom de Daniel Berger, a été condamné. Dans un autre cas, la poudre d'or a été recouvrée et les soupçons se portèrent sur les employés du claim, mais nous ne pûmes faire d'arrestation.

Les propriétaires de claims ont été plus prudents cette année et ils ont pu se procurer de plus fidèles gardiens. Je suis d'avis que ces quelques vols de poudre d'or ont été opérés par les employés et non par une organisation de voleurs.

Dans mon rapport de 1901, je mentionnais le vol de $1,500 commis à main armée, le 14 novembre, dans le restaurant Dominion. Trois individus, Mart Thomerlin, Edwin B. Harris, et William Brophy, furent soupçonnés. Thomerlin fut arrêté sous soupçon et Brophy fut arrêté sous l'inculpation de vagabondage, mais fut libéré. Quelque temps après, Thomerlin fit des aveux complets et accusa Brophy et Harris. C'est Harris qui paraît avoir tramé le plan, mais il recula à la dernière heure ; de sorte que le vol fut commis par Thomerlin et Brophy. Thomerlin fut conduit à l'endroit de la cachette, où tout fut trouvé tel qu'il l'avait décrit. Il nous restait alors à rejoindre Brophy, et nous mîmes tous nos hommes disponibles en campagne. Harris fut arrêté et emprisonné, le 20 février, pour subir son procès comme complice avant et après le fait. Le 27 février, nous recevions un message téléphonique du gendarme Cudlip, alors n° 19, en aval de Discovery, sur le creek Bonanza (maison d'étape Stockade), qui nous apprenait qu'il avait arrêté William Brophy. Le maréchal des logis Smith et l'agent de sûreté Welsh partirent immédiatement en voiture pour s'y rendre. Nous avions auparavant reçu l'avis (sur la promesse d'une récompense de $500) que Brophy se trouverait là, un certain soir, et c'est sur ce renseignement que les gendarmes Cudlip, Egan et McMillan furent dépêchés à cet endroit. Ils s'étaient habillés en mineurs et représentaient un bien vilain trio. Après avoir attendu quelque temps dans le voisinage de la maison d'étape, ils virent arriver Brophy avec une carabine qu'il déposa dans le porche en entrant. Dès qu'il fut entré le gendarme Egan s'empara de la carabine et la remit dans le porche après en avoir enlevé les cartouches. Ils attendirent alors la sortie de Brophy. Dès que celui-ci sortit, le gendarme McMillan fit un bond extraordinaire, empoigna Brophy et le terrassa. Il s'en suivit une lutte sérieuse entre les gendarmes Egan, McMillan et Brophy, pendant que le gendarme Cudlip retenait la foule. Au cours de la bagarre, le revolver du gendarme Egan partit accidentellement et blessa légèrement Brophy au côté gauche. Brophy fut mis en sûreté, et à l'arrivée de l'attelage il fut

conduit à Dawson et logé dans la salle de police. Ces trois gendarmes méritent de chaleureuses félicitations pour cet habile exploit. En fouillant Brophy dans la salle de police on découvrit un rasoir caché dans un pli de sa cravate. Il fut condamné au pénitencier pour la vie par le juge Dugas, le 12 mars. Harris fut condamné à 10 ans de prison aux travaux forcés. Thomerlin fut relâché pour avoir servi de témoin de la Couronne. Je suis heureux de citer la proclamation suivante émise par le commandant du Yukon : " Le commandant en chef du Territoire du Yukon désire exprimer ses félicitations à l'adresse du gendarme Cudlip, n° matricule 589, du gendarme Egan, n° matricule 309, et du gendarme McMillan, n° matricule 506, relativement à l'arrestation de Brophy." Je suis aussi heureux de déclarer que le ministère, obéissant à la recommandation du sous-commissaire, a fait don d'une somme de 50 dollars à chacun de ces trois gendarmes.

Le 21 décembre 1901 deux individus, Israël Meyers et Marney Rudnick, furent arrêtés sur une île à environ 3 milles en haut de la rivière Klondike, pour avoir gardé en leur possession un alambic et une grande quantité de liqueurs alcooliques. Tous ces articles furent saisis et détruits et les individus condamnés à 250 dollars chacun et à 3 mois de prison aux travaux forcés, et à défaut du paiement de l'amende à 8 mois supplémentaire de prison aux travaux forcés.

Le 28 décembre 1901, un nommé John Farnham, de la maison de logement California, nous informa, que vers minuit et demi (dimanche), il était entré dans le restaurant Exchange avec une habituée des salles de danse nommée Lulu Johnston, pour laquelle il avait acheté de la bière et du vin. Celle-ci lui emprunta alors 60 dollars en lui disant qu'elle les lui rembourserait dès qu'elle aurait converti ses chèques en espèces, mais qu'elle avait alors pris l'escalier et disparu.

Le propriétaire du restaurant fut poursuivi pour avoir vendu des liqueurs à des heures prohitées ; mais la preuve ne fut pas suffisante pour le faire condamner. Il renvoya cependant tous ceux des employés qui avaient été impliqués dans cette affaire louche. Ces cas se présentent en grand nombre à chaque mois, et se sont ceux où il est le plus difficile d'obtenir un verdict de culpabilité.

Le 7 janvier, le gendarme Carter arriva de Minto avec un prisonnier du nom de George Gruel accusé de vols dans les maisons d'étape. Ce Gruel, dont les antécédents étaient très mauvais, était un déserteur du détachement de l'armée américaine stationné à Eagle-City, Alaska. Il fut condamné à 6 mois de prison aux travaux forcés.

Le 25 janvier, un nommé Robert Kroner fut arrêté pour voies de fait sur sa femme. Il fut condamné à 6 mois de prison aux travaux forcés.

Le 27 janvier, un nommé Solomon Ieha fut condamné à 6 mois de prison aux travaux forcés pour vagabondage. Il fut plus tard arrêté comme aliéné et conduit à l'asile de New-Westminster.

Le 28 janvier, un nommé Edward Mortimer fut arrêté, au creek Thistle, pour le vol de $1,400 en poudre d'or. C'est précisément cet individu qui, au cours de l'automne 1901, accusa un nommé Rogers de l'avoir enfermé dans un puits de mine pendant quelques jours. Peu de temps après son arrestation, Mortimer fit des avex complets et fut condamné à 2 ans de prison aux travaux forcés, après procès sommaire.

Le 24 février, un nommé P. A. Hedlund fut condamné à deux jours de prison aux travaux forcés pour le vol d'un chien.

Le 4 mars un nommé James W. Smith fut arrêté pour avoir volé des chiens. Il fut déclaré coupable et condamné à $55 d'amende et aux frais, ou, à défaut de paiement, à un mois de prison aux travaux forcés ; il a subi sa condamnation.

Le 19 mars, un Suédois nommé Isaac Ogren nous informa que deux actrices nommées Eva Edminson et Della Hunter lui avaient volé $40 à l'hôtel Seattle. Elles furent arrêtées toutes deux, et le 2 avril le juge Dugas condamna Eva Edminson à 2½ ans de prison aux travaux forcés et Della Hunter à 18 mois de prison aux travaux forcés.

Le 23 mars un nommé Harry Anderson nous informa qu'on lui avait volé $1,000 en billets de cent piastres dans la salle de danse Standard. Nous fîmes une enquête complète, ainsi que des recherches dans la salle de danse, sans rien découvrir. Il fut toutefois constaté qu'Anderson avait passé la nuit à boire jusqu'à 8 heures du matin avec une habituée de la salle de danse et qu'il avait dépensé près de $500. Murray Eads, le propriétaire de la salle, fut condamné à $100 d'amende et aux frais pour avoir vendu des liqueurs à des heures prohibées.

Le 25 mars un nommé Félix Dupleau fut condamné par le juge McCauley à 6 mois de prison aux travaux forcés et à une amende de $50 pour avoir vécu de prostitution. La cause fut appelée devant un tribunal supérieur et le prisonnier relâché sur caution de $1,000. Comme il quitta presque immédiatement le pays, son argent fut confisqué.

Le 27 mars les steamers *Glenora* et *Mona*, qui avaient pris leurs quartiers d'hiver dans le bassin vis-à-vis la ville de Klondike, furent incendiés. Les dommages s'élevèrent à environ $50,000. Le gardien, du nom de James H. McMillan, fut arrêté sous soupçon de crime d'incendie, et après avoir subi un interrogatoire des plus sévères le 28, il fit des aveux complets ; il expliqua son crime en disant qu'il avait vendu tout le mobilier des steamers et qu'il avait ensuite mis le feu pour cacher ses détournements. Il accusa en même temps son patron, un homme d'affaires important de Vancouver du nom de Joseph Genelle, de l'avoir poussé à commettre ce délit pour retirer son assurance en lui promettant $3,000 de récompense. Devant la cour de police, McMillan refusa de répondre. Après d'interminables procédures à Vancouver, Genelle fut finalement amené à Dawson pour subir son procès, mais il ne fut pas trouvé coupable ; il fut donc, en conséquence, remis en liberté ; McMillan fut condamné à 10 ans de prison aux travaux forcés.

Le 22, un nommé H. H. Pitts, de Selkirk, nous informa qu'un nommé George Grenier, un cultivateur de la rivière Pelly, avait pénétré chez lui à l'aide d'effraction et avait enlevé des provisions. Grenier fut arrêté et condamné par le juge Craig à 6 mois de prison aux travaux forcés.

Au cours du mois d'avril, une véritable campagne fut organisée contre les femmes appelées "les habituées des magasins de tabac". Le 14, il y en avait 17 de traduites devant la cour de police sous l'inculpation d'avoir habité ou tenu des maisons de débauche ; toutes confessèrent leur culpabilité et furent condamnées chacune à une amende de $50 et aux frais. Il en fut traduit de nouveau 12 le 15, 7 le 16, 8 le 17, 5 le 18, et 2 le 19. Toutes furent condamnées à $50 d'amende et aux frais. Trois autres femmes furent traduites, le 18, sous la même inculpation ; c'étaient Willie Wallace, (femme de couleur), Josephine Arnold (femme de couleur) et Elizabeth Davis ; elles refusèrent de s'avouer coupables et plaidèrent en justice. Elles furent condamnées toutes les trois à un mois de prison aux travaux forcés, ainsi qu'à une amende de $50 et aux frais, et à défaut de paiement, à deux mois supplémentaires de prison ; elles ont payé l'amende.

Le 25 avril, un nommé George Dick, un ex-gendarme, fut arrêté sous l'inculpation d'avoir pénétré avec effraction dans un magasin de la rue Front. Il fut traduit devant la justice et il fut déclaré "innocent" par le juge et les jurés.

Le 28, A. E. Borden, A. A. Beckwith, ainsi qu'un nommé William Dombill, furent traduits devant la cour de police pour avoir volé une certaine quantité de viandes et de volailles à la Pacific Cold Storage Co. Les deux premiers acceptèrent d'être jugés par le magistrat de police, lequel les libéra sur le témoignage de Dombill.

Le 1er mai, le même Dombill fut condamné par le juge Craig à deux mois de prison aux travaux forcés, pour tentative de suicide. Il avait tenté de se suicider à propos des vols commis au détriment de la Pacific Cold Storage Co., et pour lesquels Borden et Beckwith avaient été accusés, arrêtés et libérés. Dombill s'était tiré une balle qui lui avait complètement fait perdre l'usage d'un œil.

Le 1er mai, Joe Beauregard fut condamné, par le magistrat Macaulay, à deux mois de prison aux travaux forcés pour le vol d'une bicyclette. Le vol avait été commis l'automne dernier, mais le coupable ne fut découvert que quelques jours avant sa condamnation.

Le 9 mai, Charles Shattuck fut arrêté sous accusation de vol. Il fut démontré à l'enquête que cet individu était une victime de l'abus des narcotiques et qu'il avait la manie de commettre des petits vols, ici et là, dans la ville. En considération de ces faits, le magistrat ne le condamna qu'à trois mois de prison aux travaux forcés.

Le matin du 14 mai, un nommé Ole Olsen poignarda son associé, à King Solomon's Hill. Il paraît qu'ils étaient tout joyeux, tous deux, de fêter leur premier lavage d'or de la saison et de faire un peu la noce. Fisher est un vieillard et Olsen voulait le faire boire avec lui, et, comme celui-là refusait la chicane éclata et se termina par un coup de couteau. Olsen fut traduit devant la cour de justice des Territoires, qui l'acquitta parce que Fisher n'a pas voulu l'inculper dans son témoignage.

Le 5 juillet, H. Hobson accusa le propriétaire de l'hôtel Brunswick de laisser commettre des désordres dans son établissement. Cet hôtel, qui est situé dans le quartier sud de Dawson, a été le théâtre d'un grand nombre de vices. Charles Johnston, le propriétaire, fut condamné, le 10 juillet, à $100 d'amende et aux frais, et le juge conseilla de lui enlever sa licence.

Le 10 juillet, suivant les ordonnances concernant les liqueurs, les salles de danse furent fermées. Depuis les premiers jours de l'existence de Dawson, ces salles de danse ont toujours été la cause de toutes nos misères. Nous ne pouvions pas les prohiber en vertu de la loi, bien que nous nous rendions compte que la plupart des méfaits commis dans le pays provenaient directement ou indirectement de ces salles de danse et de leurs habitués. Ces femmes appartiennent à la plus basse classe de la société, mais chose singulière elles possèdent souvent une très bonne apparence, ce qui leur permet d'amener les hommes à s'enivrer et de les voler. Si elles sont dénoncées, il y a toujours nombre de pique-assiettes et d'écornifleurs pour venir jurer que les plaignants se sont enivrés et ont dépensé leur argent. Il est parfaitement constaté que depuis la prohibition des salles de danse les délits ont considérablement diminués. La fermeture de ces salles a également eu pour résultat de forcer un grand nombre de ces femmes et de leurs associés, appelés ici "macques" ou "pimps", à quitter la ville.

Le 11, William R. Brandon fut arrêté pour avoir mis des faux chèques en circulation ; peu de temps auparavant, il avait été condamné pour la même offense ; il fut condamné à un an de prison aux travaux forcés.

Le 25, John H. Kimball fut condamné à 6 mois de prison aux travaux forcés pour vagabondage et pour avoir vécu des fruits de la prostitution.

Le 29, J. P. Goodman nous informa que la diligence avait été attaquée près de l'embouchure du creek à l'Ours, sur le sentier Hunker. Une patrouille fut immédiatement dépêchée pour rencontrer le gendarme Weir, du poste détaché d'Hunker, qui avait fait l'arrestation de James Kennedy, le héros de l'affaire. La diligence suivait alors le sentier, lorsque Kennedy émergea du buisson et, dans la manière classique des héros de ces aventures, il commanda : "Levez les mains", mais au lieu d'obéir le conducteur de la diligence fouetta ses chevaux et passa. Goodman et J. Chappman se mirent à la poursuite de Kennedy et constatèrent que la seule arme qu'il possédait pour accomplir son audacieuse attaque consistait en un petit couteau de poche. Comme ils s'approchaient de Kennedy, celui-ci leur commanda avec des menaces et des blasphèmes de rester à distance ; il leur déclara qu'il était l'associé de Tracey, le brigand de l'Orégon, et il les avertit que s'ils approchaient "il leur trancherait le cœur". Malgré cette menace nos deux hommes se décidèrent à s'emparer de lui, mais ils furent blessés tous deux, Chappman à l'aîne et Goodman à la poitrine. Ces blessures guérirent très rapidement, et le prétendu bandit fut, p u de temps après, condamné à cinq années de prison aux travaux forcés.

Le 11 août, David Courtemanche fut condamné à 1 mois de prison aux travaux forcés pour le vol d'une pépite d'or.

Le 12, Frank Grey et A. J. Robertson furent accusés d'avoir volé des provisions à E. J. McCormick, du restaurant "Le Louvre". Grey fut condamné à 3 mois de prison aux travaux forcés et Robertson à 4 mois.

L'arrestation, l'emprisonnement, le procès, la condamnation et finalement la pendaison de George O'Brien, au mois d'août 1901, avaient été considérés comme se rattachant à l'affaire criminelle la plus importante qu'il y ait eu dans le pays, mais, comme on le verra par la suite, les meurtres commis par O'Brien prennent un caractère d'insignifiance lorsqu'on les compare aux meurtres commis par E. Labelle et Victor Fournier sur les personnes des nommés Léon Bouthillette, Guy Beaudoin et Alphonse Constantin. Afin de rapporter tous les détails de cette terrible affaire, il me faut commencer au point de départ. Lorsque, le 16 juillet, le jury, dans l'enquête tenue relativement au cadavre trouvé près d'Indian River, rendait un verdict de "tué au moyen d'une arme à feu, par une ou des personnes inconnues", une nouvelle affaire mystérieuse surgissait dans le Yukon. Il n'y avait rien sur le cadavre qui permit de faire constater son identité, si ce n'est un petit anneau qui portait 3 clefs et un ferret sur lequel était marqué "Bouthillette E. Broughton, Beauce, P.Q." C'est ce qui a permis de découvrir que Léon Bouthillette avait été assassiné. Ce Bouthillette, qui était Canadien français et menui-

sier entrepreneur de profession, avait vêcu à St-François de la Beauce, P.Q. En télégraphiant à Théodore Paulin, de cet endroit, nous apprîmes que Bouthillette avait quitté la Beauce le 4 juin pour le Yukon, qu'il avait écrit de Vancouver, en date du 11 juin, qu'il partait ce jour-là même pour Dawson en compagnie de deux Canadiens français du nom de Constantin et Guy Beaudoin. Ils étaient arrivés à White-Horse, le ou vers le 15 juin, et ils étaient repartis pour Dawson le 16, dans un petit canot. A White-Horse deux individus qui se donnèrent les noms de La Douceur et de Laforest, mais qui s'appelaient en réalité Labelle et Fournier, se joignirent à eux. Ils furent remarqués à différents endroits le long de la rivière, mais aucune trace de leur passage ne put être constaté dans le voisinage de la rivière Stewart.

Le canot de ce parti de voyageurs avait été enregistré par la police à White Horse, sous le n° 3,744 ; les canots 3,743, 3,745 et 3,746 arrivèrent de White-Horse à Dawson à la date voulue, mais le canot 3,744 ne put être retracé pendant quelque temps ; finalement le gendarme Egan le découvrit dans la ville de Klondike et l'apporta aux casernes. Nous avions, à cette époque, réussi à obtenir un signalement très exact des compagnons de Bouthillette, mais le 31 juillet l'affaire se compliqua encore davantage sur la réception d'un télégramme du gendarme Graham, du poste détaché d'Ogilvie, qui nous informait qu'un nommé Forest avait découvert un cadavre sur un "coude" à 7 milles plus haut qu'Ogilvie. Le gendarme Graham reçut instruction de faire transporter immédiatement ce cadavre à Ogilvie, et l'inspecteur Jarvis et le médecin suppléant Madore reçurent l'ordre de s'y rendre. Après que le docteur Madore eut fait l'examen du cadavre, l'inspecteur Jarvis nous mit, par télégramme, au courant des détails et nous informa que la tête du défunt paraissait porter l'empreinte d'un coup de fusil. L'inspecteur Jarvis reçut alors instruction de transporter le cadavre à Dawson et d'amener tous les éléments de preuves possibles. Dès leur arrivée, les médecins auxiliaires Thompson et Madore pratiquèrent l'autopsie. Voici l'opinion que le docteur Thompson a exprimé dans son rapport : "D'après ce que je constate, je suis d'avis que cet individu était mort lorsqu'il a été déposé dans l'eau ; l'état de la tête me fait supposer qu'il a succombé aux blessures qu'il a reçues à cet endroit, mais il m'est impossible de dire si celles-ci ont été produites par des coups ou par une arme à feu. La mort doit remonter à un ou deux mois."

A l'enquête qui fut immédiatement tenue, le jury rendit le verdict qui suit : "Que le défunt avait succombé à des blessures infligées par une ou des personnes inconnues." Le signalement du cadavre correspondait exactement à celui de Guy Beaudoin, et nous devenions alors à peu près convaincus que deux des hommes qui avaient quitté White-Horse, le 16 juin, avaient été assassinés. Il ne nous restait plus qu'à nous demander où étaient les trois autres. Malgré toutes nos recherches. Nous ne découvrions rien d'important et rien ne venait éclaircir l'affaire. L'homme de police Falconer fut expédié dans la région de Forty-Mile et le brigadier Piper, dans la région de McQueston. Nous tenions pendant ce temps-là le contrôleur au courant de toutes nos démarches. En désespoir de cause, nous envoyâmes l'agent de sûreté Welsh à White-Horse, à Skagway, à Seattle et à Portland. Comme nous avions fouillé partout et épuisé tous les indices, nous ne savions plus quoi tenter.

Pendant qu'il se trouvait à Skagway, Welsh avait découvert une liste de passagers qui établissait que Boutillette, Beaudoin et Constantin s'étaient embarqués à bord du steamer *Amur*. Au même moment le gendarme Burns, de l'escouade du poste de la ville, continuait toujours à surveiller l'affaire. Habillé en civil, il parcourut Dawson, les différents creeks, tous les endroits enfin où l'on parlait français, et je n'hésite pas à déclarer que c'est à lui que revient le mérite de la capture de Labelle et de Fournier. Sachant parfaitement le français, il put obtenir des renseignements que nous n'aurions jamais pu obtenir autrement. Il me fait plaisir de mentionner que j'ai fortement recommandé de lui accorder une promotion en retour de son magnifique travail et de son habileté. Il réussit à découvrir que deux individus, du nom de Fournier et de Labelle, étaient partis au commencement de juin, sous de faux noms, pour White-Horse, et que plusieurs personnes les avaient vus là. Un nommé Charles B. Mack nous apprit, de plus qu'il avait passé environ une semaine à White-Horse, où il avait fait des arrangements avec Labelle pour descendre en canot à Dawson avec lui ainsi qu'avec un ou deux autres compagnons, mais que Labelle avait toujours remis son départ en attendant l'arrivée d'un train de Skagway qui apportait tout un parti de voyageurs cana-

diens. Dès que ceux-ci furent arrivés, Labelle l'informa qu'il partirait le lendemain matin pour Dawson, c'est-a-dire le 17 juin. Mack nous déclara que vers 7 heures, le lendemain matin, il se rendit à la rivière, mais qu'il apprit que Labelle était parti vers 6 heures, de sorte qu'il fut obligé de prendre un autre canot. Il déclara de plus qu'il tenait campement lui-même avec son parti de ce côté-ci de Hoatalinqua ; plus tard, il a parfaitement reconnu Peter ou Victor Fournier comme l'un des compagnons de Labelle pendant qu'il se trouvait à White-Horse ; il a également reconnu le canot 3,744 dans nos casernes. Le gendarme Burns découvrit Fournier à Dawson et le fit surveiller du 8 au 17 août par un gardien spécial ; mais du 17 au 22, il jugea absolument prudent de le faire filer par deux hommes, car il avait appris que Fournier devait chercher à s'éloigner.

Un monsieur Cleveland arriva le 21 août de White-Horse, et le 22 le gendarme Burns le conduisit à la ville pour constater s'il reconnaîtrait Fournier. Ils se rendirent tous deux à l'hôtel Donovan, sur la 3e avenue, et Cleveland reconnut immédiatement Fournier comme l'individu auquel il avait vendu le canot 3,744. Il avait de même parfaitement reconnu ce canot dans la caserne. Le gendarme Burns arrêta immédiatement Fournier sous l'accusation de meurtre de Bouthillette et de Beaudoin. Cette arrestation fut annoncée par télégraphe au Contrôleur, ainsi qu'à Welsh qui se trouvait alors à Seattle. Voici ce que Welsh télégraphia en réponse : " Ai un homme ici qui connaît Labelle depuis dix ans ; m'a donné trois adresses pour le rejoindre à Chicago ; a été arrêté là plusieurs fois ; son associé fut tué par un homme de police il y a huit ans ; Peter Fournier était aussi son associé ; j'ai télégraphié à la police de Missoula, de Butte et de Chicago de s'en emparer ; j'ai fait demander son portrait ; Joseph Falpe a conversé avec lui il y a trois semaines ; il allait vers l'est ; que dois-je faire ? " Voici la réponse qui lui a été faite : " Avons mandat d'amener pour arrêter Labelle sous l'inculpation de meurtre ; suivez-le et arrêtez-le en vous faisant accompagner de l'homme qui le connaît ; j'ai appris ici qu'il était à Butte City, Montana, il y a un mois ; Joseph Chapleau, 29 rue Mercury Est, Butte-City, peut vous renseigner. Le Contrôleur de la gendarmerie à cheval, Ottawa, vous aidera au sujet de l'extradition ; si vous allez au Montana, adressez-vous à la Compagnie de mines et de placements Thompson pour obtenir l'aide du frère du maréchal des logis Smith." Nous avions à ce moment résolu d'envoyer à l'aide de Welsh quelqu'un qui connût personnellement Labelle, de sorte que nous envoyâmes M. P. A. Rook, de White-Horse, qui lui avait vendu différents articles, y compris un fusil et des munitions. Nos renseignements commençaient donc à prendre du corps. Nous avions deux témoins avec lesquels Labelle avait fait, ou avait au moins voulu faire, des arrangements pour descendre la rivière en canot, Mack et un vieillard nommé Patrick Merriman. Ce dernier avait passé quelque temps à White Horse et Labelle l'avait sollicité souvent d'accompagner son parti ; il lui avait répondu qu'il ne pouvait pas partir parce qu'il attendait de l'argent de Skagway. Lorsqu'il fut conduit aux casernes, il reconnut le canot, 3,744, et la constatation qu'il faisait prenait un caractère irrécusable. parce qu'il nous fit voir qu'il avait ajusté la poulie de la voile du canot de manière à être manœuvrée par un gaucher. Lorsqu'il fut conduit plus tard dans la salle de police, il reconnut parfaitement Fournier, comme le compagnon de Labelle à White-Horse, parmi les six ou huit prisonniers qui s'y trouvaient.

Le 1er septembre, nous avions, tout prêts pour la poursuite, les renseignements et les témoins suivants. Le gendarme Curry, de White-Horse, qui avait marqué le nº 3,744 sur le canot et enregistré les noms des membres du parti ; P. A. Rook, de White Horse, qui avait vendu à Labelle un fusil 45-90, des munitions et des provisions ; Alfred Horne, qui avait voyagé de Montréal à White-Horse avec Bouthillette, qui avait occupé avec lui la chambre nº 26 de la Gold-House, à Vancouver, et qu'il l'avait revu dans un petit canot avec quatre autres compagnons, en aval de White-Horse, le 16 juin au soir ; Alexander Snide, qui avait voyagé de Montréal à White-Horse avec Bouthillette et Horne, et qui avait revu Bouthillette dans un canot, avec Fournier et Labelle, à quelques milles plus bas que White-Horse ; Isaac Forbes, qui avait voyagé de Montréal à White-Horse avec Horne, Snide et Bouthillette et qui avait revu ce dernier avec Labelle et Fournier dans un petit canot, en aval de White-Horse ; Snide et Forbes reconnurent tous deux Fournier à la salle de police ; Mme Carrie Nelson, de Selkirk, qui connaissait bien Labelle et déclarait que, en compagnie de Fournier, de Constantin, de Beaudoin et de Bouthil-

lette, il était venu à son hôtel, "le Savoy", à Selkirk ; qu'ils avaient acheté des provisions et pris un verre de liqueur entre 9 et 10 heures, le dimanche matin, le 22 juin ; qu'elle avait revu Labelle le dimanche suivant, à Dawson, et qu'elle lui avait parlé ; Patrick Merriman, qui avait vu Labelle et Fournier à White-Horse et se proposait de se rendre avec eux à Dawson, mais qui n'a pu avoir à temps ce que lui devait la compagnie du chemin de fer, a établi l'identité de Labelle et de Fournier ; Edman Proulx, qui a rencontré Labelle à Dawson après les meurtres et a eu un entretien avec lui ; lui a vu entre les mains un billet de $100 ainsi qu'une chaîne et une montre répondant à la description de la montre de Constantin ; de plus, déclare-t-il Labelle, lui a dit que Fournier était un luron (*blood*), et que si "Proulx" connaissait quelque chose de "bon", de le dire, et que tous ensemble ils en retireraient "un avantage facile" ; Fourtinet Dubé, qui connaissait bien Labelle et qui était arrivé dans le pays en sa compagnie et en celle de Fournier et leur avait loué une hutte après la date à laquelle on suppose que les meurtres ont été commis ; Dodson, le marchand d'occasion, à qui Labelle a vendu pour $8 les couvertures des hommes assassinés, trois paires, le 30 juin, signant le nom de Louis Chartrand, de Vancouver, l' 'oncle' Hoffman, qui a acheté de Fournier la montre de Bouthillette ; Cyprien Sicotte, qui connaissait bien Labelle et Fournier, ces derniers avaient laissé leurs couvertures et bagages à sa hutte à leur retour de White-Horse, après les meurtres, ainsi qu'une carabine de 45-90, en prenant une autre de 30-40 lorsqu'ils (Labelle et Fournier) ont descendu la rivière ; Daniel A. Johnston, qui a voyagé en compagnie de Bouthillette, Beaudoin et Constantin sur le steamer *Amur*, de Vancouver à Skagway, et a vu le parti de Labelle arrêté à un endroit sur la rivière des Trente-Milles, ainsi que l'embarcation 3744 amarrée près du bluff ou de la colline à Klondyke-City, et a établi l'identité de cette embarcation en la possession de la gendarmerie ; E. Labbé, qui connaissait Labelle et Fournier et a témoigné qu'il lui avait remis la monnaie d'un billet de $100, et rapporte certaines conversations qu'il avait eues avec les deux.

A peu près vers e temps il a été reçu de Welsh une dépêche télégraphique, datée de Wadsworth, Nevada, portant qu'il avait arrêté Labelle et partait de suite avec lui à destination de Dawson. Le télégramme mentionnait qu'au dire de Labelle les meurtres avaient été commis sur une île faisant face à un *bluff* élevé à environ dix milles en aval de la rivière Stewart. A la réception de cette dépêche le brigadier Piper partit de suite pour le théâtre supposé de l'attentat, et grâce à l'aide habile du gendarme Woodille, du détachement de la Rivière-Stewart, il réussit à localiser l'île, et plus tard découvrit l'endroit même où les meurtres avaient été commis ; on trouva aussi plusieurs ar icles incriminants qui furent apportés à Dawson et employés comme preuve. M. Goetzman, le photographe de Dawson, fut alors envoyé à ce qu'on appelle aujourd'hui "l'Ile du Meurtre", et il y prit des vues photographiques de tous les endroits situés de façon avantageuse, et ces vues ont servi de preuves dans les procès. Welsh et Rook ont été accompagnés de deux gendarmes à partir de White-Horse et sont arrivés à Dawson avec le prévenn le 12 septembre. En se rendant à Dawson, Labelle fit des aveux partiels et rejeta tout le blâme des meurtres sur Fournier. Le lendemain de l'arrivée du prévenu Labelle, Fournier, apprenant que Labelle avait fait des aveux et voyant que la mèche était éventée, avoua tout et rejeta le blâme sur Labelle. Les annales du crime au Canada ne contiennent, je crois, aucun récit de meurtres commis à sang-froid et avec préméditation de la nature de celui relaté par Fournier ; il nous a dit qu'il s'était rendu avec Labelle à White-Horse dans le but d'y rencontrer des gens possédant de l'argent et de les assassiner ensuite dans le voyage à Dawson, qu'ils avaient rencontré ces trois malheureux (nous n'étions pas certains jusqu'alors que Constantin eut été assassiné et, en réalité, son cadavre n'a pas encore été retrouvé) à White-Horse, qu'ils étaient partis ensemble pour Dawson dans la petite embarcation, avaient campé, mangé, couché avec eux, puis après avoir passé la nuit sur l'île située en aval de la rivière Stewart, les avaient assassinés de sang-froid, qu'ils avaient dépouillé leurs cadavres de tout article de valeur pour ne trouver la faible somme de cent quarante dollars, et qu'après avoir dépouillé ces cadavres ils leur avaient attaché les mains et les pieds, les avaient chargés de pierre et jetés dans la rivière Yukon ; qu'ils avaient cherché à brûler tous les indices possibles de leur affreux crime ; qu'ils s'étaient rendus à Dawson et plus tard étaient allés plus bas sur la rivière, et qu'à Eagle-City ils avaient rencontré un autre Canadien français du nom de Archie Gilbault, lequel les avait suivis jusqu'à un endroit en descendant la rivière

à quelques milles de ce côté-ci de Circle-City, Alaska, où ils l'avaient assassiné. Fournier et Labelle furent tous deux envoyés en prison pour y attendre leur procès.

Le procès de Labelle commença le 27 octobre. A 6.30 p.m. le 31, M. le juge Craig terminait le résumé des débats du procès. Les jurés obtinrent une heure pour le souper, et à 7.30 ils se réunissaient de nouveau dans la salle d'audience et le juge les envoyait de suite dans leur salle afin de délibérer sur le verdict qu'ils devaient rendre. A 8.40 p.m. les jurés entraient dans la salle d'audience, et leur chef, M. P. R. Ritchie, demanda au juge d'expliquer la loi relative à la conviction d'un prévenu sur preuve tirée des circonstances par induction ; Sa Seigneurie lut la loi ainsi qu'exposée par "Roscoe". puis M. Young, un des jurés, ayant prié le juge de lire un passage de la loi se rapportant à un point soulevé par M. Hagel, l'avocat du prévenu, Sa Seigneurie lut ce passage et donna ensuite de longues explications relativement à la preuve tirée des circonstances par induction. Le jury sortit de nouveau de la salle d'audience, et à 10.30, trois heures plus tard, il y revenait, et sur la demande qui lui fut posée : si l'on s'accordait sur un verdict, le chef répondit : "Nous déclarons l'accusé, Ed. Labelle, coupable aux termes de l'acte d'accusation." Le ministère public proposa alors que la sentence fut prononcée, et quand M. Hagel eut obtenu du tribunal la permission de quitter la salle d'audience, et que Sa Seigneurie eut demandé à Labelle s'il avait quelque chose à dire, ce dernier répondit : non. Les remarques de Sa Seigneurie furent très brèves, il dit simplement qu'il ne voyait pas comment le jury aurait pu rendre un autre verdict. S'adressant à Labelle il lui dit qu'il n'ajouterait rien de plus à ce sujet, car ses propres pensées devaient être très pénibles, puis il le condamna à être pendu le 10e jour de janvier 1903.

Le procès de Pierre ou Victor Fournier commença le 4 novembre et ne dura qu'une journée. Le juge Craig termina le résumé des débats du procès à 6.53 p.m., le jury se retira à 6.55 p.m., et rentra dans la salle d'audience à 7 p.m.. Sur la demande si l'on s'accordait sur un verdict, le chef, M. J. H. Davidson, répondit : "Le jury déclare l'accusé Victor Fournier coupable du crime qui lui a été imputé." Le ministère public proposa alors que la sentence fut prononcée, et lorsque Sa Seigneurie demanda à Fournier s'il avait quelque chose à dire, ce dernier se leva en sursaut dans le banc des accusés et répondit : J'ai cela à dire, que cet homme Labelle a tué quatre personnes et a pris tout l'argent ; il vint ensuite à Dawson puis partit pour la Californie, où il fit une magnifique promenade, puis il revint ici où il se fit arrêter et me fait pendre maintenant ; c'est tout ce que je veux dire, et je vous remercie pour ce que vous m'avez fait. Il me faut avaler la pilule, j'ai toujours été un 'bon petit homme' et je mourrai tel." Sa Seigneurie condamna alors Fournier à être pendu le 20e jour de janvier 1903, et après la sentence prononcée Fournier ajouta : "ce n'est pas trop, je le mérite." Ces deux verdicts ont eu l'approbation entière de la population, et je n'ai jamais entendu un mot de prononcé exprimant qu'il pouvait y avoir, en aucune façon, un doute possible quant à la culpabilité de ces deux hommes. Beaucoup d'honneur est dû au maréchal des logis Smith, au brigadier Piper, aux gendarmes Burns et Bourke, ainsi qu'à l'agent secret de police Walsh pour leur travail incessant dans cette affaire, mais comme je l'ai mentionné déjà les deux arrestations et condamnations n'auraient pu avoir lieu si le gendarme Burns ne s'était occupé jour et nuit à des recherches, et je dois de nouveau recommander très fortement qu'on lui donne de l'avancement. Quant au gendarme Bourke, nous lui devons entièrement d'avoir découvert qu'Archie Gilbault avait été assassiné près de Circle-City, et il mérite certainement de grandes louanges pour le zèle avec lequel il a accompli sa tâche. L'agent secret Welsh s'est acquitté de sa mission d'une façon admirable, et comme personne ne l'aurait pu faire mieux, en suivant Labelle à la trace à Wadsworth, Nevada, et lorsqu'on tient compte qu'il a parcouru six différents Etats et qu'il y a fait des recherches, on voit qu'il a accompli un travail énorme et mené à bonne fin ce qui, à un moment, paraissait devoir échouer inévitablement. Welsh n'aurait probablement jamais trouvé Labelle si le gendarme Burns n'avait obtenu de certains Français établis à Dawson et sur les creeks des renseignements relativement à l'endroit probable où il se trouvait ; et ces renseignements furent de suite communiqués par le télégraphe à l'agent secret. Nous sommes tous très heureux de l'issue de ce cas de meurtre affreux, car on peut voir facilement que tout le travail a été pratiquement fait d'une manière très habile par nos propres hommes, indépendamment des agents secrets.

Le 6 août, un homme du nom de William Burwash a été condamné à deux mois d'emprisonnement aux travaux forcés pour vagabondage.

Le 7, un homme du nom de William Burton a été condamné à trois mois d'emprisonnement aux travaux forcés pour le vol d'une montre en or dans un restaurant de Klondike City.

Le 11, un homme du nom de John W. Wells a été condamné à un mois d'emprisonnement aux travaux forcés pour avoir commis une action indécente.

Le 12, un homme du nom de Daniel Berger a été condamné à deux ans d'emprisonnement aux travaux forcés pour le vol de poussière d'or dans les rigoles inclinées sur le creek Bonanza.

Le 31, un homme du nom de Alphonse Duchesneau a été condamné à trois mois d'emprisonnement aux travaux forcés pour le vol de quelques boîtes de sardines. Le vol a été commis alors que l'individu était ivre. La remise de la peine lui a été plus tard accordée.

Le 21, on a reçu des Grandes-Fourches le message télégraphique suivant :—Un vol dans une rigole inclinée a été commis sur le claim de "Skookum Jim's", Bonanza, $1,200 à peu près ont été enlevées ; Bert Schyuler et Al. Smith, qui exploitaient le claim sur un gisement, n'étaient pas à l'œuvre ce matin. Le brigadier Piper a été chargé de s'enquérir à ce sujet, et l'on a reçu de lui le message télégraphique suivant : J ai trouvé un sac sur la limite droite du versant de cette colline vis-à-vis le n° 1 en amont de Discovery, son poids est à peu près 200 livres, or et sable ; il est pleinement établi que c'est le produit du vol. J'ai pris le soin du sac, l'ai scellé, et j'attends de nouvelles découvertes, je téléphonerai plus tard. Peu de temps après, il a été reçu le nouveau message télégraphique suivant : J'ai trouvé un autre sac à environ soixante-quinze verges plus haut que l'endroit où se trouvait le premier ; il contient du sable et de la poussière d'or et pèse à peu près cent livres. Nous étions perplexes, car il est presque impossible d'établir positivement l'identité de la poussière d'or ; O'Day, un des mineurs, renonça à ses intérêts dans le gisement, Schyuler fit de même, et Al. Smith suivait constamment Schyuler ; nous étions moralement certains qu'ils étaient les auteurs du vol, mais nous ne pouvions obtenir de preuves suffisantes pour les faire condamner. Je crois qu'on aurait réussi difficilement à nous procurer la preuve nécessaire, mais des femmes qui cueillaient des fruits baies dans l'endroit où les sacs ont été trouvés les rencontrèrent, et naturellement leur apprirent la nouvelle, et firent ensuite connaître aux auteurs du vol ce que nous faisions.

Le 30, un homme du nom de Dennis Quinn a été condamné à six mois de prison aux travaux forcés pour un larcin.

Le 4 septembre, un homme du nom d'Antoine Boulais a été condamné à six mois d'emprisonnement aux travaux forcés pour avoir volé des bijoux et des pépites d'or dans un restaurant du Klondike-City. Cet homme a été arrêté et appréhendé à Quarante-Milles.

Le 8, une femme sauvage du nom de Jennie Cook a été condamnée à sept jours d'emprisonnement aux travaux forcés pour ivresse.

Le 17, on a donné à tous les cabarets et hôtels, conformément à l'ordonnance modifiée concernant la vente des liqueurs spiritueuses, l'avis que l'on abolissait le système de la "commission pour cent" ; c'est une des meilleures lois adoptées au cours de l'année.

Le 20, un homme du nom de Richard Pickard, qui, je regrette de le dire, est un ex-agent de la police, renvoyé pour avoir volé et vendu des biens appartenant à l'Etat, a été arrêté pour larcin et condamné le 22 à trois mois d'emprisonnement aux travaux forcés.

Le 22, un homme du nom de John Kane *alias* John Thompson a été envoyé en prison pour y attendre son procès à la suite de l'accusation de tentative de commettre la sodomie. Le 8 octobre il a été condamné à six mois d'emprisonnement aux travaux forcés.

Le 5 octobre, l'inspecteur Cosby, le brigadier Egan et les gendarmes Hope, Mallett, Mapley, Taylor, Winters, Laws, D'Amour, Strong et Lindblad ont accompagné au pénitencier de New-Westminster les forçats suivants de Dawson :

James Slorah	condamné à	perpétuité.
William Brophy	"	"
Otta Paul Frank	"	14 ans de réclusion.
Edwin B. Harris	"	10 " "
John Sarga	"	7 " "
William Moss	"	7 " "
Thomas Thornton	"	5 " "
James Kennedy	"	5 " "
David Collins	"	3 " "
Daniel Berger	"	2 " "

Les gendarmes Strong, Laws, Winters et D'Amour sont revenus de Skagway le 16, et les autres membres du parti de New-Westminster le 27. Peu de jours après le départ du parti on avait rapporté à Dawson que certains amis de Slorah, habitant Skagway, devaient le soustraire à l'escorte à Skagway au moyen d'un bref d'*habeas corpus* ; ce renseignement fut transmis par dépêche au surintendant Snyder, et en conséquence Slorah fut détenu pendant une journée à White-Horse. Il rejoignit le parti plus tard et il n'y a eu aucune difficulté.

Le 9, le jury n'a pu tomber d'accord dans la cause de Jennie Mack, une femme de mauvaise réputation, accusée du vol d'une somme d'argent au préjudice d'un homme sur la Humber ; un nouveau jury a de suite été convoqué, et le 10 il rendait un verdict de coupable, et le juge Craig la condamna à deux ans d'emprisonnement aux travaux forcés. Cette femme a fait toute une scène dans la salle d'audience après que le jury eut rendu son verdict, en accusant le gendarme Woods, renvoyé depuis du corps de la gendarmerie d'avoir volé l'argent en question. Comme Woods était alors en détention, nous n'avons rien fait, mais à l'expiration de sa peine, il a été arrêté sur l'accusation portée contre lui par cette femme ; mais je suis heureux de le dire, le magistrat le fit mettre immédiatement en liberté, en disant qu'il ne croirait pas un mot de ce que dirait la détenue Mack.

Le 8 novembre, Smith, le papetier de la rue King, rapporta que quelqu'un avait pénétré dans son entrepôt de la 5e avenue et lui avait volé une certaine quantité de cigares. Le vol avait été évidemment commis par quelqu'un qui était très au fait de la disposition des lieux. Bien qu'on n'ait encore arrêté personne, nos soupçons sont assez fondés dans ce cas particulier, et nous pourrons, je crois, citer le voleur en justice sous peu.

Suit une liste des causes jugées par le tribunal de police correctionnelle de Dawson, du 1er novembre 1901 au 31 octobre 1902 :—

—	Déclarations de culpabilité.	Accusations renvoyées.	Total.
Crimes et délits contre les personnes—			
Voies de fait	36	13	49
Voies de fait contre un officier de la paix	1	......	1
Tentative de suicide	3	......	3
Libelle diffamatoire	......	3	3
Abus des liqueurs	7	......	7
Meurtre	......	......	......
Crimes et délits contre la propriété—			
Incendie criminel	1	1	2
Vol avec effraction	......	1	1
Cruauté envers des animaux	2	......	2
Tuer des bêtes à cornes	......	1	1
Faux	2	......	2
Vol de chevaux	......	1	1
Recel d'objets volés	......	3	3
Mauvais tours	3	......	3
Dommages causés malicieusement	......	1	1

—	Déclarations de culpabilité.	Accusations renvoyées.	Total.
Crimes et délits contre la propriété—*Fin.*			
Obtention d'argent sous de faux prétextes	1	5	6
Obtention de marchandises sous de faux prétextes	....	2	2
Diriger un revolver contre quelqu'un	2	....	2
Vol	4	....	4
Larcin	36	38	74
Délits contre la religion et les mœurs—			
Tentative de commettre la sodomie	1	....	1
Ivresse (Code criminel)	86	1	87
Conduite désordonnée	14	3	17
Troubler le culte divin	1	....	1
Jeu	11	8	19
Tenir une maison de jeu publique	1	4	5
Indécence	1	....	1
Dénonciation pour violation de ne pas troubler la paix publique	2	3	5
Vagabondage	54	4	58
Procédure—			
Insanité	15	5	20
Administration de la justice—			
Entraver un officier de la paix	3	....	3
Parjure	1	1	2
Délits contre l'ordre public.			
Contrebande	2	. ...	2
Infractions à l'Acte des maîtres et des serviteurs—			
Poursuites en recouvrement de gages	155	24	179
Contraventions à l'Acte du Revenu de l'Intérieur	10	....	10
" " concernant les sauvages	10	1	11
" aux Ordonnances du Yukon	28	2	30
" aux règlements municipaux	251	8	259
Totaux	745	133	878

Déclarations de culpabilité	745
Accusations renvoyées	133
Attendant leur procès	7
Grand total	885

Les causes qui attendent l'instruction se répartissent ainsi :—

Meurtre—(déclarés coupables depuis et condamnés à être pendus)	2
Parjure	1
Larcin	3
Aliéné	1
Total	7

CONDUITE ET DISCIPLINE.

Il me fait plaisir de dire que la conduite des sous-officiers et gendarmes de cette division a été, somme toute, excellente. Deux sous-officiers (des brigadiers) ont été cassés de leurs rangs et renvoyés gendarmes et leur solde réduite par suite d'infractions graves de la discipline.

Lorsqu'on tient compte des conditions de Dawson, qui est un camp typique de mineurs, et de l'envoi dans cette division d'un grand nombre de nouvelles recrues au cours de l'année dernière, on doit dire que la conduite des hommes a été exemplaire. Pour ceux qui n'ont jamais visité un camp de mineurs de la nature de celui de Dawson, où la population se compose de représentants de presque chaque pays, dont bon nombre sont des femmes de la classe des "aventurières", il est impossible de concevoir les nombreuses tentations auxquelles est exposé un jeune homme. On avait cru que l'on ferait

disparaître la plus grande tentation à laquelle sont exposés les jeunes gens en supprimant le jeu, mais je suis d'avis que les longues nuits de l'hiver sont indirectement la cause de plus de désordres que toute autre chose ; le jeune homme doit avoir quelque amusement, et il le trouve généralement à quelques-uns des spectacles publics, ou bien il s'associe à des femmes de mauvaise vie. Ce désordre cessera maintenant en grande partie, je crois, car nous avons un magnifique bâtiment de club athlétique où le jeune homme trouvera des distractions de diverses sortes.

CANTINE.

La cantine continue à prospérer et est d'un grand avantage pour la division, car on y vend presque à prix coûtant, bon nombre d'articles pour lesquels on demande encore en ville des prix impliquant prohibition.

Le stock, que l'on obtient en entier de l'extérieur, est nécessairement plus considérable que celui de la plupart des cantines dans les Territoires, attendu que la saison pendant laquelle on peut y importer avantageusement les marchandises est si courte. La valeur du fonds en magasin au prix de facture, le 31 août, était de $13 900. La valeur des marchandises achetées au cours de la saison a été de $6,862, et les ventes chaque mois atteignent en moyenne le chiffre de $1,400. Un grand nombre d'articles sont expédiés aux détachements des divers creeks et rivières pendant l'été. Notre bière donne bonne satisfaction, et son débit est un moyen de garder bon nombre des hommes aux casernes, ainsi que de les empêcher de boire le "hootch" qui, je regrette de le dire, se vend dans plusieurs des buvettes de la ville. Les nouveaux règlements de la cantine, que le commissaire Perry à établis, sont appliqués, sauf de légères modifications, pour se plier aux circonstances qui existent à Dawson. La valeur de $10,000 du stock est assurée, et la prime payée est de 4 pour 100. Il y a une table de billard et un piano. Une somme assez forte est accordée chaque mois à l'ordinaire de la division, et l'on fait à même les profits des dons au corps de musique, aux salles de danse, au club de hockey, etc., etc. Le manque d'une salle de lecture autre que celle dans laquelle est la cantine se fait vivement sentir ; la chambre servant actuellement de salle de lecture étant à peu près remplie par la table de billard.

HABILLEMENT ET PETIT ÉQUIPEMENT.

L'habillement et le petit équipement reçus durant la dernière saison étaient, somme toute, de bonne qualité. La distribution de mocassins a pratiquement cessé, et l'on donne maintenant à la place des chaussures en feutre qui contribuent beaucoup au bien-être de ceux qui sont appelés à faire le service du dehors. Cependant il faut, dans bon nombre de cas, des mocassins, et je ne sais pas comment on pourra s'en dispenser entièrement.

Il y a lieu d'améliorer de beaucoup l'habit sac reçu dernièrement dans cette division. Dans bon nombre de cas, cet habit-sac, même porté par des gens soigneux, s'est décousu et déchiré près des poches et des boutons.

On a dernièrement reçu l'autorisation d'acheter cinquante paletots en chat sauvage (*coon coats*), et on a pu s'en procurer trente-cinq à un prix raisonnable. En les distribuant d'une manière judicieuse à ceux qui en ont le plus besoin, on a rendu un grand service aux hommes, car il est impossible de faire le service longtemps au dehors sans avoir des paletots en fourrures.

Les longs pantalons, comme ceux portés dans les Territoires du Nord-Ouest, et qui sont maintenant un des articles compris dans la distribution, sont absolument nécessaires au Yukon ; on n'y est pas autant obligé de faire le service à cheval que dans les Territoires, et le pantalon sera de beaucoup plus utile que la culotte.

MINES.

Le 1er mai dernier, on a aboli la perception du droit régalien de 5 pour 100 sur tout l'or extrait des mines, en sus de la valeur exemptée de $5,000 pour chaque claim, et on a commencé à exiger la taxe d'exportation de $2\frac{1}{2}$ pour 100.

Le contrôleur du Territoire du Yukon délivre les certificats d'exportation et des copies en sont transmises à ce bureau pour notre gouverne.

Des gendarmes ont fait le service au quai, jour et nuit, durant la saison, afin d'empêcher toute infraction du règlement concernant cette taxe. On a examiné chaque personne qui quittait Dawson, qu'elle eut ou non des bagages. On a aussi fait des perquisitions sur tous les steamers et petites embarcations quittant Dawson, soit pour remonter la rivière ou la descendre, afin de prévenir toute infraction de la loi.

On a examiné les certificats et fait chaque jour des rapports sur le nombre de certificats et sur la quantité de poussière d'or partie de Dawson. Quelques personnes ont quitté sans avoir obtenu les certificats nécessaires, mais on a de suite télégraphié à White-Horse leur signalement et les renseignements sur la quantité de poussière qu'elles emportaient, et l'affaire y a été réglée.

La production de l'or, durant la période du 1er décembre 1901 au 31 octobre 1902, a été la suivante :—

Droit régalien de 5 pour 100 payé jusqu'au 1er mai sur	$ 842,055 55
Taxe d'exportation de 2½ pour 100 jusqu'au 31 octobre sur	11,862,355 84
Total de la production du 1er décembre 1901 au 31 octobre 1902, comprenant et le droit régalien et la taxe d'exportation	$12,704,411 39

Le chiffre qui précède est calculé à $15 l'once, mais je puis dire que la plus grande partie de l'or exporté rapportera au moins à l'essayerie $16 par once.

Bien que la production de l'or, l'année dernière, n'ait pas été aussi considérable que l'année précédente, cependant, à tout prendre, elle a été très satisfaisante. La saison a été bonne pour l'exploitation des mines, et a été particulièrement fructueuse à ceux qui ont travaillé dans les versants de colline, car il y avait ample approvisionnement d'eau par suite des pluies d'automne extraordinairement abondantes.

Dans la région de la rivière Stewart on exploite les creeks suivants :

Creek Henderson et ses tributaires. Sixty Pup, Fourche gauche, Henderson, Golden Gate, Corne d'orignal, creek Scroggie, creek Mascotte, Fourche droite de la Scroggie, creek Mariposa, Eleven Pup, McQuillan Pup, Mark Hanna Pup, creek du Saule.

Le creek du Chardon et la coulée (*Gulch*) Edith, un tributaire du Chardon, Ballarat, Black Hills et Big Skookum, un tributaire de Black Hills, le creek Indépendance et la Fourche droite du creek Indépendance, le creek Kirkman et Summerfield, un tributaire du creek Donaghue.

Le creek Henderson proprement dit et Sixty Pup, ce dernier un tributaire, ont été exploités d'une manière considérable, et la production pendant la première année, avec pratiquement pas de machines, a été très satisfaisante et s'est élevée à près de $100,000. Il y a aujourd'hui douze chaudières, et d'autres seront certainement installées bientôt, attendu qu'on a pourvu aux plus grandes facilités de transport en formant de nouveaux chemins (*trails*) Deux cents hommes à peu près travaillaient ici durant la dernière saison.

Un certain nombre de propriétaires sont actuellement à exploiter leurs propriétés sur le creek Eleven Pup ainsi que sur un tributaire du Sixty Pup, et ils rapportent qu'ils ont fait du prospect satisfaisant dans cette localité.

La production de tous les autres creeks de cette localité ne s'élèvera pas à plus de $15,000, car il a été fait bien peu d'autre chose que du travail préliminaire, sauf sur le creek du Chardon, où s'occupent à peu près quarante hommes et où fonctionnent quatre chaudières.

Dans la région minière de Selkirk un certain nombre étaient occupés à prospecter sur la Pelly et ses tributaires, y obtenant des résultats très raisonnables.

La North American Transporting and Trading Co. possède sur le creek Williams, lequel conflue avec la rivière Lewes à environ quarante-cinq milles en amont de Selkirk sur la limite gauche, quatre claims miniers sur lesquels il a été fait beaucoup de travail de développement.

A Big-Creek, à vingt milles en amont de Selkirk, il y a un groupe de claims miniers sur lesquels il a été fait un peu d'ouvrage.

Une immense drague que possède et exploite M. William Ogilvie, l'ancien commissaire du Territoire du Yukon, a été installée cet automne sur la rivière Stewart, et sera en état de commencer les opérations à l'ouverture de la prochaine saison.

Il a été fait une certaine quantité de travail sur les barres de la rivière Stewart dans le cours de l'été dernier. Comme c'est bien connu, ces barres ont été exploitées pendant un certain nombre d'années, les anciens mineurs y travaillaient comme dernière ressource pour s'y procurer un " grub stake," (assez pour se nourrir, se vêtir et se procurer le nécessaire pendant une année). La poussière provenant de ces barres est très fine. Les barres exploitées à la dernière saison étaient : La barre " Two-Cent ", " Poor Man's Friend", " Quicksilver bar", etc.

L'intérêt se concentre dans la région du haut Stewart, particulièrement à l'égard du creek Duncan, que l'on atteint par la rivière Stewart, à 210 milles de son embouchure. D'après tous les rapports, ce creek sera un bon producteur dans un avenir prochain. Pour parvenir à ce creek il faut, dans le moment, quitter la rivière Stewart à un endroit connu sous le nom de Duncan ou Gordon-Landing, puis continuer à un mille et demi au nord jusqu'à un lac d'à peu près dix milles de longueur sur environ un mille de largeur, que l'on traverse pour suivre ensuite une route longue d'à peu près huit milles dans un pays montagneux (le lac Mayo est à droite et a à peu près trente milles de longueur), passer la rivière Mayo en bac et parcourir un sentier de deux milles et demi qui nous amène au nº 130 en aval de Discovery sur le creek Duncan et désigné comme " claim de Belleveau".

Le creek Duncan a environ 30 milles de longueur, et contient, dit-on, de l'eau en abondance pour les fins d'exploitation. Il est nécessaire que l'on ouvre un chemin de wagons sur ce creek, et l'administration s'en occupera sans doute. Des machines s'introduisent peu à peu dans la région, et le steamer *Prospector* a fait durant la saison des voyages trois fois la semaine jusqu'au Landing, transportant une quantité de fret considérable.

Du prospect a été fait sur le creek Mayo, le creek Platinum et le Maizie Mae dans cette région.

Il a été importé durant l'année beaucoup de machines profectionnées, au nombre desquelles je dois mentionner les monte-charges à vapeur reversibles pour les curettes, capables de porter de 1½ à 2 verges de gravier aurifère. C'est peu coûteux et expéditif dans le travail d'une tranchée à ciel ouvert, et dans quelques cas le gravier est transporté par la curette dans les boîtes à bascule.

On s'est servi jusqu'à un certain point de l'électricité sur Bonanza pour pomper l'eau jusqu'aux hauts niveaux portant le gravier payant, la force étant obtenue de la Compagnie d'éclairage à l'électricité de Dawson.

On emploie beaucoup maintenant la méthode hydraulique d'exploitation, particulièrement sur Hunker et Bonanza. Sur le premier M. Johanson, du groupe Johanson en aval de Dicovery sur Hunker, a installé une puissante machine d'épuisement comprenant trois chaudières de 50 chevaux et une pompe Worthington pour les fins hydrauliques sur les flancs et coteaux entre le n° 6 et le n° 11, en aval de Discovery. M. Cecil Cole a à peu près terminé l'installation d'une des plus puissantes machines d'épuisement apportées jusqu'ici au Yukon sur le n° 9, Dernière Chance, en amont de Discovery, à une certaine distance de Hunker. Il commencera l'exploitation à la prochaine saison.

Sur Bonanza, la Compagnie d'exploitation des mines Anglo-Klondyke, qui possède des " bench claims " sur les coteaux Roi Solomon et Monte-Christo, a employé la méthode hydraulique avec beaucoup de succès.

Dans la région de Quarante-Milles on exploite les creeks suivants, et la production approximative de l'année est donnée en regard de chaque creek :

Creek Miller	$ 40,000 00
Creek Glacier	40,000 00
Creek Poker	10,000 00
Groupe Forest, claims de rivière	10,000 00
Placers de barres sur Quarante-Milles	10,000 00
Creek Bedrock	8,000 00
Petit creek d'Or	6,000 00

Creek de l'Orignal	$ 7,000 00
Creek Nodine	5,000 00
Creek Garnet	6,000 00
Creek Boucher	5,000 00

Il a déjà été installé deux appareils à dégeler (*thawers*) à vapeur sur le creek Miller, et sans doute qu'il en sera apporté de nouveaux aussitôt qu'on aura les chemins d'hiver. Le creek Boucher est un tributaire de la rivière Soixante-Milles et donnera, je crois, d'excellents rendements. Les creeks Miller et Glacier sont également parmi les nouveaux découverts, et d'après les rapports reçus il n'y a pas raison de douter qu'ils ne soient excessivement avantageux.

Quartz.

On s'est beaucoup occupé des quartz au cours de la dernière année, mais faute de capital les propriétaires n'ont pu faire de grands développements sur les terrains prospectés leur appartenant. Des mineurs particuliers possèdent presque tous les claims, en sorte que le travail de développement ne dépasse pas celui que la Couronne oblige le propriétaire à faire chaque année pour conserver son titre, ce qui, règle générale, contribue peu à donner de la valeur au claim.

L'installation récente aux frais de l'Etat d'un bocard, qui fera des esssais pour les propriétaires de claims, à un prix nominal, contribuera beaucoup à accroître l'intérêt et à aider au développement des mines de quartz dans le territoire, chose très désirable.

On a exécuté au cours de l'été dernier sur le groupe des claims Lone Star, entre le Victoria Gulch, un tributaire du Bonanza et la tête de Gay Gulch, un tributaire de l'Eldorado, beaucoup de travaux sous forme de fonçage et de construction de galeries à travers banc *(Sinking and cross cutting)*. Il a été creusé un puits de 75 pieds de profondeur et une galerie de la même longueur. Un peu de travail préliminaire a été fait sur la ligne de partage des eaux entre l'Eldorado et la rivière aux Sauvages. Il a été ouvert un ou deux puits à environ 30 pieds de profondeur presque entièrement à travers des matières par fragments et des éboulements, et fait de très excellents prospects dans cette localité, si je comprends bien.

Des travaux plus ou moins considérables mais pour la plupart d'une nature bien peu importante ont été entrepris à différents endroits sur tout le parcours des creeks Bonanza et Eldorado (où des filous de quartz apparaissent partout). Dans un ou deux endroits il a été percé des tunnels d'une grande longueur dans les flancs des coteaux, comme par exemple sur la limite gauche du n° 6 en aval, sur le creek Bonanza, à quelques pieds au-dessus du niveau du creek. Les propriétaires, quelques vieux mineurs de quartz, se déclarent très contents des observations faites jusqu'à présent.

Le travail accompli jusqu'ici sur le groupe de claims Conglomérat de la rivière aux Sauvages, se compose presque entièrement de celui de la nature des corvées (*assesment.*) Récemment un grand nombre de ces claims ont été engagés, et l'on est à installer des forets à témoins (*core drills*) dans le but de prospecter d'une façon plus complète. Les dépots de conglomérats sont en général de la variété dite " blanket".

On devra avoir d'excellents rapports de cette localité l'année prochaine, lorsque fonctionneront les forets que l'on installe présentement, si l'on en juge par les résultats obtenus jusqu'ici des essais.

Du prospect a été fait vis-à-vis le n° 74 en bas, limite droite, sur le creek Hunker. Des rapports favorables ont été reçus du creek du Rocher et du creek de 12 milles en aval de Dawson, et, si j'ai bien compris, il s'y fera du prospect en quantité considérable à la prochaine saison.

On a aussi travaillé sur les claims de quartz du coteau situé en arrière de Dawson, et les prospectus sont, je crois, contenteurs de ce qu'ils ont trouvé,

RÉPARTITION DE LA DIVISION.

Localité.	Sous-commissaire.	Surintendant.	Inspecteurs.	Chirurgiens auxiliaires.	Maréchal des logis, 1e classe.	Maréchal des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Constables spéciaux.	Totaux.	Chiens.	Chevaux.
Dawson	1	1	3	1	3	1	5	52	15	82	....	15
Poste de ville	....	....	...	...	....	1	1	12	1	15	....	....
Forty-Mile	....	....	....	....	...	1	....	2	1	4	2	....
Indian-River	....	....	....	....	....	....	....	2	1	3	8	
Ogilvie	....	....	....	....	....	....	..	2	1	3	15	....
Stewart-River	...	....	....	...	....	...	....	2	1	3	...	1
Half-Way	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	6	1
Selwyn	...	....	...	...	....	...	....	2	1	3	7	....
Selkirk	...	....	1	1	....	1	....	4	1	8	9	....
Minto	....	...	...	....	...	...	....	3	1	4	7	...
Grand-Forks	....	...	1	...	...	1	....	4	1	7	....	2
Dominion	....	...	...	...	...	1	...	2	1	4	....	2
Hunker	....	....	...	....	...	....	1	3	1	5	...	1
Sulphur	....	...	.	....	....	....	...	2	1	3	...	1
Gold-Run	.. .	....	....	....	....	..	1	2	1	4	....	1
Eureka	....	..	....	..	1	...	....	3	...	4	3	3
McQuestion	....	..	...	....	...	1	..	2	1	4	4	...
Duncan-Landing	....	..	1	....	...	...	....	3	....	4	4	1
Stewart-Crossing	....	...	...	....	1	....	....	2	...	3	....	....
Glacier et Miller	....	....	...	...	....	....	.	1	...	1	....	....
En tournée de patrouille	...	....	....	....	....	...	..	2	1	3	...	...
Grand total	1	1	6	2	5	7	8	109	30	169	65	28

CHIENS.

Il a été envoyé au cours de la dernière année des commissions chargées de faire un rapport sur bon nombre de nos chiens, et 41 furent subséquemment tués. Ces chiens avaient tous été employés à un travail pénible, et il n'était plus possible de s'en servir. Plusieurs assez bonnes chiennes ont été achetées à l' "enclos" et réparties parmi les détachements sur la rivière, afin d'élever nos propres chiens à l'avenir, et ce système a donné très grande satisfaction, je dois le di.e. Les petits chiens nés à la dernière saison ont été distribués parmi les différents détachements, et on les dressera l'hiver prochain.

Durant l'été dernier la plus grande partie de nos chiens ont été gardés à l'île aux Chiens, à deux milles en aval de Dawson, par l'ex-gendarme Marshall, qui en prend très grand soin. Marshall a fait sécher et a préparé en même temps le poisson destiné à leur nourriture.

Nous avons présentement 65 chiens, sans compter les plus jeunes.

INSTRUCTION MILITAIRE.

Aussitôt que le beau temps prendra, on commencera les exercices, qui dureront tant que les besoins du service s'en feront sentir.

Bon nombre de recrues ont été envoyées à cette division pendant la dernière année, et il a été jugé nécessaire de les exercer beaucoup avant de leur confier quelques-unes des fonctions très responsables que doit remplir l'agent de police ordinaire dans ce pays. Je puis ajouter qu'ils sont vite devenus capables.

Les "exercices de signaux" pour les sous-officiers ont été faits sous la direction de l'inspecteur McDonnall pendant à peu près deux mois, et ces derniers sont maintenant très au fait.

Les nombreuses obligations du service nous ont empêché de pratiquer le service du canon Maxim comme nous l'aurions voulu, mais on pourra les reprendre au cours de la prochaine année, je crois.

La division a paradé pour les exercices du matin au moins une fois la semaine.

On a détaché au poste de la ville de nouveaux hommes aussi souvent qu'il a été possible, afin de leur donner l'instruction militaire.

DÉTACHEMENTS.

Il a été érigé de nouveaux bâtiments pour les détachements à Gold-Run, Eureka, Minto, ainsi qu'à la Rivière-Stewart, et le détachement de Half-Way, sur la rivière Yukon, a été envoyé à un endroit connu sous le nom de " Elwells-Island". L'ancien poste était très mal situé, les steamers pouvaient très difficilement aborder, et en hiver l'endroit ne se trouvait pas sur la route des voyageurs.

De nouveaux postes ont été établis à Duncan-Landing sur la rivière Stewart, ainsi qu'à la traverse désignée sous le nom de Traverse de la rivière Stewart, sur le nouveau chemin par voie de terre sur la même rivière.

Dans les deux cas la chose était devenue absolument nécessaire à raison de l'importance de plus en plus grande de cette nouvelle région.

On a couvert en bardeaux les toits des bâtiments du détachement à Selkirk, et disposé les logements des officiers de façon à leur permettre d'avoir leur table au poste au lieu d'aller manger dans une maison sur la route, ce qui coûtait très cher, sans compter que ce n'était pas désirable.

Un toit en bardeaux a été posé aux bâtiments de McQuestion sur la rivière Stewart, et l'on a planchéié à neuf les casernes et le magasin.

A Quarante-Milles les bâtiments du détachement ont été lambrissés en entier et des réparations générales faites.

Le toit du bâtiment du détachement à Hunker a été reconstruit et couvert en bardeaux.

Il a été construit pour les détachements de Grandes-Fourches, de Hunker et de Gold-Run de nouvelles écuries, ce qui mettra fin à la réception de comptes considérables des écuries où on loue des chevaux.

On a construit des additions et fait de grands changements au poste de la ville à Dawson, et le détachement se trouvera mieux installé. Sur le côté sud du corps de logis on a bâti une annexe de 23 x 19 qui servira de bureau et de salles pour les sous-officiers. Le bâtiment principal a été converti en une caserne et salle d'ordinaire, et l'on a lambrissé et peinturé la nôuvelle annexe, la salle d'ordinaire, le bâtiment principal et la cuisine, puis couvert en bardeaux et faits des changements au toit du bâtiment principal, qu'on a recouvert en bardeaux. Puis on a peinturé le tout. L'emplacement de 100 pieds carrés sur lequel se trouva le bâtiment a été entouré d'une haute clôture en planches puis le terrain a été nettoyé et mis de niveau. Ce détachement est aujeurd'hui en très bon état.

Comme le détachement de Hootchiku se trouvait dans un endroit peu désirable, vu la situation de la nouvelle voie de l'Etat, et aussi parce que le premier détachement de la division H, à Mackays, était si rapproché, on a cru bon de fermer le poste pour le moment du moins, et l'on a réparti entre les détachements de Minto et de Selkirk les hommes et les approvisionnements.

On a ouvert un nouveau poste, sous la direction du gendarme Burke à Miller Creek. Jusqu'à présent il n'a pas été exigé de bâtiment, mais il sera pris des mesures sous peu afin d'y placer un détachement.

Il faudra l'année prochaine trois nouveaux détachements aux endroits suivants, savoir : Glacier-Creek, une nouvelle région minière qui prend rapidement de l'importance, et où il sera nécessaire de placer au moins deux hommes, parce que l'endroit est pratiquement séparé de cette partie du pays, et ce détachement devra aussi surveiller la région de Boucher-Creek ; Pelly-Crossing, que visite actuellement le détachement de Selkirk ; il se fait maintenant de fréquentes patrouilles à cette traverse du nouveau chemin sur la rivière Pelly, et il sera nécessaire d'y placer un détachement à la prochaine saison ; un autre nouveau détachement devra être placé à quelque endroit sur le nouveau chemin entre la Traverse de la rivière Stewart et la Traverse Pelly, attendu que la distance entre les deux points est d'à peu près 56 milles.

Par suite du fait que le détachement Minto, le premier de la division B, en descendant la rivière, se trouve sur le côté opposé du nouveau chemin de l'Etat, il faudra

transporter les bâtiments de l'autre côté de la rivière Yukon. Cela se fera à très peu de frais dans le cours de l'été prochain.

Suit une liste indiquant la force numérique actuelle des détachements de la division B

Arrondissement n° 1.—Grandes-Fourches (chef-lieu). L'inspecteur Routledge, commandant, 1 officier, 1 maréchal des logis, 4 gendarmes, 1 constable spécial
Hunker, 1 brigadier, 3 gendarmes, 1 constable spécial.
Dominion, 1 maréchal des logis, 2 gendarmes, 1 constable spécial.
Gold-Run, 1 brigadier, 2 gendarmes, 1 constable spécial.
Sulphur, 2 gendarmes et un constable spécial
Eureka, 1 maréchal des logis chef, 3 gendarmes.

Arrondissement n° 2.—Selkirk (chef-lieu). L'inspecteur Howard, commandant, 1 inspecteur, 1 chirurgien adjoint, 1 maréchal des logis, 3 gendarmes, 1 constable spécial.
Minto, 2 gendarmes et 1 constable spécial.
Selwyn, 2 gendarmes et 1 constable spécial.
Halfway, 2 gendarmes.
Rivière Stewart, 2 gendarmes et un constable spécial.
Ogilvie, 2 gendarmes et 1 constable spécial.
Indian-River, 2 gendarmes et 1 constable spécial.

Arrondissement n° 3.—Duncan-Landing (chef-lieu). L'inspectenr Jarvis, commandant, 1 officier, 2 gendarmes.
Traverse de la rivière Stewart, un maréchal des logis chefs, 2 gendarmes.
McQuestin, 1 maréchal des logis, 2 gendarmes, 1 constable spécial.

Arrondissement n° 4.—L'inspecteur Corby, commandant Glacier et Miller réunis, 1 gendarme.
Quarantes-Milles, 1 maréchal des logis, 1 constable spécial.

DÉSERTIONS.

Il me fait plaisir de pouvoir rapporter que le nombre des désertions parmi les membres de cette division dans le cours de l'année dernière a été moins grand que celui des années précédentes et n'a été que de deux.

Le numéro matricule 3834 et le numéro matricule 3837 ont déserté le 14 juillet 1902, et tous les deux sont, je crois, sur l'un des creeks hors de Eagle-City, Alaska.

Ces deux hommes étaient des recrues ; l'un était très mécontent du service et l'autre absolument incapable, et c'est un bon débarras.

FEUX DE FORÊTS.

Il y a eu moins de feux dans les bois au cours de l'année dernière, je suis heureux de le dire, que les années précédentes.

La région du creek Moosehide a été visitée par un feu important au commencement de juin, mais la pluie est venue l'éteindre presque aussitôt. Pas de perte autre que la petite quantité de bois brûlé.

Il a été rapporté de Selkirk, et de Selwyn, sur la rivière Yukon qu'il y avait eu un ou deux feux peu considérables ainsi qu'un autre petit feu dans la région du creek Clair. Mais aucun de ces feux n'a fait de grands ravages et se sont éteints très vite.

Dans le cours du mois de juillet il y a eu un feu qui aurait pu être très désastreux dans le haut des creeks Dominion et Hunker, lequel avait été probablement allumé par un mineur prospecteur imprudent.

Ce feu a exercé des ravages durant à peu près trois semaines, puis a fini par s'éteindre de lui-même. Il n'y a pas eu d'autre perte que la quantité du bois qui a été brûlé.

FEUX EN GÉNÉRAL.

Je regrette d'avoir à faire le rapport que le nombre de ces feux durant l'année dernière a été beaucoup plus considérable et ont causé des pertes d'argent plus grandes que

l'année dernière. De grandes louanges sont dues au corps de pompiers de la localité ainsi qu'à l'inspecteur de ce service, dont les fonctions sont de nature à rendre sa charge très peu enviable ; et le fait que personne ne s'est plaint de lui témoigne hautement de son énergie infatigable et de son impartialité.

Suit une liste de feux les plus considérables durant l'année et de la valeur approximative de la perte :—

Cabane sur la rue Harper, en janvier .... $	500 00
Hôtel Seattle, en janvier	800 00
Cabane de Madame Gomez, en février	700 00
Cabane de Madame Thompson, en février	500 00
Deux cabanes sur la rue Turner, en février	1,200 00
Cabanes de Madame Evans, en mars	300 00
Cabane de A. Bjermarck, en mars	1,000 00
Cabane de Pearl Hall, en mars	500 00
Steamers Mona et Glenora, (l'œuvre d'un incendiaire)...	50,000 00
Cabane de Fred Elliott, en mai	1,200 00
Cabane de William Robinson, en mai	400 00
Entrepôts de la Compagnie N. A. T. & T., Quarante-Milles, en août	40,000 00
Incendies moins importants durant l'année	5,000 00
Perte totale approximative pendant l'année. .	$102,100 00

PROTECTION CONTRE LE FEU.

Nous sommes bien protégés contre le feu, possédant l'équipement suivant :—

Extincteurs chimiques	24
Haches	48
Seaux à incendie	50
Echelles de sauvetage	12

Outre ce que dessus, le poste central des pompiers de la ville n'est qu'à 150 verges du quartier, et la cité a dernièrement établi un système d'alarme en cas d'incendie, et l'une des boîtes d'alarme est placée directement hors de la barrière des casernes.

Il y a eu durant la dernière année plusieurs exercices des pompiers, et dans chaque cas tous les pompiers étaient rendus sur les lieux dans un très court intervalle de temps.

COMBUSTIBLE ET ÉCLAIRAGE.

Le bois s'emploie presque exclusivement au poste pour le chauffage. L'hiver dernier nous avons cependant fait un essai très parfait de charbon mou du Yukon, mais il n'a pas réussi, car le charbon était de pauvre qualité, trop dispendieux, coûtant à peu près $25 la tonne.

L'entreprise des 800 cordes de bois qu'il faut pour notre usage pendant l'année a été accordée à M. J. H. Davison, à $9 la corde ; tout le bois livré est d'excellente qualité.

Les casernes sont maintenant éclairées à l'électricité, en sorte que les risques d'incendie sont très faibles.

Il a fallu adjuger des entreprises pour la fourniture du bois aux détachements suivants : Selkirk, Halfway, Stewart, Indian-River, Quarante-Milles, Dominion, les Grandes-Fourches, Sulphur, Hunker, Gold-Run, Débarcadère de Duncan et McQuestion.

FOURRAGE ET NOURRITURE.

William Barrett et Macaulay Frères ont fourni le foin et l'avoine nécessaires, et ces articles étaient de bonne qualité.

EN GÉNÉRAL.

Le 6 février a eu lieu le scrutin pour l'élection du premier maire et des échevins de la cité de Dawson, et M. Henry C. Macaulay a été élu maire et MM. Norquay, McDonald, Murphy, Vachon et Wilson ont été élus échevins. L'élection, bien que très vivement contestée, s'est faite paisiblement.

Il y a maintenant des écoles publiques aux Grandes-Fourches, à Dominion, Gold-Run, Gold-Bottom, Bear-Creek, au nº 30 en aval de Discovery sur la Bonanza, ainsi que deux excellentes écoles à Dawson. Il me fait plaisir de dire que ces écoles sont bien fréquentées.

Les officiers, sous-officiers et gendarmes de la division B ont eu leur premier bal annuel le 27 janvier dans la salle nº 1 des casernes. La salle avait été décorée avec beaucoup de goût au moyen de pavillons, banderoles, etc., et tout s'est très bien passé.

La disparition mystérieuse de M. E. C. Jessup, un garçon du club de Dawson, dont il a été question dans mon rapport de l'année dernière, a été expliquée par une lettre du commissaire des Etats-Unis de Coldfoot, Alaska, que nous a envoyée le marshal des Etats-Unis à Circle-Creek. Il est dit dans cette lettre qu'on a retrouvé Jessup sur l'un des creeks de la région de Coldfoot. Nous ne pouvons encore comprendre pourquoi cet homme a fait ce mystère de son départ, car aucune plainte n'avait été portée contre lui. La gendarmerie a eu bien de la peine à retracer ses pas.

La disparition de John Mode, en question dans le rapport de l'année dernière, s'explique parfaitement des chefs "accidents, décès et suicides".

En mars dernier les journaux ont beaucoup parlé de la prétendue mauvaise viande qui se vendait dans les marchés de Dawson. Le médecin préposé à la santé publique, le Dr Macarthur, a inspecté tous les marchés de viande de Dawson et en a réformé une quantité considérable qui était impropre à la nourriture et a été immédiatement détruite. Il a reçu, pour faire cette inspection, l'aide d'un membre du détachement de la ville.

Une épidémie de rougeole s'est déclarée parmi les sauvages de Selkirk durant l'hiver dernier, et le chirurgien-auxiliaire Madore a soigné les malades avec succès. La rougeole s'est également déclarée à Dawson vers la même époque, mais on a de suite isolé les malades et la contagion n'a pu se répandre.

Le nouveau chef du corps de pompiers de Dawson, M. Lester, a commencé l'exercice de ses fonctions en avril dernier, et il a fait dans le service nombre de changements qui ne peuvent être qu'avantageux à la ville.

La débâcle en face de Dawson a eu lieu le 11 mai, à 8.45 p.m.

Le 24 mai a été célébré à Dawson par une grande démonstration, consistant en sports athlétiques, courses, etc. La division s'est formée en brigade avec les carabiniers de Dawson, sous le commandement du commissaire adjoint (alors le surintendant) Wood. Les deux corps avaient une très belle apparence.

Les exercices sportiques ont été très bien faits et le jour s'est passé de la manière la plus agréable.

Le 2 juin le steamer *White Horse* arrivait de White-Horse et avait à bord un malade que l'on croyait atteint de petite vérole. Le malade fut conduit à l'hôpital des pestiférés, et toutes les personnes à bord durent subir la quarantaine près de l'Ile aux Chiens jusqu'au 23. Le malade s'est rétabli et a été subséquemment renvoyé, et on a laissé partir le steamer et les voyageurs.

Tout s'est passé tranquillement le jour de la Confédération à Dawson, il n'y a pas eu d'exercices sportiques ; la majorité des citadins sont allés cependant célébrer la fête aux Grandes-Fourches. Le corps de musique de la gendarmerie, qui venait d'être organisé, a pris part aux événements de la journée et a reçu de grands compliments pour les airs qu'il a joués. Je puis ajouter que le corps de musique et l'orchestre se composent d'amateurs qui portent beaucoup d'intérêt à leurs exercices.

Le 4 juillet s'est passé bien tranquillement. On devait célébrer le jour, mais de forts orages ont fait manquer les amusements. Les sports auxquels les enfants s'étaient exercés ont eu lieu le 12 sur les terrains de la gendarmerie.

Le regret a été général dans le pays quand on appris la maladie du commissaire du Territoire, l'honorable James H. Ross, pendant qu'il se rendait à White-Horse. C'est un plaisir pour moi d'enregistrer le fait qu'à la date actuelle il a presque recouvré la

santé. Durant la maladie de M. Ross, le commissaire adjoint de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, Territoire du Yukon, le major Z. T. Wood, a rempli les fonctions de commissaire, et il est encore en exercice.

Le 9 août, " le jour du couronnement", a été célébré d'une manière très joyeuse par les citoyens de Dawson. La division de même que les carabiniers de Dawson ont assisté à l'office divin à l'église Saint-Paul, et dans l'après-midi il y a eu des jeux sportiques sur les terrains d'exercice de la gendarmerie. On s'est accordé à dire que les fêtes de ce jour ont été les plus belles qu'il y ait jamais eues à Dawson. Dans la soirée il a été donné une grande fête vénitienne sur la rivière en face de Dawson.

Le transport des Etats-Unis le *Jeff Davis* est arrivé de Saint-Michel le 13 août, ayant à son bord le major général Randall, de l'armée des Etats-Unis, accompagné de son état-major, en route pour l'étranger après une tournée d'inspection des postes de l'armée américaine dans le bas de la rivière.

Le sous-ministre de l'Intérieur, M. Jas. Smart, est arrivé à Dawson le 15 août. Il n'a séjourné que peu de temps à Dawson, puis s'est rendu à White-Horse, où il a passé quelques jours.

Dans le courant de l'été dernier plusieurs escortes américaines accompagnant des détenus ont traversé Dawson et le Territoire du Yukon en se rendant aux pénitenciers de l'île d'O'Neill et de l'Etat de l'Orégon. Ces escortes emmenaient aussi plusieurs aliénés.

CHEVAUX.

Il est venu dix chevaux des Territoires du Nord-Ouest durant l'été, lesquels ont été très utiles.

La division de la gendarmerie possède actuellement 13 chevaux de selle et 11 de trait, soit en tout 24 chevaux. Outre cela, il est attaché à la division pendant l'hiver bon nombre de chevaux appartenant à différents départements de l'Etat.

Les pertes suivantes ont été éprouvées durant l'année.

Le n° matricule 3,541 est mort à Hunker le 19 décembre 1901 de péritonite aiguë.

Le n° matricule 2,645 a été abattu le 18 avril 1902, il souffrait "d'hémorrhée pétéchiale".

Le n° matricule 101 s'est noyé accidentellement dans la rivière Yukon, vis-à-vis les casernes à Dawson, le 2 juin.

Il est posté des chevaux aux Grandes-Fourches, la Rivière-Stewart, Dominion, Hunker, Gold-Run, Half-Way et Sulphur.

SANTÉ.

Somme toute, la santé de la division dans le cours de l'année dernière a été excellente. Je vous renvoie pour un rapport détaillé à ce sujet aux rapports ci-annexés des chirurgiens-adjoints Thompson et Madore.

SELLERIE ET HARNACHEMENT.

La division est maintenant bien fournie de harnais qui tous sont en bon état.

Le harnais reçu durant l'été était de fabrication et de matières de première classe.

On a engagé durant l'été un sellier expérimenté qui a réparé tous les harnais et articles de sellerie en usage au poste et aux détachements.

Suit la liste des harnais dans la division :—

Harnais pour chiens	98
" simple, gros	7
" " léger	5
" pour voiture, gros	8
" " léger	4
" pour guide, léger	2
" " gros	1
" pour charrettes	2

On a reçu six nouvelles selles durant l'été, ce qui porte le nombre que nous avons à 15. Il faudrait six autres selles, à raison du plus grand nombre de patrouilles à cheval que nécessitera le nouveau chemin par voie de terre.

SAUVAGES.

A tout prendre les sauvages de ce pays ont des habitudes très nomades, ne vivant presque entièrement que de ce qu'ils peuvent mendier, ainsi que de chasse et de pêche.

Quelques-uns des jeunes sauvages de Quarante-Milles et de Moosehide travaillent durant les mois d'été comme hommes d'équipage sur les bateaux du bas de la rivière, mais ils n'ont pas donné grande satisfaction. Toutefois ils ne nous causent que peu d'embarras.

Il y a un petit campement de sauvages Taguish à Hootchiku ; ce sont des gens paisibles. Les sauvages de Selkirk, à part d'être excessivement malpropres et d'aimer beaucoup les liqueurs enivrantes, se conduisent très bien.

Dans le courant de l'hiver et du printemps derniers une épidémie de rougeole s'est déclarée parmi les membres de cette tribu et a fait bon nombre de victimes ; la maladie a été fort aggravée par la malpropreté de ces gens et le manque de soins convenables. Nous leur avons donné toute l'aide possible sous forme de soins, de médicaments et de rations.

Les Moosehides, établis à Moosehide, à environ un mille en aval de Dawson, ne s'améliorent pas beaucoup, je regrette de le dire, au contact de la civilisation moderne. En réalité la civilisation paraît avoir sur eux un résultat tout à fait contraire, car c'est une tribu de propres à rien paraissant croire que la gendarmerie a été envoyée ici dans le seul but de subvenir aux besoins des sauvages. Il se passe à peine une semaine sans que quelques-uns d'entre eux viennent mendier des rations, etc., aux casernes, et si on leur en donne, ils mangent tout en un jour. Ce sont de plus des joueurs acharnés, et lorsque quelques-uns se décident à faire un peu d'ouvrage, ils retirent immédiatement les gages qui leur sont dus, cessent de travailler, et vont jouer ce qu'ils ont gagné.

Les sauvages de McQueston ont eu besoin de beaucoup d'aide durant la dernière année, tant en rations qu'en médicaments. Cette tribu est très paisible.

Plusieurs partis de sauvages de la rivière Peel et du fleuve McKenzie sont venus l'hiver dernier à Dawson, y apportant de grandes quantités d'objets en peaux de caribou, d'orignal et autres qu'ils ont vendus avec de bons profits.

En février renseignement nous a été envoyé qu'un parti de sauvages de la rivière Peel se trouvait aux fourches de la rivière Klondike, à environ 90 milles de Dawson, et se mourait de faim. Nous avons de suite envoyé une patrouille pour s'enquérir, et des rations. La patrouille est venue quelque temps après, faisant le rapport qu'effectivement les sauvages mouraient de faim, et il leur fut envoyé un autre approvisionnement de vivres suffisant pour leur permettre d'atteindre la ligne de partage des eaux et de se rendre dans leur pays.

Nous avons donné beaucoup d'aide aux sauvages d'une manière ou d'une autre durant la dernière année, beaucoup plus que pendant toute année antérieure.

INDIGENTS.

Nous avons eu le soin d'un grand nombre d'indigents malades durant la dernière année. Chaque fois que l'on rapporte à la gendarmerie un cas de dénûment, il est fait une enquête pour savoir si l'indigent n'a réellement aucuns moyens, s'il ne lui est pas dû de gages, s'il n'a pas d'amis, etc., avant de demander l'autorisation de l'envoyer à l'hôpital.

Comme ce serait très long de donner une liste complète des indigents à qui l'on a accordé des secours, je ne mentionnerai que ceux admis aux différents hôpitaux de Dawson dans le cours de la dernière année.

Sainte-Marie.

Admis durant l'année	103
Mors en différents temps à l'hôpital	6
Sortis de l'hôpital durant l'année	92
A l'hôpital le 30 novembre	5

Le Bon Samaritain.

Admis durant l'année	110
Morts en différents temps à l'hôpital	7
Sortis de l'hôpital durant l'année	97
A l'hôpital le 30 novembre	6

INSPECTIONS.

Les bâtiments du poste ont été inspectés chaque semaine par l'officier commandant la division B, et très souvent par le commissaire adjoint.

Nos détachements pris ensemble ont été inspectés au moins une fois par mois. Jusqu'à tout dernièrement l'inspecteur Jarvis avait son poste à Selkirk et était chargé des détachements placés sur la rivière, qu'il a inspectés, dans bien des cas, jusquà deux et trois fois par mois. L'inspecteur Howard et moi nous avons séjourné en différents temps aux Grandes-Fourches, prenant soin des détachements sur les creeks et les inspectant chaque mois.

L'inspecteur Jarvis a visité durant l'été le détachement de McQueston ; c'était la première inspection depuis l'établissement du poste.

DEVOIRS DU JUGE DE PAIX ET DU CORONER.

On peut facilement voir en consultant le titre des " accidents, décès et suicides " que nos officiers, les seuls coroners de la région, ont été excessivement occupés durant la dernière année. Quand l'on tient compte qu'ils ont à voyager dans cette immense étendue de pays par des chemins quelquefois bons, mais le plus souvent mauvais ou médiocres par toute sorte de temps, je crois qu'ils méritent beaucoup de louanges pour la manière avec laquelle ils se sont acquittés de leur tâche.

L'inspecteur Wroughton a rempli durant l'été les fonctions de magistrat de police, alors que le magistrat de police Macauley était absent, en congé.

Nos officiers ont fait beaucoup de travail en qualité de juges de paix dans tout le district ; un est fixé d'une manière permanente aux Grandes-Fourches et un autre à Selkirk. L'inspecteur est parti pour Duncan-Landing, où il remplira les fonctions de magistrat durant l'hiver.

LICENCES ET PERMIS DE VENTE DE BOISSONS.

Nous n'avons pratiquement rien à faire de ce chef. L'examen des permis se fait presque exclusivement par la division H, et le chef du service préventif et son personnel s'occupent des recherches relatives aux liqueurs spiritueuses de contrebande à Dawson.

Comme le premier port où doit se faire une déclaration d'entrée en arrivant par le bas de la rivière est à Quarante-Milles, tous les bateaux y sont visités à leur arrivée, et l'on envoie de suite par dépêche télégraphique un état de la quantité de boissons à bord.

Les membres du détachement de la ville vérifient les factures de toute boisson à bord de chaque steamer, à son arrivée.

Vu la nouvelle Ordonnance relative aux conditions requises dans les maisons de halte et les établissements munis de permis de vente dans le Territoire du Yukon, des formules ont été préparées et envoyées à chaque poste détaché pour être remplies par les propriétaires de chaque maison de halte munie d'un permis dans la circonscription. A leur retour, ces formules ont été expédiées au commissaire adjoint.

GAINS ET PERTES.

Durant l'année dernière la division a subi les gains et pertes suivants :

GAINS.

Détail.	Surintendant.	Inspecteurs.	Maréchal des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.
Permutés d'autres divisions dans celle-ci	1	3	1	2	51
Enrôlés durant l'année					5
Total des gains	1	3	1	2	56

PERTES.

Détail.	Surintendant.	Inspecteurs.	Maréchal des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.
Libérés, service terminé				1	1
" service du Yukon				.	26
" congés achetés				2	3
Désertés					2
Décédés			1		
Expulsés					8
Permutés dans d'autres divisions	1	2	1		7
Pertes totales	1	2	2	3	47

Le total des gains de tous rangs durant l'année a été de 9.

CHEVAUX ET CHIENS.

Nombre de chevaux abattus 3
" chiens " 41
" chevaux transférés à la division des Territoires du Nord-Ouest 10

SERVICE POSTAL.

L'entreprise du transport des malles a été confiée au chemin de fer White-Pass et Yukon et, tout bien considéré, le service a été très satisfaisant.

Dans un grand nombre de cas, cependant, au cours de l'été dernier, nos postes détachés du fleuve se sont plaints amèrement de certains paquebots qui ne sont pas arrêtés pour leur livrer leur courrier. Cette affaire a déjà été l'objet d'un rapport et sera réglée par le commissaire du Territoire du Yukon.

Le service postal d'hiver a toujours été très défectueux en cette région, vu le fait que l'on n'est censé transporter que 700 livres de matières postales de première classe en vertu du contrat passé avec les entrepreneurs. Ceux-là seuls qui en ont souffert peuvent se faire une idée des inconvénients qui en résultent pour les habitants du pays durant les longs mois d'hiver, mais je suis heureux de dire que le gouvernement est venu à notre secours et vient de signer un contrat avec M. Calderhead, de la Merchants Transportation Company, pour un service hebdomadaire de 700 livres de matières postales de deuxième classe, et pour toutes les matières postales de première classe excédant les 700 livres prévues par le contrat passé avec la Compagnie du White Pass. Cette bonne nouvelle a été reçue avec joie par tous les habitants du Yukon.

De nouveaux bureaux de poste ont été ouverts sur plusieurs des creeks et ont été d'un grand avantage pour les mineurs. Notre intention est d'établir une patrouille bi-mensuelle dans les districts des creeks Glacier et Miller durant l'hiver, et cette patrouille apportera la malle à ces deux creeks et rapportera les matières postales pour les mettre à la poste.

Il est étonnant de constater le montant représenté par les mandats d'argent vendus au bureau de poste de Dawson durant l'année dernière, ce montant s'élevant à $1,385,-319.76 ; le montant payé pour mandats-poste reçus a été de $75,485.36.

NAVIGATION.

La débâcle de la glace sur le fleuve Yukon s'est produite devant Dawson le 11 mai, et les premiers bateaux arrivés à Dawson ont été le *Seattle No. 3*, le *Will H. Isom*, la *Susie* et la *Sarah*, qui avaient hiverné à la rivière Stewart, le vapeur *Sybil* de la Hootalinqua et les vapeurs *Bailey*, *Prospector* et *Clifford Sifton*, de LaBarge (en bas), tous arrivés le 18 mai. Le premier vapeur qui soit parti de Dawson pour le Cheval-Blanc est le *Sybil*, dont le départ a eu lieu le 26

Le 29 octobre, le départ du vapeur *Thistle* a mis fin à la navigation ici cet automne.

Le dernier bateau arrivé à Dawson cette année du Cheval-Blanc a été le vapeur *Lightning*, qui est arrivé le 30 octobre.

La glace s'est amoncelée à l'embouchure de la rivière Klondike et a formé le pont sur le Yukon le 5 novembre.

PERMUTATIONS D'OFFICIERS.

Le surintendant Cuthbert est arrivé ici le 2 octobre, ayant permuté de la division F, et le 6 il a pris le commandement de la division B.

L'inspecteur Howard est arrivé en mars, ayant permuté de la division H. Il est maintenant stationné à Selkirk et commande les postes détachés à partir de Minto jusqu'à Ogilvie.

L'inspecteur Jarvis, ayant permuté, est arrivé à Selkirk en février et a été stationné en cet endroit durant l'hiver et l'été en qualité de commandant des postes détachés du fleuve, mais il commande maintenant le sous-district de McQuestion avec quartier général à Duncan-Landing.

L'inspecteur McDonell est parti en juillet ayant permuté à la division H ; on m'informe qu'il commande maintenant le sous-district de la route Dalton,

L'inspecteur Starnes est parti en juillet, ayant permuté à la division du dépôt ; c'est moi qui l'ai remplacé.

L'inspecteur Taylor est arrivé ici le 2 octobre, ayant permuté ici de la division du dépôt. Il exerce maintenant les fonctions de payeur de la division B et est aussi chargé du département des enquêtes criminelles.

L'inspecteur Wroughton agit comme quartier-maître et est aussi chargé de l'équipement de protection contre le feu.

Je suis maintenant chargé du commandement des postes détachés du Creek, avec quartier général aux Grandes-Fourches.

L'inspecteur Crosby commande le sous-district de Dawson, avec quartier général à Dawson.

Le médecin auxiliaire Madore est stationné à Selkirk, et le médecin auxiliaire Thompson est stationné à Dawson.

SOLDE.

On a tant parlé de cette question sans obtenir aucun résultat qu'il semble superflu de rien ajouter.

Lorsque l'on tient compte des conditions du pays, on ne peut s'attendre à ce que nous puissions conserver les services d'hommes compétents moyennant la solde actuelle, vu qu'ils peuvent gagner beaucoup plus en dehors de la gendarmerie.

Nous avons perdu quelques-uns de nos meilleurs hommes durant l'année par l'achat des congés et par l'expiration des engagements, tout simplement à cause de l'exéguité de la rémunération accordée pour le service. Il est vraiment décourageant de constater que des hommes occupant des positions inférieures dans le pays reçoivent le double et le triple de ce qui est accordé aux gendarmes.

En ce qui concerne les officiers, on admet que c'est la classe d'hommes la plus pauvrement rétribuée au Yukon, lorsque l'on tient compte de leurs responsabilités et des diverses fonctions qu'ils sont tenus d'exercer.

BATEAU À VAPEUR DE LA GENDARMERIE.

En septembre, vu la dépense énorme qu'il avait fallu faire durant l'été dernier pour transporter des marchandises aux divers postes détachés et pour le transport ordinaire, il a été jugé opportun d'acheter le vapeur *May West* de la Cour de l'Amirauté. Ce coquet petit vapeur est très rapide, et je suis certain qu'il réduira au minimum nos dépenses de transport durant l'année prochaine. Après l'avoir acheté, nous avons changé son nom et il se nommera désormais le *Scout*. Il a fait un voyage très rapide à la circonscription de McQuestion pour y transporter des marchandises et des provisions.

Vu le prix élevé que l'on exige ici pour les "cales", on l'a envoyé en hivernage au Cheval-Blanc, où il sera mis en cale sèche et où il subira les réparations nécessaires. Notre intention est de nous servir, l'été prochain, du *Scout* pour faire des patrouilles régulières en remontant et en descendant le fleuve, et cela facilitera l'arrestation des criminels.

PÉNITENCIER.

En faisant mon rapport pour l'année dernière sur le pénitencier et la prison commune, je dois dire que j'ai été très satisfait de la discipline maintenue par le maréchal des logis Hillyard, qui a rempli sa tâche très difficile de préfet avec beaucoup de soins et de diligence. 610 prisonniers ont été détenus durant l'année. Il se répartissent comme suit:—

Blancs, hommes	549
" femmes	26
Sauvages, hommes	6
" femmes	3
Aliénés	26
Total durant l'année	610
Nombre de forçats détenus	28
" détenus à la prison commune	94
Total des condamnés	122
Nombre maximum en un même jour	125
" minimum "	23
Moyenne quotidienne durant l'année	40·50
Nombre des prisonniers détenus à minuit le 30 nov. 1902	27

PRISONNIERS GRACIÉS.

Avis a été reçu du Secrétaire d'Etat à l'effet que les prisonniers suivants avaient été graciés :—

Nom.	Crime.	Sentence.	Date.	Remarques.
Manson, Amanda	Vol	3 ans	4-6-02	Ces femmes devront quitter la région.
Thompson, Mollie	"	4 "	4-1-02	
Duchesneau, Alphonse	"	3 mois	13-9-02	Sans conditions.

FORCATS LIBÉRÉS APRÈS AVOIR SUBI LEUR PEINE.

Nom.	Crime.	Sentence.	Date de la libération.
O'Brien, John Jas	Vol	5 ans	8-2-02
Casey, Timothy	"	2 "	12-4-02
Rodriguez, Francisco	Sodomie	2 "	24-4-02
Hendrickson, Carl	Vol	5 "	25-6-02

TRANSFERT DE PRISONNIERS.

Les forçats dont les noms suivent ont été transférés au pénitencier de New-Westminster en octobre dernier :—

Nom.	Crime.	Sentence.	Date.
Slorah, Jas	Meurtre	A être pendu*	1er oct 1902.
Brophy, William	Vol avec circonstances aggravantes	A perpétuité	"
Frank, Otto Paul	Tentative de meurtre	14 ans	"
Harris, Edwin B	Complice d'un vol à main armée	10 "	"
Moss, William	Vol	7 "	"
Thornton, Thos	Vol et tentative d'évasion	7 "	"
Sarga, John	Homicide	7 "	"
Kennedy, Jas	Voie de faits avec tentative de vol.	5 "	"
Collins, David	Vol	3 "	"
Berger, Daniel	"	2 "	"

* Plus tard commué en emprisonnement perpétuel.

DISCIPLINE ET CONDUITE DES PRISONNIERS.

La discipline a été bien maintenue et la conduite des prisonniers a été bonne durant l'année dernière.

SANTÉ DES PRISONNIERS.

La santé des prisonniers a été exceptionnellement bonne durant l'année dernière.

NOURRITURE DES PRISONNIERS.

Les aliments fournis durant l'année dernière ont été d'excellente qualité, et satisfaisants sous tous les rapports.

VÊTEMENTS DES PRISONNIERS.

Certains effets d'habillement pour les prisonniers ont été achetés ici de temps à autres et ils étaient de bonne qualité.

Cependant, la majeure partie des vêtements portés par les forçats et les détenus de la prison commune sont tirés des magasins de l'intendance.

ÉQUIPEMENT DE LA PRISON.

Les serrures, fers, menottes et boulets et chaînes sont tous en bon état. Plusieurs paires de menottes neuves ont été reçues durant l'année.

PRISONNIÈRES.

Les rapports de la directrice à ce sujet sont des plus satisfaisants. Une seule des ondamnées aux travaux forcés a été accusée d'infraction à la discipline, la nommée

Manson. Elle a été graciée depuis. Aucune autre difficulté n'a été éprouvée. La conduite des autres condamnées aux travaux forcés a été bonne.

EXÉCUTIONS.

Edouard Labelle et Victor Fournier ont été condamnés à mort. Le premier sera pendu le 10 janvier 1903, et le dernier le 20 janvier 1903, pour le meurtre de Léon Bouthillette et de Guy Beaudoin, deux membres d'un parti de trois Canadiens français se rendant à Dawson qui ont été tués sur une île du fleuve Yukon à environ 10 milles en aval de la rivière Stewart. Ces meurtres ont été d'une nature particulièrement atroce, et le fait d'avoir livré les coupables à la justice est considéré par tout le monde comme un chef-d'œuvre d'habileté policière et fait beaucoup d'honneur aux membres de la gendarmerie qui se sont occupés de l'affaire et qui ont recueilli pièce par pièce le merveilleux enchaînement de preuves qui a amené la conviction des meurtriers. Fournier a été arrêté à Dawson ; Labelle, qui s'était enfui hors du pays, a été suivi et finalement arrêté à Wadsworth, Nevada, E.-U. d'A. Ayant renoncé à contester l'extradition, il a été amené à Dawson pour y subir son procès.

GARDE DES PRISONNIERS.

En dépit de la surveillance la plus constante et la plus minutieuse, le degré de compétence des gardes est loin d'être satisfaisant. Au cours de l'année dernière un certain nombre de gendarmes jeunes et dépourvns d'expérience ont été tirés au sort pour venir au Yukon remplacer ceux qui avaient été libérés ; ceci a nécessité l'entraînement constant de ces hommes nouveaux qui sont, à leur début, virtuellement incapables de remplir les devoirs responsables qui incombent à ceux qui sont chargés de la garde des forçats, vu que les moyens de contraindre les prisonniers de cette catégorie sont des plus primitifs et nécessitent la plus grande vigilance.

La plupart des prisonniers enfermés dans cette prison ont un grand nombre d'amis à Dawson, et les conditions dans lesquelles ils se trouvent excluent la possibilité de les empêcher de venir en contact avec les habitants. Bien que l'on n'ait signalé durant l'année ni évasion, ni tentative d'évasion, je considère que cela a été évité grâce â la surveillance la plus constante et au maintien de la discipline la plus rigide. Le système actuel, qui consiste à désigner des hommes pour la garde des prisonniers, est cause que toute la division est plus ou moins mise en contact avec les détenus, et le résultat est facile à concevoir.

Considérant la nature ardue et responsable de ce travail, et la nécessité d'amener les hommes à s'intéresser à cette besogne, je recommanderais fortement d'accorder à ceux qui sont employés à la garde des prisonniers au moins le même montant de solde de travail qui est alloué pour les autres travaux supplémentaires, savoir : cinquante centins par jour.

L'expérience du passé m'a fortement convaincu que seul un personnel permanent pourrait conduire les prisonniers comme ils devraient être conduits, et je vous prie respectueusement d'examiner cette affaire dès que vous le pourrez.

TRAVAIL DES PRISONNIERS.

Durant l'année dernière, les forçats et prisonniers ont été occupés de la manière suivante :

Le drainage, le nivellement du terrain, le coupage du bois et l'enlèvement des déchets en général ont été faits par les prisonniers qui n'ont pas de métier. Un certain nombre d'améliorations aux casernes ont aussi été faites par les forçats et autres prisonniers.

Tous les anciens ateliers d'artisans ont été démolis et un bâtiment en bois rond de 67 x 20 a été construit, aménagé et divisé en une série d'ateliers comprenant : menuiserie, forge, atelier de peinture et boutique de tailleur, La partie supérieure du bâtiment est occupée par le magasin de l'intendance. Ces ateliers sont très commodément aménagés et offrent toutes les facilités possibles pour y faire de bon travail. Ils sont pourvus de lumière électrique et de cheminées en brique, et par conséquent il y a peu de

danger d'incendie. L'asile des aliénés a été transporté tout d'une pièce à une distance de cinquante pieds en arrière et mis dans l'alignement des ateliers. Toutes les casernes ont été replanchéiées, lambrissées en bois et peinturées. On a construit à l'hôpital une allonge de 21 x 24.

Un tuyau de drainage de 8 x 8 x 200 de longueur a été posé à travers le carré des casernes.

Une place d'armes de 385 x 410 a été nivelée en arrière des casernes.

On a enlevé l'écorce des murs en bois rond de tous les bâtiments, et les pièces de bois ont été jointoyées et badigeonnées, ce qui améliore de beaucoup l'apparence des casernes.

On a creusé dans la terre gelée des caves de 16 x 16 au logement du commissaire adjoint, à l'hôpital et au logement du surintendant Cuthbert ; les deux premières ont été planchéiées et enduites d'un revêtement de ciment et de pierre.

Les bureaux de la division B, et des quartiers généraux ont été lambrissés et peinturés, et l'on y a fait d'excellent travaux d'ébénisterie, ce qui les rend comparables aux meilleurs bureaux de la ville.

On a construit une allonge au logement ci-devant occupé par l'inspecteur McDonell et maintenant occupé par l'inspecteur Taylor.

Un excellent pavé en blocs de bois a été posé dans les écuries.

On a employé durant la majeure partie de l'année un forgeron, un mécanicien, un conducteur et un ajusteur.

On a cultivé un jardin où l'on a récolté assez de légumes pour alimenter partiellement les divers ordinaires.

RÉFECTIONS ET RÉPARATIONS À LA SALLE DE POLICE.

La salle des femmes a été enlevée du bloc A, et on en a construit une très com mode contenant huit cachots, avec un espace suffisant pour les travaux de buanderie, amenagé dans le bloc B.

L'espace laissé libre dans le bloc A, par le transport de la salle des femmes, a été ajouté à la section du pénitencier, qui contient maintenant 22 cachots.

RÉFECTIONS ET RÉPARATIONS NÉCESSAIRES A LA SALLE DE POLICE.

L'intérieur de la prison pourrait être rendu beaucoup moins sombre et de beaucoup amélioré au moyen d'une couche de peinture, surtout les cachots, qui sont très sombres.

On aurait besoin d'une petite salle pour l'usage des prisonniers lorsqu'ils ont à s'entretenir avec leurs avocats, le système actuel qui consiste à les retenir dans le corps de garde offrant de graves inconvénients. Les prisonniers arrêtés en vertu de brefs de *capias* et les témoins pourraient aussi se servir de cette salle. Dans l'état actuel des choses, il faut enfermer les prisonniers de cette catégorie avec les criminels.

On a grand besoin de matière à lire pour l'usage de la prison, les livres en mains ayant été lus et relus par les prisonniers à long terme. On a fait tous les efforts possibles pour effectuer un échange de livres avec les bibliothèques locales, mais sans succès.

RÉPARATIONS AU CIMETIÈRE DE LA GENDARMERIE.

Durant l'été dernier, le cimetière de la gendarmerie, sur la côte en arrière de Dawson, a été complètement restauré et réparé. La clôture qui l'entoure a été reconstruite ; les pierres tombales ont été replacées et redressées ; l'herbe a été fauchée ; les tertres des sépultures ont été arrondis, les fosses remplies au besoin, et tout le cimetière a été généralement amélioré.

PROVISIONS.

Les provisions reçues l'année dernières ont été en général de bonne qualité.

L'ancien système en vertu duquel on donnait les entreprises de fourniture à Ottawa pour nous envoyer des vivres, etc., du dehors, a été abandonné, et, à l'exception du beurre, toutes nos provisions sont achetées ici, en vertu d'un contrat passé avec Chas. Milne & Cie ; La quincaillerie est achetée ici, en vertu d'un contrat passé avec MM. McLennen & Cie. le bœuf, de P. Burns & Cie ; le bois, de J. H. Davidson à l'entreprise.

En vertu de ce système nos fournitures sont de bien meilleure qualité et nous n'avons à subir ni perte ni dommage causés durant le transport.

ÉTAT SANITAIRE DE DAWSON.

L'état sanitaire de Dawson est aujourd'hui tel qu'il pourrait être un sujet d'orgueil pour n'importe quelle ville, grande ou petite. C'est un sujet dont les anciens ne se lassent jamais de parler, vu qu'ils se rappellent parfaitement ce qu'était autrefois Dawson : une fondrière ou un marais devenu aujourd'hui une ville pourvue de toutes les améliorations modernes.

Des tuyaux de drainage, égouts, fossés, etc., ont été construits au cours de l'été dernier ; les chemins ont été exhaussés et nivelés ; les déchets sur les terrains vagues ont été enlevés et transportés aux dépotoirs de la ville, et les citoyens ont employé avec grand succès les divers moyens d'embellir la ville ; il faut voir cela pour l'apprécier, et il serait impossible de donner une description complète des progrès accomplis.

L'hiver dernier on avait recours à l'ancien système consistant à déposer les déchets sur la glace, et tous les déchets de l'hiver ont été emportés par la débâcle. Cet été on a cessé de se servir des anciens chalans, et un dépotoir municipal a été établi à l'extrémité nord de la ville.

Le poste détaché de la station de ville a fait preuve de beaucoup de vigilance en surveillant l'exécution des règlements concernant la salubrité, et l'excellent état sanitaire de la ville est dû en grande partie au zèle déployé par ces hommes. La gendarmerie agit toujours de concert avec l'officier de santé.

Il me fait plaisir de faire rapport que la fièvre typhoïde diminue chaque année, ce qui fait beaucoup d'honneur à l'état sanitaire de Dawson.

Cette année, les décès causés par la pneumonie ont été de beaucoup moins nombreux que ceux de l'année précédente.

Nous n'avons pas eu d'épidémie de petite vérole ici, l'année dernière, bien qu'un patient soit arrivé à bord du vapeur *White Horse* en juin dernier et ait été envoyé au lazaret, où il s'est rapidement rétabli. Le vapeur et ses passagers ont été mis en quarantaine durant la période réglementaire, mais nul autre cas ne s'est déclaré et la quarantaine a été levée.

POSTE DE VILLE.

Lorsque Dawson a été érigée en municipalité de ville, avec l'approbation du commissaire adjoint, le poste détaché de ville, composé d'un maréchal des logis, d'un brigadier et de douze gendarmes, a été employé par le conseil de ville à faire la police de la ville et à veiller à l'exécution des règlements municipaux. Je suis d'opinion que cette mesure a été approuvée par les citoyens responsables. Le conseil a adopté de nombreux règlements, et les membres du poste détaché ont veillé avec soin à leur mise en vigueur. Le nombre des condamnations en vertu des règlements depuis la mise en vigueur de la charte municipale jusqu'à cette date a été de 244.

Une quantité considérable de besogne relative au bureau du shérif a été expédiée par les hommes du poste détaché, qui ont signifié et exécuté les sommations, brefs de *capias*, saisies, etc., et ont agi comme huissiers. Le nombre de brefs et de sommations exécutés par le poste détaché depuis le 1er décembre 1901 jusqu'au 30 octobre 1902, a été de 439.

Un membre du poste détaché a été désigné chaque jour, ou chaque fois que l'occasion s'en est présentée, pour aider dans l'exercice de ses fonctions à l'inspecteur chargé par la ville du service de prévention des incendies, et toute contravention à l'ordonnance relative aux incendies a été l'objet d'une intervention prompte et efficace.

Il y a eu très peu d'incendies sérieux dans la ville durant l'année, grâce à la compétence du corps des pompiers de la ville.

Le sous-officier commandant le poste détaché agit comme inspecteur de salubrité et il est secondé par les membres du poste détaché pour faire observer les règlements d'hygiène de la ville. La ville a été entretenue dans un état de grande propreté. Toute contravention à l'ordonnance a été promptement réprimée. Le nombre de condamnations a été de vingt-trois.

Toute l'aide possible a été donnée à l'inspecteur des permis de vente en ce qui concerne la mise en vigueur des dispositions de l'ordonnance relative au débit des liqueurs dans le Yukon. Le nombre de procès dans les limites de la ville durant l'année a été de six.

La classe criminelle a été l'objet d'une surveillance stricte et constante de la part du poste de ville, ce qui a eu pour effet de forcer un grand nombre de gens sans aveu à quitter Dawson. Environ 300 individus de réputation douteuse, tels que joueurs, prostituées, souteneurs, habituées des salles de danse, escarpes, chourineurs, tapageurs et pugilistes ont quitté la ville durant la saison, et très peu d'entre eux sont revenus. L'interdiction des jeux de hasard, et la suppression des désordres qui se produisaient dans les salles de danse leur a enlevé leur occupation, et comme ils ne veulent pas se livrer à un travail honnête, ils ont compris que le mieux pour eux était de quitter le pays.

On trouvera ci-dessous une liste des arrivages et des départs des passagers durant l'année dernière, ainsi qu'un relevé des marchandises arrivées à Dawson durant la saison. Un nombre considérable de personnes est aussi arrivé du haut du fleuve en chalans et en petits bateaux.

Arrivages—

	Personnes.
Du Yukon inférieur par Saint-Michel	1,250
Du Yukon supérieur par Cheval-Blanc	3,688
	4,938

Départs—

	Personnes.
Pour des endroits sur le fleuve	6,099
Pour le bas du fleuve	1,006
Total des deux côtés	7,015

Marchandises arrivées à Dawson—

	Tonnes.
Par Saint-Michel	8,247
Par Cheval-Blanc	18,950
Total des deux côtés	27,197

VÉHICULES.

Les véhicules de la division comprennent maintenant ce qui suit :—

Traîneaux du Yukon	36
Gros traîneaux à doubles patins	3
Traîneaux légers à doubles patins	3
Travoies	4
Cutters simples	1
Chariots lourds	4
Chariots, ouverts, à ressorts	2
Barouches, simples	1
Canots	14

Ces véhicules, à l'exception d'un certain nombre de traîneaux et de canots du Yukon, sont tous en bon état de service.

Dans bien des cas, les traîneaux et les canots servent depuis des années de véhicules aux hommes des divers postes détachés le long du fleuve et, naturellement, ils sont usés au point de n'être plus propres au service ; le fond des canots étant pourri, il en coûterait plus pour les réparer que pour en acheter des neufs. On a fait beaucoup de voyages en canot cette année au sujet de la cause de meurtre Fournier-Labelle et d'autres affaires importantes.

Un certain nombre des traîneaux seront impropres au service après la saison prochaine, et je me permettrai de suggérer que l'on achète ici ceux dont on aura besoin plus tard ; cela reviendra moins cher et cela sera plus satisfaisant. Les prétendus traîneaux "Yukon" reçus du dehors durant la dernière saison ont tous dû être rétrécis à la largeur réglementaire de 16 pouces.

On est maintenant à peinturer tous les véhicules conformément à l'ordre général relatif à ce sujet.

Les véhicules supplémentaires suivants seront requis pour la prochaine saison :—

Traîneaux lourds à doubles patins	2
" légers "	2
Chariots lourds	2
Cutters, simples	1
Barouches, doubles	2
Chariots légers, à ressorts	1
Canots	10
Travoies	10

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. H. ROUTLEDGE,
Inspecteur.

ANNEXE C.

RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR A. E. C. McDONELL, ROUTE DALTON.

GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST, SOUS-DISTRICT DE LA DIVISION "H",
POSTE DE LA ROUTE DALTON, C.-B., 10 octobre 1902.

A l'Officier commandant,
Division H, G. à C. du N.-O.
Cheval-Blanc, T. Y.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel des services faits par les hommes placés sous mes ordres dans le sous-district de la route Dalton durant l'année qui vient d'expirer.

J'ai pris le commandement du poste et du district de la route Dalton le 16 juillet, remplaçant à cette charge l'inspecteur Walke, après avoir permuté de la division B cantonnée à Dawson. Mon rapport sur ce qui s'est passé avant cette date a été compilé d'après les données trouvées dans le bureau.

ÉTAT GÉNÉRAL DE LA CIRCONSCRIPTION.

La circonscription placée sous la surveillance de mon commandement s'étend de la frontière internationale à Wells, C.-B., qui est située au confluent des rivières Kluhini et Chilcat au sud, jusqu'aux Cinq-Doigts, sur le fleuve Yukon, au nord, soit une distance de trois cents milles, qui est habitée par les sauvages Stick et quelques prospecteurs disséminés sur les divers creeks.

En somme, la circonscription offre de bonnes perspectives pour l'avenir. Tous les prospecteurs que j'ai vus et avec lesquels j'ai causé ont exprimé leur intention de revenir au printemps. On a trouvé de bons indices d'or de placer sur divers creeks, et une pépite de $8 a été trouvée sur le "Mush-Creek" ou "Fraser-Creek" comme on le nomme maintenant dans les archives.

Je suis d'opinion qu'avant longtemps on fera quelque bonne découverte d'or qui déterminera une course aux terrains miniers et ouvrira la région.

CRIME.

Le 3 août, M. W. Purdue est arrivé au poste détaché de Dalton-House avec trois chevaux et quatorze mules qu'il avait hivernés aux environs de "Hootchi". Il a déclaré qu'il lui manquait trois bêtes. Il dit avoir été informé par des sauvages que les chevaux ont été volés de bonne heure le printemps. Plus tard, M. Hanley, associé de Perdue, m'a informé qu'il avait vu l'un de ses chevaux près de l'extrémité inférieure du lac LaBarge, sur la rivière Trente-Milles, et il m'a dit qu'il s'occuperait de l'affaire à son retour.

Le 7 septembre, MM. Hughes, Slimpert et Slane sont arrivés de Mush-Creek et ont fait rapport que leurs caches avaient été enfoncées et qu'on leur avait enlevé toutes leurs provisions et quelques vêtements pendant qu'ils étaient absents à la recherche de l'or. Ils soupçonnaient des sauvages. Le gendarme Hume fit une enquête, mais il ne put découvrir aucun indice des voleurs ni des effets volés La plupart des sauvages étaient encore à la chasse durant la saison d'automne.

Le 2 octobre, Peter Ehret et son associé sont arrivés ici de la rivière Kashaw et ont fait rapport que leur cache avait été enfoncée et qu'on en avait enlevé toutes leurs

provisions, quelques vêtements et des munitions. Il soupçonnait des sauvages de Hootchi ou du Cheval-Blanc, vu que ces sauvages avaient été vus dans les environs vers le même temps et qu'il avait vu des pistes de mocassins dans le voisinage.

Ceci semble à première vue une liste très courte d'offenses légères pour une année entière dans une circonscription, mais si l'on n'y mettait ordre la liste augmenterait et il pourrait en résulter de sérieuses difficultés entre les sauvages et les prospecteurs. Un de ces derniers me disait : "Si jamais j'en surprends un à piller ma cache, je lui ferai sauter la cervelle comme s'il s'agissait d'un ptarmigan." Le seul moyen de prévenir ces déprédations est de rendre les patrouilles plus fréquentes sur les creeks où se trouvent les caches des prospecteurs, et de surveiller tout le monde.

ROUTES MULETIÈRES.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a employé une petite équipe d'hommes à réparer les routes muletières ouvertes de Wells au Creek à l'Ours, une distance de 10 milles, et de Wells à Rainy-Hollow, une distance de 35 milles. Cette route a été très molle et en certains endroits impassable pour les cavaliers durant le mois dernier, par suite du fait que la saison a été exceptionnellement pluvieuse.

L'eau de la rivière Kluhini a été très basse durant la majeure partie de l'été, et des attelages ont pu utiliser le lit de la rivière pour apporter des marchandises de Wells.

On a très peu voyagé dans cette circonscription durant l'année. On dit que la route Dawson est très molle en certains endroits et qu'elle est obstruée par un grand nombre d'arbres renversés. Le brigadier Todd dit que c'est la partie la moins passable de la route muletière d'ici au Cheval-Blanc.

MALLES ET BUREAUX DE POSTE.

Le gouvernement des Etats-Unis a un service de poste hebdomadaire de première classe jusqu'au Porc-Epic, à sept milles de distance de notre poste, ce qui est très commode pour nous. Sans cela il nous faudrait établir notre propre service postal jusqu'à la Mission Haines. Je crois qu'il est regrettable que le gouvernement n'ait pas fait droit à la requête signée l'an dernier et demandant l'établissement d'un bureau de poste à Wells. Nous aurions pu alors avoir notre propre service.

POISSON, GIBIER ET ANIMAUX À FOURRURE.

Les animaux à fourrure, à l'exception de l'ours, ont été rares durant cette saison, et les sauvages Stick sont loin d'avoir eu le succès des années précédentes. Ils ont tué beaucoup de chèvres et de moutons de montagne et beaucoup d'ours. Entre le Glacier et les Camps d'Ours, sur la route Dalton, le ptarmigan est très nombreux. Il n'est pas rare, en ces parages, qu'un seul chasseur en abatte une centaine par jour. Le poisson, le saumon surtout, a été très abondant durant cette saison. Notre poste détaché de Dalton-House en a préparé, fumé et séché pour la pâtée des chiens, 3,000 livres, après avoir nourri les chiens durant tout l'été.

Le poste détaché de Wells est loin d'avoir aussi bien réussi. On y a éprouvé beaucoup de difficulté à sécher le saumon à cause de l'humidité de la saison, et tout le travail a été en pure perte jusqu'à la fin de juillet, vu que tout le poisson s'est gâté et qu'il a fallu le jeter. Depuis lors, on a mieux réussi et l'on a fait sécher 1,000 livres de poisson après avoir nourri les chiens durant tout l'été. Je vais faire geler environ 2,000 livres de saumon frais, tant pour le poste détaché de Wells que pour celui-ci, dès que le temps sera devenu assez froid.

SAUVAGES.

Tous les sauvages de cette circonscription pourvoient à leurs propres besoins au moyen de la chasse et de la pêche.

Plusieurs plaintes ont été portées récemment contre les sauvages Hootchi et ceux du Cheval-Blanc, que l'on accuse de piller les caches des prospecteurs lorsqu'ils vont à la chasse. Je recommanderais de renforcer le poste détaché de Dalton-House de façon à ce qu'il soit composé d'un sous-officier et de trois gendarmes, avec trois chevaux, afin d'exercer la surveillance sur tous les creeks explorés par les prospecteurs.

Les sauvages Chilcat qui habitent le long de la rivière du même nom, et dont le groupe principal est à Kluk-wan, village sauvage situé à trois milles en aval du poste détaché de Wells, forment une tribu très industrieuse, et quelques-uns d'entre eux passent pour être très à l'aise. Ils ont la haute-main sur le transport des marchandises par la rivière Chilcat depuis son embouchure jusqu'au poste détaché de Wells.

Mais malgré toute leur industrie et leur prospérité, ils semblent tenir à leurs superstitions traditionnelles, comme cela a été démontré au commencement de l'hiver dernier par la brutalité avec laquelle ils ont traité un jeune sauvage qu'ils considéraient comme possédé de l'esprit malin, ce qui, disaient-ils, lui donnait le pouvoir d'ensorceler les autres membres de la tribu.

Le récit suivant est emprunté au rapport du gendarme Leeson, qui commandait alors le poste détaché de Wells :—

A 6 heures du soir, le 1er février 1902, M. Sellon, le missionnaire de Klukwan, est venu au poste détaché et a demandé notre aide afin de délivrer un jeune sauvage nommé Kodik, ou Willie Jackson, qui était accusé de sorcellerie et qu'un autre sauvage nommé Yakeska retenait et torturait.

Je refusai formellement, en ma qualité de membre de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, de me mêler de cette affaire, vu que cela se passait du côté américain de la frontière, que notre intervention pourrait être mal interprétée et que cela pourrait mettre la gendarmerie dans une position fausse, mais je dis à M. Seldon que, comme simple particulier, j'irais lui aider. Les gendarmes Brown et Simpson offrirent alors spontanément leur aide et, laissant le poste en charge du constable spécial Jim, nous allâmes tous trois avec M. Sellon, habillés en bourgeois, emportant nos revolvers privés ainsi qu'une pelle et une hache.

En arrivant à Klukwan nous primes la maison par surprise et nous entrâmes sans résistance, ayant mis le revolver à la main par mesure de précaution. Après avoir fait des recherches, nous trouvâmes le jeune Kodik, dans un trou, en dessous des planches de l'appentis. De grosses bûches de bois avaient été empilées sur les planches pour les assujettir. Il n'était pas ligotté et il avait ses habits et une couverture, mais comme il n'y avait pas de bois de chauffage dans cet appentis, il était presque gelé et à moitié mort de faim. Il pouvait à peine marcher ou parler lorsque nous le sortîmes du trou, de sorte que nous le transportâmes à la maison de M. Sellon, où nous pûmes le restaurer au moyen de stimulants et de nourriture.

A ma demande, les gendarmes Brown et Simpson retournèrent alors au poste détaché, et vu qu'il ne semblait plus y avoir de difficultés à craindre, je restai à la maison de M. Sellon à faire la garde de crainte qu'on ne tenta de reprendre Kodik.

Kodik déclara qu'il n'avait pas mangé depuis le mardi soir et qu'il avait été enfermé depuis le mercredi. Nous avons constaté sur la personne de cet enfant les marques suivantes de mauvais traitements :

1. De grosses bosses sur la tête provenant de coups de pieds.
2. Vilaines entailles aux poignets causées par une corde fine.
3. Entailles et égratignures faites sur l'épine dorsale au moyen d'un instrument pointu.
4. Echauffures aux jarrets.

Kodik expliqua les entailles aux poignets en disant qu'on lui avait fortement lié les mains derrière de dos, puis qu'on les avaient remonté de force pour les lier à une longue mêche des cheveux de son front, et qu'on l'avait laissé durant des heures dans cette affreuse position. Les entailles et les égratignures sur son dos avaient été faites au moyen d'un baton pointu, et les échauffures aux jarrets avaient été produites au moyen de la vapeur s'échappant du bec d'une bouilloire.

Yekeska, un autre sauvage, était malade au lit, et sa femme et ses amis avaient torturé cet enfant accusé de sorcellerie afin de le forcer à enlever le sort qu'on l'accusait d'avoir jeté à Yekeska et à rendre la santé à ce dernier. Les sauvages croyaient que si Kodik pouvait résister pendant dix jours, il deviendrait un magicien de premier ordre, et dans ce cas Yekeska mourrait, mais que s'ils pouvaient forcer Kodik à renoncer à la sorcellerie avant dix jours, Yekeska recouvrerait la santé et Kodik perdrait tout son pouvoir pour le mal.

Peu de temps après avoir mis l'enfant dans la maison de M. Sellon, nous fûmes entourés par une foule furieuse, comprenant quelques hommes armés, qui nous sommè-

rent de leur livrer Kodik. Ils n'osèrent pas se livrer à des actes de violence, car nous les avertîmes que nous ferions feu à travers la porte, et nous avions déjà tiré une balle à travers le mur, assez haut pour qu'elle ne put blesser personne, lorsque nous les avions entendus rôder autour de la maison. Ils se consultèrent et continuèrent leurs menaces jusqu'à une heure et demie, dimanche matin. Il était évident que tous les sauvages de Kluk-wan, même les plus instruits, croyaient fermement à la sorcellerie.

Yiltcock, le grand chef, qui avait parlé le plus, déclara que la diminution de la population et la mort de tous ses amis personnels étaient dues à la sorcellerie.

Vers midi, le dimanche, le gendarme Brown est venu voir comment nous nous tirions d'affaire, et il nous a annoncé que la tranquillité régnait dans le village, de sorte que M. Sellon, le gendarme Brown, Kodik et moi nous pûmes traverser le village à pied sans être molesté et retourner au poste détaché. M. Sellon, voyant Kodik en sûreté au poste détaché, retourna à Kluk-wan, et le lundi il revint me dire qu'il avait obtenu des sauvages que Kodik pourrait s'en aller avec lui à Sitka, où il entrerait à l'école industrielle, M. Sellon promettant de faire son possible pour qu'aucun procès ne fut intenté aux sauvages. M. Sellon désirant étouffer l'affaire afin d'empêcher que les coupables fussent inquiétés, vu que cela pourrait nuire à ses travaux comme missionnaire, nous n'avons jamais mentionné l'affaire excepté pour consigner la délivrance de Kodik dans le rapport hebdomadaire.

Le bref a été émis sur déclaration sous serment devant A. R. McIntosh, commissaire et juge de paix ex-officio, à la Mission Haines, Alaska, et M. Sellon a été autorisé par ce magistrat pour agir en cette affaire.

AIDE AUX AUTRES DÉPARTEMENTS.

En prenant le commandement, j'ai aussi remplacé le médecin auxiliaire Fraser dans l'exercice des fonctions de sous-percepteur des douanes à ce poste. Les perceptions sont très minimes, vu qu'il y a eu très peu de voyageurs sur la route Dalton durant cette saison.

Les perceptions depuis le 1er décembre 1901 jusqu'à cette date ont été comme suit :

Poste de la route Dalton	$ 833 57
Poste détaché de Wells	" 125 02
Poste détaché de Dalton-House	Rien
Total des perceptions	$ 958 50

Le gendarme Leeson a commandé à Wells et a agi comme sous-percepteur des douanes à cet endroit jusqu'à ce qu'il ait été remplacé par le gendarme Hume le 3 octobre. Ce dernier commande maintenant ce poste, où il agit comme sous-percepteur des douanes. Le médecin auxiliaire Fraser est registraire des mines pour le Territoire du Yukon sur la route Dalton.

Ci-suit le montant des redevances perçues durant l'année, depuis le 1er novembre, 1901 jusqu'au 6 octobre 1902.

177 concessions émises à $15	$ 2,655 00
142 certificats de mineurs libres à $15	1,420 00
39 transports à $2	78 00
Total	$ 4,153 00

EXPLOITATION MINIÈRE ET NOUVELLES DÉCOUVERTES.

La région minière dans le Territoire du Yukon est virtuellement une quantité inconnue. Le peu de recherches qui ont été faites jusqu'à présent ont rapporté d'assez bons échantillons du métal précieux, une pépite de $8 ayant été trouvée à Mush-Creek. Il n'a pas été fait assez de travail sur aucun des creeks pour démontrer complètement leur valeur, et les rares prospecteurs qui ont travaillé cet été n'ont eu ni le temps ni les moyens de faire beaucoup de travail.

Sur le Mush-Creek, l'or se trouve dans le lit du cours d'eau actuel. En cela, ce creek diffère de ceux du district de Dawson, où toutes les veines exploitables ont été trouvées dans d'anciens lits de cours d'eau desséchés.

Ci-suit une liste des claims de découvertes inscrits :

Fraser-Creek, J Smith et F. Altemose.
Gold-Run, E. Klett et D. Murphy.
Moose-Creek, A. Maurice et P. Ehret.
Forty-Cent-Creek, A. F. Fonzo.
Canon-Creek, J. W. Smith et J. Lindsay.
Victoria-Creek, P. Ehret.

La plupart des prospecteurs partis cet automne sont allés au Canon-Creek, et la majeure partie de l'or recueilli a été trouvé sur ce cours d'eau.

Il faut transporter à dos d'homme les provisions sur une distance de 150 milles avant que d'atteindre l'un des creeks nommés ci-dessus.

Division minière de Rainy-Hollow, C.-B.

Le travail de répartition a été fait sur les claims miniers durant l'année et 82 certificats de travaux ont été émis.

Les propriétaires des claims ci-dessus s'attendaient à une affluence de capitaux cette année, mais cette attente ne s'est pas réalisée.

Division minière du Porc-Epic, C.-B.

Il n'y a pas eu de découvertes dans ce district cette année, et l'on a fait comparativement peu de travaux sur les claims de placer sur le creek de l'Ours, et la quantité d'or que l'on a extrait ne vaut pas la peine d'une mention spéciale.

Les fonctionnaires de la Colombie-Britannique, comprenant le capitaine Rand, S.M. & R.M., et le constable McKenna, ont leurs bureaux à Wells.

Quantité d'or exportée.

Nom.	Onc.	Gros.	Grs.
J. W. Smith	3	15	.
E. Wassenbacher	2	12	..
E. A. Krueger	1	16	..
P Hughes	2	3	3
W. H. Slimpert	1	11	6
L. A. Slane	1	6	6
P. Ehret	5	15	..
A. Maurice	5	5	..
B. Fitch	2	5	..
M. McElravey	2	15	..
Total, exportation	29	103	15

PATROUILLES.

On a entretenu des patrouilles hebdomadaires durant les mois d'été entre Wells, C.-B, et ce poste, et des patrouilles mensuelles venant du poste détaché de Dalton-House La patrouille la plus importante de la saison a été faite par le brigadier Todd et le gendarme Stanbridge. Ils sont partis d'ici le 25 juin, avec deux chevaux de selle et deux chevaux de bât, avec ordre de se rendre au Cheval-Blanc par la route la plus courte et la meilleure, et d'engager un sauvage en arrivant à Dalton-House pour agir comme guide.

Le brigadier Todd a engagé le docteur Scottie, un sauvage Stick, et a continué son voyage le 28, arrivant au Cheval-Blanc après dix jours d'un voyage facile.

Il rapporte qu'il n'a rencontré aucun obstacle sérieux en route, si ce n'est qu'il a été obligé de couper des arbres renversés et de construire un radeau pour traverser les rivières à la Vase et Takheena.

Il a passé le long de très belles fondrières à foin et de belles prairies à moins de soixante milles du Cheval-Blanc.

Le brigadier Todd et son parti ont quitté le Cheval-Blanc à leur voyage de retour le 12 juillet, les gendarmes Burke et Webster l'accompagnant jusqu'aux Prairies. Le 15 juillet, des fondrières à foin ont été jalonnées pour les besoins de la gendarmerie par le brigadier Todd et les gendarmes Burke et Webster, conformément à vos ordres. Le 16, les gendarmes Burke et Webster sont retournés au Cheval-Blanc et le brigadier Todd et son parti ont continué leur route, arrivant ici le 23 juillet, après avoir laissé au poste détaché de Dalton-House la jument grise et le poulain que vous aviez envoyés avec lui. Le guide sauvage a été congédié en arrivant à Dalton-House.

Ci-suit le tableau des distances et des campements :

TABLEAU des distances du Cheval-Blanc, T.Y., à la Mission Haines, Alaska, en passant par le poste de la route Dalton.

	Milles
Du Cheval-Blanc à la rivière Takheena	10
De la rivière Takheena à la rivière à la Vase	20
De la rivière à la Vase aux prairies	30
Des prairies au débarcadère Champlain	10
Du débarcadère Champlain à la rivière Kluhini	32
De la rivière Kluhini à la rivière Kluckshoo	20
De la rivière Kluckshoo au poste détaché de Dalton House	18
Du poste détaché de Dalton au camp de l'Ours	24
Du camp de l'Ours au camp du Glacier	14
Du camp du Glacier à Rainy-Hollow	22
De Rainy-Hollow au poste de la route Dalton	10
Total du Cheval-Blanc au poste de la route Dalton	210
Du poste de la route Dalton à Wells, C.B.	$17\frac{3}{4}$
De Wells à la Mission Haines	25
Total du Cheval-Blanc à la Mission Haines	$252\frac{3}{4}$

Le brigadier Butchart, le gendarme Stanbridge et le constable spécial Sam, le sauvage du poste détaché de Dalton-House, sont partis le 4 courant pour le Cheval-Blanc avec les chevaux de selle suivants : 2480, 2465, 2516, la mule de bât n° 1, et la jument grise et le poulain. Ces chevaux seront hivernés au Cheval-Blanc.

CHEVAUX.

Nous n'avons que l'attelage n^{os} matricules 85 et 86 pour les mois d'hiver, les trois chevaux de selle et deux bêtes de somme ayant été transférés au quartier général pour l'hiver.

On aura besoin d'un plus grand nombre de chevaux sur cette route à la saison prochaine, car il devrait réellement y avoir un cheval de selle au poste détaché de Wells, quatre chevaux de voiture, quatre chevaux de selle et deux chevaux de bât à ce poste détaché, et deux chevaux de selle et un cheval de bât au poste détaché de Dalton-House, formant un total de quatorze chevaux.

Tous les chevaux qui étaient à ce poste durant cet été ont été très utiles, et j'aimerais à les ravoir au printemps.

Les chevaux de voiture sont ici depuis que le poste a été établi en 1898, et sont en bon état.

CHIENS.

Tous les chiens qu'il y avait à ce poste ont été transférés aux postes détachés de Wells et de Dalton-House pour l'été, où ils pourront être nourris sans qu'il en coûte rien, avec le saumon pris par les hommes du poste détaché.

Il y en a dix-huit, douze au poste détaché de Wells et six ici. Ils ont tous bonne mine, mais je crains qu'ils ne valent pas grand'chose, cinq d'entre eux étant de jeunes chiens et quelques-uns des vieux chiens étant, dit-on, propres à rien. J'aimerais à avoir un autre bon attelage de cinq chiens pour l'hiver.

HARNACHEMENT, SELLERIE ET VÉHICULES.

Nous avons en mains quatorze harnais à charrettes qui ne nous sont d'aucune utilité pratique, vu que nous n'en avons jamais besoin. Il y a aussi un harnais double en assez bon état de réparation. L'année prochaine, nous aurons besoin d'un harnais neuf pour attelage à quatre chevaux.

Sur les dix-huit harnais à chiens, on a recommandé d'en mettre douze au rancart, mais j'ai reçu avis de l'envoi de dix-huit harnais qui avaient été réquisitionnés, et ce nombre sera amplement suffisant pour l'hiver.

En faisant subir des réparations complètes aux selles qui ont été envoyées du Cheval-Blanc avec les chevaux, on pourra les faire durer encore une autre saison, bien qu'elles soient très vieilles.

A la prochaine saison, il faudra remplacer le chariot que nous avons à ce poste. Ce qu'il faut c'est un bon chariot à quatre chevaux, de la largeur réglementaire, muni d'un frein, car tous les voyages se font sur le lit de la rivière, qui est très rocheux et très raboteux en certains endroits.

Nous n'avons en mains que deux traîneaux à chiens, mais j'ai aussi reçu avis de l'envoi de trois autres et de deux traîneaux pour un seul cheval. Cela suffira à tous nos besoins durant l'hiver.

Il y a au poste détaché de Wells deux canots qui dureront encore une autre saison.

ARMES.

La gendarmerie est la plus mal armée dans cette partie du territoire. Même les sauvages ont les carabines de sport 30-30 les plus récentes, tandis que nous sommes armés de l'ancien Winchester 45-70.

Le revolver Enfield est aussi trop lourd pour notre travail, surtout en hiver, lorsqu'il nous faut voyager avec des chiens.

EQUIPEMENT.

Les vêtements fournis aux hommes sont d'excellente qualité et tous les articles attendus, à très peu d'exceptions près, ont été reçus. Les bottes en caoutchouc sont beaucoup portées sur les routes par les hommes qui voyagent au printemps, et aussi par ceux de nos hommes qui sont employés à la pêche, etc., de temps à autres.

RATIONS.

Les vivres ont été fournis durant l'année par la Porcupine Trading Co., et ont été livrés tel que requis, tant au poste de la route Dalton qu'à celui de Wells. La compagnie a réduit ses prix de transport durant l'été.

Les rations qu'elle a fournies ont été de très bonne qualité.

FOURRAGE.

La Porcupine Trading Co. fournit aussi le fourrage, qui est de bonne qualité.

INSPECTIONS.

J'ai inspecté le poste détaché de Wells tous les mois, et le poste de la route Dalton chaque semaine. Le poste détaché de Wells a été inspecté par le surintendant Snyder le 30 août, et le poste de la route Dalton le 1er septembre.

CONDUITE.

La conduite des hommes a été exemplaire, et ils sont respectés de tout le monde. Si l'on considère que ce poste n'est éloigné que de sept milles de Porc-Epic, petite ville minière de l'Alaska, E.-U., où nos hommes doivent patrouiller chaque semaine pour y prendre la malle, le fait que pas un seul d'entre eux n'a été condamné à l'amende pour ivresse leur fait honneur. Tout le monde a bien fait son devoir, et j'appelle tout spécialement votre attention favorable sur le n° matricule 1743, brigadier R. Todd. Ce sous-officier est depuis longtemps dans la gendarmerie et désire être promu maréchal des logis. Aussi le n° matricule 2259, gendarme W. Hume, qui commande le poste détaché de Wells. Cet homme commande un poste détaché depuis 1898 en divers endroits, et a fait d'excellente besogne durant cette saison au poste détaché de Dalton-House. Je recommanderais qu'il passat brigadier.

BATIMENTS.

Dans l'après-midi du 8 mai, le logement occupé par l'inspecteur Walke prit feu et fut complètement consumé en quelques minutes. L'inspecteur Walke et le gendarmo Clayton perdirent la plupart de leurs effets et de leurs équipements.

Un corps d'officiers tint une enquête, et il fut constaté que l'incendie avait été accidentellement causé par le tuyau du poêle de la cuisine.

Un nouveau logement de 32 pieds sur 24, pourvu d'une cuisine distincte de 18 pieds sur 24, a été construit pour mon usage, sur l'emplacement de l'ancien ; afin de pouvoir utiliser l'étage supérieur, ce nouveau logement a été construit de quatre épaisseurs de pièces de bois brut plus élevé que l'ancien. Il est aussi pourvu d'une véranda en face et sur l'un des côtés.

Tout le travail de construction a été exécuté par les membres de la gendarmerie, même la cuite de la chaux employée dans le jointoiement de tout l'extérieur du bâtiment. Celui-ci n'est certainement inférieur à aucun autre de la gendarmerie.

Le logement occupé par le médecin auxiliaire Fraser a été recouvert de papier-tenture et on y a ajouté une cuisine de 30 pieds sur 16. On est justement à recouvrir le magasin en bardeaux.

Il faudrait ajouter une cuisine au logement des gendarmes, car c'est le sous-sol de la caserne qui sert actuellement de cuisine et de salle à manger. Il faudrait aussi un petit bâtiment qui servirait d'atelier pour le menuisier et le forgeron. Avec ces quelques améliorations, le poste serait complet.

Le bâtiment du poste détaché de Wells est en bon état. Le poste détaché de Dalton a été transféré ailleurs pour l'hiver.

Les logements de Bear, de Glacier-Camp et de Rainy-Hollow sont en assez bon état et seront suffisants pour l'hiver.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Pendant que je me rendais à ce poste, au mois de juillet, je fus invité par le major Tutherly, de l'armée des Etats-Unis, alors occupé à faire la revue des troupes dans l'Alaska, à assister à l'inspection de la compagnie d'artillerie stationnée à Skagway.

Celle-ci parada en ordre de marche, tout en transportant un matériel complet de campement. Chaque soldat portait une pièce de tente ou "d'abri du vent", couleur khaki ; chaque équipement complet pesait 56 livres.

La compagnie avait bonne apparence ; en quelques minutes elle dressa et replia les tentes, puis retourna aux casernes. Elle occupe actuellement un bâtiment qu'elle loue à Skagway, mais j'ai appris que le gouvernement américain a choisi l'emplacement pour la construction, au coût de $22,000, de grandes casernes à la mission Haines. On a déjà commencé à opérer le déboisement du terrain.

Le lieutenant Emmons, un officier en retraite de la marine des Etats-Unis, est passé au poste, le 1er août, en compagnie de MM. Dalton et Hanley, de la Compagnie de commerce Porcupine. J'ai appris du lieutenant Emmons qu'il avait reçu du gouvernement la mission de s'enquérir d'une nouvelle à sensation qui s'était répandue au sujet d'une ancienne maison en pierre qui avait été découverte dans les montagnes, près de la frontière.

Après avoir examiné un ou deux points de repère, sur le sentier Dalton, et trois grosses pi rres appuyées par le bout, l'une contre l'autre, comme pour former un abri, le lieutenant revint le lendemain avec ses compagnons. J'ai pris une photogaphie de ces pierres et je vous l'enverrai. Elles se trouvent à environ 18 milles d'ici à l'intérieur, sur le sentier Dalton.

Nous apprenons que les fabriques de conserves mettent moins de saumon en boîtes cette année que les autres années. Elles en ont mis environ :

A Pyramid-Harbour	38,000
A Smokehouse-Bay	35,000
A Chilcoot	54,000
Total	127,000

Elles fonctionnent encore toutes, à l'exception d'une qui a fermé ses portes, cette semaine, à Pyramid-Harbour.

Bien que la mise en boîtes ait été moindre, le saumon a été abondant dans la rivière Chilcoot.

Il a pareillement été plus abondant que jamais à Dog-Salmon.

Le gendarme Stewart, n° matricule 3562, me sert de greffier. Il s'occupe aussi du service des douanes ; il surveille le sentier le jour, et monte la garde à son tour, la nuit. Il remplit parfaitement toutes ces fonctions.

En terminant mon rapport, je désire attirer votre attention sur les relations très cordiales qui existent entre nos concitoyens et les mineurs d'Alaska, avec lesquels nous avons des rapports constants.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. E. C. McDONELL, *inspecteur,*
Commandant de la subdivision du sentier Dalton.

ANNEXE D.

RAPPORT ANNUEL DU MÉDECIN AUXILIAIRE L. A. PARÉ.

CHEVAL-BLANC, 15 novembre 1902.

A l'Officier commandant,
Division H, gendarmerie à cheval, T.N.-O.
Cheval-Blanc, T.Y.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur, en ma qualité de médecin de la gendarmerie de la circonscription, de vous transmettre mon quatrième rapport annuel.

J'ai le regret d'avoir à vous annoncer la mort par immersion des gendarmes Heathcote et Campbell, survenue vers le 26 décembre 1901, dans la rivière Stikine. Avec les deux autres cas de mort, par immersion aussi, à Tagish, en 1900, du brigadier Johnson et du gendarme O'Brien, ce sont les seuls décès que nous ayons eu à enregistrer depuis quatre ans.

Il est vraiment consolant de pouvoir constater qu'aucun membre de la division n'est mort de maladie ou d'accident au cours de cette période comparativement longue. Tout en tenant compte du choix que l'on fait des hommes destinés au Yukon, ce résultat est étonnant, et il vient prouver que le sud du Yukon n'est aucunement à craindre pour son insalubrité ou pour la sévérité de son climat. Certains cas d'élévation de température nous ont, en deux circonstances, inquiété pendant quelques jours. Il manquait encore trop de symptômes caractéristiques pour permettre d'arrêter un diagnostic quelconque, mais il y en avait suffisamment pour porter à soupçonner la fièvre typhoïde, d'autant plus qu'il venait de s'en déclarer un cas à l'hôpital de la ville. Heureusement, la fièvre disparut vers le troisième jour. Il est difficile de pouvoir déterminer la cause de ces élévations de température, mais je crois qu'elles sont dues à des raisons purement locales et accidentelles ; une erreur de diète, associée probablement à quelque circonstance fortuite, a développé des ptomaïnes ou une anto-intoxication quelconque. Tel que le démontre le tableau ci-annexé, la santé des membres de la division a généralement été bonne. La fièvre scarlatine est à l'état épidémique dans la ville depuis le mois d'août, mais aucun de nos membres n'a jusqu'ici été atteint. Les deux cas sérieux que je signalais dans mon dernier rapport, une amputation du bras et une fracture de la jambe, ont guéri selon que je le prédisais alors.

Notre approvisionnement de médicaments a été amplement suffisant, malgré qu'il ait fallu y recourir plus souvent qu'à l'ordinaire pour le traitement des sauvages. Je ne saurais trop sur ce point recommander au gouvernement de pourvoir immédiatement à l'entretien de ces sauvages. Ils sont malpropres et font pitié à voir. Ceux qui ne sont pas encore gravement atteints par la maladie en portent déjà les germes. Ils sont tout particulièrement malpropres dans leurs manières de vivre, et ils sont presque dénués de tout. Je puis dire que je n'ai pas trouvé une seule paire de couvertures convenables dans toutes les tentes que j'ai eu occasion de visiter ; il n'y a que de petits carrés de linge insignifiant et, la plupart du temps, de simples guenilles ; c'est malheureusement vrai que la maladie et le dénuement règnent chez la plupart de ces sauvages, et j'ai été à même d'en juger en beaucoup de circonstances.

Je vous prie de revoir, à ce propos, les rapports spéciaux que je vous ai expédiés de temps à autre. Ce serait peut-être dépasser mes attributions que de faire plus que de recommander la construction immédiate d'un hôpital, mais il est presque impossible de secourir ces sauvages dans l'état où ils se trouvent actuellement. Vous vous apercevrez cependant qu'un hôpital et des médicaments n'apporteront pas de nourriture aux affamés et aux nécessiteux et ne leur procureront pas de couvertures pour les protéger contre les rigueurs du froid.

Il n'est pas nécessaire d'être fort observateur pour déduire d'après les conditions actuelles et le chiffre de la mortalité, que malgré les soins et les avantages que le gouverment peut leur accorder, ils seront longtemps un lourd fardeau pour la population du Canada.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

T. A. PARÉ, *médecin auxiliaire.*

RAPPORT médical annuel de la division H pour l'année terminée le 10 novembre 1902

Maladie.	Nombre de cas.	Nombre de jours.	Durée moyenne.	Observations du médecin.
			Jours.	
Amputation du bras	1	73	73	Retourné au service (transféré à Régina).
Asthme	1	1	1	Prisonnier retourné au travail.
Abcès	1	16	16	Retournés au service.
Ecorchures	1	2	2	"
Furoncles	3	3	1	"
Panaris	2	8	4	"
Conjonctivite	6	8	1⅓	2 prisonniers retournés au service.
Kystes	1	54	54	Retourné au service.
Coupures	10	40	4	Retourné au service, un indigent.
Rhumes	50	148	3	Retourné au service, un prisonnier.
Echauffaisons	5	16	3½	Retourné au service.
Contusions	15	97	6½	"
Cors	1	3	3	"
Céphalalgie	3	9	3	"
Dislocations	2	4	2	"
Delirium tremens	1	3	3	Prisonnier retourné au travail.
Epilepsie	1	3	3	Sauvagesse prisonnière.
Eczema	3	15	5	Retourné au service.
Erysipèle	1	29	29	"
Dérangements organiques	60	118	2	Ret. au service, 5 prisonniers et 4 aliénés.
Fracture (tibia)	1	48	48	Retourné au service.
" (clavicule)	1	49	49	"
" (humérus)	1	42	42	Sauvage traité à l'hôpital.
Corps étranger dans l'œil	1	1	1	Prisonnier retourné au travail.
Parulie	1	5	5	Retourné au service.
Gonorrhée	7	96	13$\frac{5}{7}$	"
Ulcère gastrique	1	13	13	"
Hemorrhoïdes	4	8	2	"
Congestion de la rétine	1	16	16	"
Troubles cardiaques. Bruit de souffle valvulaire	2	15	7½	"
Ictères	1	9	9	"
Adénite inguinale (spécifique)	1	14	14	"
Arthrite de l'orteil	1	4	4	"
Ongle incarné	2	8	4	"
Piqures d'insectes	1	16	16	"
Excès de cérumen	1	1	1	"
Lumbago	4	18	4½	Retourné au service, 1 prisonnier.
Troubles de la miction	1	1	1	Retourné au service.
Myalgie	4	14	3½	"
Névralgie	6	19	3⅙	"
Blessures pénétrantes	6	16	2⅔	Retournés au service, 2 prisonniers.
Pyrexie	4	26	6½	Retournés au service.
Phymosis	1	10	10	"
Rhumatisme	9	18	2	Retournés au service, 2 prisonniers.
Foulures et entorses	18	73	4	Retournés au service.
Sciatique	1	5	5	"
Torticolis	1	2	2	"
Mal à la gorge	14	46	3$\frac{4}{14}$	"
" aux lèvres	1	43	43	"
" au dos	1	1	1	"
Synovite (chronique)	1	1	1	"
Orchite	1	27	27	"
Odontalgie	14	28	2	Retournés au service, 2 prisonniers.
Varices	1	20	20	1 " "
Nom. de cas—gendarmerie.	259			
" prisonniers	20			
" aliénés	4			
Total	283			

ANNEXE E.

RAPPORT ANNUEL DU MÉDECIN AUXILIAIRE, S. M. FRASER, SENTIER DALTON.

SENTIER DALTON, 9 octobre, 1902.

A l'Officier commandant
la division H, Cheval-Blanc, T.Y.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport médical annuel concernant le poste détaché du Sentier Dalton.

La santé des hommes a été excellente, et les blessures subies à la suite d'accidents n'ont été que très peu nombreuses et insignifiantes.

Le tableau ci-joint indique le nombre de cas de maladie survenus chez les membres de la gendarmerie, ainsi que le cas d'un civil qui s'était gelé les deux pieds. Cet accident est arrivé sur la rivière Kluhini, et ce fut le seul sérieux qui se présenta au cours de l'hiver dernier. Le malade fut conduit à Porcupine. Le poste d'ici n'est pas aménagé pour recevoir ces cas-là. J'ai fait l'amputation du pied droit, au-dessus de la cheville, et j'ai enlevé une partie du calcanéum du pied gauche. L'amputé s'est bien rétabli et il possède un moignon exempt de sensibilité. Une souscription publique prélevée à Porcupine lui a permis de se rendre à Seattle et de s'acheter un pied artificiel.

Outre mes devoirs de médecin, j'eus à diriger les postes détachés d'ici jusqu'à l'arrivée de l'inspecteur Walke, en janvier dernier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

S. M. FRASER,
Médecin auxiliaire.

RAPPORT médical annuel des détachements du Sentier Dalton, pour l'année terminée le 9 octobre 1902.

Maladie.	Nombre de cas.	Nombre de jours.	Durée moyenne.	Observations.
Anémie	1	1	1	Rétabli.
Abcès	3	9	3	"
Asthme	1	1	1	"
Etat bilieux	2	2	1	"
Catarrhe, nasal	1	1	1	"
Conjonctivite	1	3	3	"
Bronchite	2	6	3	"
Echauffaison	1	1	1	"
Céphalalgie et débilité	1	1	32	"
Diarrhée	2	2	1	"
Pieds gelés	1	23	23	Un indigent—amputation du pied—rétabli.
Goutte militaire	1	14	14	Rétabli.
Gonorrhée	1	5	5	"
Otite	1	21	21	"
Odontalgie	2	2	1	"
Rhumatisme, musculaire	1	1	1	"
Varicocèle	1	1	1	"
Sciatique	1	2	2	"
Entorse au genou	1	7	7	"
Vaccination	7	6	6	"
Blessures	2	2	1	"

S. M. FRASER,
Médecin auxiliaire.

ANNEXE F.

RAPPORT ANNUEL DU MÉDECIN AUXILIAIRE W. E. THOMPSON, DAWSON.

DAWSON, T.Y., 30 novembre 1902.

A l'Officier commandant
la division B, gendarmerie à cheval, N.-O.,
Dawson, T.Y.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel concernant la division B, pour l'année dernière.

Santé de la division.

Comparativement, la santé a été bonne cette année, car le nombre des cas de maladie a été légèrement moindre ; il y eut 209 cas, et à l'exception de deux, qui ont été expédiés dans les Territoires du Nord-Ouest, et d'un, qui se termina fatalement, tous ont guéri et les malades ont pu reprendre le service.

Fièvre typhoïde.

Il n'y eut que deux cas de fièvre typhoïde ; la contagion provenait certainement du dehors.

Le gendarme spécial Aso fut admis à l'hôpital le 2 avril ; il eut un cas normal et il put reprendre le service le 3 mai.

Le gendarme Kembry, n° matricule 2,772, tomba malade quelques heures après son arrivée de White-Horse ; il fut transporté à l'hôpital ; sa maladie se développa rapidement et il fut sérieusement malade pendant quelques jours. Il se rétablit toutefois promptement, et, à la fin d'octobre, il était capable de se livrer à certaines occupations légères.

Cas particuliers.

Le gendarme Whitlock, n° matricule 3,844, fut admis à l'hôpital, le 3 juillet, pour une pleurésie avec épanchement ; je fis la ponction thoracique et j'enlevai 80 onces de liquide. Le malade guérit promptement, mais vu son mauvais état général de santé, je recommandai son transfert au Nord-Ouest.

Le gendarme Shaver, n° 3,243, fut amené, le 10 janvier, de Forty-Mile ; il avait un pied considérablement gelé. Il put reprendre le service le 14 février sans avoir eu à subir aucune déperdition de tissu.

Le gendarme Learmont, n° 3,016, fut admis à l'hôpital le 13 décembre, pour une fistule à l'anus. Il y avait plusieurs grands trajets fistuleux, et il fallut recourir à sept opérations ; la première fut nécessairement longue. Pendant son séjour à l'hôpital, il pouvait rendre certains services. Il put retourner au service, complètement rétabli, le 17 juin.

Observations générales.

Vu les brusques changements de température qui surviennent dans ce pays, plusieurs de nos membres eurent à souffrir considérablement du froid. En admettant promptement ces cas-là à l'hôpital, il est souvent possible d'empêcher qu'ils deviennent sérieux. Les cas d'orchite ont beaucoup diminué en fréquence ; il ne se présenta

qu'un seul cas, et ce fut chez un homme qui avait contracté la maladie à White-Horse et qui n'avait pas pris les précautions nécessaires en se rendant à Dawson sur la glace.

Je regrette d'avoir à mentionner le décès d'un des membres de la division : c'est celui du maréchal des logis Jackson, il s'est tiré lui-même une balle dans la tête ; la mort a été instantanée.

Hôpital.

L'hôpital a été considérablement amélioré. Une annexe, renfermant une salle particulière, une salle d'opération et une chambre pour le sergent d'hôpital, a été construite. L'une des anciennes salles a été subdivisée en salle à manger, en salle de bain et en une petite salle d'isolement. Une cave a été creusée et tout l'hôpital est maintenant chauffé au moyen d'une fournaise qui a été installée à la place du grand poêle pourvu d'un réservoir qui existait auparavant dans la salle principale ; cela va épargner beaucoup de bois et prévenir tout danger.

Nous sommes assez bien pourvus de médicaments et d'instruments, et les appareils chirurgicaux sont en bon état.

Je conseillerais de faire recouvrir de prélart, l'an prochain, le plancher de la salle d'opération, et de faire d'autres planchers dans l'ancienne partie de l'hôpital. Il serait très utile pour le médecin d'être pourvu d'un bureau et d'un clavigraphe.

Postes détachés.

Chaque poste détaché a été pourvu d'une jolie armoire contenant des médicaments ordinaires et des appareils à pansement. Le mode d'emploi de ces choses est aussi parfaitement indiqué.

Casernes.

Les casernes sont dans un très bon état de salubrité ; le logement des hommes est bien ventilé et confortable.

Les bains qui ont été installés étaient très nécessaires.

Les latrines sont régulièrement inspectées et désinfectées par le maréchal des logis.

PRISON ET PÉNITENCIER.

Si l'on tient compte du grand nombre de constitutions délabrées qui viennent ordinairement échouer dans les prisons, je puis dire que la santé de nos prisonniers a été assez bonne.

Cent soixante et dix cas ont été traités, l'an dernier ; sur ce nombre, il y eut trois morphinomanes, une femme et deux hommes. Ils étaient guéris tous les trois à l'expiration de leur terme d'emprisonnement. Deux prisonniers furent traités pour des blessures par armes à feu, l'un du nom de Brophy, avait reçu une balle dans le corps, et l'autre, du nom de Dumball, une balle dans la tête. Ils se sont rétablis tous les deux. Un kyste a été enlevé au prisonnier portant le n° 1. L'état sanitaire de la prison est bon. Les vivres fournis aux prisonnierrs sont également bons.

ALIÉNÉS.

Vingt-six aliénés ont été détenus à l'asile, au cours de l'année ; 12 ont guéri et ont été relâchés, 11 ont été conduits à l'asile de New-Westminster et 3 sont actuellement sous observation.

Voici la liste des cas qui ont été traités pendant l'année.

LISTE des cas traités pendant l'année à l'hôpital de la division B.

Maladie.	Nombre de cas.	Nombre de jours.	Durée moyenne.	Observations.
Abcès de l'oreille	2	2	1	Rétabli et retourné au service.
" des gencives	5	5	1	" "
"	1	.....	.....	Encore à l'hôpital.
Alcoolisme	2	13	7	Rétablis et retournés au service.
Etat bilieux	16	44	2¾	" "
Furoncle	1	3	3	" "
Echauffaison	1	1	1	" "
Bronchite légère	36	36	1	" "
" sévère	31	193	6¼	" "
Colique	3	4	1	" "
Crampes	5	5	1	" "
Cellulite	1	17	17	" "
Constipation	1	1	1	" "
Congestion du foie	1	2	2	" "
Chancroïde	1	.....	.....	Sous traitement.
Diarrhée	2	2	1	Rétabli et retourné au service.
Dyspepsie	1	15	15	" "
Débilité	4	90	.....	Deux transférés.
Otalgie	2	2	1	Deux retournés au service.
Epistaxis	1	1	1	Rétabli et retourné au service.
Engelures	1	35	35	" "
Fracture du nez	1	5	5	" "
" de la main	1	20	20	" "
Fistule	1	186	186	" "
Gonorrhée	6	84	14	" "
Urèthrite chronique	3	3	1	" "
Migraine	6	6	1	" "
Insomnie	1	1	1	" "
Indigestion	1	1	1	" "
Blessures au dos	1	21	21	" "
Lumbago	5	25	5	" "
Nephrite	2	30	15	" "
Orchite	1	16	16	" "
Hémorroïdes	2	2	1	" "
Pleurésie	1	30	30	" "
Rhumatisme	2	3	1½	" "
Eruptions	13	19	1¼	" "
Entorses	7	42	6	" "
Mal aux pieds	7	14	2	" "
Mal aux yeux	1	6	6	" "
Mal à la gorge	5	11	2	" "
Ténia	1	3	3	" "
Odontalgie	3	3	1	" "
Amygdalite	2	16	8	" "
Fièvre typhoïde	2	84	42	" "
Blessures, contusions	7	94	13	" "
" incisions	3	31	10	" "
" pénétrantes	2	4	2	" "
" par armes à feu	2	23	23	Un mort.
Goître	1	1	1	Rétabli et retourné au service.
Nombre total de cas	209			

LISTE DES MALADIES TRAITÉES À LA PRISON.

Alcoolisme	10
Abcès dentaire	3
Fièvre intermittente	1
Furoncles	1
Etat bilieux	9
Douleurs dans le dos	4
Cellulite	2
Conjonctivite	3
Brûlures	1
Bronchites légères	19
" sévères	15
Crampes	9
Constipation	5
Cystite	2
Catarrhe	1
Débilité	3
Dyspepsie	1
Engelures	1
Maladies utérines	2
Gonorrhée	2
Migraine	16
Insomnie	1
Blessures, contusion	8
" incisions	3
" pénétrantes	1
" cuir chevelu	3
" par armes à feu	2
Lumbago	9
Morphine	3
Simuler la maladie	3
Névralgie	2
Néphrite	1
Empoisonnement	1
Phtisie	1
Douleurs au côté	4
Roséole	1
Rhumatisme	12
Stricture	2
Odontalgie	5
Tumeurs	3
Goître	1

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. E. THOMPSON,
Médecin auxiliaire.

ANNEXE G.

RAPPORT ANNUEL DU MÉDECIN AUXILIAIRE G. MADORE.

FORT-SELKIRK, TERRITOIRE DU YUKON,
31 octobre 1902.

A l'Officier commandant la division B,
Gendarmerie à cheval, N.-O.,
Dawson, T. Y.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport médical annuel concernant la circonscription de Selkirk, pour l'année qui se termine aujourd'hui.

La santé des membres de l'effectif a été assez bonne, mais les sauvages de Selkirk et du voisinage ont souffert de diverses maladies. La plupart des cas ont été sérieux.

L'état sanitaire du poste de Selkirk et des autres postes de la suddivision est très satisfaisant. Les bâtiments, construits en pièces rondes, sont solides et confortables. Le logement des officiers a dernièrement été couvert en bardeaux, puis le toit a été peinturé. Les casernes ont été réparées ; le toit a été couvert en bardeau puis peinturé. Au moyen de ces réparations, il sera possible de tenir les logements secs et-confortables et l'eau ne passera plus comme auparavant à travers le toit.

Les bâtiments à l'usage du poste détaché de Selkirk comprennent l'ancien corps de garde, une jolie chambre d'ordinaire et une cuisine. Ils étaient autrefois occupés par la gendarmerie du Yukon ; ils sont bien éclairés, secs et chauds, ce qui les rend tout à fait salubres.

Un nouveau logis a été érigé dans ces derniers mois pour le poste détaché situé à mi-chemin. C'était très à propos, car l'ancien était en très mauvais état. Lorsque je visitai le nouveau poste, en juillet dernier, les hommes qui le construisaient se plaignirent que l'eau qu'ils avaient à boire les rendait malades. En effet, l'eau de la rivière Yukon est généralement très boueuse à cet endroit, surtout durant le printemps et l'été. J'ai alors recommandé de pourvoir de filtre chacun des postes détachés de la subdivision. Ils ont conséquemment reçu ordre d'enfoncer des tuyaux dans la terre pour avoir de l'eau pure, comme cela se pratique pour la construction des puits artésiens ; mais je considère qu'il y a un grand inconvénient à creuser ces puits si près des logements, ils sont même parfois creusés justement en dessous des logements. Il serait possible de puiser une excellente eaux si ces tuyaux étaient placés à une certaine distance, mais comme le sol est gelé de part en part pendant la plus grande partie de l'année, je crois que l'eau ne pourrait être obtenue que pendant quelques mois.

Permettez-moi cependant d'ajouter quelques mots à ce sujet, car je prévois que ce système de puits à l'intérieur des bâtiments entraînera de forts inconvénients, surtout au cours de l'été. L'eau sera susceptible d'être contaminée (et je suis convaincu qu'elle le sera) par les matières quelconques en décomposition qui passeront à travers le sol. Tous ceux alors qui en absorberont seront grandement exposés à contracter la fièvre typhoïde, la diphtérie ou la dysenterie. Je conseillerais donc de fournir des filtres à chaque détachement. Dans tous les cas, le médecin de Selkirk devrait en posséder un, obligé qu'il est d'avoir de l'eau filtrée pour la préparation des médicaments.

Je suis heureux de pouvoir déclarer qu'il n'est survenu aucun décès chez les membres de l'effectif au cours de l'année. Quelques sauvages sont morts cependant : un vieux sauvage, deux sauvagesses et cinq jeunes enfants. Il y eut quelques cas de maladie et d'accidents chez les étrangers, mais personne n'est mort, à l'exception d'un bébé qui succomba quelques heures après sa naissance.

Les sauvages souffrirent surtout de bronchite, de pneumonie, de rhumatisme, de tuberculose, de scrofules, de conjonctivite et de rougeole, et les membres de l'effectif d'excès de bile, de bronchite, de migraine, de toux, de névralgie, de dérangements d'estomac et d'amygdalite. Le tableau ci-joint en fait foi. Il y a eu quelques cas d'engelures. J'ai traité avec succès complet deux cas sérieux de catarrhe naso-pharyngéen. J'ai aussi donné mes soins avec succès à l'inspecteur A. M. Jarvis pour une synovite chronique. J'ai dernièrement traité le gendarme Ed. Smith, qui souffrait d'albuminerie (maladie de Bright). Ce cas est encore sous traitement.

J'ai vacciné avec succès deux membres de la division. J'ai fait l'examen d'un gendarme en vue de son rengagement. J'ai donné mes soins à deux prisonniers, à un aliéné et à quelques nécessiteux.

Trois étrangers arrivèrent, le printemps dernier, pris de rougeole, à Selkirk. Comme il n'y avait pas d'hôpital dans la ville, nous fîmes des arrangements avec le propriétaire d'un hôtel. Il s'engagea à prendre soin de ces malades, à les nourrir et à empêcher toute autre personne de pénétrer chez lui. Les sauvages furent avertis de ne pas entrer, mais quelques-uns y allèrent quand même et répandirent la contagion dans tout le camp. Il se déclara 28 cas parmi eux.

Comme il n'y avait point d'hôpital, il nous fallut bien leur porter secours. Avec la permission du sous-commissaire du Territoire, l'un des bâtiments du gouvernement autrefois occupé par la gendarmerie de campagne du Yukon fut temporairement converti en hopital. Un particulier fut engagé pour prendre soin de ces malades et préparer leurs aliments.

Ils furent heureusement très bien traités ; mais s'ils avaient été abandonnés à eux-mêmes, il est probable qu'il en serait mort un grand nombre, parce qu'ils sont très imprudents et n'entendent absolument rien au traitement des maladies. Ils aiment toutefois à prendre des médicaments, mais ils ont de singuliers principes médicaux. Lorsqu'ils habitent leurs propres huttes, s'il leur arrive d'être pris de fièvre, ils vont s'asseoir sur des bancs de neige pour combattre cette élévation de température. J'ai vu trois sauvages, dangereusement malades de pneumonie, etc., se comporter ainsi, depuis que je suis à Selkirk. Il me fallut à chaque fois les réprimander pour les faire retourner à leur hutte. Tous ceux qui ont été traités à l'hôpital se sont bien rétablis. Avant d'avoir l'usage du bâtiment du gouvernement, j'avais commencé à les traiter dans leurs propres cabanes, mais certains d'entre-eux se sauvèrent dans les bois avant d'être rétablis, s'exposèrent au froid et à l'humidité, et il en mourut quelques-uns : un vieillard, deux sauvagesses et quelques enfants.

Ceux qui eurent la rougeole souffrirent beaucoup de bronchite, de pneumonie et de conjonctivite. Tous ceux qui furent traités à l'hôpital se rétablirent parfaitement. Une vieille sauvagesse, pendant qu'elle était sous traitement, s'échappa à la surveillance du garde-malade pour aller s'asseoir sur un banc de neige pendant quelques minutes ; elle fut prise d'une sévère pneumonie, mais elle guérit finalement.

Je voudrais profiter de l'occasion pour recommander qu'un des bâtiments publics, à Selkirk, soit remis à la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest et converti en hôpital à l'usage, non seulement des membres de la division, mais aussi des sauvages et autres. Comme Selkirk est également éloigné de White-Horse et de Dawson, il serait très utile de pouvoir à l'occasion compter sur un hôpital pour les membres de la gendarmerie, pour les sauvages, ainsi que pour les voyageurs qui montent ou descendent le Yukon, et les mineurs qui viennent des rivières Pelly et McMillan.

Le poste de Selkirk est pourvu d'un bon choix de médicaments et d'instruments, et de quelques appareils chirurgicaux.

J'ai pratiqué deux autopsies, l'été dernier.

Deux femmes et trois hommes ont été détenus en quarantaine à Selkirk, en juin dernier, sous soupçon de variole. La maladie ne se déclara heureusement pas chez eux, et ils furent relâchés au bout de 14 jours. Les salles qu'ils avaient occupées, ainsi que les bâtiments occupés par les sauvages, au cours de l'épidémie de rougeole, furent désinfectés.

Vous trouverez ci-joint le tableau des cas qui ont été traités au cours de l'année chez les membres de la division, ainsi que le tableau des cas traités chez les sauvages depuis le mois de mars.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

G. MADORE,
Médecin auxiliaire.

RAPPORT médical annuel du médecin auxiliaire G. Madore, de Fort-Selkirk, Territoire du Yukon, octobre 1902.

Maladie.	Nombre de cas.	Nombre de jours.	Durée moyenne.	Observations.
Abcès	3	15	5	Rétabli et retourné au service.
Adénite	1	12	12	" "
Albuminurie	1	30	....	Encore sous traitement.
Abcès de l'alvéole	1	2	2	Rétabli et retourné au service.
Anorexie	1	2	2	" "
Etat bilieux	3	4	1⅓	" "
Furoncles	2	6	3	" "
Bronchite	6	42	7	" "
Contusions	2	12	6	Traité sans cesser le service.
Bubon	1	18	18	Rétabli et retourné au service.
Brûlures	2	16	8	" "
Céphalalgie	5	5	1	" "
Echauffaisons	2	3	1½	" "
Chancre	1	7	7	Traité sans cesser le service.
Rhumes	4	12	3	Rétabli et retourné au service.
Constipation	1	2	2	" "
Cors	2	2	1	" "
Débilité	2	30	15	Traité sans cesser le service.
Diarrhée	2	4	2	Rétabli et retourné au service.
Purpura hémorihagique	1	3	3	" "
Petite fièvre	2	6	3	" "
Engelures, menton et poignets	1	7	7	Traité sans cesser le service.
Engelures, doigts	1	8	8	" "
Gastrite, 1 prisonnier	6	12	2	Rétabli et retourné au service.
Gastrodynie (prisonnier)	1	1	1	" " à l'ouvrage.
Gingivite	1	2	2	Traité sans cesser le service.
Gonorrhée	1	32	32	" "
Insomnie	2	4	2	Rétabli et retourné au service.
Névralgie intercostale	1	2	2	" "
Laryngite	1	2	2	" "
Poux	1	1	1	Traité sans cesser le service.
Lumbago	1	3	3	Rétabli et retourné au service.
Piqûres d'insectes	1	2	2	Traité sans cesser le service.
Catarrhe naso-pharyngien	2	14	7	Rétabli et retourné au service.
Névralgie, (1 prisonnier)	4	6	1½	" "
Douleurs névralgiques dans les jambes	3	6	2	" "
Odontalgie	4	4	1	Traité sans cesser le service.
Otite	1	8	8	" "
Pharyngite	1	4	4	Rétabli et retourné au service.
Hémorrhoïdes	2	14	7	" "
Prostatite	1	21	21	" "
Pyrosis	1	2	2	Traité sans cesser le service.
Douleurs rhumatismale	1	3	3	Rétabli et retourné au service.
Rhumatisme musculaire	1	4	4	" "
Mal aux genoux (indigent)	1	3	3	Rétabli.
Enflures des pieds et chevilles	2	6	3	" (2 indigents).
Pieds enflés	1	4	4	Rétabli et retourné au service.
Ganglions	1	15	15	Traité sans cesser le service.
Jambes enflées	1	5	5	Rétabli et retourné au service.
Synovite, chronique	1	60	60	Traité sans cesser le service.
Tonsilite, 1 constable spécial	4	12	3	Rétabli et retourné au service.
Odontalgie	3	3	1	Extraction de dents.
Blessure, ancienne	1	10	10	Traité sans cesser le service.
Blessures, autres	3	39	13	" "

G. MADORE,
Médecin auxiliaire.

SAUVAGES.

Annexe au rapport médical du médecin auxiliaire G. Madore, consignant les cas traités chez les sauvages de Selkirk et du voisinage, depuis le mois de mars jusqu'à la fin d'octobre 1902.

Maladie.	Nombre de cas.	Nombre de jours.	Durée moyenne.	Observations.
Abcès au bras	1	8	8	Rétabli.
Abcès, glandulaire	1	17	17	"
Adénite, cervicale	5	205	35	4 rétablis et 1 encore sous traitement.
Anémie	2	90	45	Rétabli.
Anorexie	1	2	2	"
Etat bilieux	2	4	2	"
Blepharite	3	12	4	"
Bronchite	46	368	8	"
Broncho-pneumonie	3	63	21	2 rétablis et 1 mort.
Bubon	1	20	20	Rétabli.
Céphalalgie	2	2	1	"
Bronchite?	3	6	2	"
Conjonctivite	10	40	4	"
Constipation	3	4	$1\frac{1}{3}$	"
Eczéma	3	9	3	"
Hémoptisie	4	28	7	3 rétablis et 1 sous traitement.
Influenza	3	18	6	Rétabli.
Insomnie	1	2	2	"
Laryngite	5	15	3	"
Poux	3	3	1	"
Rougeole	28	280	10	26 rétablis et 2 morts.
Névralgie	6	12	2	Rétabli.
Névralgie, intercostale	1	3	3	"
Névralgie, jambes	1	2	2	"
Orchite	1	21	21	"
Otite	2	8	4	"
Palpitations du cœur	1	2	2	"
Pharyngite	5	20	4	"
Boutons	3	6	2	"
Rhumatisme, bras et épaules	2	4	2	"
Rhumatisme, jambes	3	9	3	"
Scrofules	1	60	60	Mort.
Bronchite sub. aigüe, sauvage de Hootalinqua	1	8	....	Encore sous traitement.
Amygdalite	1	3	3	Rétabli.
Tuberculose, pulmonaire	4	160	40	Mort.
Ulcères, scrofuleux, larges	1	45	45	Rétabli.
Ulcères, scrofuleux	2	60	30	"
Blessure, face	1	5	5	"
Blessure, pouce	1	7	7	"
Blessure, poignet	1	7	7	"

G. MADORE,
Médecin auxiliaire.

RAPPORT

DU

SECRÉTAIRE D'ÉTAT

DU

CANADA

POUR

L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE

1902

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIME PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI
1903

No. 29—1903.]

INDEX.

RAPPORT

DU

SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU CANADA

POUR

L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1902.

A Son Excellence le très honorable sir Gilbert John Elliot, comte de Minto, G.C.M.G., etc., etc., etc., Gouverneur général du Canada.

MILORD,—J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence l'exposé des opérations du département du Secrétaire d'Etat pendant l'année expirée le 31 décembre 1902.

Le travail exécuté dans ce département au cours des derniers douze mois a considérablement dépassé, en somme et en importance, celui des années précédentes. Parmi les matières les plus importantes, je mentionnerai l'engagement d'instituteurs pour les nouvelles colonies Sud-africaines, les procédures initiales sous l' "Acte à l'effet de modifier l'acte de la naturalisation", et sous le nouvel "Acte concernant la constitution en corporation par lettres patentes des compagnies par actions", la délivrance de permis pour débarquer dans le Sud-africain ; tout cela, ajouté à une augmentation notable des opérations du département, a imposé une forte somme de labeur additionnel et de travail administratif au personnel qui, je suis heureux de le dire, s'en est acquitté de la manière la plus satisfaisante, sans qu'il y ait eu augmentation dans le nombre des employés ou dans les dépenses.

ACTE DES COMPAGNIES, 1902.

Les changements effectués dans la manière d'accorder des chartes aux compagnies par actions, par l'adoption de l'acte des compagnies, 1902, ont une importance particulière.

Bien que cet acte, dans ses dispositions essentielles, ressemble beaucoup à l'ancien, il en diffère grandement dans la procédure adoptée pour la constitution des compagnies. Quelques exemples feront mieux voir les changements opérés à ce sujet :—

Exigences de l'ancienne loi.	*Exigences de la nouvelle loi.*
Cinq requérants.	Cinq requérants.
Avis de six semaines à l'avance, dans la *Gazette du Canada*, de l'intention de demander la constitution en corporation.	Pas d'avis.
La pétition doit énoncer que cinquante pour cent du capital social projeté ont été souscrits.	Pour les fins de la constitution en corporation, les postulants ne sont pas tenus d'établir qu'ils ont souscrit plus d'une action chacun.
La pétition doit énoncer que dix pour cent du capital souscrit ont été versés et déposés au crédit du receveur général.	Nulle souscription payée au comptant ou dépot n'est nécessaire pour les fins de la constitution en corporation.
Pas moins de trois directeurs provisoires, dont la majorité doit être composée de personnes résidant en Canada.	Pas moins de trois directeurs provisoires. Pas de restriction quant à la résidence.

On voit par ce qui précède que l'on a retranché des procédures préliminaires pour la constitution en corporation des compagnies un grand nombre de conditions difficiles à remplir, et considérées par plusieurs hommes de profession et marchands comme inutilement sévères.

Les règles prescrites par l'ancienne loi, qui ont été annulées par l'adoption de l'Acte des Compagnies, 1902, imposaient également aux compagnies demandant leur constitution en corporation des restrictions que n'approuvaient pas les hommes d'affaires. Par exemple, il fallait employer le préfixe "La" et le mot "compagnie" dans le nom proposé de la compagnie. Il n'en est plus ainsi. D'après ces règlements, les demandes d'incorporation étaient d'abord renvoyées au ministère des Finances, puis au ministère de la Justice et, finalement, soumises par ce département au Gouverneur en conseil. Cette procédure compliquée était nécessairement lente et occasionnait quelque fois des délais fâcheux. Comme la nouvelle loi délègue au Secrétaire d'Etat le pouvoir de délivrer des lettres patentes, toutes les demandes sont maintenant examinées par les fonctionnaires de ce département ; comme résultat, on peut aujourd'hui disposer en moins de vingt-quatre heures de demandes dont l'examen, en certaines circonstances, aurait exigé deux et trois mois sous l'ancien régime.

INSTITUTEURS POUR LE SUD-AFRICAIN.

En janvier dernier, par une dépêche du Secrétaire d'Etat pour les Colonies à Votre Excellence, le gouvernement fédéral fut prié de choisir, engager et envoyer en Angleterre quarante institutrices pour le service des écoles dans les colonies du Transvaal et du Fleuve Orange ; et, par une minute de Votre Excellence en Conseil, le Secrétaire d'Etat fut chargé de cette fonction. Aussitôt que le désir du gouvernement impérial eût été connu, des centaines de demandes, venant de toutes les parties du Dominion, affluèrent au département. Il est évident que la tâche délicate de choisir le nombre limité d'institutrices dont on avait besoin pouvait être accomplie avec plus de discernement par les personnes s'occupant directement de l'enseignement dans le pays. En conséquence, nous avons obtenu la coopération des gouvernements provinciaux, et c'est au

choix judicieux de ceux placés à la tête des départements de l'éducation dans les différentes provinces qu'est dû l'admirable résultat de l'entreprise. Le contingent tout entier, je suis heureux de le dire, a donné pleine satisfaction, tant au point de vue du personnel que de l'accomplissement de l'objet en vue. Cette demande en elle-même étant un tribut d'éloges aux système d'éducation du Dominion, le résultat acquis peut être justement regardé comme une preuve de leur haut dégré d'excellence et d'efficacité.

Les noms des dames qui avaient été choisies m'ayant été communiqués, chacune d'elles, conformément aux termes de la dépêche reçue du Bureau des Colonies, fut requise de signer un engagement pour un an de service, avec perspective de réengagement,—le salaire étant de $100 sterling pour l'année, avec nourriture, logement et transport gratuit aller et retour, chacune d'elles devant recevoir un mois de salaire d'avance.

Ces détails furent réglés d'une manière satisfaisante par les fonctionnaires de mon département. Chaque institutrice ayant été munie d'un billet de transport par chemin de fer du lieu de sa demeure au port d'embarquement, les quarante furent divisées en deux partis de vingt chacun, l'un devant s'embarquer à Halifax sur le steamer *Corinthian* le 14 avril, et l'autre, à Saint-Jean, sur le steamer *Lake Ontario* le 19 du même mois. Les deux partis furent rencontrés, le pr mier à Montréal où il prit le train pour Halifax, et le second à Saint-Jean, par un fonctionnaire de mon département, qui leur remit leurs avances de salaires, règla leurs comptes de dépenses de voyage et les accompagna à bord de leurs steamers respectifs. L'aide qu'il leur fournit en facilitant leur embarquement fut grandement appréciée, la plupart d'entre elles n'ayant aucune expérience d'un voyage à travers l'océan.

A leur arrivée en Angleterre, où elles firent un court séjour, les institutrices reçurent l'hospitalité généreuse de nombre de personnages importants. Les deux partis s'embarquèrent pour Southampton les 3 et 10 mai, respectivement, et arrivèrent à Cape-Town vers la fin du mois. Le second parti arriva au moment où la paix fut déclarée.

Antérieurement à l'engagement de ces dames, le gouvernement impérial avait, dans le même but, retenu les services de quatre autres instituteurs, tous du Nouveau-Brunswick : Mr. Eldon Mullan, M.A., principal de l'école normale de Frédericton, qui fut nommé directeur en chef du *high school* de Pretoria ; sa fille, Miss Helen Mullin, et mesdemoiselles Clara et Bessie Bridges, aussi de Frédericton. Tous quatre reçurent de mon département leurs billets de passage jusqu'à Liverpool. Subséquemment, à la demande du Bureau des Colonies, par l'entremise de Votre Excellence, Mr. C. A. Acheson, du *high school* de Moncton, et Miss Annie L. Briggs, de l'école de grammaire de Sussex, N.B., furent engagés comme directeur-assistant et directrice-assistante, respectivement, du *high school* de Pretoria, et envoyés à Liverpool par mon département. On trouvera dans l'annexe F de ce rapport les noms de tous les instituteurs canadiens actuellement employés dans le Sud-Africain. La dépense totale à ce sujet a été de $6,060.63, remboursable par le gouvernement impérial. Sur ce montant, nous avons déjà reçu $5,000.

ACTE A L'EFFET DE MODIFIER L'ACTE DE LA NATURALISATION.

Au cours de la dernière session du parlement, une loi fut adoptée à l'effet d'amender l'Acte de la Naturalisation, chapitre 113 des Statuts Revisés du Canada. Cette loi

décrète qu'un rapport, indiquant les personnes auxquelles des certificats de naturalisation auront été délivrés, sera transmis au secrétaire d'Etat. La raison principale donnée à l'appui de cette disposition, c'est qu'il était désirable d'avoir un endroit central où seraient inscrites toutes les personnes naturalisées en Canada, et où l'on pourrait facilement connaître, au besoin, les noms des sujets naturalisés. Une autre raison, c'est que, dans le passé, des certificats avaient été perdus ou égarés, et qu'il n'en restait souvent plus trace après quelques années, ce qui était une cause d'ennui pour les parties intéressées, lorsqu'elles avaient à établir leur naturalisation. La nouvelle loi fait disparaître cette anomalie en obligeant les greffiers de toutes les cours qui, sous l'acte de la naturalisation, délivrent ces certificats, de transmettre tous les six mois au secrétaire d'Etat un rapport indiquant les personnes auxquelles des certificats de naturalisation ou de réadmission à la nationalité britannique ont été délivrés par ces cours, ou qui ont prêté le serment et à qui ont été délivrés les certificats mentionnés aux articles 41 et 42 de la loi. Il existe aussi une disposition pour l'envoi d'un état des personnes naturalisées avant la passation de l'acte modificatif.

Les rapports faits en vertu du présent acte et les copies de certificats reçues avec ces rapports, seront gardés en dépôt dans mon département, où il sera préparé et gardé des listes alphabétiques des personnes mentionnées dans ces rapports, avec indication de tous les détails relatifs à leur naturalisation.

Toute personne, sur demande et sur paiement de tels honoraires que fixera le Gouverneur en conseil, aura droit d'avoir des copies certifiées ou des extraits des rapports déposés. Elle aura droit aussi, aux mêmes conditions, de consulter les listes et rapports gardés en dépôt par le Secrétaire d'Etat.

Peu de temps après la clôture de la session, mon département s'est mis en correspondance avec les greffiers des cours mentionnées ci-dessus et nous avons reçu au delà de deux cent cinquante rapports, dont quelques-uns contenaient de deux à trois mille noms. La classification de tous ces noms et leur inscription aux régistres, avec tous les détails requis, impose nécessairement aux employés une somme considérable de travail ; mais nous arriverons ainsi à avoir dans ce département une liste complète des certificats de naturalisation délivrés dans le Dominion.

PERMIS DE DÉBARQUER DANS LE SUD-AFRICAIN.

En décembre 1901, par suite de la proclamation de la loi martiale dans les ports du Sud-Africain Britannique, le gouvernement impérial, avec le concours des gouvernements de la Colonie du Cap et de Natal, décida que, après le 1er janvier 1902, toute personne désirant débarquer dans ces colonies devait se munir de permis.

Ces permis n'étaient délivrés qu'aux personnes pouvant produire une preuve suffisante qu'elles possédaient £100 sterling ou étaient en état de subvenir à leurs besoins dans l'Afrique-Sud ; que leur voyage, dont elles devaient déclarer l'objet, était entrepris de bonne foi, et qu'elles n'avaient pas été déportées ou expulsées de l'Afrique-Sud comme indigents. Les requérants devaient de plus signer l'engagement qu'ils n'aideraient,

ni directement ni indirectement, les ennemis de Sa Majesté. Après réception de la dépêche du Bureau des Colonies contenant les informations et les formules nécessaires, le Secrétaire d'État fut chargé de délivrer des permis aux Canadiens qui désiraient se rendre dans les nouvelles colonies ; ce qu'il fit jusqu'à ce qu'il eut été notifié, en novembre dernier, que ces permis n'étaient plus exigés. On trouvera à l'annexe K la liste des personnes auxquelles des permis ont été délivrés durant cette période.

Cependant, bien que ces permis ne soient plus délivrés ici, il est bon de faire remarquer que le gouvernement a été informé, par une dépêche du Bureau des Colonies, en date du premier jour du mois de décembre dernier, que les personnes désirant se rendre dans les colonies du Transvaal et du Fleuve Orange doivent demander des permis au port où elles se proposent de débarquer, et qu'elles doivent faire leur demande avant de partir pour leur destination, au secrétaire des permis au point de débarquement. On peut se procurer à mon département les formules nécessaires pour ces demandes. Je dois ajouter que, avec l'aide des gouvernements des différentes provinces et des Territoires, on a fait connaître partout le règlement à ce sujet en publiant dans les gazettes officielles des avis contenant tous les renseignements possibles.

RECETTES ET DÉPENSES.

L'état ci-joint des recettes de mon département est pour l'exercice clos le 30 juin dernier, suivant la coutume ordinaire, afin que les chiffres soient les mêmes que ceux contenus dans le rapport de l'Auditeur-général. Cet état fait voir une augmentation très importante sur l'année précédente, le total étant de $21,400, contre $14,205.46 pour 1901 ; mais si l'on prend les chiffres pour toute l'année civile à laquelle s'étend le rapport, ce total est beaucoup plus considérable, les recettes s'étant élevée à la somme de $35,666 32. Cette augmentation, dont la plus grande partie s'est produite dans la seconde moitié de l'année, est due principalement au nombre considérable de compagnies par actions constituées en corporations depuis l'adoption du nouvel acte des compagnies. Au taux actuel, j'estime que les droits perçus de cette seule source, pendant l'année prochaine, seront plus que satisfaisants pour payer toutes les dépenses du département.

A ce sujet, il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que, en remontant de dix ans en arrière dans l'histoire de mon département, et en comparant l'année qui vient de finir avec l'année 1892, bien que le travail et les recettes aient considérablement augmenté, il y a eu une diminution sensible dans le personnel et les dépenses. Ainsi, en 1892, le personnel comptant quarante* employés, les dépenses totales furent de $50,009.20, et les recettes ne s'élevèrent qu'à $6,775 ; le département ne compte aujourd'hui que trente et un employés, les dépenses ont été de $47,483.88, et les recettes, tel que dit ci-dessus, se sont élevées à $35,666.32. Dans le même espace de temps, le nombre de lettres reçues et expédiées a augmenté de onze mille, en 1892, à près de trente mille en 1902.

* Y compris le secrétaire et le commis de la commission d'examen du service civil, dont le travail est maintenant fait par des membres du personnel régulier.

Suit l'état des droits ou honoraires perçus pendant l'exercice clos le 30 juin 1902 :

Chartes et chartes supplémentaires	$17,920.00
Permis	1,250.00
Commissions	530.00
Passeport	508.00
Copies certifiées	742.35
Certificats de constitution en corporation	145.00
Certificats de dépôt	90.00
Ampliations	14.00
Certificats de légalisation	52.00
Copies	61.65
Recherches	37.68
Certificats divers, etc.	53.00
	$21,403.68

ANNEXES.

Ce rapport est accompagné des annexes suivantes :—

A.—Rapport du sous-régistraire du Canada, contenant un sommaire du travail fait dans la division du régistraire de mon département ; une liste des commissions expédiées à des fonctionnaires publics ; un état indiquant les compagnies constituées en corporation par lettres patentes en vertu de l'*Acte des compagnies*, pendant l'année, ainsi que leurs pouvoirs, leur capital, etc. ; et un état semblable indiquant les compagnies britanniques et étrangères autorisées, sous l'Acte 61 Vic., ch. 49, à exercer des opérations minières dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

B.—Listes complètes des nominations consulaires au Canada, d'après les dernières informations fournies au Secrétaire d'État, la première liste contenant les noms de tous ceux nommés, suivant l'ordre alphabétique, avec mention des pays représentés ; et la seconde, les noms rangés aussi par ordre alphabétique, des pays représentés avec, à la suite, les noms des officiers consulaires ; la date des nominations étant données dans tous les cas.

C.—Liste des réponses aux adresses et aux ordres du Sénat et de la Chambre des Communes, session de 1902, qui ont été reçus ou préparés par ce département et présentés par le canal du Secrétaire d'État.

D.—Compte-rendu sommaire du travail fait dans la division des archives de mon département.

E.—Liste des personnes auxquelles il a été délivré des passe-ports dans l'année écoulée.

A la suite de cette annexe est imprimé le règlement qui régit la délivrance des passe-ports.

F.—Liste des instituteurs canadiens employés dans les colonies du Transvaal et du Fleuve Orange.

G.—Tarif des droits payables au jour de la demande de lettres patentes constitutives de compagnies en vertu de l'" Acte des compagnies, 1902."

H.—Tarif des droits payables au jour de la demande par les compagnie britanniques et étrangères de permis d'exploitations minières dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

I.—Tarif des droits payables pour les commissions délivrées aux fonctionnaires publics.

J.—Règlement et tarif établis sous l'autorité de l'acte concernant les compagnies de pret.

K.—Liste des personnes à qui ont été délivrés des permis de débarquement en Afrique-Sud.

H.—Liste des fonctionnaires, commis et serviteurs du département, avec la date de leur nomination, leur rang et leurs appointements.

Le rapport du bureau des examinateurs du service civil pour l'année 1902, exigé par l'article 8 de l'*Acte du service civil*, a été préparé et sera présenté sous forme de rapport séparé.

La liste du service civil du Canada pour l'année 1902, indiquant les noms de toutes les personnes employées dans les divers départements du service et dans les deux chambres du Parlement, les dates de leur nomination et de leurs promotions, leur âge et leurs appointements, au 1er juillet dernier, a été publié et distribuée.

Il n'y a pas eu d'élection, en 1902, sous l'Acte de Tempérance du Canada.

Il ne me reste qu'à ajouter que les fonctionnaires et employés de mon département ont continué de remplir leurs devoirs à mon entière satisfaction.

J'ai l'honneur d'être,
Milord,
De Votre Excellence, l'obéissant serviteur,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

ANNEXE A.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU CANADA,
DIVISION DU RÉGISTRAIRE, OTTAWA, janvier 1903.

A l'honorable R. W. SCOTT, C.R., LL.D.,
Secrétaire d'Etat du Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter, pour votre instruction, le relevé suivant du travail exécuté sous ma direction dans cette division de votre département pendant l'année dernière, c'est-à-dire depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1902

TABLEAU résumant les sommes de travail exécuté dans la division du régistraire du Secrétaire d'Etat, du 1er janvier au 31 décembre 1902.

Documents.	Grossoyés.	Enregistrés.	Totaux.
Nomination sous le ch. 38 des S.R.C.	....	1	1
Cessions de bail	....	2	2
Contrat de vente	....	1	1
Certificats de déclarations de chambres de commerce	....	9	9
*Obligations	10	49	59
Résiliations	3	3	6
Certificats d'expropriation	....	2	2
" de titre (système *Torrens*)	....	1	1
Chartes	126	126	252
Commissions	76	87	163
Actes d'abandon, cession, etc.	....	132	132
Ampliations	1	1	2
Instructions aux Lieutenants-Gouverneurs	1	1	2
Baux	8	8	16
Lettres patentes, accordant une annuité	3	3	6
" " appelant au Sénat	6	6	12
Permis (passages d'eau)	10	10	20
" (exploitation de mines)	6	6	12
Avis d'additions, etc., à des obligations générales	....	27	27
Arrêtés du Conseil	....	12	12
Plans et descriptions (*re* expropriations)	....	8	8
Procurations	....	3	3
Proclamations	13	19	32
Actes de renonciation	....	5	5
†Rapports (naturalisation)	....	....	....
" (*Trade-Unions*)	....	1	1
Mandats	66	70	136
Writs pour main-forte	5	....	5
" d'élection	....	12	12
LETTRES PATENTES.			
‡Ventes de terres de l'Artillerie	34	34	68
Concessions spéciales	7	7	14
Totaux	375	646	1,021

* Il est présenté au Parlement, en exécution de l'article 23 du ch. 19 des S.R. du Canada, un relevé annuel des "obligations," lequel contient tout le détail des obligations enregistrées à la division depuis le précédent rapport.

† Au delà de 250 rapports sous le ch. 23, 2 Edouard VII ont été reçus jusqu'à présent. 5,653 noms, avec les détails requis, ont déjà été indexés conformément aux dispositions de l'Acte 1, et le travail est exécuté aussi rapidement que possible.

‡ Des états trimestriels de ces terrains ont été envoyés au régistrateur de chaque cité et comté de la province d'Ontario, et au secrétaire-trésorier de chaque cité et comté de la province de Québec où des lettres patentes ont été expédiées ; en outre, il a été transmis au secretaire provincial d'Ontario copie des divers états relatifs à cette province.

En plus du travail indiqué dans le tableau ci-dessus, il y a eu 1,291 pages de manuscrits, pièces d'archives, etc., copiées durant l'année.

Vu le grand nombre de noms, plusieurs mille, contenus dans les rapports faits en vertu de l' "Acte de la Naturalisation," il y aura une augmentation dans le travail exigé de cette division par l'article 5 du dit Acte.

Je vous présente aussi un sommaire, avec index, des lettres patentes délivrées dans l'année aux compagnies constituées en corporation sous l'autorité du chapitre 119 des *Statuts revisés du Canada* et de l'Acte des Compagnies, 1902, énonçant le nom de chaque compagnie, la date de sa constitution, le chiffre de son capital, le nombre des actions et le montant de l'action, les noms des membres de la corporation, le lieu de leur résidence, les noms des premiers directeurs ou directeurs provisoirs de la compagnie, son siège social, et les objets pour lesquels elle a été constituée ; aussi la liste de toutes les compagnies auxquelles il a été donné des lettres patentes supplémentaires, pendant la même période, en vertu des actes précités, avec mention des objets pour lesquels ont été données ces dernières lettres.

Je joins aussi au présent rapport la liste des compagnies autorisées, conformément au chapitre 49, 61[e] Victoria, à exploiter des mines avec les privilèges du mineur libre dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ;

Une liste, dressée conformément aux chapitres 19, 114 et 115 des *Statuts revisés du Canada*, de tous les fonctionnaires publics qui ont reçu des commissions pendant l'année ;

Et enfin un état des commissions Royales d'enquête (sous le grand sceau) délivrées depuis la Confédération.

Le tout respectueusement soumis,

JOSEPH POPE,
Sous-registraire général du Canada.

SOMMAIRE DES LETTRES PATENTES

DÉLIVRÉES AUX

COMPAGNIES CONSTITUÉES EN CORPORATION

SOUS L'AUTORITÉ DU

L'"ACTE DES COMPAGNIES" CHAPITRE 119 DES STATUTS REVISÉS DU CANADA ET DE L' "ACTE DES COMPAGNIES, 1902," CHAP. 15, 2 EDOUARD VII.

Depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1902.

LA "SMITH-PATTERSON COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 30 décembre 1901. - - - Capital, $60,000.

Nombre des actions, 600—Montant de l'action, $100.

Membre de la corporation :—Marcell N. Smith, marchand, de Brookline, Mass., E.-U. d'Am. ; Henry W. Patterson, marchand, et Carl D. Smith, marchand, tous deux de Boston, Mass., E.-U., d'Am. ; Fred. A. Mansfield, gérant, de Montréal, Qué., et Thomas A. Brady, marchand, de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Henry W. Patterson, Fred. A. Mansfield et Thomas A. Brady.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Importer, fabriquer et vendre des montres, horloges, argenteries, verreries, bijouteries et fournitures à l'usage des bijoutiers, et tous autres articles de même nature comme bon semblera à ses directeurs. (*b.*) Faire fonctions d'agent pour d'autres fabricants et marchands d'articles ou objets ci-dessus énumérés. (*c.*) Acquérir des droits de brevets et permis qui pourront être nécessaires ou utiles ou avoir rapport de quelque manière aux opérations de la compagnie, les vendre ou en disposer autrement.

LA "TRURO KNITTING MILLS COMPANY (LIMITED)."

Constituée en corporation le 6 janvier 1902. - - - - Capital, $300,000.

Nombre des actions, 3,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—John Stanfield, manufacturier ; Frank Stanfield, manufacturier ; Harold Milford Stanfield, médecin ; Lydia Stanfield, veuve ; Emma Maria Stanfield, comptable ; Frances Jane Stanfield, fille majeure ; Annie Emily Stanfield, fille majeure et George Leonard Fisher, comptable, tous de Truro, N.-E.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—John Stanfield, Frank Standfield, et George Leonard Fisher.

Siège social :—Ville de Truro, N.-E.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Fabriquer toutes espèces de tissus et les vendre, soit en gros ou en détail. (*b.*) Acquérir de particuliers toute exploitation de même nature ou caractère que la sienne, et l'achalandage de cette exploitation. (*c.*) Prendre, acquérir et posséder des garanties de toutes sortes, réelles ou personnelles, pour les dettes ou obligations déjà contractées ou qui pourront être contractées envers la compagnie relativement à quelqu'un de ses objets ci-dessus énumérés.

LA "J. H. ASHDOWN HARDWARE COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 6 janvier 1902. - - - Capital, $1,000,000.

Nombre des actions, 10,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Henry Ashdown, marchand de gros ; Abraham Buehler, acheteur de fer ; James Armour Lindsay, esquire ; Isaac Pitblado, avocat et John Emslie, comptable, tous de la cité de Winnipeg, Man.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Winnipeg, Man.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Exercer l'industrie du fer et fournir les marchands et manufacturiers, quincaillers, métallurgistes, manufacturiers, fabricants et constructeurs, de toutes sortes d'articles, choses et constructions faits ou composés en tout ou en grande partie de fer, d'acier ou d'autre métal, les ferblantiers, plombiers, poseurs d'appareils à vapeur ou à gaz, et les électriciens. (*b.*) Acheter, acquérir, posséder, vendre, fournir, manufacturer, produire toutes sortes de marchandises et articles de commerce et en disposer. (*c.*) Faire fonctions d'agent pour les commerçants, marchands et manufacturiers d'articles de même caractère que ceux énumérés ci-dessus. (*d.*) Acquérir de particuliers toute exploitation de même nature ou caractère que la sienne ou l'achalandage de cette exploitation. (*e.*) Acquérir des actions de toute autre compagnie dont les objets seront en tout ou en partie semblables aux siens, en paiement de marchandises ou articles vendus à cette compagnie au cours ordinaire des affaires ou en paiement d'une dette et de l'intérêt résultant de telle vente ; et s'en défaire à son gré. (*f.*) Prendre acquérir et posséder des garanties de toutes sortes, réelles ou personnelles, pour les dettes ou obligations déjà contractées ou qui pourront être contractées envers la compagnie relativement à quelqu'un des objets ci-dessus énumérés. (*g.*) Acheter, acquérir, posséder, louer et céder des droits de brevets et des permis relatifs de quelque façon aux objets ci-dessus énumérés de la compagnie, ou tout intérêt dans ces droits de brevets et permis, et aussi toutes prises d'eau motrices ou autres forces mouvantes, ou tout intérêt dans icelles, qu'elle pourra considérer nécessaires ou désirables ou nécessaires pour les objets de la compagnie.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 6 janvier 1902, à

" LA ST. LAWRENCE AND CHICAGO STEAM NAVIGATION COMPANY (LIMITED) ".

A l'effet de porter son capital à $500,000, par addition de 3,000 actions de $100 à son capital actuel.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 15 janvier 1902, à la

"DOMINION WIRE MANUFACTURING COMPANY (LIMITED)".

A l'effet de porter son capital à $1,000,000, par addition de 8,500 actions de $100 à son capital actuel.

LA "BARQUE STAR OF THE EAST COMPANY, (LIMITED)"

Constituée en corporation le 22 janvier 1902. - - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 100—Montant de l'action $200.

Membres de la corporation :—Henry Harmenus Greeno, navigateur, de Cheverie, N.-E. ; William Medford Christie, avocat ; Jedidiah Anthony Shaw, armateur ; Arthur Francis Armstrong, marchand, et Frederick Curry, régistraire de la cour de vérification, tous de Windsor, N.-E.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Henry Harmenus Greeno, William Medford Christie et Jedidiah Anthony Shaw.

Siège social :—Ville de Windsor, N.-E.

Objets de la compagnie :—Acquérir, acheter, avoir, posséder, gérer, utiliser, employer, fréter, vendre, donner en mortgage, louer la barque *Star of the East* ou en disposer. (*b*) Faire les opérations de gestion, utilisation, frêtement, etc., de la barque ; exercer avec la même barque les opérations d'armateur et de transporteur par eau ; et au surplus, tous actes rentrant dans l'industrie du transport maritime.

LA "R. E. I. PRINGLE COMPANY, (LIMITED)".

Constituée en corporation le 30 janvier 1902. - - - - - Capital, $50,000.

Nombre des actions, 5,000—Montant de l'action $10.

Membres de la corporation :—Thomas Pringle, ingénieur hydrographe et mécanicien ; Robert Edmund Thomas Pringle, marchand ; George Cruickshank Rough, gérant, et George Leroux teneur de livres, tous de Montréal, Qué., et Irving H. Smith, gérant de Saint-Jean, N.-B.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objtes de la compagnie :—Acquérir, par achat ou autrement, les opérations de marchands d'appareils et fournitures électriques, actuellement exercées par R. E. T. Pringle, dans la cité de Montréal, province de Québec, et dans la cité de Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick ; et faire en Canada le commerce d'appareils et fournitures électriques.

LA "JAMES McCREADY COMPANY, (LIMITEE)".

(Reconstitution en corporation).

Constituée en corporation le 31 janvier 1802. - - - - - Capital, $400,000.

Nombre des actions, 4,000—Montant de l'action $100.

Membres de la corporation :—Charles Francis Smith, marchand ; Clarence Francis Smith, marchand ; John Hammill, teneur de livres ; Francis Joseph McKenna,

teneur de livres ; Edouard Laliberté, surintendant ; George Herbert Carter, voyageur de commerce ; Edward Edmund Cummings, commis expéditeur, et Frederick James McCann, garde-magasin, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Charles Francis Smith, Clarence Francis Smith et John Hammill.

Siège social :—Village de De Lorimier, Qué.

Objets de la compagnie :—Fabriquer et vendre des chaussures, et exercer dans toutes ses branches, en Canada, l'industrie de fabricants de chaussures.

Lettres patentes supplémentaires délivrées, le 8 février 1902, à la

"ALASKA FEATHER AND DOWN COMPANY (LIMITED)".

A l'effet de porter le capital à $100,000 par addition de 500 actions de $100 à son capital actuel.

Lettres patentes supplémentaires délivrées, le 11 février 1902, à la

"DOMINION BRIDGE COMPANY, (LIMITED)"

A l'effet de porter le capital à $1,000,000 par addition de 5,000 actions de $100 à son capital actuel.

LA "CANADIAN PRESERVED BUTTER COMPANY (Limited)".

Constituée en corporation le 11 février 1902. - - - Capital, $200,000.

Nombre des actions, 2,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Pierre de Bacourt, manufacturier, et Louis Gosset, ingénieur civil, tous deux de Scott's Junction, Qué. ; William John White, C.R., Edward H. Barker, avocat, et Thomas Malcolm McCaw, comptable, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Pierre de Bacourt, Louis Gosset et William John White.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Exercer l'industrie laitière ; acheter et vendre des bestiaux, du beurre et autres produits de la laiterie. (*b.*) Manufacturer du beurre, du fromage, des conserves de lait et tous autres produits de la laiterie, des conserves de beurre, fromage et produits agricoles, les vendre, exporter et en faire commerce ; fabriquer et vendre les enveloppes, boîtes et caisses servant à emballer ces produits, ainsi que les machines nécessaires à cette exploitation. (*c.*) Acquérir des droits de brevets et permis qui pourront être nécessaires ou utiles ou avoir rapport à ses opérations ; les vendre ou en disposer autrement.

LA "RUSSELL MINERAL WATER COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 18 février 1902. - - - - Capital, $12,000.

Nombre des actions, 240.—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—Wilfrid Thivierge, marchand général ; Célina Rochon femme mariée ; Omer J. Rochon, docteur en médecine ; Rosalba Thivierge, femme mariée, et Clara Rochon, femme mariée, tous de Clarence Creek, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Wilfrid Thivierge, Célina Rochon et Omer J. Rochon.

Siège social :—Township de Clarence Creek, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Fabriquer et vendre, en gros et en détail, des eaux minérales et gazeuses et autres préparations. (*b*) Faire fonctions d'agent pour d'autres fabricants et marchands des mêmes articles.

Lettres patentes supplémentaires délivrées, le 1er mars 1902, à la

"REDMOND GREENLEESE COMPANY (LIMITED)".

À l'effet d'en porter le capital à $300,000 par addition de 2,000 actions de $100 à son capital actuel, et d'en changer le nom en celui de

"THE REDMOND COMPANY (LIMITED)" .

Lettres patentes supplémentaires délivrées, le 11 mars 1902, à la

"HAMILTON BRIDGE WORKS COMPANY (LIMITED)".

À l'effet de porter le capital à $250,000 par addition de 1,000 actions de $100 à son capital actuel.

Lettres patentes supplémentaires délivrées, le 20 mars 1902, à la

"CANADIAN GENERAL ELECTRIC COMPANY (LIMITED."

À l'effet de porter le capital à $3,000,000 par addition de 10,000 actions de $100 à son capital actuel.

Lettres patentes supplémentaires délivrées, le 20 mars 1902, à la

"COCKSHUTT PLOW COMPANY (LIMITED)".

À l'effet de porter son capital à $750,000 par addition de 5,000 actions de $100 à son capital actuel.

Lettres patentes supplémentaires délivrées, le 28 mars 1902, à la

"WILKES-WESTWOOD COMPANY (LIMITED)."

À l'effet de porter son capital à $50,000 par addition de 800 actions de $100 à son capital actuel, et de changer son nom en celui de

"C. H. WESTWOOD AND COMPANY (LIMITED)."

LA "RICHARD COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 31 mars 1902. - - - - Capital, $99,000.

Nombre des actions, 990.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Joseph Auguste Richard, marchand ; Alfred Prendergast, marchand, et Arthur Poulin, teneur de livres, tous de la cité de Montréal, Qué. ; Hormisdas Belliveau, marchand, et Eugène Richard, marchand, tous deux de la cité de Winnipeg, Man.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Faire le commerce, en gros et en détail, la confection et l'entreprise de fournitures de toutes sortes de chaussures, chemises, etc., chapeaux, casquettes et effets d'habillement en général ; vendre toutes sortes de machines, appareils, outils, garnitures et matériaux servant à les confectionner. (*b.*) Acheter de particuliers toute exploitation du même genre que la sienne, ainsi que des biens, privilèges, droits, entreprises ou marchés s'y rapportant. (*c.*) Acquérir des actions, débentures et valeurs d'autres compagnies dont l'objet est entièrement ou en partie semblable au sien, en paiement de brevets d'invention, de marchandises ou articles vendus à ces compagnies dans le cours ordinaire des affaires ; s'en défaire à son gré ; acquérir l'exploitation actuellement exercée à Montréal, Winnipeg et ailleurs sous le nom de la "Richard Company". (*d.*) Faire fonctions de marchand commission naire et d'agent de manufacturiers pour les articles et marchandises dont il lui est permis de faire commerce.

LA "SUNLIGHT GAS COMPANY (LIMITED)".

(L'ancienne compagnie du même nom étant devenue insolvable.)

Constituée en corporation le 31 mars 1902 ....Capital, $50,000.

Nombre des actions, 500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Isaac Cleland McRae, marchand, Thomas Harling, gérant, Edward Dumaresq, courtier, Henry Abraham Hodgson, marchand, et Henry Johnstone Elliott, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Isaac Cleland McRae, Thomas Harling, Edward Dumaresq et Henry Abraham Hodgson.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Acquérir, fabriquer, employer, louer et vendre, de quelque manière que ce soit, toutes sortes d'appareils et fournitures ayant rapport et applicables à la production du gaz acétylène pour le chauffage, l'éclairage et la force motrice ; faire marché avec toute personne, compagnie ou corporation pour fournir la chaleur, la lumière ou la force motrice ; acquérir, acheter, exploiter, vendre et délivrer des permis, droits, brevets d'invention et perfectionnements se rapportant de quelque manière à l'objet de la compagnie, particulièrements les brevets de générateurs de gaz, se rapportant et applicables à ces objets ; et, généralement, fabriquer et vendre de l'acétylène et les produits dérivés de cette fabrication. (*b.*) Acheter et acquérir l'exploitation actuellement exercée à Montréal par Edward Dumaresq, Esq., en fidéicommis, sous le nom de "The Sunlight Gas Company", comme fabricant de toutes sortes d'appareils se rapportant à la production du gaz acétylène et ses dérivés, ainsi que le fonds de commerce, les droits de brevets, l'achalandage et l'actif généralement de cette exploitation, et se charger de ses engagements. (*c.*) Acquérir des actions de toute autre compagnie dont les objets sont semblables aux siens, en paiement de marchandises ou articles vendus à ces compagnies au cours ordinaire des uffaires.

LA "TRETHEWEY TRAIN PIPES-COUPLING COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 15 avril 1902......................Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000.—Montant de l'action $100.

Membres de la corporation :—Alexander Scott, confiseur, de la cité de Montréal, Qué. ; Charles Ballantyne, gérant, et Thomas Anderson Trenholme, cultivateur, tous deux de Montréal-Ouest, Qué. ; George Finlay O'Halloran, avocat, de la ville de Westmount, Qué. ; William Griffith Trethewey, notaire public, de la cité de Vancouver, Colombie Anglaise.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Thomas Anderson Trenholme, George Finlay O'Halloran et William Griffith Trethewey.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Fabriquer, acheter, réparer et vendre des machines, instruments, outils, fixtures et articles spéciaux de toutes sortes ; acquérir, posséder, exploiter tous brevets et perfectionnements s'y rapportant, et en disposer.

LA "COLUMBIA ASBESTOS AND MICA MINING COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 25 avril 1902......................Capital, $150,000.

Nombre des actions, 15,000.—Montant de l'action, $10.

Membres de la corporation :—James Arthur Seybold, marchand, et Oscar Forest, marchand, tous deux de la cité d'Ottawa, Ont. ; Joseph Henry Simmons Cass, courtier, de la cité de Montréal, Qué. ; et Edmund Smith Hopkins, avocat et Frank Bradford Mott, manufacturier, tous deux de la cité de Providence, Etat du Rhode Island, E.-U. d'Am.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires:—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Acheter, acquérir et exploiter certaines mines d'amiante situées dans le township de Denholm, comté de Wright, province de Québec, ainsi que les moulins, édifices, outillages et machines se rapportant à cette exploitation, et préparer les produits de ces mines pour le marché. (*b.* Louer, acheter, acquérir et exploiter des propriétés minières d'amiante en Canada ; à ces fins, construire des moulins, usines et édifices et y installer toutes sortes d'outillages et de machines, et préparer les produits pour le marché. (*c.*) Louer, acheter, acquérir et exploiter des propriétés minières de mica en Canada ; à ces fins, construire des moulins, usines et édifices et y installer toutes sortes d'outillages et de machines, et préparer le produit de ces mines pour le marché. (*d.*) Manufacturer et convertir les produits de ces mines d'amiante et de mica en divers articles de commerce et mettre ceux-ci en vente sur le marché. (*e.*) Louer, acheter, acquérir, explorer et exploiter toutes sortes de propriétés minières en Canada, en développer les ressources, en vendre les produits et y installer toutes sortes d'outillages et de machines ; manufacturer et convertir les produits de ces mines en divers articles de commerce et mettre ceux-ci en vente sur le marché ; à ces fins, construire des moulins, usines et édifices sur ces propriétés et ailleurs en Canada. (*f.*) Exploiter les terrains miniers possédés par la compagnie ou par d'autres personnes ; acheter et vendre en Canada des mines et minéraux et leurs produits manufacturés. (*g.*) Louer, acheter, acquérir et exploiter des forces hydrauliques, droits, servitudes et privilèges qui pourront être nécessaires ou utiles pour les opérations de la compagnie. (*h.*) Louer, vendre, transporter les propriétés minières ou autres, réelles ou personnelles, acquises par la compagnie au cours de ses opérations, ou en disposer autrement. (*i.*) Acquérir tous droits exclu-

sifs, lettres patentes d'invention, droits de brevets ou privilèges se rapportant à quelqu'un des objets de la compagnie, ainsi que le permis de les exploiter et utiliser ; les exploiter, exercer et utiliser en rapport avec les opérations de la compagnie ; vendre tous brevets acquis par elle, ou tous droits de vente ou d'exploitation conférés par ces brevets. (*j.*) Construire, acquérir, posséder, affréter ou louer, avoir en service et employer les staemers, navires ou autres bâtiments nécessaires ou utiles pour le transport des produits de ses mines ou pour ses autres opérations. (*k.*) Construire et entretenir tous les quais, jetées ou docks nécessaires, et construire, louer, utiliser, exploiter et avoir en fonctionnement les lignes télégraphiques, ponts, aqueducs, réservoirs, chemins, rues et autres travaux qui pourront être considérés utiles ou nécessaires pour les objets de la compagnie.

Mais rien de ce qui précède ne sera interprété de manière à léser des droits privés ou à conférer à la compagnie la faculté de construire des jetées ou autres ouvrages, en Canada, sur des rivières navigables, sans le consentement du Gouverneur en conseil, ou de planter des poteaux ou de placer ses lignes télégraphiques ou téléphoniques sur une ligne de chemin de fer sans le consentement de la compagnie ou des personnes à qui celui-ci appartiendra.

En outre, toute dépêche relative à l'administration de la justice, à l'arrestation de criminels, à la découverte et à la poursuite d'un crime, et toutes dépêches du gouvernement devront toujours se transmettre avant aucune autre, si la transmission en est demandée par un fonctionnaire ou agent de la justice ou par une personne autorisée par un ministre du Canada.

LA "SLEEPER ENGINE COMPANY (LIMITED)."

Constitutée en corporation le 28 avril, 1902. - - - Capital, $250,000.

Nombre des actions, 2,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Alexander Watt, boulanger ; Jacob Abraham Jacobs, marchand ; Edward Albert Mahon, gérant ; Frank Henry Sleeper, inventeur, et Allan Robinson Oughtred, avocat, tous de la cité de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Fabriquer des machines à vapeur, bouilloires et accessoires, ventillateurs, machines électriques de toutes sortes et, généralement, toutes machines pour la production de la force motrice.

LA "W. J. POUPORE COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 1er mai, 1902. - - - - Capital, $300,000.

Nombre des actions, 3,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—William Joseph Poupore, entrepreneur ; Fred. Leslie Monck, avocat ; Joseph Guy Poupore, comptable ; Léo. Poupore, étudiant, et Peter Edward O'Brien, sténographe, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—William Joseph Poupore, Fred. Leslie Monck et Joseph Guy Poupore.

Siége social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Acquérir et prendre à son compte les opérations d'entrepreneur actuellement exercées à Maisonneuve, province de Québec et à d'autres

endroits en Canada sous le nom de 'Poupore et Malone,' ainsi que l'actif, les engagements et entreprises de cette raison sociale ; acquérir de particuliers et prendre à son compte les entreprises de nature semblable à celle que la compagnie est autorisée à exercer, l'actif et les engagements résultant de ces entreprises. (*b.*) Faire des entreprises avec les gouvernements, corporations ou autres personnes pour la construction de chemins de fer, canaux, ponts, docks, quais et autres travaux publics. (*c.*) Acquérir les concessions forestières, scieries, bateaux à vapeur, machines et outillages nécessaires pour l'exécution de ces travaux, les exploiter à cette fin et s'en défaire à son gré. La compagnie opérera à Maisoneuve, province de Québec, et ailleurs en Canada.

LA "STANDARD LUMBER COMPANY OF MANITOBA (LIMITED)".

Constituée en corporation le 6 mai, 1902. - - - - Capital, $125,000

Nombre des actions, 1,250.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Peter McArthur, marchand de bois ; Alexander D. McArthur, marchand de bois ; et George Barr, marchand, tous de Westbourne, Man., et George O. Bellamy, comptable, de Winnipegosis, Man., et James Graham Harvey, avocat, de Dauphin, Man.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Village de Winnipegosis, Man.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Exercer en Canada l'industrie générale du bois, y compris la fabrication, l'achat, la vente et le commerce de toutes sortes de bois, équarri ou scié, sciages, billes de sciage, traverses, pilotis, poteaux de télégraphe et de téléphone, poteaux de clôtures, bois de chauffage et de tous autres produits forestiers. (*b.*) Exercer en Canada l'industrie d'exploitant de concessions forestières et le commérce de bois dans toutes ses branches, y compris l'acquisition par achat, bail, permis ou autrement, la possession et la vente, le transport et le louage de concessions forestières, terres à bois et autres terrains pour l'installation de scieries, entrepôts, cours et bureaux. (*c.*) Construire, acquérir, posséder, affréter, louer, vendre et employer les bateaux, remorqueurs, barges ou navires nécessaires ou utiles pour le transport de ses produits ou pour ses autres opérations. (*d.*) Acquérir, louer, construire, posséder, exploiter et vendre des scieries et d'autres moulins en rapport avec les opérations de la compagnie ; vendre le bois manufacturé ou en disposer autrement, et faire le commerce de toutes sortes de matériaux de construction. (*e.*) Faire fonction d'agent pour d'autres personnes dans l'achat, la vente et le commerce de marchandises et denrées, autant que besoin sera, pour la consommation de ses employés et serviteurs. (*f.*) Exercer généralement l'industrie de manufacturier en gros et en détail, d'exploitant de scieries et de concessions forestières.

LA "OGILVIE FLOUR MILLS COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 30 mai 1902. - - - - Capital, $3,250,000.

Nombre des actions, $32,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Charles Rudolph Hosmer, capitaliste ; Frederick William Thompson, meunier marchand ; l'honorable George Alexander Drummond, sénateur ; Hugh Montague Allan, propriétaire de navires à vapeur, et William Campbell, secrétaire, tous de la cité de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Exercer en Canada l'industrie d'acheteurs, vendeurs, entreposeurs, expéditeurs et commerçants de grains ; manufacturer, acheter et vendre de la farine et autres produits du grain, avec pouvoir d'exercer toute autre industrie de même nature.

LA "NORTHERN ALUMINIUM COMPANY (LIMITED)."

Constituée en corporation le 3 juin 1902. - - - - Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—George Green Foster, avocat ; Samuel G. Archibald, avocat ; Sewell Franklin Belknap, commis, tous de la cité et du district de Montréal, Qué. ; Arthur V. Davis, manufacturier, de la cité de Pittsburg, Etat de la Pensylvanie, E.-U. d'Am., et Frederick Arthur Stoughton, manufacturier, de Shawinigan, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—George Green Foster, Arthur V. Davis et Frederick Arthur Stoughton.

Siège social :—Shawinigan, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Réduire des minerais réfractaires, produire des bronzes et alliages commerciaux, les manufacturer et en faire le commerce. (*b.*) Construire ou acquérir, par achat ou autrement, les édifices, installations de force hydraulique et électrique nécessaires pour les exploitations de la compagnie, aussi les droits de brevets, lettres patentes d'inventions, procédés, machines, etc., se rapportant à ces exploitations, les vendre ou en disposer autrement. (*c.*) Construire, entretenir et mettre en opération, sur la propriété de la compagnie ou sur les propriétés sous son contrôle, les ateliers, moulins, édifices, maisons, aqueducs, puits, chemins, bocards, fourneaux et autres travaux, machines, outillages, appareils électriques et autres de toutes sortes nécessaires pour les opérations de la compagnie, les vendre et en disposer autrement. La compagnie opérera en Canada.

LA "ONTARIO CORUNDUM COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 3 juin 1902. - - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Lewis Robinson Speare, manufacturier, de la cité de Boston, Mass., E.-U. d'Am. ; Charles Albert Sandt, manufacturier d'Easton, Pensylvanie ; John Allen Way, manufacturier de Walpole, Mass., E.-U. d'Am. ; Edmund Foster Burritt, avocat, et Robert George Code, avocat, tous deux de la cité d'Ottawa, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Lewis Robinson Speare, Charles Albert Sandt et John Allen Way.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Acheter, acquérir et exploiter certaines mines de corindon situées dans le township de Carlow, comté de Hastings, province d'Ontario, développer ces mines et en préparer les produits pour le marché. (*b.*) Louer, acheter, acquérir et exploiter des mines de corindon en Canada et, à cette fin, construire des moulins, usines et édifices, et y installer toutes sortes d'outillages et machines, développer ces mines et en préparer les produits pour le marché. (*c.*) Louer, acheter, acquérir, explorer et exploiter en Canada toutes sortes de propriétés

minières, les développer et en vendre les produits ; installer sur ces propriétés toutes sortes d'outillages et machines ; manufacturer les produits de ces mines, les convertir en articles pour le commerce, les mettre en vente sur le marché ; à cette fin, construire des moulins, usines et édifices sur ces propriétés et ailleurs en Canada. (*d.*) Exploiter les terrains miniers possédés par la compagnie et par d'autres personnes ; acheter, vendre des mines et minéraux et leurs produits manufacturés, et en faire autrement le commerce en Canada. (*e.*) Louer, acheter, acquérir et exploiter des installations de pouvoir hydraulique, droits, servitudes et privilèges qui pourront être nécessaires ou utiles pour les opérations de la compagnie. (*f.*) Louer, vendre, transporter les propriétés minières, réelles ou autres, acquises par la compagnie au cours ordinaire des affaires ou en disposer autrement. (*g.*) Acquérir tous droits exclusifs, lettres patentes d'invention, droits de brevets ou privilèges se rapportant à quelqu'un des objets de la compagnie, ainsi que le permis de les exploiter et utiliser ; les exploiter et utiliser en rapport avec les opérations de la compagnie ; vendre tous brevets acquis par elle ou tous droits de vente ou d'exploitation conférés par ces brevets. (*h.*) Construire, acquérir, posséder, affréter ou louer, avoir en service et employer les vapeurs, navires ou autres bâtiments nécessaires ou utiles pour le transport des produits de ses mines ou pour ses autres opérations. (*i.*) Construire et entretenir les quais, jetées ou docks nécessaires, et construire, fournir, louer, utiliser, exploiter et avoir en fonctionnement les ponts, aqueducs, réservoirs, chemins, rues et autres travaux qui pourront être considérés utiles ou nécessaires pour les objets de la compagnie. (*j.*) Acheter et vendre des marchandises en général en rapport avec la dite exploitation minière.

LA "WALDRON-DROUIN COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 3 juin 1902 - - - Capital, $90,000.

Nombre des actions, 900.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Alfred Eaves, bijoutier ; Serapis George Waldron, manufacturier ; Ferdinand Barthelemy Drouin, manufacturier ; Charles F. Filder, voyageur, et Arthur Drouin, voyageur, tous de la cité de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Alfred Eaves, Serapis George Waldron et Ferdinand Barthelemy Drouin.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Exercer en Canada l'industrie de fabricant et commerçant de chapeaux, casquettes, effets d'habillement, fourrures, etc., et faire le commerce général de fourrures, confections, etc.

LA "HIRAM L. PIPER COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 3 juin 1902. - - - Capital, $40,000.

Nombre des actions, 400.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Carruthers, marchand, et William Carruthers, marchand, tous deux de la cité de Montréal, Qué. ; Hiram L. Piper, manufacturier ; Charles W. Band, marchand, et James Edgar Carruthers, marchand, tous de la cité de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—James Carruthers, Hiram L. Pipers et William Carruthers.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Exercer en Canada l'industrie de fabricants et commerçants de fournitures de chemins de fer, fournitures électriques, signaux pour chemins de fer, lampes pour navires, et autres opérations de même nature, avec le droit d'acquérir par bail, achat ou autrement, les droits de brevets se rapportant à cette exploitation.

"LIBRAIRIE BEAUCHEMIN (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)".

Constituée en corporation le 5 juin 1902. - - - Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Louis Joseph Odilon Beauchemin, libraire; Emilien Daoust, libraire; Etienne Roby, libraire; Odilon David, marchand, et Casimir Valiquette, gérant, tous de Montréal, Qué., et Evariste Lecomte, banquier, de Nicolet, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Louis Joseph Odilon Beauchemin, Emilien Daoust, et Etienne Roby.

Siége social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Acquérir les opérations et l'achalandage de la maison "C. O. Beauchemin et fils" et continuer dans tout le Canada les affaires actuellement faites à Montréal par la dite maison comme libraires, éditeurs, imprimeurs et relieurs. (*b.*) Importer en Canada et exporter des livres at articles de librairie, papier, papeterie, fournitures d'églises, et d'écoles, menus articles, fournitures générales pour l'imprimerie, la reliure et les arts de même nature. (*c.*) Exercar les industries suivantes: l'imprimerie, la reliure, la lithographie, la stéréotypie, l'électrotypie et la production de photogravures; la fabrication de papiers de toutes sortes, d'enveloppes, sacs de papier, articles rentrant dans le commerce du papier et articles de bureau en cuir, cartes à jouer, cartes géographiques; la reliure en cuir. (*d.*) Acquérir par achat, permis ou autrement, les droits d'auteur et les brevets se rapportant de quelque manière aux objets de la compagnie ci-dessus énumérés, les utiliser et en disposer. (*e.*) Acheter ou acquérir de particuliers, en totalité ou en partie, les exploitations de nature ou de caractère semblable à celles de la compagnie, ainsi que l'achalandage. les propriétés, privilèges, droits, entreprises et engagements de ces exploitations. (*f.*) Fabriquer de l'électricité pour la production de la lumière, de la chaleur et de la force motrice, en tant qu'il sera nécessaire pour les besoins de son exploitation.

Lettres patentes supplémentaires délivrées, le 5 juin 1902, à la

"MONTREAL LUMBER COMPANY (LIMITED)"

A l'effet de porter son capital à $100,000 par addition de 750 actions de $100 à son capital actuel.

Lettres paten es supplémentaires délivrées, le 6 juin 1902, à la

"REMINGTON STANDARD TYPEWRITER COMPANY (LIMITED)"

A l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de la

"REMINGTON TYPEWRITER COMPANY (LIMITED)".

Lettres patentes supplémentaires délivrées, le 10 juin 1902, à la

"WESTCOTT WRECKING COMPANY (LIMITED)"

A l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de

"GREAT LAKES TOWING COMPANY (LIMITED)".

LA "KINETIC HEAT COMPANY OF CANADA (LIMITED)".

Constituée en corporation le 11 juin 1902. - - - Capital, $50,000

Nombre des actions, 500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Allen G. Ingalls, avocat, du village de Laprairie, Qué. ; James C. King, manufacturier ; John McKergow, marchand ; Frederic E. Nelson, gentilhomme ; William Giles, chirurgien-dentiste, et Charles W. Brown, gérant, tous de la cité de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Fabriquer, vendre, louer, en Canada, les appareils et accessoires et procédés nécessaires pour la production de ce que l'on nomme la chaleur "*cinétique*" pour les fournaises, locomotives, bouilloires à vapeur, et pour toutes autres fins auxquellss peut servir cette chaleur ; exercer toute autre industrie de même nature ou en dépendant ; acquérir les brevets et marques de commerce existant actuellement ou qui pourront exister plus tard relativement à la chaleur "cinétique", ou le permis exclusif d'user en Canada de tous les droits conférés par ces brevets et marques de commerce, ou les deux à la fois.

LA "MONTREAL SILICATE BRICK COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 11 juin 1902. - - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—David Robertson, marchand ; George J. Sheppard, manufacturier ; Alfred Joyce, confiseur ; John McLean, entrepreneur, tous de la cité de Montréal, Qué., et Charles W. Trenholme, manufacturier, de la ville de Westmount, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social .—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—La fabrication, l'achat, la vente et le commerce de briques pour la construction, le pavage et autres fins, avec pouvoir d'acquérir les droits de brevets se rapportant à cette industrie. Aussi, l'achat, la vente et le commerce du sable, avec le droit d'acquérir et posséder des fours à chaux, barges et autres véhicules nécessaires pour ses opérations. La compagnie opérera en Canada.

Lettres patentes supplémentaires délivrées, le 12 juin 1902, à la

"DOWD MILLING COMPANY (LIMITED)".

A l'effet de porter son capital à $500,000 par addition de 40,000 actions de $10 à son capital actuel.

LA "COLONIZATION COMPANY OF CANADA (LIMITED)".

Constituée en corporation le 13 juin 1902. - - - Capital, $95,000.

Nombre des actions, 38,000.—Montant de l'action, 25 cents.

Membres de la corporation :—Albert Desjordy, manufacturier ; Henri Dubois, hotelier ; Amédée Meunier, hôtelier ; Arthur O. Fiset, importateur ; V. Elias Rivet, comptable, et George Giguère, gérant, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Albert Desjordy, Henri Dubois et Arthur O Fiset.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a.*.) Acquérir, posséder, améliorer, louer, occuper par titre légal les terres, concessions forestières, propriétés mobilières et immobilières, installations de forces hydrauliques, privilèges, dépendances, etc., nécessaires ou utiles à ses opérations de société de colonisation et de commerce de bois ; les vendre, louer ou en disposer autrement en totalité ou en partie ; la compagnie devant opérer en Canada. (*b.*) Etablir des colons, et leur fournir et avancer l'argent nécessaire pour les établir dans les conditions les plus avantageuses, en vue d'aider la colonisation. (*c.*) Distribuer parmi les actionnaires les actions de la compagnie souscrites avec ou sans prime au moyen de tirage par lots, payables en actions privilégiées seulement. (*d.*) Distribuer par lots parmi les actionnaires dix pour cent des terres possédées par la compagnie.

LA "DOMINION FURNITURE MFG. COMPANY, (LIMITED)".

Constituée en corporation le 13 juin 1902. - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Andrew Gunn, marchand, de la cité de Toronto, Ont. ; Charles Langlois, marchand, de la cité de Montréal, Qué. ; Jean Baptiste Waddell, gentilhomme, du village de Sainte-Thérèse, Qué. ; Charles Gillies McLellan, comptable, et James Hedley Flett, mécanicien, tous deux de la cité de Mount-Forest, Ont. ; John Alexander Gunn, marchand, de la cité de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires : — Charles Langlois, Charles Gillies McLellan et John Alexander Gunn.

Siège social :—Village de Sainte-Thérèse, Qué.

Objets de la compagnie :—Acquérir les opérations et l'actif de la "Ste Thérèse Furniture and Bedding Company (Limited)" à telles conditions, quant au paiement par émission d'actions libérées du capital de la compagnie ou autrement, que l'on conviendra ; acquérir toute autre exploitation de la nature ou du caractère de celle de la compagnie, ainsi que l'achalandage de cette exploitation, à telles conditions, quant au paiement par émission d'actions ou d'obligations de la compagnie, que l'on conviendra ; exercer l'industrie de marchands, fabricants et commerçants de toutes sortes de bois, meubles, meubles de tapisserie ou d'étoffe, matelas, matériaux et articles servant à cette industrie ; droit d'employer les fonds de la compagnie, ou telle partie d'iceux que pourront décider les directeurs, à l'achat d'actions d'autres corporations de même nature ; droit de vendre l'entreprise en totalité ou en partie, et de se fusionner avec toute autre compagnie aux conditions que la compagnie, dans une assemblée générale convoquée conformément aux dispositions de l'Acte, pourra approuver ; acquérir des droits de brevets et permis qui pourront être jugés nécessaires ou utiles ou se rapporter de quelque manière aux objets de la compagnie, les vendre ou en disposer autrement. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

LA "ST. JOSEPH LAND IMPROVEMENT AND MFG. COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 13 juin 1902. - - - Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Louis de Gonzague Routhier, médecin ; Joseph Pierre Prud'homme, manufacturier ; Toussaint Gédéon Coursolles, traducteur ; James White, entrepreneur, tous d'Ottawa, Ont. ; Joseph Tancrède Rémus Laurendeau, manufacturier, et Stanislas D. Joubert, manufacturier, tous deux de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Louis de Gonzague Routhier, Toussaint Gédéon Coursolles, Joseph Pierre Prudhomme et James White.

Siège social :—Village de Saint-Joseph, Township de Hay, comté de Huron, Ont.

Objets de la compagnie :—Exercer les opérations de compagnie de biens-fonds et de compagnie manufacturière, avec pouvoir d'acheter, posséder, améliorer, défricher, ou coloniser, cultiver, aliéner, louer, vendre, échanger des terrains, cultivés, incultes, couverts d'eau et autres, amendés ou non, des terres et héritages, en quelque lieu que ce soit en Canada, et en disposer ; à cette fin, dépenser et placer autant de son capital qu'il sera nécessaire pour acheter, arpenter, défricher, améliorer et préparer pour l'occupation et la colonisation les terrains, terres et héritages né essaires aux objets de la compagnie et qu'elle pourra acheter ou acquérir ; faire, construire, établir, bâtir et entretenir sur ces terrains, etc., des chemins, canaux, ponts et autres voies de communication intérieure, des écoles, maisons, chapelles, moulins, usines et manufactures, des quais et autres constructions et travaux nécessaires et utiles pour leur occupation, leur culture ou améliorations ; y faire et exécuter tous travaux, améliorations nécessaires ; exporter, vendre les marchandises et produits de toutes sortes nécessaires pour la culture, l'acquisition, l'usage et l'amélioration de ces terrains, en faire marché et en disposer ; importer, recevoir et vendre les marchandises et produits de toutes sortes qui pourront être consignés ou remis à la compagnie en rapport avec ces terres ou chemins, canaux, ponts, maisons, moulins, usines et manufactures, ou en paiement ou acquittement du loyer ou du prix d'achat résultant de l'occupation, de la vente ou de l'usage de ces terres, et en disposer. De plus, ouvrir ces terres et mines et y chercher, dessus et dessous, travailler et exploiter les substances minérales et métalliques et autres produits qui peuvent s'y trouver ; faire tous actes, contrats et choses nécessaires ou efficaces pour l'ouverture de ces mines ou pour l'exécution de ces travaux.

LA "SASKATCHEWAN VALLEY LAND COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 13 juin 1902. - - - - Capital, $3,500,000.

Nombre des actions, 35,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Byron Edmond Walker, banquier ; Zebulon Aiton Lash, avocat ; James Henry Plummer, banquier ; Miller Lash, avocat ; Massey Morris, avocat ; James Steller Lovell, comptable ; Francis George Jemmett, banquier ; William Bain, teneur de livres ; Robert Gowans, commis ; Ernest William McNeill, commis ; Stanley Ross Wilkie, commis ; Richard Richardson, commis, et Robert Phipps Ormsby, commis, tous de la cité de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Winnipeg, Man.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acquérir par achat ou autrement et posséder des terres, des privilèges d'eaux et les droits et intérêts en dépendant ; construire sur ces

terres, les exploiter, cultiver, affermer, coloniser et autrement améliorer et utiliser ; les mortgager, louer, vendre, ou en disposer autrement ; exercer généralement les opérations d'une compagnie immobilière et ayant pour objet l'amélioration des terres. (*b*) Aider et assister par des avances de deniers ou autrement, avec ou sans garantie, les colons établis sur les terres appartenant à la compagnie ou dans le voisinage de ces terres, ainsi que les colons intentionnels et, généralement, favoriser la colonisation de ces terres. (*c*) Demander aux autorités compétentes dans toute province, district ou territoire du Canada ou ailleurs, et les obtenir d'elles, les permis, certificats d'enregistrement et de reconnaissance de la compagnie et de ses droits, pouvoirs, privilèges et objets, comme elle le jugera convenable, et faire tout ce qui pourra être nécessaire et utile pour se conformer en tout temps aux lois, ordonnances, décrets, règlements et autres exigences en vigueur actuellement ou qui deviendront en vigueur en ces endroits. (*d*) Faire tous les actes, exercer tous les pouvoirs et faire toutes les opérations se rapportant aux objets de la compagnie et nécessaires pour lui permettre de conduire avantageusement son entreprise. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

"JOS. TASSÉ CIGAR COMPANY (Limited)".

Constituée en corporation le 16 juin 1902. - - - Capital, $50,000.

Nombre des actions, 500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Joseph Tassé, manufacturier de cigares ; Alfred Leblanc, manufacturier de cigares ; Walter Lefebvre, comptable ; Joseph Adolphe Michaud, teneur de livres, et l'honorable Guillaume Alphonse Nantel, avocat et C.R., tous de Montréal, Qué.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Cultiver, acheter, manufacturer le tabac et tous ses produits et en faire le commerce ; encourager et aider par tous les moyens la culture et la production du tabac en Canada ; fabriquer et vendre les boîtes, étiquettes et enveloppes de toutes sortes employées dans cette industrie ; acquérir tous droits de brevets et, généralement, faire toutes choses en rapport avec cette exploitation.

"C. W. LINDSAY (Limited)".

Constituée en corporation le 19 juin 1902. - - - Capital, $400,000.

Nombre des actions, 4,000.—Montant de l'action $100.

Membres de la corporation :—Charles William Lindsay, marchand de pianos ; Dame Aurillia O. Stoneham, épouse du dit Charles William Lindsay, tous deux de la cité de Montréal, Qué. ; John Raper, gérant, de la cité d'Ottawa, Ont ; Joseph Alexandre Ethier, gérant, de la cité de Québec, Qué., et Hormisdas Maynard, de la cité de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Charles William Lindsay, Dame Aurillia O. Stoneham et Joseph Alexandre Ethier.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Acquérir le fonds de commerce et les opérations en général actuellement exercées en la cité de Montréal et ailleurs par le dit Charles William Lindsay, comme marchand de pianos et autres instruments de musique. (*b.*) Fabriquer, louer et vendre, en Canada, des pianos et autres instruments de musique.

LA "CANADIAN ELEVATOR COMPANY" (LIMITED).

Constituée en corporation le 19 juin 1902. - - - Capital, $1,000,000.

Nombre des actions, 10,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Stella Lovell, comptable ; William Bain, teneur de livres ; Ernest William McNeill, commis ; Robert Gowans, commis, et Richard Richardson, commis, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Construire, acquérir, exploiter, louer, mortgager, vendre ou céder autrement des élévateurs pour le blé, le grain ou autres produits, ainsi que les machines à vapeur, outillages, machines et accessoires nécessaires, et aussi des hangars, magasins, entrepots pour recevoir et emmagasiner le blé, le grain et autres produits et toutes autres marchandises et articles de commerce ; exercer généralement les opérations d'exploitant d'élévateurs et magasins à grain ; acquérir par bail, permis, achat ou autrement des installations de force hydraulique, électrique ou autre, les utiliser, et disposer du surplus de force motrice. (*b.*) Acheter et vendre de la houille et du bois de toutes sortes et exercer généralement l'industrie de marchand de houille et de bois, en gros et en détail, et d'exploitant de concessions forestières. (*c.*) Louer, vendre ou céder autrement les propriétés et l'actif de la compagnie, en totalité ou en partie, pour telle considération qu'elle jugera à propos, y compris des actions, débentures ou obligations de toute compagnie acquérant ces propriétés et actif. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

LA "LOCOMOTIVE AND MACHINE COMPANY OF MONTREAL (LIMITED)".

Constituée en corporation le 19 juin 1902. - - - - Capital, $1,000,000.

Nombre des actions, 10,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la coporation :—Michael John Haney, entrepreneur, de la cité de Toronto, Ont. ; James Thomas Davies, entrepreneur, et Michael Connolly, entrepreneur, tous deux de la cité de Montréal, Qué. ; George Patrick Brophy, ingénieur civil, de la cité d'Ottawa, Ont., et Roger Miller, entrepreneur, d'Ingersoll, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Michael John Haney, James Thomas Davies et George Patrick Brophy.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Entreprendre et exercer l'industrie de fondeur et fabricant de machines, machines à vapeur, métaux pour constructions, bateaux et ponts ; fabriquer, construire, réparer, acheter, vendre, louer, échanger, etc., des articles, outils, machines, constructions, véhicules et navires, des locomotives, machines fixes et autres, moteurs, appareils électriques, compresseurs d'air, outillages et pompes pour les mines, bouilloires, machines de toutes sortes, wagons de chemins de fer, trucks, voitures, matériels de chemins de fer, yachts, bateaux, remorqueurs, barges et tous autres vaisseaux, en totalité ou en partie, toutes sortes d'ouvrages en fer, acier, fonte et leurs produits, tous articles composés ou faits, entièrement ou en partie, de fer, acier ou autre métal, de bois ou autre matière ou des deux à la fois ; monter des constructions ou appareils de fer, d'acier ou autre métal, de bois ou autre matière, ou composés de ces matières ; à ces fins, acquérir, avoir en main, posséder, acheter, vendre, engager et céder des actions, obligations ou autres garanties d'autres compagnies ou corporations ayant pour objet la fabrication, la vente, le louage, la posses-

sion, l'usage, l'emploi ou le commerce d'articles, outils, machines, constructions, véhicules, navires, machines à vapeur, machines, appareils, inventions, combinaisons ou matériaux quelconques de la nature de ceux dont se sert la compagnie, ou qui se rapportent à ses exploitations ; posséder, détenir, acheter, engager ces actions ou en disposer autrement ; et, pour ce qui les concernera, exercer tous droits, pouvoirs et privilèges d'un porteur individuel. La compagnie exercera ses opérations en Canada.

LA "NORTHERN CEREAL COMPANY (LIMITED".

Constituée en corporation le 19 juin 1902. - - - Capital, $2,000,000.

Nombre des actions, 20,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Robert Stuart, manufacturier, de la cité de Chicago, E.-U., d'Am. ; Walter Donald Douglas, manufacturier, de la cité de Cedar-Rapids, Iowa, E.-U., d'Am. ; James Steller Lovell, comptable ; William Bain, teneur de livres, et Ernest William McNeill, commis, tous de la cité de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Fabriquer, acheter ou acquérir autrement, détenir, posséder, mortgager, vendre, céder et transporter des céréales et leurs produits et dérivés et tous articles entrant dans leur préparation, en faire le commerce et en disposer autrement ; exercer généralement les opérations de fabricant et commerçant de céréales et leurs produits et dérivés ; à cette fin, acquérir par bail, permis, achat ou autrement des marques de commerce, raisons sociales, étiquettes, et dessins, installations de force hydraulique, électrique ou autre, les utiliser, et céder le surplus de force motrice. (*b.*) Vendre, louer ou céder autrement les propriétés et l'actif de la compagnie, en totalité ou en partie, pour telle considération qu'elle jugera à propos, y compris des actions, débentures ou garanties de toute autre compagnie les achetant et acquérant. (*c.*) Détenir, acheter avec ses fonds ou acquérir autrement, et vendre, céder, transporter, mortgager, engager des actions, obligations, débentures et autres obligations de corporations ayant des objets semblables aux siens, ou en disposer autrement. La compagnie exercera ses opérations en Canada et ailleurs.

"LA BARQUE *MARY A. LAW* COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 21 juin 1902. – – Capital, $15,000.

Nombre des actions, 100.—Montant de l'action, $150.

Membres de la corporation :—Henry Lewis, marchand et Harry K. Lewis, comptable, tous deux de la ville de Yarmouth, N.E. ; Walter F. Hagar, courtier de navires ; Joseph W. Wilson, fournisseur de navires, et Samuel R. Boyer, marchand, tous de la cité de Philadelphie, E.-U. d'Am.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Henry Lewis, Harry K. Lewis et Walter F. Hagar.

Siège social :—Ville de Yarmouth, N.-E.

Objets de la compagnie :—Acquérir, acheter, posséder, naviguer, gérer, employer, affréter, vendre, céder la barque *Mary A. Law*, enrégistrée dans le port de Yarmouth, province de la Nouvelle-Ecosse, ainsi que tout autre navire qu'elle jugera nécessaire ou convenable, maintenant ou plus tard, de substituer à la dite barque, et en dispo-

ser autrement ; faire le transport de denrées, marchandises, fret et cargaisons de toutes sortes, ainsi que celui des passagers et malles postales entre tels ports qu'elle jugera à propos, en quelque partie du monde qu'ils soient situés ; acheter, vendre des chargements et marchandises ; traiter de parties de cargaisons et de marchandises pour le fret ou loyer et autrement ; et, généralement, exercer l'industrie d'armateur en toutes ses branches. La compagnie opérera et Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées, le 25 juin 1902, à la

"RUSSELL COMPANY (LIMITED)".

A l'effet de porter son capital à $495,000, par addition de 1950 actions de $100 à son capital actuel.

"CANADIAN PNEUMATIC TOOL COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 27 juin 1902. – – - Capital, $50,009.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—Sidney Allan Stephens, aîné, agent de manufacturiers ; James Henry Elliott, gentilhomme, tous deux de Montréal, Qué. ; Frank Percy Jones, marchand-commissionnaire, de Sydney, N.-E. ; Sidney Allan Stephens, jeune, marchand-commissionnaire, et Elizabeth Ann Stephens, épouse du dit Sidney Allan Stephens, aîné, tous deux de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Sidney Allan Stephens, aîné, James Henry Elliot et Frank Percy Jones.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Fabriquer, acheter et vendre des outils, appareils et machines pneumatiques et autres, et représenter les fabricants et commerçants canadiens et étrangers de ces articles. La compagnie opèrera en Canada.

"CANADIAN ALUMINUM WORKS (LIMITED)."

Constituée en corporation le 28 juin 1902. – – Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—John Edward Shœmaker, manufacturier ; Henry Cornelius Dodds, manufacturier, tous deux de Montréal, Qué. ; Sheldon Shœmaker, manufacturier, et Samuel Thomas Willett, manufacturier, tous deux du village de Chambly-Canton, Qué. ; et George Hugo Maurer, courtier, de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—James Edward Shœmaker, Henry Cornelius Dodd et Sheldon Shoemaker.

Siège social :—Cité et district de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Prendre à son compte les opérations de la société commerciale connue sous le nom de *Canadian Aluminum Works*, faisant ci-devant affaires en la cité et le district de Montréal, et fabriquer, acheter, vendre de l'aluminum et des articles en aluminum, et représenter les fabricants d'articles de même nature du Canada et de létranger. La compagnie opèrera en Canada.

LA "PECK ROLLING MILLS (LIMITED)".

Constituée en corporation le 2 juillet 1902. - - Capital, $600,000.

Nombre des actions, 6,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Thomas Peck, manufacturier ; James Henry Peck, manufacturier ; Thomas Esmond Peck, gérant de moulin ; James Baumann Peck, commis, et Percival Murray Bellhouse, teneur de livres, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—La fabrication et le commerce de fer, acier, clous, chevilles, broquettes, fers à chevaux et autres articles de même nature. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA "POULIN LUMBER COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 8 juillet 1902. - - Capital, $50,000.

Nombre des actions, 500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Stanislas Rémi Poulin, manufacturier ; Louis de Gonzague Routhier, M.D.; Joseph Pierre Prud'homme, manufacturier ; Alfred William Elton Hellyer, manufacturier, et Elisée Gulette Laverdure, entrepreneur, tous de la cité d'Ottawa, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie :—Exercer l'industrie de scieries, d'exploitant de concessions forestières et de manufacturier de bois dans toutes ses branches ; fabriquer, acheter et vendre des chassis, portes, persiennes et autres articles en bois, avec pouvoir d'acheter, posséder, aliéner, louer, vendre, échanger et céder des terres et lots couverts d'eau, cours à bois, scieries, usines, héritages en Canada ; et, sur ces terres, faire, construire, bâtir des moulins, usines, manufactures, quais, digues et autres constructions et travaux nécessaires ou utiles pour son exploitation. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

L'"ADVANCE COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporations le 12 juillet 1902. - - Capital, $16,000

Nombre des actions, 64.—Montant de l'action, $250.

Membres de la corporation :—William Henry Chase, marchand ; Charles Rufus Burgess, armateur ; Rufus Earl Burgess, courtier de navires, tous de Wolfville, N.E.; Alfred Potter, armateur, de Canning, N.E., et George E. Higgins, de New-York, E.-U. d'Am.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—William Henry Chase, Charles Rufus Burgess et Rufus Earl Burgess.

Sièges social :—Wolfville, N.E.

Objets de la compagnie :—(a) Construire, acquérir, acheter, posséder, détenir, gérer, utiliser, employer, affréter, vendre, céder, louer des navires ou en disposer autre-

ment. (*b*) Faire les opérations de gestion, utilisation, frètement, etc., de navires et exercer celles d'armateur et de transporteur par eau ; et, au surplus, faire tous autres actes rentrant dans l'industrie de transport maritime. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

L' "ADVENT COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation, le 12 juillet 1902. - - - - Capital, $16,000.

Nombre des actions, 64.—Montant de l'action, $250.

Membres de la corporation :—William Henry Chase, marchand ; Charles Rufus Burgess, armateur ; Rufus Earl Burgess, courtier de navires, tous de Wolfville, N.-E. ; Alexander Edward McLeod, marchand, et David Amassa Hentley, marchand de bois, tous deux de Parrsboro, N.-E.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—William Henry Chase, Charles Rufus Burgess et Rufus Earl Burgess.

Siège social :—Wolfville, N.-E.

Objets de la compagnie :—(*a*) Construire, acquérir, acheter, posséder, détenir, gérer, employer, utiliser, affréter, vendre, céder, louer des navires ou en disposer autrement ; (*b*) faire les opérations de gestion, utilisation, frètement, etc., de navires, et exercer celles d'armateur et de transporteur par eau ; et, au surplus faire tous autres actes rentrant dans l'industrie du transport maritime. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

LA "MONTREAL NOVELTY COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation, le 17 juillet 1902. - - - - Capital, $5,000.

Nombre des actions, 500.—Montant de l'action, $10.

Membres de la corporation :—Frank Caithness Saunders, avocat ; Alfred William Belfry, agent ; Malcolm MacFarlane, gérant ; Samuel Morley Luke, marchand, et George Hugo Maurer, agent, tous de la cité et du district de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Prendre à son compte les opérations de la "Montreal Camera Supply and Novelty Company", de la "Model Mop Pail and Wringer Company" et de toutes autres entreprises industrielles qu'elle jugera avantageuses. Fabriquer des instruments photographiques et des fournitures de toutes sortes à l'usage des photographes, trépieds, cadres, supports, nouveautés, jeux de *ping-pong*, boîtes de fantaisie de toutes sortes, seaux, tordeuses, etc., et faire toutes opérations se rapportant à cette industrie. La compagnie opérera en Canada et ailleuas.

LA 'ELECTRIC DISPLAY ADVERTISING COMPANY OF CANADA (LIMITED)'.

Constituée en corporation le 22 juillet 1902. - - - - Capital, $15,000.

Nombre des actions, 150.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Dame Florence Whitlaw Smith ; Francis Edward Barbour, gérant de chemin de fer ; Frank Willard Smith, agent ; Alfred Eugène Harvey, avocat, et Thomas Ferguson Smith, manufacturier, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Florence Whitlaw Smith, Francis Edward Barbour et Frank Willard Smith.

Siège social : -Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Fabriquer et exploiter des enseignes et annonces électriques et autres, d'après les dessins possédés par la compagnie, ou autres. Rédiger des annonces, publier des livres, brochures et journaux d'annonces. Faire tous autres actes nécessaires à son exploitation. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

LA "READ LUMBER COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 23 juillet 1902 - - - Capital, $500,000

Nombre des actions, 5,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Charles Edwin Read, George Halsey Perley, Frederick Wells Avery, et James Adam Laing, tous exploitants de concessions forestières, d'Ottawa, Ont., et Walter Gillespie White, exploitant de concessions forestières, de New-York, E.-U. d'Am.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie : (*a*) Exercer, en Canada et ailleurs à l'étranger, l'industrie d'exploitant de concessionss forestières, marchand et fabricant de bois, dans toutes ses branches, et toutes opérations se rapportant à cette industrie, y compris la fabrication de meubles, portes, chassis, persiennes et autres articles de même nature. Aussi, exercer l'industrie de fabricant de pulpe de bois, bois à pulpe, papier de pulpe et autres produits et matériaux ligneux ; aussi, l'industrie de propriétaire de quais, expéditeur, armateur, marchand et commerçant général, autant qu'il sera nécessaire pour les exploitations de la compagnie ; et, à ces fins, acheter posséder, louer et acquérir autrement, en Canada et ailleurs, des terres à bois, concessions forestières, terrains, bâtiments, docks, constructions, bateaux navires, véhicules, marchandises et articles de commerce, propriétés mobilières et immobilières ; en tout temps les améliorer, étendre, gérer, exploiter, louer, mortgager, échanger, vendre et céder autrement, en totalité ou en partie ; établir sur ces terres des ateliers ou magasins, y vendre et acheter des marchandises généralement, exercer la culture et l'élevage et, pour les fins de ses exploitations, utiliser ses propriétés où qu'elles soient situées ; (*b*) Construire, entretenir, améliorer les chemins, docks et jetées, quais, viaducs, acqueducs et autres travaux nécessaires ou utiles pour les opérations de la compagnie, aider à ces travaux par souscription ou autrement ; construire, affréter et employer des navires pour les objets de la compagnie et pour le transport des produits de ses usines par tout le Canada et ailleurs ; construire, installer, entretenir et exploiter des outillages, machines, maisons, bâtiments et autres travaux pour la génération et la production de l'électricité pour l'éclairage, le chauffage et l'opération des usines, plate-formes, docks, outillages, machines, édifices et propriétés de la compagnie, en quelque lieu qu'ils soient situés. (*c*) Acheter ou acquérir autrement de particuliers ou de corporations toutes opérations rentrant dans les objets de la compagnie, ainsi que les terres, propriétés, privilèges, droits, entreprises et engagements en dépendant, où qu'ils soient ; aussi, prendre à son compte ou acquérir autrement et posséder des actions de compagnies d'estacades ou d'aqueduc ou d'irrigation. (*d*) Donner, céder et délivrer en paiement ou en échange, pour le tout ou partie, de propriétés mobilières ou immobilières, droits, permis, privilèges qui pourront être achetés, loués ou autrement acquis par la compagnie, des actions de son capital non souscrit, comme actions libérées et incessibles, conformément aux termes et conditions de toute convention passée à cette fin entre elle et tout vendeur, locataire ou autre cédant au moment de ou avant la

délivrance de ces actions libérées, lesquelles seront considérées comme ayant été payées de cette manière et ne seront pas dans la suite responsables pour des appels de versements. (*e*) Exercer tous les droits et privilèges, et faire tous les actes nécessaires ou autres pour ses opérations, y compris l'enrégistrement de la compagnie en tout pays étranger où elle pourra exercer ses opérations.

LA 'CANADIAN IRON AND FOUNDRY COMPANY (LIMITED)'.

Constituée en corporation le 25 juillet 1902 - - - - Capital, $150,000.

Nombre des actions, 1,500.—Montant de l'action $100.

Membres de la corporation :—Thomas J. Drummond, manufacturier; Edgar Mill McDougall, manufacturier; George E. Drummond, manufacturier; John Dyer, gérant, et Toussaint Brosseau, avocat et C. R., tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Thomas J. Drummond, Edgar Mill McDougall, et George E. Drummond.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Fabriquer, acheter, vendre, céder du fer, minérai de fer, acier et produits de même nature, des roues de wagons et fournitures de chemins de fer en général; exercer l'industrie de fondeurs et mécaniciens et autres opérations de même nature ou en dépendant; acheter, louer ou acquérir autrement, vendre, céder des mines, droits et terrains miniers, en Canada et ailleurs, les exploiter, exercer et mettre en valeur; acquérir l'achalandage, les droits, propriétés, opérations, actif et engagements, en totalité ou en partie, de toute maison, association ou corporation exerçant actuellement, ou qui pourra exercer dans la suite, des exploitations semblables à la sienne; acheter, louer, échanger ou acquérir autrement les droits, privilèges, permis ou franchises nécessaires ou utiles à ces objets, employer les fonds de la compagnie à l'achat d'actions d'autres corporations exerçant des opérations semblables aux siennes. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA 'SCHOONER LADY OF AVON COMPANY (LIMITED)'.

Constituée en corporation le 28 juillet 1902 - - - - Capital, $15,000.

Nombre des actions, 600.—Montant de l'action, $25.

Membres de la corporation :—David Morton Burchell, marchand, de Glace-Bay, N.-E.; Evan Thompson, marchand, d'Halifax, N.-E.; Hugh Edward Mosher, banquier, de Berwick, N.-E.; Theophilus Cowen Marsters, navigateur, de Hantsport, N.-E.; et William Chipman Balcom, marchand, de Horton, N.-E.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Hugh Edward Mosher, Theophilus Cowen Marsters et William Chipman Balcom.

Siège social :—Horton, Co. de King, N.-E.

Objets de la compagnie :—*(a.)* Construire, acquérir, acheter, posséder, détenir, gérer, employer, utiliser, affréter, vendre, céder, louer la goélette *Lady of Avon*, ou en disposer autrement. *(b.)* Faire les opérations de gestion, utilisation, emploi, frètement, etc., du navire; exercer avec ce navire celles d'armateur et de transporteur par eau et, au surplus, tous autres actes rentrant dans l'industrie du transport maritime. La compagnie opèrera au Canada et ailleurs.

LA 'BONANZA CREEK HYDRAULIC CONCESSION (LIMITED).'

Constituée en corporation le 29 juillet 1902. - - - Capital, $1,000,000.

Nombre des actions, 10,000.—Montant de l'action $100.

Membres de la corporation :—Erskine Henry Bronson, manufacturier ; Thomas Ahearn, électricien ; Levi Crannell, manufacturier ; Cassius Clement Ray, marchand, et Lyman A. Ray, marchand, tous d'Ottawa, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Dawson, T.Y.

Objets de la compagnie :—Exploitation de mines en général. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

"LA SOCIÉTÉ DES POMPES FUNÈBRES DE MONTRÉAL (À RESP. LIMITÉE)".

Constituée en corporation le 29 juillet 1902. - - - Capital, 20,000.

Nombre des actions, 400.—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporatian :—Henri St. Pierre, commerçant ; Edouard Melançon, gentilhomme ; Joseph Brunet, manufacturier ; Joseph Doris Couture, marchand, et Vital Geoffrion, épicier, tous de la cité de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommée ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Exercer l'industrie d'entrepreneur de pompes funèbres et acheter, vendre et céder des articles funéraires de toutes sortes, et faire tous autres actes nécessaires ou utiles pour son exploitation. La compagnie opèrera dans tout le Canada. (*b.*) Acquérir par achat, louage ou autrement les propriétés mobilières ou immobilières nécessaires pour les objets de la compagnie, et en disposer en conformité de l'Acte.

Lettres patentes supplémentaires délivrées, le 31 juillet 1902, à la

"ST. LAWRENCE RIVER STEAMBOAT COMPANY (LIMITED)".

à l'effet de porter son capital à $60,000, par addition de 1,400 actions de $25 à son capital actuel.

LA "CORONA HOTEL COMPANY LIMITED)".

Constituée en corporation le 7 août 1902. - - - Capital, $50,000.

Nombre des actions, 500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Pierre Poulin, propriétaire d'hôtel ; Dame Philomène Sauvé, propriétaire d'hôtel ; J. Armand Poulin, commis ; Lawrence A. Wilson, marchand, et William A. Jackson, marchand, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Pierre Poulin, J. Armand Poulin, et Lawrence A. Wilson.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Louer et acqrérir en vertu de tout titre légal, pour eux-mêmes et leurs successeurs, détenir et posséder, à titre de locataires ou propriétaires respectivement, tous terrains, édifices et immeubles dans la cité de Montréal, dans le but d'y exercer les opérations d'hôtelier et propriétaire de café et bar licencié. (*b.*) Les louer, en totalité ou en partie, pour l'exercice du commerce d'hôtelier, buvetier ou limonadier, et réserver telles parties de ces édifices qu'elle jugera à propos et les louer comme ateliers, magasins, etc. (*c.*) Les vendre, échanger, céder, louer, en tout ou en partie, quand elle le jugera nécessaire, pour les prix et conditions quelle jugera convenables pour ses opérations, ou en disposer autrement. (*d.*) Acquérir en tout temps les meubles, marchandises, biens et effets qu'elle jugera nécessaire pour son exploitation, les remplacer, vendre, échanger et en disposer autrement. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs. (*e.*) Acquérir de la dite Dame Philomène Sauvé et prendre à son compte l'achalandage, le bail, la licence, l'équipement, les fixtures, meubles, tapis, etc—à l'exception du stock de liqueur du "*Her Majesty's Café*"—lesquels, d'après convention intervenue entre la dite Dame Philomène Sauvé et les autres actionnaires, devront être transportés à la compagnie pour deux cent cinquante actions libérées du capital de la compagnie, valant vingt cinq mille piastres.

"H. LAMONTAGNE AND COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 7 août 1902 - - - - Capital, $400,000.

Nombre des actions, 4,000.—Montant de l'action $100.

Membres de la corporation :—Hercule Lamontagne, peintre ; Stanislas Donatien Joubert, marchand ; Joseph Arthur Bacon, marchand : Joseph Rémus Laurendeau, marchand ; Omer Baillargeon, comptable ; Henri Gérin Lajoie, avocat, tous de Montréal, Qué , et Eustache Prud'homme, notaire public, de la Côte des Neiges, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Stanislas Donatien Jaubert, Joseph Arthur Bacon et Joseph Rémus Laurendeau.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Acquérir et prendre à son compte les opérations actuellement exercées à Montréal sous le nom de "Hector Lamontagne et Cie", y compris le fonds de commerce, les machines, outils, immeubles et l'achalandage de cette maison, sur paiement aux propriétaires de la somme de $100,000 en leur délivrant des actions libérées au pair pour ce montant, aussitôt que la compagnie aura été organisée et constituée en corporation ; fabriquer, acheter, vendre toutes sortes de cuirs, courroies en cuir, harnais, articles de sellerie, couvertures pour chevaux, sacs, malles, valises, boîtes, empeignes, chaussures, mocassins, bourses et portefeuilles, et généralement tous articles ou produits dans la confection desquels entre le cuir, et en faire commerce ; aussi des véhicules de toutes sortes employés et utiles pour le transport des personnes, marchandises, articles, produits, substances de toute nature ; acquérir par achat, fabrication ou autrement tous les matériaux, fourniture ou articles nécessaires ou utiles pour les objets de la compagnie ; avec pouvoir d'employer ses fonds à l'achat d'actions d'autres compagnies exerçant des opérations semblables aux siennes. La compagnie opèrera au Canada et ailleurs.

"HANTSPORT GRAVING BLOCKS COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 7 août 1902 - - - - - Capital, $2,000.

Nombre des actions, 80.—Montant de l'action, $25.

Membres de la corporation :—Horatio Seymour Parker, forgeron ; Charles Lawrence, navigateur ; Silas Hibbert Mitchener, marchand ; James Duncan, charpentier de navires, et De Lancy T. Faulkner, navigateur, tous de Hantsport, N.-E.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Horatio Seymour Parker, Charles Lawrence et Silas Hibbard Mitchner.

Siège social :—Ville de Hantsport, N.-E.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Acquérir, construire, bâtir, posséder, détenir, employer, gérer, exploiter, louer des poulies de cales de radoub, et en disposer. (*b.*) Exercer l'industrie de la construction et réparation de navires et autres industries s'yrattachant. (*c.*) Acheter, louer et acquérir autrement des terrains, lots couverts d'eau et autres propriétés nécessaires pour ses opérations. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA "R. D. MARTIN COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 7 août 1902 - - - Capital, $200,000.

Nombre des actions, 2,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Robert Denison Martin, exportateur ; Edward Soulby Jaques, exportateur ; Samuel G. Archibald, avocat, et William R. Staveley, commis, tous de Montréal, Qué., et Alfred Peter Stuart, importateur, de la cité de Londres, Angleterre.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Robert Denison Martin, Alfred Peter Stuart et Edouard Soulby Jaques.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(a.) Acheter, vendre des grains, céréales de toutes sortes et leurs produits et en faire commerce ; construire, acquérir, louer et exploiter des quais, élévateurs à grains, navires et moulins, en rapport avec l'achat, la vente et le transport, pour elle-même et pour d'autres personnes, des grains, céréales et leurs produits ; *(b.)* Acquérir toute exploitation de même nature et en disposer ; détenir des actions de toute compagnie exerçant les mêmes opérations ou le transport de marchandises et produits de toutes sortes. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

LA "CANADIAN WOOD-WORKING COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 11 août 1902 - - - Capital, $40,000.

Nombre des actions, 400.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Robert Caie, gentilhomme ; John H. Killam, marchand ; Augustus Cann, marchand ; Edgar K. Spinney, marchand ; Israel M. Lovitt, médecin ; H. Bradford Cann, marchand ; Jacob Bingay, marchand ; Boxman B. Law, marchand ; William H. Heartz, *clergyman ;* Edward F. Parker, marchand ; Arthur W. Eakins, marchand ; Thomas Killam, marchand ; Charles W. Cann, marchand ; Henry Lewis, marchand ; Harry K. Lewis, marchand, et Lewis Chipman, avocat, tous de Yarmouth, N.-E.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Robert Caie, John H. Killam, Augustus Cann, Edgar K. Spinney, Israel M. Lovitt, H. Bradford Cann et Jacob Bingay.

Siège social :—Ville de Yarmouth, N.-E.

Objets de la compagnie :—Exercer, en Canada et ailleurs, l'industrie d'exploitant de concessions forestières, marchand, commerçant et fabricant de bois, billots, sciages, matériaux de construction de toutes sortes, manufacturés ou non, portes, chassis, moulures, meubles, articles en bois de toutes sortes, etc. ; aussi, exercer l'industrie de fabricant et commerçant de voitures de chemins de fer et de tramways, trucks, voitures, matériel roulant, bateaux à vapeur, remorqueurs, navires, bateaux, yachts, etc., et toutes matières entrant dans leur construction ; l'industrie de constructeur de batiments, entrepreneur, etc., avec pouvoir d'acquérir des terrains et d'y construire des édifices dans le but de les louer, échanger et vendre ; aussi, acquérir les immeubles, matériel, propriétés, fonds de commerce, achalandage et autre actif de la "Kinney-Haley manufacturing Company (Limited)", maintenant en liquidation sous l'autorité du chapitre 129 des Statuts Révisés de la Nouvelle-Ecosse, 1900, connu sous le titre de "Acte concernant la liquidation des compagnies" ; aussi, construire, acquérir, affréter et employer les navires nécessaires pour les opérations de la compagnie et pour le transport, d'aucun endroit à un autre en Canada et ailleurs, des matières premières et autres matériaux requis par elle, et des produits de ses moulins et usines ; aussi, acquérir les droits de brevets, marques de commerce et permis nécessaires ou utiles ou se rapportant aux objets de la compagnie, les vendre et en disposer à son gré. A ces fins, acheter, louer ou acquérir autrement des terrains, quais, docks, permis de coupe de bois, concessions forestières, terres à bois, scieries, édifices, emplacements de moulins, installations de force hydraulique, machines, travaux, outillages, droits, privilèges, propriétées mobilières et immobilières, les vendre, échanger, améliorer, gérer, exploiter, louer, mortgager, céder, mettre en valeur, ou en disposer autrement. Aussi faire les opérations, de garde-magasin et commerçant d'articles ayant rapport aux objets ci-dessus énumérés et, généralement, tous actes nécessaires pour accomplir ces objets.

LA "PEDDIE RIFFLE SIGHT COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 12 août 1902. - - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 4,000.—Montant de l'action, $25.

Membres de la corporation :—L'honorable John Morrison Gibson, A.D.C., R.O., C.R., d'Hamilton, Ont. ; le lieut.-colonel honoraire Robert McKay, sénateur ; le lieut.-colonel Frederick Clarence Henshaw, R.O., gentilhomme ; le lieut.-colonel Edward Benjamin Ibbotson, R.O., dentiste, de Montréal, Qué. ; le colonel John Tilton, agent, d'Ottawa, Ont. ; le lieut-colonel James Mason, R.O., gérant ; le lieut-colonel Henry Mill Pellatt, courtier, tous deux de Toronto, Ont., et William Peddie, mécanicien, de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Acquérir, fabriquer, vendre, louer, céder l'invention ou la mire connue sous le nom de *Peddie improved Vernier Sight* et ses perfectionnements ; obtenir des droits régaliens sur cette invention ; fabriquer, acquérir, vendre, louer, céder des fusils, carabines et autres armes ou accessoires ; obtenir et exploiter des brevets pour cette invention ou toute autre, relative aux fusils, carabines, autres armes et accessoires ; employer les fonds de la compagnie à l'achat d'actions d'autres corporations semblables, en vue d'exercer ses exploitations. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA "SASKATCHEWAN LUMBER COMPANY (LIMITEE)".

Constituée en corporation le 14 août 1902. - - - - Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—William Cowan, James Hislop Sanderson, et Edward H. Moore, exploitants de concessions forestières et commerçants de bois, tous de Prince-Albert, T.N.O. ; Kenneth McDonald, marchand, et Hector McDonald, marchand, tous deux d'Ottawa, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Ville de Prince-Albert, T.N.-O.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer, en Canada et ailleurs, l'industrie d'exploitant de concessions forestières et le commerce du bois dans toutes ses branches, et toutes autres opérations y relatives ou accessoires, y compris l'achat, la vente et le commerce de toutes sortes de gros bois, bois de construction et d'équarissage, bois équarri, sciages, billots, traverses, pilotis, poteaux de télégraphe, de téléphone et de clôtures, et autres produits forestiers ; fabriquer des meubles, portes, châssis, persiennes et autres articles semblables, et aussi manufacturer du bois à pulpe, de la pâte de bois, des papiers de cette matière, et autres produits faits de bois, de pâte de bois ou de matières ligneuses. (*b*) Avoir, détenir et acquérir en tout temps, par achat, louage, échange ou autrement, des terres à bois en *freehold* ou *leasehold*, concessions forestières, bois de toutes sortes, permis de coupe de bois, concessions de bois à pulpe, emplacements de moulins, prises d'eau, et autres propriétés mobilières et immobilières nécessaires ou utiles pour les objets de la compagnie ; acquérir, louer, bâtir, posséder, équiper, entretenir et exploiter des scieries et usines de toutes sortes pour la manufacture d'articles de bois ou de pâte de bois ; exploiter les propriétés de la compagnie ; en tout temps vendre, transporter ou céder autrement ses propriétés mobilières ou immobilières, intérêts et entreprises ou leurs produits. (*c*) Construire, acquérir, posséder, exploiter, affréter, vendre et mortgager des bateaux, navires, remorqueurs, barges ; les employer pour le remorquage des navires ou le transport du bois, billots, fret et fournitures de la compagnie, des produits de ses moulins et usines ou pour ses autres opérations. (*d*) Bâtir, acquérir, posséder, exploiter, vendre ou mortgager des moulins à farine, minoteries, élévateurs, et exercer généralement l'industrie de marchands de grains et de farine. (*e*) Construire, améliorer et entretenir, ou aider à la construction, à l'amélioration et à l'entretien des chemins, ponts, quais, jetées, viaducs, aqueducs, docks, entrepôts et autres édifices et constructions nécessaires pour les objets de la compagnie. (*f*) Monter et exploiter, en quelque lieu que ce soit, des appareils et outillages pour la génération et la production de l'électricité pour ses exploitations. (*g*) Faire le commerce de toutes marchandises et articles se rattachant à l'entreprise de la compagnie. (*h*) Acquérir et prendre à son compte, en totalité ou en partie, les opérations, propriétés et engagements de toute personne, société ou compagnie exerçant la même industrie qu'elle même, ou possédant des propriétés convenables à ses exploitations. (*i*) Prendre, acquérir, détenir, céder des actions et obligations de compagnies exerçant une industrie en tout ou en partie semblable à la sienne et se fusionner avec elles.

LA "BRITISH MONOLINE COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 18 août 1902. - - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Alphonse Kloh, gérant, de New-York, E.-U. d'Am. ; Robert Davidson McGibbon, avocat, C.R. ; Flatwood H. Ward, secrétaire ; Stuart R. McGibbon, commis de banque, et Edouard Fabre Surveyer, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommées ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Louer, acheter et autrement acquérir, fabriquer, vendre, donner à bail et céder autrement des machines à fondre les caractères d'imprimerie et plus particulièrement celle dite la '*Monoline Line Casting Machine*' et autres machines, appareils, instruments et accessoires employés dans l'art de l'imprimerie, les améliorations, substituts et parties de ces machines, et en faire commerce ; acquérir, acheter, vendre, louer et céder tous brevets d'invention relatifs aux machines à fondre les caractères ; faire des contrats avec des compagnies, des sociétés et des particuliers pour la fabrication de ces machines aux conditions qu'elle jugera à propos ; conclure des marchées pour partager les profits ou intérêts avec toute personne ou compagnie exerçant ou qui pourra exercer une industrie semblable à la sienne ; prendre, acquérir autrement et détenir des actions de toute autre compagnie dont les objets sont entièrement ou en partie semblables aux siens ; conférer à des sous-compagnies le privilège de vendre et céder les machines controlées par elle dans tout pays ou district, aux conditions qu'elle jugera convenables, et accepter en paiement des actions et autres garanties de ces compagnies. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

"STANDARD HEATING AND SPRINKLER COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 18 août 1902. Capital, $50,000.

Nombre des actions, 500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Cochrane, gentilhomme ; Henry Miles, marchand ; Louis Donald Robertson, gérant ; John Wesley Blair, avocat, et Francis Joseph Laverty, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—James Cochrane, Henry Miles et Louis Donald Robertson.

Siège social :—Cité et district de Montréal.

Objets de la compagnie :—Installer des appareils de chauffage, des extincteurs, systèmes électriques et accessoires ; fabriquer les fournitures à l'usage des ajusteurs de machines à vapeur et des plombiers, exercer généralement l'industrie de plombiers, et représenter les fabricants et commerçants canadiens et étrangers d'articles de même nature. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

"MEAKINS AND SONS LIMITED".

Constituée en corporation le 19 août 1902. - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Charles William Meakins, aîné, manufacturier ; William Grant Meakins, gérant, et Joseph William Rayner, agent, tous d'Hamilton, Ont. ; Charles William Meakins, jeune, manufacturier, et Horace Rosario St-Michel, agent, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires : —Charles William Meakins, aîné, Charles William Meakins, jeune, et William Grant Meakins.

Siège social :—Cité d'Hamilton, Ont.

Objets de la compagnie :—Acquérir l'actif, l'achalandage, le nom et les titres des maisons "Meakins et Fils", de Hamilton et de "Meakins et Fils", de Montréal, et fabriquer et vendre toutes sortes de balais, brosses, articles en bois, et les matières entrant dans leur fabrication ; faire la fonction d'importateur et agent pour toutes

sortes de marchandises de même nature ; fabriquer tous articles se rapportant de quelque manière à cette industrie et faire le commerce général. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

LA "CALGARY CATTLE COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 20 avril 1902. - - - - Capital, $100,000

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Charles Knight, propriétaire de ranche ; l'honorable James Alexander Lougheed, avocat ; Richard Bedford Bennett, avocat ; Henry Augustus Allison, avocat, et James Gordon Edgar, comptable, tous de Calgary, T.N.-O.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Charles Knight, James Alexander Lougheed et Richard Bedford Bennett

Siège social :—Cité de Calgary, T.N.-O.

Objets de la compagnie :—(1.) Exercer, en gros et en détail, l'industrie de la préparation de conserves alimentaires, le commerce des bestiaux, l'exploitation de fermes et *ranches*, le commerce de la boucherie, du poisson, des viandes, produits de la laiterie et produits agricoles, avec tous les pouvoirs, privilèges et immunités nécessaires ou relatifs aux objets ci-dessus énumérés. (2.) Acquérir les droits de brevets qui pourront paraître susceptibles d'être utilisés pour quelque objet de la compagnie et en disposer à son gré. (3.) Acquérir l'achalandage de toute compagnie dont les objets sont semblables aux siens, entreprendre la vente de l'actif et des engagements de cette compagnie et prendre à son compte son exploitation. (3.) Se fusionner avec toute compagnie dont les objets sont semblables aux siens. (5.) Prendre à son compte, acquérir et posséder des actions de toute compagnie ayant des objets entièrement ou en partie semblables aux siens ou exerçant des opérations susceptibles de lui profiter directement ou indirectement. (6.) Avancer toute partie de ses fonds sur garantie ou propriété mobilière aux termes et conditions qu'elle jugera convenables, et accepter des garanties sur propriétés mobilières pour les deniers qui lui sont dûs. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

"DOMINION GRAIN GROWING COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 20 août 1902. - - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Francis Goetz, éditeur ; Henry Brake, entrepreneur ; John Kammer, manufacturier ; George Washington Barker, avocat, et Hans Frederick Rohde, avocat, tous de Chicago, Ill., E.-U. d'Am. ; et John Fraser Lewis, avocat ; James Forman Smellie, avocat, et Edith Jane Chambers, sténographe, tous d'Ottawa, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Francis Goetz, Henry Brake, et Hans Frederick Rohde.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Acheter ou acquérir de Hans Frederick Rohde, en vertu d'une convention, en date du 30 juillet 1902, intervenue à cet effet entre les autres membres de la corporation et le dit Rohde, sur délivrance à ce dernier d'actions acquittées de la compagnie de la valeur nominale de $80,000, un certain brevet du

Canada accordé à John Von der Kammer le 4e jour de juin 1901, sous le n° 71,649, pour perfectionnements d'un appareil dit *Sprouting apparatus*, lequel brevet et tous intérêts en icelui ont été, en vertu d'un acte de cession en date du 12 mai 1902, enregistré au bureau des brevets, au ministère de l'agriculture à Ottawa, le 14 mai 1902, sous le n° 36,615, cédés au dit Hans Frederick Rohde. (*b.*) Obtenir à l'avenir des brevets dans et pour le Canada pour perfectionnements du dit appareil, ou pour toute invention relative aux opérations de la compagnie. (*c.*) Acquérir les biens meubles, marchandises, machines, marques de commerce, brevets, permis, privilèges et droits qui pourront être jugés nécessaires ou utiles pour les objets de la compagnie. (*d.*) Exercer toutes opérations relatives ou accessoires aux objets de la compagnie et et nécessaires pour lui permettre de conduire avantageusement ses entreprises. (*e.*) Exercer toute industrie (fabrication ou autre) que la compagnie jugera pouvoir être exercée utilement en rapport avec les objets ci-dessus énumérés, ou susceptible d'augmenter directement ou indirectement la valeur de ses propriétés ou de ses droits. (*f.*) Exercer tous les droits et privilèges et faire tous les actes nécessaires ou relatifs à son entreprise. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

"CANADIEN OTIS ELEVATOR COMPANY (LIMITED".

Constituée en corporation le 22 août 1902. - - - - Capital, $250,000.

Nombre des actions, 2,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—William Delavan Baldwin, président, de New-York, E.-U., d'Am. ; Watson Jack, marchand, de Montréal, Qué. ; Henry Percy Douglas, manufacturier, et Andrew Leitch, manufacturier, tous deux de Hamilton, Ont. ; et George Miller, manufacturier, de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Hamilton, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Fabriquer, bâtir, fournir, équiper, construire, réparer, entretenir, exploiter, vendre, acheter et utiliser généralement des élévateurs et autres machines de même nature ; acquérir par achat, fabrication ou autrement les matériaux, fournitures, machines et autres articles nécessaires ou utiles pour les opérations ci-dessus. (*b.*) Fabriquer, acheter ou acquérir autrement, détenir, posséder, mortgager, vendre, céder, transporter, etc., des machines, dynamos, générateurs, pompes et toutes sortes de machines ayant rapport à la fabrication, construction, fourniture, équipement, réparation, entretien et exploitation d'élévateurs et machines de même nature. (*c.*) Faire tous actes nécessaires ou utiles pour remplir les objets énumérés ci-dessus. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA "ELECTRICAL TRADES ASSOCIATION OF CANADA (LIMITED)".

Constituée en corporation le 25 août 1902. - - - - Capital, $2,000.

Nombre des actions, 20.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Robert Edmund Thomas Pringle, marchand ; John Forman, marchand ; George Humphrey Olney, manufacturier ; John Andrew Burns, manufacturier, et William Vosper Shaw, comptable, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Recueillir des renseignements statistiques et autres, utiles au commerce, et les répandre parmi les membres de l'association ; favoriser l'entente cordiale parmi ses membres ; protéger leurs intérêts mutuels, et régler les différends entre eux, lorsque possible. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA "CANADIAN LAKE AND OCEAN NAVIGATION COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 27 août 1902. - - - Capital, $3,000,000.

Nombre des actions, 30,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Robert Phipps Ormsby, sténographe ; Stanley Ross Wilkie, clerc d'avocat ; Robert Gowans, clerc d'avocat ; Richard Richardson, sténographe ; Arthur Whyte Anglin, avocat ; Robert Cecil Hamilton Cassels, avocat, et Walter Gow, avocat, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Construire, acquérir, affréter, exploiter, louer, donner à bail, morgager, vendre ou céder autrement toutes sortes de navires à vapeur et à voiles, barges, bateaux et autres vaisseaux, quais, docks, cales-sèches, ateliers, entrepôts, hangars à fret et autres bâtiments, terminus de chemins de fer et de bateaux à vapeur, et exercer généralement l'industrie de la construction de navires, les travaux de génie, la navigation, le transport et les opérations de compagnie de terminus. (*b*) Fabriquer, acheter ou acquérir autrement, avoir, posséder, mortgager, vendre, céder, transporter des céréales, produits agricoles et leurs dérivés et tous articles entrant dans leur manufacture, en faire le commerce ou en disposer autrement ; faire généralement les opérations de manufacturiers et commerçants de céréales, produits agricoles et leurs dérivés ; à ces fins, acquérir par bail, permis, achat ou autrement des marques de commerce, raisons sociales, étiquettes et dessins, et des forces hydrauliques, électriques ou autres. (*c*) Construire, acquérir, exploiter, louer, donner à bail, mortgager, vendre ou céder autrement des élévateurs à blé, grain ou autres produits, ainsi que les machines à vapeur, outillages, machines et accessoires nécessaires ; aussi, des hangars, magasins et entrepôts pour recevoir et emmagasiner le blé, le grain ou autres produits, marchandises et articles de commerce, et exercer généralement l'industrie d'exploitant d'élévateurs et d'entrepôts ; à ces fins, acquérir par bail, permis, achat ou autrement des forces hydrauliques, électriques ou autres, les utiliser et disposer du surplus. (*d*) Louer, vendre ou céder autrement les propriétés ou l'actif de la compagnie, en totalité ou en partie, moyennant telle compensation qu'elle jugera à propos, y compris des actions, débentures ou obligations de toute compagnie acquéreure. (*e*) Aider par garantie, endossement, avances ou autrement les actions de toute compagnie dont elle acquerra ou détiendra le capital. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA "SMITH AND McKEOWN SHIRT MANUFACTURING COMPANY (LTD)"

Constituée en corporation le 27 août 1902. - - Capital, $15,000

Nombre des actions, 150.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Thomas Ferguson Smith, manufacturier ; Richard Henry McKeown, manufacturier, et George Hugh Alexander Montgomery, avocat, tous de Montréal, Qué.; Frank William Smith, courtier, et Florence Whitlan Smith, son épouse, tous deux de Westmount, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Thomas Ferguson Smith, Richard Henry McKeown et Florence Whitlaw Smith.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Fabriquer, acheter et vendre des chemises, faux cols, blouses et autres articles semblables. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA "FEDERAL SUGAR REFINING COMPANY OF CANADA (LIMITED)".

Constituée en corporation le 28 août 1902. - - Capital, $6,000,000.

Nombre des actions, 60,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Claus A. Spreckels, raffineur de sucre, et William W. Cook, avocat, tous deux de New-York, E.-U. d'Am.; Robert D. McGibbon, avocat ; Thomas Chase Casgrain, avocat, et Edouard Fabre Surveyer, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Claus A. Spreckels, William W. Cook et Robert D. McGibbon.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acheter, manufacturer, raffiner et vendre du sucre, de la mélasse et autres matières, et tous articles composés, en tout ou en partie, de sucre, de mélasse, ou autres matières, et leurs produits ; aussi, construire, acquérir, louer et exploiter des raffineries de sucre ; aussi, cultiver la canne à sucre, les betteraves à sucre ; acquérir, posséder, louer, occuper, cultiver, utiliser ou exploiter des terres, en Canada ou ailleurs, pour la culture de la canne et des betteraves à sucre. (*b.*) Employer tous procédés, faire toutes les opérations se rattachant à la production du sucre raffiné, de canne ou de betterave, y compris l'achat et la culture des terres pour le sucre, la production et le traitement des liqueurs sucrées, le raffinage de leurs produits. (*c.*) Faire les opérations de fabrication, construction, transport, commerce, en autant qu'il sera nécessaire à son exploitation ; à ces fins, acquérir, détenir, posséder et céder des propriétés, actif, actions, obligations et droits de toutes sortes. (*d.*) Demander, obtenir, faire enrégistrer, acheter, louer ou acquérir autrement, détenir, utiliser, posséder, exploiter et introduire, vendre, céder des marques de commerce, raisons sociales, brevets, inventions, perfectionnements et procédés employés en vertu de lettres patentes du Canada ou d'ailleurs ou autrement, ou garantis par elles ; utiliser, employer, exploiter, accorder des permis relativement à ces marques de commerce, raisons sociales, brevets, inventions, permis, procédés, etc., ou les mettre en valeur. (*e.*) Fabriquer, acheter, louer ou acquérir autrement des machines, appareils électriques et autres, nécessaires ou utiles pour la production, la manufacture ou le raffinage du sucre ou de la mélasse ou autres produits, les vendre, louer, ou en disposer autrement. (*f.*) Aider de toute manière toute corporation dont les actions ou obligations sont détenues ou garanties de quelque manière par elle, et faire tous autres actes nécessaires pour conserver, protéger ou augmenter la valeur de ces actions ou obligations, ou tendant à cette fin. (*g.*) Acheter, louer, échanger ou acquérir autrement les droits, privilèges, permis ou franchises utiles aux objets de ses opérations ; ériger, construire, faire, améliorer des moulins, usines, magasins, bâtiments, chemins, docks, jetées, quais, maisons pour ses employés et autres, et des travaux de toutes sortes ; aider à ces travaux par souscription ou autrement ; en vue de coopérer et d'aider à l'entreprise de la compagnie, construire, louer, posséder, affréter, exploiter et vendre une ou des lignes de transport, soit directement ou par la l'acquisition du fonds social d'une corporation existante ou qui serait créée à cette fin. (*h.*) Faire toutes choses nécessaires, avantageuses ou utiles pour remplir les objets énumérés ci-dessus, ou résultant des pou-

voirs accordés par les présentes, ou qui pourront en tout temps contribuer à la protection ou à l'avantage de la corporation, soit comme détentrice de valeurs ou y ayant des droits, au autrement. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

"ST. GABRIEL LUMBER COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 3 septembre 1902. - - - Capital, $250,000.

Nombre des actions, 2,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Howard M. Durant, gentilhomme, de New-York, E.-U. d'Am. ; Francis P. McManus, avocat, et Lindley M. Garrison, avocat, tous deux de Jersey City, E.-U. d'Am. ; Victor Evelyn Mitchell, avocat ; Edouard Fabre Surveyer, avocat, et Montague Miller, comptable, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires : — Howard M. Durant, Francis P. McManus, Victor E. Mitchell, Edouard Fabre Surveyer et Montague Miller.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Acquérir par achat, bail, permis ou autrement, détenir, vendre, louer, céder des propriétés mobilières et immobilières, permis de coupe de bois, concessions forestières, terres à bois ; manufacturer et vendre du bois, papier de pâte de bois, sciages, billots, gros bois, et tous articles composés de ces matières ; bâtir, construire, entretenir et exploiter des scieries et autres moulins, barrages, quais, jetées, et faire en Canada toutes autres opérations se rattachant à l'industrie du bois dans toutes ses branches ; bâtir, construire et exploiter des barges à vapeur et autres navires nécessaires à ses opérations ; bâtir, construire des maisons, ateliers, magasins, sur les propriétés de la compagnie, les vendre, louer ou en disposer à son gré ; établir, entretenir et exploiter des magasins généraux, en rapport avec les opérations de la compagnie ; bâtir et construire des hotels ; acheter, acquérir, vendre, louer, donner à bail, gérer, contrôler, exploiter des droits, forces hydrauliques et autres, privilèges et crédits ; exploiter, contrôler et vendre des forces électriques et autres pour la génération, la distribution et la fourniture de l'électricité pour la lumière, le chauffage et autres objets auxquels elle peut servir, et faire toutes autres choses nécessaires ou utiles à ces fins ; aider toute compagnie ayant les mêmes objets que les siens et devenir actionnaire dans cette compagnie. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

LA "CHEMISTS AND SURGEONS SUPPLY COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 4 septembre 1902. - - - Capital, $40,000.

Nombre des actions, 800.—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—Charles Laughlin Walters, chimiste, de Westmount, Qué. ; Harold Lawdon Wood, chimiste ; Peter William McLagan, marchand ; Charles Frederick Bardorf, chimiste, et Milton Lewis Hersey, chimiste, tous de Montréal, Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Acheter et acquérir autrement, manufacturer, breveter, vendre, et céder autrement des matières chimiques, appareils et fournitures chimiques, physiques, dentaires et de chirurgie, marchandises, appareils et instruments et en faire commerce ; faire fonctions d'agent des fabricants et commerçants de ces

articles ; acquérir, acheter, vendre, louer et céder des brevets d'invention relatifs aux chimistes, aux appareils et instruments de chimie, de physique et de chirurgie et leurs perfectionnements ; faire marché avec des compagnies, sociétés et particuliers pour la fabrication des articles ci-dessus aux conditions qu'elle jugera à propos ; entrer en arrangement pour partager les profits et les intérêts avec toute personne ou compagnie exerçant actuellement ou qui pourra exercer plus tard une exploitation semblable à la sienne ; acquérir et détenir des actions dans toute compagnie dont les objets sont, en tout ou en partie, semblables aux siens ; accorder à des sous-compagnies le droit de vendre et céder des matières chimiques, marchandises, machines, appareils, fournitures, instruments contrôlés par elle dans tout pays ou district, aux conditions qu'elle jugera convenables, et accepter en paiement des actions et autres garanties de ces compagnies. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

LA "ORIENTAL SILK COMPANY (Limited)."

Constituée en corporation le 5 septembre 1902. - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 400.—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—James Cummings MacGowan, jeune, manufacturier, de Pittsfield, Mass., E.-U. d'Am.; Jacob Samuel Kuppenheimer, marchand, de New-York, E.-U. d'Am.; Samuel Abraham, agent ; Léon Garneau, avocat, et Henry Winefield, étudiant en droit, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—James Cummings MacGowan, jeune, Jacob Daniel Kuppenheimer, et Léon Garneau.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Prendre à son compte les opérations actuellement exercées à Pittsfield, dans l'Etat du Massachusetts, l'un des Etats-Unis d'Amérique, sous le nom de la "Oriental Silk Company", y compris les marchandises en magasin, machines, droits et achalandage, sur paiement aux propriétaires de la somme de $10,000, en leur délivrant de ses actions libérées au pair pour ce montant, aussitôt qu'elle aura été constituée en corporation et organisée, et continuer ces opérations comprenant la manufacture et le commerce de fil de soie, étoffes de soie et toutes sortes d'articles de soie. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA "MEXICAN LIGHT AND POWER COMPANY (Limited)".

Constituée en corporation le 10 septembre 1902. - - Capital, $12,000,000.

Nombre des actions, 120,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Benjamin F. Pearson, *esquire* ; Robert E. Harris, *esquire;* Charles H. Cahan, *esquire ;* Henry A. Lovett, *esquire*, et G. Fred. Pearson, *esquire*, tous d'Halifax, N.-E.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(1.) Exercer, dans toutes ses branches, l'industrie de la production de l'électricité pour l'éclairage, le chauffage et l'action motrice ; généralement préparer, acheter, louer ou acquérir autrement, construire, poser, ériger, installer, exploiter, entretenir et exécuter tous travaux nécessaires, stations, machines à vapeur et autres, outillages, câbles, fils, lignes, générateurs, accumulateurs, lampes,

mêtres, transformateurs et appareils ayant rapport à la production, accumulation, distribution, transmission, fourniture, utilisation et emploi de l'électricité ; produire, accumuler et distribuer de l'électricité pour fournir l'éclairage électrique, le chauffage et l'action motrice, et pour les fins industrielles et autres ; faire des entreprises, contrats et marchés pour l'éclairage des cités, villes, rues, édifices, etc., et fournir l'éclairage électrique, le chauffage et l'action motrice pour objets publics ou privés. (2.) Ouvrir des puits, faire, bâtir, construire, ériger, poser et entretenir des réservoirs, aqueducs, citernes, barrages, ponceaux, canaux, tuyaux et accessoires ; exécuter et faire tous autres travaux nécessaires ou utiles pour obtenir, emmagasiner, vendre, délivrer, mesurer et distribuer de l'eau pour la création, l'entretien ou l'exploitation de forces hydrauliques, électriques ou autres ou pour quelqu'un des objets de la compagnie. (3.) Construire, altérer, exécuter, faire ou contrôler, acheter, prendre à bail ou acquérir autrement, vendre, louer, ou céder autrement, les travaux, canaux, lignes, machines, outillages de toutes sortes, chemins, routes, ponts, etc., qui pourront paraître susceptible d'être utilisés ou exploités dans quelque partie de l'entreprise de la compagnie, ou d'un avantage quelconque ; acquérir les droits relatifs à ces travaux, canaux, lignes, machines, outillages, chemins, routes, ponts, etc.; équiper entretenir et appliquer l'électricité, la force hydraulique ou autre pouvoir mécanique à tous les travaux lui appartenant ou dans lesquels elle a un intérêt, et contribuer par subventions, ou aider autrement, ou s'associer à la construction, amélioration, entretien, fonctionnement, gestion, exécution ou contrôle de ces travaux (4.) Demander, acheter ou acquérir par cession, transport ou autrement, et exercer les droits ou privilèges, permis, pouvoir, franchises, etc., que tous gouvernements ou autorités, suprême, municipale ou locale, ou toute corporation ou corps publics, peuvent accorder ; débourser des deniers pour leur donner effet, y aider de toute autre manière, et affecter les actions, obligations et l'actif de la compagnie au paiement des frais et dépenses encourus à ce sujet ; (5.) Exercer toute industrie, de fabrication ou autre, qu'elle pourra juger compatible avec ses exploitations ou ses objets, ou susceptible d'augmenter directement ou indirectement la valeur de ses propriétés ou de ses droits ; (6) Demander, acheter ou acquérir autrement des brevets d'inventien, concessions, permis, baux, conférant le droit exclusif ou limité d'utiliser toute invention qui pourra paraître utile pour les objets de la compagnie, tout secret ou renseignement concernant cette invention dont l'acquisition pourra paraître susceptible d'être de quelque avantage direct ou indirect pour la compagnie ; utiliser, exercer, exploiter ou accorder des permis relativement aux propriétés, droits, intérêts ou renseignements acquis de la sorte, ou les mettre autrement en valeur. (7.) Employer les fonds de la compagnie à acheter ou autrement acquérir, prendre et détenir des actions, obligations ou autres garanties d'autres compagnies ou corporations, et aider toute compagnie ayant des objets entièrement ou en partie semblables aux siens ou exerçant des opérations susceptibles de lui être directement ou indirectement avantageuses ; et, pendant qu'elle détiendra ces actions ou ces obligations, exercer tous les droits et pouvoirs de propriétaire, y compris le droit de vote, lorsqu'elle y aura été autorisée par un vote d'au moins les deux tiers en valeur du capital représenté à une assemblée générale de la compagnie, dûment convoquée pour considérer le sujet du règlement ; (8.) Vendre, louer ou céder autrement sa propriété et son entreprise, en totalité ou en partie, moyennant telle compensation qu'elle jugera à propos et, en particulier, pour des actions, débentures, obligations ou garanties de toute autre compagnie dont les objets sont entièrement ou en partie semblables aux siens ; (9.) Faire reconnaître la compagnie et enregistrer ses lettres d'incorporation en tout pays étranger et y désigner des personnes, en conformité des lois de ce pays, pour la représenter et accepter en son nom signification de toutes pièces ou procédures ; (10.) — Conclure des arrangements au sujet du partage des profits, de la fusion des intérêts, de la coopération, des risques communs, des concessions réciproques, avec toute personne ou compagnie exerçant ou sur le point d'exercer des opérations semblables aux siennes ou susceptibles de lui bénéficier directement ou indirectement ; prendre ou acquérir autrement des actions et garanties de cette compagnie, et les vendre, détenir, céder ou en faire une nouvelle émission avec ou sans garantie ; (11.) Se fusionner avec

d'autres compagnies ayant des objets entièrement ou en partie semblables aux siens ; (12.) Faire toutes choses nécessaires on utiles pour remplir les objets énumérée ci-dessus ; (13.) Exercer toutes les opérations ci-dessus en Canada ou ailleurs, soit comme principal, agent ou procureur ; (14.) L'objet ou le but de la compagnie est d'exercer l'une ou l'autre, ou toutes les opérations ci-dessus énumérées, et elle pourra opérer en pays étrangers, avoir un bureau ou plusieurs et tenir des livres en dehors du Canada, sauf lorsque la loi le voudra autrement ; (15.) Livrer, faire, endosser, accepter, escompter, exécuter des billets promissoires, lettres de change, mandats et autres effets négociables ou transférables ; (16.) S'ils y sont autorisés par un règlement sanctionné par un vote d'au moins les deux tiers en valeur du capital souscrit de la compagnie représenté à une assemblée générale dûment convoquée pour considérer ce règlement, les directeurs pourront de temps à autre : (*a*) emprunter des deniers sur le crédit de la compagnie ; (*b*) limiter ou augmenter le montant à emprunter ; (*c*) émettre des obligations, débentures et autres garanties de la compagnie, et les engager ou vendre pour telles sommes et à tels prix qu'ils jugeront convenables ; mais ces obligations, débentures et autres garanties ne pourront être de moins de cent piastres chacune ; (*d*) hypothéquer, mortgager ou engager les propriétés mobilières ou immobilières de la compagnie, ou les deux à la fois, pour garantir ces obligations, débentures ou autres garanties, ainsi que l'argent emprunté pour les objets de la compagnie ; (17.) Généralement avoir et exercer tous les pouvoirs conférés par les lois du Canada aux compagnies formées en vertu de l'acte ci-dessus mentionné. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

LA "ECLIPSE LIGHTING AND HEATING COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 15 septembre 1902. - - - Capital, $200,000.

Nombre des actions, 2,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Charles Henry Worsnop, manufacturier, d'Halifax, Angleterre ; James W. Pyke, marchand, de Montréal, Qué. ; Henry Edward Hodgson, manufacturier, de Cleckheaton, Angleterre ; Thomas Palmer Howard, gérant, et Charles D. Gaudet, avocat, tous deux de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la Compagnie :—Faire le commerce de l'acétyloïde et de l'acétylène, y compris le gaz acétyloïde et acétylène, des huiles, gaz, poëles électriques et autres appareils, lampes, appareils d'éclairage, de chauffage et de cuisine ; manufacturer et vendre de l'acétyloïde, installer et exploiter des appareils d'éclairage ; exercer généralement l'industrie de fondeurs, mécaniciens, finisseurs en cuivre, tourneurs en métaux, électro-plaqueurs, laqueurs, étampeurs, fileurs, fabricants de matrices, ferblantiers, tôliers, vendeurs, et marchands des articles ci-dessus mentionnés ; acquérir la propriété industrielle, les brevets, propriétés et exploitations nécessaires pour ces opérations, ou s'y rapportant. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées, le 15 septembre 1902, à la

"WINNIPEG ELEVATOR COMPANY (LIMITED)".

A l'effet de porter son capital à $750,000, par addition de 4,500 actions de $100 à son capital actuel.

LA "NOVA SCOTIA SHIPPING COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 17 septembre 1902. - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Harvey Harding, banquier, de Saint-Jeen, N.-B. ; William B. Ross, avocat ; Benjamin F. Pearson, avocat ; Robert E. Harris, avocat, et Charles H. Cahan, avocat, tous d'Halifax, N.-E.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessous.

Siège social :—Ville de Yarmouth, N.-E.

Objets de la Compagnie :—(*a*) Exercer dans toutes ses branches l'industrie de transporteur par eau, constructeur de navires, armateur, charpentier de navires, propriétaire de quais et entreposeur. (*b*) Construire, posséder, acheter, donner à bail, affréter, prendre en échange ou louer, ou acquérir autrement ; réparer, altérer, entretenir, perfectionner, exploiter, vendre, engager, hypothéquer, mortgager, céder des navires ou vaisseaux de toutes sortes ; acheter, prendre en échange ou acquérir autrement ou détenir, vendre ou céder autrement des actions ou intérêts dans des navires ou vaisseaux, ou des actions, obligations, débentures ou autres garanties de compagnies ou associations propriétaires de navires ou vaisseaux, ou y ayant des intérêts. (*c*) Acquérir et prendre à son compte, entièrement ou en partie, les entreprises, propriétés et engagements de toute personne ou compagnie exerçant les mêmes opérations qu'elle, ou possédant des propriétés pouvant servir à ses objets. (*d*) Conclure des arrangements au sujet du partage des profits, de la fusion des intérêts, de la coopération, des risques communs, des concessions réciproques, etc., avec toute personne ou compagnie exerçant ou sur le point d'exercer des opérations semblables aux siennes ou susceptibles de lui bénéficier directement ou indirectement. (*e*) Vendre, mortgager, louer ou céder autrement ses propriétés ou entreprises, entièrement ou en partie, pour telle compensation qu'elle jugera à propos et, particulièrement, pour des actions, obligations, débentures ou autres garanties de toute compagnie ayant des objets entièrement ou en partie semblables aux siens. (*f*) Tirer, faire, accepter, endosser, exécuter et émettre des billets promissoires, lettres de change, connaissements, reçus d'entrepôts, garanties sous l' "Acte des banques", mandats, obligations et autres effets négociables ou transférables. (*g*) Exercer ces opérations en Canada ou en toute autre partie du monde, soit comme principal, procureur ou agent ; à ces fins, avoir des bureaux et tenir ses livres en dehors du Canada, sauf lorsque la loi le prescrira autrement.

LA "DOMINION COMPRESSED AIR DUSTLESS HOUSE CLEANING COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 17 septembre 1902. - - - Capital, $99,500.

Nombre des actions, 995.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—John Strother Thurman, manufacturier, de Saint-Louis, E.-U., d'Am. ; John Bryce Kay, marchand ; John Irvine Davidson, marchand ; Thomas Craik Irving, gérant ; John Staunton King, manufacturier ; Walter Telfer Bradshaw, marchand ; Henry Winnett, hôtelier ; Douglas K. Ridout, agent d'assurances, et John Dawson Montgomery, avocat, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—John Bryce Kay, John Irvine Davidson et Thomas Craik Irving.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Fabriquer, acheter, vendre, louer et céder autrement les machines, appareils, outils et outillages nécessaires, et exercer l'industrie de nettoyage, désinfection, restauration des tapis, tapisseries, meubles, étoffes, hôtels, hopitaux, clubs, théâtres, églises, magasins, résidences et autres édifices. (*b.*) Acquérir, aux termes dont elle conviendra, l'exploitation, l'achalandage, les entreprises, baux, permis, droits de brevets et propriétés de tous particuliers, société ou compagnie exerçant des opérations entièrement ou en partie semblables aux siennes, et prendre à son compte, assumer ou acquitter les engagements en résultant. (*c.*) Demander ou acquérir, aux termes dont elle pourra convenir, par achat, louage, permis ou autrement, les droits de brevets, brevets d'invention utiles aux exploitations de la compagnie, et autres droits, privilèges, propriétés mobilières et immobilières nécessaires, les exploiter et perfectionner ; plus particulièrement, acquérir d'un nommé J. S. Thurman, ou de ses cessionnaires, les brevets Thurman pour le nettoyage des tapis au moyen de l'air comprimé, et le bénéfice de toutes inventions existantes ou perfectionnements relatifs aux sacs pour arrêter la poussière, appareils pour nettoyage des tapis et accessoires, au sujet desquels des brevets ont déjà été accordés ou pourront l'être à l'avenir. (*d.*) Exploiter, équiper, monter, organiser des outillages, machines et appareils, droits et privilèges exclusifs ou limités, les vendre, fournir, louer, céder ou en permettre l'usage à des particuliers, maisons ou corporations exerçant une industrie entièrement ou en partie semblable à la sienne. (*e.*) Souscrire, prendre, détenir ou acheter, vendre, céder, transporter, hypothéquer des actions, obligations, débentures et autres effets de compagnies dont les objets sont entièrement ou en partie semblables aux siens. (*f.*) Souscrire, prendre, détenir ou acheter des actions, obligations, débentures ou autres effets de compagnies qui pourront tenir d'elle leurs droits, privilèges ou franchises, en tout ou en partie, les vendre, céder, transporter, hypothéquer ou en disposer autrement. (*g.*) Emettre, remettre et céder comme actions libérées des actions de son capital en paiement intégral ou partiel des exploitations, franchises, entreprises, propriétés, droits, pouvoirs, privilèges, baux, permis, brevets, contrats, immeubles, actions, actif, etc., qu'elle pourra légalement acquérir à leur valeur courante. (*h.*) Emettre, passer à d'autres et céder comme actions libérées des actions de son capital, pour services rendus ; mais les directeurs devront au préalable y avoir été expressément autorisés par un règlement adopté par eux à cette fin et approuvé par un vote d'au moins les deux tiers en valeur des actionnaires présents, en personne ou par des fondés de pouvoirs, à une assemblée générale de la compagnie dûment convoquée pour considérer le sujet de ce règlement. (*i.*) Acquérir par bail, permis, achat ou autrement, des marques de commerce, raisons sociales, étiquettes, dessins, forces pneumatique ou autre, et les utiliser. (*j.*) Aider, par garantie, endossement ou autrement, toute compagnie dont elle aura acquis et détiendra le fonds social. (*k.*) Délivrer des actions libérées à ceux qui le demanderont pour les actions souscrites par eux en considération de la cession à la compagnie de leurs intérêts respectifs dans certains brevets. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA "DOMINION PACKING COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 19 septembre 1902. - - - Capital, $1,000,000.

Nombre des actions, 10,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Robert D. McGibbon, avocat, C.R. ; Thomas Chase Casgrain, C.R. ; Edouard Fabre Surveyer, avocat ; Douglas Armour, avocat, et Montague Miller, comptable, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Charlottetown, I.P.-E.

Objets de la compagnie :—(1) Acheter, vendre, importer, élever, engraisser des porcs, bestiaux, volailles, provisions, gibier, céréales, légumes, fruits et tous produits de la ferme et de la mer et leurs dérivés, produits alimentaires, etc. ; les abattre, mettre en conserves, fumer, mettre en boites, embariller, mariner, manufacturer, et traiter de toute autre manière, les mettre sur le marché, en disposer, ainsi que de leurs produits, en la manière qu'elle jugera utile ou nécessaire pour ses intérêts. (2.) Construire, entretenir, altérer, exploiter, gérer, employer et conduire les édifices, travaux, outillages, machines, quais, docks, ateliers, entrepôts, magasins, cours à bestiaux, marchés, hangars à bestiaux, porcheries, abattoirs, etc., nécessaires ou utiles pour les objets de la compagnie. (3.) Exercer toutes opérations, de fabrication ou autre, pouvant être faites en rapport avec les objets de la compagnie, directement ou indirectement, ou qui pourront lui être utiles ou avantageuses ; acquérir et posséder des actions dans des navires, en rapport avec ses exploitations, naviguer et exploiter ceux-ci ; acquérir et posséder des actions de toute compagnie constituée en corporation dans le but de posséder, gérer et exploiter des navires, de les louer, donner à bail et affréter. (4.) Demander, obtenir, faire enrégistrer, acheter, louer ou acquérir autrement, détenir, employer, posséder, exploiter, introduire sur le marché et vendre, céder des marques de commerce, raisons sociales, brevets, inventions, perfectionnements, et procédés employés ou garantis en vertu de lettres patentes du Canada ou d'ailleurs, ou autrement ; utiliser, exercer, exploiter ou autrement mettre en valeur ces marques de commerce, raisons sociales, brevets, inventions, permis, procédés et autres propriétés et droits, et donner permis de s'en servir. (5.) Fabriquer, acheter, louer ou acquérir autrement les machines et appareils nécessaires ou utiles pour ses opérations ; les vendre, louer, ou en disposer autrement. (6.) Acquérir, entretenir, équiper et mettre en opération des installations d'emmagasinage à froid, entrepôts et navires, les employer et exploiter pour les objets de la compagnie ; les louer, en totalité ou en partie, pour l'emmagasinage d'articles appartenant à d'autres personnes et recevoir leurs marchandises en entrepôt et en magasin à froid. (7.) Conclure des arrangements au sujet du partage des profits, de la fusion des intérêts, de la coopération, des risques communs, des concessions réciproques, etc., avec toute personne ou compagnie exerçant ou sur le point d'exercer des opérations semblables aux siennes ; prendre ou acquérir autrement des actions et effets de cette compagnie, les vendre, détenir, en faire une nouvelle émission avec ou sans garantie, ou les céder autrement. (8.) Se fusionner avec d'autres compagnies dont les objets sont, entièrement ou en partie, semblables aux siens. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA "CANADIAN WOOLLEN MFG. COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 23 septembre 1902. - - - Capital, $750,000.

Nombre des actions, 7,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Eugène Lafleur, C. R. ; Gordon Walter MacDougall, avocat ; Lawrence MacFarlane, avocat ; Lawrence de Kalisz Stephens, étudiant en droit, et William James Henderson, teneur de livres, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Gordon Walters MacDougall, Lawrence MacFarlane, et William James Henderson.

Siège social :—Cité de St-Hyacinthe, Qué.

Objets de la compagnie :—Acquérir les propriétés, l'actif et les opérations de la ci-devant "Canadian Woollen Mills Company", ayant exercé à St-Hyacinthe, et convenir des termes du paiement par émission d'actions libérées de son capital ou autrement ; acquérir toute exploitation de même nature ou caractère que la sienne, ainsi que l'achalandage, et convenir des termes du paiement par émission d'actions ou obliga-

tions de la compagnie ou autrement ; exercer les opérations de marchands, manufacturiers et commerçants d'étoffes de toutes sortes, matières et fournitures de même nature ou entrant dans leur fabrication ; avoir le droit d'employer les fonds de la compagnie, en totalité ou en partie, suivant que le bureau des directeurs en décidera, en achat d'actions d'autres corporations de même nature, mais sous réserve des dispositions de l' "Acte des compagnies, 1902" ; avoir le droit de vendre son entreprise entièrement ou en partie, de se fusionner avec toute autre corporation, aux conditions approuvées par une assemblée générale de la présente compagnie, et d'acquérir les droits de brevets et permis nécessaires ou utiles ou relatifs à ses opérations, les vendre ou céder autrement. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA "STANDARD BAG COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 24 septembre 1902. - - Capital, $10,000.

Nombre des actions, 100.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Joshua Collins, manufacturier ; François Samuel MacKay, notaire ; Auguste Léon Rinfret, avocat ; François Xavier Turgeon, étudiant en droit, et Maurice Loranger, étudiant en droit, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Fabriquer, acheter, vendre et céder autrement des sacs faits de jute, coton, et toile, vendre et manufacturer toutes matières servant à leur fabrication, et faire toutes opérations permises relativement à ses objets. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA "REARDON BROOM COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 26 septembre 1902. - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 400.—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—Robert Edwin Reardon, manufacturier ; Charles Henry Stapledon, voyageur ; D'Arcy Scott, avocat ; Maria Louise Reardon, fille majeure, et Lillian Gertrude Lord, sténographe, tous d'Ottawa, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Robert Edwin Reardon, Charles Henry Stapledon et D'Arcy Scott.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie :—Fabriquer et vendre des balais, brosses, époussettes, et tous autres articles en bois, métal ou papier ; acquérir, posséder et vendre des brevets relatifs à ces articles ; prendre à son compte et acquérir l'exploitation exercée actuellement par Robert Edwin Reardon, au nº 138 de la rue York, en la cité d'Ottawa, y compris l'achalandage et les propriétés, en paiement des actions que le dit Robert Edwin Reardon a souscrites dans les livres de la compagnie. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA « STERLING CHEMICAL COMPANY (LIMITED) ».

Constituée en corporation le 30 septembre 1902. - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 400.—Montant de l'action, $50.

Membre de la corporation :—Louis Eustache Masson, marchand ; Léon Damase Masson, marchand ; Edouard Fabre Surveyer, avocat ; Odilon Perrault, commis, et Raoul Carignan, commis, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer les opérations de chimiste, droguiste, saunier commerçant d'huiles et de couleurs, importateur, manufacturier et commerçant de préparations pharmaceutiques, médecinales, chimiques, industrielles et autres articles, composés, ciments, huiles, peintures, matières colorantes et vernis, drogues, teintures, broyeur de couleurs, fabriquant et commerçant d'appareils électriques, chimiques, photographiques, chirurgicaux, scientifiques et accessoires. (*b*) Acheter, vendre, manufacturer, raffiner, manipuler, importer, exporter et céder les substances, appareils, instruments, etc., susceptibles d'être employés dans les opérations ci-dessus énumérées, soit seuls ou avec les produits dont ils font partie, et demandés par les clients ou autres personnes faisant affaires avec elle en gros ou en détail. (*c*) Acquérir, acheter, vendre, louer et céder les brevets d'invention, marques de commerce ou raisons sociales relatifs aux substances, appareils, etc., susceptibles d'être employés comme dit ci-dessus. (*d*) Faire des marchés avec des particuliers, sociétés et compagnies pour la manufacture de ces articles, préparations chimiques, substances, appareils et instruments, aux conditions qu'elle jugera convenables. (*e*) Conclure des arrangements au sujet du partage des profits, des intérêts, etc , avec toute personne ou compagnie exerçant ou sur le point d'exercer des opérations semblables aux siennes ; acquérir et posséder des actions dans des compagnies dont les objets sont, entièrement ou en partie semblables aux siens. (*f*) Accorder à des sous-compagnies le droit de vendre et céder les marchandises, préparations chimiques, machines, appareils, accessoires et instruments contrôlés par elle dans tout pays ou district, anx conditions qu'elle jugera convenables, et accepter en paiement des actions et autres effets de ces compagnies. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

LA « APPLE AND PRODUCE COLD STORAGE AND FORWARDING COMPANY (LIMITED) ».

Constituée en corporation le 3 octobre 1902. - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Eben James, exportateur de pommes, de Toronto, Ont.; Henry Pedwell, marchand de bois, de Thornbury, Ont.; William Ryerson Dempsey, cultivateur de fruits, d'Albury, Ont.; John Andrew Belt, teneur de livres, et John Dawson Montgomery, avocat, tous deux de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Eben James, Henry Pedwell et John Andrew Belt.

Siège social :—Ville de Trenton, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Construire, acquérir, affréter, exploiter, louer, mortgager, donner à bail ou céder autrement les navires à vapeur et à voiles, barges, bateaux et autres vaisseaux, quais, docks, cales-sèches, ateliers, entrepôts, hangars à fret, magasins, magasins à froid et autres bâtiments, terminus de chemins de fer et de

bateaux à vapeur, et particulièrement les immeubles, docks, entrepôts, etc., de la maison Eben James, à Toronto, Ont., en voie de construction, et exercer généralement les opérations d'entreposage, emmagasinage à froid ou autre, transport et expédition. (*b.*) Manufacturer, acheter ou acquérir autrement, détenir, posséder, mortgager, hypothéquer, vendre, céder, transporter, exporter et expédier, fumer, sécher, conserver, emballer, réemballer des fruits, produits de laiterie, volailles, poissons, produits agricoles, etc., et tous articles entrant dans leur préparation, et exercer généralement l'industrie de transportateur, gardien de quais, exportateur, manufacturier et commerçant de fruits, produits de laiterie, poisson, produits agricoles, etc.; à ces fins, acquérir par bail, permis, achat ou autrement des marques de commerce, raisons sociales, étiquettes et dessins, des forces hydrauliques, électriques ou autres, les utiliser et céder le surplus de force motrice. (*c.*) Construire, acquérir, exploiter, donner à bail, louer, mortgager, vendre ou céder autrement des élévateurs pour l'emmagasinage des fruits, produits de laiterie, poisson, produits agricoles et autres, ainsi que les machines à vapeur, outillages et autres machines et accessoires nécessaires, et des hangars, magasins et entrepôts pour recevoir en entrepôt ces produits et tous autres articles de commerce ; exercer généralement les opérations d'expéditeur, entreposeur, gardien de quais, emmagasineur (à froid ou autrement) et, à ces fins, acquérir par bail, permis, achat ou autrement des forces hydrauliques, électriques ou autres, les utiliser et céder le surplus de force motrice. (*d.*) Exploiter, équiper, installer, organiser, vendre, louer, fournir, breveter des outillages, machines et apparails, droits et privilèges, exclusifs ou non, à des personnes, sociétés commerciales ou corporations dont les objets sont entièrement ou en partie semblables aux siens. (*e.*) Souscrire, prendre à son compte ou acheter des actions, obligations, bébentures ou autres effets de compagnies dont les objets sont entièrement ou en partie semblables aux siens. (*f.*) Souscrire, prendre à son compte ou acheter des actions, obligations, débentures ou autres effets de compagnies tenant d'elle, entièrement ou en partie, leurs droits, privilèges et franchises, les vendre, céder, transporter, hypothèquer ou en disposer autrement. (*g.*) Emettre, délivrer et céder comme actions libérées des actions privilégiées ou ordinaires de son capital social, en paiement intégral ou partiel d'exploitations, franchises, entreprises, propriétés, droits, pouvoirs, privilèges, baux, permis, contrats, immeubles, actions, etc., qu'elle pourra légalement acquérir. (*h.*) Louer, vendre ou céder autrement ses propriétés et son actif, entièrement ou en partie, pour telle compensation qu'elle jugera convenable, y compris les actions, débentures ou effets des compagnies acquéreures. (*i.*) Aider par garantie, endossement, avances de denier ou autrement tout emballeur, commerçant, producteur, cultivateur ou autre personne ou compagnie dans l'achat, la production, l'emballage ou l'expédition de fruits, produits de laiterie, poisson, produits agricoles et autres. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

"TAYLOR-FORBES COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 30 octobre 1902. - - Capital, $300,000.

Nombre des actions, 300.—Montant de l'action, $1,000.

Membres de la corporation :—John McPherson Taylor, manufacturier, de Guelph, Ont. ; George Duthie Forbes, manufacturier, de Hespeler, Ont. ; Adam Taylor, manufacturier ; Emma Taylor, femme mariée, et James Taylor, manufacturier, tous de Guelph, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—John McPherson Taylor, George Duthie Forbes et Adam Taylor.

Siège social :—Cité de Guelph, Ont.

Objets de la compagnie :—Manufacturer des articles en fer, calorifères, chaudières, fournaises et toutes sortes d'appareils de chauffage et leurs accessoires, objets en fonte,

machines et parties de machines nécessaires ou employés dans leur fabrication; fabriquer des machines de toutes sortes, fournitures à l'usage des plombiers, mécaniciens, ajusteurs d'appareils à vapeur, appareilleurs de gaz, et exercer généralement l'industrie de fondeurs et mécaniciens de métaux de toutes sortes; acheter, vendre toutes sortes d'objets en fer, appareils de chauffage et accessoires, machines et matériaux entrant dans la fabrication, l'installation de ces objets et appareils, métaux manufacturés; faire des marchés pour la manufacture et la fourniture de ces matériaux; acheter, louer, posséder des brevets et inventions relatifs et applicables aux objets de la compagnie; faire tous actes nécessaires ou utiles pour ses exploitations; acheter, louer ou acquérir autrement et détenir les propriétés mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaire d'acquérir ou d'avoir pour exercer ces opérations; acheter, louer ou acquérir et prendre à son compte toute industrie semblable à la sienne. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA "ELGIN LOAN AND SAVINGS CAMPANY' (LIMITED)".

(Comme compagnie de prêt, en vertu de la 62-63 Vict., ch. 41.)

Constituée en corporation le 5 octobre 1902. - - Capital, $312,500.

Nombre des actions, 12,500.—Montant de l'action, $75.

Membres de la corporation :—Duncan McLarty, médecin; John Baird, gentilhomme; John McCausland, gentilhomme; Angus Murray, marchand-tailleur; Donald K. McKenzie, agent d'assurances; Albert Couse, gentillomme; George Wegg, voiturier, et Luke Millington, gentilhomme, tous de St-Thomas, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de St-Thomas, Ont.

Objets de la compagnie :—Prendre à son compte l'actif et les opérations de la "Elgin Loan and Savings Company," constituée en corporation en vertu des Statuts de la province d'Ontario, et exercer les opérations d'une compagnie de prêt en vertu des dispositions du dit Acte concernant les compagnies de prêt.

LA "POOLE-STEWART PUBLISHING COMPANY OF TORONTO' (LIMITED)".

Constituée en corporation le 9 octobre 1902. - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 400.—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—John Malloch Poole, éditeur; Sturgeon Stewart, éditeur; James Murray Robertson, gérant; John David Edwards, courtier, et Joseph Henry Charles, éditeur, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—John Malloch Poole, Sturgeon Stewart, et James Murray Robertson.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—Exercer les opérations d'éditeur et de manufacturier et marchand de papeterie en gros. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées, le 3 décembre 1902, à la

"POOLE-STEWART PUBLISHING COMPANY OF TORONTO (LIMITED)"

A l'effet de changer son nom en celui de

"POOLE-STEWART (LIMITED)."

Lettres patentes supplémentaires délivrées, le 14 octobre 1902, à la

"ST-LAWRENCE STARCH COMPANY (LIMITED)"

A l'effet de porter son capital à $250,000, par addition de 1,700 actions de $100 à son capital actuel.

"GREAT NORTHERN LUMBER COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 17 octobre 1902. - - - - Capital, $50,000.

Nombre des actions, 500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Barn Scott, marchand de foin ; John E. Martin, avocat ; William Robert Stavely, commis, tous de Montréal, Qué.; Solomon Cole, marchand de bois, de Pointe-Fortune, Qué., et Henry T. Evans, cultivateur, de Lachine, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—James Barn Scott, Solomon Cole et Henry T. Evans.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Acheter, acquérir, louer, posséder et céder des terres à bois et concessions forestières, et construire, acquérir et exploiter des scieries, moulins à planer et autres propriétés mobilières et immobilières utiles pour les opérations d'exploitant de bois; acheter, manufacturer et vendre des billes de sciage et bois de toutes sortes ; manufacturer et vendre de la pâte de bois et du bois à pulpe, mettre en fonctionnement des moulins et usines pour les manufacturer; faire des chemins; acquérir, bâtir et exploiter les navires et barques nécessaires pour ses exploitations et exercer dans toutes ses branches l'industrie d'exploitant de bois ; vendre du bois en gros et en détail ; aussi, prendre à son compte certaines propriétés appartenant aux dits James Barn Scott et Solomon Cole, comprenant le moulin, le bureau, la bàtisse et les machines situés sur le lot 35, township de Grandeson, troisième rang, comté de Terrebonne, province de Québec, évaluée à environ $6,000.

Acquérir le bois sur les lots 1, 2, 3 et 4 du township de Clyde, rang E, sur les lots 34, 35, 36 et 37 du troisième rang de Grandeson, sur les lots A, B et C du dit township, et le titre de propriété des lots 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 du dit township de Clyde, rang E, des lots 6 et 7 du rang de la rivière, township Joly et du lot 45 du township de Clyde, tous dans le comté de Terrebonne, province de Québec, évalués à environ $7,000.

Vieux moulin à La Conception, province de Québec, évalué à environ.....$	550
Bois scié en main	10,055
Matériel.....	1,200
Comptes non soldés.....	1,550
	$26,355

Les dits James Barn Scott et Solomon Cole détiennent les propriétés ci-dessus mentionnées pour la dite "Great Northern Lumber Company (Limited)," et devront les lui transporter aussitôt qu'il leur sera loisible après l'obtention des lettres patentes constituant la compagnie en corporation ; et ils ont convenu d'accepter en paiement deux cent quarante-sept actions du capital social de la compagnie, égales à vingt-quatre mille sept cents piastres ($24,700), complètement libérées. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

LA "LONDONDERRY IRON AND MINING COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 23 octobre 1902. - - - Capital, $1,000,000.

Nombre des actions, 10,000.—Montant de l'action $100.

Membres de la corporation :—George Edward Drummond, marchand de métaux ; Frederick Clarence Henshaw, marchand ; Thomas Joseph Drummond, marchand de métaux ; James Tod McCall, marchand de métaux, et Edgar McDougall, manufacturier, tous de Montréal, Qué., et Charles Wilson Brega, marchand, de Chicago, E.-U. d'Am.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—George Edward Drummond, Frederick Clarence Henshaw, James Tod McCall, Edgar McDougall et Charles Wilson Brega.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Acquérir les opérations constituant ci-devant l'actif de la "Londonderry Iron Company (Limited)" (en liquidation), et en augmenter, utiliser, céder et exploiter les ressources et leurs produits et, à ces fins, exercer toute industrie y relative ; acquérir des minières, terrains miniers, droits de mines, terres à bois, concessions forestières, les exploiter et céder ; en manufacturer et céder les produits, et les articles dans la manufacture desquels entrent ces produits ; à ces fins, construire, posséder, louer ou acquérir autrement des moulins et outillages de toutes sortes, et exercer en Canada et ailleurs toute industrie se rattachant aux objets principaux de la compagnie, et installer et mettre en opération sur ses propriétés des forces motrices pour ses exploitations.

LA "MONTREAL DISTRICT WORKINGMEN'S BUILDING ASSOCIATION (LIMITED)".

Constituée en corporation le 23 octobre 1902. - - - Capital, $50,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action $50.

Membres de la corporation :—George Defoy, aîné, marchand de piano ; George Defoy, jeune, comptable ; Jean-Baptiste Brassard, agent d'immeubles ; Joseph Dulion de Lamirande, imprimeur ; Charles Edouard Dumontier, comptable, et Louis de Gonzague Alfred Dumontier, agent d'affaires, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Acheter dans la province de Québec et ailleurs en Canada des terrains inoccupés, dans le but d'y bâtir des maisons de différentes sortes pour les vendre à conditions faciles à la classe ouvrière.

LA "INTERNATIONAL RUBBER COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 24 octobre 1902. - - - Capital, $50,000.

Nombre des actions, 500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—John J. McGill, manufacturier ; William Strachan, manufacturier ; Adolphe V. Roy, ingénieur et manufacturier, tous de Montréal, Qué. ; Walter W. Allan, ingénieur, de New-York, E.-U. d'Am., et Benjamin K. Hotchkiss, comptable, d'East-Orange, E.U. d'Am.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Manufacturer, acheter et vendre des chaussures de caoutchouc, et tous articles dont le caoutchouc fait ou peut faire partie, ainsi que les matières, compositions et substances entrant dans la fabrication de ces articles. (*b.*) Manufacturer, acheter ou acquérir autrement, vendre, louer, céder les machines, outillages et accessoires employés ou pouvant être employés dans la fabrication des articles ci-dessus mentionnés, en faire commerce ou en disposer autrement. (*c.*) Acheter, posséder, vendre, mortgager, hypothéquer des marques de commerce, raisons sociales, inventions, perfectionnements, procédés et brevets du Canada ou de tout autre pays, susceptibles d'être employés dans la fabrication des articles mentionnés ci-dessus ou ayant rapport à cette fabrication, en permettre l'usage ou en disposer autrement ; en vue de ces exploitations, exercer toute industrie, de fabrication ou autre, susceptible d'accomplir directement ou indirectement les objets pour lesquels ces brevets ont été obtenus, et en payer le prix d'achat en deniers comptants ou en actions libérées de la compagnie. (*d.*) Posséder des actions d'autres compagnies ou corporations ayant les mêmes objets qu'elle-même. (*e.*) Acquérir posséder, aliéner et céder les propriétés immobilières nécessaires pour exécuter son. entreprise. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA "REVERSIBLE RUBBER HEEL COMPANY OF CANADA (LIMITED)"

Constituée en corporation le 27 octobre 1902. - - - - Capital $49,000.

Nombre des actions, 1,960.---Montant de l'action, $25.

Membres de la corporation :—Charles Blackadar, cordonnier, de Lynn, Mass., E.-U. d'Am. ; Vital Raby, comptable ; J. O. Motard, comptable ; Francis Laurendeau, marchand, et Omer Lapierre, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés cidessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*), Acquérir, posséder et faire usage du brevet n° 66,430 du Canada, obtenu par M. Charles Blackadar le 27 février 1900, et pour ce, payer en actions libérées du capital social de la compagnie, la somme de $25,000 divisée comme suit : à Charles Blackadar, $12,500 ; à Vital Raby, $6,250 ; J. O. Motard, $3,125 ; et à Francis Laurendeau, $3,125. (*b*) Manufacturer et vendre des talons en caoutchouc reversibles. (*c*) Acquérir et posséder les propriétés mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaire pour exercer son industrie, les vendre ou échanger, accepter et donner des hypothèques et autres garanties, et faire les contrats nécessaires pour ses opérations. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

LA "HILL ELECTRIC SWITCH COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 28 octobre 1902. - - - - Capital, $10,000

Nombre des actions, 100.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—L'honorable Marcus Doherty ; l'honorable Charles Joseph Doherty ; Michael Joseph Doherty, comptable ; George H. Hill, électricien, et Charles Austin Barnard, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siége social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Fabriquer, acheter, vendre, louer et employer les machines, générateurs, moteurs, lampes, appareils, inventions et articles de toutes sortes

ayant quelque rapport avec la production, l'utilisation, la distribution, la direction, le contrôle ou l'application de l'électricité ou des appareils électriques pour toutes fins quelconques. (*b*) Construire acquérir, employer, acheter, vendre ou louer des travaux, constructions, outillages, etc., nécessitant l'usage, la distribution, la direction, le contrôle ou l'application de l'électricité, ou le contrôle ou l'usage d'appareils électriques pour toutes fins quelconques ; produire et fournir de l'électricité ou des appareils électriques sous toutes formes et pour toutes fins quelconques ; et généralement, manufacturer, acheter, vendre, louer et employer des machines, engins et appareils de toutes sortes. (*c*) Acquérir par achat ou autrement, posséder, employer, vendre, céder, des brevets, droits de brevets, inventions, procédés, etc., ayant quelque rapport avec les appareils électriques, et en permettre l'usage à d'autres personnes ; produire de l'électricité et l'appliquer à toutes fins quelconques ; et, en compensation de ces permis, vente, concession ou cession accepter les droits régaliens, actions du capital social, obligations ou autres effets de toute compagnie, qui possède, loue ou emploie des brevets ou droits de brevets relatifs aux appareils électriques ou à l'application de l'électricité, et des actions, obligations et autres effets de toute corporation qui possède, loue, manufacture, achète ou emploie des machines, appareils, inventions, matériaux de toutes sortes, en rapport avec les appareils électriques ou avec l'usage, la distribution ou l'application de l'électricité, nécessaires pour les objets de la compagnie ; appliquer et utiliser l'électricité sous toutes les formes susceptibles de servir les objets de la compagnie ; et relativement à ces actions, exercer tous les droits pouvoirs et privilèges d'un porteur individuel. (*d*) Construire, acheter, exploiter, louer et vendre les usines et autres établissements propres aux objets de la compagnie ; acquérir, posséder, employer et transférer, en Canada, les propriétés, droits, privilèges, servitudes et franchises nécessaires à ces objets ; placer ses fonds en actions, obligations ou effets d'autres corporations possédant des terres ou établissements, et hypothéquer ses propriétés mobilières ou immobilières, avec ou sans franchises, pour assurer l'acquittement des dettes, obligations ou engagements qu'elle aura contractés au cours de ses opérations, suivant que les directaurs en décideront conformément aux règlements adoptés à ce sujet. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA "PRAIRIE LUMBER COMPANY (Limited)".

Constituée en corporation le 29 octobre 1902. - - - Capital $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation : — John Love, marchand de grains ; Thomas Turmul Wadsworth Bready, marchand de grains ; George Reading Crowe, marchand de grains ; Samuel Peck Clark, marchand de grains ; John Campbell Graham, marchand de bois, et John Henry Munson, avocat, tous de Winnipeg, Man.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—John Love, Thomas Turmul Wadsworth Bready, George Reading Crowe, Samuel Peck Clark, et John Henry Munson.

Siège social :—Cité de Winnipeg, Man.

Objets de la compagnie :—Acquérir, exploiter, acheter, louer, vendre, gérer, hypothéquer et céder des concessions forestières, terres à bois, houillères et autres terrains, et combustibles, et manufacturer, acheter, vendre, céder du bois, de la pâte de bois et des articles en bois ; acquérir, exploiter, acheter, louer, hypothéquer et vendre des carrières, mines, installations de force hydraulique, électrique, etc., et exercer généralement les opérations de commerçant de bois, combustible, mines, de manufacturier, etc. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

LA "YUKON HARDWARE COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 5 novembre 1902. - - - Capital $75,000.

Nombre des actions, 750.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Roderick Chisholm, marchand ; Raymond Brumbaugh, marchand ; Alfred Thompson, médecin ; Horace Clarence Norquay, médecin ; Alexander John Gillis, dentiste, et Newman Andrew Fuller, mineur, tous de Dawson, territoire du Yukon.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Roderick Chisholm, Raymond Brumbaugh, et Newman Andrew Fuller.

Siège social :—Cité de Dawson, T.Y.

Objets de la compagnie :—Exercer l'industrie de quincaillers et ferblantiers, fabricants, importateurs et détailleurs de quincaillerie, articles en cuir, huiles, meubles, porcelaines, verreries, faïences et autres articles de maison et ustensiles, outillages de mineurs, machines, appareils et accessoires, bicycles, tricycles, voitures à moteurs, articles de sport, marchandises et ustensiles de toutes sortes. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

LA "CANADA REALTY AND CONSTRUCTION COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 8 novembre 1902.................... Capital $145,000.

Nombre des actions, 1,450.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Morrison, entrepreneur ; Rodolphe Forget, courtier ; Paul Galibert, marchand ; William McNally, marchand, et Joseph Michaud, comptable, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Exécuter des travaux publics et privés de toutes sortes ; faire des contrats avec le gouvernement du Canada ou celui de l'une ou l'autre des provinces, ou avec toute corporation municipale ou autre, ou avec toute société ou personne, pour l'exécution des travaux qu'elle pourra entreprendre ; posséder et exploiter ces travaux durant leur exécution et jusqu'au temps où elle décidera d'en disposer ; acquérir des franchises, terrains, privilèges d'eau, droits riverains, pour les objets de la compagnie, les vendre ou louer ; construire ou acquérir autrement et exploiter les outillages et matériaux nécessaires ou utiles pour ses entreprises, les manufacturer pour les vendre à d'autres personnes ; acquérir, posséder, louer et vendre des terrains, les bâtir ou améliorer autrement ; faire tous actes de nature à aider à ses opérations. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA "H. D. METCALFE COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 8 novembre 1902.................... Capital $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action $100.

Membres de la corporation :—Henry Duncan Metcalfe, exportateur de grains ; Charles Popple Metcalfe, agent expéditeur ; John English Riley, agent d'assurances ; James Johnstone Riley, jeune, agent d'assurances, et Herbert Henry Snowdon, teneur de livres, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Henry Duncan Metcalfe, Charles Popple Metcalfe et James Johnstone Riley, jeune.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acheter et vendre des grains et céréales de toutes sortes et leurs produits ; aussi du foin et produits agricoles généralement ; bâtir, acquérir, louer et exploiter des quais, élévateurs, navires et moulins, en rapport avec l'achat, la vente et le transport, pour elle et pour d'autres, des grains, céréales et leurs produits, du foin et des produits agricoles en général. (*b*) Acquérir et céder toutes opérations de même nature, posséder des actions de compagnies exerçant la même industrie ou celle du transport de marchandises et produits de toutes sortes. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA "PEOPLES GAS SUPPLY COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 13 novembre 1902. - - - Capital $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $400.

Membres de la corporation:—Herman Henry Pitts, manufacturier ; William McGillivray, agent ; Harry Willan Cole, commis ; Harold Greene, commis, et John Fosbery Orde, avocat, tous d'Ottawa. Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommées ci-dessus.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la Compagnie :—(*a*) Fabriquer, acheter, vendre, louer et céder toute sortes de machines, fixtures et accessoires, appareils et matériaux nécessaires ou utiles pour la production, manufacture, l'usage ou la consommation de toutes sortes de gaz pour l'éclairage, le chauffage, la force motrice, etc. (*b*.) Demander, acheter ou acquérir autrement, et employer, vendre ou céder tous brevets d'inventions pour ces machines, fixtures et accessoires ou appareils ou procédés nécessaires ou utiles pour la production, la manufacture, l'usage ou la consommation du gaz. (*c*.) Acheter, prendre, acquérir, posséder, vendre et céder des actions et obligations d'autres compagnies dont les objets sont entièrement ou en partie semblables aux siens, ou exerçant des opérations susceptibles de lui bénéficier directement ou indirectement, et aider ces compagnies. (*d*.) Faire tous actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement des objets énumérés ci-dessus. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA "WORLD NEWSPAPER COMPANY OF TORONTO (LIMITED)"

Constituée en corporation le 15 novembre 1902. - - - Capital $300,000.

Nombre des actions, 3,000.—Montant de l'action $100.

Membres de la corporation :—William Findlay Maclean, journaliste ; Catherine Gwynne Maclean, femme mariée : Alfred Wood, gérant d'affaires ; Harry Goss, comptable, et James Baird, avocat, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—William Findlay Maclean, Catherine Gwynne Maclean et Alfred Wood.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(1.) Publier les journaux connus sous les noms de *The Toronto World* et *The Toronto Sunday World*, et exercer généralement la profession de journaliste et éditeur. (2.) Acquérir, par achat ou autrement, les journaux actuellement publiés dans la dite cité de Toronto par la *World Newspaper Company of Toronto* (*Limited*), et autres publications. (3.) Faire des opérations d'imprimerie, de stéréotypie, de reliure, acheter et vendre des livres, revues, publications et autres articles de même nature. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

"WINDSOR FOUNDRY AND MACHINE COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 19 novembre 1902. - - - Capital, $49,950.

Nombre des actions, 999.—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—Allen Elsworth Wall, fondeur, de Moncton, N.-B. ; Percy Huestis Smith, fondeur ; Charles Smith Wilcox, marchand ; Rufus Curry, gentilhomme ; Charles Henry Dimock, marchand, et Harry Bliss Murphy, marchand, tous de Windsor, N.-E., et George Mounce, armateur, d'Avondale, N.-E.

Premiers directeurs et directeurs provisoires :—Allen Elsworth Wall, Percy Huestis Smith, Charles Smith Wilcox, Rufus Curry et George Mounce.

Siège social :—Ville de Windsor, N.-E.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Acquérir, par achat ou autrement, entièrement ou en partie, les entreprises, achalandage, propriétés et effets de la "Windsor Foundry Company," ou l'industrie actuellement ou ci-devant exercée par Joshua H. Smith, sous le nom de la "Windsor Foundry Company." (*b.*) Fabriquer et vendre des poêles, fourneaux, fournaises, appareils de chauffage à eau chaude, calorifères, machines et autres objets. (*c.*) Exercer l'industrie de fondeurs et mécaniciens. (*d.*) Acquérir, par achat ou autrement, des droits de brevets pour la fabrication des poêles, fourneaux, fournaises, appareils de chauffage à eau chaude, calorifères, machines et autres objets, les utiliser, louer, ou en disposer. (*e.*) Faire tous actes nécessaires ou utiles pour les objets ci-dessus énumérés. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

LA "J. C. WILSON AND COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 22 novembre 1902. - - - Capital, $1,000,000.

Nombre des actions, 10,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—William Walter Coulthard Wilson, marchand ; Frank Howard Wilson, marchand, et Edwin Howlett Wilson, marchand, tous de Montréal, Qué. ; Charles Henry MacAdam, marchand, de Westmount, Qué., et Percival James McIntosh, gentilhomme, de New-York, E.-U. d'Am.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Acquérir et prendre à son compte les propriétés, mobilières et immobilières et l'achalandage, et continuer les opérations de J. C. Wilson et Cie., de Montréal. Acquérir l'actif et les entreprises de J. C. Wilson et Cie, et les payer avec des actions libérées de son capital social, comme suit : en délivrant au dit

Coulthard Wilson trois mille trois cent trente-trois actions, à Frank Howard Wilson trois mille trois cent trente-trois actions et à Edwin Howlett Wilson trois mille trois cent trente-deux actions complètement libérées. Assumer et garantir l'exécution des contrats et engagements de la maison J. C. Wilson et Cie. Faire les opérations de manufacturiers de papier et de pâte de bois et de leurs produits, en faire commerce, exercer toute industrie accessoire. Acquérir des terres à bois, concessions forestières ; les exploiter et céder, en manufacturer et vendre les produits, ainsi que les articles dans la fabrication desquels entrent ces produits. Faire le commerce de papier, papeterie et articles de bureau. Exercer dans toutes ses branches l'industrie d'imprimeur et graveur, et vendre des articles à l'usage des imprimeurs ; exercer les opérations de marchand et commerçant en général. Construire, posséder, louer, ou acquérir autrement, et exploiter des barrages, usines, écluses et autres travaux, constructions et outillages ; exploiter, vendre, louer, ou acquérir de l'électricité et de la force motrice, produite en totalité ou en partie par la vapeur ou par l'eau ; acquérir les opérations, achalandage, établissements nécessaires pour ses objets. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

LA "TEMPLE-PATTISON COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 1er décembre 1902. - - - Capital, $100,000

Nombre des actions, 2,000.—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—Henry Percy Ranfurley Temple, marchand ; Harry Walter Brick, gérant ; Robert Handcock Temple, courtier, et Percy Handcock Temple, courtier, tous de Toronto, Ont. ; et George Pattison, marchand, de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—Acheter et acquérir autrement, manufacturer, vendre, breveter' céder des instruments de physique, chimie, chirurgie ou à l'usage des dentistes, des substances chimiques ou pharmaceutiques, de l'or, de l'argent ou d'autres métaux en feuilles, appareils, machines et instruments et en faire commerce ; faire fonctions d'agent pour les fabriquants et commerçants de ces articles ; acquérir, acheter, vendre, louer et céder des brevets d'inventions, marques de commerce, etc., relatifs aux instruments de physique, chimie, chirurgie, ou à l'usage des dentistes, substances chimiques ou pharmaceutiques, appareils scientifiques et autres articles semblables, et leurs perfectionnements ; conclure des marchés pour le partage des profits, intérêts, etc., avec toute personne ou compagnie exerçant ou sur le point d'exercer les mêmes opérations que la présente compagnie ; acquérir des actions de compagnies dont les objets sont, entièrement ou en partie, semblables aux siens ; accorder à des sous-compagnies ou à d'autres personnes le droit de vendre et céder les marchandises substances chimiques, machines, appareils, fournitures et instruments contrôlés par elle, dans tout pays ou district, et accepter en paiement des actions ou autres effets ; acquérir par achat, souscription ou autrement les exploitations et l'actif de personnes, sociétés ou corporations exerçant les mêmes opérations qu'elle. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

"CANADA TAPE AND RIBBON PRINTING COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 2 décembre, 1902. - - - - Capital, $5,000.

Nombre des actions, 50.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Frederick Carlyle Jamieson, Alexander William Cochrane et James Luther Rankin, manufacturiers, tous de Montréal, Qué.; Robert M. Jaffray, manufacturier, de Galt, Ont., et John T. Johnston, marchand, de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires:—Frederick Carlyle Jamieson, Robert M. Jaffray et James Luther Rankin.

Siège social:—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie:—Imprimer sur du galon, ruban ou autre matière des étiquettes pour des articles manufacturés, ou pour toutes autres fins auxquelles peuvent être employées des étiquettes imprimées; vendre ce galon, ruban ou autre matière, imprimés ou non. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

"GERMAN-AMERICAN LAND COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 12 décembre, 1902. - - - Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation:—John Hoeschen, propriétaire de moulins, et William Florence Donohue, avocat, tous deux de Melrose, Minn., E.-U. d'Am.; Herman Joseph Haskamp, banquier, et Ferdinand Stangl, banquier, tous deux de St. Cloud, Minn, E.-U. d'Am.; Moritz Hoeschen, marchand, de Freeport, Minn., E.-U. d'Am.; Andrew Duncan Davidson, banquier, et Alexander Duncan McRae, tous deux de Duluth, Minn., E.-U. d'Am.; Alexander Rae Davidson, banquier, de Little Falls, Minn., E.-U. d'Am.; Peter Engel, *clergyman*, et Herman Bergmann, *clergyman*, tous deux de Collegeville, Minn., E.-U. d'Am.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires:—John Hoeschen, Herman Joseph Haskamp, Moritz Hoeschen, Alexander Rae Davidson et Herman Bergmann.

Siège social:—Cité de Winnipeg, Man.

Objets de la compagnie:—Acquérir, posséder et vendre des immeubles; occuper et utiliser les immeubles qu'elle aura acquis ou lui appartenant; acheter, employer et vendre des effets mobiliers, bestiaux, etc.; établir des colons sur les terres acquises par elle ou sur les *homesteads* avoisinant ses terres et, dans le but d'aider ces colons ou les colons intentionnels, faire des avances de deniers, d'effets ou d'autres; garantir ces avances par des contrats conditionnels de vente, d'hypothèque ou de retention sur meubles ou immeubles, ou par billets promissoires, conventions ou autres effets du colon, du colon intentionnel, de son garant ou autres personnes; faire fonctions d'agent pour d'autres personnes, sociétés ou corporations dans l'achat, la vente et le louage d'immeubles, et généralement tous actes nécessaires ou utiles pour les objets de la compagnie; laquelle opèrera en Canada et ailleurs.

"J. Y. GRIFFIN AND COMPANY (LIMITED)".

Constitutuée en corporation le 13 décembre 1902. - - - Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation:—Frank M. Griffin, manufacturier, de St-Thomas, Ont.; Robert Robertson, marchand en gros, de Nelson, C.-B.; Daniel Naismith, marchand en gros, de Vancouver, C.-B.; James Young Griffin, manufacturier, et Horace Edgar Crawford, avocat, tous deux de Winnipeg, Man.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires:—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Winnipeg, Man.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer les opérations de marchand et manufacturier et, particulièrement, acheter et vendre des bestiaux, porcs, moutons, etc., grains, volailles, beurre, œufs et autres produits agricoles ou de la laiterie, des articles manufacturés entièrement ou en partie avec les produits d'animaux abattus ou les produits agricoles; aussi, exercer l'industrie de tonnelier, fabriquer, acheter et vendre des receptacles et accessoires pour contenir, garder, emmagasiner, expédier des produits manufacturés ; (*b*) abattre des animaux, manufacturer leurs produits et les produits agricoles ; fabriquer tous articles ou marchandises servant nourriture ou employés dans le commerce, l'industrie, les sciences et les arts ; (*c*) posséder, construire, acquérir, fabriquer, produire, exploiter, équiper, entretenir et utiliser des usines, moulins, cours à bestiaux, bureaux, entrepôts, succursales de bureaux, salles de vente, élévateurs à grains, balances, navires, réfrigérateurs, chars ou autre matériel roulant ou véhicules ou moyens de transport, glacières, appareils d'éclairage électrique ou autre, de chauffage, ou de force motrice, ateliers d'imprimerie et tous autres établissements nécessaires pour ses exploitations ; (*d*) posséder et acquérir des immeubles, posséder, acquérir et construire des édifices et maisons qu'elle jugera nécessaires pour ses opérations, les mortgager, engager ou hypothéquer à son gré, et employer ses fonds à l'achat d'actions d'autres corporations de même nature. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

" RELIANCE CIGAR FACTORY (LIMITED) ".

Constituée en corporation le 16 décembre 1902 - - Capital $50,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—Dame Maria Hétu, fabricant de cigares, épouse de Clovis St. Louis ; Odilon Vanier, marchand ; François Samuel McKay, notaire ; Maurice Loranger, étudiant en droit, et Horatio Albert Nelson, teneur de livres, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Maria Hétu, Horatio Albert Nelson et François Samuel McKay.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Prendre à son compte, continuer et acquérir les opérations actuellement exercées en la cité de Montréal par la dite Dame Maria Hétu, seule, sous la raison commerciale de la " Reliance Cigar Factory," comme fabricant de cigares et marchande de tabacs ; exercer l'industrie de manufacturier, importateur et commerçant de tabacs, cigares, etc. ; acquérir d'autres fabriques de même nature et des actions de compagnies ayant les mêmes objets, et agir généralement comme marchand et agent commissionnaire. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

" CANADA WOOD MANUFACTURING COMPANY (LIMITED) ".

Constituée en corporation le 18 décembre 1902. - - Capital, $499,900.

Nombre des actions, 4,999.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Charles Edgar Stone, comptable ; Oscar Murry Hudson, comptable ; Edward Bayly, avocat, et Arthur Dufferin George, étudiant en droit, tous de Toronto, Ont. ; et Walter Grant Morden, *esquire*, de Londres, Angleterre.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Charles Edgar Stone, Oscar Murray et Arthur Dufferin George.

Siège social :—Ville de Farnham, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Acquérir, construire, bâtir et exploiter des scieries, moulins et usines pour la fabrication de meubles en bois et en métal, accessoires et articles de toutes sortes, (2) Produire et exploiter de la force électrique ou autre et de la lumière, les utiliser, vendre, et en disposer autrement. (3.) Pour les fins de son exploitation, acquérir par bail, achat ou autrement des concessions forestières et des bois de toutes sortes, les vendre, utiliser ou en disposer autrement ; acheter, louer ou acquérir autrement des terrains en *freehold* ou *leasehold*, propriétés, intérêts, droits, privilèges ou servitudes relatifs à toute propriété quelconque, des édifices, usines, moulins, forces hydrauliques, constructions, quais, chemins, machines, outillages, barges, navires, propriétés mobilières et immobilières, débentures de municipalités, obligations et effets de compagnies à fonds social ; bâtir, construire, entretenir, altérer, agrandir, démolir, enlever ou remplacer tous bâtiments, usines, moulins, bureaux, constructions, barrages, quais, chemins, machines, engins, murs, clôtures, écluses ou cours d'eau ; acquérir des emplacements pour ces constructions, ou s'unir avec toute personne, société, compagnie ou corporation municipale pour exécuter ces travaux, les exploiter, gérer et contrôler. (4.) Exercer toute industrie similaire qu'elle jugera à propos. (5.) Acquérir l'achalandage et les droits, propriétés et actif de toute personne, société ou corporation exerçant des opérations semblables, et donner en paiement des deniers comptants ou de ses actions, obligations, débentures ou autres effets, et entreprendre et garantir le paiement, entier ou partiel des engagements de telle personne, société, association ou corporation. (6.) Exercer toute autre industrie similaire et faire généralement tous actes nécessaires pour le succès de ses entreprises. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA "CENTRIFUGAL WINDMILL AND MANUFACTURING COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 18 décembre 1902. - - - Capital, $20,000

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—George Alvin Black, agent ; Francis Xavier Franks, marchand de charbon ; Louis Conrad Wideman, architecte ; George Kickley, manufacturier, et George D. Pringle, bijoutier, tous de Guelph, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—George Alvin Black, Louis Conrad Wideman et George D. Pringle.

Siège social :—Cité de Guelph, Ont.

Objets ds la compagnie :—Construire des moulins à vent, tours, citernes, pompes, enclumes, chaises-hamacs, articles en acier, fer, bois ou fonte, machines et parties de machines nécessaires ou utiles dans la fabricatien des objets ci-dessus énumérés ; généralement acheter, vendre, céder les articles et matériaux employés dans les travaux mentionnés ci-dessus ; faire des marchés pour la fabrication ou la fourniture de ces articles ou l'installation de ces constructions ; acheter, posséder, louer des brevets et inventions relatifs aux objets de la compagnie et les vendre et transporter en tout temps ; faire tous actes nécessaires pour l'exercice de ses opérations ; acheter ou acquérir autrement et vendre les propriétés mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires d'acquérir ou d'avoir pour ses exploitations. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA "UNIVERSITY COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 19 décembre 1902. - - - Capital, $10,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—Archibald McMurchy, éditeur ; Pelham Edgar, professeur ; George Nathaniel Morang, éditeur ; John Cameron Saul, éditeur, et William John Heaven, éditeur, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs on directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer dans toutes ses branches l'art de l'imprimerie, gravure électrotypie, reliure et, spécialement, publier des livres pour l'usage des universités et collèges. (*b*) Acquérir des terrains et construire des édifices et ateliers pour l'exercice de ses opérations. (*c*) Acquérir des droits de brevets, droits d'auteurs et marques de commerce. (*d*) Acquérir par achat, souscription ou autrement, posséder et céder des actions, obligations et effets de toute corporation exerçant l'une des exploitations mentionnées ci-dessus ou possédant des établissements de même nature que ceux de la présente compagnie. (*e*) Posséder comme placement, utiliser, vendre ou céder des actions, obligations ou effets de toute telle autre corporation ; aider de toute manière toute compagnie dont les actions, obligations ou autres effets sont détenus ou garantis par la présente compagnie ; faire tous autres actes nécessaires pour maintenir, protéger ou augmenter la valeur de ces actions, obligations ou autres effets, ou tendant à cette fin ; et, pendant qu'elle sera en possession de ces actions, obligations ou autres effets, exercer tous les droits, pouvoirs et privilèges de propriétaire, y compris le droit de voter. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA "MOUNT ROYAL FOUNDRY COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 22 décembre 1902. - - - Capital $45,000.

Nombre des actions, 450—Montant de l'action $100.

Membres de la corporation :—Robert Dunn, comptable ; Thomas Monaghan, mouleur ; John Watson, manufacturier ; Robert Gardner, manufacturier ; Arthur Jarvie Darling, manufacturier ; John Cavanagh, mouleur, et John Herman Grimm, manufacturier, tous de Montréal, Qué., et Hugh Vallance, manufacturier, de Westmount, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Robert Dunn, Thoman Monaghan, Hugh Vallance, Robert Gardner et Arthur Jarvie Darling.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la Compagnie :—Manufacturer le fer, le cuivre, l'acier, le fer malléable, le plomb et toutes autres sortes de fonte de métaux, garnitures, matériaux de construction, machines mues par l'eau ou la vapeur, fournitures à l'usage des entrepreneurs, chaudières et machines de toutes sortes ; acheter, vendre, céder ces machines et articles, matériaux et fournitures ; acquérir l'exploitation et l'achalandage de compagnies faisant des opérations de même nature que les siennes, aux termes, quant au paiement en actions et obligations de la présente compagnie ou autrement, dont elle pourra convenir ; exercer les opérations de marchand, manufacturier et commerçant de métaux, matières, etc., entrant dans la fabrication des articles énumérées ci-dessus ; avoir le

droit d'employer les fonds de la compagnie, ou telle portion de ces fonds que le bureau des directeurs décidera, à l'achat d'actions de compagnies de même nature, sauf les dispositions de l' "Acte des compagnies 1902"; avoir le droit de vendre son entreprise, entièrement ou en partie, et de se fusionner avec d'autres compagnies, aux conditions que la présente campagnie approuvera dans une assemblée générale de ses actionnaires ; acquérir les droits de brevets et permis nécessaires ou utiles pour ses exploitations, les vendre ou en disposer autrement. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA "ENGINEERING AND CONTRACTING COMPANY OF CANADA (LIMITED)".

Constituée en corporation le 22 décembre 1902....................Capital $500,000.

Nombre des actions, 5,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Thomas Davis, entrepreneur, de Montréal, Qué. ; Michael John Haney, ingénieur civil, de Toronto, Ont. ; Roger Miller, entrepreneur, et Fred. R. Miller, ingénieur civil, tous deux d'Ingersoll, Ont. ; et John Rice O'Neil, commis, de Cardinal, Ontario.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—James Thomas Davis, Michael John Haney et Roger Miller.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie générale d'entrepreneur pour la construction de travaux publics et privés. (*b*) Acquérir et faire des entreprises pour des particuliers, sociétés et corporations. (*c*) Transporter, céder, les contrats et entreprises de la compagnie, entièrement ou en partie, ou en disposer autrement. (*d*) Construire, acheter, acquérir, affréter, employer, posséder, gérer, entretenir, naviguer, louer et vendre des navires à vapeur ou à voiles, ou autres, alléges, radeaux, pompes à vapeur, machines, grues, monte-charges, élévateurs, appareils de plongeurs, outillages et accessoires nécessaires pour le sauvetage sur les eaux navigables à l'intérieur ou sur les frontières du Canada. (*e*) Utiliser les navires, machines, etc., mentionnée à l'article (*d*), et tous autres navires, machines, outillages ou appareils nécessaires pour les fins de la navigation en général et, particulièrement, pour le transport, l'expédition, le déchargement et chargement de cargaisons de toutes sortes sur les eaux navigables à l'intérieur ou sur les frontières du Canada. (*f*) Construire, acquérir et avoir par achat, louage ou autrement les quais, docks, élévateurs et entrepôts nécessaires pour l'exercice de ses exploitations. (*g*) Acquérir, avoir, posséder, acheter, vendre, engager, céder des actions du capital social, débentures, obligations ou effets d'autres compagnies dont les objets sont, entièrement ou en partie, semblables aux siens. (*h*) Avoir le droit d'émettre des actions, obligations ou autres effets pour payer ses dettes ou engagements. (*i*) Acquérir l'exploitation ci-devant exercée à *Depot Harbour*, district de Muskoka, province d'Ontario, par James Thomas Davis, Michael John Haney et Roger Miller, sous la raison sociale de "Davis, Haney et Miller", ainsi que l'actif de cette société. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

LA "ST. HYACINTHE DISTILLERY, PACKING AND VINEGAR COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 26 décembre 1902. - - Capital $260,000.

Nombre des actions, 2,600.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Joseph Olivier Alferie Tellier, médecin vétérinaire ; Célestin Thibault, commerçant ; Jean-Baptiste Emile Ostigny, médecin, et Louis Aimé Gendron, avocat, tous de St-Hyacinthe, Qué., et Ovide Brouillard, commerçant, de Notre-Dame du Bon Conseil, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de St-Hyacinthe, Qué.

Objets de la compagnie :—Acquérir, construire, exploiter, en Canada, des distilleries, brasseries, manufactures de vinaigre, de malt, pour la production, distillation, fermentation, redistillation, rectification et filtration des alcools, liqueurs spiritueuses fermentées, bières, ales, malt, porter, vinaigres, substances spiritueuses et liqueurs de toutes sortes ; exercer l'industrie, (sauf les permis et licences exigés par la loi et les règlements départementaux) d'entreposeur et commerçant de liqueurs spiritueuses et alcools ; à ces fins, acquérir, acheter, louer et avoir, par titre légal, les terrains, propriétés mobilières et immobilières, bâtiments, magasins, machines, appareils, outillages, greniers, droits de brevets, et autres choses nécessaires ou utiles pour ses exploitations ; posséder et exploiter des cours à bestiaux, abattoirs et fabriques de conserves ; entretenir et exploiter des abattoirs et usines d'incinération ; abattre des animaux de toutes sortes ; vendre et acheter de la viande, du suif, de la graisse, du lard, jambon et bacon ; mettre en barils, boites, etc., de la viande, des volailles et autres comestibles ; acheter et vendre des bestiaux, moutons, porcs, et autres animaux, ainsi que du foin, etc., et exercer toute industrie de même nature. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

"PONTIAC STEAMSHIP COMPANY (LIMITED)".

Constituée en corporation le 26 décembre 1902. - - - Capital, $120,000.

Nombre des actions, 1,200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James William Carmichael, marchand ; James Carmichael Mac Gregor, marchand ; John Howard Sinclair, avocat, Richard Meikle, capitaine de navire, et Caroline Elizabeth Carmichael, fille majeure, tous de New-Glasgow, N.-E.

Premiers directeurs et directeurs provisoires :—James William Carmichael, James Car-Michael, Mac Gregor et John Howard Sinclair.

Siège social :—Ville de New-Glasgow, N.-E.

Objets de la compagnie :—(*a.*) Acheter, construire, avoir, acquérir, donner à bail, louer, vendre, réparer, naviguer et exploiter des bateaux à vapeur, à voiles ou autres navires ; transporter des marchandises, malles et toute autre sorte de fret ou de chargements, ainsi que des passagers, entre tous ports du Canada et de la Grande-Bretagne, ou pays étrangers ou entre tous ports de la Grande-Bretagne et ports étrangers ; faire le transport des malles, marchandises et passagers. (*b.*) Construire, acheter, louer, donner à bail, vendre réparer, posséder et exploiter des remorqueurs, barges et autres bâtiments employés dans les havres et les eaux navigables. (*c.*) Acheter, construire, acquérir, vendre, louer, donner à bail, posséder, employer, réparer des quais, entrepôts et autres bâtiments, jetées, docks, magasins et élévateurs. (*d.*) Louer et sous-louer ses propriétés ; vendre ou céder autrement ses entreprises, entièrement ou en partie, pour tel prix qu'elle jugera à propos. (*e.*) Acheter ou vendre les entreprises de toute compagnie ayant des objets semblables aux siens, ou se fusionner avec elle. (*f.*) Faire généralement tous actes nécessaires ou utiles pour accomplir ses objets. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées, le 27 décembre 1902, à la

"DOMINION WIRE ROPE COMPANY (LIMITED"

à l'effet de porter son capital à $200,000, par addition de 1,500 actions de $100 à son capital actuel.

LISTE DES COMPAGNIES

QUI ONT OBTENU, EN VERTU DE LA 61e VICTORIA, CHAPITRE 49,

DES PERMIS D'EXPLOITATION DE MINES, AVEC LES PRIVILÈGES DU MINEUR LIBRE, DANS LES TERRITOIRES DU YUKON ET DU NORD-OUEST DU CANADA.

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1902.

"GOLD RUN PLACER MINING COMPANY".

Date du permis, 24 mars 1902. - - - Capital autorisé, $1,000,000.

Siège social :—Cité de Seattle, Etat de Washington, E.-U. d'Am.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Willian T. Lory, Dawson.

LA "KLONDYKE CONSOLIDATED GOLD FIELDS (LIMITED)".

Date du permis, 11 juin 1902 - - - - Capital autorisé, £300,000.

Siège social :—Londres, Angleterre.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—R. Auzias Turenne, Dawson.

LA "KLONDYKE ESTATES CORPORATION (LIMITED)".

Date du permis, 18 juillet 1902. - - - - Capital autorisé, £500,000.

Siège social :—Londres, Angleterre.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—John Archibald Heyman, Dawson-City.

"THE TROND SYNDICATE (LIMITED)".

Date du permis, 3 septembre 1902. - - - Capital autorisé, £20,000.

Siège social :—Kendal, Angleterre.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Arthur Davey, Dawson.

LA "KLONDYKE-CHEECHACO HILL GOLD MINING COMPANY".

Date du permis, 28 novembre 1902. - - - Capital autorisé, $1,000,000.

Siège social :—Phœnix, Maricope Co., Arizona, E.-U. d'Am.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—A. G. Cunningham, Dawson.

"DETROIT-YUKON MINING COMPANY".

Date du permis, 27 novembre 1902. - - - Capital autorisé, $250,000.

Siège social :—Détroit, E.-U. d'Am.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Otto R. Brener, Dawson, T.Y.

INDEX DU SOMMAIRE DES LETTRES PATENTES ET PERMIS.

COMMISSIONS DE FONCTIONNAIRES.

LISTE des fonctionnaires à qui il a été donné des commissions pendant l'année dernière (1902).

Nom.	Emplois ou charges.	Date des commissions.	Date de la publication dans la *Gazette*.
		1902.	1902
Armour, Hon. John Douglas.	Administrateur de la province d'Ontario	11 mars	15 mars.
" "	Juge puisné de la Cour Suprême du Canada	21 nov	22 nov.
Cameron, Edward R	Conseiller en loi de Sa Majesté	26 juin	5 juill.
" "	Membre de la commission chargée de la revision et refonte des Statuts publics du Canada	21 nov	29 nov.
Carroll, Hon. Henry George	Solliciteur général du Canada	10 fév	15 fév.
" "	Conseiller en loi de Sa Majesté	26 juin	5 juill.
" "	Membre, *ex-officio*, de la commission chargée de la revision et refonte des Statuts publics du Canada	21 nov	29 nov.
Casgrain, Hon. J. P. B	Membre de la commission d'amélioration d'Ottawa	17 juin	21 juin.
Collier, H. H	Juge-adjoint de la cour de comté du comté de Lincoln, Ont	1er mars	15 mars.
Cowper, T. D	Juge-adjoint de la cour de comté du comté de Welland, Ont	15 avril	26 avril.
" "	Juge local de la haute cour de justice pour Ontario	19 mai	31 mai.
" "	Juge-adjoint de la cour de comté du comté de Welland, Ont	26 juin	5 juill.
Douglas, Lt. Richard Young	Inspecteur de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest	20 mai	2 août.
Doyle, Barnard Louis	Juge de la cour de comté du comté de Huron, Ont	10 déc	13 déc.
" "	Juge local de la haute cour de justice pour Ontario	10 "	13 "
Edmison, George	Juge-adjoint de la cour de comté du comté de Peterborough, Ont	11 juin	21 juin.
"	Juge local de la haute cour de justice pour Ontario	11 "	25 oct.
Fitzpatrick, Hon. Charles	Ministre de la justice et procureur-général du Canada	11 fév	15 fév.
" "	Membre, *ex-officio*, de la commission chargée de la revision et de la refonte des Statuts publics du Canada	21 nov	29 nov.
Flint, Thomas Barnard	Greffier de la Chambre des Communes du Canada.	11 "	15 "
" "	Commissaire chargé de recevoir le serment d'allégeance des membres de la Chambre des Communes du Canada	4 déc	13 déc
Frost, Francis Theodore	Membre de la commission d'amélioration d'Ottawa	17 juin	21 juin.
Garrow, James Thompson	Juge de la cour Suprême de judicature d'Ontario.	20 mars	22 mars.
Haultain, Frederick W. G	Conseiller en loi de Sa Majesté	23 avril	3 mai.
		1901.	
Heffernan, John Herbert	Inspecteur de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest	15 mai	22 mai.
		1902.	
Hingston, Kt. Hon. Sir William Hales	Membre de la commission d'amélioration d'Ottawa	17 juin	21 juin.
Holt, Philip	Juge-adjoint de la cour de comté du comté de Huron, Ont	16 juill	26 juillet.
" "	Juge local de la haute cour de justice pour Ontario	16 "	16 août.
" "	Juge junior de la cour de comté du comté de Huron, Ont	10 déc	13 déc.
" "	Juge local de la haute cour de justice pour Ontario	"	10 déc.

LISTE des fonctionnaires à qui il a été donné des commissions pendant l'année dernière (1902).

Nom.	Emplois ou charges.	Date des commissions.	Date de la publication dans la *Gazette*.
		1902.	1902.
Holt, Philip	Juge local de la haute cour de justice pour Ontario	10 déc	13 déc.
Hunter, Gordon	Juge en chef de la cour Suprême de la Colombie-Britannique	4 mars	8 mars.
Kenning, James Hogan	Commissaire chargé de recevoir les serments d'allégeance et d'office des fonctionnaires et employés de la division extérieure du ministère du Revenu de l'intérieur	22 avril	3 mai.
Lamoureux, Hector	Préposé aux arrivages, douanes de Sa Majesté	1er juill	6 déc.
Langworthy, William Fitzgerald	Juge-adjoint de la cour de district du district judiciaire provisoire de la Baie-du-Tonnerre, Ont	8 fév	15 fév.
		1901.	
LaRocque, Capt. Henri, C. P. M. J. A	Inspecteur de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest	25 nov	22 mars.
		1902.	
Lawson, James	Commissaire chargé de recevoir les serments, etc., dans les cas déférés à la cour Supérieure et à la cour de l'Echéquier du Canada	10 janv	25 janv.
Macaulay, Charles Daniel	Juge de la cour territoriale du territoire du Yukon	28 juin	12 juill.
Maclaren, John James	Juge de la cour Suprême de judicature pour Ontario, aussi, juge puisné de la cour d'Appel, avec le titre de juge des appels	21 nov	22 nov.
MacTavish, Duncan Byron	Commissaire chargé de faire une enquête et un rapport au sujet d'un prétendu "combine" existant entre certaines compagnies de tabac	3 mai	17 mai.
Martin, Hon. Archer	Juge local en amirauté de la cour de l'Echéquier dans et pour le district de la Colombie-Britannique	4 mars	8 mars.
Metcalfe, Thomas	Membre de la commission chargée de la revision et refonte des Statuts publics du Canada	21 nov	29 nov.
Mills, Hon. David	Juge puisné de la cour Suprême du Canada	8 fév	15 fév.
Moss, Hon. Charles	Juge en chef de la cour d'Appel d'Ontario, avec le titre de juge en chef d'Ontario	21 nov	22 nov.
McGregor, Colin Campbell	Juge de paix dans et pour le territoire du Yukon	1er août	16 août.
McGuire, Hon. Thomas Horace	Juge en chef de la cour Suprême des territoires du Nord-Ouest	18 fév	22 fév.
McKay, Samuel George	Juge-adjoint de la cour de comté du comté d'Oxford, Ontario	23 juin	5 juill.
		1902.	1902.
Newcombe, Edmund Leslie	Membre de la commission chargée de la révision et refonte des Statuts publics du Canada	21 nov	29 nov.
O'Keefe, George	Membre de la commission d'amélioration d'Ottawa	17 juin	21 juin.
		1901.	1902.
Parmelee, William Grannis	Commissaire nommé sous le chap. 114, S. R. C., pour faire une enquête et un rapport au sujet de certaines plaintes concernant de prétendues irrégularités dans le pesage du beurre et du fromage.	7 déc	1er fév.
		1902.	1902.
Power, Augustus	Membre de la commission chargée de la revision et refonte des Statuts publics du Canada	21 nov	29 nov.
Préfontaine, Hon. Joseph Raymond Fournier	Ministre de la Marine et des Pêcheries du Canada.	11 nov	15 nov.
Prendergast, James Emile Pierre	Juge puisné de la cour Suprême des territoires du Nord-Ouest	18 fév	22 fév.
Reynolds, Edmund John	Juge junior de la cour de comté des comtés unis de Leeds et Granville, Ont	26 juin	28 juin.

LISTE des fonctionnaires à qui il a été donné des commissions pendant l'année dernière (1902.)

Nom.	Emplois ou charges.	Date des commissions.	Date de la publication dans la *Gazette.*
		1902.	1902.
Reynolds, Edmund John....	Juge local de la haute cour de justice pour Ontario....	26 juin....	28 juin.
Robertson, Henry..........	Membre de la commission chargée de la revision et refonte des Statuts Publics du Canada.....	21 nov.....	29 nov.
Robertson, Walter B........	Percepteur des douanes de Sa Majesté..........	1er avril...	17 mai.
Roscoe, Wentworth E.......	Membre de la commission chargée de la revision et refonte des Statuts Publics du Canada	21 nov......	29 nov.
		1901.	
Ross, Daniel Davidson.....	Sous-percepteur des douanes de Sa Majesté.....	27 sept....	18 janv.
		1902.	
Saint-Pierre, Henri Césaire..	Juge puisné de la Cour Supérieure de la province de Québec	11 juin.....	14 juin.
		1901.	
Scanlon, Michael........	Préposé aux arrivages, douanes de Sa Majesté...	27 juin	3 mai.
		1902.	
Sifton, Arthur Lewis........	Conseiller en loi de Sa Majesté..............	23 avril....	3 "
Sirois Louis Philippe........	Membre de la commission chargée de la revision et refonte des Statuts Publics du Canado......	21 nov......	29 nov.
Smith, Louis Arthur........	Juge-adjoint de la cour de comté du comté de Carleton, Ont	26 june.....	5 juillet.
" "	Juge-adjoint de la cour de comté du comté de Carleton, Ont....................	22 sept.....	27 sept.
Snider, Thomas Alpheus	Juge-adjoint de la cour de comté du comté de Haldimand..........................	25 janv.....	1er fév.
Snowball, Jabez Bunting ...	Lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick	30 " ..	1er "
Strong, Chev., le très hon. Sir Samuel Henry.........	Membre et président de la commission chargée de la revision et refonte des Statuts Publics du Canada..............................	21 nov......	29 nov.
Sutherland, Hon. James.....	Ministre de la Marine et des Pêcheries du Canada	15 janv......	15 fév.
" " ...	Ministre des Travaux Publics du Canada........	11 nov......	15 nov.
Taschereau, Chev., le très hon. Sir Henri Elzéar.....	Juge en chef du Canada.....................	21 " ..	22 "
		1901.	
Taylor, Lieut. John.........	Inspecteur de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest	1er juil....	22 mars.
		1902.	
Wade, Frederick C..........	Conseiller en loi de Sa Majesté................	23 avril.....	3 mai.
		1900.	
Walke, Lieut. William Mackenzie..................	Inspecteur de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest...............................	1er oct....	22 mars.
		1902.	
Wells, George W............	Juge-adjoint de la cour de comté du comté de Norfolk, Ont..........................	30 jan......	8 fév.
Wickham, William Charles..	Inspecteur de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest..............................	1er juin...	22 mars.
Wood, Zachary Taylor......	Assistant-commissaire de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest pour le territoire du Yukon....	4 " ..	2 août.
		1901.	
Worsley, Capt. George Stanley	Inspecteur de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest..............................	1er avril.,..	22 mars.

COMMISSIONS D'ENQUETE.

Délivrées sous le grand sceau du Canada, (de 1869 à 1902 inclusivement).

Nom du commissaire.	Date.	Objets de l'enquête.
Donald A. Smith	17 déc. '69	Commissaire chargé de s'enquérir des causes, de la nature et de l'étendue de l'opposition faite à l'entrée paisible de l'hon. Wm. McDougall dans les Territoires du Nord-Ouest.
Hon. Francis G. Johnson	3 sept. '70	Commissaire spécial chargé de faire une enquête sur l'état des lois, *re* administration de la justice dans la Terre de Rupert et les Territoires du Nord-Ouest.
Casimir S. Gzowski, *et al*	16 nov. '70	Commissaires chargés de faire une enquête au suiet de l'amélioration, etc., des communications par eau (système des canaux) du Dominion.
Hon. Joseph G. Blanchet, *et al*	28 juin, '73	Commissaires chargés de faire une enquête dans les matières relatives au chemin de fer Canadien du Pacifique (*re* résolution en parlement de l'hon. L. S. Huntingdon, 1873).
Hon. Charles Dewey Day, *et al*	14 août, '73	" " " " "
John Dickenson, I.C., *et al.*	27 sept. '73	Commissaires chargés de faire une enquête au sujet des inondations périodiques du fleuve Saint-Laurent, entre Québec et Montréal.
Honoré Mercier, *et al*	21 fév. '74	Commissaires chargés de faire une enquête au sujet de l'état et de l'administration du bureau de poste de Montréal.
Larratt W. Smith, *et al*	22 juil. '76	Commissaires chargés de faire une enquête au sujet de l'administration, etc., de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.
Alexander Anderson	19 août, '76	Commissaire chargé de faire une enquête *re* question de la réserve des sauvages dans la Colombie-Britannique.
Edgar Dewdney, *et al.*	3 mars, '80	Commissaires chargés de faire une enquête, etc., au sujet del'administration de la justiee dans les territoires du Nord-Ouest (Mathew Ryan magistrat stipendiaire).
George M. Clark, *et al.*	16 juin, '80	Commissaires chargés de faire une enquête sur des matières relatives au chemin de fer Canadien du Pacifique.
David B. Read	22 déc. '81	Commissaire chargé de faire une enquête au sujet des accusations portées contre Son Honneur le juge Squier, juge de la cour de comté du comté de Huron, Ont.
Aquila Walsh et Henry H. Smith	14 juin, '84	Commissaires *re* reclamations contradictoires au sujet de terres dans le Manitoba.
Hon. J. A. Chapleau et Hon. J. H. Gray.	4 juil. '84	Commissaires chargés de faire une enquête au sujet de l'immigration chinoise en Canada.
William P. R. Street, *et al.*	30 mars, '85	Commissaires *re* énumération des métis dans les territoires du Nord-Ouest, antérieurement au 15 juillet 1870.
Joseph Alphonse Ouimet, *et al*	25 fév. '86	Commissaires chargés de faire une enquête au sujet des réclamations pour pertes ou dommages résultant de l'insurection dans les territoires du Nord-Ouest.
Roger Goulet	1er mars '86	Commissaires *re* énumérations des métis dans les territoires du Nord-Ouest.
Hon. Thomas Wardlaw Taylor	22 " '86	Commissaire chargé de faire une enquête au sujet des accusations portées contre le magistrat stipendiaire Jeremiah Travis, territoires du Nord-Ouest.
Thomas Pringle, *et al*	17 juil. '86	Commissaires chargés de faire une enquête *re* le louage des eaux du canal Lachine pour der fins industrielles.
Hon. James Armstrong, C.R., C.M.G., *et al.*	9 déc. '86	Commissaires chargés de faire une enquête sur la question du Travail.
Hon. John Edward Rose	4 fév. '87	Commissaire chargé de faire une enquête au sujet des accusations portées contre Son Honneur le juge Miller, juge de la cour de comté du comté de Waterloo, Ont.
Roger Goulet et N. O. Coté	9 mai, '87	Commissaires au sujet de l'énumération des métis et aussi des réclamations des colons blancs dans les territoires du Nord-Oouest.

Commissions d'enquête délivrées sous le grand sceau du Canada, etc.—*Suite.*

Nom.	Date.	Sujet.
William A. Gibson, *et al*........	22 nov. '87..	Commissaires additionnels dans la commission Royale sur la question du Travail.
Guillaume Boivin.............	17 mars, '88..	" " " " "
John Kelly et Wm. Haggarty...	25 mars, '88..	" " " " "
Hon. Christopher S. Patterson...	3 sept. '89..	Commissaire chargé de faire une enquête au sujet des accusations portées contre Son Honneur Robert Patterson Jellett, juge de la cour de comté du comté de Prince-Edward, Ont.
Hon. Christopher S. Patterson...	16 sept. '90..	Commissaire chargé de faire une enquête au sujet des accusations portées contre Son Honneur Martin C. Upper, juge de la cour de comté du comté de Haldimand, Ont.
Hon. Edward L. Wetmore......	2 nov. '91..	Commissaire nommé pour faire une enquête au sujet des accusations portées contre le commissaire Lawrence Herchmer et le sous-commissaire William M. Herchmer, de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.
George Hague, *et al*............	14 nov. '91..	Commissaires chargés de faire une enquête au sujet de la condition actuelle du service civil.
Sir Joseph Hickson, *et al*.	14 mars '92..	Commissaires chargés de faire une enquête, etc., au sujet du commerce des liqueurs en Canada.
Hon. George W. Burbidge.	29 déc. '92..	Commissaire chargé de faire une enquête au sujet des réclamations de certains entrepreneurs relativement au chemin de fer d'Oxford, New-Glasgow et Cap-Breton.
Hon. Montague W. T. Drake....	21 mai '94..	Commissaire chargé de faire une enquête au sujet de l'administration des affaires du pénitentier de la C.-B.
Frederick W. Johnston..........	30 sept. '95..	Commissaire chargé de faire une enquête au sujet de certaines accusations de prétendue violation de l'Acte des pêcheries par Mess. J. & C. Noble.
Alexander W. Wright...........	29 oct. '95..	Commissaire chargé de faire une enquête pour établir jusqu'à quel point le *sweating system* est pratiqué en Canada
Hon. George W. Burbidge....	7 mai '96..	Commissaire chargé de faire une enquête au sujet de certaines réclamations de MM. Bancroft, Connolly & Cie., *re* bassin de radoub de Kingston.
Hon. George W. Burbidge.......	28 mai '96..	Commissaire chargé de faire une enquête au sujet de certaines réclamations de Jabez Snowball, *re* construction de l'embranchement d'Indiantown du ch. d f. Intercolonial.
Hon. George W. Burbidge......	29 juin '96..	Commissaire chargé de faire une enquête au sujet de la réclamation de G. S. Mayer, *re* construction d'un pont de chevalets sur l'embr. de Pictou du ch. f. Intercolonial.
Charles Seager.	24 oct. '96..	Commissaire chargé de faire une enquête au sujet du bureau de Poste de Cobourg, Ont., et de la résignation du maître de poste.
John Crearer.......	16 nov. '96..	Commissaire chargé de faire une enquête, etc., au sujet de l'élection dans le district d'Algoma, pour la Chambre communes, tenue le 30 au lieu du 23 juin 1896.
Joseph E. Bédard....	25 nov. '96..	Commissaire nommé pour faire une enquête au sujet des accusations portées contre Emile Dubé, de conduite frauduleuse dans la fourniture du bois au ch. de f. Inter.
Charles Seager..................	25 nov. '96..	Commissaire chargé de faire une enquête au sujet de certaines mises à la retraite et promotions dans le service extérieur des douanes à Cobourg, Ont.
E. F. Stephenson........	2 février '97..	Commissaire chargé de faire une enquête, etc., au sujet de la prétendue vente illégale de certains lots de terre dans township de Banff, Park des Montagnes Rocheuses.
Levi Thompson et A. D. Cameron....	9 février '97..	Commissaires chargés de faire une enquête, etc., au sujet des accusations d'agissements politiques portées contre divers fonctionnaires à Moosomin, T.N.-O.
Fred C. Wade	9 février '97..	Commissaire chargé de faire une enquête au sujet des accusations portées contre certains fonctionnaires du pénitencier du Manitoba.
William Cook, Q.C., *et al*.......	2 mars '97..	Commissaires chargés de faire une enquête au sujet des pertes subies par des citoyens de Québec, par suite de l'éboulement de terre, en septembre, 1889.
Hon. John Alexander Boyd......	28 juin '97..	Commissaire chargé de faire une enquête, etc., au sujet de certaines accusations portées contre James P. Wood, juge de la cour de comté du comté de Perth, Ont.
Hon. Thos. H. McGuire.........	17 juillet '97..	Commissaire chargé de faire une enquête, etc., au sujet de certaines accusations portées contre le shérif Hughes, district judiciaire de la Saskatchewan, T.N.-O.

Commissions d'enquête délivrées sous le grand sceau du Canada, etc.—*Suite.*

Nom.	Date.	Sujet.
Thomas C. Johnstone.	21 " '97..	Commissaire chargé de faire une enquête, etc., au sujet de certaines accusations portées contre le shérif Jas. H. Benson et autres, de Régina, T.N.-O,
Thomas G. Rothwell.	10 août '97..	Commissaire chargé de faire une enquête, etc., au sujet de réclamations de certains colons établis dans la zone des terres cédées à la compagnie du chemin de fer l'Esquimalt à Nanaïmo.
Hon. Angus John McColl. . .	21 " '97..	Commissaire chargé de faire une enquête, etc., au sujet de plaintes faites relativement à l'administration de la justice par W. W. Spinks, Esquire, juge de la cour de comté de Kootenay, B.C.
Hon. John Alexander Boyd.. ..	3 sept. '97..	Commissaire chargé de faire une enquête, etc., au sujet de nouvelles accusations portées James P. Wood, juge de la cour de comté du comté de Perth, Ont.
Charles Murphy....	19 nov. '97..	Commissaire chargé de faire une enquête, etc., au sujet de certaines accusations de conspiration pour frauder le Revenu, portées contre James Devlin, mécanicien du pénitencier de Kingston.
Calixte Aimé Dugas, *et al*......	15 jan. '97..	Commissaires chargés de faire une enquête, etc., au sujet du traitement injuste de personnes employées à la construction du chemin de fer de la Passe du Nid-de-Corbeau.
Roger C. Clute	1 juillet '98..	Commissaire chargé de faire une enqnête, etc., au sujet de rapports de négligence criminelle relativement à la mort de C. P. McDonald et E. Mc. Fraser, chemin de fer de la Passe du Nid-de-Corbeau.
William Ogilvie......	7 oct. '98..	Commissaire chargé de faire une enquête, etc., au sujet de certaines accusations portées contre plusieurs fonctionnaires du gouvernement, dans le territoire du Yukon.
James Walker et Joseph A. Coté.	6 mai '99..	Commissaires chargés de faire une enquête, etc., au sujet des réclamations des métis résidant dans les limites du district d'Athabasca et la contrée environnante, dans les territoires du Nord-Ouest.
Alexander McLeod............	2 août '99..	Commissaire chargé de faire une enquête, etc., au sujet de certaines réclamations à des terres dans le territoire du Yukon.
E. J. Senkler, *et al*....	7 oct. '99..	Commissaires chargés de faire une enquête, etc., au sujet de prétendues irrégularités, etc., dane l'expédition et le transport du grain, du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest.
Roger C. Clue	17 nov. '99..	Commissaire chargé de faire une enquête, etc., au sujet des différends entre les mineurs et journaliers de mines dans la Colombie-Britannique.
Hon. A. E. Richards....	13 février '00..	Commissaire chargé de faire une enquête, etc., au sujet de l'expédition et du transport du grain par les compagnies de chemins de fer, dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest.
Raoul Rinfret	2 mars '00 .	Commissaire chargé de faire une enquête, etc., au sujet de certaines réclamations à des terres, dans le territoire du Yukon.
Hon. C. A. Dugas....	2 " '00..	Commissaire chargé de faire une enquête, etc., au sujet de certaines accusations portées contre E. C. Senkler, commissaire de l'or du territoire du Yukon.
J. A. J. McKenna et J. Walker..	13 mars '00..	Commissaires chargés de faire une enquête, etc., au sujet des réclamations de certains métis, dans les districts d'Alberta et d'Assiniboine, T.N.-O.
N. O. Coté et S. McLeod.........	21 " '00..	Commissaires chargés de faire une enquête, etc., au sujet des réclamations de certains métis, dans le district de la Saskatchewan, T.N.-O.
Hon. Sir J. A. Boyd, Chev., *et al*	4 juin '00..	Commissaires chargés de faire une enquête, etc., au sujet de la prétendue altération frauduleuse, détérioration, etc., des bulletins de vote, etc., élection générale de 1896.
N. O. Coté et S. McLeod..	19 " '00..	Commissaires chargés de faire une enquête, etc., au sujet des réclamations des éclaireurs et autres personnes à des primes, pendant la rébellion du Nord-Ouest, en 1885, district de la Saskatchewan, T.N.-O.
J. A. J. McKenna et J. Walker..	19 " '00..	Commissaires chargés de faire une enquête, etc., au sujet de réclamations des éclaireurs et autres personnes à des primes, pendant la rébellion du Nord-Ouest, en 1885, districts d'Alberta et d'Assiniboine.

Commission d'enquête délivrées sous le grand sceau du Canada, etc.—*Fin.*

Nom.	Date.	Sujet.
J. A. Smart et E. F. Stephenson..	19 " '00..	Commissaires chargés de faire une enquête, etc,, au sujet de l'audition des comptes, et un examen de la vente, etc., de terres réservées pour des emplacements de ville à Régina, Moose Jaw et Qu'Appelle, T.N.-O., et à Virden, Man.
J. E. P. Prendergast............	3 sept. '00..	Commissaire chargé de faire une enquête, etc., au sujet de supposées pratiques frauduleuses ou irrégularités aux ventes publiques de terres scolaires dans le Manitoba.
R. C. Clute, *et al*................	21 " '00..	Commissaires chargés de faire une enquête, etc., au sujet de l'immigration chinoise et japonaise dans la Colombie-Britannique.
David Horne, *et al*....	2 jan. '01..	Commissaires chargés de faire une enquête, etc., au sujet de plaintes faites relativement à l'inspection du grain au port de Montréal, Qué.
Christopher Foley..	8 " '01..	Commissaire additionel chargé de faire une enquête, etc., au sujet de l'immigration chinoise et japonaise dans la Colombie-Britannique.
J. A. J. McKenna..............	16 mars '01..	Commissaire chargé de faire une enquête, etc., au sujet des réclamations de certains métis dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest.
Hon. H. T. Taschereau...... ...	25 avril '01..	Commissaire chargé de faire une enquête, etc., au sujet d'un supposé *combine* ou *trust* existant parmi les manufacturiers canadiens de papier.
Hon. William Lount...........	22 août '01..	Commissaire chargé de faire une enquête, etc., au sujet de supposés pertes et dommages soufferts par Messrs. J. & C. Noble, par suite de la saisie, etc., de bateaux, en 1894.
W. G. Parmelee	7 déc. '01....	Commissaire chargé de faire une enquête, etc., au sujet de plaintes et difficultées, relativement au pesage du beurre et du fromage.
D. B. MacTavish	3 mai '02....	Commissaire chargé de faire une enquête, etc., relativement au système de contrat exclusif adopté par certaines compagnies canadiennes de tabac.

ANNEXE B

LISTE alphabétique des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux étrangers, d'après les dernières informations fournies au secrétaire d'Etat.

Nom.	Désignation.	Pays.	Résidence.	Date de la nomination.
Adams, A. W	Consul	Républiq. Argentine	Saint-Jean, N.-B	1894
Aitken, W. H	Vice-consul	Espagne	Charlottet'n, I. P.-E.	1892
Albinana y Martinez J.	" "	"	Montréal, Qué	1901
Albro, W. H	Agent consulaire	Etats-Unis	Mégantic, Qué	1899
Alexander, J. I	" "	"	Ile Ca'pobello, N.-B.	1887
Alexander, R. H	Consul	Pérou	Vancouver, C.-B	1895
Allison, F. F	"	Portugal	Saint-Jean, N.-B	1878
Anderson, G. B	"	Etats-Unis	Prescott, Ont	1900
Ansell, D. A	Consul général	Mexique	Montréal, Qué	1888
Armstrong, E. H	Vice-consul et cons. suppléant	Etats-Unis	Yarmouth, N.-E	1894
Arnold, F. W	Consul suppléant	"	Dawson-City, T.Y	1901
Auger, Jacques	Agent consulaire	Italie	Québec, Qué	1902
Authier, J. M	Agent commercial	Etats-Unis	St-Hyacinthe, Qué	1898
Auzias-Turenne, R.	Agent consulaire	France	Dawson-City, T.Y	1898
Baby, F. W	" "	Etats-Unis	Courtwright, Ont	1882
Bagge, R	Consul	Suède et Norvège	Québec, Qué	1902
Bain, A	Agent consulaire	Etats-Unis	Port-Hawkesbury et Mulgrave, N.-E	1886
Balcer, G	" "	France	Trois-Rivières, Qué	1875
Balcer, G	Vice-consul	Suède et Norvège	"	1875
Barclay, C. E	Agent consulaire	Etats-Unis	Ottawa, Ont	1889
Bartels, F	Vice-agent com. et suppléant	"	Lévis, Qué	1903
Bate, H. A	Vice-consul	Belgique	St-Hyacinthe, Qué	1882
Beaudet, G. E	Agent consulaire	Etats-Unis	Victoriaville, Qué	1902
Beebe, H. S	"	"	Lineboro', Qué	1893
Bell, C. N	Consul	Guatémala	Winnipeg, Man	1897
Bell, F. J	Agent consulaire	Etats-Unis	Peterborough, Ont	1897
Benedict, J. S	Agent commercial	"	Campbellton, N.-B	1897
Bentley, W. D	Vice-consul	Brésil	Halifax, N.-E	1882
Beringer, J. F	Agent consulaire	Etats-Unis	Picton, Ont	1888
Bettinger, J. R	Consul général	"	Montréal, Qué	1897
Biglow, E	Agent consulaire	"	Kingsport, N.-E	1901
Bill, E. M	" "	"	Shelburne, N.-E	1901
Binet, S	" "	"	Arichat, N.-E	1899
Bisson, D.	" "	"	Paspébiac, Qué	1889
Black, H. C	Vice-consul	Suède et Norvège	Pugwash, N.-E	1892
Boardman, C. A	Agent commercial	Etats-Unis	Rimouski, Qué	1897
Boissevain, C. D. W.	Agent consulaire	Pays-Bas	Montréal, Qué	1895
Bolté, A.	" "	France	Toronto, Ont	1892
Bopp, F	Consul	Allemagne	Montréal, Qué	1898
Borlase, G. E	Vice-consul et consul suppléant	Etats-Unis	Sherbrooke, Qué	1899
Bouillon, E. A. A	Agent commercial	Brésil	Paspébiac, Qué	1899
Braman, W. W	Vice-consul	Etats-Unis	Trois-Rivières, Qué	1891
Brinckman, H	Faisant fonction de consul	Allemagne	Winnipeg, Man.	1896
Brodett, M. J. Quintana, Y	Consul général	Espagne	Montréal, Qué	1901
Brophy, H	Consul	Guatémala	Montréal, Qué	1899
Brush, H. W	"	"	Niagara Falls, Ont	1899
Buckly, Jas	Vice-consul et suppléant	"	Prescott, Ont	1876
Buetelspacher, C	Consul	"	Moncton, N.-B	1898
Burchell, J. E	Vice-consul	Suède et Norvège	Sydney, N.-E	1881
Burchell, J. E	"	Etats-Unis	"	1897
Burgess, J. G	Agent consulaire	"	Cheverie, N.-E	1899
Burke, M. J	Consul	"	St-Thomas, Ont	1897
Burroughs, G. H	Vice-consul	Espagne	Québec, Qué	1896

LISTE alphabétique des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux étrangers, etc.—*Suite.*

Nom.	Désignation.	Pays.	Résidence.	Date de la nomination.
Burwash, A.	Agent consulaire	Etats-Unis	Arnprior, Ont	1901
Butler. R	Vice-consul et consul suppléant	"	Hamilton, Ont	1898
Butterfield, B. F	Agent consulaire	"	Stanstead, Qué	1897
Call, R. C	" "	"	Newcastle, N.-B	1866
Campbell, Wm	Vice-agent consulaire	"	Goderich, Ont	1883
Carbray, Felix	Consul	Portugal	Quebec, Qué	1875
Carleton, C. C	Agent consulaire	Etats-Unis	Souris, I.P.-E	1880
Carney, M.	Consul	Haïti	Halifax, N.-E	1880
Carpenter, C. B. K.	Vice-consul	Portugal	Basin de Gaspé, Qué.	1895
Carter, A. T	Agent consulaire	France	Gaspé, Qué	1891
Carter, J	Vice-consul	Etats-Unis	Basin de Gaspé, Qué.	1890
Carter, M. J	Consul	"	Yarmouth, N.-E	1901
Champion, C. P	Vice-consul	Républiq. Argentine	Québec, Qué	1892
Champion, C. P	Consul	Uruguay	Québec, Qué	1892
Charmanne, H	Consul général	Belgique	Ottawa, Ont	1902
Chester, A	Vice-consul et cons. suppléant.	Etats-Unis	Port-Sarnia, Ont	1900
Chipman, H. L	Consul	Autriche-Hongrie	Halifax, N.-E	1896
Churchill, E	Agent consulaire	Etats-Unis	Lockeport, N.-E	1901
Clinton, G. W	" "	"	Cumberland, C.-B	1899
Colcock, N. B	Vice-consul et cons. suppléant.	"	Niagara-Falls, Ont	1900
Collard, L. H	Agent consulaire	"	St-Catharines, Ont	1875
Coutlée, J. L.	Consul	Princip. de Monaco	Montréal, Qué	1898
Creighton, J. W	Agent commercial	Brézil	Halifax, N.-E	1899
Creswicke, E. H	Agent consulaire	Etats-Unis	Barrie, Ont	1895
Crockett, J. T	Vice-consul et cons. suppléant.	"	Charlottetown, I.P.E	1890
Culver, H. S	Consul	"	London, Ont	1897
Curren, A. E	"	Belgique	Halifax, N.-E	1889
Dale, P. A. J. J	Agent consulaire	Nicaragua	Québec, Qué	1902
Dale, P. A. J. J	" "	Peru	"	1902
Daly, C. N.	Consul	Etats-Unis	Guelph, Ont	1893
Davies, J. R	Vice-consul	Suède et Norvège	Pictou, N.-E	1884
Davies, J. R	Agent consulaire	Etats-Unis	"	1897
Davison, A. F	Consul	Républiq. Argentine	Bridgewater, N.-E	1898
Davison, E. D	Vice-consul	Uruguay	"	1901
Davison, Francis	"	Portugal	"	1881
Deal, C.	Consul	Etats-Unis	Saint-Jean, Qué	1897
De Bury, Count R	"	Belgium	Saint-Jean, N.-B	1899
De Bury, Count R	Agent consulaire	France	"	1901
De Bury, L. Visart	Vice-consul	Danemark	"	1900
Denison, F. C	Consul	Etats-Unis	Woodstock, N.-B	1897
Derick, Thos. H	Agent consulaire	"	Clarenceville, Qué	1903
De Struve, N	"	Russie	Montréal, Qué	1900
De Vos, E. R	Vice-consul général	Belgique	Ottawa, Ont	1901
D'Hallencourt, L	Agent consulaire	France	Winnipeg, Man	1902
Dickson, A. F	Consul	Etats-Unis	Bassin de Gaspé, Q.	1887
Dill, H. P	"	"	Port-Hope	1900
Dingman, W. S	Vice-agent commercial	"	Stratford, Ont	1899
Dineen, J	Agent consulaire	"	Huntingdon, Qué	1895
Dobson, G. H	" "	Allemagne	Sydney, N.-E	1880
Donaghy, J	Vice-consul et consul suppléant	Etats-Unis	Saint-Jean, Qué	1890
Dorman, J. S	Agent consulaire	"	Potton, Qué	1901
Dorsey, W. H	" "	"	North-Portal, T.N-O	1895
Downer, F. W	" "	"	Lethbridge, T.N.-O.	1899
Dubuc, A. J. H.	Vice-consul	Belgique	Winnipeg, Man	1901
Duchastel, de Montrouge	Faisant fonct. de cons. général.	France	Montréal, Qué	1900
Dwyer, C.	Agent consulaire	Autriche-Hongrie	Pictou, N.-E	1882
Dwyer, C.	" "	Allemagne[1]	"	1891
Eastman, C. M.	" "	Etats-Unis	Waterloo, Qué	1901
Ferguson, D. P	Vice-consul	Suède et Norvège	Northport, N.-E	1886
Ferrera, A. A.	Agent consulair.e	Italie	Vancouver, C.-B	1901
Fisher, Cavalier, G.G	Consul	"	Halifax, N.-E	1891
Flack, D. A	Vice-agent com. et suppléant.	Etats-Unis	Cornwall, Ont	1901
Flockhart, A. R	Vice-agent commercial	"	Sault-Ste-Marie, Ont	1895
Folger, M. H.	Vice-consul et consul suppléant	"	Kingston, Ont	1874
Foot, W. R	Agent consulaire	"	Parry Sound, Ont	1892
Foster, J. G	Consul général	"	Halifax, N.-E	1897

LISTE alphabétique des consuls, vice-consuls, agent consulaires et agents commerciaux étrangers, etc.—*Suite.*

Nom.	Désignation.	Pays.	Résidence.	Date de la nomination.
Franklyn, G. E.	Agent consulaire	France	Halifax, N.-E.	1881
Fraser, H. E.	Vice-consul	Suède et Norvège	Matane, Que	1874
Fraser, A.	Agent consulaire	Espagne	Chatham, N.-B.	1880
Fraser, G. B.	"	Etats-Unis	Grand Manan, N.-B	1902
Fréchette, O	Vice-consul	Espagne	Québec, Qué	1890
Fréchette, O.	Consul	Chili	"	1885
Freyesleben, F.	Consul	Autriche-Hongrie	Montréal, Qué	1902
Frisbee, G. C.	Agent consulaire	Etats-Unis	Rat-Portage, Ont	1898
Gibson, J. S.	" "	"	Chemainus, C.-B.	1898
Gilbert, G.	Vice-consul	Suède et Norvège	Bathurst, N.-B.	1897
Given, W. F.	Agent consulaire	Etats-Unis	Cookshire, Qué	1898
Glidden, A.	" "	"	Alberton, I. P.-E.	1891
Gorman, P.	Vice-consul et consul général	"	Montréal, Qué.	1886
Graham, J.	Vice-consul	"	Woodstock, N.-B.	1893
Graham, W. H.	Consul	"	Winnipeg, Man.	1898
Grant, McC.	"	Allemagne	Halifax, N.-E.	1899
Green, J. A.	Vice-consul	Suède et Norvège	Winnipeg, Man.	1891
Gunsaulus, E. N.	Consul	Etats-Unis	Toronto, Ont	1901
Guy, J. A.	Agent consulaire	"	Edmondston, N.-B.	1896
Gylling, G. E.	Vice-consul	Suède et Norvège	Montréal, Qué	1897
Haddow, Geo.	"	" "	Dalhousie, N.-B.	1865
Hale, F. D.	Consul	Etats-Unis	Coaticooke, Qué	1902
Hall, J. W.	Agent consulaire	" "	Cabano, Qué	1902
Hamilton, J. E.	Agent commercial	" "	Cornwall, Ont	1901
Hanright, F. G.	Vice-consul	Italie	Halifax, N.-E	1891
Harcourt, John	Vice-consul et consul suppléant	Etats-Unis	Port-Hope, Ont	1900
Hardy, A. C.	Agent consulaire	"	Brantford, Ont	1899
Hart, A. W.	"	"	Cape-Canso, N.-E.	1885
Harvey, H. J.	Consul	"	Fort-Erie, Ont	1902
Hastings, G. M.	Vice-agent com. et ag. com. sup	"	Stanbridge, Qué	1884
Hendrick, M. J.	Consul	"	Belleville, Ont	1893
Henshaw, F. C.	"	Républiq. Argentine	Montréal, Qué	1887
Henshaw, F. C.	"	Uruguay	Montréal, Qué	1887
Henry, W. W.	"	Etats-Unis	Québec, Qué	1897
Herron, A. M.	Agent consulaire	"	Deloraine, Man	1890
Hertzberg, A. L.	Vice-consul	Suède et Norvège	Toronto, Ont	1895
Hespeler, W.	Consul	Allemagne	Winnipeg, Man	1882
Heward, S. B.	Vice-consul	Pays-Bas	Montréal, Qué	1879
Hill, Geo.	Vice-comsul et consul général	Etats-Unis	Halifax, N.-E.	1892
Hillary, N. T. M.	Agent eonsulaire	"	Sudbury, Ont.	1901
Hilier, E.	Vice-consul	Portugal	St-Etienne, Qué	1903
Hofstrand, C. O.	"	Suède et Norvège	Nya. Stockholm	1893
Hoke, J. T.	Consul	Etats-Unis	Windsor, N E-	1897
Hoke, L. H.	Agent consulaire	"	Parrsboro', N.-E.	1899
Holmes, S. D.	" commercial	"	Wallaceburg, Ont	1903
Hotchkiss, E. S.	Consul	"	Brockville, Ont	1902
Hough, F. A.	Vice-consul et cons. suppléant	"	Amherstburg, Ont	1897
Hume, W. W.	Agent consulaire	"	Paris, Ont	1892
Hunt, R.	" "	"	Summerside, I.P.-E.	1899
Hunter, B. A.	Vice-consul et cons. suppléant	"	Victoria, C.-B	1900
Hutchinson, R.	" "	Suéde et Norvëge	Richibouctou, N.-B.	1860
Hutchison, E.	" "	" "	Chatham, N.-B	1889
Inglis, Jas.	" "	" "	Shediac, N.-B.	1884
Jack, D. R.	" "	Espagne	Saint-Jean, N.-B	1892
Jackson, C. B.	" ag. com. et ag. suppléant	Etats-Unis	Wallaceburg, Ont	1888
Jarvis, C. E. L.	Vice-consul	Brézil	Saint-Jean, N.-B.	1896
Jarvis, C. W.	Agent consulaire	Etats-Unis	Fort-William, Ont	1895
Jarvis, M. M.	" commercial	Brézil	Saint-Jean, N.-B.	1901
Jewett, L. M.	Vice-consul et cons. suppléant	Etats-Unis	"	1901
Johnson, F. S. S.	Agent commercial	"	Stanbridge, Qué	1900
Johnson, G. G.	Vice-consul	Pays-Bas	Vancouver, C.-B.	1896
Jones, W. G.	"	Espagne	Halifax, N.-E.	1894
Joseph, A. C.	Consul	Belgique	Québec, Qué	1886
Joseph, J.	"	"	Montréal, Qué	1889
Jupp, R. H.	Vice-consul et cons. suppléant	Etats-Unis	Orillia, Ont	1900
Kilmaster, G. B.	Agent consulaire	"	Port-Rowan, Ont	1894
Kimber, F. C.	Vice-consul	Brézil	Sydney, N.-E.	1884

Liste alphabétique des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux, étrangers, etc.—*Suite.*

Nom.	Désignation.	Pays.	Résidence.	Date de la nomination.
King, W. H	Vice-consul et cons. suppléant	Etats-Unis	Port-Stanley et St-Thomas, Ont	1887
Kingsmill, N	Consul	Républiq. Argentine.	Toronto, Ont	1887
Kleczkowski, A	" général	France	Montréal, Qué.	1894
Knowlson, J. M	Agent consulaire	Etats-Unis.	Lindsay, Ont	18! 4
Lang, P	Consul	"	Sherbrooke, Qué	1897
Laird, J	Vice-consul	Pérou	Québec, Qué	1875
Lamontagne, T. J	"	Suède et Norvège.	Sainte-Anne, Qué	1875
Laurence, B	Consul	Vénézuéla	Toronto, Ont	1886
Laurence, E	Vice-consul	"	Montréal, Qué	1886
LeBoutiller, C. S	Agent consulaire	Italie	Bassin de Gaspé, Qué.	1894
Ledoux, U. J	Consul	Etats-Unis	Trois-Rivières, Qué.	1897
Leet, L. T	Agent consulaire	Nicaragua	Montréal, Qué	1899
Leet, L. T	"	Pérou	"	1900
LeGros, P. E.	Agent commercial	Brésil	Gaspé, Qué	1900
Lemieux, R	Consul	Colombie	Montréal, Qué	1892
Leprohon, C. de R	Vice-consul	Brésil	"	1899
Leprohon, R. E	Agent commercial	"	"	1902
Levasseur, T	Vice-consul	"	Québec, Qué	1902
Lavatte, H. C. V	Agent consulaire	Etats-Unis	Louisbourg, N.-E.	1898
Le Quesne, J. C.	Vice-consul	Portugal	Paspébiac, Qué	1898
Little, J. M	Vice-consul et cons. suppléant	Etats-Unis	Windsor, Ont	1898
Lowenberg, C	Consul	Allemagne	Victoria, Col.-Brit.	1891
Lubbe, T	Faisant fonct. de consul	"	"	1902
Mack, J. M	Agent consulaire	Etats-Unis.	Liverpool, N.-E	1896
Maguire, J. A	Consul général	Républiq. Argentine.	Québec, Qué	1883
Maguire, J. A	"	Uruguay	"	1883
Manby, L. H.	Vice-consul et cons. suppléant	Etats-Unis	Fort-Erié, Ont	1902
Martin, C. W	Consul	"	Amherstburg, Ont.	1897
Martiney, J. A	Vice-consul.	Espagne	Montréal, Qué.	1901
Mathers, H. I.	"	Russie	Halifax, N.-E.	1899
Mathers, H. I.	"	Suède et Norvège	"	1895
Mathers, H. I	Consul	Danemark	"	1895
Mathys, F. B.	Vice-consul	Belgique	Montréal, Qué	1892
Mazza, Count F	Consul général.	Italie	"	1901
Meek, W. A	Vice-agent commercial.	Etats-Unis.	Port-Rowan, Ont	1894
Meyer, C. C	Vice-consul	Danemark	Ottawa, Ont	1893
Meyer, R. H	"	Suède et Norvège	Minnedosa, Man	1896
Miles, H	Consul	Paraguay	Montréal, Qué.	1902
Millener, E. A	Agent consulaire	Etats-Unis.	Déseronto, Ont	1890
Milliken, E	"	"	St-George, N.-B	1898
Minchin, D. J	Vice-consul	Equateur	Berlin, Ont	1898
Mitchell, W. A	"	Mexique	Toronto, Ont	1901
Moffat, Wm	Agent consulaire	Etats-Unis	Rivière Hébert, N.-E.	1899
Monteith, C. E	Consul	"	Chatham, Ont	1897
Moody, E. W. B	"	Républiq. Argentine.	Yarmouth, N.-E	1899
Morang, G. N	"	Guatémala	Toronto, Ont	1897
Morikawa, K	"	Japon	Vancouver, C.-B	1902
Morin, F. D.	"	France	"	1902
Morris, C. W	Agent consulaire	Etats-Unis	Pugwash et Wallace, N.-E.	1888
Morris, H. C	Consul	"	Windsor, Ont	1899
Morris, M. P	"	République de Nicaragua	Vancouver, C.-B	1899
Morris, M. P.	Consul général	Chili	"	1897
Morrison, A	Consul	Allemagne	Chatham, N.-B	1872
Moseley, F	Agent consulaire	France	Sydney, N.-E	1892
Mott, W. A	Vice-consul	Suède et Norvège	Campbellton, N.-B.	1888
Mullins, B. C.	Agent consulaire	Etats-Unis	Bathurst, N.-B	1893
Murray, T. O	"	"	Richibouctou, N.-B.	1901
Murray, C	Vice-agent commercial	"	Campbellton, N.-B.	1897
Musson, Geo	Vice-consul	Brésil	Toronto, Ont	1889
Myers, I. B	Consul	Etats-Unis	Saint-Jean, N.-B	1897
MacCuaig, R. C. W.	Vice-consul	Suède et Norvège	Ottawa, Ont	1882
Macdonald, A. A	Agent consulaire	France	Charlottetown, I.P.E	1901
MacLean, D	Vice-consul	Suède et Norvège	Sherbrooke, Qué	1885
Maclure, J. C	"	" "	Victoria, C.-B	1901

LISTE alphabétique des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux, étrangers, etc.—*Suite.*

Nom.	Désignation.	Pays.	Résidence.	Date de la nomination.
MacMillan, F.	Vice-consul	Suède et Norvège	Sheet-Harbour, N-E.	1882
MacQuillan, J.	Consul général	Equateur	Vancouver, Col.-B.	1898
McArthur, D.	Agent consulaire	Etats-Unis	Emerson, Man	1889
McCullough, C.A.	Consul	"	St-Stephen, N.-B.	1897
McDonald, A. J.	Agent consulaire	"	Georgetown, I.P.-E.	1883
McDonell, C.	"	"	Collingwood, Ont.	1899
McKeown, D. J.	"	"	North-Bay, Ont.	1894
McMillan, A.	Vice-consul et consul suppléant	"	Winnipeg, Man.	1902
McMillan, N.	Consul	"	Port-Sarnia, Ont.	1898
Nalder, J.	Vice-consul et con. suppléant.	"	Windsor, N.-E.	1897
Nicholls, F.	Vice-consul	Libérie	Toronto, Ont.	1887
Nicholls, J. R.	Agent consulaire	Etats-Unis	Hereford, Qué.	1870
Nolan, J. A.	Vice-consul	Suède et Norvège	Calgary, T. du N.-O.	1901
Nordby, N. C. N.	"	" "	Parrsboro', N.-E.	1886
Nordheimer, A.	Faisant fonct. de cons. général	Pays-Bas	Toronto, Ont.	1902
Nordheimer, S.	Consul	Allemagne	"	1889
Nossé, Tatszgoro	Consul général	Japon	Montréal, Qué.	1901
Ohlen, E.	Consul	Nicaragua, République de	"	1900 1899
Ohren, G. A.	Agent consulaire	Etats-Unis	Rossland, C.-B.	1902
Ohlen, E	Consul	Pérou	Montréal, Qué.	1900
Olmstead, F. A.	Agent consulaire	Etats-Unis	Sutton, Qué.	1900
Oronhyatekha, Dr.	Consul général	Libérie	Toronto, Ont.	1901
Owen, D. M.	Agent consulaire	Etat-Unis	Lunenburg, N.-E.	1883
Owen, J. M.	"	"	Annapolis, N.-E.	1872
Owen, P. G.	Vice-consul	Suède et Norvège	St-Thomas de Montmagny, Qué.	1898
Owen, W. H.	Agent consulaire	Etats-Unis	Bridgewater, N.-E.	1872
Oxley, F. H	Consul	Portugal	Halifax, N.-E	1898
Oxley, H.	Vice-consul	"	"	1901
Oxnard, G. A.	Vice-consul et cons. suppléant	Etats-Unis	Guelph, Ont.	1883
Pace, S. D.	Consul	"	Port-Sarnia, Ont	1890
Pattison, A. O.	Agent consulaire	"	Clinton, Ont	1890
Patullo, T. D.	Vice-consul	Suède et Norvège	Dawson, T. du Y.	1900
Poitras, Arthur	Agent consulaire	Etats-Unis	Arthabaska, Qué.	1887
Pollock, J. R.	"	"	Fernie, C.-B.	1901
Ponton, W. N	Vice-consul	"	Belleville, Ont.	1885
Pridham, A.	Agent consulaire	"	Grenville, Qué.	1879
Primrose, H.	"	Espagne	Pictou, N.-E.	1869
Purves, J. D. A.	Vice-consul	"	Sydney, N.-E.	1899
Quintana y Brodett, M. J.	Consul général	"	Montréal, Qué.	1901
Rae, G. M.	Agent commercial	Brésil	Toronto, Ont.	1900
Read, J.	Vice-consul	Suède et Norvège	Baie-Verte, N.-B.	1897
Reid, R.	Vice-consul et cons. suppléant	Etats-Unis	London, Ont.	1899
Rey, D. L.	Consul	Suisse	Montréal, Qué.	1891
Reynolds, L. B.	Agent consulaire	Etats-Unis	Algoma, Ont.	1891
Riblet, W. S.	"	"	Nelson, C.-B.	1902
Rigby, E. D.	Vice-consul	Suède et Norvège	Little-Glace-By, N-E	1886
Ringuet, M.	V. ag. comm. et ag. comm. sup.	"	Rimouski, Qué.	1902
Rive, P.	Vice-consul	Etats-Unis	Caraquet, N.-B.	1884
Robertson, T. W.	Agent consulaire	Suède et Norvège	Barrington, N.-E.	1892
Robertson, W. T.	"	Etats-Unis	Owen-Sound, Ont.	1894
Roller, H. T.	Vice-consul	"	Dawson, T. du Yukon	1902
Ross, J. C.	"	"	Bouctouche, N.-B.	1878
Rosse, J. M.	Agent commercial	Suède et Norvège	Chaudière Jct., Qué.	1898
Rouleau, E. H.	Consul	Etats-Unis	Calgary, T. du N.-O.	1889
Routh, F. A.	"	Belgique	Montréal, Qué	1875
Routhier, J. E.	V. ag. comm. et ag. comm. sup.	Portugal	Chaudière Jct., Qué.	1902
Ryerson, Jas.	Agent consulaire	Etats-Unis	Galt, Ont.	1899
Sandreuter, E.	Vice-consul	Suisse	Montréal, Qué.	1892
Sanford, H. M.	V.-cons. gén. et con. gén. sup.	Etats-Unis	Ottawa, Ont.	1898
Saylor, H. D.	Consul	"	Dawson, T.-Y.	1902
Schetky, G. S.	Agent consulaire	"	Nanaimo, C.-B.	1898
Schmidt, A.	Vice-consul	Danemark	Winnipeg, Man.	1890
Schofield, F.	Vice-consul et cons. suppléant.	Etats-Unis	Vancouver, C.-B.	1899
Sewell, R. L.	" "	"	Toronto, Ont.	1898

DOC. DE LA SESSION No 29

Liste alphabétique des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux, étrangers, etc.—*Suite.*

Nom.	Désignation.	Pays.	Résidence.	Date de la nomination.
Sexton, J. P	Consul général	Grèce	Montréal, Qué	1899
Seyfert, A. G	Consul	Etats-Unis	Stratford, Ont	1897
Sharkey, J. T	Agent consulaire	"	Frédéricton, N.-B	1894
Shea, R. A	"	"	Palmerston, Ont	1899
Shepard, J. M	Consul	"	Hamilton, Ont	1897
Shirley, J. H	Agent commercial	"	Goderich, Ont	1902
Shotts, G. W	" "	"	Sault Ste. Marie, Ont	1898
Small, Wm	Consul	"	Collingwood, Ont	1899
Smith, A. E	"	"	Victoria, C.-B	1897
Smith, Dr. Harley	Agent consulaire	Italie	Toronto, Ont	1901
Smith, R. T	Consul	Suède et Norvège	Victoria, C.-B	1900
Smith, T. R	"	Belgique	"	1892
Snowball, R. A	Agent consulaire	France	Chatham, N.-B	1902
Stanworth, W	Vice-consul	Etats-Unis	Chatham, Ont	1902
Stapleton, T	Agent consulaire	"	Coteau, Qué	1896
Steeves, C. A	Vice-agt com. et agt com. supp.	"	Moncton, N.-B	1901
Stericker, W. P	Agent consulaire	"	Oshawa, Ont	1896
Stewart, McL	Vice-consul	Brésil	Ottawa, Ont	1882
Stewart, W. B	Agent consulaire	Etats-Unis	Digby, N.-E	1873
Stickney, G. H	" "	"	St. Andrews, N.-B	1892
Stocking, F. S	Vice-consul	"	Quebec, Qué	1898
Struve, N. de	Consul	Russie	Montréal, Qué	1900
Sturton, A	Vice-consul	Portugal	Chicoutimi, Qué	1893
Sylvestre, I	Agent consulaire	Etats-Unis	Sorel, Qué	1893
Templeton, Wm	" "	"	Napanee, Ont	1888
Thibeaudo, J. H	" "	"	Wiarton, Ont	1899
Thomas, O. J	" "	Italie	St-Jean, N.-B	1886
Thompson, J. E	Vice-consul	Espagne	Toronto, Ont	1900
Thomson, J. H	"	Suède et Norvège	St-Jean, N.-B	1885
Thomson, P. W	"	Autriche-Hongrie	"	1899
Thomson, R	Consul	Allemagne	"	1878
Topping, J	Agent consulaire	France	Escoumains, Qué	1891
Topping, J	Vice-consul	Suède et Norvège	" "	1886
Turner, C. E	Consul général	Etats-Unis	Ottawa, Ont	1897
Turner, R	Vice-consul	Mexique	Québec, Qué	1900
Twitchell, M. H	Consul	Etats-Unis	Kingston, Ont	1878
Vail, D. J	"	"	Charlottetown, I.P.E	1897
Valverde, M	Consul général	Equateur	Ottawa, Ont	1900
Vroom, C. N	Vice-consul et cons. suppléant	Etats-Unis	St. Stephen, N.-B	1895
Wade, F. B	Vice-consul	Suède et Norvège	Bridgewater, N.-E	1882
Wakefield, E. A	Consul	Etats-Unis	Orillia, Ont	1900
Ward, W. A	Vice-consul	Danemark	Victoria, B.C	1896
Wark, W. W	Agent consulaire	Etats-Unis	Hemmingford, Qué	1885
Waterous, C. A	Vice-consul	Chili	Brantford, Ont	1886
Watt, G	Agent consulaire	Italie	Chatham, N.-B	1886
Wensky, W	Consul	Allemagne	Dawson, T. du Y	1900
West, G. N	"	Etats-Unis	Sydney, N.-E	1897
White, H. B	Vice-consul et cons. suppléant	"	Brockville, Ont	1902
White, R. F	Agent consulaire	"	Midland, Ont	1900
Whitehead, J. W	Vice-consul	Belgique	Vancouver, C.-B	1897
Whitehead, J. W	"	Suède et Norvège	"	1901
Whitman, T. S	"	Portugal	Annapolis et Digby, N.-E	1889
Wickwire, Dr. W	"	Pays-Bas	Halifax, N.-E	1886
Williams, F	Vice-consul et cons. suppléant	Etats-Unis	Coaticooke, Qué	1901
Wilson, A	Agent consulaire	Allemagne	Pugwash, N.-E	1874
Winkler, E	" "	Etats-Unis	Gretna, Man	1893
Wolff, H. H	Consul général	Danemark	Montréal, Qué	1902
Wulffsohm, J	Consul	Allemagne	Vancouver, C.-B	1895
Wurtële, E. F	Vice-consul	Danemark	Québec, Qué	1899
Young, S. J	Agent consulaire	Etats-Unis	Trenton, Ont	1891

ANNEXE B (2).

LISTE alphabétique des pays étrangers représentés en Canada par des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux, d'après les dernières informations fournies au Secrétaire d'Etat.

Pays.	Lieu de résidence.	Nom.	Désignation.	Date de la nomination.
Répub. Argentine...	Bridgewater, N.-E..	Davison, A. F......	Consul......................	1898
	Montréal, Qué	Henshaw, F. C......	"	1887
	Québec, Qué........	Maguire, J. A......	Consul général..........	1883
	"	Champion, C. P.....	Vice-consul.............	1892
	Saint-Jean, N.-B....	Adams, A. W......	Consul......................	1894
	Toronto, Ont	Kingsmill, N.......	"	1887
	Yarmouth, N.-E....	Moody, E. W. B....	"	1899
Autriche-Hungrie...	Halifax, N.-E......	Chipman, H. L......	"	1896
	Montréal, Qué ...	Freyeleben, Dr. F...	"	1902
	Pictou, N.-E.......	Dwyer, C..........	Agent consulaire...........	1882
	Saint-Jean, N.-B....	Thomson, P. W.....	Vice-consul..............	1899
Belgique	Calgary, T.N.-O....	Rouleau, E. H. ..	Consul	1889
	Halifax, N.-E......	Curren, A. E.......	"	1889
	Montréal, Qué......	Joseph, J..........	"	1889
	"	Mathys, F. B.......	Vice-consul...........	1892
	Ottawa, Ont........	Charmanne, H......	Consul général...........	1902
	"	DeVos, E. R.......	Vice-consul général.........	1901
	"	Bate, H. A.........	Vice-consul..............	1889
	Québec, Qué........	Joseph, A. C........	Consul..................	1886
	Saint-Jean, N.-B....	De Bury, Count R...	"	1899
	Vancouver, C.-B....	Whitehead, J. W....	Vice-consul..............	1897
	Victoria, C.-B.......	Smith, T. R........	Consul....................	1892
	Winnipeg, Man.....	Dubuc, A. J. H.....	Vice-consul..............	1901
Brésil.............	Gaspé, Qué.........	LeGros, P. E.	Agent commercial	1900
	Halifax, N.-E.	Creighton, J. W....	"	1899
	"	Bentley, W. D....	Vice-consul...............	1882
	Montréal, Qué.. ...	Leprohon, C. de B..	"	1899
	"	Leprohon, R. E.....	Agent commercial...........	1902
	Ottawa, Ont	Stewart, McLeod....	Vice-consul...............	1882
	Paspébiac, Qué	Bouillon, E. A. A...	Agent commercial...........	1899
	Québec, Qué........	Levasseur, T........	Vice-consul...............	1902
	Saint-Jean, N.-B....	Jarvis, C. E. L.	"	1896
	"	Jarvis, M. M........	Agent commercial...........	1901
	Sydney, N.-E	Kimber, F. C.......	Vice-consul...............	1884
	Toronto, Ont........	Rae, G. M..........	Agent commercial...........	1900
	"	Musson, Geo........	Vice-consul...............	1889
Chili...............	Brantford, Ont......	Waterous, C. A.....	"	1886
	Québec, Qué........	Fréchette, O........	Consul...................	1885
	Vancouver, C.-B....	Morris, M. P........	Consul général	1897
Colombie.	Montréal, Qué......	Lemieux, R.........	Consul.....................	1892
Danemark	Halifax, N.-E.	Mathers, H. I.... .	"	1896
	Montréal, Qué.....	Wolff, H. H.........	Consul général	1902
	Ottawa, Ont........	Meyer, C. C........	Vice-consul...............	1893
	Québec, Qué..	Wurtële, E. F......	"	1899
	Saint-Jean, N.-B....	De Bury, L. Visart..	"	1900
	Victoria, C.-B	Ward, W. A.......	"	1896
	Winnipeg, Man.....	Schmidt, A.........	"	1890
Equateur	Berlin, Ont.........	Minchin, D. J	"	1898
	Ottawa, Ont........	Valverde, Miguel...	Consul général.............	1900
	Vancouver, C.-B....	MacQuillan, J......	"	1898
France	Charlottetown, I.P.E	Macdonald, A. A....	Agent consulaire...........	1901
	Chatham, N.-B......	Snowball, R. A....	"	1902
	Cité de Dawson, T.Y.	Auzias-Turenne, R..	"	1898
	Escoumains, Qué....	Topping, J.........	"	1891
	Gaspé, Qué.........	Carter, A. T	"	1891
	Halifax, N.-E.......	Franklin, G. E. ...	"	1881

DOC. DE LA SESSION No 29

LISTE alphabétique des pays étrangers représentés en Canada par des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux, etc.—*Suite.*

Pays.	Résidence.	Nom.	Désignation.	Date de la nomination.
France—*Suite.*	Montréal, Qué	Kleczkowski, A.	Consul général	1894
	"	Duchastel de Montrouge.	Consul	1900
	Sydney, N.-E.	Mosely, F.	Agent consulaire	1892
	St-Jean, N.-B	De Bury, Count R.	"	1901
	Toronto, Ont.	Bolté, A.	"	1892
	Trois-Rivières, Qué.	Balcer, Geo.	"	1878
	Vancouver, C.-B.	Morin, F. D.	Consul	1902
	Winnipeg, Man.	d'Hellencourt, L.	Agent consulaire	1902
Allemagne	Chatham, N.-B.	Morrison, A.	Consul	1872
	Dawson, T.-Y.	Wensky, W.	"	1900
	Halifax, N.-E.	Grant, M. C.	"	1899
	Montréal, Qué	Bopp, Franz	"	1898
	Pictou, N.-E.	Dwyer, C.	Agent consulaire	1891
	Pugwash, N.-E.	Wilson, A.	"	1874
	Sydney, N.-E.	Dobson, G. H.	"	1880
	St-Jean, N.-B	Thomson, R.	Consul	1878
	Toronto, Ont.	Nordheimer, S.	"	1889
	Vancouver, C.-B.	Wulfsohn, J.	"	1895
	Victoria, C.-B.	Lowenberg, C.	"	1891
	"	Lubbe, T.	Faisant fonction de consul	1902
	Winnipeg, Man.	Hespeler, W.	Consul	1882
	"	Brickman, H.	Faisant fonction de consul	1896
Grèce	Montréal, Qué	Sexton, J. P.	Consul général	1899
Guatémala	"	Brophy, H.	Consul	1899
	Toronto, Ont.	Morang, G. N.	"	1897
	Winnipeg, Man.	Bell, C. N.	"	1897
Haïti	Halifax, N.-E.	Carney, M.	"	1880
Italie	Chatham, N.-B.	Watt, G.	Agent consulaire	1886
	Bassin de Gaspé, Qué	LeBoutillier, C. S.	"	1894
	Halifax, N.-E.	Fisher Cavalier, G.G	Consul	1891
	"	Hanright, F. G.	Vice-consul	1891
	Montréal, Qué	Mazza, Count F.	Consul général	1901
	Québec, Qué	Auger, Jacques	Agent consulaire	1902
	St-Jean, N.-B	Thomas, O. J.	"	1886
	Toronto, Ont.	Smith, Dr. Harley	"	1901
	Vancouver, C.-B.	Ferrera, A. A.	"	1901
Japon	Montréal, Qué	Nossé, Tatszgoro	Consul général	1901
	Vancouver, C.-B.	Morikawa, K.	Consul	1902
Libérie	Toronto, Ont.	Oronhyatekha, Dr.	Consul général	1901
	"	Nicholls, F.	Vice-consul	1887
Mexique	Montréal, Qué	Ansell, D. A.	Consul général	1888
	Québec, Qué	Turner, R.	Vice-consul	1900
	Toronto, Ont.	Mitchell, W. A.	"	1901
Monaco, Principauté de	Montréal, Qué	Coutlée, J. L.	Consul	1898
Pays-Bas	Halifax, N.-E.	Wickewire, Dr. W.	Vice-consul	1886
	Montréal, Qué	Boissevain, C. D. W.	Consul général	1895
	"	Heward, S. B.	Vice-consul	1879
	Toronto, Ont.	Nordheimer, A.	Agent, 1902, consul	1902
	Vancouver, C.-B.	Johnson, G. G.	Vice-consul	1896
Nicaragua, Répub. de	Montréal, Qué	Ohlen, E.	Consul	1899
	"	Leet, L. T.	Agent consulaire	1899
	Québec, Qué	Dale, P. A. J. J.	"	1902
	Vancouver, C.-B.	Morris, M. P.	Consul	1899
Paraguay	Montréal, Qué	Miles, H.	"	1902
Perou	"	Ohlen, E.	"	1900
	"	Leet, L. T.	Agent consulaire	1900
	Québec, Qué	Dale, P. A. J. J.	"	1902
	Vancouver, C.-B.	Alexander, R. H.	Consul	1895
Portugal	Annapolis et Digby, N.-E.	Whitman, T. S.	Vice-consul	1889
	Bridgewater, N.-E.	Davidson, Francis.	"	1881
	Chicoutimi, Qué	Sturton, A.	"	1893
	Bassin de Gaspé, Qué	Carpenter, C. B. K.	"	1895
	Halifax, N.-E.	Oxley, F. H.	Consul	1898
	Montréal, Qué	Routh, F. A.	"	1875

LISTE alphabétique des pays étrangers représentés en Canada par des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux, etc.—*Suite.*

Pays.	Résidence.	Nom.	Désignation.	Date de la nomination.
Portugal—*Suite.*	Paspébiac, Qué.	Le Quesne, J. C.	Vice-consul	1898
	Québec, Qué	Carbray, Felix	Consul	1875
	St-Etienne	Hillier, E.	Vice-consul	1893
	St-Jean	Allison, F. F.	Consul	1878
Russie	Halifax, N.-E.	Mathers, H. I.	Vice-consul	1899
	Montréal, Qué	Struve, N. de	Consul	1900
Espagne	Chatham, N.-B.	Fraser, G. B.	"	1880
	Charlottetown, I.P-E	Aitken, W. H.	Vice-consul	1892
	Halifax, N.-E.	Jones, W. G.	"	1894
	Montréal, Qué	Brodett, M. J. Quintanay	Consul général	1901
	"	Martinez, J. A.	Vice-consul	1901
	Pictou, N.-E.	Primrose, H.	Agent consulaire	1869
	Québec, Qué	Fréchette, O.	Vice-consul	1898
	St-Jean, N.-B	Jack, D. R.	"	1892
	Sydney, N.-E.	Purves, J. D. A.	"	1899
	Toronto, Ont.	Thompson, J. E.	"	1900
Suède et Norvège	Baie-Verte, N.-B.	Read, J.	"	1897
	Bathurst, N.-B.	Gilbert, G.	"	1897
	Bridgewater, N.-E.	Wade, F. B.	"	1882
	Bouctouche, N.-B.	Ross, J. C.	"	1878
	Calgary, T.N.-O.	Nolan, J. A.	"	1901
	Campbellton, N.-B.	Mott, W. A.	"	1888
	Caraquet, N.-B.	Rive, P.	"	1884
	Chatham, N.-B.	Hutchison, E.	"	1889
	Dalhousie, N.-B.	Haddow, Geo.	"	1865
	Dawson, T.-Y.	Patullo, T. D.	"	1900
	Escoumains, Qué.	Topping, J.	"	1886
	Halifax, N.-E.	Mathers, H. I.	"	1895
	Little-Glace-B'y, N-E	Rigby, E. D.	"	1886
	Matane, Qué.	Fraser, A.	"	1874
	Minnedosa, Man.	Meyer, R. H.	"	1896
	Montréal, Qué.	Gylling, G. E.	"	1897
	Northport, N.-E.	Ferguson, D. P.	"	1886
	Nya-Stockholm	Hofstrand, C. O.	"	1893
	Ottawa, Ont	MacCuaig, R. C. W.	"	1882
	Parrsboro, N.-E.	Nordby, N. C. N.	"	1886
	Pictou, N.-E.	Davies, J. R.	"	1884
	Pugwash, N.-E.	Black, H. C	"	1892
	Québec, Qué.	Bagge, R.	Consul	1902
	Richibucto, Qué.	Hutchinson, R	Vice-consul	1860
	Shediac, N.-B.	Inglis, Jas	"	1884
	Sheet-Harbour, N.-E	MacMillan, F.	"	1882
	Sherbrooke, Qué	Maclean, D.	"	1885
	Ship-Harbour, N.-E.	Gillis, I. A.	"	1900
	Sydney, N.-E.	Burchell, J. E.	"	1881
	Ste-Anne, Qué.	Lamontagne, T. J.	"	1875
	St-Jean, N.-B.	Thomson, J. H.	"	1885
	St-Thomas de Montmagny, Qué.	Owen, P. G.	"	1898
	Trois-Rivières, Qué.	Balcer, G.	"	1875
	Toronto, Ont.	Hertzberg, A. L.	"	1895
	Vancouver, C.-B.	Whitehead, J. W.	"	1901
	Victoria, C.-B	Smith, R. T.	Consul	1900
	"	Maclure, J. C.	Vice-consul	1901
Suisse	Winnipeg, Man.	Green, J. A.	"	1891
	Montréal, Qué	Rey, D. L.	Consul	1891
Etats-Unis	"	Sandreuter, E.	Vice-consul	1892
	Alberton, I.P.-E.	Glidden, A.	Agent consulaire	1891
	Amherstburg, Ont.	Martin, C. W.	Consul	1897
	"	Heough, F. A.	Vice et député consulaire	1897
	Annapolis, N.-E.	Owen, J. M	Agent consulaire	1872
	Arichat, N.-E	Binet, S	"	1899
	Arnprior, Ont.	Burwash, A	"	1901
	Arthabaska, Qué	Poitras, Arthur	"	1887
	Barrie, Ont.	Creswicke, F.H.	"	1895
	Barrington, N.-E	Robertson, T. W.	"	1892
	Bathurst, N.-B.	Mullins, B.C.	"	1893

LISTE alphabétique des pays étrangers représentés en Canada par des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux, etc.—*Suite.*

Pays.	Lieu de résidence.	Nom.	Désignation.	Date de la nomination.
Etats-Unis.—*Suite.*	Belleville, Ont	Hendrick, M. J	Consul	1893
	"	Ponton, W. N.	Vice-consul	1885
	Brantford, Ont.	Hardy, A.C	Agent-consulaire	1899
	Bridgewater, N.-E.	Owen, W. H.	"	1872
	Brockville, Ont.	Hotchkiss, E. S.	Consul	1902
	"	White, H. B.	Vice-consul	1902
	Cabano, Qué	Hall, J. W.	"	1902
	Campobello-Is., N.-B	Alexander, J. I.	Agent consulaire	1887
	Campbellton, N.-B.	Benedict, J. S.	Agent commercial	1897
	"	Murray, C	Vice-agent commercial	1897
	Cap-Canso, N.-E.	Hart, A. W	Agent consulaire	1885
	Charlottetown, I.P.E	Vail, D.J	Consul	1897
	"	Crockett, J.T.	Vice-consul et consul supp.	1890
	Chatham, Ont.	Monteith, C.E	Consul	1897
	"	Stanworth, W	Vice-consul	1902
	Chaudière-Junc., Qué	Rosse, J. M.	Agent commercial	1898
	"	Routhier, J. E.	Vice-ag. com. et ag. com. sup.	1902
	Chemainus, C.-B.	Gibson, J. S.	Agent consulaire	1898
	Cheverie, N.-E.	Burgess, J. G.	"	1899
	Clarenceville, Qué.	Derick, Thos. H.	"	1903
	Clinton, Ont.	Pattison, A. O.	"	1890
	Coaticook, Qué.	Hale, F. D.	Consul	1902
	"	Williams, F.	Vice-consul et consul supp.	1901
	Collingwood, Ont.	McDonell, C.	Agent consulaire	1899
	"	Small, Wm.	Consul	1899
	Cookshire, Qué.	Given, W. F.	Agent consulaire	1898
	Cornwall, Ont	Flack, D. A	Vice-ag. com. et ag. com. sup.	1901
	"	Hamilton, J.E.	Agent commercial	1901
	Coteau, Qué	Stapleton, T.	Agent consulaire	1896
	Courtwright, Ont.	Baby, F. W	"	1882
	Cumberland, C.-B.	Clinton, G. W	"	1899
	Dawson, T. du Y.	Saylor, H. D.	Consul	1902
	"	Roller, H. T.	Vice-consul	1902
	"	Arnold, F. W	Consul suppléant	1901
	Deloraine, Man.	Herron, A. M.	Agent consulaire	1890
	Deseronto, Ont.	Millener, C. A.	"	1890
	Digby, N.-E.	Stewart, W. B.	"	1873
	Edmunsdton, N.-B.	Guy, J. A.	"	1896
	Emerson, Man	McArthur, D.	"	1889
	Fernie, C.-B.	Pollock, J. R.	"	1901
	Fort-Erié, Ont	Harvey, H. J.	Consul	1902
	"	Manby, L. H.	Vice-consul et consul supp.	1902
	Fort-William, Ont.	Jarvis, C. W	Agent consulaire	1895
	Frédéricton, N.-B.	Sharkey, J. T.	"	1894
	Galt, Ont.	Ryerson, James	"	1899
	Gaspé, Bassin de, Qué	Dickson, A. F.	Consul	1887
	"	Carter, J.	Vice-consul	1890
	Georgetown, I.P.-E.	McDonald, A. J.	Agent consulaire	1883
	Goderich, Ont	Shirley, J. H.	Agent commercial	1902
	"	Campbell, Wm.	Vice-agent consulaire	1883
	Grand-Manan, N.-B.	Fraser, H. E.	Agent consulaire	1902
	Grenville, Qué	Pridham, A	"	1879
	Gretna, Man.	Winkler, E.	"	1893
	Guelph, Ont.	Daly, C. N.	Consul	1893
	"	Oxnard, G. A	Vice-consul et consul supp.	1883
	Halifax, N.-E.	Foster, J. G	Consul général	1897
	"	Hill, George	Vice-con. gén. et con. gén. sup.	1892
	Hamilton, Ont.	Shepard, J. M.	Consul	1897
	"	Butler, R.	Vice-consul et consul supp.	1898
	Hemmingford, Qué.	Wark, W.W	Agent consulaire	1885
	Hereford, Qué	Nicholls, J. R.	"	1870
	Huntingdon, Qué.	Dineen, J	"	1895
	Kingsport, N.-E	Bigelow, E.	"	1901
	Kingston, Ont	Twitchell, M. H.	Consul	1878
	"	Folger, M. H.	Vice-consul et consul supp.	1874
	Lethbridge, T.N.-O.	Downer, F. W.	Agent consulaire	1899
	Lévis, Qué.	Barclay, C. E.	"	1903

LISTE alphabétique des pays étrangers représentés en Canada par des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux, etc.—*Suite.*

Pays.	Lieu de résidence.	Nom.	Déscription.	Date de la nomination.
Etats-Unis.—*Suite.*	Lindsay, Ont.	Knowlson, J. M.	Agent consulaire	1894
	Lineboro', Qué	Beebe, H. S.	"	1893
	Liverpool, N.-E.	Mack, J. M.	"	1896
	Lockeport, N.-E.	Churchill, E.	"	1901
	London, Ont.	Culver, H. S.	Consul	1897
	"	Reid, R.	Vice-consul et consul supp.	1899
	Louisburg, N.-E.	LeVatte, H.C.V.	Agent consulaire	1898
	Lunenburg, N.-E.	Owen, D. M.	"	1883
	Megantic, Qué	Albro, H. W.	"	1899
	Midland, Ont.	White, R.F.	"	1900
	Moncton, N.-B.	Buetelspacher, C.	Consul	1898
	"	Steeves, C. A.	Vice-ag. com. et ag. com. sup.	1901
	Montréal, Qué	Bettinger, J. R.	Consul général	1897
	"	Gorman, P.	Vice-con. gén. et con. gén. sup.	1886
	Mulgrave, N.-E.	Bain, A.	Agent consulaire	1886
	Nanaimo, C.-B.	Schetky, G. S.	"	1898
	Napanee, Ont	Templeton, Wm.	"	1888
	Nelson, C.-B.	Riblet, W. S.	"	1902
	Newcastle, N.-B.	Call, R. R.	"	1866
	Niagara-Falls, Ont.	Brush, H.W.	Consul	1899
	"	Colcock, N. B.	Vice-consul et consul supp.	1900
	North-Bay, Ont.	McKeown, D.J.	Agent consulaire	1894
	North-Portal, T.N.-O	Dorsey, W. H.	"	1895
	Orillia, Ont.	Wakefield, E. A.	Consul	1900
	"	Jupp, R. H.	Vice-consul et consul supp.	1900
	Oshawa, Ont.	Stericker, W. P.	Agent consulaire	1896
	Ottawa, Ont	Turner, C. E.	Consul général	1897
	"	Sanford, H. M.	Vice-con. gén. et con. gén. sup.	1898
	Owen-Sound, Ont.	Robertson, W. T.	Agent consulaire	1894
	Palmerston, Ont	Shea, R. A.	"	1899
	Paris, Ont	Hume, W. W.	"	1892
	Parry-Sound, Ont.	Foot, W. R.	"	1892
	Parrsboro', N.-E.	Hoke, L. H.	"	1899
	Paspebiac, Qué	Bisson, D.	"	1889
	Peterborough, Ont.	Bell, F. J.	"	1887
	Picton, Ont.	Beringer, J. F.	"	1888
	Pictou, N.-E.	Davies, J. R.	"	1897
	Port Hawkesbury et Mulgrave, N.-E.	Bain, A.	"	1886
	Port-Hope, Ont	Dill, H. P.	Consul	1900
	"	Harcourt, John.	Vice-consul et consul supp.	1900
	Port-Rowan, Ont.	Killmaster, G. B.	Agent consulaire	1894
	"	Meek, W. A.	Vice-agent commercial	1894
	Port-Sarnia, Ont.	McMillan, N.	Consul	1898
	"	Chester, A.	Vice-consul et consul supp.	1900
	Potton, Qué	Dorman, J. S.	Agent consulaire	1901
	Prescott, Ont.	Anderson, G.B.	Consul	1900
	"	Buckley, James.	Vice-consul et consul supp.	1876
	Pugwash et Wallace N.-E.	Morris, C.W.	Agent consulaire	1888
	Québec, Qué	Henry, W.W.	Consul	1897
	"	Stocking, F. S.	Vice-consul	1898
	Pat-Portage	Frisbie, G. C.	Agent consulaire	1898
	Richibouctou, N.-B.	Murray, T. O.	"	1901
	Rimouski, Qué	Boardman, C.A.	Agent commercial	1897
	"	Ringuet, M.	Vice-ag. com. et ag. com. supp.	1902
	Rivière-Hébert, N.-E	Moffatt, Wm	Agent consulaire	1899
	Rossland, C.-B.	Ohren, G. A.	"	1902
	Saut Ste-Marie, Ont.	Shotts, G. W.	Agent commercial	1898
	"	Flockhart, A. R.	Vice-agent commercial	1895
	Shelburne, N.-E.	Bill, E. M.	Agent consulaire	1901
	Sherbrooke, Qué	Lang, P.	Consul	1897
	"	Borlase, G. E.	Vice-consul et consul supp.	1899
	Sorel, Qué	Sylvestre, I.	Agent consulaire	1893
	Souris, I.P.-E.	Carlton, C. C.	"	1880
	Stanbridge, Qué	Johnson, F. S. S.	Agent commercial	1900
	"	Hastings, G. M.	Vice-ag. com. et ag. com. supp.	1884

LISTE alphabétique des pays étrangers représentés en Canada par des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux, etc.—*Fin.*

Pays.	Lieu de résidence.	Nom.	Désignation.	Date de la nomination.
Etats-Unis.—*Fin.*	Stanstead, Qué	Butterfield, B. F	Agent consulaire	1897
	Stratford, Ont	Seyfert, A. G	Consul	1897
	"	Dingman, W. S	Vice-ag. com. et ag. con. supp.	1899
	Sudbury, Ont	Hillary, N. F. M	Agent consulaire	1901
	Summerside, I.P.-E.	Hunt, R	"	1899
	Sutton, Qué	Olmstead, F. A	"	1900
	Sydney, N.-E	West, G. N	Consul	1897
	"	Burchell, J. E	Vice-Consul	1897
	St. Andrews, N.-B	Stickney, G. H	Agent consulaire	1892
	St. Catharines, Ont	Collard, L. H	"	1875
	St. George, N.-B	Milliken, E	"	1898
	St. Hyacinthe, Qué.	Authier, J. M	Agent commercial	1898
	"	Bartels, F	Vice-ag. com. et ag. con. supp.	1882
	Saint-Jean, N.-B	Myers, I. B	Consul	1897
	"	Jewett, L. M	Vice-consul et consul supp	1901
	Saint-Jean, Qué	Deal, C	Consul	1897
	"	Donaghy, J	Vice-consul et consul supp	1890
	St. Stephen, N.-B	McCullough, C. A	Consul	1897
	"	Vroom, C. N	Vice-consul et consul supp	1895
	St-Thomas, Ont	Burke, M. J	Consul	1897
	"	King, W. H	Vice-consul et consul supp	1887
	Trois-Rivières, Qué	Ledoux, U. J	Consul	1897
	"	Braman, W. W	Vice-consul	1891
	Toronto, Ont	Gunsaulus, E. N	Consul	1901
	"	Sewell, R. L	Vice-consul et consul supp	1898
	Trenton, Ont	Young, S. J	Agent consulaire	1891
	Vancouver, C.-B	Dudley, L. E	Consul	1897
	"	Schofield, F	Vice-consul et consul supp	1899
	Victoria, C.-B	Smith, A. E	Consul	1897
	"	Hunter, B. A	Vice-consul et consul supp	1900
	Victoriaville, Qué	Beaudet, G. E	Agent consulaire	1902
	Wallace, N.-E	Morris, C. W	Agent consulaire	1888
	Wallaceburg, Ont	Jackson, C. B	Vice-ag. com. et ag. con. supp.	1888
	"	Holmes, S. D	Agent commercial	1903
	Waterloo, Qué	Eastman, C. M	Agent consulaire	1901
	Wiarton, Ont	Tibeaudo, J. H	"	1899
	Windsor, N.E	Hoke, J. T	Consul	1897
	"	Nalder, J	Vice-consul et consul supp	1897
	" Ont	Morris, H. C	Consul	1899
	"	Little, J. M	Vice-consul et consul supp	1898
	Winnipeg, Man	Graham, W. H. H	Consul	1898
	"	McMillan, A	Vice-consul et consul supp	1902
	Woodstock, N.-B	Denison, F. C	Consul	1897
	"	Graham, John	Vice-consul	1893
	Yarmouth, N.-E	Carter, M. J	Consul	1901
	"	Armstrong, E. H	Vice-consul et consul sudp	1894
Uruguay	Bridgewater, N.-E	Davison, E. D	Vice-consul	1901
	Montréal, Qué	Henshaw, F. C	Consul	1887
	Québec, Qué	Maguire, J. A	Consul général	1883
	"	Champion, C. P	Consul	1892
Venezuela	Montréal, Qué	Laurence, E	Vice-consul	1886
	Toronto, Ont	Laurence, B	Consul	1886

ANNEXE C (1).

Liste des réponses aux adresses du Sénat, session de 1902.

Numéro d'ordre.	Auteur de la motion.	Sujet.	Date de l'adresse et de sa réception.	Département auquel l'adresse a été renvoyée.	Date.	Réponse. Reçue.	Réponse. Transmise.
			1902.		1902.	1902.	1902.
1	Hon. M. Bernier....	Tous papiers relatifs au transport, par le gouvernement fédéral au gouv. prov., de terres pub. réserv. p. les besoin de l'inst. pub. au Manitoba.	20-23 février	Intérieur .... Finances.......... Conseil privé........	24 février. 8 mars.. 10 " ..	8 mars.. 15 " .. 8 avril...	8 avril. 8 " 8 "
2	Hon. M. Macdonald, (Victoria)..........	Tous papiers concernant l'octroi ou concession à A. et C. Treadgold ou au syndicat minier hydraulique	4-8 avril...	Intérieur	8 avril...	23 " ..	23 "
3	Hon. M. Landry.....	Arrêtés du conseil et correspondance concernant la nomination de l'honorable juge Wurtele comme président de la commission chargée de la révision des Statuts de la Puissance du Canada, et l'annulation de cette nomination ; aussi, concernant la nomination de l'honorable juge Langelier au lieu et place de l'honorable juge Wurtele, et l'annulation de cette nomination..................	9-12 " ..	Justice............ Premier ministre....	14 " .. 1 mai..	23 " ..	26 "
4	Hon. M. Bernier.....	Liste des journaux des Etats-Unis dans lesquels le gouvernement publie des annonces en vue d'attirer l'immigration............	11-15 " ..	Intérieur	15 avril...	13 mai..	13 mai..
5	Hon. M. Ferguson....	Renseignements concernant le transport des produits du Canada de quelque port canadien à l'Europe, particulièrement des produits périssables, tels que les pommes et le fromage....................	23-26 " ..	Agriculture..........	28 " ..	28 " ..	13 "
6	Hon. M. Ferguson....	Lettres, pétitions, etc., contenant certaines accusations contre Daniel McDonald, ci-devant maître de poste à *Vernon River Bridge*, I. P.-E.	1-5 mai....	Postes............	6 mai..	7 " ..	7 "
7	Hon. M. Ferguson....	Tous papiers relatifs à la construction d'une partie quelconque du chemin de fer entre Charlottetown et Murray-Harbour...............	5-7 " ..	Ch. de fer et Canaux..	9 " ..		
8	Hon. M. Landry.....	Correspondance au sujet des marques de la faveur royale conférées pendant la visite de Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse d'York et de Cornwall.	10-11 avril..	Premier ministre.....	17 " ..		
9	Hon. M. Landry.....	Renseignements concernant les personnes nommées ou recommandées à la position de colonels honoraires ou de lieutenants-colonels honoraires dans la force volontaire..................................	10-11 mai...	Milice et Défense.....	17 " ..		

ANNEXE C (2).

LISTE des réponses aux adresses et aux ordres de la Chambre des Communes, session de 1902.

Numéro d'ordre.	Auteur de la motion.	Sujet.	Date de l'adresse ou de l'ordre, et de sa réception.	Département auquel ils ont été renvoyés.	Date.	Réponse. Reçue.	Réponse. Transmise.
			1902.		1902.	1902.	1902.
1	Adresse : M. Bourassa.	Papiers et correspondance concernant la guerre Sud-Africaine, la conduite des opérations militaires, la cessation de la guerre, l'envoi ou le recrutement de troupes canadiennes dans l'Afrique-Sud, pendant les derniers trois ans	19–20 fév	Mélice et Défense Premier ministre	20 fév 24 "	3 mar 5 mai	5 mai 5 "
2	Adresse : M. Bourassa.	Papiers et correspondance relatifs au désaveu des chapitres 11 et 14 des Statuts de la province de la Colombie-Britannique pour l'année 1900, intitulés respectivement, "An Act to regulate Immigration into British Columbia" et "An Act relating to the employment on works carried on under franchises granted by Private Acts."	19–20 "	Justice Premier ministre	20 " 20 "	24 fév 4 mar.	 4 mars.
3	Adresse : M. Bourassa.	Papiers et correspondance au sujet de l'embargo mis sur le bétail du Canada par le gouvernement britannique	19–20 "	Agriculture Premier ministre	20 " 25 "	25 fév 4 mars.	 4 "
4	Adresse : M. Bourassa.	Papiers et correspondance au sujet du couronnement de Sa Majesté le Roi, de la conférence impériale qui doit être tenue à Londres, et de la nomination des délégués du Canada qui y prendront part	19–20 "	Premier ministre	20 "	26 fév	26 fév.
5	Ordre : M. Wilson	Renseignements concernant la ferme expérimentale centrale d'Ottawa	19–20 "	Agriculture	20 "	27 "	27 "
6	Ordre : M. Wilson	Renseignements concernant l'immigration, depuis le 30 juin 1891 jusqu'au 30 juin 1901	19–20 "	Intérieur	20 "	17 mars.	18 mars.
7	Ordre : M. Wilson	Renseignements concernant le bureau de poste de Belleville	19–20 "	Postes	20 "	5 "	5 "
8	Ordre : M. Wilson	Correspondance relative à certaines lettres de M. C. R. Devlin, dans lesquelles il faisait certaines déclarations concernant des membres de la Chambre des Communes	19–20 "	Intérieur	20 "	6 "	6 "
9	Adresse : M. Campbell	Correspondance échangée entre les gouvernements du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, concernant les questions de transport, de câble, et autres q. intér. les relations intercoloniales	19-20 "	Commerce Premier ministre	20 " 24 "	24 fév 22 mars.	 22 "
10	Adresse : M. LaRivière	Tous papiers relatifs aux demandes faites par la législature provinciale au sujet des terres scolaires dans le Manitoba, aux deniers provenant de leur vente, et de l'intérêt sur iceux	19–20 "	Conseil privé Intérieur Finances	10 mars. 20 fév 8 mars.	9 avril 8 mars. 14 "	24 avril. 10 mars. 24 avril.
11	Adresse : M. Taylor.	Renseignements et papiers concernant certaines concessions dans le district du Yukon	19-20 "	Intérieur	20 fév	8 "	10 mars.

LISTE des réponses aux adresses et aux ordres de la Chambre des Communes, sesssion de 1902—*Suite.*

Numéro d'ordre.	Auteur de la motion.	Sujet.	Dates de l'adresse ou de l'ordre, et de sa réception.	Département auquel ils ont été renvoyés.	Date.	Réponse. Reçue.	Réponse. Transmise.
			1902.		1902.	1902.	1902.
12	Ordre: M. Lefurgey.	Correspondance échangée l'an dernier, concernant la demande de faire naviguer le steamer d'hiver *Stanley* entre Summerside, I.P.-E., et le cap Tormentine, N.-B.	21-20 fév.	Marine et Pêcheries	Feb. 21		
13	Ordre: M. Leonard	Renseignements concernant les légumes importés des Etats-Unis et entrés aux ports de Montréal et de Toronto, pendant les années 1900 et 1901 respectivement	20-21 "	Douanes	" 21	13 mars	13 mars.
14	Ordre: M. Leonard	Papiers au sujet d'une augmentation ou d'un remaniement des droits sur les légumes	20-21 "	Douanes	" 21	21 "	21 "
15	Ordre: Sir Wilfrid Laurier	Correspondance concernant une convention intervenue entre le gouvernement du Cadada et la compagnie de télégraphe sans fil de Marconi (à responsabilité limitée)	26-27 "	Réponse déposée immédiatement			
16	Ordre: M. Monk	Etat indiquant le nombre de commutation de sentences accordées à des prisonniers condamnés pour incendie pendant les années 1899, 1900 et 1901	26-27 "	Justice	" 27	30 avril	30 avril.
17	Ordre: M. Bell	Renseignements concernant les fonctionnaires ou employés du chemin de fer Intercolonial, le 1896 et le 31 décembre 1901	26-27 "	Chemin de fer et Canaux	" 27	24 "	24 "
18	Ordre: M. Henderson.	Remise faite sur les instruments agricoles exportés du Canada pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1901	26-27 "	Douanes	" 27	17 mars	17 "
19	Ordre: M. LaRivière.	Renseignements concernant les améliorations dans les rapides de St-André, Manitoba, ainsi que la corresp. et les papiers à ce sujet.	26-27 "	Travaux Publics	" 27		
20	Adresse: M. Bourassa.	Tous papiers et correspondance au sujet des commissions octroyées à des officiers canadiens dans l'armée anglaise	26-27 "	Milice et défense	" 27	2 mai	2 mai.
21	Ordre: M. Bell	Relevé du nombre des employés des départements des Travaux publics, chemins de fer et canaux, Postes, Marine et Pêcheries, Douanes et Revenu de l'intérieur, qui ont été destitués entre le 12 juillet 1896 et le 1er janvier 1902	26-27 "	Marine et Pêcheries Travaux Publics Chem. de fer et Canaux Postes Douanes Revenu de l'Intérieur	" 27 " 27 " 27 " 27 " 27 " 27	Réponnon enc. complétée.	
22	Ordre: M. Leonard	Renseignements conc. la commission des ch. à barrières de Montréal	27-28 "	Finance	" 28		
23	Ordre: M. Puttee	Correspondance échangée entre le chemin de fer canadien du Pacifique, M. J. Wilson et autres, au sujet de prétendues infractions à la loi conc. le travail des aubains, entre le 1er juin et le 1er sept. 1901	27-28 "	Travail	" 28	5 mars.	5 mars.
24	Ordre: M. Monk	Renseignements détaillés au sujet des commissions dans le contingent canadien du corps constabulaire sud-africain	27-28 "	Milice et Défense	" 28	10 "	10 "

25	Adresse : M. Lemieux.	Rapport du comité judiciaire du Conseil privé, en date du 8 décembre 1901, au sujet de l'appel de la Cour du Banc du Roi pour la province de Québec (siégeant en appel) entre la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, appelante, et Adrien Roy, intimé.	27-28 " ..	Justice.	28 " ..	31 " ..	1er avril
26	Ordre : M. Barker.	Renseignements au sujet des dépenses faites pendant l'année expirée le 30 juin 1901, en rapport avec les chemins de fer Intercolonial et de l'Ile du Prince-Edouard.	27-28 " ..	Chemins de fer et Canaux	28 " ..		
27	Adresse : M. Barker.	Comptes et autres documents concernant les articles de dépense portés au compte du revenu et transférés subséquemment à celui du capital, en rapport avec les chemins de fer Intercolonial et de l'Ile du Prince-Edouard, au cours de l'année expirée le 30 juin 1901.	27 28 " ..	Chemins de fer et Canaux	28 " ..		
28	Ordre : M. Puttee.	Renseignements concernant les contrats donnés par le ministère des Che. de fer et Canaux, au cours de l'année expirée le 30 juin 1901.	3-4 mars ..	Chemins de fer et Canaux	4 mars..	10 mars..	10 mars.
29	Adresse : M. Bennett.	Tous papiers concern. les demandes p. pouv. hydrauliques et autres droits sembl. le long du canal de Soulange ou en rapp. avec ce canal.	3-4 " ..	Chemins de fer et Canaux	17 " ..	12 " ..	26 "
30	Ordre : M. Smith (Wentworth).	Contrats avec des compagnies de steamers pour services sur l'Atlantique, le Pacifique ou en rapport avec les Indes Occidentales.	3-4 " ..	Commerce.	4 " ..	10 avril. .	10 avril.
31	Ordre : M. Clarke.	Relevé de tous permis gratuits de circulation sur les che. de fer et steamers de l'Etat délivrés au cours de l'année dernière, en dehors de ceux délivrés à des membres du parlement et des diverses législatures provinciales.	6-7 " ..	Chemins de fer et Canaux	7 " ..	10 mai....	10 mai..
32	Adresse : M. Taylor.	Tous papiers concernant la destitution ou la mise à la retraite de M. William Jackson, ci-devant gardien de phare à Gananoque, la nomination de M. Robert Chadwick comme gardien du dit phare, l'annulation de cette dernière nomination, et la nomination de M. Landon.	6-7 " ..	Marine et Pêcheries.	7 " ..		
33	Ordre : M. Madore.	Renseignements au sujet du montant de sucre raffiné et brut importé au Canada du 1er janvier au 31 décembre 1900, et du 1er janvier au 31 décembre 1901.	6-7 " ..	Douanes.	7 " ..	19 mars..	19 mars.
34	Ordre : M. Monk.	Montant payé depuis le 30 juin dernier aux journaux *Montreal Herald*, *Toronto Globe*, *Halifax Chronicle*, *Le Soleil*, de Québec, et *La Patrie*, de Montréal.	6-1 " ..	Aux divers départements.	"	Rép. non enc. complétée.	
35	Ordre : M. LaRivière.	Renseignements concernant tous les employés du bureau de poste de Winnipeg depuis juillet 1896.	10-11 " ..	Postes.	11 " ..	1er avril..	2 avril.
36	Ordre : M. LaRivière.	Renseignements concernant tous les employés des différentes divisions du département de l'Intérieur depuis le 1er juillet 1896.	10-11 " ..	Intérieur.	11 " ..	24 mars..	25 mars.
37	Ordre : M. Barker.	Renseignements concernant certains articles achetés ou reçus par les chemins de fer Intercolonial et de l'Ile du Prince-Edouard, respectivement, au cours de l'année expirée le 30 juin 1901.	10-11 " ..	Chemins de fer et Canaux	11 " ..	....	
38	Adresse : M. Barker.	Tous papiers concernant certains achats, pendant l'année expirée le 30 juin 1901, pour l'usage de l'Intercolonial et du chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard.	10-11 " ..	Chemins de fer et Canaux	11 " ..	....	
39	Ordre M. Costigan.	Tracé indiquant les principales lignes ferrées en opération dans le Nouveau-Brunswick, et faisant connaître sur quelques lignes ou parties de lignes circulent des wagons-poste.	10-11 " ..	Chemins de fer et Canaux	11 " ..	24 mars..	24 "

LISTE des réponses aux adresses et aux ordres de la Chambre des Communes, session de 1902—*Suite.*

Numéro d'ordre.	Auteur de la motion.	Sujet.	Date de l'adresse ou de l'ordre.	Département auquel ils ont été renvoyés.	Date.	Réponse. Reçue.	Réponse. Trans-mise.
			1902.		1902.	1902.	1902.
40	Ordre : M. Douglas...	Toute la correspondance au sujet de la suspension du transport du blé dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest..........	10-11 mars..	Chemins de fer et Canaux	11 mars...	....	22 avril.
41	Ordre : M. Roche.... (Marquette)	Renseignements et papiers concernant les concessions de coupe de bois dont le gouvernement a disposé, depuis juillet 1896, dans la province du Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.........	13-14 " ..	Intérieur..............	14 " ..	22 avril...	
42	Adresse : M. Borden, (Halifax)	Tous papiers concernant l'octroi ou concessions à A. et N. C. Treadgold ou au syndicat minier hydraulique......................	9-10 avril..	Intérieur.........	10 avril...	23 " ..	23 "
43	Ordre : M. Bennett...	Communications reçues du col. Taylor, de Pittsburg, E.-U. d'Am., au sujet des dépôts de houille et de l'exploitation des houillères dans le sud de la Colombie-Britannique........	9-10 " ..	Intérieur............ ..	10 " ..	23 " ..	23 "
44	Ordre : M. Monk.....	Renseignements concernant les permis, licences ou baux pour coupe de bois dans le Yukon, accordés depuis janvier 1899.	9-10 " ..	Intérieur..............	10 " ..	29 " ..	29 "
45	Ordre : M. Leonard...	Tous papiers concernant l'indemnité accordée à Trefflé Nantel, garde au pénitencier de Saint-Vincent de Paul, décédé le ou vers le 12 septembre 1900......................	9-10 " ..	Justice................	10 " ..	18 " ..	21 "
46	Adresse : M. Leonard..	Correspondance, etc., concernant le congé accordé au préfet actuel du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, ainsi que celle échangée au sujet de la mise à la retraite du dit préfet................ ...	9-10 " ..	Justice	10 " ..	18 " ..	21 "
47	Ordre : M. Puttee.....	Pétition, et tous papiers s'y rapportant, du président du Conseil des métiers et du travail de Québec, au sujet de l'arbitrage, de la discussion ou de conflit entre l'Union des cordonniers de la cité de Québec et monseigneur, L. N. Bégin, archevêque de Québec. ...	9-10 " ..	Travail........... ...	10 " ..		
48	Ordre : M. Smith, (Vancouver)	Correspondance, etc., entre le département du Travail et les officiers de l'Union des mineurs de Rossland et autres personnes au sujet de prétendues infractions à la loi concernant le travail des aubains, en rapport avec la grève des mineurs de Rossland......	9-10 " ..	Chemins de fer et Canaux	10 " ..	7 mai....	7 mai.
49	Ordre : M. Erb.......	Etat indiq. le nombre de bestiaux, moutons et chevaux tués par les locom. sur tous les ch. de fer can., chaque année, dep. 1890, etc..	9-10 " ..	Chemins de fer et Canaux	10 " ..		
50	Ordre : M. Leonard...	Renseignements concern. les employés du ch. de fer Intercolonial..	9-10 " ..	Chemins de fer et Canaux	10 " ..	6 " ..	6 "
51	Ordre : M. Monk.. ...	Contrats passés avec MM. Poupore et Malone pour la construction d'un quai en aval de Montréal, et aussi pour la construction d'un quai à Sorel, et copie des devis concernant ces travaux.........	9-10 " ..	Travaux Publics........	10 " ..		
52	Ordre : M. Bordon, (Halifax)........ ..	Renseignements concernant les permis accordés au cours de l'année 1900 pour la pêche sur les huîtrières ensemencées par le gouvernement dans le havre de Shédiac.............................	9-10 " ..	Marine et Pêcheries.....	10 " ..	7 " ..	7 "

53	Ordre : M. Monk.....	Tous documents concernant la destitution d'Alphonse Thomas, maître de poste de Laprairie, Qué........	9–10 " ..	Postes..............	10 " ..	22 avril...	22 avril.
54	Ordre : M. Fowler.....	Rapport de l'inspecteur McRae sur l'enquête qu'il a faite au sujet de la plainte formulée par les sauvages de Ristigouche contre l'agent des sauvages, Peters, et les documents s'y rapportant...........	9-10 " ..	Affaires indiennes......	10 " ..	18 " ..	18 "
55	Adresse : M. Henderson..............	Relevé des deniers payés par le gouvernement fédéral à la province d'Ontario, au cours des années civiles 1900 et 1901, respectivement.	9–10 " ..	Finances..........	19 " ..	28 " ..	28 "
56	Ordre : M. Alcorn....	Tous papiers relatifs à la destitution de David Clinton, ci-devant maître de poste, Wellington, Ont........	14–15 " ..	Postes..............	15 " ..	7 mai ...	7 mai..
57	Ordre : M. Earle......	Renseignements concernant les permis de pêche à la seine, accordés pour la province de la Colombie-Britannique, en 1901..........	14–15 " ..	Marine et pêcheries.....	15 " ..	5 " ...	5 " .
58	Ordre : M. Clarke.....	Renseignements concernant les locomotives et wagons achetés pour les chemins de fer de l'Etat, chaque année, depuis le 1er juillet, 1890.	14–15 " ..	Chemins de fer et Canaux	15 " ..		
59	Adresse : M. Clarke...	Mémoires, etc., au sujet de l'érection d'un monument au général Montgomery, à Québec. Réponses à ces mémoires, etc.........	14–15 " ..	Milice et Défense..... Secrétaire d'Etat	15 " .. 22 " ..	22 avril... 28 " ..	29 avril. 28 " .
60	Adresse : M. Lemieux.	Correspondance au sujet de la conférence coloniale, concernant les appels au comité judiciaire du conseil privé........	28–29 " ..	Premier Ministre.......	29 " ..		
61	Ordre : M. Barker.....	Renseignements concernant les locomotives, voitures à voyageurs et wagons des diverses espèces inscrits sur la liste du matériel roulant de l'Intercolonial et du chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard.	28–29 " ..	Chemins de fer et Canaux	29 " ..		
62	Ordre : M. Smith (Wentworth)........	Soumissions pour le transport des malles entre Hamilton et Guelph, reçues en juin, 1901........	28–29 " ..	Postes..............	29 " ..	7 mai ...	7 mai..
63	Adresse : M. Demers (St.-Jean et Iberville)	Pétition s'opposant à la construction d'une nouvelle digue au pied de l'île Sainte-Thérèse, dans la rivière Richelieu, et autres documents relatifs à ces travaux.......	28–29 " ..	Travaux publics.........	29 " ..		
64	Ordre : M. Ball.....	Pétition demandant la destitution de M. H. Therrien, maître de poste des Grandes-Piles, Qué., et toute correspondance à ce sujet.....	28–29 " ..	Postes.............	29 " ..		
65	Ordre : M. Reid (Grenville).........	Renseignements concernant les pensions accordées à la suite de l'engagement de "Windmill," près de Prescott..........	28–29 " ..	Milice et Défense.....	29 " ..		
66	Ordre : M. Davis	Etat indiquant les sommes d'argent dépensées pour travaux sur le Saint-Laurent, entre Montréal et Québec, en vue de faire de Montréal un entrepôt national........	28–29 " ..	Travaux publics........	29 " ..		

INDEX des réponses aux adresses et aux ordres de la Chambre des Communes, session de 1902.

Auteur de la motion.	Numéro d'ordre.	Auteur de la motion.	Numéro d'ordre.
Alcorn, M.	56.	Henderson, M.	18, 55.
Ball, M.	64.	LaRivière, M.	10, 19, 35, 36.
Barker, M.	26, 27, 37, 38, 61.	Laurier, sir Wilfrid	15.
Bell, M.	17, 21.	Lefurgey, M.	12.
Bennett, M.	29, 43.	Lemieux, M.	25, 60.
Borden, M. (Halifax)	42, 52.	Leonard, M.	13, 14, 22, 45, 46, 50.
Bourassa, M.	1, 2, 3, 4, 20.	Madore, M.	33.
Campbell, M.	9.	Monk, M.	16, 24, 34, 44, 51, 53.
Clarke, M.	31, 58, 59.	Puttee, M.	23, 28, 47.
Costigan, M.	39.	Reid, M. (Grenville).	65.
Davis, M.	66.	Roche, M. (Marquette)	41.
Demers, M.	63.	Smith, M. (Vancouver)	48.
Douglas, M.	40.	Smith, M. (Wentworth)	30, 62.
Earle, M.	57.	Taylor, M.	11, 32.
Erb, M.	49.	Wilson, M.	5, 6, 7, 8.
Fowler, M.	54.		

ANNEXE D.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU CANADA,
DIVISION DES ARCHIVES, janvier 1903.

A l'honorable
Secrétaire d'État,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le compte-rendu sommaire du travail exécuté dans les différentes sections de la division des archives de votre département, pendant l'année 1902.

Section A.—Le travail, dans cette section, a été repris et a fait des progrès satisfaisants. Suivant toute apparence, il sera terminé au cours de la présente année.

Section B.—Le nombre des demandes d'informations et de documents augmente continuellement et a atteint, l'année dernière, le chiffre de deux cent soixante et treize (273). Les réponses à ces demandes ont nécessité huit cent soixante et douze (872) recherches ; dans cinq cent quatre-vingt-neuf (589) cas on a pu retrouver les pièces voulues, et dans deux cent quatre-vingt-trois cas (283), les recherches ont été sans résultat utile. Le nombre des recherches est d'un peu plus de 68 pour cent moindre que celui de l'an dernier ; mais, en réalité, elles ont exigé plus de temps et de travail, vu que la demande d'informations antérieures à 1841 a augmenté.

Sur le nombre des documents imprimés qui ont été demandés, deux cent soixante-cinq (265) étaient ici, et quarante-neuf (49) n'y étaient point. On a fourni des renseignements dans trois cent vingt-quatre (324) cas ; dans les autres deux cent trente-quatre (234) on n'a pu le faire.

Section C.—Onze mille trois cent quinze (11,315) documents ont été catalogués en la manière ordinaire, par noms, sujets et localités, puis classifiés et mis en deux mille deux cent cinquante deux liasses (2,252) différentes.

Comme il est arrivé les années passées, on a exhumé des documents d'un intérêt historique spécial. Je crois devoir mentionner entre autres, dans leur ordre chronologique, les suivants :

Plus de trois cents rapports sur l'état de l'opinion publique et les faits politiques dans le Bas-Canada, s'étendant de 1800 à 1813, et signés par différents officiers et agents du gouvernement. Parmi ces documents, une liasse mérite une mention spéciale. Elle se compose de soixante cinq lettres et papiers de John Henry, qui avait été envoyé en mission politique secrète aux Etats-Unis d'Amérique, en 1807, 1808 et 1809, par le Gouverneur général Craig.

Vingt lettres marquées "privées", quelques-unes "privée et confidentielle", adressées, sur demande, à sir George Prevost, Gouverneur-général, par le juge en chef James Monk, sur la situation politique dans le Bas-Canada, de mars 1812 à avril 1813, ont aussi de l'importance. L'une d'elles contient une opinion légale sur la loi martiale et sur l'à-propos de la déclarer absolument ou sous une forme modifiée.

En 1815, le lieutenant-colonel Fleury de Chambault et ses associés proposèrent d'établir dans les townships de l'Est une colonie de sous-officiers et soldats licenciés des régiments de DeMeuron et DeWatteville. Des lettres, mémoires, et un plan de l'établissement composent cette liasse. Les promoteurs de ce projet étaient le lieutenant-colonel Fleury DeChambault, ci-devant du 109e régiment, les capitaines Dorsonnant et Mathey, du régiment de Meuron, et les capitaines Steiger et Ployard, du régiment DeWatteville.

Des documents d'une valeur historique plus qu'ordinaire et appartenant à la même période, de 1814 à 1823, ont été catalogués et forment plusieurs liasses. Ils se rapportent à l'établissement de la colonie de la Rivière-Rouge, dans le district de l'Assiniboine par Lord Selkirk. Des difficultés étant survenues entre la Compagnie de la Baie d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest, et entre les colons blancs et certaines tribus

sauvages, et des actes de violence ayant été commis, une commission spéciale fut envoyée sur les territoires des sauvages pour faire une enquête et un rapport. Le rapport du commissaire, en date du 30 juin 1818, les témoignages pris à l'enquête, les pièces qui y ont été produites et quelques documents d'une date ultérieure ont une grande valeur pour l'histoire du commencement de la colonie de la Rivière-Rouge, aujourd'hui le Manitoba. Ce rapport couvre 314 pages, papier tellière, d'une écriture fine et serrée ; et les documents, originaux ou copies certifiées, plusieurs mille.

En 1820, le 16 octobre, Philémon Wright fit, sur demande, au comte de Dalhousie, un rapport sur les établissements situés dans un rayon de vingt milles de Hull. Il traite de la population, des écoles, des chemins, de la valeur des terres, etc. Gédeon Olmstead, Edmund Chamberlain et Trueman Waller certifient l'exactitude de ce rapport quant à l'état des chemins. La population était alors de 704.

Une lettre de Robert Christie, datée à Ristigouche, le 25 décembre 1839, établit le fait que le mouvement en faveur de l'annexion du district de Gaspé au Nouveau-Brunswick a été abandonné, les causes de ce mouvement ayant cessé.

Au cours de la même année, 1839, le comité du Commerce de Montréal,—Austin Cuvillier, président,—présenta à Sir John Colborne un mémoire sur la réglementation du cours monétaire d'après une base correcte.

Des rapports et réponses sur le même sujet par les différentes banques complètent cette liasse.

Afin d'abréger ce rapport, je ne mentionnerai qu'en passant les documents relatifs à l'arrestation de Parent et Fréchette, propriétaire du journal *Le Canadien*, de Québec, en décembre 1838, et les rapports de divers magistrats stipendiaires du Bas-Canada sur la condition politique de leurs districts respectifs.

Dans le cours du mois de mars, les papiers relatifs aux convicts de 1897 ont été remis au bureau des Archives ; ceux de la division de la correspondance du département pour l'année 1895, l'ont été en mai. On a procédé immédiatement à l'inventaire de ces deux livraisons.

La bibliothèque s'est accrue de 796 volumes et brochures dans le cours de l'année.

Le tout respectueusement soumis,

A. AUDET,
Conservateur des archives.

ANNEXE E.

LISTE des passeports délivrés depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1902.

Ah Yook.
Aitcheson, W. J.
Allan, A. A.
Allan, J. D.
Allan, R. A.
Alloway, W. F.
Arnoldi, Mlle E. M.
Barrett, J. K. et sa femme.
Bate, Mlle C. B.
Bate, Mlle M. A.
Berthelot, Mme J. E.
Black, H. B. et sa femme.
Bloomfield, D.
Bloomfield, H.
Bock Can.
Boulton, Mlle B.
Bourgeois, S.
Brunet, A.
Buchanan, M. A.
Bull, Mlle L. A.
Butchart, R. P.
Calvin, Dr A. R.
Campbell, Mlle E.
Carlisle, Mme W. A.
Chandler, W. H. et famille.
Chong Gong.
Choquet, F.-X.
Chu Len.
Clemesha, Mme J. W.
Clemesha, Mlle M.
Clouston, Mlle M.
Clouston, Mlle O.
Clouston, Mlle P.
Coffin, T. C.
Dawson, B.
Decatur, G. S.
Dionne, A.
Earle, W. E.
Eby, Mlle N. E.
Espinosa, L.
Fauquier, E. F.
Fauquier, G. E.
Fletcher, R. H.
Fleury, W. J.
Friedman, A.
Friedman, S.
Gibbon, G. S.
Gibson, l'hon. Wm.
Gong Ming.
Gow, Walter.
Gruner, H.
Gualco, Mme Josephine.
Harris, Mlle P.
Hartwick, S.
Hassack, J. A.
Haney, M. J., et sa famille.
Hong Niey.
Hume, Mlle E.
Ing Nong.
Jopling, Mlle F. M.
Junkin, J. F. et femme.
Kerby, A. F.
Killbourn, J. M. et sa femme.
Kinasz, P.
King, Mlle B.
King, Mlle H. G.
Klahr, Mlle S.
Kloepfer, W. J.
Kredba, S. A.
Kum Jow Lee Dye.
Langlois, H.
Larue, E.
Lauder, W. J.
Law, A. Soong.
Lee Chung.
Lee Fong.
Lemoine, G. et sa famille.
Lentz, Mme E.
Lloyd, G. W.
Loewen, D.
Lypstadt, Louis.
Macdonald, D.
MacIntyre, E. J.
Mackenzie, Mlle E. A.
Mackenzie, Mme M. A. H.
Mackinnon, S. F.
Madore, J. A. C.
Meighen, F. A.
Melville, Mlle M. W.
Meredith, H. V. et sa femme.
Meredith, J. S.
Mishkin, J.
Minnes, Mme A.
Minnes, Mlle A. L.
Minnes, Mlle G. G.
Moodie, Jas.
Morris, W. D. et sa femme.
Mulligan, Mlle A.
Mullin, J. W.
McHugh, Wm. et sa femme.
Oliver, J. B.
Osler, H. F.
Pagnuelo, M.
Paterson, l'hon. W. et sa femme.
Piskliwec, W.
Pong Quong.
Price, H. E.
Quong Ying.
Rhodes, A.
Ridley, rév. Wm.
Riley, E. W.
Robinovich, I. M.
Robinovich, J. B.
Roy, J. E
Ryrie, H.
Scott, Mlle J. H.
Short, Mlle A.
Sicotte, L. W.
Sing Hoey.
Temniak, J.
Tory, J. C.
Wallace, O. C. S.
Weymelka, A. J.
White, P. G.
Whiting, I. C.
Winter, W.
Wolff, Mme R.
Yee Hock Gan.

RÈGLEMENT RELATIF AUX PASSEPORTS.

1. Les demandes de passeports doivent se faire par écrit et être adressées, sous enveloppe close, à "l'honorable Secrétaire d'Etat, Ottawa."

2. Le prix du passeport, quel que soit le nombre des personnes nommées, est de $4. Cette somme doit accompagner la demande. On n'accepte pas de timbres-poste.

3. Le passeport n'est accordé qu'aux sujets nés britanniques et aux personnes naturalisées en Canada. Une femme mariée est censée sujette de l'Etat dont sont mari est sujet lors de la demande. La durée du passeport n'est pas limitée ; son porteur peut donc s'en servir en tout temps et dans tous ses voyages en pays étrangers. Si le requérant est un "sujet britannique par naturalisation," il doit être désigné sous ce titre dans le passeport.

4. Les passeports s'accordent aux personnes connues du Secrétaire d'Etat, ou qui lui sont recommandées par quelqu'un de sa connaissance ; ou sur la demande d'une ban_

que établie par charte en Canada ; ou sur la production d'un certificat d'itendité, que l'on peut obtenir au Département et qui doit porter la signature d'un maire, magistrat, juge de paix, ministre de la religion, médecin, chirurgien, *solicitor* ou notaire résidant en Canada. En certains cas, le requérant doit, outre ce certificat d'identité, en fournir un de naissance.

5. Si le requérant est sujet britannique par naturalisation, il lui faut transmettre au département du Secrétaire d'Etat son certificat de naturalisation, avec le certificat d'identité qu'il a reçu ; son certificat de naturalisation sera renvoyé, a compagné du passeport, à la personne ayant donné le certificat d'identité, pour qu'elle fasse signer en sa présence le passeport à ce sujet britannique naturalisé.

6. Le département du Secrétaire d'Etat ne peut délivrer de passeport à celui qui est déjà en pays étranger. En pareil cas, il faut s'adresser à la mission ou au consulat britannique le plus proche. Point de délivrance de passeport, en pays étranger, à un sujet britannique colonial par naturalisation, que pour aller directement au Royaume Uni ou à la colonie où il a été naturalisé.

7. Le porteur d'un passeport délivré par le Secrétaire d'Etat doit s'empresser de le signer après l'avoir reçu. Sans cette signature, le visa pourra être refusé ou la validité du passeport pourrait être contestée en pays étranger.

8. Les voyageurs qui ont l'intention de visiter l'Empire Russe, les Etats Turcs, le Royaume de Roumanie, la Perse, le Vénézuéla ou Haïti, à quelque époque que ce soit, doivent d'abord faire viser leurs passeports au consulat russe, turc, roumain, persan, vénézulien ou haïtien le plus proch , selon le cas. Voici les adresses de ces consulats à Londres :—Consulat russe, 17, Great-Winchester-Street, E.C. ; Consulat général de la Sublime Porte, 29, Mincing-Lane, E.C. ; consulat général de Roumanie, 68, Basinghall-Street, E.C. ; Consulat général de Perse, 20, Victoria-Street, S.O. ; consulat Vénézuélien, 31, King-William-Street, E.C. ; Consulat Haïtien, 32, Fenchurch-Street, S. O , ou à tout autre consulat de Russie, Turquie, Roumanie, Perse, Vénézuala, Haïti, dans le Royaume-Uni. Les voyageurs se rendant dans tout autre pays, n'ont pas besoin d'obtenir le visa de ses agents diplomatiques ou consulaires, si ce n'est par mesure de précaution, ce qui est recommandé dans le cas de passeports de date ancienne.

N.B.—Bien que les sujets britanniques puissent aujourd'hui entrer librement dans la plupart des pays étrangers et sans passeports, et que, d'ailleurs, les règles en matière de passeports aient perdu de leur rigueur, on recommande cependant aux sujets coloniaux britanniques, au moment de visiter des pays étrangers, de se munir de passeports ; car, même là où ceux-ci ne sont pas obligatoires, ils sont encore utiles en offrant aux porteurs un prompt moyen d'établir leur identité, notamment lorsqu'ils ont à réclamer des lettres poste restante. Pour résider en Allemagne et en Suisse, ce passeport est indispensable.

Note.—Les sujets britanniques par naturalisation sont prévenus qu'ils n'ont droit à la protection britannique sur le territoire de leur pays d'origine, que s'ils ont cessé d'être sujets de ce pays de la façon prescrite par sa législation ou en vertu d'un traité ou d'une convention à cet effet.

RÈGLES À OBSERVER RELATIVEMENT AUX PASSEPORTS A L'ÉTRANGER.

Allemagne (Empire d').—La possession d'un passeport n'y est pas obligatoire ; mais, comme le voyageur peut être appelé en tout temps à établir son identité, il fait bien de s'en pourvoir, surtout s'il a l'intention de séjourner plus ou moins longtemps dans le pays. Les enfants qui sont envoyés aux écoles d'Allemagne doivent être munis d'un passeport.

Amérique centrale.—La possession de passeports y est utile aux voyageurs, pour leur sûreté personnelle et pour prouver leur identité.

Costa-Rica.—Point de règles à observer.

Guatémala.—Les étrangers qui y séjournent doivent présenter au bureau des affaires étrangères de la république, un passeport visé par l'agent diplomatique ou consulaire de leur pays natal sur les lieux.

Honduras.—Point de règles à observer, qu'en temps de troubles.

Nicaragua.—*Idem.* Cependant, pour quitter le pays il faut obtenir un passeport local du ministère de la Guerre.

Salvador.—Les voyageurs doivent être porteurs de passeports ; en outre, ils doivent en obtenir du gouverneur de Salvador. (Ces derniers coûtent 25 *cents.*)

Argentine (République).—Point de règles à observer. Les personnes nées dans les États de Sa Majesté, qui ont l'intention de séjourner dans la république, même pour un court espace de temps, doivent obtenir d'un consulat britannique dans la république un certificat de nationalité pour se faire identifier et être exemptées du service militaire.

Il est désirable que les personnes qui ont l'intention de voyager dans la république se munissent de ce certificat qui est délivré sur demande personnelle et sur production du certificat de naissance.

Autriche-Hongrie.—Encore que le passeport n'y soit pas toujours légalement nécessaire, le voyageur fait bien de se pourvoir. Pour séjourner, il lui faut avoir un passeport ou autre semblable pièce qui prouve son identité.

Belgique.—Il est utile d'avoir un passeport. Pour séjourner, il faut s'inscrire au bureau de police de l'arrondissement. Le passeport est admis comme preuve d'identité.

Bolivie.—Voir *Pérou.*

Brésil.—Le passeport n'y est pas absolument nécessaire ; mais les voyageurs font bien de l'avoir pour établir leur identité. Celui qui a l'intention de séjourner doit faire inscrire son nom et son adresse au consulat britannique le plus proche.

Bulgarie.—Le voyageur doit être muni d'un passeport de date récente. Nulle nécessité d'un visa par un fonctionnaire du pays. Ceux qui séjournent doivent se pourvoir chaque année d'un certificat d'inscription d'après l'arrêté du conseil ottoman.

Chili —Point de règles à observer.

Chine.—On n'a pas besoin de passeport dans les ports ouverts. Pour aller dans l'intérieur, il faut avoir d'un consul britannique un passeport spécial, qui est valable pour une année. (Coûte 2 piastes 25c.)

Colombie.—Nul besoin de passeports pour entrer dans ce pays ; mais tout sujet britannique doit s'en procurer un s'il y veut séjourner quelque temps. Il y a des règles spéciales quant aux passeports qui sont exigés des immigrants sans moyens pécuniaires.

Corée.—Nul besoin de passeports dans un rayon de 100 li (33 milles) des ports ouverts. Les personnes voyageant dans l'intérieur doivent obtenir un passeport par l'entremise du consul britannique. (Coûte 3·50 yen, environ 7 s.)

Cuba.—Bien que le passeport n'y soit pas légalement nécessaire, le voyageur fait bien de s'en munir. Celui qui a l'intention de séjourner à Cuba pendant quelque temps doit faire inscrire son nom au consulat général britannique.

Danemark.—Point de règles à observer. Mais la police peut exiger un passeport ou autre semblable pièce des personnes acceptant de l'emploi en Danemark, avant de leur délivrer un "opholdsbog" (livret de situation), ainsi que des artistes de music-hall.

Islande.—Aucune règle à observer.

Saint-Thomas.—Aucune règle à observer. Cependant, en quittant l'île il faut être pourvu d'un passeport local. Le coût varie suivant la destination.

Dominicaine (République).—Le passeport est nécessaire. En outre, pour quitter le pays, il faut obtenir un passeport dominicain, lequel coûte £1 environ.

Egypte.—Les lois ne demandent pas de passeports ; mais les voyageurs feront bien du s'en pourvoir. Pour le voyage dans les autres parties de l'empire Ottaman, voir *Turquie.*

Equateur.—Voir *Pérou.*

Espagne.—On conseille fortement aux voyageurs de se munir de passeports. Le visa d'un consul espagnol n'est pas nécessaire ; mais il peut être utile à ceux qui visitent les villes de province et les campagnes.

Dans la province de Barcelone, les sujets britanniques doivent, à leur arrivée, représenter personnellement leurs passeports au consul de Sa Majesté, lequel leur délivrera alors un certificat qu'ils devront présenter, dans les vingt-quatre heures de leur entrée dans Barcelone, au bureau du gouverneur civil (dans les villes de provinces et villages, au bureau du maire) afin que leurs noms, désignation, etc., soient inscrits. Faute de se conformer à ce règlement, on s'expose à l'amende, quelquefois à l'expulsion.

Iles Canaries.—Point de règles à observer.

États-Unis.—Point de règles à observer.

Hawaï.—Point de règles à observer.

Philippines —Pas besoin de passeports.

Porto-Rico.—On conseille aux voyageurs de se munir de passeports.

France.—La possession d'un passeport sauvera des inconvénients au voyageur, vu qu'on y peut en tout temps exiger qu'il prouve son identité.

Pour demeurer en France, ou y exercer une profession ou une industrie, il faut faire à la mairie de la commune, dans les premiers jours de son arrivée, une déclaration donnant détails au sujet de la famille, nationalité, profession, etc.

Algérie.—Mêmes prescriptions qu'en France.

Guyane française.—Mêmes prescriptions qu'en France.

Madagascar.—Le voyageur fait bien de se munir d'un passeport.

Martinique (La).—La loi exige un passeport, mais on l'applique rarement.

Nouvelle-Calédonie.—Il est utile d'avoir un passeport, à cause de l'établissement pénal dans l'île.

Réunion (Ile de la).—Point de règle concernant les Européens.

Saïgon.—*Idem.*

Taïti.—*Idem.*

Tunis.—Comme en France.

Grèce.—Les personnes qui entrent en ce pays par la frontière de terre sont seules tenues d'avoir un passeport.

Haïti.—Le voyageur doit en arrivant exhiber au bureau de port un passeport (visé par le consul haïtien) ; il doit aussi le présenter et faire enregistrer au consulat britannique le plus voisin. Lorsqu'il quitte l'île, il lui faut avoir le visa d'un consul britannique, ainsi que le visa du commandant de la place. (Coûte environ 2 s.)

Hollande.—Un passeport n'est pas strictement nécessaire, mais utile au voyageur pour prouver son identité.

Guyane hollandaise : Curçao et dépendances.—Point de règles à observer. Il est utile aux voyageurs de se munir de passeports pour prouver leur nationalité.

Indes orientales hollandaises.—Les voyageurs, à leur arrivée, doivent s'inscrire au bureau de l'autorité locale principale. Pour pénétrer à l'intérieur des îles, ou pour la résidence, ils doivent aussi obtenir des autorités locales un passeport, au sujet duquel le consul britannique devrait être consulté.

Italie.—La possession d'un passeport n'est pas obligatoire ; seulement, le voyageur peut être invité en tout temps à justifier de sa qualité et à prouver son identité.

Eretrea.—Le voyageur se rendant dans les colonies italiennes doit, à moins d'avoir des lettres spéciales de recommantion pour les autorités, se munir d'un passeport, et obtenir le visa d'un consul italien.

Japon.—Le voyageur fait bien de se munir d'un passeport.

Libérie.—Le voyageur n'a pas besoin de passeport. Ceux qui y s'éjournent doivent, pour en partir, avoir un passeport, qui est délivré par le secrétaire d'Etat de la république. (Prix, 50 centins.)

Mexique.—Point de règles à observer.

Monténégro.—Point de prescriptions spéciales. Mais il est nécessaire, pour parcourir les territoires turcs et autrichiens, d'avoir un passeport régulièrement visé.

Maroc.—Le voyageur fera bien de se munir d'un passeport, qui est quelquefois nécessaires *e. g.* pour voyager à l'intérieur ou pour s'embarquer sur les steamers français à destination d'Oran. Celui qui veut aller dans l'intérieur, fait bien de consulter le

ministre de Sa Majesté à Tanger, ou le consul britannique du district par lequel il va passer.

Les sujets britanniques résidant pendant plus d'un mois au Maroc doivent, en vertu de l'arrêté du conseil du Maroc de 1889, se faire inscrire au consulat britannique.

Muscate.—Point de règles à observer. Il y a du danger à voyager dans l'intérieur sans une escorte armée.

Paraguay.—Pas de règles à observer. Les autorités locales n'exigent des étrangers ni passeports, ni certificats de nationalité. Les personnes voyageant dans l'intérieur feront bien, cependant, de se munir de passeports.

Pérou, Equateur et Bolivie.—Le passeport n'est pas absolument nécessaire ; mais il est bon cependant d'en avoir un, afin de pouvoir, en cas de troubles civils, obtenir un certificat de nationalité d'un agent diplomatique ou consulaire britannique.

Perse.—Il faut, en entrant dans le pays, montrer un passeport revêtu du visa d'un agent consulaire persan, et le faire contresigner par le fonctionnaire persan voyant aux passeports, avant de quitter le pays.

Portugal.—Les voyageurs font bien de se munir de passeports. Il faut, pour séjourner, faire preuve de sa nationalité ; et, en cours de voyage, le passeport sauve de beaucoup d'ennuis.

Açores.—Le passeport n'y est nécessaire qu'en temps de danger public.

Iles du Cap-Vert.—Les passeports ne sont pas absolument nécessaires, sauf en temps de danger public ; mais ils sont utiles par le fait que tous les étrangers doivent aller personnellement s'inscrire au bureau du maire aussitôt possible après leur arrivée.

Loanda.—Passeport nécessaire.

Madère.—Point de règle en vigueur.

Mozambique.—Le voyageur doit se munir d'un passeport.

Roumanie.—Ceux qui vont en Roumanie doivent se pourvoir d'un passeport revêtu du visa d'un consul roumain résidant dans le Royaume-Uni. Aussitôt arrivés il faut qu'ils se procurent le visa de la légation britannique ou d'un consulat britannique, puis, dans les vingt-quatre heures de leur arrivée, qu'ils demandent aux autorités roumaines un permis de séjour. S'ils doivent être dans le pays moins de huit jours, ils sont dispensés de cette formalité ; et la permission, en ce cas, est énoncée sur le passeport par les fonctionnaires de la police à la frontière.

Russie.—Les personnes qui veulent visiter la Russie doivent avoir des passeports revêtus du visa d'un agent diplomatique ou consulaire russe. Sans ce visa, il ne leur serait pas permis d'y entrer. Le visa est refusé aux voyageurs de la religion judaïque, à moins qu'ils ne soient banquiers, ou qu'ils n'occupent une très haute position sociale.

Le passeport donne la faculté de séjourner dans le pays durant six mois, au terme desquels il faut l'échanger à la préfecture de Saint-Pétersbourg ou à la chancellerie d'un gouverneur de province, pour un "billet de séjour" russe, qui se renouvelle annuellement.

Le billet de séjour coûte de 7r. 15c. à 1r. 29c. Ce billet, à son premier renouvellement, doit être représenté au fonctionnaire de police local pour qu'il y mette l'inscription ou visa. En cas de non-renouvellement du billet de séjour, à l'expiration du temps, une amende est infligée.

Il faut, lorsqu'on quitte la Russie, obtenir un certificat de la police ; ou si le séjour a duré plus de six mois, il faut remettre le billet de séjour, sur quoi le passeport est rendu à son propriétaire, accompagné de l'autorisation nécessaire de départ.

Serbie.—Les voyageurs doivent être munis de passeports en due forme, afin d'établir leur identité et leur nationalité. Il ne leur sera pas permis d'entrer dans le pays sans passeports. Le visa d'un consul serbe n'est exigé que des personnes entrant en Serbie par la Turquie. Il n'est pas nécessaire lorsque les voyageurs traversent la Serbie sans s'y arrêter.

Siam.—Point de prescriptions spéciales ; mais les sujets britanniques doivent s'inscrire au consulat général britannique dans le délai d'un mois à compter de leur arrivée. Pour voyager dans l'intérieur, il faut un passeport délivré par l'administration siamoise. L'inscription coûte 2s. 6d. et le passeport 2s.

Suède et Norvège.—Point de règle à observer.

Suisse.—Il faut être porteur d'un passeport ou autre semblable pièce pour obtenir un " permis de séjour ", que les personnes ayant l'intention de demeurer en Suisse doivent prendre à leur arrivée. Les enfants qui sont envoyés aux écoles de Suisse, doivent être pourvus de passeports.

Tripoli.—Comme en Turquie.

Turquie ou Empire Ottoman.—On n'y entre pas sans un passeport visé par un agent consulaire turc. Les sujets britanniques, pour parcourir ensuite la Turquie, doivent en obtenir la permission par l'intermédiaire d'un consul britannique. Au départ du pays, il leur faut avoir le visa d'un consul britannique.

Uruguay.—Point de règle en vigueur concernant les Européens. Cependant, on conseille aux voyageurs de se munir de passeports pour prouver leur nationalité, en cas de besoin.

Venézuela.—Les voyageurs doivent être munis de passeports visés par un agent consulaire venezuelien.

Zanzibar.—Point de règle à observer.

ANNEXE F.

LISTE DES INSTITUTEURS CANADIENS EMPLOYÉS DANS LES ÉCOLES DES COLONIES DU TRANSVAAL ET DU FLEUVE ORANGE.

Nom.	Adresse.	Nom.	Adresse.
Principal Eldon Mullin, M. A.	Frédéricton, N.-B.	M. C. H. Acheson	Millington, P.Q.
Mlle Mullin	"	Mlle Mabel K. Coffey	Cookshire, P.Q.
" Clara Bridges	"	" Sylvia B. Lee	Montréal, P.Q.
" Bessie Bridges	"	" Jessie Fleet	"
" Florence J. Wilkinson	Toronto, Ont.	" E. E. MacBurney	Québec, P.Q.
" Augusta E. Hoover	Toronto-Junction, O.	" Ellen Maud Graham	Bridgewater, N.-E.
" Berta Brydon	Nobleton, Ont.	" Bertha B. Hebb	Halifax, N.-E.
" Katharine McLennan	Toronto, Ont.	" Margaret W. DeWolfe	Walton, N.-E.
" Edna E. O'Brien	Nobleton, Ont.	" Ella Done Crandall	Dartmouth N.-E.
" E. Maud MacFarlane	Toronto, Ont.	" Emma Ellis	Hopewell, N.-E.
" Eleanor Yenn	Peterborough, Ont.	" Blanche MacDonald	Stellarton, N.-E.
" Margaret D. Scott	Toronto, Ont.	" Ellen M. Mackenzie	Chatham, N.-B.
" Davina Rodger	Belwood, Ont.	" Mabel V. Elliott	Kingston, N.-B.
" Libbie Rodger	"	" Sophy M. Pickle	Fredericton, N.-B.
" Sarah E. Drysdale	Perth, Ont.	" Ida E. McLeod	"
" Florence Randall	Ottawa, Ont.	" Winnifred Johnston	St-Jean, N.-B.
" Annie Moulton	Gananoque, Ont.	" Annie J. Burns	"
" Julia Urquhart	Ottawa Ont.	" Agnes L. Carr	Summerside, I.P.-E.
" Ruby M. Rothwell	"	" Clara G. Arbuckle	Charlottetown, I.P-E
" Georgie A. Grant	Newington, Ont.	" Maude L. Bremner	"
" Isabel Perry	Montréal, P.Q.	" Grace Dutcher	Winnipeg, Man.
" Sarah L. Abbott	"	" Edith A. Murray	Portage la Prairie, M.
" Annie L. Briggs	Sussex, N.-B.	" Susan Younghusband	Moncton, N.-B.

NOTE.—Mlle Amy Iddles et Mlle Yerxa, de Saint-Jean, N.-B., ont été engagées comme institutrices et s'embarqueront pour leur destination en avril prochain.

ANNEXE G.

LISTE DES DROITS À PAYER POUR LETTRES PATENTES D'INCORPORATION EN VERTU DE L'"ACTE DES COMPAGNIES, 1992", ÉTABLIE PAR L'ARRÊTÉ DU CONSEIL DU 11 JUIN 1902.

Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $20,000, ou moins de $20,000	$ 50
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie excède $20,000 et est moindre que $50,000	150
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $50,000 ou plus, et moindre que $100,000	200
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $100,000 ou plus, et moindre que $150,000	225
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $150,000 ou plus, et moindre que $200,000	250
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $200,000 ou plus, et moindre que $300,000	300
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $300,000 ou plus, et moindre que $400,000	325
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $400,000 ou plus, et moindre que $500,000	350
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $500,000 ou plus, et moindre que $600,000	375
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $600,000 ou plus, et moindre que $700,000	400
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $700,000 ou plus, et moindre que $800,000	425
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $800,000 ou plus, et moindre que $900,000	450
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $900,000 ou plus, et moindre qu'un $1,000,000	475
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $1,000,000	500
Pour chaque million de piastres de capital-actions ou fraction de cette somme, en sus	100
Pour lettres patentes supplémentaires pour augmenter le capital-actions de la compagnie, le droit sera selon le susdit tarif, mais sur l'augmentation seulement.	
Pour lettres patentes supplémentaires pour tout autre chose que l'augmentation du capital, un droit de	100

ANNEXE H.

TARIF APPLICABLE AUX PERMIS DÉLIVRÉS AUX COMPAGNIES OU CORPORATIONS BRITANNIQUES OU ÉTRANGÈRES, QU'ILS AUTORISENT A EXERCER L'EXPLOITATION DE MINES DANS LES TERRITOIRES DU YUKON ET DU NORD-OUEST.

Lorsque le capital de la compagnie requérante sera de $1,000,000.	$500
Pour chaque million additionnel, elle aura à payer $100 de plus.	
Lorsque le capital social sera de $500,000 ou plus, et de moins de $1,000,000	300
Lorsqu'il sera de $200,000 ou plus, et de moins de $500,000	250
" $100,000 ou plus et de moins de $200,000	200
" de plus de $40,000 et de moins de $100,000	150
" de $40,000 ou au-dessous	100

ANNEXE I.

TARIF DES DROITS PAYABLES POUR LES COMMISSIONS DÉLIVRÉES AUX FONCTIONNAIRES PUBLICS, APPROUVÉ PAR ARRÊTÉS DU CONSEIL LE 19 FÉVRIER 1886 ET LE 7 SEPTEMBRE 1893.

1. Pour les commissions de lieutenant-gouverneur, ministre de la Couronne, juge de toute cour, juge junior, député de ministre et conseil du Roi—$20.

2. Pour les commissions délivrées à des fonctionnaires ou autres recevant un salaire de $1,000 ou plus—$15.

3. Pour les commissions délivrées à des fonctionnaires ou autres recevant un salaire de $400 à $1,000—$8.

4. Pour les commissions délivrées à des fonctionnaires ou autres recevant un salaire de $100 à $400—$5.

5. Pour les commissions délivrées à des fonctionnaires ou autres recevant un salaire de $100, ou à des personnes nommées à un emploi public qui reçoivent pour leur rétribution des honoraires—$4.

Pour les commissions de solliciteur général du Canada, de tout fonctionnaire au service de la Couronne, qui peuvent recevoir $3,000 ou plus de traitement – $20.

Le tarif ci-dessus s'applique aux commissions expédiées sous le grand ou le petit sceau.

Aucune commission, aucun document ne sera délivré par le département du Secrétaire d'Etat qu'après que le droit, s'il y en a un, aura été versé.

N.B.—Il n'est point perçu de droits pour les commissions chargeant des commissaires de faire enquête sur des matières intéressant le public. (A.C., 5 décembre 1891.)

ANNEXE J.

RÈGLEMENT ET TARIF ÉTABLIS SOUS L'AUTORITÉ DE L'ACTE CONCERNANT LES COMPAGNIES DE PRÊT.

Les personnes qui désirent obtenir des lettres patentes sous l'empire de cet Acte donneront, en la *Gazette du Canada*, un avis de deux semaines de leur intention d'en faire la demande ; cet avis devra énoncer :—

(*a*) Les noms en toutes lettres, l'adresse et la profession des membres du bureau de direction proposé, avec mention spéciale d'au moins trois des demandeurs qui doivent composer le bureau provisoire.

(*b*) Le nom proposé de la compagnie, qui ne devra pas être celui d'une compagnie ou société connue, ou d'un particulier connu, ni un nom sous lequel s'exerce quelque entreprise d'affaires connue, ou qui y ressemblerait de façon à tromper ou à causer de la confusion. Un nom existant peut, cependant, se donner en entier ou en partie, du consentement de la compagnie ou de la personne y ayant droit ; et le nom d'une compagnie existante dont il s'agit d'acquérir les franchises et les biens, peut se donner aux pétitionnaires, si le Gouverneur en conseil estime que cette compagnie a tout droit à ce nom.

(*c*) Le lieu en Canada où sera établi le siège principal de la compagnie.

(*d*) L'objet pour lequel la charte est demandée.

(*e*) Le montant du capital-actions proposé, le nombre des actions et le montant de l'action.

Dans les deux mois, au plus tard, après la dernière insertion de cet avis, les pétitionnaires pourront présenter au Gouverneur en conseil, par la voie du Secrétaire d'État, leur pétition en obtention des lettres patentes.

Cette pétition contiendra les faits énoncés dans l'avis inséré à la *Gazette du Canada*, et sera appuyée d'affidavits ou déclarations statutaires sous l'autorité de l'*Acte de la preuve en Canada*, à l'effet d'établir :—

(*a*) Que le nom proposé n'est point susceptible d'objection dans le sens ci-haut indiqué.

(*b*) Que l'avis donné, pour satisfaire aux prescriptions précédentes, est suffisant.

(*c*) Que la pétition et les faits y énoncés sont conformes à la vérité et suffisants ; et les signatures des pétitionnaires devront être certifiées par un affidavit ou une déclaration statutaire du témoin de la signature.

Un notaire, un juge de paix ou un commissaire autorisé à recevoir les affidavits, seront des personnes compétentes pour recevoir l'affidavit, affirmation ou déclaration qu'exige cet Acte, ou le règlement établi sous son autorité.

Suit le tarif des droits payables pour les lettres patentes en vertu de cet Acte :—

(*a*) Lorsque le capital proposé sera de $100,000—$200.

(*b*) Lorsqu'il sera de plus de $100,000 et de moins de $1,000,000—$200 ; et, pour chaque somme de $10,000 ou toute fraction de cette somme en sus de $100,000—$2.50.

(*c*) Lorsque le capital proposé sera de $1,000,000—$500.

(*d*) Lorsqu'il sera de plus de $1,000,000—$500 ; et, pour chaque somme de $10,000 ou toute frac ion de cette somme en sus de $1,000,000—$5.

Le département du Secrétaire d'Etat ne procédera à l'expédition des lettres patentes en vertu de cet Acte qu'après que le droit aura été payé.

Le Secrétaire d'Etat est chargé de l'exécution de cet Acte en ce qui concerne la délivrance des lettres patentes.

Après que les lettres patentes auront été accordées conformément à l'Acte, le Secrétaire d'Etat en donnera immédiatement avis dans la *Gazette du Canada ;* et la compagnie que cet avis concerne, le fera insérer, par quatre différentes fois, dans au moins un journal du comté, de la ville ou localité de la situation de son siège principal.

ANNEXE K.

LISTE DES PERSONNES À QUI ONT ETÉ DÉLIVRÉS DES PERMIS DE DÉBARQUEMENT DANS LE SUD-AFRICAIN.

Duncan Campbell Robertson, Edmonton, T. N.-O.
Harold F. R. Willoughby, Elora, Ont.
Edward St. John Mallock, Ottawa, Ont.
Warren Baker, Halifax, N.-E.
Robert W. B. Eustace, Moosomin, T. N.-O.
Thomas Easton Howell, Montréal.
Milton Cox Skinner, Ottawa, Ont.
John Wolff, Montréal.
René Pothier Doucet, Montréal
Joseph Dumesnil, Belleville, Ont.
William W. Mills, Belleville, Ont.
Thomas Percival Galt, Toronto, Ont.
Walter Webb, Westmount, P.Q.
Cecil James Dutton, Lachine, P.Q.
James George Jardine, Toronto, Ont.
Edward Blake Jardine, Toronto, Ont.
Thomas Kennedy, Montréal.
Charles John Dougall, Toronto, Ont.
Edwin Keith Merkley, Morrisburg, Ont.
Charles M. Kittson, Montréal.
William A. Bickerdike, Montréal.
Mme Ambrose Adams, Victoria, C.-B.
William J. Trezona, Rossland, C.-B.
George Jeptha Ross, Sydney, N.-E.
William Henry Wells, Wingham, Ont.
Patrick Wells, Wingham, Ont.
Harry F. Donkin, Truro, N.-E.
William Martin, Sydney, N.-E.
F. L. Knowlton, Ottawa, Ont.
D. J. Broderick, Ottawa, Ont.
Mme Ann Richards, Nanaimo, C.-B.
A. F. Carter, Simcoe, Ont.
Mme M. E. King, Rossland, C.-B.
S. Foreman, Toronto, Ont
Charles Rubin, Montréal.
Eli Rubin, Montréal.
W. E. Tinley, Montréal.
Mlle M. Stevens, Dunnville, Ont.
Stanley D. Addison, Hamilton, Ont.
Louis H. Dawson, Montréal.
Annie M. Pierce, London, Ont.
Addie A. Pierce, London, Ont.
Harold Kingsmill, Toronto, Ont.
F. J. Scott, Winnipeg, Man.
Robert J. Day, Brittonville, P.Q.
Henry Pickleman, Montréal.
Mlle S. M. Mortimer, St.-Catherine, Ont.
Philip Pickleman, Montréal.
Mme G. M. Kittson, Montréal.
James C. Fraser, Ashdale, N.-E.
Solime Kushner, Granby, P. Q.
Abraham Sherman, Windsor, Ont.
Mme Olive Currie, Templeton-Est, P. Q.
J. H. Johnson, Colenso, Ont.
W. E. Earle, St.-Jean, N.-B.
Mlle C. Gillespie, Cannington, Ont.
M. G. Hurd, Sunderland, Ont.
P. Macdonald, Montréal.
G. A. Gifford, London, Ont.
Mlle Ethel Foulds, Sarnia, Ont.
F. J. Fahey, Hamilton, Ont.
Harry Moore, Guy's River, N.-E.
W. Peddie, Montréal.
Arthur S. Purves, Bedford Row, Londres, Angleterre.
Abraham Harris, Hamilton, Ont.
Sam Harris, Hamilton, Ont.
John J. McKenzie, Sault Ste-Marie, Ont.

ANNEXE L.

LISTE des fonctionnaires, commis et employés du secrétariat d'Etat, avec la date de leur première nomination, leur rang et leurs appointements respectifs.

Nom.	Rang.	Date de la première nomination.		Appointements.
				$ c.
Pope, Joseph, C.M.G.	Sous-secrétaire d'Etat et sous-registraire général du Canada	3 déc.	1878	3,200 00
	Division de la correspondance.			
Pelletier, Philippe	Premier commis	1er mars	1888	2,400 00
Colson, Frederick	Commis de 1re classe et comptable	20 janv.	1885	1,800 00
Emond, Gustave	Commis de 1re classe	8 déc.	1880	1,800 00
Waters, John Francis, M.A.	"	9 sept.	1885	1,750 00
Roy, Henri	Commis de 2e classe	3 mai	1881	1,400 00
Harrison, Edward	"	30 juill.	1882	1,400 00
Nicholson, M. Vernon C.	"	10 "	1879	1,400 00
*Foran, William	"	1er "	1890	1,400 00
Brophy, Arthur A.	"	18 "	1900	1,200 00
	Secrétaire privé du ministre	19 jan.	1897	600 00
Steele, Evelyn Y.	Commis de 2e classe cadette	1er nov.	1885	1,000 00
Dubé, L. J. Arthur	"	1er juill.	1890	900 00
Baker, Frederick M	"	7 fév.	1891	900 00
†Paradis, Eugène	"	18 août	1893	850 00
	Division de l'enregistrement.			
Storr, Ira William	Commis de 1re classe	20 oct.	1873	1,800 00
Learoyd, Arthur Gilpin	"	20 oct.	1873	1,700 00
Kirwan, Philip Treacy	"	10 sept.	1878	1,700 00
Drouin, Alphonse	"	18 avril	1885	1,550 00
Arcand, Arthur	Commis de 2e classe	1er juill.	1890	1,400 00
McDonald, Donald D.	"	1er oct.	1878	1,400 00
Aumond, Telmont	"	1er juill.	1883	1,250 00
Globensky, Lambert F	Commis de 2e classe cadette	1er août	1887	1,000 00
	Division des archives.			
Audet, Alphonse	Premier commis et conservateur des archives	12 fév.	1879	2,400 00
Audet, François J.	Commis de 2e classe cadette	1er "	1888	1,000 00
Archambault, Alfred	"	31 août	1891	750 00
	Messager.			
Ricard, Urgel	Messager	20 déc.	1886	560 00

* Reçoit en outre $250 par année comme secrétaire du bureau des examinateurs du service civil.
†Reçoit aussi $100 par année à titre d'aide du secrétaire du bureau des examinateurs du service civil.

DOCUMENTS

SE RATTACHANT À LA

CONFÉRENCE

ENTRE LE

MINISTRE DES COLONIES ET LES PREMIERS MINISTRES DES COLONIES AUTONOMES

CONFÉRENCE COLONIALE, 1902

Juin à Août

IMPRIMÉS PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1904

[N° 29*a*—1903.]

TABLE DES MATIÈRES

INDEX

Sujets dont on a proposé la discussion et avis de motions.

SUJETS A DISCUTER.

Proposé par le ministre des Colonies.

1. Relations politiques de la mère patrie avec les colonies.

Proposé par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande.

(*a*) *Motion.*—" Qu'il serait à l'avantage de l'empire de tenir des conférences triennales, où les questions affectant les relations politiques et commerciales de la mère patrie avec ses possessions d'outre-mer pourraient être discutées et étudiées entre le ministre des Colonies et les premiers ministres des colonies autonomes. Dans le cas où il surviendrait quelque événement nécessitant une conférence spéciale, la conférence ordinaire suivante n'aurait lieu que trois ans après."

Proposé par le gouvernement de la confédération de l'Australie.

(*b*) Communication des traités affectant les intérêts coloniaux avant qu'ils soient conclus.

Proposé par le gouvernement de la confédération de l'Australie.

(*c*) Cour impériale d'appel.

Proposé par le ministre des Colonies.

2. Défense impériale.

Proposé par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande.

(*a*) *Motion.*—" Qu'il est désirable de former des corps de réserve impériaux dans chacune des possessions de Sa Majesté pour faire le service, au besoin, en dehors de la colonie où ils auront été organisés. Les limites dans lesquelles ces troupes de réserve pourront être employées en dehors de la colonie où elles auront été levées seront définies par le gouvernement impérial et les gouvernements coloniaux à l'époque où la réserve en question sera formée et devront être en conformité de toute loi, à ce sujet, en vigueur dans le temps. Les frais d'entretien et d'équipement de ces réserves impériales seront défrayés dans la proportion et de la manière dont il sera convenu entre le gouvernement impérial et les gouvernements coloniaux."

Proposé par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande.

(*b*) " Que l'escadre de l'Australie soit renforcée—(*a*) en augmentant le nombre des croiseurs; (*b*) en remplaçant quelques-unes des canonnières inférieures par des croiseurs modernes et puissants; et (*c*) en ajoutant à la flotte des contre-torpilleurs si la chose est jugée nécessaire. Les dépenses additionnelles que cela entraînera seront défrayées dans la même proportion que celle fixée dans les conventions existant actuellement et sur la base de la population."

Proposé par le gouvernement de la confédération de l'Australie.

(*c*) Contrats pour l'approvisionnement de l'armée de terre et de mer.

Proposé par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande.

(*d*) Commissions dans l'armée et la marine.

Proposé par le ministre de la Guerre.

(*e*) Uniformité dans les modèles d'armes.

Proposé par le ministre des Colonies.

3. Relations commerciales de l'empire.

Proposé par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande.

(*a*) *Motion.*—" Qu'il est essentiel à la prospérité de la mère patrie et des colonies de Sa Majesté au delà des mers que dans toutes telles colonies où il n'en existe pas déjà, des tarifs de faveur sous forme de rabais de droits sur les marchandises manufacturées en Angleterre et transportées dans des navires anglais soient établis, et que dans la mère patrie une réduction de droits sur les produits coloniaux actuellement imposables soit concédée."

Proposé par le gouvernement de la confédération de l'Australie.

(*b*) Perte du traitement de la nation la plus favorisée si un tarif de faveur est accordé à la Grande-Bretagne.

Proposé par le gouvernement de la confédération de l'Australie.

(*c*) Protection mutuelle des brevets d'invention.

Proposé par le gouvernement du Cap.

(*d*) Marine marchande—lois uniformes dans toute l'étendue de l'empire.

Proposé par le gouvernement de la confédération de l'Australie.

(*e*) Droits de timbre dont sont frappées, en Angleterre, les obligations coloniales.

Proposé par le gouvernement de la confédération de l'Australie.

(*f*)—(1) Câbles océaniques et leur achat.

Proposé par l'Amirauté et le ministère de la Guerre.

(*f*)—(2) Télégraphie sans fil sous la direction du gouvernement.

Proposé par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande.

(*g*) *Motion.*—" Que ce serait un avantage pour l'empire d'établir des services postaux subventionnés entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada et la Grande-Bretagne, les steamers préposés à ces services devant être de nationalité britannique et devant être construits et équipés de façon que l'on puisse les armer et les employer comme croiseurs en temps de guerre."

Proposé par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande.

(*h*) *Motion.*—" Que, vu les lois de cabotage qui sont appliquées par les Etats-Unis et d'autres nations, le temps est arrivé d'entamer des négociations en vue de faire disparaître ou de modifier les restrictions sur le commerce britannique, à défaut de quoi le gouvernement impérial devrait prendre des mesures pour protéger le commerce de l'empire en adoptant une loi portant que les colonies et les dépendances anglaises seront régies à l'avenir par des lois de cabotage semblables."

Proposé par le gouvernement du Cap et le gouvernement du Natal.

4. Naturalisation.

Proposé par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande.

5. Colonisation de l'Afrique australe.

Motion.—" Que lorsqu'il s'agira d'élaborer un plan pour l'administration de cette partie de l'empire qui formait autrefois la république de l'Afrique du Sud et l'Etat libre d'Orange, l'on devrait faire en sorte que les membres diplômés des professions libérales qui sont actuellement ou qui seront à l'avenir admis à pratiquer dans le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande aient également le droit d'exercer leur profession dans les nouveaux territoires susmentionnés."

Proposé par le ministre des Colonies.

6. Relations de la confédération de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande avec les îles du Pacifique.

Résumé des résolutions et des résultats.

Résolution :—

" Qu'il serait à l'avantage de l'empire de tenir des conférences, autant que faire se pourra, à des intervalles n'excédant pas quatre ans, au cours desquelles les questions d'intérêt commun affectant les relations de la mère patrie avec les possessions de Sa Majesté au delà des mers pourraient être étudiées et discutées entre le ministre des Colonies et les premiers ministres des colonies autonomes. Le ministre des Colonies est prié de faire les arrangemnts voulus pour que ces conférences aient lieu, après s'être mis en communication avec les premiers ministres des diverses colonies. Dans le cas où il surviendrait quelque événement grave nécessitant une conférence spéciale, la conférence ordinaire suivante ne sera tenue que trois ans après."

Résolution :—

" Qu'en autant que la chose sera compatible avec la négociation confidentielle des traités avec les puissances étrangères, les vues des colonies affectées devraient être obtenues afin qu'elles soient en meilleure position de donner leur adhésion à ces traités."

Contribution de l'*Australie* aux dépenses nécessaires pour l'amélioration de l'escadre australienne et l'établissement d'une branche de la réserve navale royale, augmentée à £200,000 par année.

Contribution de la *Nouvelle-Zélande* aux dépenses nécessaires pour l'amélioration de l'escadre australienne et l'établissement d'une branche de la réserve navale royale, augmentée à £40,000 par année.

Contribution de la colonie du *Cap* aux frais d'entretien général de la marine, augmentée à £50,000 par année.

Natal devant contribuer £25,000 par année aux frais d'entretien général de la marine.

Terre-Neuve devant contribuer pour £3,000 par année aux frais d'entretien d'une branche de la réserve navale royale de pas moins de 600 hommes et fournir, en outre, une somme de £1,800, en capital, pour l'aménagement et l'équipement d'un navire école.

Discussion devant se continuer par correspondance.

Commissions dans l'armée et enrôlement de cadets dans la marine.

Résolution :—

" Que les premiers ministres des colonies autonomes recommandent que la question de l'enrôlement de cadets pour la marine et l'armée de terre dans les possessions anglaises au delà des mers soit mise à l'étude par les autorités navales et militaires en vue d'augmenter le nombre des commissions à offrir ; qu'afin de recruter de bons sujets, autant que possible, des facilités plus grandes que celles qui existent actuellement devraient être données aux jeunes gens des colonies pour entrer dans l'armée et la marine."

Résolution :—

"1. Que cette Conférence reconnaît que l'établissement de tarifs différentiels entre le Royaume-Uni et les possessions de Sa Majesté au delà des mers stimulerait et faciliterait les relations commerciales mutuelles et aurait pour effet, en provoquant le développement des ressources et des industries des diverses colonies, de renforcer l'empire.

"2. Que cette Conférence reconnaît que dans les conditions où se trouvent actuellement les colonies, il n'est pas possible d'adopter un système général de libre-échange entre la métropole et ses possessions outremarines.

"3. Que dans le but, cependant, de développer le commerce dans les limites de l'empire, il est à désirer que les colonies qui n'ont pas encore adopté cette politique, abaissent leurs tarifs dans une mesure aussi large que possible à l'endroit des produits et des articles manufacturés de la Grande-Bretagne.

"4. Que les premiers ministres des colonies attirent respectueusement l'attention du gouvernement de Sa Majesté sur l'opportunité d'accorder, dans le Royaume-Uni, un traitement de faveur pour les produits et les articles manufacturés des colonies, soit en les admettant en franchise ou en réduisant les droits qui sont actuellement ou qui seront plus tard imposés.

"5. Que les premiers ministres présents à la Conférence s'engagent à soumettre à leurs gouvernements respectifs, à la première occasion, le principe de la présente résolution et à leur demander de prendre les mesures nécessaires pour y donner effet."

Les représentants des colonies sont prêts à recommander à leurs parlements respectifs l'établissement d'un tarif de faveur pour les marchandises britanniques sur les bases suivantes :—

Canada.

Détaxe annuelle de 33⅓ pour 100 et une faveur additionnelle pour certains articles déterminés—

(*a*) en réduisant davantage les droits en faveur du Royaume-Uni.

(*b*) en élevant les droits sur les importations étrangères.

(*c*) en imposant des droits sur certaines importations étrangères actuellement admises en franchise.

Australie.

Traitement de faveur pas encore défini quant à sa nature ou à son étendue.

Nouvelle-Zélande.

Réduction générale de 10 pour 100 des droits actuels sur les marchandises manufacturées en Angleterre ou son équivalent pour certains articles déterminés, sur la base proposée par le Canada, savoir :—

(*a*) en réduisant davantage les droits en faveur du Royaume-Uni.

(*b*) en élevant les droits sur les importations étrangères.

(*c*) en imposant des droits sur certaines importations étrangères actuellement admises en franchise.

Le Cap et Natal.

Détaxe de 25 pour 100 ou son équivalent pour les marchandises imposables autres que les articles d'une classe spéciale sous forme d'augmentation des droits sur les importations étrangères.

Résolution :—

" Que dans tous les contrats du gouvernement, tant dans la métropole que dans les colonies, il est à désirer que les produits de l'empire aient, autant que faire se pourra, la préférence sur les produits des pays étrangers.

" Dans le but d'en arriver à ce résultat, il est suggéré que chaque fois qu'un contrat ne pourra être rempli dans le pays où les fournitures seront requises, un avis indiquant, avec autant de détails que possible, les choses dont on a besoin et les conditions du cahier des charges, soit donné tant dans les colonies que dans le Royaume-Uni; cet avis devant être communiqué par les canaux officiels ainsi que par la presse."

Résolution :—

" Que, vu les fortes subventions qui sont accordées dans les pays étrangers à la marine marchande, les conditions dans lesquelles se font les services postaux entre les différentes parties de l'empire devraient être revisées par les gouvernements intéressés.

" Dans tous les nouveaux contrats, des clauses devraient être insérées pour empêcher que des prix de transport exorbitants ne soient exigés ou qu'aucune faveur ne soit accordée aux étrangers, et pour garantir que ceux des steamers qui auront l'aménagement et l'équipement voulus seront au service du gouvernement de Sa Majesté, en temps de guerre, comme croiseurs ou transports."

Résolution :—

" Qu'il est à désirer que l'attention des gouvernements des colonies et du gouvernement du Royaume-Uni soit attirée sur les lois qui régissent actuellement la navigation dans l'empire et dans les autres pays et sur l'opportunité de refuser le privilège de faire le cabotage, y compris la navigation entre la métropole et ses colonies ou possessions et entre une colonie ou possession et une autre, aux pays où le trafic correspondant est restreint aux navires de leur propre nationalité, ainsi que sur les lois affectant la marine marchande en vue de déterminer si des mesures ne devraient pas être adoptées pour donner une plus large part du commerce impérial aux navires britanniques."

Résolution :—

" Qu'il est à propos d'adopter le système métrique de poids et mesures dans toute l'étendue de l'empire, et les premiers ministres prient instamment les gouvernements représentés à cette Conférence de prendre une décision dans ce sens le plus tôt possible."

Résolution :—

" Que ce serait une puissant encouragement pour les inventeurs si un système quelconque pour la protection mutuelle des brevets d'invention dans les diverses parties de l'empire était établi.

" Que le secrétaire d'Etat soit prié de se mettre en communication avec les gouvernements coloniaux afin de connaître leurs vues à ce sujet."

Résolution :—

" Qu'il est désirable que dans les futures conventions relativement aux communications par câbles il soit inséré, lorsque ce sera possible, une clause réservant au gouvernement ou aux gouvernements intéressés le droit d'acheter à des conditions équitables et après avis dûment donné les câbles, en tout ou en partie, auxquels ces conventions se rapporteront."

Résolution :—

" Qu'il est à propos d'adopter le principe du port à bon marché, entre les différentes parties de l'empire britannique, pour tous les journaux et revues qui y sont publiés, et les premiers ministres désirent attirer l'attention du gouvernement de Sa Majesté sur la question de la réduction des taux de sortie.

" Ils considèrent que chaque gouvernement devrait avoir le droit de déterminer le chiffre auquel ces taux pourront être réduits ainsi que l'époque où cette réduction prendra effet."

Résolution :—

" Que lorsqu'il s'agira d'élaborer un plan pour l'administration du Transvaal et de la colonie de la Rivière-Orange, il est à désirer que l'on fasse en sorte que les membres diplômés des professions libérales qui sont actuellement ou qui seront à l'avenir admis à pratiquer dans les colonies autonomes aient également le droit d'exercer leur profession dans les limites des territoires nouvellement acquis, à charge de réciprocité de la part des colonies intéressées."

Contributions que les premiers ministres recommanderont à leurs parlements respectifs de voter :—

	£
Confédération du Canada.	30,000
Confédération de l'Australie.	Réponse pas encore reçue.
Nouvelle-Zélande, pas moins de.	15,000
Colonie du Cap.	20,000
Colonie de Natal, n'excédant pas.	10,000
Colonie de Terre-Neuve.	2,000

RESUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CONFÉRENCE COLONIALE

Par une dépêche télégraphique du 23 janvier dernier, le secrétaire d'Etat manifestait, de la part du gouvernement de Sa Majesté, le désir de profiter de la présence à Londres des premiers ministres des diverses colonies autonomes à l'occasion du couronnement de Sa Majesté, pour discuter avec eux diverses questions importantes d'un intérêt général.

Les sujets indiqués dans cette dépêche étaient les relations politiques et commerciales de l'empire et sa défense navale et militaire.

Les divers gouvernements étaient aussi invités à fournir une liste de tous les sujets qu'il leur paraîtrait utile de discuter, et dans le but de faciliter la discussion et de lui donner une direction définie, à fournir le texte de toute résolution que ces gouvernements pourraient désirer soumettre à la Conférence.

La liste des sujets suggérés en réponse à cette demande et le texte des résolutions proposées sont annexés au présent résumé.

Outre les premiers ministres, la Conférence a eu l'avantage de voir assister à ses réunions le ministre de la Défense du Commonwealth de l'Australie et les ministres canadiens des Douanes, de la Milice et de la Défense, des Finances et le directeur général des Postes du Canada. Le secrétaire d'Etat pour la Guerre, le prmier lord de l'Amirauté et le président de la Chambre de Commerce assistaient aussi à la discussion des questions affectant leurs départements spéciaux.

Comme dans le cas de la dernière Conférence de 1897, il a été décidé que les délibérations de la Conférence seraient d'abord confidentielles, afin que la discussion put être aussi libre que possible, et que les membres de la Conférence pussent exposer pleinement et franchement les difficultés spéciales et les considérations affectant leurs pays, dans l'étude pratique des divers sujets, et lorsque, à la clôture des délibérations, l'on discuta la question de la publication de ces délibérations, il devint évident que quelques-uns des membres de la réunion étaient opposés à cette mesure. En conséquence, le rapport complet doit continuer d'être considéré comme confidentiel, et, comme dans le cas de la dernière Conférence, on ne livre maintenant au public que les déclarations faites par les ministres de Sa Majesté indiquant d'une façon générale les vues du gouvernement de Sa Majesté sur les divers sujets, ainsi qu'un résumé des résultats généraux et le texte des résolutions adoptées.

Le secrétaire d'Etat pour les Colonies a ouvert les délibérations par le discours suivant :—

" Le SECRÉTAIRE D'ETAT : J'ai pris des mesures pour avoir un rapport sténographié complet des délibérations, et je vais tâcher, autant que possible, de voir à ce que le compte rendu de chaque jour soit envoyé à chacun de vous avant la réunion suivante.

Naturellement, ces rapports seront considérés par chacun de nous comme étant absolument confidentiels; pour le présent, du moins. Ce que nous désirons, c'est une discussion parfaitement libre, ce à quoi nous ne pouvons guère nous attendre à moins d'en arriver à cette entente, mais, lors de la clôture de nos délibérations, nous considérerons si nous devons livrer au public une partie de nos délibérations et, dans l'affirmative, quelle partie doit être livrée. Il n'y a aucun doute que quelques-unes de nos conclusions seront rendues publiques, et en examinant le compte rendu, il se peut que nous constations l'opportunité d'en publier davantage. Dans tous les cas, ce que je veux dire, c'est que cela sera l'objet d'une discussion ultérieure, et que rien ne sera publié sans le consentement des intéresssés.

" Et maintenant, Messieurs, il est de mon devoir, au nom du gouvernement de Sa Majesté, de vous remercier de votre présence ici, et de vous souhaiter en son nom et au nom de la population du pays, la plus cordiale bienvenue. Nous savons avec quelle sincérité vous avez partagé la douleur que nous a causé la maladie sérieuse du roi, et nous savons aussi jusqu'à quel point vous partagez la joie avec laquelle nous constatons que la maladie semble disparaître, et le ferme espoir que nous avons de voir le roi parfaitement rétabli dans un avenir plus rapproché que nous n'avions d'abord osé l'espérer. Cette calamité a répandu un voile de tristesse sur tout le pays. Le nuage se dissipe maintenant; mais tout de même, tous tant que nous sommes, nous regrettons profondément—et je suis certain que nul ne le regrette plus que le roi lui-même—que ce contretemps ait nui aux cérémonies du couronnement, et que cette déception ait été réservée à un si grand nombre des sujets de Sa Majesté qui sont venues de toutes les parties de ses possessions pour être témoins du couronnement, pour y prendre part, pour offrir au roi le respectueux hommage de leur loyauté et pour l'acclamer comme le symbole de l'union impériale.

" Mais, Messieurs, vous êtes venus ici dans un double but. Naturellement vous êtes venus ici pour prendre part—et une part très distinguée—aux cérémonies du couronnement, en votre qualité de représentants des grandes nations d'outremer, mais vous êtes venus aussi dans le but d'assister à la Conférence d'affaires que nous ouvrons aujourd'hui.

" Je crois que l'importance de semblables conférences ne saurait être trop hautement appréciées. Même si elles ne devaient produire rien d'absolument tangible en fait de résolutions pratiques, je suis convaincu qu'elles sont d'une valeur infinie et d'un grand avantage pour tout l'empire, en ce sens qu'elles offrent aux représentants des grandes colonies autonomes l'occasion de passer en revue la politique de l'empire. Il est à propos que je rappelle ici notre Conférence antérieure de 1897. Je constate que sur les douze gentlemen qui ont pris part à cette très intéressante Conférence, quatre seulement sont avec nous aujourd'hui. L'un de nos collègues d'alors, M. Harry Escombe, est décédée depuis. L'empire a été privé de ses services, et tous ceux d'entre nous qui ont eu l'occasion de faire sa connaissance et d'apprécier ses aimables qualités, s'associeront aux regrets si profondément éprouvés dans sa propre colonie. Mais les principaux changements survenus dans notre Conférence sont le résultat des vicissitudes politiques et surtout de la fédération de l'Etat Australien, fédération qui a été l'objet d'un accueil si sympathique. Mais, bien que ce changement de personnel ait diminué notre nombre, je crois que nous sommes tous animés du même esprit, que nous avons tous à cœur le même but principal, qui est de resserrer davantage, si c'est possible, le lien qui nous unit, et de confirmer et d'établir cette unité impériale d'où dépend la sécurité, et je crois pouvoir ajouter l'existence même de l'empire. Je dis que notre but principal est de fortifier les liens qui nous unissent, et il n'y a que trois avenues principales par lesquelles nous puissions atteindre ce but. Ce sont: d'abord par nos relations politiques; deuxièmement, au moyen d'une union commerciale quelconque. En troisième lieu, en étudiant les questions relatives à la défense impériale. Ces trois grandes questions ont été étudiées à la dernière Conférence, et je crois qu'il est clair qu'elles doivent être le principal sujet de nos délibérations en cette occasion et même dans toutes les conférences qui pourront avoir lieu à l'avenir.

"RELATIONS POLITIQUES.

" Examinons maintenant le premier point—la question de nos relations politiques. En 1897, les premiers ministres ont adopté trois résolutions. En premier lieu, ils ont résolu, à l'unanimité, moins deux voix dissidentes, je crois, que nos relations actuelles sont satisfaisantes dans les conditions actuelles. En second lieu, ils ont adopté une résolution en faveur d'une union fédérale de toutes les colonies géographiquement reliées, et nous nous réjouissons du fait que cette aspiration a été du moins accomplie en ce qui concerne l'Australie, et je crois pouvoir dire qu'elle est presque sur le point de se réaliser en ce qui concerne l'Afrique-Sud. En troisième lieu, ils ont proclamé l'opportunité de la réunion périodique de semblables conférences dans le but d'étudier les questions d'intérêt commun. Eh bien, Messieurs, la question que je vous pose est celle-ci : Pouvons-nous aujourd'hui aller au delà de ces propositions ? On me prendra peut-être pour un rêveur trop enthousiaste, mais je n'hésite pas à dire qu'à mon avis la fédération politique de l'empire est dans l'ordre des choses possibles. J'admets autant que possible les difficultés qui s'opposent à un changement aussi considérable de notre système constitutionnel. J'admets la diversité d'intérêts en jeu; l'immense disproportion de richesse et de population des diverses parties de l'empire, et surtout les distances qui les séparent encore et le manque de communications suffisantes. Ce sont là des difficultés qui, à une certaine époque, semblaient être, et étaient réellement, insurmontables. Mais maintenant, je ne puis oublier que des difficultés analogues, presque aussi grandes sinon aussi grandes, ont été surmontées en ce qui concerne les Etats-Unis d'Amérique. Des difficultés, peut-être pas tout à fait aussi grandes, mais cependant très considérables, ont été surmontées lors de la fédération des possessions du Canada, et en conséquence, je soutiens que, de même que nous ne devons imposer aucune limite à la science, le progrès que nous avons déjà fait n'étant qu'un indice du progrès qui peut être fait à l'avenir, j'affirme et je soutiens que ces difficultés peuvent être surmontées, et que, dans tous les cas, nous devons conserver dans nos cœurs cet idéal d'une union plus intime, et que, surtout, nous ne devrions rien faire, ni maintenant ni plus tard, pour la rendre impossible. Il ne nous appartient pas de fixer par nos actes une limite au patriotisme impérial de l'avenir; et je suis d'opinion qu'à mesure que le temps marchera, nous verrons croître constamment le sens de l'intérêt commun qui nous unit, et aussi, peut-être, ce qui est également important, des dangers communs qui nous menacent. En même temps, je serais le dernier à suggérer que nous fassions quelque chose qui put être considéré comme prématuré. Nous avons eu, depuis quelques années, une preuve très convaincante des résultats d'une union volontaire sans aucune obligation formelle, dans la grande crise de la guerre que nous venons de traverser heureusement. L'attitude prise par les colonies autonomes à l'heure où le danger menaçait la mère patrie, a produit ici une impression profonde et durable. Nous vous sommes profondément reconnaissants pour ce que vous avez fait. Cela a créé un sentiment d'obligation réciproque. Cela nous a fait comprendre à tous l'unité essentielle du sentiment qui nous lie et que l'on retrouve dans toutes les parties des possessions de Sa Majesté. Et je suis heureux en cette occasion de reconnaître l'aide précieuse que vous nous avez offerte. Je me propose de déposer sur le bureau un document qui vous intéressera, j'en ai la conviction, et qui indique sous une forme comparative l'aide qui nous a été donnée, tant en hommes qu'en argent par les colonies autonomes. C'est un témoignage remarquable de leur loyauté et de leur dévouement aux intérêts de l'empire. Mais, pour ma part, quel que soit le prix que j'attache à cette aide, quelle que soit ma haute appréciation du secours que vous nous avez donné, des qualités splendides des troupes que vous nous avez envoyées, et de leur brillante conduite lorsque leur valeur a été éprouvée sur les champs de bataille—j'attache encore plus d'importance à l'appui moral que nous avons reçu de votre part. Votre réponse a été splendide, et lorsque les pays étrangers ont rivalisé, comme ils l'ont fait, dans une campagne de représentations mensongères et méchantes, il a été consolant pour nous, qui avons représenté les intérêts du Royaume-Uni, de pouvoir leur opposer le témoi-

gnage impartial qui a été rendu par les colonies libres en faveur de la justice de notre cause. Pour cette raison, je crois que ce serait une erreur fatale que de transformer cet enthousiasme spontané qui s'est manifesté si volontiers dans toutes les parties de l'empire en quelque chose ressemblant à une obligation que l'on pourrait maintenant contracter à contre-cœur ou n'accepter que pour la forme. Le lien qui nous unit, presque invisible, sentimental de sa nature, est un lien que nous serions heureux de fortifier, et cependant il s'est montré si fort que nous ne voudrions pas lui substituer une chaîne dont le poids pourrait paraître trop lourd. Donc, en ce qui concerne cette question des relations politiques entre les colonies et le Royaume-Uni, le gouvernement de Sa Majesté, tout en étant disposé à accueillir favorablement les ouvertures qui pourraient lui être faites en vue d'une union plus intime et plus complète, comprend qu'il ne lui appartient pas d'insister pour vous la faire accepter. La demande, si elle est faite et lorsqu'elle sera faite, devra venir des colonies. Si elle est faite elle sera accueillie avec enthousiasme en ce pays.

"Et à ce sujet, je me permettrai de rappeler une expression d'un éloquent discours prononcé par mon très honorable ami le premier ministre de la Confédération du Canada, expression qui a été hautement appréciée en ce pays, bien que je croie que sir Wilfrid Laurier lui-même, dans des discours subséquents, ait expliqué qu'elle n'avait pas été exactement comprise. Mais cette expression était la suivante: 'Si vous voulez avoir notre aide, appelez-nous à vos conseils.' Messieurs, nous avons besoin de votre aide. Nous avons besoin de votre appui dans l'administration de ce vaste empire, qui vous appartient autant qu'à nous. Le Titan fatigué chancelle sous l'orbe immense de son destin. Nous avons soutenu le fardeau depuis de longues années. Nous croyons qu'il est temps que nos enfants nous aident à le supporter, et dès que vous nous en ferez la demande, soyez bien certains que nous nous hâterons avec joie de vous appeler à nos conseils. Si jamais vous êtes disposés à prendre une part quelconque, une part proportionnelle des fardeaux de l'empire, nous sommes prêts à accueillir toute proposition tendant à vous donner une voix correspondante dans la politique de l'empire. Et qu'il me soit permis de vous démontrer que ce but peut être atteint de diverses manières. On a suggéré d'accorder aux colonies la représentation dans l'une ou l'autre des deux Chambres ou dans les deux Chambres du parlement. Il n'y a nulle objection en principe à des propositions de ce genre. Si cette proposition nous est faite, le gouvernement de Sa Majesté sera certainement disposé à l'accueillir favorablement, mais j'ai toujours été convaincu que la manière la plus pratique d'atteindre le but que nous nous proposons, serait d'établir ou de créer un véritable Conseil de l'empire auquel toutes les questions d'intérêt impérial pourraient être soumises, et si l'on désirait procéder graduellement, comme il conviendrait probablement de le faire—nous sommes tous habitués à la lenteur avec laquelle nos constitutions ont été élaborées—si l'on désire procéder graduellement, le conseil pourrait d'abord n'être qu'un conseil consultatif. Il ressemblerait sous certains rapports au conseil consultatif qui a été établi en Australie et qui, bien qu'il n'ait pas complètement réussi, n'en a pas moins ouvert la voie à la fédération complète dont nous félicitons aujourd'hui l'Australie. Mais, bien que ce serait là une mesure préliminaire, il est évident que le but ne serait pas complètement atteint avant que l'on eut conféré à un semblable conseil des fonctions exécutives, et peut-être des pouvoirs législatifs, et c'est à vous, messieurs, de dire si vous croyez que le temps est arrivé où l'on devrait faire un pas dans cette voie.

"En l'absence d'une constitution formelle de l'empire, ce qui se rapproche le plus d'un conseil de ce genre se trouve dans la Conférence que nous ouvrons aujourd'hui—une conférence, une réunion des principaux représentants de la mère patrie, et aussi des nations qui, avec le Royaume-Uni, constituent l'empire. Et je remarque sur la liste des sujets qui vous sera distribuée, sujets de la discussion desquels on a donné avis et qui seront discutés aux réunions ultérieures de la Conférence, que le premier ministre de la Nouvlle-Zélande a proposé, au nom de cette colonie, de transformer ces conférences—qui jusqu'à présent ont eu lieu quelque peu au hasard, et seulement dans des occasions spéciales—en réunions périodiques. Si cela était fait, ou si un Conseil

impérial était établi, il est évident que les deux sujets qui réclameraient immédiatement son attention sont ceux que j'ai déjà mentionnés—la défense de l'empire et les relations commerciales. Et nous réclamons votre attention spéciale sur ces deux sujets en cette occasion.

" DÉFENSE DE L'EMPIRE.

" En ce qui concerne la défense de l'empire, je me propose de vous soumettre, à titre de renseignements, un document qui indiquera le montant comparatif des dépenses ordinaires pour le service naval et militaire du Royaume-Uni et des diverses colonies autonomes. Vous constaterez qu'en ce qui concerne le Royaume-Uni, le coût de nos armements a augmenté énormément depuis 1897. Cette augmentation n'est pas entièrement due à notre initiative; elle nous est imposée par l'attitude d'autres puissances qui ont fait de grands progrès, surtout en ce qui concerne la marine, et la nécessité nous a fait un devoir de les égaler. Mais le résultat net a été extraordinaire. Au moment actuel, les prévisions de l'année courante pour dépenses navales et militaires dans le Royaume-Uni—en dehors des dépenses extraordinaires de la guerre, les prévisions normales—entraînent une dépense par tête de la population du Royaume-Uni de 29s. 3d.—29s. 3d. par tête par année.

" Sir WILFRID LAURIER : Est-ce que cela comprend les dépenses navales et militaires ?

" Le SECRÉTAIRE D'ETAT : Militaires et navales réunies. Au Canada, les mêmes articles n'entraînent qu'une dépenses de 2s. par tête de la population, environ un quinzième de la somme dépensée dans le Royaume-Uni. Dans la Nouvelle-Galles du Sud —je n'ai pas les chiffres pour tout l'Etat pris dans son ensemble, mais je donne ces chiffres comme exemples—et je constate que dans la Nouvelle-Galles du Sud la dépense est de 3s. 5d.; dans Victoria, 3s. 3d.; dans la Nouvelle-Zélande, 3s. 4d.; dans la colonie du Cap et le Natal, je crois que c'est entre 2s. et 3s. Or, nul ne prétendra que c'est là une distribution équitable des fardeaux de l'empire. Nul ne croira que le Royaume-Uni puisse, à perpétuité, faire ce sacrifice démesuré. Tant que les colonies ont été jeunes et pauvres, en premier lieu, elles n'offraient pas les mêmes tentations aux ambitions des autres, et en second lieu elles étaient évidemment incapables de fournir de fortes sommes pour leur propre défense; il était donc parfaitement juste et naturel que la mère patrie se chargeât de protéger ses enfants. Mais maintenant que les colonies sont riches et puissantes, que chaque jour elles croissent à vue d'œil, leur prospérité matérielle promet de rivaliser avec celle du Royaume-Uni lui-même, et je crois qu'il est indigne de leur position—au-dessous de leur dignité comme nations—de laisser la mère patrie supporter seule ou presque seule le fardeau des dépenses. La justification de l'union est dans le fait qu'un fagot est plus fort que les branches qui le composent, mais si tout l'effort porte sur une seule branche, il y a peu d'avantage à essayer de les réunir. Et je vous demanderai à ce propos de vous rappeler qu'on ne vous demande pas—qu'on ne demande pas à vos gens—de charger vos épaules d'un fardeau quelconque pour l'avantage exclusif de la mère patrie. Au contraire, si le Royaume-Uni était seul, simple point dans la mer du Nord, il est certain que ses dépenses dans le but de pourvoir à sa défense pourraient être diminuées dans des proportions immenses. C'est grâce à ses devoirs et à ses obligations envers ses colonies dans toutes les parties de l'empire; c'est grâce à son commerce avec ses colonies, commerce auquel ces dernières sont intéressées autant que nous, qu'il est devenu nécessaire pour nous de faire ces énormes préparatifs. Je crois donc que vous admettrez avec moi qu'il n'est pas déraisonnable pour nous d'attirer votre sérieuse attention sur un état de choses qui ne saurait être permanent. J'espère qu'il n'est pas probable que nous vous adressions des demandes qui pourraient vous sembler excessives. Nous connaissons parfaitement vos difficultés, comme vous connaissez probablement les nôtres. Ces difficultés sont en partie politiques et en partie, principalement peut-être, d'une nature fiscale. La disproportion sur laquelle j'ai appelé votre attention est telle qu'on ne saurait en aucune

manière y remédier immédiatement, mais je crois que l'on pourrait faire quelque chose —j'espère que quelque chose sera fait—pour reconnaître plus efficacement qu'on ne l'a fait jusqu'ici l'obligation pour tous de contribuer au bien public. A ce sujet, c'est encore à l'initiative du gouvernement de la Nouvelle-Zélande que nous sommes redevables du fait que des propositions ont été soumises à notre considération. J'ai moi-même l'intention de distribuer des documents relatifs à cette question, lesquels vous expliqueront les vues de l'Amirauté et du Bureau de la Guerre à ce sujet, et lors des réunions subséquentes de cette Conférence, avec votre permission, j'inviterai l'attention des représentants de ces ministères, et j'espère qu'en même temps vous jugerez à propos d'amener avec vous tous les ministres ou autres fonctionnaires dont l'aide et les conseils pourront vous être utiles pour l'étude de cette question.

"RELATIONS COMMERCIALES.

"Je passe donc, Messieurs, au second point—la question des relations commerciales, et à ce sujet qu'il me soit permis de répéter ce que j'ai déjà dit en réponse à des questions qui m'ont été posées avant la Conférence, que chaque question peut être l'objet d'une discussion pleine et entière. Rien ne sera déclaré irrégulier. Nous n'avons pas la prétention de prohiber la considération d'un sujet quel qu'il soit, quel que soit son but, mais nous ne nous proposons pas de formuler nous-mêmes des propositions dès le début. Nous croyons que, dans une affaire de ce genre, entraînant un aussi grand nombre de questions de détail, il est absolument nécessaire de donner à chacun l'occasion d'exprimer librement son opinion, afin que nous ne soyons pas exposés à vous soumettre des idées qui pourraient peut-être par la suite ne pas paraître s'harmoniser avec vos opinions, mais plus tard, si cela est opportun, après une discussion pleine et entière, je n'ai aucun doute que nous pourrons vous faire des propositions.

"A ce propos également, je produis devant vous des documents qui vous donneront un exposé très complet de l'état actuel du commerce entre les colonies et la mère patrie, et aussi, ce qu'il est très important pour nous d'étudier, de l'état du commerce entre le Royaume-Uni et les pays étrangers; et sans entrer dans les détails, je dirai qu'il y a deux faits saillants qui ressortent de ces relevés plus complets que je vous ai soumis. Le premier est celui-ci: C'est que si nous le voulons—c'est-à-dire que si ceux que nous représentons le veulent—l'empire peut se suffire à lui-même. Il est si étendu; ses productions sont si variées, ses climats si divers, qu'il n'y a absolument rien qui soit nécessaire à notre existence, presque rien de ce que nous pouvons désirer comme article de luxe, qui ne saurait être produit dans les limites de l'empire même. Et le deuxième fait saillant c'est que l'empire, au moment actuel, et surtout le Royaume-Uni,—qui est le grand marché du monde,—reçoit des pays étrangers la majeure partie de ses articles de première nécessité, et qu'il exporte la majeure partie de ses produits disponibles—le surplus de ses produits—à l'étranger. Ce commerce pourrait être le commerce interimpérial de l'empire. Comme je l'ai dit, ce commerce se fait aujourd'hui en grande partie entre l'empire et les pays étrangers. Or, j'avoue qu'à mon avis ce n'est pas là un état de choses satisfaisant, et j'espère que vous conviendrez avec moi que tout ce qui peut tendre à augmenter l'échange de produits entre les diverses parties de l'empire mérite notre appui cordial. Ce que nous désirons, ce que le gouvernement de Sa Majesté a publiquement déclaré être le but vers lequel tendent ses efforts, c'est le libre-échange. Si vous ne pouvez admettre cela comme principe, alors je vous demande jusqu'à quel point vous pouvez vous en rapprocher. Si l'on pouvait assurer le libre-échange entre les diverses parties de l'empire, alors il s'agirait de consdérer, tout à fait indépendamment de cela, quelle devrait être l'attitude de l'empire dans son ensemble ou dans ses diverses parties vis-à-vis des nations étrangères. La première chose que nous ayons à faire, la chose qui nous touche de plus près, c'est de considérer jusqu'à quel point nous pouvons étendre le commerce—le commerce réciproque—entre les diverses parties de l'empire.

"Le but que nous nous proposons d'abord est donc, comme je l'ai dit, le libre-échange dans les limites de l'empire. Nous sommes convaincus—et nous croyons que c'est là un fait qui n'a pas besoin d'être prouvé—que s'il était possible d'obtenir un pareil résultat, cela augmenterait énormément notre commerce inter-impérial; que cela activerait le développement de nos colonies; que cela attirerait sur vos terres disponibles une population active, intelligente, industrieuse, et surtout britannique ; que cela rendrait la mère patrie absolument indépendante des produits alimentaires et de la matière première de l'étranger. Mais lorsque je parle de libre-échange, il ne faut pas comprendre que je veux dire par là l'abolition totale des droits de douane entre les diverses parties de l'empire. Je reconnais pleinement les exigences de tous les pays nouveaux et particulièrement de nos colonies autonomes. Je comprends que vos recettes devront toujours, probablement, et certainement d'ici à de longues années, provenir principalement de l'impôt indirect. Même si l'opinion publique justifiait de votre part l'imposition de la taxe directe, le coût de sa perception dans des régions où la population est peu dense, serait si considérable que l'application de ce système serait impossible. Mais, à mon avis, lorsque les droits de douane sont contre-balancés par les droits d'accise, ou lorsqu'ils sont prélevés sur des articles qui ne sont pas de production indigène, le prélèvement de ces droits n'est nullement une dérogation aux principes du libre-échange tels que je les comprends. Si donc, même avec cette réserve, qui est très importante, qui laisserait toutes les colonies libres de percevoir leurs revenus au moyen de droits de douane et d'impôts indirects, même si les propositions étaient acceptées avec cette réserve, je crois qu'il serait impossible d'attacher trop d'importance à l'avantage mutuel qui en découlerait : l'essor donné à notre commerce commun et la force nouvelle que ce commerce donnerait au lien qui nous unit.

"Mais, Messieurs, je sais, malheureusement, que jusqu'à présent aucune proposition d'une portée aussi considérable ne nous est parvenue de la part des colonies. Ces propositions ont été faites pour être soumises à la considération de cette conférence, également grâce à l'initiative de la Nouvelle-Zélande. La première et la plus importante, c'est qu'un tarif de préférence soit préparé en faveur des marchandises britanniques maintenant assujetties à l'impôt dans les colonies respectives et dans le Royaume-Uni. Et, bien qu'aucune proposition ne nous soit venue du Canada, naturellement, je sais que des questions de ce genre ont été récemment l'objet de discussions spéciales très animées et très intéressantes dans le Dominion, et qu'on y est fortement convaincu que le temps est arrivé de faire quelque chose dans ce sens. En conséquence, avec votre permission, je proposerai que l'on examine cette proposition, non dans ses détails, mais en tant qu'il s'agit de ses principaux généraux. Je vous rappellerai qu'en 1897 les premiers ministres se sont unanimement engagés à consulter leurs collègues, et à considérer si dans leurs tarifs de douane une préférence ne pourrait pas être accordée en faveur des marchandises importées du Royaume-Uni. C'était là une proposition sans obligation réciproque. Les premiers ministres l'ont alors considérée comme une proposition qui pourrait être faite en considération du fait que le Royaume-Uni est le plus grand, le meilleur et le plus ouvert des marchés du monde pour tous les produits des colonies. Mais, jusqu'à présent, rien, absolument rien n'est résulté de la résolution. Aucune mesure n'a été prise pour la mettre en pratique. Je crois que cela est dû en partie à des circonstances que nous ne pouvions prévoir, en partie, de fait, à la fédération de l'Australie, en partie à la guerre, mais c'est sans aucun doute une question qui peut maintenant être reprise avec un meilleur espoir d'en tirer des résultats pratiques.

"Mais en Canada, avant la Conférence de 1897, le gouvernement canadien avait résolu de nous accorder une préférence qui s'élevait alors à 25 pour 100 et qui a été subséquemment augmentée à 33⅓ pour 100. C'était là une préférence volontairement accordée par le Canada en faveur des marchandises sujettes aux droits et importées dans le Dominion. Le Canada a donc devancé la proposition générale des premiers ministres, et le temps qui s'est écoulé depuis a été suffisant pour nous permettre de juger de l'effet d'une mesure de ce genre; et je dois vous dire que, bien que je ne puisse

me soustraire à l'obligation de reconnaître avec gratitude l'intention de cette proposition et sa valeur au point de vue sentimental comme preuve de bonne volonté et d'affection, cependant ses résultats réels ont été tout à fait décevants pour nous, et je crois qu'ils ont dû l'être également pour les auteurs de la proposition.

" Je vous distribuerai aussi un autre document qui contient au complet toutes les statistiques indiquant le mouvement du commerce en Canada depuis 1897 et les résultats du tarif de préférence. Mais je puis vous faire part en deux mots des conclusions les plus importantes. Je compare maintenant le commerce d'importation des marchandises britanniques en Canada durant l'année 1896-97, avec la dernière année dont les relevés me sont parvenus—1900-1901. Les importations totales du Canada ont augmenté durant cette période de £14,500,000 (sterling), et la proportion a été de 62 pour 100. Ceci dénote une augmentation énorme de prospérité en Canada; cela démontre comment l'énergie de ses habitants développe son commerce. Quatorze millions et demi et soixante-deux pour cent, si vous voulez bien vous rappeler ces chiffres comme indiquant le résultat total du commerce d'importation. Sur ce montant, les produits admis en franchise, et sur lesquels par conséquent aucune préférence n'est accordée aux marchandises britanniques, ont augmenté de £6,250,000, soit au taux de 67 pour 100. Le commerce en général, c'est-à-dire le commerce avec les pays étrangers, relevant du tarif général, a aussi augmenté de £6,250,000, soit au taux de 62 pour 100. Mais le commerce de préférence—le commerce au sujet duquel cet avantage a été donné aux marchandises anglaises—n'a augmenté durant le même temps que de £2,000,000, et seulement dans la proportion de 55 pour 100. De sorte que, la proportion de l'augmentation en vertu du tarif de préférence a été réellement moindre que celle qui s'est produite en vertu du tarif général et aussi en vertu de l'admission en franchise. Ou en d'autres termes, l'augmentation totale du commerce du Canada avec l'étranger durant la période mentionnée, y compris le commerce assujetti à l'impôt et le commerce des produits admis en franchise, a été de 69 pour 100, tandis que l'augmentation totale du commerce britannique n'a été que 48 pour 100.

" Eh bien, à quoi cela est-il dû ? Jusqu'en 1885, les exportations britanniques au Canada ont constamment augmenté. Alors, le gouvernement du jour a adopté un tarif protecteur très sévère qui, par suite du cours naturel des choses, peut-être, a spécialement affecté les marchandises britanniques. En général, nous ne sommes pas les exportateurs des matières premières ni des produits alimentaires. En conséquence, nous n'exportons pas les produits que le Canada admet en franchise. Nous exportons les produits des manufactures, et c'est contre ces produits que le tarif a été dirigé, intentionnellement, je le suppose. Le résultat en a été qu'une diminution constante et rapide de l'importation des marchandises britanniques en Canada a immédiatement commencé. Or, la préférence qui a été accordée en 1897 a enrayé la diminution, mais il y a eu très peu d'augmentation. L'enrayement de cette diminution est virtuellement l'unique résultat qu'aient produit les généreuses intentions du gouvernement canadien à notre égard. Les produits importés au Canada sont encore assujettis à un tarif dont la moyenne est moins élevée que celle qui frappe les produits britanniques, et cela est dû, sans aucun doute, au fait que les produits étrangers sont en général, comme je l'ai dit, d'une catégorie sur laquelle on impose ordinairement des droits moins élevés ; mais le résultat en est que l'importation des produits étrangers a considérablement augmenté, tandis que l'importation des produits britanniques a considérablement diminué. Mais je veux maintenant démontrer un autre fait qui me paraît d'une haute importance, et que le gouvernement du Canada a dû, j'en suis certain, prendre en sérieuse considération. Quel avantage l'étranger lui a -t-il donné en retour des avantages que l'étranger a tiré du tarif canadien ? Les exportations du Canada à l'étranger ont diminué de 40 pour 100, tandis que les exportations de l'étranger au Canada ont, comme je l'ai dit, augmenté considérablement. D'un autre côté, en dépit du tarif, en dépit de tous les obstacles naturels qui entravent le commerce et les communications, les exportations au Royaume-Uni ont augmenté de 85 pour 100 en 15 ans, et le résultat net, que je désire vous démontrer, c'est qu'en dépit de la préférence, le tarif

canadien a pesé, et pèse encore très lourdement sur le meilleur client du Canada, et a favorisé l'étranger, qui fait constamment tout son possible pour fermer ses ports aux produits canadiens.

" Or, quelle est la situation actuelle ? Je crois qu'il est vrai en ce qui concerne le Canada, vrai en ce qui concerne chaque colonie, que nous prenons déjà de beaucoup la plus grande proportion des exportations coloniales, et il n'y a pas le moindre doute que nous pourrions doubler ou tripler la quantité que nous prenons, mais nous ne pouvons le faire avant que nous ayons un avantage réciproque, et avant que vous preniez en échange une plus grande proportion de nos marchandises, nous permettant ainsi de payer pour les importations que nous recevons de notre part. Et je crois que l'expérience très précieuse, quelque peu décevante et décourageante il est vrai, que nous avons puisée dans l'histoire du tarif canadien, démontre que, bien que nous puissions accepter très volontiers et avec beaucoup de reconnaissance toute préférence qu'il vous plaira de nous offrir spontanément, nous ne pouvons payer pour cet avantage à moins que vous n'alliez beaucoup plus loin et que vous ne nous permettiez de figurer sur votre marché dans des conditions d'égalité plus parfaite. Je dis ceci d'une façon générale, mais je sais très bien que les conditions des colonies varient à l'infini, et qu'une grande partie de ce que j'ai dit ne s'applique ni à la colonie du Cap ni à la colonie du Natal. Mais tant qu'un tarif de préférence, même si cette préférence est d'une munificence hors ligne, restera assez protectionniste pour nous exclure tout à fait, ou presque complètement de vos marchés, nous n'aurons pas lieu de nous féliciter du fait que vous aurez imposé des entraves encore plus considérables à l'importation des mêmes marchandises provenant de l'étranger, surtout si les marchandises étrangères peuvent être importées dans des conditions plus favorables.

" J'ai dit que la Nouvelle-Zélande a soumis trois propositions à notre considération. Les autres points entraînent beaucoup de détails, et en conséquence, je désire remettre à plus tard toutes les remarques que j'aurai peut-être à faire en ce qui les concerne. Je me bornerai à attirer votre attention spéciale sur la proposition de la Nouvelle-Zélande à l'effet que nous devrions étudier la question des communications entre les colonies et la mère patrie. Je crois que c'est maintenant une question d'importance suprême. Les primes que d'autres pays accordent généreusement à leur commerce maritime constituent un danger réel pour le commerce impérial; ces primes constituent une concurrence injuste. On a dit parfois que le commerce suit le pavillon, et la vérité de cet axiome a été mise en doute. Je crains de constater que le commerce ne suit pas nécessairement le drapeau, certainement pas autant que nous pourrions le désirer, mais le commerce suit la marine, et si pour une cause quelconque et par suite de quelque faute de notre part, l'on permet que le transport maritime entre les colonies et la mère patrie passe entre des mains étrangères, tout ce que je puis dire c'est qu'à mon avis cela réduira considérablement l'échange des produits entre nous et les colonies, et en conséquence, à tous les points de vue, je considère qu'il est très important que la Conférence accorde une attention spéciale à cette proposition de la Nouvelle-Zélande.

" Messieurs, je crois avoir dit tout, peut-être même plus que ce qu'il était nécessaire de dire à l'ouverture de cette Conférence. En terminant, j'ajouterai que je ne puis m'empêcher de constater le fait que l'on compte beaucoup sur les résultats de notre réunion. Il est possible que cet espoir soit trop optimiste; il est possible qu'il ait pris naissance chez des gens qui sont insuffisamment renseignés sur les difficultés que nous avons à surmonter, et qui ne tiennent pas compte des obstacles contre lesquels nous avons à lutter. Je crois que ces questions ont été l'objet de plus d'attention en ce pays que dans les colonies où l'on s'est probablement occupé de questions d'un intérêt plus exclusivement local. Mais il n'y a aucun doute qu'ici l'on est tout disposé à régler ces questions, j'ajouterai que l'on éprouve même un vif désir de les régler de façon à resserrer les liens qui nous unissent. Ici, dans le Royaume-Uni, depuis des siècles, nous avons défendu nos foyers comme un homme fort, armé contre tous ses ennemis, défend sa maison. Durant toute cette période nous avons eu les fardeaux ainsi que les avan-

tages de l'empire. Nous voyons maintenant toutes les autres nations s'armer jusqu'aux dents. Je veux que vous considériez un instant quelle est la position actuelle des nations plus faibles avec lesquelles vous pouvez le mieux vous comparer sous le rapport de la population. Quelle est en Europe la situation de nations telles que la Grèce, les pays des Balkans ou de la Hollande, et quelle est la situation des républiques de l'Amérique du Sud ? Messieurs, ce sont des nations absolument indépendantes, et en conséquence, il leur faut porter le fardeau de leur défense navale ou militaire, ou de leur défense navale et militaire suivant le cas, et ce fardeau est tout à fait hors de proportion avec le vôtre. Je vous ferai donc remarquer que, dans les conflits entre nations, vous avez jusqu'à présent retiré un grand avantage, même au point de vue purement matériel, du fait que vous formez partie d'un grand empire. Mais les privilèges dont nous jouissons entraînent des obligations correspondantes. Les responsabilités doivent être réciproques et partagées en commun, et je ne crois pas que l'on puisse dire qu'un empire repose sur des bases solides lorsqu'il n'est pas basé sur la reconnaissance de la communauté des sacrifices. Messieurs, au cours de mes remarques, j'ai peut-être un peu dépassé les limites de mes attributions, mais je compte sur votre indulgence pour me pardonner ces écarts. J'ai cru qu'à l'ouverture de cette Conférence, il était à désirer que l'on fit quelques observations d'un caractère général, afin de vous permettre, pour ainsi dire, de saisir les intentions du gouvernement impérial. J'ignore jusqu'à quel point nous serons prêts à procéder aujourd'hui à nos délibérations. Je suppose que, dans tous les cas, vous remettrez toute discussion de détail à une période subséquente, et dans ce cas, je vous serai très obligé si vous voulez vous entendre avec moi au sujet des dates et des heures qui vous conviendront le mieux pour nos réunions, et au sujet de toutes les autres questions que vous désirerez soumettre relativement aux délibérations de la Conférence."

DEFENSE NAVALE.

Il a été décidé que la première question qui serait discutée serait la question de la défense navale, au sujet de laquelle M. Seldon avait donné avis qu'il proposerait une résolution à l'effet :—

" Que l'escadre australienne soit renforcée (*a*) en augmentant le nombre des croiseurs; (*b*) en retirant quelques-unes des canonnières inférieures et en les remplaçant par des croiseurs modernes de première classe, et (*c*) en y ajoutant des contre-torpilleurs si cela est jugé nécessaire. Le coût supplémentaire de l'entretien de l'escadre devant être payé dans la proportion fixée en vertu des conventions existantes et basé sur la population."

Le ministre de la Défense du Commonwealth a aussi fourni au gouvernement de Sa Majesté le mémoire suivant :—

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE,
MELBOURNE, 15 mars 1902.

Mémoire au Très honorable Premier Ministre au sujet de la défense navale.

J'ai l'honneur de soumettre à votre considération mes vues quant aux moyens à adopter afin de pourvoir à la défense navale de l'Australie.

I.—REMARQUES PRÉLIMINAIRES.

1. On admettra généralement, je crois, qu'il est du devoir du Commonwealth de contribuer suffisamment à la défense de l'Australie et de son commerce maritime. Nous admettons cette obligation en ce qui concerne notre défense militaire locale, mais

nous devons nous rappeler qu'il faut à l'effectif naval un degré de compétence même supérieur à celui de l'effectif militaire, lequel a le grand avantage de connaître le pays, ce qui facilite de beaucoup les opérations actives dans les diverses régions.

2. Tant que la mère patrie conservera la suprématie des mers, l'Australie sera suffisamment à l'abri de l'invasion, mais en temps de guerre elle serait exposée à des attaques contre son commerce maritime et à des incursions dans nos villes du littoral de la part de croiseurs puissants. Il est donc obligatoire pour nous de prendre des mesures pour nous prémunir contre de semblables éventualités.

3. Vu les progrès faits par les puissances étrangères dans la construction et l'entretien de puissants croiseurs maritimes, l'escadre auxiliaire actuelle est devenue insuffisante, et le Commonwealth se voit dans la nécessité immédiate de se pourvoir d'une protection navale à la hauteur des progrès modernes.

4. Le contre-amiral sir Lewis Beaumont, commandant en chef de la station australienne, a déjà exprimé ses vues sur les nécessités actuelles de la défense navale de l'Australie dans une lettre adressée au Gouverneur général, lettre qui a été présentée au parlement le 16 août 1901, et dont j'extrais ce qui suit :—

"Je puis exposer ce qui, à mon avis, constitue les obligations du gouvernement fédéral en ce qui concerne la défense navale du Commonwealth australien.

(*a*) Il devrait entretenir à la station australienne, telle que définie par l'amirauté, une escadre d'au moins six croiseurs brevetés, dont deux seraient des croiseurs de première classe, de 7,000 à 8,000 tonneaux de déplacement, et les autres des croiseurs de deuxième classe du type amélioré *Highflyer*.

(*b*) Il devrait y avoir en outre deux de ces croiseurs de deuxième classe dans la réserve.

(*c*) Ces navires devraient être remplacés graduellement par des navires plus modernes à mesure que les développements de la construction navale rendraient cette mesure opportune ou que l'augmentation des flottes étrangères rendrait la chose nécessaire.

(*d*) Ces navires devraient être sous les ordres de l'amiral commandant les navires de Sa Majesté à la station, les équipages devant être assujettis à l'Acte concernant la discipline navale et enrôlés aux mêmes conditions d'engagement que dans la marine royale.

(*e*) Le quartier général de l'escadre devrait rester à Sydney, vu les facilités de radoub et la commodité des dépôts existants dans ce port, mais les navires devraient être attachés à tour de rôle, pour le service ordinaire en temps de paix, lorsqu'ils ne sont pas requis pour les manœuvres de la flotte, à des ports convenables dans chaque Etat, où le gouvernement fédéral devrait offrir des facilités pour l'établissement graduel des bases navales secondaires qui seront essentielles durant la guerre en ce qui concerne la houille, les magasins et les réparations.

"Ce qui précède donne les grandes lignes de ce qui devrait être une force navale suffisante pour la défense navale de l'Australie au moment actuel. On verra par les dimensions et le nombre des navires requis, par la nécessité où l'on sera, sans aucun doute, de les remplacer de temps à autres par des navires plus modernes, par le fait qu'ils devront être continuellement montés par des officiers et des marins exercés, et que les navires devront être non seulement maintenus sous brevet, mais devront être graduellement pourvus de nouvelles bases, que, dès le début, la création d'un pareil effectif est tout à fait en dehors du pouvoir du Commonwealth.

(2) Il s'en suit donc qu'un pareil effectif ne peut être établi et entretenu qu'au moyen d'un arrangement avec le gouvernement impérial, et je crois que si l'on adoptait ce moyen il en résulterait aussi la plus grande somme de bien moyennant le coût le plus minime possible.

(3) Si le gouvernement fédéral, dans un avenir immédiat, fournissait une flotte maritime moderne suffisante pour la défense du commerce australien et la protection du territoire australien, je considère qu'il ne devrait prendre aucune part à la création ni à l'entretien de réserves navales ou d'un effectif naval de l'Etat qui, l'expérience l'a démontré, ne peuvent être utilisés d'une façon qui soit proportionnée à leur coût ni aider, si ce n'est dans des limites trop restreintes, à la défense du Commonwealth.

"L'avenir verra peut-être la création d'une marine australienne, mais pour le présent, la sûreté et le bien-être du Commonwealth exigent que l'effectif naval dans les eaux australiennes soit composé d'une flotte maritime de navires modernes bien pourvus d'équipages exercés, homogènes quant au type et au personnel, et sous un commandement unique.

"Si le gouvernement fédéral formait, à même les organisations navales existantes, un effectif permanent devant servir de noyau pour l'effectif de la défense navale, dont la majeure partie proviendrait des brigades navales, tel que suggéré dans la lettre de Votre Excellence, cela ne serait pas suffisant, à moins que cet effectif eut pour unique but de renforcer les équipages des navires de Sa Majesté en temps de guerre ; dans le cas contraire, il faudrait que le gouvernement fédéral se chargeât de fournir et d'entretenir des navires modernes pour les officiers et matelots de l'effectif naval du Commonwealth, à bord desquels ceux-ci seraient exercés sur mer, de façon à ce qu'une partie de l'effectif fut entretenue en tout temps dans un degré de compétence qui les rendrait prêts pour la guerre, système qui serait beaucoup plus coûteux et moins efficace que si les navires et les hommes étaient fournis en vertu d'une entente avec le gouvernement impérial."

Nous avons, dans l'exposé lucide ci-dessus, de la part de l'amiral Beaumont, l'opinion d'un officier de marine compétent et expérimenté sur la question, et il est heureux que nous ayons pu nous procurer son opinion, d'autant plus qu'elle représente les vues d'un homme expert et impartial, digne du plus profond respect et de la plus haute considération.

II.—EFFECTIF NAVAL EXISTANT.

5. Le Commonwealth a pris la direction de l'effectif naval local des Etats de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria, de Queenslaand et de l'Australie-Sud, lequel est maintenant entretenu au coût annuel d'environ £75,000. Ces effectifs se composent de 242 officiers et matelots permanents, et de 1,637 membres partiellement payés des brigades navales.

6. Depuis des années, il n'a été pris aucune mesure dans la Nouvelle-Galles du Sud pour donner à l'effectif naval local l'occasion de s'exercer sur mer. Il n'a pas de navires, et se compose pare conséquent de marins exercés sur terre. En conséquence, il ne serait pas d'une grande utilité comme effectif naval en temps de guerre. A Victoria, il y a le navire de défense du port *Cerberus*, et quatre torpilleurs, mais les moyens existants sont insuffisants pour que les hommes soient convenablement exercés en mer. Dans le Queensland, il y a les canonnières *Gayundah* et *Paluma,* et dans l'Australie-Sud il y a la canonnière *Protector,* et dans ces deux Etats il se fait un peu d'entraînement sur mer. En ce qui concerne ces navires de défense locale des ports, le comité de la défense coloniale a déclaré qu'il est difficile d'en tirer des avantages proportionnés aux dépenses qu'ils entraînent.

7. Ces effectifs locaux, entretenus dans les conditions existantes, semblent donc être de peu de valeur pour la défense navale, et s'ils doivent être organisés à l'avenir de façon à fournir un effectif de marins exercés, disponible pour renforcer les équipages et pour la manœuvre des croiseurs maritimes en temps de guerre, il faut se procurer des navires convenables pour exercer en mer les officiers et les matelots.

III.—RECOMMANDATIONS POUR L'AVENIR IMMÉDIAT.

8. Quel que soit ce qu'il est possible de faire à l'avenir, si nous acceptons, comme nous devons le faire à mon avis, l'opinion de l'amiral Beaumont à l'effet qu'il est impossible que le Commonwealth puisse, dès le début, créer un effectif suffisant pour la défense navale de l'Australie, et que cet effectif ne saurait être établi et entretenu qu'au moyen d'une entente avec le gouvernement impérial, il est absolument nécessaire, du moins pour un certain temps, de compter sur la marine royale pour notre défense navale. En vertu de la convention actuelle, le Commonwealth paye à l'amirauté £106,000 par année et la Nouvelle-Zélande paye £20,000 par année; mais comme on a besoin d'une flotte plus puissante, il faudra une contribution plus considérable en vertu d'une nouvelle convention. On m'informe que le coût annuel de l'entretien du *Royal Arthur* dépasse à lui seul la contribution de £106,000.

9. Je recommanderais que, jusqu'à ce que l'on ait pris une décision au sujet d'une base plus permanente pour la défense navale de l'empire, la défense navale du Commonwealth soit établie sur les bases suivantes :—

(*a*) Que la convention existante avec le gouvernement impérial soit revisée et prorogée de dix ans (à moins qu'elle ne soit résiliée plus tôt de consentement mutuel), le nombre et la classe des navires devant être stationnés dans les eaux australiennes, la contribution annuelle et toutes les autres questions devant être définitivement stipulés dans cette convention revisée.

(*b*) Que l'effectif naval existant soit rendu apte à renforcer les équipages des navires en temps de guerre, et que deux navires commandés par des officiers de la marine royale soient fournis par l'amirauté pour l'instruction navale, et que, dans ce but, ces navires soient chargés de visiter les divers ports durant l'année, l'effectif naval de la milice devant être disponible pour la défense du Commonwealth sur terre aussi bien que sur mer.

(*c*) Que l'on se procure l'opinion d'experts afin de déterminer dans quelle mesure le *Cerberus*, le *Protector*, les canonnières, les torpilleurs et les armements existants peuvent être utilisés avec avantage.

(*d*) Que les effectifs permanents de défense navale qui existent maintenant dans Victoria, la Nouvelle-Galles du Sud et le Queensland soient réduits numériquement, et qu'on ne conserve qu'un personnel suffisant pour l'instruction de la milice navale sur terre.

Il semblerait absolument nécessaire, dans toute nouvelle convention de ce genre, que des mesures fussent prises afin que deux croiseurs puissants fussent stationnés dans les eaux australiennes, et que ces navires fussent capables de résister avec succès à une attaque de la part de navires du même genre appartenant à des nations étrangères.

IV.—PROPOSITION RELATIVE À LA MARINE AUSTRALIENNE.

10. S'il était à désirer que l'Australie eut une marine à elle, entretenue uniquement par le Commonwealth, nous pourrions dans ce cas acheter nos propres navires de guerre, les pourvoir d'équipages à notre guise, et être tout à fait indépendants de la marine impériale.

11. Même pour pourvoir à la création de la petite escadre proposée par l'amiral Beaumont et comprenant deux croiseurs de première classe et six de deuxième classe, avec les dépôts et magasins, il faudrait dépenser £3,600,000 de la manière suivante :—

Deux croiseurs de première classe.	£1,000,000
Six croiseurs de deuxième classe.	2,500,000
Dépôts et magasins, parcs maritimes, etc.	100,000
Total du coût (capital).	£3,600,000

12. L'entretien de cette escadre dans les eaux australiennes, si les équipages étaient au complet et si les navires étaient armés de façon à pouvoir combattre avec succès les croiseurs de première classe de l'ennemi, avec deux croiseurs de deuxième classe affectés à l'entraînement, soit 2,000 hommes de milice navale, coûterait probablement un million par année, y compris l'intérêt à 5 pour 100 par année sur la mise de fond.

13. On a proposé, et quelques-uns sont fortement en faveur de ce projet, qu'en temps de paix une escadre ainsi organisée ne soit pourvue que d'équipages suffisamment nombreux pour maintenir les navires en bon état de fonctionnement, qu'elle soit employée uniquement à exercer la milice navale, et qu'en temps de guerre elle ait des équipages complets recrutés dans cette milice navale aux divers ports du Commonwalth. En adoptant cette ligne de conduite on effectuerait sans aucun doute une épargne en ce qui concerne l'entretien, mais l'amiral Beaumont est d'avis qu'une escadre ainsi mobilisée et recrutée ne serait pas capable de lutter sur un pied d'égalité avec les puissants croiseurs pourvus d'équipages parfaitement exercés que l'on enverrait certainement contre nous, et que, " pour le présent la sécurité et le bien-être du Commonwealth exigent que l'effectif naval dans les eaux australiennes soit composé d'une flotte maritime de navires modernes bien armés et pourvus d'équipages nombreaux et bien exercés, homogènes quant au type et au personnel et sous un commandement unique."

14. Je ne suis pas prêt à recommander dans les conditions existantes la création d'une marine australienne. Je crains qu'une semblable marine, si elle était créée, ne serait pas très puissante, car outre la dépense énorme qu'il faudrait faire de temps à autres pour remplacer les anciens navires par des navires plus modernes, il n'y aurait pas de changements pour les officiers et les matelots qui d'année en année resteraient sur les mêmes navires, assujettis aux mêmes influences, ce qui, je le crains, aurait un effet démoralisant.

V.—LA DÉFENSE NAVALE PERMANENTE DE L'EMPIRE.

15. En ce qui concerne la défense, nous devons chasser loin de nous l'idée que nous avons des intérêts différents de ceux de l'empire, et il nous faut envisager la question à un point de vue large et conforme à la communauté d'intérêts. Si la nation britannique est en guerre, nous le sommes dans le même cas ; nous avons donc le même intérêt vital que le reste de l'empire à ce que notre suprématie sur l'océan soit maintenue. L'ensemble des mers sur lesquelles cette suprématie s'exerce est unique, et nous voulons qu'une seule flotte soit maîtresse de ces mers.

16. Nous sommes tenus également de considérer et de bien comprendre que nous appartenons à une nation qui, depuis des siècles, a été maitresse des mers, et que la position que nous occupons aujourd'hui en Australie, notre territoire étant exclusivement britannique et notre peuple ayant toujours joui de la paix et de la sécurité, est absolument attribuable à la protection du drapeau britannique.

17. Nous avons l'habitude de voyager à travers le monde pour nos affaires ou pour notre agrément, et d'avoir la certitude, lorsque nous visitons les pays étrangers, que notre vie et nos biens sont en sûreté et spécialement sauvegardés. Nous comprenons alors jusqu'à quel point il est avantageux d'être sujet britannique, et nous sommes fiers lorsque nous voyons le drapeau de notre mère-patrie partout en évidence, prêt à nous protéger et toujours disposé et capable de le faire.

18. Notre but et notre désir devraient être de faire de la marine royale la marine de l'empire, appuyée par toutes les parties autonomes de l'empire, et non pas appuyée uniquement par la population des Iles Britanniques, comme c'est virtuellement le cas aujourd'hui. Je crois qu'il est évidemment de notre devoir de partager les obligations additionnelles imposées à la mère patrie par l'expansion de l'empire, et les fardeaux additionnels qui résultent pour elle du maintien de notre suprématie navale.

19. Si l'on adoptait une proposition à l'effet que l'empire aurait une seule flotte entretenue par toute la nation, chaque partie contribuant à son entretien en vertu d'une convention mutuelle à cet effet, basée probablement sur le commerce proportionnel de

chaque pays et pas nécessairement sur un taux uniforme de contribution, quel beau rêve serait réalisé et quel puissant boulevard de paix serait érigé à travers le monde. Outre cela, nous remplirions notre devoir envers la mère patrie, qui s'est montrée si généreuse pour nous au début de notre existence.

20. Si la Confédération du Canada, l'Australie, les colonies de l'Afrique-Sud et la Nouvelle-Zélande admettaient ce grand principe d'une flotte unique pour la défense navale de l'empire, alors la question des contributions et toutes les autres questions qui en découlent pourraient être réglées plus tard au moyen d'une entente mutuelle. Je ne puis concevoir qu'un système en vertu duquel le Canada aurait quelques navires de guerre, tandis que l'Australie, le Cap et la Nouvelle-Zélande en auraient aussi quelques-uns chacun, puisse convenir à l'empire ; un pareil système conviendrait plutôt à l'attitude et aux sentiments d'un certain nombre de petits Etats qu'aux exigences et aux aspirations d'un grand peuple libre et uni.

21. Si pareil système pouvait être établi, il serait nécessaire que les "possessions britanniques d'outremer" fussent suffisamment représentées à l'Amirauté, et je suis certain que cela pourrait être arrangé sur des bases satisfaisantes. En temps de guerre, il n'y aurait pas de partage de responsabilité, et jusqu'à ce qu'une fédération plus étendue de l'empire ait été établie, cette responsabilité retomberait sur le gouvernement impérial.

22. Il serait opportun de prendre des mesures pour pourvoir à l'instruction navale des jeunes gens au Canada, en Australie et dans d'autres endroits, et à la conscription annuelle d'une certain nombre chaque année pour le service de la marine. Il serait peut-être possible de rendre l'accès de la marine plus facile à ceux qui désirent entrer en qualité d'officiers. Par ces moyens, le personnel de la marine serait composé jusqu'à un certain point de sujets britanniques de diverses parties de l'empire, et ceci pourrait, avec le temps, avoir pour effet d'inspirer à ceux qui demeurent en dehors des Iles Britanniques un intérêt personnel plus accentué en faveur de la marine que celui qu'ils éprouvent maintenant que tous les marins sont recrutés dans la mère patrie.

23. La Grande-Bretagne dépense chaque année pour son armée et sa marine environ £50,000,000 (saans compter la guerre Sud-Africaine), soit environ £1 5s. par tête de sa population. Si le Commonwealth australien y contribuait dans la même proportion, cela produirait un montant d'environ £5,000,000 par année, tandis que tout notre crédit de défense navale et militaire ne s'élève qu'à £800,000 par année, soit seulement 4s. par tête de notre population.

24. Naturellement, l'on peut dire qu'en établissant une autre Bretagne dans l'hémisphère austral, procurant ainsi de nouveaux foyers pour nos compatriotes, et en donnant ainsi plus d'extension à l'influence et au commerce britanniques, nous avons fait plus pour l'empire que nous n'aurions fait en contribuant à sa défense navale, mais je crois que le temps n'est plus où nous pouvions avoir recours à de pareils arguments, vu que le devoir et l'implacable nécessité exigent que nous marchions côte à côte avec la mère patrie, résolus à maintenir inviolée l'intégrité de l'empire. Que ce sentiment soit fortement enraciné dans le cœur de la population australienne, cela a été démontré, je suis fier de le constater, durant la guerre d'Afrique, dont nous avons fait notre guerre, prouvant hors de doute à la face de l'univers que nos intérêts, en temps de guerre comme en temps de paix, sont indissolublement liés à ceux du pays d'où nos pères sont venus et auquel nous nous faisons gloire d'appartenir.

25. Je suggérerais que le gouvernement impérial fut consulté touchant l'opportunité de convoquer à Londres une Conférence où l'on demanderait aux représentants du Canada, du Cap, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie de discuter les vues exprimées ci-dessus, et d'en arriver, si c'est possible, à une conclusion à ce sujet, ou au sujet d'autres questions qui pourraient être soumises dans le but de fortifier la défense navale de l'empire, et que les décisions prises fusssent ensuite envoyées aux divers gouvernements et parlements intéressés pour être soumises à leur considération.

JOHN FORREST,

Ministre de l'Etat pour la Défense.

L'Amirauté avait fourni le mémoire ci-annexé pour l'information de la Conférence, et le premier lord assistait à la deuxième réunion, où il a fait l'exposé suivant expliquant de nouveau et appuyant les considérations qui ont déterminé le programme du conseil de l'Amirauté en ce qui concerne la direction et la distribution des forces navales de l'empire :—

" M. Chamberlain et Messieurs, l'Amirauté a fait distribuer un mémoire qui, si je ne me trompe, est en possession de chacun de vous. Dans ce mémoire, nous nous sommes efforcés de nous borner à exposer la nature du problème que l'Amirauté a à résoudre dans l'intérêt de l'empire, et à indiquer les proportions du fardeau qui retombe sur la mère patrie. Je n'ai pas besoin de dire que je serai heureux de répondre à toutes les questions qui pourront m'être posées par les premiers ministres coloniaux ici présents afin d'élucider le principe général et les faits exposés dans le mémoire. Je proposerais, si M. Chamberlain et les premiers ministres y consentent, que lorsque l'Amirauté en viendra à une discussion détaillée avec une colonie quelconque ou un groupe de colonies quelconque, que ces discussions aient lieu séparément. L'Amirauté est entièrement à la disposition des ministres s'ils veulent avoir la bonté de venir nous voir et de discuter avec nous le problème en tant qu'il s'applique à leurs colonies. Aujourd'hui, je me bornerai à insister sur deux points qui sont exposés dans ce mémoire. Le premier, sur lequel j'insisterai le plus fortement possible, c'est la raison pour laquelle nous avons éliminé de ce mémoire toute allusion au mot ' défense '. Il fut un temps, qui n'est pas très éloigné, où les experts en stratégie navale considéraient le problème naval surtout au point de vue de la défense. Je prétends que c'est là une hérésie. Le véritable problème que l'empire a à résoudre en cas de guerre navale est tout simplement et absolument de découvrir où sont les navires de l'ennemi, de concentrer la plus grande force possible où se trouvent ces navires et de les détruire. C'est là le seul moyen possible de protéger l'empire contre les efforts que les marines étrangères peuvent faire pour endommager son commerce ou son territoire. Il s'ensuit qu'il ne peut y avoir de stations de navires chargés de protéger l'embouchure de la Tamise, de protéger Liverpool, de protéger Sydney, de protéger Halifax. Si nous faisions une tentative de ce genre, nous irions tout simplement au-devant d'un désastre. Il s'ensuit aussi que quelle que soit la distribution de l'effectif local en temps de paix, en temps de guerre navale, il faut qu'il n'y ait qu'une seule autorité, avec plein pouvoir et pleine responsabilité envers l'empire, de faire mouvoir les navires, de les concentrer où ils peuvent frapper le coup le plus décisif contre les forces de l'ennemi, et que tout partage de responsabilité, toute diminution du pouvoir de cette autorité centrale, tout risque, toute hésitation ou tout délai lorsqu'il s'agit d'opérer une jonction des escadres là où elles peuvent frapper le coup le plus décisif, pourrraient avoir des conséquences désastreuses.

" Le second point sur lequel je veux insister spécialement est celui-ci : A présent, il n'y a qu'une seule entente entre le gouvernement impérial et tous les groupes de gouvernements coloniaux au sujet des affaires navales, bien que nous ayons reçu une aide généreuse et spontanément offerte de la part du Cap et du Natal. Je veux parler de la convention australasienne. Or, messieurs, j'attache une grande importance à cette convention, parce que les hommes d'Etat qui l'ont négociée ont ouvert la voie à ce que j'appellerai la considération impériale de cette question du programme naval. Mais comme tout document qui inaugure un programme, cette convention a ses défauts, et à mon avis, son plus grand défaut consiste en ce que les relations des gouvernements australasiens envers le gouvernement impérial sont tout simplement celles de l'homme qui paye envers l'homme qui fournit. Les gouvernements de l'Australasie nous payent une certaine contribution; moyennant cette contribution nous leur fournissons un certain article. Ce système, excellent en soi, ne va pas assez loin, à mon avis. Il ne donne pas à nos compatriotes néo-zélandais et australiens le sens de l'intérêt personnel, de la possession personnelle dans la marine britannique que je considère comme le plus fortement à désirer pour l'avenir, et je voudrais que les gouvernements coloniaux comprissent non seulement que, de la protection navale de l'empire, exercée au moyen d'une

sage stratégie navale, dépend notre future existence comme empire uni, mais je voudrais qu'ils eussent dans la marine plus d'officiers coloniaux et un plus grand nombre de marins coloniaux. De fait, je voudrais, si je puis me servir de cette expression, augmenter l'esprit maritime de l'empire. Après tout, nous ne sommes pas tous marins en ce pays, et cependant nous sommes tous imbus de l'esprit maritime. Les grandes colonies couvrent de vastes étendues géographiques de pays; n'est-il pas à craindre que dans les vastes régions de l'intérieur, à moins que l'on ne prenne des précautions, l'esprit maritime ne se perde ? Je veux amener l'Australasie, le Canada et l'Afrique-Sud à comprendre, comme on le comprend généralement en Angleterre, que la mer est la principale source de notre grandeur et de notre puissance; le lien principal de notre union, la source réelle de notre force, et notre grand nourricière; mais je crois que cela ne peut être fait, à mon avis, tant que notre rôle se bornera à recevoir de l'argent. Je veux que, de toutes les parties de l'empire, la marine reçoive des contributions en hommes, afin que le gouvernement de la marine ne constitue pas une amirauté abstraite, mais une amirauté ayant acquis la confiance des colonies, parce que les colonies comprendront son programme, et parce que, dans chaque colonie, il y aura des officiers et des hommes qui feront partie intégrante de la marine. Tels sont les deux points, Messieurs, sur lesquels je volais insister spécialement, et il ne me reste qu'à conclure en vous répétant ce que j'ai dit au début de mes remarques : Je suis ici à votre service et prêt à répondre à toutes les questions qu'il vous plaira de m'adresser.

"Le SECRÉTAIRE D'ETAT : Vous proposez-vous de faire quelque recommandation formelle à cette phase de la Conférence ?

"Le PREMIER LORD DE L'AMIRAUTÉ : Naturellement, nous sommes prêts à soumettre des recommandations formelles. Je ne savais pas si vous aimeriez à les voir aborder sous une forme générale à l'assemblée, ou si elles devraient être abordées séparément entre l'Amirauté, d'une part, et le Canada, la Nouvelle-Zélande, le Commonwealth de l'Australie, le Natal et le Cap, d'autre part. Nous avons ces recommandations ici si la Conférence désire qu'on les communique.

"Le SECRÉTAIRE D'ETAT : Je crois qu'il est probable que dans chaque cas les détails devront être discutés séparément, et que ce serait la manière la plus commode et la plus rapide d'expédier notre besogne ; mais je crois que la Conférence aimerait peut-être à en discuter les principes généraux. Je m'attendais en quelque sorte à ce que vous fussiez préparés à nous exposer en termes généraux ce qui, dans l'opinion de l'Amirauté, serait le meilleur moyen d'atteindre le but que vous venez de nous décrire, et aussi à ce que nous nous occupions de la proposition formelle soumise à la Conférence au nom du premier ministre de la Nouvelle-Zélande. J'ignore si j'exprime l'opinion de mes collègues, mais je m'imagine qu'ils aimeraient à avoir vos propositions et les propositions de la Nouvelle-Zélande avant que commence la discussion générale.

"Le PREMIER LORD DE L'AMIRAUTÉ : Eh bien, alors, si je puis compléter mes remarques à la demande de M. Chamberlain, naturellement, je commencerai par la convention australasienne. Sir John Forrest et le commandant en chef de la station australienne, sir Lewis Beaumont, ont eu de nombreuses conférences à ce sujet. Le mémoire que l'on est maintenant à distribuer explique à la Conférence l'effet de la mise à exécution de ce projet d'après les grandes lignes de la discussion qui a eu lieu entre sir John Forrest et sir Lewis Beaumont. Il ressort généralement de cette discussion qu'une certaine escadre de croiseurs modernes serait attachée à la station australienne. Nous désirons qu'au moins un, sinon deux, de ces croiseurs soit pourvu d'un équipage exclusivement recruté parmi les Australasiens et soit sous le commandant d'officiers impériaux. Nous désirons établir une branche de ce service, sous le commandement d'officiers impériaux. Nous désirons établir une branche de la réserve navale royale, en Australie et dans la Nouvelle-Zélande, composée pour une partie d'hommes exercés sur ce croiseur dont l'équipage serait australien, et pour une autre partie de telles recrues qu'on pourrait se procurer parmi les brigades navales actuelles. Tous les détails de ce projet sont exposés dans ce mémoire ; ces détails peuvent être, bien entendu, mis en

discussion, et je désire qu'il soit parfaitement compris que la position que nous avons prise est celle qui relève de la discussion de sir John Forrest avec sir Lewis Beaumont. Nous avons cru que c'était là un excellent point de départ. Il ne saurait y avoir aucune difficulté, en temps de paix, de faire en sorte que cette escadre soit attachée aux eaux australiennes, avec cette clause conditionnelle—qui, je crois, serait d'un grand avantage pour les navires de l'escadre, surtout ceux montés par des Australiens —qu'ils devront aller en Chine, aux Indes, au Cap, et ailleurs, et manœuvrer avec les navires d'autres escadres, mais qu'alors chaque navire partant serait remplacé par un autre, détaché de l'escadre qu'il serait allé rejoindre. Par conséquent, je ne crois pas qu'il y aurait aucune difficulté, en temps de paix, pour distribuer ces navires sur les points les plus convenables, dont les quartiers généraux seraient aux mains des Australiens. Mais le principe sur lequel je désire appuyer c'est que, en temps de guerre, cette escadre doit être prête à faire face aux ennemis de l'empire, en quelque partie des mers d'Orient que pourront se trouver les navires ennemis. Ces principes *mutatis mutandis* pourraient être appliqués à tout autre groupe de colonies. On peut considérer ce projet comme pouvant s'appliquer aux diverses circonstances qui pourraient se produire, soit au Canada ou dans l'Afrique du Sud, et cela non seulement en totalité mais aussi pour toutes parties du dit projet qui seraient plus praticables dans le moment pour ce qui est des autres groupes de colonies.

Il y a, bien entendu, une ancienne colonie à qui ces dispositions ne sauraient s'appliquer, c'est-à-dire Terre-Neuve. Mais j'espère que l'amirauté sera en mesure de discuter la chose avec le premier ministre, et d'en arriver à une entente au sujet de ce projet de l'établissement d'une réserve navale, projet qui avait été momentanément mis de côté parce que nous nous sommes aperçus que nous étions allés au delà de ce que la loi nous permettait. Je puis dire qu'un acte du parlement impérial, autorisant le recrutement de pêcheurs des colonies dans la réserve navale royale, a maintenant passé par toutes ses phases dans les deux Chambres du parlement, et n'attend plus que la signature du roi; de sorte qu'il ne saurait plus y avoir aucun empêchement à ce qu'on en arrive sur ce point à une entente entre Terre-Neuve et le gouvernement de Sa Majesté."

D'après l'ensemble de la discussion qui s'est ensuivie, il devint évident que les conditions et circonstances des diverses colonies étaient si différentes qu'il ne servirait sentants des colonies eussent des entretiens particuliers avec le premier lord de l'Amirauté, afin de s'entendre avec lui sur la forme et l'étendue de leurs contributions respecrauté, afin d s'entendre avec lui sur la forme et l'étndue de leurs contributions respectives pour la défense navale de l'empire, les résultats de ces entretiens devant être ultérieurement communiqués à la Conférence et enregistrés dans les procès-verbaux. Cet avis fut adopté, et le résultat des discussions non officielles qui s'ensuivirent apparaît dans le mémoire suivant :—

MÉMOIRE SOUMIS PAR LE PREMIER LORD DE L'AMIRAUTÉ.

Accompagné par le doyen de l'amirauté et le secrétaire financier, mes deux collègues du conseil de l'Amirauté, et assisté par le directeur du Bureau des renseignements maritimes, j'ai eu des entretiens avec les premiers ministres des gouvernements de Sa Majesté au Cap, au Natal, à Terre-Neuve et dans la Nouvelle-Zélande, et avec les premiers ministres et les ministres de la Défense des gouvernements de Sa Majesté du Commonwealth d'Australie et du Dominion du Canada; et, comme résultat, le conseil d'Amirauté a reçu les offres d'assistance suivantes pour contribuer aux dépenses navales de l'empire :—

*La colonie du Cap :

£50,000 par année, pour le maintien général de la marine. Sans conditions.

---

* *Voir* appendice, pp. 21 et suivantes.

*Commonwealth d'Australie :

£200,000 par année, pour le maintien d'une escadre australienne, et l'établissement d'une branche de la réserve navale royale.

*Natal :

£35,000 par année, pour le maintien général de la marine. Sans conditions.

*Terre-Neuve :

£3,000 par année (et £1,800 comme contribution spéciale pour équipement et entretien d'un navire-école), pour le maintien d'une branche de la réserve navale royale ne comprenant pas moins de 600 hommes.

*Nouvelle-Zélande :

£40,000 par année, pour le maintien d'une escadre australienne, et l'établissement d'une branche de la réserve navale royale.

Je désire présenter aux ministres des colonies les sincères remerciements du conseil de l'Amirauté pour les services qu'ils nous ont rendus afin d'en arriver à ces excellents résultats. Comme on doit le supposer, nous n'avons pas toujours vu d'un même œil les questions en discussion; mais la plus grande franchise a toujours présidé à nos délibérations, et il était évident que chacun avait à cœur de laisser les théories de côté, pour traiter le sujet de la défense de l'empire à un point de vue immédiatement pratique. Il est vrai que, dans ces conférences, le conseil de l'Amirauté n'a pas obtenu tout ce qu'il aurait pu précédemment désirer; mais, d'autre part, il nous a fait grand plaisir de voir que les premiers ministres des colonies autonomes appréciaient généreusement les services rendus par notre marine.

Si les parlements des colonies autonomes ci-haut désignées acceptent et sanctionnent ces arrangements, nous aurons fait un grand pas pour l'organisation des forces navales de l'empire.

En premier lieu, les sujets britanniques répandus au loin par tout l'empire se trouveront avoir contribués efficacement à l'augmentation de nos navires de guerre modernes en commission.

En second lieu, les conditions attachées aux différents arrangements démontreront à quel point on apprécie vivement par tout l'empire les conditions particulières de la guerre navale, et à quel point aussi ces considérations locales qui ont leur importance pour les armées de terre sont inapplicables à l'organisation navale. J'attirerai tout spécialement l'attention sur les améliorations dans la composition et l'organisation de l'escadre australienne, aussitôt que le nouvel arrangement sera entré en vigueur, et sur le fait que la colonie du Cap et le Natal ont fait leur offre de service sans y mettre aucune condition, témoignant par là une confiance et une appréciation du problème naval dont le conseil de l'Amirauté leur sait un gré infini.

En troisième lieu, c'est avec un grand plaisir que je vois l'établissement d'une branche de la réserve navale royale dans les colonies. La population de Terre-Neuve se trouve dans des conditions toutes particulières, et nous ne croyons pas qu'il y ait nulle part ailleurs dans l'empire une aussi forte proportion de pêcheurs. On y a déjà établi une branche de la réserve navale royale, et j'ai tout lieu de croire que la chose va prendre un grand développement. En Australie et dans la Nouvelle-Zélande, cette branche du service est chose entièrement nouvelle, bien qu'il s'y trouve depuis déjà quelque temps des brigades navales qui ont pris une part efficace à la dernière guerre en Chine. L'établissement d'une branche de la réserve navale royale n'est cependant pas ce qu'il y a de plus important, pour ce qui est du personnel de la flotte, car il a été convenu que, en tant que la chose serait possible, l'un des navires de l'escadre australienne en commission permanente serait monté par des Australiens et des Néo-Zélandais sous le commandement d'officiers de la marine royale, et que dix nominations de cadets dans la marine royale seraient mises annuellement à la disposition de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

* *Voir* appendice, pp. 21 et suivantes.

J'ai donc grand plaisir à recommander au gouvernement de Sa Majesté qu'on accepte les offres d'assistance qui ont été reçues.

Sir Wilfrid Laurier m'a informé que le gouvernement de Sa Majesté, dans le Dominion du Canada, a l'intention d'établir une force navale locale dans les eaux canadiennes, mais que ce gouvernement se voyait dans l'impossibilité de faire une offre d'assistance analogue à celles plus haut désignées.

J'ai déjà dit que toutes nos discussions, à la conférence, avaient été marquées de la plus entière franchise, et je désire enregistrer ici les faits et arguments que j'ai cru devoir présenter.

En premier lieu, j'ai fait remarquer que même après que les parlements des colonies eurent approuvé sans la moindre hésitation ce que leurs ministres respectifs avaient décidé de faire pour la défense navale de l'empire, les contribuables de l'empire britannique se trouvaient être, sous ce rapport, dans les situations relatives suivantes :

——	Population (blanche).	Contribution navale annuelle, par tête.	
		s.	d.
Royaume-Uni	41,454,621	15	2
Colonie du Cap	538,000	1	10¼
Australie	3,765,805	1	0¾
Canada	5,338,883	Nil.	
Natal	64,951	10	9¼
Terreneuve	210,000	0	3½
Nouvelle-Zélande	772,719	1	0¼

Pour l'année 1902-3, les crédits demandés pour la marine s'élèvent à £31,423,000, déduction faite de sommes votées autres que les contributions provenant des colonies autonomes. Sur cette somme, les colonies autonomes se trouveraient, en vertu des arrangements déjà cités, avoir fourni £328,000.

On voit par là que c'est le contribuable du Royaume-Uni qui fournit la presque totalité des crédits demandés, et bien qu'il soit parfaitement vrai que la presque totalité de cet argent est dépensée dans le Royaume-Uni, cependant il se trouve que le contribuable du Royaume-Uni fournit encore la plus grande partie de l'argent dépensé dans les colonies britanniques situées au delà des mers, relativement à ce que ces mêmes colonies fournissent pour le maintien de la marine britannique. Ces chiffres deviennent encore plus intéressants quand on considère le commerce que la marine britannique a le devoir de protéger. En 1900, le commerce de l'empire, par voie de mer, peut être évalué avoir représenté quelque chose comme onze ou douze cents millions sterling. Mais, sur tout cela, une proportion de certainement pas moins d'un bon quart, se trouvait être un commerce dans lequel le contribuable du Royaume-Uni n'avait aucun intérêt, soit comme acheteur ou vendeur des marchandises particulières représentées par ces valeurs. Ce commerce se trouvait être purement intercolonial, c'est-à-dire entre les possessions britanniques et des pays étrangers. Le contribuable du Royaume-Uni a donc ainsi le privilège, non seulement de se charger de la plus large part du fardeau, auquel ses concitoyens des possessions britanniques situées au delà des mers doivent aussi porter intérêt, mais aussi d'une part non moins grande du fardeau d'intérêts qui ne sont pas les siens, mais bien plutôt exclusivement ceux de ses concitoyens des colonies situées au delà des mers.

J'ai exprimé l'espoir que ce simple exposé permettrait au contribuable des colonies de se rendre compte des immenses avantages que peut lui représenter l'existence d'une seule marine pour tout l'empire. Non seulement on lui épargne par là un lourd fardeau de taxes en temps de paix, mais il sait aussi qu'en temps de guerre, et si son

pays se trouvait menacé par une coalition, toute la marine britannique, réunie sous un seul commandement, est prête à lui porter secours.

En réponse à la demande qu'on m'en a faite, j'ai essayé d'en arriver à une idée de ce que pourraient être les obligations navales à la charge des colonies britanniques situées au delà des mers, si ces colonies se trouvaient être des nations indépendantes, au lieu d'être, comme maintenant, des nations faisant partie de l'empire britannique, et on a émis l'avis qu'il importerait surtout de mettre ici en regard l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ou le Dominion du Canada et un pays quelconque ayant à peu près la même population.

J'ai fait remarquer qui si l'on choisissait cette base de comparaison, les dépenses annuelles navales de la Hollande sont de £1,400,000, et celles de la République Argentine de £920,000, sans parler d'une dépense de plusieurs millions pour la construction de navires et l'aménagement des chantiers de marine et des stations navales. Ces deux pays ne sont cités que parce que leurs populations se rapprochent de celles de l'Australie et du Canada, et non pas parce qu'ils peuvent offrir d'autres points de comparaison. Même, j'ai fait observer que cette comparaison ne pouvait pas donner satisfaction. Chaque groupe important de colonies se trouverait, il me semble, avoir à faire face à une situation navale qui lui serait essentiellement propre, c'est-à-dire, participant aux conditions politiques et géographiques de son environnement immédiat. En réalité, chacun de ces groupes se trouverait être dans l'orbite de quelque grand pouvoir naval étranger. Le Canada aurait à établir ses dispositions, en ayant en vue la marine des Etats-Unis ; et d'un autre côté l'Australie et la Nouvelle-Zélande auraient à se rappeler que la France, dans la Calédonie, et l'Allemagne, dans la Nouvelle-Guyane, sont leurs proches voisins. La colonie du Cap et le Natal auraient sans doute alors de nombreuses occasions de ne pas oublier que la France les avoisine dans l'océan Indien et le Madagascar, et que la plus grande partie du Sud-africain occidental appartient à l'Allemagne. On ne voit pas alors comment il pourrait être facile à ces groupes de colonies de résister à ces mêmes forces qui ont obligé le Japon à devenir un pouvoir naval. Le budget naval du Japon, pour 1901-2, a été de £3,700,000, et cela ne comprend pas l'intérêt, ni le fonds d'amortissement, ni le fonds de dépréciation se rattachant à des dépenses déjà encourues pour approvisionnements, navires, chantiers de marine ou stations navales.

Ce sont là les faits et arguments que j'ai cru devoir soumettre aux premiers ministres, et auxquels ceux-ci, bien qu'ils y fussent ou non favorables, ont donné toute la courtoise attention qui a toujours présidé aux entretiens que nous avons eus. J'en donne ici le résumé, parce que le danger que je redoute pour l'empire, c'est que le Canada, l'Afrique du Sud et l'Australie, étant en réalité des continents, puissent trop se détacher des choses maritimes dans leurs aspirations et leurs idées. L'Empire britannique doit son existence à la mer, et il ne peut continuer d'exister qu'en autant que toutes les parties qui le constituent considéreront toujours la mer comme étant la source matérielle de leur existence et de leur force. Il est donc désirable que nos concitoyens des colonies situées au delà des mers apprécient l'importance des questions navales. S'ils veulent prendre à leur charge une plus large part des dépenses navales, tout ira pour le mieux. Mais je considère qu'il est encore plus important qu'ils cultivent chez eux l'esprit maritime, c'est-à-dire que leurs populations deviennent aussi imbues de l'esprit maritime que les nôtres. Ces mêmes concitoyens éloignés devrait être aussi bien convaincus de cette vérité qu'aucune force navale ne peut être centralisée nulle part et que le problème de l'empire britannique n'est en aucune façon un problème de défense locale.

La mer est une entité, et la marine britannique doit être par conséquent une et entière. La tâche qui lui incombe en temps de guerre est d'aller chercher les navires de l'ennemi, partout où elle pourra les trouver, et de les détruire. En quelque lieu et en quelque mer que ces navires soient trouvés et détruits, l'empire entier se trouvera par là même défendu dans son territoire, son commerce et ses intérêts. Si au contraire l'idée se répandait malheureusement que le problème est purement local, et que chaque

partie de l'empire doit se contenter d'avoir sa flotte de navires pour la protection d'un endroit particulier, la seule conséquence possible serait qu'un ennemi qui ne se serait pas rallié à cette hérésie et aurait réuni ses flottes, attaquerait et détruirait en détail ces escadres britanniques détachées, qui, réunies, auraient résisté à toute attaque.

SELBORNE.

7 août 1902.

APPENDICE.

Mémoire adressé à l'Amirauté par le premier ministre du Cap et du Natal.

LONDRES, 8 juillet 1902.

L'énorme prépondérance de population indigène dans les colonies du Cap et du Natal nous met dans l'impossibilité de souscrire à aucune proposition nous obligeant à fournir un contingent militaire, dans l'éventualité d'une guerre où le gouvernement impérial pourrait se trouver engagé en aucune autre partie de l'empire.

Reconnaissant, cependant, la nécessité absolue du maintien d'une marine efficace, si nous voulons que l'empire conserve son intégrité, et étant d'avis que la marine constitue la principale sauvegarde de l'Afrique du Sud, surtout pour les deux colonies du littoral, nous sommes prêts à soumettre, aux législatures de nos colonies respectives, des bills établissant des contributions pour défrayer les dépenses d'entretien de la marine impériale.

Dans le moment, la contribution de la colonie du Cap, pour cette fin, est de £30,000 par année, en vertu d'un acte du parlement voté en 1898. Dès la prochaine convocation du parlement, un bill sera présenté pour porter cette contribution à £50,000.

Un bill sera aussi soumis à la législature du Natal, pour une contribution annuelle de £35,000.

Plus tard, quand une confédération aura été établie dans l'Afrique du Sud, la question de dresser des hommes, dans les deux colonies du littoral, pour leur faire prendre du service dans la marine impériale, sera prise en considération par chaque législature, et je n'ai aucun doute que ce projet recevra l'accueil le plus favorable.

J. GORDON SPRIGG,
A. H. HIME.

Lettre adressée par l'Amirauté au premier ministre de la colonie du Cap.

AMIRAUTÉ, 11 août 1902.

MONSIEUR,—J'ai reçu instructions des lords commissaires de l'Amirauté de vous informer qu'ils ont soumis au gouvernement de Sa Majesté le mémoire signé par vous-même et sir Albert Hime, dans lequel vous reconnaissez la nécessité absolue du maintien d'une marine efficace pour la conservation de l'intégrité de l'empire, et où vous annoncez que vous êtes prêt à soumettre à la législature du Cap, dès sa convocation, un bill portant augmentation de la contribution, de £30,000 à £50,000, afin de défrayer les dépenses d'entretien de la marine de Sa Majesté.

Le gouvernement de Sa Majesté accepte cette offre spontanée avec le plus grand plaisir, et il garde l'assurance que grâce aux efforts réunis de tous les sujets de Sa Majesté, tant dans le Royaume-Uni que dans les colonies britanniques situées au delà des mers, la marine britannique sera dans l'avenir, encore plus que dans le passé, la protectrice et comme le lien de réunion de toutes les possessions de Sa Majesté éparses par tout le globe.

Afin de mieux exposer quels seront les principes qui devront présider au développement de la marine de Sa Majesté, on m'a demandé de vous suggérer qu'il serait très avantageux d'insérer dans le préambule du bill que vous vous proposez de soumettre au parlement de la colonie du Cap, des mots reconnaissant l'importance du pouvoir maritime " pour le contrôle qu'il assure aux communications par voie de mer, et la nécessité d'une marine unique, soumise à une seule autorité, et qui seule peut assurer l'unité d'action nécessaire ".

Les lords de l'Amirauté ont appris avec plaisir que vous avez l'intention, quand une confédération aura été établie dans l'Afrique du Sud, de soumettre à la législature la question de dresser des hommes pour leur faire prendre du service dans la marine de Sa Majesté, et que vous n'avez aucun doute que ce projet recevra l'accueil le plus favorable. Les lords de l'Amirauté attachent à cela une grande importance, car ils craignent qu'à moins que les possessions britanniques continentales situées au delà des mers ne restent en contact avec la marine britannique, les sujets britanniques habitant l'intérieur de ces possessions ne finissent par oublier que l'empire doit son origine à la mer, et que pour la continuation même de son existence il est essentiel que le même esprit maritime règne partout.

Je joins à cette lettre, pour que vous en preniez connaissance, copie de la lettre adressée à sir Albert Hime sur le même sujet.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

H. J. VANSITTART NEALE.

Le Très honorable sir J. GORDON SPRIGG, G.C.M.G.

Lettre adressée par l'Amirauté au premier ministre du Natal.

AMIRAUTÉ, 11 août 1902.

MONSIEUR,—J'ai reçu instructions des lords commissaires de l'Amirauté de vous informer qu'ils ont soumis au gouvernement de Sa Majesté le mémoire signé par vous-même et sir J. Gordon Sprigg, dans lequel vous reconnaissez la nécessité absolue du maintien d'une marine efficace pour la conservation de l'intégrité de l'empire, et où vous annoncez que vous êtes prêt à soumettre à la législature du Natal, dès sa convocation, un bill établissant une contribution de £35,000 pour les dépenses d'entretien de la marine de Sa Majesté.

Le gouvernement de Sa Majesté accepte cette offre spontanée avec le plus grand plaisir, et il garde l'assurance que grâce aux efforts réunis de tous les sujets de Sa Majesté, tant dans le Royaume-Uni que dans les colonies britanniques situées au delà des mers, la marine britannique sera dans l'avenir, encore plus que dans le passé, la protectrice et comme le lien de réunion de toutes les possessions de Sa Majesté éparses par tout le globe.

Afin de mieux exposer quels seront les principes qui devront présider au développement de la marine de Sa Majesté, on m'a dmandé de vous suggérer qu'il serait très avantageux d'insérer dans le préambule du bill que vous vous proposez de soumettre au parlement du Natal, des mots reconnaissant l'importance du pouvoir maritime " pour le contrôle qu'il assure aux communications par voie de mer, et la nécessité d'une marine unique, soumise à une seule autorité, et qui seule peut assurer l'unité d'action nécessaire."

Les lords de l'Amirauté ont appris avec plaisir que vous avez l'intention, quand une confédération aura été établie dans l'Afrique du Sud, de soumettre à la législature la question de dresser des hommes pour leur faire prendre du service dans la marine de Sa Majesté, et que vous n'avez aucun doute que ce projet recevra l'accueil le plus favorable. Les lords de l'Amirauté attachent à cela une grande importance, car ils craignent qu'à moins que les possessions britanniques continentales situées au delà des mers ne restent en contact avec la marine britannique, les sujets britanniques habitant l'intérieur de ces possessions ne finissent par oublier que l'empire doit son origine

à la mer, et que pour la continuation même de son existence il est essentiel que le même esprit maritime règne partout.

Je joins à cette lettre, pour que vous en preniez connaissance, copie de la lettre adressée à sir Gordon Sprigg sur le même sujet.

J'ai l'honneur, etc.,

H. J. VANSITTART NEALE.

L'honorable lieut-colonel sir ALBERT H. HIME, C.C.M.G.

Lettre adressée par le premier ministre de Terre-Neuve au premier lord de l'Amirauté.

HÔTEL CECIL, LONDRES, W.C.

MONSIEUR,—Comme suite à l'entretien que j'ai eu avec Vos Seigneuries, et aux entrevues et correspondance subséquentes avec le vice-amiral Custance, je suis maintenant en mesure de vous informer que le gouvernement de Terre-Neuve fournira pour la réserve navale de Terre-Neuve la somme de £3,000 sterling annuellement pendant une péricde de dix ans, pourvu que la dite réserve comprenne au moins 600 hommes, le dit paiement annuel devant être réduit proportionnellement pour chaque homme de moins que ce chiffre de 600 hommes.

La colonie paiera aussi au gouvernment de Sa Majesté la somme de £1,800, pour défray les dépenses de la mise à l'abri du navire de Sa Majesté *Calypso.*

Pour ce qui est de l'établissement d'une batterie, dont j'ai parlé dans ma lettre du 1er courant au vice-amiral Custance, il doit être compris que, bien que le gouvernement de Sa Majesté ne juge pas dans le moment à propos d'établir une batterie à Saint-Jean, cela doit être considéré comme dépendant du succès de la présente innovation.

Cette lettre annule toute correspondance ou tout arrangement précédent.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

R. BOND.

Le Très honorable lord SELBORNE, Amirauté.

Lettre adressée par l'Amirauté au premier ministre de Terre-Neuve.

AMIRAUTÉ, août 1902.

MONSIEUR,—J'ai reçu instructions des lords commissaires de l'Amirauté de vous informer qu'ils ont soumis au gouvernement de Sa Majesté votre lettre du 5 courant, adressée au premier lord de l'Amirauté, et dans laquelle vous déclarez que le gouvernement de Terre-Neuve fournira pour la réserve navale de la colonie la somme de £3,000 sterling annuellement pendant une période de 10 ans, pourvu que la dite réserve comprenne au moins 600 hommes, et aussi que le gouvernement de Terre-Neuve paiera au gouvernement de Sa Majesté la somme de £1,800 pour défrayer les dépenses de la mise à l'abri du navire de Sa Majesté *Calypso.*

Le gouvernement de Sa Majesté accepte avec plaisir ces paiements, sujets aux conditions spécifiées dans votre lettre, comme preuve de la bonne volonté des habitants de Terre-Neuve de prendre leur part des frais de maintien des forces navales de Sa Majesté.

L'Amirauté prendra en considération la question de l'établissement d'une batterie d'exercice à Saint-Jean, si l'expérience démontre que cette batterie puisse rendre encore plus efficace la réserve navale.

Je dois aussi ajouter, ainsi que vous en avez émis l'avis, que nous considérons comme annulés toute correspondance et tout arrangement ayant précédé cette lettre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

H. J. VANSITTART NEALE.

Le Très honorable sir R. BOND, C.C.M.G.

AMIRAUTÉ, 15 août 1902.

MONSIEUR,—En vous transmettant la pièce imprimée ci-incluse, je viens vous informer que j'ai aussi reçu avis des lords commissaires de l'Amirauté de vous déclarer qu'ils seront heureux de recevoir votre consentement formel au " Projet de convention entre le gouvernment de Sa Majesté du Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande " (*voir* plus loin), dont les conditions, comme vous ne l'ignorez pas, ont déjà été mutuellement acceptées.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

G. H. HOSTE,
Pour le secrétaire.

Le Très honorable sir EDMUND BARTON, G.C.M.G.,
Hôtel Cecil, Strand, W.C.
Le Très honorable R. J. SEDDON,
Hôtel Cecil, Strand, W.C.

HÔTEL CECIL, LONDRES,
2 septembre 1902.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre de l'Amirauté, accompagnant une copie imprimée du projet de convention entre le gouvernement de Sa Majesté du Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. En réponse, j'ai l'honneur de vous informer que je souscris à ce projet, sujet à confirmation par le gouvernement, et que je soumettrai en temps et lieu les termes de cet accord à l'approbation du parlement de la Nouvelle-Zélande.

Je regrette que mon absence de Londres, depuis une quinzaine, m'ait empêché de vous faire parvenir plus tôt ce consentement.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

R. SEDDON,
Premier ministre de la Nouvelle-Zélande.

Le Très honorable premier lord de l'Amirauté,
Whitehall, Londres.

COMMONWEALTH D'AUSTRALIE,
PREMIER MINISTRE,
25 septembre 1902.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 15 août dernier, m'informant que Leurs Seigneuries seraient heureuses de recevoir mon consentement formel au " Projet de convention entre le gouvernement de Sa Majesté du Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ", tel qu'apparaissant à la page 7 de la pièce imprimée accompagnant votre lettre.

Les termes de cet accord ont été, comme vous le dites, mutuellement acceptés à Londres, avant que la Conférence qui vient de se terminer eût levé ses séances au Colonial Office, et par conséquent il ne me reste plus qu'à vous transmettre mon consentement par écrit, ce que je fais présentement, le tout sujet à l'approbation du parlement d'Australie.

J'ai l'honneur d'être, etc.

EDMUND BARTON.

Le Secrétaire des
Lords commissaires de l'Amirauté.

Projet de convention entre les gouvernements du Royaume-Uni, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Les commissaires chargés d'agir au nom du lord amiral du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, etc., et les gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, ayant reconnu l'importance du pouvoir maritime pour contrôler les communications par voie de mer, la nécessité d'une marine soumise à une autorité unique et qui seule peut assurer une action commune, et enfin les avantages qu'on retirera du développement du pouvoir maritime de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, ont résolu pour toutes ces fins d'arrêter les termes d'une convention ainsi qu'il suit :—

ARTICLE I.

Les forces navales de la station d'Australie devront comprendre au moins les vaisseaux de guerre sous-mentionnés, et ces vaisseaux, tout le temps que cette convention restera en viguer, devront toujours appartenir au type des constructions modernes, excepté ceux employés comme navires-écoles :—

1 croiseur cuirassé de 1re classe ;
2 croiseurs de 2e classe ;
3 croiseurs de 3e classe ;
4 corvettes ;
Aussi une réserve navale royale comprenant 25 officiers et 700 matelots et chauffeurs.

ARTICLE II.

Ces forces navales auront pour bases les ports d'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et leur sphère d'opérations comprendra les eaux de l'Australie, de la Chine et des Indes, tel que déterminé dans les annexes ci-jointes, où l'amirauté croit que ces forces pourront être le plus utile pour s'opposer aux vaisseaux ennemis qui pourraient menacer le commerce et les intérêts de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Aucun changement dans cet arrangement ne sera fait sans le consentement des gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande; et rien, dans cet arrangement, ne sera interprété comme voulant dire que les forces navales ici désignés seront les seules qui opéreront dans les eaux de l'Australie, advenant la nécessité de faire appel à des forces plus considérables.

ARTICLE III.

Ces forces seront sous le contrôle et les ordres du commandant naval en chef qui pourrait avoir dans le temps le commandement des navires de Sa Majesté de la station d'Australie.

ARTICLE IV.

Parmi les navires mentionnés à l'article 1, un sera tenu en réserve et trois n'auront que la moitié de leurs équipages et seront employés comme navires-écoles pour exercer les hommes de la réserve navale royale. Les autres navires resteront en commission, avec leurs équipages au complet.

ARTICLE V.

Les trois navires employés comme navires-école, et un autre navire, seront montés, autant que possible, par des Australiens et des Néo-Zélandais, touchant une solde spéciale, et enrôlés proportionnellement à la population relative de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Advenant le cas où l'on ne pourrait pas se procurer suffisamment

d'hommes en tenant compte de cette proportion, on pourra compléter les effectifs des navires en faisant appel à l'une ou l'autre de ces colonies.

Les navires seront commandés par des officiers de la marine royale, ayant sous leurs ordres des officiers de la réserve navale.

ARTICLE VI.

Afin de faire en sorte que le service naval comprenne des officiers nés en Australie et dans la Nouvelle-Zélande, qui pourront s'élever aux plus hauts grades dans la marine royale, les nominations suivantes de cadets seront accordées annuellement:—

Commonwealth d'Australie	8
Nouvelle-Zélande	2

ARTICLE VII.

Les divisions de la réserve navale royale, établies en Australie et dans la Nouvelle-Zélande, seront appelées en service actif par Sa Majesté en conseil, sur avis de ses gouvernements d'Australie et de la Nouvelle-Zélande respectivement.

Les hommes formant la réserve navale royale seront divisés en deux classes :—

(*a*) Ceux ayant déjà servi trois ans sur les navires de Sa Majesté.

(*b*) Ceux n'ayant pas encore servi.

Ces hommes seront exercés sur des navires spécialement destinés à cette fin.

Les officiers de cette réserve seront inscrits sur la liste des officiers de la réserve navale royale.

ARTICLE VIII.

En considération du service susmentionné, l'Australie et la Nouvelle-Zélande paieront au gouvernement impérial cinq douzièmes et un douzième respectivement du total des frais annuels d'entretien de la force navale à la station d'Australie, ce total ne devant cependant pas dépasser en aucun cas £200,000 et £40,000 respectivement par année. En calculant le total des frais annuels, on y ajoutera une somme équivalent à 5 pour 100 des dépenses premières des navires.

ARTICLE IX.

Le gouvernement impérial reconnaît les avantages qu'on peut retirer, en faisant de l'Australie une base d'approvisionnement et de charbon dans les eaux de l'hémisphère oriental.

ARTICLE X.

1. Cet arrangement sera considéré obligatoire entre le gouvernement impérial et l'Australie et la Nouvelle-Zélande, aussitôt que les législatures coloniales auront voté les crédits nécessaires pour les périodes mentionnées plus bas, et cet arrangement sera alors attaché à ces actes comme première annexe.

2. Cet arrangement restera en vigueur durant dix ans, et ne pourra prendre fin que si avis en a été donné deux ans auparavant, c'est-à-dire à la fin de la huitième année, ou à la fin de toute année subséquente, et alors deux ans après telle date.

ARTICLE XI.

1. Les paiements mentionnés dans l'article VIII devront être considérés comme des paiements en avance, et ils deviendront en premier lieu dus et payables six mois

après que la législature coloniale aura voté les crédits spéciaux mentionnés dans l'article X.

2. La période de dix ans mentionnés dans l'article X devra être calculée à partir de la date où la législature coloniale aura voté les dits crédits spéciaux.

3. Les paiements relevant de cette convention et cette convention même prendront fin à la date où les paiements relevant du nouvel arrangement commenceront.

4. Les paiements assignés à chaque colonie seront versés annuellement à Londres par le Haut-commissaire d'Australie et l'agent général de la Nouvelle-Zélande, et, en attendant la nomination du susdit haut-commissaire, par toute personne que le Commonwealth d'Australie pourra désigner, les dits paiements étant portés au crédit de tel compte suivant ce qu'en décideront les lords commissaires de l'amirauté.

ARTICLE XII.

En temps de paix, l'un des navires-école mentionnés dans l'article IV, et un autre croiseur, stationneront dans les eaux de la Nouvelle-Zélande et ses dépendances, où ils auront leurs quartiers généraux. Advenant cependant l'éventualité où le commandant naval en chef jugerait nécessaire d'éloigner l'un de ces navires ou ces deux navires, il devra en donner avis au gouverneur et l'informer des raisons qui auront motivé cette décision.

ANNEXE DE LA CONVENTION.

LIMITES DE LA STATION D'AUSTRALIE.

La station d'Australie, mentionnée dans l'article II du texte de la convention précédente, est bornée :

Au nord.—A partir du méridien de 95 degrés est, par le parallèle du 10e degré de latitude sud, jusqu'à 130 degrés, longitude est, de là vers le nord en suivant ce méridien jusqu'au parallèle de 2 degrés latitude nord, et de là sur ce parallèle au méridien de 136 degrés longitude nord, et en suivant ce parallèle à 160 degrés longitude ouest, de là au sud jusqu'à l'équateur, puis vers l'est jusqu'au méridien de 149° 30′ longitude ouest.

A l'ouest.—Par le méridien de 95 degrés longitude est.

Au sud.—Par le cercle antarctique.

A l'est.—Par le méridien de 149° 30′ longitude ouest.

LIMITES DE LA STATION DE CHINE.

La station de Chine, mentionnée dans l'article II du texte de la convention précédente, est bornée :

Au nord.—A partir du méridien de 95° de longitude est dans 10° latitude nord, le long de ce parallèle jusqu'à la côte ouest de la péninsule de Malaisie, de là par les côtes de l'Asie jusqu'au méridien de 180°.

A l'ouest.—A partir de la latitude de 10° nord par le méridien de 95° longitude est jusqu'au 10° latitude sud.

Au sud.—A partir du méridien de 95° longitude est, par le parallèle de 10° latitude sud, jusqu'à 130° longitude est, de là vers le nord jusqu'à 2° latitude nord, et le long de ce parallèle jusqu'à 136° longitude est, de là vers le nord jusqu'à 12° latitude nord et le long de ce parallèle jusqu'au méridien de 180°.

A l'est.—Par le méridien de 180° à partir de 12° latitude nord jusqu'au point où le méridien touche aux côtes de l'Asie.

LIMITES DE LA STATION DES INDES.

La station des Indes orientales, mentionnée dans l'article II de la convention précédente, est bornée :

Au nord.—Par les côtes sud d'Asie, y compris le golfe Persique, à partir d'une ligne imaginaire tirée de Jebel Segan sur la côte d'Afrique, jusqu'au cap Bab-el-Mandeb sur la côte d'Arabie, là où le 10e parallèle de latitude nord touche à la côte ouest de la péninsule de Malaisie.

A l'est.—Par le méridien de 95° longitude est, entre les parallèles de 10° nord et 26° latitude sud.

Au sud.—Par le 10e parallèle de latitude nord, entre la côte de la péninsule de Malaisie et le 95e méridien de longitude est, et par le parallèle de 26° latitude sud entre les 95e et 42e méridiens de longitude est.

A l'ouest.—Par le 42e méridien de longitude est, entre les parallèles de 26° et 10° latitude sud, par le 43e méridien, entre le parallèle de 10° sud et l'équateur, et par la côte orientale de l'Afrique entre l'équateur et Jebel Segan.

On voit par là que de grandes améliorations ont été effectuées, sujettes à l'approbation des parlements intéressés, dans les conditions de la convention navale australienne, conditions qui contribueront beaucoup à augmenter l'efficacité de l'escadre qui y est attachée comme partie des forces navales de l'empire. On voit aussi que le montant de la contribution coloniale, pour le maintien de l'escadre, va être porté de £126,000 par année, qui est le chiffre de la contribution actuelle, à £240,000. En même temps, les premiers ministres de la colonie du Cap et du Natal ont exprimé le désir de porter leurs contributions, offertes sans conditions, de £30,000 et £12,000 à £50,000 et £35,000 respectivement.

Terre-Neuve, où une branche de la réserve navale royale a été établie il y a deux ans, à la charge exclusive du gouvernement impérial, a aussi consenti à fournir pour ces fins une somme de £3,000 par année, avec l'entente que le chiffre de cette réserve navale soit porté et maintenu à 600 hommes, et de plus à contribuer une somme capitale de £1,800 pour la mise à l'abri du vaiseau-école *Calypso,* qui stationne en ces eaux. Si, comme on a tout lieu de le croire, ces arrangements sont acceptés par les parlements des colonies intéressés, nous aurons fait un grand pas en avant pour l'organisation de la protection et de la défense des intérêts généraux de l'empire. Bien que le total des contributions des colonies doive, pour ainsi dire, être doublé par ces nouveaux arrangements, ce total ne représentera, cependant, qu'un peu plus de un pour cent du fardeau de taxes de marine à la charge des contribuables du Royaume-Uni ; mais cette augmentation, et, ce qui est encore plus important, les propositions comprises dans les conventions avec l'Australie et Terre-Neuve, qui vont aider à introduire un élément colonial considérable dans le personnel de la flotte, n'en sont pas moins satisfaisantes, car elles témoignent que les colonies autonomes se rendent enfin compte que les frais de la défense doivent être partagés en commun. On voit aussi par là que les colonies reconnaissent que le temps est arrivé où l'unité de sentiment, qui réunit en faisceau toutes les parties de l'empire, doit s'exprimer de façon pratique en offrant de pourvoir, dans toute la mesure du possible, à la défense des intérêts communs, dont le nombre, ainsi que l'a fait remarquer le premier lord de l'amirauté, ne fait que s'accroître constamment.

DÉFENSE MILITAIRE.

Pour ce qui est de la question de la défense militaire, la conférence n'est est pas arrivée à aucune décision bien définie. Le parlement de la Nouvelle-Zélande, en 1900, avait déjà voté une loi pour la création d'une réserve militaire impériale pour service

en dehors des limites de la colonie, en certains cas de nécessité, et M. Seddon avait donné avis de la motion suivante :

" Qu'il est désirable d'avoir une réserve militaire impériale dans chacune des possessions de Sa Majesté situées au delà des mers, pour services en cas de nécessité en dehors des limites de la possession ou colonie où la dite réserve a été créée. Les limites que ne devra pas dépasser la dite force militaire, en dehors de la colonie où elle aura été formée, seront déterminées par les gouvernements impérial et coloniaux au moment où la dite réserve sera créée, le tout sujet à toute loi à ces fins qui pourrait être dans le temps en vigueur. Les frais d'entretien et d'équipement de la dite réserve militaire impériale seront répartis dans telle proportion et de telle manière suivant ce qu'en décideront les gouvernements impérial et coloniaux."

La question avait aussi été prise en considération par le comité de la défense coloniale, et le rapport de ce comité, ainsi que les mémoires du major général French et du major général Hutton traitant spécialement de l'organisation des forces du Commonwealth, furent communiqués aux membres de la Conférence. Copies de ces documents sont jointes à ce rapport.

La discussion de la question a été ouverte par le secrétaire de la Guerre dans le discours suivant, où il a exposé son avis en même temps que celui de ses conseillers militaires sur la manière dont les colonies autonomes pourraient contribuer à la défense militaire de l'empire :—

" Le SECRÉTAIRE DE LA GUERRE : M. Chamberlain et Messieurs,—La dernière fois que j'ai eu le plaisir de me trouver ici, lord Selborne a ouvert la conférence sur la question de la défense impériale au point de vue de la marine, et nous avant devant nous au sujet de l'armée un avis de motion formulé en ces termes par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande : " Qu'il est désirable d'avoir une réserve militaire impériale dans chacune des possessions de Sa Majesté situées au delà des mers, pour services en cas de nécessité en dehors des limites de la possession ou colonie où la dite réserve a été créée. Les limites que ne devra pas dépasser la dite force militaire, en dehors de la colonie où elle aura été formée, seront déterminées par les gouvernements impérial et coloniaux au moment où la dite réserve sera créée, le tout sujet à toute loi à ces fins qui pourrait être dans le temps en vigueur. Les frais d'entretien et d'équipement de la dite réserve militaire impériale seront répartis dans telle proportion et de telle manière suivant ce qu'en décideront les gouvernements impérial et coloniaux.' "

" Bien que, d'une manière générale, j'approuve les termes de cette motion, on me permettra peut-être de faire observer que ce que je vais dire aujourd'hui ne se rapporte en aucune façon à cette résolution. La question d'une armée de terre pour la défense de l'empire n'a pas été soulevée sous l'impulsion momentanée de la dernière guerre, mais bien plutôt par le désir d'en arriver à quelque chose de bien déterminé à ce sujet, et j'irai même jusqu'à dire que tous les progrès que nous avons faits depuis vingt ans ont tendu à amener le projet même auquel vous êtes appelés aujourd'hui à donner votre approbation. De 1870 à 1880, on ne s'occupa guère beaucoup de ce projet de défense nationale. Cependant, dans les dix années qui suivirent, ce projet fit un grand pas en avant, surtout après que lord Randolph Churchill eut donné sa démission de chancelier de l'échiquier, démission qui avait eu pour point de départ la question de savoir si nos stations de charbon pour la marine et la défense nationale devaient être ou non maintenues. Depuis lors, on a essayé de temps à autre de se rendre compte de ce que nos forces de terre pourraient être appelées à entreprendre. Ces études sont devenues chaque année de plus en plus nécessaires. Il est pour ainsi dire impossible de songer à la nécessité qui s'impose pour nous, non pas d'une action offensive, mais plutôt défensive, pour la conservation de nos colonies et possessions répandues par l'univers entier ; et depuis deux ans, le gouvernement a pris soin de nous exposer clairement, pour la première fois, je crois, comment il entendait répartir l'armée de terre

dans le Royaume-Uni, et quel était le nombre d'hommes qu'il réservait pour la défense des intérêts britanniques dans les autres parties de l'empire.

" On me permettra sans doute de passer ici en revue ce que j'ai déjà exposé devant le Chambre des communes il y a 18 mois, au nom du gouvernement, et qui, après de longues discussions, a été accepté dans ses grandes lignes par le Parlement. Nous sommes en mesure—et notre organisation nous permet de faire de cela une règle constante à l'avenir—de pouvoir envoyer 120,000 hommes de troupes régulières en toute partie de l'Empire Britannique qui pourrait être menacée. Nous avons une autre armée de 120,000 hommes pour la défense domestique; nous gardons 190,000 hommes pour nos garnisons; et il nous reste encore une armée considérable—entre 100,000 à 200,000 hommes—pour la défense de Londres ou d'autres points stratégiques qui pourraient être menacés en cas d'invasion. Mais, si considérables que ces préparatifs puissent paraître, ils sont loin d'être excessifs, s'il faut en croire nos conseillers militaires, advenant l'éventualité où nous pourrions perdre notre suprématie sur mer; et je dois ici rappeler aux membres de la Conférence que ce que la Grande-Bretagne peut faire pour la défense de ses colonies et possessions, ne se restreint pas à l'envoi de 120,000 hommes en cas de besoin. Nous avons près de 80,000 hommes aux Indes. Nous en avons toujours environ 30,000 dans les garnisons des colonies, et dans le moment—et cela peut durer encore longtemps—il nous faut aviser à grossir encore ce chiffre dans l'Afrique du Sud. Par conséquent, nous nous trouvons avoir, soit déjà au loin, ou près à être embarqués en Angleterre, bien près de 250,000 hommes. Et je désirerais faire remarquer que nous n'avons en vue, avec cette armée, ni desseins ambitieux ni opérations offensives, ni rien qui puisse nous entraîner à nous mêler aux grandes guerres de nos voisins d'Europe. Il suffit de se reporter à la dernière guerre pour se convaincre qu'en fixant cet effectif à 120,000 hommes, nous sommes plutôt au-dessous qu'au-dessus de ce que nous pourrions être appelés à fournir, car nous avons dû déjà envoyer deux fois autant d'hommes pour la défense de deux de nos colonies.

" Je reconnais volontiers qu'en vous soumettant tout cela il me faut vous démontrer que la mère patrie accomplit sa part du devoir qui lui incombe. Je ne crois pas que personne puisse prétendre qu'une nation qui garde permanemment au dehors de 110,000 à 120,000 hommes, sous le système de l'enrôlement volontaire, et qui est prête à en envoyer le même nombre en cas de besoin, ne remplit pas son devoir de protectrice vis-à-vis des colonies et possessions qui comptent sur elle pour les protéger. D'un autre côté, on prétend—nos aviseurs militaires sont de cet avis—que des circonstances peuvent se produire où il pourrait être désirable de faire appel à de nouvelles troupes. Bien entendu, il nous resterait les troupes gardées pour la défense du Royaume-Uni, et que nous pourrions envoyer, comme nous l'avons fait pour la guerre du Transvaal, si la route de mer restait sûre. Mais tout le secret du succès, quand on fait la guerre, est d'avoir du temps à soi, et nous ne pouvons pas espérer que nous aurons toujours autant de temps que nous en avons eu lors de la dernière guerre. Il ne faut pas non plus compter que nous aurons toujours affaire à un ennemi qui nous permettra de réparer, en temps de guerre, les défauts du début des hostilités. J'aimerais que les membres de la Conférence me permettent ici de m'exprimer franchement à ce sujet. Nous nous trouvions avoir, avec les Boers, un ennemi armé—non pas une armée—à la fois rusé et brave, et muni de bonnes armes. Mais ils négligèrent, au début des hostilités, de tirer tout le parti qu'ils auraient dû prendre de diverses occasions favorables. Je ne suis pas un tacticien, mais j'ai étudié les opérations de ceux qui ont écrit sur ce sujet et qui m'ont donné leur avis. Je pourrais faire remarquer qu'il s'est produit, dans les commencements, des incidents et des occasions, où un ennemi puissant, déterminé et bien organisé, aurait pu tirer avantage de nos premiers revers, et aurait pu menacer avec succès nos communications. Cela ne fut pas fait, parce que cette armée n'était pas organisée. Il s'est aussi présenté, dans diverses batailles isolées, diverses occasions dont un chef résolu, et ayant une force bien organisée à sa disposition, aurait pu tirer parti pour enfoncer nos lignes—quelques fois très étendues—ce qui aurait soumis nos troupes à de bien plus rudes épreuves que celles qu'elles ont eu à soutenir.

Je ne mentionne tout cela qu'afin que nous nous rendions bien compte de la situation qui nous serait faite si nous avions à lutter contre des troupes européennes. Nous aurions à nous tenir en garde contre ces deux éventualités, qui ont été négligés par les Boers. Mon objet, en mentionnant cela, est de vous rappeler que nous avons dû surtout compter—tant pour nos propres troupes que pour nos troupes coloniales—sur des hommes relativement peu exercés. J'admets volontiers que nos levées, c'est-à-dire notre garde nationale et nos troupes enrôlées à la hâte, différaient beaucoup dans leur composition et dans leurs qualités militaires. Tous ces défauts étaient en grande partie disparus au bout de quelques mois; mais pas un général anglais n'aurait consenti, dans les conditions où se trouvaient bon nombre de ces hommes quand ils se mirent en route, à les faire se mesurer avec des troupes européennes, et la même remarque s'applique, bien qu'à un degré moindre, aux forces coloniales envoyées à notre secours. Toutes ces troupes différaient, et elles devaient nécessairement différer, en qualités militaires, surtout en arrivant; et ce n'est pas leur manquer de respect de dire que, vu le peu d'entraînement que ces troupes avaient reçu avant d'arriver, il y en avait un bon nombre qu'aucun général n'aurait eu le droit de mettre en face des troupes européennes sans les dresser davantage, et il est très important que nous sachions, en établissant nos plans d'avenir, quelle est la mesure de secours que les colonies peuvent nous fournir en cas de besoin. Bien entendu, je me rends parfaitement compte, au sujet de toutes ces questions, que nous ne devons pas exiger, et que nous irions trop loin en exigeant une promesse générale quelconque de secours dans une éventualité qui ne s'est pas encore présentée. Mais ce sur quoi je compte beaucoup, c'est que, si le besoin s'en faisait sentir, et au cas où les diverses colonies consentiraient alors à prêter secours à la métropole, ces colonies soient en mesure de nous fournir un corps de troupes—le nombre n'y fait rien—que nous pourrions mettre en ligne avec nos propres troupes régulières contre une puissance européenne. Il ne s'agit pas ici, naturellement, de faire campagne sur le continent d'Europe, mais il n'est pas nécessaire d'aller si loin pour imaginer des cas où, afin de porter secours à nos colonies, nous pourrions être forcés d'envoyer un contingent considérable du Royaume-Uni, et cela souvent pour des conflits où les intérêts de la Grande-Bretagne pourraient être bien moindres que ceux de la colonie qu'il s'agirait de défendre. Par conséquent, je ne viens pas ici demander que ces contributions soient considérées comme un pur don fait par les colonies à titre de loyauté. Je demande plutôt que cela soit considéré à titre de services réciproques, et cela d'autant plus que, si vous prenez certaines parties du monde où nos intérêts pourraient être menacés, il est tout à fait évident qu'il serait impossible à la métropole d'accomplir rien qui vaille sans un secours quelconque de ce genre.

"Voyez, par example, la Chine. Nous venons de conclure un traité avec le Japon, traité qui. si vous voulez bien vous rappeler, n'est aucunement désigné pour l'offensive, puisqu'il ne peut entrer en vigueur qu'en cas d'attaque d'une autre puissance. Il est évident que, dans tout plan de campagne qui pourrait être jugé nécessaire pour protéger notre commerce avec la Chine contre tout empiétement ou une attaque quelconque, ce serait notre devoir autant que notre désir de porter secours au Japon, notre allié, dans toute la mesure de notre possible. Il est également évident que nos intérêts se trouveraient en même temps gravement menacés dans d'autres parties du globe. Une guerre entre deux grandes puissances ne saurait être circonscrite au point du globe où elle pourrrait prendre naissance. Advenant une guerre qui pourrait menacer notre empire des Indes, nous serions obligés d'envoyer d'ici des renforts considérables. Advenant une guerre où seraient entraînées des puissances européennes, nous aurions nécessairement à diriger des attaques contre quelques-unes des possessions étrangères de ces puissances. C'est là ce que la Grande-Bretagne devrait être prête à faire. Mais, en supposant que nous serions entraînés dans une guerre, soit pour causes de voisinage ou autres, et que nous aurions pour cette guerre l'appui des différents gouvernements des colonies, rien ne pourrait nous être de plus de secours que de pouvoir compter, non seulement sur la coopératien d'un petit corps de troupes en Chine, mais aussi sur des

forces coloniales bien organisées qui pourraient nous arriver des pays les plus voisins ou qui seraient, pour ces fins, le plus avantageusement situés.

"Quelle est, maintenant, la situation ? On nous a soumis un mémoire qui, je crois, a été probablemenut lu par toutes les autorités présentes, et qui démontre que nous aurons, nominalement, des forces permanentes considérables, à savoir : en Australie, environ 27,000 hommes ; au Canada, 38,000 hommes ; dans la Nouvelle-Zélande, 17,000 hommes ; soit en tout, en comprenant l'Afrique du Sud, environ 100,000 hommes. Eh bien, quelle est la valeur militaire de ces forces ? C'est là la question que nous devons nous poser. Quelle est la valeur militaire de ces forces pour la défense des colonies mêmes, et quelle en peut être la valeur militaire pour la défense de l'empire. Eh bien, j'espère qu'on ne m'accusera pas, si je montre ici de la franchise, de vouloir déprécier nos troupes coloniales. J'ai commencé par faire remarquer que tout ce qu'on pourrait dire au sujet de la diversité de ces troupes peut aussi s'appliquer à la diversité des forces impériales en dehors de l'armée régulière, mais c'est là précisément ce que mes conseillers militaires sont en train de faire disparaître au mieux de leur possible, afin que nous puissions savoir exactement où nous en sommes.

"Voyez, en premier lieu, le Canada. Il y a là près de 40,000 hommes. Nous savons, par ce qui s'est passé lors de la dernière guerre, qu'on ne saurait trouver nulle part de meilleurs soldats que parmi les Canadiens. Mais je vois, sur le dernier rapport annuel du commandant général des milices canadiennes, rapport dont il vient d'être fait de grands éloges dans le parlement canadien, que les régiments des villes n'ont absolument aucune idée des devoirs du soldat en campagne, et quant aux troupes rurales, on ne peut pas même compter 'qu'elles puissent devenir passables pour service actif, avec le peu d'exercices annuels qu'on leur fait faire présentement'. Pour ce qui est de ces troupes rurales, on ajoute qu'il est présentement impossible de leur donner autre chose qu'une instruction purement théorique au sujet des devoirs les plus importants du soldat en campagne, tels que les reconnaissances, le service d'avant-postes, les retranchements et les exercices tactiques. Pour ce qui est de la cavalerie, le commandant général regrette d'avoir à annoncer que cette branche du service laisse aussi beaucoup à desirer. En outre, le Canada n'a pas actuellement d'état-major exercé, ni de système d'instruction pour les officiers supérieurs, et l'on y a adopté tout récemment un fusil qui, bien que du même calibre que notre fusil anglais, est d'un modèle différent, ce qui, je crois, ne laisse pas que d'être regrettable, car cela nuit à l'uniformité ou aux facilités d'échange dans le cas où diverses troupes opèrent ensemble. Quiconque lit ce rapport ne peut faire autrement qu'en conclure que, si vifs que pourraient être l'élan et l'ardeur patriotique du Canada à un moment donné, des troupes improvisées à la hâte avec ces recrues ne pourraient être mises en face d'un adversaire bien exercé qu'en y apportant la plus grande prudence.

"Pour en revenir à l'Australie, il s'est formé là, l'année dernière, un comité militaire d'enquête, chargé par le gouvernement du Commonwealth de faire rapport sur l'organisation et le degré d'instruction des gardes des différents Etats de l'Australie. Ces rapports signalent beaucoup de défauts qui, je crois, ont dû exister parmi nos propres organisations militaires d'il y a 15 ou 20 ans, mais j'espère que nous avons dû progresser depuis ce temps-là. Les troupes varient beaucoup sous le rapport de la qualité, et certains services nécessaires à une armée en campagne laissent beaucoup à désirer, comme, par exemple, l'intendance et le service de santé. En certains Etats, ces services manquent complètement. Dans le Victoria, il n'y a que 17 cartouches par fusil. Dans l'Australie-Ouest, il n'y a qu'une réserve de 28 cartouches par fusil ; il n'y a là aucun personnel administratif militaire chargé de voir aux approvisionnements ou autres arrangements, et ce n'est que dans un seul Etat qu'on inspecte périodiquement les munitions et le matériel de guerre. Les unités du génie ne reçoivent pas un exercice annuel continu ; et, comme pour l'armement et les munitions, il suffit de lire ces rapports pour se convaincre que, si superbes que soient ces hommes, et si animés qu'ils soient d'ardeur patriotique et loyale, on ne peut utiliser ces contingents, ainsi rassemblés et improvisés à la hâte, qu'à titre de force morale pour aider l'empire

à traverser une phase critique, et que ce ne saurait être là une armée sur laquelle on pourrait compter à l'exclusion de nos propres troupes régulières. Ce sur quoi je désire appuyer, c'est que des éventualités devront se présenter et se présenteront, où nous demanderons et où il nous faudra des forces plus considérables que les nôtres, et où les colonies qui nous enverront des troupes pour nous porter secours devront être prêtes à nous fournir des troupes sur lesquelles nous pouvons absolument compter.

" Je sais que votre temps est précieux, et je ne veux pas, pour cette raison, m'étendre sur plusieurs autres détails dont m'ont parlé mes conseillers militaires. Mais ce que je demanderais c'est que, sur ce grand nombre d'hommes qui ne reçoivent qu'une instruction en quelque sorte rudimentaire dans les colonies, il s'en trouve un sur quatre qui soit exercé tout particulièrement, et qui soit prêt à répondre au premier appel. Je proposerais aussi que ces hommes reçoivent l'instruction nécessaire pour pouvoir servir à l'étranger, et qu'ils se rendent parfaitement compte qu'ils forment partie intégrante de la réserve de l'armée et des forces de l'empire, c'est-à-dire, que leurs services sont absolument retenus d'avance advenant le cas où leur gouvernement offrirait des secours aux forces impériales. Je demanderais aussi que ces hommes reçoivent l'instruction dont nos autorités militaires et leur gouvernement auraient pu convenir, et qu'ils soient organisés et équipés de manière à pouvoir agir et manœuvrer de concert avec les bataillons ou régiments avec lesquels ils pourraient entrer en campagne. Je ne veux point discuter la question dans ses détails, car je considère qu'il importe d'abord d'en faire décider le principe. Je ne veux point discuter quels seraient les rapports qu'ils devraient avoir vis-à-vis les autres corps militaires, s'ils devraient avoir quelque rapport avec les régiments du pays, s'il devrait y avoir l'échange d'unités dont on a souvent parlé et selon qu'on en a parlé à la Conférence de 1897 ; si les officiers qui prendraient du service dans ce corps particulier pourraient prétendre obtenir quelques commissions dans l'armée impériale.

" Il importe, je crois, de traiter tous ces points, mais la grande question des dépenses se dresse devant nous. Je voudrais faire observer cependant que ce n'est pas une dépense considérable. Le nombre d'hommes nécessaire est si restreint qu'il n'y a pas lieu de s'attendre à éprouver de la difficulté à les trouver, et la solde supplémentaire que nous accordons ne se monte après tout qu'à £9 par soldat, par année. Pour une troupe de 20,000 hommes, cette solde formera un montant de £180,000 qui devra se répartir sur toutes les colonies, et je ne voudrais point prétendre, en réponse au dernier paragraphe de la motion de M. Seddon, que ce ne serait pas juste de demander au gouvernement impérial de payer sa quote-part, s'il avait réellement besoin de faire appel à ces troupes. Evidemment, si le gouvernement des colonies doit exercer un contrôle absolu sur ces troupes, et si les colonies, comme cela est très possible, déclarent " qu'elles ne s'engageront pas à nous envoyer leurs soldats à moins de nécessité urgente et sans le consentement de leurs gouvernements respectifs ", il est probable que ceux-ci devront alors défrayer seuls le coût des troupes. Mais s'il est entendu que les troupes des colonies doivent être considérées comme appartenant à notre armée de réserve, je considère que le gouvernement impérial devrait tout naturellement payer une partie des frais d'entretien de ces troupes. Je n'ai pas l'intention de discuter davantage cette question, mais je désire pourtant faire observer combien la somme de £180,000, qui doit être répartie sur toutes les colonies, est insignifiante, comparée aux sommes que nous avons nous-mêmes votées. Après un examen attentif de la situation, le cabinet, dans ces deux dernières années, 1900 et 1901, n'a pas ajouté moins de £9,000,000 à son estimation budgétaire; il me semble donc que la dépense que je propose devrait être acceptée avec bonne grâce par les colonies, d'autant plus qu'elles peuvent y faire face en pratiquant ailleurs quelques économies. Mathématiquement, cette dépense ne correspondrait qu'à un cinquantième de celle que le gouvernement impérial a pris à sa charge depuis deux ans. Je vous ferai remarquer, toutefois, avant de reprendre mon siège, que nous n'avons aucunement ici le dessein d'entrer en lutte avec les autres pays sous le rapport des armements de terre. Mais, jusqu'ici, l'Angleterre a toujours tenu le dernier rang, et c'est ce qui ne doit pas être. Si nous nous trouvons dans l'obligation

de défendre quelqu'une de nos possessions, il importe que nous soyons prêts à lutter aussi vite, et même plus vite, que n'importe quel autre pays. C'est là ce qui a été notre objectif, au ministère de la Guerre, depuis deux ou trois ans, et j'ai tout lieu d'espérer que les gouvernements coloniaux trouveront le moyen de nous accorder sur ce point l'appui qu'ils nous ont si largement fourni lors de la dernière guerre."

La discussion qui s'ensuivit mit au jour des divergences considérables d'opinion parmi les membres de la Conférence. Pendant que les représentants de la colonie du Cap et du Natal se montraient tout disposés à accepter la politique proposée par M. Seddon et le secrétaire de la Guerre—c'est-à-dire l'entretien d'un corps de troupes spécialement destiné au service militaire de l'empire—ceux du Canada et de l'Australie considéraient qu'il valait mieux s'efforcer de perfectionner l'instruction militaire de leurs troupes, de réorganiser le service et compléter l'équipement nécessaire à la mobilisation d'une armée de campagne, tout en conservant aux colonies le droit de déterminer à l'occasion comment et jusqu'à quel degré elles prêteraient leur concours. La sympathie des colonies envers l'empire s'accentuait constamment, et ce qu'elles avaient fait, lors de la dernière guerre, ne permettait pas de douter qu'elles sauraient bien encore à l'avenir offrir promptement toute l'aide dont elles pourraient disposer.

En organisant un corps d'armée particulier, destiné au service de l'empire, et pratiquement sous son contrôle, c'était se départir d'une prérogative dont elles jouissaient et s'exposer à enrayer l'organisation et le perfectionnement de leurs propres troupes, et, conséquemment, se mettre dans l'impossibilité de prêter un concours efficace si elles y étaient appelées.

Il fut définitivement décidé, si le gouvernement de Sa Majesté considérait opportun de s'en tenir à l'avis exprimé par le secrétaire d'Etat relativement aux colonies qui se déclaraient prêtes à accepter sa politique, qu'il vaudrait mieux régler la question au moyen d'un échange de correspondances officielles. Les opinions des ministres canadiens, à ce sujet, furent tout particulièrement exposées dans le mémoire ci-joint.

CONTRATS RELATIFS AUX FOURNITURES DE L'ARMÉE ET DE LA MARINE.

A propos de la question relative aux contrats de fournitures de l'armée et de la marine, la correspondance échangée entre l'Amirauté et le War Office, et qui établissait les principes d'après lesquels on s'était guidé, fut soumise aux membres de la Conférence. Le secrétaire d'Etat, au nome du ministre de la Guerre, et le secrétaire financier de la Marine prirent part à la discussion. La résolution suivante fut unanimement adoptée :—

> " Que, dans tous les contrats passés par les gouvernements, soit des colonies, soit de l'Angleterre, il est désirable que les produits de l'empire soient préférés, dès que la chose sera possible, à ceux des pays étrangers. Afin d'obtenir ce résultat, il est proposé, lorsque quelque contrat ne pourra être exécuté dans le pays où telles ou telles fournitures seront nécessaires, qu'un avis, comportant tous les détails et les conditions voulus, soit donné aux colonies et à l'Angleterre, et que tel avis soit communiqué officiellement, ainsi que par la voie des journaux."

COMMISSIONS DANS L'ARMÉE ET LA MARINE.

A la demande du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, la question d'accorder des commissions dans l'armée et la marine aux jeunes gens des colonies fut aussi discutée. En ce qui concerne la marine, l'affaire a été réglée par une convention spéciale avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la colonie du Cap et le Natal.

En vertu de cette convention, huit commissions de cadets de marine seront annuellement accordées à l'Australie, deux à la Nouvelle-Zélande et au Cap, et une au Natal.

On a l'espoir que cela aura pour effet d'accentuer davantage, dans ces colonies, l'intérêt qui doit être porté à l'œuvre de la marine.

Relativement à l'armée, le secrétaire d'Etat a déclaré qu'il s'efforcerait d'agir dans le sens indiqué par la résolution suivante, qui fut unanimement approuvée :—

" Que les premiers ministres des colonies indépendantes proposent que la question d'accorder des commissions de cadets militaires et navales aux puissances situées au delà des mers soit prise en considération par les autorités navales et militaires, en ayant en vue d'augmenter le nombre des commissions; et que, dans le but d'obtenir des élèves convenables, il soit autant que possible accordé de plus grandes facilités aux jeunes gens des colonies qui se disposent à entrer dans la marine et dans l'armée."

UNIFORMITÉ DANS LE MODÈLE DES ARMES.

Dans son exposé d'ouverture de la Conférence, le secrétaire d'Etat mentionna son désir de voir toutes les troupes de l'empire n'employer qu'un seul modèle d'arme. Son sentiment fut unanimement approuvé, mais aucune résolution spéciale ne fut adoptée.

RELATIONS POLITIQUES.

Au sujet des relations politiques qui doivent exister entre la mère patrie et les colonies, la résolution suivante fut présentée de la part du gouvernement de la Nouvelle-Zélande :—

" Qu'il serait dans l'intérêt de l'Empire Britannique qu'il y eut, à tous les trois ans, une conférence où seraient discutées, par le secrétaire d'Etat et les premiers ministres des colonies, toutes les questions qui toucheraient aux relations politiques et commerciales entre l'Angleterre et ses colonies. Dans le cas où une conférence spéciale serait jugée nécessaire, la prochaine conférence régulière ne devrait pas avoir lieu avant trois ans."

A la conférence précédente, tenue en 1897, la résolution suivante avait été adoptée :—

" Les premiers ministres sont d'avis qu'il serait désirable que les représentants des colonies et de l'Angleterre eussent de temps à autre des conférences afin de discuter les diverses questions d'intérêt commun."

Tous étaient d'avis qu'il convenait de mettre cette résolution en vigueur et qu'il fallait—tout en reconnaissant aux premiers ministres l'impossibilité de quitter parfois, à cause de certaines nécessités politiques, leurs colonies respectives, à une époque déterminée à l'avance—établir que ces conférences ne devaient pas seulement être convoquées pour des fins spéciales, mais avoir lieu à des époques fixées, à moins d'empêchements contraires.

La résolution suivante, qui fut unanimement approuvée, exprime ce sentiment :—

" Qu'il serait dans l'intérêt de l'Empire Britannique qu'il y eut, à des intervalles qui ne devraient point autant que possible dépasser quatre ans, des conférences où le secrétaire d'Etat et les premiers ministres des colonies pourraient discuter toutes les questions d'intérêt commun relativement aux rapports entre l'Angleterre et ses colonies ; que le secrétaire d'Etat soit requis de fixer l'époque de ces conférences après s'être entendu avec les premiers ministres des colonies. Dans le cas où une conférence spéciale serait jugée nécessaire, la prochaine conférence régulière ne devrait pas avoir lieu avant trois ans."

ENTENTE AVEC LES COLONIES AVANT DE CONCLURE DES TRAITÉS.

Pour ce qui concernait les relations politiques, il ne restait plus à discuter que les questions soulevées par le gouvernement de l'Australie, c'est-à-dire, la communica-

tion aux colonies des clauses des traités avant que ceux-ci ne soient conclus, et la création d'une cour d'appel impériale.

Relativement aux traités de commerce et de navigation—que l'on avait particulièrement en vue—il fut reconnu que lorsqu'une colonie ou des colonies étaient spécialement intéressées, c'était l'habitude de les inviter à faire partie des négociations. La résolution suivante, qui fut unanimement adoptée par la Conférence, consacre officiellement le principe de la pratique suivie en ces dernières années :—

"Que les colonies intéressées, sans vouloir s'immiscer dans les négociations confidentielles des traités avec les autres pays, désirent avoir l'occasion d'exprimer leurs vues afin qu'elles soient mieux en mesure de donner leur approbation à ces traités."

COUR D'APPEL IMPÉRIALE.

Cette question fut soulevée par sir E. Barton afin de s'assurer si les autres premiers ministres étaient satisfaits des résultats de la conférence spéciale tenue à ce sujet en 1901, et dès qu'il eut constaté que la chose était accueillie favorablement, il n'en parla pas davantage.

RELATIONS COMMERCIALES.

Pendant que la question de la dépense militaire se discutait d'une manière non officielle, la Conférence entreprit la discussion des divers sujets qui avaient été rangés sous le titre "Relations commerciales".

Sur ce point la politique du gouvernement impérial fut énoncée dans le discours du secrétaire d'Etat, lors de la conférence de 1897,* et réaffirmée dans l'exposé d'ouverture déjà cité. Les premiers ministres sont convaincus que, s'il était possible d'appliquer un système de libre-échange à l'intérieur de l'Empire Britannique, cela activerait le rapide développement de ses immenses ressources naturelles et aiderait à l'expansion et au succès de ses industries manufacturières.

Cela ferait de toutes ces unités éparses un seul tout, dont la force et la solidarité croîtraient proportionnellement à son développement commercial et industriel, et qui nous conduiraient inévitablement à cette union politique plus intime que nous désirons tous.

Lors de la dernière conférence, en 1897, les premiers ministres adoptèrent deux résolutions à ce sujet. La première recommandait le rappel prochain de tout traité qui portait atteinte aux relations commerciales entre la Grande-Bretagne et les colonies, et la seconde recommandait aux premiers ministres de consulter leurs collègues dans le but de s'assurer si, en accordant un tarif de faveur aux produits de l'Angleterre, les colonies augmenteraient le volume de leurs échanges commerciaux avec ce pays. Conformément à ces résolutions, le gouvernement de Sa Majesté répudia immédiatement les traités qu'il avait conclus avec l'Allemagne et la Belgique ; et le Canada, qui avait accordé un tarif de faveur de 12½ pour 100—destiné à être porté à 25 pour 100 en 1898—aux produits de la Grande-Bretagne, et qui offrait une réduction semblable aux produits de tout pays dont le tarif douanier serait aussi favorable aux produits canadiens, résolut, à l'expiration de ces traités, de n'accorder de réduction qu'aux seuls produits de la Grande-Bretagne et de certaines colonies britanniques. En 1900, cette réduction fut porté à 33⅓ pour 100, et le résultat que ce tarif a produit sur les échanges de commerce entre la Grande-Bretagne et le Canada est exposé en entier dans les mémoires de la chambre du commerce et du ministre des Douanes du Canada. Ces mémoires, reproduits ici, furent soumis à la Conférence.

L'avis suivant de motion fut donné, à ce sujet, au nom du gouvernement de la Nouvelle-Zélande :—

"Qu'il est essentiel au bien-être de la mère patrie et des possessions de Sa Majesté au delà des mers que, dans telles possessions où cela n'existe pas encore,

---

*C 8596, 1897.

il soit établi un tarif de faveur, sous forme de réduction de droits, à l'égard des produits de fabrication anglaise transportés par des vaisseaux anglais, et qu'en Angleterre il soit accordé une réduction de droits aux produits des colonies susceptibles d'être présentement taxés.

La discussion qui s'en suivit révéla chez les premiers ministres un très fort désir d'établir des relations commerciales plus étroites entre l'Angleterre et ses colonies. Mais les circonstances diffèrent si complètement dans les diverses colonies qu'il devint évident qu'aucun arrangement général ne pouvait être conclu, et il fut en conséquence résolu que les divers premiers ministres verraient en particulier le président du Bureau du Commerce afin de lui exposer quels arrangements conviendraient le mieux à leur colonie respective, et que, quand le rapport de ces entrevues serait fait, la Conférence pourrait discuter les termes d'une résolution générale qui embrasserait les principes de l'arrangement convenu alors.

Le résultat des entrevues avec le président de la Chambre de Commerce se trouve énoncé dans le mémoire suivant :—

MÉMOIRE DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE.

Comme résultat des entrevues qui ont eu lieu, il est convenu que les représentants des colonies ci-après indiquées sont décidés à recommander à leurs gouvernements respectifs d'adopter un tarif de faveur, d'après les données suivantes, envers les marchandises anglaises :—

Canada.

Maintien de la réduction actuelle de 33⅓ pour 100 et réduction supplémentaire de droits sur certains articles particuliers—
(*a*) en réduisant davantage les droits en faveur de l'Angleterre ;
(*b*) en élevant les droits sur les articles d'importation étrangère ;
(*c*) en imposant des droits sur certains articles d'importation étrangère entrant aujourd'hui en franchise.

Australie.

Tarif de faveur, mais dont la nature et l'étendue ne sont pas encore définies.

Nouvelle-Zélande.

Réduction générale de 10 pour 100 sur le tarif actuel en faveur des articles de fabrication anglaise, ou son équivalent suivant les conditions fixées par le Canada, à l'égard de certains articles particulièrement désignés :—
(*a*) en réduisant les droits sur les articles anglais ;
(*b*) en élevant les droits sur les articles d'importation étrangère ;
(*c*) en imposant des droits sur certains articles d'importation étrangère entrant aujourd'hui en franchise.

Le Cap et le Natal.

Une réduction de 25 pour 100, ou son équivalent, sur les articles imposables ou autres que ceux spécialement taxés, en augmentant les droits sur les articles d'importation étrangère.

La résolution générale, qui fut finalement adoptée comme renfermant le principe des diverses propositions comprises dans le mémoire de M. Balfour, se lit ainsi :—

" 1. Que cette Conférence reconnaît que le principe d'un tarif de faveur entre la Grande-Bretagne et les possessions transmaritimes de Sa Majesté activerait et faciliterait les échanges de commerce et fortifierait la situation de l'Empire Britannique en stimulant le développement des ressources et des industries des divers pays qui en font partie.

"2. Que cette Conférence reconnaît que, dans l'état actuel des colonies, il n'est pas possible d'adopter un système général de libre-échange entre l'Angleterre et les possessions anglaises transmaritimes.

"3. Qu'il est à désirer, toutefois, en vue de développer le commerce de l'intérieur de l'empire, que les colonies, qui n'ont pas encore établi ce système commercial, accordent autant qu'il leur sera possible une réduction convenable de droits aux produits de la Grande-Bretagne.

"4. Que les premiers ministres des colonies recommandent respectueusement au gouvernement de Sa Majesté d'établir dans la Grande-Bretagne un tarif de faveur à l'égard des produits agricoles et industriels des colonies, soit en enlevant

"5. Que les premiers ministres présents à la Conférence se chargent d'exposer

"5. Que les premiers ministres présents à la conférence se chargent d'exposer aussitôt que possible à leurs gouvernements respectifs le principe de cette résolution et de leur recommander de prendre les mesures nécessaires à la mise en vigueur de la dite résolution."

Afin d'expliquer leur attitude sur cette question, les ministres canadiens ont déposé le mémoire suivant :—

MÉMOIRE DES MINISTRES CANADIENS.

Cette question a fréquemment attiré l'attention des membres de la Conférence. M. Chamberlain a émis, au début, l'idée que ce sujet serait mieux traité dans des entrevues particulières entre les représentants de chaque colonie et le président de la Chambre de Commerce, M. Gerald Balfour, et les officiers de ce ministère. Les ministres canadiens eurent en conséquence plusieurs entrevues avec ces messieurs et discutèrent à fond la question. Ils exposèrent également leurs vues à M. Chamberlain. Maintenant que la Conférence tire à sa fin, il importe que les arguments et les conclusions invoqués par les ministres canadiens soient bien définis et enregistrés.

Les ministres canadiens ont constamment prétendu, depuis l'ouverture de la Conférence, qu'en retour du tarif de faveur accordé, en ces dernières années, par le Canada aux produits de l'Angleterre, les produits alimentaires du Canada devraient être exempts des droits récemment imposés en Angleterre. Ils ont, tant dans leur correspondance que dans leurs entrevues avec les ministres anglais, ajouté de nouveaux arguments à ceux que le haut-commisaire canadien avaient précédemment exposés.

M. Chamberlain, agissant au nom du gouvernement impérial, ne put se rendre aux propositions des ministres canadiens. Il exposa que le gouvernement impérial, tout en étant très reconnaissant envers le Canada, considérait que la réduction de droits que celui-ci accordait n'avait pas sur le commerce anglais un effet aussi considérable que le prétendaient les ministres canadiens. Il ajouta de plus que le changement demandé par le Canada révolutionnerait la politique fiscale de l'Angleterre, et que, dans le cas où les propositions concernant ce changement seraient acceptées, ce à quoi il n'était pas prêt à s'engager, il faudrait que le Canada accordât des réductions de droits encore plus considérables.

Afin de démontrer que les avantages reçus par la Grande-Bretagne avaient été importants et qu'ils méritaient d'être considérés au cours de l'étude de cette question, les ministres canadiens les consignèrent dans un mémoire.

Tout en soutenant que ces avantages suffisaient pour donner droit au Canada d'obtenir une exemption de droits sur ses produits alimentaires en Grande-Bretagne, les ministres canadiens déclarèrent qu'ils étaient, jusqu'à un certain point, disposés à examiner la demande faite par M. Chamberlain. Sans vouloir discuter les avantages ou les inconvénients du système politique, adopté au Canada, de prélever des revenus particulièrement au moyen de droits douaniers, les ministres canadiens firent observer que ce système avait contribué au développement de plusieurs industries considérables dont il faudrait tenir compte dans une modification de tarif. Une réduction considérable de droits a été spécialement faite en faveur des marchandises anglaises dans ces

dernières années. On a même craint, au sujet de certaines lignes importantes de commerce, qu'une réduction supplémentaire de droits pourrait causer une perturbation de nature à nuire à la prospérité du pays. Mais les ministres canadiens soutinrent en même temps que le tarif douanier du Canada n'était aucunement prohibitif, et qu'on y importait de grandes quantités de marchandises dont la majeure partie venait des pays étrangers. Il serait peut-être possible, au sujet des produits dont la fabrication appartiendrait plus spécialement à l'Angleterre, d'opérer un rajustement de droits de nature à favoriser davantage le manufacturier anglais et à le faire profiter des commandes actuellement accordées aux manufacturiers étrangers.

Les ministres canadiens ont déclaré que s'ils étaient convaincus que le gouvernement impérial reconnaîtrait le principe d'un tarif de faveur réciproque et accorderait, particulièrement aux produits alimentaires du Canada, une exemption de droits, qu'ils seraient de leur côté disposés à faire plus et à s'efforcer de favoriser d'une manière toute spéciale le manufacturier anglais sur le marché canadien.

Les ministres canadiens convinrent en même temps de soumettre à la Conférence une résolution destinée à affirmer le principe d'un tarif de préférence réciproque, à réclamer son adoption par les colonies en général, et à recommander au gouvernement de Sa Majesté d'adopter une politique semblable à l'égard des colonies. Les ministres canadiens veulent qu'il soit bien compris qu'ils agissent ainsi à cause du ferme espoir qu'ils ont que les colonies accepteront alors plus volontiers ce changement de tarif et que le gouvernement impérial l'imposera prochainement lui-même. Si, après avoir fait tous ses efforts pour obtenir de l'Angleterre une modification du tarif, le gouvernement canadien constatait que le principe d'un tarif de préférence réciproque ne convient pas aux colonies ou à l'Angleterre, il se considérerait alors libre d'adopter les mesures qu'il jugerait opportunes.

Londres, 11 août 1902.

On remarquera que la résolution a une portée plus étendue que celle soumise par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande, laquelle proposait d'établir une réduction de tarif seulement à l'égard des marchandises transportées par les vaisseaux anglais. Il fut reconnu qu'il vaudrait mieux étudier ce côté de la question en même temps que les autres résolutions soumises par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande relativement aux subsides accordés aux compagnies de navigation, et au fonctionnement des lois concernant le cabotage en vigueur en certain pays.

CABOTAGE.

La résolution soumise à ce sujet par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande se lit ainsi :—

> " Vu la mise en vigueur des lois de cabotage aux Etats-Unis et dans d'autres pays, il est à propos d'ouvrir des négociations dans le but d'enlever ou de modifier les entraves qui gênent le commerce anglais ; dans le cas d'insuccès, le gouvernement impérial devrait prendre les moyens de protéger le commerce de l'Empire Britannique en décrétant que ses colonies et possessions soient soumises aux mêmes lois de cabotage."

Cette question fut discutée à fond par la Conférence, particulièrement pour ce qui a trait à nos traités de commerce et de navigation avec certains pays étrangers. C'est le président de la Chambre de Commerce qui a fourni les renseignements. Il fut décidé d'étudier et de discuter davantage la question avant de prendre une détermination immédiate. La résolution suivante contient cette décision de la Conférence :—

> " Qu'il est à désirer que l'attention des gouvernements des colonies et de la Grande Bretagne soit attirée sur l'état actuel des lois de navigation dans l'Empire Britannique et dans d'autres pays ; sur l'opportunité de refuser le privilège de

faire le cabotage—y compris le commerce entre la mère patrie et ses colonies et possessions, ou entre les colonies et les possessions—aux pays qui n'accordent ce privilège qu'à ses seuls vaisseaux; et sur les lois qui régissent l'expédition des marchandises, dans le but de constater s'il ne conviendrait pas d'employer d'autres moyens pour favoriser le transport des articles de commerce par les bateaux anglais."

SERVICE POSTAL ET SUBSIDES AUX COMPAGNIES DE STEAMERS.

La résolution suivante fut proposée par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande relativement au service postal entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada et la Grande-Bretagne :—

" Que ce serait un avantage pour l'Empire Britannique d'avoir un service de paquebots subventionnés entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada et la Grande-Bretagne, pourvu que les paquebots destinés à ce service fussent des bateaux anglais et construits de façon à pouvoir, en temps de guerre, être armés et servir de croiseurs."

Cette résolution souleva une discussion intéressante au sujet des résultats que les subventions accordées par des gouvernements étrangers à différentes compagnies de navigation avaient pu produire sur le commerce anglais, de même qu'au sujet de la réduction de taux accordée aux marchandises étrangères par les lignes anglaises. Comme conclusion la résolution suivante fut adoptée :—

" Qu'il est à désirer, vu l'accroissement continu de subventions étrangères aux compagnies de navigation, que les services de la poste entre les différentes parties de l'Empire Britannique soient réorganisés par le gouvernement du pays où fonctionnent ces services. Qu'il soit, dans tout nouveau contrat, inséré des clauses destinées à empêcher l'imposition de taux de transport excessifs ou toute réduction de taux en faveur des étrangers, de même qu'à garantir que les steamers seront, en temps de guerre, au service de Sa Majesté pour servir de croiseurs ou de transports."

SUPPRESSION DU TARIF ACCORDÉ AUX NATIONS LES PLUS FAVORISÉES.

En discutant la question d'un tarif de faveur réciproque, la Conférence a aussi étudié le point soulevé par le gouvernement d'Australie relativement au danger que courraient les colonies, en accordant une réduction spéciale de droits aux produits anglais, de se voir enlever par les pays étrangers l'avantage de jouir du tarif le plus avantageux. Cependant, comme les colonies n'exportent à peu près que des produits alimentaires et de la matière première pour diverses industries, ce danger de représailles ne fut pas considéré sérieux ; de plus, comme les pays étrangers n'exportent dans les colonies pour ainsi dire que des produits manufacturés, il fut reconnu que celles-ci auraient, dans le cas de représailles, un remède tout prêt entre les mains.

PROTECTION RÉCIPROQUE DES BREVETS.

Conformément à la proposition du gouvernement de l'Australie, la question de la protection réciproque des brevets et celle de l'achat des câbles sous-marins ont aussi été discutées par la Conférence. Le contrôleur du bureau des brevets avait préparé et fait distribuer aux membres le mémorandum ci-joint relatif à la première question. Ce mémoire, d'une nature trop technique, ne pourrait être l'objet d'aucune discussion efficace ; mais le sentiment général de la Conférence fut qu'il était désirable qu'on facilitât l'acceptation, dans tout l'empire, d'un brevet émis dans une partie quelconque de l'empire, et qu'on instituât une commission d'enquête pour arriver à cette fin, et dans ce but la résolution suivante fut adoptée :—

"Qu'un système de protection réciproque des brevets dans toutes les parties de l'empire serait un encouragement pour les inventeurs. Que le secrétaire d'Etat soit prié de se mettre, le plus tôt possible, en communication avec les divers gouvernements, et qu'il invite ceux-ci à faire connaître leur opinion sur ce sujet."

ACHAT DES CÂBLES SOUS-MARINS.

Pour cette question de l'achat des câbles sous-marins, la Conférence avait reçu le rapport de la récente sous-commission concernant les communications par câble, et un mémoire de sir Sandford Fleming recommandant l'institution d'un système de communication par câble entre toutes les parties de l'empire. L'attention des membres se porta sur le danger signalé par la commission de gêner l'exploitation et de mettre obstacle à la construction des câbles par les compagnies particulières, si un plan général d'exploitation ou d'achat des câbles par l'Etat était adopté. La résolution suivante fait connaître la décision à laquelle s'arrêta la Conférence :—

"Qu'il est à désirer que, dans les arrangements qu'on pourrait faire à l'avenir, concernant l'installation des câbles sous-marins, il soit à chaque fois inséré une clause stipulant que le ou les gouvernements intéressés se réservent le droit d'acheter les dits câbles après avis convenable et à des conditions raisonnables.

LOIS RELATIVES AUX EXPÉDITEURS. IMPÔT DU TIMBRE SUR LES OBLIGATIONS COLONIALES.

La question de l'établissement de lois uniformes dans tout l'empire, soulevée par le gouvernement du Cap, relativement aux expéditeurs, ne fut point discutée à cause de l'absence du premier ministre de cette colonie, pas plus que ne le fut celle soulevée par le gouvernement de l'Australie à propos de l'impôt du timbre sur les obligations coloniales. Sir E. Barton expliqua qu'il s'était simplement proposé d'indiquer au gouvernement de Sa Majesté un moyen de donner aux colonies quelque chose en retour de la réduction de tarif qu'elles pourraient accorder aux marchandises anglaises. Le mémoire que le ministre du Revenu de l'Intérieur avait préparé sur l'état actuel des lois relativement à ce sujet, fut déposé devant la Conférence.

LA TÉLÉGRAPHIE SANS FIL.

Relativement au contrôle de la télégraphie sans fil, l'Amirauté exposa qu'il est désirable que l'on mette en vigueur l'adoption d'un système applicable partout, afin qu'un navire puisse entrer en communication avec un poste quelconque sur toute la surface de la terre ; que les appareils soient réglés de façon à empêcher les "interférences" et à garantir le secret des dépêches en temps de guerre. On ne désirait pas que la Conférence statuât sur cette question, mais on voulait que les gouvernements des colonies s'abstinssent de prendre des engagements tendant à l'adoption d'un système particulier avant de communiquer au préalable avec le gouvernement de Sa Majesté.

LE SYSTÈME MÉTRIQUE.

Entre les questions de commerce mises au programme, deux sujets de discussion furent proposés par le gouvernement du Canada : l'adoption du système métrique pour les poids et mesures, et le tarif postal pour les journaux et pour les publications périodiques.

La résolution suivante relative au système métrique fut adoptée :—

"Qu'il est désirable d'adopter et de mettre en pratique, dans les limites de l'empire, le système métrique des poids et mesures, et les premiers ministres recommandent oux gouvernements représentés à cette Conférence de prendre en considération l'adoption prochaine de ce système."

PORT DES JOURNAUX.

La résolution concernant le port des journaux se lit comme suit :—

"Qu'il est désirable d'adopter le principe de la taxe postale minima, entre les différentes parties de l'empire, pour tous les journaux et toutes les publications périodiques qui y sont publiés ; et les premiers ministres signalent à l'attention du gouvernement de Sa Majesté la question de la réduction des frais de port sur les journaux adressés à l'étranger. Ils sont d'avis qu'il doit être loisible à tout gouvernement de déterminer le chiffre de la réduction et l'époque où cette réduction prendra effet."

LA NATURALISATION.

Les gouvernements de Natal et de la Colonie du Cap avaient fait savoir qu'ils désiraient que la question des lois de naturalisation fût étudiée par la Conférence. Le rapport de la sous-commission, déposé récemment devant le gouvernement, et la correspondance, jointe à ce rapport, concernant un projet du gouvernement du Canada ayant pour but de faciliter l'obtention des droits de naturalisation par tout l'empire, furent mis à la disposition des membres de la Conférence. Il y eut échange d'observations sur cette question, mais aucune résolution ne fut adoptée.

EXERCICE DES PROFESSIONS LIBÉRALES DANS L'AFRIQUE-SUD.

La proposition suivante, concernant l'admission à l'exercice des professions libérales, avait été mise sur le programme par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande :—

"Que dans l'organisation de l'administration dans cette partie de l'empire autrefois connue sous le nom de République de l'Afrique-Sud et d'Etat libre d'Orange, il soit pourvu à ce que les membres des savantes professions libérales possédant les qualités requises pour exercer ces professions, admis aujourd'hui ou qui seront admis à pratiquer en Canada et dans l'Australie et la Nouvelle-Zélande, soient également admis à pratiquer dans les limites des nouveaux territoires récemment acquis et plus haut désignés.

Le rapport sommaire ci-joint, faisant connaître ce que l'administration du Transvaal et la colonie de la Rivière-Orange avait déjà fait relativement à cette question, fut distribué aux membres de la Conférence. L'opinion générale fut que les conditions imposées par le gouvernement des colonies pour l'admission réciproque des membres des professions libérales à l'exercice de leurs fonctions dans les colonies autonomes, étaient justes et raisonnables. La résolution fut modifiée dans ce sens et adoptée dans les termes suivants :—

"Que, dans l'organisation de l'administration des colonies du Transvaal et de la Rivière-Orange, il est désirable qu'il soit pourvu à ce que les membres des savantes professions libérales, possédant les qualités requises pour exercer ces professions, admis aujourd'hui ou qui seront admis à pratiquer dans les colonies autonomes, soient également admis à pratiquer dans les limites des territoires récemment acquis, à la condition que ces colonies donnent réciproquement les mêmes privilèges."

Sir Wilfrid Laurier s'oppose à cette résolution, et il exprima son dissentiment en ces termes :—

"Cette Conférence est une Conférence des colonies autonomes. Les colonies visées par cette résolution ne sont point représentées ici : elles sont des colonies de la Couronne. Je pense que ce serait agir imprudemment, quel que soit le mérite du but à obtenir, de dicter ou de suggérer ce que doivent faire ces colonies qui se trouvent dans des conditions exceptionnelles. Je pense qu'il vaut

beaucoup mieux que nous nous bornions simplement à l'étude des rapports entre la mère patrie et les colonies représentées dans cette Conférence. La réciprocité peut être une chose fort utile, mais dans mon pays nous en connaissons les difficultés. Nous n'avons pu encore obtenir un système uniforme ni faire disparaître les divergences de province à province. Comment espérer que les conditions existantes dans une province soient agréées ailleurs. Quant à moi, je crois fermement que nous devrions laisser la question entièrement entre les mains des gouvernements intéressés du Transvaal et de la colonie de la Rivière-Orange."

Les délégués du Canada désiraient soumettre à la Conférence la question des lois qui régissent l'abattage, au port de débarquement, des bestiaux vivants importés du Canada dans ce pays.

Mais il fut admis que cette question n'était pas d'un intérêt suffisamment général pour être prise en considération par la Conférence, et il fut entendu qu'elle serait discutée privément avec le président du comité de l'Agriculture.

On en arriva à la même décision concernant les rapports de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande avec les îles de l'océan Pacifique. Cette question fut le sujet d'une enquête de la part du ministre des Colonies, de sir E. Barton et de M. Seddon.

MONUMENT VICTORIA.

Au cours des séances de la Conférence, les premiers ministres firent connaître leur intention de demander à leur parlement respectif les crédits suivants pour le monument Victoria :—

	£
Le Canada	30,000
Le gouvernement de l'Australie	Réponse pas encore reçue.
La Nouvelle-Zélande, pas moins de	15,000
La colonie du Cap	20,000
La colonie du Natal, n'excédera pas	10,000
Terre-Neuve	2,000

A la dernière séance, la résolution suivante, proposée par sir Wilfrid Laurier, fut adoptée par un vote unanime :—

" Avant de se séparer, les membres de cette Conférence, délégués des colonies autonomes, désirent exprimer leur chaleureuse et sincère satisfaction de la façon avec laquelle M. Chamberlain a présidé leurs délibérations, aussi bien que pour les nombreuses marques de courtoisie dont ils ont été l'objet de sa part. Ils désirent également laisser un témoignage écrit de leur profonde gratitude pour la généreuse hospitalité qui leur a été accordée par le gouvernement et par le peuple du Royaume-Uni."

ANNEXE I.

EMPIRE BRITANNIQUE.

DÉPENSES DE L'ARMÉE ET DE LA MARINE, 1898-99.

Fin de l'exercice.	—	Population.	Dépenses de l'armée (services ordinaires.)	Dépenses de l'armée, par habitant.	Dépenses de la marine.	Dépenses de la marine, par habitant.	Dépenses de l'armée et de la marine.	Dépenses de l'armée et de la marine, par habitant.
Estimations budgétaires 1902–3.	Grande-Bretagne........ ...	41,454,621 (Recens., 1901).	£ 29,310,000	£ s. d. 0 14 1¾	£ 31,255,500	s. d. 15 1	£ 60,565,500	£ s. d. 1 9 2¾
1899.								
30 juin .	Canada	5,312,500	533,553	0 2 0	Nil.	Nil.	533,553	0 2 0
30 " .	Terre-Neuve	210,000	8,800	0 0 10	Nil.	Nil.	8,800	0 0 10
30 " .	Nouvelle-Galles du Sud . .	1,356,650	185,699	0 2 8¾	47,207	0 8¼	232,906	0 3 5
30 " .	Victoria......	1,163,400	130,640	0 2 3	57,883	1 0	188,523	0 3 3
30 " .	Queensland.	512,604	68,285	0 2 8	28,200	1 1¼	96,485	0 3 9¼
30 " .	Australie méridionale......	370,700	15,762	0 0 10¼	16,642	0 10¾	32,404	0 1 9
30 " .	Australie occidentale......	171,032	12,336	0 1 5¼	4,626	0 6½	16,962	0 1 11¾
31 déc..	Tasmanie.	182,508	8,922	0 0 11½	5,065	0 6½	13,987	0 1 6
31 mars.	Nouvelle-Zélande	756,505	105,477	0 2 9½	20,830	0 6½	126,307	0 3 4
30 juin .	Cap de Bonne-Espérance..	2,265,556	307,714	0 2 8½	30,000	0 3¼	337,714	0 2 11¾
30 " .	Natal (population de 1898).	902,365	219,371	0 4 10½	12,000	0 3¼	231,371	0 5 1¾
	Population totale...	13,203,820	1,596,559	0 2 5	222,453	0 4	1,819,012	0 2 9

ANNEXE II.

PARTICIPATION DU CANADA, DE L'AUSTRALIE ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE A LA GUERRE D'AFRIQUE.

——	1. Nombre de soldats.	2. Dépenses.	3. Nombre par 1,000.	4. Dépenses par habitant.	5. Nombre de soldats comparé a celui de la Grande-Bretagne.	6. Somme des dépenses comparée à celle de la Grande-Bretagne.
		£		£ s. d.		£
Canada..............	8,400*	620,000†	1⅔	0 2 4	70,000	4,900,000
Nouv.-Galles du Sud..	6,208	391,620	4½	0 5 9	189,000	12,075,000
Victoria............	3,897	138,327	3⅓	0 2 3	140,000	4,725,000
Queensland	2,903	203,164	6	0 8 7	252,000	18,025,000
Australie méridionale.	1,494	82,068	4	0 4 6	168,000	9,450,000
Australie occidentale..	1,165	51,646	6⅓	0 5 8	266,000	11,900,000
Tasmanie	796	38,393	4⅗	0 4 6	196,000	9,450,000
Nouvelle-Zélande.....	6,000‡	334,000§	8	0 8 8	336,000	18,200,000
	30,863	....	....	....	....	....
Grande-Bretagne......	355,753	222,974,000‖	8½	5 7 2	355,753	222,974,000

* Y compris la garnison expédiée à Halifax pour relever la garnison impériale. † A part des dépenses de lord Strathcona. ‡ Approximativement. § A part l'obligation au paiement des pensions, £3,000 par année. ‖ A part les souscriptions publiques, dont le montant, là où il a été possible, a été ajouté au montant des dépenses des colonies.

ANNEXE III.

LES TROUPES COLONIALES AU SERVICE DE L'EMPIRE EN TEMPS DE GUERRE.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LE COMITÉ DE DÉFENSE COLONIALE.

Le secrétaire d'Etat pour les Colonies a signalé au comité de défense coloniale l'avis de motion, formulé dans les termes suivants par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande, pour être discuté à la conférence des premiers ministres, laquelle conférence doit avoir lieu peu de jours après le couronnement :—

"*Il est à désirer qu'il y ait une réserve de l'armée impériale formée dans chacune des colonies de Sa Majesté dans le but de porter secours, en cas d'urgence, en dehors du Dominion ou de la colonie dans laquelle cette réserve est formée. Les bornes dans lesquelles cette réserve pourra être employée en dehors de la colonie où elle sera formée seront déterminées, au moment de sa formation, par les gouvernements impérial et colonial, suivant les lois en vigueur à cette époque. Les frais d'entretien et d'équipement de cette réserve seront défrayés, quant à la quotité et au mode de paiement, suivant les termes de l'arrangement qui sera convenu entre les gouvernements impérial et colonial.*"

Le secrétaire d'Etat pour la Guerre, à la demande du secrétaire d'Etat pour les Colonies, a transmis au comité un document, préparé pour le Bureau de la Guerre par le lieutenant-colonel Altham, C.M.G., sous-quartier-maître général au quartier général, touchant l'organisation des troupes coloniales au service de l'empire. Ce document est annexé à ce mémoire.

2. Le principe invoqué dans cet avis de motion est identiquement le même que celui résumé dans l' " Acte amendant l'Acte de défense de la Nouvelle-Zélande, 1900 ", et qui fut discuté par le comité de défense coloniale dans son mémoire n° 271 M, en date du 29 août 1901. Dans ce mémoire, le comité signale le fait que cet acte est la première tentative faite par une colonie d'organiser ses ressources militaires de manière à lui permettre d'offrir un corps de troupes disciplinées propres au service de l'empire en dehors de la colonie; et il exprime l'opinion que cette mesure est un pas important vers la conception et la mise en pratique de plans plus étendus pour la défense de l'empire.

Ces plans, préparés en vue des diverses guerres dans lesquelles l'empire pourrait être engagé, impliquent l'envoi par mer—si les conditions de la marine le permettent—d'un certain nombre de corps expéditionnaires dès le début des hostilités. On pourrait faire appel à ces corps pour renforcer les troupes du pays où l'empire serait particulièrement exposé à être attaqué. A cette fin, les troupes expédiées par les colonies autonomes auraient une grande valeur : Nulle autre puissance européenne n'est en état de faire un appel de secours militaire à des sujets de race blanche en dehors de l'Europe, et l'intervention des corps expéditionnaires protégés par les ports de l'Australie et du Canada aurait une grande importance pendant les premières phases de la guerre. Mais pour que les opérations des divers corps expéditionnaires pussent être efficacement combinées, il faudrait nécessairement que le concours de tous fût certain et que chaque corps pût répondre à tous les besoins.

3. Le mémoire du lieutenant-colonel Altham, rédigé d'après le point de vue du personnel de l'état-major supérieur, qui a été récemment chargé de préparer, sous la direction du général en chef, des plans détaillés pour la défense militaire de l'empire, appuie particulièrement sur ces deux points, et fait des propositions bien définies rela-

tivement à l'organisation des contingents fournis par les colonies autonomes pour le service de l'empire.

Le comité de défense coloniale est en parfait accord avec les principes invoqués dans ce mémoire, et il croit que les projets relatifs à l'organisation sont basés sur une appréciation exacte des ressources militaires et des besoins des diverses colonies, et qu'ils méritent d'être considérés favorablement par les gouvernements de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Canada.

4. Il est parfaitement compris que les arrangements destinés à assurer, en cas de grande urgence, l'action militaire concurrente de toutes les parties de l'empire, doivent dépendre de la coopération volontaire des colonies autonomes. Dans de telles circonstances, il est essentiel au succès que les forces militaires de l'empire soient dirigées contre l'ennemi commun conformément à un plan général, et que la direction souveraine de ces forces soit confiée à une autorité centrale. L'histoire militaire démontre le danger des divisions dans les conseils des armées, et le sort que subissent des entreprises guerrières mal concertées.

Les plans généraux pour la défense d'une grande nation contre les plus graves dangers qu'elle peut être appelée à envisager doivent être élaborés en temps de paix, car c'est sur ces plans que repose l'organisation des troupes militaires du pays, ainsi que les préparatifs et la discipline en temps de guerre. Mais, pour la préparation de ces plans généraux et des plans secondaires d'offensive et de défensive, il est nécessaire que l'autorité centrale, qui est responsable de la défense de tout l'empire, connaisse en temps de paix de quelles troupes elle pourra disposr en temps de guerre.

Pour ces motifs, le comité de défense coloniale espère vivement que les grandes colonies autonomes pourront lui donner quelques promesses quant à l'importance des contingents qu'elles pourront mettre à la disposition de Sa Majesté, dans le cas d'une guerre avec une puissance européenne. D'autre part, le comité déclare que ce serait avantageux si les autorités impériales pouvaient faire connaître confidentiellement aux autorités coloniales la nature des devoirs qu'elles se proposent d'assigner en cas de guerre à leurs contingents.

5. Les deux points qui se trouvent résumés dans la seconde et la troisième phrase de l'avis de motion sont absolument les mêmes que dans l'acte de la Nouvelle-Zélande, déjà mentionné.

Il est proposé dans l'acte de fixer, par un acte subséquent ou par une résolution des deux Chambres de la législature coloniale, les bornes où l'armée impériale de réserve pourrait être employée pour le service impérial. On propose maintenant que ces bornes soient fixées par les gouvernements impérial et colonial au moment de l'établissement de cette armée de réserve et suivant les lois alors existantes à ce sujet. Sans doute, il est nécessaire que celui qui s'enrôle dans la réserve impériale connaisse, avant l'enrôlement, la portée de ses obligations ; mais la détermination, par un acte public, des bornes géographiques de son service ne pourrait se faire sans difficulté et serait sujette à des objections. Il serait préférable que l'enrôlement dans la réserve impériale engageât simplement à un service général en cas de guerre avec une ou plusieurs puissances européennes. Les nouvelles recrues connaîtraient suffisamment alors ce à quoi elles s'engagent, et il ne resterait aux gouvernements impérial et colonial qu'à déterminer, comme il a déjà été dit, le mode d'emploi de l'armée de réserve.

6. La conclusion de l'avis de motion comporte que le coût de la subsistance et de l'équipement de l'armée impériale de réserve soit défrayé, quant à la quotité et au mode de paiement, suivant les termes de l'arrangement qui serait conclu entre les gouvernements impérial et colonial.

L'acte de 1900 de la Nouvelle-Zélande était muet sur ce point, mais il y était statué que l'échiquier anglais ne verserait aucune contribution en temps de paix ; c'est une mesure qui écarte les questions du partage des responsabilités et quelques autres difficultés. Bien que le coût de la mise en œuvre du plan actuel s'élève à très peu de chose, comparativement à ce que coûte déjà la défense de l'Emipre Britannique

aux contribuables de la Grande-Bretagne, c'est la première fois qu'il est question de contribuer au maintien, en temps de paix, de troupes dans les colonies, et ce sujet ne peut être abordé sans que la discussion s'étende à ce qu'il en coûterait pour toute la défense de l'empire. Le comité de la défense coloniale s'attend à voir ce sujet pris en considération par les membres de la conférence, qui l'étudieront sous son aspect le plus important : celui des dépenses navales. Le comité se contente donc d'exprimer l'espoir que les colonies autonomes n'abandonneront pas le plan actuel—dont l'idée revient à l'une d'elles—à cause des dépenses qu'il pourrait entraîner. Cette dépense serait bien légère comparée à l'avantage que posséderaient les colonies d'avoir sous la main des troupes organisées et immédiatement disponibles pour le service expéditionnaire ; d'autant plus que cela leur permettrait de prendre une part active—chose qui ne leur serait pas possible autrement—à la protection de leurs propres intérêts, intérêts qui ne sauraient être séparés de ceux de l'empire.

(Signé) J. E. CLAUSON, *secrétaire,*
Comité de la défense coloniale.

13 juin 1902.

ANNEXE.

ORGANISATION DE TROUPES DANS LES COLONIES EN VUE DU SERVICE IMPÉRIAL.

(Par le lieutenant-colonel E. A. Altham, C.M.G., sous-quartier-maître général au quartier général.)

PRINCIPES GÉNÉRAUX.

Avant la guerre Sud-africaine, on considérait, en tant qu'il s'agissait d'un projet général relatif à la défense de l'empire, pris dans son ensemble, que les responsabilités militaires de nos grandes colonies autonomes se limitaient à la défense de leur territoire, et que l'armée régulière seule avait charge de fournir des renforts à toute partie de l'empire engagée dans des hostilités. On a pu peut-être entretenir certaine espérance patriotique de voir, au moment du danger, les colonies se rallier à la mère patrie, mais on n'a conclu aucun arrangement définitif. On n'a même pris aucuns renseignements dans le but de s'assurer si on obtiendrait ces secours, et, dans l'affirmative, sur quelles forces on pouvait compter. A la vérité, on n'en sentait pas le besoin, et on doutait que ces forces auraient l'efficacité désirable.

2. La guerre Sud-africaine, toutefois, a démontré deux faits importants :—

(*a*) Que l'armée régulière, telle que constituée avant la guerre, n'était pas assez forte par elle-même pour suffire aux besoins militaires de l'empire.

(*b*) Que les colonies autonomes consentent à fournir et sont en état de fournir de l'aide pour suppléer à l'insuffisance que la guerre a fait découvrir.

3. La présente guerre a en effet montré d'une façon précieuse la nécessité d'organiser la défense de l'empire contre des éventualités beaucoup plus graves; et il est essentiel, pour la préparer, de se rendre parfaitement compte en temps de paix des forces dont on peut disposer en temps de guerre.

Le succès d'une grande guerre ne peut s'assurer qu'au moyen d'une politique d'organisation et de préparation constante en temps de paix.

4. Ces raisons font voir qu'il est très important d'organiser d'une façon définie en temps de paix les secours que les colonies seraient en état de mettre volontairement à la disposition des autorités militaires impériales en temps de guerre.

5. Avant d'aborder la solution de cette question, il convient de récapituler brièvement certains principes généraux :—

(*a*) La plus grande partie du fardeau d'une guerre importante entre l'Emipre Britannique et un ou plusieurs Etats de races ou d'origine européennes doit retomber sur les sujets britanniques de race blanche.

(*b*) La présente question ne concerne donc pas les contingents militaires qui ne sont pas d'origine européenne, bien que l'on reconnaisse parfaitement la grande valeur de l'armée des Indes, et l'utilité des forces africaines ou autres forces indigènes.

(*c*) La population blanche de toutes les colonies autres que les grandes colonies autonomes étant très faible, ce qu'elle pourrait contribuer d'aide réelle à l'empire serait peu de chose et ne pourrait servir virtuellement que pour leur propre défense. La question se résume donc à considérer le cas des colonies autonomes, savoir, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada et l'Afrique du Sud.

(*d*) Dans les conditions actuelles de la constitution politique de l'empire, le gouvernement impérial n'est investi d'aucune autorité centrale, lui permettant de préparer à Londres et de mettre en vigueur dans tout l'empire une organisation définie et uniforme du service impérial.

Nous ne pouvons que faire des recommandations aux colonies autonomes et nous en rapporter au bon vouloir et à la loyauté de leurs différents ministères pour qu'il soit donné effet à ces recommandations. Mais, en agissant ainsi, il nous est bien permis d'attirer l'attention sur ce fait évident que l'empire doit, à la suite d'une grande guerre, se maintenir ou tomber tout entier, et qu'en aidant ainsi l'empire lorsqu'il en a besoin, les colonies ne font que se défendre elles-mêmes.

(*e*) Pour nous assurer, cependant, la coopération volontaire des colonies autonomes pour en arriver à une bonne organisation militaire il faut absolument tenir compte des conditions locales et de leur développement. L'essentiel obtenu, on doit laisser aux colonies la plus grande liberté concernant les détails.

(*f*) Il n'y a que deux conditions réellement essentielles :—

(i) Il faut que l'autorité suprême, responsable de la défense de l'empire entier, puisse avec certitude compter que des contingents coloniaux d'une valeur déterminée seront prêts pour opérations offensives ou défensives en toute partie du monde, dès que la marine de Sa Majesté aura la voie libre sur mer pour effectuer le transport des troupes.

(ii) Ces contingents devront être équipés et posséder une instruction militaire suffisante.

6. Après avoir exposé ces considérations préliminaires, il semble à propos d'indiquer brièvement le caractère principal de l'organisation militaire existant dans chaque groupe de colonies autonomes, et d'examiner ensuite jusqu'à quel point on peut utiliser cette organisation pour en venir à notre but.

AUSTRALIE.

7. Les six colonies du Commonwealth de l'Australie ont chacune des troupes organisées distinctes et servant sous des conditions différentes. En se fédérant, toutes ces forces ont été mises sous l'autorité du gouvernement fédéral, et dès qu'un état-major de quartier général aura été nommé on rendra les conditions de service uniformes dans tout le Commonwealth. Généralement parlant, les six colonies, à part l'Australie occidentale, possèdent trois catégories de troupes :—

(1) Les corps permanents.
(2) Les troupes touchant une solde partielle ou la milice.
(3) Les volontaires.

L'Australie occidentale n'a que les corps permanents et les volontaires. Le tableau suivant indique l'état des forces de chaque colonie au 31 décembre dernier :—

——	Corps permanents.	Soldats partiellement payés.	Volontaires.	Total.
Nouvelle-Galles du Sud	646	5,987	3,232	9,865
Queensland	293	3,021	714	4,028
Australie méridionale	43	2,889	....	2,932
Australie occidentale	522	2,174	....	2,696
Tasmanie	27	262	1,735	2,024
Victoria	389	3,484	2,462	6,335
Total	1,920	17,817	8,143	27,880

Toutes les forces susmentionnées se recrutent par l'enrôlement volontaire, mais dans les colonies de Queensland, de l'Australie méridionale et de la Tasmanie, tout habitant mâle d'un certain âge est tenu par la loi au service militaire obligatoire, en cas d'invasion ou d'insurrection.

Les forces permanentes se composent surtout de l'état-major, d'artillerie et d'ingénieurs. La solde des soldats, des sapeurs et des canonniers varie de 2s. 3d. à 7s. par jour.

Les troupes touchant une solde partielle sont enrôlées pour une période de quelques années, et leurs cours annuel d'instruction militaire comprend un certain nombre d'exercices (*e.g.*, dans Victoria, il y a 15 demi-journées d'entraînement et 24 exercices de nuit), un séjour de quatre à huit jours dans les camps, et un cours annuel de mousqueterie. Le mode de paiement varie aussi. Dans Victoria, par exemple, les soldats qui complètent le cours ci-haut indiqué reçoivent £7 10s. par année. Dans la Nouvelle-Galles du Sud, le paiement se fait au taux de 8s. pour un jour complet d'exercice, de 4s. pour une demi-jornée, et 2s. pour chaque exercice de nuit ; il y a aussi une prime annuelle de £1, si le service est bien fait. Dans l'Australie méridionale, on donne aussi une allocation annuelle de £1 à £4 aux soldats, et de £3 à £7 aux officiers.

Les volontaires sont, en grande partie, sur le même pied que ceux du Royaume-Uni. La commission de la défense coloniale a recommandé d'abolir ce corps et de composer entièrement les forces de l'Australie, sauf un noyau de troupes permanentes, de troupes ne recevant qu'une solde partielle.

Chaque colonie ayant aujourd'hui son statut militaire distinct ou loi de défense, les conditions en vertu desquelles les diverses forces peuvent être appelées en service actif diffèrent quelque peu dans leurs termes, mais on peut dire qu'il y a une obligation générale de servir dans toute l'Australie dans le cas d'une guerre ou d'un danger de guerre.

8. On a organisé ces différentes forces pour la défense séparée de chaque colonie respectivement, et les autorités locales ont dressé un plan de défense pour chacune des colonies. Heureusement, cependant, on a depuis longtemps soumis ces plans chaque année à l'appréciation de la commission de la défense coloniale, et, grâce à cette surveillance constante, on a suivi des principes généraux sûrs et maintenu un système uniforme de défense. Tous ces plans reposent sur le principe général que la marine protégera efficacement l'Australie contre une attaque organisée. On ne s'ocupe que de protéger les ports importants, en cas d'absence temporaire des vaisseaux de Sa Majesté, au moyen de défenses fixes et de faibles garnisons, et de pourvoir chaque colonie d'une troupe de campagne pour repousser toute attaque du côté de terre sur le littoral restant sans défense.

9. Toutefois, les autorités militaires de l'Australie ont pensé depuis plus de dix ans à obtenir la coopération des forces des différentes colonies australiennes dans des entreprises de guerre à l'extérieur.

En mai 1890, la commission de la défense coloniale signalait que, advenant une guerre sérieuse, le rôle militaire des colonies australiennes ne devait pas nécessairement se restreindre à la défense passive de leurs ports. Ces colonies aimeraient, sans doute, à prendre part à la défense générale de l'empire, et, dans ce but, il était essentiel d'organiser sur une base commune leurs troupes de terre, afin de les faire marcher ensemble de concert.

Lors des conférences tenues en octobre 1894 et en janvier 1896 par les commandants des forces australiennes, on considéra avec soin ces recommandations, et on élabora provisoirement un projet en vertu duquel on fit choix dans chaque colonie de certaines unités existantes, dont on composa " une troupe australienne de campagne ", ayant dès lors l'effectif d'une brigade à cheval et d'une division d'infanterie. La brigade à cheval comprenait trois régiments de chasseurs à cheval, une batterie d'artillerie, un service de munitions, des détachements à cheval, des ingénieurs, etc., formant en tout un effectif de guerre de 2,670. La division comprenait une division de brigade d'artillerie de campagne, une compagnie d'ingénieurs et des détachements de départements, représentant en tout un effectif de guerre de 9,526.

Dans son récent mémoire n° 254 M, rédigé spécialement le 3 avril 1901, et devant servir à l'instruction du ministère du Commonwealth pour opérer la fédération des forces militaires de l'Australie, la commission de la défense coloniale a de nouveau

attiré l'attention sur le sujet, et signalé que la fédération pourrait dorénavant assurer des forces homogènes et efficaces, " qu'on pourrait, jusqu'à un certain point, soumettre à des exercices en temps de paix, et mobiliser rapidement en temps de guerre ".

Dans un mémoire subséquent, n° 281 M, en date du 1er novembre 1901, sur l'armement de l'artillerie de campagne dans l'Australie et la Nouvelle-Zélande, la commission de la défense coloniale a en plus suggéré, vu l'aptitude spéciale qu'a montré l'Australien dans le Sud de l'Afrique pour le rôle de chasseur à cheval, d'organiser les forces de campagne fédérales en deux brigades à cheval et une d'infanterie ; les brigades à cheval pourraient se recruter dans les districts pastoraux, là où les qualités physiques des habitants les rendent particulièrement aptes à ce genre d'exercice, et la brigade d'infanterie pourrait se constituer à même les compagnies de service général, levées parmi les membres de certains corps qui consentiraient à prendre engagement pour service prolongé en temps de guerre.

Le secrétaire d'Etat pour la Guerre a approuvé récemment ces recommandations, et le Bureau Colonial les a transmises à l'Australie.

10. Jusqu'ici on n'a encore fait aucunes démarches pratiques en Australie pour compléter l'organisation des troupes de campagne fédérales proposée par la commission de la défense coloniale, mais, il y a lieu de l'espérer, les hommes d'Etat de l'Australie trouveront acceptables les principes généraux qu'on a indiqués, et on s'occupera définitivement de cette question dès qu'on aura établi un état-major de quartier général australien, et on obtiendra du gouvernement du Commonwealth les pouvoirs légaux nécessaires.

En prenant donc en considération les principes déjà émis dans les alinéas (*e*) et (*f*) du paragraphe 5, il serait mieux pour nous de mettre à profit et d'adapter à notre profit ces idées, qui se sont presque imposées à l'esprit des Australiens, plutôt que de chercher à leur imposer de nouvelles propositions. Deux brigades à cheval et une brigade d'infanterie donneraient probablement un effectif total d'environ 9,000 hommes. Et on peut bien compter qu'avec le temps l'Australie augmentera de beaucoup ce nombre.

11. Nous soumettons donc qu'à l'égard de l'Australie, le gouvernement de Sa Majesté devrait avoir pour politique d'encourager l'organisation d'un service impérial d'après les données suivantes :—

(1) Favoriser la formation de troupes de campagne comprenant l'effectif plus haut mentionné, savoir : deux brigades à cheval et une brigade d'infanterie, lesquelles seraient à la disposition du gouvernement impérial pour service général, au cas d'une guerre entre la Grande-Bretagne et une ou plusieurs puissances européennes, dès que les autorités navales seraient en état de se charger du transport des troupes par mer.

(2) Ce contingent s'appellerait " Troupes impériales de l'Australie " ; le Gouverneur général, sur avis de son ministère, nommerait les officiers et le roi leur accorderait un grade temporaire dans l'armée ; il appartiendrait à Sa Majesté de nommer, lors de la mobilisation, un officier général pour prendre le commandement suprême et un état-major de quartier général, mais ce dernier se composerait d'officiers australiens.

(3) Les officiers et soldats appartenant à ce corps seraient soumis en temps de paix aux mêmes exercices militaires que les troupes partiellement payées de l'Australie, mais devraient prendre l'engagement de servir en temps de guerre, partout où il faudrait, au moins durant deux années. En considération de cet engagement, il serait accordé une gratification (en sus de leur solde) à tous les officiers et soldats qui rempliraient les conditions de leur cours annuel d'instruction militaire.

(4) L'officier général commandant en Australie inspecterait en campagne annuellement toutes les unités de ce corps, et le ministère du Commonwealth transmettrait le rapport de l'officier pour la gouverne du commandant en chef.

(5) Les officiers et les soldats, après mobilisation, recevraient même solde que les forces permanentes de l'Australie. Lorsque leur service se ferait hors de l'Australie, ils seraient soumis à l'Acte de l'armée.

(6) On maintiendrait en Australie des dépôts d'approvisionnements, afin de permettre aux troupes d'entrer en campagne parfaitement équipés.

(7) Les autorités locales régleraient tous autres détails d'organisation, mais les officiers et soldats devraient *autant que possible* composer en temps de paix les bataillons, régiments et divisions de brigade, ou du moins les batteries, compagnies et escadrons auxquels ils appartiendraient en temps de guerre. Le plan de joindre ces unités en une plus forte organisation, lors de la mobilisation, demande d'être résolu avec soin en temps de paix et doit être complet en tout point.

12. On observera que nous recommandons les données susmentionnées comme étant celles d'après lesquelles on devrait *encourager* le ministère du Commonwealth à travailler. Comment et en quelle forme peut-on soumettre ces recommandations au ministère de l'Australie, voilà une question délicate, qu'il faut considérer avec soin. La politique du gouvernement de Sa Majesté, croit-on, est de ne pas presser les colonies autonomes sur de tels sujets, mais d'attendre plutôt que les colonies prennent l'initiative. Il est compris, toutefois, qu'il sera vraisemblablement question de la coopération des colonies à la défense de l'empire dans une conférence des premiers ministres des colonies, laquelle aura probablement lieu à l'occasion du couronnement du roi. S'il en est ainsi, cette occasion serait très opportune pour que les gouvernements de Sa Majesté et des colonies puissent y échanger librement leurs opinions. Il est, cependant, désirable de consulter le Bureau Colonial sur un semblable sujet, et on trouvera peut-être aussi à propos de soumettre les détails de ce projet à la considération de la commission de la défense coloniale.

NOUVELLE-ZÉLANDE.

13. Les forces militaires de la Nouvelle-Zélande consistent en—

(1) Milice permanente.
(2) Milice.
(3) Volontaires.

La milice (2) se compose de tous les habitants mâles (sauf les volontaires et les marins) de 17 à 55 ans, et ils sont sujets aux exercices annuels, n'excédant pas 168 heures par année, mais il n'y a aujourd'hui ni instruction militaire ni organisation.

Les troupes dressées de la colonie comportaient l'effectif suivant au 31 décembre dernier :—

	Tous rangs.
Permanents	299
Volontaires	17,003
Total	17,302

Les forces de la Nouvelle-Zélande ont été dans le passé, sous le rapport de l'instruction militaire, de l'organisation et de la discipline, quelque peu en arrière des colonies australiennes. Mais la Nouvelle-Zélande peut se glorifier d'avoir été la première, et d'être encore la seule colonie de l'empire, à voter une loi permettant l'enrôlement des colons dans une réserve impériale. Les dispositions de l' " Acte de la défense de la Nouvelle-Zélande, Acte d'amendement de 1900 ", créant cette réserve, se trouvent imprimées dans l'annexe du mémoire n° 271 M, de la commission de la défense coloniale, laquelle discute en détail l'effet de cette mesure. On observera que la commission recommande d'organiser la réserve à titre de troupe de campagne distincte, de même que les troupes de campagne de l'Australie.

Le secrétaire d'Etat pour la Guerre a approuvé cette recommandation, et on peut en conséquence prétendre qu'on devrait adopter sur cette question à l'égard de la Nouvelle-Zélande la même politique que celle déjà suggérée pour l'Australie. On pourrait nommer le contingent de cette colonie " Troupes impériales de la Nouvelle-Zélande ", et appliquer *mutatis mutandis* les conditions énumérées au paragraphe 11.

La présente guerre a provoqué un remarquable réveil militaire dans la colonie, et l'an dernier, l'effectif des chasseurs à cheval s'est élevé de 1,194 à 6,474, et celui de l'infanterie de 4,997 à 7,873. Si ces chiffres se maintiennent, il serait possible d'organiser pour le service impérial une brigade à cheval et deux bataillons d'infanterie, disons en tout environ 4,000 hommes.

AFRIQUE AUSTRALE.

14. Il existe évidemment dans l'Afrique australe une excellente race d'hommes qui pourra plus tard accroître d'une façon valeureuse les forces de l'empire. La guerre a, en outre, démontré que la vie sur le veld, même en temps de paix, assure à l'homme cette vivacité de ressource et cet instinct naturel qui sont nécessaires à un soldat en campagne dans les conditions de guerre moderne. Les hommes qui possèdent ces avantages naturels ont évidemment moins besoin d'instruction militaire pour faire la guerre que la jeunesse des grandes villes de nos pays civilisés.

On peut donc espérer que dans l'avenir nous pourrons profiter de cet admirable pays de recrutement, et que les colons hollandais comme les colons anglais de l'Afrique australe combattront l'un de ces jours pour l'empire côte à côte avec l'armée régulière. Mais il est clair pour le moment que la considération de tout projet tendant à l'organisation d'une troupe impériale Sud-africaine ne serait qu'un travail purement platonique.

CANADA.

15. Les forces militaires du Canada ne comprennent que la milice, où sont sujets à servir tous les habitants mâles du pays âgés de 15 à 60 ans (excepté les ministres de la religions, les juges, professeurs, etc).

Cette milice se divise en—

(*a*) Milice permanente.
(*b*) Milice active.
(*c*) Réserve.

Les deux premières classes se recrutent au moyen de l'enrôlement volontaire; la troisième, qui n'est ni dressée ni organisée, comprend le reste de la population mâle.

L'effectif des deux premières classes est le suivant :—

	Tous rangs.
Permanents	1,021
Actifs	37,131
Total	38,152

La milice active est soumise à un exercice annuel, les corps ruraux campent durant douze jours, et les corps de villes font l'exercice dans les villes. Dans son rapport annuel de janvier dernier, l'officier général commandant la milice canadienne constate que les corps de villes ne reçoivent absolument aucune instruction relativement aux devoirs d'un soldat en campagne, et il dit " qu'on ne pourra jamais, même d'une façon passable, mettre les corps ruraux en état d'entrer en campagne avec le peu de temps consacré tous les ans à leur instruction pratique dans les conditions présentes ". S'il survenait une guerre avec les Etats-Unis, c'est cette milice canadienne qui aurait à protéger le Canada en attendant l'arrivée des renforts venant d'Angleterre. On peut donc conclure que le meilleur moyen pour le Canada de coopérer à la défense impériale

serait de rendre sa milice efficace. Il est plus important d'engager fortement le ministère canadien à prendre cette prudente mesure, plutôt que de maintenir des contingents pour le service général de l'empire.

16. Néanmoins, les services rendus par les Canadiens dans le sud de l'Afrique, et l'histoire de la dernière guerre anglo-américaine, établissent qu'ils sont d'excellents combattants et que leur aide serait précieuse aux forces impériales. Il est rationnel de supposer que le Canada désirera coopérer avec l'Australie dans toute entreprise pour créer une organisation permanente de troupes impériales coloniales, et si ce désir existe, il y a de fortes raisons politiques de l'encourager. De plus, l'exemple d'une troupe impériale canadienne contribuera peut-être à faire atteindre à la milice en général un plus haut degré d'efficacité.

Toutefois, à cause de la position stratégique du Canada, il ne serait pas prudent d'enlever à ses troupes de défense un très fort contingent, à moins d'une augmentation ultérieure dans l'effectif de ces troupes. Nous suggérons donc, advenant l'organisation d'un contingent impérial canadien, de restreindre pour le présent ce dernier à une division de brigade d'artillerie de campagne et à une brigade d'infanterie. Ce contingent pourrait s'organiser sur des données semblables à celles suggérées pour l'Australie.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

17. Ainsi donc, les propositions énoncées en ce document ont trait à l'organisation des troupes coloniales suivantes en vue du service général de l'empire en temps de guerre :—

Colonies.	Unités.	Effectif approximatif.
Australie	2 brigades à cheval 1 brigade d'infanterie	9,000
Nouvelle-Zélande	1 brigade à cheval 2 bataillons d'infanterie	4,500
Afrique australe	[?]	[?]
Canada	1 division de brigade, artillerie de campagne 1 brigade d'infanterie	3,000
	Total	16,500

(Signé) E. A. ALTHAM,
Sous-quartier-maître général.

Bureau de la Guerre, 25 novembre 1901.

ANNEXE IV.

MEMORANDUM SUR LA PUISSANCE MARITIME ET LES PRINCIPES QUI S'Y RATTACHENT.

L'importance de la puissance maritime consiste dans la maîtrise qu'elle donne sur les communications par mer. L'Etat, dont la puissance maritime laisse à désirer, ne peut aucunement conduire par voie de mer une expédition militaire considérable. On en trouve la preuve en référant à l'histoire du passé.

Dans les temps anciens, la victoire des Grecs à Salamine menaça d'intercepter les communications des Perses par les Dardanelles, et ce danger contribua sans doute à leur retraite en Asie.

La défaite de la flotte athénienne amena l'insuccès de la fameuse expédition de Syracuse, et l'histoire s'est répétée en 1781 dans l'insuccès de l'amiral Graves au large de l'entrée de la baie de Chesapeake. L'armée dut se rendre dans les deux cas, car on lui avait coupé ses communications. La défaite de Nikias porta un grand coup à la suprématie d'Athènes, et on peut dire peut-être qu'elle a été l'un des principaux événements qui l'ont conduite à sa chute. La reddition de Cornwallis à Yorkton a été le prélude de l'indépendance des Etats-Unis.

La principale cause de l'insuccès de l'expédition de Napoléon en Egypte a été la défaite de la flotte française sur le Nil ; les communications se trouvèrent ainsi interceptées avec la France, et l'armée française dut en conséquence abandonner la partie.

D'un autre côté, on trouve également dans l'histoire des faits pour démontrer les avantages dont jouit la puissance maritime la plus forte, après avoir conquis l'empire des mers.

La chute de Québec et la conquête du Canada français sont dues en grande partie à notre force maritime supérieure, grâce à laquelle on a fermé aux Français le golfe du Saint-Laurent pour nous en laisser l'entrée libre. En toute autre lutte semblable à l'avenir, cette routes sera aussi importante que dans le passé.

L'expédition d'Egypte sous Abercromby en 1801, la guerre péninsulaire, l'expédition en Crimée, la guerre sud-africaine qui vient de finir, sont autant de grandes entreprises militaires dont seule pouvait se charger une nation possédant l'empire des mers.

La domination des mers s'établit par le résultat de grandes batailles navales, comme celles de Salamine, d'Actium, de Lépante, celles qui ont amené la destruction de l'*Armada* et celles qui se sont livrées au 17e siècle entre les Hollandais et les Anglais, combats décisifs dans lesquels on dût de chaque côté réunir toutes ses forces disponibles.

Toute puissance maritime doit toujours avoir pour but principal de détruire la flotte de l'ennemi. Peu importe le lieu du grand combat, mais le résultat s'en fera sentir dans le monde entier, car le vainqueur sera ensuite en état de disperser ses forces, en vue de capturer ou de détruire toutes forces détachées de l'ennemi et recueillir en général les fruits de la victoire, s'emparer de places éloignées, commes les Nouvelles-Hébrides, les Fijis, Singapour, Samoa, Cuba, la Jamaïque, la Martinique, les Philippines, Malte ou Aden, lesquelles peuvent se trouver en possession de l'ennemi, prendre ses navires et son commerce, ou même poursuivre par delà la mer des campagnes comme il y en a eu dans la Péninsule et dans l'Afrique australe.

Il faut insister sur l'importance du grand combat qui assure la suprématie, car le grand développement des marines de France, d'Allemagne, des Etats-Unis et de la Russie indique que ce combat s'engagera peut-être dans l'avenir. Il faudra surtout concentrer les vaisseaux de guerre pour cette bataille décisive, et, dans ce but, il faut se préparer en temps de paix.

La concentration de ces forces ne peut plus être aujourd'hui aussi complète qu'elle l'était dans le passé, par suite des conditions géographiques et des intérêts variés des puissances maritimes. Ainsi, la Russie tient ses vaisseaux de guerre dans la Baltique et sur le Pacifique; les Etats-Unis, sur l'Atlantique et le Pacifique; l'Allemagne et la France ont concentré leurs vaisseaux dans les eaux européennes, là où se trouvent aussi en grande partie ceux de l'Angleterre.

Les ennemis que nous pourrions avoir à redouter sont parfaitement au courant de la nécessité de concentrer les vaisseaux sur des points déterminés. Ils s'efforceront d'empêcher cette concentration en menaçant en différents endroits nos escadres détachées et nos vaisseaux de commerce, pour nous obliger de diviser encore nos flottes principales. Ces opérations seront d'importance secondaire, mais il nous sera nécessaire de disposer d'une force suffisante pour prendre vigoureusement l'offensive, soit en Europe, soit ailleurs, contre les escadres détachées de l'ennemi, sans trop affaiblir nos forces concentrées pour le combat décisif.

L'immense importance du principe de concentration et la facilité avec laquelle les vaisseaux de guerre et les escadres peuvent passer d'une partie du monde à l'autre—il est plus facile à une flotte de se transporter de Spithead au Cap ou à Halifax, qu'à une nombreuse armée de se rendre avec son équipement de Cape-Town à Prétoria—établissent la nécessité d'une seule marine, sous une même autorité, et au moyen de laquelle seule on peut être assuré d'une action commune entre toutes les parties.

Le mot *défense* n'apparaît pas dans les remarques précédentes. On l'a omis à dessein, parce que le principal objet de la marine britannique n'est pas de défendre quelque chose, mais d'attaquer les flottes ennemies, et, en les détruisant, assurer protection aux possessions, aux vaisseaux et au commerce de l'Angleterre. C'est là, en définitive, notre but.

Il ne serait pas juste d'employer le mot *défense,* car il comporte l'idée d'une chose à défendre, et il donnerait ainsi à penser à la défense du royaume, au lieu de s'appliquer aux forces d'où doit partir l'attaque.

Le rôle additionnel de la marine britannique n'est pas de se tenir sur la défensive, mais de se préparer à attaquer l'ennemi qui la menace—en d'autres termes, de prendre l'offensive. L'Angleterre s'est, en une occasion, départie de sa politique traditionnelle, et, se tenant sur la défensive, garda chez elle ses vaisseaux sans gréement et sans équipages; il en résulta que la flotte hollandaise remonta la Medway et vint brûler les vaisseaux anglais à leur mouillage.

La force et la composition de la marine britannique, ou de toute escadre britannique, dépend, par conséquent, de la valeur et de la composition des forces hostiles qu'elle pourra rencontrer.

Le total de l'état estimatif de toutes les dépenses nationales pour 1902-03, à part les frais de guerre, s'élève à £129,159,000, et l'état estimatif de la marine en comprend £31,255,500, soit environ un quart, ce qui équivaut pour la population du Royaume-Uni à une contribution de 15s. 1d. par tête. En répartissant cette dépense sur tous les sujets de race blanche de l'empire, la contribution par tête représenterait 12s. 0¼d. Pour les présentes dépenses navales par tête dans les différentes parties de l'empire, *voyez* l'annexe A.

La valeur annuelle du commerce de l'Angleterre, que la marine tient avant tout à protéger, s'est élevée en 1900 à :—

	£
Commerce du Royaume-Uni avec les autres pays.. ..	665,895,000
Commerce du Royaume-Uni avec les possessions britanniques au delà des mers..	211,555,000
Commerce total du Royaume-Uni..	877,450,000
Commerce total des possessions britanniques au delà des mers avec les pays étrangers et entre elles..	327,500,000

On estime qu'un tiers environ de ce commerce est intercolonial.

On verra qu'environ un quart du commerce total de l'empire n'a aucune relation directe avec celui du Royaume-Uni.

On peut considérer davantage cette question en tant qu'elle se rapporte à :—

1. L'océan Atlantique.
2. Aux mers de l'Est et à l'océan Pacifique.

On ne peut évaluer à moins de £140,000,000 par année le trafic qui passe à la côte ouest de l'Afrique; un quart de ce trafic se fait par les ports du sud de l'Afrique, un tiers se fait avec l'Australasie, et un quart avec l'Amérique du Sud. Le Sud africain, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont donc tous intéressés au maintien d'une escadre sur la côte ouest de l'Afrique, escadre suffisamment puissante pour protéger ce commerce.

Le trafic de l'Angleterre dans le nord de l'Atlantique jusqu'au continent de l'Amérique du Nord s'élève à au delà de £200,000,000 par année, et les cinq sixièmes s'en font avec les Etats-Unis.

Le commerce du Canada a atteint en 1900 le chiffre de £76,582,000; avec le Royaume-Uni, il a donné environ £31,341,000; avec les autres possessions britanniques, £1,882,000, et le reste s'est fait avec les pays étrangers, y compris les Etats-Unis. Le Canada serait donc intéressé au succès des escadres britanniques chargées de protéger ce commerce tout le long de la route. Il est intéressé à la flotte de l'Angleterre en tant qu'entité, et non seulement à l'escadre de l'Amérique du Nord.

Le maintien de ces escadres à ces stations, à part l'intérêt au fonds d'amortissement du coût primitif de la construction, s'élève pour l'Angleterre à £802,000 par année. Ce montant fait partie du subside général de la marine, à la charge du Royaume-Uni, et il est partagé, au moyen de paiements annuels spontannément offerts, par le Cap de Bonne-Espérance pour une somme de £30,000, et par le Natal pour £12,000, tenant lieu de 12,000 tonnes de houille.

On peut juger de l'étendue du commerce des mers de l'Est par le tableau suivant, qui indique, pour les Etats mentionnés, la valeur totale des exportations et des importations en 1900 :—

—	Avec le Royaume-Uni.	Les colonies avec le Commonwealth.	Avec les autres possessions britanniques.	Avec les pays étrangers.	Total.
	£	£	£	£	£
Commonwealth de l'Australie	50,582,000	27,264,000	11,675,000	25,053,000	114,574,000
Nouvelle-Zélande..........	16,764,000	....	4,502,000	2,627,000	23,893,000
Indes..........	66,124,000	....	26,214,000	49,874,000	142,212,000

Ainsi, moins de la moitié du commerce est avec le Royaume-Uni, et cependant, le coût de l'entretien des escadres britanniques dans les mers de l'Est et sur le Pacifique, lesquelles escadres sont en définitive chargées de protéger tout le commerce, se répartit de la manière suivante :—

Grande-Bretagne.. .. .. £1,994,400
Commonwealth d'Australie.. 75,500
Nouvelle-Zélande.. 15,500
Indes.. 161,600

La dépense totale, à part tout intérêt en fonds d'amortissement du coût primitif de la construction, s'élève à £2,247,000 par année.

Amirauté,
Juin 1902.

ANNEXE "A".

EMPIRE BRITANNIQUE.

DÉPENSE NAVALE.

Année.	—	Population.	Dépense navale.	Dépense navale par habitant.	Observations.
			£	s. d.	
1902-3......	Royaume-Uni	41,454,621	31,255,500	15 1	
		1901.	1900.		
	Nouv.-Galles du Sud	1,352,509	47,831	8½	
	Victoria............	1,199,068	59,401	1 0 à peu près	
	Queensland.........	496,596	34,796	1 2	
	Australie méridion..	362,604	17,594	11⅜	
	Australie occidentale	182,553	4,732	6¼	
	Tasmanie..........	172,475	4,970	7 à peu près	
	Total—Australie..	3,765,805	169,324	10¾	
	Nouvelle-Zélande....	772,719	20,924	6½	
30.6.99.....	Canada.............	5,312,500	Rien.	Rien.	
"	Terre-Neuve........	210,000	Rien.	Rien.	
"	Cap de Bonne-Espérance (Blancs).....	538,000	30,000	1 1¼	£30,000 payés annuellem. p. contrib. dans la dép. du gouvernem. impérial
1898........	Natal..............	53,688	12,000	4 5¾	£12,000 payés au lieu de fournir 12,000 tonnes de houille.
31.3.99.....	*Inde	216,710,483 Européens 168,000	413,747 (p. l'année 1900)	....	

* Contribue £100,000 pour les vaisseaux de Sa Majesté stationnant aux Indes orientales, et accorde £61,000 de subside à l'Amirauté pour équiper et entretenir les vaisseaux de Sa Majesté qui pourvoient à la défense navale de l'Inde.

ANNEXE "A 1".

ETAT indiquant le coût annuel de l'entretien, sans tenir compte du coût primitif de la construction, des escadres britanniques dans I,—l'océan Atlantique ; II,—dans les mers de l'Est et dans l'océan Pacifique :—

I.—OCEAN ATLANTIQUE.

Amérique du Nord et les Indes occidentales	£ 330,000
Cap de Bonne-Espérance	396,000
Côte sud-est de l'Amérique	76,000
Total	£ 802,000

II.—MERS DE L'EST ET PACIFIQUE.

Chine	£1,430,000
Indes orientales	303,000
Australie	312,000
Total pour les mers de l'Est	£2,045,000
Pacifique	202,000
Total	£2,247,000

ANNEXE V (1)

1900

NOUVELLE-ZÉLANDE

DÉFENSES DE LA COLONIE

ANNEXE V (1).

1900.

NOUVELLE-ZELANDE.

DÉFENSES DE LA COLONIE.

EXPOSÉ *du Très honorable R. J. Seddon, premier ministre et ministre de la Défense, relativement aux défenses des ports, aux forces de la défense coloniale, à la réserve impériale, aux bataillons scolaires, aux clubs de tir, et à d'autres matières se rattachant aux défenses de la colonie.*

M. L'ORATEUR,—Mes honorables collègues admettront avec moi, je l'espère, qu'il est de notre devoir envers l'empire et envers la colonie, et qu'il convient en ces conjonctures, de porter notre attention sur le sujet tout à fait important de notre défense, et de trouver, si possible, un moyen de la perfectionner, de l'étendre et de la renforcer tant pour l'intérieur que pour l'extérieur.

Il ne faut pas ignorer l'équipement et l'envoi de nos contingents et les leçons que nous a données la guerre sud-africaine. Il ne faut pas fermer les yeux sur les changements survenus au cours des derniers mois ; ils peuvent ne pas sembler sérieux aujourd'hui, mais devenir plus tard une source d'inquiétudes pour la colonie et pour l'empire.

Il peut aussi se présenter des éventualités au sujet du règlement des affaires de Chine ; et, en face de toutes ces perspectives, il est prudent pour nous de compléter la défense de nos ports, d'augmenter et d'équiper entièrement notre corps de volontaires, de donner à notre jeunesse l'instruction militaire, d'encourager les clubs de tir, et, en outre, de créer des troupes de réserve qui pourront être prêtes à toute éventualité.

Le principal obstacle est que nous n'avons pu trouver jusqu'ici le capital requis pour terminer la défense de nos ports, l'équipement de nos forces de défense, pour acheter notre armement et nos munitions de guerre. Malgré l'importance de ces besoins, l'ouverture de nos terres et l'établissement de chemins, la construction de chemins de fer et le développement de nos industries, ont occasionné une taxe si forte sur nos ressources qu'il nous a fallu renoncer à dépenser quoi que ce soit pour la défense des ports, les clubs de tir et les bataillons scolaires.

Je dois donc dire qu'il serait avantageux pour la mère patrie et pour les colonies de voir les autorités impériales se charger de prélever l'argent requis pour la défense des ports et l'armement des troupes de défense et avancer cet argent à la colonie, qui en paierait l'intérêt au taux de 3 pour 100 par année. La différence qu'il y aurait, dans le calcul de l'intérêt, entre le taux auquel la colonie aurait pu prélever cet argent et celui auquel les autorités impériales l'aurait obtenu, fournirait un fonds d'amortissement pour rembourser le capital dans un temps raisonnable.

La proposition que les autorités impériales devraient trouver le capital se justifie parce qu'on remédierait de la sorte aux défenses imparfaites des colonies. Il y aurait aussi des avantages directs pour les autorités impériales et l'empire ; des troupes de réserve seraient prêtes à tout événement qui pourrait surgir, et, en ayant dans les colonies les canons et les fusils les plus modernes, nos forces s'exerceraient au maniement de ces armes, et seraient en état de s'en servir au besoin.

Il y a dans la Nouvelle-Zélande des milliers d'hommes capables de porter les armes, beaucoup d'entre eux bien dressés, bons cavaliers et bons tireurs ; mais nous n'avons des fusils dans la colonie que pour le quart de ce nombre. Il y a, en outre, grand nombre d'indigènes parfaitement en état de porter les armes. Nous avons eu dans le passé un échantillon des qualités guerrières des Maoris, tant de ceux qui luttaient contre nous que de ceux qui étaient avec nous ; et, de fait, si ce n'eut été de ces " alliés ", les troubles ne seraient pas terminés aussi vite ni aussi bien. Tous maintenant, je suis heureux de le dire, désirent de la *mana* de notre gracieux souverain, et ils étaient *pouri* (peinés) qu'on ne leur permît pas de se joindre à nos fils dans les contingents partis pour le Sud-africain. Il y a longtemps que nous pouvons en toute sûreté compter sur les indigènes qui s'enrôlent d'eux-mêmes dans nos corps de volontaires, et les accepter pour former partie des troupes de la réserve impériale dont on suggère l'organisation en ce mémorandum.

Pour armer le corps des volontaires de l'Ile du Sud, les nouveaux corps qui se sont formés et ceux qui vont se former, les hommes de la réserve impériale, et pour avoir un bon assortiment en réserve, il nous faudrait avoir, d'après moi, 30,000 fusils à répétition, en sus des ·303 que nous possédons déjà dans la colonie. Le coût de ces carabines, en y ajoutant les frais de transport, etc., s'élèverait à environ £120,000.

Plusieurs compagnies de volontaires et des clubs de tir nous ont offert leurs services dans le passé, mais nous les avons refusés, car nous n'avions pas le capital nécessaire pour leur fournir des armes et l'équipement. Cette observation s'applique aussi spécialement au manque de batteries de campagne et au complet équipement des défenses de nos ports.

CLASSIFICATION.

Les forces de la défense de la colonie devraient se diviser en classes comme suit:—(*a*) Artillerie permanente, pour la défense du port; (*b*) troupes de volontaires ordinaires; (*c*) troupes de réserve impériales et coloniales; (*d*) clubs de tir; et (*e*) bataillons scolaires.

VOLONTAIRES.

Lors de l'entrée en fonction du commandant actuel des forces, nos volontaires étaient au nombre d'environ 4,200. Le nombre d'officiers et d'hommes maintenant enrôlés s'élève à 11,500. Il y a, en plus, environ 90 corps qui offrent leurs services; si on les accepte, nos troupes de volontaires vont se trouver portées à au delà de 18,000 officiers et hommes. La plupart des corps qui offrent leurs services sont des corps à cheval. Nous supposons toujours que la moitié, approximativement, serait à cheval, et l'autre moitié ferait partie de l'infanterie. La présente allocation par tête pour l'infanterie est de £2 10s., et pour les corps à cheval, de £3 10s. Il faudrait donc une somme totale de £54,000 par année. Ajoutons à ce montant pour accoutrements, gourdes, havresacs, bandoulières, etc., £1 par tête par année, ou £18,000, ce qui porterait le coût à £72,000.

Pour aguerrir nos volontaires, il est essentiel d'augmenter les exercices des camps, et il serait peut-être à propos d'augmenter encore la solde. J'évalue cette augmentation à £8,000, soit un total de £80,000. Nous possédons maintenant une batterie de campagne du modèle le plus récent, et on a commandé d'autres batteries. Le coût de ces batteries, si elles sont gardées par des volontaires, serait d'au moins £1,000 chacune, mais si elles le sont par des hommes permanents et si elles sont pourvues de chevaux, il faudrait £12,000.

Pour rendre nos volontaires habiles à tirer, il faudrait des champs de tir, mais il est difficile d'en trouver à cause de l'accroissement de population de nos centres. On a fait une grande faute sous ce rapport dans le passé, et nous ne pouvons disposer aujourd'hui d'aucun champ pouvant convenir aux volontaires dans les grands centres populeux. Pour y suppléer, il faudrait une somme de £20,000, et lorsqu'on y arrivera

(mieux vaut tout de suite que plus tard) on devrait voter une loi faisant défense à tout acquéreur de propriétés adjacentes à ces champs ou sises dans le voisinage de présenter aucune réclamation contre la colonie. Les champs de tir sont aussi essentiels à notre prospérité que nos chemins de fer, et il faudrait les protéger et les maintenir tout le temps.

RÉSERVE IMPÉRIALE.

Pour la formation d'une réserve impériale on observera ce qui suit :—On devrait permettre aux officiers et aux hommes appartenant au corps de volontaires ordinaires de faire partie des deux services, et de s'enrôler, disons, pour trois années dans les troupes de réserve. Ces officiers et hommes ainsi enrôlés recevraient une somme fixe annuelle sur certificat de capacité, et on les enverrait au camp à des périodes déterminées, disons durant quatre semaines annuellement ; les exercices et le campement des volontaires compteraient comme partie des quatre semaines susdites. Au camp, ils recevraient une somme égale au moins à la moitié de celle maintenant accordée en vertu des règlements de la milice. Le gouvernement impérial devrait fournir le capital nécessaire à l'achat des batteries de campagne, des carabines et de l'équipement de ces troupes, et les colonies payer une somme égale à la moitié de l'intérêt sur le coût primitif. Quant aux troupes en général, le gouvernement impérial devrait fournir les chevaux, lorsque le service se fait en dehors de la colonie (dans la colonie, les hommes auraient leurs propres chevaux) ; le paiement par tête et le paiement des forces au camp dans la colonie, ou faisant du service extérieur dans les limites prescrites, se régleraient entres les autorités impériales et les gouvernements des colonies en se basant sur la population ou en prenant toute autre base équitable. Les troupes de la réserve devraient se tenir prêtes à servir dans des limites territoriales qui seront déterminées entre le gouvernement impérial et ceux des colonies. La solde des officiers et des hommes en service à l'extérieur ne devrait pas être moindre que celle actuellement payée au cinquième contingent en service dans le Sud-africain.

En estimant l'effectif de notre corps de volontaires à 18,000 hommes, nous pouvons raisonnablement espérer que 8,000 d'entre eux s'enrôleront dans la réserve impériale. En ajoutant à ce nombre 2,000 Maoris, qui se joindraient à cette réserve, elle se trouverait forte de 10,000 hommes. Et si on leur paye £5 par tête, le coût annuel sera de £50,000, auquel il faudra ajouter la solde des hommes aux camps—disons environ £50,000 de plus. Il y aurait donc en cette colonie 10,000 hommes disponibles, moyennant une dépense annuelle de £100,000. En admettant que, suivant la même proportion dans la population, le même nombre d'hommes s'enrôleraient dans l'Australie et la Tasmanie, et en estimant la population de l'Australie et de la Tasmanie à 3,500,000, nous aurions une proportion de 43,750 hommes. Ce nombre, joint à nos 10,000, formerait des forces de réserve de 53,750 hommes, ou, en chiffres ronds, une réserve impériale de 50,000 hommes, pour le maintien de laquelle il faudrait £1,000,000.

La critique incrédule peut trouver chimérique le projet, dont j'ai quelque peu douté moi-même lorsque, le 11 mai dernier, dans un mémorandum à Son Excellence le Gouverneur, je l'ai d'abord ébauché ; mais depuis, le major général French a exprimé la conviction qu'il pouvait se former des troupes d'après les données indiquées, et, comme l'exercice et l'entraînement des volontaires dans les camps pourraient compter pour ceux qu'on exige de la réserve, on pourrait tout probablement en arriver au nombre que j'ai mentionné.

CLUBS DE TIR.

Au sujet de la formation des clubs de tir, un club devrait consister de pas moins de 20 membres et de pas plus de 40 ; et, dans les localités où il a été formé des corps de volontaires, on ne devrait enrôler que des ex-volontaires dont le service aurait duré pas moins de trois années.

Dans les localités où il n'y a pas de corps de volontaires, les clubs de tir peuvent enrôler des membres qui n'ont pas fait le service de volontaires.

Les membres des clubs de tir devraient, là où la chose se peut, prendre part à un nombre déterminé d'exercices militaires et de parades au cours de l'année, l'instruction portant sur le maniement des armes et les exercices de tir. Le gouvernement fournirait au prix coûtant des carabines et des munitions aux membres enrôlés des clubs de tir.

Après une année d'enrôlement on fera participer les membres des clubs à un concours de tir à la cible, et, s'ils obtiennent le minimum de points aux distances prescrites, et s'ils ont fait le nombre voulu d'exercices militaires et de parades, ils auront droit de recevoir un certificat de capacité.

La première année, tous ceux qui se seront enrôlés dans un club de tir recevront gratuitement 50 cartouches, et ensuite à tout membre d'un club de ce genre qui se sera montré bon tireur, il sera accordé gratis 100 cartouches pour être employées aux concours ou aux exercices.

Les membres des clubs de tir recevront aussi des billets de circulation gratuits sur les chemins de fer lorqu'ils assisteront aux concours.

CORPS DE CADETS.

Comme je l'ai déjà dit en réponse aux questions qui m'ont été posées, des corps de cadets devraient être établis. Ces corps devraient être sous la direction des Commissions de l'Enseignement et du département de l'Instruction publique. Une carabine légère, semblable à celle employée dans la colonie de Victoria, devrait être fournie pour l'usage, disons, de 20 parmi les garçons les plus âgés dans chaque école. Le nombre total des garçons qui sont dans le sixième cours ou qui l'ont dépassé est d'environ 7,500, et la dépense à faire pour distribuer des carabines à un quart d'entre eux serait de £3,700.

Outre les enfants qui fréquentent les écoles, il y a une multitude de jeunes gens dans la colonie qui ne sont pas assez âgés pour entrer dans les corps de volontaires, et la formation de ces corps de cadets et l'enrôlement de ces jeunes gens seraient d'un grand avantage. Le nombre de ceux qui s'enrôleraient serait d'à peu près 5,000 ; le coût des carabines et des équipements, estimé à £3 chacun, s'élèverait à £15,000 en tout.

Tous ceux qui ont tant soit peu étudié cette question devront admettre la nécessité d'établir ces corps de cadets. L'enfant commence son apprentissage dans l'école même ; après avoir quitté l'école, il s'enrôle dans un corps de cadets ; puis, lorsqu'il a atteint l'âge voulu, il entre dans un corps de volontaires. Vous prenez le jeune garçon à sa sortie de l'école et vous lui inculquez, petit à petit, les principes de l'art militaire jusqu'à ce qu'il soit parvenu à l'âge où il peut s'engager comme volontaire. A l'heure qu'il est, les garçonnets, entre l'époque où ils quittent l'école et le moment où ils peuvent s'enrôler dans les corps de volontaires, perdent graduellement de leur enthousiasme pour le métier des armes ; et c'est la raison pour laquelle ils n'entrent pas dans les régiments de volontaires de la colonie. La conscription n'est nullement nécessaire dans cette colonie, et je suis convaincu que si l'on donnait effet à la suggestion que je fais ici, dans quelques années d'ici nous aurions au moins 20,000 volontairs parfaitement dressés.

RÉSERVES NAVALES.

Relativement à la branche navale des forces de réserve impériales et coloniales, des mesures devraient être prises pour faire faire l'exercice à nos volontaires de la marine un certain nombre de jours chaque année, sur les croiseurs appartenant à l'escadre de l'Australie, ces croiseurs devant se trouver, pour cela, dans les divers ports des colonies à des dates fixes.

CONVERSION DES STEAMERS EN CROISEURS.

Parmi les navires marchands qui viennent dans la colonie, il y en a plusieurs qui pourraient être convertis en croiseurs. Aujourd'hui, les officiers et les mécaniciens de ces steamers n'ont aucun moyen d'acquérir les connaissances voulues pour pouvoir s'enrôler dans la réserve navale. Si on leur permettait de faire le service pendant de courtes périodes de temps à bord des croiseurs, lorsque ceux-ci et les steamers mouillent dans le même port, ils ne tarderaient pas à être admis dans les cadres de la réserve.

ÉQUIPEMENT DES STEAMERS.

Il devrait y avoir des canons de marine, des équipements et des munitions de guerre pour ceux des steamers coloniaux qui sont susceptibles d'être transformés en croiseurs. Le tout serait gardé dans un dépôt situé dans les limites de la colonie et approuvé par les autorités impériales—non pas nécessairement dans un port, mais dans un endroit sûr et d'un accès facile.

ESCADRE DE L'AUSTRALIE.

Vû les changements qui se sont produits dans les conditions du pays, il est nécessaire que l'on renforce l'escadre de l'Australie en élevant la classe des navires et en augmentant le nombre des croiseurs, les dépenses additionnelles que cela entraînerait devant être défrayées par les colonies sur la base du présent arrangement.

Ceux des croiseurs stationnant actuellement dans les eaux de l'Australie qui ne sont pas d'un type moderne et qui n'appartiennent pas à l'escadre devraient être remplacés par d'autres plus puissants et plus utiles.

CONFÉRENCE MILITAIRE.

Lors des troubles qui sont survenus dans l'Afrique australe, les difficultés que l'on a rencontrées lorsqu'il s'est agi d'enrôler, d'équiper et d'expédier des contingents pour faire le service en dehors des colonies font voir combien il serait important qu'une conférence eût lieu entre les officiers impériaux, les commandants des forces et les ministres de la Défense dans le but d'élaborer un plan comme celui que je viens de proposer ; et, s'il est possible pour le feld-maréchal Roberts de se rendre à l'invitation qui a été faite de visiter les colonies, on devrait lui demander de présider cette conférence. Si la chose est impossible, les autorités impériales devraient être priées d'envoyer un des généraux britanniques qui ont pris part à la campagne de l'Afrique australe pour diriger les délibérations.

ANNEXE V (2).

PLAN DE DEFENSE DU MAJOR-GENERAL FRENCH.

(Corps de cavalerie de l'Australie.)

LE MAJOR GÉNÉRAL FRENCH AU TRÈS HONORABLE PREMIER MINISTRE.

SYDNEY, 8 mai 1900.

MONSIEUR,—La guerre qui se poursuit actuellement dans l'Afrique australe a démontré que la défense de l'Empire Britannique ne sera pas laissée, à l'avenir, entièrement à la charge des habitants de la Grande-Bretagne, mais que les Anglais dans toute l'étendue de l'empire sont disposés à venir en aide à la mère patrie en lui fournissant des hommes et même des subsides.

Après une expérience d'une douzaine d'années en Canada et en Australie, pendant lesquelles j'ai été presque constamment en contact avec les forces coloniales, je désire attirer votre attention sur les deux points suivants : (1) il est futile d'espérer ou de s'attendre qu'une force considérable de troupes impériales, payées aux taux qui ont cours dans la métropole, pourrait être levée dans ces colonies pour faire le service ordinaire de garnison en temps de paix ; (2) d'un autre côté, il n'y a pas de doute que des milliers d'hommes pourraient être levés, si on leur payait une solde raisonnable.

Relativement au premier point, je ferai remarquer que le minimum de salaire pour les journaliers employés aux travaux de l'Etat a été fixé à 7s. par jour dans cette colonie, et c'est à peu près la même chose dans les autres colonies australiennes. Cela suffit pour faire voir que l'on ne reussirait guère à recruter des hommes pour faire le service en temps de paix.

Le second point est, pour moi, de la plus haute importance. Très peu parmi ceux qui n'ont pas résidé dans ces colonies durant les six derniers mois peuvent se faire une idée de l'enthousiasme intense qui a régné parmi toutes les classes de la population lors de la déclaration des hostilités en Afrique. Tout le monde voulait prendre part à la guerre. Cette colonie a envoyé 2,700 officiers et soldats et autant de chevaux, et la difficulté n'était pas de trouver des recrues, mais bien de renvoyer les milliers d'hommes qui ne pouvaient être engagés. Il en a été de même dans les autres colonies australiennes. Environ 300 hommes d'infanterie, qui ont été tenus en réserve ici, viennent d'offrir leurs services au taux de la solde impériale plutôt que de rester à l'écart !

Le seul moyen, à mon avis, d'aider l'Angleterre à continuer de faire flotter son pavillon par tout l'empire, est de former des réserves de guerre dans les colonies. Mais, en organisant ces réserves, il faudra tenir compte des particularités que présentent les différentes colonies. Ainsi, le Canada, avec ses 75,000 matelots et pêcheurs sur la côte de l'Atlantique, devrait fournir une forte réserve de guerre pour la flotte, et il est probable qu'il le ferait si l'Amirauté, au lieu d'établir des règlements qui ne conviennent qu'à la Grande-Bretagne, voulait reconnaître que le meilleur moment pour dresser ces pêcheurs est l'époque de l'année où ils ne se livrent pas à leur industrie.

L'Australie, d'autre part, ne pourrait pas faire grand'chose en fait de réserve de guerre pour la marine, mais elle serait en mesure de fournir de nombreuses troupes de terre de toutes armes, principalement de la cavalerie. Je n'ai aucune hésitation à dire que les meilleurs sujets dans tout l'empire, pour la cavalerie légère, se trouvent dans ces colonies, où l'occupation quotidienne du coureur de bois présente tant de traits de ressemblance avec la besogne de l'éclaireur de cavalerie. Nous avons envoyé environ 3,500 coureurs de bois à cheval dans l'Afrique australe. Nous avons eu très peu de

temps pour les dresser et pour choisir les officiers et les sous-officiers, mais, tout de même, je suis certain que ces hommes feront bonne figure. Mais quels exploits n'auraient-ils pas accomplis s'ils avaient été dressés et convenablement équipés !

Or, mon plan, en ce qui concerne l'Australie, est celui-ci :

(*a*) Une réserve de guerre, disons de 10,000 hommes, pour la plupart soldats de cavalerie.

(*b*) Cette réserve serait principalement formée d'officiers et d'hommes compétents qui auraient passé par les rangs des forces de défense et qui s'engageraient à servir en Australie ou au dehors en temps de guerre. Les 6,000 hommes qui combattent actuellement dans l'Afrique australe feraient un bon noyau pour cette réserve.

(*c*) La solde en temps de service actif serait la même que pour les forces permanentes de l'Australie.

(*d*) Une allocation ou solde de réserve de £8 par année pour les soldats compétents de l'infanterie et de £12 par année pour les troupiers des corps de cavalerie qui auraient des chevaux et une sellerie propres au service ; allocation proportionnelle aux autres militaires.

(*e*) Les conditions requises pour qu'un homme puisse être considéré comme compétent devraient comprendre un cours annuel d'exercices et de mousqueterie.

(*f*) La solde de réserve et la solde en temps de service actif seraient payées par le gouvernement impérial.

L'engagement de 10,000 réservistes australiens, à £10 par année, coûterait approximativement £100,000, tandis que l'enrôlement de 10,000 réguliers britanniques, à une moyenne de £100 par année, entraînerait une dépense de £1,000,000. En ce qui concerne la solde en temps de service actif, les gouvernements des colonies payent actuellement la différence entre les taux impériaux et les taux coloniaux à leurs hommes dans l'Afrique australe. Il serait de leur intérêt de continuer à ce faire, étant donné le précieux avantage d'avoir 10,000 réservistes dressés en Australie, en temps de paix, sans qu'il leur en coûte rien.

Je ferai remarquer que la principale raison pour laquelle je demande que ces suggestions soient publiées est d'obtenir des expressions d'opinion de la part de ceux qui s'intéressent à la défense de l'empire, dans son intégralité, et qui sont en état de parler avec parfaite connaissance de cause. Je contribuai à la rédaction de l'Acte de Défense de Queensland en 1884, alors que j'étais commandant dans cette colonie. En 1894, alors que je servais dans l'Inde, j'eus le plaisir d'apprendre qu'à une assemblée des commandants australiens il avait été résolu qu'un Acte de Défense pour toute l'Australie serait rédigé, en prenant comme base l'Acte de Queensland. Or, l'on m'a demandé tout récemment de préparer cet acte, et il est facile de comprendre quel immense avantage ce serait si dans l'Acte de défense fédérale pour toute l'Australie, qui devra venir sur le tapis un jour ou l'autre, l'on pouvait s'assurer les pouvoirs nécessaires pour la formation d'une réserve de guerre dans le sens que je viens d'indiquer.

Une expérience d'un quart de siècle dans les colonies m'a convaincu qu'un plan comme celui que je propose, en supposant qu'il soit praticable, serait mutuellement avantageux pour les colonies et l'Angleterre, et tendrait à sauvegarder les intérêts du grand empire que nous habitons et pour lequel nous ne devrions épargner aucun sacrifice.

C'est maintenant le temps d'agir. Si nous ne battons pas le fer pendant qu'il est chaud, nous n'arriverons peut-être à aucun résultat.

J'ai, etc.,

G. A. FRENCH,

Major général commandant les forces militaires de la Nouvelle-Galles du Sud.

ANNEXE V (3).

FORCES MILITAIRES DE LA CONFEDERATION.

MÉMOIRE SUR LA DÉFENSE DE L'AUSTRALIE, PAR LE MAJOR GÉNÉRAL HUTTON, COMMANDANT.

QUARTIER GÉNÉRAL, MELBOURNE, 7 avril 1902.

MÉMOIRE *soumis à l'honorable Ministre de la Défense.*

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le mémoire suivant sur la défense de l'Australie, accompagné des recommandations que j'ai cru devoir faire :—

I.—CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES.

Il est certain que l'Australie, par suite de sa position géographique, est moins exposée à une agression de la part d'une puissance étrangère que la plupart des autres colonies de l'empire ; mais il est également certain que les intérêts australiens en dehors de la colonie elle-même pourraient être sérieusement menacés par l'étranger, et même ruinés par un ennemi en temps de guerre. Aucune expédition, qu'elle fût envoyée d'un port des mers orientales ou d'Europe, ne pourrait espérer atteindre sa destination avant que la marine britannique eût été anéantie. Il a été publiquement affirmé que le maintien de la suprématie sur mer peut être considéré comme le facteur principal dans l'orientation de la politique défensive de l'Empire. (Duc de Devonshire, président du Conseil de la Défense Nationale, 3 décembre 1896.) Par conséquent, tant que l'Australie fera partie de l'Empire Britannique, l'inviolabilité de ses rives et la sécurité de son commerce dépendront dans une large mesure du pouvoir de la Grande-Bretagne de maintenir sa suprématie sur mer.

Une agression par mer pourrait être faite seulement (1) par deux ou plusieurs croiseurs qui chercheraient, avec un petit corps de troupes, à opérer une descente ; (2) par une puissante armée bien équipée, portée sur de nombreux transports et escortée par une flotte.

Une tentative d'envahissement dans les conditions en dernier lieu mentionnées serait extrêmement difficile, étant donné surtout l'esprit militaire qui anime les habitants de l'Australie. Aucun commandant ne s'aventurerait à débarquer de petits détachements sur les rives de ce continent, sachant bien que ce serait courir à un désastre et s'exposer ainsi à ruiner le prestige de la nation qui tenterait la chose. Il faudrait que l'armée envahissante fût assez forte pour conquérir et conserver soit une importante position stratégique ou une vaste étendue de territoire, sous peine de mettre en danger, sinon de perdre complètement, ses communications par mer. Pour permettre à un ennemi d'entreprendre, avec quelque chance de succès, de pareilles opérations sur le territoire de l'Australie, un puissant corps de troupes de toutes armes, parfaitement équipées, serait nécessaire. La faible armée que fournirait une flotte, même considérable, de croiseurs, succomberait à la tâche.

Il est donc tout probable que les attaques, par mer, sur le territoire de l'Australie, se réduiraient à des incursions par les croiseurs de l'ennemi, appuyés sur ses ports défendus. Ces incursions pourraient être faites dans le but d'extorquer une indemnité sous menace de bombardement, ou de détruire le commerce, ou d'obtenir du charbon

Il ne faut pas oublir, cependant, que la prospérité de l'Australie et son futur développement commercial dépendront dans une forte mesure de son immunité contre

toute attaque, et la suprématie de la marine devra être maintenue à tout prix, car c'est l'élément essentiel du succès. L'Australie devra être en mesure non seulement de protéger la base navale de Sydney, ainsi que les importantes positions stratégiques du détroit du Roi George et de l'île Thursday, afin d'assurer à la marine sa liberté d'action sur mer, mais il lui faudra aussi défendre les grands centres commerciaux, tels que Sydney, Melbourne, etc. Il est à peu près impossible d'entreprendre la défense locale des nombreux havres, estuaires, baies et rivières où l'ennemi pourrait se réfugier ou rassembler ses forces en temps de guerre. C'est la marine qui devra voir à cela. Il est nécessaire, cependant, de fermer l'accès à toutes les villes et à tous les ports d'une importance commerciale, et de faire en sorte qu'il soit impossible pour une armée ennemie de s'établir sur le territoire de l'Australie. A cette fin, des arrangements devront être faits pour concentrer sur tout point menacé autant de troupes de campagne que les circonstances l'exigeront. Il est à espérer que l'extension des communications par chemin de fer entre l'Australe méridionale et l'Australie occidentale sera bientôt un fait accompli, car sans cela l'Australie occidentale sera toujours exposée à être isolée en temps de guerre. La Confédération s'est engagée à protéger chaque Etat non seulement contre l'invasion étrangère, mais de plus contre toute violence venant de l'intérieur (*voir* Acte de la Constitution, sec. 119). Par conséquent, non seulement une sécurité complète pour la vie et le capital contre toute agression étrangère et contre toute violence à l'intérieur devra-t-elle être assurée à la population qui habite actuellement l'Australie, mais encore il faudra faire ressortir cette sécurité aux yeux du monde commercial d'outremer. Il s'ensuit qu'il est de la plus haute importance que la sécurité de l'Australie ne laisse place à aucun doute et que les mesures voulues soient prises pour protéger le capital en ce pays dans le cas où une guerre éclaterait.

Les principes qui régissent la défense d'un pays ne sont pas, cependant, limités à des moyens de résistance purement passifs. L'histoire démontre que la meilleure défense consiste en une vigoureuse offensive. Si une île comme la Grande-Bretagne a pu, par le passé, se défendre avec succès, c'est parce que ses ennemis ont été attaqués sur divers points et ont été ainsi forcés de se battre ailleurs que sur le territoire anglais. Dans le cours des 150 dernières années, cinq menaces distinctes d'invasion ont été faites par les ennemis de la Grande-Bretagne, et chaque fois, l'Angleterre, au lieu de se contenter de faire des préparatifs pour une défense passive, a pris hardiment l'offensive et a réussi à déjouer les projets de ses adversaires. Le même principe s'applique dans une large mesure à l'Australie.

La défense de l'Australie ne peut, d'un autre côté, être considérée séparément de la défense des intérêts australiens. L'Australie dépend pour son succès commercial et son futur développement, d'abord de son trafic maritime,* et, en second lieu, de l'existence, du maintien et de l'extension de marchés stables et sûrs pour ses produits en dehors de son territoire. Il s'ensuit que la défense du territoire de l'Australie ne suffit pas pour protéger les intérêts australiens. La défense est le premier devoir de tous les Etats et de tous les citoyens ; or, la défense des intérêts australiens en dehors du domaine de l'Australie est à l'heure qu'il est entièrement à la charge du gouvernement britannique. Il n'est guère logique pour une jeune et vigoureuse nation comme l'Australie de négliger de protéger ses intérêts commerciaux et de compter uniquement sur le bras puissant de la mère patrie. (*Voir* dernier paragraphe de la section VI et appendice.)

Il ne faut pas oblier que les rapides et continuelles améliorations dans les communications par vapeur et par télégraphe ont fait disparaître l'isolement où se trouvait autrefois l'Australie, et que les événements qui se sont passés de nos jours dans l'Orient ont amené les Etats de la Confédération dans l'arène des luttes du vieux monde. Pendant les six dernières années un changement considérable s'est produit dans la situa-

---

*Les exportations et importations des pays maritimes seuls pour l'année 1900 se sont élevées à £47,816,438 et £43,164,922 respectivement, soit un total de £90,981,360.

tion politique de l'Orient. L'élévation du Japon au rang de puissance armée de premier ordre ; l'acquisition de Port-Arthur par la Russie ; l'occupation des Philippines, de Guam (îles Ladrones) et de Tutui (Samoa) par les Etats-Unis ; la prise de possession du reste des îles Samoa et d'une partie de la Nouvelle-Guinée par l'Allemagne ; et l'annexion de Madagascar comme colonie par la France sont des faits d'une extrême gravité pour les intérêts australiens. La transformation des Etats-Unis en puissance maritime par son acquisition de Porto-Rico et des Philippines, le développement du Japon, l'évolution de la Chine, l'ouverture prochaine du canal de Panama et le mouvement de la Russie vers un port de la mer des Indes, avec son intérêt croissant en Perse,—tout cela tend à indiquer que la mer des Indes, le Pacifique Nord et la mer de Chine seront, selon toute probabilité, le théâtre de la lutte future pour la suprématie commerciale. L'Australie ne saurait, dans une pareille éventualité, rester indifférente. Il est à présumer, par conséquent, que l'Australie aura non seulement à défendre son propre territoire, mais encore à prendre des mesures pour protéger les vastes intérêts au delà de ses rives dont devront dépendre dans une si large mesure sa présente existence et sa future prospérité.

Deux facteurs, par conséquent, peuvent être considérés comme régissant l'organisation et l'administration futures des forces militaires de la Confédération, savoir:—

(*a*) La défense du territoire australien.

(*b*) La défense des intérêts australiens partout où ils seront menacés.

(*a*) "*Pour la défense du territoire australien*" il y a deux éléments essentiels, savoir, les "troupes de garnison", pour la protection de certaines positions stratégiques et de certains centres d'une importance commerciale, et les "troupes de campagne", pour les opérations actives, qui sont, comme je l'ai démontré, tout à fait indispensables pour la défense, de concert avec les troupes de garnison, d'une vaste contrée comme l'Australie. Il n'est pas nécessaire que les troupes de garnison soient mobiles, mais il est absolument essentiel que les troupes de campagne soient non seulement bien dressées, organisées avec soin et parfaitement équipées, mais encore qu'elles soient prêtes à se mettre en marche à un moment d'avis.

(*b*) "*Pour la défense des intérêts australiens partout où ils seront menacés*", il est évident que le principal facteur est la suprématie sur mer, qui est garantie par la marine royale, et que la seconde condition requise est la possession d'une armée capable d'entreprendre des opérations militaires dans toute partie du monde où l'Australie jugerait à propos de l'envoyer. Les troupes de campagne indiquées ci-dessus au paragraphe (*a*) pourraient, au besoin, être employées à cette fin.

II. NOMBRE DE SOLDATS REQUIS ET COMMENT SE LES PROCURER.

Je me propose maintenant de considérer, en premier lieu, le nombre minimum de soldats qui seront requis pour remplir les conditions ci-dessus, et, en second lieu, les moyens à prendre pour se procurer ces soldats. En ce qui concerne le premier point, je ne m'occuperai que des troupes qui existent actuellement dans les six Etats en vertu d'enrôlements volontaires, suivant les cadres prévus dans le budget de 1901-02. Ces cadres représentent l'extrême minimum de troupes que requiert l'Australie pour sa protection et peuvent être considérés comme l'effectif, sur le pied de paix, de ses futures forces militaires. Quant au second point, le fort sentiment militaire qui règne aujourd'hui rend inutile le service obligatoire par conscription. Toutes les populations anglo-saxonnes se font un point d'orgueil d'avoir un service militaire volontaire, et il n'y a aucun doute que chaque fois que les intérêts de la nation seront menacés l'on trouvera un nombre suffisant de citoyens prêts à défendre leur patrie. L'obligation de servir devrait, cependant, toujours être maintenue, afin de consacrer le principe du devoir imprescriptible et du droit sacré de tout citoyen libre de participer à la défense de son pays.

L'élément le plus essentiel, par conséquent, dans la formation de la future armée, est l'établissement d'un système militaire qui soit élastique, susceptible d'expansion, et qui forme une solide charpente à laquelle puissent s'adopter les matériaux belligérants de la nation lorsque arrivera la crise. Cette charpente devra se composer (1) d'une organisation militaire efficace et complète; (2) d'un personnel d'officiers bien dressés, compétents et expérimentés pour diriger et administrer; (3) d'un équipement moderne et de premier ordre.

Le tableau suivant (1) indique le nombre de soldats disponibles dans chaque Etat:—

TABLEAU I.

Etat.	Cavalerie, chasseurs à cheval et infanterie à cheval.	Artillerie.		Ingénieurs.		Infanterie.	Etat-major et corps administratifs.*	Total.	Pièces de campagne.	Observations.
		De campagne.	De garnison.	Etat-major, de campagne et comp. élec.	Mineurs sous-marins.					
N.-Galles du Sud.	1,806	240	925	254	119	5,733	655	9,732	12	3 batter. de 4 canons.
Victoria	1,137	269	1,156	75	139	3,459	217	6,452	18	3 " 6 "
Queensland	1,194	154	427	....	78	3,069	258	5,180	10	2 " 4 " et une section.
Australie mérid	741	101	240	......	....	1,849	70	3,001	6	1 batterie.
Australie occid	480	180	121	1	....	1,320	88	2,190	8	2 batter. de 4 canons.
Tasmanie	369	94	229	49	21	2,164	90	3,016	6	2 canons de campagne, 2 de montagne et 2 de siège.
Total	5,727	1,038	3,098	379	357	17,594	1,378	29,571	60	

* Non compris les civils employés en permanence.

Le tableau suivant indique la quote-part que chaque Etat devrait posséder sur le nombre total de soldats actuellement disponibles dans toute l'étendue de la Confédération, en prenant la population comme base :—

TABLEAU II.

Etat.	Population totale.	Population male entre les ages 18–60.		Effectifs, 31 mars 1901.		Nombre de soldats au-dessus ou au-dessous de la proportion de la population male.	
		Nombre.	Proportion par rapport à la population mâle totale de la Confédération.	Nombre.	Proportion par rapport aux effectifs totaux de la Confédération.	Au-dessus.	Au-dessous.
N.-Galles du Sud..	1,352,500	375,100	·349	9,732	·329	....	586
Victoria...........	1,200,851	323,200	·301	6,452	·218	....	2,438
Queensland	496,596	154,200	·143	5,180	·175	938	....
Australie Mérid....	362,604	98,600	·092	3,001	·102	289	....
Australie Occid....	183,178	76,000	·071	2,190	·074	99	....
Tasmanie..........	172,318	57,000	·044	3,016	·102	1,698	....
Total......	3,768,056	1,075,000	1·00	29,571	1·00	3,024	3,024

Troupes de garnison.—Les troupes requises pour la protection des cités, villes, etc., devraient se composer d'hommes levés dans les localités qu'elles seraient appelées à défendre en temps de guerre. Les corps de volontaires existant actuellement devraient être utilisés pour cela.

Les plans actuels de défense de chaque Etat montrent les forces qui sont requises uniquement pour protéger le pays et sont pris comme base pour les troupes de garnison indiquées dans le tableau III, colonne I.

Troupes de campagne.—Ces troupes exigent le plus haut degré possible d'instruction militaire, l'organisation la plus complète et l'équipement le plus moderne. Elles devraient être fournies entièrement par la milice ou par des corps partiellement soldés. Le nombre d'hommes de cette catégorie actuellement disponibles dans chaque Etat est indiqué dans le tableau III, colonne I.

TABLEAU III.

Etat.	Colonne I. Troupes de garnison. — (Pied de paix actuel.)						Colonne II. Troupes de campagne. — (Pied de paix actuel, avec de légères modifications.)						Colonne III.	Colonne IV. Troupes de campagne. — (Pied de guerre proposé.)					
	Cavalerie.	Artillerie.	Infanterie.	Autres.	Pièces de campagne et canons de position.	Total.	Cavalerie.	Artillerie.	Infanterie.	Autres.	Canons.	Total.	Grand total des effectifs, 31 mars 1901.	Cavalerie.	Artillerie.	Infanterie.	Autres.	Canons.	Total.
Nouvelle-Galles du Sud........	225	845	3,048	794	4	4,912	1,609	170	2,758	283	10	4,820	9,732	3,754	989	4,351	1,225	32	10,319
Victoria............	161	1,313	1,456	263	10	3,193	1,002	183	1,989	85	12	3,259	6,452	3,333	879	3,863	1,088	29	9,163
Queensland	310	476	1,678	215	4	2,679	884	105	1,382	130	6	2,501	5,180	1,378	363	1,597	450	12	3,788
Australie méridionale..........	112	341	937	119	6	1,509	630	...	834	28	....	1,492	3,001	1,007	265	1,166	329	9	2,767
Australie occidentale..........	120	211	840	34	4	1,205	360	90	480	55	4	985	2,190	508	134	589	166	4	1,397
Tasmanie...........	180	259	1,426	107	2	1,972	189	64	738	53	4	1,044	3,016	478	126	554	156	4	1,314
Total............	1,108	3,445	9,385	1,532	30	15,470	4,674	612	8,181	634	36	14,101	29,571	10,458	2,756	12,120	3,414	90	28,748

1. Une légère augmentation dans l'effectif, sur le pied de paix, des troupes auxquelles est assigné le service de garnison (colonne I) sera nécessaire à l'avenir.

2. La proportion des diverses armes dans les troupes de campagne, sur le pied de paix existant actuellement dans chaque Etat (colonne II) devra être quelque peu modifiée à l'avenir, afin de permettre d'opérer le remaniement voulu dans les effectifs sur le pied de guerre. On remarquera que la proportion de la cavalerie par rapport à l'infanterie dans les troupes de campagne, sur le pied de guerre proposé (colonne IV), est beaucoup plus considérable que dans les cadres actuels, sur le pied de paix (colonne II).

3. Les chiffres que renferme la colonne IV, *abstraction faite des totaux*, ne sont qu'approximatifs, vu que la répartition des divers corps entre les différents Etats n'a pas encore été fixée.

4. La récapitulation suivante donne, sur le pied de guerre, 44,218 hommes de toutes armes, avec 120 pièces de campagne et de position :—

RÉCAPITULATION DU TABLEAU III.

Arme.	Troupes de garnison.	Troupes de campagne.	Total.
Cavalerie	1,108	10,458	11,566
Artillerie	3,445	2,756	6,201
Infanterie	9,385	12,120	21,505
Autres	1,532	3,414	4,946
Total	15,470	28,748	44,218

Ainsi, sans augmenter le nombre actuel des soldats, il y aurait en disponibilité comme troupes de campagne, sur le pied de paix, 4,674 cavaliers, 612 artilleurs, avec 36 canons, et 8,815 fantassins, etc.,—soit un total de 14,101 hommes. Cette force serait augmentée en temps de guerre, d'après le plan que je propose, à 10,458 cavaliers, 2,756 artilleurs et 15,534 fantassins et autres, avec 90 pièces de campagne et de position.

Je recommande que les troupes de campagne soient organisées en 6 brigades de cavalerie légère et 3 brigades d'infanterie, chacune complète, avec la proportion voulue d'artillerie. La forte proportion de cavalerie par rapport à l'infanterie nécessitera la transformation d'un certain nombre de fantassins en cavaliers. Ce changement ne serait pas seulement conforme aux traits caractéristiques du peuple australien, mais encore il permettrait d'obtenir cette classe de combattants qui a rendu de si précieux services dans l'Afrique australe et qui, sans aucun doute, constituerait un facteur puissant, sinon prédominant, dans toute campagne à laquelle les troupes d'Australie seraient appelées à prendre part.

Le succès dans la guerre moderne, pour les opérations tant défensives qu'offensives, ne peut être assuré que par une organisation réfléchie, graduelle en temps de paix. L'histoire et les événements modernes démontrent que des hommes simplement armés, quelque braves et quelque bien dressés qu'ils soient, ne sauraient résister avec succès et pendant une période de temps tant soit peu longue à une armée qui en temps de paix a été perfectionnée par une solide organisation, mûrie par une préparation scientifique pour la guerre et pourvue de l'équipement le plus moderne.

Il serait dangereux à l'extrême d'attendre pour organiser les troupes de défensive et d'offensive que la crise éclate, et il serait surtout imprudent pour une nation qui doit, pendant un certain temps du moins, compter dans une large mesure sur une contrée éloignée pour avoir ses munitions, de retarder son approvisionnement de matériel de guerre jusqu'à ce que le moment d'agir soit arrivé.

III. ORGANISATION, INSTRUCTION, EXERCICES ET ÉQUIPEMENT.

A. *Organisation.*—L'organisation des troupes qui feraient le service de garnison exige peu de changements. Par contre, afin de rendre les forces de campagne effectivestives, il faudrait faire beaucoup de remaniements dans les effectifs actuels.

D'un autre côté, il est évident que tous les régiments de cavalerie légère, les batteries d'artillerie de campagne et l'infanterie devront être de la même force, et que les effectifs des différents corps, sur le pied de guerre, devront être fixés. La création de corps administratifs auxquels seraient confiés le service du transport, la distribution des munitions et des équipements et le soin des malades et des blessés est une autre chose dont il faudrait s'occuper. Ces changements entraîneraient une dépense relativement peu considérable et pourraient être effectués graduellement. L'organisation devrait, autant que possible, être basée sur un système territorial et être susceptible d'expansion.

B. *Instruction des officiers et de l'état-major.*—L'élément le plus essentiel d'une armée de miliciens est l'instruction des officiers et de l'état-major. Plus les soldats sont actifs et intelligents, plus ceux qui les dirigent doivent être compétents et expérimentés. L'on ne peut arriver à ce résultat qu'en instituant des écoles d'instruction pour les officiers de milice et volontaires de toutes les branches du service et en envoyant des officiers d'élite en Angleterre et dans l'Inde pour suivre des cours spéciaux. Une solde raisonnable devrait être allouée, comme indemnité, aux officiers qui consacrent ainsi leur temps à s'instruire dans l'intérêt de l'Etat, et une gratification devrait être accordée à ceux qui passeraient des examens périodiques. Un système spécial d'instruction pour les membres de l'état-major devrait être établi. Les dépenses que cela nécessiterait seraient de peu de chose en comparaison de l'importance du but à atteindre.

Sydney et Melbourne devraient former les centres respectifs du système d'écoles d'instruction—la première de ces villes pour les Etats de la Nouvelle-Galles du Sud et de Queensland, et l'autre pour Victoria, la Tasmanie, l'Australie méridionale et l'Australie occidentale. Il existe déjà des écoles d'instruction à Sydney, et il faudrait en établir également à Melbourne. Des institutions de ce genre devraient aussi être créées, au besoin, dans d'autres centres.

J'aime à croire que le gouvernement se décidera bientôt à établir un collège militaire. Le programme d'études et le mode d'enseignement suivis à West-Point, dans les Etats-Unis d'Amérique, au Collège militaire royal du Canada (Kingston, Ontario) et dans les grandes écoles publiques d'Angleterre, conviendraient parfaitement à l'Australie. Une institution de ce genre donnerait, selon toute probabilité, d'excellents résultats, non seulement à raison du fait que l'on y acquerrait un haut degré d'instruction dans les professions techniques de la vie civile, mais encore en ce sens que nos miliciens y puiseraient ces principes de science militaire qui ont produit des hommes si éminents dans la grande guerre de sécession, en Amérique, et plus récemment dans la campagne de l'Afrique australe (je veux parler ici du collège militaire du Canada). Je recommanderais qu'il y eût dans ce collège une branche spéciale d'enseignement pour dresser les officiers australiens aux différents services de l'état-major. Le personnel et le rouage de l'institution seraient disponibles pour ce cours supérieur d'instruction militaire, qui est si essentiel pour porter au niveau voulu les connaissances professionnelles des officiers de l'état-major général en Australie.

C. *Exercice.*—Après l'instruction des officiers vient en second lieu, par ordre d'importance, l'exercice des hommes. Cet exercice, pour être effectif, devrait être constant, chaque année, plutôt que long en durée. Seize jours par année pour la cavalerie légère, l'infanterie et les corps administratifs, et 20 jours pour l'artillerie et les ingénieurs, devraient être suffisants si les leçons sont données par des instructeurs compétents. Les troupes de la campagne et celles des villes devraient former deux catégories distinctes en ce qui concerne les manœuvres. Les régiments ruraux se rassembleraient dans des camps d'instruction à l'époque de l'année qui conviendrait le mieux aux indus-

tries exercées par les hommes, tandis que les régiments composés de soldats levés dans les villes et dont les emplois ne souffriraient pas une longue absence feraient l'exercice toute l'année durant, à certains jours fixes, l'après-midi ou le soir, outre qu'ils passeraient trois ou quatre jours dans un camp d'instruction à Pâques ou lors de fêtes publiques.

D. *Equipement.*—L'équipement actuel serait à peu près suffisant pour les troupes qui seraient chargées de faire le service de garnison, mais l'on ne saurait dire la même chose pour ce qui concerne les troupes de campagne. Dans tous les Etats il y a absence complète d'équipement d'infanterie moderne, et l'on a très peu de fusils de répétition. L'équipement de la cavalerie est également incomplet, et l'assortiment de selles militaires est tout à fait insuffisant. Les harnais, les attirails et les canons de l'artillerie de campagne ne répondent pas aux exigences modernes. Les corps d'ingénieurs de campagne et les ambulances sont aussi très mal équipés. L'équipement de camp est insuffisant. Enfin, les munitions laissent beaucoup à désirer.

Il est évident, par conséquent, qu'il faudra dépenser un fort montant d'argent pour équiper convenablement l'armée. Des troupes qui ne sont pas pourvues d'armes et de munitions efficaces et suffisantes sont inutiles pour l'objet pour lequel elles ont été créées. La condition des forces des six Etats varie beaucoup. Dans quelques cas, les armes et l'équipement sont surannés ou usés, et dans quelques autres il y a peu de chose à reprendre.

IV.—FORCES PERMANENTES.

Il n'est pas nécessaire, pour le moment, d'augmenter l'artillerie australienne royale ni les corps de génie. Toute la force des troupes permanentes devrait être maintenue afin de dresser les miliciens ou les troupes partiellement soldées et les volontaires, et de s'assurer un personnel compétent pour la manœuvre des bouches à feu, la défense des forts et le service des mines sous-marines. J'ai recommandé que l'artillerie soit divisée en 3 batteries de 4 canons chacune et en 11 compagnies de garnison. L'artillerie de campagne fournira le personnel pour les écoles d'artillerie mobile et de cavalerie légère, et l'artillerie de garnison pour les écoles d'artillerie sédentaire et d'infanterie. Parmi les ingénieurs se recruteront les professeurs des écoles de génie, de télégraphe de campagne et de mines sous-marines.

Les officiers des troupes permanentes devront être choisis avec le plus grand soin. Ils devront être des hommes instruits et capables, vu qu'ils seront appelés à fournir à l'Australie son état-major général et ses instructeurs. L'on ne devrait manquer aucune occasion de donner aux officiers de l'état-major général et des corps permanents la chance de poursuivre leurs études en Angleterre et ailleurs et d'acquérir de l'expérience toutes les fois que des opérations actives seront entreprises.

Il faudrait aussi, par le paiement d'une solde suffisamment élevée et par un traitement généreux, engager les hommes rangés, capables et instruits (de préférence ceux qui se sont distingués dans l'Afrique australe et en Chine) à s'enrôler dans les corps permanents.

L'efficacité des forces militaires de la Confédération sera, dans une forte mesure, en raison directe de la capacité et de la compétence des officiers de son état-major général et des officiers et sous-officiers des forces et de l'état-major permanents. L'administration et l'instruction de la milice, en temps de paix, seront presque entièrement à la charge des officiers et sous-officiers permanents, et en temps de guerre une large part de responsabilité leur écherra. Aucun effort ne devrait être épargné, par conséquent, pour rendre attrayant le service militaire dans les forces permanentes. Il faudrait faire en sorte que tous les officiers et tous les soldats permanents de l'armée de la Confédération puissent compter sur une promotion un jour ou l'autre. L'on devrait, de plus, accorder à ceux qui deviendraient invalides, par l'âge ou la maladie, une pension de retraite raisonnable qui non seulement satisferait la légitime ambition

de ceux qui servent actuellement, mais encore attirerait dans le service les hommes les plus instruits et les plus intelligents.

V.—CLUBS DE TIR.

Le goût que l'on manifeste pour le tir à la carabine et l'intérêt croissant que l'on prend pour l'exercice du fusil sont attribuables surtout à l'institution de clubs de tir par toute l'Australie. Ces clubs pourront se multiplier avec grand avantage lorsque l'organisation militaire future aura été déterminée et que la position qu'ils devront occuper comme partie intégrante des moyens de défense aura été clairement définie. L'on est porté, cependant, à considérer le tir à la carabine et l'exercice du fusil comme un passe-temps plutôt que comme un élément important de la défense nationale. L'encouragement donné aux clubs de tir et les subventions que leur accorde le gouvernement ne devraient être continués qu'avec l'entente que l'exercice du fusil se fera sérieusement et d'après les principes les plus modernes, et que, de plus, les membres de ces clubs participeront directement à la défense du pays. Les clubs de tir qui existent actuellement dans quelques-uns des Etats sont judicieusement organisés, et leurs membres constituent une réserve pour les divers corps militaires. Cependant, dans un cas du moins, les associations de ce genre forment une organisation séparée, qui, sans officiers et sans instruction militaire, peut tout au plus fournir un petit nombre d'hommes partiellement armés et ne connaissant qu'imparfaitement le maniement de la carabine. La valeur militaire de pareils hommes, comme partie intégrante des forces de défense de l'Australie, ne peut être que de peu de chose dans les conditions actuelles, et ce système a besoin d'être modifié.

Le système d'après lequel l'on s'assure une réserve parmi les membres des clubs de tir en les affiliant aux divers régiments—système qui a eu tant de succès dans quelques-uns des Etats—devrait être pris comme base pour l'organisation future des clubs ou associations de ce genre. Les hommes de réserve que l'on obtiendrait ainsi serviraient à porter les différents corps à l'effectif voulu en temps de guerre.

VI.—CADETS.

Il existe des corps de cadets dans la plupart des Etats, et dans un Etat, notamment, d'excellents résultats ont été obtenus. J'attache beaucoup d'importance à l'enseignement militaire qui est ainsi donné à la jeune génération et à l'esprit de discipline qui lui est inculqué de cette façon, et je recommande que le système qui a si bien réussi à Victoria, sous la direction du département militaire, soit établi dans toute l'étendue de la Confédération.

VII.—DÉPARTEMENTS MANUFACTURIERS.

Il faudrait créer, graduellement, les départements manufacturiers qui seront nécessaires pour former l'arsenal de la future armée de la Confédération. Cet arsenal devrait comprendre :

(1) Des magasins pour les munitions de réserve.
(2) Une grande poudrière.
(3) Une fabrique de cartouches pour armes portatives, une fonderie de bombes d'acier et une fabrique de cordite.
(4) Une fabrique d'armes portatives.
(5) Une fonderie de canons.

Ces fabriques et fonderies devront être construites à un endroit facilement accessible par chemin de fer et par mer. Il est évident que des houillères et des mines de fer devront se trouver tout près et que l'emplacement choisi devra être suffisamment protégé contre toute attaque possible. Il faudra aussi que l'arsenal soit situé de manière

à répondre aux besoins de la marine royale dans le présent et à ceux de la marine australienne dans l'avenir. Il devrait, par conséquent, faire partie de la base navale de l'Australie. L'on pourrait trouver dans les environs de Sydney un emplacement qui remplirait toutes les conditions que je viens d'énumérer.

La création de cet arsenal prendra sans doute beaucoup de temps, mais l'on pourrait, comme début, choisir un emplacement favorable et y transférer les ateliers de l'artillerie, qui se trouvent actuellement dans la caserne de Victoria, Sydney. Des magasins pour la grande quantité de munitions et les nombreux effets d'équipement requis pour les troupes de campagne dont je parle plus haut devraient aussi être construits le plus tôt possible.

VIII. DÉPENSES.

La somme totale inscrite dans le budget de 1901-02 serait suffisante pour les besoins actuels, abstraction faite de l'équipement, etc., (section III).

L'achat d'armes, d'articles d'équipement, etc., pourrait se faire par un emprunt. Un calcul approximatif des besoins immédiats a été fait, par lequel il appert qu'une somme de £500,000 suffirait pour compléter les cadres des forces de garnison et pour mettre les troupes de campagne en état de faire le service qui leur est assigné.

L'on trouvera à la fin de ce mémoire un tableau intéressant (appendice A), qui fait voir le montant payé par tête de la population pour la défense, dans la Grande-Bretagne, dans ses colonies autonomes et chez les nations étrangères. Il ressort de ce tableau que les colonies autonomes ne contribuent que pour très peu de chose à la défense navale et de terre comparativement au montant payé par la Grande-Bretagne et les pays étrangers. Ainsi, le Canada paie 1 schelling et 6 pence par tête de sa population, l'Australie 4 schellings et 6 pence, la Nouvelle-Zélande 7 schellings, et la Grande-Bretagne 23 schellings et 2 pence.

J'ai, etc.,

EDWARD T. H. HUTTON, major général,

Commandant des forces militaires de la Confédération de l'Australie.

APPENDICE A.

TABLEAU indiquant le coût comparatif de la défense navale et de terre dans la Grande-Bretagne, ses colonies autonomes et les pays étrangers.

	Pays.	Population.	Armée de terre. Effectifs. Pied de paix.	Armée de terre. Effectifs. Pied de guerre.	Armée de terre. Proport. des troupes par rap. à la pop.	Armée de terre. Budget.	Armée de terre. Coût par tête de la population.	Marine. Budget.	Marine. Coût par tête de la population.	Dépenses pour la défense. Total.	Dépenses pour la défense. Par tête de la population.	Proportion des dépenses publiques totales consacrée à la défense militaire	Proportion de la totalité des impôts consacrée à la défense.	Observations.
						£	s.	£	s.	£	s.			
Service militaire obligatoire.	Autriche-Hongrie.	45,310,835 (31.12.00)	375,291 ('99)	1,238,816 ('99)	·828	16,301,320 ('01)	7·19	1,411,771 ('01)	0·62	17,713,091	7·81	... ...	18·3	
	Belgique...	6,744,532 (31.12.99)	48,294 ('99)	138,084 ('99)	·716	2,113,512 ('99)	6·27	....	.....	2,113,512	6·27	11·3	24·8	
	France..	38,641,333 ('01)	616,475 ('00)	3,091,350 ('98)	1·595	27,744,581 ('01)	14·36	13,171,468 ('01)	6·82	40,916,049	21.18	19.5	22·3	
	Allemagne.......	56,345,014 (1.12.00)	595,536 ('99-'00)	a 3,218,684 ('99-'00)	1·057	33,349,072 ('00)	11·84	8,114,900 ('00)	2·88	41,463,972	14·72	† 32·4	....	a Non compris Landsturm (environ 3,000,000).
	Hollande.........	5,103,924 (31.12.99)	31,949 (1.7.99)	96,277 (1.7.99)	·626	1,882,062 ('00)	7·37	1,329,930 ('00)	5.21	3,211,992	12.58	14·6	20·3	
	Italie............	32,045,404 (31.12.00)	226,603	b 2,294,629	·707	10,965,880 ('00-'01)	6·84	4,895,386 ('00-'01)	3·06	15,861,266	9·90	15·6	20·8	b A cela il faut ajou. la partie inexercée de la milice territoriale, environ 1,250,000 hommes.
	Japon	43,760,815 (31.12.98)	c 157,829 ('99)	603,116 ('99)	·361	3,822,743 ('00-'01)	1·75	1,794,401 ('00-'01)	0·82	5,617,144	2·57	14·6	24·0	c Armée active.
	Russie...........	129,000,000 ('00)	1,092,444	2,841,962	·847	34,615,121 ('01)	5·37	10,032,018 ('01)	1.56	44,647,139	6·93	20·1	39·7	
	Suisse	3,312,551 (1.12.00)	d 264,925 (1.1.99)	b 234,925 (1.1.99)	7·092	1,124,836 ('00)	6·79	.. ..	....	1,124,836	6·79	26·6	56·3	d Non compris Landsturm.. { Armés 50,440. Non armés. 225,156

Service volontaire.	Etats-Unis	76,356,102 ('00)	e 201,536	....	264	f 20,954,080 ('00)	5·49	11,489,338 ('00)	3·01	32,443,418	8.50	28·2	26·4	e 65,000 réguliers, 35,000 volontaires pour les Philippines, 101,536 miliciens. f Dépense en 1901, £31,318,170.
	Grande-Bretagne	40,555,489 ('99)	662,818 ('99-'00)	g 783,584 ('00-'01)	1·634	20,617,200 ('99-'00)	10·17	26,594,500 ('99-'00)	13·11	47,211,700	23·28	15·0 ('98-'99)	....	g Y compris la réserve, les troupes coloniales et indiennes.
	Canada......	5,312,500 ('99)	37,636 (30.6.99)	.. ..	·708	433,735 ('99)	1·63	....	.... .	433,735	1·63	3·8	6·1	
	Australie.........	3,768,056 (1.3.01)	29,571 ('01-'02)	....	·785	681,485 ('01)	3·6	178,065	0·95	859,550	4·55	‡ 2·6	6·8	
	Nouvelle-Zélande..	796,359 (31.12.99)	10,040	.. ....	1·261	j 234,344	5·88	....	... ..	. ...	.. .	3·2	6·2	h Y compris la gendarmerie.

* Ces chiffres sont obtenus en divisant l'effectif en temps de paix par la population. † Empire. ‡ Dépense de l'Etat compris.

ANNEXE VI.

MEMOIRE DES MINISTRES CANADIENS SUR LA DEFENSE DU PAYS.

Les ministres canadiens regrettent de ne pouvoir adhérer aux propositions faites par lord Selborne au sujet de la marine, et par M. St. John Brodrick au sujet de l'armée. Les ministres désirent démontrer que leurs objections proviennent moins de la dépense qui serait encourue que de la conviction que l'adhésion aux propositions constituerait une infraction du principe de l'autonomie coloniale. Le Canada apprécie hautement la somme d'indépendance locale qui lui a été graduellement accordée par les autorités impériales et qui a produit de si heureux résultats sous le double rapport du progrès matériel du pays et de l'affermissement des liens qui l'unissent à la mère patrie. Mais tout en s'abstenant, pour ces raisons, de souscrire aux propositions de l'Amirauté et du Bureau de la Guerre, les ministres canadiens comprennent parfaitement le devoir qu'il y a pour le Canada, à mesure qu'il grandit en population et en richesse, de dépenser plus largement pour les préparatifs nécessaires à sa propre défense, tâche que tout pays doit assumer et prendre à sa charge.

Il est naturel que les contribuables du Royaume-Uni aspirent à être soulagés de quelques-unes des charges que leur fait porter la dépense militaire. Dans le développement de son propre système de milice, le Canada sera toujours disposé à répondre à ce désir, en prenant à sa charge quelques-uns des services qui, chez lui, avaient toujours jusqu'ici relevé du gouvernement impérial. Ce que le Canada a déjà fait doit être une garantie des dispositions du peuple canadien à reconnaître ses propres obligations.

Dans les premières années de la Confédération, il fut arrêté entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien que le Canada dépenserait annuellement près de $1,000,000 pour son système de milice. Ce chiffre de dépense fut, de temps à autre, volontairement augmenté, et aujourd'hui, exclusion faite de la dépense spéciale qu'entraîne le maintien de la garnison d'Halifax, le Canada consacre annuellement $2,000,000 à sa milice.

Comme il a été question de l'efficacité du corps de milice canadienne, il ne sera pas sans intérêt de remarquer que de nombreuses améliorations ont été réalisées au cours des quelques dernières années. Citons tout particulièrement l'organisation d'un corps médical militaire et la création d'un corps d'intendance, le renforcement des états-majors de quartiers généraux et de districts, de plus grands soins apportés dans le choix des officiers de l'effectif permanent, et de bien plus grandes facilités pour l'entraînement des officiers de la milice active.

Une loi de pension militaire a été promulguée pour l'état-major et l'effectif permanent. Chaque année, depuis six ans, les corps ruraux, dans les camps d'instruction, et les corps des villes, aux quartiers généraux de bataillon, ont fait l'exercice. On a établi à Ottawa une école d'infanterie qui donne les résultats les plus satisfaisants. Par tout le Canada, dans les centres importants, on a établi et on établit encore, aux frais du pays, des champs de tir à la carabine ; dans les endroits de moindre importance, les corps locaux reçoivent une allocation en argent pour les mêmes fins. Des associations de tir, dont les membres sont tenus, au besoin, au service militaire, sont en voie d'organisation, et on contribue au maintien de ces associations par le prêt de carabines et le don de munitions. Une réserve d'officiers a été établie et plusieurs autres améliorations ont été réalisées dans d'autres branches importantes du service.

On peut citer, comme preuve d'efficacité, ce qu'a fait le ministère de la Milice lors de l'envoi des contingents en Afrique-sud. Outre l'excellent travail qui a pu être

accompli en dehors des contingents purement canadiens, il est certainement digne de remarque que le premier contingent, commandé par le colonel Otter, composé de 1,000 hommes pris dans chaque section du Canada—une étendue de 4,000 milles de territoire, allant d'un océan à l'autre—fut organisé, entièrement équipé et embarqué dans une période de 14 jours ; et qu'un deuxième contingent, composé de 1,200 hommes—artillerie de campagne et infanterie à cheval—fut, peu de temps après, organisé, équipé et embarqué de la même manière dans l'espace de trois semaines.

Toutefois, si les ministres attirent ainsi l'attention sur les progrès accomplis par le Canada dans son organisation militaire, ils n'ont pas la prétention de croire que la perfection a été atteinte. S'il existe des défectuosités, le gouvernement canadien a le plus grand désir de les supprimer ; c'est pour cela que les avis et l'aide des officiers expérimentés de l'armée impériale seront bien accueillis, et qu'il ne sera rien épargné pour s'assurer un système efficace.

Jusqu'à présent, les dépenses faites par le Canada pour sa défense sont restreintes à l'armée de terre. Le gouvernement canadien est tout autant disposé à donner son attention à la partie navale de cette défense. Il y a, sur les côtes du Canada, un grand nombre d'hommes admirablement doués pour former une réserve navale, et on espère qu'avant longtemps il sera possible de tomber d'accord sur un système qui assurerait l'entraînement de ces hommes et l'utilisation de leurs services pour la défense en cas de besoin.

Les ministres répètent, en terminant, que tout en étant obligés de refuser son concours aux mesures proposées, le gouvernement canadien comprend parfaitement l'obligation où se trouve le Canada de contribuer à ces dépenses en proportion de son accroissement en population et en richesse. Ces ministres sont d'avis que ces dépenses doivent être réparties de façon à soulager le contribuable de la mère patrie de quelques-unes des charges qu'il rapporte en ce moment ; ils désirent au plus haut point voir exécuter ces projets de défense en coopération avec les autorités impériales et sous la direction d'officiers impériaux d'expérience, en tant que la chose sera conforme aux principes de gouvernement autonome, qui a été un si puissant facteur dans le développement de l'unité de l'empire.

LONDRES, 11 août 1902.

ANNEXE VII.

FOURNITURES DE VIANDE, PROVISIONS ET CHEVAUX REQUISES DE L'AUSTRALIE PAR LE WAR OFFICE ET L'AMIRAUTE.

LISTE DES PIÈCES.

N° 1.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, LORD HOPETOUN, À M. CHAMBERLAIN.

(Reçue le 27 janvier 1902.)

COMMONWEALTH D'AUSTRALIE,
MELBOURNE, 19 décembre 1901.

MONSIEUR,—Comme suite à votre dépêche du 18 octobre dernier, j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre la copie ci-annexée d'une minute que j'ai reçue de mes aviseurs responsables, concernant les fournitures de viandes, de provisions et de chevaux requises par le War Office et l'Amirauté et devant venir d'Australie.

J'ai l'honneur, etc.,

HOPETOUN,
Gouverneur général.

Incluse dans le numéro 1.

COMMONWEALTH D'AUSTRALIE,
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES.

MINUTE POUR SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

M. Barton présente ses humbles hommages à Votre Excellence et a l'honneur d'accuser réception de la dépêche du Très honorable secrétaire d'Etat pour les Colonies, en date du 1 8octobre 1901, au sujet des conserves de viandes achetées par l'Amirauté et le War Office, dépêche transmise par Votre Excellence le 20 novembre dernier.

2. Relativement à cette dépêche, M. Barton serait heureux de voir Votre Excellence s'en référer à votre dépêche (à laquelle elle répond) demandant qu'advenant le cas où des contrats seraient passés avec l'Amirauté et le War Office, il soit donné des avis assez à temps pour permettre la demande de soumissions en Australie et dans la Nouvelle-Zélande.

3. M. Barton note avec satisfaction la lettre du War Office dans laquelle on notifie au secrétaire d'Etat pour les Colonies que toute l'attention possible sera donnée aux désirs du Gouverneur général de l'Australie. Cependant, il n'y est pas fait mention des mesures adoptées ni des changements apportés ou projetés dans le but de mettre cette intention en pratique.

4. M. Barton regrette d'avoir à dire qu'il existe par tout le Commonwealth une impression que nos marchands n'ont pas reçu des autorités la part d'équité nécessaire dans la distribution des contrats d'approvisionnements requis pour l'usage de l'armée dans l'Afrique-sud.

5. M. Barton a l'honneur d'inclure, pour renseigner Votre Excellence, la copie d'une lettre qu'il a reçue d'un certain nombre d'établissements de Sydney intéressés dans le commerce d'exportation. Il a reçu verbalement plusieurs représentations analogues à celles contenues dans la lettre. Il a été de plus publié, de temps à autre, dans les journaux, des articles très vigoureux pour appeler l'attention sur ce que l'on appelle l'indifférence du War Office pour les intérêts des producteurs australiens.

6. M. Barton serait heureux qu'on demandât au secrétaire d'Etat pour les Colonies de prier le War Office de lui fournir des informations sur l'étendue des achats de provisions faits dans les établissements australiens. Il serait également reconnaissant si les marchandises achetées d'établissements australiens peuvent être distinctement différenciées de celles prétendues australiennes mais achetées d'établissements sud-africains ou ailleurs, car il a été publiquement déclaré que des marchandises ont été fournies aux autorités du War Office dans l'Afrique-sud comme provenant d'Australie et qui, de fait, n'étaient pas des produits de ce pays.

7. On fait aussi observer à M. Barton que si des soumissions pour approvisionnements requis pouvaient être demandées en Australie, ce système ferait épargner une bonne somme dans ce que le War Office a à débourser. Les gros profits qu'on dit avoir été réalisés par des établissements faisant des affaires dans l'Afrique-sud, en rapport avec la fourniture de viande venant d'Australie, ont été l'objet de commentaires nombreux dans les cercles commerciaux et dans les journaux. On assure qu'il a été réalisé des profits énormes—profits bien au-dessus de toute rémunération légitime pour le capital, le travail et l'esprit d'entreprise placés dans l'industrie. On déclare que si les affaires avaient été faites directement entre les producteurs australiens et le War Office, il aurait été possible de tomber d'accord sur des prix beaucoup plus économiques, ce qui aurait fait épargner beaucoup d'argent aux autorités impériales.

8. M. Barton a lieu de croire qu'une communication a été envoyée à lord Kitchener attirant son attention sur le fait que les prix payés par les autorités militaires américaines aux Philippines pour les approvisionnements de viande américaine sont beaucoup moindres que ceux payés par les autorités impériales pour l'Afrique-sud, pour la fourniture de semblables articles, et ceci, bien que les différentes conditions des situations aient, de part et d'autre, offert une grande similitude.

9. Dans une lettre récemment reçue d'un des établissements les plus importants de ce pays, on déclare qu'on pourrait s'engager à fournir mensuellement, des magasins maritimes à Durban ou au Cap, 2,000 tonnes de bœuf, mouton, agneau congelés, etc., au prix d'ensemble de 6½d. la livre. Il a été annoncé que l'établissement sud-africain qui avait fourni de grandes quantités de viandes congelées pour l'armée en cet endroit a reçu 9½d. par livre de mouton. Il est donc évident que le prix mentionné représente une réduction considérable et par conséquent une grande économie pour le War Office.

10. Par conséquent, M. Barton désire fortement recommander que les faits précédents soient pris en considération par les autorités impériales. Il se permet d'exprimer

l'espoir que le résultat de cet examen sera une plus généreuse distribution de contrats et une méthode d'affaires plus directe et plus économique.

11. M. Barton désire également attirer l'attention sur la fourniture de chevaux pour la guerre sud-africaine. Il paraît fréquemment dans les journaux des paragraphes nous apprenant que des envois considérables de chevaux sont partis d'Amérique, de Russie et d'autres pays pour l'Afrique-sud. Ces paragraphes donnent lieu à beaucoup de commentaires, et on se demande pourquoi le nombre des chevaux achetés au Canada est si restreint. M. Barton a reçu à ce sujet une communication d'une maison très importante, déclarant qu'une offre de fournir 600 chevaux par mois pendant six mois a été faite par l'intermédiaire du premier ministre du Queensland, il y a quelque temps, mais que cette offre est encore sans réponse, et par conséquent qu'on n'y a pas donné suite. On fait remarquer que la raison de ce silence n'est pas due au prix, puisque celui des chevaux offerts n'a pas même été discuté par le syndicat qui a fait l'offre et le War Office. M. Barton a appris que la difficulté se trouve dans la forme du contrat proposé. Les soumissionnaires désirent que le contrat soit c.i.f., mais les autorités du War Office insistent pour que toutes les transactions se rattachant aux envois de chevaux australiens dans l'Afrique-sud soient faites f.o.b.

12. M. Barton serait heureux qu'on voulût bien représenter au War Office que, dans l'opinion des ministres, la forme c.i.f. de contrat produirait des résultats plus satisfaisants pour les marchands d'Australie et pour le War Office. La multiplicité des contrats affectés par le système f.o.b. ne peut conduire à l'économie; d'un autre côté, l'emploi de la méthode c.i.f. aurait pour résultat de mettre le transport entre les mains d'armateurs engagés dans le commerce régulier entre l'Australie et l'Afrique-sud, armateurs dont les vaisseaux ont été construits et aménagés expressément pour ce genre d'affaires.

13. Les ministres désirent encourager par tous les moyens à leur disposition l'accroissement du nombre de vaisseaux voyageant entre la Grande-Bretagne, l'Afrique-sud et l'Australie. Ce serait d'un grand avantage si l'on pouvait donner de l'encouragement à ces compagnies de préférence au mode de confier le transport à des steamers d'occasion dont les propriétaires n'ont pas d'intérêts stables dans le commerce australien.

14. Relativement à cette question des mérites respectifs de ces deux formes de contrat, M. Barton propose que l'on consulte le colonel Hunt, qui a été employé pendant quelque temps, dans le Commonwealth, pour le département de la remonte de l'armée dans l'Afrique-sud. Ce monsieur a habité assez longtemps en Australie pour être très au courant des conditions du commerce; il est donc en mesure de parler avec connaissance des mérites respectifs, pour les autorités impériales, des deux méthodes de contrat en question.

15. M. Barton est heureux de constater par les informations plus amples fournies par l'Amirauté, qu'une grande partie des approvisionnements requis pour la marine est achetée sur les marchés australiens. Il remarque, cependant, que les demandes de soumissions pour conserves de viande destinées à la marine ne paraissent être généralement adressées qu'aux maisons australiennes qui ont des agents accrédités en Grande-Bretagne. Si on pouvait modifier cette méthode de façon à ce que, quand des demandes de soumissions pour approvisionnements sont lancées en Angleterre, pareilles demandes puissent être en même temps annoncées dans les journaux des principales villes du Commonwealth, M. Barton pense qu'il serait plus facile d'obtenir les marchandises convenables.

16. M. Barton a confiance que l'expérience de l'Amirauté en rapport avec le lard et le bœuf salés venant d'Australie et de la Nouvelle-Zélande, livrés à Sydney, pour les vaisseaux de Sa Majesté appartenant à la station d'Australie, des Indes et de Chine, est suffisamment satisfaisante pour l'engager à étendre le champ que les marchands australiens peuvent approvisionner. Il croit que si cela se fait, une impression des plus

agréables sera créée en Australie; et que complète satisfaction sera donnée et à l'Amirauté et aux consommateurs des produits en question.

M. Barton sera très heureux de voir prendre bientôt en considération les différentes questions mentionnées dans cette minute.

EDMUND BARTON.

MELBOURNE, 16 décembre 1901.

SYDNEY, 28 novembre 1901.

MONSIEUR,—Nous, soussignés, producteurs et exportateurs de la Nouvelle-Galles du Sud, désirons attirer votre attention sur le fait que, dans notre opinion, le War Office n'achète pas de l'Australie une quantité raisonnable des approvisionnements requis pour l'usage de l'armée dans l'Afrique-sud. Nous croyons que ce sera chose fort instructive si vous pouvez avoir les états de compte des achats de viandes gelées, de bœuf, jambon, beurre, avoine, farine, son et chevaux faits par le War Office et l'Amirauté à des maisons australiennes.

Permettez-nous de vous demander respectueusement d'envoyer un câblegramme à M. Chamberlain, lui apprenant le mécontentement considérable qui existe à ce sujet dans les colonies, et proposant qu'on vous mette au courant de tous les besoins, et que ceux-ci soient annoncés ici, des soumissions obtenues, le prix devant être envoyé directement par télégraphe au War Office. C'est là la seule manière de faire ces affaires, c'est-à-dire en s'adressant directement aux maisons australiennes. Alors, la différence entre les prix demandés par ces dernières et ceux des maisons sud-africaines, comparativement aux prix payés par le gouvernement impérial, deviendra tout de suite apparente.

L'avantage qu'il y a pour le War Office de faire ses transactions directement avec les producteurs, en tant qu'il s'agit de viandes gelées, a déjà été démontré ; les mêmes remarques pourraient s'appliquer aux autres variétés d'approvisionnements, si avis en était donné ici avec le temps suffisant pour faire des offres.

A vous respectueusement,

Fabricants de salaisons—Pour la ROSEWATER PACKING CO., LTD.,
J. Roberts, directeur.
Marchands de provisions—Pour et au nom de PARSONS BROTHERS & CO., PROP., LTD.,
E. F. Parsons, directeur.
Marchands de grains—JOHN BRIDGE & CO.
Marchands de farine—GILLESPIE BROTHERS & CO.
Marchands de provisions—H. PRESCOTT & CO.
Exportateurs de viandes et de provisions—BIRT & CO., LTD.,
E. C. Beckett, secrétaire.

Au Très honorable EDMUND BARTON, P.C., etc.,
Melbourne.

N° 2.

LE BUREAU COLONIAL AU WAR OFFICE ET À L'AMIRAUTÉ.

DOWNING STREET, 31 janvier 1902.

MONSIEUR,—Au sujet de votre lettre du 13 janvier, je reçois instruction de M. le secrétaire Chamberlain de vous transmettre, pour être prise en considération par { M. le président Brodrick, / les lords commissaires de l'amirauté } copie d'une dépêche du Gouverneur géné-

ral de l'Australie, contenant copie d'une minute de ses ministres sur la question de la fourniture des viandes, provisions et chevaux requis par l'armée et la marine.

2. On voudra bien remarquer que M. Barton désire que considération soit immédiatement donnée aux questions mentionnées dans sa minute.

3. Une lettre semblable a été adressée {à l'Amirauté. / au War Office.}

Je suis, etc.,

FRED. GRAHAM.

N° 3.

L'AMIRAUTÉ AU BUREAU COLONIAL.

AMIRAUTÉ, S.W., 13 mai 1902.

MONSIEUR,—Comme suite à votre lettre du 31 janvier dernier, mes lords commissaires de l'Amirauté me chargent de vous faire savoir, pour l'information du secrétaire d'Etat pour les Colonies, qu'ils ont donné toute la considération voulue à la dépêche du Gouverneur général de l'Australie, ainsi qu'à la minute de se ministres y annexée, au sujet des fournitures de viandes, provisions, etc., requises pour la marine et l'armée.

Mes lords désirent d'abord renouveler la déclaration qu'ils ont déjà faite, qu'ils comprennent parfaitement l'opportunité de développer, autant que c'est possible, les relations d'affaires avec les producteurs coloniaux ; ils ont encouragé et continueront d'encourager ces relations en donnant des commandes aux maisons coloniales chaque fois que cela pourra se faire sans préjudice de la qualité et de l'économie.

Quant aux différents points soulevés dans la minute de M. Barton, il sera plus convenable de les considérer paragraphe par paragraphe, en posant comme prémisse que c'est la fourniture de la viande australienne qui concerne surtout l'Amirauté.

Paragraphes 2, 7 et 15.—Relativement à la proposition qu'avis en temps opportun soit donné des contrats à venir de façon à permettre la demande de soumissions en Australie, je dois faire observer que des blancs de soumissions pour les conserves de viande sont envoyés aux agents anglais des paqueurs australiens, et il est entendu que la plupart de ces paqueurs, sinon tous, sont représentés dans ce pays. Ces paqueurs sont tenus, par leurs agents, au courant des spécifications établies par l'Amirauté; un prix est arrêté entre l'agent et sa maison—par le télégraphe, si c'est nécessaire—et la formule de soumission est envoyée par l'agent anglais. L'Amirauté n'achète que des viandes de marques approuvées qui ont déjà été mises à l'épreuve et trouvées satisfaisantes ; la viande est fournie sous la garantie pour deux ans que toutes les boîtes de conserves rejetées pendant cette période seront remplacées sans frais. Annoncer en Australie, ainsi que proposé, ferait encourir des retards et on s'exposerait peut-être à ce qu'on offrît des marques ne répondant pas aux besoins de l'Amirauté, ou d'une qualité inconnue au département.

Comme question de fait, cependant, mes lords ont fait donner avis du contrat des conserves de viande par une lettre du 13 janvier dernier, lettre dans laquelle ils demandaient que connaissance des besoins probables de conserves de viande pour la marine soit communiquée aux principaux gouvernements coloniaux, pour que les paqueurs qui ne se trouvaient pas encore sur la liste de l'Amirauté et étaient désireux et en mesure d'offrir des prix, pussent faire la demande, envoyer des échantillons de leurs marques et nommer des agents dans ce pays.

Les paragraphes 3 à 12 concernent principalement le département de la Guerre, mais il a déjà été question du 7e ; puis, je dois faire observer, au sujet du 6e, que ce département a déjà fourni au Bureau Colonial une liste des maisons australiennes* acceptées pour les contrats de viandes au cours des trois années passées, de même qu'un état comparatif des quantités des conserves de viande achetées en Australie et en Amérique durant la même période.†

Quant à la déclaration, à laquelle M. Barton fait allusion, que des marchandises représentées comme de provenance australienne qui, de fait, ne l'étaient pas, avaient été fournies aux autorités du War Office dans l'Afrique-sud, on remarquera que la méthode départementale de traiter directement avec les manufacturiers et producteurs, ou avec leurs seuls agents quand ils demeurent en dehors du Royaume-Uni, rend très improbable que l'Amirauté ait pu acheter comme venant d'Australie des marchandises qui ne venaient réellement pas de ce pays.

Paragraphe 13.—Sur les huit steamers nolisés pour le transport des chevaux de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande au Cap depuis que l'Amirauté s'est chargée de cette tâche en mars 1901, six ont appartenu aux lignes australiennes régulières, et les autres sont des vaisseaux construits expressément pour ce genre de transport, qui ont déjà, avec grand succès, transporté des chevaux pour le gouvernement, et avaient été offerts à des taux beaucoup moindres.

Le paragraphe 14 a trait au département de la Guerre.

Le paragraphe 15 a déjà été mis en discussion, mais mes lords désirent ajouter qu'ils seront fort heureux d'apprendre par le gouvernement du Commonwealth les noms des paqueurs de première classe de conserve de viande en Australie qui désirent être mis sur la liste de l'Amirauté.

Paragraphe 16.—En outre des quantités de conserves de viandes d'Australie achetées dans ce pays, de grosses quantités de conserves de viande ainsi que de lard et bœuf salés sont achetées sur les lieux à Sydney pour les stations navales d'Australie, de Chine, du Cap et des Indes orientales.

Si c'était désormais possible, et comme le suggère M. Barton, mes lords seraient heureux d'augmenter la fourniture du bœuf et du lard salés par l'Australie. Les quantités de bœuf et de lard salés présentement en magasin aux entrepôts de victuailles Royal Victoria à Deptford viennent principalement, le bœuf des Etats-Unis, et le lard d'Irlande et du Danemark.

Si on peut mettre sur le marché anglais des viandes australiennes en barils, qui soient de qualité acceptable après la traversée des tropiques et de prix raisonnable, l'Amirauté sera heureuse de les mettre à l'essai. Quant à présent, mes lords savent que les viandes salées en barils venant d'Australie ne donnent pas satisfaction sur le marché anglais.

Je dois, en terminant, demander qu'on veuille bien assurer le gouvernement du Commonwealth que Leurs Seigneuries seront en tous temps heureuses d'être mises au courant des noms des fabricants et producteurs de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande, désireux et en mesure d'offrir des prix pour la fourniture des approvisionnements requis par la marine royale, et que toutes les demandes venant de ces établissements recevront de Leurs Seigneuries l'attention la plus favorable.

Je suis, etc.,

EVAN MACGREGOR.

---

* *Voir* n° 4.

† Les quantités se répartissent ainsi :—

	Livres.
Conserves de viandes australiennes..	2,241,750
Conserves de viandes américaines..	400,000

les viandes américaines comprenant une quantité considérable achetée sans concurrence, au début de la guerre de l'Afrique-sud, la livraison immédiate ayant été de grande importance dans le temps.

N° 4.

LISTE DES MAISONS AUSTRALIENNES ACCEPTÉES POUR LES CONTRATS DE VIANDE DESTINÉES À LA MARINE PENDANT LES TROIS ANNÉES 1898-1900.

——	1898.	1899.	1900.
Conserves de bœuf.........	Australian Meat Company, Ellis Bedford.	Australian Meat Company.	Australian Meat Company.
Conserves de mouton.......	Sydney Meat Preserving Company.	Sydney Meat Preserving Company.	Sydney Meat Preserving Company.
Bœuf salé	R. et W. Davidson.	Warrington Laing.	....
Bœuf salé à Sydney.	....	Queensland Meat Export Company.	Queensland Meat Export Company.
Lard salé à Sydney...... ...	Clarencetown Curing Company.	Clarencetown Curing Company.	Clarencetown Curing Company.

N° 6.

LE WAR OFFICE AU BUREAU COLONIAL.

(Reçue le 27 mai 1902.)

WAR OFFICE, LONDRES, *S.W.*, mai 1902.

MONSIEUR,—Je reçois instructions du secrétaire d'Etat pour la Guerre d'accuser réception de votre lettre du 31 janvier dernier, contenant copies d'une dépêche du Gouverneur général d'Australie et d'une minute de ses ministres, au sujet des fournitures de viandes, produits et chevaux requis par l'armée et la marine.

La question est importante, et il lui a été donné une longue et complète attention. Et M. Brodrick n'a pas besoin d'ajouter qu'on s'en est occupé avec un entier désir d'accéder aux légitimes désirs exprimés par les ministres australiens. Mais, en même temps, les ministres comprendront qu'étant donnée la forte dépense à laquelle le gouvernement de la métropole a à faire face, surtout en ce moment, l'économie, en tant qu'elle peut être alliée à l'efficacité, doit être son premier souci. Il faut qu'en définitive les droits du contribuable britannique priment tout.

Envisageant la question à ce double point de vue, c'est-à-dire le désir d'étendre le commerce avec les colonies et la nécessité de sauvegarder les intérêts de la mère patrie, j'ai instructions de formuler les observations suivantes sur la minute contenue dans votre lettre. Pour rendre la chose plus claire, il sera préférable de prendre séparément les paragraphes de la minute :—

Paragraphes 1 et 2.—Le premier paragraphe n'a pas besoin de commentaires. Quant au second, dans lequel M. Barton appuie sur la demande que, lorsque des contrats sont projetés, il soit donné " avis en temps opportun " pour que " des soumissions soient demandées en Australie et dans la Nouvelle-Zélande ", M. Brodrick ignore si l'on veut parler de quelque contrat en particulier. Dans le cas des contrats importants passés récemment pour la viande destinée à l'Afrique-sud, il en a été donné avis en temps opportun. Le même avis sera donné quand des viandes gelées seront requises à d'autres stations importantes, telles que Malte et Gibraltar, chaque fois que de nouvelles soumissions seront demandées. Quant aux conserves de viande, les maisons coloniales ont des agents dans la Grande-Bretagne et soumissionnent par leur intermédiaire. Le secrétaire d'Etat ne voit donc pas comment il pourrait faire d'autres arrangements.

Paragraphe 3.—Tout récemment, un avantage a été accordé aux colonies par l'autorisation de servir du mouton gelé deux fois par semaine, au lieu d'une, aux troupes stationnées dans la mère patrie.

Paragraphes 4, 5 et 6.—M. Brodrick regrette profondément qu'il y ait du mécontentement dans le Commonwealth parce que les marchands australiens n'ont pas reçu une juste considération pour ce qui est des contrats pour approvisionnements destinés à l'Afrique-sud. Il ne peut s'empêcher de croire que pareil mécontentement est fondé sur une supputation erronée de la quantité d'approvisionnements réellement obtenue de sources australiennes. A ce sujet, si on le désire, M. Brodrick peut fournir une liste de toutes les commandes données par le War Office aux colonies ; mais, par suite des exigences du service actif, il serait à peu près impossible d'enjoindre aux officiers d'approvisionnements dans l'Afrique-sud, dont les services sont mis à une rude épreuve, de fournir une liste des achats locaux en classant à part les marchandises australiennes. Puis, il est douteux qu'on ait pu enregistrer, dans tous les cas, les détails qui feraient la base de ces listes et sans lesquels on ne pourrait arriver à un résultat sûr.

Paragraphes 7 et 10.—M. Brodrick regrette de ne pouvoir admettre la prétention qu'une grande économie serait effectuée si l'on demandait des soumissions en Australie. L'expérience a plutôt démontré que chaque fois qu'il est annoncé que le gouvernement impérial a l'intention d'acheter dans les colonies, les marchands haussent leurs prix. Au sujet du contrat pour la fourniture de la viande aux troupes dans la première partie de l'année, on doit tenir compte du fait que, autant qu'il a été possible de s'en assurer, les maisons australiennes ne possédaient pas l'organisation ni les autres avantages essentiels pour fournir, efficacement et à bref avis, les quantités à livrer à des troupes disséminées sur de vastes districts dans un pays ennemi. L'action immédiate—et sur une vaste échelle—était impérative.

Paragraphes 8 et 10.—M. Brodrick ne connaît rien de la communication qu'on dit avoir été adressée à lord Kitchener au sujet du coût comparatif des approvisionnements pour l'armée américaine aux îles Philippines et pour l'armée sud-africaine. On remarquera, cependant, que les conditions de l'approvisionnement et de la distribution diffèrent considérablement et rendent impossible une juste comparaison.

Paragraphes 9 et 10.—M. Brodrick sera toujours heureux de donner son attention à toute proposition de cette nature. Mais on remarquera que l'offre au prix mentionné—6½d. par livre de viande gelée, prise à bord—ne serait pas avantageuse. En vertu du contrat expirant, il a été payé 7d. par livre pour la viande gelée distribuée par toute l'Afrique-sud, et avec le nouveau contrat, le prix par livre, distribuée de la même manière, sera au-dessous de 5½d.

Paragraphe 11.—On regrette beaucoup qu'on soit sous l'impression que l'offre de chevaux n'a pas été sérieusement examinée. Tel n'a pas été le cas. La chose a été mûrement étudiée, mais le fonctionnaire responsable n'a pas recommandé l'achat des chevaux ici en question. A part cela, 22,500 chevaux avaient été achetés en Australie, à la fin de janvier dernier.

Paragraphes 12, 13 et 14.—Le mode d'expédition c.i.f, c'est-à-dire à un prix couvrant le coût des chevaux, de l'assurance et du transport, n'a pas été abandonné sans essai préalable. Les expéditions dans ces conditions furent un jour recommandées par le colonel Hunt, mais il est venu de l'Afrique-sud des plaintes si nombreuses qu'on dût y substituer les consignations f.o.b., c'est-à-dire le système de la livraison gratuite à bord des vaisseaux. La proposition contenue dans le paragraphe 13, de se servir de "vaisseaux réguliers" au lieu "de vaisseaux d'occasion", sera soumise au département du transport de l'Amirauté, qui a charge de ces questions pour le War Office.

Paragraphes 15 et 16.—Ces paragraphes concernent surtout l'Amirauté. On remarquera, cependant, que des quantités très considérables d'approvisionnements requis par l'armée dans l'Afrique-sud ont été achetées en Australie.

Je dois, en terminant, répéter que M. le secrétaire Brodrick a le sincère désir d'encourager la production australienne dans toute la mesure légitime et en tenant compte des intérêts du contribuable britannique, et qu'il sera toujours disposé à donner une attention entière et, de fait, sympathique, à toute proposition qui pourrait être

faite en vue d'augmenter la somme d'approvisionnements militaires à être achetée aux sources australiennes.

Il sera heureux, chaque fois que l'occasion se présentera, de consulter les ministres sur le meilleur moyen de mettre ces désirs à exécution.

Je suis, etc.,

E. W. D. WARD.

N° 6.

LE BUREAU COLONIAL AU WAR OFFICE.

DOWNING STREET, 11 juin 1902.

MONSIEUR,—M. le secrétaire Chamberlain me charge d'accuser réception de votre lettre au sujet de l'achat en Australie des approvisionnements pour l'armée.

2. M. Chamberlain n'oubliera pas de communiquer une copie de votre lettre au Gouverneur général d'Australie pour la gouverne de ses ministres. Cependant, avant de ce faire, il serait très reconnaissant si on pouvait lui communiquer le total approximatif des quantités de viande, de grain et du nombre de chevaux achetés en Australie, dans la Nouvelle-Zélande et au Canada durant la guerre. Si M. Brodrick considère que cet état ne peut être fourni, M. Chamberlain serait heureux de recevoir une liste des commandes données par le War Office aux colonies australiennes et au Canada, pendant les deux dernières années.

Je suis, etc.,

H. BERTRAM COX.

N° 7.

LE WAR OFFICE AU BUREAU COLONIAL.

WAR OFFICE, LONDRES, S.W., 20 juin 1902.

MONSIEUR,—Comme suite, encore une fois, à votre lettre du 11 corant, j'ai reçu instructions du secrétaire d'Etat de la Guerre d'envoyer, pour l'information de M. le secrétaire Chamberlain, les totaux approximatifs des quantités de viande, grains et chevaux achetés en Australie, dans la Nouvelle-Zélande et au Canada durant la guerre:—

Fourniture.	Australie.	Nouvelle Zélande.	Canada.
Conserves de viande	28,000,000 liv.		1,700,000 liv.
Foin	196,800 tonnes.		205,000 tonnes.
Avoine	404,000 tonnes.		17,000 tonnes.
Chevaux	21,458	1,422	13,612

Je suis, etc.,

G. FLEETWOOD WILSON.

---

* No. 5.

ANNEXE VIII.

EFFET DU TARIF CANADIEN DE FAVEUR SUR LE COMMERCE ENTRE LE ROYAUME-UNI ET LE CANADA.

(1) A partir du 23 avril 1897, une réduction d'un huitième du droit de douane fut accordée par le Canada sur les marchandises (sauf certaines exceptions comprenant les liqueurs alcooliques, les médicaments liquides contenant de l'alcool, et le tabac) produites et importées directement de pays dont le tarif douanier à l'égard des produits canadiens était dans l'ensemble aussi favorable que celui accordé par le tarif douanier du Canada aux produits de ces pays. A partir du 1er juillet 1898, cette préférence fut portée à un quart.

(2) A partir du 1er août 1898, la préférence fut restreinte aux marchandises produites par le Royaume-Uni et les colonies et possessions britanniques et importées directement de ces pays. Les colonies et possessions qui jouissent aujourd'hui de cette préférence sont : l'Inde, les Etablissements du Détroit, Ceylan, la Nouvelle-Galles du Sud, les Bermudes, la Guyane anglaise et les Indes occidentales.

(3) A partir du 1er juillet 1900, la réduction douanière de faveur fut portée de un quart à un tiers.

(4) Afin de démontrer quels sont les principaux faits se rattachant à l'accroissement du commerce canadien depuis l'introduction du tarif de faveur avec les pays et pour les marchandises favorisées par cette préférence et ceux qui ne le sont pas, respectivement, les états suivants sont ajoutés :—

(i) Etat établissant pour chaque année fiscale de 1896-97 à 1900-01 les importations du Canada venant du Royaume-Uni, des colonies et possessions britanniques et des pays étrangers, classifiées dans les trois catégories de :—

(*a*) Marchandises imposables en vertu du tarif général.
(*b*) Marchandises imposables en vertu du tarif réduit de faveur.
(*c*) Marchandises en franchise.

Pour ce qui est de la première année, 1896-97, la distinction entre (*a*) et (*b*) n'est qu'un état approximatif, les marchandises placées sous le titre (*a*) appartenant à une classe à laquelle le tarif de faveur, lors de sa promulgation, ne s'appliquait pas, en même temps qu'une marge approximative pour les marchandises imposables importées du Royaume-Uni qui n'étaient pas produits dans le Royaume-Uni et par conséquent n'avaient pas droit à la préférence.

(ii) Un état montrant pour chacune des seize années 1885-86 à 1900-01 le chiffre du commerce d'importation et d'exportation entre le Canada et chacun des principaux pays.

(iii) Un état détaillé montrant pour chacune des cinq années 1896-97 à 1900-01 la valeur des principaux articles importés du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de chacun des autres principaux pays au Canada.

(iv) Un état sommaire pour les mêmes cinq années, le chiffre des exportations du Canada des principales catégories de marchandises au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et aux autres pays respectivement.

(v) Un état montrant les taux de douane imposables en vertu des tarifs général et de faveur du Canada, respectivement, sur les principaux articles importés en ce moment du Royaume-Uni en Canada.

Il faut ajouter que les importations établies dans ces tableaux et mentionnées dans le mémoire sont, dans chaque cas, des importations pour consommation domestique.

(5) Avant d'étudier les faits établis dans ces états, il importe d'observer généralement que le temps qui s'est écoulé depuis la première application du tarif de faveur n'a pas été assez long pour permettre d'en inférer si ces faits seront ou non favorables au commerce, vu surtout que cette période a été anormale, marquée par un grand réveil commercial dans tout l'univers, et accompagnée par de fortes variations dans les prix de quelques-unes des principales marchandises qui paraissent aux tableaux des importations et exportations canadiennes—notamment, le charbon, le fer, l'acier et le blé. Il y a également eu un accroissement rapide dans la production de l'or dans le Nord-Ouest du Canada (presque tout cet or, quand il est exporté, allant aux Etats-Unis).

Des éléments aussi perturbateurs que ceux-là constituent un grave empêchement pour établir des comparaisons directes sur l'augmentation du chiffre du commerce du Canada avec divers pays pendant la période en question, et il est important qu'on tienne compte de ces comparaisons en concluant d'après les chiffres.

(6) On devra d'abord remarquer qu'une comparaison, soit entre les valeurs totales ou taux d'augmentation des importations canadiennes sujettes aux tarifs maximum et minimum respectivement ou des importations venant du Royaume-Uni et des pays étrangers, ne suffit pas à démontrer que le tarif de faveur puisse avoir pour effet de stimuler le commerce entre l'Empire Britannique et le Canada.

(7) Ainsi, la totalité des importations annuelles au Canada a augmenté, en chiffres ronds, de quatorze millions et demi durant les cinq années de 1896-97 à 1900-01. Sur cette augmentation totale, six millions et quart sont imputables à des marchandises encore sujettes au tarif général (c'est-à-dire des marchandises venant de pays ne jouissant pas du traitement de faveur ou d'une classe exclue du bénéfice de ce tarif) et six millions et quart à des marchandises en franchise. D'un autre côté, les marchandises sujettes au tarif de faveur* ont augmenté de deux millions sterling.

(8) Et ces conclusions ne sont pas modifiées si nous considérons la *proportion* plutôt que le total de l'augmentation.

Ainsi, les importations de toute sorte ont augmenté de plus de 62 pour 100 en valeur ; les marchandises admises en vertu du " tarif général " ont augmenté de près de 62 pour 100, les marchandises en franchise de 67 pour 100, et les " marchandises soumises au tarif de faveur " de moins de 55 pour 100.

(9) Si, au lieu de comparer ces trois classes d'importations, nous comparons l'augmentation des importations venant de l'Empire Britannique avec les importations venant des pays étrangers, nous constatons que les premières ont augmenté de trois millions et les autres de onze millions, les taux d'augmentation étant respectivement de 48 et de 69 pour 100.

Les importations venant du Royaume-Uni seulement ont augmenté d'environ deux millions et trois quarts sterling (ou 46 pour 100), tandis que celles venant des possessions britanniques ont augmenté de £323,000, ou 70 pour 100; la somme totale du commerce dans ce dernier cas étant, cependant, comparativement faible.

(10) Finalement, si nous examinons en détail l'augmentation dans les importations du Royaume-Uni, nous trouvons que près de $700,000 sont imputables à l'augmentation d'importations encore sujettes au tarif général ; £436,000 représentent l'augmentation dans les marchandises admises en franchise, tandis que l'augmentation dans les importations de marchandises sujettes au tarif de faveur est plutôt au-dessus de un million et demi. De l'augmentation des marchandises sujettes au tarif général, une petite proportion est due aux spiritueux, tabacs et médicaments

* C'est-à-dire (pour 1900-01) des marchandises auxquelles par la suite le tarif britannique de faveur fut appliqué.

britanniques, mais la masse est imputable à des importations indirectes de marchandises autres que celles provenant de la Grande-Bretagne.

(11) Maintenant, nous pouvons examiner les chiffres d'une autre manière, c'est-à-dire en comparant les pourcentages du commerce total d'importations du Canada qui sont venues du Royaume-Uni avant et après l'introduction du tarif préférentiel. Le résultat nous démontre que la diminution continue qui s'était produite les années précédentes dans la proportion des importations venant du Royaume-Uni au Canada n'a pas été arrêtée par la mise en vigueur du tarif. La proportion pour cent en 1900-1 (durant laquelle le tarif préférentiel d'un tiers était en vigueur) était de 23½. Pour les trois années précédentes, 1897-98 à 1899-1900 (durant lesquelles il y avait un tarif de faveur de un huitième jusqu'au 30 juin 1898, puis de un quart), la proportion fut de 24½. La diminution dans les périodes triennales précédentes et successives est établie dans l'état suivant :—

	Années finissant le 30 juin.	Proportion des importations du Royaume-Uni au Canada.
Avant le tarif préférentiel.	1886-88	40½
	1889-91	38
	1892-94	35
	1895-97	28½
	1898-1900	24½
	1901	23½

(12) Les chiffres ci-dessus montrent que tout raisonnement fondé sur un examen des valeurs totales des marchandises de toutes catégories, brutes ou manufacturées, lourdes ou légères, importées au Canada, tend à faire conclure que le tarif de faveur a peu ou point d'effet d'encourager le commerce anglais. Mais ici, il est nécessaire de se rappeler les conditions mentionnées au commencement de ce mémoire, telles que l'influence contraire exercée sur les chiffres par les récentes fluctuations dans les prix des marchandises brutes ou mi-manufacturées, comme, par exemple, le charbon et le fer, qui viennent surtout des Etats-Unis et dont les prix se sont beaucoup élevés au cours des deux ou trois dernières années de la série.

(13) On ne doit pas s'attendre à constater que le tarif de faveur ait eu un effet matériel quelconque dans le cas de marchandises lourdes et compactes pour lesquelles le fret représente une forte proportion de la valeur totale. Or, c'est précisément dans ces catégories de marchandises que la principale augmentation dans les importations canadiennes s'est récemment fait sentir. C'est aussi dans les catégories de marchandises telles que le charbon, le grain, le coton brut, le bois, le fer et l'acier, et les lourds produits qu'on en retire, tels que ponts, solives, rails, locomotives, etc., que les Etats-Unis, par leur voisinage géographique aussi bien que par la richesse de leurs ressources naturelles, sont dans une grande mesure hors de l'atteinte de toute concurrence par le Royaume-Uni sur le marché canadien, même avec l'aide d'une plus grande préférence que celle maintenant accordée.*

(14) Les chiffres suivants indiquent dans quelle mesure la récente expansion du commerce d'importation canadien est représentée par des marchandises de cette nature, ainsi que la grande part de ces importations venant des Etat-Unis.

---

*Par exemple, la préférence dans le cas du charbon bitumineux ne s'élèverait qu'à près de 10d. par tonne, et dans le cas du fer en lingot, à moins de 4s. par tonne, chiffres qui sont tous deux faibles comparativement au prix du fret.

Articles.	Importations pour consommation domestique (marchandises imposables et en franchise).					
	De toutes sortes.			Des Etats-Unis.		
	1896-7.	1900-1.	Augmentation.	1896-7.	1900-1.	Augmentation.
	£'000	£'000	£'000	£'000	£'000	£'000
Fer et acier et articles en fer et en acier.	10,749	27,180	16,431	7,687	23,111	15,424
Autres métaux et articles manufacturés avec ces métaux	4,025	6,921	2.896	2,369	4,046	1,677
Charbon et coke....	9,277	13,836	4,559	9,139	13,695	4,556
Grain et farines	1,896	8,070	6,174	1,637	7,433	6,796
Viande, produits de la laiterie et fruits.	2,975	6,219	3,244	2,044	4,691	2,647
Bois et articles en bois....	3,000	4,937	1,937	2,845	4,710	1,865
Coton brut....	3,118	4,774	1,656	3,098	4,732	1.634
Total des articles des catégories ci-dessus .... £'000	35,040	71.937	36,897	28,819	62,418	33,599
£'000	7,200	14,782	7,582	5,922	12,826	6,904

(15) Il faut également se rappeler, quand nous étudions le commerce canadien, que la politique canadienne reste protectionniste, en dépit de la clause de faveur accordée aux produits venant de la Grande-Bretagne. Le tarif canadien, règle générale, nuit à l'importation des produits manufacturés plutôt qu'à celle des produits bruts ; tout de même, bien que les marchandises anglaises soient favorisées par la clause de faveur, comparativement à ce que nous accordons aux mêmes marchandises venant d'autres pays, la moyenne des droits prélevés sur toutes les importations est beaucoup plus élevée que la même moyenne aux Etats-Unis.

Les chiffres suivants pour 1900-1901 mettent cela en évidence :—

—	Valeur des importations.	Droits perçus.	Equivalent *ad valorem*.
	£	£	Pour 100.
Importations de la Grande-Bretagne	8,839,000	1,612,000	18
" des Etats-Unis	22,702.000	2,735,000	12
Total des importations....	37,241,000	5,981,000	16

Bien entendu, si l'on ne considère que les articles sujets aux droits, ces chiffres se trouvent être sensiblement modifiés, les équivalents *ad valorem* étant pour les importations du Royaume-Uni 25, pour celles des Etats-Unis 25, et pour toutes les importations d'articles sujets aux droits 27½. Plus de la moitié des importations des Etats-Unis au Canada entrent en franchise.

(16) Dans ces circonstances, nous ne devons pas nous attendre à ce que les importations totales venant de ce pays, et consistant surtout la plupart du temps en articles manufacturés sujets à des droits élevés (bien que ces droits soient un tiers de moins que ceux d'articles similaires importés de pays étrangers), puisse se développer aussi vite que les importations totales de pays étrangers, surtout des Etats-Unis, consistant en une bien plus grande proportion d'articles en franchise ou légèrement taxés, de matières brutes et d'articles à demi-fabriqués. Si, alors, nous voulions essayer de déterminer dans quelle mesure le tarif de faveur a été avantageux au commerce britannique, il nous faudrait laisser de côté les comparaisons générales et examiner les statistiques d'importations au Canada de groupes particuliers d'articles manufacturés,

en choisissant ceux dont la valeur est assez élevée relativement à leur poids, et où la préférence accordée par le tarif sur les marchandises anglaises représente un certain avantage. De tels articles sont, par exemple, les tissus et les tricots, qui sont entrés l'année dernière pour plus des deux tiers dans la totalité des exportations anglaises au Canada sujettes au tarif de faveur, c'est-à-dire représentant plus de trois millions et demi sur £5,323,000.

(17) Le tableau suivant indique, pour les années expirant les 30 juin 1893, 1897 et 1901, la valeur des importations des principales fabriques et tricots sujettes aux droits, venant du Royaume-Uni et de tous les autres pays respectivement. On se rappellera que l'année expirée en juin 1897 a été la dernière année avant que le tarif de faveur fût mis en vigueur. Même, cette année-là a compris deux mois où la réduction d'un huitième, sous le premier tarif de réciprocité, a été en vigueur :—

Tissus.	Importations pour la consommation locale—Marchandises imposables seulement.									
	Du Royaume-Uni.					De partout.				
	1892-3.	1896-7.	1900-1.	Augmentation 1900-1 comparée à 1896-7.		1892-3.	1896-7.	1900-1.	Diminution 1900-1 comparée à 1896-7.	
	$000	$000	$000	Montant	Pour cent.	$000	$000	$000	Montant	Pour cent.
Coton	3,481	2,693	4,880	2,187	81	4.569	4,051	6,928	2,877	71
Laine	9,646	5,577	8,061	2,484	45	10,947	7,126	9,944	2,818	40
Soie	2,239*	1,396*	2,107*	711	51	2,764	1,988	3,726	1,738	87
Lin, chanvre et jute	1,531	1,159	1,747	588	51	1,619	1,264	1,913	649	51
Tapis, rideaux et toiles cirées	545	389	863	474	122	727	587	1,147	560	95
Total $000	17,442	11,214	17,658	6,444	57	20,626	15,016	23,658	8,642	58
Total £000	3,584	2,304	3,628	1,324	—	4,238	3,085	4,861	1,776	—

* Y comprise une proportion considérable de soieries de fabrication étrangère importée du Royaume-Uni.

(18) Il ressort de l'examen de ce tableau que la valeur des importations de tissus en Canada a diminué de beaucoup durant la période qui a précédé immédiatement l'adoption du tarif de préférence, la diminution étant due en partie à la baisse des prix durant ces années de dépression commerciale et en partie à une diminution du volume du commerce.

La diminution proportionnelle entre 1892-93 et 1896-97 a été de 27 pour 100. Depuis cette année, grâce à la reprise des affaires et à l'augmentation des prix, la valeur totale des importations de tissus s'est élevée jusqu'à 57½ pour 100.

(19) Dans le cas des tissus britanniques, la diminution entre 1892-93 et 1896-97 a été plus accentuée, s'élevant à pas moins de 36 pour 100. Le relèvement depuis 1896-97 s'est produit à peu près dans les proportions indiquées ci-dessus en ce qui concerne les importations de toute provenance, savoir : 57 pour 100.

(20) Donc, si nous ne considérions que l'augmentation des importations de tissus et de produits des filatures depuis 1896-97, il n'y aurait que peu de chose tendant à indiquer que le tarif de préférence ait stimulé le commerce britannique. Cependant, si nous tenons compte du déclin proportionnellement plus accentué du commerce britannique durant les années précédentes, nous pouvons prétendre avec raison que la mise en vigueur du tarif a quelque peu contribué à enrayer le déclin proportionnel des importations provenant du Royaume-Uni.

Ainsi, ces importations de tissus et de produits des filatures qui, en 1892-93, représentaient 84½ pour 100 des importations de toute provenance, étaient tombées à 74½ pour 100 en 1896-97. En 1900-01 la proportion était de 75 pour 100. Ainsi, sous l'empire du tarif de préférence, la proportion est demeurée constante après un déclin préalable.

(21) Il est bon d'ajouter qu'en ce qui concerne les principaux genres de tissus, la Grande-Bretagne dépasse de beaucoup tous les autres pays en tant qu'il s'agit des importations en Canada, et le seul genre de tissus au sujet duquel cette supériorité ait été diminuée depuis quelques années est celui des soieries, la France, le Japon et l'Allemagne dans une égale proportion, lui faisant une concurrence considérable sous ce rapport. Ainsi, en 1892-93, notre part de ce commerce était d'environ 81 pour 100. En 1896-97, elle était tombée à 70 pour 100, et en 1900-01 à moins de 57 pour 100. Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, une partie considérable de nos exportations de soieries sont de fabrication étrangère. En ce qui concerne les cotonnades et les lainages, notre suprématie n'est pas contestée.

(22) Bien que, comme il a été dit plus haut, nous expédions une proportion considérable des tissus que le Canada importe, et bien qu'il y ait lieu de croire que le tarif de préférence a contribué dans une certaine mesure à enrayer la tendance à la diminution dans cette proportion, il convient de répéter que le tarif canadien est encore hautement protectionniste en ce qui concerne les produits de ce genre. On en voit le résultat dans la faible et diminuante consommation par tête de la population canadienne en tant qu'il s'agit des tissus britanniques.

Ainsi, en 1891, la valeur des cotonnades et des lainages importés du Royaume-Uni en Canada pour la consommation locale a été d'environ 10s. 4d. *par tête* de la population. En 1901 elle était tombée à 10s. Il n'est pas très facile de comparer ces chiffres exactement aux chiffres correspondants d'autres colonies britanniques, par suite de légères différences dans la classification. On peut cependant dire approximativement que dans Victoria, la Nouvelle-Galles du Sud et la Nouvelle-Zélande, depuis quelques années, la consommation des cotonnades et des lainages britanniques par tête de la population a été de deux à cinq fois plus considérable que celle du Canada, bien que les tarifs australiens n'aient pas jusqu'à présent contenu de clauses de préférence.

Il est à remarquer que cette différence s'applique au moins au même degré à la consommation, dans ces colonies, des produits britanniques en général. Ainsi, bien que le Canada prenne actuellement environ £1 7s. valant de produits britanniques par tête de sa population, Victoria en prend pour une valeur de £5 8s., la Nouvelle-Galles du Sud, £7 3s. valant, et la Nouvelle-Zélande, £8 4s. valant.

(23) L'intention n'est pas de considérer en détail dans ce mémoire la croissance relative des exportations britanniques et étrangères au Canada, en ce qui concerne d'autres groupes d'articles, le temps étant trop court et les chiffres, dans bien des cas, étant trop faibles pour que de semblables comparaisons aient beaucoup de valeur. Cependant, ces chiffres sont donnés en entier dans les tableaux ci-annexés, lesquels donnent aussi des renseignements en ce qui concerne la route prise récemment par les exportations canadiennes.

TABLEAU I.

CONFÉDÉDÉRATON DU CANADA.

Valeur totale des marchandises (y compris les lingots et l'or monnayé) importées du Royaume-Uni, des possessions britanniques et des pays étrangers pour la consommation locale durant chacune des années terminées le 30 juin depuis 1897 inclusivement jusqu'à 1901, en distinguant les marchandises imposables en vertu du tarif général des marchandises imposables en vertu des tarifs de réciprocité et de préférence.

Pays.	Marchandises imposables.		Marchandises admises en franchise.	Valeur totale des marchandises pour la consommation locale.
	Tarif général.	Tarifs de réciprocité et de préférence en faveur de la Gr-Bretagne. *a*		
	1896-7.			
	£	£	£	£
Royaume-Uni	500,000	3,654,265*	1,889,335	6,043,600
Possessions britanniques	230,392		233,944	464,336
Pays étrangers	9,222,350		7,138,348	16,360,698
Total	13,607,007		9,261,627	22,868,634
	1897-8.			
Royaume-Uni	596,915	4,037,978	2,043,378	6,678,271
Possessions britanniques	134,481	17,335	264,370	416,186
Pays étrangers	9,474,938	1,072,275	9,214,085	19,761,298
Total	10,206,334	5,127,588	11,521,833	26,855,755
	1898-9.			
Royaume-Uni	959,060	4,696,044	1,959,989	7,615,093
Possessions britanniques	55,551	201,441	325,289	582,281
Pays étrangers	11,896,840	567,743	10,992,480	23,457,063
Total	12,911,451	5,465,228	13,277,758	31,654,437
	1899-1900.			
Royaume-Uni	1,123,490	5,361,802	2,718,077	9,203,369
Possessions britanniques	58,908	205,826	476,281	741,015
Pays étrangers	14,691,096	....	12,516,092	27,207,188
Total	15,873,494	5,567,628	15,710,450	37,151,572
	1900-1.			
Royaume-Uni	1,190,945	5,323,093	2,325,310	8,839,348
Possessions britanniques	39,449	328,195	429,316	787,960
Pays étrangers	14,901,925	....	12,711,449	27,613,374
Total	16,123,319	5,651,288	15,466,075	37,240,682

REMARQUE.—Les conversions des piastres en £ sterling ont été faites au taux de 4s. $1\frac{23}{73}$d. par piastre.

(*a*) En vertu des dispositions du tarif de réciprocité, qui a été en vigueur depuis le 25 avril 1897 jusqu'au 31 juillet 1898, les marchandises produites ou fabriquées dans le Royaume-Uni et dans certaines colonies britanniques et certains pays étrangers, lorsqu'elles étaient importées directement, avaient droit à une réduction de droits. Ce tarif a été remplacé par le tarif de préférence en faveur de l'Angleterre le 1er août 1898, lequel limitait ces avantages aux marchandises produites ou fabriquées dans le Royaume-Uni ou dans certaines possessions britanniques.

* Pour l'année 1896-7, la division des importations du Royaume-Uni en "marchandises admises sous l'empire du tarif général" et en "marchandises admises sous l'empire du tarif de réciprocité et du tarif de préférence" est une estimation approximative des importations qui auraient été sujettes aux droits décrétés par ces tarifs.

TABLEAU

CANADA—IMPORTATIONS POUR LA

VALEUR totale des importations pour la consommation (y compris

PAYS.	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.
	£	£	£	£	£	£	£	£
Royaume-Uni........	8,342,712	9,238,815	8,075,080	8,695,354	8,915,803	8,639,903	8,496,254	8,866,112
Possessions britann..—Australasie	2,834	23,279	9,071	47,150	42,202	34,739	54,407	44,757
Afrique	51,238	53,516	27,512	22,501	11,869	16,046	14,297	39,026
Terre-Neuve........	78,970	72,810	86,630	100,307	96,501	154,316	154,777	134,234
Antilles............	296,528	147,771	168,163	220,652	250,164	255,654	233,010	249,009
Guyane anglaise...	20,548	30,410	37,452	37,427	43,587	28,896	84,226	69,382
Indes occidentales ..	24,063	22,354	27,144	28,917	37,593	10,488	79,676	34,212
Autres poss. britan .	15,976	29,685	6,483	20	11,262	318	2,968	....
Total, Empire Brit..	8,832,869	9,618,640	8,437,535	9,152,328	9,408,981	9,140,360	9,119,615	9,436,732
Allemagne.	442,916	664,818	691,349	758,747	776,505	781,662	1,147,301	786,116
Hollande	62,049	60,629	68,176	84,879	86,767	80,094	57,182	76,820
Belgique.............	104,981	144,627	100,427	109,056	143,219	134,681	106,239	123,187
France..............	405,867	426,055	461,257	457,949	537,452	475,098	493,692	581,942
Portugal..	11,605	11,947	15,324	14,812	17,267	14,494	10,913	10,784
Espagne...	77,972	84,096	77,041	83,685	66,268	100,439	81,406	70,583
Italie...............	21,924	24,635	37,135	25,916	33,593	49,686	70,183	35,047
Suisse	41,730	45,159	39,830	34,292	65,039	50,203	39,527	53,109
Chine............	194,438	245,817	187,444	158,390	172,936	178,558	220,079	191,019
Japon	305,408	319,331	249,961	245,292	258,584	257,739	399,824	307,386
Etats-Unis.........	9,217,405	9,268,575	9,962,024	10,384,405	10,744,926	11,031,299	10,918,679	11,963,420
Cuba et Porto-Rico....	346,381	241,097	500,309	453,656	364,320	404,629	604,471	499,496
Autres Antilles étrangères.	3,215	10,211	3,172	4,479	6,638	5,089	3,400	1,836
Am. du Sud (en dehors de la Guyane ang.)..	253,598	213,478	142,553	249,229	170,952	118,845	95,719	89,374
Total, pays principaux et autres....	20,466,307	21,706,732	21,132,966	22,535,640	23,171,010	23,290,094	24,036,769	25,007,883

REMARQUE.—Les conversions des piastres en £ sterling ont été faites au taux de 4s. $1\frac{2}{7}\frac{3}{3}$d. par piastre.

II. (*a*).

CONSOMMATION, ANNÉES EXPIRÉES LE 30 JUIN.

monnaies et lingots) en Canada, distinguant les principaux pays.

1894.	1895.	1896.	1897.	1898.	1899.	1900.	1901.	Pays.
£	£	£	£	£	£	£	£	
7,955,603	6,396,932	6,776,659	6,043,600	6,678,271	7,615,094	9,203,369	8,839,349	Royaume-Un.
29,449	23,209	43,877	30,194	30,638	81,077	115,250	87,630	Possess. britanniq.—Australasie.
3,456	19,694	15,415	5,604	27,437	20,324	18,063	18,634	Afrique.
167,376	152,024	113,304	92,892	95,409	108,289	135,756	128,541	Terre-Neuve.
252,213	255,695	211,555	227,303	137,799	194,979	164,486	246,343	Antilles.
100,181	33,324	37,272	21,489	11,024	7,058	13,903	15,901	Guyane anglaise.
23,597	65,555	73,462	85,643	112,467	167,540	269,129	281,684	Indes.
....	488	1,316	1,211	1,412	3,013	24,428	9,226	Autres poss. britan.
8,531,875	6,946,981	7,272,860	6,507,936	7,094,457	8,197,374	9,944,384	9,627,308	Total, Empire Brit.
1,200,317	985,101	1,218,793	1,334,254	1,147,400	1,519,203	1,722,637	1,442,754	Allemagne.
70,830	50,116	61,613	77,283	76,859	102,820	119,092	163,862	Hollande.
113,062	90,743	189,197	239,102	252,762	476,450	662,449	786,668	Belgique.
521,294	531,200	577,591	534,524	816,853	799,170	897,637	1,109,182	France.
9,679	11,741	9,575	9,368	9,723	13,006	14,956	19,788	Portugal.
79,992	82,701	74,338	79,424	100,436	109,825	115,213	152,577	Espagne.
82,694	78,410	47,449	46,209	86,560	81,287	29,707	67,266	Italie.
56,471	53,301	68,244	45,652	71,852	116,870	108,735	123,834	Suisse.
228,771	197,436	211,183	218,331	180,538	154,396	129,396	170,736	Chine.
290,049	322,101	337,739	274,082	295,758	414,680	359,880	332,693	Japon.
10,897,418	11,226,271	12,035,758	12,667,611	16,172,382	19,111,062	22,570,763	22,702,399	Etats-Unis.
501,010	725,608	174,693	114,702	80,631	76,893	106,061	123,385	Cuba et Porto-Rico.
2,412	3,770	3,429	2,968	3,543	6,543	3,105	493	Autres Antilles étrangères.
79,078	63,081	79,241	106,057	281,918	234,500	190,115	199,459	Amériq. du Sud (en dehors de la Guyane A.)
23,238,490	21,627,228	22,723,455	22,868,634	26,855,755	31,654,437	37,151,572	37,240,682	Total, pays principaux et autres.

2-3 EDOUARD VII, A. 1903

TABLEAU

CANADA—IMPORTATIONS POUR LA

VALEUR totale des exportations pour la consommation (y compris

Pays.	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.
	£	£	£	£	£	£	£	£
Royaume-Uni...	8,536,156	9,158,598	8,236,641	7,829,820	9,935,691	10,126,204	13,336,962	13,167,225
Possess. britanniq.—Australasie	54,181	55,567	92,097	145,898	100,830	121,048	95,307	72,642
Afrique........ .. .	15,266	7,311	5,426	5,715	4,643	2,419	4,501	9,019
Terre-Neuve........	360,008	353,138	313,259	269,013	243,645	301,625	359,736	533,144
Antilles............	258,195	243,064	306,539	340,858	306,872	361,761	353,975	373,686
Guyane anglaise.....	37,537	46,228	43,502	45,393	39,682	45,261	53,249	56,936
Indes.....	1,158	1,314	246	16	1,857	2,948	479	261
Autres poss. britan.	3,695	1,670	211	19	2,642	2,679	9,987	1,364
Total, Empire Brit..	9,266,196	9,866,890	8,997,921	8,636,732	10,635,862	10,963,945	14,214,196	14,214,277
Allemagne...........	52,047	89,904	40,797	29,507	104,207	109,344	193,705	154,204
Hollande	1,559	3,053	78	251	214	3,029	116,687	58,062
Belgique........	1,349	45,971	3,505	11,306	8,592	14,934	11,550	137,474
France...............	109,800	70,177	81,734	68,673	57,237	52,137	75,522	54,256
Portugal	50,435	30,108	32,018	34,114	42,694	24,783	21,035	17,055
Espagne....	10,905	14,800	10,750	2,779	14,340	13,790	19,207	9,114
Italie	22,315	25,825	11,320	12,342	16,656	18,698	30,674	17,956
Suisse....	188	....	226	3	82	....	137	....
Chine................	12,620	8,056	15,619	14,821	7,177	11,958	52,669	63,097
Japon	350	6,163	11,597	2,475	5,512	4,232	5,533	6,946
Etats-Unis	7,516,185	7,738,397	8,747,685	8,942,960	8,326,605	8,453,156	8,011,238	9,025,276
Cuba et Porto-Rico....	152,887	165,533	211,022	211,086	240,750	263,057	340,163	254,291
Autres Antilles étrangères...............	24,856	17,868	16,991	45,067	11,126	16,771	38,855	20,322
Amériq. du Sud (en dehors de la Guyane A.)	246,001	246,993	259,371	255,082	276,589	166,103	154,092	215,683
Total, pays principaux et autres....	17,517,393	18,393,660	18,534,863	18,326,541	19,879,962	20,222,732	23,417,132	24,362,538

REMARQUE.—Les conversions des piastres en £ sterling ont été faites au taux de 4s. $1\frac{2}{7}\frac{2}{3}$d. par piastre.

DOC. DE LA SESSION No 29a

II. (*b*).

CONSOMMATION, ANNÉES EXPIRÉES LE 30 JUIN.

monnaies et lingots) en Canada, distinguant les principaux pays.

1894.	1895.	1896.	1897.	1898.	1899.	1900.	1901.	Pays.
£	£	£	£	£	£	£	£	
14,083,327	12,710,340	13,703,340	15,868,665	21,575,108	20,361,340	22,137,610	21,642,936	Royaume-Uni.
71,227	88,000	106,486	292,279	338,901	313,934	339,693	474,946	Possess. britanniq.—Australasie.
9,451	14,982	31,739	26,267	27,979	45,714	242,472	223,349	Afrique.
579,263	477,780	366,228	347,835	446,015	371,647	440,722	464,486	Terre-Neuve.
414,219	381,579	341,260	297,010	310,507	360,052	349,191	395,558	Antilles.
79,298	71,184	56,412	55,779	56,288	49,030	57,978	76,594	Guyane anglaise.
585	849	1,816	3,247	2,728	8,242	8,567	4,862	Indes.
3,529	4,647	4,282	7,141	5,909	5,179	4,254	15,178	Autres poss. britan.
15,240,899	13,749,361	14,611,707	16,898,223	22,763,435	21,515,138	23,585,397	23,297,909	Total, Empire Brit.
420,422	128,831	156,657	214,815	377,558	456,076	352,583	440,045	Allemagne.
57,752	28,821	28,732	21,457	77,350	76,551	38,671	38,502	Hollande.
145,573	51,658	20,143	72,860	200.125	174,537	246,123	576,605	Belgique.
111,983	68,894	119,495	141,924	210,670	320,080	282,487	324,931	France.
16,307	12,078	8,562	7,550	18,048	6,091	23,633	17,549	Portugal.
11,563	7,007	17,222	10,367	18,426	12,160	17,765	31,922	Espagne.
22,436	7,053	11,663	22,321	15,157	25,739	53,518	64,739	Italie.
255	132	59	209	1,505	567	164	152	Suisse.
105,109	75,586	135,567	156,570	74,628	59,607	52,666	104,977	Chine.
6,024	2,118	1,696	29,167	30,561	27,794	23,077	38,770	Japon.
7,358,207	8,485,824	9,133,235	10,145,234	9,390,961	9,274,011	14,099,799	14,873,061	Etats Unis.
273,522	298,637	203,304	233,304	242,355	248,125	231,671	180,889	Cuba et Porto-Rico.
19,881	55,084	71,200	47,497	12,018	17,290	9,847	20,664	Autres Antilles étrangères.
206,788	267,837	251,010	232,994	165,535	254,089	236,084	235,568	Amériq. du Sud (en dehors de la Guyane A.)
24,148,962	23,350,439	24,865,860	28,345,942	33,730,003	32,650,049	39,430,423	40,374,171	Total, pays principaux et autres.

N° 17.—ETAT indiquant la valeur des principaux et autres articles entrés pour la con juin de 1897 à 1901 inclusivement, indiquant dans chaque cas ceux (Des tableaux du commerce,

ABRÉVIATIONS.—G. B., Grande-Bretagne :

Articles.	Pays.	Valeur, 1897.			Valeur, 1898.		
		Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.
		$	$	$	$	$	$
Ale, bière, porter et ginger ale	G.-B.	89,472	....	89.472	98,390	....	98,390
	E.-U.	59,233	....	59,233	59,615	....	59,615
	A. P.	1,013	....	1,013	481	....	481
Total	....	149,718	....	149,718	158,486	....	158,486
Bestiaux, vivants— Bêtes à cornes	G.-B.	....	2,847	2,847	....	8,758	8,758
	E.-U.	52,704	3,370	56,074	35,136	15,991	51,127
	A. P.	5	....	5	....	....	....
Total	......	51,709	6,217	58,926	35,136	24,749	59,885
Chevaux	G.-B.	....	6,797	6,797	420	6,725	7,145
	E.-U	98,639	106,788	205,427	293,059	127,469	420,528
	A. P.	10	....	10	6	100	106
Total	.....	98,649	113,585	212,234	293,485	134,294	427,779
Moutons	G.-B.	....	5,069	5,069	16	3,880	3,896
	E.-U	80,715	1,500	82,215	87,985	739	88,724
Total	....	80,715	6,569	87,284	88,001	4,619	92,620
Autres	G.-B.	311	1,991	2,302	341	933	1,274
	E.-U.	30,183	6,645	36,828	17,454	11,121	28,575
	A. P.	328	....	328	1,389	....	1,389
Total	......	30,822	8,636	39,458	19,184	12,054	31,238
Récapitulation, bestiaux	G.-B.	311	16,704	17,015	777	20,296	21,073
	E.-U.	262,241	118,303	380,544	433,634	155,320	588,954
	A. P.	343	......	343	1,395	100	1,495
Grand total	.....	262,895	135,007	397,902	435,806	175,716	611,522
Articles pour l'usage de l'armée et de la marine	G.-B.	....	1,683,694	1,683,694	....	625,623	625,653
	E.-U.	....	5,466	5,466	....	10,666	10,666
	A. P.	....	5,569	5,569	....	393	393
Total	......	....	1,694,729	1,694,729	......	636,712	636,712
Articles pour l'usage du Dominion du Canada	G.-B.	......	89,609	89,609	....	184,765	184,765
	E.-U.	......	141,096	141,096	....	155,643	155,643
	A. P.	......	4,106	4,106	....	13,959	13,959
Total	....	....	234,811	234,811	....	354,367	354,367
Asphaltum ou asphalte	G.-B.	....	....	....	....	15	15
	E.-U.	......	7,808	7,808	....	24,935	24,935
	A. P.	....	1,204	1,204	....	30,214	30,214
Total	......	....	9,012	9,012	.....	55,164	55,164

sommation en Canada (imposables et en franchise) durant les exercices expirés le 30 provenant de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et tous autres pays.
rapport de 1900-01, n° 10-1902.)

E.-U., Etats-Unis ; A. P., Autres pays.

Valeur, 1899.			Valeur, 1900.			Valeur, 1901.		
Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.
$	$	$	$	$	$	$	$	$
100,289	.....	100,289	106,973	.....	106,973	103,768	.....	103,768
72,860	.....	72,860	95,751	.....	95,751	86,079	.....	86,079
269	.....	269	739	.....	739	743	.....	743
173,418	.....	173,418	203,463	.....	203,463	190,590	.....	190,590
.....	18,579	18,579	500	54,358	54,858	.....	86,906	86,906
31,278	23,125	54,403	67,315	47,165	114,480	182,227	23,218	205,445
10	.....	10	.....	.....	.....	.....	.....	.....
31,288	41,704	72,992	67,815	101,523	169,338	182,227	110,124	292,351
.....	29,397	29,397	239	46,573	46,812	955	64,898	65,853
413,064	101,065	514,129	336,792	116,657	453,449	263,216	89,839	353,055
.....	.....	.....	.....	.....	.....	7	.....	7
413,064	130,462	543,526	337,031	163,230	500,261	264,178	154,737	418,915
.....	5,762	5,762	.....	16,697	16,697	.....	12,990	12,990
86,701	1,290	87,991	99,590	2,415	102,005	159,504	810	160,314
86,701	7,052	93,753	99,590	19,112	118,702	159,504	13,800	173,304
28	4,182	4,210	38	2,407	2,445	177	2,194	2,371
52,866	10,273	63,139	42,386	8,161	50,547	19,305	13,504	32,809
352	75	427	164	60	224	.....	290	290
53,246	14,530	67,776	42,588	10,628	53,216	19,482	15,988	35,470
28	57,920	57,948	777	120,035	120,812	1,132	166,988	168,120
583,909	135,753	719,662	546,083	174,398	720,481	624,252	127,371	751,623
362	75	437	164	60	224	7	290	297
584,299	193,748	778,047	547,024	294,493	841,517	625,391	294,649	920,040
.....	382,625	382,625	.....	550,282	550,282	.....	597,078	597,078
.....	6,184	6,184	.....	46,961	46,961	.....	34,410	34,410
.....	285	285	.....	608	608	.....	2,291	2,291
.....	389,094	389,094	.....	597,851	597,851	.....	633,779	633,779
.....	190,543	190,543	.....	306,427	306,427	.....	474,127	474,127
.....	656,768	656,768	.....	276,296	376,296	.....	1,092,198	1,092,198
.....	12,054	12,054	.....	30,084	30,084	.....	84,488	84,488
.....	859,365	859,365	.....	712,807	712,807	.....	1,650,813	1,650,813
.....	.....	.....	.....	485	485	.....	9	9
.....	57,911	57,911	.....	64,330	64,330	.....	61,328	61,328
.....	37,889	37,889	.....	3,933	3,933	.....	6,250	6,250
.....	95,800	95,800	.....	68,748	68,748	.....	67,587	67,587

N° 17.—TABLEAU indiquant la valeur des principaux et

ARTICLES.	Pays.	Valeur, 1897.			Valeur, 1898.		
		Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.
		$	$	$	$	$	$
Poudre à levure....	G.-B..	676	....	676	154	....	154
	E.-U.	79,181	....	79,181	101,801	....	101,801
	A. P..	....	......	....	....	....	....
Total	......	79,857	....	79,857	101,955	......	101,955
Cloches, de toutes sortes.....	G.-B..	334	11,224	11,558	376	5,313	5,689
	E.-U.	21,933	6,864	28,797	16,300	10,353	26,633
	A. P..	698	6,517	7,215	230	128	358
Total.............	......	22,965	24,605	47,570	16,906	15,774	32,680
Courroies de toutes sortes ...	G.-B..	12,099	......	12,099	18,451	......	18,451
	E.-U.	28,132	....	28,132	38,964	....	38,964
	A. P..	1,342	....	1,342	3,814	....	3,814
Total.....	......	41,573	......	41,573	61,229	....	61,229
Ceinturons, trousses de chirurgien, bandages et suspensoires de toutes sortes.. ...	G.-B..	3,800	....	3,800	745	....	745
	E.-U.	12,969	....	12,969	9,096	....	9,096
	A. P..	455	....	455	705	....	705
Total.......... ..	......	17,224	....	17,224	10,546	....	10,546
Tables de billard.......	G.-B..	1,702	......	1,702	613	....	613
	E.-U.	4,448	....	4,448	4,350	......	4,350
	A. P..	......	....	....	....	......	....
Total	.....	6,150	....	6,150	4,963	....	4,963
Cirage et encre de cordonnier..........	G.-B..	2,179	......	2,179	3,125	....	3,125
	E.-U.	20,658	....	20,658	15,747	....	15,747
	A. P..	2,048	....	2,048	470	......	470
Total.	.....	24,885	....	24,885	19,342	......	19,342
Bleu de buanderie, toute sorte	G.-B..	16,308	....	16,308	16,477	....	16,477
	E.-U.	4,242	......	4,242	2,542	....	2,542
	A. P..	....	....	....	157	......	157
Total.......	......	20,550	......	20,550	19,176	....	19,176
Os bruts et manufacturés ...	G.-B..	9,936	3	9,939	1,209	222	1,431
	E.-U.	5,219	4,811	10,030	6,033	18,634	24,667
	A. P..	1,785	19	1,804	3,313	7,200	10,513
Total.............	....	16,940	4,833	21,773	10,555	26,056	36,611
Livres, publications périodiques, etc.......	G.-B..	205,706	139,790	345,496	185,008	255,811	440,819
	E.-U.	535,946	203,803	739,749	578,220	242,759	820,979
	A. P..	72,511	40,342	112,853	51.757	50,121	101,878
Total.............	.....	814,163	383,935	1,198,098	814,985	548,691	1,363,676

autres articles importés en Canada, etc.—*Suite.*

Valeur, 1899.			Valeur, 1900.			Valeur, 1901.		
Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.
$	$	$	$	$	$	$	$	$
498	...	498	1,002	...	1,002	185	...	185
93,155	...	93,155	103,999	...	103,999	101,416	...	101,416
...	...	...	...	...	...	2	...	2
93,653	...	93,653	105,001	...	105,001	101,603	...	101,603
2,044	2,982	5,026	540	6,830	7,370	4,238	6,614	10,852
18,263	11,891	30,154	20,168	24,582	44,750	16,390	14,990	31,380
395	4,292	4,687	198	6,547	6,745	511	14,273	14,784
20,702	19,165	39,867	20,906	37,959	58,865	21,139	35,877	57,016
21,716	...	21,716	21,546	...	21,546	13,406	...	13,406
28,378	...	28,378	22,776	...	22,776	23,961	...	23,961
3,247	...	3,247	9,380	...	9,380	6,299	...	6,299
53,341	...	53,341	53,702	...	53,702	43,666	...	43,666
2,146	...	2,146	1,455	...	1,455	960	...	960
11,995	...	11,995	14,885	...	14,885	16,520	...	16,520
294	...	294	678	...	678	529	...	529
14,435	...	14,435	17,018	...	17,018	18,009	...	18,009
294	...	234	2,777	...	2,777	1,696	...	1,696
2,666	...	2,666	4,357	...	4,357	4,558	...	4,558
...	...	...	...	...	...	135	...	135
2,900	...	2,900	7,134	...	7,134	6,389	...	6,389
4,416	...	4,416	2,033	...	2,033	2,315	...	2,315
20,150	...	20,150	17,823	...	17,823	17,981	...	17,981
2,991	...	2,991	1,903	...	1,903	965	...	965
27,557	...	27,557	21,759	...	21,759	21,261	...	21,261
18,371	...	18,371	14,200	...	14,200	18,422	...	18,422
2,540	...	2,540	2,214	...	2,214	2,407	...	2,407
...	...	...	123	...	123	167	...	167
20,911	...	20,911	16,537	...	16,537	20,996	...	20,996
9,066	...	9,066	22,006	125	22,131	3,297	48	3,345
11,774	10,329	22,103	11,327	15,298	26,625	6,491	2,066	8,557
1,389	459	1,848	3,756	3,560	7,316	4,322	725	5,047
22,229	10,788	33,017	37,089	18,983	56,072	14,110	2,839	16,949
222,442	157,818	380,260	203,167	133,528	336,695	228,885	162,540	391,425
695,134	270,152	965,286	729,099	365,920	1,095,019	790,827	349,029	1,139,856
59,083	42,492	101,575	64,122	66,248	130,370	69,656	62,802	132,458
976,659	470,462	1,447,121	996,388	565,696	1,562,084	1,089,368	574,371	1,663,739

N° 17.—TABLEAU indiquant la valeur des principaux et

Articles.	Pays.	Valeur, 1897.			Valeur, 1898.		
		Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.
				$	$	$	$
Lacets de chaussures et de corsets de toute sorte	G.-B..	38,838	....	38,838	44,687	....	44,687
	E.-U.	6,779	....	6,779	7,360	....	7,360
	A. P..	10,842	....	10,842	16,843	.. ..	16,843
Total.	.....	56,459	... .	56,459	68,890	....	68,890
Bretelles.	G.-B..	24,138	....	24,138	25,783	.. . ...	25,783
	E.-U.	36,048	....	36,048	31,868	....	31,868
	A. P..	1,000	.. ..	1,000	2,560	....	2,560
Total...........	......	61,186	.. ....	61,186	60,211	.. . .	60,211
Céréales :—							
Arrowroot et tapioca......	G.-B..	22,378	....	22,378	21,636	....	21,636
	E.-U.	1,997	....	1,997	7,732	....	7,732
	A. P..	2,360	....	2,360	5,632	....	5,632
Total............	.. . .	26,735	....	26,735	35,000	....	35,000
Biscuits, de toutes sortes ..	G.-B..	8,006	....	8,006	6,678	....	6,678
	E.-U.	33,467	....	33,467	32,471	....	22,471
	A. P..	404	... .	404	547	... .	547
Total.	.....	41,877	....	41,877	39,696	....	39,696
Maïs (y compris maïs d'ensilage).....	E.-U.	512,505	718,374	1,230,879	63,576	6,963,908	7,057,484
	A. P..	... .	7	7	... .	272	272
Total.......... ..	....	512,505	718,381	1,230,886	63,576	6,964,180	7,057,756
Blé......................	G.-B..	20	....	20	....	....	....
	E.-U.	37,718	....	37,719	42,402	....	42,402
	A. P..	....	....	....	2	... .	2
Total............	. ..	67,719	.... ..	37,739	42,404	....	42,404
Farine de blé	G.-B..	114	....	114	47	.. ..	47
	E.-U.	94,263	....	94,263	148,166	....	148,166
	A. P..	2	....	2	14	.. ..	14
Total.	.. ..	94,379	....	94,379	148,227	....	148,227
Autres	G.-B..	72,487	....	72,487	135,100	....	135,100
	E.-U.	236,636	1,683	238,319	471,557	4,491	476,048
	A. P..	153,462	.. . ..	153,462	221,364	....	221,364
Total.	. ..	462,585	1,683	454,268	828,021	4,491	832,512
Récapitulation, céréales	G.-B..	103,005	....	103,005	163,461	... .,	163,461
	E.-U.	916,587	720,057	1,636,644	765,904	6,968,399	7,734,303
	A. P..	156,228	7	156,235	227,559	272	227,831
Grand total......	......	1,175,820	720,064	1,895,884	1,156,924	6,968,671	8,125,595

autres articles importés en Canada, etc.—*Suite.*

Valeur, 1899.			Valeur, 1900.			Valeur, 1901.		
Im-posables.	En franchise.	Total.	Im-posables.	En franchise.	Total.	Im-posables.	En franchise.	Total.
$	$	$	$	$	$	$	$	$
40,957	....	40,957	45,378	....	45,378	61,596	....	61,596
8,440	....	8,440	8,842	....	8,842	10,553	....	10,553
15,795	....	15,795	11,120	....	11,120	11,935	....	11,935
65,192	....	65,191	65,340	....	65,340	84,084	....	84,084
30,250	....	30,250	27,364	....	27,364	32,726	....	32,726
40,032	....	40,032	34,619	....	34,619	86,218	....	36,218
2,691	....	2.691	3,065	....	3,065	1,988	....	1,988
72,973	....	72,973	65,048	....	65,048	70,932	....	70,932
21,525	....	21,525	16,734	....	16,734	26,529	....	26,529
4,657	....	4,657	8,218	....	8,218	4,641	....	4,641
13,777	....	13,777	25,398	....	25,398	26,941	....	26,941
39,959	....	39,959	50,350	....	50,350	58,111	....	58,111
9,476	....	9,476	7,612	....	7,612	10,083	....	10,083
27,862	....	27,862	27,332	....	27,332	17,814	....	17,814
747	....	747	666	....	666	974	....	974
38,085	....	38,085	35,610	....	35,610	28,871	....	28,871
218,163	8,966,890	9,185,053	175,515	6,961,970	7,137,485	162,677	6,484,181	6,646,858
....	35	35	....	....	....	....	346	346
218,163	8,966,925	8,185,088	175,515	6,961,970	7,137,485	162,677	6,484,527	6,647,204
....	....	....	....	....	....	....	....	....
21,542	....	21,542	15,770	....	15,770	61,914	....	61,914
5	....	5	....	....	....	1	....	1
21,547	....	21,547	15,770	....	15,770	61,915	....	61,915
161	....	161	36	....	30	503	....	503
196,007	....	196,007	167,939	....	167,939	145,492	....	145,492
9	....	9	20	....	20	6	....	6
196,177	....	196,177	167,995	....	167,995	146,001	....	146,001
99,152	....	99,152	231,912	....	231,912	155,643	41	155,684
476,693	3,448	480,141	505,898	4,189	510,087	551,700	4,111	555,811
352,311	....	352,311	211,394	....	211,394	416,899	....	416,899
928,156	3,448	931,604	949,204	4,179	953,303	1,124,242	4,152	1,128,394
130,314	....	130,314	256,294	....	256,294	192,758	41	193,799
944,924	8,970,338	9,915,262	900,672	6,966,159	7,866,831	944,238	6,488,292	7,432,530
366,849	35	366,884	237,478	....	237,478	444,821	346	445,167
1,442,087	8,970,373	10,412,460	1,394,444	6,966,156	8,360,603	1,581,817	6,488,679	8,070,496

N° 17.—TABLEAU indiquant la valeur des principaux et

Articles.	Pays.	Valeur, 1897.			Valeur, 1898.		
		Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.
		$	$	$	$	$	$
Briques, argiles et tuiles	G.-B.	14,632	67,386	82,018	12,371	81,394	94,305
	E.-U.	67,593	73,223	140,816	62,033	80,130	142,163
	A. P.	1,067	648	1,715	183	3,904	4,087
Total	.....	83,292	141,257	224,549	74,587	165,968	240,555
Soies	G.-B.	....	17,938	17,938	....	21,013	21,013
	E.-U.	....	25,179	25,179	....	26,319	26,319
	A. P.	....	10,430	10,430	....	11,963	11,963
Total	......	....	53,547	53,547	....	59,295	59,295
Gomme anglaise, dextrine, crème d'encollage, etc	G.-B.	3,867	....	3,867	5,944	....	5,944
	E.-U.	10,779	....	10,779	14,919	....	14,919
	A. P.	4,157	....	4,157	4,511	....	4,511
Total	..	18,803	....	18,803	25,374	....	25,374
Balais et brosses	G.-B.	12,297	....	12,297	19,273	....	19,273
	E.-U.	40,071	....	40,071	49,618	....	49,618
	A. P.	53,232	....	53,232	70,175	....	70,175
Total	...	105,600	....	105,600	139,066	....	139,066
Millet à balai	G.-B.	....	....	....	....	....	....
	E.-U.	....	81,373	81,373	....	106,330	106,330
	A. P.	....	....	....	....	....	....
Total	.....	....	81,373	81,373	....	106,330	106,330
Boutons, de toutes sortes	G.-B.	31,113	4	31,117	28,478	....	28,478
	E.-U.	45,268	4,015	49,283	50,311	3,020	53,331
	A. P.	59,045	1,987	61,032	50,425	2,597	53,022
Total	......	135,426	6,006	141,432	129,214	5,617	134,831
Bougies	G.-B.	10,118	....	10,118	8,952	....	8,952
	E.-U.	48,675	....	48,675	75,060	....	75,060
	A. P.	1,189	....	1,189	803	....	803
Total	......	59,982	....	59,982	84,815	....	84,815
Tapis, carrés, paillassons, nattes, N.A.E.	G.-B.	92,820	....	92,820	78,181	....	78,181
	E.-U.	66,183	....	66,183	46,526	....	46,526
	A. P.	7,599	....	7,599	13,906	....	13,906
Total	....	166,602	....	166,602	138,613	....	138,613
Carrosses, toutes sortes	G.-B.	57,964	....	57,964	13,815	....	13,815
	E.-U.	1,507,373	....	1,507,373	1,240,783	....	1,240,783
	A. P.	25,410	....	25,410	47,596	....	47,596
Total	.....	1,590,747	....	1,590,747	1,302,194	....	1,302,194

autres articles importés en Canada, etc.—*Suite.*

Valeur, 1899.			Valeur, 1900.			Valeur, 1901.		
Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.
$	$	$	$	$	$	$	$	$
26,708	103,964	130,672	27,927	141,603	169,530	23,987	97,290	121,277
101,341	109,453	210,794	117,690	324,758	442,448	108,902	443,999	552,901
193	2,095	2,288	297	883	1,180	454	18,423	18,877
182,242	215,512	343,754	145,914	467,244	613,158	133,343	559,712	693,055
...	25,009	25,009	...	29,656	29,656	...	30,201	30,201
...	35,032	35,032	...	37,347	37,347	...	23,170	23,170
...	14,099	14,099	...	17,102	17,102	...	7,320	7,320
...	74,140	74,140	...	84,105	84,105	...	60,691	60,691
4,694	...	4,694	5,928	...	5,928	7,279	...	7,279
25,262	...	25,262	30,742	...	30,742	29,490	...	29,490
3,641	...	3,641	7,102	...	7,102	9,972	...	9,972
33,597	...	33,597	43,772	...	43,772	46,741	...	46,741
15,533	...	15,533	16,023	...	16,023	16,058	...	16,058
65,585	...	65,585	83,443	...	83,443	79,496	...	79,496
78,944	...	78,944	92,281	...	92,281	94,581	...	94,581
160,062	...	160,062	191,747	...	181,747	190,135	...	190,135
...	102	102	...	8,974	8,974	...	...	...
...	108,149	108,149	...	125,360	125,360	...	209,440	209,440
...	...	...	...	50	50	...	2,597	2,597
...	108,251	108,251	...	134,384	134,384	...	212,037	212,037
30,705	...	30,705	33,012	1	33,013	30,352	1,117	31,469
71,931	2,581	74,512	86,548	4,210	90,758	85,181	1,476	86,657
47,106	1,140	48,246	65,997	30	66,027	61,857	1,046	62,903
149,742	3,721	153,463	185,557	4,241	189,798	177,390	3,639	181,029
8,638	...	8,638	11,140	...	11,140	12,031	...	12,031
71,472	...	71,472	51,355	...	51,355	91,315	...	91,315
1,134	...	1,134	1,101	...	1,101	1,743	...	1,743
81,244	...	81,244	63,596	...	63,596	105,089	...	105,089
121,936	...	121,936	190,104	...	190,104	215,634	...	215,634
36,317	...	36,317	35,012	...	35,012	21,137	...	21,137
39,410	...	39,410	57,072	...	57,072	52,611	...	52,611
197,663	...	197,663	282,188	...	282,188	289,382	...	289,382
17,378	...	17,378	8,147	...	8,147	27,614	...	27,614
1,318,789	...	1,318,789	1,325,407	...	1,325,407	1,033,805	...	1,033,805
31,558	...	31,558	71,913	...	71,913	49,235	...	49,235
1,367,725	...	1,367,725	1,405,467	...	1,405,467	1,110,654	...	1,110,654

N° 17.—TABLEAU indiquant la valeur des principaux et

ARTICLES.	Pays.	Valeur, 1897.			Valeur, 1898.		
		Im-posables.	En franchise.	Total.	Im-posables.	En franchise.	Total.
		$	$	$	$	$	$
Ecrins, bijoux, et boîtiers de montres.	G.-B..	3,031	....	3,031	1,087	....	1,087
	E.-U.	2,462	....	2,462	5,705	....	5,705
	A. P..	607	....	607	1,768	....	1,768
Total	.....	6,100	....	6,100	8,560	....	8,560
Ciment...........	G.-B..	111,551	....	111,551	106,548	....	106,548
	E.-U.	45,210	....	45,210	59,855	....	59,855
	A. P..	104,081	....	104,081	200,574	....	200,574
Total	.....	260,842	....	260,842	366,977	....	366,977
Horloges et pièces d'horlogerie	G.-B..	5,283	....	5,283	7,342	....	7,342
	E.-U.	91,326	....	91,326	130,727	....	130,727
	A. P..	19,957	....	19,957	26,701	....	26,701
Total	.....	116,566	....	116,566	164,770	....	164,770
Houille, coke, etc.	G.-B..	98,900	33,365	132,265	123,227	2,346	125,573
	E.-U.	3,214,715	5,923,800	9,138,515	3,101,018	6,192,379	9,293,397
	A. P..	211	5,543	5,754	906	....	906
Total	.....	3,313,826	5,962,708	9,276,534	3,225,151	6,194,725	9,419,876
Cocos, et pâte de coco	G.-B..	49,585	13,982	63,567	58,587	16,501	75,088
	E.-U.	80,269	20,015	100,284	91,270	18,796	110,066
	A. P..	39,051	24,798	63,849	45,864	28,525	74,389
Total	...	168,905	58,795	227,700	195,721	63,822	259,543
Café, chicorée, etc	G.-B..	4,468	136,499	140,967	5,111	82,556	87,667
	E.-U.	65,025	....	65,025	81,068	....	81,068
	A. P..	2,904	519,194	522,098	4,550	360,317	364,867
Total	.....	72,397	655,693	728,090	90,729	442,873	533,602
Faux-cols et manchettes	G.-B..	30,119	....	30,119	42,022	....	42,022
	E.-U.	7,656	....	7,656	9,294	....	9,294
	A. P..	1,377	....	1,377	6,826	....	6,826
Total	....	39,152	....	39,152	58,142	....	58,142
Peignes	G.-B..	35,399	....	35,399	41,441	....	41,441
	E.-U.	16,695	....	16,695	20,617	....	26,617
	A. P..	21,515	....	21,515	25,615	....	25,615
Total	..	73,609	....	73,609	87,673	....	87,673
Ficelle et articles en ficelle...	G.-B..	18,324	....	18,324	21,971	465	22,436
	E.-U.	258,126	....	258,126	189,041	385,880	574,921
	A. P..	743	....	743	1,449	118	1,567
Total	.....	277,193	....	277,193	212,461	386,463	598,924

autres articles importés en Canada, etc.—*Suite.*

Valeur, 1899.			Valeur, 1900.			Valeur, 1901.		
Im-posables	En franchise.	Total.	Im-posables.	En franchise.	Total.	Im-posables.	En franchise.	Total.
$	$	$	$	$	$	$	$	$
790	...	790	466	...	466	1,675	...	1,675
5,018	...	5,018	6,262	...	6,262	2,427	...	2,427
2,304	...	2,304	1,836	...	1,836	1,910	...	1,910
8,112	...	8,112	8,564	...	8,564	6,012	...	6,012
129,738	...	129,738	247,089	...	247,089	229,795	...	229,795
52,578	...	52,578	55,862	...	55,862	231,068	...	231,068
298,098	...	298,098	214,689	...	214,689	208,976	...	208,976
480,414	...	480,414	517,640	...	517,640	669,839	...	669,839
7,326	...	7,326	6,840	...	6,840	9,882	...	9,882
156,374	...	156,374	174,885	...	174,885	174,170	...	174,170
23,020	...	23,020	16,635	...	16,635	24,794	...	24,794
186,720	...	186,720	198,360	...	198,360	208,846	...	208,846
72,031	7,305	79,336	49,571	1,127	50,698	87,818	52,767	140,585
3,664,612	6,846,030	10,510,642	4,359,742	7,108,624	11,468,366	5,143,450	8,551,321	13,694,771
20	...	20	...	...	...	316	...	316
3,736,663	6,853,335	10,589,998	4,409,313	7,109,751	11,519,064	5,231,584	8,604,088	13,835,672
76,186	15,356	91,542	96,498	21,150	117,648	107,147	20,518	127,665
122,414	24,345	146,759	148,735	33,202	181,937	131,897	49,227	181,124
44,675	59,686	104,361	58,976	63,409	122,385	84,434	93,471	177,905
243,275	99,387	342,662	304,209	117,761	421,970	323,478	163,216	486,694
5,591	82,607	88,198	4,986	68,215	73,201	5,331	79,221	84,552
105,464	...	105,464	120,177	...	120,177	138,310	...	138,315
1,969	378,746	380,715	1,466	373,965	375,431	3,452	268,005	271,457
113,024	461,358	574,377	126,629	442,180	568,809	147,093	347,226	494,319
44,870	...	44,870	36,028	...	36,028	25,612	...	25,612
11,400	...	11,400	14,622	...	14,622	24,994	...	24,994
9,666	...	9,666	15,411	...	15,411	38,469	...	38,469
65,936	...	65,936	66,061	...	66,061	89,075	...	89,075
51,323	...	51,323	54,424	...	54,424	54,137	...	54,137
30,245	...	30,245	37,484	...	37,484	32,740	...	32,740
40,875	...	40,875	61,223	...	61,223	41,601	...	41,601
122,443	...	122,443	153,131	...	153,131	128,478	...	128,478
34,835	575	35,410	32,186	752	32,938	66,627	1,897	68,524
73,465	886,604	960,069	80,454	898,396	978,850	95,315	1,015,674	1,110,989
1,826	8	1,834	1,893	...	1,893	1,802	...	1,802
110,126	887,187	997,313	114,533	899,148	1,013,681	163,744	1,017,571	1,181,315

N° 17.—TABLEAU indiquant la valeur des principaux et

ARTICLES.	Pays.	Valeur, 1897.			Valeur, 1898.		
		Im-posables.	En franchise.	Total.	Im-posables.	En franchise.	Total.
		$	$	$	$	$	$
Cotonnades	G.-B..	2,693,114	177,378	2,870,492	3,086,068	198,256	3,284,324
	E.-U.	1,119,147	3,361,379	4,480,526	1,332,533	4,148,607	5,481,140
	A. P..	239,100	19,418	258,518	292,193	16,059	308,252
Totaux.	......	4,051,361	3,558,175	7,609,536	4,710,794	4,362,922	9,073,716
Crêpes, toutes sortes.........	G.-B..	13,674	....	13,674	15,820	....	15,820
	E.-U.	1,514	....	1,514	207	....	207
	A. P..	1,079	....	1,079	3,220	....	3,220
Totaux.	......	16,267	....	16,267	19,247	....	19,247
Rideaux....................	G.-B..	169,192	....	169,192	192,766	....	192,766
	E.-U.	58,692	....	58,692	78,480	....	78,480
	A. P..	36,822	....	36,822	42,323	....	42,323
Totaux.............	......	264,706	....	264,706	313,569	....	313,569
Drogues, teintures, produits chimiques et médicaments..	G.-B..	228,350	640,341	868,691	300,548	805,028	1,105,576
	E.-U.	553,990	875,048	1,429,038	616,294	1,074,644	1,690,938
	A. P..	343,380	276,644	620,024	381,985	520,290	902,275
Totaux........	.....	6,125,720	1,792,033	2,917,753	1,298,827	2,399,962	3,698,789
Faïence et porcelaine........	G.-B..	386,780	....	386,780	454,062	....	454,062
	E.-U.	62,662	....	62,662	77,059	....	77,059
	A. P..	146,380	....	146,380	144,753	....	144,753
Totaux..	.....	595,822	....	595,822	675,874	....	675,874
Appareils électriques........	G.-B..	6,806	....	6,806	8,274	....	8,274
	E.-U.	449,553	....	449,553	428,644	....	428,644
	A. P..	2,340	....	2,340	5,104	....	5,104
Totaux.............	......	458,699	....	458,699	442,022	....	442,022
Broderies, auxquelles il n'est pas autrement pourvu.	G.-B..	42,626	....	42,626	20,308	....	20,308
	E.-U.	4,641	....	4,641	2,272	....	2,272
	A. P..	93,055	....	93,055	16,389	....	16,389
Totaux.	.....	140,322	....	140,322	38,969	....	38,969
Emeri et ses produits.......	G.-B..	979	796	1,775	442	2,032	2,474
	E.-U.	10,214	15,522	25,736	14,833	15,629	30,462
	A. P..	38	....	38	203	....	203
Totaux............	...	11,231	16,318	27,549	15,478	17,661	33,139
Articles de fantaisie:— Ornements en rassade.....	G.-B..	13,218	....	13,218	9,463	....	9,463
	E.-U.	1,140	....	1,140	4,607	....	4,607
	A. P..	15,129	....	15,129	17,237	....	17,237
Totaux.	.....	29,487	....	29,487	31,307	....	31,307

autres articles importés en Canada, etc.—*Suite.*

Valeur, 1899.			Valeur, 1900.			Valeur, 1901.		
Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.
$	$	$	$	$	$	$	$	$
3,906,676	197,090	4,103,766	4,474,687	378,113	4,852,800	4,879,909	204,715	5,084,624
1,679,428	3,416,664	5,096,092	1,509,312	4,491,575	6,000,887	1,463,686	5,148,970	6,612,656
398,084	16,981	415,065	522,570	19,514	542,084	584,397	20,222	604,619
5,984,188	3,630,735	9,614,923	6,506,569	4,889,202	11,395,771	6,927,992	5,373,907	12,301,899
16,657	....	16,657	19,504	....	19,504	20,227	....	20,227
1,072	....	1,072	340	....	340	502	....	502
2,571	....	2,571	3,232	....	3,232	1,709	....	1,709
20,300	....	20,300	23,076	....	23,076	22,438	....	22,438
248,944	....	248,944	284,183	....	284,183	305,623	....	305,623
88,986	....	88,986	92,024	....	92,024	55,443	....	55,443
52,449	....	52,449	61,778	....	61,778	75,884	....	75,884
390,379	....	390,379	437,985	....	437,985	436,950	....	436,950
415,155	599,974	1,015,129	551,908	670,795	1,222,703	714,336	697,776	1,412,112
757,240	1,327,483	2,084,723	771,119	1,373,414	2,144,533	765,109	1,917,007	2,682,116
356,337	421,737	778,074	260,030	417,500	677,530	356,152	528,251	884,403
1,528,732	2,349,194	3,887,926	1,583,057	2,461,709	4,044,766	1,835,597	3,143,034	4,978,631
577,290	....	577,290	563,931	....	563,931	687,158	....	687,158
136,256	....	136,256	188,495	....	188,495	161,805	....	161,805
203,181	....	203,181	207,100	....	207,100	265,714	....	265,714
916,727	....	916,727	959,526	....	959,526	1,114,677	....	1,114,677
12,475	....	12,475	21,225	....	21,225	9,177	....	9,177
538,789	....	538,789	847,653	....	847,653	904,629	....	904,629
2,690	....	2,690	2,434	....	2,434	6,048	....	6,048
553,954	....	553,954	871,312	....	871,312	919,854	....	919,854
18,566	....	18,566	22,298	....	22,298	20,502	....	20,502
4,790	....	4,790	8,444	....	8,444	6,905	....	6,905
23,202	....	23,202	23,237	....	23,237	29,172	....	29,172
46,558	....	46,558	53,979	....	53,979	56,579	....	56,579
399	2,798	3,197	410	1,634	2,044	647	2,736	3,383
21,692	18,656	40,348	25,101	17,678	42,779	22,158	13,243	35,401
252	....	252	104	....	104	....	332	332
22,343	21,454	43,797	25,615	19,312	44,927	22,805	16,311	39,116
9,087	....	9,087	8,813	....	8,813	5,914	....	5,914
3,396	....	3,396	4,178	....	4,178	6,975	....	6,975
27,492	....	27,492	25,372	....	25,372	37,055	....	37,055
39,975	....	39,975	38,363	....	38,363	49,944	....	49,944

N° 17.—TABLEAU indiquant la valeur des principaux et

ARTICLES.	Pays.	Valeur, 1897.			Valeur, 1898.		
		Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.
		$	$	$	$	$	$
Articles de fantaisie—*Suite.*							
Millerets, bracelets, ganses, franges, glands, etc.	G.-B..	156,379	....	156,379	173,438	....	173,438
	E.-U.	85,280	....	85,280	95,535	....	95,535
	A.P..	79,879	....	79,879	105,616	....	105,616
Totaux	...	321,538	....	321,538	374,589	....	374,589
Fleurs artificielles	G.-B..	109,668	....	109,668	117.794	....	117,794
	E.-U.	51,795	....	51,795	66,373	....	66,373
	A.P..	26,584	....	26,584	39,245	....	39,245
Totaux.	....	188,047	....	188,047	223,412	....	223,412
Plumes d'autruche et de vautour, apprêtées et non apprêtées.	G.-B..	121,787	....	121,787	127,315	....	127,315
	E.-U.	23,848	....	23,848	48,246	....	48,246
	A.P..	30,742	....	30,742	47,025	....	47,025
Totaux.	......	176,377	....	176,377	222,586	....	222,586
Dentelles, collerettes de dentelle et articles semblables	G.-B..	447,380	....	447,380	544,113	....	544,113
	E.-U.	15,972	....	15,972	13,923	....	13,923
	A.P..	74,615	....	74,615	133,067	....	133,067
Totaux	.....	537.967	....	537,967	691,103	....	691,103
Autres articles	G.-B..	24,750	....	24,750	31,550	....	31,560
	E.-U.	84,774	....	84,774	91,138	....	91,138
	A.P..	117,766	....	117,766	116,934	....	116,934
Totaux	....	227,290	....	227,290	239,632	....	239,632
Récapitulation, art. de fant...	G.-B..	873,182	....	873,182	1,003,683	....	1,003,683
	E.-U.	262,809	....	262,809	319,822	....	319,822
	A.P..	344,715	....	344,715	459,124	....	459,124
Grands totaux ...	......	1,480,706	....	1,480,706	1,782,629	....	1,782,629
Engrais	G.-B..	1,375	3,232	4,607	740	23,988	24,728
	E.-U.	52,747	31,859	84,606	45,195	25,930	71,125
	A.P..	....	2,763	2,763	503	220	723
Totaux	.....	54,122	37,854	91,976	46,438	50,138	96,576
Poisson et ses produits, non spécifiés ailleurs...........	G.-B..	41,815	....	41,815	54,126	102	54,228
	E.-U.	286,220	102,519	388,739	276,491	86,920	363,411
	A.P..	41,165	264,398	305,563	39,066	334,465	373,531
Totaux.	....	369:200	366,917	736,117	369,683	421,487	791,170
Articles pour pêche—filets, seines, lignes, etc.	G.-B..	....	334,399	334,399	8,665	274,107	282,772
	E.-U.	....	204,168	204,168	3,613	206,528	210,141
	A.P..	....	2,059	2,059	....	3,003	3,003
Totaux.	......	....	540,626	540,626	12,278	483,638	495,916

autres articles importés en Canada, etc.—*Suite.*

Valeur, 1899.			Valeur, 1900.			Valeur, 1901.		
Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.
$	$	$	$	$	$	$	$	$
147,156	....	147,156	153,288	....	153,288	129,874	....	129,874
125,957	....	125,957	139,867	....	139,867	103,753	....	103,753
112,075	....	112,075	109,983	....	109,988	155,622	....	155,622
385,188	....	385,188	403,143	....	403,143	389,249	....	389,249
87,171	....	87,171	73,083	....	73,083	56,190	....	56,190
71,961	....	71,961	65,455	....	65,455	58,920	....	58,920
33,496	....	33,496	33,966	....	33,966	26,378	....	26,378
192,628	....	192,628	172,504	......	172,504	141,488	....	141,488
155,904	....	155,904	156,557	....	156,557	136,962	....	136,962
75,920	....	75,920	78,876	....	78,876	43,895	....	43,895
51,945	....	51,945	55,686	....	55,686	39,421	....	39,421
283,769	....	283,769	291,119	....	291,119	220,278	....	220,278
464,226	....	464,226	505,583	....	505,583	538,528	....	538,528
21,474	....	21,474	35,177	....	35,177	31,977	....	31,977
133,431	...	133,431	153,120	....	152,120	228,714	....	228,714
619,131	....	619,131	693,880	....	693,889	799,219	......	799,219
28,695	....	28,695	30,691	....	30,691	30,663	....	30,663
102,895	....	102,895	115,275	....	115,275	113,949	....	113,949
166,489	....	166,489	144,575	....	144,575	185,923	....	185,923
298,079	....	298,079	290,541	....	290,541	330,535	....	330,535
892,239	....	892,239	928,015	....	928,015	898,131	....	898,131
401,603	....	401,603	438,828	....	438,828	359,469	....	359,469
524,928	....	524,928	522,707	....	522,707	673,113	....	673,113
1,818,770	....	1,818,770	1,889,550	......	1,889,550	1,930,713	....	1,930,713
565	730	1,295	5,820	8,485	14,305	3,427	5,141	8,565
59,037	45,827	104,864	61,543	56,756	118,299	70,781	101,391	172,172
......	234	234	....	769	769	....	300	300
59,602	46,791	106,393	67,363	66,010	123,373	74,208	106,832	181,040
74,564	137	74,701	55,618	....	55,618	63,267	....	63,267
369,207	1,313	370,520	483,412	1,133	484,545	407,999	517	408,516
52,415	385,895	438,310	43,620	485,131	528,751	53,021	359,053	412,074
496,186	387,345	883,531	582,650	486,264	1,068,914	524,287	359,570	883,857
9,089	298,252	307,341	10,730	305,719	316,449	14,829	298,054	312,883
5,263	233,730	238,993	6,914	298,310	305,224	12,197	321,205	333,402
....	4,046	4,046	....	5,845	5,855	16	7,657	7,673
14,352	536,028	550,380	17,644	609,884	627,528	27,042	626,916	653,958

N° 17.—TABLEAU indiquant la valeur des principaux et

ARTICLES.	Pays.	Valeur, 1897.			Valeur, 1898.		
		Im-posables.	En franchise.	Total.	Im-posables.	En franchise.	Total.
		$	$	$	$	$	$
Lin, chanvre, jute et leurs produits	G.-B.	1,158,809	831,632	1,990,441	1,280,829	916,003	2,196,832
	E.-U.	55,149	212,819	267,968	55,321	254,434	309,755
	A. P.	49,750	5,382	55,132	76,186	23,002	99,188
Totaux	..	1,263,708	1,049,833	2,313,541	1,412,336	1,193,439	2,605,755
Fruits—							
Fruits, secs, y compris noix	G.-B.	46,878	....	46,878	65,036	....	65,036
	E.-U.	307,420	....	307,420	497,472	....	497,472
	A. P.	479,342	....	479,342	657,274	....	657,274
Totaux	......	833,640	....	833,640	1,219,782	....	1,219,782
Fruits, verts et mûrs	G.-B.	135,873	5	135,878	94,311	24	94,335
	E.-U.	583,080	465,006	1,048,086	762,027	506,372	1,268,399
	A. P.	171,882	11,092	182,974	177,204	4,847	182,051
Totaux	....	890,835	476,103	1,366,938	1,033,542	511,243	1,544,785
Fruits, autres, y compris fruits confits	G.-B.	31,549	726	32,275	35,433	336	35,769
	E.-U.	30,685	1,425	32,110	36,495	....	36,495
	A. P.	6,077	1,409	7,486	8,827	782	9,609
Totaux	......	68,311	3,560	71,871	80,755	1,118	81,873
Récapitulation, fruits	G.-B.	214,300	731	215,031	194,780	360	195,140
	E.-U.	921,185	466,431	1,387,616	1,295,994	506,372	1,802,366
	A. P.	657,301	12,501	669,802	843,305	5,629	848,934
Grands totaux	......	1,792,786	479,663	2,272,449	2,334,079	512,361	2,846,440
Fourrures	G.-B.	185,724	112,706	398,430	185,038	123.324	308,362
	E.-U.	38,516	266,774	305,290	56,951	246,173	303,124
	A. P.	172,258	125,593	297,851	199,386	80,517	279,903
Totaux	......	396,498	505,073	901,571	441,375	450,014	891,389
Verre et verrerie	G.-B.	187,888	....	187,088	228,643	....	228,643
	E.-U.	433,729	....	433,729	363,523	....	363,523
	A. P.	518,147	....	518,147	432,540	....	432,540
Totaux	...	1,139,764	....	1,139,764	1,024,706	....	1,024,706
Colle forte et mucilage	G.-B.	5,844	....	5,844	14,122	....	14,122
	E.-U.	53,081	96	53,177	78,468	485	78,953
	A. P.	39,102	....	39,102	44,065	....	44,065
Totaux	....	98,027	96	98,123	136,655	485	137,140
Gants et mitaines de tous genr.	G.-B.	228,427	....	228,427	193,395	....	197,395
	E.-U.	21,398	....	21,398	27,399	....	27,399
	A. P.	266,553	....	266,553	343,287	....	343,287
Totaux	......	516,378	....	516,378	564,081	....	564,081

autres articles importés en Canada, etc.—*Suite.*

Valeur, 1899.			Valeur, 1900.			Valeur, 1901.		
Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.
$	$	$	$	$	$	$	$	$
1,610,210	1,081,210	2,691,420	1,660,274	1,269,254	2,929,528	1,747,294	1,101,085	2,848,379
69,395	450,330	519,725	63,348	478,240	541,588	74,864	376,296	451,160
74,959	2,848	77,807	107,269	15,688	122,957	90,912	28,067	118,979
1,754,564	1,534,388	3,288,952	1,830,891	1,763,182	3,594,073	1,913,070	1,505,448	3,418,518
52,171	....	52,171	57,629	....	57,629	56,057	....	56,057
471,840	....	471,840	692,171	....	692,171	727,861	....	727,861
727,305	....	727,305	807,540	....	807,540	929,004	....	929,004
1,241,316	....	1,241,316	1,557,340	....	1,557,340	1,712,922	....	1,712,922
117,147	....	117,147	157,291	....	157,291	155,563	31	155,594
817,003	557,499	1,374,502	927.381	578,017	1,505,398	961,759	666,749	1,628,506
234,331	9,208	243,539	90,261	3,463	93,724	204,039	2,517	206,556
1,168,481	566,707	1 735,188	1,174,933	581,480	1,756,413	1,321,361	669,295	1,990,656
49,754	....	49,754	64,933	134	65,067	78,502	....	78,502
57,237	....	57,237	91,259	....	91,259	77,359	248	77,607
8,925	187	9,112	10,077	....	10,077	13,802	....	13,802
115,916	187	116,103	166,269	134	166,403	169,663	248	169,911
219,072	....	219,072	279,853	134	279,987	290,122	31	290,153
1,346,080	557,499	1,903,579	1,710,811	578,017	2,288,828	1,766,979	666,995	2,433,974
960,561	9,395	969,956	907,878	3,463	911,341	1,146,845	2,517	1,149,362
2,525,713	566,894	3,092,607	2,898,542	581,614	3,480,156	3,203,946	669,543	3,873,489
275,130	250,457	525,587	260,739	215,258	475,997	378,431	283,206	661,537
99,357	332,575	431,932	109,787	745,779	855,506	148,691	809,129	957,820
311,284	294,217	605,501	388,699	386,370	775,069	438,369	327,455	765,824
685,771	877,249	1,563,020	759,225	1,347,407	2,106,632	965,391	1,419,790	2,385,181
289,049	....	289,049	367,115	....	367,115	352,204	....	352,204
484,210	....	484,210	535,735	....	535,735	538,692	....	538,692
569,799	....	569,799	755,844	....	755,844	684,723	....	684,723
1,343,058	....	1,343,058	1,658,694	....	1,658,694	1,575,619	....	1,575,619
17,682	....	17,682	25,215	....	25,215	28,045	....	28,045
101,160	1,797	101,160	96,322	649	96,971	91,960	1,183	93,143
59,319	....	59,319	49,888	....	49,888	76,476	....	76,476
178,161	1.797	178,161	171,425	649	172,074	196,481	1,183	197,664
220,458	....	220,458	208,118	....	208,118	215,122	....	215,122
37,097	....	37,097	51,580	....	51,580	37,926	....	37,926
466,185	....	466,185	443,311	....	443,311	449,530	....	449,530
723,740	....	723,740	703,009	....	703,009	702,578	....	702,578

Nº 17.—TABLEAU indiquant la valeur des principaux et

ARTICLES.	Pays.	Valeur, 1897.			Valeur, 1898.		
		Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.
		$	$	$	$	$	$
Herbes, fibres et leurs produits	G.-B..	1,168	1,687	2,855	725	30,103	30,828
	E.-U.	8,982	46,936	55,918	9,958	98,478	108,436
	A. P..	1,271	461	1,732	3,325	530	3,855
Totaux	......	11,421	49,084	60,505	14,008	129,111	143,119
Graisse, toutes espèces	G.-B..	1,069	2,493	3,562	567	1,733	2,300
	E.-U.	16,227	175,641	191,868	22,476	152,055	174,531
	A. P..	....	554	554	....	7,423	7,423
Totaux	.....	17,296	178,688	195,984	23,043	161,211	184,254
Poudre à canon et autres explosifs	G.-B..	19,444	....	19,444	21,977	....	21,977
	E.-U.	111,471	....	111,471	118,051	....	118,051
	A. P..	647	....	647	1,703	....	1,703
Totaux	......	131,562	....	131,562	141,731	....	141,731
Gutta-percha, caoutchouc et leurs produits	G.-B..	90,274	16,531	10,805	127,034	4,854	131,888
	E.-U.	207,273	1,163,084	1,370,357	255,435	1,718,886	1,974,321
	A. P..	20,428	2,875	23,303	20,762	8,929	29,691
Totaux	......	317,975	1,182,490	1,500,465	403,231	1,732,669	2,135,900
Crin et ses produits	G.-B..	4,890	6,848	11,738	8,473	16,745	25,215
	E.-U.	11,797	39,634	51,431	18,338	26,366	44,704
	A. P..	1,895	1,622	3,517	2,604	1,294	3,898
Totaux	......	18,582	48,104	66,686	29,415	44,405	73,820
Chapeaux, casquet. et bonnets	G.-B..	694,342	28,862	723,204	730,706	58,766	789,472
	E.-U.	479,438	98,602	578,040	651,281	86,741	738,022
	A. P..	17,624	9,966	27,590	20,534	11,836	32,370
Totaux	.....	1,191,404	137,430	1,328,834	1,402,521	157,343	1,559,864
Foin	E.-U.	44,868	....	44,868	66,422	....	66,422
Peaux, retailles de peaux, sabots et cornes	G.-B..	....	148,202	148,202	....	508.805	508,805
	E.-U.	....	2,134,430	2,134,430	....	2,242,987	2,242,987
	A. P..	....	144,398	144,398	....	849,590	849,590
Totaux	......	....	2,427,030	2,427,030	....	3,601,382	3,601,382
Houblon	G.-B..	13,871	....	13,871	25,657	....	25,657
	E.-U.	46,222	....	46,222	46,136	....	46,136
	A. P..	23,931	....	23,931	28,185	....	28,185
Totaux	......	84,024	....	84,024	99,978	....	99,978

autres articles importés en Canada, etc.—*Suite.*

Valeur, 1899.			Valeur, 1900.			Valeur, 1901.		
Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.
$	$	$	$	$	$	$	$	$
393	1,184	1,577	297	4,173	4,470	1,554	6,517	8,071
12,657	76,917	89,574	20,596	74,257	94,853	36,173	77,604	113,777
5,356	444	5,800	7,670	1,562	9,232	11,410	864	12,274
18,406	78,545	96,951	28,563	79,992	108,555	49,137	84,985	134,122
531	2,899	3,430	176	2,453	2,629	467	6,043	6,510
18,228	172,894	191,122	24,161	269,209	293,370	28,917	338,949	367,866
....	5,490	5,490	....	3,333	3,333	588	9,109	9,697
18,759	181,283	200,042	24,337	274,995	299,332	29,972	354,101	384,073
40,465	....	40,465	48,459	....	48,459	82,169	....	82,169
170,752	....	170,752	195,361	....	195,361	186,970	....	186,970
1,751	....	1,751	4,509	....	4,509	9,401	....	9,401
212,968	....	212,968	248,329	....	248,329	278,540	....	278,540
120,681	9,614	130,295	116,840	41,198	158,038	155,445	254	155,699
355,951	1,823,261	2,179,212	399,738	2,251,375	2,651,113	432,649	1,969,474	2,402,123
15,497	18,080	33,577	19,493	21,700	41,193	21,797	17,185	38,982
492,129	1,850,955	2,343,084	536,071	2,314,273	2,850,344	609,891	1,986,913	2,596,804
8,915	17,990	26,905	8,209	18,405	26,614	6,324	2,824	9,148
14,393	35,822	50,216	15,880	39,415	55,295	13,584	28,585	42,169
2,121	1,758	3,879	1,613	2,356	3,969	1,379	1,998	3,377
25,429	55,571	81,000	25,702	60,176	85,878	21,287	33,407	54,694
794,338	46,271	840,609	878,891	69,982	948,873	893,501	63,735	957,236
702,687	99,449	802,136	736,106	108,442	844,548	738,708	168,803	907,511
17,384	20,631	38,015	22,425	23,241	45,666	29,554	33,082	62,636
1,514,409	166,351	1,680,760	1,637,422	201,665	1,839,087	1,661,763	265,620	1,927,383
57,988	....	57,988	88,212	....	88,212	116,228	....	116,228
....	880,327	880,327	....	1,008,698	1,008,698	....	680,730	680,730
....	1,947,188	1,947,188	....	2,128,488	2,128,488	....	2,435,411	2,435,411
....	1,050,476	1,050,476	....	1,082,213	1,082,213	....	1,004,302	1,004,302
....	3,877,991	3,877,991	....	4,219,399	4,219,399	....	4,120,443	4,120,443
21,843	....	21,843	17,702	....	17,702	19,403	....	19,403
101,133	....	101,133	113,924	....	113,924	110,440	....	110,440
11,280	....	11,280	12,019	....	12,019	16,327	....	16,327
134,256	....	134,256	143,645	....	143,645	146,170	....	146,170

N° 17.—TABLEAU indiquant la valeur des principaux et

Articles.	Pays.	Valeur, 1897. Im-posables.	En franchise.	Total.	Valeur, 1898. Im-posables.	En franchise.	Total.
		$	$	$	$	$	$
Encre à écrire et à imprimer.	G.-B..	18,727	....	18,727	12,923	....	12,923
	E.-U	63,259	....	63,259	72,822	....	72,822
	A. P..	3,538	....	3,538	3,115	....	3,115
Totaux........	.....	85,524	....	85,524	88,860	....	88,860
Ivoire et ses produits........	G.-B..	167	16,659	16,826	....	19,011	19,011
	E.-U.	59	1,142	1,201	52	5,895	5,947
	A. P..	81	8,584	8,665	4	9,009	9,013
Totaux	......	307	26,385	26,692	56	33,915	33,971
Bijoux d'or et d'argent et d'autres métaux et leurs imitations	G.-B..	35,661	....	35,661	34,477	....	34,477
	E.-U.	228,450	....	228,450	279,314	....	279,314
	A. P..	27,735	....	27,735	27,658	....	27,658
Totaux.......... ...	.....	291,846	....	291,846	341,449	....	341,449
Vieux cordage et étoupe.....	G.-B..	....	14,203	14,203	....	23,799	23,799
	E.-U.	....	14,149	14,149	....	21,432	21,432
	A. P..	....	1,918	1,918	....	1,822	1,822
Totaux.......... ...	......	....	30,270	30,270	....	47,053	47,053
Cuir et ses produits :— Chaussures	G.-B..	12,553	....	12,553	15,902	....	15,902
	E.-U.	271,957	....	271,957	354,268	....	354,268
	A. P..	35,366	....	35,366	4,709	....	4,709
Totaux.............	....	319,876	....	319,876	374,879	....	374,879
Peaux de veau, de chevreau, d'agneau et de mouton, apprêtées et non apprêtées.	G.-B..	12,244	....	12,244	17,939	....	17,939
	E.-U.	336,752	....	336,752	341,378	....	341,378
	A. P..	19,517	....	19,517	26,330	....	26,330
Totaux.......... . .	....	368,513	....	368,513	385,647	....	385,647
Courroies, toutes espèces	G.-B..	39,800	....	39,800	57,175	....	57,175
	E.-U.	32,575	....	32,575	40,637	....	40,637
	A. P..	....	....	....	....	....	....
Totaux...	......	72,375	....	72,375	97,812	....	97,812
Cuir à semelles..	G.-B..	1,923	....	1,923	4,969	....	4,969
	E.-U.	117,145	....	117,145	222,642	....	222,642
	A. P..	....	....	....	....	....	....
Totaux.	....	119,068	..... .	119,068	227,611	....	227,611
Autres articles en cuir.....	G.-B..	34,726	....	34,726	50,509	....	50,509
	E.-U.	435,301	....	435,301	488,471	....	488,471
	A. P..	27,686	....	27,686	33,348	....	33,348
Totaux...........	.....	497,713	....	497,713	572,328	....	572,328

autres articles importés en Canada, etc.—*Suite.*

Valeur, 1899.			Valeur, 1900.			Valeur, 1901.		
Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.
$	$	$	$	$	$	$	$	$
21,265	....	21,265	19,195	....	19,195	21,660	....	21,660
79,769	....	79,769	87,862	....	87,862	106,517	....	106,517
3,489	....	3,489	2,096	....	2,096	4,552	....	4,552
104,523	....	104,523	109,153	....	109,153	132,729	....	132,729
36	16,359	16,395	27	21,735	21,762	10	27,368	27,378
49	15,910	15,959	39	22,497	22,536	301	28,402	28,703
66	5,025	5,091	113	2,719	2,832	96	2,340	2,436
151	37,294	37,445	179	46,951	47,130	407	58,110	58,517
39,338	....	39,338	47,699	....	47,699	67,814	....	67,814
393,427	....	393,427	464,249	....	464,249	422,146	....	422,146
38,756	....	38,756	66,837	....	66,837	50,260	....	50,260
471,521	....	471,521	578,785	....	578,785	540,220	....	540,220
....	20,364	20,364	....	32,670	32,670	....	20,621	20,621
....	16,951	16,951	....	21,372	21,372	....	29,629	29,629
....	1,273	1,273	....	990	990	....	2,524	2,524
....	38,588	38,588	....	55,032	55,032	....	52,774	52,774
20,237	....	20,237	9,628	....	9,628	19,774	....	19,774
430,161	....	430,161	529,281	....	529,281	618,479	....	618,479
3,233	....	3,233	3,271	....	3,271	4,107	....	4,107
453,631	....	453,631	542,180	....	542,180	642,360	....	642,360
36,281	....	36,281	21,331	....	21,331	34,160	....	34,160
254,658	....	254,658	233,629	....	233,629	166,817	....	166,817
24,399	....	24,399	19,547	....	19,547	13,822	....	13,822
315,238	....	315,338	274,507	....	274,507	214,799	....	214,799
58,520	....	58,520	96,383	....	96,383	65,049	....	65,049
28,516	....	28,516	39,990	....	39,990	27,855	....	27,855
97	....	97	18	....	18	806	....	806
87,133	....	87,133	136,391	....	136,391	93,710	....	93,710
16,613	....	16,613	34,034	....	34,034	9,652	....	9,652
132,223	....	132,223	139,780	....	139,780	67,010	....	67,010
106	....	106	12	....	12	....	....	....
148,942	....	148,942	173,826	....	173,826	76,662	....	76,662
69,143	....	69,143	61,188	....	61,188	79,153	....	79,153
585,591	....	585,591	667,410	....	667,410	570,728	....	570,728
35,333	....	35,333	23,831	....	23,831	50,637	....	50,637
690,067	....	690,067	752,429	....	752,429	700,518	....	700,518

N° 17.—TABLEAU indiquant la valeur des principaux et

ARTICLES.	Pays.	Valeur, 1897.			Valeur, 1898.		
		Im-posables.	En franchise.	Total.	Im-posables.	En franchise.	Total.
		$	$	$	$	$	$
Récapitulation — cuir et ses produits.	G.-B..	101,246	....	101,246	146,494	....	146,494
	E.-U.	1,193,730	....	1,193,730	1,447,396	....	1,447,396
	A. P..	82,569	....	82,569	64,387	....	64,387
Grands totaux	....	1,377,545	....	1,377,545	1,658,277	....	1,658,277
Garnitures de cordes mécaniques..	G.-B..	23,110	....	23,110	15,213	....	15,213
	E.-U.	4,724	....	4,724	2,577	....	2,577
	A. P..	1,083	....	1,083	3,154	....	3,154
Totaux........	.....	28,917	....	28,917	20,944	....	20,944
Marbre et ses produits.......	G.-B..	13,394	10	13,404	12,005	....	12,005
	E.-U.	55,667	1,832	57,499	70,872	....	70,872
	A. P..	6,247	....	6,247	13,017	....	13,017
Totaux............	......	75,308	1,842	77,150	95,894	....	95,894
Métaux et minéraux et leurs produits—							
Bronze et ses produits.....	G.-B..	35,125	21,030	56,155	35,550	27,005	62,555
	E.-U.	267,492	173,337	440,829	291,184	240,177	531,361
	A. P..	23,175	5,327	28,502	19,953	8,790	28,743
Totaux.......... ..	.....	325,792	199,694	525,486	346,687	275,972	622,659
Cuivre et ses produits......	G.-B..	5,473	60,313	65,786	5,518	45,267	50,785
	E.-U.	53,426	149,480	202,906	83,131	733,552	816,683
	A. P..	1,308	262	1,570	641	251	892
Totaux.............	.....	60,207	210,055	270,262	89,290	779,070	868,360
Or et argent et leurs produits	G.-B..	50,365	....	50,365	44,517	....	44,517
	E.-U.	202,558	....	202,558	206,194	....	206,194
	A. P..	43,220	....	43,220	46,531	....	46,531
Totaux............	.. ..	296,143	....	296,143	297,242	....	292,242
Instruments aratoires en fer..	G.-B..	6,106	....	6,156	9,151	....	9,151
	E.-U.	598,902	....	598,902	1,062,279	....	1,062,279
	A. P..	13	....	13	84	....	84
Totaux.....	.....	605,021	....	605,021	1,071,514	....	1,071,514
Machines et machineries, y compris locomotives.	G.-B..	193,750	9,226	202,976	181,338	22,063	203,401
	E.-U.	1,620,770	114,239	1,735,009	2,682,871	196,741	2,879,612
	A. P..	36,850	5,315	42,165	9,770	3,337	13,107
Totaux.............	......	1,851,370	128,780	1,980,150	2,873,979	222,141	3,096,120
Autres articles en fer et acier.	G.-B..	1,649,081	818,734	2,467,815	1,734,274	306,589	2,040,863
	E.-U.	4,360,357	992,278	5,352,635	6,908,223	3,345,594	10,253,727
	A. P..	315,634	27,628	343,262	313,484	40,147	353,631
Totaux	.. ..	6,325,072	1,838,640	8,163,712	8,955,981	3,692,240	12,648,221

autres articles importés en Canada, etc.—*Suite.*

Valeur, 1899.			Valeur, 1900.			Valeur, 1901.		
Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.
$	$	$	$	$	$	$	$	$
200,794	...	200,794	222,564	...	222,564	207,788	...	207,788
1,431,149	...	1,431,149	1,610,090	...	1,610,090	1,450,889	...	1,450,889
63,168	...	63,168	46,679	...	46,679	69,372	...	69,372
1,695,111	...	1,695,111	1,879,333	...	1,879,333	1,728,049	...	1,728,049
36,933	...	36,933	23,239	...	23,239	24,416	...	24,416
3,463	...	3,463	5,505	...	5,505	7,404	...	7,404
485	...	485	425	...	425	3,105	...	3,105
40,881	...	40,881	29,169	...	29,169	34,925	...	34,925
3,212	...	3,312	3,869	...	3,869	4,750	...	4,750
86,026	...	86,026	79,471	...	79,471	77,881	...	77,881
12,541	...	12,541	10,677	...	10,677	13,528	...	13,528
101,879	...	101,879	94,017	...	94,017	96,159	...	96,159
44,122	57,016	101,138	47,099	72,845	119,944	47,231	69,801	117,032
364,815	331,672	696,487	404,353	378,703	783,056	386,215	381,378	770,593
18,319	10,242	28,561	19,430	13,465	32,895	27,234	5,401	32,635
427,256	398,930	826,186	470,882	465,013	935,895	463,680	456,580	920,260
4,017	67,210	71,227	5,482	74,891	80,373	4,590	35,548	40,138
78,336	644,210	722,546	221,513	959,241	1,180,754	148,914	909,985	1,058,899
1,484	3,129	4,613	2,566	7,966	10,532	3,861	509	4,370
83,837	714,549	798,386	229,561	1,042,098	1,271,659	157,365	946,042	1,103,407
51,623	...	51,623	54,854	...	54,854	63,012	...	63,012
233,026	...	233,026	234,661	...	234,661	236,350	...	236,350
57,671	...	57,671	49,630	...	49,630	60,284	...	60,284
342,320	...	342,320	339,145	...	339,145	359,646	...	359,646
16,451	...	16,451	24,789	...	24,789	22,025	...	22,025
1,696,357	...	1,696,357	1,905,846	...	1,905,846	1,903,470	...	1,903,470
...	...	...	851	...	854	2,319	...	2,319
1,712,808	...	1,712,808	1,931,489	...	1,931,489	1,927,814	...	1,927,814
453,728	16,308	470,036	676,203	43,720	719,923	545,809	33,202	579,011
2,944,914	306,396	3,251,310	4,112,847	708,608	4,821,455	4,374,801	1,542,351	5,907,152
15,307	11	15,318	31,854	217	32,071	39,083	5,380	44,463
3,413,949	322,715	3,736,664	4,820,904	752,545	5,573,449	4,950,693	1,570,933	6,530,626
1,865,642	369,285	2,234,927	3,603,877	1,382,922	5,986,799	2,049,290	752,921	2,802,211
8,531,904	3,528,898	12,060,802	11,644,632	4,831,999	16,476,631	9,776,596	5,524,028	15,300,624
354,401	59,378	413,779	473,867	116,181	590,048	379,699	239,391	619,090
10,751,947	3 957,561	14,709,508	15,722,376	6,331,102	22,053.478	12,205,585	6,516,340	18,721,925

N° 17.—TABLEAU indiquant la valeur des principaux et

ARTICLES.	Pays.	Valeur, 1897.			Valeur, 1898.		
		Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.
		$	$	$	$	$	$
Métaux, minéraux, etc.—*Suite*							
Plomb et ses produits	G.-B..	76,584	19,635	96,219	134,964	33,379	168,343
	E.-U.	142,839	217	143,056	184,826	704	185,530
	A. P..	13,702	2,375	16,077	15,488	2,638	18,126
Totaux	......	233,125	22,227	255,352	335,278	36,721	371,999
Ferblanc et ses produits ...	G.-B..	6,193	881,438	887,631	8,585	1,237,349	1,245,934
	E.-U.	66,951	256,358	323,309	69,139	191,630	260,769
	A. P..	4,042	59,126	63,168	3,214	40,934	44,148
Totaux	......	77,186	1,196,922	1,274,108	80,938	1,469,913	1,550,851
Zinc et ses produits	G.-B..	887	31,592	32,479	147	48,900	49,047
	E.-U.	4,071	26,729	30,800	5,845	26,891	32,736
	A. P..	187	33,256	33,443	971	54,095	55,066
Totaux	....	5,145	91,577	96,722	6,963	129,886	136,849
Métaux et minéraux divers et leurs produits	G.-B..	78,966	106,968	185,934	76,523	87,892	164,415
	E.-U.	270,730	754,873	1,025,603	512,829	269,654	782,483
	A. P..	24,187	71,684	95,871	36,200	29,751	65,951
Totaux	......	373,883	933,525	1,307,408	625,552	387,297	1,012,849
Récapitulation—métaux, minéraux et leurs produits.	G.-B..	2,102,530	1,948,936	4,051,466	2,230,567	1,808,444	4,039,011
	E.-U.	7,588,096	2,467,511	10,055,607	12,006,521	5,004,853	17,011,374
	A. P..	462,318	204,973	667,291	446,366	179,943	626,279
Grands totaux	.....	10,152,944	4,621,420	14,774,364	14,683,424	6,993,240	21,676,664
Instruments de musique	G.-B..	6,889	....	6,889	7,071	....	7,071
	E.-U.	181,313	....	181,313	235,816	....	235,816
	A. P..	73,092	....	73,092	60,442	....	60,442
Totaux	......	261,294	....	261,294	303,329	....	303,329
Huiles :—							
Huiles minérales	G.-B..	1,744	336	2,080	1,501	721	2,222
	E. U.	613,188	61	613,249	621,863	64	621,927
	A. P..	....	....	....	....	....	....
Totaux	.....	614,932	397	615,329	623,364	785	624,149
Huiles de poisson	G.-B..	162	....	162	1,274	....	1,274
	E.-U.	10,271	....	10,271	7,647	....	7,647
	A. P..	6,240	97,268	103,508	9,233	55,954	65,187
Totaux	......	16,673	97,268	113,941	18,154	55,954	74,108
Huiles végétales et anim...	G.-B..	303,121	12,809	315,930	222,604	13,151	235,755
	E.-U.	345,612	51,316	396,928	397,280	54,429	451,709
	A. P..	43,322	5,824	49,146	54,921	1,553	56,474
Totaux	......	692,055	69,949	762,044	674,805	69,133	743,938

DOC. DE LA SESSION No 29a

autres articles importés en Canada, etc.—*Suite.*

Valeur, 1899.			Valeur, 1900.			Valeur, 1901.		
Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.
$	$	$	$	$	$	$	$	$
217,848	54,599	272,447	184,708	54,578	239,286	110,815	49,836	160,651
136,299	321	136,620	115,237	574	115,811	113,013	1,124	114,137
14,303	4,354	18,657	22,501	3,908	26,409	16,983	1,889	18,872
368,450	59,274	427,724	322,446	59,060	381,506	240,811	52,849	293,660
10,400	994,197	1,004,597	8,750	1,804,208	1,812,958	9,190	1,538,920	1,548,110
79,981	247,711	327,692	88,775	387,424	476,199	108,607	493,388	601,995
5,120	35,404	40,524	4,217	125,081	129,298	4,405	184,599	189,004
95,501	1,277 312	1,372,813	101,742	2,316,713	2,418,455	122,202	2,216,907	2,339,109
896	47,931	48,827	800	45,744	46,544	133	32,391	32,524
8,101	33,424	41,525	8,032	57,189	65,221	5,904	69,684	75,588
627	60,846	61,473	773	84,520	85,293	845	59,665	60,510
9,624	142,201	151,825	9,605	187,453	197,058	6,882	161,740	168,622
83,460	78,847	162,307	98,908	91,460	190,368	113,058	72,851	185,969
629,781	223,838	853,619	707,527	440,707	1,148,234	711,632	476,229	1,187,861
49,992	48,276	98,268	57,175	58,121	115,296	63,658	298,556	362,214
763,233	350,961	1,114,194	863,610	590,288	1,453,898	888,348	847,636	1,735,984
2,748,187	1,685,393	4,433,580	4,705,470	3,570,368	8,275,838	2,965,153	2,585,470	5,550,623
14,703,514	5,316,470	20,019,984	19,443,423	7,764,445	27,207,868	17,768,502	9,388,167	27,156,669
517,224	221,640	738,864	662,867	409,459	1,072,326	598,371	795,390	1,393,761
17,968,925	7,223,503	25,192,428	24,811,760	11,744,272	36,556,032	21,332,026	12,769,027	34,101,053
11,201	....	11,201	7,284	....	7,284	9,676	....	9,676
261,761	....	261,761	300,688	....	300,688	308,197	....	308,197
92,334	....	92,334	82,435	....	82,435	94,775	....	94,775
365,296	....	365,296	390,407	....	390,407	412,648	....	412,648
1,351	242	1,593	527	1,081	1,608	2,662	337	2,999
681,092	726	681,818	739,039	588	739,627	844,448	1,151	845,599
4	....	4	....	....	....	....	....	....
682,447	968	683,415	739,566	1,669	741,235	847,110	1,488	848,598
1,284	....	1,284	1,255	....	1,255	762	....	762
6,972	16	6,988	8,748	....	8,748	9,959	....	9,959
6,368	37,099	43,467	11,871	38,361	50,232	9,391	37,973	47,364
14,624	37,115	51,739	21,874	36,361	60,235	20,112	37,973	58,085
386,430	9,64	396,078	518,465	8,194	526,659	479,416	53,657	533,073
371,350	54,419	425,769	439,261	82,011	521,272	571,748	99,984	671,732
53,845	1,250	55,095	43,955	2,149	46,104	47,402	281	47,683
811,625	65,317	876,942	1,001,681	92,354	1,094,035	1,098,566	153,922	1,252,488

N° 17.—TABLEAU indiquant la valeur des principaux et

ARTICLES.	Pays.	Valeur, 1897.			Valeur, 1898.		
		Im-posables.	En franchise.	Total.	Im-posables.	En franchise.	Total.
		$	$	$	$	$	$
Huiles—*Suite.* *Récapitulation, huiles*......	G.-B..	305,027	13,145	318,172	225,379	13,872	239,251
	E.-U.	969.071	51,377	1,020,448	1,026,790	54,493	1,081,283
	A. P..	49,562	103,092	152,654	64,154	57,507	121,661
Grands totaux...	......	1,323,660	167,614	1,491,274	1,316,323	125,872	1,442,195
Toile cirée.................	G.-B..	127,179	....	127,179	168,326	......	168,326
	E.-U.	27,815	......	27,815	48,412	....	48,412
	A. P..	1,019	....	1,019	4,688	....	4,688
Totaux.........	......	156,013	....	156,013	221,426	....	221,426
Instr. d'optique, de physique et de mathématique.	G.-B..	14,571	3,530	18,101	16,880	5,636	22,516
	E.-U	101,758	10,823	112,581	143,948	13,364	157,312
	A. P..	19,354	4,573	23,927	28,613	4,993	33,606
Totaux........	......	135,683	18,926	154,609	189,441	23,993	213,434
Paquets, y compris colis postaux.	G.-B..	204,028	503	204,531	218,076	998	219,074
	E.-U.	774,1 3	7,186	781,339	925,965	8,867	934,832
	A. P..	209,736	367	210,103	206,356	494	206,850
Totaux....	.....	1,187,917	8,056	1,[illegible]95,973	1,350,397	10,359	1,360,756
Peintures à l'huile et aquarelles.	G.-B..	7,090	113,546	120,636	27,219	104,474	131,693
	E. U	43,441	179,490	222,931	91,258	34,788	126, 46
	A. P.	5,825	16,359	22,184	22,799	3 ,567	57,366
Totaux..	......	56,356	309,395	365,751	141,276	173,829	315,105
Peintures et couleurs.......	G.-B..	210,234	38,321	248,555	202,793	50,358	253,151
	E.-U.	184,659	45,703	230,362	243,805	39,338	283,143
	A. P..	124,55.	10,966	135,518	212,595	9,781	222,376
Totaux.........	....	519,445	94,990	614,435	659,193	99,477	758,670
Papier et ses produits.......	G. B..	229,368	95	229,463	230,345	....	230,345
	E.-U	686,172	664	686,836	822,983	500	823,483
	A. P..	86,318	324	86,642	82,576	2-	82,604
Totaux.........	.	1,001,858	1,083	1,002,941	1,135,904	528	1,136,432
Cons. au vin.,sauc.,câpres,etc.	G -B..	87,098	....	87,098	95,482	...	95,482
	E. U.	33,387	....	33,387	52,198	....	52,198
	A. P..	4,949	....	4,949	5,798	......	5,798
Totaux...	.....	125,434	....	125,434	153,478	....	153,478
Plantes et arbres..........	G.-B..	1,394	4,378	5,772	1,615	3,516	5,131
	E.-U.	57,900	21,436	79,336	20,149	21,514	41,663
	A. P..	1,028	17,847	18,875	3,477	19,308	22,7-5
Totaux	.....	60,322	43,661	103,983	25,241	44,338	69,579

autres articles importés en Canada, etc.—*Suite.*

Valeur, 1899.			Valeur, 1900.			Valeur, 1901.		
Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.
$	$	$	$	$	$	$	$	$
389,065	9,890	398,955	520,247	9,275	529,522	482,840	53,994	536,834
1,059,414	55,161	1,114,575	1,187,048	82,599	1,269,647	1,426,155	101,135	1,527,290
60,217	38,349	98,566	55,826	40,510	96,336	56,793	38,254	95,047
1,508,696	103,400	1,612,096	1,763,121	132,384	1,895,505	1,965,788	193,383	2,159,171
230,492	....	230,492	289,451	....	289,451	341,712	....	341,712
65,647	....	65,647	69,880	....	69,880	77,291	....	77,291
1,234	....	1,234	1,583	....	1,583	1,827	....	1,827
297,373	....	297,373	360,914	....	360,914	420,830	....	420,830
15,733	2,987	18 720	16,346	7,201	23,547	15,712	4,099	19 811
166,566	24,479	191,045	196,388	17,493	213,881	174,053	21,438	195,491
31,842	8,201	40,043	22,756	7,849	30,605	25,227	9,218	34,445
214,141	35,667	249,808	235,490	32,543	268,033	214,992	34,755	249,747
265,286	676	265,962	304,851	946	305,797	335,794	155	335,949
1,191,977	12,169	1,204,146	1,386,153	17,053	1,403,206	1,734,428	23,707	1,758,135
243,311	176	243,487	273,934	140	274,074	248,726	162	284,888
1,700,574	13,021	1,713,595	1,964,938	18,139	1,983,077	2,354,948	24,024	2,378,972
30,629	361,896	392,525	41,263	235,978	277,241	50,115	172,341	222,456
118,033	155,977	274,010	138,295	101,200	239.495	148,743	232,995	381,738
18,599	55,120	73,719	19,852	102,339	122,191	32,844	17,247	50,091
167,261	572,993	740,254	199,410	439,517	698,927	231,702	422,583	654,285
255,967	62,597	318,564	311,743	59,073	370,816	224,202	92,793	316,995
190,674	42,724	233,398	275,586	41,765	317,351	387,112	52,773	439,885
329,962	6,198	336,160	330,533	8.421	338,954	157,529	12,106	169,635
776,603	111,519	888,122	917,862	109,259	1,027,121	768,843	157,672	926,515
248.745	....	248,745	259,762	....	259.762	382,018	....	382,018
911,896	....	911,896	1,042,504	541	1,043,045	1,320,869	4	1,320,873
102,723	192	102,915	105,235	167	105,402	101,037	....	101,037
1,263,364	192	1,263,556	1,407,501	708	1,408,209	1,803,924	4	1,803,928
118,724	....	118,724	126,226	....	126,226	154,753	....	154,753
63,547	....	63,547	86,907	....	86,907	77,183	....	77,183
8,616	....	8,616	10,186	....	10,186	12,784	....	12,784
190,887	.....	190,887	223,319	......	223,319	244,720	......	244 720
3,773	3,400	7,173	4,300	4,230	8,530	1,940	2,674	4,614
11,318	22,134	33,452	15,718	17,858	33,576	27,896	25,328	53,224
9,080	27,037	36,117	8.492	37,460	45,952	7,265	36,966	44,231
24,171	52,571	76,742	28,510	59,548	88,058	37,101	64,968	102,069

N° 17.—TABLEAU indiquant la valeur des principaux et

ARTICLES.	Pays.	Valeur, 1897.			Valeur, 1898.		
		Im-posables.	En franchise.	Total.	Im-posables.	En franchise.	Total.
		$	$	$	$	$	$
Pierres précieuses........	G.-B..	9,038	281,780	290,818	14,540	227,002	241,542
	E.-U.	4,439	32,238	36,677	7,963	21,695	29,658
	A. P..	17,160	181,953	199,113	21,514	114,735	136,249
Totaux............	......	30,637	495,971	526,608	44,017	363,432	407,449
Comestibles...............	G.-B..	23,913	......	23,913	47,197	....	47,197
	E.-U.	655,140	1,457	656,597	1,415,061	1,230	1,416,291
	A. P..	22,374	....	22,374	36,316	....	36,316
Totaux............	....	701,427	1,457	702,884	1,498,574	1,230	1,499,804
Chiff. pour fabric. de papier.	G.-B..	....	48,614	48,614	....	144,138	144,138
	E.-U.	....	138,398	138,398	....	171,399	171,399
	A. P..	....	4,685	4,685	....	23,989	23,989
Totaux............	......	....	191,697	191,697	....	339,526	339,526
Présure....................	G.-B..	......	637	637	.....	6,141	6,141
	E.-U.	....	36,302	36,302	....	46,899	46,899
	A. P..	....	7,476	7,476	....	9,938	9,938
Totaux	.....	....	44,415	44,415	....	62,978	62,978
Sel.........................	G.-B..	370	241,259	241,629	107	216,426	216,533
	E.-U.	33,082	10,712	43,794	32,125	22,557	54,682
	A. P..	18	60,146	60,164	560	54,427	54,987
Totaux............	.....	33,470	312,117	345,587	32,792	293,410	326,202
Graines et plantes-racines...	G.-B..	11,864	34,434	46,298	9,291	32,191	41,482
	E.-U.	524,974	6,014	530,988	419,144	73,919	493,063
	A. P..	14,3 2	21,308	35,670	12,657	21,168	33,825
Totaux............	......	551,200	61,756	612,956	441,092	127,278	568,370
Effets de colons.	G.-B..	....	383,243	383,243	......	488,935	488,935
	E.-U.	....	1,803,275	1,803,275	....	2 324 457	2,324,457
	A. P..	....	47,212	47,212	....	15,283	15,283
Totaux............	......	....	2,233,730	2,233,730	....	2,828,675	2,828,675
Soie et soieries :— Vêtem., auxqu. il n'est pas autrement pourvu.......	G.-B..	207,395	....	207,395	178,474	....	178,474
	E.-U.	14,763	....	14,763	23,937	....	23,937
	A. P..	30,340	......	30,340	27,406	....	27,406
Totaux............	.....	252,498	......	252,498	229,817	....	229,817
Articles de toilette........	G.-B..	514,843	......	514,843	761,899	....	761,899
	E.-U.	52,778	....	52,778	78,485	....	78,485
	A. P..	198,260	......	198,260	476,341	....	476,341
Totaux...........	......	765,881	....	765,881	1,316,755	....	1,316,725

autres articles importés en Canada, etc.—*Suite.*

Valeur, 1899.			Valeur, 1900.			Valeur, 1901.		
Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.
$	$	$	$	$	$	$	$	$
17,925	237,252	255,177	32,512	339,969	372,481	23,455	397,625	421,089
9,746	26,226	35,972	15,647	52,067	67,714	19,883	75,639	95,522
16,779	154,080	170,859	14,142	175,597	189,739	34,215	214,225	248,440
44,450	417,558	462,008	62,301	567,633	629,934	77,553	687,489	765,042
36,842	63	36,905	58,548	......	58,548	38,993	......	38,993
1,618,078	3,799	1,621,877	1,795,798	1,280	1,797,078	2,254,630	2,553	2,257,183
51,573	......	51,573	50,677	......	50,677	49,518	......	49,518
1,706,493	3,862	1,710,355	1,905,023	1,280	1,906,303	2,343,141	2,553	2,345,694
......	143,995	143,995	......	119,036	119,036	......	67,748	67,748
......	130,046	130,046	......	169,480	169,480	......	133,075	133,075
......	24,520	24,520	......	18,327	18,327	......	25,101	25,101
......	298,561	298,561	......	306,843	306,843	......	225,924	225,924
......	516	516	......	445	445	......	1,879	1,879
......	46,452	46,452	......	45,686	45,686	......	50,107	50,107
......	8,010	8,010	......	13,573	13,573	......	16,064	16,064
......	54,978	54,978	......	59,704	59,704	......	68,050	68,050
312	212,885	213,197	......	241,242	241,242	46	289,193	289,239
32,525	8,423	40,948	30,180	7,700	37,880	33,373	14,114	47,487
2	46,212	46,214	......	46,311	46,311	668	36,580	37,248
32,839	267,520	300,359	30,180	295,253	325,433	34,087	339,887	373,974
7,911	26,112	34,103	10,136	108,374	118,510	6,830	70,994	77,824
342,116	1,073,898	1,416,014	460,415	1,279,801	1,740,216	517,047	688,388	1,205,435
17,752	83,352	101,104	10,291	55,643	65,934	18,272	20,696	38,968
367,859	1,183,362	1,551,221	480,842	1,443,818	1,924,660	542,149	780,078	1,322,227
......	458,888	458,888	......	657,344	657,344	......	801,538	801,538
......	2,183,861	2,183,861	......	2,385,724	2,385,724	......	2,915,603	2,915,603
......	163,207	163,207	......	22,342	22,342	......	23,489	23,489
......	2,805,956	2,805,956	......	3,065,410	3,065,410	......	3,740,630	3,740,630
172,180	......	172,180	157,620	......	157,620	135,018	......	135,018
38,199	......	38,199	42,842	......	42,842	65,741	......	65,741
33,856	......	33,856	43,656	......	43,656	43,902	......	43,902
244,235	......	244,235	244,118	......	244,118	244,661	......	244,661
1,040,489	......	1,040,489	1,325,017	......	1,325,017	1,308,068	......	1,308,068
120,960	......	120,960	120,067	......	120,067	105,640	......	105,640
944,933	......	944,933	980,765	......	980,765	946,045	......	946,045
2,106,382	......	2,106,382	2,425,849	......	2,425,849	2,359,753	......	2,359,753

N° 17.—TABLEAU indiquant la valeur des principaux et

ARTICLES.	Pays.	Valeur, 1897.			Valeur, 1898.		
		Im-posables.	En franchise.	Total.	Im-posables.	En franchise.	Total.
		$	$	$	$	$	$
Soie et soieries.—*Suite.*							
Mouchoirs	G.-B.	32,425	....	32,425	30,426	....	30,426
	E.-U.	1,934	....	1,934	870	....	870
	A. P..	47,319	....	47,319	37,746	....	37,746
Totaux	...	81,678	....	81,678	69,042	....	69,042
Rubans	G.-B.	351,723	....	351,723	423,157	....	423,157
	E.-U.	38,551	....	38,551	44,964	....	44,964
	A. P..	111,963	....	111,963	184,644	....	184,644
Totaux	..	502,237	....	502,237	652,765	....	652,765
Tous autres articles..	G.-B.	289,629	785	290,414	259,842	135	259,977
	E.-U.	42,748	150,425	193,173	49,408	240,207	289,615
	A. P..	53,634	276	53,910	72,915	1,542	74,457
Totaux	....	386,011	151,486	537,497	382,165	241,884	624,049
Récapitulation, soie et soieries.		1,396,015	785	1,396,800	1,653,798	135	1,653,933
		150,774	150,425	301,199	197,664	240,207	437,871
		441,516	276	441,792	799,052	1,542	800,594
Grands totaux	....	1,988,305	151,486	2,139,791	2,650,514	241,884	2,892,398
Savon, toutes espèces	G.-B.	106,345	....	106,345	120,550	....	120,550
	E.-U.	131,120	....	131,120	141,586	....	141,586
	A. P..	24,664	....	24,664	25,886	....	25,886
Totaux	...	262,129	....	262,129	288,022	....	288,022
Epices	G.-B.	87,292	....	87,292	83,146	....	83,146
	E.-U.	54,135	....	54,135	94,236	....	94,236
	A. P..	9,019	....	9,019	13,561	....	13,561
Totaux	....	150,446	....	150,446	190,943	....	190,943
Spiritueux et vins	G.-B.	444,319	....	444,319	504,348	....	504,348
	E.-U.	41,033	....	41,033	40,340	....	40,340
	A. P..	821,370	....	821,370	767,558	....	767,558
Totaux	....	1,306,722	....	1,306,722	1,312,246	....	1,312,245
Empois	G.-B.	20,973	....	20,973	19,573	....	19,573
	E.-U.	44,186	....	44,186	54,909	....	54,909
	A. P..	1,432	....	1,432	780	....	780
Totaux	...	66,591	....	66,591	76,262	....	75,262
Pierre et ses produits	G.-B.	35,465	1,896	37,361	31,397	2,896	34,293
	E.-U.	77,689	31,984	109,6 3	77,651	51,097	128,748
	A. P..	3,764	4,326	8,090	3,867	6,826	10,692
Totaux	....	116,918	38,206	155,154	112,915	60,818	173,733

DOC. DE LA SESSION No 29a

autres articles importés en Canada, etc.—*Suite.*

Valeur, 1899.			Valeur, 1900.			Valeur, 1901.		
Im-posables.	En franchise.	Total.	Im-posables.	En franchise.	Total.	Im-posables.	En franchise.	Total.
$	$	$	$	$	$	$	$	$
31,834	....	31,834	41,796	....	41,796	42,261	....	42,261
861	....	861	2,938	....	2,938	912	....	912
57,159	....	57,159	59,258	....	59,258	73,142	....	73,142
89,854	....	89,854	103,992	....	103,992	116,316	....	116,315
496,048	....	496,048	448,044	....	448,044	376,112	....	376,112
34,585	....	34,585	28,408	....	28,408	34,156	....	34,156
313,957	....	313,957	220,315	....	220,315	206,929	....	206,929
844,590	....	844,590	696,767	....	696,767	617,197	....	617,197
321,877	647	322,524	270,578	....	270,578	245,573	36	245,609
51,206	276,889	328,095	65,826	289,725	355,550	49,305	277,199	326,504
119,002	1,496	120,498	75,007	1,428	76,435	93,219	286	93,505
492,085	279,032	771,117	411,410	291,153	702,563	388,097	277,521	665,618
2,062,428	647	2,063,075	2,243,055	....	2,243,055	2,107,032	36	2,107,068
245,811	276,889	522,700	260,080	289,725	549,805	255,754	277,199	532,953
1,468,907	1,496	1,470,403	1,379,001	1,428	1,380,429	1,363,237	286	1,363,523
3,777,146	279,032	4,056,178	3,382,136	291,153	4,173,289	3,726,023	277,521	4,003,544
188,068	....	188,068	230,131	....	230,131	124,430	....	124,430
165,777	....	165,777	179,604	....	179,604	204,977	....	204,977
30,329	....	30,329	36,400	....	36,400	35,306	....	36,306
384,174	....	384,174	446,135	....	446,135	364,713	....	364,713
90,688	....	90,688	114,348	....	114,348	136,264	....	135,264
76,013	....	76,013	79,043	....	79,043	62,914	....	62,914
24,798	....	24,798	17,127	....	17,127	30,727	....	30,727
191,489	....	191,499	210,518	....	210,518	228,905	....	228,905
618,240	....	618,240	697,255	....	697,255	782,415	....	782,415
52,017	....	52,017	48,287	....	48,287	50,062	....	50,062
894,702	....	894,702	996,169	....	996,169	1,089,041	....	1,089,041
1,564,959	....	1,564,959	1,741,711	....	1,741,711	1,921,518	....	1,921,518
22,542	....	22,542	20,545	....	20,545	20,939	....	20,939
55,748	....	55,748	50,151	....	50,151	40,364	....	40,364
1,197	....	1,197	2,071	....	2,071	2,640	....	2,240
79,487	....	79,487	72,767	....	72,767	63,943	....	63,943
48,470	1,199	49,669	46,341	885	47,196	50,558	2,786	53,344
105,407	46,190	151,597	132,153	55,626	187,779	129,762	49,537	179,299
1,929	5,310	7,239	2,590	2,461	5,051	2,477	7,904	10,381
155,806	52,699	208,505	181,084	58,942	240,026	182,797	60,227	243,024

Nº 17.—TABLEAU indiquant la valeur des principaux et

ARTICLES.	Pays.	Valeur, 1897.			Valeur, 1898.		
		Imposables.	En franchise	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.
		$	$	$	$	$	$
Sucre, mélasse, etc.	G.-B.	56,859	....	56,859	200,665	....	200,665
	E.-U.	975,492	34	975,526	738,364	28	738,392
	A. P.	7,393,523	134,916	7,528,439	4,666,762	....	4,666,762
Totaux	....	8,425,874	134,950	8,560,824	5,605,791	28	5,605,819
Thé	G.-B.	2,141	1,136,536	1,138,677	1,583	665,649	667,232
	E.-U.	39,394	....	39,394	58,957	17	58,974
	A. P.	455	2,131,832	2,132,287	450	1,994,533	1,994,983
Totaux	....	41,990	3,268,368	3,310,358	69,990	2,660,199	2,721,189
Tabac et ses produits	G.-B.	20,244	2,032	22,276	30,679	....	30,679
	E.-U.	31,279	2,030,568	2,061,847	498,131	1,224	499,355
	A. P.	231,156	20,241	251,397	154,981	....	154,981
Totaux	....	282,679	2,052,841	2,335,520	683,791	1,224	685,015
Térébenthine	G.-B.	16	....	16	9,173	2	9,175
	E.-U.	153,465	....	153,465	202,027	73	202,100
	A. P.	2	....	2	16	....	16
Totaux	....	153,483	....	153,483	211,216	75	211,291
Parapluies, parasols, ombrelles, etc	G.-B.	101,736	....	101,736	107,084	....	107,084
	E.-U.	3,891	....	3,891	3,904	....	3,904
	A. P.	6,102	....	6,102	5,919	....	5,919
Totaux	....	111,729	....	111,729	116,907	....	116,907
Vernis, laques, etc	G.-B.	24,910	175	25,085	23,550	154	23,704
	E.-U.	35,457	374	35,831	50,495	154	50,649
	A. P.	354	....	354	246	....	246
Totaux	....	60,721	549	61,270	74,291	308	74,599
Légumes	G.-B.	19,063	....	19,063	23,655	....	23,655
	E.-U.	171,846	....	171,846	232,454	....	232,454
	A. P.	30,172	....	30,172	33,188	....	33,188
Totaux	....	221,081	....	221,081	289,297	....	289,297
Montres et parties de montres	G.-B.	5,997	....	5,997	6,636	....	6,636
	E.-U.	418,380	....	418,380	392,321	....	392,321
	A. P.	33,607	....	33,607	51,823	....	51,823
Totaux	....	457,984	....	457,984	450,780	....	450,780
Bois et ses produits	G.-B.	70,286	11,677	81,963	53,090	5,847	58,937
	E.-U.	898,159	2,036,576	2,844,735	824,318	2,535,786	3,360,104
	A. P.	71,276	1,930	73,206	75,222	1,945	77,167
Totaux	....	949,721	2,050,183	2,999,904	952,630	2,543,578	3,496,208

autres articles importés en Canada, etc.—*Suite.*

Valeur, 1899.			Valeur, 1900.			Valeur, 1901.		
Im-posables.	En franchise.	Total.	Im-posables.	En franchise.	Total.	Im-posables.	En franchise.	Total.
$	$	$	$	$	$	$	$	$
233,399	....	233,399	163,251	....	163,251	643,185	....	643,185
862,240	11	862,251	1,708,338	659	1,708,997	988,538	349	998,887
5,700,166	....	5,700,166	6,731,532	1,270	6,732.802	7,684,460	....	7,684,460
6,795,805	11	6,795,816	8,603,121	1,929	8,605,050	9,316,183	349	9,316,532
1,636	786.737	788,373	904	747,432	748,336	2,554	185.445	687,999
142,216	....	142,216	38,660	....	38,660	20,752	....	20,752
22	2,581,117	2,581,139	60	2,816,971	2,817,031	310	2,467,734	2,468,044
143,874	3,367,854	3,511,728	39,624	3,564,403	3,604,027	23,616	3,153,179	3,176,795
47,820	1,056	48,876	61,040	....	61,040	71,356	1,708	73,064
69,481	1,878,725	1,948,206	98,232	1,500,672	1,598,904	72,395	1,720,589	1,792,984
168,835	4,659	173,494	237,417	7,438	244,855	290,399	2,329	292,728
286,136	1,884,440	2,170,576	396,689	1,508,110	1,904,799	434,150	1,724,626	2,158,776
29	....	29	15	....	15	240	20	260
229,254	564	229,818	359,794	351	360,145	308,251	443	308,694
....	....	....	3	....	3	4	....	4
229,283	564	229,847	359,812	351	360,163	308,495	463	308,958
120,550	....	120,550	100,230	....	100,230	67,183	....	67,183
6,467	....	6,467	5.301	....	5,301	8,297	....	8,297
4,228	....	4,228	3,114	....	3,114	5,185	....	5,185
131,245	....	131,245	108,645	....	108,645	80,665	....	80,665
31,039	48	31,087	25,587	127	25,714	36,166	25	36,191
54,382	237	54,619	59,313	294	59,607	80,755	326	81,081
144	....	144	281	....	281	203	....	203
85,565	285	85,850	85,181	421	85,602	117,124	351	117,475
16,434	....	16,434	19,705	....	19,705	31,081	....	31,081
275,318	....	275,318	329,925	....	329,925	370,419	....	370,419
43,434	....	43,434	52,800	....	52,800	39,639	....	39,639
335,186	....	335,186	402,430	....	402,430	441,139	....	441,139
13,947	....	13,947	8,784	....	8,784	10,541	....	10,541
348,259	....	348,259	406,633	....	406,633	511,019	....	511,019
65,049	....	65,049	84,601	....	84,601	102,385	....	102,385
427,255	....	427,255	500,018	....	500,018	623,945	....	623,945
51,982	1,117	53,159	76,781	10,664	87,445	74,425	15,528	89,953
983,738	2,919,433	3,903,171	1,200,025	3,606,549	4,806,574	1,229,065	3,481,338	4,710,403
105,116	8,998	114,114	95,598	6,826	102,424	123,967	12,749	136,716
1,140,836	2,929,608	4,070,444	1,372,404	3,624,039	4,996,443	1,427,457	3,509,615	4,937,07

N° 17.—TABLEAU indiquant la valeur des principaux et

ARTICLES.	Pays.	Valeur, 1897.			Valeur, 1898.		
		Im-posables.	En franchise.	Total.	Im-posables.	En franchise.	Total.
		$	$	$	$	$	$
Laine et lainages.	G.-B..	5,576,859	231,470	5,808,329	6,221,836	1,232,265	7,454,101
	E.-U.	218,396	528,238	746,634	252,242	323,033	575,275
	A. P..	1,330,493	170,837	1,501,330	1,511,788	463,793	1,075,581
Totaux.	.....	7,125,748	930,545	8,056,293	7,985,866	2,019,091	10,004,957
Toutes autres marchandises..	G.-B..	364,086	139,866	503,952	458,662	173,997	632,659
	E.-U.	843,957	402,170	1,246,127	1,278,715	451,366	1,730,081
	A.-P..	301,618	27,324	328,942	361,453	35,901	397,354
Totaux........	. .	1,509,661	569,360	2,079,021	2,098,830	661,264	2,760,094
Valeur des importations totales	G.-B..	20,217,422	9,183,766	20,401,188	22,556,479	9,486,982	32,043,461
	E.-U.	30,482,509	26,540,833	57,023,342	38,063,960	36,760,963	74,824,923
	A. P..	15.520,834	4,672,463	20,193,297	14,004,649	5,434,129	19,438,778
Totaux.............	....	66,220,765	40,397,062	106,617,827	74,625,088	51,682,074	126,307,162
Monnaies et lingots d'or et d'argent.......	G.-B..	....	11,000	11,000	.. ....	457,456	457,456
	E.-U.	....	4,625,699	4,625,699	....	3,880,667	3,880,667
	A. P..	....	39,495	39,495	....	52,721	52,721
Totaux............	.....	....	4,676,194	4,676,194	.. ..	4,390,844	4,390,844
RÉCAPITULATION— Valeur des importations totales, y compris monnaies et lingots d'or et d'argent.	G.-B..	20,217,422	9,194,766	29,412,188	22,556,479	9,944,438	32,500,917
	E.-U.	30,482,509	31,166,532	61,649,041	38,063,960	40,641,630	78,705,590
	A. P..	15,520,834	4,711,958	20,232,792	14,004,649	5,486,850	19,491,499
Grands totaux.. ...	......	66,220,765	45,073,256	111,294,021	74,625,088	56,072,918	130,698,006

autres articles importés en Canada, etc.—*Fin.*

Valeur, 1899.			Valeur, 1900.			Valeur, 1901.		
Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.	Imposables.	En franchise.	Total.
$	$	$	$	$	$	$	$	$
7,686,366	755,680	8,442,046	7,787,929	904,194	8,692,123	8,061,459	645,351	8,706,810
428,631	520,684	949,315	359,986	449,892	809,878	370,453	424,497	794,950
1,688,206	229,663	1,917,869	1,653,650	400,626	2,054,276	1,512,193	343,496	1,855,689
9,803,203	1,506,027	11,309,230	9,801,565	1,754,712	11,556,277	9,944,105	1,413,344	11,357,449
582,881	204,259	787,140	625,025	263,578	888,603	749,572	135,647	885,219
1,548,429	545,010	2,093,439	2,054,409	771,709	2,826,118	1,896,949	972,959	2,869,909
436,416	48,701	485,117	451,380	45,199	496,579	528,063	75,969	604,032
2,567,726	797,970	3,365,696	3,130,814	1,080,486	4,211,300	3,174,584	1,184,575	4,359,159
27,521,508	9,409,815	36,931,323	31,561,756	12,718,227	44,279,983	31,701,654	11,118,341	42,819,995
44,471,824	43,995,349	88,467,173	53,897,561	48,182,616	102,080,177	53,600,278	53,549,047	107,149,325
17,439,840	6,508,123	23,947,963	18,887,478	7,259,240	26,146,718	20,667,824	7,063,550	27,731,374
89,433,172	59,913,287	149,346,459	104,346,795	68,160,083	172,506,878	105,969,756	71,730,938	177,700,694
....	128,800	128,800	....	509,747	509,747	....	198,169	198,169
....	4,539,993	4,539,993	....	7,764,201	7,764,201	....	3,335,683	3,335,683
....	36,341	36,341	....	23,490	23,490	....	3,442	3,442
....	4,705,134	4,705,134	....	8,297,438	8,297,438	....	3,537,294	3,537,294
27,521,508	9,538,615	37,060,123	31,561,756	13,227,974	44,789,730	31,701,654	11,316,510	43,018,164
44,471,824	48,535,342	93,007,166	53,897,561	55,946,817	109,844,378	53,600,278	56,884,730	110,485,008
17,439,840	6,544,464	28,984,304	18,887,478	7,282,730	26,170,208	20,667,824	7,066,992	27,734,816
89,433,172	64,618,421	154,051,593	104,346,795	76,457,521	180,804,316	105,969,756	75,268,232	181,237,988

TABLEAU IV.

VALEUR des marchandises de diverses classes exportées dans le Royaume-Uni, les Etats-Unis et autres pays durant chacun des exercices expirés le 30 juin 1897-1901.

NOTE.—Les conversions des dollars en £ sterling ont été faites à raison de 4*s*. $1\frac{23}{73}$*d*. par dollar.

—	Exercice expiré le 30 juin.				
	1897.	1898.	1899.	1900.	1901.
		$	$	$	
Produits miniers—					
Royaume-Uni	56,169	215,402	154,216	193,851	882,274
Etats-Unis	10,774,239	14,052,237	12,871,696	23,878,781	38,501,207
Autres pays	419,679	426,415	542,673	705,707	1,147,833
Total	11.550,087	14,694,054	13,568,585	24,778,339	40,531,314
Produits des pêcheries—					
Royaume-Uni	4,371,937	4,824,270	3,612,567	4,075,226	3,113.376
Etats-Unis	3,068,241	2,993,295	3,194,895	3,707,294	4,230,533
Autres pays	3,128,910	3,156,412	3,143,842	3,442,346	3,387,090
Total	10,569,088	10,973,977	9,951,304	11,224,866	10,730,999
Produits forestiers—					
Royaume-Uni	14,224,927	16,167,610	15,857,460	15,334,091	15,912,474
Etats-Unis	15,442,768	9,337,587	9,934,059	12,818,389	12,205,764
Autres pays	1,764,599	1,537,875	2,322,776	1,801,609	2,157,942
Total	31,432,294	27,043,072	28,114,295	29,954,089	30,276,180
Animaux et produits animaux—					
Royaume-Uni	34,373,936	41.159,670	42,582,490	50,812,612	49,686,767
Etats-Unis	5,393,929	4,572,804	4,903,766	5,520,534	5,618,606
Autres pays	600,395	403,664	538,558	963,521	993,909
Total	40,368,260	46,136,138	48,024,814	57,296,667	56,299,282
Produits agricoles—					
Royaume-Uni	20,058,758	37,549,818	31,144,302	31,496,668	28.840,253
Etats-Unis	3,019,734	1,330,619	1,374,436	2,227,548	3,210,827
Autres pays	2,615,775	4,847,342	4,883,176	4,745,745	6,516,972
Total	25,694,267	43,727,779	37,401,914	38,469,961	38,568,052
Articles manufacturés—					
Royaume-Uni	3,733,791	5,016.993	5,606,015	5,741,905	6,859,123
Etats-Unis	3,762,749	3,796,940	4,017,526	5,954,130	6,350,619
Autres pays	2,803,804	3,056,918	3,200,431	3,815,546	4,541,762
Total	10,300,344	11,870,851	12,823,972	15,511,581	17,751,504
Articles divers—					
Royaume-Uni	107,984	65 055	129,931	81,615	34,689
Etats-Unis	472,132	371,025	266,462	394,718	289,439
Autres pays	16,117	19,864	40,073	64,208	27,838
Total	596,233	455,944	436,466	540,541	351,966

TABLEAU IV.—VALEUR des marchandises exportées, etc.—*Fin.*

		Exercice expiré le 30 juin.				
		1897.	1898.	1899.	1900.	1901.
		$	$	$	$	$
Monnaies et lingots d'or et d'argent—						
Royaume-Uni		....	39	4,874	400	....
Etats-Unis		3,492,550	4,620,441	4,011,151	8,656,118	1,975,235
Autres pays		....	2,658	....	650	3,100
Total		3,492,550	4,623,138	4,016,025	8,657,168	1,978,335
Valeur estimative des exportations aux Etats-Unis omises dans les rapports reçus des ports intérieurs		3,947,130	4,627,730	-4,559,530	5,461,511	..........*
Total—						
Royaume-Uni	$	77,227,502	104,998,857	99,091,855	107,736,368	105,328,956
	£	15,868,665	21,575,108	20,861,340	22,137,610	21,642,936
Etats-Unis	$	49,373,472	45,702,678	45,183,521	68,619,023	72,382,230
	£	10,145,234	9,390,961	9,274,011	14,099,799	14,873,061
Autres pays	$	11,349,279	13,451,148	14,671,529	15,539,332	18,776,446
	£	2,332,043	2,763,934	3,014,698	3,193,014	3,858,174
Grands totaux	$	137,950,253	164,152,683	158,896,905	191,894,723	196,487,632
	£	28,345,942	33,730,005	32,650,049	39,430,423	40,374,171

* A partir de 1899-1900 aucune estimation de la valeur des exportations aux Etats-Unis omises dans les rapports n'a été faite.

TABLEAU V.

RELEVÉ des droits imposés par le gouvernement canadien sur (1) les marchandises étrangères et (2) sur les marchandises anglaises du genre de celles que nous expédions en Canada, la différence entre les droits sur les marchandises étrangères et sur nos propres marchandises étant indiquée dans chaque cas.

Articles.	Droits de douane.		
	Taux sous le tarif général.	Taux sous le tarif de faveur britannique.	Différence en faveur des marchandises anglaises.
Tapis—			
Bruxelles.. ad val.	35 pour 100.	23⅓ pour 100.	11⅔ pour 100.
Tapisserie 〃	35 〃	23⅓ 〃	11⅔ 〃
Ciment de Portland par 100 liv.	12½ cts.	8⅓ cts.	4⅙ cts.
Vêtem. rendus imperméables avec caoutchouc..ad val.	35 pour 100.	23⅓ pour 100.	11⅔ pour 100.
Cotonnades—			
Fil à coudre et à crochet—			
En écheveaux, de 3 et 6 brins 〃	15 〃	10 〃	5 〃
Autres espèces 〃	25 〃	16⅔ 〃	8⅓ 〃
Rideaux 〃	35 〃	23⅓ 〃	11⅔ 〃
Tissus—			
Gris, écrus 〃	25 〃	16⅔ 〃	8⅓ 〃
Blancs ou blanchis 〃	25 〃	16⅔ 〃	8⅓ 〃
Imprimés, teints ou colorés 〃	35 〃	23⅓ 〃	11⅔ 〃
Mouchoirs 〃	35 〃	23⅓ 〃	11⅔ 〃
Velours et velvetines 〃	30 〃	20 〃	10 〃
Coutellerie 〃	30 〃	20 〃	10 〃
Poterie et porcelaine—			
Faïence blanche étamée en granit ou en fer, poterie couleur crème C.C 〃	30 〃	20 〃	10 〃
Porcelaines 〃	30 〃	20 〃	10 〃
Tuiles en terre cuite 〃	35 〃	23⅓ 〃	11⅔ 〃
Autres articles 〃	30 〃	20 〃	10 〃
Articles de fantaisie—			
Millerets, franges, glands, etc. 〃	35 〃	23⅓ 〃	11⅔ 〃
Dentelles, collerettes de dentelle et tulles de dentelle 〃	35 〃	23⅓ 〃	11⅔ 〃
Fourrures, entièrement ou partiell. apprêtées 〃	15 〃	10 〃	5 〃
Verre, commun ou à vitre 〃	20 〃	13⅓ 〃	6⅔ 〃
Gants et mitaines de toutes sortes 〃	35 〃	23⅓ 〃	11⅔ 〃
Glycérine—			
Lorsqu'elle est importée pour l'usage des fabr. d'explosifs dans leurs prop. manuf. 〃	10 〃	6⅔ 〃	3⅓ 〃
Autrement 〃	20 〃	13⅓ 〃	6⅔ 〃
Chapeaux—			
De castor, de soie et de feutre 〃	30 〃	20 〃	10 〃
De paille 〃	30 〃	20 〃	10 〃
Lin, chanvre et jute, articles en—			
Sacs 〃	20 〃	13⅓ 〃	6⅔ 〃
Tapis et nattes 〃	25 〃	16⅔ 〃	8⅓ 〃
Toile damassée, t. diaprée, t. d'escalier, serviettes et autres art. semblables en toi. 〃	30 〃	20 〃	10 〃
Mouchoirs 〃	35 〃	23⅓ 〃	11⅔ 〃
Essuie-mains 〃	30 〃	20 〃	10 〃
Toile de lin, canevas, toile ouvrée et autres toileries	25 〃	16⅔ 〃	8⅓ 〃
Fil de chanvre 〃	25 〃	16⅔ 〃	8⅓ 〃
Etoffes de jute—			
Simplement calandrées ou blanchies 〃	10 〃	6⅔ 〃	3⅓ 〃
Non calandrées ni finies en aucune façon 〃	En franchise.	En franchise.	....
Métaux—			
Fer ou acier—			
Tôle du Canada, feuilles de fer galvanisé ou laminé, enduit de zinc ou d'un autre métal 〃	5 pour 100.	3⅓ pour 100.	1⅔ pour 100.
Plaques et feuilles de ferblanc	En franchise.	En franchise.	....
Ferblanc, en blocs, saumons ou barres	En franchise.	En franchise.	....

TABLEAU V.—Relevé des droits imposés, etc.—*Fin.*

Articles.	Droits de douane.		
	Taux sous le tarif général.	Taux sous le tarif de faveur britannique.	Différence en faveur des marchandises anglaises.
Moutarde, moulue .... *ad val.*	25 pour 100.	$16\frac{2}{3}$ pour 100.	$8\frac{1}{3}$ pour 100.
Huile de lin (crue ou bouillie).... "	25 "	$16\frac{2}{3}$ "	$8\frac{1}{3}$ "
Toile cirée et linoléum .... "	30 "	20 "	10 "
Conserves au vinaigre et sauces .... "	35 "	$23\frac{1}{3}$ "	$11\frac{2}{3}$ "
Sel—			
Si pour les pêcheries du golfe ou maritimes "	Pas de droits.	Pas de droits.	....
Autrement—			
En grenier .... par 100 liv.	5 cts.	" "	Tout le montant des droits.
Soieries—			
Tissus, velours et velvetines .... *ad val.*	30 pour 100.	20 pour 100.	10 pour 100.
Vêtements .... "	35 "	$23\frac{1}{3}$ "	$11\frac{2}{3}$ "
Savon, commun ou pour blanchissage .... par liv.	1 ct.	$\frac{2}{3}$ ct.	$\frac{1}{3}$ ct.
Whisky (esprit) .... par gal. de preuve.	$2.40	$2.40	....
Pipes à tabac .... *ad val.*	35 pour 100.	$23\frac{1}{3}$ pour 100.	$11\frac{2}{3}$ pour 100.
Parapluies, parasols et ombrelles .... "	35 "	$23\frac{1}{3}$ "	$11\frac{2}{3}$ "
Lainages—			
Laine filée coûtant 30c. la livre et plus, lorsqu'elle est importée en bobines, fuseaux ou écheveaux par des fabricants de lainages pour servir à la fabrication de leurs produits .... "	20 "	$13\frac{1}{3}$ "	$6\frac{2}{3}$ "
Autres espèces .... "	30 "	20 "	10 "
Draps, étoffes à habits et tweeds .... "	35 "	$23\frac{1}{3}$ "	$11\frac{2}{3}$ "
Châles .... "	30 "	20 "	10 "
Confections, flanelles, bonneterie, couvertures de laine, etc .... "	35 "	$23\frac{1}{3}$ "	$11\frac{2}{3}$ "

TABLEAU VI.

LISTE des principaux articles de production anglaise dont il n'est rien envoyé, pour ainsi dire, de ce pays en Canada, et pour lesquels il semble y avoir quelque raison d'attribuer l'absence d'exportations au tarif protecteur ou à la concurrence des Etats-Unis.

Articles.	Droits de douane.		
	Taux sous le tarif général.	Taux sous le tarif de faveur britannique.	Différence en faveur des marchandises anglaises.
Instruments aratoires... *ad val.*	20 pour 100 à 35 pour 100.	13⅓ pour 100 à 23⅓ pour 100.	6⅔ pour 100 à 11⅔ pour 100.
Bicycles... "	30 "	20 "	10 "
Horloges et montres... "	25 "	16⅔ "	8⅓ "
Boîtes de montres... "	20 "	20 "	10 "
Mouvements de montres... "	10 "	6⅔ "	3⅓ "
Charbon, bitumineux... par tonne de 2,000 liv.	53 cts.	35⅓ cts.	17⅔ cts.
Appareils électriques... *ad val.*	25 pour 100.	16⅔ pour 100.	8⅓ pour 100.
Meubles de ménage... "	30 "	20 "	10 "
Fer et acier—			
Fer en gueuses... par tonne de 2,000 liv.	$2.50	$1.66⅔	83⅓ cts.
Machineries (sauf machines minières)... *ad val.*	25 pour 100	16⅔ pour 100.	8⅓ pour 100.
Fils métalliques, nus ou couverts de coton, de soie, de caoutchouc, etc... "	25 "	20 "	10 "
Autres articles... "	Varient (principal. 30 p. 100.)	Varient (principal. 20 p. 100.)	...
Bijouteries... "	30 pour 100.	20 pour 100.	10 "
Cuir—			
Semelles et empeignes... "	15 "	10 "	5 "
Chaussures... "	25 "	16⅔ "	8⅓ "
Instruments de musique—			
Orgues... "	30 "	20 "	10 "
Pianos... "	30 "	20 "	10 "
Papier—			
A tentures... "	35 "	23⅓ "	11⅔ "
A imprimer... "	25 "	16⅔ "	8⅓ "
Autres espèces... "	Varient (princip. 25 et 35 p. 100.)	Varient (princip. 16⅔ et 23⅓ p. 100.)	...
Médicaments brevetés—			
Sous forme de liquide, contenant de l'alcool "	50 pour 100.	33⅓ pour 100.	16⅔ "
Autres espèces... "	25 "	16⅔ "	8⅓ "
Matériel pour chemins de fer—			
Voitures à voyageurs... "	30 "	20 "	10 "
Barres ou rails de tout genre... "	30 "	20 "	10 "
Eclisses et coussinets... par ton. de 2,000 liv.	$8	$5.33⅓	$2.63⅔
Graines—			
Gaines de jardin, de champ et autres, pour des fins agricoles ou autres, en grenier ou grosses quantités... *ad val.*	10 pour 100.	6⅔ pour 100.	3⅓ cts.

ANNEXE IX.

MEMOIRE SOUMIS PAR LE CANADA CONCERNANT L'OPERATION DU TARIF DE FAVEUR.

Le 23 avril 1897 le gouvernement canadien promulgua un tarif de réciprocité pourvoyant à une réduction de droits, sur les marchandises britanniques, de un huitième des taux du tarif général. Cette réduction de un huitième devait être appliquée du 23 avril 1897 au 30 juin 1898. Il fut aussi décrété que la réduction serait portée à un quart à partir du 1er juillet 1898. Une des clauses de ce tarif de réciprocité portait que la réduction de droits s'étendrait à tout pays qui accorderait les mêmes avantages au Canada. Le gouvernement canadien croyait et s'attendait que les taux réduits ne s'apliqueraient qu'à la Grande-Bretagne et peut-être à une ou deux colonies britanniques. Or, il s'agissait de savoir si, en vertu des traités de l'Angleterre avec l'Allemagne et la Belgique, ces deux pays et d'autres nations auraient, ou non, le droit de se prévaloir de ce tarif. Les officiers en loi de la Couronne se prononcèrent dans l'affirmative, de sorte que le Canada dut étendre les avantages de son tarif de réciprocité à l'Allemagne, à la Belgique, à la France, à l'Espagne et à plusieurs autres pays.

Les traités entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne et la Belgique furent dénoncés plus tard et expirèrent à la fin de juillet 1898.

Le 1er août 1898, le tarif de réciprocité fut abrogé et remplacé par le tarif de faveur britannique, qui pourvoyait à une réduction de un quart du taux des droits du tarif général sur toutes les marchandises, sauf les vins, les bières, les esprits, les spiritueux, les tabacs, les cigares et les cigarettes, importées du Royaume-Uni, de la colonie anglaise des Bermudes, des colonies anglaises communément appelées les Indes occidentales anglaises, y compris les îles Bahama, la Jamaïque, les îles des Turcs et de Caicos, les îles sous le Vent (Antigua, Saint-Christophe-Nevis, la Dominique, Montserrat et les îles de la Vierge), les îles du Vent (la Grenade, Saint-Vincent et Sainte-Lucie), les Barbades, Trinidad et Tobago, la Guyane anglaise et toute autre colonie ou possession britannique dont le tarif de douane est, dans son ensemble, aussi favorable au Canada que le tarif de faveur britannique l'est pour telle colonie ou possession.

Il fut décrété, cependant, que les articles manufacturés à admettre sous ce tarif de faveur devaient être des produits *bona fide* d'un pays ou de pays ayant le droit de jouir des avantages du tarif en question et que ces avantages ne s'étendraient pas aux importations des articles dans la production desquels la main-d'œuvre de ces pays ne serait pas entrée pour une large part. Par règlement, il fut statué que 25 pour 100 du coût des articles manufacturés devaient représenter la main-d'œuvre britannique pour que la détaxe pût s'y appliquer.

Par arrêté de l'exécutif en date du 14 juillet 1898, les colonies britanniques suivantes furent ajoutées à la liste des pays pouvant se prévaloir du tarif de faveur:—

Inde anglaise ;
Ceylan ;
Nouvelle-Galles du Sud ;
Etablissements du Détroit (*Straits Settlements*).

Le 1er juillet 1900, la réduction dans les taux des droits sous le tarif différentiel fut portée de un quart à un tiers.

Nous prétendons que le tarif de faveur a arrêté le déclin dans le volume des importations britanniques en Canada et a donné un nouvel essor au commerce, activant ainsi les ventes.

Pendant les années qui ont immédiatement précédé l'adoption de ce tarif les importations de la Grande-Bretagne ont graduellement diminué, comme le font voir les chiffres suivants :—

IMPORTATIONS DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Année.	Articles sujets à des droits.	Total.
	$	$
1887	35,766,233	44,962,233
1890	33,267,721	43,390,241
1893	31,869,267	43,148,413
1897	20,217,422	29,412,188

Entre les années 1893 et 1897 les importations *britanniques* totales ont décru de 32 pour 100; dans les articles imposables seuls il y a eu diminution de 36 pour 100.

Durant cette période de temps le volume total des importations n'a diminué que de 9 pour 100; les importations imposables seules ont décliné de 5 pour 100.

Les importations totales des *Etats-Unis* ont augmenté de 6 pour 100; dans les marchandises imposables il y a eu augmentation de 7 pour 100.

Les importations totales des *autres pays* n'ont pas varié beaucoup pendant ces années-là, mais dans les articles imposables seuls il y a eu augmentation de 64 pour 100.

Durant la période de temps comprise entre 1890 et 1897 les importations totales de la *Grande-Bretagne* en Canada ont diminué de 32 pour 100, tandis que celles des *Etats-Unis* et de *tous les autres pays* ont augmenté de 18 pour 100. Le volume total des importations de *tous les pays* pendant cette période n'a guère varié; il y a eu diminution de 1 pour 100 seulement.

Pour démontrer davantage le déclin dans le commerce de la *Grande-Bretagne,* nous donnerons les chiffres suivants :—

Année.	Proportion des importations imposables de la Grande-Bretagne par rapport au total des importations imposables.	Proportion des importations imposables et exemptes de droits de la Grande-Bretagne par rapport au total des importations imposables et exemptes de droits (non compris monnaies et lingots d'or et d'argent).
	Pour-cent.	Pour-cent.
1893	45·61	36·92
1897	30·53	27·58

Le tarif de faveur est entré en vigueur le 23 avril 1897, deux mois avant la clôture de l'exercice 1896-97. Comme il faut plus ou moins de temps pour faire connaître les changements radicaux de cette nature et pour assurer l'observation des règlements qu'ils nécessitent, il n'est guère probable que les modifications apportées aux droits de douane aient eu beaucoup d'effet sur les opérations commerciales de l'exercice 1896-97, qui a expiré le 30 juin 1897. Pour les fins de comparaison, par conséquent, il semble juste de considérer cet exercice comme le dernier qui ait précédé le tarif de faveur.

L'on verra alors, en consultant les statistiques suivantes, que les importations anglaises ont constamment augmenté depuis la mise en vigueur du tarif de faveur.

IMPORTATIONS DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE 1897 À 1901.

Année.	Imposables.	En franchise.	Total.
	$	$	$
1897	20,217,422	9,194,766	29,412,188
1898	22,556,479	9,944,438	32,500,917
1899	27,521,508	9,538,615	37,060,123
1900	31,561,756	13,227,974	44,789,730
1901	31,701,654	11,316,510	43,018,164

De 1897 à 1901, il y eut une augmentation d'exportations de 56 pour 100 sur les marchandises anglaises sujettes aux droits, et de 23 pour 100 sur celles admises en franchise, soit une augmentation totale de 46 pour 100.

Au cours de la même période, les importations des *Etats-Unis* augmentèrent comme suit :

Sujettes aux droits. . . . . 75 pour 100.
En franchise. . . . . 82 "

Total. . . . . 79 "

Pour les *colonies britanniques* qui jouissaient du tarif de faveur, l'augmentation fut comme suit :—

Sujettes aux droits. . . . . 53 pour 100.
En franchise. . . . . 106 "

Total. . . . . 73 "

Pour *tous les pays*, autres que ceux déjà mentionnés, l'augmentation des importations fut comme suit :—

Sujettes aux droits. . . . . 32 pour 100.
Admises en franchise. 41 "

Total. . . . . 33 "

Le volume total des importations de *tous les pays* a suivi la progression suivante :—

Sujettes aux droits. . . . . 60 pour 100.
Admises en franchise. 67 "

Total. . . . . 63 "

Vous trouverez ci-joint un tableau A, qui indique la valeur des marchandises importées, en 1897 et 1901, de la *Grande-Bretagne*, des *Etats-Unis* et des *autres pays*, comparativement au volume total des importations.

On observera que les importations totales soumises aux droits ont augmenté, de 1897 à 1901, de 60 pour 100, et que celles de la *Grande-Bretagne* ont augmenté à peu près dans la même proportion, soit 56 pour 100. Ce résultat est très satisfaisant, quand on le compare à celui de 1893 à 1897, alors que les importations *anglaises* diminuèrent de 36 pour 100, que celles des *Etats-Unis* augmentèrent de 7 pour 100, et celles des *autres pays* de 64 pour 100. On voit que le tarif de faveur accordé par le Canada n'a pas seulement enrayé la diminution des importation anglaises, mais qu'il a, au contraire, développé les importations.

L'an dernier, en 1901, 82 pour 100 des marchandises *anglaises* importées pour la consommation l'ont été en vertu du tarif de faveur.

Il importe de constater que pendant que les importations anglaises sujettes aux droits augmentaient de 56 pour 100, de 1897 à 1901, elles n'augmentaient, pour tous les autres pays (à l'exception des Etats-Unis) qui ne jouissaient point du tarif de faveur, que de 32 pour 100.

Vous trouverez ci-joint le tableau B, qui indique les principales importations anglaises de 1897 à 1901.

Dans le paragraphe 11 du mémoire rédigé par le Bureau des Colonies, " Effet du tarif de faveur, accordé par le Canada, sur les échanges commerciaux entre le Canada et la Grande-Bretagne ", il est dit que la comparaison entre les importations anglaises avant et après l'établissement du tarif de faveur démontre que ce nouveau tarif n'a pas mis fin à la diminution des importations. Il est vrai que la diminution a persisté, mais il faut tenir compte que ce tarif ne s'applique qu'aux marchandises sujettes aux droits. Il ne faudrait donc établir la comparaison qu'entre ces seules marchandises. Nous constaterions alors que pendant que les importations anglaises avaient, de 1893 à 1897, diminué de 45.61 pour 100 à 30.53, elles n'avaient diminué que de 30.29 à 29.92 pour 100 pendant la période suivante de quatre ans.

Le paragraphe 13 du dit mémoire renferme la déclaration suivante :—

> " Nous ne devons point nous attendre à trouver beaucoup de changement dans les importations des marchandises lourdes et volumineuses et dont le coût du transport surélève considérablement la valeur totale, et ce sont pourtant justement là les articles dont l'importation au Canada a augmenté dernièrement. C'est également pour des classes de marchandises comme le charbon, les grains, le coton brut, le bois de construction, le fer et l'acier, ainsi que pour de lourds produits manufacturés, comme les ponts, les longrines, les rails, les machines, etc., que les Etats-Unis, tant à cause de leur situation géographique que par la richesse de leurs resssources naturelles, *ne peuvent en rien redouter la concurrence anglaise même appuyée par un tarif de faveur beaucoup plus considérable.*"

Le paragraphe 14 donne le relevé des importations de ces articles des Etats-Unis et d'ailleurs. Ces articles sont : *Métaux et articles manufacturés, charbon et houille, grains et farine, viande, produits de la laiterie, fruits, bois et articles manufacturés, coton brut.*

Si nous déduisons les importations sujettes aux droits, pour lesquelles la Grande-Bretagne ne saurait lutter sur le marché canadien, *même avec le secours d'un tarif beaucoup plus favorable que celui d'aujourd'hui,* et si nous comparons les progrès réalisés dans les autres importations, nous constaterons que le tarif de faveur actuel a été très avantageux pour la Grande-Bretagne.

Le tableau suivant donne le relevé net des importations sujettes aux droits pour consommation au Canada, déduction faite de ces articles :—

1901.	1897.	1893.
Importations totales de tous les pays.		
$20,849,785 Augmentation, 1897 à 1901. .. 22,716,084 Taux de l'augmentation, 47 pour 100.	$48,133,701 Augmentation, 1893 à 1897.... 360,785 Taux de l'augmentation, 1 pour 100.	$47,772,016
De la Grande-Bretagne.		
$28,052,385 Augmentation, 1897 à 1901.... 10,448,437 Taux de l'augmentation, 59 pour 100.	$17,603,948 Diminution, 1893 à 1897 ...... 8,955,940 Taux de la diminution, 33 pour 100.	$26,559,888
Des Etats-Unis.		
$24,493,414 Augmentation, 1897 à 1901.... 8,114,787 Taux de l'augmentation, 49 pour 100.	$16,378,627 Augmentation, 1893 à 1897.... 2,972,276 Taux de l'augmentation, 22 pour 100.	$13,406,351
Autres pays.		
$18,303,986 Augmentation, 1897 à 1901. .. 4,152,860 Taux de l'augmentation, 29 pour 100.	$14,151,126 Augmentation, 1893 à 1897.... 6,344,449 Taux de l'augmentation. 81 pour 100,	$7,806,677

Ces chiffres sont instructifs.

Ils suffisent à démontrer que, de 1893 à 1897, les importations de la Grande-Bretagne ont diminué de 33 pour 100, pendant que celles des Etats-Unis augmentaient de 22 pour 100 et celles des autres pays de 81 pour 100.

Mais un changement se produisit pendant les quatre années subséquentes, c'est-à-dire après l'établissement du tarif de faveur. Les importations anglaises augmentèrent de 59 pour 100, celles des Etats-Unis, de 49 pour 100, et celles des autres pays de 29 pour 100. L'augmentation pour tous les autres pays atteignait 47 pour 100.

TARIF DE DOUANE.

Il est déclaré dans le paragraphe 15 du dit mémoire que " le tarif canadien nuit en général plus à l'importation des articles manufacturés qu'à l'importation de la matière première. Bien que les importations anglaises jouissent d'un tarif spécial de faveur, la moyenne des droits *ad valorem* dont elles sont frappées est *en somme* encore plus élevée que celle dont sont frappées les importations étrangères, spécialement celles des Etats-Unis ".

Les droits ont été, en 1901, de :—

Importations totales	16·35 pour 100
Grande-Bretagne, importations totales.	18·32 "
Etats-Unis, importations totales.	12·42 "

Il faut tenir compte toutefois qu'il se fait très peu d'importations en franchise de la Grande-Bretagne. Ces importations n'ont été, l'an dernier, que de $11,316,510, quand celles des Etats-Unis ont été de $56,884,730.

La politique du gouvernement canadien (selon que le requiert le pays) consiste à ne pas imposer, autant que possible, de droits sur les matières premières nécessaires aux industries, de même que sur les articles nécessaires à l'agriculture, à l'industrie minière, à la pêche et aux autres grandes industries. Les Etats-Unis produisent tous ces articles en grande quantité. Plusieurs de ces articles ne sont aucunement manufacturés en Angleterre, et plusieurs autres ne pourraient être importés avec profit. La Grande-Bretagne ne peut espérer faire de concurrence sur le marché canadien en ce qui concerne les articles de matière première dont nous avons besoin. Il convient d'observer sur ce point que l'admission en franchise accordée par le tarif canadien s'applique à tous les pays. Il n'y a point d'exception.

Le tarif de faveur ne concerne évidemment que les marchandises soumises aux droits, et pour constater les avantages que le commerce anglais a pu en retirer il faut borner la comparaison à ces seules marchandises. D'après cette donnée, la moyenne des droits a été de :—

Année.	Importations totales soumises aux droits.	De la Grande-Bretagne, importations soumises aux droits.	Des Etats-Unis, importations soumises aux droits.
	Pour-cent.	Pour-cent.	Pour-cent.
1897	29·96	30·69	26·72
1901	27·42	24·74	24·83

Afin d'établir des comparaisons plus justes, il serait à propos de laisser de côté les narcotiques et les stimulants, qui sont frappés, dans un but de revenu, de droits très élevés, *aucunement protecteurs*, et qui ne jouissent point du tarif de faveur. Ce sont ces articles qui forment, presque dans tous les pays, la principale source de revenu.

Si l'on ne tient pas compte de ces articles, la moyenne des droits sera alors de :—

Année.	Importations totales.	De la Grande-Bretagne.	Des Etats-Unis.
	Pour-cent.	Pour-cent.	Pour-cent.
1897	26·57	27·65	26·53
1901	24·15	21·05	24·59

En 1901, sous le tarif de faveur, la moyenne des droits sur les marchandises de la Grande-Bretagne a été de 19.40.

Il est admis en pratique par le mémoire du Bureau des Colonies que le tarif de faveur a, dans tous les cas, mis fin à la diminution des importations de tissus de la Grande-Bretagne, mais on prétend qu'il est encore fortement protecteur en ce qui concerne ces marchandises, et que cela est établi par la légère et moindre consommation qui se fait en Canada proportionnellement à la population. Il est aussi constaté que la consommation de ces marchandises est beaucoup plus considérable dans les autres colonies britanniques qu'en Canada.

En réponse à ces observations, l'on doit déclarer que la fabrication des tissus, principalement des tissus de laine et de coton, est très active au Canada, et qu'elle s'est considérablement développée dans ces derniers dix ans. Les manufacturiers s'attendent naturellement à alimenter en partie le marché intérieur, et, à mesure que leurs

établissements se développent, ils ambitionnent d'agrandir leur commerce. Sous le tarif de faveur, toutefois, les droits ont été fort abaissés, et le manufacturier anglais s'est trouvé dans une bien meilleure condition pour lutter sur le marché canadien. Avant 1897, par exemple, la moyenne des droits sur les tissus de laine était de 32 pour 100, et sur les tissus de coton de 29 pour 100. En 1901, avec le tarif de faveur, la moyenne fut, pour les lainages, de 23 pour 100, et pour les cotonnades de 20 pour 100. L'on prétend que les droits imposés sur les tissus par le tarif de faveur ne sont pas assez élevés pour empêcher la concurrence avec les manufacturiers canadiens.

Les statistiques du commerce établissent que *les importations de tissus de la Grande-Bretagne,* y compris les tissus de laine, de soie, de coton, de lin, de chanvre et de jute, les tapis, les rideaux, les prélarts, les broderies et les crêpes, ont diminué de 36 pour 100 de 1893 à 1897, alors que les mêmes importations, faites des autres pays, diminuaient de 20 pour 100. De 1897 à 1901, cependant, avec le tarif de faveur, les mêmes importations augmentèrent de 57 pour 100 pour la Grande-Bretagne, et de 55 pour 100 pour les autres pays. Ci-joint se trouve le tableau C, qui donne le relevé des importations de tissus pendant ces années-là.

En 1897, les importations anglaises de cotonnades au Canada formaient 66 pour 100 des importations totales ; en 1901, elles atteignirent 70 pour 100. Quant aux tissus de laine, les importations furent de 78 pour 100 en 1897, et de 81 pour 100 en 1901.

Il est bon de mentionner, à ce propos, que le gouvernement du Canada a été attaqué par les manufacturiers canadiens sous le prétexte que le tarif de faveur nuirait sérieusement à leur commerce. Les fabricants de tissus de laine ont été les plus ardents, et ils se sont plaints amèrement que leur industrie allait sombrer devant la concurrence que leur suscitait, de la part des manufacturiers anglais, la mise en vigueur du tarif de faveur. Ils soutiennent, en un mot, que les droits sur les lainages ne suffisent aucunement à protéger leur industrie.

En réponse à la prétention que l'Australie et la Nouvelle-Zélande importent beaucoup plus de marchandises et de tissus anglais que le Canada, on prétend que cela provient surtout de ce que les manufactures sont beaucoup plus répandues dans ce dernier pays.

Il importe, à ce sujet, d'observer tout particulièrement que les droits imposés sur les tissus dans la Nouvelle-Zélande semblent aussi élevés que ceux qui existent au Canada en vertu du tarif de faveur. Les droits imposés dans la Nouvelle-Zélande varient de 20 à 25 pour 100 *ad valorem.* D'après le tarif de faveur, les droits ont été, l'an dernier, de 23 pour 100 sur les lainages et 20 pour 100 sur les cotonnades.

A propos de la déclaration générale contenue dans le paragraphe 15 du mémoire du Bureau des Colonies, que le tarif canadien est demeuré protecteur malgré la réduction accordée aux marchandises anglaises, l'on doit dire que ce tarif a été particulièrement préparé pour obtenir des revenus d'abord, et pour protéger ensuite les industries, mais qu'il permet aux manufacturiers anglais et étrangers de faire une concurrence raisonnable à ceux du pays, c'est-à-dire qu'il n'est nullement prohibitif. Cela est prouvé par le fait que les importations soumises aux droits sont très considérables, et qu'elles ont beaucoup augmenté en ces dernières années. En 1897, elles furent de $66,220,765, et de $105,969,756 en 1901.

Même avec le tarif ordinaire, qui est d'un tiers plus élevé que le tarif de faveur, les importations ne sont pas entravées, puisqu'elles ont, au contraire, beaucoup augmenté. En 1896-97, les marchandises soumises aux droits, importées des pays privés du tarif de faveur, furent de $44,888,582, et elles atteignirent $72,558,286 en 1901.

Puisque les pays étrangers ont augmenté leur commerce avec le Canada, il s'en suit évidemment que la Grande-Bretagne, qui jouissait d'une réduction spéciale de droits, se trouvait dans de bien meilleures conditions pour augmenter le sien.

Le tableau suivant indique la moyenne des droits payés, en 1901, en vertu du tarif de faveur, sur les principaux articles importés de la Grande-Bretagne :—

TARIF DE FAVEUR.

Ciment	20·7
Cotonnades	20·4
Médicaments et produits chimiques	15·1
Poterie	20·0
Marchandises de fantaisie	22·2
Toile et jute	17·9
Fourrures et objets manufacturés avec des fourrures	11·9
Verrerie	17·1
Objets en or et en argent	20·0
Gutta-percha et objets en gutta-percha	22·1
Chapeaux et bonnets	20·0
Fer et acier	11·6
Peintures	7·6
Papier et objets manufacturés avec du papier	18·9
Soieries	20·9
Lainages	23·0

On soutient que ces droits permettent une concurrence raisonnable au manufacturier canadien sur le marché.

Bien que les importations anglaises aient augmenté beaucoup à l'aide du tarif de faveur, il est très étonnant de constater que les importations étrangères, pour plusieurs classes de marchandises où c'est la Grande-Bretagne qui fait la plus forte concurrence, aient augmenté aussi rapidement, et même, en certains cas, plus rapidement. Ce fait, qui mérite d'être étudié sérieusement, est démontré par les statistiques suivantes :—

MARCHANDISES SUJETTES AUX DROITS IMPORTÉES EN CANADA POUR LA CONSOMMATION INTÉRIEURE.

——	1897.	1901.
	$	$
Soieries, de la Grande-Bretagne	1,396,015	2,107,032
" d'autres pays	592,290	1,618,991
Articles de fantaisie, de la Grande-Bretagne	873,182	898,131
" d'autres pays	607,524	1,032,582
Gants et mitaines, de la Grande-Bratagne	228,427	215,122
" d'autres pays	287,951	487,456
Peignes, de la Grande-Bretagne	35,399	54,137
" d'autres pays	38,210	74,341
Faux-cols et manchettes, de la Grande-Bretagne	30.119	25,612
" " d'autres pays	9,033	63,463
Boutons, de la Grande-Bretagne	31,113	30,352
" d'autres pays	104,313	147,038
Fourrures, de la Grande-Bretagne	185,724	378,331
" d'autres pays	210,774	587,060
Verrerie, de la Grande-Bretagne	187,888	352,204
" d'autres pays	951,876	1,222,415
Chapeaux, casquettes et bonnets, de la Grande-Bretagne	694,342	893,501
" " " d'autres pays	497,062	768,262
Objets en gutta-percha et en caoutchouc, de la Grande-Bretagne	90,274	455,445
" " " d'autres pays	227,701	454,446
Objets en or et en argent, de la Grande-Bretagne	50,365	63,012
" " d'autres pays	245,778	296,634
Peintures et substances colorantes, de la Grande-Bretagne	210,234	224,202
" " d'autres pays	309,211	544,641
Vernis et laques du Japon, de la Grande-Bretagne	24,910	36,166
" " d'autres pays	35,811	80,858

Il est bon de faire observer ici que, s'il existe quelque incertitude en Angleterre au sujet des avantages accordés aux fabricants anglais par le Canada, il n'en existe

certainement pas aux Etats-Unis, où les manufacturiers ont été forcés de réduire leurs prix pour pouvoir lutter contre les effets du tarif de faveur sur le marché canadien.

En somme, nous concluons respectueusement que :—

(1) Ce tarif de faveur est réel et avantageux.

(2) Qu'il accorde aux marchands anglais des avantages importants sur leurs concurrents étrangers.

(3) Que les droits qu'il impose ne les empêchent pas de lutter contre les manufacturiers canadiens.

(4) Qu'il n'a pas seulement mis fin à la diminution constante des importations anglaises, mais qu'il a même développé ces importations. Il n'est pas vraisemblable, pour dire le moins, que sans ce tarif, elles seraient aussi considérables qu'elles le sont aujourd'hui.

(5) Que les avantages accordés par le Canada aux manufacturiers anglais sont généralement prouvés, et que si ces derniers n'en ont pas tiré tout le parti possible, la faute n'en doit retomber ni sur le gouvernement canadien ni sur son système fiscal.

A NOTER.

Depuis que ce rapport a été rédigé et clavigraphié, un câblegramme, reçu du ministère des Douanes du Canada, nous apprend que les statistiques du commerce extérieur, pour l'exercice terminé le 30 juin 1902, établissent que les importations pour la consommation intérieure ont été de $49,072,293 pour la Grande-Bretagne, et de $202,-791,406 pour tous les autres pays. Ces chiffres doivent être revisés, mais ils sont à peu près exacts. Ils démontrent que les importations de la Grande-Bretagne ont augmenté de $6,054,129, soit de 14 pour 100, depuis l'an dernier. Les importations totales de tous les autres pays ont augmenté de $21,553,418, soit de 12 pour 100.

"A."

IMPORTATIONS TOTALES AU CANADA, POUR CONSOMMATION INTÉRIEURE.

Année.	Soumises aux droits.	En franchise.	Total.
	$	$	$
1901	105,969,756	75,268,232	181,237,988
1897	66,220,765	45,073,256	111,294,021
Augmentations	39,748,991	30,194,976	69,943,967
De la Grande-Bretagne.			
1901	31,701,654	11,316,510	43,018,164
1897	20,217,422	9,194,766	29,412,188
Augmentations	11,484,232	2,121,744	13,605,976
Des Etats-Unis.			
1901	53,600,278	56,884,730	110,485,008
1897	30,482,509	31,166,532	61,649,041
Augmentations	23,117,769	25,718,198	48,835,967
Des colonies britanniques jouissant du tarif de faveur.			
1901	1,709,816	1,363,766	3,073,582
1897	1,114,761	659,767	1,774,528
Augmentations	595,055	703,999	1,299,054
De tous les autres pays.			
1901	18,958,008	5,703,226	24,661,234
1897	14,406,073	4,052,191	18,458,264
Augmentations	4,551,935	1,651,035	6,202,970

"B."

RELEVÉ INDIQUANT LES PRINCIPALES LIGNES DE MARCHANDISES SUJETTES AUX DROITS IMPORTÉES DE LA GRANDE-BRETAGNE POUR LES ANNÉES 1897 ET 1901.

Livres, revues et brochures—	
1901	$ 228,885
1897	205,706
Augmentation	23,179
Tapis, carpettes, paillassons autres qu'en laine—	
1901	215,634
1897	92,820
Augmentation	122,814
Ciment—	
1901	229,795
1897	111,551
Augmentation	118,244
Cotonnades—	
1901	4,879,909
1897	2,693,114
Augmentation	2,186,795
Rideaux—	
1901	305,623
1897	169,192
Augmentation	136,431
Médicaments, teintures et produits chimiques—	
1901	714,336
1897	228,350
Augmentation	485,986
Faïences et porcelaines—	
1901	687,158
1897	386,780
Augmentation	300,378
Objets de fantaisie—	
1901	$ 898,131
1897	873,182
Augmentation	24,949

Tissus de lin, de chanvre et de jute—	
1901	$ 1,747,294
1897	1,158,809
Augmentation	588,485
Fruits—	
1901	290,122
1897	214,300
Augmentation	75,822
Fourrures—	
1901	378,331
1897	185,724
Augmentation	192,607
Verrerie—	
1901	352,204
1897	187,888
Augmentation	164,316
Poudre à fusil et autres matières explosives—	
1901	82,169
1897	19,444
Augmentation	62,725
Articles en gutta-percha et en caoutchouc—	
1901	155,545
1897	90,274
Augmentation	65,271
Chapeaux, casquettes et bonnets—	
1901	893,501
1897	694,342
Augmentation	199,159
Cuir et articles en cuir—	
1901	207,788
1897	101,246
Augmentation	106,542
Métaux, minéraux et leurs produits—	
1901	2,965,153
1897	2,102,530
Augmentation	862,623

Toiles cirées—	
1901	$ 341,712
1897	127,179
Augmentation	214,533
Huiles—	
1901	482,840
1897	305,027
Augmentation	177,813
Peintures et matières colorantes—	
1901	224,202
1897	201,234
Augmentation	13,968
Papier et articles en papier—	
1901	382,018
1897	229,368
Augmentation	152,650
Soies et articles en soie—	
1901	2,107,032
1897	1,396,015
Augmentation	711,017
Savon et épices—	
1901	259,694
1897	194,637
Augmentation	65,057
Sucre et mélasse..	
1901	643,185
1897	56,859
Augmentation	586,326
Laine et articles en laine—	
1901	8,061,459
1897	5,576,859
Augmentation	2,484,600
Gants et mitaines—	
1901	215,122
1897	228,427
Diminution	13,305

"C"

IMPORTATIONS DE TISSUS SOUMIS AUX DROITS.

—	1901.	1897.	1893.
	$	$	$
De la Grande-Bretagne.			
Lainages	8,061,459	5,576,859	9,646,287
Soieries	2,107,032	1,396,015	2,238,556
Cotonnades	4,879,909	2,693,114	3,480,519
Lin, chanvre et jute	1,747,294	1,158,809	1,531,314
Tapis autres qu'en laine	215,634	92,820	136,716
Rideaux	305,523	169,192	216,817
Toiles cirées	341,712	127,179	191,868
Broderies	20,502	42,626	90,738
Crêpe	20,227	13,674	45,013
	17,699,392	11,270,288	17,577,828

Augmentation, 1897 à 1901, 57 pour 100. Diminution, 1893 à 1897, 36 pour 100.

D'AUTRES PAYS.

—	1901.	1897.	1893.
	$	$	$
Lainages	1,882,646	1,548,889	1,300,299
Soieries	1,618,991	592,290	524,980
Cotonnades	2,048,083	1,358,247	1,088,224
Lin, chanvre et jute	165,776	104,899	87,669
Tapis	73 748	73,782	43,574
Rideaux	131,327	95,514	96,945
Toiles cirées	79,118	28,834	41,527
Broderies	36,077	97,696	69,587
Crêpe	2,211	2,593	4,212
	6,037,977	3,902,744	3,257,017

Augmentation, 1897 à 1901, 55 pour 100. Augmentation, 1893 à 1897, 20 pour 100.

ANNEXE X.

PROTECTION RECIPROQUE DES BREVETS.

MÉMOIRE DU BUREAU DU COMMERCE.

Au sujet des brevets, l'Angleterre et ses colonies ont des lois distinctes qui n'ont que pour effet de protéger les brevets dans les seuls pays où ils ont été émis. Dans la plupart des colonies, les lois concernant les brevets ont été plus ou moins calquées, à l'époque où elles furent votées, sur celles qui étaient en vigueur dans la Grande-Bretagne.

Les changements qui ont, de temps à autre, eu lieu dans la loi des brevets, en Angleterre, ont été la cause de diverses anomalies, les unes insignifiantes, les autres sérieuses, dans la loi des différentes colonies. D'autres différences proviennent encore des conditions particulières à chaque colonie ou de la politique du gouvernement de cette colonie. Au Canada, par exemple, plusieurs particularités de la loi des brevets sont semblables à celles des Etats-Unis, d'où viennent la plupart des inventions brevetées en Canada. Le voisinage des Etats-Unis et la crainte que des brevets obstructifs ne soient pris en Canada par les inventeurs américains, dans le simple but d'empêcher la fabrication au Canada des articles brevetés, ont provoqué l'adoption de lois rigoureuses stipulant que ces brevets seront confisqués dans le cas où les articles brevetés seraient importés en Canada, ou dans le cas où tels brevets ne seraient pas exploités dans une période de temps déterminée.

Là où il y a des raisons suffisantes pour expliquer cette différence dans les lois, ce serait évidemment maladroit de tendre à rendre ces lois rigoureusement uniformes. Mais là où la différence n'est qu'accidentelle et ne rend aucun service, il serait à propos, à la première refonte des lois, de faire disparaître des différences inutiles, qui ne sont qu'une source d'ennuis et de dépenses pour les inventeurs anglais qui désirent obtenir des brevets dans les colonies, et pour les inventeurs des colonies qui désirent obtenir des brevets en Angleterre ou dans des colonies qu'ils n'habitent point. Il est généralement admis qu'une certaine uniformité des lois serait désirable, pourvu que ce ne soit pas aux dépens des conditions et exigences des divers pays. Il conviendrait donc de fournir aux premier ministres des colonies un résumé assez complet—tel que celui qui est contenu dans ce mémoire—des diverses lois actuellement en vigueur en Angleterre et dans les colonies indépendantes, afin qu'ils puissent en étudier les ressemblances et les dissemblances.

Il importe de ne pas oublier, au sujet de ce mémoire, que le projet de loi actuellement devant la Chambre contient des changements importants à la loi des brevets, en Angleterre, et que, s'il était prochainement adopté, il pourrait avoir une portée considérable sur toute législation nouvelle de la part des colonies relativement à "L'examen pour constater la nouveauté de l'invention", à la "Confiscation des droits de brevet" et aux "Licences obligatoires".

Le mémoire ne parle que des colonies indépendantes ; il est précédé d'un tableau qui indique le nombre de brevets accordés en Angleterre et dans les colonies, et il se termine par un rapport de la Convention Internationale pour la protection de la propriété industriełle, et par les clauses qui ont été insérées, dans quelques-unes des lois de brevets des colonies, dans le but d'accorder certains privilèges aux inventeurs étrangers, ou de permettre aux colonies où ces lois sont en vigueur de faire partie de l'union.

NOMBRE DES BREVETS ACCORDÉS DANS LES COLONIES.

Le tableau suivant, tiré en partie des renseignements contenus dans " La Propriété Industrielle ", donnera une idée de l'étendue des affaires négociées aux bureaux des brevets des colonies :—

Nom de la colonie.	Année.	Nombre de brevets émis.
Canada	1901	4,766
Terre-Neuve	*	*
Nouvelle-Galles du Sud	1899	674
Queensland	1900	459
Australie méridionale	1899	405
Victoria	1898	572
Australie occidentale	1899	340
Tasmanie	1899	208
Nouvelle-Zélande	1900	536
Colonie du Cap	1898	188
Natal	1900	152
Total (excepté Terre-Neuve)		8,300

* Aucune statistique valable. Le nombre total des brevets émis à Terre-Neuve n'était que de 198 en 1899.

Le nombre de brevets émis en Angleterre, en 1901, a été de 13,062.

On voit par ce tableau que le Canada a émis, à lui seul, plus que la moitié des brevets dans les colonies, et que le nombre total des brevets que celles-ci ont accordés dépasse de beaucoup la moitié de ceux accordés en Angleterre. D'un autre côté, il faut tenir compte qu'il arrive souvent qu'une invention qui a été brevetée en Angleterre l'est encore dans plusieurs colonies.

QUELS SONT CEUX QUI PEUVENT OBTENIR DES BREVETS.

Les principaux points sur lesquels les lois des brevets ne s'accordent pas sont (1) si un inventeur peut céder ou transmettre son droit à son brevet, et (2) si une personne, sans être l'inventeur dans le sens ordinaire du mot, mais qui a été la première à introduire l'invention, devrait avoir droit à un brevet, malgré les droits de l'inventeur véritable ou de son représentant.

En Angleterre, un brevet peut être accordé à un ou plusieurs solliciteurs. Toute demande doit être accompagnée d'une déclaration qui établit que le solliciteur ou les solliciteurs est ou sont en possession d'une invention dont il, ou, dans le cas d'une demande collective, un ou plusieurs des solliciteurs prétend ou prétendent être le premier et véritable inventeur ou les premiers et véritables inventeurs.

Si un inventeur meurt avant d'avoir demandé un brevet, ce brevet peut être obtenu par son représentant légal, pourvu qu'il en fasse la demande dans les six mois qui suivent le décès.

Si un solliciteur meurt dans les quinze mois qui suivent la demande du brevet, ce brevet peut être obtenu par son représentant légal dans les douze mois qui suivent le décès.

Toute personne qui a pu prendre connaissance d'une invention étrangère, et qui déclare que celle-ci, au meilleur de sa connaissance et croyance, n'est aucunement utilisée en Angleterre, est considérée dans ce pays comme le premier et véritable inventeur.

Au Canada et en Australie méridionale, un brevet peut être obtenu par l'inventeur, ou par toute personne à laquelle cet inventeur a cédé ou transmis ses droits, ou, en cas de décès, par ses représentants légaux.

A Terre-Neuve, personne ne peut obtenir de brevet à moins qu'il ne déclare par écrit, sous serment, " qu'il croit véritablement être l'inventeur ou le découvreur de l'art, de la machine, de la composition des substances, ou du perfectionnement pour lequel ou laquelle il demande un brevet ".

Dans la Nouvelle-Galles du Sud, des brevets sont accordés à quiconque prétend être l'auteur ou l'inventeur d'une découverte ou d'un perfectionnement en ce qui concerne les arts et métiers. Ces brevets peuvent aussi être obtenus par son agent ou son représentant.

Dans le Queensland, la loi est semblable à celle de la Grande-Bretagne, mais si l'inventeur n'habite pas la colonie, la demande d'un brevet peut être faite par son représentant, soit seul, soit conjointement avec l'inventeur, si ce dernier n'a pas entièrement cédé ses droits.

A Victoria et dans l'Australie occidentale, le solliciteur peut être—

(*a*) l'inventeur; ou
(*b*) ses ayants droit; ou
(*c*) l'inventeur conjointement avec les ayants cause dans l'invention; ou
(*d*) les représentants légaux de l'inventeur décédé ou de ses ayants cause; ou
(*e*) toute personne à qui l'invention a été communiquée par l'inventeur lui-même, par ses représentants légaux ou par les ayants cause (si l'inventeur, ou ses représentants légaux ou ses ayants cause ne demeure ou demeurent point à Victoria ou dans l'Australie occidentale).

Dans chaque colonie, l'Acte des brevets stipule que le mot inventeur " ne comprend pas celui qui apporte une invention de quelque colonie ou pays sans l'autorisation du véritable inventeur, de ses représentants légaux ou de ses ayants droit ".

En Tasmanie, les termes de la loi sont les mêmes qu'en Grande-Bretagne, mais les " *Brief Instructions*, 1896 ", exigent que le solliciteur soit (1) ou le premier et véritable inventeur, ou (2) l'agent de l'inventeur, ou (3) le fondé de pouvoirs de l'inventeur, ou (4) l'introducteur de l'invention dans la colonie, ou (5) le représentant légal de l'inventeur décédé.

Dans la Nouvelle-Zélande, le solliciteur ou les solliciteurs doivent être les premiers et véritables inventeurs, et la loi entend par premier et véritable inventeur " celui qui est le présent inventeur d'une invention ou le représentant ou fondé de pouvoirs de l'inventeur, et non celui qui est l'introducteur non autorisé d'une invention dans la colonie ".

Dans la colonie du Cap et le Natal, le brevet peut être accordé au premier et véritable inventeur, ou, si celui-ci meurt dans les six mois qui suivent la demande de brevet, à ses exécuteurs testamentaires, dans le cours des six mois suivants, ou à n'importe quelle époque dans le cours des trois mois qui suivent le décès.

INVENTIONS QUI ONT DROIT À UN BREVET.

(a) Définition du mot " invention ".

Les définitions du mot " invention " ne varient pas beaucoup. En consultant le " statut des monopoles ", on voit que la plupart des colonies ont adopté les principes de la loi de la Grande-Bretagne.

Dans la loi des brevets de la Nouvelle-Zélande, du Queensland, de la Tasmanie et de Victoria, la définition du mot " invention " est la même que celle de la loi anglaise, c'est-à-dire qu'une " invention " signifie tout procédé nouveau de fabrication qui mérite l'obtention de lettres patentes ou de privilèges en vertu de la clause 6 du statut des monopoles. A Victoria, aucun brevet n'est accordé aux inventions qui pourraient être dangereuses ou nuisibles à l'intérêt public.

Dans la loi des brevets du Canada, " invention " est définie : " tout art nouveau et utile, toute machine, tout procédé de fabrication, toute composition de substances ou tout perfectionnement nouveau et utile d'un art, d'une machine, d'un procédé de fabrication ou d'une composition de substances ". Aucun brevet n'est accordé en Canada pour une invention dont le but est illicite ou qui n'établit qu'un simple principe scientifique ou quelque théorème abstrait.

Les mêmes restrictions se trouvent dans la loi de l'Australie méridionale et de Terre-Neuve. Dans l'Australie méridionale, le brevet devient nul dès qu'il ressort qu'il est dommageable ou nuisible à l'intérêt public.

Dans la loi des brevets de la colonie du Cap et du Natal, le mot " invention " a la même signification que dans l'ancienne loi anglaise de 1852 (15 et 16 Vict., c. 83), où l' " invention " est définie : " tout procédé nouveau de fabrication qui mérite l'obtention de lettres patentes ou de privilèges en vertu de l'acte de la 21e année du règne du roi Jacques I, chap. 3 " (communément appelé le statut des monopoles).

Dans la Nouvelle-Galles du Sud, l' " invention " signifie " toute invention ou perfectionnement dans les arts et métiers . . . . . à moins que la dite invention ou le dit perfectionnement ne paraisse dommageable à l'hygiène publique, au bien-être général, à la moralité ou à l'intérêt de la colonie. Les principes ou théories scientifiques ne peuvent être brevetés, mais l'application pratique de ces principes ou de ces théories à l'industrie peut mériter un brevet ".

La loi de l'Australie occidentale ne paraît pas contenir de définition formelle du mot " invention ".

(b) Ce qui constitue la nouveauté d'une invention.

Les définitions énumérées plus haut sont en certains cas expliquées et complétées par des détails supplémentaires.

D'après la loi des brevets du Canada, il faut que l'invention n'ait pas été en usage ou en vente, avec l'autorisation de l'inventeur, pendant plus d'une année avant la demande d'un brevet ; et tout inventeur qui désire se procurer un brevet dans un pays étranger ne peut plus ensuite en obtenir un au Canada à moins qu'il n'en fasse la demande dans le cours de l'année qui suit l'obtention de son premier brevet à l'étranger.

Celui qui demande un brevet à Terre-Neuve " est obligé de déclarer par écrit, sous serment, qu'au meilleur de sa connaissance et croyance son invention n'est pas connue ou en usage dans la colonie ", mais il ne sera pas déchu de ses droits à un brevet pour avoir auparavant pris ses lettres patentes dans un autre pays, " pourvu que son invention n'ait pas été en usage dans la colonie avant la demande du brevet ".

Dans la Nouvelle-Galles du Sud, quelle que soit la longueur de temps pendant lequel l'invention a été exhibée, le droit à l'obtention d'un brevet subsiste toujours.

Dans l'Australie méridionale, il faut que l'invention " n'ait pas été en usage ni mise en vente dans le pays avant la date du brevet ", mais un inventeur peut, pendant un certain espace de temps, exhiber son invention ou en faire l'essai, publiquement ou privément, sans nuire à ses droits à un brevet.

Il existe aussi dans la loi des brevets de Victoria, du Queensland, de l'Australie occidentale, de la Tasmanie et de la Nouvelle-Zélande, des dispositions qui permettent d'exhiber, pendant un certain temps déterminé, les inventions non encore brevetées. A Victoria, on accorde des brevets aux inventions étrangères pendant toute l'année qui suit l'émission des brevets à l'étranger, que ces inventions aient été auparavant en usage ou non dans la colonie.

EXAMEN POUR CONSTATER LA NOUVEAUTÉ DE L'INVENTION.

Au Canada, à chaque demande de brevet, la loi exige qu'un examen complet et consciencieux soit fait par des examinateurs compétents, spécialement assignés à ces fonctions par le bureau des brevets.

Le commissaire peut refuser d'émettre des brevets dans les cas qui suivent :—

(*a*) Lorsqu'il est d'avis que l'invention n'est pas, légalement parlant, suceptible d'être brevetée ;
(*b*) Lorsqu'il considère que l'invention a déjà été rendue publique, avec l'assentiment et la permission de l'inventeur ;
(*c*) Lorsqu'il considère qu'il n'y a rien de neuf dans l'invention ;
(*d*) Lorsqu'il considère que l'invention a été décrite, dans quelque livre ou autre publication, avant la demande de brevet, ou s'il considère qu'elle est, d'une manière ou d'une autre, en possession du public ;
(*e*) Lorsqu'il considère que l'invention a déjà été brevetée au Canada ou ailleurs ; à moins qu'il ne soupçonne le concessionnaire du brevet ou le solliciteur de ne pas être le premier inventeur.

Lorsque, pour ces diverses raisons, le commissaire refuse d'accorder un brevet, il doit en avertir celui qui en fait la demande et lui donner toutes les explications nécessaires afin de lui permettre d'y répondre, s'il le peut. La décision du commissaire peut être portée devant le conseil des ministres.

En Nouvelle-Zélande et en Tasmanie, l'officier enregistrant les brevets peut refuser un brevet à toute prétendue invention qu'il sait ne pas être nouvelle, après avoir fourni au solliciteur l'occasion de s'expliquer personnellement ou par l'entremise de son représentant.

Au Queensland, c'est le devoir de chaque examinateur de répondre si, au meilleur de sa connaissance, l'invention qu'il a à examiner :

(*a*) N'est pas une invention nouvelle ;
(*b*) Si elle se trouve déjà entre les mains du public, avec l'assentiment et la permission de l'inventeur ;
(*c*) Si elle a été décrite, dans quelque livre ou quelque publication du Queensland, avant la demande du brevet ; ou si elle est, d'une manière quelconque, entre les mains du public ;
(*d*) Si elle a déjà été brevetée au Queensland.

Lorsqu'un examinateur répond que l'invention en question tombe sous le coup de quelqu'une de ces conditions, le gardien des brevets peut refuser de s'en occuper davantage, à moins que cette invention puisse bénéficier des dispositions de l'acte relatif aux expositions industrielles ou internationales ou aux arrangements entre pays, ou à moins encore, si un premier brevet a déjà été accordé, qu'il n'y ait lieu de soupçonner le concessionnaire ou le solliciteur de n'être point le premier inventeur. La décision du gardien des brevets peut toujours être portée devant le magistrat.

A Victoria, il faut que l'examinateur s'assure et fasse rapport au commissaire des brevets que, au meilleur de sa connaissance, l'invention n'est pas nouvelle ou qu'elle est déjà en possession du public avec l'assentiment ou la permission du premier et véritable inventeur. S'il fait ce rapport, le commissaire peut alors refuser de s'occuper davantage de la demande du brevet, bien que sa décision puisse toujours être portée devant l'officier de la justice.

Dans la Nouvelle-Galles du Sud et l'Australie méridionale, les dispositions de l'acte en ce qui concerne les devoirs de l'examinateur semblent prévoir une enquête ayant pour but de découvrir si celui qui demande un brevet est le véritable et le premier inventeur de l'article mentionné dans la demande.

Dans l'Australie occidentale, il est pourvu à une enquête touchant la similitude des requêtes faites concurremment.

DEMANDES PROVISOIRES DE BREVETS.

Au Canada, tout aspirant à un brevet qui n'a pas encore mis la dernière main à son invention et qui craint d'être frustré des bénéfices de sa découverte, peut produire devant le commissaire des brevets une description de son invention telle qu'elle existe alors, avec ou sans plans, à sa discrétion ; et le commissaire, sur paiement de la redevance prescrite, est obligé de faire conserver ce document, désigné sous le nom de *caveat,* et de le tenir secret, sauf en ce qui concerne la livraison de copies du dit document à la demande du dit aspirant ou d'un tribunal judiciaire quelconque ; mais le secret relatif à ce document doit cesser lorsque l'aspirant obtient un brevet pour son invention. Si toute autre personne demande un brevet pour une invention offrant quelque similitude avec celle décrite dans le *caveat,* le commissaire est obligé d'en donner avis par la poste à la personne qui a produit le *caveat,* et celle-ci doit, dans un délai de trois mois à dater de la mise à la poste de cet avis, si elle désire se prévaloir de son *caveat,* produire sa requête et prendre les autres mesures nécessaires en ce qui concerne une demande de brevet ; et si le commissaire est d'avis qu'il y a similitude entre les deux demandes, celles-ci seront soumises à l'arbitrage. Si celui qui a produit un *caveat* ne fait pas une demande de brevet dans un délai d'un an à dater de la production du *caveat,* le commissaire est relevé de l'obligation de donner avis, et le *caveat* reste alors comme simple preuve de la nouveauté ou de la priorité de l'invention, si cette preuve est requise.

L'acte australien relatif aux brevets contient des dispositions qui ressemblent beaucoup aux précédentes en ce qui concerne la production des pièces dans les cas de demandes de brevet sur lesquelles il n'a pas encore été statué, et la notification de toute demande concurrente à celui qui a produit un *caveat.*

Les dispositions ci-dessus relatives au *caveat* ayant été empruntées à la loi des Etats-Unis concernant les brevets, les premiers ministres coloniaux apprendront peut-être avec intérêt que les commissaires nommés en 1898 pour reviser les statuts relatifs aux brevets, aux droits de propriété littéraire et autres, aux raisons sociales et noms commerciaux, expriment, à la page 23 de leur rapport, leur opinion formelle à l'effet que la loi pourvoyant à la production du *caveat* devrait être abrogée. Les raisons qui ont déterminé cette conclusion de leur part sont exposées dans le passage suivant, à la page 22 de leur rapport, savoir :—" L'opinion très généralement répandue parmi ceux qui sont le plus au courant de la procédure relative aux brevets, telle qu'elle nous a été exprimée, est que le *caveat* n'est virtuellement d'aucune utilité pour les inventeurs. Un grand nombre d'avocats, possédant une longue expérience en ce qui concerne les brevets, nous ont assuré qu'ils conseillent toujours à leurs clients de ne pas produire de *caveat.* La préparation d'un *caveat* exige beaucoup de soin et d'habileté et entraîne une dépense presque aussi considérable que la préparation d'une demande de brevet. La production d'un *caveat* implique nécessairement la production subséquente d'une demande de brevet, et le résultat en est que les dépenses de l'inventeur sont virtuellement doublées sans qu'il en retire un avantage pratique.

" Si la production du *caveat* est permise aux étrangers, comme il semble qu'elle doive l'être, si nos propres concitoyens y ont droit, cela aura pour effet d'introduire dans le pays un genre de preuve qui a toujours été considéré comme sujet à des objections très sérieuses, et dont l'introduction n'a jamais été tolérée dans la procédure devant le commissaire des brevets, ni devant les tribunaux relativement aux brevets, savoir : la preuve des faits accomplis dans un pays étranger. Si l'on permet à des étrangers d'établir que l'idée d'une invention a été conçue en pays étranger, en produisant un *caveat*—et le *caveat* n'a pas virtuellement d'autre effet que d'établir la preuve de la découverte de l'invention qu'il décrit, à la date de sa production—il semblerait nécessaire de permettre l'introduction de la preuve à l'effet que l'invention a été mise en pratique par la fabrication d'une machine dans un pays étranger."

PROTECTION PROVISOIRE.

Il n'existe pas de grande différence en ce qui concerne la protection provisoire. Les différences qui existent sont surtout relatives à la durée de la protection. A Terre-Neuve, la nature de la protection, et dans la colonie du Cap, le genre de devis qui doit être produit avec la demande, sont exceptionnels.

A Terre-Neuve, chaque aspirant à un brevet est tenu de livrer, avec sa requête, au bureau du secrétaire colonial, "une description écrite de son invention, de la manière de s'en servir ou du procédé de composition ", conformément aux instructions détaillées contenues dans l'acte ; et à l'expiration d'une semaine, et jusqu'à l'expiration de six mois, à partir de la date de la livraison de cette description, l'aspirant au brevet a les mêmes droits et privilèges que si un brevet eut été scellé en sa faveur à la date de cette livraison.

Dans la Nouvelle-Galles du Sud, tout particulier prétendant être l'auteur ou l'inventeur d'une invention quelconque, ou son agent ou cessionnaire, peut obtenir un certificat lui donnant droit à une protection provisoire pour son invention sur paiement de £2 et sur déposition entre les mains du ministre de la Justice d'une pétition adressée au Gouverneur et d'un devis provisoire dans la forme prescrite. Ce certificat reste en vigueur durant douze mois et devient nul et de nul effet si, avant la date de son expiration, son détenteur légal ne produit pas une demande de brevet.

Dans le Queensland, la Nouvelle-Zélande, Victoria, l'Australie occidentale et la Tasmanie, la loi relative aux devis provisoires et complets ressemble à celle du Royaume-Uni (1) en laissant à l'aspirant la faculté de décider si sa demande sera accompagnée d'un devis provisoire ou complet ; (2) par la protection provisoire qui, après l'acceptation d'une demande, lui est accordée durant la période qui s'écoule avant la date de la demande et l'apposition du sceau du brevet, laquelle protection lui permet d'utiliser et de publier l'invention durant cet intervalle sans préjudice du brevet qui lui sera décerné subséquemment ; (3) et en lui accordant, durant l'intervalle entre l'acceptation du devis complet et l'apposition du sceau du brevet, ou l'expiration du délai fixé pour l'apposition du sceau, les mêmes droits et privilèges que si un brevet eut été scellé en sa faveur à la date de cette acceptation, sauf cette restriction qu'il ne pourra instituer aucune poursuite pour empiétement avant qu'un brevet ne lui ait été accordé. Dans toutes ces colonies, le délai normal accordé pour la déposition du devis complet est de neuf mois. Ce délai peut être prorogé, sur paiement de la redevance prescrite, de trois mois dans le Queensland, et d'un mois dans la Nouvelle-Zélande, Victoria, l'Australie occidentale et la Tasmanie.

Dans le Natal, chaque aspirant a également la faculté de décider s'il déposera un devis provisoire ou complet avec sa demande. Dans l'un ou dans l'autre cas, son invention obtient une protection provisoire durant six mois à partir de la date de la déposition ; et si aucun devis complet n'est déposé dans un délai de huit semaines au moins avant l'expiration du terme de protection provisoire, la demande sera jugée être abandonnée. La prolongation de ce délai, pour une période qui semble indéfinie, est laissée à la discrétion du Procureur général. Si le devis est déposé frauduleusement, au détriment du véritable et premier inventeur, nul brevet accordé à cet inventeur n'est invalidé par ce devis ni par aucune utilisation ou publication de l'invention durant le terme de la protection provisoire.

Dans la colonie du Cap, il faut qu'un devis soit déposé avec la demande ; et l'invention obtient une semblable protection provisoire pour six mois, durant laquelle période, dans le cas où le titre de l'invention ou le devis est trop général ou insuffisant, le Procureur général peut, avant d'accorder un brevet, permettre ou exiger la modification du devis, ou la déposition d'un autre devis suffisant, lequel aura la même vigueur et le même effet que s'il eut été d'abord déposé dans son état modifié. On exige particulièrement que le devis produit d'abord décrive et constate la nature de l'invention et la manière dont elle doit fonctionner.

OPPOSITION À L'ÉMISSION DE BREVETS.

(a) Raisons de l'opposition.

Dans le Royaume-Uni et dans toutes les colonies autonomes, à l'exception de Terre-Neuve, la loi prévoit le cas où des personnes intéressées peuvent s'opposer à l'émission d'un brevet. Les raisons de l'opposition varient beaucoup, et dans quelques-unes des colonies elles comprennent la publication antérieure, l'usage antérieur ou la possession préalable par le public, et dans l'une des colonies l'on peut s'opposer à ce que la protection provisoire soit accordée.

Dans le Royaume-Uni, il y a trois raisons sur lesquelles des personnes intéressées peuvent s'appuyer pour s'opposer à ce qu'un brevet soit accordé : (*a*) que l'aspirant a obtenu le brevet de l'opposant ou d'une personne dont l'opposant est le représentant devant la loi ; (*b*) que l'invention a été brevetée dans ce pays sur demande préalable, et (*c*) que le devis complet décrit ou réclame une invention autre que celle qui a été décrite dans le devis provisoire, et que cette autre invention a donné lieu à une demande de la part de l'opposant dans l'intervalle écoulé entre la déposition du devis provisoire et la déposition du devis complet.

Au Canada, les seuls cas dans lesquels l'émission d'un brevet puisse apparemment être l'objet d'une opposition de la part de personnes intéressées sont ceux où il y a des demandes concurrentes.

A Terre-Neuve, on semble n'avoir établi aucun rouage au moyen duquel des personnes intéressées puissent s'opposer à l'émission d'un brevet.

Dans la Nouvelle-Galles du Sud, l'Acte et les règlements du bureau des brevets pourvoient conjointement à la production d'un protêt contre l'émission d'un brevet ou d'un certificat de protection provisoire.

Dans le Queensland, les personnes intéressées peuvent s'opposer à l'émission d'un brevet en invoquant l'une quelconque des trois raisons pour lesquelles on peut s'opposer à l'émission d'un brevet dans le Royaume-Uni ; et aussi l'une quelconque des raisons suivantes, savoir :—(*d*) que l'invention n'est pas nouvelle ; ou (*e*) qu'elle est en la possession du public avec le consentement et la permission de l'inventeur ; ou (*f*) qu'elle a été décrite dans un livre ou autre imprimé publié dans le Queensland avant la date de la demande, ou qu'elle est autrement en la possession du public.

Dans la Nouvelle-Galles du Sud, l'Australie méridionale, la Tasmanie, la Nouvelle-Zélande, la colonie du Cap et le Natal, il n'y a apparemment aucune limite aux raisons que l'on peut invoquer pour s'opposer à l'émission d'un brevet.

Dans Victoria, les raisons de l'opposition sont : (1) que l'aspirant a frauduleusement et sans l'autorisation de l'opposant, obtenu l'invention de ce dernier ou d'une personne dont il est le représentant devant la loi ou le cessionnaire ; (2) que l'invention n'a pas été communiquée à l'aspirant par le véritable inventeur, ses représentants ou ses ayants droit, si l'inventeur réel, ses représentants ou ayants droit ne demeurent pas dans Victoria ; (3) que l'invention a été brevetée dans Victoria sur une demande de date antérieure ; (4) manque d'originalité, ou l'invention ayant déjà été publiée ou utilisée publiquement ; et (5) que le devis complet décrit ou réclame une invention autre que celle décrite dans le devis provisoire, ou que cette autre invention a donné lieu à une demande faite par l'opposant dans l'intervalle compris entre la production du devis provisoire et la production du devis complet.

Dans l'Australie occidentale, on peut porter opposition à un brevet pour l'une ou l'autre des deux raisons spécifiées dans la loi des brevets du Royaume-Uni ou (3) pour la raison qu'un examinateur a fait rapport au registraire que le devis lui paraît comprendre la même invention que celle qui est désignée dans un devis portant le même titre ou un titre analogue et accompagnant une demande préalable.

(b) Audition des oppositions.

Dans le Royaume-Uni, les oppositions à l'émission des brevets sont entendues et jugées par le contrôleur général des brevets, ou son adjoint, avec appel de sa décision à l'officier en loi.

Au Canada, les demandes concurrentes sont soumises à trois arbitres experts, dont deux sont choisis par les aspirants et le troisième par le commissaire ou le sous-commissaire. La décision ou l'adjudication de ces experts ou de deux d'entre eux, livrée au commissaire par écrit et signée par eux ou deux d'entre eux, est finale en tant qu'il s'agit de l'émission du brevet.

Dans le Queensland et l'Australie occidentale, le registraire des brevets, et dans Victoria, le commissaire des brevets, entendent l'opposition et rendent leur décision, sujette, dans les trois cas, à un appel au Procureur général ou à un autre officier en loi.

Dans l'Australie méridionale, le commissaire des brevets entend l'opposition, et sa décision est finale.

Dans la Tasmanie, l'opposition est entendue et jugée par un juge de la cour Suprême siégeant en Chambre, et il y a appel à la cour Suprême de la Tasmanie.

Dans la Nouvelle-Zélande, elle est entendue et jugée par le registraire des brevets, et il y a appel à la cour Suprême de la Nouvelle-Zélande.

Dans la colonie du Cap et le Natal, les objections à l'émission des brevets sont entendues par le Procureur général.

DURÉE DES BREVETS.

Dans le Royaume-Uni et dans toutes les colonies auxquelles ce mémoire s'applique, à l'exception du Canada, la durée d'un brevet, à moins qu'elle ne soit prorogée en vertu de dispositions statutaires spéciales, est limitée à 14 ans. Au Canada, elle est de 18 ans. Des prorogations de ces périodes peuvent, dans des circonstances spéciales, être accordées dans les colonies suivantes, savoir : la colonie du Cap, le Natal, le Queensland, Victoria, l'Australie occidentale, la Tasmanie et la Nouvelle-Zélande, pour une période n'excédant pas 14 ans ; à Terre-Neuve et dans l'Australie méridionale, pour une période ne dépassant pas sept ans. Dans la plupart de ces cas, le breveté ne peut obtenir la prorogation que lorsqu'il peut prouver qu'il n'a pu obtenir une rémunération convenable pour les dépenses et le travail nécessités pour perfectionner l'invention, et que pour lui procurer une rémunération suffisante il est nécessaire qu'on lui accorde, durant une période plus longue, le droit exclusif de vente et d'utilisation. Au Canada, dans la colonie du Cap, le Natal, Terre-Neuve et l'Australie méridionale, le brevet expire avec le premier brevet étranger, ce qui est en désaccord avec la nouvelle clause insérée à la Convention internationale, par l'acte supplémentaire du 14 décembre 1900, dont il est parlé à la page 16 du présent mémoire.

REDEVANCES POUR ÉMISSION DE BREVETS.

Dans le Royaume-Uni, les redevances exigées par l'Etat pour un brevet qui demeurera en vigueur durant quatre ans à partir de la date de la demande, s'élèvent à £4. Si le breveté désire que son brevet continue à être en vigueur après l'expiration des quatre ans, il faut qu'il paye les redevances de renouvellement de £5 pour la cinquième année, de £6 pour la sixième année, et ainsi de suite jusqu'à £14 pour la quatorzième année. Si un brevet est maintenu en vigueur durant la période complète de 14 ans, le total des redevances relatives au brevet s'élève à £99. Les redevances de brevet exigées dans les colonies sont beaucoup moins élevées que cela. Dans la Nouvelle-Galles du Sud, des redevances au montant de £5 maintiennent un brevet en vigueur durant toute la période de 14 ans. Dans la plupart des colonies, le système britannique des renouvellements prévaut, mais les intervalles entre les dates où ces paiements sont exigibles sont plus longs que dans le Royaume-Uni. Ainsi, au Canada, £4 sont payables lors de la demande, un deuxième paiement de £4 est exigible avant la fin de la sixième année, et un troisième paiement de £4 avant la fin de la douzième année, ce qui fait £12 en tout. Le tableau suivant donne le détail de ces redevances dans les diverses colonies autonomes :—

Canada—

Demande	$ 20 00
Redevance de renouvellement—	
Avant la fin de la 6ième année	20 00
Avant la fin de la 12ième année	20 00
Total	$ 60 00

Terre-Neuve—

Brevet	$ 25 00

En sus des redevances ordinaires pour documents sous le Grand Sceau de la colonie.

Nouvelle-Galles du Sud—	£	s.	d.
Demande	2	0	0
Pétition pour brevet	3	0	0
Total	5	0	0

Queensland—	£	s.	d.
Demande	1	0	0
Devis complet	2	0	0
Avant la fin de la 4ième année	5	0	0
Avant la fin de la 8ième année	10	0	0
(Ou redevances annuelles de renouvellement.)			
Total	18	0	0

Australie méridionale—	£	s.	d.
Protection provisoire	1	0	0
Brevet	2	0	0
Avant la fin de la 3ième année	2	10	0
Avant la fin de la 7ième année	2	10	0
Total	8	0	0

Victoria—	£	s.	d.
Devis provisoire	1	0	0
Brevet	2	0	0
En obtenant le brevet	1	0	0
Avant la fin de la 3ième année	2	10	0
Avant la fin de la 7ième année	2	10	0
Total	9	0	0

Australie occidentale—	£	s.	d.
Demande	1	0	0
Devis complet	2	0	0
Avant la fin de la 4ième année	5	0	0
Avant la fin de la 7ième année	10	0	0
Total	18	0	0

Nouvelle-Zélande—	£	s.	d.
Demande	0	10	0
Devis complet	0	10	0
Emission du brevet	2	0	0
Avant la fin de la 4ième année	5	0	0
Avant la fin de la 7ième année	10	0	0
Total	18	0	0

Tasmanie—	£	s.	d.
Demande	0	10	0
Devis complet	0	10	0
Emission du brevet	2	0	0
Avant la fin de la 3ième année	15	0	0
Avant la fin de la 7ième année	20	0	0
Total	38	0	0

Colonie du Cap—	£	s.	d.
Demande	2	10	0
Emission du brevet	2	10	0
Avant la fin de la 3ième année	10	0	0
Avant la fin de la 7ième année	20	0	0
Total	35	0	0

Natal—	£	s.	d.
Sur déposition du devis provisoire	1	1	0
Avis de procéder	0	5	0
Redevance pour le mandat du Procureur général	1	1	0
Devis complet	1	1	0
Emission du brevet	1	10	0
Avant la fin de la 3ième année	5	0	0
Avant la fin de la 7ième année	10	0	0
Total	19	18	0

ANNULATION DES BREVETS POUR DÉFAUT DE FABRICATION.

Les brevets ne peuvent être annulés pour défaut de fabrication dans le Royaume-Uni, ni dans aucune des colonies auxquelles s'applique ce mémoire, à l'exception du Canada, de Terre-Neuve et de l'Australie méridionale.

Au Canada, les brevets deviennent nuls et de nulle valeur deux ans après la date de leur émission, à moins que le breveté ou ses ayants droit ou son cessionnaire, durant ce délai ou durant toute prorogation autorisée de ce délai commencent, et après ce commencement continuent la construction ou la fabrication de l'article d'invention breveté, de telle façon que toute personne désirant se servir de cet article ou en faire usage puisse l'obtenir ou le faire fabriquer à un prix raisonnable à quelque manufacture ou autre établissement chargé de la fabrication ou de la construction de cet article en Canada. Cette période de deux ans peut être prorogée en tout temps pas plus de trois mois avant son expiration, par le commissaire des brevets, sur preuve produite à sa satisfaction à l'effet que, par des causes indépendantes de sa volonté, le breveté a été empêché de se conformer à la condition ci-dessus. Toute question relative

à la question de savoir si un brevet a été annulé sous l'empire de ces dispositions peut être décidée par la cour d'Echiquier du Canada, sur information de la part du Procureur général du Canada, ou à la demande de toute personne intéressée.

A Terre-Neuve, tout brevet qui n'a pas été mis en vigueur dans le cours de deux ans à partir de la date de son émission devient nul à l'expiration de cette période.

Dans l'Australie méridionale, tout brevet est susceptible d'être révoqué par le Gouverneur sur demande de toute personne, après l'expiration de trois ans à partir de son émission, et s'il est prouvé à la satisfaction du Gouverneur que ni le breveté ni son cessionnaire ou détenteur d'une licence de sa part n'ont, avant la date de cette demande, utilisé le brevet d'invention dans une mesure raisonnable eu égard aux intérêts légitimes du public. Mais le Gouverneur peut, à sa discrétion absolue, refuser pareille demande aux termes et conditions qu'il juge convenable. Nul brevet n'a encore été annulé sous l'empire de ces dispositions, et l'on croit qu'aucune demande n'a été faite dans ce but.

ANNULATION DES BREVETS POUR CAUSE D'IMPORTATION DES ARTICLES D'INVENTION BREVETÉS.

La seule colonie où l'on ait jugé nécessaire d'annuler les brevets pour cause d'importation d'articles d'invention brevetés, ou de décréter une prohibition spéciale sur l'importation des articles d'invention brevetés, est le Canada, lequel est naturellement situé d'une façon très exceptionnelle, vu la proximité des Etats-Unis, le pays le plus inventif de l'univers. Au Canada, si, après l'expiration de 12 mois à compter de la date du brevet, ou de toute prorogation de ce délai qui puisse être autorisée par le commissaire des brevets, sur preuve satisfaisante produite durant les trois mois qui précèdent l'expiration de la période, à l'effet que le breveté ou ses ayants droit ou cessionnaires, importent ou font importer au Canada les articles d'invention brevetés, le brevet devient nul en ce qui concerne les intérêts de l'importateur.

LICENCES OBLIGATOIRES.

Dans la Nouvelle-Zélande, le Queensland, la Tasmanie et l'Australie occidentale, s'il est prouvé que, par suite de la négligence ou du refus par le breveté d'accorder des permis de fabrication à des conditions raisonnables, (1) l'article d'invention breveté n'est pas fabriqué dans la colonie ; ou (2) que les exigences raisonnables du public en ce qui concerne l'article d'invention ne peuvent être satisfaites ; ou (3) que le brevet empêche un particulier de fabriquer ou d'utiliser le plus avantageusement possible une invention dont il est nanti, le Gouverneur peut obliger le breveté à accorder des licences aux conditions qui pourront lui paraître justes eu égard à la nature de l'invention et aux circonstances ; mais, autant que nous sachions, nulle demande de licence obligatoire n'a encore été faite dans aucune de ces colonies en vertu des dispositions ci-dessus.

Dans les colonies ci-dessus, la loi à ce sujet est en substance la même que dans le Royaume-Uni, sauf que la juridiction exercée par la Chambre du Commerce dans le Royaume-Uni est exercée dans les colonies par le Gouverneur.

Dans les autres colonies auxquelles s'applique le présent mémoire, on n'a pas jugé nécessaire de légiférer pour obliger le breveté à concéder des licences.

LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

Lors de la Convention internationale du 20 mars 1883, les gouvernements de la Belgique, du Brésil, de la France, du Guatemala, de la Hollande, de l'Italie, du Portugal, de San-Salvador, de la Serbie, de l'Espagne et de la Suisse se sont constitués en union pour la protection de la propriété industrielle.

Les gouvernements suivants ont depuis adhéré à la convention et sont entrées dans l'union, savoir : la Grande-Bretagne, Tunis, la République de Saint-Domingue, la

Suède, la Norvège, le Queensland, les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande, le Danemark et le Japon; le San-Salvador et le Guatemala ont quitté l'union.

L'article II de la convention décrète que les sujets et citoyens de chacun des pays contractants jouiront dans tous les autres Etats de l'union, en ce qui concerne les brevets d'invention, les patrons ou modèles industriels, les marques de commerce et les désignations commerciales, de tous les avantages que leurs lois respectives accordent maintenant ou accorderont plus tard aux naturels du pays.

L'article IV stipule que :

> "Toute personne ayant dûment produit une demande pour un brevet d'invention ou modèle industriel ou une marque de commerce dans l'un des Etats contractants, jouira, en ce qui concerne la production de la demande dans les autres Etats et la réserve des droits des tiers, d'un droit de priorité durant les termes exposés ci-après.
>
> "En conséquence, une demande subséquente dans l'un des autres Etats de l'union, avant l'expiration de ces termes, ne sera invalidée par aucun acte accompli durant l'intervalle, soit, par exemple, par une autre demande, par la publication de l'invention, ou par son exploitation de la part d'un tiers, par la vente de copies du patron ou modèle, ou par l'usage de la marque."

Les termes de priorité mentionnés ci-dessus, comme étant fixés par la convention primitive de 1883, étaient de six mois pour les brevets d'invention et de trois mois pour les patrons et modèles industriels et pour les marques de commerce. Ces délais ont été prorogés d'un mois pour les "pays d'outre-mer", expression qui a été interprétée comme signifiant les "pays en dehors de l'Europe qui n'ont pas de frontières sur la Méditerranée".

L'acte supplémentaire du 14 décembre 1900 fixe les termes de priorité pour tous les pays à douze mois pour les brevets et à quatre mois pour les patrons et modèles industriels et pour les marques de commerce.

L'article V de la convention stipulait que :

> "L'introduction par le breveté dans le pays où le brevet a été émis d'objets fabriqués dans l'un quelconque des Etats de l'union n'entraînera pas l'annulation.
>
> "Néanmoins, le breveté restera assujetti à l'obligation d'exploiter son invention brevetée conformément aux lois du pays dans lequel il introduit les articles brevetés."

Cet article a été modifié par l'acte supplémentaire du 14 décembre 1900, lequel décrète que "le breveté dans chaque pays ne sera pas passible de l'annulation de son brevet pour non exploitation avant l'expiration d'une période minimum de trois ans à compter de la date de la production de sa demande dans le pays en question, excepté dans le cas où le breveté négligerait ou refuserait de donner des raisons satisfaisantes de son inaction."

Les articles VI et suivants jusqu'à X, inclusivement, de la convention ont rapport aux marques de commerce.

L'article XI, tel que modifié par l'acte supplémentaire du 14 décembre 1900, décrète que les Hautes Parties contractantes doivent, en conformité de la législation de chaque pays, accorder une protection temporaire aux inventions brevetables, aux patrons ou modèles industriels et aux marques de commerce, pour les articles aux expositions officielles ou aux expositions internationales officiellement reconnues qui ont été organisées sur le territoire de l'un de ces pays.

L'article XII décrète que chacun des Etats contractants établira un "département spécial pour la propriété industrielle, et un bureau central afin de communiquer au public les brevets d'invention, les patrons ou modèles industriels et les marques de commerce".

Dans le protocole final de la convention, il est déclaré que l'organisation de ce département spécial doit comprendre, autant que possible, la publication dans chaque Etat d'un journal officiel périodique.

L'article XIII décrète qu'un Bureau international sera établi sous l'autorité et la surveillance de l'administration centrale de la Confédération Suisse, les dépenses devant être payées en commun par les Etats contractants. Les dépenses totales sont limitées, par le protocole du 15 avril 1891, à la somme de 60,000 francs par année.

En vertu de l'acte supplémentaire du 14 décembre 1900, il a été inséré dans la convention une nouvelle clause stipulant :

> " Que les brevets réclamés dans les divers Etats contractants par des personnes ayant droit aux avantages de la convention, seront indépendants des brevets obtenus pour la même invention dans d'autres Etats adhérents ou non à l'union.
>
> " Cette disposition s'appliquera, dans le cas de l'accession de nouveaux Etats, aux brevets existants dans l'un ou l'autre Etat lors de l'accession."

CONVENTIONS INTERNATIONALES DANS LES COLONIES AUTONOMES.

Les deux seules colonies qui soient déjà parties à la Convention internationale sont le Queensland et la Nouvelle-Zélande. Le gouvernement de l'Australie occidentale a récemment exprimé le désir de se joindre à la convention, et les gouvernements du Natal et de Terre-Neuve ont exprimé un désir contraire.

Les lois relatives aux brevets dans la Nouvelle-Galles du Sud, la Tasmanie, l'Australie occidentale (en commun avec celles du Queensland et de la Nouvelle-Zélande, qui sont déjà entrés dans l'union), contiennent des dispositions du même genre que celles de l'article 103* de l'acte britannique de 1883, lequel, lorsqu'il est rendu applicable par arrêté du Conseil à toute colonie qui a adhéré à l'union, accorde la priorité concédée par l'article IV de la convention aux aspirants de tous les pays appartenant à l'union ; et lorsqu'il est rendu applicable aux colonies qui ne font pas partie de l'union, donne des droits semblables de priorité aux aspirants de ces colonies et du Royaume-Uni. Des arrêtés du Conseil ont rendu cet article applicable à l'Australie ocidentale et à la Tasmanie, qui n'ont encore, ni l'une ni l'autre, adhéré à l'union.

Dans Victoria, la loi relative aux brevets décrète que, sujet à l'émission d'un arrêté du Conseil, l'aspirant à un brevet dans le Royaume-Uni, dans toute colonie australienne ou dans les colonies de la Nouvelle-Zélande ou des îles Fiji, peut avoir six mois de priorité dans Victoria. La loi dans cette colonie donne aussi douze mois de priorité à un breveté à l'étranger, pourvu que toute publication de l'invention qui aurait pu être faite dans Victoria ait été faite sans le consentement de l'inventeur.

Les lois relatives aux brevets du Canada, de Terre-Neuve, de l'Australie méridionale, de la colonie du Cap et du Natal, ne contiennent aucune disposition relative à une entente internationale pour la protection des inventions. Cependant, l'acte canadien concernant les brevets donne douze mois de priorité au détenteur d'un brevet obtenu à l'étranger, pourvu qu'il donne, dans un délai de trois mois à compter de la date de sa demande à l'étranger, avis au commissaire de son intention de demander un brevet au Canada. Dans les statuts revisés de Terre-Neuve (deuxième série), chapitre 109, l'article 18 déclare implicitement que l'on peut accorder en Angleterre des brevets dont l'application s'étend à Terre-Neuve, mais décrète que ces brevets n'y auront pas d'effet avant l'arrivée du devis et des dessins.

Au Natal, la loi des brevets décrète qu'après la promulgation dans cette colonie de l'arrêté du Conseil dont il est parlé dans l'article 104 de l'Acte concernant les brevets, patrons et marques de commerce, 1883, toutes les lettres patentes acordées dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande seront jugées et reconnues comme

*Cet article a été amendé par l'article 6 de l'acte de 1885 et par l'acte de 1901.

étant accordées en vertu des dispositions de la loi n° 4, 1870, et pourront être traitées en conséquence ; pourvu que cette loi ne s'applique qu'aux brevets accordés pour inventions dans le Royaume-Uni, et non aux patrons et marques de commerce. L'effet de cette disposition n'est pas tout à fait clair. Quelques-unes des difficultés qui en résulteraient si le Natal entrait dans l'union sont commentées dans une lettre récente du Procureur général suppléant du Natal au Secrétaire colonial.

ANNEXE XI.

DROITS DE TIMBRES IMPERIAUX PERÇUS SUR LES OBLIGATIONS COLONIALES.

MÉMOIRE PAR LE CONSEIL DU REVENU DE L'INTÉRIEUR.

I. OBLIGATIONS DES GOUVERNEMENTS COLONIAUX.

Ces valeurs, avec les valeurs des pays étrangers, ont été d'abord assujetties aux droits de timbres sous l'autorité de l'acte 25 Vict., c. 22, l'impôt de 2s. 6d. pour 100 sur le montant garanti étant limité aux valeurs ou à l'intérêt qui étaient faits payables dans le Royaume-Uni. En vertu de l'acte 34 et 35 Vict., c. 4, l'impôt a été étendu aux valeurs qui étaient transférées, transportées ou négociées de quelque manière que ce fut dans le Royaume-Uni.

En 1885, lorsque entra en vigueur l'Acte 48-49 Vic., c. 51, en vertu duquel toutes les valeurs transférables par la livraison furent assujetties au droit de 10s. pour 100, ces valeurs furent spécialement exemptées du taux plus élevé de l'impôt et restèrent et sont encore assujetties au taux de 2s. 6d., qu'elles soient tranférables par livraison ou autrement. On verra donc qu'elles sont placées dans une position plus avantageuse, en ce qui concerne l'impôt, que les valeurs similaires d'un gouvernement étranger, ou même que les obligations municipales anglaises transférables par livraison, lesquelles sont assujetties au taux de 10s. pour 100. Il est possible que ces valeurs soient assujetties à un droit dans la colonie qui les émet, mais cette objection s'applique également à tous les titres de propriété, et les lois qui concernent le revenu dans un pays ne tiennent aucun compte des lois de revenu d'un autre pays.

II. OBLIGATIONS MUNICIPALES DES COLONIES (CORPORATIONS OU COMPAGNIES).

Ces valeurs sont imposables de la même manière que celles des corporations ou compagnies anglaises, savoir : si elles sont transférables par livraison, 1s. pour chaque £10 ou fraction de £10 garantis ; si elles sont transférables autrement que par livraison, 2s. 6d. pour 100.

Relativement à cette question, il sera peut-être utile de rappeler qu'en vertu du *Colonial Stock Act*, 1877, maintenant représenté par l'article 114 de l'Acte des timbres, 1891, le gouvernement du Canada ou de toute autre colonie peut payer un droit de composition pour l'impôt sur les transports de valeurs émises par la colonie, lequel droit est inscrit dans des livres tenus dans le Royaume-Uni, et libérer ainsi de l'impôt de 10s. pour 100 tous les transports de valeurs compris dans le paiement.

Le taux de la composition est de 1s. 3d. pour chaque £10 ou toute fraction de £10 du montant nominal de valeurs inscrites à la date des compositions, en y ajoutant :

(*a*) lorsque la période du remboursement dépasse 60 ans et ne dépasse pas 100 ans, 3d. pour chaque £10 ou fraction de £10 ;

(*b*) lorsque la période dépasse 100 ans ou qu'aucune période n'a été fixée, 6d. pour chaque £10 ou fraction de £10.

22 mai 1902.

ANNEXE XII

MEMOIRE SUR LE SERVICE DU CABLE DU PACIFIQUE ET LE SERVICE TELEGRAPHIQUE DE L'EMPIRE, RESPECTUEUSEMENT SOUMIS A TITRE DE RENSEIGNEMENTS A LA CONSIDERATION DES MEMBRES DE LA CONFERENCE DU COURONNEMENT PAR SIR SANDFORD FLEMING.

1. Au parlement canadien, il y a quelques années, l'honorable William Mulock, directeur général des Postes, a informé les députés qu'une complication, préjudiciable aux intérêts canadiens, s'était produite au sujet du câble du Pacifique.

2. Bien que cette complication soit évidemment attribuable à l'hostilité fortement accentuée envers le câble du Pacifique de la part des Compagnies *Eastern Extension* et *Associated Telegraph,* sa cause immédiate est due au fait que le gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud a accordé à ces compagnies des concessions affectant considérablement les perspectives financières du projet du câble du Pacifique.

3. Le 31 décembre 1900, le contrat pour l'établissement du câble du Pacifique a été exécuté en bonne et due forme au nom du gouvernement impérial et des gouvernements du Canadaa, de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria, du Queensland et de la Nouvelle-Zélande. Seize jours après, le gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud, sans le consentement des cinq autres gouvernements partis à la convention, ni d'aucun d'eux, a accordé aux compagnies télégraphiques, en vertu d'une convention formelle, les concessions ci-dessus mentionnées. Cette convention ne peut être rescindée si ce n'est de consentement mutuel, et le service des postes et télégraphes ayant été, depuis la date de la convention, transféré au Commonwealth de l'Australie, la Nouvelle-Galles du Sud, en eut-elle le désir, n'a pas le pouvoir de revenir sur sa décision. Ce pouvoir a cessé de lui appartenir, et le Commonwealth, héritier des conséquences de l'acte, est lié par la convention.

4. Durant son séjour en Australie, l'an dernier, M. Mulock a eu de fréquentes entrevues avec le Très honorable Edmund Barton, premier ministre du Commonwealth, lequel l'a mis au courant des singulières circonstances de cette affaire. M. Barton et son gouvernement ont été mis dans une position extrêmement difficile, car si le Commonwealth hérite de l'acte particulier de la Nouvelle-Galles du Sud dont il a été parlé plus haut, il hérite aussi de la responsabilité assumée par chacun des trois Etats australiens, Victoria, le Queensland et la Nouvelle-Galles du Sud, lorsqu'ils ont conclu l'arrangement relatif au câble du Pacifique. En conséquence, si la convention conclue avec la Compagnie du télégraphe ne peut être changée, les obligations morales inséparables de l'acte de société conclu précédemment, subsistant pour tous les associés, sont encore plus irrévocables.

5. M. Mulock a informé la Chambre des communes du Canada que M. Barton admettait qu'il était du devoir du Commonwealth, tout en adhérant à la convention conclue entre la Nouvelle-Galles du Sud et la Compagnie du télégraphe, de se conformer à l'esprit de la convention conclue avec le Câble du Pacifique, et qu'il désirait vivement trouver un moyen honorable de surmonter la grave difficulté dont son gouvernement a hérité.

6. Comme il a été dit plus haut, la difficulté est directement attribuable aux Compagnies *Eastern Extension* et *Associated Telegraph.* Ces compagnies se sont coalisées

pour contrecarrer les efforts des gouvernements intéressés à l'établissement du câble du Pacifique. On ne saurait dire que ceux qui forment partie de la coalition soient animés de hautes aspirations ni de sentiments patriotiques. Ils sont mus uniquement par des considérations d'intérêts particuliers, et, pour atteindre leur but, ils sont résolus à avoir la haute-main sur toutes les lignes télégraphiques sous-marines atterrissant en Australie et dans la Nouvelle-Zélande. Il y a de bonnes raisons pour croire qu'ils ont même pour but d'arriver à avoir la haute-main sur le câble du Pacifique. Ainsi qu'on le démontrera ci-après, ils ont entrepris une croisade qui pourrait affecter sérieusement le succès financier de cette entreprise, en fomentant, par exemple, une opposition contre le projet d'exploitation de cette ligne par l'Etat, afin que la direction de l'entreprise puisse tomber en d'autres mains. Le danger étant imminent, il est de l'intérêt public de rappeler les faits. Il est possible que la connaissance de ces faits puisse ouvrir la voie à un règlement honorable des différends, acceptable au Commonwealth de l'Australie, et que toutes les parties au contrat du câble du Pacifique accepteraient volontiers.

7. A la Conférence coloniale tenue à Londres en 1887, les délégués ont discuté assez longuement diverses questions se rapportant aux télégraphes de l'empire. De plus, en 1894, à la conférence d'Ottawa, ces discussions ont été renouvelées. A d'innombrables réunions des chambres de commerce, des ligues de l'empire et autres associations, la question est revenue sur le tapis à maintes reprises. Dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis, le projet d'un service télégraphique de l'Empire Britannique s'est constamment développé. Ses grandes lignes ont été soumises dans une communication au secrétaire d'Etat pour les Colonies, en date du 28 octobre 1898, et les particularités principales du projet, décrites dans cette communication, peuvent être considérées comme une chaîne non interrompue de télégraphes appartenant à l'Etat, faisant le tour du globe et atterrissant dans toutes les possessions britanniques ou les traversant, de façon à mettre chacune de ces possessions en contact électrique direct avec la mère patrie et avec les autres possessions de l'empire. De cette manière, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, les Indes, l'Afrique-sud et le Royaume-Uni seraient amenés dans le même cercle électrique. Une particularité essentielle du plan soumis c'est qu'aucune partie du réseau n'atterrirait sur le sol étranger, et qu'aucun des câbles ne serait posé dans les mers peu profondes, à proximité des pays qui, selon les probabilités, pourraient à l'occasion devenir hostiles. La route du télégraphe a été décrite avec plus de précision comme devant s'étendre de Londres au Canada, à travers le Canada jusqu'à Vancouver, de Vancouver à la Nouvelle-Zélande et à l'Australie, de là à Perth, dans l'Australie occidentale, de Perth à l'Afrique-sud, avec embranchement de l'île des Cocos à l'Inde ; à partir du Cap, l'intention était de prolonger la ligne jusqu'aux Bermudes, atterrissant à Sainte-Hélène, à l'Ascension et aux Barbades ; aux Bermudes, le choix de routes pour relier le câble à l'Angleterre serait facultatif. Il pourrait traverser l'Atlantique directement ou se prolonger vers le nord jusqu'à un point convenable de raccordement avec la ligne de l'Etat entre le Canada et l'Angleterre.

8. Cette ceinture télégraphique du globe constituerait un moyen de relier toutes les grandes possessions de Sa Majesté et presque toutes les stations maritimes de houille les unes avec les autres et avec le centre impérial à Londres. Les raccordements sous-marins seraient des câbles de haute mer dans la position la moins vulnérable, et il est bon d'ajouter que le réseau posséderait un avantage propre à une ligne télégraphique entourant le globe : chaque point d'atterrissage serait télégraphiquement relié avec chaque autre point par deux routes distinctes s'étendant dans des directions opposées. Cette particularité lui donne une valeur spéciale, et, dans la pratique, cela offrirait la meilleure garantie possible contre les interruptions de quelque nature qu'elles soient.

9. Depuis 1898, alors que le projet a été promulgué, son développement a fait quelque progrès : (1) un câble appartenant à l'Etat et s'étendant du Canada à la Nouvelle-Zélande est à la veille d'être achevé, et (2) un câble a été posé à travers l'océan Indien

de l'Australie à l'Afrique-sud. Ce dernier est, cependant, une entreprise particulière, et c'est cette ligne qui a donné lieu aux complications qui causent tant de perplexité au gouvernement du Commonwealth de l'Australie. A ce propos, une courte explication est nécessaire.

10. C'est un fait bien connu que les compagnies télégraphiques se sont, dès le principe, opposées au projet du télégraphe impérial, et ont employé tous les moyens imaginables pour faire échouer le projet d'établir un câble du Pacifique.

L'une des principales raisons de leur hostilité au câble du Pacifique provient du fait qu'il forme la section la plus importante du projet plus général, et que la route canadienne est absolument la seule route par laquelle le globe puisse être entouré d'une chaîne de câbles entièrement britanniques, projet auquel elles s'opposent si fortement. Lorsqu'on apprit que les six gouvernements intéressés avaient résolu d'établir le câble du Pacifique, les compagnies de télégraphe se coalisèrent et résolurent de prendre des mesures énergiques pour faire échouer le nouveau projet de l'Etat. Elles virent clairement qu'un câble de l'Etat à travers le Pacifique amènerait bientôt la pose d'autres câbles à travers les océans Indien et Atlantique. En conséquence, elles s'arrangèrent de façon à prendre les devants en posant un câble particulier sur la route même que l'on avait projeté de suivre dans l'océan Indien et dans une partie de l'océan Atlantique pour la ligne appartenant à l'Etat. De plus, elles firent des ouvertures alléchantes aux gouvernements des colonies australiennes, offrant de réduire les prix excessifs qu'elles avaient exigés jusqu'alors, à condition que ces gouvernements leur accordassent certaines concessions qui, croyaient-elles, mettraient les compagnies coalisées en mesure de ruiner la valeur commerciale du câble du Pacifique. Il est également prouvé que la coalition des câbles a pris des mesures pour se servir de la puissance de la presse afin d'influencer l'opinion publique en sa faveur. Malheureusement, le gouvernement alors au pouvoir dans la Nouvelle-Galles du Sud a prêté l'oreille à ces ouvertures et a concédé aux compagnies ce qu'elles demandaient.

11. Telles sont, en peu de mots, les circonstances qui ont amené les difficultés dont M. Mulock a parlé. Il y a conflit d'intérêts, particuliers d'un côté, publics et impériaux de l'autre. Les compagnies de télégraphie sous-marine, ayant à cœur des intérêts particuliers plutôt que les intérêts publics, ont adopté un programme audacieux et agressif. Si elles réuisssent dans leurs desseins, elles auront en leur pouvoir les lignes télégraphiques les plus importantes de l'empire. La situation est pleine de danger ; car il ne faut pas oublier que la propriété, les privilèges et les pouvoirs des compagnies sont transférables par la vente. Nous sommes assez habitués à de semblables mutations, et nous pouvons nous poser à nous-mêmes la question suivante : " Qu'est-ce qui empêcherait un syndicat de spéculateurs allemands, français ou américains d'acheter la majeure partie des actions et d'obtenir ainsi la direction du groupe oriental des câbles sous-marins ? Qu'est-ce qui empêcherait le pouvoir dirigeant de tout le réseau télégraphique de l'hémisphère austral de passer aux mains des étrangers ? Qu'est-ce qui empêcherait les câbles sous-marins de l'empire d'être aliénés au moment le plus critique ?"

12. La simple possibilité d'une éventualité semblable ne saurait être considérée avec indifférence. La question soulevée est d'une importance vitale pour tous les sujets britanniques. Evidemment, l'obligation de sauvegarder l'intérêt public en matière de communications télégraphiques retombe sur le gouvernement de la famille des nations britanniques, et au moment actuel surtout sur le gouvernement du grand Commonwealth de l'Australie.

13. En novembre 1900, un comité inter-ministériel fut nommé par le gouvernement de la Grande-Bretagne pour s'enquérir de la question des raccordements télégraphiques, lord Balfour de Burleigh étant président de ce comité. Il y a quelques semaines, le comité a fait rapport, et les points spécialement mentionnés dans ce rapport et qui concernent l'affaire qui nous occupe, sont les suivants :—

(1) Le comité s'oppose fortement à l'achat général des câbles sous-marins par l'Etat.

(2) Le comité est d'avis que chacune des colonies importantes ou de bases navales devrait être reliée au Royaume-Uni par un câble atterrissant sur le territoire britannique ou sur le territoire de quelque nation neutre et amicalement disposée.

(3) On devrait s'assurer d'une variété de routes alternatives partout où il est essentiel d'établir des communications télégraphiques en temps de guerre.

(4) Le programme normal devrait être d'encourager le libre-échange en ce qui concerne les câbles sous-marins. On ne devrait faire exception à cette règle que pour des raisons d'intérêt national, et non pour des questions d'intérêt particulier.

14. Ce sont là les principales conclusions auxquelles le comité en est arrivé, et l'on remarquera que nulle d'entre elles n'est en désaccord avec la proposition formulée en octobre 1898. En ce qui concerne le premier point de la liste ci-dessus, l'achat général des câbles sous-marins par l'Etat ne ferait nullement partie de la proposition alors soumise. La proposition n'était pas d'acheter d'anciens câbles, mais de leur donner plus d'extension en établissant un nombre suffisant de nouvelles lignes atterrissant seulement sur le territoire britannique afin de relier chacune des colonies importantes avec la mère patrie. Cette partie de la proposition est en harmonie complète avec la recommandation du comité, à cela près que sa recommandation est indéfinie en ce qui concerne le nombre des câbles. Elle peut vouloir dire un grand nombre de câbles, c'est-à-dire un câble séparé et distinct de chacune des colonies au Royaume-Uni. La proposition de 1898 est claire et distincte. Son but principal est de relier ensemble les principales possessions coloniales et de les relier à la mère patrie par une chaîne continue de câbles constituant un télégraphe exclusivement britannique autour du globe. Dans l'intérêt de l'économie, on attache beaucoup d'importance à cette proposition, vu qu'elle procurerait tous les avantages et coûterait le moins cher possible. De plus, la continuité des câbles, formant un cercle électrique autour de la terre, offrirait en pratique la meilleure garantie contre l'interruption dans la transmission des dépêches, vu que lorsqu'une rupture se produirait sur un point, il resterait une route alternative dans la direction opposée.

15. Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance énorme qu'il y aurait d'entourer le globe d'un télégraphe exclusivement britannique appartenant à l'Etat, car ses avantages se prouvent d'eux-mêmes. Lorsque la proposition a été connue, en décembre 1898, les journaux britanniques et coloniaux, avec une unanimité extraordinaire, ont exprimé l'opinion générale que les avantages qui doivent en résulter sont indiscutables ; que rien ne saurait tendre plus fortement à aviver le sens de l'unité et de la solidarité de l'empire ; que cela donnerait en tout temps aux gouvernements le pouvoir de réglementer et de modérer les prix de transmission des dépêches entre tous les pays desservis ; que cela aurait pour effet immédiat de faciliter les relations et de protéger le commerce, non seulement entre la mère patrie et les colonies, mais encore entre les colonies elles-mêmes.

16. Un point essentiel sur lequel on doit insister, c'est que la ceinture impériale télégraphique doit être sous la direction absolue de l'Etat, afin que les lignes-mères de communication de l'empire soient mises complètement à l'abri de toute intervention de la part des syndicats et des coalitions, c'est-à-dire qu'elles doivent rester inviolablement britanniques.

17. Cela entraînerait une dépense considérable, mais elle serait plus que contrebalancée par l'avantage incalculable qui en résulterait. L'estimation primitive de la dépense requise pour établir une pareille ceinture télégraphique autour du globe a été de £5,000,000 à £6,000,000, mais ceci comprenait le câble du Pacifique, qui coûtera près de £2,000,000. Le câble du Pacifique sera bientôt achevé. Pour l'achat et la pose des autres câbles il faudra une somme additionnelle de près de £4,000,000.

18. Les paragraphes ci-dessus relatent succinctment les causes qui ont amené les complications qui se sont produites en Australie, et indiquent le résultat inévitable des intentions des compagnies de télégraphie sous-marine, si l'on permettait à celles-ci d'agir à leur guise. La gravité du péril a été indiquée, et ce péril est d'une nature telle qu'il rend nécessaire une action décisive de la part des gouvernements intéressés.

19. Bien que les complications dont a parlé M. Mulock à la Chambre des communes du Canada aient eu leur origine en Australie, la question soulevée n'est pas limitée à ce pays. Les adversaires du réseau impérial de câbles sous-marins ont conspiré pour empêcher la réussite de ce projet ; ils ont fait ce qu'ils considéraient être un coup de maître. Cet acte de leur part a, cependant, soulevé une question impériale d'une importance vitale, et à laquelle nous sommes tous intéressés ; et les intérêts en jeu sont tels qu'il serait inopportun au possible de laisser à un particulier ou à un syndicat quelconque le pouvoir d'obtenir la haute-main sur le système nerveux de ce grand empire océanique.

20. Nous avons un intérêt commun à un but commun. Nous avons un intérêt commun à voir à ce que l'on n'impose pas au peuple britannique une gigantesque coalition télégraphique qui enrayerait le commerce et retarderait le progrès général, et nous sommes encore plus intéressés à voir à ce que cette coalition ne reste pas comme une menace contre la sécurité de l'empire.

21. Le problème à résoudre est d'importance majeure, et sa solution dépend des hommes d'Etat des parties autonomes de l'empire qui doivent se réunir à la Conférence du Couronnement. Il peut sans aucun doute être résolu en suivant la ligne de conduite qui a été adoptée lors de l'établissement du câble du Pacifique, c'est-à-dire au moyen d'une association où tous les efforts seraient réunis dans l'intérêt commun.

22. Notre but commun ce sont les relations les plus libres, et ce but peut être atteint en reliant ensemble les grands postes avancés de l'empire, précisément comme le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie sont maintenant amenés en relations plus intimes au moyen du câble du Pacifique. Le réseau télégraphique impérial embrassera dans son parcours autour du globe trois grands océans. Les deux rives du Pacifique seront reliées dans quelques mois par une ligne télégraphique. Puis, il restera à traverser les océans Indien et Atlantique au moyen de câbles sous-marins nationalisés. Ce couronnement de l'œuvre coûtera en chiffres ronds £4,000,000, dépense insignifiante de capital, comparée aux résultats immensément importants qui devront être obtenus. Cela ferait plus pour l'empire en général que vingt fois le même montant dépensé de toute autre manière. Cela ferait disparaître la difficulté survenue en Australie. Cela placerait le service télégraphique de l'empire sur une base sûre et satisfaisante, et rendrait impossible l'aliénation des principaux câbles sous-marins. Ce serait un nouveau lien entre toutes les grandes colonies et la mère patrie, lien d'une grande utilité pratique ; cela réduirait au minimum le coût de la transmission des dépêches et augmenterait prodigieusement le volume des communications télégraphiques ; cela tournerait à l'avantage du commerce, donnerait plus de vitalité à l'esprit de patriotisme, et fortifierait les sentiments qui constituent la base la plus durable sur laquelle l'empire de l'avenir puisse être établi. Les circonstances sont telles, et les avantages si nombreux et si considérables que, quel qu'en soit le coût, le service télégraphique pan-britannique devrait être complètement organisé le plus rapidement possible.

23. L'établissement d'un pareil service affecterait les compagnies existantes. Le télégraphe national entourant le globe deviendrait la ligne-mère de communication entre les parties autonomes de l'empire. Les câbles télégraphiques existant prendraient dans une grande mesure la position d'embranchements de la ligne-mère, et comme tels seraient employés par le commerce général et surtout international. Les prix de transmission par la ligne-mère seraient réduits au minimum, de façon à couvrir tout simplement le coût de l'exploitation, de l'intérêt et de l'entretien, et en conséquence le chiffre des affaires serait augmenté dans des proportions immenses. Les

compagnies bénéficieraient et de cette augmentation et de la réduction des prix de la ligne-mère, vu que celle-ci leur apporterait pour la dissémination un volume d'affaires beaucoup plus profitables.

24. Les câbles des compagnies ont été pour la plupart établis il y a de longues années avec un esprit d'entreprise digne de tout éloge. Il ont reçu une aide généreuse de la part des gouvernements. Ils ont fait œuvre de pionniers utiles et ont déjà rapporté de riches profits à leurs entreprenants actionnaires. Le temps est arrivé, cependant, où les circonstances exigent un changement. Il est devenu d'utilité publique que l'Etat ait la direction d'une ligne télégraphique non interrompue, pour le bien-être et la sécurité de l'empire. En conséquence, il est possible que les compagnies soient obligées de se contenter de gains plus modérés que par le passé, du moins jusqu'à ce qu'il se produise un nouveau développement d'affaires télégraphiques par suite des conditions nouvelles. Il ne peut y avoir le moindre doute qu'il résultera de l'établissement du service impérial un développement des affaires télégraphiques qui dépassera toutes les espérances.

25. Au cas où l'on déciderait de compléter le service télégraphique impérial avant que de procéder à la pose d'un câble de l'Etat à travers l'océan Indien, les compagnies devraient être mises en mesure de céder, à un prix raisonnable, le câble sous-marin qu'elles ont posé récemment entre l'Australie et l'Afrique-sud, et des arrangements devraient aussi être faits pour relier le Cap avec le Royaume-Uni au moyen d'un câble appartenant à l'Etat. Ces câbles, avec le câble Pacifique, compléteront la ligne télégraphique entourant le monde, ayant pour but de relier ensemble les foyers ultra-marins du peuple britannique sur les cinq continents. Ce sera un service impérial à tous les points de vue. Cela favorisera puissamment le bien-être commercial et industriel de toutes les parties de l'empire. Cela fortifiera leurs relations et permettra à tout l'ensemble de mieux résister à tout effort de tension qui pourrait se produire à l'avenir.

Il y a chez le peuple britannique un désir qui s'accentue rapidement partout et qui a pour objet de fortifier et de multiplier les liens qui unissent la nation-mère aux Etats qu'elle a fondés. Ce sentiment affectueux prévaut dans l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il est particulièrement accentué au Canada, et l'auteur lui-même se sent parfaitement autorisé à exprimer les vues qui précèdent au nom des Canadiens aux aspirations impéralistes. Ceux-ci se comptent par milliers, et un seul esprit les anime: leur ardent désir de se réunir cordialement et activement pour asseoir l'empire sur des bases durables, afin qu'il puisse longtemps continuer à répandre ses bienfaits sur la race humaine.

OTTAWA, 14 juin 1902.

ANNEXE XIII.

NATURALISATION.

N° 1.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, LE COMTE DE MINTO (CANADA), À M. CHAMBERLAIN.

(Reçu le 5 mai 1902.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA, 21 avril 1902.

MONSIEUR,—En réponse à votre dépêche circulaire du 10 novembre dernier, demandant l'opinion de ce governement sur les recommandations de la commission du ministère de l'Intérieur au sujet de la loi relative à la naturalisation, j'ai l'honneur de vous adresser ci-incluse la copie du procès-verbal approuvé par le Conseil privé, résumant un rapport sur le même sujet préparé par le ministre de la Justice.

Il faut remarquer que les ministres acceptent le principe que la résidence dans toute possession britannique devrait donner droit à la naturalisation absolue au même titre que la résidence dans le Royaume-Uni ; mais ils suggèrent que, si l'on veut être d'accord avec l'amendement par lequel il est proposé de substituer "les domaines du roi" au "Royaume-Uni" dans la déclaration faite par l'étranger quant au lieu de sa résidence future, l'on devrait aussi stipuler qu'il suffirait d'avoir habité durant une période de cinq ans "les dommages du roi" au lieu du "Royaume-Uni" pour remplir les conditions de résidence exigées par la loi de naturalisation.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

MINTO.

Pièces incluses dans le n° 1.

EXTRAIT D'UN RAPPORT DU COMITÉ DE L'HONORABLE CONSEIL PRIVÉ, APPROUVÉ PAR SON EXCELLENCE LE 12 AVRIL 1902.

Le comité du Conseil privé a considéré la dépêche circulaire, en date du 10 octobre 1901, du Très honorable secrétaire d'Etat pour les Colonies, transmettant le rapport de la commission départementale nommée par le secrétaire d'Etat du ministère de l'Intérieur pour considérer les doutes et les difficultés qui se sont élevés au sujet de l'interprétation et de l'administration des actes relatifs à la naturalisation, et demandant d'être avisé s'il est désirable que l'on modifie ces actes, et s'il en est ainsi, quelle étendue et quelle direction une telle législation devrait avoir.

Le ministre de la Justice, à qui la dite dépêche fut transmise, fait remarquer que le rapport de la commission recommande que la loi actuelle relative à l'acquisition et à la perte de la nationalité britannique soit refondue avec certains amendements suggérés par les membres de la dite commission.

Le paragraphe 31 suggère que, s'il apparaissait, d'après toute loi en vigueur dans chaque possession britannique, que les conditions à être remplies par les étrangers avant d'être admis à la jouissance des droits, privilèges et pouvoirs de sujets britanniques dans les limites d'une possession, comprenaient les conditions qui étaient

substantiellement les mêmes que celles exigées pour l'obtention des certificats de naturalisation d'après l'acte du Royaaume-Uni, le Gouverneur de cette possession devrait avoir le pouvoir d'accorder un certificat de naturalisation qui aurait le même effet que celui accordé par le secrétaire d'Etat.

Et le même paragraphe suggère, de plus, que dans tous les autres cas, le Gouverneur pourrait recommander, à sa discrétion, au gouvernement britannique d'accorder un certificat de naturalisation à tout étranger, qu'il affirmerait avoir satisfait dans la possession aux conditions identiques *mutatis mutandis* à celles requises pour la naturalisation dans le Royaume-Uni, et que le secrétaire d'Etat pourrait accorder, à sa discrétion, un certificat sur telles recommandations.

Le ministre dit que la loi en vigueur en Canada est moins exigeante que l'acte impérial proposé, et comme les conditions ne seraient pas substantiellement les mêmes, c'est pour cette raison que le Gouverneur général du Canada ne pourrait pas accorder de tels certificats de naturalisation.

Le Gouverneur général du Canada pourrait seulement, d'après les secondes propositions susmentionnées, affirmer que l'étranger avait satisfait, en Canada, aux exigences *mutatis mutandis* de la naturalisation dans le Royaume-Uni.

Le ministre recommande que les autorités impériales soient avisées de l'approbation par le gouvernement du Canada du principe que la résidence dans une des possessions britanniques donnerait droit à la naturalisation absolue de la même manière que dans le Royaume-Uni, et de plus qu'il serait plus simple et éviterait de commettre des injustices, si la qualification relative à la résidence antérieure pouvait être changée en substituant les mots " les possessions du roi " par " Royaume-Uni", de la même manière que cela fut proposé quand il fut question de la future résidence.

Le ministre dit que, d'après la loi, telle qu'on projette de l'amender, il semblerait qu'un étranger, ayant résidé cinq ans, soit dans le Royaume-Uni, soit dans le Canada, pourrait obtenir une naturalisation absolue, mais qu'un étranger ayant résidé quatre ans dans le Royaume-Uni, et ensuite quatre ans en Canada, ou *vice versa,* ne pourrait pas être naturalisé dans l'un ou l'autre pays.

La comité demande à Son Excellence de vouloir remettre une copie certifiée de ce procès-verbal au Très honorable secrétaire d'Etat pour les Colonies.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

N° 2.

COMMISSION DE NATURALISATION À M. RITCHIE.

WHITEHALL, 18 juin 1902.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions, nous avons donné toute la considération nécessaire à la lettre du Colonial Office du 16 du mois dernier, nous communiquant les copies des correspondances reçues des gouvernements de certaines colonies autonomes relativement à la question de la naturalisation, et nous vous soumettons les observations suivantes.

En rédigeant notre rapport, nous avons considéré si une personne demandant un certificat de naturalisation devrait être requise de démontrer qu'elle avait résidé cinq ans dans la juridiction d'une autorité qui a le pouvoir de naturaliser ; ou si, du moment qu'elle pourrait démontrer qu'elle avait résidé cinq ans dans les possessions du roi, il serait indifférent qu'elle eût résidé durant cette période dans la juridiction de plus d'une autorité investie du droit d'accorder des lettres de naturalisation.

Nous avons recommandé la première alternative. Nous avons considéré que la résidence de cinq ans dans le Royaume-Uni ou dans quelques-unes des possessions

britanniques serait une garantie suffisante d'une intention arrêtée de continuer de résider dans les possessions du roi, et que, si on permettait à une personne demandant de se faire naturaliser de compléter cinq ans de résidence réparties inégalement dans les différentes possessions de Sa Majesté, il s'élèverait des difficultés au sujet de la preuve de sa résidence et des conditions requises pour être naturalisé. Nous partageons cette manière de voir.

Relativement à la remarque du ministre de la Justice du Canada que le Gouverneur général de ce Dominion pourrait seulement, d'après les propositions de la commission, certifier que l'étranger avait satisfait, en Canada, aux exigences *mutatis mutandis* pour être naturalisé dans le Royaume-Uni, nous ferons observer, parlant d'une manière générale, que nous avions projeté que les gouvernements des différentes colonies amenderaient les lois de naturalisation actuelles, ainsi qu'il serait nécessaire, pour pouvoir accorder une entière et parfaite naturalisation, et pour prendre toutes autres dispositions qu'ils jugeraient convenables pour accorder aux étrangers des droits purement locaux, d'après des dispositions semblables à celles de l'article 16 de l'Acte de naturalisation de 1870.

Si l'on faisait comprendre au gouvernement canadien qu'à l'heure actuelle il n'a pas le pouvoir d'accorder une naturalisation absolue, et que l'on se propose de lui donner ce pouvoir et en même temps de le laisser libre d'accorder aux étrangers des droits locaux, il n'éprouverait plus de difficulté à ce sujet, surtout si on lui démontrait que, pour ce qui est du passage de notre rapport qui a attiré tout particulièrement son attention, nous projetons de ne pas accorder au gouvernement du Royaume-Uni des pouvoirs plus considérables que ceux que nous avons recommandés de conférer aux gouvernements des autres possessions de Sa Majesté.

Les documents qu'on nous a communiqués ne paraissent pas vouloir donner lieu à d'autres observations.

Nous avons l'honneur d'être, etc.,

KENELM E. DIGBY.
F. H. VILLIERS,
D. FITZPATRICK.
W. E. DAVIDSON.
H. BERTRAM COX.

Le Très honorable C. T. Ritchie, M.P.,
etc., etc., etc.

ANNEXE XIV.

RESUME DE LA CORRESPONDANCE SUD-AFRICAINE CONCERNANT L'ARTICLE 5 SOUMIS A LA CONSIDERATION DE LA CONFERENCE COLONIALE.

La question d'admettre à la pratique dans les nouvelles colonies des " membres dûment qualifiés des professions libérales qui sont admis à pratiquer actuellement et qui seront plus tard admis à pratiquer dans le Dominion du Canada, la Fédération Australienne et la Nouvelle-Zélande ", a été l'objet de beaucoup d'attention pour ce qui est des arpenteurs, des conseillers en droit, et des médecins et pharmaciens.

Quant aux arpenteurs, lord Milner et le gouvernement de la Nouvelle-Zélande ont déjà consenti expressément d'accepter le principe de l'admission réciproque des arpenteurs possédant toutes les qualités requises, sous condition, des deux côtés, que l'on présente un permis ou diplôme, obtenu après un examen semblable à celui exigé par les règlements de l'Australie, et accompagné d'une lettre de recommandation du bureau des examinateurs de l'Etat, qui émet cette lettre, déclarant que l'arpenteur nommé est personnellement et professionnellement recommandable et qu'il est au courant des dernières méthodes.

Il sera fait régulièrement, sans doute, des arrangements pour ces examens dans les nouvelles colonies, en prenant pour modèle l'examen des arpenteurs dans la colonie du Cap et du Natal.

Quant aux (*b*) conseillers en droit, la situation vis-à-vis du Transvaal est définie dans le paragraphe (*d*) de la 14ème proclamation de 1902, qui décrète que la colonie admettra " toute personne qui aura été admise à pratiquer, comme avocat, devant la cour Suprême de toute colonie britannique, et qui, à la date de sa demande pour être admise à pratiquer dans le Transvaal, était inscrite comme avocat de la dite cour Suprême ; pourvu que cette personne (1) ait subi un examen en loi, lequel, à la date de sa demande d'admission, comme il est dit précédemment, est garanti par un avis conçu suivant les termes du paragraphe (*a*) de l'article 12 (un avis du Gouverneur établissant que le dit examen est jugé semblable aux examens pour l'obtention du degré de bachelier en loi de l'université du Cap de Bonne-Espérance), et quelle aura, durant une période de sept ans, successivement pratiqué devant une telle cour Suprême, comme il est dit plus haut, exclusivement comme avocat et non en société avec aucun avocat de telle cour." Les conditions d'admission pour les procureurs sont pratiquement les mêmes. Quant à ce qui regarde la colonie de la Rivière-Orange, on n'a pas encore émis de proclamation semblable à celle du Transvaal, mais cette colonie sera probablement mise sur un pied d'égalité avec le Transvaal, comme dans les autres cas.

Lord Milner est d'avis que les dispositions susdites sont suffisamment libérales et qu'on ne devrait donner aucune interprétation générale, telle que le comporte l'avis de motion de la Nouvelle-Zélande. Il fait remarquer que, bien qu'on ne demande pas la réciprocité maintenant, à cause des circonstances spéciales, on la demandera avant longtemps, sans aucun doute.

Quant aux médecins, aux dentistes, aux pharmaciens ou aux chimistes, l'on a pris des arrangements provisoires en attendant la création d'un bureau médical semblable à celui qui réglemente l'admission à la pratique de ces professions dans le Cap et le Natal.

D'après cet arrangement provisoire, les personnes désirant exercer ces professions, soit dans le Transvaal ou dans la colonie de la Rivière-Orange, doivent au préalable obtenir un permis du secrétaire colonial de la colonie, après avoir soumis à l'examen et à l'approbation de ce dernier leur diplôme ou leur certificat, et, si requis, lui founir une preuve de leur identité et de leur bonne conduite.

Des permis d'exercer sont accordés à des personnes inscrites ou ayant droit d'être inscrites sur un registre britannique ou dans un registre de la Grande-Bretagne ou de l'Irlande.

Lord Milner a fait rapport que, à propos des permis accordés aux médecins, le gouvernement du Transvaal accepte les diplômes des universités des colonies et de l'Inde :—Adélaïde, Melbourne, Sydney, Nouvelle-Zélande, Bombay, Calcutta, Madras, Punjab, Malte et le collège médical de Ceylan. On voit donc que le gouvernement du Transvaal reconnaît les diplômes auxquels s'appliquent la deuxième partie de l'Acte des médecins de 1886,* et qu'il admet les médecins de toutes les possessions britanniques dont les gouvernements reconnaissent le principe de la réciprocité. Néanmoins, il est bien entendu que les gouvernements provinciaux du Canada seraient désireux d'acorder des avantages réciproques aux médecins anglais, et qu'ils n'ont conclu aucun arrangement relativement à la deuxième partie de l'Acte des Médecins de 1886.

Dans le cas des pharmaciens et des chimistes, il n'y a aucun renseignement relatif aux détails.

Généralement parlant, lord Milner est d'avis que les hommes de profession des colonies autonomes devraient être admis à pratiquer dans les nouvelles colonies, à moins que le mode d'examen et d'expérience dans leur propre colonie soit notamment inférieur aux conditions qui sont requises dans les nouvelles colonies. Il croit, néanmoins, qu'on devrait accorder la réciprocité dans ces cas-là.

On a suggéré de nommer un comité local pour considérer tout cela et formuler des propositions.

Colonial Office, 28 juin 1902.

---

* La partie II de l'Acte des Médecins pourvoit à la reconnaissance des diplômes de ces pays qui accordent des facilités de pratiquer aux médecins britaninques, comme il semble juste au Roi en Conseil.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION CHARGÉE DE FAIRE ENQUÊTE

SUR LE

Détournement de fonds commis par Martineau

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1903

RAPPORT

DE LA

Commission chargée de faire enquête sur le détournement de fonds commis par Martineau

---

COMMISSION

CANADA



MINTO

[L.S.]

E. L. Newcombe,
Sous-ministre de la Justice,
Canada.

Edouard VII, *par la grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'elles pourront en aucune manière concerner,—Salut :

Attendu qu'un rapport de notre Conseil privé du Canada établit qu'il a délibéré au sujet d'un extrait du procès-verbal de notre Bureau du Trésor en date du cinquième jour de mars, de l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent trois, touchant les récents détournements de fonds commis au ministère de la Milice et de la Défense, et le système de comptabilité en vigueur dans ce ministère, et que ce rapport recommande la nomination de commissaires chargés de faire enquête sur toutes les circonstances se rattachant aux détournements susdits, et sur le système de comptabilité des divers ministères de notre gouvernement du Canada, et surtout quant à l'émission des chèques, à la perception des deniers publics, et à l'emploi de ces deniers ; et de faire rapport au sujet des changements à opérer, s'il y a lieu, dans le but d'assurer le mieux possible la protection des intérêts publics ;

Et attendu que nous jugeons opportun qu'il soit tenu une enquête au sujet des questions ci-dessus mentionnées ;

Sachez maintenant que Nous, de l'avis et du consentement de notre Conseil privé du Canada, par ces présentes nommons, constituons et désignons John Mortimer Courtney, compagnon de notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, sous-ministre des Finances, George Burn, de la ville d'Ottawa, gérant général de la Banque d'Ottawa, et Ambrose L. Kent, de la ville de Montréal, membres de la corporation des comptables, membres de la commission instituée par nous pour faire une enquête et faire rapport au sujet des matières et choses ci-haut mentionnées ;

Et, en vertu de l'autorité des Statuts revisés du Canada, chapitre 114, intitulé : " Acte concernant les enquêtes sur les affaires publiques," Nous vous conférons, à vous, Nos dits membres de la dite commission, le pouvoir d'assigner à comparaître devant vous tous témoins et d'exiger de leur part qu'ils rendent témoignage sous serment, verbalement ou par écrit, ou sous affirmation solennelle, si ces personnes ont le droit d'affirmer en matières civiles, et qu'ils produisent les documents et les choses que vous, Nos dits membres de la dite commission, jugerez nécessaires à l'enquête complète sur les questions qu'il vous est maintenant enjoint d'examiner, d'étudier et d'élucider. Cette charge, cet emploi et ces fonctions vous sont confiés à vous, le dit John Mortimer Courtney, à vous, le dit George Burn et à vous, le dit Ambrose L. Kent, pour que vous les occupiez, que vous les exerciez et que vous en jouissiez ensemble avec tous les droits, pouvoirs, privilèges et émoluments que comportent les dits emploi, charge et fonctions en vertu du droit et de la loi durant bon plaisir.

Et par les présentes Nous vous enjoignons et vous commandons de faire rapport à Notre Secrétaire d'Etat du Canada sur le résultat de votre enquête, et d'y joindre la preuve faite devant vous ainsi que toute opinion que vous jugerez à propos d'exprimer à ce sujet.

En foi de quoi Nous avons fait émettre nos présentes lettres-patentes et nous y avons fait apposer le Grand Sceau du Canada.

Témoin :—Notre Très Fidèle et Très Bien-Aimé Cousin et Conseiller, le Très honorable sir Gilbert John Elliot, comte de Minto et vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, baronnet de la Nouvelle-Ecosse, chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-George, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre ville d'Ottawa, ce sixième jour de mars. de l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent trois, et la troisième de notre règne,

Par ordre,

(Signé) P. Pelletier,

Sous-secrétaire d'Etat intérimaire.

RAPPORT

A Son Exeellence le Gouverneur général en Conseil.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

La commission nommée en date du 6 mars 1903 a l'honneur, conformément à ses instructions, de présenter le rapport suivant :

La commission divise ce rapport en trois parties, suivant les termes des lettres-patentes qui la constituent :

1. Enquête sur les circonstances se rattachant au détournement de fonds commis par Martineau.

2. Enquête sur le système de comptabilité en vigueur dans les divers ministères du gouvernement, et surtout sur ce qui a trait à l'émission des chèques, à la perception et à la distribution des deniers publics.

3. Recommandations qu'elle a l'honneur de faire et qu'elle a jugées opportunes dans le but d'assurer à l'intérêt public la plus grande protection possible.

Au sujet de la première partie de ses instructions concernant le détournement des fonds commis par Martineau, la commission constate que ce dernier, à l'âge de 26 ans, est entré en fonctions au ministère de la Milice et de la Défense le 1er août 1901, et qu'il a été employé à la comptabilité.

En octobre 1901, vu le nombre restreint des fonctionnaires dans le ministère et l'absence de celui qui était chargé de tirer les chèques sur la banque de Montréal au compte de la lettre de crédit du ministère, on confia à Martineau, temporairement, le soin de remplacer ce fonctionnaire et de tirer les chèques.

L'examen des chèques tirés par le ministère de la Milice et de la Défense nous démontre que ces chèques ne portaient pas de numéros imprimés, mais qu'on les numérotait à la plume ; de plus, que lorsqu'on avait tiré un chèque par erreur on le détruisait, c'était l'habitude, et on le remplaçait par un chèque pris à la fin du livre de chèques.

En ce mois d'octobre, on avait à transmettre certains chèques, en tout 17, au surintendant des magasins à Toronto. Quinze de ces chèques représentaient le paiement à des journaliers pour ouvrages supplémentaires par eux exécutés, lors de la visite de Leurs Altesses Royales le prince et la princesse de Galles, et les deux autres devaient payer des comptes ordinaires pour services faits à Toronto.

Il paraît en outre qu'on n'avait pas l'habitude au ministère de la Milice et de la Défense d'envoyer des lettres en même temps que les chèques. Lorsqu'on reçut l'enveloppe à Toronto on n'y trouva que deux chèques. On n'a jamais revu les quinze autres depuis, et les journaliers n'ont pas encore été payés.

La commission a constaté qu'il manquait quinze chèques à la fin du livre ; Martineau les aura probablement déchirés dans le but de perpétrer son détournement. On ne peut vérifier, vu que les chèques n'existent plus, s'il a été fait usage des quinze chèques enlevés à la fin du livre, ou si, ayant oblitéré les chèques disparus à destination de Toronto, on y a inséré les noms d'autres personnes et retiré l'argent. Après avoir été déclaré coupable, Martineau a dit qu'il avait obtenu de l'argent de la banque au moyen de chèques contrefaits, et qu'il avait détruit ces chèques ainsi que le relevé de la banque lorsqu'ils étaient revenus au ministère.

La commission est portée à croire que Martineau a contrefait les signatures sur tous les chèques qu'il a mis en circulation.

On avait aussi confié à Martineau, outre le soin de tirer les chèques, en l'absence du fonctionnaire qui était chargé de ce service, ou lorsqu'il était occupé autrement, celui

d'ajuster le compte de banque à la fin de chaque mois. Il paraît que Martineau, lorsque la banque transmettait son relevé avec les chèques, avait l'habitude de soustraire les faux chèques et de remettre le relevé, après l'avoir marqué, à un autre fonctionnaire du ministère. Ce dernier, qui est employé au ministère depuis nombre d'années, sur la déclaration de Martineau à l'effet qu'il avait lui-même vérifié le compte de banque et que ce compte était exact, signait le reçu mensuel transmis par la banque à la fin du mois avec le relevé du solde en banque.

Il paraît que le ministère depuis nombre d'années négligeait de préparer une liste des chèques impayés à la fin de chaque mois ; cette liste ne se faisait qu'une fois par année, et on ne la préparait qu'environ six mois après la fin de l'exercice financier.

En janvier 1903, on commença à douter de l'exactitude du chiffre indiquant le montant du solde en banque. On fit des recherches dans le ministère et l'on constata que les relevés fournis par la banque manquaient depuis décembre 1901 jusqu'à décembre 1902 ; il fallut s'en procurer des copies. On découvrit alors que la banque avait débité les montants suivants pour lesquels le ministère n'avait pas tiré de chèques :—

Exercice financier, 1091–02.

Chèque n°	Montant.	
6370	$ 363.53	
6428	2,965.92	
6454	2,851.51	
7362	3,819.04	
9141	4,355.00	
9601	5,650.00	
		$ 20,005.00

Exercice financier, 1902–03.

Chèque n°	Montant.	
166	$ 6,700.00	
184	7,500.00	
205	8,300.00	
207	7,700.00	
2999	12,000.00	
3050	13,500.00	
		55,700.00
		$ 75,705.00

Martineau avait commencé ses détournements en émettant des chèques en tout semblables, quant à la date, au numéro et au montant, à de bons chèques déjà tirés. Il s'était évidemment dit que, si l'on remarquait l'inscription de ces montants, le ministère se contenterait d'une explication à l'effet que la banque aurait débité ces chèques deux fois. Voyant cependant qu'on n'avait rien remarqué, Martineau s'enhardit jusqu'à soustraire du trésor de fortes sommes sans se cacher.

Le comptable du ministère s'étant aperçu qu'on avait inscrit des chèques contrefaits dans le compte de banque, s'enquit à la banque, où on l'informa de la manière dont on avait acquitté les chèques. Il apprit aussi que Martineau avait ouvert trois comptes, l'un à son nom dans une des banques d'Ottawa, et deux au nom fictif de Charles D. Côté dans deux autres banques, à Ottawa. Martineau avait dans chaque cas déclaré qu'il était paie-maître du département.

A la suite de cette découverte, Martineau fut immédiatement arrêté. Lors de son arrestation, l'on trouva sur lui la somme de $12,443.77, dont on s'empara sur-le-champ. On a aussi obtenu d'autres petites sommes, mais il semble, après enquête, que la plus grande partie des deniers dont Martineau s'est frauduleusement emparé, a été perdue dans des spéculations de bourse.

La commission a constaté que la banque de Montréal avait pour pratique de transmettre aux divers ministères les chèques payés à mesure qu'ils s'accumulent et d'envoyer en même temps un relevé des sommes payées. Ces dernières s'inscrivent sur des feuilles volantes que la banque transmet de temps à autres au ministère qu'elles concernent. A la fin du mois on prépare un relevé final, établissant le solde du compte en banque. On envoie à qui de droit ce relevé ainsi que le reste des chèques payés.

C'est, paraît-il, l'aide comptable du ministère de la Milice qui le premier eut soupçon de quelque chose d'anormal, en remarquant que le solde indiqué par la banque représentait un montant moindre que le solde du compte de la lettre de crédits, telle qu'inscrit dans les livres du ministère.

L'article 30 du chapitre 29 des Statuts revisés du Canada régit le système d'émission des lettres de crédit et des remboursements à la banque à même ces crédits, et règle comme suit ce qui devra se faire à ce sujet :—

1. Le ministre des Finances et Receveur général pourra, sur demande de l'Auditeur général, faire ouvrir des crédits en faveur des sous-ministres, fonctionnaires, commis ou autres personnes attachées aux divers ministères ou services chargés de l'emploi des deniers dont la dépense est ainsi autorisée.

2. Des relevés en double des deniers retirés à même ces crédits ainsi que les chèques payés par les banques à même ces crédits, seront fournis une fois par mois ou plus souvent, aux époques et sous la forme que prescrira le Conseil du Trésor.

3. Un duplicata de ce relevé sera remis avec les chèques à l'Auditeur général, et ce dernier, s'étant assuré de l'exactitude de ce relevé, fera préparer des chèques pour rembourser les avances faites par les banques à même ces crédits pour couvrir les dépenses ; ces chèques seront signés par le ministre des Finances et Receveur général et contresignés par l'Auditeur général.

La commission constate que le bureau de l'Auditeur n'a exigé des ministères les relevés de banque qu'après le détournement de fonds commis par Martineau. Mais la banque de Montréal a toujours transmis à l'Auditeur général, au milieu et à la fin de chaque mois, un relevé des soldes existant non seulement à l'avoir du compte du Receveur général, mais aussi à l'avoir du compte de chaque lettre de crédit.

Le bureau de l'Auditeur ne semble pas avoir tenu compte de ces relevés, et, après avoir fait des recherches, la commission constate que le solde accusé dans les relevés de la banque, tel qu'il existait au crédit du ministère de la Milice et de la Défense, dans le compte de sa lettre de crédit, a été au moins durant six mois moindre que celui qui figurait dans les livres du dit ministère, comme on peut le voir par les chiffres ci-dessous :

Date.	Soldes fournis mensuellement au bureau de l'auditeur par la Banque de Montréal.	Soldes fournis mensuellement au bureau de l'auditeur par le ministère de la Milice et de la Défense.
1902.	$ c.	$ c.
30 septembre	76,555 45	86,474 52
31 octobre	62,373 08	75,785 73
30 novembre	90,241 04	113,138 36
31 décembre	142,694 02	182,537 64
1903.		
31 janvier	30,427 24	61,010 73
28 février	118,745 68	158,711 22

Le solde en banque devait naturellement être plus fort que celui du ministère, à cause des chèques tirés, mais non présentés et non payés par la banque. Ces chèques auraient dû représenter chaque mois quelques milliers de piastres, car un grand nombre des chèques émis à même les lettres de crédit du ministère ne se présentent généralement que vers la fin du mois, et sont pour la plupart impayés, lorsque la banque transmet aux ministères un relevé des opérations, lequel est complété à la fin du mois.

L'Auditeur général refuse d'assumer la responsabilité lorsqu'il s'agit de la découverte d'un faux. Mais la commission est d'avis que si l'on avait, au bureau de l'Auditeur, comparé le relevé du compte de banque, tel que le fournissait le ministère, avec le relevé des soldes fournis à l'Auditeur général par la Banque de Montréal, il eut découvert plus tôt le détournement. Il paraît que la pratique au bureau de l'Auditeur est de ne prendre le compte de banque en considération que lorsque les comptes des lettres de crédit sont définitivement clos à la fin de l'exercise financier et que l'on procède à la vérification.

Martineau devait être au courant de ce détail concernant le compte de banque, car, bien qu'il ait détourné à peu près $20,000 au cours de l'exercice 1901-02, le compte de banque a été équilibré au moyen d'une lettre adressée à la banque de Montréal, la priant de transporter $20,000 du compte des crédits de 1901-02 à celui de 1902-03. La lettre autorisant ce transport est en possession de la banque de Montréal, et, après l'avoir examinée, la commission déclare que la signature du comptable du ministère censé autoriser ce transport a été falsifiée.

La commission a maintenant à s'occuper de la deuxième partie de ses instructions, savoir :—S'enquérir du système de comptabilité en vigueur dans les divers ministères du gouvernement, surtout en ce qui concerne l'émission des chèques, la perception et la distribution des deniers publics.

La commission doit faire rapport qu'elle a examiné tous les ministères et inspecté dans chacun d'eux le système de comptabilité et le mode de perception et de distribution des deniers publics.

Les trois membres de la commission ont visité chaque ministère. MM. Geo. Burn et A. L. Kent ont examiné la méthode de tenue des livres.

La commission est heureuse de faire rapport que le système en vigueur suffit à tous les besoins, quoi qu'il manque d'uniformité, ce qui est dû sans doute à la diversité des services ; les comptables dans la plupart des ministères sont des hommes d'une compétence plus qu'ordinaire, qui comprennent parfaitement la nécessité d'adopter toutes les améliorations modernes, que le volume sans cesse grossissant des affaires publiques rend indispensables.

La commission a de plus observé avec plaisir que, malgré le surcroît de travail dans plusieurs ministères, les employés pour la plupart semblent s'acquitter de leurs devoirs promptement et de façon satisfaisante. Le fait que le gouvernement n'a eu à subir aucune perte sérieuse depuis nombre d'années est sans doute dû en grande partie au zèle dont ces employés ont fait preuve pour le service public.

La commission, au cours de son inspection, a répété à tous les comptables qu'il serait à souhaiter que ces derniers se réunissent dans le but d'assurer plus d'uniformité dans la comptabilité publique. Elle est heureuse de constater que cette recommandation a été mise à effet, et qu'une association a été organisée.

La commission doit maintenant faire les observations suivantes au sujet des divers ministères.

C'est une règle générale de ne signer aucun chèque en blanc.

Bureau de l'Auditeur Général.

La commission constate que le travail de vérification au bureau de l'Auditeur est toujours en retard, de l'avis de tous, et qu'à certaines périodes de l'année, lors de la préparation du rapport annuel, il reste considérablement en arrière.

Durant le premier semestre de l'exercice financier une grande partie du personnel du bureau de l'Auditeur général s'occupe à la compilation des matériaux qui doivent

composer le rapport, et pendant ce temps-là certaines parties de la besogne ordinaire sont négligées.

Les procédés en usage au bureau de l'Auditeur général pour la découverte des erreurs et des irrégularités ont pu avoir leur utilité jusqu'ici, mais la commission croit qu'ils ne peuvent donner satisfaction complète pour la raison ci-haut mentionnée. Elle est d'avis qu'il faudrait augmenter le personnel, afin que la préparation du rapport ne retarde pas les fonctionnaires chargés de faire la vérification au jour le jour.

Ministère de la Milice.

La commission a constaté que l'on donnait à la banque des reçus pour les chèques qu'elle renvoyait sans compter ces derniers et sans en vérifier le nombre ; on ne transmettait aussi qu'annuellement au bureau de l'Auditeur le relevé des chèques impayés au lieu de le faire chaque mois.

Elle a de plus constaté dans ce ministère qu'il y avait danger à émettre en faveur des payeurs des chèques pour de forts montants, en vue des paiements à faire dans les camps à des corps de troupe nombreux. S'il est impossible de changer ce système, et s'il faut remettre de fortes sommes d'argent aux payeurs dans ce but, la commission croit qu'il vaudrait mieux adjoindre au payeur un autre employé et les tenir tous deux responsables.

Gendarmerie à cheval.

La commission constate qu'on ne transmet les chèques payés au bureau de l'Auditeur que tous les six mois au lieu de les envoyer chaque mois.

Ministère des Travaux publics

La commission a trouvé arriérées les inscriptions au grand-livre des dépenses spéciales du ministère, ce qui a été cause que l'on a payé deux fois les mêmes comptes.

Ministère de l'Agriculture.

La commission constate qu'on ne balance le livre de banque qu'une fois par année et qu'on ne transmet les chèques à l'Auditeur que tous les six mois ; ces chèques devraient être transmis mensuellement.

Marine et Pêcheries.

On ne tient pas de grand livre des dépenses spéciales de ce ministère. La commission est d'avis qu'il serait à propos d'en avoir un.

Imprimerie Nationale

On ne tient pas non plus de grand livre des dépenses spéciales dans ce département, et cela a été cause qu'un paiement a été fait deux fois, mais le département a découvert l'erreur et retenu le montant payé en plus sur le compte suivant. Il n'apparaît pas que l'auditeur ait attiré l'attention du département sur ce surpaiement.

Ministère de l'Intérieur.

La commission considère qu'on a absolument besoin d'une voûte au département de l'Intérieur pour y déposer en sûreté les cartes d'arpentage, les archives, les certificats (*scrip*) en blanc relatifs aux terres, les chèques, etc. La commission a découvert lors de

sa visite, que le commis chargé de la caisse était en possession de sommes considérables, chèques, argent, mandats de poste, etc., qu'il gardait en mains en attendant des instructions pour en disposer, car il n'y avait pas d'endroit sûr pour les y déposer. Depuis la visite de la commission on a pris les moyens de faire cesser cette détention de deniers.

La commission a remarqué dans tous les ministères plus au moins d'encombrement, et surtout dans la division du papier-monnaie du ministère des Finances, où le triage et le maniement des vieux billets usés constiuent un danger pour la santé des employés.

Bien que la commission n'y ait pas été formellement invitée aux termes des lettres patentes qui la constituent, la commission ne peut s'empêcher de faire connaître au gouvernement le danger qui menace les archives placées dans le haut de l'édifice de l'est, lesquelles sont exposées à être détruites par le feu, vu que les tuyaux à vapeur sont trop près de la boiserie dans le corridor qui conduit au département des Affaires des Sauvages. On devrait immédiatement s'occuper de faire disparaître ce danger. Le plancher carbonisé qui touche aux tuyaux prouve qu'un incendie est imminent, et l'on devrait prendre des mesures pour l'éviter, Il n'y a pas non plus de protection suffisante contre le feu au dernier étage de l'édifice Langevin, où sont déposées les archives concernant l'arpentage, sous la direction du ministère de l'Intérieur. Ces archives sont excessivement précieuses, car elles sont le fruit de dépenses considérables, et il est impossible de se procurer d'autres exemplaires.

La commission doit maintenant s'occuper de la troisième partie, savoir :—Faire rapport au sujet des changements qu'elle juge à propos d'opérer, s'il y a eu lieu, dans le but d'assurer aux intérêts publics la plus grande protection.

Avant d'aborder cette partie de son rapport, la commission désire faire observer que Martineau a profité du système des lettres de crédit pour accomplir son détournement. Ce système fonctionne en Canada depuis au delà de 30 ans, et on a constaté qu'il donnait entière satisfaction. Il met à la disposition de tout ministère un moyen simple et facile de faire, de la manière la plus expéditive, tous les paiements possibles avant l'audition. Il a permis en même temps au ministère des Finances d'utiliser les fonds du gouvernement de la manière la plus avantageuse. Ce système bien administré est aussi parfaitement à l'abri de toute fraude.

Depuis que ce système est en vigueur le seul détournement qui ait eu lieu est celui qui vient de se produire au ministère de la Milice ; cependant, ce détournement n'a pas été occasionné par un système défectueux, mais par une administration défectueuse.

La commission est d'avis que ce système est admirable. Mais, dans le but de prévenir tout renouvellement de fraude ou toute falsification des comptes ou manipulation des fonds du gouvernement ; dans le but d'amener le système de banque sous la surveillance plus directe du ministère des Finances, auquel il se rattache directement, et afin de permettre en même temps aux divers ministères de continuer à faire promptement le paiement des comptes, la commission suggère d'adopter le système suivant :—

1. Les banques transmettraient directement au ministère des Finances tous leurs relevés des chèques payés pour les divers ministères, ainsi que les chèques eux-mêmes.

2. Certains fonctionnaires du ministère des Finances s'occuperaient uniquement de vérifier ces comptes et de les mettre en ordre, ainsi que les lettres de crédits du ministère et du Receveur général. Les banques auraient instruction de transmettre ces relevés et chèques tous les jours, toutes les semaines ou tous les mois, suivant le volume des affaires et l'importance des divers comptes.

3. Il serait transmis au ministère des Finances, tel que prévu par l'article 30 de l'Acte d'audition, et à tel quantième du mois qui serait fixé, une liste des chèques tirés par les différents ministères, dans laquelle liste seraient indiqués les numéros, dates et montants. Après vérification et mise en ordre de ces relevés et comptes de banque, on préparerait une liste des chèques impayés. Il faudrait tenir un grand livre des lettres de crédit autorisées, et régler les autres détails de moindre importance qu'on pourrait trouver nécessaires pour en arriver à une bonne administration.

4. Après avoir régulièrement fait les inscriptions, l'on transmettrait à l'Auditeur général les chèques payés, la liste des chèques restant encore impayés et un certificat de vérification que ce dernier pourrait vérifier en comparant les soldes bi-mensuels ou mensuels, que lui fourniraient les banques.

Ce système empêcherait toutes personne ou personnes concernées dans l'émission des chèques des ministères de dissimuler une fraude quelconque due à la collusion ou à la négligence, l'émission par exemple de chèques falsifiés ou majorés, empêcherait cette personne ou ces personnes de manipuler les comptes de banque dans un but frauduleux, ou les empêcherait de détruire les chèques ou comptes dans l'espoir de détourner les soupçons et d'éviter le châtiment.

Malgré ce système, il pourrait se commettre des faux, mais les moyens expéditifs de découvrir le coupable que ce système fournit, retiendraient les personnes disposées à en commettre.

La commission suggère en outre d'autoriser le fonctionnaire chargé de vérifier les comptes de banque à examiner les carnets de chèques, livres de caisse et autres des divers ministères se rapportant au paiement de comptes et aux opérations de banque et déboursés en général, et ce fonctionnaire ferait rapport au Conseil du Trésor et recommanderait de faire tout changement qu'il jugerait opportun pour la sauvegarde des deniers confiés aux soins des divers employés du service public.

La commission, ayant étudié le système des lettres de crédit doit maintenant faire les observations suivantes relativement aux chèques en usage dans le service du gouvernement.

Vu le nombre considérable de chèques tirés par les divers ministères et par leurs fonctionnaires du dehors, lesquels chèques en tant que la commission a pu le constater, s'élèvent à environ 487,000 dans le cours d'une année, la commission est d'avis que le gouvernement ne saurait prendre des mesures de protection trop efficaces. Les recommandations qu'elle fait ne tendent qu'à conseiller de rendre plus difficile la manipulation des chèques, car on n'a pas encore inventé de système pour se garer absolument de la ruse des faussaires.

La commission croit que l'avis de l'Imprimeur du Roi, qui a longtemps étudié le sujet, devrait être d'une grande valeur pour aider le gouvernement à arrêter son choix sur les meilleures mesures de protection à prendre. Elle suggère toutefois l'adoptiou d'un papier uniforme d'une nature spéciale, portant en filagramme les mots "Dominion of Canada" ou autre marque distinctive, et le fait de se servir de ce filagramme ou du papier qui en serait empreint pour d'autres fins que celles du gouvernement pourrait constituer une offense criminelle. Ce papier serait employé dans le service intérieur et dans le service extérieur. Le papier des billets postaux porte un filagramme.

Il faudrait choisir une encre uniforme et de bonne qualité, ainsi qu'un genre uniforme de chèque pour l'usage de tous les départements, l'impression ne devant différer sur les chèques que par le changement dans le nom du ministère, etc. On devrait autoriser l'Imprimeur du Roi à refuser de fournir des produits chimiques ou crayons pour effacer l'encre.

La commission suggère qu'il soit donné instruction aux comptables des divers ministères de ne tolérer aucune oblitération dans les livres de comptes de leurs divisions, mais que les corrections se fassent en rayant les mots ou chiffres à changer.

Qu'on fasse usage, lorsque cela est possible, d'un perforateur pour indiquer sur les chèques le montant exact qu'ils comportent, afin de prévenir toute modification. Lorsque le manque de temps ne permettra pas l'usage d'un tel instrument, on pourra en employer d'autres portant les mots et chiffres "not over $1,000", ou suivant le cas. Là où se tirent en même temps un grand nombre de chèques, comme cela arrive au ministère des Postes durant la première semaine de chaque trimestre, alors que l'on émet de six à sept mille chèques pour payer les directeurs de la poste, il peut être difficile d'en agir ainsi. Il va sans dire que la commission, bien que trouvant la chose désirable, n'insiste pas sur l'usage d'un perforateur, si l'expédition des affaires publiques s'en trouvait retardée.

On devrait mettre en vigueur dans tous les ministères un système uniforme quant au numérotage des chèques. Dans certains ministères les chèques portent aujourd'hui des numéros imprimés, dans d'autres on les numérote à la plume, et dans d'autres enfin on les numérote au moyen d'une machine. Tous les chèques devraient porter des numéros consécutifs et imprimés à commencer, avec chaque exercice financier, par le n° 1, et tous les chèques non employés devrait être détruits en présence de deux fonc-

tionnaires. On devrait rende compte de *tout chèque en blanc*, qu'il soit annulé ou émis. Il ne devrait pas y avoir de chèques ne portant point de numéros, sauf dans les ministères où il en faut pour faciliter les affaires publiques, et alors il faudrait l'assentiment du Bureau du Trésor, conformément à certaines règles à établir. Si l'on tient un registre des chèques émis et portant des numéros consécutifs, il n'est pas besoin de souches ou de talons.

La commission constate que dans quelques-uns des ministères de moindre importance le comptable semble s'en rapporter au relevé de la banque, pour faire tout le travail relatif aux chèques, depuis leur émission jusqu'à leur pointage sur la liste. Il faudrait changer ce système autant que possible.

Dans un ou deux ministères la commission a remarqué qu'il n'y avait pas de remplaçant pour signer les chèques et elle conseille à ce sujet de passer un arrêté du conseil nommant un fonctionnaire chargé de signer en l'absence de l'employé autorisé à signer.

On devrait transmettre avec tout envoi de chèque une lettre ou relevé donnant le détail du nombre des chèques inclus, et ces chèques ne devraient pas être envoyés par le fonctionnaire qui les a préparés.

Il faudrait tenir un registre de ces lettres ou relevés dans le ministère qui les expédie.

La commission, au cours de son inspection des divers ministères, a constaté que les certificats et traites relatifs à tout dépôt qui se fait au compte des divers services dans tout le Canada aux diverses succursales de banques autorisées à recevoir les fonds du gouvernement se transmettent au ministère auquel se rattache le service particulier, mais elle remarque qu'en certain cas, on laisse s'écouler un temps considérable avant de transmettre ces certificats et ces traites au receveur général pour les porter au crédit des différents services et les percevoir des diverses banques. C'est ce qui arrive surtout au ministère de la Milice, où la commission a trouvé 37 certificats et lettres de change qui étaient encore impayés.

La commission recommande de prier à l'avenir tous ceux qui auront des paiements à faire au ministère de la Milice de transmettre leurs certificats de dépôt et les traites au sous-ministre ou au secrétaire du ministère, ces derniers les remettant au comptable. Le comptable avertira alors le directeur des magasins, lorsque le dépôt représentera le paiement d'approvisionnements, munitions, etc., etc.; l'aide-major général, si le dépôt a été fait en vue de libérer des unités des corps permanents ; ou toute division du ministère ayant charge du service auquel se rapporte le dépôt. Comme elle n'a constaté dans les autres ministères qu'un petit nombre de certificats et de traites dont la transmission ait été retardée, la commission ne juge pas à propos de faire d'autres remarques.

La commission est d'avis que les recommandations précédentes seront suffisantes pour protéger l'intérêt public, mais ce dernier sera exposé quand même à souffrir, à moins qu'on ne fasse une audition continue et par conséquent efficace.

En terminant, la commission recommande en outre qu'on s'occupe le plus tôt possible de soumettre les comptes des divers ministères au comité des comptes publics de la Chambre des Communes dans le but d'en faire biffer tous les soldes de dettes irrécouvrables ou mauvaises et de reviser le bilan.

Le tout respectueusement soumis,

J. M. COURTNEY,
GEO. BURN,
A. L. KENT.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE

DE

L'AUDITEUR GÉNÉRAL

SUR LES

CONCLUSIONS DES COMMISSAIRES DANS L'AFFAIRE MARTINEAU

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI
1903

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE

DE

L'AUDITEUR GÉNÉRAL

SUR LES

CONCLUSIONS DES COMMISSAIRES DANS L'AFFAIRE MARTINEAU

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, CANADA,
OTTAWA, 4 août 1903.

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre, à titre de rapport supplémentaire, de brèves observations sur le rapport des commissaires dans l'affaire Martineau.

Exposé sommaire du système de banque du Gouvernement.

Une explication succincte du système de banque du gouvernement rendra plus claire l'affaire Martineau.

On ne dispose pas des sommes d'argent payées au gouvernement, quels qu'aient été le lieu du paiement ou la nature du compte, de la même manière dont on les reçoit, mais on les dépose au crédit du pays dans une banque quelconque, où on les porte au compte du Receveur général. Il y a à la banque de Montréal, ordinairement, au moins deux millions de dollars au crédit du gouvernement ; ils ne portent aucun intérêt, quoique la banque en dispose comme de ses propres fonds et en retire les mêmes profits que sur tous les autres dépôts. On ne peut retirer aucune partie de cet argent qu'au moyen d'un chèque signé, comme l'indique l'Acte d'audition, par le ministre des Finances et par l'Auditeur général, ou autres personnes autorisées à les représenter respectivement. Si un chèque ne porte que la signature de l'un d'eux, on ne le reconnaîtra pas plus que celui portant la signature du premier venu.

C'est au moyen de chèques ainsi souscrits que se paient de fortes sommes pour régler des réclamations provenant de contrats de toutes sortes, faire face aux subventions aux chemins de fer, etc.

Pour accommoder les créanciers et les départements, il se fait cependant beaucoup de paiements au moyen de lettres de crédit, les services concernés étant d'une nature plus définie et représentant séparément, quoique nombreux, des montants moindres. Les faux de Martineau se rattachaient à un compte de cette nature, savoir : le compte de la lettre de crédit de la Milice et de la Défense à la banque de Montréal.

La banque paie de ses propres deniers les chèques qu'on lui présente sur toutes les lettres de crédit ; on la rembourse au commencement de chaque mois au moyen d'un chèque du Receveur général, comme il a été décrit plus haut, de tous ceux tirés sur des lettres de crédit dans le mois précédent. *Voir* article 30 de l'Acte d'audition, que les commissaires ont interprété d'une façon si erronée.

La liste des chèques tirés sur des lettres de crédit et transmise à l'Auditeur général pour lui indiquer le montant du chèque que le Receveur général doit remettre à la banque se prépare dans le département, celui de la Milice et de la Défense dans le présent cas.

Les détournements de fonds de Martineau ne constituent pas une soustraction au Trésor.

Le premier commis et comptable du ministère de la Milice m'a transmis la liste des vrais chèques émis, et ceux que Martineau a falsifiés ne s'y trouvaient pas. Les commissaires croient que ces chèques ont été falsifiés, et non volés, *voir* page 6. La banque n'a donc pas été remboursée d'aucun de ces chèques contrefaits, mais seulement des chèques légitimes, pour lesquels le pays a reçu valeur. On peut facilement comprendre qu'après avoir reçu le paiement de ses chèques falsifiés, Martineau ne se sentait pas porté par aucun beau sentiment du devoir à compromettre sa précieuse personne, en attirant sans nécessité l'attention sur l'occupation qui lui a valu tant de notoriété. Rien ne le pressait de faire rembourser la banque en indiquant sur cette liste ses documents falsifiés. Permettez-moi donc de vous répéter que, de fait, la banque de Montréal n'a pas été remboursée d'un seul dollar d'aucun de ces faux, et qu'en conséquence ses propres fonds se trouvent encore réduits du montant total de $75,000. Les commissaires font complètement erreur sur ce point essentiel. Leur supposition s'induit de la peine qu'ils se donnent pour signaler la négligence du bureau de l'Auditeur à se faire remettre les chèques des départements, etc., présumant que le gouvernement, dont je suis chargé de surveiller les intérêts, a eu à souffrir et non la banque de Montréal, envers laquelle je ne suis aucunement responsable. On trouve ensuite, formellement exprimée au bas de la page 6, l'opinion suivante : " Martineau s'enhardit jusqu'à soustraire du Trésor de fortes sommes sans se cacher." Il n'en est pas ainsi ; ils auraient dû dire de la banque de Montréal.

Le bureau de l'Auditeur, si ma mémoire est fidèle, n'a jamais laissé passer un chèque contrefait, ni contribué à en faire payer aucun.

Puis, " les commissaires constatent que le bureau de l'Auditeur n'a exigé des ministères les relevés de banque qu'après le détournement de fonds commis par Martineau ". Il n'y a pas un mot dans l'article 30 de l'Acte, ni dans aucune autre partie de cet acte, qui prescrive au bureau de l'Auditeur d'exiger des ministères les relevés de banque, et il n'y a jamais eu même jusqu'à ce jour la moindre perspective d'une réclamation de la part d'une banque.

Devoirs du bureau de l'Auditeur relativement à l'affaire Martineau.

Lorsque nous réussissons, dans notre sphère d'action, à épargner quelque perte au gouvernement, nous croyons, dans ce bureau, avoir accompli un devoir assez ardu, sans qu'il nous faille consacrer une grande partie de notre temps à protéger la banque de Montréal ou tout autre corps ou individu.

Les commissaires disent au bas de la page 7 que "le bureau de l'Auditeur ne semble pas avoir tenu compte de ces relevés". Le bureau de l'Auditeur y a, certes, bien donné son attention pour régler avec la banque le compte de chaque année. Si la banque n'avait pas accepté de Martineau sa lettre falsifiée, supposée venir du comptable du ministère de la Milice, comme on l'établit à la page 8 du rapport, la vérification que l'Auditeur aurait faite de ce relevé aurait mis fin aux pertes de la banque, lorsqu'elles ne se chiffraient qu'à $20,000, au lieu de $75,000. La banque n'avait pas le droit d'accepter une lettre de cette nature que le comptable aurait réellement adressée, pas même si elle eût portée la signature du sous-ministre de la Milice. Il aurait assurément fallu la sanction de ce bureau avant de faire un changement.

Chose assez curieuse, en citant une partie de l'article 30 (page 7-3) "un duplicata de ce relevé sera remis avec les chèques à l'Auditeur général", les mots "et le duplicata au ministre des Finances et Receveur général" ont été omis, bien qu'ils suivent immédiatement. Il eut été facile d'assigner à M. Courtney, l'un des commissaires dans l'affaire Martineau, sa part de responsabilité pour avoir laissé passer les faux, si l'on eut suivi pour lui le même raisonnement que pour le bureau de l'Auditeur.

Le bureau de l'Auditeur a donc tenu compte des relevés plus haut mentionnés afin de comparer les sommes d'argent payées aux banques avec les comptes adressés au gouvernement pour marchandises fournies, et dont il est donné des détails complets dans notre rapport annuel. Nous avons pu, en outre, grâce à ces relevés, réclamer des banques plus de $40,000 que nous avions remboursés, dans les vingt dernières années, pour des chèques qui n'ont jamais été présentés à la banque.

Ce qui décidera de la poursuite de la banque relativement aux faux de Martineau.

Je ne discute pas si le gouvernement ou la banque aurait gain de cause, au cas de l'institution d'une poursuite de la part de la banque, mais je dis que le bureau de l'Auditeur, en autant qu'il a été en son pouvoir de le faire, s'est absolument conformé aux prescriptions de l'Acte qui le concerne, afin que les fonds du gouvernement ne fussent pas dépensés sans considération.

Le bureau de l'Auditeur ne fera aucune demande de remboursement des chèques contrefaits tant que le parlement n'aura pas voté de montant pour les couvrir, ou tant que la cour n'aura pas rendu jugement contre le gouvernement.

La banque de Montréal, dans une poursuite contre le gouvernement, pourrait peut-être obtenir jugement en sa faveur, s'il se trouve au ministère de la Milice quelque chose pour le favoriser. Je n'exprime d'opinion ni sur la loi, ni même sur les faits. Je n'ai pas à discuter le sujet à fond en autant qu'il s'agit de la question entre la banque et le gouvernement ; mais il est bien évident, qu'à moins d'un acte du ministère de la Milice favorable à la cause, la banque devra rester en perte comme aujourd'hui.

Recommandations des commissaires relativement aux chèques revenus de la banque.

La Commission a suggéré (*voir* page 11) un moyen de disposer des chèques à mesure qu'ils reviennent de la banque ; mais cette méthode est tout à fait contraire à celle prescrite en l'article 30 de l'Acte d'audition, car elle tend à laisser complètement de côté les

importantes fonctions que doivent remplir respectivement les ministères auxquels on confie des lettres de crédit. D'après le système recommandé, le ministère qui a émis un chèque ne le reverrait pas après qu'il aurait passé par la banque. Je suis heureux d'apprendre que le Conseil du Trésor a amendé un arrêté basé sur cette recommandation.

Remarques de la Commission sur la manière dont le bureau de l'Auditeur s'acquitte de ses devoirs en général.

Je ne prétends pas réclamer l'infaillibilité pour le bureau de l'Auditeur, ou que je vérifie moi-même tout état qu'on me présente. Ceux à qui l'on confie l'administration des ministères ou des affaires générales dans le gouvernement du Canada, ont à surveiller des opérations d'un caractère trop étendu, surtout en ces derniers temps, pour qu'il leur soit loisible de faire plus, en général, que de confier chaque affaire à l'employé du département qui l'exécutera le plus vite et le mieux. Je suggérerais, en conséquence, qu'en cherchant à établir la responsabilité d'un manquement dont on finira peut-être par prouver l'existence au ministère de la Milice en cette affaire Martineau, il fût d'abord déterminé si un fonctionnaire d'un rang plus élevé aurait dû prendre connaissance de ce manquement, et, en ce cas, s'il serait juste, à la suite de cette expérience, de n'en plus craindre le renouvellement et, pour une fois, passer outre.

A la page 9, "la commission constate que le travail de vérification au bureau de l'Auditeur est toujours en retard, de l'avis de tous, et qu'à certaines périodes de l'année, lors de la préparation du rapport annuel, il reste considérablement en arrière."

Les commissaires savent-ils qu'il ne se fait nulle part dans un bureau d'Auditeur un rapport aussi entier et aussi parfait ? S'il se trouve un endroit où un rapport se publie aussi promptement après la période à laquelle il se rattache, je serais heureux qu'on me le signalât. Je n'en connais aucun, bien qu'en certains pays, notamment en Angleterre, on aide à l'Auditeur général en lui permettant de présenter chaque partie de son rapport à mesure qu'elle est prête ; mais le parlement fédéral ne nous accorde pas cet avantage salutaire.

"Durant le premier semestre de l'exercice une grande partie du personnel du bureau de l'Auditeur général s'occupe à la compilation des matériaux qui doivent composer le rapport, et pendant ce temps-là certaines parties de la besogne ordinaire sont négligées."

"Les procédés en usage au bureau de l'Auditeur général pour la découverte des erreurs et des irrégularités ont pu avoir leur utilité jusqu'ici, mais le commission croit qu'ils ne peuvent donner satisfaction complète pour la raison ci-haut mentionnée. Elle est d'avis qu'il faudrait augmenter le personnel, afin que la préparation du rapport ne retarde pas les fonctionnaires chargés de faire la vérification au jour le jour."

On serait heureux au bureau de l'Auditeur qu'il fût signalé en quoi les intérêts du Canada (je ne parle pas des intérêts de la banque de Montréal ou d'une autre banque) ont eu à souffrir du retard apporté dans l'ouvrage confié au bureau. Le peuple du Canada nous pardonnera, nous l'espérons, si nos censeurs n'ont rien de plus grave à nous reprocher que d'avoir appliqué nos efforts à ses seuls intérêts sans lui entasser des salaires supplémentaires à payer. Les commissaires daigneraient-ils nous indiquer où placer ces autres employés si nous les avions. Si les commissaires avaient été témoins de tous

les efforts du bureau de l'Auditeur pour obtenir une place raisonnable pour le personnel actuel, ils en seraient probablement venus à la conclusion que nos positions ne sont pas des sinécures, si l'on peut donner le présent cas comme un modeste échantillon de nos devoirs en général.

Je m'oppose fortement à l'emploi du mot "*neglected*" (négligées). Y a-t-il une administration privée bien conduite, ou un corps public qui dispose d'un personnel si bien constitué qu'il puisse le rendre capable de s'acquitter de tout son ouvrage à première vue.

Amendements urgents à l'Acte d'audition.

Je me suis toujours plaint que l'Acte d'audition n'était pas conforme à notre méthode et à nos besoins présents.

Cet acte doit me servir de guide et de protection dans l'accomplissement de tous mes devoirs. Je me suis donné beaucoup de peine, avec le précieux concours de Z. A. Lash, C.R., pour préparer des amendements que j'ai fait insérer dans le rapport de l'Auditeur de 1897-8, mais sans réussir à attirer l'attention des législateurs sur ce point.

Il me semble qu'un amendement bien simple à l'article 30 permettrait aux banques qui ouvrent des crédits de se protéger contre les faux, au lieu de compter sur le gouvernement pour cela. Je veux parler d'une disposition pourvoyant à ce que le ministère prépare en triplicata le relevé des chèques tirés, en sorte qu'il puisse en être adressé copie à l'Auditeur, qui, lui, la transmettrait à la banque avec son chèque de remboursement. Je suggérerais encore d'insérer un paragraphe dans l'article 30 à l'effet de transmettre à l'Auditeur les pièces justificatives en même temps que le relevé des chèques tirés, afin de diminuer davantage les chances de frauder le gouvernement ou les banques, au moyen des chèques, comme l'a fait Martineau ou comme d'autres pourraient le faire.

Amendement à l'effet d'éviter que le gouvernement soit aucunement responsable de faux de la nature de ceux de Martineau ou d'autres.

Il m'est avis que si on édictait un amendement de ce genre relativement à l'état du compte d'une lettre de crédit à cette date (quel que soit maintenant l'effet des relevés donnés à la banque par le département qui tire sur elle), on pourrait avec raison considérer ce relevé, après la passation de l'amendement proposé, comme un simple service que se rendraient entre elles deux personnes en relation d'affaires, dont l'une aurait précédemment reçu de l'autre tous les moyens de vérifier ses comptes par elle-même, sans recourir à d'autres aides.

J. L. McDOUGALL, *A.G.*

RÈGLEMENTS DU CONSEIL DU TRÉSOR

CORRESPONDANCE

AVEC

L'AUDITEUR GÉNÉRAL

AU SUJET DES

RÈGLEMENTS DU CONSEIL DU TRÉSOR

RÉSULTANT DES

DÉTOURNEMENTS DE FONDS DE MARTINEAU

IMPRIMÉS PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1904

[N° 29*d*—1903.]

MÉMOIRE.

Sous l'autorité d'une commission sous le grand sceau du Canada, en date du sixième jour de mars 1903, trois commissaires furent chargés de faire une enquête sur toutes les circonstances se rattachant aux détournements de fonds commis par Martineau dans le ministère de la Milice et Défense, et sur les modes de tenue de livres dans les différents ministères du gouvernement du Canada, particulièrement en ce qui a trait à l'émission des chèques et à la réception et la disposition des deniers publics, et, s'il y avait lieu de faire connaître les changements, qu'ils jugeraient à propos de recommander pour protéger, le plus possible, les fonds publics.

Les commissaires choisis furent: M. John Mortimer Courtney, C.M.G., sous-ministre des Finances ; M. Georges Burn, administrateur général de la banque d'Ottawa, Ottawa; et M. Ambrose L. Kent, de Montréal, comptable autorisé (*chartered*).

Les commissaires, après avoir visité les différents ministères, adressèrent à Son Excellence le Gouverneur général en Conseil, un rapport qui fut déposé sur le bureau de la Chambre et imprimé—Document n° 29b de la présente session.

Les commissaires, en présentant leur rapport sur le changements qu'ils considéraient à propos d'opérer pour protéger le plus possible les fonds publics, ont fait les observations et recommandations qui suivent au sujet du système des lettres de crédit:

Extrait du rapport des commissaires, pages 10 et 11.

"La commission doit maintenant s'occuper de la troisième partie, savoir:—Faire rapport au sujet des changements qu'elle juge à propos d'opérer, s'il y a lieu, dans le but d'assurer aux intérêts publics la plus grande protection.

"Avant d'aborder cette partie de son rapport, la commission désire faire observer que Martineau a profité du système des lettres de crédit pour accomplir son détournement. Ce système fonctionne en Canada depuis au delà de 30 ans, et on a constaté qu'il donnait entière satisfaction. Il met à la disposition de tout ministère un moyen simple et facile de faire, de la manière la plus expéditive, tous les paiements possibles avant l'audition. Il a permis, en même temps, au ministère des Finances d'utiliser les fonds du gouvernement de la manière la plus avantageuse. Ce système, bien administré, est aussi parfaitement à l'abri de toute fraude.

"Depuis que ce système est en vigueur, le seul détournement qui ait eu lieu est celui qui vient de se produire au ministère de la Milice; cependant, ce détournement n'a pas été occasionné par un système défectueux, mais par une administration défectueuse.

"La commission est d'avis que ce système est admirable. Mais, dans le but de prévenir tout renouvellement de fraude ou toute falsification des comptes ou manipulation des fonds du gouvernement; dans le but d'amener le système de banque sous la surveillance plus directe du ministère des Finances, auquel il se rattache directement, et afin de permettre en même temps aux divers ministères de continuer à faire promptement le paiement des comptes, la commission suggère d'adopter le système suivant :—

"1. Les banques transmettraient directement au ministère des Finances tous leurs relevés des chèques payés pour les divers ministères, ainsi que les chèques eux-mêmes.

" 2. Certains fonctionnaires du ministère des Finances s'occuperaient uniquement de vérifier ces comptes et de les mettre en ordre, ainsi que les lettres de crédit du ministère et du Receveur général. Les banques auraient instruction de transmettre ces relevés et chèques tous les jours, toutes les semaines ou tous les mois, suivant le volume des affaires et l'importance des divers comptes.

" 3. Il serait transmis au ministère des Finances, tel que prévu par l'article 30 de l'Acte d'audition, et à tel quantième du mois qui serait fixé, une liste des chèques tirés par les différents ministères, dans laquelle seraient indiqués les numéros, dates et montants. Après vérification et mise en ordre de ces relevés et comptes de banque, on préparerait une liste des chèques impayés. Il faudrait tenir un grand livre des lettres de crédit autorisées, et régler les autres détails de moindre importance qu'on pourrait trouver nécessaires pour en arriver à une bonne administration.

" 4. Après avoir régulièrement fait les inscriptions, l'on transmettrait à l'auditeur général les chèques payés, la liste des chèques restant encore impayés, et un certificat de règlement que ce dernier pourrait vérifier en comparant les soldes bi-mensuels ou mensuels que lui fourniraient les banques.

" Ce système empêcherait toutes personne ou personnes concernées dans l'émission des chèques des ministères, de dissimuler une fraude quelconque due à la collusion au à la négligence, l'émission, par exemple, de chèques falsifiés ou majorés, empêcherait cette personne ou ces personnes de manipuler les comptes de banque dans un but frauduleux, ou les empêcherait de détruire les chèques ou comptes dans l'espoir de détourner les soupçons et d'éviter le châtiment.

" Malgré ce système, il pourrait se commettre des faux, mais les moyens expéditifs de découvrir le coupable que ce système fournit, retiendraient les personnes disposées à en commettre.

Le Conseil du Trésor a accepté la recommandation des commissaires et il en est résulté l'échange de la correspondance avec l'auditeur général.

MINISTÈRE DES FINANCES,
17 septembre 1903.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DU TRESOR ET CORRESPONDANCE.

EXTRAIT *du procès-verbal d'une assemblée de l'honorable Conseil du Trésor, tenue à Ottawa le treizième jour de juin 1903.*

CONSEIL DU TRÉSOR.

Le Conseil du Trésor a examiné le rapport des commissaires chargés de faire une enquête sur toutes les circonstances se rattachant aux détournements de fonds commis par Martineau, dans le ministère de la Milice et Défense, et sur les modes de tenue de livres dans les différents ministères du gouvernement du Canada, particulièrement en ce qui a trait à l'émission des chèques et à la réception et la disposition des deniers publics, et s'il y avait lieu, de faire connaître les changements qu'ils jugeraient à propos de recommander pour protéger le plus possible les fonds publics, et il approuve les suggestions suivantes faites dans ce rapport relativement au système des lettres de crédit, et donne instruction de mettre à effet ces réclamations quant aux états, comptes et chèques relatifs aux paiements faits pour l'exercice 1903-4 et les exercices subséquents :—

1. Les banques transmettraient directement au ministère des Finances tous leurs relevés des chèques payés pour les divers ministères, ainsi que les chèques eux-mêmes.

2. Certains fonctionnaires du ministère des Finances s'occuperaient uniquement de vérifier ces comptes et de les mettre en ordre, ainsi que les lettres de crédit du ministère et du Receveur général. Les banques auraient instruction de transmettre ces relevés et chèques tous les jours, toutes les semaines ou tous les mois, suivant le volume des affaires et l'importance des divers comptes.

3. Il serait transmis au ministère des Finances, tel que prévu par l'article 30 de l'Acte d'audition, et à tel quantième du mois qui serait fixé, une liste des chèques tirés par les différents ministères, dans laquelle seraient indiqués les numéros, dates et montants. Après vérification et mise en ordre de ces relevés et comptes de banque, on préparerait une liste des chèques impayés. Il faudrait tenir un grand livre des lettres de crédit autorisées, et régler les autres détails de moindre importance qu'on pourrait trouver nécessaires pour en arriver à une bonne administration.

4. Après avoir régulièrement fait les inscriptions, l'on transmettrait à l'auditeur général les chèques payés, la liste des chèques restant encore impayés, et un certificat de règlement que ce dernier pourrait vérifier en comparant les soldes bi-mensuels ou mensuels que lui fourniraient les banques.

J. M. COURTNEY, *secrétaire*

OTTAWA, 15 juin 1903.

MON CHER FIELDING,—J'ai compris que les commissaires qui ont fait une enquête sur les détournements de fonds commis par Martineau ont recommandé que la banque envoie directement à votre ministère tous les chèques des ministères pour en faire l'audition, au lieu de les retourner aux ministères qui les émettent. Il y a environ trois mois, mon sous-ministre a demandé la même chose à l'auditeur général, mais

jusqu'à présent il n'a été fait aucun changement. Il vient encore aujourd'hui d'attirer mon attention sur l'affaire, et demande avec instance que cette recommandation soit mise à effet de suite.

L'avantage de cet arrangement projeté est certainement évident, en ce qu'il augmente la difficulté de la collusion, et si, en omettant de l'adopter, il se produisait de nouveaux détournements, il me semble que nous ne pourrions présenter aucune excuse satisfaisante. Que cette recommandation doive ou non être mise généralement en vigueur, je demanderais, du moins, que l'on satisfasse de suite aux désirs de mon sous-ministre, en ce qui concerne mon propre ministère.

Sincèrement à vous,
W. MULOCK.

Honorable W. S. FIELDING,
Ministre des Finances,
Ottawa.

OTTAWA, 16 juin 1903.

MON CHER SIR WILLIAM,—J'ai reçu votre lettre du 15 du courant relative au rapport des commissaires chargés de faire une enquête sur les détournements de fonds par Martineau.

Le Conseil du Trésor a déjà étudié l'affaire et a approuvé les recommandations des commissaires sur plusieurs points, y compris celui mentionné dans votre lettre. Il sera pris des mesures immédiates pour donner effet à ces recommandations. Les différents ministères recevront, demain le plus tard, une lettre de nous sur le sujet.

Fidèlement à vous,
W. S. FIELDING.

Honorable sir WILLIAM MULOCK, C.C.M.G.,
Directeur général des Postes, Ottawa.

OTTAWA, 25 juin 1903.

CHER M. FIELDING,—Pour faire suite à la courte discussion qui a eu lieu dans le comité des Comptes publics au sujet de ma prétention que le comité est l'endroit convenable pour discuter mon exposé de faits sur la décision contenue dans le rapport de la commission sur les détournements de fonds commis par Martineau, et les objections que vous avez soulevées à l'encontre de cette prétention, je serais heureux d'avoir l'occasion de continuer la discussion avec vous. Il s'est présenté depuis, à mon esprit, certains points que j'aimerais à vous exposer dans une conversation. Veuillez me laisser savoir quand je pourrais vous voir bientôt à votre convenance.

Sincèrement à vous,
J. L. McDOUGALL,

A l'honorable W. S. FIELDING,
Ministre des Finances.

OTTAWA, 26 juin 1903.

CHER M. McDOUGALL,—J'ai reçu votre lettre du 25 du courant. Je serai heureux de vous voir, en aucun temps, lorsque je serai libre, pour connaître vos vues ultérieures sur la décision des commissaires dans l'affaire Martineau. Il m'est presque impossible de fixer un temps précis pour vous voir. Il nous faudra convenir d'une entrevue quelque après-midi pendant la séance de la Chambre des communes.

Fidèlement à vous,
W. S. FIELDING, *M. des F.*

M. J. L. McDOUGALL, C.M.G.,
Auditeur général.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, CANADA,
OTTAWA, 3 juillet 1903.

MONSIEUR,—J'ai, ce matin, examiné avec une attention plus particulière qu'avant la circulaire du conseil du Trésor du 13 juin, traitant des chèques des lettres de crédit après leur paiement par les banques, et j'en suis venu à la conclusion que la procédure qui y est décrite est contraire à l'Acte d'Audition, surtout à l'article 30. Si cette manière de voir est correcte, je ne serai certainement pas justifiable de prendre part à l'émission de lettres de crédit après que la circulaire aura été mise en vigueur, et par conséquent, j'espère que vous étudierez de nouveau la question de suite.

Il me semble que la loi exige que la banque renvoie les chèques au ministère qui les a émis, et que ce dernier les expédie à mon bureau.

J'ai l'honneur, etc.,

J. L. McDOUGALL, *auditeur général.*

M. J. M. COURTNEY, C.M.G.,
Secrétaire, Conseil du Trésor.

MINISTÈRE DES FINANCES, OTTAWA, 3 juillet 1903.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli une lettre de l'auditeur général, en date d'aujourd'hui, relativement à une minute du conseil du Trésor en date du 13 juin, dont copie est ci-incluse, traitant des chèques des lettres de crédit. Vous remarquerez que l'auditeur général prétend que la procédure établie par la minute est contraire à l'Acte d'Audition, particulièrement à l'article 30, et que la loi exige que la banque renvoie les chèques au ministère qui les a émis, et que ce dernier les expédie au bureau de l'auditeur général.

Je serai heureux que vous me disiez, le plus tôt qu'il vous conviendra, si, à votre avis, la prétention de l'auditeur général est bien fondée, ou si, au contraire, le conseil du Trésor avait, en vertu de l'Acte, l'autorité de rendre cette décision, et de prescrire la manière dont les chèques devront parvenir chez l'auditeur général. Je serais heureux de recevoir une prompte réponse, car l'affaire est importante.

J'ai l'honneur, etc.,

J. M. COURTNEY, *S.-M. des F.*

Au Sous-Ministre intérimaire de la Justice,
Ottawa.

MINISTÈRE DES FINANCES, OTTAWA, 6 juillet 1903.

CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 3 du courant au sujet de la procédure prescrite par la minute du Conseil du Trésor du 13 du mois dernier, traitant des chèques de lettres de crédit.

Comme vous me paraissez être d'opinion que la procédure prescrite dans la minute est contraire aux dispositions de l'Acte d'Audition, puis-je vous suggérer de demander l'opinion d'un avocat sur l'affaire, puisque la question que vous soulevez traite de l'interprétation d'une loi.

Votre, etc.,

J. M. COURTNEY, *S.-M. des F.*

M. J. L. McDOUGALL, C.M.G.,
Auditeur général, Ottawa.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, CANADA,
OTTAWA, 7 juillet 1903.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 6 courant, relative à l'arrêté du Conseil du Trésor, au sujet des chèques de lettres de crédit, je dois vous dire que j'ai remis

à M. Fraser une lettre de M. F. H. Chrysler, C.R., traitant de l'interprétation de l'Acte d'Audition, et particulièrement de l'article 30. Comme vous le constaterez, son opinion corrobore la mienne.

J. L. McDOUGALL, *auditeur général.*

M. J. M. COURTNEY, C.M.G.,
Sous-ministre des Finances.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, CANADA,
OTTAWA, 10 juillet 1903.

MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 6 du courant, au sujet de la méthode de traiter les chèques de lettres de crédit, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie de l'opinion de M. F. H. Chrysler, C.R., mentionnée dans ma lettre d'hier.

J'ai, etc.,

J. L. McDOUGALL, *auditeur général.*

M. J. M. COURTNEY, C.M.G.,
Sous-ministre des Finances.

OTTAWA, CANADA, 8 juillet 1903.

CHER MONSIEUR,—A votre demande, j'ai examiné l'extrait de la minute du Conseil du Trésor du 13 juin 1903, relativement au système d'émission des chèques et de la mise en vigueur du système des lettres de crédit, et particulièrement cette partie de la minute qui recommande " que tous les relevés de banques des chèques payés pour les différents ministères, ainsi que les chèques eux-mêmes, soient envoyés directement par les banques au ministère des Finances."

J'en suis venu à la conclusion que la recommandation proposée ne serait pas conforme aux exigences de l'article 30 de cet acte. La procédure indiquée dans l'article 30 est la suivante:—Premièrement, un crédit sera ouvert sur les différentes banques autorisées à recevoir les deniers publics ; et secondement, il sera fourni des états, en double, des deniers retirés en vertu de ces crédits, ainsi que les chèques s'y rattachant payés par les banques—un duplicata de cet état avec chèques étant remis à l'auditeur général, et l'autre duplicata au ministre des Finances.

Le statut ne dit pas expressément par qui les états seront préparés et les chèques renvoyés. Il est évident, cependant, que l'état prescrit ne peut être préparé que par le ministère. Ce n'est pas un état par la banque, parce que le relevé de la banque ne peut qu'indiquer les chèques payés, et le statut exigeait un état des chèques émis, ou des deniers retirés sous l'empire des crédits, avec un relevé des chèques payés par les banques sur ces crédits, et bien que l'article ne le dise pas, il est évident, par induction nécessaire, que les banques doivent renvoyer les chèques payés périodiquement à chaque ministère pour faire la comparaison avec leurs comptes, et pour leur permettre de préparer l'état des deniers retirés sous l'empire de ces crédits et des chèques payés par les banques sur ces crédits, que les ministères doivent alors transmettre en double comme susdit.

Le changement proposé par la minute du Trésor est incompatible avec la procédire indiquée par l'article 30, en exigeant que les banques transmettent les relevés des chèques payés directement au ministère des Finances, enlevant ainsi au ministère qui émet les chèques les renseignements dont il a besoin pour préparer le relevé des deniers retirés et des chèques payés sur les crédits.

On pourrait aussi arguer avec une certaine force que la ligne de conduite projetée est contraire à l'article 42 de l'Acte d'audition, car l'envoi des chèques payés directement par la banque au ministère des Finances, doit jusqu'à un certain point empêcher les sous-chefs ou autres personnes chargées de la dépense des deniers publics dans les différents ministères, de faire " l'audition des détails des comptes en premier lieu ",

ainsi que l'exige cet article, l'examen des chèques payés, et se rattachant à ces comptes, étant une partie nécessaire de l'audition des comptes.

Je n'exprime aucune opinion sur le mérite du système préconisé par la minute du Trésor, mais simplement sur la question que vous m'avez posée, savoir, si le statut exige le renvoi des chèques par la banque au ministère qui les a émis, et leur envoi par ce ministère à l'auditeur général et au ministère des Finances.

Respectueusement à vous,

F. H. CHRYSLER.

M. J. McDougall, C.M.G.,
Auditeur général, Ottawa, Canada.

Ministère des Finances, Ottawa, 11 juillet 1903.

Mon cher Fraser,—Pour faire suite à notre conversation d'hier soir, je vous envoie sous ce pli copie de l'opinion de M. Chrysler sur l'interprétation de l'article 30 de l'Acte de l'Audition.

Bien sincèrement à vous,

J. M. COURTNEY, *S.-M. des F.*

M. G. L. B. Fraser, C.R.,
Ministère de la Justice.

Bureau de l'Auditeur général du Canada,
Ottawa, 13 juillet 1903.

Monsieur,—Je présume que vous m'enverrez copie de toute circulaire que pourrait émettre le Conseil du Trésor concernant son changement de vues, à la suite de l'interprétation que donne M. Chrysler à l'article 30 de l'Acte d'Audition, en autant qu'elle affecte le canal par lequel les chèques payés sur les lettres de crédit devront parvenir au bureau de l'auditeur général, en venant des banques sur lesquelles ils sont tirés.

Vous comprenez, naturellement, la pleine responsabilité que vous encourez lorsque vous émettez un crédit et que vous savez que les exigences de la partie de la loi qui concerne son émision ne sont pas observées. En ce qui me concerne, je suis parfaitement convaincu de la gravité de me trouver dans une position semblable à la vôtre.

Il me semble donc que l'attention du Conseil du Trésor devrait être attirée sur la nécessité d'étudier la question sans retard. J'éprouve naturellement une grande répugnance à notifier les banques et les ministères que, selon l'opinion que m'en a donnée une haute autorité en loi, le Conseil du Trésor, en émettant sa circulaire, a agi contrairement à la loi.

Je pourrais atténuer l'apparente indélicatesse de parler de cette manière d'un aussi auguste corps en disant qu'évidemment le Conseil du Trésor, en approuvant la recommandation de la Commission Martineau, croyait avoir parfaitement le droit d'agir ainsi ; que la commission n'avait pas fermé les yeux devant les ordres directs du Parlement à cet égard.

J'espère que vous trouverez de suite le moyen de faire comprendre au Conseil du Trésor la nécessité de régler cette question sans retard et d'annuler la circulaire. Puis-je espérer apprendre de vous, au plus tard demain, quelle conduite tiendra le Conseil du Trésor ?

J'a il'honneur d'être, etc.,

J. L. McDOUGALL, *auditeur général.*

M. J. M. Courtney, C.M.G.
Secrétaire du Conseil du Trésor.

MINISTÈRE DES FINANCES, OTTAWA, 13 juillet 1903.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée d'aujourd'hui, relative à la minute du Conseil du Trésor au sujet des chèques de lettres de crédit.

Quelque temps avant la réception de votre lettre du 10 courant contenant l'opinion de M. Chrysler, la question faisant le sujet de cette contestation a été soumise au ministère de la Justice. Je n'ai encore reçu aucune réponse, mais aussitôt qu'elle me parviendra je ne mettrai aucun retard à prendre les mesures qui seront jugées nécessaires.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. M. COURTNEY, *S.-M. des F.*

M. J. L. MCDOUGALL, C.M.G.,
Auditeur général, Ottawa.

OTTAWA, 15 juillet 1903.

MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 3 courant, contenant une lettre de même date de l'auditeur général au sujet d'une minute du Conseil du Trésor du 13 du mois dernier, traitant des chèques de lettres de crédit, copie de cette minute étant aussi incluse dans la vôtre, j'ai l'honneur de dire que, dans mon opinion, l'article 30 de l'Acte du Revenu consolidé et de l'Audition ne prescrit pas qu'il est nécessaire que les chèques, payés par les banques en raison de lettres de crédit, soient renvoyés par les banques directement aux départements qui les ont émis, et expédiés par ces derniers au bureau de l'auditeur. Je crois qu'il est de la compétence du Conseil du Trésor, sous l'empire de cet article, de prescrire la manière dont les chèques devront parvenir à l'auditeur général. Il peut être nécessaire, pour mettre à exécution les dispositions de l'Acte, que les chèques payés soient examinés par le département ou le bureau qui les émet; mais on ne me demande pas une opinion sur cette question-là, et dans le moment, je ne vois aucune raison, si telle nécessité existe, que les chèques payés n'aillent pas d'abord au ministère des Finances, ainsi que le prescrit la minute du Conseil du Trésor.

A. POWER, *S.-M. de la J. intérimaire.*

Au Sous-Ministre des Finances,
Ottawa.

MINISTÈRE DES FINANCES, OTTAWA, 20 juillet, 1903.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous inclure copie d'une lettre du ministère de la Justice au sujet de la minute du Conseil du Trésor du 13 du mois dernier, relativement à la manière de traiter les chèques de lettres de crédit.

Tandis que le ministère des Finances, d'accord avec l'opinion du sous-ministre intérimaire de la Justice, considère qu'il est de la compétence du Conseil du Trésor, sous l'empire de l'article 30 de l'Acte d'Audition, de prescrire de quelle manière les chèques vous parviendront, et par conséquent que la minute du 13 du mois dernier est strictement conforme à la loi; cependant, afin d'écarter tout obstacle, légal ou autre, qui pourrait se présenter à votre esprit au sujet de la procédure établie par cette minute, et pour faciliter de toute manière votre audition, et ce que vous jugez nécessaire pour cela, je me propose de demander au Conseil du Trésor, à sa prochaine réunion, de modifier la dite minute de manière à ce qu'après avoir été examinés par le ministère des Finances, ces chèques soient expédiés aux différents ministères, qui vous les transmettront ensuite.

J'ai l'honneur, etc.,

J. M. COURTNEY, *S.-M. des F.*

M. J. L. MCDOUGALL, C.M.G.,
Auditeur général.

EXTRAIT *des minutes d'une réunion de l'honorable Conseil du Trésor, tenue à Ottawa, le vingt-troisième jour de juillet 1903.*

Le Conseil a examiné la correspondance échangée avec l'auditeur général au sujet de sa minute du 13 juin 1903, relative à la méthode de traiter les chèques de lettres de crédit, l'auditeur général prétendant que la procédure prescrite dans cette minute était contraire à l'Acte du Revenu consolidé et de l'Audition, particulièrement à l'article 30, parce qu'il lui semble que le statut exige le renvoi des chèques au département qui les a émis, et leur expédition au bureau de l'auditeur par ce département. A l'appui de sa prétention, il envoie une opinion de F. H. Chrysler, C.R.

Le ministère de la Justice avise le Conseil du Trésor qu'en vertu de l'article 30 de l'Acte du Revenu consolidé et de l'Audition, il est compétent à prescrire de quelle manière les chèques devront parvenir à l'auditeur général, et en présence de cet avis, le Conseil est d'opinion que la procédure établie par sa minute du 13 juin 1903, est strictement conforme à la loi; cependant, afin d'écarter tout obstacle, légal ou autre, qui pourrait se présenter à l'esprit de l'auditeur général au sujet de la procédure établie par cette minute, et pour faciliter de toute manière l'audition de l'auditeur général et ce qu'il juge nécessaire pour cela, le Conseil décide que la clause 4 de sa minute du 13 juin 1903, qui décrète ce qui suit: "4. Après ajustement, etc.", soit annulée et remplacée par la suivante:

" Après que le département des Finances aura complété son contrôle des chèques payés et des comptes de la banque, les chèques seront renvoyés aux départements qui les auront émis, pour ces derniers les envoyer à l'auditeur général."

J. M. COURTNEY, *secrétaire.*

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, CANADA,
OTTAWA, 24 juillet 1903.

M. J. M. COURTNEY, C.M.G.,
Secrétaire du Conseil du Trésor.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous inclure une lettre reçue de l'honorable F. R. Latchford au sujet de la minute du Conseil du Trésor concernant la disposition des chèques des lettres de crédit.

J'ai, etc.,
J. L. McDOUGOLL, *auditeur général.*

19 RUE ELGIN, OTTAWA, 22 juillet 1903.

CHER MONSIEUR,—Conformément à la demande que vous me faites de mon opinion sur l'extrait de la minute du Conseil du Trésor du 13 juin 1903, qui exige que tous les relevés de banques des chèques payés par les divers départements, ainsi que les chèques eux-mêmes, soient envoyés directement par les banques au ministère des Finances, je dois dire que j'ai examiné avec soin la recommandation du Conseil du Trésor, et en tenant compte des dispositions de l'article 30 de l'Acte du Revenu consolidé et de l'Audition, j'en suis venu à la conclusion que la procédure recommandée n'est pas conforme aux exigences de l'Acte.

L'article en question décrète qu'après que les crédits auront été ouverts sur les différentes banques autorisées à recevoir les deniers publics, " des états en double " des deniers retirés en vertu de ces crédits, ainsi que les chèques s'y rattachant, payés par les banques, seront fournis à tels temps, aux époques et aussi fréquemment que le prescrira le Conseil du Trésor. L'article exige aussi qu'un double de cet état, avec les chèques, vous soit remis.

Il faut remarquer que les "états en double" mentionnés dans les statuts ne sont pas des états des chèques payés, mais simplement " des deniers retirés." Les états doivent indiquer les chèques émis. Donc ces états doivent être faits—non pas par les

banques, qui ne peuvent connaître que les chèques qui ont été payés—mais par le département particulier qui a tiré les chèques sur les montants mis à son crédit. Comme un double de chacun de ces états doit être accompagné des chèques payés par la banque, il s'ensuit que les chèques doivent être en la possession du département qui prépare l'état. Dans mon opinion, la procédure établie par l'article 30 implique nécessairement que le département transmettra à l'auditeur général un état complet, non seulement des chèques payés, mais aussi de tous les chèques émis, ainsi que les chèques payés remis par les banques.

Les états de chèques payés dont il est parlé dans la minute du Trésor et que cette dernière exige que les banques envoient au ministère des Finances, ne sont pas les " états des deniers retirés " que mentionne l'article 30 de l'Acte d'Audition. La loi exige qu'un état des " deniers retirés " ainsi que les chèques payés par les banquiers soit envoyé à l'auditeur général. La minute du Trésor exige que les mêmes chèques, mais accompagnés d'un état différent, soient envoyés par les banques au ministère des Finances. Les deux choses ne peuvent se faire; et quel que puisse être l'avantage du changement proposé, je suis convaincu que le statut doit avoir force de loi jusqu'à ce qu'il soit modifié, et que les exigences du Conseil du Trésor, en contravention du statut, soient invalides.

Bien à vous,

F. R. LATCHFORD,

M. J. L. McDougall, C.M.G.,
Auditeur général du Canada, Ottawa.

Ottawa, 31 juillet 1903.

Cher monsieur,—J'ai envoyé sous une enveloppe distincte mes observations sur le rapport dans l'affaire Martineau, pour présentation au Parlement; c'est ainsi que vous m'avez recommandé de présenter ma cause.

Vous pourrez peut-être les présenter aujourd'hui.

Respectueusement à vous,

J. L. McDOUGALL.

L'honorable W. S. Fielding,
Ministre des Finances.

Mèmoire.—Les observations dont il est parlé ci-dessus, sont contenues dans le rapport supplémentaire de l'auditeur général sur la décision de la commission sur l'affaire Martineau déposée devant le Parlement.

Ottawa, 3 août 1903.

Cher M. McDougall,—J'accuse réception de votre lettre du 31 du mois dernier, et du mémoire qui l'accompagne, dans lequel vous commentez le rapport de la commission sur l'affaire Martineau.

Je crois que, si vous le désirez, vous avez le droit de soumettre un rapport supplémentaire au Parlement. Permettez-moi de vous suggérer de présenter votre mémoire sous cette forme. Je le déposerai ensuite sur le bureau de la Chambre.

Bien à vous,

W. S. FIELDING, *ministre des Finances.*

M. J. L. McDougall, C.M.G.,
Auditeur général, Ottawa.

OTTAWA, 5 août 1903.

CHER M. FIELDING.—Auriez-vous la bonté de m'envoyer la copie de mes observations sur le rapport de la commission sur l'affaire Martineau, que je vous ai adressée il y a quelques jours, et dont vous n'avez plus besoin maintenant.

Respectueusement à vous,

J. L. McDOUGALL,

L'honorable W. S. FIELDING,
Ministre des Finances.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 26 août 1903.

MONSIEUR,—Je viens d'adresser à la banque de Montréal et à la banque du Commerce la lettre dont copie est ci-jointe. Vous comprendrez très bien l'objet que j'ai en vue. Je désire savoir de la banque ce qu'elle a payé, comme chèques émis par vous, sous l'empire des lettres de crédit, et je veux, en outre, la liste des chèques. Je désire, de plus, une reconnaissance de votre part que la réclamation de la banque est exacte.

L'examen que fait le ministère des Finances est un examen que je n'ai pas demandé, mais que le gouvernement a, comme de raison, parfaitement le droit d'exiger. J'ai le droit de demander tout ce que je vous demande, en vertu de l'article 30 de l'Acte d'audition, entièrement en dehors de la minute du Conseil du Trésor, ainsi que vous le voyez.

Si les banques se conforment à ma demande, et je ne vois aucune raison qui les en empêche, vous serez en état de faire ce qui me semble nécessaire pour ma propre protection et pour la vôtre.

J'ai, etc.,

J .L. McDOUGALL, *auditeur général.*

M. W. H. HAYES,
Comptable des dépenses contingentes.

Lettre incluse dans celle adressée à M. Hayes.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 26 août 1903.

MONSIEUR,—Chaque fois que vous enverrez des chèques et un état au ministère des Finances, si ce sont des chèques tirés sur la lettre de crédit, voudrez-vous avoir la bonté d'envoyer un double de l'état au ministère qui a tiré les chèques. C'est nécessaire pour permettre au ministère d'envoyer l'état avec les chèques, lorsque ces derniers me sont envoyés. Il m'est nécessaire, dans l'accomplissement de mes fonctions, d'apprendre de la banque elle-même quels sont les chèques qui ont passé par ses mains.

Je désirerais que ce nouvel arrangement commençât avec les premiers chèques de l'exercice courant.

J'ai, etc.,

J. L. McDOUGALL, *auditeur général.*

IMPRIMEUR DU ROI, CANADA,
OTTAWA, 2 septembre 1903.

CHER MONSIEUR COURTNEY,—Je vous inclus copie de la lettre que l'auditeur général m'a envoyée, et je peux y voir la position qu'il a prise. J'ai demandé le crédit, et voilà la réponse que j'ai reçue. Ce n'est pas un refus catégorique, mais c'est l'équivalent.

Sincèrement à vous,

S. E. DAWSON.

M. J. M. COURTNEY,
Sous-ministre des Finances, Ottawa.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, CANADA,
OTTAWA, 31 août 1903.

MONSIEUR,—J'ai reçu votre demande datée du 28 courant, d'une lettre de crédit de $50,000 sur le compte du crédit de 1903-04.

Avant d'émettre de nouveaux crédits, je désirerais savoir jusqu'à quel point vous avez réussi à obtenir les états demandés dans ma circulaire du 26 courant.

J. L. McDOUGALL, *auditeur général.*

M. S. E. DAWSON,
Imprimeur du Roi, etc.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, CANADA,
OTTAWA, 2 septembre 1903.

CHER M. FIELDING,—Il y a encore des difficultés par rapport à la minute du Conseil du Trésor au sujet des chèques payés sur les lettres de crédit lorsque la banque les renvoie. La minute modifiée dit : " 4. Après que le ministère des Finances aura terminé la vérification des chèques payés et du compte de la banque, les chèques seront renvoyés au département qui les a émis, lequel les enverra à l'auditeur général."

Cette modification est interprétée comme signifiant que tout ce que j'ai demandé était que le département qui a émis les chèques soit le messager chargé de me transmettre les chèques, car ces chèques me sont transmis en un paquet sans qu'on me fournisse un état quelconque indiquant leurs numéros ou leurs montants, ou me permettant de régler toute prétention qu'on pourrait énoncer que mon bureau a reçu un chèque qu'on ne pourrait y trouver.

Le ministre des Finances satisferait à tous mes désirs, en fournissant dans chaque cas au département concerné, l'état que le ministère des Finances reçoit de la banque. Je veux dire, naturellement, lorsque votre ministère aura terminé ses vérifications et autre examen. Le département m'enverrait ensuite l'état et les chèques. De cette manière j'aurais la réclamation de la banque pour les chèques payés, et les chèques mêmes, de sorte qu'une nouvelle irrégularité du genre de celle de Martineau pourrait à peine commencer qu'elle serait découverte.

Ma raison pour vous soumettre maintenant cette affaire, c'est de m'empêcher d'être dans la désagréable nécessité de refuser d'approuver les demandes de crédits, si je dois me conformer aux exigences de l'article 30 de l'Acte d'Audition.

On pourrait se conformer d'une autre manière à mes désirs, si la banque m'envoyait un double de l'état qu'elle transmet au ministère des Finances.

Respectueusement à vous,
J. L. McDOUGALL, *auditeur général.*

L'honorable W. S. FIELDING,
Ministre des Finances.

OTTAWA, 2 septembre 1903.

CHER M. McDOUGALL,—J'ai reçu votre lettre datée de ce jour au sujet des chèques sur les lettres de crédit.

Je suis heureux que vous ayez soulevé cette question, parce que, en ce moment, la banque de Montréal, dans l'état qu'elle envoie aujourd'hui au ministère des Finances, prétend que les avances qu'elle a faites sur les lettres de crédit s'élèvent à environ quatre millions et quart de dollars. Il faudrait prendre les moyens de rembourser ces avances le plus tôt possible.

Je remarque que vous dites : " Le ministère des Finances satisferait à tous mes " désirs, en fournissant dans chaque cas au département concerné l'état que le minis- " tère des Finances reçoit de la banque. Je veux dire, naturellement, lorsque votre " ministère aura terminé ses vérifications et autre examen. Le département m'enver- " rait ensuite l'état et les chèques. De cette manière j'aurais la réclamation de la

" banque pour les chèques payés et les chèques mêmes, de sorte qu'une nouvelle irré-
" gularité du genre de celle de Martineau pourrait à peine commencer qu'elle serait
" découverte."

J'ai conversé avec mes employés et j'ai étudié l'affaire avec soin, et je ne vois pas comment l'état de la banque peut être envoyé aux départements pour vous être transmis. L'intention entière de la minute du Conseil du Trésor était d'empêcher que les départements reçussent quoi que ce soit de la banque, et que les défalcations de Martineau se répétassent.

Mais afin de régler l'affaire, je m'arrangerai de manière que les états de la banque vous soient transmis par le ministère des Finances, et il sera entendu que vos employés, après les avoir dûment examinés, les renverront au ministère des Finances, qui les gardera.

Fidèlement à vous,

W. S. FIELDING, *ministre des Finances.*

M. J. L. McDougall, C.M.G.,
Auditeur général.

Bureau de l'Auditeur général,
Ottawa, 2 septembre 1903.

Cher monsieur,—Je vous inclus une lettre de l'imprimeur du roi, qui vous racontera les inconvénients qui résultent du fait que votre département ne passe pas les états des chèques de banque aux départements intéressés. Je serais heureux de recevoir un mot de vous ce soir. Si vous pouvez disposer d'un instant, je serai à la Chambre ce soir.

Respectueusement à vous,

J. L. McDOUGALL.

Honorable W. S. Fielding,
Ministre des Finances.

Département des Impressions et de la Papeterie,
Ottawa, 2 septembre 1903.

Monsieur,—J'ai reçu votre lettre refusant d'émettre le crédit que j'ai demandé, et je dois vous dire que ce crédit m'est absolument nécessaire pour payer les salaires des ouvriers, et qu'il me le faut pour demain, ou bien environ 400 familles devront se passer de salaire qui leur est dû.

J'attirerais votre attention sur le fait que l'argent nécessaire à l'administration de ce département est voté par le Parlement sous l'empire d'un acte spécial, et non pas sous forme d'un crédit. Donc vous n'avez pas le pouvoir d'arrêter le paiement de l'argent nécessaire à l'administration de ce département. Le Parlement a formellement réservé une certaine somme pour les impressions et la papeterie, et si je ne peux obtenir le crédit qu'il me faut, je devrai en appeler au comité des impressions du Parlement et lui dire que vous m'empêchez de répondre à leurs désirs et aux besoins du service.

J'ai fait un rapport sur cette affaire au ministre qui est le chef de ce département, et je dois vous dire que je ne me préoccupe pas de ce que les banques peuvent faire ou ne pas faire. J'ai simplement à observer les lois faites pour la conduite de ce département, et ceux qui m'empêchent de le faire devront se justifier du mieux qu'ils pourront.

J'ai l'honneur, etc.,

S. E. DAWSON, *imprimeur du roi, etc.*

A l'Auditeur général.

Ottawa, 3 septembre 1903.

Cher M. McDougall,—J'ai reçu votre lettre hier soir. Comme la Chambre n'a pas siégé le soir, je n'ai pu vous rencontrer, comme vous le proposiez.

Je pense qu'il est probable que vous avez écrit votre lettre avant de recevoir la mienne d'hier, qui traitait, non pas particulièrement du cas de l'imprimeur du roi, mais des départements en général. J'espère que la suggestion que j'ai faite s'accordera suffisamment avec vos désirs pour que nous puissions aplanir la difficulté qui arrête toutes les affaires des départements.

Fidèlement à vous,

W. S. FIELDING, *ministre des Finances.*

M. J. L. McDougall, C.M.G.,
Auditeur général, Ottawa.

Bureau de l'Auditeur général,
Ottawa, 3 septembre 1903.

Cher M. Fielding,—J'ai reçu votre lettre. Ma lettre était écrite, comme vous le supposez, avant que la vôtre d'hier me soit parvenue. Votre suggestion, je regrette de le dire, n'était pas tout à fait satisfaisante, mais je préférerais discuter l'affaire de vive voix, samedi, si vous voulez avoir la bonté de fixer une heure à laquelle je pourrais vous voir pendant quelques minutes. Je désirerais que M. Fraser fût présent.

Respectueusement à vous,

J. L. McDOUGALL.

L'honorable W. S. Fielding,
Ministre des Finances.

Ottawa, 3 septembre 1903.

Cher M. McDougall,—Je reçois votre lettre aujourd'hui.

Il se peut que je sois absent de la ville samedi ; mais si je suis en ville, je m'efforcerai de vous voir, bien qu'il ne soit pas facile de fixer une heure spéciale. Peut-être qu'à une heure, pendant le conseil, serait un temps favorable.

Fidèlement à vous,

W. S. FIELDING, *ministre des Finances.*

M. J. L. McDougall, C.M.G.,
Auditeur général, Ottawa.

Ministère des Finances, Ottawa, 5 septembre 1903.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli une liasse de correspondance au sujet du remboursement de chèques émis sous l'empire de lettres de crédit.

La correspondance a originé à la suite d'une minute du Conseil du Trésor en date du 13 juin, adoptée en conséquence du rapport de la Commission dans l'affaire Martineau.

Le Conseil du Trésor, dans sa minute, a établi pour le contrôle des comptes, sous l'empire des lettres de crédit, un mode de procédure différent de celui qui avait été en vigueur jusque-là, et l'auditeur général s'est opposé à ce mode de procédure et a prétendu qu'il était contraire à celui prescrit par l'Acte d'Audition, surtout l'article 30, et il a envoyé une lettre de M. Chrysler, C.R., à l'appui de sa prétention.

Cette correspondance, ainsi que la lettre de M. Chrysler, furent soumises à votre ministère, et j'attire votre attention sur la lettre du sous-ministre intérimaire de la Justice, du 15 juillet dernier.

Comme résultat de la correspondance, et afin d'écarter tout doute, légal ou autre, de l'esprit de l'auditeur général, au sujet de la procédure, la minute du 13 juin fut modifiée par une minute du 23 juillet, qui édictait qu'après que le ministre des Finances aura complété son contrôle des chèques payés et des comptes de banque, les chèques seront renvoyés au ministère qui les aura émis, lequel ministère les enverra à l'auditeur général.

L'auditeur général a aussi obtenu sur cette procédure l'opinion de l'honorable F. R. Latchford, dont une copie se trouve dans la liasse. L'auditeur général a présenté des objections contre la minute modifiée, et son opinion est exposée dans sa lettre du 2 courant.

Ainsi que M. Fielding le dit dans sa lettre du même jour, toute l'intention de la minute du Conseil du Trésor était d'empêcher les ministères de recevoir quoi que ce soit des banques, afin que les détournements du genre de ceux de Martineau ne pussent se renouveler ; mais afin de régler les affaires, M. Fielding offrit de faire des arrangements de manière que les états des banques fussent transmis à l'auditeur général par le ministère des Finances, pourvu qu'il fut entendu qu'après avoir été examinés par les employés du bureau de l'auditeur, ces états seraient renvoyés au ministère des Finances, qui les conserverait.

L'auditeur général refusa d'acquiescer à cette offre, et au cours d'une entrevue avec M. Fielding aujourd'hui, il prétendit que, d'après l'Acte d'Audition, les chèques de banques et les états qu'il désire devraient lui être transmis par le ministère concerné et non par le ministère des Finances. Il exprima aussi l'opinion que celle exposée dans la lettre de M. Power du 15 juilet, dont une copie lui avait été fournie dans le temps, n'était pas incompatible avec les vues exprimées par MM. Chrysler et Latchford.

Ce ministère a compris, d'après la lettre de M. Power dont il vient d'être parlé, que les règlements faits par le Conseil du Trésor ne sont pas incompatibles avec les dispositions de l'Acte d'Audition, et par conséquent que l'auditeur général n'avait pas légalement droit de présenter les demandes qu'il a formulées, et qu'il n'a pas légalement droit de présenter les nouvelles demandes qu'il fait maintenant. Néanmoins, en présence des opinions légales obtenues par M. McDougall, dont l'une, celle de M. Latchford, n'a pas été soumise à votre département, je reçois instruction de vous demander de vouloir bien me donner de nouveaux conseils sur le sujet.

Je serais heureux d'avoir de vos nouvelles le plus tôt possible, parce que l'auditeur général refuse d'émettre des lettres de crédit tant que cette affaire ne sera pas réglée.

J'ai l'honneur, etc.,

C. W. TREADWELL,
Sous-ministre intérimaire des Finances.

Au Sous-Ministre de la Justice,
Ottawa.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE, OTTAWA, 8 septembre 1903.

MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 5 courant, renfermant la correspondance relative au remboursement des chèques émis sous l'autorité des lettres de crédit, et me demandant mon opinion sur la position prise par l'auditeur général dans a lettre du 2 courant, je remarque que l'on satisferait à ses exigences, soit si le département des Finances fournissait au département qui a émis les chèques l'état reçu de la banque, et si ce département transmettait ensuite l'état et les chèques à l'auditeur général, ou si la banque envoyait à l'auditeur général un double de l'état fourni au département des Finances. D'après la correspondance, il me semble douteux que l'auditeur général expose ou non ces exigences en s'appuyant sur une interprétation convenable de l'Acte du Revenu consolidé et de l'Audition. Il se peut qu'il les fasse valoir comme conditions de ses demandes de crédits au ministre des Finances et Receveur général, sous l'autorité de l'article 30, bien qu'il dise dans sa lettre du 2 courant que la raison pour laquelle il expose ces exigences, est qu'il puisse être relevé de la désagréable nécessité de refuser d'accorder des demandes de crédits, s'il lui faut obéir à l'article 30 de l'Acte d'Audition. Quoi qu'il en soit, vous remarquerez que ni la lettre de M. Chrysler ni celle de M. Latchford ne soutiennent, ou même ne suggèrent, l'opinion que le statut exige aucun état de la banque pour le

soumettre au département qui émet les chèques. Je remarque de plus. bien que ce puisse ne pas être important dans la présente question, que ces deux lettres sont antérieures à la minute du Conseil du Trésor du 23 juillet dernier, et je ne comprends pas, à la lecture de ces lettres, que l'un ou l'autre de ces messieurs exprime l'opinion que les chèques payés ne peuvent convenablement venir de la banque, par le canal du ministère des Finances, en la possession du département qui les a émis.

L'état de la banque n'est pas un instrument aux termes de la loi; l'Acte d'Audition ne le mentionne pas, et je suis d'opinion que le fait de retenir cet état au département qui a émis les chèques mentionnés dans cet état, n'est pas une circonstance qui affecte en aucune manière l'autorité de l'auditeur général d'approuver les demandes de crédits. Il n'est nullement question ici des états des deniers tirés sous l'autorité des lettres de crédit, qui sont, je suppose, préparés par les différents départements et envoyés à l'auditeur général comme jusqu'à présent. Je ne considère pas que les règlements du Conseil du Trésor soient aucunement en opposition à l'article 42 de l'Acte d'Audition, qui exige que les différents départements fassent en premier lieu l'audition des détails des comptes des différents services et soient responsables de l'exactitude de cette audition. Je suis d'avis, autant que cet article s'applique à l'audition maintenant en question, que le département chargé des dépenses y satisfait suffisamment en faisant l'audition des chèques avant de les transmettre à l'auditeur général, et je ne crois pas que cet article soit destiné à empêcher une audition préalable par le département des Finances, si le gouvernement juge à propos de l'exiger. Je ne vois donc aucune raison de douter de la validité des règlements en question, relativement aux objections soulevées ou suggérées par l'auditeur général.

J'ai l'honneur, etc.,

E. L. NEWCOMBE, *sous-ministre de la Justice.*

M. C. W. Treadwell,
Sous-ministre intérimaire des Finances.

Ministère des Finances, Ottawa, 8 septembre 1903.

Monsieur,—Le ministre des Finances me donne instruction de vous dire que la question de la régularité des procédures instituées par ce département sous l'autorité du Conseil du Trésor, au sujet des transactions avec les banques, sous l'empire des lettres de crédit, a été soumise au ministère de la Justice, et je viens de recevoir une lettre, en date d'aujourd'hui, du sous-ministre de la Justice approuvant l'action du Conseil du Trésor.

Par ordre du ministre des Finances, j'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli copie de la lettre du sous-ministre de la Justice, dont je viens de parler.

J'ai l'honneur, etc.,

C. W. TREADWELL,
Sous-ministre intérimaire des Finances.

Ottawa, 10 septembre 1903.

Cher M. McDougall,—Je regrette de n'avoir pu vous voir de nouveau au sujet du différend entre le Conseil du Trésor et vous relativement à la manière de traiter les chèques des départements et les états de la banque. La dernière fois que j'ai eu l'occasion de discuter l'affaire avec vous assez longuement, j'ai compris que vous doutiez encore de la légalité des règlements faits par le Conseil du Trésor, et vous avez cité l'opinion des avocats que vous aviez consultés. Depuis ce temps-là, toute l'affaire, y compris les opinions des avocats dont je viens de parler, a été soumise au ministre de la Justice, qui nous a fait savoir que les règlements promulgués par le Conseil du Trésor sont entièrement dans les limites de l'autorité de ce conseil.

Dans ces circonstances, j'espère que vous ne soulèverez plus de nouvelles objections aux arrangements que le Conseil du Trésor a jugé à propos de faire.

Fidèlement à vous,

M. J. L. McDougall, C.M.G., Auditeur général, Ottawa.

W. S. FIELDING, *ministre des Finances.*

Bureau de l'Auditeur général, Ottawa, 10 septembre 1903.

Cher M. Fielding,—Je viens de recevoir votre lettre d'aujourd'hui, au sujet des règlements du Conseil du Trésor sur la manière de traiter les chèques des lettres de crédit après avoir passé jar la banque.

Je n'ai pas révoqué en doute la légalité des règlements comme je les interprétais. J'ai pensé que le second n'était pas complètement observé en envoyant les chèques aux départements sans les fournir avec les états de la banque.

Respectueusement à vous,

L'honorable W. S. Fielding, Ministres des Finances.

J. L. McDOUGALL.

Bureau de l'Auditeur général,
Ottawa, 10 septembre 1903.

Cher M. Fielding,—Permettez-moi de revenir encore une fois sur la question du différend qui existe entre nous au sujet des états des banques, afin de trouver où tendent les deux actions opposées.

Dès l'instant où l'on m'a expliqué, en premier lieu, les procédures dans l'affaire Martineau, j'ai vu, comme ce n'était pas difficile d'ailleurs, que si l'état transmis par la banque au département de la Milice avec les chèques avait été marqué de manière à être inaltérable, et s'il avait accompagné les chèques correspondants, lorsqu'il ont été transmis à ce bureau, il aurait servi comme un relevé ordinaire de chèques, mais tiré sa principale valeur du fait qu'il représentait tous les chèques payés par la banque, comme chèque sur la lettre de crédit du ministère de la Milice pendant cette période, et par conséquent, aurait servi à faire découvrir toute irrégularité aussitôt après que cet état et ces chèques seraient parvenus à un homme capable et honnête.

Eh bien, j'espère que vous voyez qu'en suivant ma recommandation il sera impossible que le département fasse aucun usage illégitime des états de banque, et en sus on assurera une bien plus grande sûreté à nos affaires de banque. En outre, le gouvernement, en rendant la position de la banque parfaitement sûre lorsqu'elle paie les chèques, jouira d'un grand avantage. Les chèques du gouvernement seront acceptés sans crainte, comme ils l'étaient avant les faux de Martineau.

Martineau a pu continuer à voler, non pas parce qu'il avait la manipulation des états de la banque, mais parce que les états des banques n'étaient pas tenus en évidence, et parce qu'il a pu les cacher de suite.

Le sous-ministre de la Justice dit que " L'état de la banque n'est pas un instrument aux termes de la loi; l'Acte d'Audition ne le mentionne pas, et je suis d'opinion que le fait de retenir cet état au département qui a émis les chèques mentionnés dans cet état, n'est pas une circonstance qui affecte en aucune manière l'autorité de l'auditeur général d'approuver les demandes de crédits." Or, je suis d'avis que si l'on expliquait à la banque l'effet qu'on attend de l'usage de ces états de banque, la banque saisirait avec empressement l'occasion de fournir ces états. Et puis, si la banque refuse de vous fournir les renseignements que vous désirez, vous pourrez porter vos affaires à une autre banque.

Si les cas du genre de celui de Martineau étaient les seuls qui pussent exister, alors la banque serait intéressée à un bien plus haut degré que le gouvernement. Il est tout aussi probable que le prochain cas sera celui de l'appropriation de chèques signés par les personnes autorisées, mais en blanc, alors que dans certaines conditions il pourrait être très onéreux de refuser de rembourser les montants à la banque, même si c'était légal.

Dans toutes circonstances, cependant, la banque devrait être protégée contre les chances de détournements répétés de ses fonds, surtout quand nous pouvons le faire sans qu'il en coûte au pays.

Respectueusement à vous,
J. L. McDOUGALL.

L'honorable W. S. Fielding,
Ministre des Finances.

Ottawa, 10 septembre 1903.

Cher M. McDougall,—Je viens de recevoir votre lettre d'aujourd'hui au sujet des règlements du Conseil du Trésor.

Je regrette de m'être mépris sur la nature de votre objection.

J'avais compris que vous émettiez un doute sur la légalité des règlements. S'il n'y avait pas de question de légalité de soulevée, je ne vois pas pourquoi vous avez jugé nécessaire de demander l'avis de deux avocats.

Du fait que vous avez obtenu l'opinion d'avocats, j'ai pensé qu'il était question de légalité, et alors j'ai soumis l'affaire au ministre de la Justice pour avoir son avis.

S'il n'y a pas de question de légalité, alors c'est seulement une question d'opportunité. Il me semble que vu ce point, le Conseil du Trésor est, d'après la loi, le juge compétent.

Fidèlement à vous,
W. S. FIELDING,
Ministre des Finances.

J. L. McDougall, C.M.G.,
Auditeur général, Ottawa.

Bureau de l'Auditeur général,
Ottawa, 11 septembre 1903.

Cher M. Fielding,—J'ai reçu votre lettre d'hier au sujet du règlement du Conseil du Trésor. Vous dites que s'il n'y a pas de q uestion de légalité de soulevée, vous ne voyez pas pourquoi j'ai jugé nécessaire de demander l'avis de deux avocats.

J'ai demandé l'avis de deux avocats pendant le temps qui s'est écoulé entre l'adoption de la première et de la seconde minute du Conseil du Trésor. A mon avis la première minute était illégale, parce que, si on la mettait en vigueur, elle empêcherait les départements de faire l'audition qu'exige l'article 30 de l'Acte d'audition.

Quant au dernier paragraphe de votre lettre, vous savez, d'après la conversation que nous avons eue hier, que je suis d'opinion que le Conseil du Trésor n'est pas, aux termes de la loi, le juge compétent pour décider de ce qu'il faut pour une audition. Je serai, cela va sans dire, heureux d'accorder toute considération possible à toutes raisons qu'on pourra faire valoir pour me faire accepter votre manière de voir, au lieu de la mienne.

Respectueusement à vous,
J. L. McDOUGALL.

L'honorable W. S. Fielding,
Ministre des Finances.

Bureau de l'Auditeur général,
Ottawa, 12 septembre 1903.

Monsieur,—Pendant qu'existera le différend au sujet de l'émission des lettres de crédit, je serai très heureux, autant que le permettront les exigences du bureau de l'audition, d'approuver les demandes de chèques du Receveur général pour les besoins les plus pressants de votre département. Veuillez m'envoyer toutes les pièces justificatives qui sont nécessaires pour me justifier d'approuver vos demandes. Le personnel de mon bureau sera, j'en ai la conviction, heureux de travailler après les heures ordinaires de bureau, si cela peut obliger votre département dans cette circonstance.

Respectueusement à vous,
JOHN GORMAN, *pour l'auditeur général.*

Au Sous-Ministre des Finances.

LISTE

DU

SERVICE CIVIL DU CANADA

1902

Contenant les noms de tous les employés dans les différents départements du service civil, et dans les deux Chambres du parlement, le 1er juillet 1902, avec les dates de leur première nomination et de leur promotion au rang qu'ils occupent actuellement, leur âge et leurs appointements.

AVEC

" L'Acte du Service Civil " et les Actes le modifiant c. 12, 51 V. ; c. 12, 52 V. ; c. 14, 55-56 V. ; c. 18, 57-58 V. ; cc. 14, 15, 58-59 V. ; c. 14, 60-61 V., et 63-64 V., c. 14, refondus ; les Actes concernant les Postes, le département de la Commission Géologique et le ministère de l'Intérieur ; l' " Acte des Pensions du Service Civil," tel que modifié par le c. 12, 56 V., et le c. 15, 60-61 V. ; l' "Acte d'Assurance du Service Civil," et l'Acte pourvoyant à la retraite des membres du service civil, c. 17, 61 V. ; avec Index Analytique, etc.

PRÉPARÉE ET ARRANGÉE D'APRÈS LES INSTRUCTIONS DE L'HONORABLE SECRÉTAIRE D'ÉTAT, EN VERTU DE L'ARTICLE 59 DE L'ACTE DU SERVICE CIVIL.



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1902

[N° 30—1903.]

INDEX DES MATIÈRES

AVIS.

Les membres du service civil désirant signaler les erreurs qui auraient pu se glisser dans la compilation de cette liste, relativement à leur nomination, etc., devraient en informer le sous-chef de leur département avant le 30 juin prochain, afin que les corrections nécessaires puissent être faites dans les éditions futures.



GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

Gouverneur général.—Son Excellence le Très-honorable sir GILBERT JOHN ELLIOT, comte de Minto et vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, membre du Très-honorable Conseil privé de Sa Majesté ; baronnet de la Nouvelle-Ecosse, chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur Général du Canada.

ETAT-MAJOR.

Secrétaire du Gouverneur général et secrétaire militaire.—Le Major F. S. Maude, C.M.G., D.S.O., Coldstream Guards.

Aides de camp.—

Le capitaine A. C. Bell, Scots Guards.

Le capitaine F. St. J. Hughes, South Wales Borderers.

Intendant de la maison.—Arthur Guise, écr.

Secrétaire particulier.—Arthur F. Sladen, écr.

MEMBRES DU CABINET.*

(*Par ordre de préséance.*)

Le Très-Honorable sir WILFRID LAURIER, C.P., G.C.M.G., C.R., D.C.L., (Oxon) président du Conseil privé du Roi pour le Canada, *premier ministre.*

Le Très-Honorable sir RICHARD JOHN CARTWRIGHT, C.P., G.C.M.G., ministre du Commerce.

L'honorable RICHARD WILLIAM SCOTT, C.R., LL.D., secrétaire d'Etat.

L'honorable sir FREDERICK WILLIAM BORDEN, C.C.M.G., B.A., M.D., ministre de la Milice et de la Défense.

L'honorable sir WILLIAM MULOCK, C.C.M.G., C.R., M.A., LL.D., directeur général des Postes.

L'honorable SYDNEY ARTHUR FISHER, B.A., ministre de l'Agriculture.

L'honorable WILLIAM STEVENS FIELDING, ministre des Finances.

L'honorable ANDREW GEORGE BLAIR, C.R., ministre des Chemins de fer et Canaux.

L'honorable CLIFFORD SIFTON, C.R., ministre de l'Intérieur.

L'honorable WILLIAM PATERSON, ministre des Douanes.

L'honorable JAMES SUTHERLAND, ministre des Travaux publics.

L'honorable MICHEL ESDRAS BERNIER, ministre du Revenu de l'intérieur.

L'honorable CHARLES FITZPATRICK, C.R., B.C.L., ministre de la Justice

L'honorable WILLIAM TEMPLEMAN *(sans portefeuille).*

L'honorable JOSEPH RAYMOND FOURNIER PRÉFONTAINE, C.R., B.C.L., ministre de la Marine et des Pêcheries.

(Ces messieurs forment le Cabinet.)

L'honorable HENRY GEORGE CARROLL, C.R., L.L.B., Solliciteur général.

HAUT-COMMISSAIRE DU CANADA À LONDRES.

Le Très-Honorable Baron STRATHCONA ET MONT-ROYAL, G.C.M.G., LL.D. *(Cantab.)*

---

*Les noms donnés sont ceux des membres du cabinet, du Haut-commissaire et des sous-chefs des départements, en fonctions à la date de publication, 1er décembre 1902.

PRINCIPAUX OFFICIERS DU SERVICE PUBLIC.

John Joseph McGee, greffier du Conseil privé.

Samuel Edmour St. Onge Chapleau greffier du Sénat.

Thomas Barnard Flint, M.A., LL.B., greffier de la Chambre des Communes.

Le Major F. S. Maude, C.M.G., D.S.O., secrétaire du Gouverneur général.

John Lorn McDougall, C.M.G., M.A., auditeur général.

Sous-chefs des départements.

John Mortimer Courtney, C.M.G., sous-ministre des Finances.

Antoine Gobeil, sous-ministre des Travaux publics.

Samuel Edward Dawson, D.Lit., M.S.R.C., Imprimeur du Roi et contrôleur de la Papeterie.

William Grannis Parmelee, sous-ministre du Commerce.

Collingwood Schreiber, C.M.G., I.C., sous-ministre des Chemins de fer et Canaux.

Edmund Leslie Newcombe, M.A , LL.B., C.R., sous-ministre de la Justice.

Frederick White, C.M.G.. contrôleur de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.

Joseph Pope, C.M.G., sous-secrétaire d'Etat et sous-régistraire général.

François Fréderic Gourdeau, sous-ministre de la Marine et des Pêcheries.

John McDougald, commissaire des Douanes.

James A. Smart, sous-ministre de l'Intérieur.

Robert Miller Coulter, M.D., sous-directeur général des Postes.

Louis Félix Pineault, colonel, sous-ministre de la Milice et de la Défense.

William John Gerald, sous-ministre du Revenu de l'intérieur.

George Finlay O'Halloran, sous-ministre de l'Agriculture et de la Statistique, et sous-commissaire des brevets.

Francis Pedley, sous-surintendant général des affaires des Sauvages.

La fonction de directeur de la commission géologique est vacante.

LES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

DU

SERVICE CIVIL DU CANADA.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Jones, Charles Jerome, B.A.	Premier commis..........	1er juill. '83	2,400 00	4 déc. '47	1er juill. '75
Walker, Wm. Henry, B. A...	Commis de 1re classe...	1er août '97	1,750 00	2 oct. '64	1er déc. '86
Sladen, Arthur French........	do ...	1er juill. '00	1,700 00	30 avril '66	1er janv. '91
Pereira, Frederick Linwood Clinton.	Com. de 2e cl. cadette..	1er juill. '01	700 00	22 déc. '80	1er janv. '01
Rogers, Thomas..................	Ordonnance	21 juin '93	590 00	27 nov. '49	16 sept. '76

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
McGee, John Joseph	Sous-chef, greffier du Conseil privé.	20 mai '82	3,200 00	6 août '45	1er juill. '79
Boudreau, Rodolphe	Premier commis et greffier-adjoint du Conseil privé.	1er juill.' 00	1,850 00	17 juin '50	11 juill. '96
Bennetts, Francis Kent	Commis de 1re classe	1er juill. '91	1,800 00	25 avril '54	16 fév. '75
Foley, James Gervais	do	2 avril '92	1,750 00	21 oct. '52	23 avril '83
Lelièvre, Siméon	do	1er juill. '97	1,750 00	3 nov. '59	— avril '82
Baldwin, Robert Warren	Commis de 2e classe	1er juill. '83	1,400 00	3 avril '49	5 sept. '73
Burke, Denis	do	1er juill.'93	1,400 00	16 janv. '47	13 oct. '74
Loux, William	do	1er juill.'93	1,400 00	10 oct. '52	11 juill. '88
Wood, Ebin Burns	do	14 oct. '91	1,400 00	21 août '56	20 nov. '73
Campbell, William W	do	1er juill. '93	1,400 00	1er juin '61	18 mai '91
Chadwick, Francis John	do	1er juill. '97	1,250 00	21 mars '49	25 mai '91
Lemaire, Ernest Joseph	do	26 fév. '02	1,100 00	22 oct. '74	1er août '94
May, Henry Arthur	do	1er mai '84	1,100 00	6 août '65	28 mars '84
McElroy, James	Com. de 2e cl. cadette	17 déc. '87	1,000 00	11 oct. '51	17 déc. '87
Keating, Charles Joseph	do	1er mai '89	1,000 00	19 sept. '67	1er mai '89
Kezar, George Gilbert	do	26 juill. '92	900 00	2 janv. '70	8 oct. '90
Plunkett, Joseph Mary	do	1er juill.'93	900 00	22 oct. '65	— janv. '84
Lothrop, Henry Webster	do	1er août '94	800 00	12 août '75	1er juin '92
Macdougall, Gladwyn	do	1er juill. '01	800 00	27 juin '76	1er juill. '01
Miller, Philippe G	do	26 fév. '02	600 00	6 déc. '72	26 fév. '02
Boudreau, Rodolphe	Secrétaire particulier du ministre.		200 00		
Lelièvre, Siméon	Sous-secrétaire particulier du ministre.		200 00		
Macdougall, Gladwyn	Sous-secrétaire particulier du ministre		200 00		
Chilton, Benjamin	Concierge et messager.	24 nov. '98	700 00	— sept. '33	4 janv. '79
Burns, Lawrence	Messager	17 oct. '94	590 00	18 mars '60	5 janv. '91

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.

Attaché au Bureau du Conseil Privé.

La Mothe, Henri G	Premier commis, greffier de la couronne en chan.	27 janv. '00	2,400 00	17 juin 50	1er fév. '78

BUREAU DU HAUT-COMMISSAIRE DU CANADA.

17 rue Victoria, Londres, S.O., Angleterre.

Nom	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Colmer, Joseph Grose, C.M.G	Secrétaire......	1er juill.'88	3,300 00	3 janv. '56	— mars '80
Reynolds, Arthur Williams.	Sous-sec et comp., et com. de 1re classe.	1er juill.'88	1,800 00	2 fév. '58	— janv. '84
Taylor, Christopher Joseph,	Commis de 1re classe...	1er juill.'00	1,550 00	8 août '61	30 mai '82
Luke, Edwin Philip...........	do 2e classe ...	1er juill.'00	1,200 00	3 nov. '68	1er oct. '87
Allin, Thomas.....................	do 3e classe....	1er juill. '92	1,000 00	21 août '70	1er juill. '92

MINISTÈRE DE LA JUSTICE—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Newcombe, Edmund Leslie, M.A., LL.B., C.R.	Sous-ministre	13 mars '93	4,000 00	17 fév. '59	13 mars '93
Power, Augustus, B.C.L, C.R	Premier commis	1er janv.'79	2,600 00	22 déc. '47	7 déc. '74
Fraser, Geo. Levack Bower, B.A.	do —avocat.	24 oct. '89	2,600 00	14 oct. '51	13 sept. '76
Leslie, John	Commis de 1re classe	1er juin '82	1,800 00	10 oct. '47	1er mai. '72
Gisborne, Francis Hernaman	Commis de 1re classe—avocat.	1er juill. '83	1,800 00	19 mai '58	13 fév. '82
Hodgins, Wm. Egerton, M.A.	Commis de 1re classe—avocat.	1er janv.'86	1,800 00	3 oct. '51	1er nov. '83
Côté, Pierre Martial	Commis de 1re classe	2 mars '95	1,800 00	30 avril '61	11 janv. '83
Chisholm, John	Commis de 1re classe—avocat.	1er juil. '01	1,450 00	21 sept. '57	1er janv.'86
Narraway, Jas. Ephraim, B.A	Commis de 1re classe et comptable.	1er juill. '02	1,400 00	11 juin '57	1er juill. '87
Clarke, John Duncan	Commis de 1re classe	1er juill. '02	1,400 00	13 août '54	1er juill. '00
	Sec. part. du ministre		400 00		
Mullin, Jeremiah	Commis de 2e classe et	1er avril '95	1,350 00	9 jan. '65	1er juill. '83
	sec. part. du sol. gén.		400 00		
Burpee, Lawrence J.	Commis de 2e classe	7 mai '97	1,200 00	5 mars '73	22 oct. '90
Verret, Hector Balcon	do do et	1er juill. '00	1,200 00	9 fév. '74	1er juill. '00
	sec. part. du soll. gén.		400 00		
Harris, Robert Frederick	Commis de 2e classe	13 mars '93	1,150 00	22 mai '72	1er juin '88
Armstrong, Emma Maria	do do cadette.	1er juill. '00	750 00	15 juin '65	1er juill. '00
Morse, Frank A.	Messager	1er août '89	590 00	29 mai '70	1er août '89
Pickens, Thomas	do	15 nov. '90	510 00	22 oct. '56	1er juill. '95

DIVISION DES PÉNITENCIERS.

Stewart, Douglas	Inspecteur des pénitenciers.	31 janv. '95	2,600 00	20 juin '50	9 janv. '79
Dawson, Geo. W.	Inspecteur des pénitenciers.	6 juin '01	2,600 00	14 fév. '58	6 juin '01
Foster, Geo. Lawrence	Commis de 1re classe et	1er juill. '83	1,800 00	13 mai '41	11 août '74
	comptable	11 août '74			
Lane, Hy. Bowyer Smith	Commis de 2e classe	14 oct. '91	1,400 00	12 oct. '55	1er mars '79

COUR SUPRÊME. *

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Cameron, Edward R..........	Regist. de la c. sup'me et éditeur des décisions de la cour suprême..................	2 juill. '98 A. du C. 21 juin 1884..	2,600 00 600 00 }	....	2 juill. '98
Masters, Charles Harding...	Premier commis et rapporteur de la cour suprême.	2 oct. '95	2,050 00	26 mars '52	1er juill. '86
Coutlee, Louis William.......	Commis de 1re classe et rapporteur-adjoint.	2 déc. '95	1,600 00	17 déc. '51	2 déc. '95
Lawson, James......	Sec. du registraire.....	19 fév. '96.	1,300 00	22 fév. '55	1er avril '81
Bligh, Harris Harding, C. R.	Bibliothécaire	27 juill. '95	1,250 00	14 avril '42	26 juill. '92
Stewart, Mlle H. E............	Commis de 3e classe....	31 déc. '95	900 00	15 fév. '70	4 nov. '90
Davis, Rupert George.........	Secrétaire du J. C.	27 juill '95	1,150 00	15 sept. '57	24 mars '93
O'Regan, James.................	Asst.-bibliothécaire.....	30 nov. '92	950 00	11 déc. '59	30 nov. '91
Curran, Francis..................	Huissier et messager....	1er juin '75	660 00	— mars '27	21 fév. '65
Lynch, Joseph..........	2e messager..........	— juill. '82	560 00	13 janv. '65	— juill. '82

COUR DE L'ÉCHIQUIER DU CANADA.*

Audette, Louis Arthur, LL.B.	Registraire, avocat et éditeur des rapports.	8 nov. '87	2,350 00 300 00 }	14 déc. '56	8 nov. '87
Morse, Charles, LL.B.D.C.L	Reg.-adjoint et rapporteur (Com. de 1re cl.)	1er juill. '88	1,700 00	24 déc. '60	3 mars '88
McDonald, John................	Com. de 2e cl. cadette..	1er juill. '88	1,000 00	9 janv. '54	1er juill. '88
Clark, Duncan..................	do ...	13 avril '93	700 00	16 nov. '65	27 nov. '91
Labelle, Wilfrid.................	Messager	5 janv. '92	530 00	1er nov. '70	1er janv. '91

* Sous le contrôle du ministre de la Justice.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE—SERVICE EXTÉRIEUR.

PÉNITENCIER DE KINGSTON—PORTSMOUTH, ONT.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Platt, J. M., M.D	Préfet	17 mai '99	2,600 00	....	17 mai '99
*O'Leary, D.	Sous-préfet	9 août '97	1,500 00	15 oct. '53	9 août '97
Phelan, D., M.D	Médecin	4 août '97	1,800 00	8 sept. '54	4 août '97
Creighton, R. R	Comptable	29 déc. '92	1,200 00	29 août '61	1er fév. '82
Cartwright, Rév. Conway Edward.	Aumônier protestant	25 oct. '75	1,200 00	15 mai '37	25 oct. '75
McDonald, Rév. M	Aumônier catholique	30 sept. '99	1,200 00	4 avril '53	30 sept. '99
Forster, J. R	Secrétaire du préfet	1er janv.'98	800 00	14 août '75	1er juil. '94
Hughes, William S	Gardien en chef et commis des métiers.	1er janv.'96	1,400 00	2 juin '61	13 janv. '93
Bowie, T. W.	Garde-magasin	5 août '97	900 00	6 avril '41	5 août '97
Keenan, T. A	Aide-garde-magasin	4 août '97	600 00	16 avril '64	4 août '97
Adams, Edwin J	Instructeur en chef	1er fév. '96	1,000 00	26 fév. '61	6 avril '94
Derry, William H	Mécanicien	1er sept. '97	1,200 00	12 juill. '47	1er sept. '97
Baylie, Charles	Electricien	1er oct. '90	800 00	19 janv. '69	1er oct. '90
McDonald, Roderick	Aide-électricien	1er juin '94	600 00	8 mars '52	1er juin '94
Martin, C. H.	Econome	4 août '97	900 00	5 fév. 58	4 août '97
Gunn, William A	Infirmier en chef et instituteur.	1er juin '90	800 00	16 fév. '45	1er juin '90
Connor, Thos. P	Surint. manufact. ficelle d'engerbage.	1er juill. '94	1,500 00	2 nov. '62	1er juill. '94
Fahey, Rose Ann	Directrice	6 mars.'86	600 00	15 août '49	6 mars '86
Smith, Mary	Sous-directrice	1er juin '89	400 00	4 juin '52	1er juin '89
Sullivan, Charles A	Surint. service d'égout.	1er juin '96	550 00	25 mars '69	1er janv.'94
Coward, William	Boulanger instructeur	6 juin '78	700 00	19 juin '55	6 juin '78
Pogue, Robert	Cordonnier do	1er sept. '87	700 00	2 juin '48	1er sept. '87
Young, Richard	Maçon instructeur	22 déc. '90	700 00	31 oct. '50	6 avril '86
McCaugherty, John A.	Fermier do	1er avril '92	700 00	22 déc. 65	1er avril '93
Sherring, B. H	Tail. pierre do	1er oct. '94	700 00	13 mai '57	22 août '92
Gordon, John	Maçon do	2 oct. '94	700 00	7 mai '60	2 oct. '94
Burns, Robt. J	Charpentier do	1er juin '95	700 00	23 juill. '55	1er juin. '95
Moncrieff, Peter	Ferblantier do	5 sept. '95	700 00	6 mars '62	1er août '88
Gibson, Thos. W	Carrier do	8 juill. '96	700 00	6 nov. '57	8 juill. '96
Walker, H. L	Forgeron instructeur	3 avril '97	700 00	25 mars '65	3 avril '97
Robinson, C.	Tailleur do	1er août '99	700 00	24 sept. '50	1er août '99

*Inspecteur de la police fédérale, du 2 décembre 1882 au 6 août 1897.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE—SERVICE EXTÉRIEUR

PÉNITENCIER DE KINGSTON—Suite.

Nom	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
McCarthy, D. J	Asst. ferme instructeur	15 mars '02	600 00	4 jan. '67	15 fév. '01
*Weir, J. C	Gardien de nuit	1er mars '01	600 00	15 oct. '50	31 oct. '76
Atkins, Alexander	do	1er juill. '91	600 00	— avril '57	1er juill '78
‡Kennedy, John	Gardien	24 sept. '95	600 00	21 juill. '52	1er mai '70
O'Connor, Patrick	do (atelier de la ficelle d'eng.)	18 déc. '93	700 00	7 août '53	18 déc. '82
†Macdonell, Æ. D.O.	do (prison d'isolement.)	5 fév. '94	700 00	8 juin '46	21 sept. '76
Moore, Thomas	do	1er mars '99	600 00	8 août '44	9 mai '70
Bostridge, Charles	do	10 avril '82	600 00	20 nov. '48	10 avril '82
Rutherford, Jas. A	do	1er mars '84	600 00	17 fév. '51	1er mars '84
Beaupré, Peter	do	10 janv. '85	600 00	29 juill. '60	10 janv. '85
Bannister, John	do	23 fév. '85	600 00	13 sept. '51	23 mai '85
Doyle, James	do	27 mai '85	600 00	19 oct. '60	27 mai '85
Madden, Patrick	do	1er août '89	600 00	27 avril '64	1er août '89
McConville, Arthur	Garde	1er juill. '85	500 00	4 juill. '62	1er juill. '85
Mooney, William	do	4 juill. '85	500 00	1er mars '58	4 juill. '85
Koen, Michael	do	12 juill. '86	500 00	25 mai '42	12 juill. '86
Fowler, Thomas	do	1er août '89	500 00	22 mars '64	1er août '89
Thompson, Andrew	do	1er août '89	500 00	20 juin '50	1er août '89
Holland, William	do	1er août '89	500 00	26 mars '50	1er août '89
Davis, Ebenezer R	do	1er fév. '90	500 00	29 mars '50	1er fév. '90
Ryan, William	do	31 mai '90	500 00	14 nov. '53	31 mai '90
Givens, John	do	7 juin '92	500 00	6 juin '66	7 juin '92
Wheeler, Calvin S	do	23 juill. '92	500 00	7 oct '52	23 juill. '92
Johnson, Edward	do	23 août '92	500 00	21 nov. '51	23 août '92
McCaulay, Geo., jeune	do	24 août '92	500 00	19 sept '63	24 août '92
Hornibrook, Francis	do	1er sept. '92	500 00	15 déc. '55	1er sept. '92
Kenney, William	do	1er mars '93	500 00	5 nov. '58	1er mars '93
O'Neil, John	do	1er fév. '94	500 00	5 déc. '60	1er fév. '94
Bennett, James	do	14 fév. '94	500 00	8 janv. '54	14 fév. '94

*J. C. Weir, nommé garde le 31 oct. 1876; économe, le 1er sept. 1881; congédié le 2 août 1897; nommé garde le 1er août 1899. †Nommé garde au pénitencier du Manitoba le 21 septembre 1876; congédié le 9 septembre 1892. ‡Nommé charretier le 1er mai 1870; a démissionné le 30 mars 1872; nommé de nouveau charretier le 1er janvier 1877.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE—SERVICE EXTÉRIEUR.

PÉNITENCIER DE KINGSTON—Suite.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Corby, R	Garde	17 mai '94	500 00	9 mai '69	7 mai '94
Hughes, John	do	22 fév. '95	500 00	4 nov. '69	22 fév. '95
McCormack, Samuel	do	26 juill. '95	500 00	3 nov. '55	26 juill. '95
Marsh, G. H. T	do	25 sept. '95	500 00	23 août '66	25 sept. '95
Hennessy, Thomas H	do	26 sept. '95	500 00	13 nov. '61	26 sept. '95
Greer, James Samuel	do	1er oct. '95	500 00	17 mars '59	1er oct. '95
Dowsley, Richard D	do	6 mai '96	500 00	3 déc. '58	6 mai '96
Bryant, R	do	1er janv. '98	500 00	12 fév. '72	1er janv. '98
Reid, Thos	do	1er janv. '98	500 00	9 nov. '71	1er janv. '98
Sullivan Geo	do	20 août '98	500 00	20 avril '75	13 déc. '94
Reid, M. P	do	24 août '98	500 00	3 janv. '71	15 déc. '97
Eccles, Victor	do	1er sept. '98	500 00	27 mai '65	7 mars '98
*Tobin, Thomas	do	1er mars '99	500 00	20 nov. '49	1er sept. '87
Matthews, W. H	do	1er août '99	500 00	20 oct. '65	1er août '99
McWaters, Jas	do	1er août '99	500 00	1er sept. '61	1er août '99
Saunders, Jas	do	1er août '99	500 00	30 nov. '59	1er août '99
Germain, D	do	1er août '99	500 00	4 avril '70	1er août '99
McQuade, J	do	1er déc. '99	500 00	24 juin '59	1er déc. '99
†Patterson, Robt	do	23 mai '00	500 00	1er avril '49	7 août '94
Calvert, W. J	do	1er nov. '00	500 00	2 sept. '66	1er nov. '00
Walsh, Edw	do	1er nov. '00	500 00	2 sept. '78	1er nov. '00
Watts, S. N	do	1er nov. '00	500 00	18 avril '66	1er nov. '00
Johnson, Percy	Garde	1er nov. '00	500 00	17 mai '71	1er nov. '00
Byrnes, Patrick	do	1er nov. '00	500 00	28 nov. '69	1er nov. '00
Davis, R. M	do	1er nov. '00	500 00	7 avril '78	1er nov. '00
Cook, W. W	do	1er sept. '01	500 00	25 mars '65	1er sept. '01
Gray, C. H	do	15 fév. '02	500 00	8 déc. '78	15 fév. '02
Davidson, T. A	do	1er juill. '02	500 00	26 mars '72	1er juill. '02
Tobin, Michael	Garde d'écurie	30 juin '98	500 00	—— '46	7 déc. '90
Stover, Philip	do	30 juin '98	500 00	6 avril '54	1er sept. '94
Weir, James	do	30 juin '98	500 00	4 août '56	4 mai '96

*Congédié le 22 août 1898 ; nommé de nouveau le 1er mars 1899.
†S'est retiré du service le 1er avril 1900 ; nommé de nouveau le 23 mai 1900.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE—SERVICE EXTÉRIEUR.

PÉNITENCIER DE KINGSTON—Fin.

Nom	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Irwin, R.	Chauffeur	1er sept. '98	500 00	12 oct. '67	1er sept. '98
Fenning, C. H.	do	1er août '99	500 00	26 juill. '60	1er août '99
McGeen, Frank	do	15 fév. '02	500 00	6 déc. '74	15 fev. '02
Kennedy, Michael J.	Messager	1er mai '84	600 00	18 avril '57	1er avril '72

PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—SAINT-VINCENT-DE-PAUL, P.Q.

Nom	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
*Duchesneau, J.A., Dr.	Préfet	13 avril '98	2,400 00	8 sept. '32	15 déc. '75
Beauchamp, Oscar	Sous-préfet	17 fév. '99	1,500 00	22 juin '51	17 fév. '99
Harel, Rév. Lazare Olivier	Aumônier catholique	27 avril '87	1,200 00	30 août '47	27 avril '87
Rollit, Rév. John	Aumônier protestant	25 oct. '95	1,200 00	9 avril '41	25 oct. '95
Allaire, A., M.D.	Médecin	30 janv. '02	1,600 00	21 août '70	30 janv. '02
Malépart, Geo. Stanislas	Comptable	1er juin '82	1,200 00	23 mai '49	21 sept. '80
Lachapelle, Emile	Secrétaire du préfet	9 mai '98	800 00	27 oct. '60	9 mai '98
Lamarche, Geo. Bricot	Garde-magasin	1er mars '80	900 00	23 avril '42	20 mai '73
Fatt, H. Cecil	Aide garde-magasin	1er déc. '99	600 00	14 avril '69	21 août '94
Pratt, Geo. A.	Instructeur-chef	19 fév. '99	1,500 00	28 nov. '62	19 fév. '99
Dorais, John	Electricien	27 mai '01	800 00	2 avril '76	27 mai '01
Charbonneau, Napoléon	Econome	30 juin '88	800 00	20 juin '47	1er juill. '73
Champagne, Eugène	Mécanicien	1er fév. '90	900 00	20 déc. '53	1er fév. '90
O'Shea, David	Infirmier-chef	24 janv. '90	750 00	2 mars '60	23 août '82
Dorais, Jos. Théodore	Instituteur	24 juill. '82	800 00	16 oct. '43	24 juill. '82
Kenny, Edward	Fermier	1er janv. '76	700 00	16 mai '51	1er janv. '76
O'Borne, Dolphus	Maçon instructeur	22 juin '82	700 00	4 déc. '43	1er juin '77
Rochon, Aristide	Boulanger do	1er mai '94	700 00	20 oct. '42	1er mars '82
Lortie, Vincent	Cordonnier do	15 juill. '95	700 00	14 fév. '54	15 juill. '95
Provost, W.	Carrier instructeur	1er oct. '96	700 00	18 mai '60	1er oct. '96
Picard, E.	Tail. de pierre do	1er juin '99	700 00	20 sept. '57	1er juin '99
Bisson, Vincent	Ferblantier do	1er fév. '00	700 00	24 juin '50	12 juill. '84
Leblanc, E.	Forgeron do	1er avril '01	700 00	20 mars '61	1er avril '01

* Congédié le 24 janvier 1881; réinstallé le 13 avril 1898.

MINISTERE DE LA JUSTICE—SERVICE EXTÉRIEUR.

PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—Suite.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Cadieux, Oscar	Tailleur instructeur	8 avril '01	700 00	11 août '64	8 avril '01
St. Germain, N	Charpentier do	16 mai '02	700 00	22 mars '55	1er mai '77
Chartrand, Ubalde	Gardien-chef	7 avril '99	1,200 00	1er janv.'43	1er janv.'78
Gibson, William W	Gardien de nuit	11 oct. '97	600 00	23 oct. '43	6 août '86
Chartrand, Gilbert	Gardien	1er mars '87	600 00	6 juill. '41	1er juill. '76
Lemay, Jean-Baptiste	do	30 juin '88	600 00	2 août '38	1er juin '78
Nixon, George	do	21 août '94	600 00	22 oct. '46	6 août '83
FitzGibbon, John Daniel.	do	11 oct. '97	600 00	23 mai '60	25 juin '87
Charbonneau, George	do	7 avril '99	600 00	13 juill. '46	30 juin '88
Desjardins, Joseph	do	7 avril '99	600 00	23 mars '76	1er oct. '97
Lawlor, James	do	1er fév. '00	600 00	15 avril '69	18 sept. '96
Blondin, Paul	do	1er fév, '00	600 00	2 oct. '69	15 oct. '96
Plouffe, Antoine	Garde	14 juin '83	500 00	9 avril '46	14 juin '83
Lesage, Félix	do	29 août '83	500 00	10 juill. '45	29 août '83
Bertrand, Elzéar	do	1er août '85	500 00	9 fév. '59	1er août '85
McLellan, D. J	do	16 août '88	500 00	1er déc. '55	16 août '88
Roger, Hilaire	do	1er janv. '89	500 00	20 nov. '40	1er janv. '89
Clermont, Félix	do	19 juill. '89	500 00	17 juin '63	19 juill. '89
Forster, P	do	9 nov. '97	500 00	12 oct. '74	1er sept. '89
Desjardins, Abondius	do	9 nov. '93	500 00	7 juin '63	9 nov. '93
Lynch, Patrick John George	do	1er mai '94	500 00	16 fév. '70	1er mai '94
Letang, E	do	27 août '94	500 00	25 août '58	27 août '94
Sigouin, H	do	7 mars '97	500 00	6 avril '73	7 mars '97
Greece, W	do	1er oct '97	500 00	16 mars '63	1er oct. '97
Clermont, C	do	13 oct. '97	500 00	15 oct. '76	13 oct. '97
Normand, L	do	7 mars '98	500 00	13 sept. '65	3 nov. '97
Charbonneau, A	do	1er juill. '98	500 00	1er juill. '62	1er juill. '98
Jolicœur, E	do	1er août '98	500 00	13 avril '63	1er août '98
Pepin, A	do	1er août '98	500 00	15 juill. '70	1er août '98
Forest, G	do	1er janv.'99	500 00	14 mars '57	1er janv.'99
Desjardins, C	do	1er janv.'99	500 00	2 avril '71	1er janv.'99

MINISTÈRE DE LA JUSTICE—SERVICE EXTÉRIEUR.

PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—Fin.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Gagnon, L	Garde	24 avril '99	500 00	5 sept. '55	1er avril '99
Papineau, O	do	28 août '99	500 00	22 nov. '64	28 août '99
Keiley, J	do	28 sept. '99	500 00	25 avril '56	1er juin '99
Trudeau, A	do	1er déc. '99	500 00	21 mai '64	1er déc. '99
Leonard, H	do	1er déc. '99	500 00	27 fév. '64	1er déc. '99
Boucher, E	do	1er déc. '99	500 00	3 nov. '61	1er déc. '99
Taillefer, O	do	1er janv. '00	500 00	23 mai '73	5 déc. '99
Ambrose, P	do	9 sept. '00	400 00	1er sept. '73	9 juin '00
Desormeau, F	do	1er fév. '01	500 00	17 janv. '58	1er fév. '01
Aubé, W	do	1er juill. '01	500 00	5 oct. '74	1er juill. '01
Brisebois, H	do	15 sept. '01	500 00	7 nov. '72	15 sept. '01
Larin, L	do	23 avril '02	500 00	21 déc. '70	23 avril '02
Belhumeur, R	do	1er mai '02	500 00	3 sept. '77	1er mai '02
Bélanger, E	do	1er juill. '02	500 00	19 nov. '70	1er juill. '02
Cloutier, I	Garde d'écurie	4 nov. '81	500 00	25 déc. '43	4 nov. '81
Ouimet, D	do	24 avril '99	500 00	15 nov. '62	24 avril '99
Taillon, Charles	Messager	1er mai '80	500 00	18 août '38	1er mai '80
Leclair, E.	Chauffeur	1er janv. '99	500 00	20 mai '71	1er janv. '99
Jubinville, A	do	9 déc '01	500 00	29 déc. '66	9 déc. '01

PÉNITENCIER DE DORCHESTER—DORCHESTER, N.-B.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
*Kirk, John Angus	Préfet	12 déc. '99	2,000 00	1er mars '37	12 déc. '99
Pipes, Arthur B	Sous-préfet	6 juin '01	1,500 00	31 mars '53	25 juin '89
Doherty, Edward P., M.D.	Médecin	22 janv. '01	1,400 00	18 oct. '61	22 janv. '01
†Gray, John Andrew.	Comptable	1er sept. '80	1,200 00	30 mai '53	1er sept. '80
Campbell, Rév. John Roy	Aumônier protestant	1er oct. '83	600 00	7 août '41	1er oct. '83
Cormier, Rév. André David	Aumônier cathol. rom.	1er déc. '89	600 00	27 nov '54	1er déc. '89
Macleod, Wm. John	Econome	1er janv. '98	700 00	7 août '68	1er janv. '96
Piercy, James A	Mécanicien	12 mai '85	900 00	15 août '52	12 mai '85

* Agent d'immigration à Halifax, du 1er juillet 1897 au 12 décembre 1899.
† Dans le service des douanes du 1er déc. 1879. au 1er sept. 1880.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE—SERVICE EXTÉRIEUR.

PÉNITENCIER DE DORCHESTER—Suite.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Hutchinson, Leenard S	Gardien-chef	1er mai '01	800 00	18 oct. '74	1er fév. '93
Papineau, Gordon B	Infirmier-chef et instituteur.	1er janv.'98	800 00	22 juin '56	1er janv.'86
McMahon, Elizabeth	Directrice	1er Mai '99	500 00	7 avril '70	21 janv. '98
Cumming, Elizabeth	Sous-directrice	2 fév. '00	400 00	8 janv. '48	2 fév. '00
Downey, John	Forgeron instructeur	1er mai '68	700 00	17 mars '40	1er mai '68
Tattrie, Nathan	Cordonnier do	1er sept. '77	700 00	3 avril '44	1er sept. '77
Chambers, Lorenzo H	Charp. do	1er déc. '00	700 00	20 avril '53	1er mai '86
McDougall, John	Maçon do	1er déc. '00	700 00	6 mai '61	5 avril '91
Burns, Wm. Robert	Tailleur do	10 mai '91	700 00	14 mars '58	10 mai '91
*McDonald, Angus M	Boulanger do	1er nov. '94	700 00	26 nov. '65	1er juin '91
Hicks, Albert T	Fermier do	25 sept. '01	700 00	11 août '56	25 sept. '01
Leblanc, Joseph T	Carrier do	1er oct. '01	700 00	29 juin '49	1er mai '83
Lawrence, Willard	Gardien de nuit	1er avril ,01	600 00	14 mai '49	27 sept. '99
Hogan, William	Gardien	1er juill. '97	600 00	17 avril '43	1er janv.'69
Godsoe, Henry	do	1er juill.'97	600 00	25 déc. '33	1er août '69
Alexander, William	do	1er janv.'98	600 00	31 août '46	1er juill.'80
Lane, James Ambrose	do	1er juill. '01	600 00	14 oct. '43	1er juill. '80
Corcoran, John	Garde	1er juill. '80	500 00	12 avril '47	1er juill.' 80
Luther, James	do	9 mai '82	500 00	1er juin '40	9 mai '82
Allain, Adolphus	do	1er déc. '83	500 00	1er fév. '55	10 juill '83
Gillespie, T. Frank	do	1er oct. '92	500 00	3 juill. '73	18 oct. '91
Burden, Nicholas A	do	1er fév. '93	500 00	25 juill. '52	1er oct. '92
McCaull, John	do	23 juill. '94	500 00	1er mars '50	23 juill. '94
Elsdon, Charles Stewart	do	23 juill. '95	500 00	4 sept. '69	23 juill. '95
McDougall, Sinclair	do	23 juill. '95	500 00	18 oct '71	23 juill. '95
Brown, Arthur	do	1er janv.'98	500 00	26 sept. '64	1er janv.'98
Drillio, George	do	1er janv.'98	500 00	27 avril '65	1er janv.'98
DeForest, John H	do	1er janv.'98	500 00	26 juin '70	1er janv.'98
Getson, Stephen H	do	1er janv.'98	500 00	3 fév. '73	1er janv.'98
McLeod, John	do	1er janv.'98	500 00	20 sept. '60	1er janv.'98
‡Connell, Patrick	do	15 fév. '99	500 00	6 août '49	1er juill. '80

* A résigné le 31 mars 1894 ; nommé boulanger instructeur le 1er nov. 1894.
‡ S'est retiré du service le 31 décembre 1897 ; nommé de nouveau le 15 février 1899.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE—SERVICE EXTÉRIEUR.

PÉNITENCIER DE DORCHESTER—Fin.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
McDonald, Lauchlin	Garde	1er juin '01	500 00	28 juill. 76	1er juin '01
Palmer, Samuel	do	1er juill. '01	500 00	19 juin '58	1er juill. '01
Robinson, Amos	do	1er juill. '01	500 00	22 août '58	1er juill. '01
Beliveau, Amable L	do	15 juill. '01	500 00	9 oct. '60	15 juill. '01
Milton, John S	Garde d'écurie	1er juill. '98	500 00	22 nov. '53	1er mai '94
Walsh, Thomas	do	1er juill. '98	500 00	1er janv. '59	1er déc '96
McDougall, James	Messager	1er juill. '83	550 00	19 juill. '41	1er janv '73
Beliveau, Dominique P	Chauffeur	14 janv. '01	500 00	28 janv. '60	14 janv. '01

PÉNITENCIER DU MANITOBA—MONTAGNE-DE-PIERRE, MAN.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Irvine, Acheson Gosford	Préfet	13 oct. '92	2,200 00	7 déc. '37	1er mai '70
Manseau, Amédée	Sous-préfet	2 sept. '98	1,500 00	14 janv. '58	1er juill. '91
Neill, Robert Weir	Médecin	12 sept. '00	1,500 00	24 mai '69	12 sept. '00
Finn, Rév. Francis M	Aumônier protestant	1er mars '98	800 00	9 fév. '32	1er mars '98
[1] Cloutier, Rév. George	Aumônier catholique	11 fév. '98	800 00	1er fév. '51	4 avril '83
Mustard, John	Comptable	1er juill. '94	1,100 00	12 juin '44	16 avril '83
Power, Benjamin Franklin	Garde-magasin et économe.	1er juill. '94	950 00	14 oct. '46	18 fév. '92
Freeman, Edward	Aide-économe	11 déc. '99	650 00	12 mai '56	1er fév. '86
Beaupré, Joseph Octave	Infirmier-chef et instituteur.	1er nov. '92	900 00	2 juill. '59	28 juill. '85
Smith, John	Mécanicien et forgeron.	1er nov. '89	1,000 00	8 déc. '48	10 déc. '83
[2] Lusignan. Elie	Charpentier instruct'ur	1er avril '92	700 00	11 mai '52	1er avril '92
[3] Farquhar, David	Maçon do	16 mars '93	1,000 00	15 fév. '49	13 mars '83
Grahame, William	Fermier do	24 oct. '93	700 00	24 oct. '60	1er juill. '91
Miller, Thomas	Cordonnier do	23 juill. '95	700 00	17 déc. '57	10 nov. '92
Mercer, Frank	Tailleur do	30 mai '99	700 00	27 fév. '45	30 mai '99
Harris, Edward	Gardien	1er janv. '99	600 00	15 juill. '57	7 août '95
[4] Eddles, William	Garde	19 août '85	650 00	17 juill. '58	19 août '85
McFarlane, Peter	do	1er fév. '88	600 00	29 mars '54	1er fév. '88
Sutherland, Donald Gunn	do	11 déc. '88	600 00	6 mars '50	11 déc. '88

[1] Congédié le 7 janvier 1898 ; nommé de nouveau le 11 février 1898.
[2] Congédié le 14 février 1898 ; nommé de nouveau le 1er mai 1898.
[3] S'est retiré du service en juillet 1890 ; nommé de nouveau le 16 mars 1893.
[4] Congédié le 14 février 1898 ; nommé de nouveau le 1er mai 1898.

MINISTERE DE LA JUSTICE—SERVICE EXTÉRIEUR.

PÉNITENCIER DU MANITOBA—MONTAGNE-DE-PIERRE, MAN.—Fin.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Gingras, Charles	Garde	1er fév. '91	600 00	27 janv. '64	1er fév. '91
Bourke, Edmund	do	1er sept. '91	600 00	2 mars '67	1er sept. '91
Gillies, Andrew, jr	do	1er mars '98	600 00	9 oct. '65	1er mars '98
Ward, Alfred	do	1er mai '98	600 00	6 juin '55	1er mai '98
Hogue, Joseph	do	11 mai '99	600 00	13 nov. '74	11 mai '99
Douglas, Thomas	do	1er juin '99	600 00	8 fév. '69	1er juin '99
Chapman, T. A	do	17 juill. '99	600 00	27 juin '71	17 juill. '99
Fletcher, A. J	do	12 sept. '99	600 00	10 mai '75	12 sept. '99
Abbott, R	do	16 sept. '99	600 00	11 oct. '73	16 sept. '99
Smith, W. J	do	16 sept. '99	600 00	27 mars '64	16 sept. '99
Gunn, A. M	do	9 mai '00	600 00	21 janv. '67	9 mai '00
Currie, Neil	do	1er mars '02	600 00	14 nov. '77	1er mars '02

PÉNITENCIER DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—NEW-WESTMINSTER, C.B.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Whyte, John C	Préfet	27 nov. '96	2,000 00	2 août '61	27 nov. '96
Bourke, D. D	Sous-préfet	1er avril '96	1,500 00	15 août '45	23 juill. '86
Scouler, Rév. T	Aumônier protestant	1er janv. '97	800 00	10 juill. '43	1er janv. '97
DeVriendt, rév. Chas	Aumônier catholique	13 janv. '99	800 00	7 avril '61	13 janv. '99
Smith, W. A. De Wolf	Médecin	30 juin '90	600 00	6 oct. '59	1er nov. '87
Harvey, J. W	Comptable et secrétaire du préfet.	27 fév. '96	1,200 00	23 fév. '56	29 juin '95
Burr, Benjamin	Garde-magasin	1er mai '99	800 00	26 mars '44	1er oct. '88
Robertson, Robert Joseph	Econome	1er oct. '95	800 00	26 janv. '65	11 oct. '87
Carroll, William James	Infirmier-chef et instituteur.	1er oct. '95	800 00	15 mars '60	23 juill. '86
Mackenzie, George	Instructeur cordonnier.	1er nov. '93	750 00	4 juill. '52	1er nov. '83
Coutts, Alexander	do forgeron	1er oct. '86	750 00	13 sept. '50	1er oct. '86
Disney, H	do charpentier	11 oct. '00	700 00	20 avril '72	11 oct. '00
McNiven, John	do fermier	1er mars '95	700 00	17 déc. '66	1er mars '95
Atchison, J. N	do tailleur	9 août '98	700 00	14 mai '68	9 août '98
Martin, John	do boulanger	1er oct. '95	700 00	6 mai '56	1er juin '89
Doyle, James	do briquetier	1er fév. '02	600 00	8 mars '62	1er oct. '86

DOC. DE LA SESSION No 30

MINISTERE DE LA JUSTICE—SERVICE EXTÉRIEUR.

PÉNITENCIER DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—Fin.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
McKee, H	Gardien	7 oct. '95	600 00	24 mai '49	7 nov. '84
Stewart, Findlay	do	1er avril '85	600 00	16 août '52	1er avril '85
Smyth, Patrick	Garde	1 fév. '79	600 00	17 mars '43	21 fév. '79
Sampson, Thomas	do	1er avril '90	600 00	25 mai '59	1er avril '90
Patchell, W. A	do	18 août '90	600 00	12 août '62	18 août '90
Atkins, Richard	do	1er avril '95	600 00	3 déc. '60	1er sept. '92
Dynes, Ralph	do	1er janv. '94	600 00	31 oct. '67	1er janv. '94
McNeil, Alexander	do	29 janv. '94	600 00	17 janv. '62	29 janv. '94
Walsh, William	do	1er juin '96	600 00	14 fév. '64	1er juin '96
Sainsbury, R. J	do	1er avril '99	600 00	31 déc. '72	1er avril '99
Walmsley, Edward	do	10 mai '99	600 00	8 fév. '70	10 mai '99
Imlah, John	do	15 mai '00	600 00	20 juill. '60	15 mai '00
Lavelle, M	do	9 mars '01	600 00	17 juin '67	9 mars '01
Devine, P	do	8 avril '01	600 00	30 juill. '75	8 avril '01

PRISON DE RÉGINA—RÉGINA, T.N.-O.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
MacIvor, Wm. U	Geôlier	15 juin '01	1,000 00	14 août '52	15 juin '01
Black, John George	Aide-geôlier et trésorier.	15 août '97	800 00	29 août '70	15 août '97
Matheson, Elizabeth	Directrice	3 fév. '01	200 00	1er août '63	3 fév. '01
McDougall, John	Chauffeur	15 août '97	500 00	16 oct. '57	15 août '97
McDougall, Archibald	Tourne-clefs	1er oct. '96	500 00	27 avril '61	1er oct. '96
Dunnett, Alex. Budge	do	1er juin '98	500 00	12 août '61	1er juin '98

PRISON DE PRINCE-ALBERT—PRINCE-ALBERT, T.N.-O.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Kerr, F. W	Geôlier et trésorier	1er juill. '01	900 00	3 janv. '58	21 mai '98
Gladstone, W. E	Aide-geôlier	12 nov. '01	750 00	27 nov. '67	12 nov. '01
Reid, H. A. L., M.D	Médecin	10 nov. '98	240 00	14 oct. '68	10 nov. '98
Kerr, Ellen	Directrice	1er fév. '02	200 00	1er nov. '58	1er fév. '02
Savard, Joseph	Tourne-clefs de jour	1er mai '98	600 00	15 août '55	1er mai '98
Roraff, Jos	do de nuit	1er avril '01	600 00	27 nov. '65	1er avril '00

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Pinault, Lt.-col. Ls. Félix...	Sous-ministre de la milice et de la défense.	7 déc. '98	3,200 00	9 nov '52	7 déc. '98
Macdonald, lt.-col Donald A	Premier commis et surint. en chef d. magas.	8 nov. 97	3,000 00	31 oct. '45	1er nov. '73
Borden, J. W...	Premier commis, comptable...	25 sept. '97	2,400 00	10 oct. '56	25 sept. '97
Sulte, Benjamin...	Premier commis ...	1er juill. '89	2,150 00	17 sept. '41	19 nov. '67
Benoit, major Alphonse...	Premier commis, secrétaire.	1er juill. '00	2,100 00	14 sept. '42	1er juill. '73
Aumond, Wm. Henry...	Commis de 1re classe...	1er juill. '89	1,800 00	15 janv. '40	6 mars '67
Holt, Edmund Burnham...	do ...	7 mars '94	1,650 00	1er juin '40	23 mai '82
Weatherbe, Paul...	Architecte en chef, commis de 1re classe.	22 fév. '97	1.550 00	18 nov. '69	22 fév. '97
Jarvis, Ernest F ...	Commis de 1re classe...	1er juill. '97	1,700 00	16 sept. '62	23 mars '81
Guy, lt.-col. George...	do ...	1er juill. '98	1,550 00	7 avril '38	16 mars '64
Lane, Henry David James...	do ...	1er juill. '79	1,550 00	7 oct. '49	1er déc. '67
Donaldson, lt.-col. Jas. Ball.	do ...	1er juill '00	1,550 00	5 août '42	1er sept. '82
Brown, H. W...	do ...	1er juill. '01	1,450 00	1er janv. '68	30 juill. '96
Maunsell, capt. G. S...	do aide-architecte.	1er juill. '02	1,400 00	2 juill. '65	2 mars '95
Clarke, Patrick...	Commis de 2e classe...	1er juill. '89	1,400 00	17 mars '32	22 mai '77
Aldrich, Frederick Ernest P.	do ...	1er juill. '89	1,400 00	2 mai '54	1er mai '82
*Bliss, major L. D. C. F...	do ...	18 juin '94	1,400 00	27 oct. '61	1er avril '82
Knight, Francis Edward...	do ...	20 janv. '94	1,350 00	21 juin '50	15 fév. '84
Lemieux, Emile Edmond...	do ...	25 juill. '94	1,300 00	14 mai '63	1er juill. '83
Foley, Lawrence...	do ...	30 déc. '95	1,250 00	4 juill. '55	5 août 95
Beard, Frank...	do ...	1er juill. '97	1,250 00	26 sept. '68	6 août '89
McCann, John A...	do ...	1er juill. '90	1,200 00	26 août '54	1er juill. '90
Panet, Charles L...	do ...	1er août '94	1,200 00	15 déc. '70	2 déc. '89
†Winter, major Chs. Frs...	do ...	1er août '95	1,350 00	3 fév. '63	9 sept. '83
Davidson, William James...	Com. de 2e cl. cadette.	1er juill. '86	1,000 00	18 fév. '47	1er juill. '86
Tooley, E. R...	do ...	1er juill. '01	850 00	4 août '72	1er juill. '01
Watterson, A. E...	do ...	1er juill. '01	650 00	27 janv. '74	1er août '94
Lambert, A. O...	do ...	1er juill. '01	700 00	30 août '78	1er juill. '01
O'Connor, Miss K. M...	do ...	1er fév. '02	600 00	5 août '69	1er fév. '02
Martineau, A...	do ...	1er juill. '02	800 00	18 mars '75	1er juill. '02
Brown, H. W...	Secrétaire particulier du ministre.	30 juill. '96	600 00	1er janv. '68	30 juill. '96
Casault, Napoléon...	Messager...	7 août '67	590 00	15 juin '41	1er nov. '58
Verreault, Eugène...	do ...	29 janv. '82	590 00	29 juin '51	29 janv. '82
Courtman, John...	do ...	1er janv. '93	590 00	20 mars '54	1er nov. '83

*Assist-sous-adjudant-général, du 4 avril '96 au 15 déc. '99, et réinstallé comme commis de 2e classe le 16 déc. '99. †Transféré du ministère du revenu de l'intérieur le 12 déc. 1900.

SECRETARIAT D'ÉTAT—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Pope, Joseph	Sous-secrét. d'Etat et sous-registraire gén.	1er mai '96	3,200 00	16 août '54	3 déc. '78

Division de la correspondance.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Pelletier, Philippe	Prem. commis—avocat	1er mars '88	2,400 00	20 fév. '49	1er mars '88
Colson, Frederick	Commis de 1re classe et comptable.	1er juill. '88	1,800 00	23 juill. '54	20 janv. '85
Emond, Gustave	Commis de 1re classe	31 août '91	1,800 00	21 oct. '62	8 déc. '80
Waters, John Francis, M.A.	do	26 juill. '92	1,750 00	21 oct. '55	9 sept. '85
Roy, Henri	Commis de 2e classe	1er juill. '89	1,400 00	19 avril '60	3 mai '81
Harrison, Edward	do	1er juill. '90	1,400 00	24 mai '52	30 juill. '82
Nicholson, M. Vernon C.	do	20 août '90	1,400 00	10 juill. '46	10 juill. '79
†Foran, William	do	1er août '94	1,400 00	8 fév. '71	1er juill. '90
Brophy, Arthur A.	do Sec. particulier du min.	1er juill. '00 19 janv. '97	1,200 00 600 00	19 fév. '71	19 janv. '97
Steele, Evelyn Yelverton.	Com. de 2e cl. cadette	1er oct. '86	1,000 00	8 mars '58	1er nov. '85
Dubé, Louis Joseph Arthur.	do	1er juill. '90	900 00	18 sept. '64	1er juill. '90
Baker, Frederick M	do	7 fév. '91	900 00	15 août '67	7 fév. '91
*Paradis, Eugène	do	18 août '93	850 00	4 oct. '72	18 août '93

Division de l'enregistrement

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Storr, Ira William	Commis de 1re classe	31 août '91	1,800 00	17 sept. '47	20 oct. '73
Learoyd, Arthur Gilpin	do	1er juill. '93	1,700 00	15 juin '53	20 oct. '73
Kirwan, Philip Treacy	do	1er juill. '93	1,700 00	29 sept. '50	10 sept. '78
Drouin, Alphonse M. P.	Commis de 1re classe—Expéditionnaire.	1er juill. '87	1,550 00	29 juin '51	18 avril '85
Arcand, Arthur	Commis de 2e classe—Expéditionnaire.	1er juill. '90	1,400 00	16 avril '63	1er juill. '90
McDonald, Donald D.	Commis de 2e classe	31 août '91	1,400 00	7 fév. '48	1er oct. '78
Aumond, Telmont	do	8 juill. '96	1,250 00	15 sept. '48	1er juill. '83
Globensky, Lambert F.	Com. de 2e cl. cadette	1er août '87	1,000 00	3 sept. '55	1er août '87

† Aussi secrétaire du bureau des examinateurs du service civil.

* Reçoit aussi $100.00 par année pour service dans le bureau des examinateurs du service civil.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT.—SERVICE INTÉRIEUR.

Division des archives.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Audet, Alphonse	Gardien des archives et premier commis.	6 juin '83	2,400 00	14 nov. '40	12 fév. '79
Audet, François Joseph	Commis de 2e classe cadette.	1er fév. '88	1,000 00	29 juill. '67	1er fév. '88
Archambault, Alfred	do ...	31 août '91	750 00	11 mai '67	31 août '91

Messagers.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Ricard, Urgel	Messager	20 déc. '85	560 00	27 juill. '57	20 déc. '85

Bureau des examinateurs du service civil.

Sous le contrôle du secrétaire d'État

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
*Thorburn, John, M.A., LL.D	Président du conseil des examin. du serv. civil	24 juill. '82	400 00	10 oct. '30	24 juill. '82
†DeCelles, Alfred Duclos, D.Lit., M.S.R.C.	Examinat. du serv. civil	24 juill. '82	400 00	13 août '43	24 juill. '82
‖Glashan, John C., LL.D	do ...	21 sept. '95	400 00	23 janv. '44	21 sept. '95
‡Foran, William	Sec. du Conseil	2 nov. '97	250 00	8 fév. '71	1er juill. '90

*Aussi bibliothécaire de la commission géologique.
†Aussi bibliothécaire général du parlement.
‖Aussi inspecteur des écoles publiques pour la cité d'Ottawa.
‡Aussi commis de 2e classe au secrétariat d'Etat.

DÉPARTEMENT DES IMPRESSIONS ET DE LA PAPETERIE PUBLIQUES—SERVICE INTÉRIEUR.

Sous la direction du Secrétaire d'État.

BUREAU DE L'IMPRIMEUR DU ROI.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Dawson, S. E., D.Lit., M.S.R.C.	Sous-chef, imprimeur du Roi et contrôleur de la papeterie.	7 nov. '91	3,200 00	1er juin '33	7 nov. '91
Grison, Louis Armand	Commis de 2e classe	1er juill '90	1,400 00	9 avril '31	1er juill. '76
Farrell, Frank J	do	1er août '94	1,150 00	17 juin '55	1er août '94
Allen, Harry	Messager	1er janv. '80	590 00	12 janv. '47	1er janv. '74

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Gliddon, William	Premier commis et comptable.	5 mars '88	2,400 00	18 mars '33	1er oct. '71
Barrette, Joseph Gilbert	Commis de 2e classe,	1er juill. '90	1,500 00	26 fév. '63	27 août '86
Frigon, Joseph Arthur	do	19 sept. '89	1,150 00	27 nov. '65	30 avril '88
Andrews, George	Commis de 2e classe cadette.	7 janv. '84	1,100 00	25 août '48	5 déc. '83
Bronskill, F. G	do	1er juill. '00	700 00	11 fév. '76	4 fév. '91

DIVISION DE LA PAPETERIE.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Gouldthrite, Frank Slocum.	Commis de 1re classe et surint. de la papeterie	1er mars '99	1,600 00	2 nov. '63	— déc. '78
Larochelle, Norbert	Commis de 2e classe	1er juill. '88	1,400 00	9 avril '51	1er juin '82
Walsh, William	do	1er juill. '90	1,400 00	1er août '32	1er janv. '76
Patenaude, J. O	do	1er mars '99	1,200 00	20 mai '67	14 déc. '88
Beaulieu, A. H	do	1er juill. '01	1,150 00	2 mars '47	5 sept. '81
Hughes, John	Commis de 2e classe cadette.	2 fév. '88	1,000 00	28 mars '46	1er juin '70
Proulx, Isidore	do	1er juill. '90	900 00	29 janv. '69	8 mai '89
Beahen, Dennis	do	31 août '91	900 00	3 fév. '50	3 déc. '83
Hutchinson, G. S	do	1er juill. '00	700 00	20 juin '72	1er juill. '00
Clancy, Thos	do	1er juill. '00	700 00	2 déc. '72	18 janv. '99
Foran, John	Gardien de bureau	1er juill. '90	700 00	17 mars '43	1er juin '82
Andrews, Geo. P	Emballeur et messager.	31 août '91	560 00	28 déc. '72	1er fév. '87

DIVISION DES IMPRESSIONS.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
McMahon, William	Premier commis et surint. des impress.	1er juill. '93	2,200 00	9 mai '56	11 juill. '88
Potvin, Auguste	Commis de 1re classe	1er août '94	1,650 00	3 mai '39	7 déc. '69
Snow, Alfred T	do 2e classe	1er juill. '01	1,150 00	6 nov. '58	8 mars '89

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Smart, Jas. Allan...........	Sous-ministre............	1er avril '97	3,200 00	6 juin '58	1er janv. '97
Côté, Joseph Arthur...........	Commis de 2e classe....	25 juill. '94	1,400 00	24 nov. '62	23 oct. '82
May, Kathleen Maud Weir...	Commis de 2e classe cadette.	1er mai '91	950 00	8 fév. '63	19 oct. '83
Collier, Allan Percy.......	{ Commis de 2e classe et secrétaire particulier du min. de l'Intérieur	1er juill. '01 27 nov. '96	1,400 00 600 00	26 août '73	27 nov. '96
Crawford, Mlle A. G. E......	Commis de 2e classe cadette.	6 août '01	700 00	20 fév. '72	6 fév. '96
Turton, Edwin Ernest.........	do ...	1er juill. '02	660 00	16 juill. '62	16 juin '90

BUREAU DU SECRÉTAIRE-LÉGISTE.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Rothwell, Thos. Gainsford.	Premier commis, secrétaire légiste.	1er juill. '97	2,400 00	1er fév. '52	1er janv. '83
Barber, Beatrice................	Commis de 3e classe ...	1er mai '91	900 00	11 mars '67	16 fév. '85

DIVISION DE LA CORRESPONDANCE.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Keyes, Perley George.........	Secrétaire, premier commis.	1er janv. '00	2,400 00	15 fév. '53	17 juill. '78
Pereira, Lyndwode Charles	{ Commis de 1re classe et sous-secrétaire...	1er juill '89 26 juin '89	} 1,800 00	19 fév. '52	1er janv. '83
Rogers, Chris'pher Chapman	Commis de 2e classe....	1er juill '78	1,400 00	24 nov. '40	26 sept. '70
Chisholm, Arthur......	do ...	17 juin '83	1,400 00	11 nov. '50	7 janv '74
Sparkes, George Angove Southwell	do ...	1er juill. '90	1,400 00	21 mai '64	3 mai '81
Capreol, Frederick Chase ...	Commis de 2e classe cadette.	15 fév. '84	1,000 00	17 oct. '60	24 avril '82
Belleau, M. A. R. Eugène ...	do ...	1er juin '85	1,000 00	21 août '58	1er juin '94
Yielding, Annabella Blannerhassette.	do ...	21 sept. '91	947 00	2 mars '50	— mars '80
Scott, Beresford................	do ...	6 oct. '00	650 00	27 août '78	8 août '93
Gibson, J. W....................	do ...	7 juill. '02	600 00	18 sept. '74	7 juill. '02

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR—SERVICE INTÉRIEUR.

DIVISION DES ARPENTAGES TOPOGRAPHIQUES.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Deville, Èdouard Gaston Daniel.	Prem. com. et arp. gén.	ler janv.'85	2,600 00	21 fév. '49	13 juin '81
King, Wm. Frederick..........	do et astronome en chef.	ler juill '90	2,300 00	19 fév. '54	13 juin '81
Klotz, Otto J..................	Premier commis et astronome.	ler juill.'9[illegible]	2,100 00	31 mars '52	—— '79
White, James..................	Géographe..................	ler juill.'99	1,900 00	3 fév. '63	28 janv. '84
Clayton, Frank	Commis de 1re classe...	ler juin '82	1,800 00	22 déc. '47	5 avril '72
Whitcher, Arthur Henry......	do ...	ler juill. '90	1,800 00	10 avril '40	8 mai '72
Symes, Peter Barclay.........	do ...	ler juill. '90	1,800 00	24 sept. '47	ler juin '70
Brady, Martin........	do ...	ler juill.'02	1,400 00	13 nov. '56	5 mars '79
Rauscher, Rudolph E. F......	Commis de 2e classe....	ler juill.'89	1,400 00	2 oct. '34	ler sept. '69
Topley, Horatio Needham...	do ...	ler août '94	1,300 00	25 juin '47	25 avril '87
Steers, Connell John..	do ...	ler juill.'98	1,300 00	10 juill. '49	ler juill. '73
Sowter, Thomas Walter E...	Com. de 2e cl. cadette	ler avril '82	1,000 00	9 oct. '60	28 fév. '80

DIVISION DES TITRES (LETTRES PATENTES) DE TERRES.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Goodeve, William Morgan...	Premier commis........	ler janv.'85	2,400 00	6 janv. '49	8 fév. '66
Côté, Narcisse Omer..........	Commis de 1re classe...	30 janv. '92	1,700 00	14 sept. '59	ler juill. '78
Wallis, Brown.......	Commis de 2e classe....	ler juin '82	1,400 00	21 juin '34	ler mai '73
Gliddon, Wm. Searle..........	do ...	ler juill. '90	1,400 00	7 avril '58	ler janv.'74
Newcomb, George H.	do ...	ler juill. '93	1,400 00	13 août '47	ler fév '73
Sherwood, Henry..............	Com. de 2e cl. cadette.	ler juill. '82	1,000 00	8 août '55	26 avril '80
Paterson, Geo. Washington	do ...	ler juill. '79	1,000 00	6 août '58	ler août '76
Low, Philip de Villeneuve..	do ...	ler mai '91	1,000 00	23 oct. '52	13 mars '82
Cuming, F. Wm. Chambers.	do ...	ler déc. '86	1,000 00	17 mai '62	15 janv. '82
Lemieux, Guillaume..	do ...	ler mai '91	950 00	15 août '58	10 avril '86
Macdonald, Frederick C......	do ...	ler mai '91	950 00	10 janv. '62	ler juill. '85
Pereira, Godfrey, P...	do ...	14 oct. '91	900 00	17 oct. '57	ler mars '88
Coleman, Miss L................	do ...	21 juill. '91	850 00	7 janv. '65	ler juin '89
Wright, B. H....................	do ...	ler juill. '01	650 00	6 avril '72	7 mars '93
Fortier, F. P. Edmond	do ...	ler juill. '01	650 00	16 nov. '78	— mars '01
McNeil, A. T., B.A............	do ...	ler juill. '01	650 00	14 nov. '72	ler juill. '01
Ackland, Henry	do ...	ler juill. '02	600 00	4 juin '71	3 mars '92
Caldwell, J. M..................	do ...	ler juill. '02	600 00	3 nov. '78	ler juill. '02

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR—SERVICE INTÉRIEUR.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Beddoe, Charles Henry	Prem. commis, compt...	4 nov. '99	2,100 00	17 août '50	30 avril '83
Robertson, Peter	Commis de 2e classe....	1er juill. '99	1,200 00	4 nov. '53	27 fév. '77
Dunnet, James	do ...	1er juill. '99	1,200 00	4 fév. '47	1er avril '78
Marchand, Pierre	do ...	12 déc. '99	1,200 00	25 déc. '66	12 déc. '99
Pope, George Dalrymple	do ...	1er juill. '02	1,100 00	7 juill. '67	31 mars '84
Turner, Henry Hamish	Com. de 2e cl. cadette.	1er mars '84	1,000 00	21 sept. '49	20 juin '83
Willoughby, Samuel J	do ...	1er janv. '87	1,000 00	22 mars '65	12 janv. '86
Lewis, Rowland A	do ...	1er août '94	750 00	12 fév. '67	27 janv. '98
Morisset, A. R	do ...	1er juill. '01	650 00	....	1er juill. '98
Robertson, W. S	do ...	1er juill. '01	650 00	24 juin '77	1er juill. '01
Hutton, H. W	do ...	1er juill. '02	600 00	11 déc. '76	9 déc. '01

DIVISION DES TERRES DE L'ARTILLERIE ET DE L'AMIRAUTÉ.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Ferguson, James N	Commis de 2e classe ...	1er juill. '99	1,200 00	23 nov. '69	1er juill. '98
Dunn, Joseph	Com. de 2e cl. cadette.	1er janv. '87	1,000 00	24 mai '65	16 fév. '85
Ricard, Mde J.	do ...	1er mai '91	947 00	25 déc. '61	—— '78

TERRES DES ÉCOLES.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Checkley, Frank Stewart	Commis de 1re classe...	21 juill. '91	1,800 00	7 juin '51	13 avril '73
Lambart, Hon. Octavius H.	Com. de 2e cl. cadette.	21 juin '84	1,000 00	10 janv. '55	1er oct. '89

DIVISION DES FORÊTS ET MINES.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Ryley, George Urquhart	Premier commis.	1er juill. '98	2,300 00	16 juin '53	18 fév. '82
Rowatt, Hugh Howard	Commis de 1re classe...	1er janx. '00	1,500 00	17 août '61	1er nov. '87
Campbell, Robert Hy	do ...	1er janv. '00	1,500 00	26 mai '67	4 oct. '87
Brough, J. S	Commis de 2e classe....	1er juill. '89	1,400 00	21 janv. '50	15 oct. '72
Loyer, Francis.	do ...	1er juill. '01	1,150 00	15 juin '63	16 fév. '82
York, Brown Lee	do ...	1er juill. '02	1,100 00	27 déc. '64	20 avril '85
Pinard, Arthur A	do cadette...	9 fév. '92	900 00	28 août '72	24 déc. '89
Fisher, Alex. I., B.A	do ...	1er juill. '01	650 00	20 nov. '75	1er juill. '01

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR—SERVICE INTÉRIEUR.

Division de l'Enregistrement.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de laremière nomination.
			$ c.		
Henry, Kossuth Jarvis........	Premier commis, régistrateur de la corresp.	1er juill. '97	2,100 00	5 avril '52	25 juin '71
Bell, George........................	Commis de 2e classe....	1er juill. '87	1,400 00	14 janv. '50	2 avril '83
Nelson, Frank........................	do ...	1er juill. '87	1,400 00	12 juin '59	4 nov. '82
Pelletier, Charles Caron......	do ...	25 juill. '94	1,350 00	21 juin '62	31 oct. '85
Eagleson, James Shore........	do cadette...	1er juill. '87	1,100 00	1er août '56	26 mars '86
Connelly, Edward................	do ...	31 mai '90	900 00	26 juin '54	12 mars '83
Dunlop, Robert....................	do ...	26 juill. '92	900 00	19 nov. '55	16 fév. '82
Macnamara, Daniel......	do ...	20 janv. '94	700 00	1er nov. '64	1er oct. '86
Swinburn, A. R., jr............	do ...	1er juill. '01	650 00	9 juin '55	1er oct. '73
Wood, E. E	do ...	1er juill. '01	650 00	15 mai '79	1er juill. '01
Davidson, Thos..................	do ...	1er juill. '02	600 00	15 sept. '74	7 fév. '00
Beaucbesne, J. A. H..	do ...	1er juill. '02	600 00	9 juin '79	26 fév. '01
Browne, T. A.....................	do ...	1er juill. '02	600 00	10 nov '78	1er avril '02

Division de l'immigration.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de laremière nomination.
Fortier, Loftus Morton.	Commis de 1re classe...	1er juill. '93	1,650 00	27 avril '58	—— '74
Boardman, William Frears..	Commis de 2e classe....	29 juin '82	1,400 00	1er mars '48	12 fév. '80
Badgley, Charles Wentworth	Commis de 2e classe cadette.	1er déc. '86	1,100 00	24 mai '64	10 nov. '84
Ridley, Constance R. Juliet	do ...	1er juill. '91	900 00	8 fév. '54	19 avril '83
Shaw, Miss Mary.........	do ...	1er mai '91	800 00	11 fév. '67	1er nov. '83
Ellis, Mlle R. G..................	do ...	26 juill. '92	750 00	20 déc. '66	1er mai '88
McIsaac, R. J., B.A......	do ...	1er juill. '02	600 00	24 juin '74	29 avril '01

Emballeur, etc.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de laremière nomination.
Mason, John.........................	Emballeur, etc............	1er juill. '91	732 00	27 mars '36	—— '78

Messagers.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de laremière nomination.
Beaudoin, Joseph	Messager......................	21 juin '84	590 00	25 avril '36	25 nov. '80
Pegg, Alfred.........	do	1er oct. '87	590 00	3 avril '63	22 sept. '84

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR—SERVICE EXTÉRIEUR.

Bureau des terres ; Agences des terres fédérales et des bois de la couronne pour le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie anglaise, etc., etc.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Turriff, J. G. Ottawa.	Commissaire	8 juill. '98	3,000 00	14 déc. '55	8 juill. '98
Haanel, Eugène, Ph. D. (Brle.), M.S.R.C.	Surintendant des mines	5 juin '01	3,000 00	....	5 juin '01
Burpé, Thomas Richard	Premier commis au bureau du commissaire des terres, Ottawa.	1er sept. '82	2,200 00	22 août '48	5 août '64
Stephenson, Edwin Freder'k Winnipeg, Man.	Agt des terres fédérales et des bois de la cour., district de Winnipeg, et inspecteur des agences.	8 avril '82	2,500 00	29 nov. '58	25 mars '81
Stewart, Elihu, A.T.F.	Insp. en chef des bois et forêts.	15 août '99	2,500 00	17 nov. '44	14 août '97
Clément, L. J. Brandon.	Agent des terres féd., Brandon.	22 janv. '01	1,400 00	....	22 janv. '01
Flesher, John Minnedosa, Man.	Agent des terres fédérales, Minnedosa.	1er juill. '93	1,200 00	8 juin '33	13 juin '84
Fraser, Alex. James	Agent intérimaire des terres fédérales, Lethbridge.	1er mai '84	1,200 00	25 fév. '57	1er mai '79
McTaggart, John Yorkton, T. N.-O.	Agt des terres fédérales et des bois de la cour., dist. de Yorkton.	1er mai '84	1,200 00	14 sept. '46	1er mai '84
Herchmer, F. K.	Agent des terres fédér., dist. de Dauphin.	20 janv. '94	1,200 00	2 août '55	11 juin '85
Cottingham, W. H.	Agt. des terres fédér., dist. de Red Deer.	10 juill. '93	1,200 00	— août '43	14 mai '83
McKenzie, John New-Westminster, C.A.	Agent des ter. féd., dist. de New-Westminster	27 janv. '90	1,400 00	31 oct. '47	1er janv. '84
Chisholm, R. F. Battleford.	Agent des terres fédérales, Battleford.	10 mai '99	500 00	....	10 mai '99
Fisher, Thos. W.	Commis, bur. des terres féd., Winnipeg.	24 déc. '83	1,200 00	28 juill. '47	24 déc. '83
Wade, A. R.	Commis, bur. des terres féd., Winnipeg.	26 juill. '92	1,000 00	4 fév. '59	1er avril '86

District de Kéwatin.

Thomson, Gordon Macdon'ld	Secrétaire part. du lieutenant-gouvern. du district de Kéwatin.	15 oct. '00	600 00	28 août '83	15 oct. '00

Arpentages.

Pearce, William	Inspecteur en chef des arpentages.	5 juin '01	3,000 00	1er fév. '48	4 fév. '82

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR—SERVICE EXTÉRIEUR.

RÉGISTRATEURS POUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST, ETC.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Forbes, F. F... Régina, T.N.-O.	Régistrateur pour le district d'Assiniboïa.	22 oct. '01	2,000 00	19 mars '62	1er août '97
Brewster, Stephen Gladstone Prince-Albert, T.N.-O.	Régistrateur pour le district de Saskatchewan-Est.	12 déc. '90	1,200 00	11 juin '59	12 déc. '90
Winter, W. R... Calgary, T.N.-O.	Régistrateur pour le dist. d'Alberta-Sud.	5 fév. '00	1,600 00	2 juill. '50	5 fév. '00
Roy, Georges... Edmonton, T.N.-O.	Régistrateur pour le district d'Alberta-Nord.	3 août '85	1,600 00	26 janv. '48	3 août '85
Prince Antonio... Edmonton, T.N.-O.	Sous-régistrateur, Edmonton.	1er fév. '99	1,200 00	22 oct. '58	21 juill. '98
*Chisholm, R. F... Battleford, T.N.-O.	Régistrateur pour le district de Saskatchewan-Ouest.	10 mai '99	1,300 00	...	10 mai '99

* Reçoit aussi $500 par année comme agent des terres fédérales à Battleford.

IMMIGRATION.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Pedley, Francis...	Surintendant d'immigration et inspecteur des bureaux d'immig.	1er sept. '97	2,700 00	25 juin '58	1er sept. '97
Preston, W. T. R...	Commissaire canadien de l'émigration pour la Grande-Bretagne et le cont. d'Europe.	1er janv. '01	3,000 00	...	13 janv. '99
Smith, J. Obed... Winnipeg.	Commissaire de l'immigration...	18 janv. '01	2,600 00	...	18 janv. '01
Just, Conradin Frederick...	Commis de 1re classe...	1er juill. '93	1,800 00	8 nov. '56	1er avril '81
Doyle, Patrick... Québec, Qué.	Agent d'immigration, Québec, Qué.	17 mai '92	1,400 00	21 mai '38	20 avril '69
Stein, Léonce Frs. Ludovic.. Québec, Qué.	Premier commis, bureau de l'immigrat., Qué.	8 juin '77	1,400 00	21 fév. '50	1er mai '74
Lamontague, Théophile... Québec, Que.	Commis du bureau de l'immigrat., Québec.	5 mars '96	900 00	14 juin '43	17 avril '79
Anderson, William... Québec, Qué.	Interprète du bureau de l'immigrat., Québec.	24 avril '68	800 00	22 juin '40	— avril '67
Hoolahan, John... Montréal, Qué.	Agent d'immigration, Montréal, Qué.	6 fév. '93	1,200 00	24 déc. '41	1er mai '83
McGovern, James Michael... Port-Arthur, Ont.	Agent d'immigration, Port-Arthur, Ont.	5 juin '84	1,000 00	29 sept. '54	23 mai '82
Mitchell, G. H...	Commis, bur. d'immig., Liverpool, Ang.	1er août '93	1,200 00	12 août '60	— mars '80
Grieve, Jas. Nicol... Sault Ste-Marie, Mich., E.U.	Agent d'immigration...	10 fév. '97	1,500 00	17 juill. '56	10 fév. '97

DISTRICT PROVISOIRE DU YUKON.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Ross, Hon. J. H...	Commissaire...	11 mars '01	6,000 00	...	...
Senkler, E. C...	Commissaire de l'or...	26 oct. '98	5,000 00	4 fév. '65	26 oct. '98
Newlands, H. W...	Conseiller en loi...	14 sept. '01	5,000 00	19 mars '62	1er août '97
Girouard, Jos. Eva...	Régistrateur...	27 juill. '98	4,000 00	17 juin '55	27 juill. '98
Patullo, T. D...	Sous-commissaire de l'or.	11 nov. '01	2,000 00	...	1er oct. '98
Lithgow, Jno. T...	Contrôleur...	14 juill. '98	3,000 00	25 janv. '56	11 oct. '80
Gosselin, F. X...	Agent des bois de la couronne.	10 oct. '98	2,400 00	16 janv. '61	10 oct. '98
†Cory, W. W...	Inspecteur...	1er juill. '01	2,400 00	16 juin '65	5 janv. '01

† Agit aussi comme inspecteur des bureaux des titres des biens-fonds dans les Territoires du Nord-Ouest, sans appointements additionnels.

DÉPARTEMENT DE LA COMMISSION GÉOLOGIQUE—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Robert, Bell, M.D., D.Sc., LL.D., M.S.R.C.	Sous-chef intérim. et directeur.	5 mars '01	....	3 juin '41	1er mars '57
Whiteaves, Joseph Frederick, L.L.D., M.S.G., M.S.R.C.	Sous-direct., paléontologiste et zoologiste.	1er juill. '83	2,500 00	26 déc. '35	1er janv. '75
Hoffmann, George Christian, LL.D., M.I.C., M.S.R.C.	Sous-direct., chimiste et minéralogiste.	1er juill. '83	2,500 00	7 juin '37	1er sept. '72
Macoun, John, M.S.L., M.S.R.C.	Sous-direct., botaniste et naturaliste.	27 déc. '87	2,350 00	17 avril '32	1er janv. '82
Ells, Robt. Wheelock, LL.D., M.A., M.S.R.C.	Géologue....................	1er juill. '91	2,250 00	26 juill. '45	1er mai '72
Fletcher, Hugh, B.A.	do	1er juill. '91	2,250 00	9 déc. '48	1er sept. '72
McConnell, Richard George B.A.	do	1er juill. '91	2,250 00	26 mars '57	12 mai '79
Ingall, Elfric Drew, Assoc. E.R.M.	Ingénieur des mines....	1er juill. '91	2,000 00	13 mai '58	1er juill. '84
Lambe, Lawrence Morris, M.S.G., M.S.R.C.	Artiste et aide-paléo - tologiste.	1er juill. '91	1,800 00	27 août '63	1er déc. '84
Chalmers, Robert, L.L.D., M.S.G.A.	Géologue....................	1er juill. '91	1,800 00	31 déc. '33	20 mai '82
Faribault, Eugène Rodolphe M S.G.A., B.S.Ap.	do	1er juill. '91	1,800 00	4 nov. '60	1er juill. '81
McInnes, William, B.A......	do	1er juill. '91	1,800 00	21 janv. '58	12 mai '81
Ami, Henri Marc, D.Sc., M.A., M.S.G.	Aide-paléontologiste...	1er juill. '91	1,800 00	23 nov. '58	13 juin '82
Barlow, Alfred Ernest, D Sc., M.A.	Lithologue..................	1er juill. '91	1,750 00	17 juin '61	1er mai '83
Macoun, James M...............	Aide-naturaliste	1er juill '98	1,700 00	7 nov. '62	2 nov. '83
Wait, Frank Goodell, M.A., M.S.G.	Aide-chimiste et minéralogiste.	27 janv. '90	1,650 00	24 oct. '64	27 janv. '90
Dowling, Donaldson Bogart, B.Sc.Ap.	do	7 janv. '95	1,600 00	5 nov. 58	12 mars '84
Senécal, Clovis Omer, B.S. Ap., I.C.	Géographe et dessinateur en chef.	31 janv. '95	1,600 00	30 janv. 63	5 juill. '84
Johnston, Robert A. A......	Aide-chimiste et minéralogiste.	25 oct. '95	1,500 00	3 juill. '67	25 nov. '87
Brock, Reginald W., M. A...	Aide-géologue............	1er mai '97	1,300 00	12 janv. '74	12 juill. '91
Denis, Théophile, B.Sc. Ap.	do	25 mars '01	1,100 00	25 fév. '73	1er mai '98
Marshall, John....................	Commis de 1re classe et comptable.	1er juill. '83	1,900 00	18 sept. '56	1er mars '72
Willimott, Charles William	Commis de 2e classe.....	1er juill. '88	1,400 00	1er fév. '52	15 janv. '72
Broadbent, Ralph Lawton...	do ...	1er juill. '90	1,400 00	14 avril '59	26 janv. '81
Richard, Louis Napoléon, B. Sc. Ap.	do ...	1er juill. '02	1,100 00	12 déc. '59	1er fév. '83
Thorburn, John, M.A., LL.D	Bibliothécaire............	12 avril '82	800 00	10 oct. '30	12 avril '82
Burke, Thomas...................	Gardien résident et commissionnaire.	1er juill. '89	750 00	17 mars '41	— sept. '81
McKinnon, Allan Thos........	Com. de 2e cl. cadette.	1er juill. '00	650 00	1er avril '67	22 mai '89
Wilson, William James.......	Aide-géologue............	25 mars '01	1,150 00	9 mai '51	9 juin '91
Keele, Joseph, B.A.Sc.........	do	14 déc. '01	1,100 00	24 déc. '63	— mai '98
Leach, William W., B.Ap.Sc	do	14 déc. '01	1,100 00	8 sept. '72	13 juin '92

BUREAU DU CONTRÔLEUR DE LA POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
White, Frederick	Contrôleur et sous-chef	1er juill. '83	3,200 00	16 fév. '47	3 mars '69
Fortescue, Laurence	Premier commis	17 mai '92	2,200 00	17 août '45	1er juin '75
Fisher, Alexander	Commis de 1re classe	17 mai '92	1,800 00	11 oct. '30	1er juill. '75
Du Plessis, Léonidas J. T. R.	Commis de 2e classe	8 janv. '98	1,300 00	1er sept. '63	1er juill '84
Gallwey, Reginald Munro M.	do	1er juill. '84	1,200 00	16 déc. '63	1er juill. '84
Bishop, Richard Samuel	do	1er juill '01	1,150 00	28 sept. '62	9 mai '83

POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST—SERVICE EXTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Perry, Aylesworth Bowen	Commissaire	1er août '00	2,600 00	21 août '60	24 janv. '82
McIllree, John Henry	Sous-commissaire	1er nov. '92	1,600 00	28 fév. '49	14 nov. '70
Wood, Zachary Taylor	do	1er juill. '02	1,600 00	27 nov. '60	1er août '85
Deane, Richard Burton, C.B., M.V.O.	Surintendant	1er avril '84	1,400 00	30 avril '48	1er juill. '83
Steele, Samuel Benfield	do	1er août '85	1,400 00	5 janv. '49	31 août '78
Griesbach, Arthur Henry	do	15 sept. '85	1,400 00	22 oct. '39	1er juin '75
Moffatt, George Buchanan	do	1er nov. '90	1,400 00	13 déc. '54	1er sept. '83
Howe, Joseph	do	4 mai '93	1,400 00	5 sept. '55	1er juill. '83
Constantine, Charles	do	1er sept. '97	1,400 00	13 nov. '49	20 oct. '86
Sanders, Gilbert Edward, D.S.O.	do	1er juill. '99	1,400 00	25 déc. '63	1er sept. '84
Primrose, Philip Carteret Hill.	do	14 oct. '99	1,400 00	23 oct. '64	1er août '85
Morris, William S. M	do	1er mai '84	1,400 00	6 sept. '47	1er mai '84
Snyder, Arthur Edward	do	1er août '85	1,400 00	24 mars '61	1er août '85
Cuthbert, Albert Edw. Ross	Inspecteur	1er août '85	1,000 00	1er août '60	1er août '85
McGibbon, John Alexander	do	15 sept. '85	1,000 00	1er fév. '57	15 sept. '85
Wilson, James Osgood	do	15 sept. '85	1,000 00	17 août '58	15 sept. '85
Moodie, John Douglas	do	15 sept. '85	1,000 00	21 nov. '49	15 sept. '85
Bégin, Joseph Victor	do	22 oct. '85	1,000 00	15 fév. '56	22 oct. '85
Starnes, Cortlandt	do	1er mars '86	1,000 00	31 janv. '64	1er mars '86
Casey, Henry Samuel	do	20 oct. '86	1,000 00	23 juill. '48	20 oct. '86
Baker, Montague	do	1er janv. '87	1,000 00	5 janv. '59	1er janv. '87
Routledge, Walton H.	do	1er mai '87	1,000 00	16 janv. '63	1er mai '87
Davidson, Hugh Jas. Alexr.	do	1er fév '89	1,000 00	6 janv. '57	1er fév '89
Macdonell, Archib. Cameron D.S.O.	do	28 sept. '89	1,000 00	6 oct. '64	28 sept. '89

POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST—SERVICE EXTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Howard, Donald Macdonald	Inspecteur........	1er nov. '90	1,000 00	6 fév. '61	1er nov. '90
Strickland, D'Arcy Edward.	do	15 nov. '91	1,000 00	26 nov. '68	15 nov. '91
Belcher, Robert, C.M.G.	do	1er fév. '93	1,000 00	23 avril '49	1er fév. '93
Irwin, William H........	do	4 mai '93	1,000 00	29 déc. '46	4 mai '93
Jarvis, Arthur Murray, C.M.G.	do	16 mai '93	1,000 00	6 avril '62	16 mai '93
Brown, Edward Gilpin.......	do	8 fév. '94	1,000 00	19 oct. '54	8 fév. '94
Williams, W. Martin de Ray	do	8 fév. '94	1,000 00	8 sept '54	8 fév. '94
Cartwright, Francis Lennox, D.S.O.	do	15 fév. '97	1,000 00	27 nov. '74	15 fév. '97
Demers, François Joseph A..	do	3 juin '98	1,000 00	6 nov. '65	3 juin '98
Cosby, Fred Lorne........	do	14 oct. '99	1,000 00	8 oct. '74	14 oct. '99
Horrigan, Fitzpatrick Joseph	do	4 mai '99	1,000 00	13 oct. '61	4 nov. '99
McDonell, Albert Edward Crosby.	do	1er août '00	1,000 00	....	1er août '00
West, Christopher Harfield.	do	1er août '00	1,000 00	29 sept. '60	1er août '00
Crosthwait, Samuel........	do	1er août '00	1,000 00	....	1er août '00
McGinnis, Thomas........	do	1er sept. '00	1,000 00	27 oct. '58	1er sept. '00
Walke, William Mackenzie..	do	1er oct. '01	1,000 00	....	1er oct 00
Pelletier, Ephrem Albert.....	do	1er janv. '01	1,000 00	21 janv. '80	1er janv. '01
Worsley, George Stanley.....	do	1er avril '01	1,000 00	20 juin '66	1er avril '01
Hefferman, John Herbert.....	do	15 mai '01	1,000 00	26 sept. '67	15 mai '01
Wickham, William Charles.	do	1er juin '01	1,000 00	....	1er juin '01
Taylor, John........	do	1er juill. '01	1,000 00	....	1er juill. '01
Larocque, H. C. P. M. J. A.	do	25 nov. '01	1,000 00	3 juin '74	25 nov. '01
Douglas, Richard Young.....	do	20 mai '02	1,000 00	24 mars '74	20 mai '02
Paré, Louis Alphonse, M.D.	Aide-chirurgien........	1er juill. '87	1,000 00	15 fév. '48	1er juill. '87
Fraser, Samuel Martin, M.D.	do	1er mai '89	1,000 00	23 nov. '67	1er mai '89
Haultain, Charles Selby, M D	do	1er juill. '89	1,000 00	16 août '63	1er juill. '89
Bell, George Pearson, M D...	do	8 fév. '94	1,200 00	5 fév. '48	8 fév. '94
Thompson, W. E., M.D........	do	12 juill.' 98	1,400 00	9 mai '59	12 juill. '98
*Madore, Godefroy, M.D......	do	15 août '98	1,000 00	11 avril '45	15 août '98
Burnett, John, M. V........	Inspecteur et vétérinaire.	1er juill. '87	1,000 00	— déc. '59	1er juill. '87
Wroughton, Théodore Ambrose, M. V.	do do	1er mars '98	1,000 00	11 nov. '62	1er janv. '88

* Temporairement pour service dans le Yukon.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
McDougall, John Lorn, M.A., C.M.G.	Auditeur général	1er août '78	4,000 00	6 nov. '38	1er août '78
Sutherland, Edward Davenport.	Premier commis	5 fév. '90	2,300 00	19 nov. '53	1er sept. '75
Gorman, John	do	9 juill. '90	2,250 00	7 juin '48	1er janv.'80
Hayter, Frederick, B.A	do	9 juill. '90	2,250 00	30 juin '56	1er janv.'80
Hudson, Arthur Bartlett, B.A.	Commis de 1re classe	25 sept. '96	1,650 00	15 avril '59	11 fév. '84
Reid, John Warren, B.A	do	25 sept. '96	1,650 00	28 janv. '60	1er juill '85
Kearns, William	do	25 sept. '96	1,650 00	24 août '55	4 oct. '83
Stevenson, James Shannon	do	1er juill. '00	1,450 00	15 nov. '63	13 oct. '84
Bissonnette, Louis Adolphe B.A., B.D.C.	Commis de 2e classe	5 fév. '90	1,400 00	15 nov. 54	25 janv. '83
Hayes, Edwin Clay	do	11 juill. '92	1,400 00	7 avril '58	1er mars '84
Gross, Harrison, B.A	do	9 nov. '96	1,250 00	31 oct. '63	9 oct. '91
Stockton, Edmund Ebenezer	do	1er juill. '01	1,150 00	5 déc. '70	1er janv.'91
Gibson, John Hugh Peden	Com. de 2e cl. cadette	1er juin '79	1,000 00	23 sept. '34	1er juin '79
Sherwood, Beverly Wilmot	do	1er nov. '83	1,000 00	13 juin '59	1er nov. '83
Baldwin, Harma Adelaide	do	1er juill. '85	1,000 00	7 août '51	1er juill. '85
Belford, Ethel	do	1er juill. '87	1,000 00	28 mai '66	1er juill. '87
Tucker, Walter	do	15 juill. '90	950 00	23 mars '66	15 juill. '90
Wagner, David John	do	1er juill. '92	900 00	3 nov. '61	1er juill. '92
O'Connell, Ellen Mary	do	1er avril '92	850 00	10 mars '65	1er avril '92
Brown, Albert H., B.A	do	1er juill. '00	800 00	5 déc. '73	1er juill. '00
Allen, Singleton Somerville	do	1er nov. '92	800 00	12 mars '62	1er nov. '92
Folkins, Harry Allison	do	7 janv. '95	800 00	27 déc. '69	7 janv. '95
Steeves, Charles Watson	do	22 juin '95	700 00	23 mars '70	22 juin '95
Johnston, Edward S.	do	12 juill. '95	700 00	13 juin '67	12 juill. '95
Connolly, Patrick	do	1er janv. '90	700 00	19 oct. '72	1er janv.'90
Bill, Austin F., B.A	do	9 juill. '00	650 00	19 avril '77	9 juill. '00
Godard, Henry Philip	do	1er juill. '01	650 00	2 août '68	1er juill. '01

MINISTÈRE DES FINANCES—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Courtney, John Mortimer, C.M.G.	Sous-ministre et sec. du conseil de la Trésorerie	1er août '78	4,200 00	22 juill. '38	2 juin '69
Fitzgerald, William, M.A...	Sous-ministre-adjoint et surintendant des assurances.	1er déc. '85	4,000 00	29 juill. '45	1er déc. '85
Toller, Frederick......	Premier commis et contrôleur de la monnaie du Canada.	1er juill.'81	2,600 00	21 juin '41	1er oct. '71
Treadwell, Clarence William B.A.	Premier commis et secrétaire.	1er juill. '91	2,400 00	5 juill. '54	1er nov.'82
Fraser, John.............	Premier commis et teneur de livres fédér.	1er oct. '98	2 400 00	13 déc. '52	21 mai '75
Ross, William Donald.........	Premier commis..........	1er juill. '01	2,400 00	20 juin '69	1er juill. '01
Boville, Thomas Cooper, B.A	do	1er juill. '02	1,800 00	14 mars '60	26 janv. '83
Lowe, George, jeune...........	Commis de 1re classe...	1er janv. '85	1,800 00	25 déc. '41	5 fév. '75
Gough, Charles Archer......	do ...	1er avril '85	1,800 00	16 août '52	3 nov. '69
McNichol, John...	do ...	1er juill.'86	1,800 00	28 août '40	1er sept. '75
Jenkins, Samuel Judson, B.A.	do ...	1er juill '95	1,650 00	10 nov. '49	21 janv. '86
Blair, William Livingston...	do ...	1er juill..'01	1,450 00	28 déc. '52	15 nov. '71
Hayes, William Hazen........	do et compt. des dép. imprévues.	1er juill. '01	1,450 00	17 juill. '5	15 oct. '84
Coffin, Frederick Ashley.....	Commis de 1re classe...	23 mai '02	1,400 00	12 fév. '58	27 sept. '75
Foster, Albert Brunswick ...	do ...	23 mai '02	1,400 00	11 oct. '58	1er oct. '84
Turgeon, Charles Edward...	Commis de 2e classe...	1er fév. '76	1,400 00	22 mars '46	1er juill. '72
Street, Charles Frederick, M.A.	do ...	1er juill.'73	1,400 00	7 sept. '34	1er juill.'73
Clayton, James Alfred........	do ...	1er oct. '76	1,400 00	3 sept. '42	26 janv.'71
Wiggins, Ezekiel Stone, M.A., M.D., LL.D.	do ...	5 déc. '79	1,400 00	4 déc. '39	12 fév. '79
Capbert, Emile........	do ...	1er juill '86	1,400 00	7 mars '40	12 fév. '80
Black, Ernest Augustus.....	do ...	1er juill.'86	1,400 00	17 juin '60	29 mai '79
Scott, Charles Stenson.	do ...	4 juin '89	1,400 00	22 déc. '42	7 juill.'67
Brittain, Edwin Lester.	do ...	1er juill. '91	1,400 00	1er fév. '66	1er mai '84
Saunders, John Cramp........	do ...	1er juill. '94	1,400 00	19 juill. '62	23 mars '82
Morton, J. R., B.A...........	do ...	1er mai '01	1,140 00	7 août '75	1er juill.'98
Grierson, Frank................	do ...	1er juill. '01	1,100 00	4 sep. '65	1er juill. '01
Tasker, Charles James.......	Commis de 2e classe cadette.	1er fév. '73	1,000 00	13 nov. '33	19 fév. '72
Gilmour, Thomas...............	do ...	1er fév. '82	1,000 00	11 mars '37	18 sept. '81
MacNeill, Murray......	do ...	1er janv.'02	900 00	9 janv. '77	1er janv.'02
Hutchison, Margaret M.......	do ...	20 juin '02	600 00	8 avril '53	20 juin '02

MINISTÈRE ES DFINANCES—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Ostrom, William Henry......	Messager.....................	1er juill. '78	590 00	13 avril '42	1er juill.'78
Ostrom, Wm. N................	do	1er avril '95	510 00	13 déc. '70	1er avril '95

MINISTÈRE DES FINANCES.—SERVICE EXTÉRIEUR.

Blackadar, Alfred Kimball, B.A., M.I.A. Ottawa.	Premier commis, division des assurances.	1er juill.'93	2,350 00	24 oct '52	1er mars '77
O'Reilly, Anthony.............. Ottawa.	Commis de 1re classe...	1er juill. '02	1,400 00	17 août '66	1er oct. '85
Grant, M. D .... Ottawa.	Commis de 2e classe	1er juill. '00	1,100 00	31 oct. '73	4 janv. '00
Evans, Frederick Augustus. Ottawa.	do do ... cadette.	1er juill. '87	700 00	16 nov. '63	1er mai '87
Creighton, D..................... Toronto.	Sous-receveur général, Toronto.	10 mai '95	3,000 00	——— '43	10 mai '95
Ridout, John Grant........... Toronto.	Comptable	22 juill. '77	1,500 00	20 avril '45	8 juill. '72
Fleming, C. E.................. Toronto.	Commis......................	1er nov. '90	600 00	28 janv. '46	1er nov. '90
Kirkpatrick, Gordon S........ Toronto.	do	7 déc. '95	900 00	12 avril '72	7 déc. '95
Stewart, Matthew......... .... Toronto	Messager et gardien.....	25 janv. '86	600 00	5 oct. '56	11 mars '78
Wallace, John Roberts........ Halifax.	Sous-receveur général, Halifax.	30 nov. '63	2,200 00	15 fév. '23	— sept '42
Parker, Lewis.................. Halifax.	Compt., bur. du S.R.G..	28 mars '72	1,500 00	16 oct. '44	5 nov. '69
Johnston, Arthur Clement.. Halifax.	Compt., caisse d'éparg.	1er juill. '74	1,400 00	15 déc. '53	— nov. '71
Balcom, John Horton .... Halifax,	Payeur........................	15 juin '77	1,250 00	—— '41	15 juin '77
Ring, M. J......................... Halifax.	Commis.......................	29 nov. 93	550 00	30 oct. '72	29 nov '93
McLeod, Howard D............ Saint-Jean, N.-B.	Sous-receveur général, Saint-Jean.	1er fév. '93	2,200 00	29 juill. '38	1er juin '92
Sancton, Frederick G......... Saint-Jean, N.-B.	Payeur, caisse d'éparg.	1er juill. '76	1,400 00	6 juill. '42	1er juill. '76
Cowan, R. S...................... Saint-Jean, N.-B.	Commis.	2 oct. '93	800 00	28 juill. '38	2 oct. '93
Rourke, J. E.................. Saint-Jean, N.-B.	do	20 janv. '94	700 00	4 sept. '73	20 janv. '94
Ewing, R.......................... Saint-Jean, N.-B.	do	2 mars '95	700 00	28 mars '49	2 mars '95
Lawson, Thomas Stanford... Saint-Jean, N.-B.	Concierge des édifi.féd.	28 mai '79	550 00	4 déc. '38	28 mai '79
Drummond, Henry Mowat... Winnipeg.	Sous-receveur général, Winnipeg.	20 mai '79	2,250 00	19 août '48	1er mai '72
McMicken, Albert Clifton... Winnipeg.	Commis......................	21 mai '79	1,500 00	10 sept. '57	21 mai '79
Armstrong, Edward Wm. H. Winnipeg.	Payeur........................	23 mai '82	1,300 00	1er mai '60	23 mai '82
Harstone, Ralph E............. Winnipeg.	Commis......................	1er juill. '01	400 00	——	1er juill. '01
MacLaughlin, Joseph Hugh. Victoria.	Sous-receveur général, Victoria.	4er janv.'90	2,000 00	15 avril '39	1er juill. '84

MINISTÈRE DES FINANCES—SERVICE EXTÉRIEUR.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
McConnan, D. B........ ...... Victoria.	Commis	10 juin '93	1,200 00	25 mai '69	1er mai '91
Winsby, Walter.........	do	30 déc '98	800 00	....	30 déc. '98
Pope, Percy .... Charlottetown.	Sous-receveur général, Charlottetown.	1er juill. '83	1,950 00	8 mai '56	1er juill. '83
Leitch, Wallace .... Charlottetown.	Commis.........	9 janv. '74	1,250 00	20 déc. '54	9 janv. '74
Loughran, Francis .... Charlottetown	do	1er juill. '82	900 00	7 nov. '52	1er juill. '82

MINISTÈRE DU COMMERCE—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Parmelee, William Grannis..	Sous-ministre..............	1er janv.'93	3,200 00	27 août '33	19 janv. '76
O'Hara, F. C. T...........	Commis de 1re classe et sec. particulier.	1er juil.'99	1,450 00 400 00	7 nov. '70	26 avril '97
Byrnes, John..................	Commis de 1re classe...	1er juill. '02	1,450 00	29 mai '59	16 janv. '83
Warne, Wm. A................	Commis de 2e classe	1er juill. '02	1,100 00	1er juill. '66	1er juill.'01
Shaw, Margaret...............	Com. de 2e cl. cadette.	7 déc. '95	800 00	31 déc. '64	7 déc. '95
Kennedy, Agnes C............	do ...	1er juill '01	750 00	30 mars '70	1er juill. '01
Connolly, P. J..................	do ...	1er janv.'02	600 00	13 nov. '75	1er janv.'02
Robertson, Alexander.........	Messager..................	22 déc. '94	590 00	22 juill. '55	— déc. '77

MINISTÈRE DU COMMERCE—SERVICE EXTÉRIEUR.

Parmelee, William Grannis..	Contrôleur en chef de l'immigrat. chinoise.	20 août '85	1,000 00	27 août '33	20 août '85
Milne, Alex. R..................	Contrôleur do Victoria, C.-B.	1er janv.'90	400 00	20 déc. '42	1er janv.'90
Bowell, John M..................	Contrôleur do Vancouver, C.-B.	1er juill. '90	400 00	1er oct. '56	1er juill.'90
Patton, James....................	Surint. des mesureurs de bois.	30 juin '82	2,100 00	5 juin '29	30 juin '82
Harney, Thos.....................	Caissier, Québec........	1er juill.'97	850 00	27 nov. '47	1er mai '82
Whelan, W. F.....................	Commis de la spécification, Québec.	1er juill.'89	750 00	17 mai '32	26 mai '74
Gallagher, Francis.............	do do ...	12 déc. '83	750 00	24 déc. '34	12 déc. '83
Bellerive, Geo....................	Commis, Québec	25 oct. '92	750 00	13 sept. '59	25 oct. '92
Croteau, J. M....................	do	4 sept. '97	750 00	15 déc. '53	4 sept. '97

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Gerald, William John	Sous-ministre du rev. de l'intérieur.	6 juin '01	3,200 00	27 juill. '50	4 avril '67
Himsworth, William	Premier commis, secrét.	1er juill. '84	2,400 00	23 déc. '47	1er mars '68
Campeau, Fabien René Edo'd	Comptable-chef et premier commis.	27 juill. '95	2,400 00	8 juill. '44	6 nov. '71
Valin, Joseph Elzéar	Commis de 1re classe et aide-comptable.	1er juill. '83	1,800 00	17 oct. '49	12 juin '74
Carter, William	Commis de 1re classe et aide-secrétaire	1er juill. 88	1,800 00	4 nov. '33	1er juill. '73
Shaw, James Fitzwilliam	Commis de 1re classe et prem. com. de la stat.	27 juill. '95	1,700 00	14 mai '56	1er janv. '72
Doyon, Joseph Alfred	Commis de 1re classe	1er avril '97	1,600 00	23 mars '51	7 fév. '76
Westman, Thos	do	1er juill. '99	1,550 00	26 janv. '63	3 mai '84
Quain, Redmond	do	9 avril '01	1,450 00	27 mars '59	1er mai '80
Fowler, George	do	1er juill. '01	1,450 00	10 mai '49	9 juin '69
Newby, Frank	Commis de 2e classe	1er juill. '86	1,400 00	1er avril '51	— mars '72
Burns, John	do	31 août '91	1,400 00	10 juin '32	7 fév. '73
Dunne, John Patrick	do	9 oct. '91	1,400 00	27 mai '61	14 janv. '83
Hughes, Peter Ambrose	do	24 déc. '97	1,150 00	24 fév. '68	24 déc. '97
Hudon, Marie Leo Edmond	do	11 fév. '98	1,200 00	13 mars '67	11 fév. '98
McCullough, Anthony	do	9 avril '01	1,150 00	22 janv. '71	9 août '87
Halliday, Wm. Arthur	do	9 avril '01	1,150 00	27 mars '67	20 mars '94
Bouchette, Robert Errol	do	1er fév. '01	1,150 00	2 juin '63	1er nov. '98
Roy, Leonidas Guisolphe	Commis de 2e classe cadette.	18 juin '94	900 00	21 mars '72	1er mai '91
Chevrier, Mlle Blanche	do do	2 mars '01	650 00	29 sept. '75	27 janv. '96
Lawless, Mlle Edith MacDougall	do do	1er juill. '02	600 00	25 mai '59	1er oct. '94
Hagerty, Mlle Bertha	do do	1er juill. '02	600 00	12 juill. '56	1er janv. '96
Charbonneau, Mme Eugénie	do do	1er juill. '02	600 00	— sept. '62	25 mars '01
Bourgault, Alphonse	Secrétaire particulier	1er août '01	600 00	1er nov. '66	1er août '01
Potvin, Napoléon	do	31 déc. '95	580 00	8 déc. '68	31 déc. '95
Yetts, Robt. Peter		1er juill. '98	480 00	13 sept. '70	1er juill. '95
Robert, Arthur	Messager	1er janv. '02	300 00	9 août '92	13 mai '01

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR—SERVICE EXTÉRIEUR.

Adams, John Stavrick, Toronto, Ont.	Prép. à l'accise, 3e cl.	1er mai '76	750 00	4 avril '30	1er mai '76
Alexander, Thomas, London, Ont.	Percep. du rev. de l'int.	1er juill. '83	2,070 00	13 oct. '45	1er déc. '70
Allen, George Alpheus, Windsor, Ont.	Commis de 1re classe	1er sept. '91	1,000 00	15 août '67	22 mars '88

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR—SERVICE EXTÉRIEUR

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Alteman, Peter J., Guelph.	Prép. à l'accise, 1re cl.	1er juill. '02	850 00	29 août '54	26 avril '97
Amor, William, Hamilton.	Préposé à l'accise, 2e cl.	1er janv. '87	850 00	6 juill. '41	1er oct. 83
Andrews, Alfred Augustus, Montréal.	Prép. à l'accise, 2e cl.	3 août '98	850 00	11 uill. '68	3 fév. '98
Armstrong, Walter, Ottawa.	Surintend. dépôt esprit méth.	9 oct. '91	1,800 00	9 nov. '55	10 juin '87
Aubin, Aimé, Montréal.	Inspecteur de gaz..... do lumière élec. Ingénieur consultant	5 mai '93 27 mai '95 1er juin '89	1,500 00	30 avril '42	— juin '75
Baby, Wolstan Alex. Dixie, Hamilton, Ont.	Préposé à l'accise, classe spéciale.	1er janv. '88	1,500 00	13 avril '57	30 nov. '76
Baikie, Daniel, Sudbury, Ont.	Sous-percep. du revenu de l'intér. (classe B)	17 juill. '01	300 00	29 sept. '58	17 juill. '01
Baker, Joseph Stevens, Montréal.	Sous-insp. des P. et M.	1er déc. '87	700 00	19 juill. '37	1er déc. '87
Barber, John Sortiss, Toronto.	Prép. à l'accise, 2e cl.	20 oct. '80	850 00	25 nov. '52	20 uin '79
Barnes, George, Portage-du-Rat, Ont	Sous-percep. du revenu de l'intér. (classe B)	12 nov. '97	600 00	18 sept. '54	12 nov. '98
Barrett, John Kelley, Winnipeg	Inspecteur de district.	1er mai '85	2,500 00	6 juin '50	5 sept. '73
Basinet, Louis, Joliette.	Sous-percep. du revenu de l'intér. (classe B)	2 nov. '96	500 00	29 nov. '46	2 nov. '96
Bayard, Gilbert Alphonse, Windsor, Ont.	Prép. à l'accise, 1re cl.	1er juill. '98	1,000 00	8 juin '41	12 déc. '89
Beaulieu, Jean-Baptiste, Québec.	Prép. à l'accise, 3e cl.,	8 sept. '98	712 50	31 oct. '67	9 mars '98
Beaulac, Joseph H., Trois-Rivières, P.Q.	Sous-insp. des P. et M.	1er janv. '02	500 00	26 sept. '75	1er juill. '01
Behan, John Joseph, Kingston.	Inspecteur de gaz, sous-insp. de lum. élect et P. M.	24 déc. '98 2 mai '98	400 00 600 00	12 oct. 58	24 déc. '98
Bélair, Plessis dit, Arthur, Montréal.	Préposé à l'accise, 3e cl.	1er juill. '97	750 00	4 déc. '56	1er sept. 91
Bell, James Edward, Brantford.	do 1re cl.	1er juill. '97	1,000 00	31 janv. '67	1er fév. '91
Bell, John Hector, Charlottetown, P.E.I.	Inspecteur de gaz et de lumière électrique.	17 juin '01	300 00	6 mars 57	17 juin '01
Belleperche, Adolphe Jas. E., Windsor.	Prép. à l'accise, 1re cl.	1er juill. '02	850 00	14 nov. '65	20 fév. '99
BelleRives, George, Québec.	Commis (B. M. B.)......	25 oct. '92	750 00	13 sept. '59	25 oct. '92
Belyea, Theodore Harding, Saint-Jean, N.-B.	Percep. du rev. de l'int.	1er juill. '01	1,470 00	1er juill. '57	20 nov. '86
Bernier, Jean Augure, Saint-Jean, N.-B.	Asst.-inspecteur des P. et M.	19 janv. '01	600 00	29 sept. '50	20 juill. '00
Bernard, N. J. D., Montréal.	Prép. stagiaire à l'accise, 3e classe.	13 fév. '02	500 00	30 janv. '49	25 mai '01
Bernier, Jos. Arthur, Montréal.	Prép. stagiaire à l'accise, 3e classe.	1er mai '02	500 00	12 sept. '70	1er mai '02
Berry, H. L., Brantford.	Prép. à l'accise, 1re cl.	1er juill. '02	850 00	11 janv. '66	5 janv. '00
Bennett, James, Ottawa.	Sous-percep. du rev. de l'int. classe B.	8 mars '00	900 00	— avril '55	8 mars '00
Benoit, Louis Victor, St-Hyacinthe.	Percept. du rev. de l'int. Insp. de gas et gazom.	1er avril '01 8 janv. '01	1,260 00 100 00	.9 juill. '62	8 janv. '01
Bickle, John Watkins, Cobourg, Ont.	Sous-percepteur du rev. de l'intérieur. Inspecteur du gaz	1er nov. '87 1er juin '89	700 00 100 00	20 janv. '49	1er nov. '87
Bish, Philip, Guelph, Ont.	Prép. à l'accise, 1re cl.	1er janv. '88	1,000 00	12 sept. '38	10 oct. 82
Bishop, James Bartindale, Hamilton.	do 3e cl.	9 nov. '98	690 00	22 août '40	19 juill. '93

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR—SERVICE EXTÉRIEUR.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Blackman, Chas. Hamilton.	Mess. du rev. de l'int...	1er déc. '94	560 00	23 mai '40	12 juill. '93
Blair, James Burns. Toronto.	Prép. à l'accise, 1re cl.	1er fév. '02	1,000 00	24 juill. '48	6 oct. '73
Blethen, Charles William... Halifax, N.-E.	Prép. à l'accise, 1re cl	1er juill. '94	1,000 00	22 oct. '45	11 oct. '86
Blyth, Alexander. Owen-Sound.	Prép. à l'accise, 2e cl...	1er juill. '01	787 50	18 mars '72	4 mars '96
Boomer, Joseph Boyle. Toronto.	Comptable	1er juill. '00	1,400 00	12 nov. '50	6 août '79
Bourassa, Joseph. Québec.	Préposé à l'accise, 3e cl.	1er juill. '97	750 00	7 juin '70	1er mai '93
Bourget, Onésime. Québec.	do ...	1er sept. '80	850 00	21 fév. '55	1er oct. 93
Bousquet, J. O. Montréal.	do ...	12 juill. '00	660 00	10 fév. '68	12 juill. '00
Boudet, Etienne. Montréal.	Sous-inspect. des poids et mesures.	1er fév. '00	800 00	4 juin '49	1er fév. '00
Bouteiller, George Antoine.. Windsor.	Prép. à l'accise, cl. spé.	1er janv. '83	1,600 00	14 oct. '59	19 août '78
Bowen, Frederick C. Sherbrooke.	do 3e cl. et sous-insp. gaz et l. él.	— juill. '97	750 00	8 juill. '76	16 mai '96
Bowman, Allan W. Guelph, Ont.	Prép. à l'acc., 1re cl...	1er juill. '97	1,000 00	11 mars '41	8 oct. '90
Boyd, James Fred. Sheppard Toronto.	do 2e cl.....	1er juill. '99	787 50	14 avril '78	9 oct. '95
Boyd, Samuel Irwin. Toronto.	Sous-percep. du revenu de l'intér., (classe B).	3 sept. '91	1,200 00	31 janv. '39	3 sept. '91
Boyle, Patrick. Brantford.	Prép. à l'accise, 1re cl..	1er juill. '97	1,000 00	16 nov '41	16 sept. '90
Brabant, Jean-Bte Gilbert Nicéphore. Montréal.	do 3e cl...	1er oct. '90	750 00	16 avril '55	1er oct. '90
Brain, Alphonsis Frederick.. Guelph, Ont.	Prép. à l'accise, 1re cl..	1er juill. '99	977 50	20 avril '70	1er janv. '96
Breen, John. Pembroke.	Sous-inspecteur, P. et M.	8 janv. '98	650 00	12 juill. '40	8 janv. '98
Brennan, David Joseph. Toronto, Ont.	Prép. à l'accise, 2e cl..	1er juill. '97	1,000 00	20 juin '72	14 fév. '91
Brennan, John. Windsor, Ont.	do cl. spéc.	27 juill. '92	1,200 00	24 juin '47	3 janv. '87
Brentnall, Frank Fairfield... Toronto, Ont.	Sous-percep. du revenu de l'intér. (classe B).	13 janv. '02	800 00	2 sept. '71	13 janv. '02
Broadfoot, Samuel. Guelph.	Comptable / Inspecteur du gaz	1er juin '89 / 12 sept. '90	1,100 00 / 200 00	20 déc. '53	12 juill. '80
Broadfoot, S. Berlin.	Inspecteur du gaz	1er sept. '99	100 00	20 déc. '53	12 juill. '80
Brown, William James. Belleville, Ont.	Prép. à l'accise, 3e cl...	25 mars '01	622 50	1er nov. '77	28 mai '00
Bryuère, H. P. Montréal.	Sous-percep. du rev. de l'intérieur (classe B).	19 juin '99	600 00	21 oct. '63	19 juin '99
Burke, Timothy. Saint-Jean, N.-B.	Inspecteur, revenu de l'intér., N.-B., N.-E.	17 avril '91	2,500 00	9 juin '45	8 juill. '86
Burns, Robert Joseph. Toronto, Ont.	Préposé stagiaire à l'accise, 3e classe.	2 janv. '01	630 00	12 juin '80	2 janv. '01
Cahill, John William. Windsor, Ont.	Prép. à l'accise, 3e cl.	10 nov. '87	750 00	31 mars '65	10 nov. '87
Cahill, Joseph Hickey. Québec.	Sous-perc., revenu de l'intér., (classe A).	1er avril '82	1,495 00	7 janv. '38	1er mai '60
Cameron, Donald McPherson Hamilton, Ont.	Prép. à l'accise, cl. spéc	1er nov. '80	1,500 00	5 déc. '55	1er mars '72
Cargill, William. Vancouver, C.-B.	Sous-percepteur du revenu de l'Int. (Cl. B.)	2 avril '98	730 00	10 juin '52	2 avril '98
Carroll, Daniel. Halifax.	Prép. à l'accise, 1re cl..	1er janv. '87	1,000 00	4 août '42	16 ma '76
Carroll, Frank P. Pictou, N.-E.	Prép. à l'accise, 3e cl ..	3 juin '02	600 00	7 juill. '72	20 nov. '01

MINISTERE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR—SERVICE EXTÉRIEUR.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Casey, John, Ottawa.	Douanier	1er déc. '98	750 00	4 janv. '40	27 juin, '96
Caven, Alexander, Stratford.	Percept. du rev. de l'int.	1er janv. '73	1,600 00	13 sept. '36	1er mars '69
Caven, William, Montréal.	2e sous-percep. du rev. de l'intérieur.	1er janv. '88	1,500 00	12 janv. '60	— oct. '77
Chabot, François-Xavier, Québec.	Sous-insp. des P. et M.	7 juin '80	600 00	6 avril '36	7 juin '80
Chalut, Joseph Olier, Montréal.	Inspecteur des P. et M.	20 août '81	1,600 00	22 mars '47	18 déc. '78
Chartier, Etienne, Sherbrooke.	Sous-perc., revenu de l'int., (classe A).	1er juill. '94	1,200 00	25 nov. '46	1er janv. '94
Cheseldine, James Henry, Hamilton.	Prép. à l'accise, 3e cl.	25 sept. '01	622 50	23 fév. '74	2 juill. '00
Chisholm, John Joseph, Pictou, N.-E.	Sous-insp. P. et M.	1er sept. '89	600 00	5 juill. '50	1er sept. '89
Chisholm, Wm. Noble, Owen-Sound, Ont.	Sous-perc., revenu de l'int., (classe B).	1er juill. '97	950 00	9 mars '65	21 juill. '90
Chilver, Francis Warner, Windsor, Ont.	Prép. à l'accise, 3e cl.	12 fév. '02	615 00	30 nov. '80	12 août '01
Clark, Albert Forneret, Stratford.	Comptable	1er juill. '85	1,000 00	21 oct. '36	28 sept. '74
Clark, James Alfred, St-Jean, N.-B.	Sous-percept., rev. de l'int., (classe A).	24 avril '91	1,200 00	1er sept. '43	24 avril '91
Clarke, Thomas, Pembroke.	Sous-percept., rev. de l'int., (classe B).	12 juill. '97	700 00	25 déc. '40	12 juill. '97
Codd, Hubert James Sam'l, Montréal.	Prép. à l'accise, 2e cl.	1er juill. '01	825 00	5 nov. '59	1er sept. '89
Code, Abraham, jeune, Winnipeg.	Comptable	1er nov. '94	1,400 00	3 janv. '68	20 mars '86
Coleman, Charles, Toronto.	Sous-percept., rev. de l'int., (classe B).	21 déc. '86	1,000 00	28 sept. '47	10 fév. '81
Coleman, James John, Québec.	Prép à l'accise, 1re cl.	1er juill. '97	1,000 00	20 juill. '57	1er oct. '85
Coles, Frank Halstaff, London, Ont.	Comptable	9 fév. '92	1,100 00	15 juill. '38	16 avril '72
Collins, D., Montréal.	Aide-mécanicien et inspecteur des P. et M.	13 déc. '99	800 00	11 juill. '42	13 déc. '99
Comte, Louis André Alexis Joseph, Montréal.	Prép. à l'accise, 3e cl.	19 sept. '98	712 50	16 janv. '66	19 mars '98
Conklin, Walter McEwan, Winnipeg.	Prép. à l'accise, 1re cl.	1er juill. '02	850 00	10 juin '77	1er juill. '98
Cook, Wm. Reid, Toronto.	Prép. à l'accise, 1re cl.	1er juill. '97	1,000 00	5 sept. '49	1er juill. '92
Costello, John William, Calgary, T.N.-O.	Sous-inspec. des P. et M.	26 déc. '85	750 00	14 fév. '42	26 déc. '85
Costigan, James Joseph, Montréal.	Préposé à l'accise, 3e cl. Insp. des subst. aliment	1er oct. '86 4 avril '88	750 00 350 00	7 janv. '55	18 mars '86
Coughlin, Daniel, London, Ont	Aide-mécanicien et inspecteur des P. et M.	8 août '87	800 00	11 mars '41	8 août '87
Coulter, Alex, Toronto.	Préposé à l'accise, 2e cl.	1er juill. '01	787 50	21 janv. '65	1er janv. '95
Courtney, John J., Montréal.	do 2e cl.	1er juill. '85	850 00	29 nov. '56	13 janv. '79
Coutts, John James, Guelph, Ont.	Prép. à l'acccise, 3e cl.	25 sept. '01	622 50	7 avril '57	24 nov. '00
Cowan, Edgar, Saint-Jean, N.-B.	Sous-inspec. des P. et M	14 août '79	700 00	7 fév. '44	14 août '79
Crawford, William Patrick, Hamilton.	Comptable	1er juill. '97	1,275 00	29 sept. '38	6 mars '69
Crotty, John, Windsor, Ont.	Préposé à l'accise, 3e cl	18 mai '86	750 00	— août '32	18 mai '86
Croteau, Jules Maurice, Québec.	Commis (B. M. B.)	4 sept. '97	750 00	15 déc. '53	4 sept. '97
Crowe, Walter, Windsor, Ont.	Comptable	1er juin '96	1,400 00	16 sept. '46	29 déc. '79

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR—SERVICE EXTÉRIEUR.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Dager, Herman Jefferson .... Toronto.	Sous-percep. du rev de l'intérieur (classe B.)	6 oct. '98	900 00	18 juin '54	6 oct. '98
Daoust, Joseph A............ Montréal.	Sous-insp. des P et M..	4 juin '80	800 00	14 oct. '44	4 juin '80
Daveluy, Joseph Pierre....... St-Hyacinthe.	Prép. à l'acc., 3e classe	17 juill. '90	750 00	20 mai '68	17 juill. '90
Davy, Edward..................... Charlottetown, I.P.-E.	Inspecteur des P. et M.	15 mai '97	950 00	15 avril '43	30 mars '97
Davis, Thomas George........ London, Ont.	Sous-percept., rev. de l'int., (classe A).	1er janv.'87	1,500 00	15 août '47	1er nov. '73
Davis, James..................... London, Ont.	Prép. à l'accise, 1re cl.	3 déc. '01	924 37	25 juin '62	1er fév. '90
David, Théophile .... Montréal.	Prép. à l'accise stagiaire, 3e classe.	19 fév. '01	630 00	23 mars '57	1er mai '00
Dawson, William.............. Guelph.	Prép. à l'acc., cl. spéc.	1er déc. '88	1,500 00	9 fév. '48	12 nov. '83
Deland, Alfred Noé........... St-Jean, P.Q.	Sous-percept., rev. de l'intér., (classe B).	1er juin '98	700 00	29 juin '62	1er juin '98
Dennis, William Alfred ...... Galt, Ont.	Sous-insp. du gaz........	1er juin '89	100 00	14 fév. '53	1er juin '89
Desaulniers, J. E. A........... Montréal.	Préposé à l'accise, 2e cl.	1er juill. '01	787 50	2 avril '65	20 juill. '93
Dessert, Victor .... Montréal.	Sous-inspec. des P. et M	1er mars '97	650 00	31 mai '47	1er mars '97
Dibblee, William. .... St-Jean, N.-B.	Sous-perc., rev. de l'int. (classe B).	27 août '77	300 00	19 oct. '34	9 nov. '75
Dick, James Walter............ Toronto	Prép. à l'accise, cl. spéc.	18 juin '96	1,200 00	11 oct. '57	4 janv. '83
Dickson, Charles Thompson Kingston, Ont.	Percepteur du revenu	1er oct. '97	1,600 00	20 juin '48	16 déc. '68
Dingman, Norman Jones..... Kingston, Ont.	Inspecteur de district...	10 juill. '99	2,100 00	25 mai '45	17 fév. '75
Dixon, Henry George Smith Montréal.	Préposé à l'accise, 2e cl.	1er juill. '93	850 00	18 déc. '57	12 août '87
Donaghy, William .... Hamilton, Ont.	Prép. à l'accise, cl. spéc.	1er avril '75	1,400 00	30 oct. '41	1er août '73
Doyle, Bernard Joseph........ Toronto.	Préposé à l'accise, 2e classe.	1er juill. '97	977 50	6 fév. '57	17 déc. '88
Dudley, William Hipwell.... Toronto...	Prép. à l'accise, 1re cl.	1er fév. '02	1,000 00	15 avril '43	22 déc. '79
Dumaine, J. D. Eugène...... St-Hyacinthe.	Préposé à l'accise stagiaire, 3e classe.	19 fév. '01	630 00	23 août '76	1er août '00
Dumbrille, Richard Willie... Hamilton, Ont.	Prép. à l'accise, 1re cl...	1er juill. 97	1,000 00	17 juill. '59	11 sept. '82
Dumouchel, Léandre.......... Montréal.	do 2e cl.	1er juill. '85	850 00	24 déc. '46	17 juin '82
Dunlop, Charles .... Windsor, Ont.	Sous-perc., rev. de l'in. (classe B).	1er janv. '76	1,300 00	9 déc. '39	4 mars '73
Duplessis, Charles Zéphirin. Trois-Rivières, P.Q.	do do	1er juill. '83	750 00	2 janv. '49	13 déc. '80
Dustan, William Moffatt...... Pictou, N.-E.	Inspecteur des P. et M.	1er oct. 97	1,000 00	8 oct. '57	7 fév. '82
Dwyer, Daniel Thomas........ St. Stephen, N.-B.	Sous-insp., rev. de l'int. (classe B).	1er mai '02	200 00	19 août '53	1er mai '02
Egan, William................... Renfrew.	Sous-perc., rev. de l'int. (classe B).	24 juill. '97	400 00	——— 45	24 juill. '97
Egener, Adolph. .... Stratford, Ont.	Prep à l'accise, 1re cl..	1er juill. 97	1,000 00	26 sept. '54	13 août '79
Elliott, Thomas Henry........ Sault Ste-Marie, Ont.	Sous-insp. des P. et M.	16 juin '93	600 00	22 juill. '59	16 juin '93
Elliott, Thomas Henry........ Sault Ste-Marie.	Sous-percept. (classe B).	1er août '99	400 00	22 juill. '59	16 juin '93
Errett, Richard William...... Peterboro.	Sous-insp. des P. et M.	1er août '95	250 00	13 avril '36	1er août '95

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTERIEUR—SERVICE EXTÉRIEUR.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Evans, George Thomas....... Toronto.	Prép. à l'accise,cl.spéc.	19 août '99	1,200 00	25 nov. '54	1er nov. '81
Fahey, Edward......... Kingston, Ont.	do 3e cl.	1er nov. '77	690 00	13 juill. '41	30 déc. '75
Falconer, James E........ Windsor, Ont.	do do	1er nov. '77	750 00	20 juill. '56	23 déc. '76
Falconer, R. H......... Toronto.	Prép. à l'accise, 3e cl...	25 janv. '00	660 00	27 janv. '71	25 janv. '00
Ferguson, John .... Prescott, Ont.	do 3e cl.	1er nov. '77	750 00	17 avril '26	16 nov. '76
Ferguson, John C.......... Saint-Jean, N.-B.	Préposé à l'acc., 2e cl. / Insp.des subst. aliment.	1er juill. '93 / 1er juill. '88	850 00 / 200 00	4 mai '39	1er août '87
Findley, Hugh......... Victoria, C. B.	Inspecteur des poids et mesures.	18 mars '93	800 00	6 sept. '32	1er juill.'90
Fitzgerald,Edwin Well'gton Hamilton.	Sous-insp. des P. et M	26 mars '91	750 00	2 sept. '53	20 mai '90
Fitzpatrick, Wm. John....... Saint-Jean, N.-B.	Préposé à l'acc., 1re cl.	1er juill '97	1,000 00	8 fév. '69	19 oct. '91
Fletcher, Robert William ... Calgary, T N.-O.	Sous-percep. du rev. de l'intér., (classe B) ...	20 oct. 97	800 00	12 mai '53	25 sept. '97
Fletcher, R. W..... .... Calgary, T.N.-O.	Insp. des subst. alim...	2 mars '00	200 00	12 mai '53	35 sept. '97
Flynn, Daniel J......... Toronto.	Prép. à l'accise, 1re cl.	1er janv. '91	1,000 00	4 déc. '44	24 déc. '83
Floody, E .... Toronto	Douanier.........	16 avril '00	800 00	26 mars '57	16 avril '00
Fontaine, Arthur......... St-Hyacinthe, P Q.	Insp. de lum. élect. et gazomètres élect.	1er janv.'01	300 00	2 mars '80	1er janv. '01
Forest, Eugène Roch......... Montréal.	Caissier.........	1er juill. '88	1,350 00	5 sept. '54	1er mars'85
Forest, Médard......... L'Epiphanie, P.Q.	Sous-percep. du rev. de l'intér. (classe B).	30 janv. '01	200 00	29 mai '59	30 janv. '01
Fortier, Jean Jacques Odilon Sorel, P.Q.	Sous-percep. du rev de l'inérieur (classe B).	1er juill. 97	1,000 00	25 sept. '48	17 mars '85
Fortier, Victor......... Sainte-Thérèse, P.Q.	Sous-percep. du rev de l'intérieur (classe B)	1er nov. '97	600 00	5 fév. '67	1er nov. 97
Foster, Henry......... Petrolia, Ont.	Prép. à l'acc., 1re cl.....	1er juill.'01	892 50	26 avril '54	20 mai '93
Fournier, Louis Aimé .... Saint-Hyacinthe.	Sous-insp. des P. et M.	1er juin '94	600 00	12 oct. '61	1er juin '94
Fowler, James Daniel......... Frédéricton.	Inspecteur du gaz.......	11 fév. '98	200 00	5 sept. '53	1er fév. '97
Fox, John David......... Montréal.	Comptable.........	4 mai '93	1,310 00	25 mars '65	5 juin '85
Fox, Thomas......... Montréal.	Prép. à l'accise, 1re cl..	1er nov. '80	1,000 00	10 août '45	21 avril '76
Frame, Archibald......... Halifax, N.-E.	Inspecteur des P. et M.	18 nov. '97	1,000 00	2 mars '32	18 nov. '97
Frankland, Henry R......... Toronto.	Percepteur du rev. de l'intérieur.	1er juill. '99	2,025 09	1er sept. '59	1er juin '99
Fraser, George James......... Brantford, Ont.	Sous-percepteur (cl. B)	1er juill. '90	1,000 00	6 juill. '41	10 juill. '84
Fraser, Peter......... Pictou, N.-E.	Percep. du rev. de l'int.	1er juill. '97	1,000 00	2 avril '54	1er fév. '91
Freed, Augustus Toplady... Hamilton.	Inspecteur des P. et M.	23 mai '94	1,600 00	8 oct. '35	23 mai '94
Freeland, Anthony......... Ottawa.	Percep. du rev.de l'int.	1er juill. '01	1,470 00	1er avril '56	1er juill. '01
Gallagher, Francis......... Québec.	Commis de la spécificat.	12 déc. '83	750 00	24 déc. '34	12 déc. '83
Gauvin, Emile......... Montréal, P.Q.	Préposé stag. à l'accise, 3e classe	13 fév. '02	590 00	7 fév. '81	1er août '00
Geldart, Oliver Alexander.. Saint-Jean, N.-B.	Prép. à l'accise, 1re cl..	1er juill. 97	1,000 00	26 mai '63	1er juill. '92

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR—SERVICE EXTÉRIEUR.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
George, John, Eganville, Ont.	Sous-percept. (cl. B)...	14 mars '94	200 00	5 nov. '59	14 mars '94
Gerald, Charles, Toronto, Ont.	Prép. à l'acc., cl. spéc.	1er nov. '80	1,600 00	23 oct. '52	16 déc. '76
Gerald, Walter Henry, Prescott.	Prép. à l'acc., cl. spéc.	1er janv.'88	1,500 00	7 sept. '57	14 avril '84
Gervais, Samuel, Montréal	Sous-insp. des P. et M..	6 juin '91	800 00	25 juill. —	1er oct. '86
Gill, William, Victoria, C.B.	Inspecteur de district..	1er juill. '87	2,500 00	1er juill. '37	19 déc. '70
Girard, Irénée, London, Ont	Prép. à l'accise, 1re cl.	1er janv.'88	1,000 00	24 juill. '47	3 mai '80
Girdlestone, Rob't John M., Winnipeg.	Sous-percept. (cl. B.) et Sous-insp. des P. et M	19 sept. '89 1er juill. '87	1,000 00 200 00	14 nov. '43	17 fév. '73
Goodman, Arthur William.., Perth.	Prép à l'accise, 1re cl..	1er juill. '88	1,000 00	22 fév '66	1er déc. '85
Gorman, Arthur Mathias..., Halifax, N.-E.	do do	1er juill. '02	850 00	22 oct. '64	1er sept. '91
Gosnell, Thomas Salter......, Winnipeg.	Percep. du rev. de l'int.	1er juill. 98	2,160 00	— juin '50	27 janv. '76
Gow, John Eckford, Windsor, Ont	Prép. à l'accise, classe spéciale	1er mars, 99	1,200 00	14 janv. '69	7 nov. '88
Graham, Wm. Johnstone., Owen-Sound, Ont.	Percep. du rev. de l'int. Inspecteur du gaz........	1er juill.'97 27 nov. '89	1,320 00 200 00	16 fév. '44	1er juin '68
Graham, William Thomas.., Toronto.	Préposé à l'acc. 2e cl....	1er juill. '97	1,000 00	11 mai '66	18 mars '90
Graham, A. Louis, Toronto.	Prép. à l'acc., stagiaire, 3e classe.	12 fév. '00	660 00	6 juill, '76	12 fév. '00
Grant, Henry Hugh, Halifax, N.-E.	Percep du rev. de l'int.	15 oct. '81	1,800 00	15 avril '39	1er oct. '79
Gravel, Amable Irenée, Trois-Rivières	Inspecteur des P. et M.	10 fév. '97	800 00	3 août '60	10 fév. '97
Grimason, Thomas, Kingston, Ont.	Sous-perc., rev. de l'int. (classe A).	1er avril '87	1,200 00	23 fév. '56	1er avril '81
Grosbois (de), Charles B ...., Sherbrooke.	Prép. à l'accise, 3e cl...	21 déc. '00	645 00	7 nov. '75	30 mai '98
Guay, Alphonse, Québec.	Sous-insp. des P. et M..	24 déc. '92	700 00	3 mai '62	24 déc. '92
Guay, G. N, Québec.	Inspecteur des P. et M.	1er nov. '97	1,200 00	24 avril '55	1er nov. '96
Hagan, James, Ottawa.	Préposé à l'entrepôt....	16 mai '96	700 00	17 mars '56	15 déc. '92
Hagarty, Patrick, Halifax, N.-E.	Prép à l'accise, 3e cl.	6 avril '69	750 00	5 avril '37	6 avril' 59
Hanley, Archibald, Kingston, Ont.	Comptable adjoint......	12 déc. '89	1,000 00	20 juin '46	1er juill. '80
Harney, Thomas, Québec	Teneur de livres et caissier.	1er juill. '97	850 00	27 nov. '47	1er mai '82
Harris, J. G	Sous-perc., rev. de l'int. (classe A).	5 janv. '97	1,000 00	23 avril '57	5 janv. '97
Harrison, W. F. Tupper, Saint-Jean, N.-B.	Sous-percep. du revenu de l'intér. (classe B).	13 juill. '01	1,000 00	23 juill. '73	13 juill. '01
Hart, Philip Dacres, Brantford, Ont.	Préposé à l'accise, 2e cl.	10 déc. '80	850 00	18 déc. '51	7 janv. '80
Harwood, Jos. Oct. Alain..., Montréal.	Prép. à l'accise, 3e cl..	25 mai '01	622 50	9 nov. '75	25 mai '01
Hawkins, Augustus Carayon, Montréal.	Prép. à l'accise, 1re cl.	16 août '95	1,000 00	16 mars '70	13 fév. '91
Hawkins, William Louis....., Winnipeg.	Comptable.................	1er déc. '88	1,200 00	26 janv. '64	18 sept. '79
Hayhurst, Thos. H, Hamilton.	Prép. à l'accise, 1re cl.	1er juill. '01	892 50	3 oct. '68	2 avril '97
Hayward, Walter John, London, Ont.	Inspecteur des P. et M.	14 août '79	1,400 00	18 fév. '39	14 août '79

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR—SERVICE EXTÉRIEUR.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Hébert, Charles Dupont..... Trois-Rivières, P.Q.	Percep. du rev. de l'int.	20 oct. '80	1,200 00	6 oct. '45	11 oct. '76
Hébert, Jos. Alph. Pacifique. Montréal.	Sous-insp. des P. et M..	2 avril '92	800 00	31 mai '76	28 mars '92
Helliwell, Horatio Nelson... Toronto.	Préposé à l'ac., 1re cl..	1er janv.'88	1,000 00	18 oct. '53	7 nov. '81
Henderson, Wilbur............. Toronto	Sous-percepteur,(cl. A)	1er juill. '97	1,500 00	3 oct. '56	8 mars '83
Henwood, George............. Victoria, C.-B.	Prép. à l'accise, 1re cl..	1er juill. '01	1,000 00	22 sept. '64	18 déc. '81
Hesson, Charles Ashton...... Sainte-Catherine, Ont	Percep. du rev. de l'int.	1er fév. '88	1,200 00	28 mars '60	17 janv. '83
Hicks, William Henry..... Sarnia, Ont.	Sous-perc., rev. de l'in. (classe B). Inspecteur de gaz.......	1er mai '88 1er juil. '90	1,000 00 100 00	13 mars '55	14 mars '81
Higman, Ormond............... Ottawa.	Ingénieur électrique en chef.	7 mai '97	2,400 00	1er mars '50	1er juill. '94
Hinchey, Edward Henry.. ... Ottawa.	Comptable	1er sept. '00	870 00	7 mars '72	1er juill. '87
Hobbs, George Nixon......... Hamilton, Ont.	Prép. à l'accise, 1re cl.	1er juill. '98	1,000 00	19 fév '55	15 mai '80
Hodder, William Edwards... Kaslo, C.-B.	Sous-percep. du rev. de l'intér. (classe B).	19 avril '01	600 00	20 juin '60	19 avril '01
Howard, Wm Walter Shanly Toronto.	Prép. à l'accise, 1re cl.	1er juill. '97	1,000 00	3 fév. '58	23 sept. '90
Howden, Richard.............. Peterboro'.	Sous-per. du rev. de l'in. (classe B).	25 fév. '89	800 00	20 fév. '30	25 fév. '89
Howell, Thomas .... Kamloops, C.B.	Sous-perc., rev. de l'int. (classe B).	9 déc. '97	500 00	30 juin '58	9 déc. '97
Howie, Alexander............... Guelph, Ont	Préposé à l'acc., 3e cl..	20 oct. '80	750 00	1er janv.'37	20 oct. '80
Hubley, Howard Hy........ Halifax, N.-E.	Préposé à l'acc., 1re cl	1er juill. '01	935 00	3 fév. '69	9 mai '92
Hughes, Henry.................. Charlottetown.	Sous-insp. des P. et M..	1er juill '92	600 00	28 juin '42	1er juill. '92
Hughes, Richard Anderson.. Windsor, Ont.	do	5 oct. '88	750 00	28 août '47	5 oct. '88
Hurst, Levi Brown.............. Toronto.	Préposé à l'accise, 1re cl	1er juill. '98	1,000 00	23 nov. '70	8 mars '92
Iler, Burritt..................... Belleville.	Percep. du rev. de l'int.	16 janv. '02	1,800 00	27 nov. '51	4 janv. '83
Ironside, George Arthur...... Port-Arthur, Ont.	Percep. du rev. de l'int.	1er avril '70	1,000 00	2 janv. '40	1er avril '70
Irwin, Robert..................... Hamilton, Ont.	Préposé à l'ac., 1re cl..	1er juill. '97	1,000 00	11 mars '41	22 déc. '87
Irwin, Samuel.................... Belleville, Ont.	Sous-insp. des P. et M.	9 avril '85	700 00	8 mai '28	9 avril '85
James, Thomas Cuthbert..... Halifax, N.-E.	Comptable..................	1er juill. '83	1,000 00	29 avril '56	11 sept, '82
Jamieson, Robert C.......... Toronto.	Prép. à l'accise, classe spéciale.	1er janv.'91	1,200 00	22 mars '43	1er juill. '87
Jameson, Samuel Bell....... Winnipeg.	Sous-perc., rev. de l'in. (classe B).	7 déc. '95	300 00	19 fév. '53	1er juin '88
Jarvis, Henry .... Hamilton, Ont.	Sous-insp. des P. et M.	19 mars '98	600 00	10 oct. '45	19 mars '98
Johnson, John Jas............. Owen-Sound, Ont.	Prép. à l'acc., 1re cl. ...	1er juill. '01	935 00	26 avril '61	12 fév. '92
Johnson, William.. .... Belleville, Ont	Inspecteur des P. et M. do du gaz....... do lumière élec.	14 août '79 1er nov. '80 27 mai '95	1,200 00 350 00	28 sept. '42	14 août '79
Johnston, George Elliott..... Prescott, Ont.	Préposé à l'accise, 3e cl.	1er oct. '83	750 00	17 juin '32	21 oct. 81
Johnstone, James Kennedy Toronto.	Inspecteur du gaz......... do lumière élec..	25 juill. '87 27 mai '95	1,700 00	28 oct. '49	— sept '83

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR—SERVICE EXTÉRIEUR.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Jones, Andrew, Toronto.	Préposé à l'accise, 3e cl.	1er juill. '97	750 00	30 nov. '63	1er sept. '91
Jones, Richard, Victoria, C.-B.	Percept. du rev. de l'int. Inspecteur du gaz	1er juin '87 1er août '84	1,640 00 200 00	4 fév. '51	1er août '84
Jubenville, J. P., Windsor, Ont	Préposé à l'accise, 2e cl.	1er janv. '88	850 00	19 juin '54	5 janv. '87
Kearney, D. J., Montréal.	do 3e cl.	30 mai '00	660 00	8 avril '73	1er déc. '99
Keeler, George Samuel, Prescott, Ont	do 2e cl.	1er juill. '93	850 00	9 avril '36	7 déc. '87
Keilty, Thomas, Prescott, Ont.	Sous-perc., rev de l'int (classe A).	1er juill. '85	1,300 00	26 juill. '38	15 déc. '79
Kelly, John Thomas, Saint-Jean.	Douanier	9 juill. '90	700 00	13 mai '48	15 avril '89
Kelly, Mencer John, Québec.	Sous-insp. des P. et M	27 déc. '80	800 00	3 fév. '53	27 déc. '80
Kelly, Daniel, Toronto.	Inspecteur des P. et M.	1er janv. '00	1,300 00	17 mars '43	1er janv. '00
Kenning, James Hogan, Windsor, Ont.	Percep. du rev. de l'int. et inspecteur des distilleries.	12 mars '02	2,300 00	26 avril '35	24 janv. '67
Keogh, Peter Mary, Windsor, Ont.	Sous-percep. du rev. de l'int. (classe B).	12 mars '02	1,000 00	24 juin '42	1er sept. '79
Kidd, Thomas, Seaforth, Ont.	Insp. des subst. aliment.	31 mai '90	500 00	7 sept. '30	29 mai '56
Kilroy, Edmond Thomas, Guelph.	Préposé à l'accise, 1e cl.	1er juill. '97	1,000 00	27 déc. '72	1er juill. 92
King, Richard Marsters, Halifax, N.-E.	Sous-perc., rev. de l'int. (classe A).	1er sept. '87	1,300 00	22 fév. '43	14 août '79
Knowles, Charles, Québec.	Sous-insp. des P. et M	1er janv. '02	600 00	12 avril '40	15 mai '01
Labelle, Louis Victor, Joliette.	Percep., rev. de l'int	8 avril '02	1,400 00	26 oct. '64	2 sept. '01
Laidman, Richard Herbert, Hamilton, Ont.	Sous-insp. des P. et M.	12 avril '90	700 00	27 déc. '57	12 oct. '89
Lambert, J. Arsène, Montréal.	Prép. à l'accise, 3e cl.	5 mars '01	637 50	6 janv. '76	20 août '00
Lane, Thos. Michael, Montréal.	Aide-comptable	1er juill. '00	1,200 00	3 sept. '68	25 mars '91
Laporte, George, Montréal	Préposé à l'accise, 3e cl.	1er oct. '83	750 00	13 juill. '45	1er sept. '82
Larivière, Alexandre C., Winnipeg.	do 1re cl.	1er juill. '01	892 50	11 nov. '71	29 avril '93
Larue, Jean-Bte Alexandre, Québec.	Sous-percep. du rev. de l'intérieur (classe B)	3 fév. '98	900 00	23 juin '66	3 fév. '98
LaRue, George, Québec.	Percep. du rev. de l'int.	16 fév. '78	2,070 00	21 déc '34	16 fév. '78
LaRue, Alfred Pierre, Quebec.	Sous-perc., rev. de l'int. (classe B).	1er juill. '02	750 00	22 fév. '51	21 août '01
Laurier, Jos. Laurent, Montréal.	Prép. à l'accise, 2e cl.	1er juill. '01	787 50	9 juin '61	16 déc. '97
Lawlor, Henry, Montréal.	Percep. du rev de l'int.	1er juill. '97	2,160 00	15 déc. '53	20 oct. '80
Lawlor, John Joseph, Hamilton, Ont.	Préposé à l'accise, 3e classe.	25 mars '01	622 50	6 août '75	20 août '00
Laurence, George Caraigue, Sydney, C.-Breton	Inspecteur des P. et M.	2 nov. '98	800 00	28 déc. '38	1er janv. '84
LeBel, J. A. W., Québec	Sous-insp. des P. et M.	1er fév. '01	1,100 00	28 oct. '66	26 mars '97
Lee, Edward, London, Ont.	Prép. à l'accise, 1re cl.	1er janv. '88	1,000 00	14 fév. '41	1er nov. '81
Lemoine, Jules, Québec.	Préposé à l'accise, 3e cl.	1er oct. '83	750 00	19 oct. '54	20 juill. '80

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR—SERVICE EXTÉRIEUR.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Lépine, Louis........ Québec.	Prép. à l'accise, 3e cl..	1er oct '83	750 00	19 oct. '38	18 oct. '80
Levasseur, Louis Nazaire Z. Québec.	Inspecteur du gaz....... / do lumière élec.	2 oct. '78 / 27 mai '95	1,000 00	6 fév. '48	2 oct. '78
Levêque, Hector........ Ottawa.	Chargeur et messager, division de l analyste	26 mai '98	530 00	23 août '77	26 mai '98
Logan, John........ Hamilton, Ont.	Préposé à l'accise, 2e cl.	1er janv. '88	850 00	22 nov. '30	1er nov. '77
Long, W. H. A........ Winnipeg.	Prép. à l'accise, 1re cl..	1er juill. '02	850 00	7 août '72	14 déc. '99
Lyons, Edward........ Kingston, Ont.	Prép. à l'acc., 1re classe	1er juill. 97	1,000 00	22 sept. '62	10 mai '87
Macdonald, Angus John...... Pictou, N.-E.	Sous-perc., rev. de l'intérieur (classe B)	27 oct. '98	700 00	17 janv. '48	27 oct. '98
Macdonald, Archibald B..... Prescott, Ont	Prép. à l'accise, cl. spéc	1er avril '00	1,200 00	30 déc. '55	2 août '87
Macdonald, John A........ Ottawa, Ont.	Inspecteur des P. et M..	20 juill. '86	1,400 00	25 oct. '35	20 juill. '86
Macfarlane, Thos., M.S.R.C. Ottawa.	Analyste en chef........	20 mars '86	3,000 00	5 mars '34	20 mars '86
Macintyre, Donald........ Montréal.	Prép. à l'accise, 1re cl...	1er juill. '97	1,000 00	17 fév. '46	10 fév. '90
Mackenzie, James Henry.... Toronto.	Sous-percep. du revenu de l'intér. (classe A)	22 mars '02	1,300 00	24 août '58	22 mars '02
Magness, Robert........ Winnipeg.	Inspect. des P. et M	1er mai '97	1,400 00	21 fév. '50	1er janv. '89
do do	do du gaz et de la lum. élec.....	1er mai '97	300 00	1er fév. '50	1er janv. '89
Mager, Joseph Girard........ Winnipeg, Man.	Sous-insp. des P. et M.	1er juill. '02	600 00	16 nov. '74	26 nov. '00
Mahoney, Henry........ Toronto	Préposé stag à l'accise, 3e classe.	13 fév. '02	500 00	19 mai '82	3 août '00
Mainville, Charles Philéas... Montréal.	Prép. à l'accise, 3e cl..	1er juill. 97	750 00	13 avril '69	12 déc. '92
Male, Thomas........ Listowell, Ont.	Inspecteur du gaz........	25 mai '9	100 00	28 août '49	25 janv. '98
Malo, Toussaint........ Montréal.	Préposé à l'accise, 2e cl.	1er juin '76	850 00	16 juill. '29	27 juill. '74
Maranda, Nicholas Arthur... Montréal.	Préposé à l'accise stagiaire, 3e cl........	15 janv. '01	630 00	14 juill. '65	2 août '00
Marcon, Frank Evans........ Windsor, Ont.	Préposé à l'accise, 2e cl.	1er juill. '97	1,000 00	7 mars '69	31 mai '69
Marentette, Alexandre........ Hamilton, Ont.	Sous-insp des P. et M..	14 août '79	800 00	19 fév. '34	14 août '79
Marin, Louis Henri........ Montréal.	Préposé stag. à l'accise, 3e classe.	13 fév. '02	500 00	31 janv. '73	4 déc. '00
Marion, Hyacinthe Raphaël. Windsor, Ont.	Sous-percep. du revenu de l intér. (classe A)	24 mars '02	1,300 00	27 fév. '51	24 mars '02
Marshall, Isaac Norton........ Brookville, Ont.	Préposé stag. à l'accise, 3e classe.	1er juill. '02	500 00	30 sept. '57	1er juill. '02
Mason, Frederick........ Perth, Ont	Prép. à l'accise, cl. spé.	1er juill. '75	1,500 00	5 avril '50	24 fév. '72
Maurice, Eric........ Sturgeon Falls, Ont.	Sous-percep. du revenu de l'intér. (classe B).	12 fév. '02	100 00	2 nov. '78	12 fév. '02
Mercier, Charles Amédée.... Québec.	Messager et douanier...	2 mai '98	750 00	14 avril '53	2 mai '98
Metcalf, William Franklin... Toronto.	Prép. à l'accise, classe spéciale	1er janv. '92	1,200 00	23 nov. '37	15 juill. '71
Michon, Alexandre Etienne. Québec.	Sous-percep. du revenu de l'intér. (classe B).	1er mai '02	100 00	28 sept. '50	1er mai '02
Miller, Archibald........ Halifax, N.-E.	Inspecteur du gaz..... / do lum. électr.	1er déc. '75 / 27 mai '95	1,250 00	1er juin '35	1er déc. '75
Miller, Joseph Elwood.... Vancouver, C. B.	Percep. du rev. de l'int. / Inspecteur du gaz... ...	31 mai '90 / 1er déc. '93	1,570 00 / 300 00	19 mars '59	12 déc. '83

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR—SERVICE EXTÉRIEUR.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Miller, William Frederick.... Hamilton, Ont.	Percep. du rev. de l'int.	1er juill. '97	2,200 00	23 nov. '41	15 juill. '73
Millier, Elie.............. ...... Montréal.	Prép. à l'accise, 3e cl..	1er juill. '83	750 00	11 déc. '44	7 juill. '79
Milligan, Robert John......... Toronto.	Sous-insp. des P. et M..	25 oct. '86	800 00	24 oct. '37	25 oct. '86
Milliken, Edwin................. Ste-Catherine, Ont.	Prép. à l'accise, 2e cl..	1er juill. '84	850 00	11 nov. '47	2 mai '74
Moore, Theophilus.......... Charlottetown, I.P.-E.	Sous-percept., rev. de l'int. (classe B).	12 déc. '90	1,000 00	6 mai '42	1er janv. '74
	Insp. des subst. alim...	8 avril '02	100 00		
Moreau, Auguste..... . ... Joliette	Sous-percept., rev. de l'int. (classe B).	9 janv '99	750 00	20 sept. '45	9 janv.' 99
Moreau, Joseph Alfred.. .. Québec.	Gardien, bur. des P et M	1er mai '84	300 00	15 jan. '34	1er mai '84
	do bur. du gaz...	1er mai '84	300 00		
Morin, Jean Pascal............ St-Hyacinthe, P.Q.	Inspecteur des P. et M.	1er juill. '02	800 00	28 mars '42	1er avril '01
Mulhern, Michael Matthew Cornwall, Ont.	Percep du rev. de l'int.	1er juill. '83	1,000 00	9 fév. '55	7 août '76
	Insp. du gaz	31 mai '90	100 00		
Munro, Hugh David......... Yarmouth. N.-E.	Prép. à l'accise, 3e cl...	1er juill. '82	750 00	28 juil. '46	1er juill. '81
	Sous-inspecteur du gaz	1er juill. '84	100 00		
Murdoch, James.................. Orillia.	Sous-insp. des P. et M..	26 avril '97	650 00	— mai '34	26 avril '97
Murray, Alfred Sutton E..... Toronto, Ont.	Prép. à l'accise, 2e cl...	20 oct. '80	850 00	17 août '48	1er janv.'71
Murray, David. . ... Saint-Hyacinthe.	do 1re cl...	1er juill. '97	1,000 00	23 janv. 70	1er avril '90
McAloney, Joseph A........ Nanaimo.	Sous-percep. du rev. de l'int., (classe B)	12 juill. '97	350 00	27 sept. '55	12 juill. '97
	Sous-insp. des P. et M..	8 janv. '98	350 00		
	do du gaz........	1er mars '98	100 00		
McArthur, George Henry.... Windsor, Ont.	Préposé stag. à l'accise, 3e classe.	24 mars '02	500 00	18 mai '78	24 mars '02
McClosky, John Richard..... Saint-Jean, N -B.	Prép. à l'accise, 1re cl...	1er juill. '97	1,000 00	4 déc. '54	12 juill '87
McCoy, William............... Belleville, Ont.	do cl. spéc.	3 juin '01	1,200 00	7 juill '55	1er mars '84
McCraney, H. P................ Rossland, C.-B.	Sous-percep. (classe B).	1er sept. '99	900 00	2 déc. '59	1er sept. '99
McCuaig, Augustus Finlay.. Belleville, Ont.	do do ...	30 juill. '86	800 00	29 mars '50	30 juill. '86
McCutcheon, H. M............ Greenwood, C.-B.	do do ...	7 sept. '99	600 00	4 juin '54	7 sept. '99
McDonald, A. W............. .. Fleming, Assa.	Sous-insp. des P. et M.	1er juill. '94	700 00	26 nov. 68	19 oct. '93
McDonald, John .... Hamilton, Ont.	do	14 fév. '81	800 00	1er mai '36	14 fév. '81
McFarland, Chas. Davis...... Kingston, Ont.	1er do	1er juill. '97	1,000 00	25 sept. '69	8 août '91
McFarlane, Jas., aîné .... Ottawa.	Sous-insp. des P. et M	1er janv. '96	650 00	28 oct. '41	17 avril '90
McFee, Allan Cameron....... Belleville.	Prép. à l'acc . 2e classe	1er juill. '01	787 50	11 août '76	28 mai '96
McGill, Anthony, B.A., B Sc. Ottawa.	Analyste en chef-adjt..	1er juill. '87	2,000 00	18 avril '47	1er juill.'87
McGuire, Terrance.............. Ottawa.	Sous-perc., rev. de l'in. (classe A).	2 mars '00	1,200 00	9 fév. '49	1er juin '98
McLenaghan, Nathaniel...... Perth, Ont.	Perc. du revenu de l'int	1er juill. '97	1,400 00	17 nov. '37	28 déc. '93
McNiven, J. D......... .... Winnipeg.	Sous-perc., rev. de l'in. (classe B).	11 juill. '98	250 00	10 fév. '61	11 juill. '98
McPhie, Donald.. .... Hamilton, Ont	Inspecteur du gaz....	1er sept. '76	1,800 00	28 juin '36	1er sept. '76
	do lumière élec.	28 mai '95			
McPhie, William Herbert.... Hamilton, Ont.	Sous-inspt. du gaz et de gazomètres.	3 juill. '00	600 00	8 nov. '82	3 juill. '00

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR—SERVICE EXTÉRIEUR.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
McSween, James.................. London, Ont.	Percep. du rev. de l'int.	1er mars '02	1,800 00	26 nov. '51	30 mai '79
Nash, Samuel C.............. Charlottetown, I.P.-E.	Percep. du rev. de l'int.	1er janv.'78	1,200 00	4 oct. '34	12 déc. 70
Nash, A. F........................ London, Ont.	Insp. du gaz et gazom. et de la lumière élect.	12 déc. '99	1,100 00	22 juin '53	12 déc. '99
Neil, James...................... Windsor, Ont.	Sous-percep. du revenu de l'int. (classe B)...	23 juill '01	700 00	1er mars'49	23 juill. '01
Nicholls, James Thomas...... Owen-Sound, Ont.	Sous-percepteur,(cl. B).	19 sept. '89	1,000 00	16 déc. '33	7 juill. '73
Noonan, T. H...................... Perth, Ont.	Sous-percepteur, cl. A.	3 juill '00	690 00	6 janv. '74	3 juill. '00
Normandin, George............ Montréal.	Sous-percep. du revenu de l'int. (classe B) ...	13 fév. '02	1,000 00	18 mars '64	15 juin '01
O'Brien, Edward Charles.... Guelph.	Prép. à l'acc., 2e classe	1er juill. '93	850 00	27 mars '68	1er nov. '86
O'Brien, James Francis. ..... Hamilton, Ont.	do 1re cl..	1er janv.'88	1,000 00	20 déc. '58	9 oct. '82
O'Brien, James.................. Hamilton, Ont.	Sous-percep. du revenu de l'int. (classe A)...	1er oct. '01	1,348 75	16 juill. '54	1er oct. '01
O'Donnell, John................ Kingston, Ont.	Prép. à l'acc., 3e cl......	1er juill. '84	750 00	7 nov. '42	17 fév. 83
O'Donnell, Michael James... Montréal.	Messager et gardien.....	6 oct. '00	530 00	13 sept. '63	25 janv. '96
O'Donohue, Michael John... Guelph, Ont.	Prép. à l'acc., 1re cl....	1er juill. '97	1,000 00	12 nov. '69	1er janv.'92
O'Flaherty, Edward John... Montréal.	Prép. à l'accise 3e cl...	12 sept. '90	750 00	— Vers '40	27 déc. '86
O'Flaherty, M. J................ Québec.	Sous-insp. du gaz........	24 avril '93	800 00	13 juill. '48	24 avril '93
O'Leary, Thomas Joseph..... Toronto.	Préposé à l'acc., 1re cl...	1er juill.'88	1,000 00	14 juill. '53	1er janv. '83
Orr, Henry N...................... Brantford.	do do	1er janv. '00	956 25	15 mai '74	7 mai '97
Osborne, Frank Alfred....... Edmonton.	Sous-perc., rev. de l'int. (classe B).	1er janv. '98	600 00	13 mai '60	22 avril '92
O'Sullivan, Daniel.............. Victoria, C.-B.	Sous-perc., rev. de l'int. (classe A).	1er août '94	1,155 00	6 fév. '71	12 mai '90
Panneton, George Edouard.. Montréal.	Préposé à l'accise, 3e cl.	1er janv. '83	750 00	23 janv. '49	5 août '82
Pape, James .... { Toronto. {	Sous-inspect. du gaz... do lum. élect...	20 mai '93 25 sept. '95	} 1,000 00	6 août '46	20 mai '93
Parent, Frederick.............. Ottawa	Sous-gérant de l'entr. des esprits méthyl.	7 janv. '96	1,000 00	23 juin '67	1er mai '91
Parkinson, Edward Bailey { Vancouver, C.-A. {	Sous-perc., rev. de l'int. (classe A).	1er avril '98	1,155 00	} 29 nov.'62	1er mars '94
	Insp. des subst. alim....	1er juill.'00	200 00		
Parker, Thomas.................. Rossland, C.-B	Sous-insp. des P. et M.	27 janv. '02	600 00	18 janv. '58	27 janv. '02
Parson, Chas. Herbert......... Golden, C.-A.	Sous-perc., rev. de l'int. (classe B).	1er avril '96	200 00	16 mai '68	1er avril '96
Patton, James.................... Québec.	Surint. des M. B.........	30 juin '82	2,100 00	5 juin '29	30 juin '82
Patterson, Chas. Edw. Alex Montréal.	Sous-perc. du rev. de l'intér. (classe B).	23 mai '01	600 00	13 oct. '52	2 mai '01
Patry, Joseph Hilarion....... Québec.	Sous-percep. du rev. de l'int. (classe A).	20 mars '02	1,300 00	5 mars '47	20 mars '02
Pelletier, Narcisse George... Rivière-du-Loup.	Sour-perc., rev. de l'intérieur (classe B).	1er juill. '99	500 00	8 mars '57	1er juill. '99
Petit, Jean-Baptiste........... Québec.	Sous-insp. des P. et M.	6 janv. '80	500 00	23 déc. '45	6 janv. '80
Poirier, Joseph Nathaniel.... Victoriaville.	Sous-perc., rev. de l'int. (classe B).	19 mars '98	700 00	15 juin '67	13 juill. '97
Pole, Charles William......... Belleville, Ont.	Sous-perc., rev. de l'int. (classe A).	1er déc. '86	1,430 00	15 déc. '45	1er juill.'83

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR—SERVICE EXTÉRIEUR.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Powell, John Bleeker .. .... Guelph, Ont.	Percep. du rev. de l'int.	1er mai '87	2,070 00	5 août '48	9 juill. '73
Power, Joseph Francis........ Vancouver.	Prép. stag. à l'accise, 3e classe.	22 avril '02	500 00	5 oct. '72	19 nov. '98
Préfontaine, Fulgence H..... Québec.	Sous-insp. des P. et M.	9 avril '01	600 00	2 mars '45	1er juill. '97
Prosser, Elijah................ Keswick, Ont.	Douanier	24 déc. '97	400 00	7 sept. '37	24 déc. '97
Quinn, John Dwyer........... Granby, P.Q.	Prép. à l'acc., cl. spéc.	1er déc. '88	1,200 00	6 janv. '49	1er janv. '84
Ralston, Timothy............... Berthierville, P.Q.	Sous-perc. du rev. de l'intér. (classe B).	1er mai '01	600 00	20 oct. '53	18 avril '01
Renaud, Albert H............... Montréal.	Prép. à l'acc., 2e classe	1er juill. '01	787 50	25 janv. '64	7 déc. '94
Rennie, George............... Stratford, Ont.	Sous-percept., rev. de l'int., (classe A).	21 déc. '85	1,200 00	2 août '42	24 janv. '67
	Inspecteur de gaz........	9 juill. '90	200 00		
Richard, Dosithé...... .... Sussex, N.-B.	Sous-insp. des P. et M.	7 juill. '80	600 00	26 juill. '34	7 juill. '80
Ridgman, A. H................. Victoria.	Prép. à l'accise, 1re cl.	1er juill. '02	850 00	28 fév. '64	1er juill. '95
Rinfret, Côme Isaïe .... Québec.	Inspecteur de district.	25 août '99	2,500 00	6 sept. '47	25 août '99
Ritchie, Alex. J......... .... Halifax.	Sous-inspect. du gaz et gazomètres.	9 mai '00	550 00	15 mars '54	9 mai '00
Robinson, Reuben Simon.... Wabigoon, Ont.	Sous-perc. du rev. de l'intér. (classe B).	12 juin '01	150 00	— sept. '64	12 juin '01
Robins, Samuel William...... Hamilton	Sous-insp. des P. et M.	20 mars '02	500 00	25 avril '46	20 mars '02
Roche, H. G......... .... Ottawa.	Inspecteur du gaz....	1er juill. '89	1,050 00	30 janv. '50	1er juill. '89
	do lumière élec.	27 mai '95			
Rork, Thomas...... .... Peterborough, Ont.	Sous-perc. du rev. de l'intér. (classe A).	29 janv. '01	840 00	19 juill. '33	29 janv. '01
	Inspecteur du gaz et des gazomètres.	29 janv. '01	150 00		
Ross, Harold Edward...... Winnipeg.	Sous-insp. des P. et M..	1er juin '87	600 00	22 janv. '59	1er juin '87
	Sous-percept. (classe B)	1er avril '96	100 00		
Rousseau, Elzéar H............ Greney, P.Q.	Sous-percep. du rev. de l'int., (classe B).	2 mai '98	600 00	28 fév. '64	2 mai '98
Rouleau, Joseph Clément St-Hyacinthe.	Prép. stag. à l'accise, 3e classe	8 janv. '02	500 00	7 oct. '68	8 janv. '02
	Insp. des subst. alment.	12 mars '02	200 00		
Rowan, William Edward..... Arnprior, Ont.	Sous-percept. rev. de l'int. (classe B).	26 avril '97	500 00	2 avril '64	26 avril '97
Roy, George .... Québec.	Insp. en chef des peaux	12 juill. '97	1,500 00	13 nov. '42	12 juill. '97
Rudkins, Wm..................... Peterborough.	Percepteur du rev. de l'intérieur.	19 janv. '01	1,075 00	27 mai '71	26 juin '00
Ryan, W.......................... Montréal.	Prép. à l'accise, 3e cl....	1er juill. '97	750 00	12 juill. '40	1er juill. '93
Saucer, Xavier...... .... Calgary, T.N.-O.	Percep. du rev. de l'int.	20 mai '02	1,200 00	27 juin '69	14 nov. '89
Schram, Richard Louis H.... Sainte-Catherine, Ont.	Prép. à l'acc., 3e classe	1er juill. '97	750 00	12 nov. '73	1er juin '96
Scullion, William James..... Montréal.	Prép. à l'accise, 1re cl.	1er juill. '97	1,000 00	6 sept. '57	1er août '82
Shanacy, Michael............ Toronto.	Sous-percept., rev. de l'int.. (classe B).	8 déc. '85	1,100 00	2 nov. '49	8 déc. '85
	Inspecteur du gaz.......	9 uill. '90	100 00		
Simpson, Arthur Fisher... Sherbrooke, P.Q.	Percept. du rev. de l'int.	18 janv. '85	1,600 00	31 juill. '48	18 juin '85
	Inspecteur du gaz.......	1er oct. '92	150 00		
	do lumière élec.	27 mai '95			
Simpson, William Andrew...	Préposé à l'accise stagiaire, 3e classe.	25 mars '01	622 50	22 oct. '70	9 janv. '99

DOC. DE LA SESSION No 30

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR—SERVICE EXTÉRIEUR.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Sinon, Eugène Henry......... Brantford, Ont.	Perc. du rev. de l'int...	1er sept.'00	1,522 50	5 mai '63	14 fév. '87
Slattery, Ralph.................. Ottawa, Ont.	Préposé à l'accise, 1re cl.	1er janv.'88	1,000 00	3 fév. '42	16 avril '83
Slattery, Thomas............ Belleville, Ont.	Sous-insp. des P. et M. et aide-mécanicien.	20 mai '84	700 00	20 juin '38	28 mai '84
Sloan, William.................. Brantford, Ont.	Sous-perc. du rev. de l'intér (classe A).	1er sept. '00	1,196 25	28 juill. '53	1er sept. '00
Smith, John Chalmers........ Orillia.	Sous-insp., des P. et M.	22 déc. '98	650 00	30 avril '48	23 déc. '98
Snowden, James W..... .... Montréal	Prép. à l'accise, 2e cl...	1er juill. '01	787 50	27 août '66	13 juin '99
Sparling, Jas. W................ Portage-la-Prairie.	Sous-perc., rev. de l'intérieur (classe B).	28 déc. '98	850 00	8 nov. '51	28 déc. '98
Spence, Francis Henry........ Guelph, Ont.	Prép. à l'accise, 1re cl.	1er juill.'85	1,000 00	28 mai '63	1er janv.'83
Spereman, James Joseph..... London, Ont.	Prép. à l'accise, cl. spéc.	1er nov. '80	1,600 00	28 mai '54	6 avril '78
Standish, Joseph Gerald..... Belleville.	do do	1er janv.'91	1,500 00	25 janv.'49	18 janv. '83
Stevens, Daniel Bowen........ Trail, C.-B.	Sous-percep. du rev. de l'int., (classe B).	14 mai '98	400 00	23 nov. '56	4 mai '98
Stewart, James.................. London, Ont.	Prép. à l'accise, 1re cl.	1er janv.'87	1,000 00	10 juin '48	7 mai '83
Stratton, William Cox......... Toronto.	Perc. de dist. du rev. de l'int., insp. des m'ft.	1er janv.'00	2,500 00	31 juill. '46	11 fév. '71
Stuart, Wm. Edward.......... Desoronto, Ont.	Sous-insp. du gaz........	12 août '01	100 00	29 mai '66	12 août '01
Swannell, Fredrick William Nelson, C.-B.	Sous-percep. (classe B)	27 juin '98	900 00	15 mai '65	27 juin '98
St-Michel, Francois-Xavier.. Saint-Jérôme.	Sous-percep. (classe B)	28 avril '97	500 00	10 avril '51	28 déc. '96
Talbot, John............... .... London.	Prép. à l'accise. 3e cl.	25 avril '98	720 00	fév. '63	25 oct. '97
Taylor, George Wilson........ Joliette.	Prép. à l'accise, cl. spéc.	21 sept. '93	1,400 00	23 juin '66	3 déc. '88
Tetreau, Joseph.................. St-Hyacinthe.	Sous-percep. (classe B)	17 janv. '00	100 00	9 janv. '47	17 janv. '00
Thomas, Joseph Smith..... London, Ont.	Aide-mécanicien...... Inspect. des P. et M.	1er fév. '88	800 00	5 sept. '43	1er fév. '88
Thomas, Robert................. Windsor, Ont.	Prép. à l'accise, 1re cl..	1er juill. '98	1,000 00	27 juin '41	26 janv. '91
Thorburn, James....... .... Vancouver, C.-B.	Préposé à l'accise stagiaire, 3e classe.	19 fév. '01	630 00	29 mai '67	8 fév. '00
Thrasher, Walter Augustus London, Ont.	Sous-percep. du revenu de l'int. (classe A)...	1er april '02	1,500 00	20 janv. '63	1er avril '02
Till, Thomas Mercer............ Guelph, Ont.	Sous-perc., rev. de l'int. (classe A).	1er juill. '87	1,495 00	18 mai '47	1er juill.'85
Timmons, Patrick.............. Québec.	Préposé à l'acc., 3e cl..	13 oct. '98	712 50	1er nov. '56	16 mars '92
Tomlinson, Walter Morecroft Saint-Hyacinthe.	Sous-insp. des P. et M...	1er août '89	700 00	2 déc. '56	1er août '89
Tompkins, Patrick .... Halifax, N.-E.	Prép. à l'accise, 3e cl.	1er déc. '83	750 00	12 déc. '46	14 août '79
Toupin, François-X.J.A...... Montréal.	Sous-percep. du revenu de l'int., (classe A)..	1er juill. '97	1,500 00	29 nov. '47	24 oct. '83
Tracey, John Philip...... ..... London.	Préposé à l'accise, 2e cl.	1er juill. '97	850 00	19 janv. '40	3 août '92
Verner, François. .... Montréal.	Prép. à l'acc., 2e classe	1er janv.'91	850 00	7 juill. '44	1er juill. '89
Verner, Thos. H.. .... Winnipeg.	Prép. à l'acc., 1re cl...	1er janv. '00	956 25	15 sept. '62	7 mai '97
Wainwright, Frederick G... Halifax	Prép. à l'acc., 2e cl....	1er janv.'87	850 00	1er août '40	21 nov. '73

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR—SERVICE EXTÉRIEUR.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Waller, John ... Stratford.	do 3e cl....	1er nov. '89	750 00	25 oct. '65	18 juin '88
Walsh, Daniel Joseph ... Brantford.	do cl. spéc.	1er juill. '95	1,200 00	10 nov. '65	1er juill. '87
Wardell, Reginald Stuart R. Hamilton.	do 1re cl...	1er juill.'98	1,000 00	9 juin '74	1er juin '94
Watson, William Wallace... Winnipeg.	Sous-perc., rev. de l'int (classe A).	19 avril '98	1,495 00	7 janv. '44	1er avril '98
Waugh, Richard Joseph ... Halifax, N.-E.	{ Inspect. des P. et M { Insp. de subst. alim..	13 fév. '97 13 fév. '97	600 00 } 300 00 }	3 janv. '69	13 fév. '97
Webbe, Cecil Ephraim Arth. London, Ont.	Prép. à l'accise, 2e cl...	1er juill. '93	850 00	19 mars '67	1er août '91
Weir, James ... Hamilton, Ont.	do 1re cl.	1er juill. '97	1,000 00	5 août '63	1er janv.'89
Weyms, Charles ... Brantford.	do 1re cl.	1er janv.'88	1,000 00	4 mars '42	5 fév. '72
Wheatley, Alfred Edward... Hamilton, Ont.	Sous-insp. des P. et M.	11 fév. '91	750 00	29 sept. '67	11 fév. '91
Whelan, William Frederick Québec.	Commis de la spécific...	1er juill. '89	750 00	17 mai '32	26 mai '74
Whitehead, James Prescott.. Strathroy, Ont.	Percep. du rev. de l'int. classe B).	9 mai '98	650 00	30 mai '53	9 mai '98
White, J. B ... Prescott, Ont.	Sous-percep. du rev. de l'intéreur (classe B).	28 juill. '00	600 00	13 déc. '70	28 juill. '00
Whyte, John Alexander ... Toronto, Ont.	Sous-insp. du gaz, des gazom. et lum. élect.	18 juill. '00	650 00	20 mars '78	18 juill. '01
Wilmot, John Bentley ... Saint-Jean, N.-B.	Inspecteur des P. et M.	14 août '79	1,200 00	9 fév. '42	14 août 79
Wilson, David ... London, Ont.	Aide-comptable ...	10 juill. '97	1,050 00	8 mars '40	1er août '73
Wilson, John E ... Saint-Jean, N.-B.	Insp. du gaz, des gazomètres, de la lum. él.	26 avril '00	1,100 00	25 août '52	26 avril '00
Winsor, John ... Ottawa, Ont.	Sous-insp. des P. et M.	1er mai '98	700 00	28 août '51	30 mars '97
Wood, James A ... Prescott, Ont.	Sous-percept., rev. de l'int., (classe B).	1er mai '96	850 00	7 oct '48	1er mai '96
Woodward, George W ... Guelph, Ont.	Préposé à l'accise, cl.sp.	1er janv.'83	1,200 00	22 avril '40	11 juill. '76
Wolfenden, William ... Vancouver, C.B. do New-Westminster	Sous-perc., rev. de l'in. (classe B). Inspecteur du gaz ...	3 oct. '91 1er déc. '93	700 00 } 100 00 }	8 août '43	3 oct. '91
Wright, Robert J ... Toronto.	Sous-insp. des P. et M.	1er janv.'81	800 00	24 déc. '51	1er janv. '81
Wright, Sarah E ... Ottawa.	Commis dans le laboratoire.	1er juill. '00	600 00	5 nov. '71	
Young, Robert Edgar ... Listowell, Ont.	Sous-percep. du rev de l'intérieur (classe B).	13 juin '01	600 00	27 juin '69	13 juin '01

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
McDougald, John	Commissaire	1er mai '96	2,800 00	13 mars '48	1er mai '96
Bennet, Frederick George	Premier commis	1er juill. '99	1,900 00	10 mars '52	24 août '71
Farrow, Robinson Russell	Premier commis et comptable.	1er juill. '01	1,900 00	7 mars '63	15 janv. '81
Bleakney, Arthur Crawley	Commis de 1re classe	1er juill. '89	1,800 00	12 août '53	1er sept. '72
McKiel, Charles Edward	do	1er sept. '90	1,750 00	24 avril '46	1er déc. '74
Fawcett, Guilford Heber	do	1er juill. '89	1,800 00	13 nov. '50	6 fév. '73
Code, Thomas James	Commis de 1re classe et aide-comptable.	1er juill. '97	1,550 00	29 janv. '64	1er avril '82
Sanders, Edwin Lewis	Commis de 1re classe	1er juill. '97	1,550 00	17 mars '56	1er août '82
Morin, Alfred	do	1er juill. '97	1,800 00	10 janv. '57	15 juin '76
Bain, John	{ do { Secrét. particulier	1er juill. '00 3 août '96	1,500 00 } 400 00 }	8 juin '69	3 août '96
Bliss, Thomas Alder Dickson	Commis de 1re classe	1er juill. '01	1,450 00	28 juin '57	23 mai '82
Russell, William	Commis de 2e classe	1er juill. '89	1,400 00	28 mai '44	1er juin '76
Ackers, John	do	1er sept. '91	1,350 00	16 juill. '46	1er fév. '79
Courtney, John	do	1er sept. '91	1,400 00	27 juin '48	7 fév. '82
Campbell, James Joseph	do	1er juill. '89	1,250 00	10 juill. '51	12 avril '70
Dunlevie, Sidney Alfred	do	1er juill. '92	1,400 00	4 juin '47	4 juin '80
Bristol, John R. Ketcheson	do	13 janv. '96	1,250 00	23 sept. '68	27 nov. '89
Grafton, William Henry	do	1er juill. 97	1,200 00	29 nov. '50	1er janv.'85
Roper, Sydney C. D	do	1er juill. '98	1,200 00	30 juin '49	18 déc. '85
Frost, Samuel L. Tilley	do	1er nov. '90	1,150 00	30 juill. '57	1er nov. '90
Watson, John Archibald	do	1er juill. '95	1,150 00	6 déc. '66	10 déc. '91
Rorke, Herbert Victor	do	1er juill. '01	1,150 00	25 avril '69	15 mai '91
Lafontaine, Adélard Marie Lesiège.	do	8 avril '02	1,100 00	30 mars '56	15 mai '91
Bérubé, Pierre Arthur	Commis de 2e classe cadette.	27 juin '98	800 00	12 juill. '68	27 juin '98
Telford, Robert	do	1er juill. '01	850 00	24 juill. '75	1er juill. '02
Moir, R. Huntington	do	31 déc. '95	650 00	18 août '73	26 mars '94
Slater, Firmus James	do	1er juill. '01	650 00	11 mars '73	1er juill. '01
Prentiss, George	do	1er juill. '01	650 00	20 oct. '77	1er juill, '01
Carrière, Albert O	do	1er juill. '01	650 00	24 avril '76	1er juill. '01
Daws, Edith M	do	1er juill. '02	600 00	8 fév. '73	1er juill. '02
Bales, Wm. Daniel Pye	Messager	12 avril '90	590 00	27 déc. '66	12 avril '90

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—ONTARIO.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
PROVINCE D'ONTARIO.			$ c.		
Amherstburg.					
Barrett, Marwood	Percepteur	1er juill. '00	1,000 00	24 fév. '42	1er juill. '00
Luckham, Daniel R	Commis et préposé au débarquement.	7 juill. '98	550 00	12 oct. '63	13 juill. '97
Gatfield, John S. Anderdon.	Douanier	17 août' 99	200 00	22 fév. '77	17 août '99
Brien, James. Essex-Centre.	Sous-percepteur	4 mars '97	600 00	4 fév. '48	4 mars '97
Allworth, Edward. Kingsville.	do	1er janv.'96	450 00	26 nov. '37	1er janv.'96
Coulson, William C. Leamington.	do	1er juill. '01	450 00	8 sept. '49	1er juill. '01
Atkinson, J. H. C. West-Dock, Ile Pelée.	do	1er avril '97	500 00	31 août '54	1er avril'97
Belleville.					
Webster, William	Percepteur	18 oct. '78	1,400 00	4 déc. '44	18 oct. '78
Hambly, Philip Hail	Douanier	1er juill. '87	600 00	20 oct. '35	1er juill. '87
Williamson, William	do	1er janv.'00	600 00	4 fév. '53	1er janv.'00
McGinnis, Arthur	Commis	5 oct. '94	1,000 00	25 déc. '52	9 fév. '92
Daly, James A. Campbellford.	Sous-percepteur	1er janv.'00	500 00	25 oct. '61	1er janv.'00
Berlin.					
Colquhoun, Frederick	Percepteur	1er janv.'97	1,300 00	31 août '39	1er janv.'97
Landrith, J. H	Commis et préposé au débarquement	1er mars '99	900 00	25 oct. '66	1er mars '99
Dunn, John	Douanier	1er août '99	700 00	16 sept. '45	1er août '99
Bowmanville.					
Beith, James	Percepteur	5 avril '97	1,000 00	10 avril '37	5 avril '97
Brittain, Joseph	Préposé au débarquem.	1er avril '87	500 00	4 déc. '39	1er avril '87
Brantford.					
Foster, Thomas	Percepteur	1er mai '99	1,500 00	7 déc. '39	27 oct. '76
Heath, Edwin Lee	Sous-percepteur	1er sept. '79	800 00	9 janv '39	1er sept. '79
Ryan, John	Commis	1er avril '00	700 00	20 août '52	1er avril '00
Brockville.					
Jones, Wm. Hamilton	Percepteur	1er mars '88	1,300 00	17 fév. '37	1er mars'88
Stewart, Alexander	Préposé au débarquem.	24 janv. '50	800 00	5 janv. '29	24 janv. '50
Stayner, Thomas Allan	Préposé aux arrivages.	1er juill. '85	600 00	13 août '53	1er juill. '85
Turner, Allan	Commis et préposé au débarquement.	1er mars '02	600 00	7 janv. '53	1er mars'02

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—ONTARIO.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Bridgeburg.			$ c.		
Lawson, James	Percepteur	1er janv.'96	1,400 00	6 janv. '40	1er janv.'96
Scholfield, Thomas	Douanier	1er juin '90	600 00	23 juin '46	1er juin '90
Clark, Geo. Anson	Préposé au débarquem.	1er oct. '01	600 00	7 sept. '54	1er oct. '01
Newbigging, Thomas Leslie	Commis et préposé au débarquement.	27 fév. '74	00 00	13 juin '42	27 fév. '74
Pattison, Frank Thorborn	do	1er fév. '99	650 00	6 mars '72	1er fév '99
House, William Taylor	Prép. au débarquement et commis.	1er juin '87	600 00	28 mars '42	1er juin '87
Wilkins, Oscar Fitzalwyn	do do	1er sept. '84	600 00	2 juill. '36	1er sept. 84
Riselay, Egerton Elliott	Douanier	1er août '99	600 00	7 juill. '60	1er août '99
Kimmitt, Richard	do	7 mai '00	700 00	1er fév. '51	7 mai '00
Willson, William F	Préposé aux arri.ages.	1er oct. '00	600 00	24 juin '65	1er oct. '00
Johnston, Peter Samuel	Préposé au débarquem.	1er juill. '02	600 00	4 mai '82	1er juill. '02
Chatham.					
Farqukarson, Donald R	Percepteur	1er juin '01	1,300 00	2 juill. '46	1er juin '01
Pilkey, Albert Edward	Douanier	16 nov '98	700 00	2 juill. '60	16 nov. '98
Campbell, Malcolm C — Glencoe.	Sous-percepteur	1er oct. '01	400 00	24 mai '60	1er oct. '01
Hall, William E — Rondeau & Blenheim.	do	1er mai '01	300 00	10 sept. '60	1er mai '01
Hutton, Wm. Alfred — Tilbury.	do	1er oct. '01	400 00	2 août '66	1er oct. '01
Cobourg.					
Jones, Geo. F	Percepteur	1er juill.'98	1,100 00	17 oct. '55	1er juill. '98
Hagerman, John G	Douanier	1er fév. '92	650 00	28 juill. '39	1er fév. '92
Morrow, John — Colborne.	Sous-percepteur	1er avril '00	550 00	10 oct. '60	1er avril '00
Johnston, James H — Grafton.	do	14 nov. '96	300 00	21 mai '69	14 nov. '96
Langdon, John Franklin — Brighton.	do	1er oct. '01	600 00	7 mars '64	1er oct. '01
Collingwood.					
Watson, George	Percepteur	22 nov. '66	1,000 00	2 déc. '28	22 nov. '66
Cameron, Alex. McKinnon — Meaford.	Sous-percepteur	1er nov '88	700 00	11 sept. '56	1er nov. '88
Cornwall.					
Bergin, John	Percepteur	5 mars '96	1,200 00	15 juill. '29	5 mars '96
Cline, John H	Douanier	11 sept. '94	650 00	20 juill. '64	11 sept. '94
Cook, Durham — Aultsville.	Préposé au débarquem.	15 oct. '78	350 00	1er nov. '38	15 oct. '78

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—ONTARIO.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Desoronto.					
Valleau, Alex. S.	Percepteur	14 déc. '96	800 00	31 août '48	14 déc. '96
Fort-William.					
Perry, F. C.	Percepteur	1er déc. '00	1,000 00	1er mai '82	1er déc. '00
Galt					
Peck, Thomas	Percepteur	1er nov. '86	1,000 00	14 oct. '56	1er nov. '86
Dennis, William Alfred	Douanier	6 juin '87	600 00	14 fév. '53	6 juin '87
Bowman, Allan, Preston.	Sous-percepteur	13 juin '99	250 00	11 mars '41	13 juin '99
Gananoque.					
Britton, Wm. Henry	Percepteur	18 déc. '97	1,000 00	16 juill. '50	18 déc. '97
Dixon, William, Rockport.	Sous-percepteur	6 juin '87	500 00	14 fév. '38	6 juin '87
Goderich.					
Farrow, Asher	Percepteur	1er juill. '84	1,000 00	17 avril '40	1er juin '84
McPherson, Malcolm J., Kincardine.	Sous-percepteur	1er avril '97	600 00	16 déc. '65	1er avril '97
Davis, Henry, Wingham.	do	1er oct. '82	600 00	4 juin '43	1er oct. '82
Neelin, Fred. G., Seaforth.	do	1er août '94	500 00	8 mai '53	1er août '94
Smith, George E., Southampton.	do	12 juill. '95	400 00	25 août '50	12 juill. '95
Wiseman, John, Clinton.	do	1er mars '00	600 00	19 nov. '50	1er mars '00
Guelph.					
Harlett, Jeremiah	Percepteur	13 janv. '96	1,300 00	7 déc. '43	13 janv. '96
Costello, John	Préposé au débarquem.	1er nov. '73	600 00	25 déc. '40	1er nov. '73
Strachan, John	do	1er juill. '01	600 00	28 janv. '69	1er juill. '01
McNamara, Michael, Walkerton.	Sous-percepteur	1er oct. '80	600 00	7 mars '41	1er oct. '80
Hamilton.					
Kilvert, Francis Edwin	Percepteur	1er fév. '87	3,000 00	27 déc. '38	1er fév. '87
Mackenzie, Alexander Innes	Contrôleur	25 oct. '76	1,500 00	6 fév. '26	1er avril '76
Thomson, John	Estimateur fédéral	16 mai '96	1,600 00	— juin '35	1er mars '73
Gayfer, Harry	Estimateur	13 juill. '97	1,200 00	14 juin '39	13 juill. '97
Murray, Hugh	Premier commis int.	1er nov. '83	1,300 00	26 juin '43	1er nov. '83
Alexander, Andrew	Commis	1er juin '84	900 00	29 juill. '32	1er juin '84

DOC. DE LA SESSION No 30

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—ONTARIO.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Hamilton—Fin.			$ c.		
Park, Robert Hood	Commis	1er juin '87	800 00	25 janv. '34	1er juin '87
Cape, John	do	1er déc. '81	1,200 00	30 déc. '41	— août '76
Colvin, Robert	Commis et préposé au débarquement	12 avril '90	600 00	5 juill. '70	12 avril '90
Battle, John	Commis	23 juill. '74	850 00	31 janv. '57	53 juill. '74
Peebles, Wm	Commis et préposé au débarquement.	1er fév. '99	700 00	28 oct. '54	1er fév. '99
McCallum, Thomas	do	1er fév. '99	650 00	1er fév. '52	1er fév. '99
Gibson, David Ritchie	do	1er fév. '99	700 00	2 oct. '53	1er fev. '99
McCandlish, A	Commis	1er mars '95	650 00	24 mai '60	1er mars '95
Burns, John	do	1er mars '95	600 00	2 janv. '55	1er mars '95
Scott, William J	do	1er juill. '00	500 00	16 avril '77	1er juill. '00
O'Dell, Alexander	Prép. au débarquement	16 mai '96	550 00	3 mars '68	16 mai '96
Halcrow, James	do	14 fév. '98	800 00	9 janv. '39	1er juin '74
McCully, George A	Eclusier	7 mai '00	650 00	18 juill. '51	7 mai '00
Cleary, Stephen	Douanier	1er sept. '89	600 00	— déc. '33	6 mai '74
Gates, Joseph	do	1er mars '99	600 00	18 sept. '38	1er mars '99
Ferguson, Alexander	Messager	1er mai '80	450 00	20 nov. '46	1er mai '80
McKechnie, M. R. Dundas.	Sous-percepteur	10 janv. '96	1,200 00	25 juin '35	10 janv. '96
Moblo, John Dunnville.	do	23 juin '93	800 00	4 mars '42	23 juin '93
Felan, Morris Oakville	do	13 juill. '94	450 00	30 déc. '42	13 juill. '94
Allen, James Burlington.	do	1er août '99	300 00	22 déc. '36	1er août '99
Port-Hope.					
Burton, Edmund John W	Percepteur	15 sept. '72	1,200 00	5 janv. '48	15 sept. '72
Blatcher, Wm. Samuel	Douanier	17 août '99	700 00	12 juill. '53	17 août '99
Ingersoll.					
Williams, James F	Percepteur	1er août '99	900 00	17 fév. '48	1er août '99
Lynch, J. J	Douanier	1er août '99	650 00	12 mai '66	1er août '99
Kingston.					
Hamilton, Clarke	Percepteur	29 juin '82	1,800 00	17 mars '33	29 juin '82
Anglin, Robert D	Commis	1er mars '88	1,000 00	8 déc. '38	23 fév. '73
Neish, William	Contrôleur intérimaire	16 sept. '98	1,000 00	18 janv. '34	23 juill. '77
Gaskin, Thomas	Commis	1er juill. '90	1,000 00	27 mars '50	1er juin '85
Driver, Thomas	Estimateur	23 juin '75	1,200 00	15 août '42	23 juin '75

MINISTERE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—ONTARIO.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Kingston—Fin.			$ c.		
Comer, Geo. Wm. Henry. ...	Préposé aux arrivages.	1er avril '92	550 00	21 oct '40	1er avril '91
Hanley, James	do ..	27 nov. '89	550 00	8 fév. '43	27 nov. '89
Geoghegan, John	do ..	4 mai '93	550 00	23 janv. '59	4 mai '93
Quigley, Joseph	Douanier	1er avril '88	550 00	29 avril '45	1er avril '88
Graves, Wm. Daws	Préposé aux arrivages..	1er mai '92	550 00	16 juill. '48	1er avril '91
Hogan, Thomas Wolfe Island	Douanier	10 avril '93	500 00	28 fév. '47	10 avril '93
Joslin, Almon Port-Metcalf.	do	16 mai '85	150 00	28 mai '46	16 mai '85
Rankin, David J Collins Bay.	do	16 mars '82	150 00	30 mars '33	16 mars '82
Hitchens, Henry	do	1er août '94	550 00	24 déc. '37	6 mai 72
Horne, W. E. Wolfe Island.	do	5 oct. '94	200 00	14 nov. '30	1er juin '88
Carson, Robert	Messager	1er nov. '95	500 00	— —— '46	1er nov. '95
Rouse, David T Bath	Sous-percepteur	17 oct. '98	400 00	20 janv. '39	17 oct. '98
Lindsay.					
Lownsborough, William	Percepteur	1er juill. '98	900 00	23 fév. '38	1er juill. '98
London.					
Burns, George	Percepteur	7 mai '00	2,250 00	28 juill. '42	7 mai '00
Talbot, Oscar Henry	Contrôleur intérimaire	26 juill. '97	1,100 00	29 déc. '60	11 mai '88
Ferguson, John	Estimateur	22 juin '98	1,100 00	4 août '48	22 juin '98
Sharp, Archibald	do	22 juin '98	1,100 00	13 déc. '41	22 juin '98
Brett, William	Emballeur	1er janv. '88	500 00	10 mai '59	1er janv. '88
Stephenson, John	Caissier	1er juill. '98	1,000 00	24 août '51	1er juill. '98
McLean, Hugh Allen	Douanier	1er mai '91	550 00	6 janv. '58	1er mai '91
Johnston, Richard	Commis	1er janv. '99	600 00	2 mai '65	1er janv. '99
McCann, Bernard C.	Commis et préposé au débarquement.	1er fév. '99	650 00	7 déc. '58	1er fév. '99
Lewis, Philip C	do ..	1er fév. '99	600 00	14 fév. '66	1er fév. '98
Southcott, Samuel J	do ..	1er janv. '00	650 00	10 sept. '59	1er janv. '00
Wiley, Daniel	Commis	1er avril '01	600 00	27 nov. '65	1er avril '01
Tyler, George	do	1er avril '02	600 00	21 oct. '61	1er avril '02
Orr, Robinson John	Emballeur et messager	12 août '89	500 00	5 sept. '64	12 août '89
McFadden, John	Préposé au débarquem.	1er août '92	650 00	9 nov. '71	1er août '92
Brady, John C	do do	7 mars '94	600 00	15 mars '43	7 mars '94
Boyle, Patrick F	do do	1er juin '95	500 00	—— '47	1er juin '95
Murray, W. H. Strathroy.	Sous-percepteur	1er oct. '98	600 00	42 août '36	1er oct. '98

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—ONTARIO.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Midland.					
Parkhill, William James	Percepteur	1er mars '89	800 00	27 déc. '40	1er mars '89
Ross, Hugh Henry Penetanguishene.	Sous-percepteur	1er nov. '98	500 00	7 juin '38	1er nov. '98
Morrisburg.					
Laflamme, Andrew J	Percepteur	1er août '97	800 00	26 août '35	1er août '97
Bullis, Jas. Deming Iroquois.	Sous-percepteur	1er oct. '01	500 00	1er juin '51	1er oct. '01
Napanee					
Anderson, Thos. E	Percepteur	10 déc. '96	800 00	9 mars '55	10 déc. '96
Chutes Niagara.					
Boyle, Arthur	Percepteur	1er mai '96	1,600 00	13 mars '42	1er mai '96
Brown, Joseph Pell	Premier commis	1er avril '87	1,000 00	10 fév. '37	18 déc. '65
Cannon, John Henry	Préposé au débarquem.	11 nov. '69	650 00	16 avril '41	11 nov. '69
Bender, Hiram	do	2 sept. '79	750 00	16 oct '42	2 sept. '79
Flynn, James Joseph	do	— mars '80	600 00	31 août '58	— mars '80
Bartle, John Clarence	do	14 mars '82	700 00	21 août '57	14 mars '82
Parker, Wm. McMicking	do	29 mars '82	600 00	30 juin '51	29 mars '82
Bampfield, John Joseph	Douanier	1er mars '99	700 00	22 mars '65	1er mars '99
House, William Henry	do	1er juill. '86	600 00	18 sept. '57	21 oct. '85
Wallace, John M	do	1er juin '02	600 00	31 oct. '51	1er juin '02
Gray, Alexander	do	1er avril '99	600 00	22 sept. '47	1er avril '99
Stephens, Jabez Baker	do	1er juin '02	600 00	27 mars '48	1er juin '02
Brown, James	Commis et préposé au débarquement.	1er oct. '84	750 00	20 mai '44	1er oct. '84
McKenzie, Charles James	do do	1er oct. '84	750 00	22 mars '47	1er oct. '84
Robertson, Augustus R	do do	5 déc. '91	600 00	3 janv. '53	5 déc. '91
Nidle, Henry	Préposé au débarquem.	14 mars '88	600 00	24 mars '50	14 mars '88
Wood, Fred F	do	1er avril '93	600 00	23 juill. '62	1er avril '93
Sando, John Niagara.	Sous-percepteur	1er août '95	600 00	29 sept. 46	1er juin '88
Glasgow, Oliver D Queenston.	Douanier	14 janv. '97	600 00	24 déc. '60	14 janv. '97
Whitewell, Francis Queenston	do	10 avril '00	600 00	31 août '62	10 avril '00
Woodruff, David W Queenston.	do	1er avril '01	600 00	10 janv. '49	1er avril '01
Herbold Albert Chippewa.	Sous-percepteur	1er oct. '01	750 00	29 oct. '56	1er oct. '01

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—ONTARIO.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Oshawa.			$ c.		
Blamey, Geo. Frederick	Percepteur	1er janv. '82	800 00	26 nov. '33	1er janv. '82
Hall, Luther Calvin	Douanier	1er juill. '00	500 00	2 fév. '33	1er juill. '00
Ottawa.					
Russell, James Waddell	Percepteur	1er fév. '98	2,000 00	18 mars '41	1er fév '98
Taylor, Alex. Harvey	Estimateur	13 juill. '97	1,300 00	9 nov. '39	13 juill. '97
McGovern, John James	Douanier	1er janv. '88	800 00	4 fév. '52	1er sept. '76
Clark, Robt. Alex.	Commis	1er juill. '89	1,000 00	25 juill. '68	1er juill. '89
Waggoner, Stephen Hooper.	Commis et préposé au débarquement.	1er juill. '90	900 00	13 mars '59	1er juill. '90
Lacerte, Alide	Commis	1er juin '82	1,000 00	4 juill. '65	1er juin '82
Kehoe, Frank	do	1er juill. '02	600 00	8 juill. '65	1er juill. 'C2
Champness, Weldon	Douanier	22 mai '89	800 00	3 janv. '39	22 mai '89
Spittal, Robert.	do	1er mars '88	850 00	18 mars '48	1er mars '88
Hood, Thos. Andrew	do	1er avril '92	800 00	13 déc. '65	1er déc. '87
Ryan, Patrick Eugene	do	1er déc. '92	800 00	4 janv. '36	1er déc. '92
Lapointe, Fréd	do	1er mars '00	700 00	— — '62	1er mars '00
Routhier, André	do	20 mars '00	800 00	30 mars '54	20 mars '00
Russell, Robert, Pembroke.	Sous-percepteur	1er juill. '91	800 00	22 août '52	1er juill. '01
Wright, Orange, Renfrew.	do	1er juill. '01	500 00	29 mai '52	1er juill. '01
Donald, Frank, Carleton Place	do	6 déc. '86	500 00	22 mars '43	6 déc. '86
Neilson, George Edward, Arnprior.	do	17 avril 90	400 00	12 mars '34	17 avril '90
Pollock, W. C, Almonte.	do	1er août '99	500 00	4 août '65	1er août '99
McKenzie, William, North Bay.	do	1er avril '01	400 00	31 mai '50	1er avril '01
Gould, Henry J, Smith's Falls.	do	1er oct	600 00	28 nov. '77	1er oct. '01
Owen-Sound.					
Horton, Nicholas Powell	Percepteur	1er juill. '98	1,000 00	14 nov. '47	1er juill. '98
Malone, Patrick J	Douanier	1er août '99	600 00	12 avril '55	1er août '99
Caton, James	do	1er fév. '00	600 00	31 juill. '42	1er fév. '00
Parry Sound.					
Fitzgerald, Jos. W	Percepteur	1er avril '01	850 00	18 janv. '47	1er avril '01
Jordan, Robert, Byng Inlet.	Douanier	1er août '99	300 00	21 déc. '33	1er août '99
Gillies, James Francis, French River.	do	1er nov. '99	300 00	6 sept. '62	1er nov. '99

DOC. DE LA SESSION No 30

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—ONTARIO.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination
Paris.			$ c.		
Hall, Thomas	Percepteur	1er mars '78	1,000 00	31 janv. '35	1er mars '78
Kinnear, Alexander Molson.	Préposé au débarquem.	10 mai '75	600 00	— avril '26	10 mai '75
Peterboro'.					
Hall, Robert	Percepteur	1er juill. '00	1,200 00	17 janv. '49	1er juill. '00
Picton.					
Ross, Walter T	Percepteur	23 mai '78	1,150 00	22 janv. '47	23 mai '78
Prescott.					
Jessup, Edward	Percepteur	1er août '85	1,200 00	11 janv. '32	1er août '85
Murphy, John	Préposé au débarquem.	1er juill. '74	600 00	28 mars '45	1er juill. '74
Keeler, Robert M	Commis et préposé au débarquement.	1er avril '92	600 00	6 oct. '55	1er août '91
Melville, Thomas R	Estimateur	7 mai '00	900 00	19 déc. '47	7 mai '00
Hollingsworth, Samuel	Douanier	1er juill. '83	600 00	8 déc. '32	1er juill. '83
Leahy, Hugh	do	1er août '99	600 00	17 janv. '44	1er août '99
McMillan, Robert Pringle.... Cardinal.	Sous-percepteur	6 juin '90	800 00	12 mars '43	6 juin '90
Port-Arthur.					
Wiley, A. M	Percepteur	1er nov. '95	1,000 00	31 oct. '64	1er nov. '95
Boyce, Thomas Riddell	Commis	14 mai '89	800 00	1er fév. '64	14 mai '89
Marsh, R. J. F. Fort Frances	Sous-percepteur	1er juill. '00	600 00	—— '53	1er juill. '00
Portage-du-Rat.					
Barnes, George	Percepteur	1er juill. '98	600 00	10 sept. '54	1er juill. '98
Sainte-Catherine.					
Cuffe, John E	Percepteur	11 nov. '92	1,000 00	4 mars '40	11 nov. '92
Hodge, Archibald	Commis et préposé au débarquement.	13 mars '76	850 00	17 juill. '32	— juin '74
McClive, John	Préposé au débarquement et visiteur	15 mars '76	800 00	5 janv. '50	15 mars '76
Spillette, Silas William	Sous-percepteur	29 mai '82	700 00	15 janv. '37	29 mai '82
Pattison, Thos. F. Thorold.	do	1er janv. '97	800 00	19 sept. '56	1er janv. '97
Sidey, Samuel James. Port-Colborne.	do	1er juill. '98	300 00	4 oct. '50	1er juill. '98
Ramsden, John A. Port-Colborne.	Douanier	27 mai '90	300 00	26 avril '46	27 mai '90
Clark, Wm. Beverly. Port-Dalhousie.	do	1er août '89	300 00	2 mars '56	1er août '89
Hill, John F. Welland.	Sous-percepteur	4 mars '97	500 00	27 janv '50	4 mars '97

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—ONTARIO.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Saint-Thomas.			$ c.		
Ferguson, Daniel	Percepteur	1er juill. '02	1,200 00	22 fév. '45	1er juill. '02
Ogilvie, John Bedford, Aylmer.	Sous-percepteur	1er juill. '98	450 00	8 mai '62	1er juill. '98
Payne, Manuel, Port-Stanley.	do	1er juill. '84	300 00	10 fév. '45	1er juill. '84
Backhouse, William, Burwell.	do	5 juill. '81	300 00	— mars '39	5 juill. '81
Thompson, Thomas, Port-Bruce.	Douanier	5 avril '70	100 00	—— '20	5 avril '70
Sarnia.					
Matheson, George Nair	Percepteur	26 janv. '56	1,800 00	2 déc. '35	26 janv. '56
Adams, Joshua Fourth	Préposé au débarquem	10 août '74	800 00	22 avril '40	10 août '74
McLagan, John	do	1er août '79	600 00	31 oct. '41	1er août '79
Macvicar, Alfred Fisher	do	1er fév. '87	600 00	24 août '68	1er fév. '87
Alcock, James	Douanier	18 juin '84	600 00	11 juill. '45	18 juin '84
Lott, John McKenzie, Courtright.	Sous-percepteur	1er juill. '98	400 00	5 oct. '49	1er juill. '98
Clark, O. S., Point Edward.	do	1er juill. '92	700 00	17 août '48	1er juill. '92
Dawson, Daniel, Petrolia.	do	16 oct. '73	850 00	16 mars '35	16 oct. '73
Almas, A. A	Douanier	1er juill. '95	600 00	10 oct. '49	29 juin '95
Chester, John	do	1er mai '97	600 00	1er mai '40	1er mai '97
Mahoney, John C	do	1er août '99	600 00	14 oct. '66	1er août '99
Sault-Sainte-Marie.					
Plummer, Henry	Percepteur	1er fév. '89	1,300 00	29 déc. '51	1er fév. '89
Ironside, James Symington	Commis et préposé au débarquement.	31 août '80	750 00	13 juill. '35	31 août '80
Howe, A. W	Douanier	31 mars '96	600 00	24 mai '51	31 mars '96
Stephen, John	do	1er août '99	600 00	13 avril '67	1er août '99
Prout, John W, Bruce Mines.	Sous-percepteur	1er mai '92	400 00	13 déc. '67	1er mai '92
English, Richard, Little Current.	do	19 avril '71	500 00	7 fév. '34	19 avril '71
Monck, Alfred, Ile Cockburn	do	1er nov. '92	300 00	17 juin '38	1er nov. '92
McGuire, Gloss Crysler, Algoma Mills.	do	1er janv. '92	800 00	....	1er janv. '92
Smith, A. Hoffman, Sudbury.	do	1er juin '96	700 00	19 nov. '53	1er juin '96
Flesher, Thos, Rivière des Espagnols	do	1er déc. '94	400 00	23 août '46	26 nov. '94
Taylor, George H, Michipicoten.	do	17 août '99	600 00	19 janv. '66	17 août '99
Currie, Neil, Thessalon.	Douanier	17 août '99	400 00	25 déc. '61	17 août '99

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—ONTARIO.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance	Date de la première nomination.
Simcoe.			$ c.		
Porter, Nathaniel	Percepteur	1er déc. '00	800 00	6 juin '60	1er fév. '97
Law, William S	Sous-percepteur	1er janv.'87	600 00	21 déc. '33	1er janv.'87
Tilsonburg. Davis, John R	do	1er janv.'92	500 00	24 sept. '53	1er janv.'92
Port-Dover. Stewart, Geo	do	1er nov. '94	250 00	21 mars '42	17 oct. '94
Port-Rowan. Noble, John	Préposé aux arrivages.	20 fév. '95	600 00	— —— '26	1er déc. '93
Stratford.					
Hess, John George	Percepteur	6 nov. '93	1,200 00	8 nov. '38	6 nov. '93
MacGregor, Chas. John	Commis	9 avril '85	850 00	19 fév. '33	9 avril '85
Hutchison, Robert	Sous-percepteur	1er juill.'98	700 00	22 sept. '36	1er juill.' 98
Listowel. Tyson, Albert Monroe	do	25 août '88	400 00	8 avril '43	25 août '88
Wiarton. Cull, Dr J. W	do	1er déc. '93	500 00	18 août '39	1er déc. '93
Mitchell.					
Toronto.					
Small, John	Percepteur	10 mars '91	4,000 00	8 oct. '31	10 mars '91
Douglas, John	Contrôleur	1er janv.'58	2,250 00	19 mars '26	1er janv.'58
Fleming, John Beverley	Caissier	1er janv.'91	1,400 00	22 août '54	1er déc. '72
Baxter, Charles Wesley	Adjoint du caissier	1er janv.'91	1,100 00	19 janv. '57	22 oct. '73
McCaffry, James Robert	Premier commis intér.	1er janv.'96	1,200 00	6 fév. '51	26 mai '69
Heakes, James Robert	Commis	1er mai '78	900 00	11 juill. '49	1er mai '78
Cowan, John Arpen	do	1er juill.'78	1,000 00	11 oct. '50	1er juill.'78
Ardagh, Henry Hatton	do	6 fév. '83	850 00	11 sept. '53	6 fév. '83
Woods, Wm. Patrick	do	1er déc. '87	700 00	27 août '63	1er déc. '87
Greer, James	do	1er janv.'96	800 00	5 oct. '53	1er juill.' 86
Thompson, John	do	1er janv.'96	750 00	15 juill.'70	5 déc. '88
Tinning, William Karr S	do	1er mai '82	750 00	29 août '62	1er mai '82
Walton, Robert F	do	1er fév. '89	700 00	29 mars '46	1er fév. '89
Reiddy, Charles	do	1er juill. '83	750 00	22 juill. 40	1er juill. '83
Harris, Samuel T. H	do	1er juin '89	700 00	26 avril '60	1er juin '89
Griffith, William	do	1er sept. '81	750 00	27 mars '27	1er sept. '81
Bovell, Howard	do	1er avril '84	700 00	29 mars '40	1er avril'84
Beale, James	do et prép. au débarquement.	16 mai '96	650 00	19 oct. '60	1er juin '61
Meredith, Wm. Edward	Commis et prép. aux arrivages.	1er janv.'96	700 00	15 oct. '50	1er mars'86
Somers, Frank, jr	do do	1er fév. '91	700 00	8 août '68	1er fév. '91

MINISTERE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—ONTARIO.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Toronto—Suite.			$ c.		
Leatch, Charles C	Commis	1er juill. '01	600 00	1er nov. '75	1er juill. '01
Colwell, Fred. J	do	1er janv. '00	700 00	9 mars '69	1er janv. '00
Miller, Edward W	Estimateur fédéral	26 juill. '97	1,800 00	26 mai '57	13 juill. '97
Pearson, Wesley	Sous-estimateur	1er janv. '93	1,200 00	17 fév. '51	13 mai '82
Patterson, Alexander, jeune	do	1er juill. '89	1,200 00	4 août '57	1er juill. '82
McCaw, Hugh	do	1er juill. '77	800 00	10 déc '32	1er juill. '77
Davidson, John James	do	1er déc. '91	1,700 00	13 sept. '43	1er déc. '91
Sinclair, James	do	13 juill. '97	1,200 00	26 nov. '54	13 juill. '97
Mitchell, Thos	do	1er janv. '96	750 00	5 sept. '54	1er janv. '63
Ryan, James	do	1er juill. '01	1,200 00	26 juill. '50	1er juill. '01
Westman, S. J	do	31 mars '96	1,200 00	1er nov. '63	31 mars '96
Bertram, John Hugh	do	1er juill. '01	1,200 00	10 avril '72	1er juin '01
Bell, Robert	Jaugeur	1er avril '83	1,200 00	8 juin '32	1er avril '83
McKay, John	Aide-jaugeur	7 mai '00	800 00	4 juill. '67	7 mai '00
Yorston, James	Eclusier	1er août '00	1,000 00	12 juill. '44	1er juill. '77
Anderson, Bouchette	Préposé au débarquem.	1er janv. '88	750 00	29 déc. '47	1er juin '70
Loarden, Cornelius	do	1er janv. '96	650 00	21 déc. '33	16 mai '72
Scott, Andrew	do	1er avril '73	800 00	10 nov. '47	1er avril '73
Mitchell, Thomas	do	1er mai '78	800 00	22 janv. '44	1er mai '78
Black, David Nathaniel	do	1er sept. '83	700 00	1er nov. '37	1er sept. '83
Plunkett, William	do	1er mai '84	700 00	1er juill. '52	1er mai '84
Gray, Chas. L	do	1er nov. '95	600 00	13 mars '68	1er nov. '95
Fowler, Edwin	Préposé aux arrivages	22 oct. '73	600 00	9 oct. '34	22 oct. '73
Burns, William	do	22 oct. '73	600 00	2 juin '26	22 oct. '73
Lowther, John	do	22 oct. '72	600 00	22 mai '35	22 oct. '72
Pape, Oswald	do	16 mai '96	600 00	18 juill. '57	16 mai '96
Hudson, John Wilkinson	do	1er juill. '98	600 00	14 fév. '41	1er juill. '81
O'Farrall, Robert	do	16 sept. '98	600 00	13 nov. '38	1er juill. '81
Hicks, John Henry	do	1er oct. '01	600 00	23 janv. '63	1er oct. '01
Glover, Thomas R.	do	1er mai '02	600 00	21 mai '44	1er mai '02
Milburn, Robert Baldwin	Douanier	1er juill. '81	700 00	22 déc. '48	1er juill. '81
Lloyd, Frank	do	16 mai '96	650 00	1er déc. '52	1er juill. '82
Loughrane, Lawrence	do	1er janv. '95	650 00	15 sept. '44	25 avril '92

DOC. DE LA SESSION No 30

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—ONTARIO.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Toronto—Suite.			$ c.		
Graham, Nicholas	Emballeur	1er juill. '81	550 00	12 juill. '33	1er juill. '81
Sharp, Daniel M ... Port-Credit.	Douanier	1er mai '85	250 00	26 juin '31	1er mai '85
Wright, Robert	Emballeur	1er juill. '83	500 00	13 mars '58	1er juill. '83
Byers, Henry	Douanier	1er juill. '83	550 00	3 mars '56	1er juill. '83
Byron, Geo Edward	do	1er sept. '00	600 00	18 avril '76	1er sept. '00
Reid, William	Emballeur	1er juill. '83	500 00	10 juin '45	1er juill. '83
Trowbridge, John	do	1er juill. '83	500 00	29 juill. '52	1er juill. '83
Dunlop, Wm. John	Emballeur et messager	1er fév. '89	500 00	17 mars '62	1er fév. '89
Slean, John	do	1er mars '86	500 00	15 juin '59	1er mars '86
Giroux, Octave	Douanier	16 mai '96	550 00	23 janv. '53	18 avril '87
Davis, Thomas Jefferson	Emballeur et messager.	1er juin '87	500 00	21 juill. '64	1er juin '87
Rutland, Sinclair A	do	18 oct. '89	500 00	8 janv. '41	18 oct. '89
Jackman, Josiah	Emballeur, messager et chargeur.	20 août '90	500 00	13 juill. '64	20 août '90
Williams, Thomas	Messager	1er mai '78	500 00	10 août '39	1er mai '78
Cook, Marshall Edwin	Emballeur et chargeur.	1er janv. '90	550 00	10 août '66	1er janv. '90
Custaloe, Reoben	do	1er avril '01	500 00	25 déc. '55	1er avril '01
Ross, Edmund Henry	Messager	1er juill. '02	350 00	25 sept '84	1er juill. '02
McCuaig, Donald Alex	Préposé au débarquem.	16 mai '96	550 00	11 mai '47	9 fév. '92
Clewlo, O. S.	Douanier	11 mars '95	550 00	30 juill. '65	11 mars '95
Head, John	do	1er mars '99	800 00	5 fév. '48	1er mars '99
Oxley, William B.	do	1er janv. '00	700 00	21 août '40	1er janv. '00
Dickson, Wm. Henry	do	4 janv. '00	800 00	16 déc. '49	4 janv. '00
Ellard, James H	do	1er mars '00	650 00	18 août '70	1er mars '00
Smith, Philip	do	1er mars '00	500 00	30 nov. '47	1er mars '00
Gunn, Wm. Alex	do	1er juill. '00	700 00	26 déc. '52	1er juill. '00
Driffill, James	do	1er oct. '00	700 00	23 août '42	1er oct. '00
McWhirter, Hugh	do	1er juill. '00	500 00	16 nov. '61	1er juill. '00
McArthur, Frank F	do	1er avril '01	750 00	27 août '42	1er avril '01
Allen, James Crothers	do	1er mai '02	800 00	13 mars '67	1er mai '02
Gillespie, John S	Emballeur	1er fév. '95	500 00	4 juill. '54	1er fév. '95
Brownlee, Alex ... Barrie.	Sous-percepteur.	14 nov. '96	750 00	26 juin '52	14 nov. '96
Manning, John J ... Brampton.	do	4 nov. '90	550 00	17 août '52	4 nov. '90

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—ONTARIO.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Toronto—Fin.			$ c.		
Graydon, Robert. Streetsville.	Sous-percepteur	1er juill. '88	200 00	1er juill. '47	1er juill '88
Gilchrist, Jno. Orangeville.	do	21 janv. '93	500 00	2 nov. '36	21 janv. '93
Lynch, Robert A. Orillia.	do	1er avril '00	700 00	21 déc. '47	1er avril '00
McKenzie, John. Orillia.	Douanier	1er juill. '02	500 00	22 juill. '48	1er juill. '02
Langan, John. Georgetown.	do	1er août '99	400 00	10 août '41	1er août '99
Yule, Andrew. Aurora et Newmarket.	do	1er avril '01	600 00	10 oct. '39	1er avril '01
Trenton.					
McGuire, Francis James	Percepteur	9 juill. '75	700 00	—— '25	9 juill. '75
Wallaceburg.					
Fraser, J. H.	Percepteur	14 nov. '96	700 00	27 avril '56	14 nov. '96
Whitby.					
Philp, James Rowe	Percepteur	1er mars '94	600 00	23 fév. '35	1er mars '94
Taylor, Charles	Préposé au débarquem.	1er mars '78	600 00	28 août '36	1er mars '78
Windsor.					
McGregor, William	Percepteur	22 janv. '02	1,800 00	24 juin '36	22 janv. '02
Welsh, Walter	Douanier	9 juin '97	1,000 00	24 fév. '44	9 juin '97
Hanrahan, Patrick	Préposé au débarquem.	5 mai '82	600 00	5 juin '48	5 mai '82
Drouillard, Albert	do	19 déc. '83	600 00	12 mai '51	19 déc '83
Bushell, Wm. Crampton	do	1er juin '86	600 00	4 mars '57	1er juin '86
Montreuil, Alfred T. Walkerville.	Sous-percepteur	1er fév. '02	800 00	27 avril '70	1er fév. '02
Dench, Thos. Q	Douanier	1er janv. '91	600 00	4 juill. '45	1er janv. '91
Barnett, John	do	21 sept. '91	750 00	25 nov. '44	21 sept. '91
Beers, James M. R.	do	1er déc '91	700 00	13 sept. '50	1er déc. '91
Crampton, James	do	1er janv. '89	600 00	10 déc. '39	1er janv. '89
Thompson, Marshall	do	5 janv. '92	650 00	30 juin '46	5 janv. '92
York, John	do	9 juin '97	600 00	13 mai '44	9 juin '97
Gastanier, Louis Nap	do	16 sept. '98	600 00	22 juill. '58	6 sept. '98
Pequegnot, Claude F	do	1er fév. '02	200 00	16 nov. '46	1er fév. '02
Adam, Albert R.	do	1er juill. '00	600 00	13 juin '65	1er juill. '00
Bailey, John	do	1er juin '02	730 00	25 janv. '56	1er juin '02
McMurray, James	do	1er janv. '01	600 00	2 mars '53	1er janv. '01
McKee, Charles F	do	1er juin '02	600 00	30 nov. '63	1er juin '02

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—QUÉBEC.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Windsor—Fin.					
St. Louis, Francis R.	Douanier	1er juin '02	600 00	26 mars '53	1er juin '02
McDonald, Robt. Sam'l	do	1er juin '02	600 00	24 avril '58	1er juin '02
Dumond, Peter Eli. Belle River.	do	1er fév. '02	200 00	25 juill. '88	1er fév. '02
Woodstock.					
Van Ingen, William Henry.	Percepteur	22 nov. '66	1,300 00	31 oct. '32	6 avril '58
Banting, Charles	Commis et préposé au débarquement.	1er juill. '84	800 00	7 avril '39	1er juill. '84
Hogarth, Jabez Daniel. Norwich.	Sous-percepteur	1er oct. '01	400 00	24 avril '54	1er oct. '01
PROVINCE DE QUÉBEC.					
Abercorn.					
Dunn, John	Percepteur	1er juill. '85	700 00	10 mai '43	1er août '77
Currie, Edgar Prentis	Douanier	1er juill. '85	400 00	14 sept. '44	1er juill. '88
Coaticook.					
Daly, John Baptist	Percepteur	20 août '90	1,200 00	29 avril '37	20 août '90
Churchill, James.	Commis et préposé au débarquement.	1er août '83	800 00	1er sept. '47	1er août '83
Durocher, Jean-Baptiste. Island Pond.	Préposé au débarquem	12 juill. '83	600 00	8 mai '50	12 juill. '83
Williams, J.	Douanier	1er janv. '94	250 00	21 sept. '55	1er janv. '94
Webster, Oscar H. E.	do	10 juill. '99	500 00	31 août '59	10 juill. '99
Adams, George Edward	do	1er nov. '00	400 00	30 mars '48	1er nov. '00
Cookshire.					
Ross, Alexander	Percepteur	1er janv. '91	800 00	1er août '50	— mai '79
Gendreau, A. Bagnes. Lac Mégantic.	Sous-percepteur	1er janv. '88	600 00	8 mai '54	1er janv. '88
Kingsbery, William. Comins Mills.	Sous-percep. intérim.	1er avril '82	450 00	28 août '41	1er avril '82
Cauchon, Alphonse. Lac Mégantic.	Douanier	1er août '99	450 00	28 juill. '54	1er août '99
Gaspé.					
Kavanagh, Arthur J.	Percepteur	19 juin '94	800 00	27 août '23	19 juin '94
McGie, Donald Barnabas. Pointe aux Esquimaux.	Sous-percepteur	5 mai '71	400 00	11 oct. '37	5 mai '71
Hemmingford.					
Proper, Frederick Scrine	Percepteur	1er janv. '77	700 00	14 déc. '39	12 mars '68
Manning, Robert C. Franklin Centre.	Sous-percepteur	1er juill. '98	400 00	7 juin '62	1er juill. '98
Saunders, Wm. Athelstan.	do	1er mai '91	500 00	22 juill. '42	1er mai '91

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—QUÉBEC.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Hemmingford—Fin.			$ c.		
Fiddes, Alex. Vicars.	Douanier	1er mai '89	350 00	14 août '37	1er mai '89
Simpson, J. Patterson Roxham.	do	4 mars '97	300 00	7 mars '73	4 mars '97
Mansonville.					
Lynch, Walter	Percepteur	1er mai '79	700 00	4 mai '47	1er mai '79
Soule, Frank Foster	Douanier	1er juill. '00	500 00	1er fév. '54	1er juill. '00
Gilman, Henry A	do	5 sept. '00	500 00	10 janv. '67	5 sept. '00
Montréal.					
White, Robert Smeaton	Percepteur	1er janv.'96	4,000 00	15 mars '56	1er janv.'96
Boyer, Rémi	Contrôleur	8 juin '92	1,600 00	1er oct. '42	7 avril '72
Laurin, Alphonse	Premier commis	1er juill.'93	1,400 00	2 juill.'43	1er juill.'69
Lanthier, Arthur Aurélien	do	1er fév. '95	1,400 00	15 oct '45	23 oct. '73
McLaughlin, Henry	Contr'r des arrivages	1er août '92	1,200 00	7 oct. '64	1er janv.'88
Malbœuf, Arthur	Préposé en chef au débarquement.	11 sept. '94	1,100 00	8 déc. '36	1er juill.'72
Lamer, Joseph Emmanuel	Préposé au débarquem.	1er avril '74	950 00	— fév. '44	1er juill.'72
Charland, Magloire	do	1er avril '74	900 00	4 sept. '36	1er avril '74
Mercier, Edouard Henri	do	1er avril '74	900 00	26 oct. '38	1er avril '74
Porteous, John	do	1er nov. '89	800 00	10 mai '44	1er mars '84
Wilkes, Edward Thomas	do	17 oct. '94	650 00	19 juin '44	1er mai '84
Sherritt, James	do	1er fév. '95	1,000 00	14 nov. '44	1er mai '91
Martin, Nap. Pierre	do	17 oct. '94	700 00	9 déc. '61	11 déc. '87
Tuff, David	do	5 mars '96	750 00	1er déc. '46	– juin '72
McDougall, James	do	1er juill.'98	650 00	29 juin '65	1er juill.'98
Slattery, Timothy F.	do	6 juin '01	550 00	9 janv. '60	1er nov. '95
Lavoie, François Arthur	Caissier	1er avril '88	1,700 00	26 sept. '33	20 janv. '65
Scott, Edward Taylor	Sous-caissier	1er avril '88	1,500 00	12 fév. '30	1er avril '88
Chambers, Thomas	Commis	— avril '74	1,150 00	26 mai '43	— avril '72
Smith, George	do	24 juin '76	1,000 00	30 juin '50	24 juin '76
Tighe, Edward	do	1er avril '82	1,200 00	26 nov. '47	1er avril '82
Davis, John	do	1er juill.'83	1,000 00	9 nov. '39	1er juill.'83
Cross, Samuel	do	1er juill.'83	900 00	9 déc. '47	1er juill.'83
Sorley, James Stewart	do	1er juill.'83	950 00	14 août '60	1er juill.'83
Isaacson, Herbert Noël	do	1er juill.'83	950 00	6 nov. '55	1er juill.'83

DOC. DE LA SESSION No 30

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—QUÉBEC.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Montréal—Suite.			$ c.		
Bélair, Gaspard Adélard P.	Commis	1er juill. '83	700 00	15 sept. '58	1er juill. '83
Dansereau, Joseph A.	do	13 juin '99	600 00	21 sept. '73	13 juin '99
McKenna, William John	do	4 nov. '89	1,100 00	23 déc. '68	4 nov. '89
Perham, Louis Daniel	do	1er juill. '90	900 00	3 avril '54	1er juill. '85
Laurin, Alphonse, jr.	do	1er juill. '89	650 00	13 mars '65	1er juill. '89
Butler, Tobias	do et préposé au débarquement.	1er juill. '84	600 00	5 juin '56	1er juill. '84
Héroux, Blaise	Commis	16 mai '86	800 00	29 sept. '58	1er août '86
Tansey, Timothy Peter	Commis et préposé au débarquement.	10 avril '89	600 00	28 janv. '56	10 avril '89
Loyer, Joseph Samuel	do do	1er juill. '90	600 00	15 avril '59	1er avril '90
Bourret, Arthur	do do	1er juill. '95	700 00	4 nov. '42	— nov. '73
Laurier, Albert	do do	2 mars '00	750 00	8 déc. '69	1er janv. '00
Fontaine, Rodolphe	do do	1er fév. '01	500 00	14 août '65	1er fév. '01
Hough, John	Commis	17 août '99	600 00	24 juin '67	17 août '99
Chevrier, F. L.	do	17 août '99	800 00	15 avril '78	17 août '99
Giroux, A. E.	do	19 août '99	700 00	27 avril '64	19 août '99
Bessette, Jos. M.	do	19 août '99	750 00	23 août '75	19 août '99
Patterson, Walter	do	1er fév. '00	600 00	— — '74	1er fév. '00
Latouche, A. M.	do	1er oct. '93	700 00	8 janv. '60	1er oct. '93
Chicoine, J. A.	do	1er oct. '00	600 00	18 avril '78	1er oct. '00
Martin, P.	do	1er juill. '01	600 00	27 janv. '51	1er juill. '95
Prevost, Napoléon	do	1er juill. '01	650 00	7 juin '65	1er juill. '98
Barlow, A. L.	do	1er juill. '01	700 00	15 déc. '63	1er juill. '00
O'Neill, Patrick John	do	12 mars '02	650 00	26 mai '71	1er avril '01
Brière, J. C. O.	do	1er juill. '02	600 00	—— '69	1er août '94
Douglas, James Henry	Estimateur fédéral	16 mai '96	2,000 00	21 mai '44	1er janv. '88
Ambrosse, John David Long, B.D.C.	do do	16 déc. '88	2,000 00	28 janv. '38	1er avril '82
Brossard, Télesphore	Estimateur	6 juin '91	2,000 00	28 oct. '48	1er juill. '86
Hatchette, John	do	1er juill. '82	1,800 00	24 mai '34	1er juill. '82
Lavoie, Jos. Adélard	Sous-estimateur	1er déc. '90	950 00	9 fév. '69	— juill. '85
Cuthbert, Robert	do	1er juill. '93	1,300 00	21 juin '44	1er juill. '93
Dawson, T. J.	do	1er avril '96	1,300 00	29 avril '45	1er avril '96
Langan, Frank	do	13 juill. '97	1,100 00	16 avril '48	13 juill. '97
Donohue, Edward	do	4 sept. '97	1,100 00	22 déc. '45	4 sept. '97

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—QUÉBEC.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Montréal—Suite			$ c.		
White, John David	Sous.estimateur	1er sept. '00	900 00	14 janv. '57	1er sept. '00
Lunny, Richard J.	do	1er juill. '98	1,000 00	19 mars '60	1er déc. '87
O'Shea, Edward	do	1er juill. '01	800 00	27 mai '70	1er juill. '01
Magnan, Arthur	do	1er juill. '02	1,200 00	18 janv. '67	1er juill. '02
Corbeil, Joseph Zéphirin	Jaugeur et peseur	7 janv. '96	1,200 00	14 déc. '50	1er oct. '83
Jones, Thomas Michael	Aide-jaugeur	1er avril '96	750 00	1er mai '67	1er avril '96
Lemieux, Damase Joseph	do	1er juill. '98	1,000 00	2 janv. '53	1er juill. '85
McNichol, James	do	3 déc. '01	600 00	3 juill. '65	3 déc. '01
Coallier, Jean-Baptiste	Eclusier	30 avril '72	800 00	26 oct. '44	30 avril '72
Renaud, H.	do	16 mai '96	550 00	29 déc. '50	16 mai '96
Murray, John	Préposé aux arrivages	1er juill. '88	550 00	8 fév. '62	1er juill. '88
Morrison, John	Emballeur	01 nov. '85	500 00	16 mai '48	10 nov. '85
Matheson, John	do	1er janv. '90	500 00	15 mars '49	1er janv. '90
Nugent, Arthur	do	1er mars '96	500 00	28 sept. '42	1er mars '96
Losey, Taylor	Préposé aux arrivages et éclusier.	1er juill. '85	750 00	24 sept. '44	1er juill. '85
Garault, Maxime	Préposé aux arrivages.	— oct. '74	600 00	26 juill. '34	— oct. '74
Nicholson, Thomas William	do	— juin '72	550 00	17 janv. 38	— juin '72
McCluskey, John	Préposé aux arrivages et éclusier.	— juin '72	750 00	25 déc. '45	— juin '72
Sanguinette, Léonidas	Préposé aux arrivages.	30 juin '72	550 00	21 fév. '48	30 juin '72
Johnston, James	do	— mai '72	550 00	9 sept. '35	— mai '72
Roach, Michael	do	1er déc. '87	550 00	30 juill. '64	1er déc. '87
Lambert, Jeremiah	do	1er avril '74	550 00	— avril '37	1er avril '74
Vallée, Henri	do	1er avril '74	600 00	27 mai '47	1er avril '74
Richardson, William Henry	Inspecteur de fromage.	1er déc '96	900 00	9 sept. '52	1er mai '84
Rawley, William	Préposé aux arrivages	1er juin '85	500 00	31 oct. '40	1er juin '85
Paré, Adhémar	do	14 mai '89	600 00	19 juin '62	14 mai '89
Holdbrook, B. T.	do	1er juill. '95	600 00	3 oct. '61	1er juill. '95
Balthazard, B.	do	1er juill. '95	500 00	8 mars '61	1er juil. '95
Guérin, Louis Joseph	do	16 mai '96	550 00	23 janv. '65	16 mai '96
Clerk, Jean Pie Robert	Douanier	1er janv. '02	1,200 00	9 juin '70	1er janv. '02
Lafleur, L. H.	do	1er nov. '94	700 00	15 oct. '42	1er nov. '94
Neher, Martin	do	1er fév. '95	600 00	22 fév. '47	1er fév. '95

DOC. DE LA SESSION No 30

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—QUÉBEC.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance	Date de la première nomination.
Montréal—Suite.			$ c.		
Drysdale, John	Douanier	12 juill. '97	550 00	31 oct. '63	12 juill. '97
Galbraith, J	do	1er juill. '95	500 00	26 juill. '58	1er juill. '95
Martineau, J. B	do	15 nov. '97	600 00	13 sept. '33	15 nov. '97
Scleater, Michael M	do	1er juill. '02	700 00	9 juill. '40	1er juill. '01
Patterson, William Low	Préposé aux arrivages.	1er mai '91	600 00	25 janv. '53	1er mai '91
Cooney, P. J	do ...	16 mai '96	550 00	22 juill. '64	16 mai '96
Gallet, Eugène Arthur	do ...	1er janv. '02	500 00	2 juill. '66	1er janv. '02
Hurteau, Joseph A	do ...	1er avril '02	500 00	14 oct. '73	1er avril '02
Fontaine, Geo. Nap	do ...	1er mai '02	600 00	15 août '66	1er mai '02
Ahearn, Owen Joseph	do ...	1er juill. '02	600 00	30 août '64	1er juill. '02
Brien, Ludger	do ...	1er juill. '02	500 00	19 juill. '80	1er juill. '02
Birks, James Bennet	do ...	1er juill. '02	500 00	1er janv. '54	1er juill. '02
L'Africain, Napoléon	do ...	1er oct. '92	600 00	21 sept. '61	1er oct. '02
Larin, Joseph A. A	do ...	1er juill. '02	500 00	1er sept. '70	1er juill. '02
Cannon, James	do ...	1er juill. '02	500 00	14 nov. '59	1er juill. '01
Feeney, Bernard	do ...	1er juill. '02	500 00	7 juin '49	1er juill. '02
Scanlon, Michael	do ...	1er juill. '01	500 00	1er mai '66	1er juill. '01
McCamley, Henry	do ...	1er juill. '01	500 00	27 mars '63	1er juill. '01
Bernard, Euclide	do ...	1er avril '01	550 00	1er fév.' 56	1er avril '01
Boyd, William Stewart	do ...	1er nov. '95	550 00	29 juin '45	1er nov. '95
Montenari, A. N. P	do ...	1er fév. '96	600 00	9 nov. '55	1er fév '96
McCallum, J. S	do ...	1er juill. '97	600 00	23 mai '52	1er juill. '97
Harrigan, Joseph	do ...	1er août '99	550 00	17 mars '64	1er août '99
Prevost, Louis	do ...	1er mars '00	600 00	8 mai '42	1er mars '00
Corbeil, James H	do ...	1er mars '00	400 00	1er nov. '82	1er mars '00
Turton, Thos. H	do ...	1er fév. '00	550 00	24 mars '39	1er fév. '00
Perry, Edward	do ...	1er avril '00	500 00	23 août '55	1er avril '00
Robert, James Alexis	do ...	1er juin '00	550 00	17 janv. '54	1er juin '00
Bouthellier, Armand	do ...	1er juin '00	450 00	18 sept. '79	1er juin '00
McCracken, Thomas	do ...	1er juill. '02	500 00	— avril '68	1er juill. '02
Girard, Louis	do ...	1er juill. '02	500 00	11 mars '46	1er juill. '02
Manson, David	do ...	1er juill. '02	550 00	22 juill. '67	1er juill. '02

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—QUÉBEC.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Montréal—Fin.			$ c.		
Riopelle, J. A.	Préposé aux arrivages.	1er juill. '00	600 00	8 août '68	1er juill. '00
Dequoy, Jas. Edward	do	1er juill. '00	600 00	5 juill. '60	1er juill. '00
Flynn, Thomas	do	1er sept. '00	500 00	29 sept. '66	1er sept. '00
Lamoureux, Hector	do	1er juill. '02	600 00	6 mars '76	1er juill. '02
Coughlin Jas P.	Douanier	22 mai '00	600 00	19 déc. '67	1er août '99
Lytle, Samuel B.	do	1er janv. '00	550 00	12 juill. '58	1er janv. '00
Hutchins, Roland F.	do	1er janv. '00	500 00	— —— '51	1er janv. '00
St. Jean, Samuel	do	12 mai '00	600 00	10 sept. '44	12 mai '00
Cauchon, Flavien L.	do	1er sept. '00	600 00	18 oct. '48	1er sept. '00
Gouin, Ernest	do	19 janv. '01	600 00	20 avril '56	19 janv. '01
Harvey, Percy J. A.	do	1er avril '01	600 00	26 mai '71	1er avril '01
Webster, Robt. B.	do	1er avril '01	500 00	—— '40	1er avril '01
Perreault, Jeremy	do	1er juill. '02	600 00	13 avril '32	1er juill. '02
McGovern, Patrick	do	1er juill. '02	750 00	13 mars '46	1er juill. '02
Carbonneau, Ferdinand	do	1er juill. '02	500 00	30 avril '44	1er juill. '02
Paradis, Pierre	do	1er juin '01	500 00	29 juin '55	1er juill. '01
Pelletier, Hubert E.	do	1er juill. '01	500 00	16 mai '63	1er juill. '01
Dumontier, Victor	do	1er juill. '01	500 00	29 sept. '68	1er juill. '
Allen, George Miles	Préposé aux arrivages	1er avril '96	500 00	28 fév. '63	1er avril '96
Homier, Jos. Albert	do	19 juin '97	600 00	12 juin '77	19 juin '97
Smith, Merrit Munson, Dundee.	Sous-percepteur	15 sept. '79	550 00	8 déc. '34	14 mars '64
Basinet, Louis, Joliette.	do	14 nov. '96	700 00	29 nov. '46	14 nov. '96
Long, George, Saint-Régis.	do	18 avril '87	400 00	24 mars '39	18 avril '87
O'Reilly, Charles B., Riv. à la Truite.	do	1er fév. '88	300 00	19 nov. '49	1er fév. '88
St-Michel, F. X., Saint-Jérôme.	do	13 avril '97	500 00	10 avril '51	13 avril 97
Paspébiac.					
Beauchesne, Pierre Clovis	Percepteur	1er juin '83	1,000 00	8 juin '41	5 mai '71
Leblanc, Joseph, New-Richmond.	Douanier	16 mai '88	100 00	25 mai '40	16 mai '88
Percé.					
Flynn, William	Percepteur	1er avril '79	600 00	22 juill. '36	18 juin '58
Sirois, Joseph Octave	Préposé au débarquement et visiteur.	25 juin '79	450 00	29 janv. '35	25 juin '79

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—QUÉBEC.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Québec.			$ c.		
Forsyth, Joseph Bell	Percepteur	17 avril '91	3,000 00	30 juin '31	17 avril 91
Carter, William Henry	Contrôleur	1er sept. '91	1,800 00	17 mai '36	9 mai '71
Dion, Aurélien V	Estimateur	4 juin '89	1,400 00	18 mai '39	27 oct. '77
Watters, James Giblin	Sous-estimateur	2 juin '88	850 00	16 déc. '48	2 juin '88
Gouin, Charles	Commis	28 avril '60	1,200 00	2 août '30	28 avril '60
Edge, W. E	do	1er avril '98	950 00	24 juin '34	1er sept. '75
Doucet, Eugène	do	1er mars '74	1,050 00	21 août '49	1er mars '74
Lamère, Chas	do	1er avril '96	550 00	12 sept. '72	1er avril '96
Larue, Panet Edouard	Contrôleur des arrivages.	1er oct. '93	1,000 00	3 janv. '43	1er sept. '73
Gray, Frost Wood	Sous-contrôleur des arrivages.	1er oct. '93	1,000 00	4 avril '42	9 avril '84
Fréchette, J. E	Commis	1er juill. '00	700 00	16 avril '56	1er juill. '00
Bélanger, François-Xavier	Jaugeur	1er oct. '95	1,000 00	— déc. '50	5 août '81
Bolger, Michael Kingsley	Préposé au débarquem.	1er janv. '86	800 00	12 juill. '48	1er janv. '86
Laurin, Louis Napoléon	do	16 mai '96	1,000 00	8 juill. '52	12 juin '82
Dugal, Léandre	Gardien d'entrepôt	31 oct. '70	1,000 00	4 sept. '36	31 oct. '70
Lemieux, E. O.	Sous-percepteur	8 janv. '97	600 00	1er janv. '50	8 janv. '97
St-François, Beauce.					
Pelletier, N. G	do	1er juin '96	550 00	6 mars '57	1er juin '96
Rivière-du-Loup.					
Joncas, Pierre Léger	do	1er juill. '90	500 00	10 mai '51	— sept. '75
Iles de la Madeleine.					
Bilodeau, Ambroise	Douanier	1er déc. '81	100 00	—— '32	1er déc. '81
Baie de la Trinité.					
Fraser, Samuel M. L.	Sous-percepteur	3 déc. '01	700 00	6 mars '52	3 déc. '01
Anticosti					
Griffiths, Jacob	Gardien	1er juill. '69	550 00	24 fév. '32	1er mai '54
Rouillard, Jean	Eclusier	— déc. '72	650 00	31 juill. '40	— déc. '72
Bordeleau, Jean C. A	Sous-percepteur	1er mai '02	600 00	16 nov. '74	1er mai '02
Victoriaville					
Batterton, James	Eclusier	23 oct. '73	600 00	15 juin 34	23 oct. '73
Trudel, J. Edmond	Préposé aux arrivages	22 sept. '74	650 00	3 mars '42	22 sept. '74
Vallerand, Louis Napoléon	Douanier	1er janv. '86	700 00	28 fév. '56	1er janv. '86
Gaumond, Thomas	Préposé aux arrivages.	1er mai '02	500 00	12 mai '54	1er mai '02
Fortin, O	do	1er nov. '95	550 00	26 fév. '38	1er nov. '95
Hannon, Henry M	Emballeur et messager.	20 août '90	500 00	10 oct. '66	20 août '90
Jobin, Henri	Douanier	1er juill. '98	550 00	20 nov. '30	1er juill. '98
Lafond, Joseph	do	17 août '99	500 00	16 mars '43	17 août '99

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—QUÉBEC.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Rimouski.			$ c.		
Gauvreau, Joseph	Percepteur	1er juill. '98	400 00	19 mars '62	1er juill. '98
Saint-Armand.					
Bourret, Edmond Augustus.	Percepteur	1er juin '77	800 00	16 nov. '40	13 fév. '65
Futvoye, Fred. Franc. Booth	Douanier	1er juill. '89	500 00	25 fév. '64	1er juill. '89
Shelters, Anson	do	1er oct. '01	500 00	31 janv. '45	1er oct. '01
Luke, Philip Edward Philipsburg.	Sous-percepteur	1er nov. '77	250 00	23 juill. '28	1er nov. '77
Saint-Hyacinthe.					
Henshaw, Geo. H	Percepteur	1er août '99	950 00	13 avril '49	1er août '99
Lamothe, Arthur	Douanier	1er août '99	700 00	4 mars '56	1er août '96
Paré, Jules Drummondville.	Sous-percepteur	1er avril '01	300 00	22 fév. '74	1er avril '01
Saint-Jean.					
Wood, Hannibal Whitney	Percepteur	1er fév. '90	1,200 00	10 juill. '40	1er fév. '90
Latour, Joseph Cyprien	Douanier	1er juill. '89	600 00	20 janv. '62	1er juill. '89
Jameson, William Matthew	Préposé au débarquem.	1er janv. '99	500 00	4 déc. '45	1er janv. '99
Gallet, Alphonse Rouse's Point.	Préposé aux arrivages et éclusier.	1er mai '72	600 00	20 sept. '36	— mai '62
Baker, Joel Homer Frelighsburg.	Sous-percepteur	13 janv. '86	650 00	19 janv. '62	1er nov. '83
Quinn, J. D. Granby	do	1er nov. '98	200 00	....	1er nov. '98
Sherbrooke.					
Stenson, Michael Thos.	Percepteur	24 oct. '00	1,600 00	10 juill. '40	1er fév. '90
Hunt, William Josiah	Préposé au débarquem.	19 juin '81	700 00	18 sept. '43	19 juin '81
Deseve, Origène Louis	Préposé au débarquem. et commis	1er nov. '98	800 00	31 août '69	29 avril '90
O'Dell, Henry A	Estimateur	1er avril '93	1,000 00	15 fév. '55	1er avril '93
Hunting, Myron Lloyd	Emballeur	1er mai '02	500 00	13 oct. '65	1er mai '02
Murphy, James Richmond.	Sous-percepteur	12 avril '90	700 00	20 juill. '48	12 avril '90
Pender, James Windsor Mills.	do	1er janv. '00	400 00	— — '54	1er janv. '00
Martel, Louis Thetford Mines.	do	1er oct. '01	400 00	26 mai '40	1er oct. '01
Sorel.					
Mathieu, Joseph	Percepteur	9 avril '84	600 00	20 fév. '37	9 avril '84
Stanstead.					
McClintock, Chas Hugh	Percepteur	1er juill. '98	1,100 00	4 janv. '44	1er juill. '98

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—NOUVEAU-BRUNSWICK.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Stanstead—Fin.			$ c.		
Paquette, John Flavien......	Préposé au débarquem.	1er nov. '87	500 00	9 juin '62	1er août '82
Campbell, Edward M	Douanier..................	1er juill. '00	500 00	26 sept. '65	1er juill. '00
McGowan, William, jeune.. Georgeville.	Préposé au débarquem.	6 déc. '80	580 00	24 fév. '49	6 déc. '8(
Mullins, Daniel.................. Magog.	Sous-percepteur.........	1er juill. '02	700 00	——— 41	1er juill. '02
Trois-Rivières.					
Vanasse, Pierre Benjamin...	Percepteur..	1er mars '89	1,100 00	3 oct. '38	1er mars '89
Dufresne, Isaïe..................	Douanier...................	1er juill. '00	700 00	1er déc. '52	1er juill. '00
Valleyfield.					
Brodeur, S. A....................	Percepteur	1er juill. '98	ɩ00 00	22 fév. '52	1er juill. '98
PROV. DU NOUV.-BRUNSWICK.					
Bathurst.					
Veniot, Peter John..............	Percepteur.................	7 mai '00	1,000 00	6 oct. '63	7 mai '00
Leahy, David.	Commis et préposé au débarquement.	1er août '83	500 00	13 mai '54	1er août '83
Sormany, Henry Armand.... Shippegan.	Sous-percepteur.........	1er août '77	600 00	23 oct. '35	1er août '77
Bourgeois, Médéric E.......... Tracadie.	do	17 avril '75	200 00	15 avril '38	17 avril '75
Poulin, Prosper E............... Caraquet.	do	1er avril '01	400 00	— oct. '44	1er avril '01
Campbelltown.					
McKenzie, Archibald..	Percepteur.................	12 juill. '83	500 00	29 mai '41	12 juill. '83
Chatham, N.-B.					
Ferguson, Daniel......	Percepteur..	27 mars '65	1,200 00	30 avril '26	27 mars '65
Benson, Peter H. C............	Douanier...................	14 juill. '99	800 00	11 oct. '55	14 juill. '99
Connors, Patrick.........	Douanier...................	14 juill. '99	450 00	22 sept. '40	14 juill. '99
Johnson, Basil Eloi............ Richibouctou.	Sous-percepteur..........	1er janv. '90	800 00	4 mai '59	1er janv. '90
LeBlanc, Jude J.................. Bouctouche.	do	1er juill. '91	500 00	28 avril '48	1er juill. '91
Russ, Wm. Horen Bolsford .. Kingston.	Préposé aux arrivages.	16 juill. '77	400 00	23 janv. '38	16 juill. '77
Keswick, David.................. Bouctouche.	do .	1er juin '78	300 00	30 janv. '35	1er juin '78
Richard, Damien O..... ...... Le Cap.	Douanier..................	1er oct. '86	60 00	15 mai '30	1er oct. '86
Dalhousie.					
Haddow, George................	Percepteur	7 mai '02	1,200 00	10 déc. '33	7 mai '02
Harquail, Jas. Sherman......	Douanier...................	1er juill. '00	300 00	8 sept. '62	1er juill. '00

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—NOUVEAU-BRUNSWICK.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Frédéricton.			$ c.		
Street, Alfred Foxcraft	Percepteur	1er janv. '73	1,500 00	28 janv. '44	1er janv. '73
Winter, Herbert Gayner	Estimateur	1er janv. '71	1,000 00	9 nov. '50	1er janv. '71
Moncton.					
Binney, Irvine Whitty	Percepteur	1er nov. '83	1,200 00	10 juill '41	16 déc. '74
Rayworth, John Snowball	Préposé au débarquem.	1er juill. '85	700 00	1er nov. '57	1er juill. '85
Coffee, Timothy Isaac	Douanier	1er juill. '02	550 00	27 oct. '67	1er juill. '02
Woodworth, William, Hillsboro'.	Sous-percepteur	1er juill. '98	700 00	7 janv. '32	1er juill. '98
Dysart, Andrew Huot, Cocagne.	do	27 juin '73	500 00	30 août '38	27 juin '73
Leger, Anselme M., Shédiac.	do	1er juill. '98	600 00	9 mai '47	1er juill. '98
Wood, William Rufus, Shédiac.	Douanier	1er janv. '88	400 00	12 oct. '52	1er janv. '88
Cleaveland, David, Alma.	Sous-percepteur	1er mai 85	300 00	14 sept. '39	1er mai '85
McKinley, Charles Hamilton, Alma.	Douanier	1er sept. '75	200 00	20 mars '40	1er sept. '75
Turner, James B., Harvey.	Sous-percepteur	1er juill. '01	300 00	22 nov. '44	1er juill. '01
Pye, John L., Hopewell Cape.	Douanier	1er juill. '00	150 00	4 fév. '34	1er juill. '00
Newcastle.					
Park, William Adam	Percepteur	4 nov '87	1,100 00	27 juin '53	4 nov. '87
Wheeler, Patrick	Préposé aux arrivages	1er nov. '73	700 00	25 déc. '46	1er nov. '73
Sackville.					
Anderson, Josiah James	Percepteur	13 oct. '98	700 00	9 oct. '34	27 août '97
Bowser, John Albert	Douanier	17 oct. '98	200 00	2 janv. '63	17 oct. '98
Prescott, William, Baie Verte.	Sous-percepteur	1er mai '73	350 00	24 fév. '46	1er mai '73
Ward, Rufus Cote, Rockport.	do	1er déc. '81	100 00	1er juill. '44	1er déc. '81
Saint-Jean.					
Lockhart, William Albert	Percepteur	7 mai '00	3,000 00	11 mars '35	7 mai '00
Matthew, George F	Contrôleur	1er juill. '93	1,600 00	12 août '37	1er mai '53
Sandall, Henry P	Premier commis	4 mai '71	1,300 00	18 mars '50	4 mai '71
O'Keefe, P. J	Préposé au débarquem. en chef et douanier en chef des prov. marit.	1er fév. '96	1,400 00	6 sept. '49	6 sept. '79
Kain, Samuel W	Caissier	1er oct. '95	900 00	13 janv. '64	1er fév. '83
Finlay, Thomas	Prép. int. aux arriv	1er mai '01	900 00	20 sept. '44	1er mai '01
Barber, Keith A	Commis	1er nov. '83	900 00	11 oct. '57	1er nov. '83
Jenkins, George	do	1er fév. '89	950 00	17 mars '50	1er fév. '89

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—NOUVEAU-BRUNSWICK.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Saint-Jean—Suite.			$ c.		
Turner, Henry	Commis	1er nov. '83	600 00	27 oct. '51	1er nov. '83
Gallagher, Frank	do	1er déc. '86	700 00	30 déc. '40	—— '75
Wilkins, Samuel Watt	do	1er juill. '91	950 00	25 mai '57	4 nov. '90
Tilley, Chas F.	do	1er juill. '93	700 00	20 sept. '70	1er juill '93
Connor, Frank R.	do	1er déc. '95	750 00	22 août '43	25 avril '92
Manson, James Watson	do	1er janv. '02	800 00	10 mars '61	1er mai '01
Whittaker, James E.	Estimateur	1er mars '84	1,200 00	30 juin '31	1er mars '84
Hamilton, Jas. H.	do	22 mai '96	1,000 00	26 janv. '60	22 mai '96
Everitt, Arthur	do	16 sept. '98	1,000 00	4 oct. '28	8 mars '97
Buist, Andrew	Préposé aux arrivages et emballeur.	20 mars '86	600 00	22 mars '30	20 mars '86
Jackson, George	Emballeur	19 juin '97	500 00	10 août '50	19 juin '97
Robinson, Samuel	Jaugeur	1er juill. '93	1,000 00	10 mai '35	1er nov. '71
Bustin, Thomas E.	Eclusier	1er juill '67	700 00	17 mars '25	1er juill. '67
Carleton, William	do	19 juin '65	750 00	20 nov. '31	19 juin '65
Pigeon, Charles	do	1er sept. '75	650 00	— déc. '43	3 sept. '70
Foley, Thomas Bain	do	3 sept. '73	700 00	4 janv. '33	3 sept. '73
Sandall, Thomas O.	Préposé au débarquem.	1er juill. '94	800 00	29 août '34	10 mai '60
McDonough, Geo. Rufus	Sous-percepteur	1er oct. '01	400 00	24 nov. '55	1er oct. '01
St. Martin (Quaco). McKay, James	do	1er oct. '79	600 00	11 fév. '37	1er oct. '79
St-George Kirk, James T.	do	1er avril '01	500 00	28 fév. 43	1er avril '01
Sussex. Hoyt, J. Wesley	do	1er nov. '92	1,000 00	26 sept. '63	1er nov. '92
McAdam Junction. Clinch, Calvin C	do	20 déc. '93	400 00	8 sept. '50	20 déc. '93
Musquash. Chubb, George	Douanier	1er juin '88	200 00	24 mai '41	1er juin '88
Back Bay. McKay, Samuel	do	1er juin '88	200 00	—— '39	1er juin '88
Beaver Harbour Forsyth, William	do	4 fév. '73	650 00	— sept. '38	4 fév. '73
Farren, William	do	1er juill. '00	700 00	18 janv. '32	1er août '74
Dearness, David	do	1er avril '01	600 00	5 nov. '45	1er avril '01
McAdoo, Robert J	do	1er juill. '01	650 00	15 juill. '44	1er juill. '76
Noble, J. J	do	1er fév. '96	500 00	25 oct. 48	1er fév. '96
Dobbin, Wilson L	Préposé aux arrivages	19 août '74	600 00	15 fév. '50	— juin '67
Dixon, John	do	1er janv. '96	600 00	— —— '35	13 fév. '91
Condon, Thomas	do	20 mars '86	600 00	16 sept. '44	20 mars '86
McCart, Peter	do	1er juill. '89	600 00	29 juin '43	1er juill. '89

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—NOUVEAU-BRUNSWICK.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Saint-Jean—Fin.			$ c.		
Price, George	Chaloupier et préposé aux arrivages.	1er janv.'84	600 00	— oct. '39	— sept. '76
Fulton, Robert	do do	1er janv.'84	600 00	— oct. '44	— sept. '75
Dougherty, William A	Préposé aux arrivages	8 juin '82	600 00	25 fév. '41	8 juin '82
Lowry, John	Préposé au débarquement et visiteur.	13 janv. '96	650 00	2 juill. '57	1er nov.' 83
Rogerson, John	Préposé aux arrivages.	1er janv.'87	600 00	2 avril '37	1er janv.'87
Cochran, John	do	1er fév. '85	600 00	17 août '37	1er fév. '85
Duffy, James	do	1er juill. '01	600 00	13 janv. '47	1er juill. '01
Clarke, Robert	do	1er oct. '01	500 00	8 juill. '49	1er oct. '01
Mullin, John J	do	13 janv. '96	600 00	— —— '48	1er juil .'94
Jenkins, John	do	1er nov. '01	500 00	22 oct. '61	1er nov. '01
Thompson, David, Chance Harbour.	Douanier	1er juill.'90	200 00	11 août '51	1er juill. '90
St-Stephen.					
Graham, Henry	Percepteur	10 sept. '91	1,600 00	6 mai '40	10 sept. '91
Stevens, William Henry	Préposé aux arrivages et visiteur.	6 juin '76	850 00	19 mars '36	6 juin '76
McAdam, Hugh, Milltown.	Douanier.	3 juin '79	750 00	8 fév. '36	3 juin '79
Bixby, Jas. H. Parker	do	1er juill. '87	600 00	—— '35	1er juill. '87
Hyslip, Samuel N	do	4 avril '92	500 00	23 déc. '51	4 avril '92
Hitchings, Henry Stephen, Milltown.	do	2 août '89	500 00	22 avril '42	2 août '89
Shaughnessy, J., Milltown.	do	1er janv.'86	900 00	15 sept. '48	18 août '81
Hacker, Henry, Upper Mills.	do	1er nov. '94	100 00	—— '51	1er nov. '94
Whitlock, William, Saint-André.	Sous-percept. intérim	2 janv. '70	800 00	1er avril '48	1er mars '68
Stinson, Thomas, Saint-André.	Douanier	1er avril '74	500 00	17 janv. '44	1er avril '74
Clark, Alexander John, Campo Bello.	do	1er mars '88	600 00	1er déc. '50	1er mars '88
Brown, Owen Alendo, Campo Bello.	do	1er nov. '89	300 00	8 fév. '59	1er nov. '89
McLaughlin, Daniel Isaac Woodward. Seal Cove.	do	1er nov. '89	300 00	2 mars '57	1er nov. '89
Trecarten, Thomas Lord, West Isles.	Sous-percepteur	2 août '89	350 00	22 sept. '60	2 août '89
Dixon, Charles, North Head, Grand Manan.	do	1er nov. '98	400 00	8 avril '54	1er nov. '98
Woodstock.					
Dibblee, F. H. J	Percepteur	1er juill. '99	1,200 00	16 oct. '51	1er juill. '99
Kirkpatrick, Robert	Sous-percepteur	1er juill. '87	400 00	23 juill. '39	15 déc. '76
Lynch, John, Grand River	Douanier	31 août '80	150 00	9 mars '30	31 août '80

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—NOUVELLE-ÉCOSSE.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Woodstock—Fin.			$ c.		
Tobin, Richard Mouth St. Francis.	Douanier	15 août '53	300 00	15 mai '38	15 août '53
Robinson, George	do	15 sept. '74	500 00	11 nov. '32	15 sept. '74
McCaffrey, Thos. Louis	do	1er juill. '99	500 00	28 juill. '60	1er juill. '99
Cyr, Levite J Edmundston.	Sous-percepteur	15 août '95	600 00	12 août '67	15 août '95
Cyr, Honoré Saint-Hilaire.	do	16 mai '93	200 00	28 mars '51	16 mai '93
Nadeau, Mathias Middle St. Francis.	do	1er déc. '90	500 00	21 fév. '39	1er déc. '90
Taylor, Hugh Grand Falls.	do	9 oct. '91	500 00	30 oct. '60	9 oct. '91
Violette, Francis Saint-Léonard.	Douanier	24 mars '73	500 00	—— '40	24 mars '73
Harold, Everitt Centerville.	Sous-percepteur	7 mai '00	400 00	—— '33	7 mai '00
Carpenter, John A Bloomfield.	Douanier	1er déc. '98	400 00	11 juin '37	9 mars '97
Spike, Wm. Edwin Aroostook.	o	1er oct. '01	600 00	8 oct '59	1er oct. '01
PROV. DE LA NOUV.-ÉCOSSE.					
Amherst.					
Main, William Dick	Percepteur	1er nov. '86	1,200 00	19 janv. '37	1er nov. '86
Ratchford, Charles Edward.	Commis et estimateur..	17 nov. '77	800 00	9 mai '45	27 nov. '72
Elliott, Herbert F Pugwash.	Sous-percepteur	1er août '97	400 00	24 oct. '59	1er août '97
Pugsley, Alder W Rivière Hébert.	do	1er juill. '98	300 00	19 juill. '69	1er juill. '98
Burns, John Moore Northport.	do	1er avril '80	100 00	9 juin '46	1er avril '80
Drysdale, Ira Wallace.	do	1er juill. '98	250 00	2 janv. '57	1er juill. '98
Hefferman, Frank S Springhill.	do	1er juill. '02	500 00	22 août '66	1er juill. '02
King, Willard Tidnish.	do	1er oct. '98	200 00	19 janv. '68	29 sept. '97
Annapolis.					
McCormick, Edgar	Percepteur	1er sept. '90	850 00	31 août '62	1er sept. '90
Ditmars, Charles Clementsport.	Sous-percepteur	1er juill. '87	200 00	10 déc. '37	1er juill. '87
Porter, Edgar Harold Thorns Cove.	do	11 août '75	150 00	5 avril '51	11 août '75
Buckler, Thomas Madison	Douanier	1er juill. '89	600 00	20 avril '61	1er juill. '89
Hicks, John Bridgetown	Sous-percepteur	1er nov. '98	600 00	24 mars '44	1er nov. '98
Antigonish.					
Boyd, Angus	Percepteur	1er nov. '88	800 00	28 déc. '33	1er nov. '88
Crispo, Jeffrey M. Havre au Bouche.	Sous-percepteur	6 nov. '96	150 00	17 fév. '52	6 nov. '96
Randall, Edward George Bayfield.	do	1er juill. '65	250 00	25 mai '36	1er juill. '65
McDonald, Alex Malignant Cove.	Douanier	1er juill. '00	100 00	—— '50	1er juill. '00

MINISTERE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—NOUVELLE-ÉCOSSE.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Arichat.			$ c.		
Boudrot, Alex. F	Percepteur	1er juill. '01	800 00	11 oct. '63	1er juill. '01
Fuller, Charles James	Douanier	30 juill. '83	400 00	1er janv.'40	30 juill. '83
Shaw, James Allen D'Escousse.	do	1er sept. '67	200 00	24 déc. '38	1er sept. '67
Brymner, William L'Ardoise.	Sous-percepteur	10 oct. '72	150 00	2 nov. '26	10 oct. '72
Boyd, William S. Rivière Bourgeois.	do	6 juin '76	200 00	31 oct. '56	6 juin '76
Morrison, Charles M. St Peters.	do	1er août '99	350 00	20 avril '75	1er août '99
LeLacheur, Colin Priault Arichat-Ouest.	Douanier	10 déc. '83	200 00	13 déc. '55	10 déc. '83
Fougère, Peter Thomas. Petit de Grat.	do	1er oct. '84	100 00	1er nov. '43	1er oct. '84
Baddeck.					
Fraser, John Andrew	Percepteur	1er juill. '98	700 00	6 nov. '42	1er juill. '98
Kerr, Duncan	Douanier	6 avril '77	120 00	—— '34	6 avril '77
McAuley, Donald Sainte-Anne.	Sous-percepteur	27 sept. '75	150 00	15 juill. '45	27 sept. '75
Shea, James Ingonish.	do	1er juin '77	150 00	4 août '45	1er juin '77
Maloney, James Aspey Bay.	do	17 août '99	200 00	—— '34	17 août '99
Livingston, George Grand Bras d'Or.	do	1er nov. '61	210 00	— avril '45	1er nov. '01
Barrington.					
Robertson, Thos Wishart	Percepteur	1er nov. '98	650 00	23 janv. '42	1er nov. '98
Trefry, Hervey Doane	Préposé aux arrivages	3 oct. '74	100 00	4 janv. '40	3 oct. '74
Taylor, John Wesley Port-Latour.	Sous-percepteur	15 sept. '79	150 00	9 déc. '37	15 sept. '79
Smith, A. K. Clarke's Harbour.	Douanier	1er fév. '95	200 00	2 juill. '54	1er fév. '95
Canso.					
Cullen, Patrick Cleary	Percepteur	1er juill. '98	600 00	13 juin '42	1er juill '98
Scott, Wm. Godfrey Guysboro'.	Sous-percepteur	9 fév. '97	400 00	6 nov. '32	9 fév. '97
Giffin, Joseph D. Isaac's Harbour.	do	29 avril '74	100 00	—— '27	29 avril '74
McDonald, James R. Sherbrooke.	do	4 sept. '97	300 00	30 mars '55	4 sept. '97
Pye, William H. Liscomb.	do	1er nov. '98	100 00	7 mars '28	1er nov. '98
Munroe, Enos MacLeod Whitehaven.	Douanier	1er déc. '98	400 00	29 juill. '64	1er déc. '98
McCutcheon, Hugh Sonora.	do	1er nov. '77	60 00	2 juin '52	1er nov. '77
Smith, Geo. Renfrew Queensport.	do	1er janv.'00	150 00	30 nov. '57	1er janv.'00

DOC. DE LA SESSION No 30

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—NOUVELLE-ÉCOSSE.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Digby.			$ c.		
Viets, John Moore	Percepteur	1er juin '88	800 00	11 déc. '39	1er juin '88
Reardon, William	Douanier	2 mai '65	60 00	14 mars '29	2 mai '65
Bear River. Troop, John	Sous-percepteur	27 mai '80	400 00	3 avril '26	27 mai '80
Bear River. Outhouse, A. F	do	1er août '95	100 00	1er oct. '41	1er août 95
Free Port. Morehouse, Geo. A	do	1er janv.'96	150 00	1er sept.'40	1er janv.'96
Sandy Cove. Pugh, Wm. Alex	do	1er oct. '01	150 00	13 oct. '66	1er oct. '01
Westport.					
Halifax.					
Harrington, William Daniel.	Percepteur.	14 fév. '89	3,000 00	22 juin '34	14 fév. '89
Garrison, William Albert	Contrôleur	1er juill.'89	1,500 00	10 juin '42	8 juin '68
O'Brien, James.	Premier commis	1er nov. '92	1,200 00	15 nov. '38	— sept. '68
Blackwood, David	Estimateur	1er mai '83	1,400 00	20 janv. '34	19 mai '74
Beckwith, Robert Nelson	do	1er mai '83	13,00 00	2 avril '34	1er mai '83
O'Connor, Francis	Sous-estimateur	8 nov. '87	1,000 00	17 oct. '44	8 nov. '87
Crawford, Samuel	Commis	3 mai '82	750 00	26 janv. '40	3 mai '82
Fenerty, Arthur	do	5 janv. '77	800 00	12 mai '51	5 janv. '77
Pryor, Oswald	do	1er juill. '75	900 00	20 juill. '50	1er juill. '75
Creighton, Henry Spurr	Caissier	1er nov. '92	1,000 00	12 déc. '60	1er août '85
Stimpson, Francis Clifford	Commis	9 juin '86	800 00	2 août '66	9 juin '86
Davis, John Charles	do	1er juill. '88	650 00	19 mai '44	1er juill. '88
Meynell, Walter F	do	1er nov. '92	500 00	10 janv. '59	1er nov. '92
Hagarty, Henry Basil	do	9 déc. '81	700 00	14 juin '58	9 déc. '81
Roche, Geo	do	1er nov. '88	650 00	30 mars '57	1er nov. '88
Hubley, Caleb F	do	1er avril '02	600 00	24 mars '50	1er juin '01
Robertson, Alex	Jaugeur	19 août '85	1,000 00	17 mars '32	1er déc. '72
Power, John Robert	Prép. au débarquem. et cont. intérim. d. arriv.	6 fév. '93	900 00	7 oct. '52	12 avril '81
Burford, Joseph	Prép. aux arrivages	1er fév. '99	600 00	23 avril '53	1er fév. '99
Fleming, Alex	do	1er nov. '88	500 00	28 avril '39	1er nov. '88
Campbell, Joseph Edward	do	6 fév. '99	600 00	28 fév. '56	14 nov. '97
Trider, Henry Wm	do	1er mars '71	600 00	2 janv. '45	1er mars '71
Lovett, Arthur	do	6 fév. '99	650 00	23 avril '53	1er fév. '99
Berry, William	do	26 avril '72	600 00	26 oct. '42	26 avril '72
Reddy, David John	do	1er mars '99	550 00	21 fév. '44	1er mars '99

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—NOUVELLE-ÉCOSSE.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Halfax—Suite.			$ c.		
Langenburg, Albert Carl....	Prép. aux arrivages...	1er oct. '88	550 00	9 sept. '39	1er oct. '88
Clark, Walter.....	do ...	1er avril '99	600 00	28 fév. '56	1er avril '99
Kennedy, Robt. Duncan......	do ...	9 juin '86	600 00	24 sept. '51	9 juin '86
Gould, William	do ...	9 juin '86	550 00	—— '30	9 juin '86
Godwin, James..................	do ...	1er janv. '93	500 00	23 mars '49	1er janv. '93
Tremaine, Richard W..........	do ...	1er janv. '93	550 00	14 avril '40	1er janv. '93
McDonald, Jas. J................	do ...	1er janv. '93	600 00	24 oct. '50	1er janv. '93
Paul, Augustus R................	do ...	1er avril '01	600 00	14 juill. '60	1er avril '01
Saxton, Richard J........	do ...	1er avril '01	600 00	17 août '69	1er avril '01
Cook, Percy A..................	do ...	1er janv. '02	500 00	23 juin '73	1er janv. '02
Naylor, John Barlin............	do ...	1er mars' 02	500 00	10 juill. 46	1er mars '02
Hefferman, Patrick W..	do ...	1er mai '02	500 00	15 janv. '61	1er mai '02
Freckleton, George N.........	do ...	1er mai '01	600 00	17 juill. '52	1er mai '01
Heisler, Edward John.........	do ...	1er juill. '01	550 00	4 oct. '62	1er juill. '01
Carlton, Robert..................	do ..	1er déc. '80	550 00	26 fév. '45	1er déc. '80
Edwards, John Thelison......	do ...	1er août '83	600 00	12 janv. '44	1er août '83
Harris, Henry J..................	do ...	25 avril '92	500 00	1er oct. '30	25 avril '92
Gleeson, William E............	Douanier..............	1er nov. '92	800 00	13 août '54	1er fév. '87
Hall, Edmund.....................	Préposé aux arrivages.	1er déc. '94	500 00	22 avril '54	1er déc. '94
Foote, Jeffrey.....................	do ...	1er fév. '95	500 00	— mars '42	1er fév. '95
Mulcahey, Thos. J..............	do ...	1er août '99	600 00	15 avril '51	1er août '99
Curran, John J.....................	do ...	1er avril '00	600 00	26 déc. '73	1er avril '00
Power, Patrick James........	do ...	1er déc. '01	500 00	27 mars '75	1er déc. '01
Mansley, Thomas......	Messager........................	6 fév. '99	500 00	22 août '65	6 fév. '99
Tobin, Thos. Seymour..	do	1er déc. '01	400 00	17 fév. '80	1er déc. '01
Howe, Philip John......	Chaloupier........	1er janv. '72	600 00	21 juill. '39	1er janv. '72
Briand, Alfred.....................	Préposé aux arrivages et emballeur.	1er août '90	500 00	18 nov. '41	1er août '90
Caldwell, Albert H..............	Eclusier........................	6 août '81	600 00	30 juill. '61	6 août '81
Ashwood, Joseph Charles...	do	1er janv. '93	700 00	1er janv. '40	1er mars '84
Keating, Michael Edward. .	Emballeur........	1er déc. '84	600 00	24 juill. '60	1er déc. '84
Sheehan, Maiurice Joseph...	do	1er janv. '93	450 00	28 mai '64	1er janv. '93
Balcom, Edward H............ Port Dufferin.	Sous-percepteur.........	19 janv. '97	60 00	29 août '66	1er janv. '97

DOC. DE LA SESSION No 30

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—NOUVELLE-ÉCOSSE.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Halifax—Fin.			$ c.		
Walsh, James W. Spry Bay.	Douanier	1er mai '97	60 00	5 juill. '57	1er mai '97
Gibbons, John. Hubbard's Cove.	do	9 nov. '80	60 00	31 janv. '38	9 nov. '80
Smith, Thos. East Chezzetcook.	do	1er avril '97	100 00	11 déc. '57	1er avril '97
Hall, Thomas. Sheet Harbour.	Sous-percepteur	1e août '99	200 00	14 juin '61	1er août '99
Kentville.					
Rand, Frederick Clarence	Percepteur	1er mai '88	800 00	7 mars '58	1er mai '88
Morris, Charles Eugene. Harbourville.	Sous-percepteur	1er janv.'86	200 00	17 fév. '59	1er janv.'86
Lockwood, George S. Port-Williams.	do	1er juill. '73	300 00	7 fév. '29	1er juill. '60
Bill, C. R. Wolfville.	do	1er fév. '96	400 00	31 juill. '52	1er fév. '96
Norwood, C. H. Berwick.	do	4 sept. '97	300 00	22 mars '52	4 sept. '97
Borden, Elijah C. Kingsport.	do	1er nov. 97	250 00	15 août '46	1er nov. '97
West, T. Caldwell. Aylesford Station.	do	1er janv.'00	150 90	22 juin '52	1er janv.'00
Bigelow, John E. Canning.	do	1er oct. '01	500 00	2 fév. '42	1er oct. '01
Liverpool.					
Dunlap, John Hugh	Percepteur	17 mai '78	900 00	4 nov. '38	27 mai '75
Freeman, Newton Perkins	Préposé au débarquem.	1er mai '77	600 00	17 nov. '53	1er mai '77
Letson, Edgar Ethelbert. Port-Medway.	Sous-percepteur	1er sept.'86	500 00	2 fév. '51	1er sept.'86
Lockeport.					
Ruggles, Jas R.	Percepteur	1er août '94	600 00	23 oct. '57	1er août '94
Lunenburg.					
Caldwell, Aubrey Butterfield	Percepteur	6 juin '90	800 00	10 déc. '45	6 juin '90
Acker, William Christian	Commis	1er avril '90	600 00	22 juin '63	1er avril '90
Myra, Wm. G	Préposé aux arrivages	31 mars '96	400 00	18 nov. 59	31 mars '96
Reinhardt, Henry Nicholas. Getson's Cove, La Have.	Sous-percepteur	5 oct. '80	400 00	28 avril '53	5 oct. '80
Owen, Nepean C. Bridgewater.	do	1er fév. '94	400 00	4 nov. '44	1er fév. '94
Millet, Geo. N. Chester.	do	1er août '99	150 00	1er avril '49	1er août '99
Mills, George Henry. Chester.	Douanier	1er mai '66	100 00	— sept. '26	1er mai '66
Zwicker, A. F. Mahone Bay.	Sous-percepteur	1er mars '95	300 00	17 nov. '34	1er mars'95

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—NOUVELLE-ÉCOSSE.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Middleton.			$ c.		
Shaffner, Leander Parker....	Percepteur..................	1er janv.'97	500 00	1er oct. '59	1er janv.'97
Elliott, Charles A................ Port-George.	Sous-percepteur.........	17 juin '81	200 00	11 fév. '30	17 juin '81
Harris, Simeon .... Margaretsville.	do	8 fév. '97	400 00	—— '37	8 fév. '97
New-Glasgow.					
McDonald, John F.............	Percepteur	1er mai '79	1,100 00	30 sept. '50	1er mai '79
McCurdy, Stanley J............	Commis et préposé au débarquement.	7 mai '00	800 00	13 juill. '57	7 mai '00
Sutherland, George............	Préposé aux arrivages..	13 juill. '85	500 00	28 août '29	13 juill. '85
McGregor, Donald............ Merigomish.	Sous-percepteur.........	24 août '81	100 00	27 avril '37	24 août '81
Sydney-Nord.					
McPherson, Joseph.............	Percepteur.........	17 août '99	1,100 00	7 mai '45	17 août '99
Phoran, Martin J................	Douanier.	25 janv. '82	500 00	29 août '43	25 janv. '82
McDonald, John James.......	Chaloupier.................	1er nov.'98	450 00	7 août '62	1er nov.'98
Parrsboro'.					
Gillispie, Edward.	Percepteur.................	1er nov. '95	700 00	1er mai '62	16 août '81
Moore, Wm........................ Advocate Harbour.	Sous-percepteur..	1er avril '96	150 00	11 mars '39	1er juill.'95
Mosher, Havelock Henry .... Apple River.	do	1er sept. '91	150 00	8 juill. '59	1er sept. '91
Corbett, H........................ Five Islands.	do	17 oct. '94	150 00	14 oct. '55	17 oct. '94
Bentley, Thos. K................ Port-Gréville.	Sous-percepteur..........	1er avril '01	200 00	31 oct. '58	1er avril '01
Pictou.					
Fraser, Robert Peden.........	Percepteur.................	1er juill. '01	1,200 00	22 mai '48	1er juill. '01
Russell, James Anthony......	Commis.....................	1er avril '97	1,100 00	22 oct. '55	1er mars '77
Johnston, George Elliott.....	do	16 déc. '81	800 00	4 juin '49	16 déc. '81
Connell, William............. .	Préposé au débarquem	8 mai '73	500 00	22 janv. '34	8 mai '73
Campbell, James Alex. Glen. Tatamagouche.	Sous-percepteur..........	26 oct. '76	300 00	25 août '50	26 oct. '76
Henry, John Robert........... River John.	Douanier....................	12 avril '75	200 00	25 janv. '51	12 avril '75
McDonald, Angus...............	do	1er nov. '84	500 00	17 août '33	1er nov. '84
Port-Hawkesbury.					
Hennessey, John J..............	Percepteur	1er juill.'00	600 00	14 janv. '43	1er juill. '00
Forbes, Henry Arthur......... Port-Hastings.	Sous-percepteur	23 mai '78	200 00	19 juill. '43	3 août '66

DOC. DE LA SESSION No 30

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—NOUVELLE-ÉCOSSE.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance	Date de la première nomination.
Port Hawkesbury—Fin.			$ c.		
McNair, James	Douanier	13 juill. '97	60 00	16 août '39	13 juill. '97
Port-Mulgrave. Keating, Michael John	Sous-percepteur	1er janv.'00	450 00	12 sept '59	1er janv.'00
Port Mulgrave. McDonald, Archibald	do	1er juill. '00	200 00	25 sept. '79	1er juill.'00
Wycocomah.					
Port-Hood.					
Tremain, Edward Dunsier	Percepteur	8 mai '59	500 00	18 mai '39	8 mai '59
Au Coin, Chas. E	Douanier	1er janv.'97	200 00	9 oct. '70	1er janv.'97
Chéticamp. McQuarrie, Thos. B	Sous-percepteur	1er janv.'97	150 00	— déc. '67	1er janv.'97
Mabou McRae, Farquhar	do	1er nov. '98	150 00	14 déc. '35	1er nov. '98
Margaree.					
Shelburne.					
Atwood, Warren Wilson	Percepteur	1er déc. '75	500 00	16 avril '41	1er déc. '75
Martin, Eben Lyle	Sous-percepteur	1er juill. '00	150 00	22 nov. '60	1er juill.'00
Jordan's Bay. Swaine, George Ball	Douanier	1er avril '87	150 00	10 août '48	1er avril '87
North East Harbour. Morrison, John A. R.	do	1er juill. '00	150 00	22 mars '49	1er juill.'00
Sand Point.					
Sydney.					
McDonald, Rowald	Percepteur	1er août '82	1,300 00	20 nov. '40	1er août '82
McVarish, Joseph	Douanier	1er janv.'92	500 00	— mai '42	1er janv.'92
Campbell, Peter C	do	1er juill.'00	800 00	17 mars '70	1er juill.'00
Young, Walter	do	1er juill. '00	350 00	— —— '41	1er juill. '00
McKinnon, Michael	Sous-percepteur	1er nov. '98	750 00	15 juill. '68	1er nov. '98
Baie-Glacée. McDougall, Ronald	do	1er oct. '91	150 00	17 nov. '57	1er oct. '91
Main-à-Dieu. McLean, Roderick	do	5 mars '80	200 00	24 déc. '30	5 mars '80
Gabarouse. McAlpine, E. S	do	1er août '99	450 00	22 déc. '44	1er août '99
Louisbourg. Orr, Joseph	do	1er avril '00	250 00	1er janv.'71	1er avril '00
Port Morien. Ratchford, James	Douanier	1er août '99	300 00	5 janv. '59	1er août '99
Victoria Mines.					
Truro.					
Nelson, George Phillips	Percepteur	1er mai '85	1,200 00	11 sept. '41	1er mai '85
Blair, Henry C	Commis	1er juin '82	850 00	8 mai '59	1er juin '82
Layton, George Albert	Douanier	12 août '89	500 00	4 avril '40	12 août '89
Blaikie, John Arthur	Sous-percepteur	9 juill. '90	500 00	25 mai '62	9 juill. '90
Londonderry.					

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—MANITOBA ET TERRITOIRES.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Truro—Fin.			$ cts.		
Lewis, George.... Bass River.	Douanier	1er mai '87	225 00	7 août 29	1er mai '87
Ellis, John.... Economy.	Sous-percepteur	1er oct. '01	200 00	9 avril '42	1er oct '01
Weymouth.					
Jones, Norman Bond.	Percepteur	6 déc. '81	700 00	18 mai '34	6 déc. '81
Jones, Forbes	Douanier	19 juin '97	400 00	20 oct. '40	19 juin '97
Doucet, Edouard Urbain Meteghan.	Sous-percepteur	1er juill. '90	300 00	9 fév. '61	1er juill. '90
Thériau, Edouard E. Belliveau's Cove.	do	1er nov. '92	300 00	29 mars '68	1er nov. '92
Bingay, Jas. Port-Gilbert.	do	1er fév. '95	250 00	29 avril '39	1er fév. '95
LeBlanc, Isaac H. Church Point.	do	1er nov. '01	200 00	11 août '56	1er nov. '01
Windsor.					
O'Brien, William	Percepteur	10 juill. '99	1,200 00	2 mars '46	10 juill. '99
Spence, Andrew Herbert. Sainte-Croix.	Douanier	1er nov. '86	500 00	9 sept. '64	1er nov. '86
Lawrence, James Walter. Hantsport.	Sous-percepteur	14 juill. '81	300 00	26 mars '45	14 juill. '81
Malcom, Thomas Armstrong Cheverie.	do	24 avril '61	200 00	14 juill. '28	24 avril '61
Woolaver, Howard. Walton.	do	6 avril '91	150 00	21 juill. '36	6 avril '91
Yarmouth.					
Moody, William Henry	Percepteur	1er juill. '83	1,200 00	18 nov. '36	1er juill. '83
McGill, William	Commis	1er fév. '75	1,000 00	29 juill. '42	1er fév. '75
Bown, Thomas Lamont	Officier spécial	1er mars '81	800 00	26 juill. '36	1er mai '74
Campbell, William Laughlin	Estimateur intérimaire	1er mai '79	950 00	20 sept. '35	6 déc. '75
Coaldwell, Marsden	Jaugeur	1er juill. '83	650 00	2 mars '33	1er juill. '83
Robbins, Ansel	Préposé au débarquem.	1er juill. '84	550 00	29 août '32	1er juill. '84
Lent, Adolphus Smith. Tusket.	Douanier	19 avril '84	125 00	2 mars '48	19 avril '84
D'Entremont, Jos. Alpheus Pubnico.	do	1er avril '86	150 00	26 avril '56	1er avril '86
Amiro, Wm. Henry. Pubnico.	Sous-percepteur	13 oct. '98	200 00	23 sept. '63	13 oct. '98
Perry, Harvey Cann. Salmon River.	do	1er mai '88	200 00	26 déc. '50	1er mai '88

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—MANITOBA.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
PROVINCE DU MANITOBA.					
Brandon.					
Graham, Norbert Clement...	Percepteur..................	17 août '99	1,600 00	27 fév. '56	1er fév. '98
McNivern, John Davidson... Virden	Sous-percepteur..........	16 sept. '98	600 00	10 fév. '61	16 sept. '98
Nelson, John Linn............. Deloraine.	do	1er août '99	600 00	21 juin '62	1er août '99
Sutherland, Hugh M........... Killarney.	do	1er janv.'00	750 00	24 fév. '63	1er janv.'00
Hope, William.................. Carberry.	do	1er juill. '00	600 00	6 mai '66	1er juill. '00
Reekie, Alex. McKay.......... Melita.	do	1er juill. '00	600 00	18 fév. '39	1er juill. '00
Winnipeg.					
Scott, Thomas....................	Percepteur..................	1er mars '87	3,000 00	16 fév. '41	1er mars '87
Thompson, William Henry...	Premier commis.........	1er avril '92	1,400 00	28 juin '59	10 avril '81
Allan, Francis John...	Caissier	1er juill. '83	1,300 00	3 fév. '56	1er juill. '83
Waugh, Richard D.	Commis et préposé au débarquement	1er fév. '99	950 00	23 mai '68	1er fév. '99
Jones, Richard Inglis	Estimateur..................	21 oct. '98	1,100 00	4 juin '50	15 juill. '73
Bennie, Thos.	do	21 oct. '98	1,200 00	11 nov. '39	1er oct. '92
Telford, Donald M..............	do	1er mars '02	1,100 00	12 nov. '45	1er mars '02
Sutton, Richard...	Préposé au débarquem.	1er déc. '84	1,000 00	23 év. '33	1er déc. '84
McLean, Archibald.............	do do et commis.	9 fév. '92	950 00	12 nov. '61	9 fév. '92
O'Donohue, John...............	Douanier.....................	17 août '99	800 00	4 fév. '38	17 août '99
Adair, Thos. James......	do	1er juill. '00	750 00	31 juill. '55	1er juill.'00
Stuart, Charles C...............	Douanier......................	1er juill.'00	750 00	25 déc. '67	1er juill.'00
Eadie, Richard F................	do	1er juill.'00	750 00	18 avril '67	1er juill.'00
McColl, Angus C	do	1er juill. '00	750 00	15 avril '59	1er juill.'00
Campbell, Colin	Estimateur intérim......	1er juill. '00	1,000 00	5 déc. '55	1er juill. '00
Connolly, William..............	Douanier.....................	1er oct. '00	750 00	17 mai '58	1er oct. '00
Pratt, Henry Pomeroy..	do	1er déc. '00	720 00	1er fév. '66	1er déc. '00
Simpson, William...............	do	1er mars '02	750 00	14 août '54	1er mars '02
Marshall, James Alex......... Portage-la-Prairie.	Sous-percepteur..........	15 déc. '85	1,000 00	11 déc. '58	15 déc. '85
Mather, Thos J...... .... Gretna.	do	1er janv.'00	900 00	....	7 juill. '98
Mills, William .... Emerson.	Douanier..................	1er janv.'99	800 00	18 déc. '48	1er janv.'99
Allen, Geo. G.................. Emerson.	do	1er nov. '92	600 00	9 nov. '50	1er nov. '92
Cooper, W. J.................... Emerson.	Sous-percepteur.	1er juill. '95	900 00	10 déc. '64	1er oct. '88
Pound, John T........ .... Morden.	do	7 juill. '98	600 00	....	7 juill. '98

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Winnipeg—Fin.			$ c.		
McEdwards, Duncan G.	Douanier	10 avril '00	700 00	4 août '47	10 avril '00
Gretna. Young, Robert D.	Sous-percepteur	1er juill. '01	600 00	5 juill. '68	1er juill. '01
Neepawa Gibbs, William	do	1er juill. '02	480 00	10 juill. '51	1er juill. '02
Selkirk.					
TERRITOIRES DU NORD-OUEST.					
Calgary.					
Allen, Alexander	Percepteur.	1er juill. '01	1,500 00	3 sept. '57	1er juill. '01
McBratney, R. T.	Premier commis	1er juill. '83	1,000 00	20 janv. '58	1er juill. '83
Kirkpatrick, R. N.	Commis	1er oct. '88	900 00	23 mai '64	1er oct. '88
Walton, Egerton J. R.	Sous-percepteur.	1er oct. '01	400 00	23 déc. '47	1er oct. '01
Medecine Hat. Osborne, F. A.	do	1er janv. '97	500 00	13 mai '59	1er janv. '97
Edmonton.					
Lethbridge.					
Kenny, John	Percepteur intérimaire	....	....	....	....
Shaw, Frederick Davis	Sous-percepteur.	1er juill. '95	900 00	—— '57	1er juill. '95
Gardiner, William	do	1er juill. '02	500 00	4 mars '55	1er juill. '02
Fort-Macleod. Tennant, Henry	do	1er avril '98	900 00	2 juill. '45	1er avril '98
Coutts.					
Regina.					
Jameson, S. B.	Percepteur	5 janv. '89	600 00	19 fév. '53	— juin '88
Ross, Daniel Davidson	Sous-percepteur.	1er oct. '01	500 00	25 déc. '72	1er oct. '01
Moose Jaw. Davidson, C. O.	do	1er nov. '01	200 00	23 juin '62	1er nov. '01
Prince Albert. Paterson, A. C.	do	1er août '95	800 00	13 avril '53	1er août '95
North Portal. Young, William	Douanier	1er oct. '01	700 00	25 fév. '65	1er oct. '01
North Portal.					
PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.					
Charlottetown.					
Robertson, Walter B.	Percepteur	1er avril '02	1,500 00	28 juill. '54	1er avril '02
Bremner, George	Premier commis.	1er juill. '73	1,200 00	31 janv. '40	— avril '67
MacLeod, Alexander Duncan	Caissier	8 mai '77	900 00	20 août '43	8 mai '77
White, Edwin	Commis	1er janv. '96	700 00	3 janv. '54	1er oct. '78
Moren, Michael Joseph	do	1er janv. '96	600 00	15 juin '55	1er juin '85
Hogg, Robert	Estimateur	18 mai '80	1,000 00	13 avril '46	18 mai '80
Lawson, James David	Jaugeur	1er sept. '80	700 00	12 août '52	1er sept. '80

DOC. DE LA SESSION No 30

MINISTERE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—COLOMBIE BRITANNIQUE.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Charlottetown—Fin.			$ .c		
Macdonald, James	Préposé au débarquem.	13 janv. '74	600 00	25 janv. '36	13 janv. '74
Curtis, James Frederick	do ...	1er avril '81	600 00	23 fév. '43	1er juin '79
Peake, Ernest de B.	Douanier	1er avril '96	600 00	18 déc. '74	1er avril '96
Sullivan, Andrew	do	1er juin '90	500 00	11 avril '40	1er juin '90
Flynn, Thomas E	do	1er sept. '00	500 00	14 fév. '42	1er sept. '00
Owen, Charles, Georgetown.	Sous-percepteur	1er juill. '74	700 00	1er avril '38	1er juill. '74
Waye, Chas, St. Peter's Bay.	do	6 oct. '98	120 00	25 déc. '51	6 oct. '98
Mutch, Samuel, Montague.	do	9 mars '98	300 00	3 sept. '40	9 mars '98
Brehaut, Henry James, Murray Harbour	do	1er nov. '74	150 00	5 janv. '35	1er nov. '74
McEwen, Edward, New-London.	do	1er nov. '74	100 00	13 mars '15	1er nov. '74
McCormack, John, Cardigan.	do	1er janv.'99	150 00	20 août '38	1er janv.'99
Morrisson, Hector D, Pinette.	do	1er juill. '91	100 00	— nov. '40	1er juill. '91
McDonald Robert, Crapaud	do	1er nov. '01	250 00	17 juill. '55	1er nov. '01
Campbell, Sylvanus P., Souris.	Douanier	31 janv. '99	200 00	—— '54	31 janv. '99
McMillan, Peter, Grand River	do	1er janv.'97	120 00	15 août '44	1er janv.'97
Furness, Thos J, Vernon River Bridge.	do	1er janv.'97	75 00	18 janv. '56	1er janv.'97
McInnes, A. J., Murray River.	do	13 janv. '96	150 00	10 juin '51	13 janv. '96
Houston, John S, Rustico	do	9 juin '97	100 00	1er janv.'54	9 juin '97
Summerside.					
Strong, Charles Wesley	Percepteur	5 mai '73	1,000 00	2 juill. '29	5 mai '73
Murphy, Charles	Commis	1er oct. '82	750 00	15 juill. '49	1er oct. '82
McNutt, James Marshall, Malpèque.	Sous-percepteur	1er nov. '74	150 00	4 juin '26	1er nov. '74
Gaudet, Agno Joseph, Tignish.	do	1er juill. '98	400 00	14 déc. '44	1er juill. '98
Hopgood, William, Port-Hill.	do	20 nov. '75	250 00	14 fév. '22	20 nov. '75
McArthur, Samuel, Port-Hill.	Douanier	1er juill. '74	60 00	3 août '43	1er juill. '74
White, James Foster, Alberton.	Sous-percepteur	1er nov. '98	400 00	27 avril '40	1er nov. '98
PROVINCE DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE.					
Grand Forks.					
Gilpin, R. R	Percepteur intér	....	....	....	....
Vroom, John P	Douanier	1er juill.'00	900 00	4 oct. '69	1er juill.'00

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—COLOMBIE BRITANNIQUE.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Grand Forks—Fin.			$ c.		
McLeod, Geo. Alex......	Commis et préposé au débarquement.	1er juill. '02	720 00	——— '74	1er juill. '02
Sinclair, Finlay A .... Cascade City.	Douanier.........	1er mars '00	900 00	20 fév. '68	1er mars '00
McCutcheon, Hugh............ Greenwood.	Sous-percepteur.........	1er janv. '00	900 00	4 juin '54	1er janv. '00
Kaslo.					
McIntosh, John Franklin....	Percepteur..................	1er avril '98	1,200 00	7 juin '48	1er août '96
Sutherland, Owen A..........	Douanier	1er juill. '00	1,000 00	9 nov. '64	1er juill. '00
Nanaïmo.					
Smith, Bedford H	Percepteur..	22 oct. '84	1,350 00	1er juin '49	22 oct. '84
Gordon, Herschel...............	Douanier.	19 sept. '89	1,000 00	24 mai '67	19 sept. '89
Good, Henry Leslie............	Douanier....................	1er fév. '92	900 00	16 oct. '63	1er fév. '92
Roe, George Henry...... ...... Comox.	Sous-percepteur.	11 sept. '94	800 00	5 juin '65	11 sept. '94
Hill, Lewis Germain.. ... . Chemainus	do	1er juill. '02	100 00	22 sept. '63	1er juill. '02
Nelson.					
Johnstone, Geo................	Percepteur.................	1er août '95	1,800 00	15 nov. '58	1er juill. '87
Shaw, Samuel Poole...........	Commis......................	17 avril '99	1,100 00	17 juill. '69	17 avril '89
Jameson, William Morley ...	Estimateur..........	17 avril '99	1,200 00	19 janv. '68	17 avril '98
Keay, Wm. Stanley............ Cranbrook.	Sous-percepteur..........	1er oct. '00	900 00	27 janv. '71	1er oct. '00
Gordon, James Daniel........ Phillipps.	Douanier....................	10 mai '99	900 00	4 août '60	10 mai '99
New-Westminster.					
Munn, Angus.....................	Percepteur.................	1er juill. '02	1,400 00	28 nov. '58	1er juill. '0
McMartin, James Archer.....	Douanier	15 mai '00	800 00	29 oct. '66	1er août '91
Minthorne, Martin W..........	do	10 avril '00	900 00	2 mai '49	10 avril '00
Fraser, Donald......... .... Huntingdon,	do	1er juin '99	750 00	20 août '66	25 mai '99
Knight, Justus Edward....... Ashcroft.	do	1er juill. '00	900 00	5 juin '64	1er juill. '00
Parson, Charles H.. .... Golden.	Douanier	1er juill. '00	300 00	16 mai '68	1er juill. '00
York, Thomas P............. Upper Sumas.	do	1er juin '00	400 00	2 oct. '58	1er juin '00
Green, Chas. Frederick ...... Ladner's Landing.	do	1er fév. '90	500 00	7 nov. '40	1er fév. '90
Chantrell, Henry D .... Douglas.	Sous-percepteur..........	20 fév. '92	1,000 00	10 juin '51	1er juin '90
Myer, F. Adrian .... Vernon.	do	1er avril '96	600 00	23 mai '39	1er avril '96
Howell, Thomas................ Kamloops.	do	1er juill. '00	500 00	30 juin '58	1er juill. '00
Atkins, Benj R.................. Revelstoke.	do	1er déc. '00	700 00	6 mai '66	1er déc. '00

MINISTÈRE DES DOUANES--SERVICE EXTÉRIEUR—YUKON.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Rossland.					
McDonald, Boswell Robert..	Percepteur.	1er nov. '89	1,600 00	9 avril '65	1er nov. '89
Stevens, Daniel Bowen	Sous-percepteur	17 avril '99	900 00	23 nov. '56	17 avril '99
Trail.					
Wood, William Martin	Prép. au débarquem	29 avril '98	1,000 00	19 nov. '52	29 avril '98
Brown, William	Douanier	1er juill.'00	900 00	6 août '57	1er juill.'00
Paterson, Arch. Neil	Sous-percepteur	1er juill. '02	900 00	2 mai '65	1er juill. '02
Paterson.					
Victoria.					
Milne, Alex. Roland, C.M.G.	Percepteur	1er janv.'90	3,000 00	20 déc. '42	1er janv.'75
Marchant, William	Estimateur	1er sept.'97	1,600 00	19 mai '54	1er sept.'97
Newbury, John C	Premier commis	4 nov. '90	1,600 00	6 fév. '62	1er sept.'83
Fawcett, Edgar	Commis	— sept.'83	1,100 00	1er fév. '47	— sept.'83
Calderwood, Andrew	do	1er janv.'00	750 00	12 juill. '67	1er janv.'00
Morrison, Frederick J	Préposé aux arrivages.	1er juill.'80	800 00	3 sept. '47	1er juill.'80
Franklin, William A	Préposé au débarquem.	8 avril '84	800 00	2 sept. '33	8 avril '84
Armstrong, Frank	do	1er août '99	800 00	29 may '58	1er août '99
Atkins, William	Commis et éclusier	1er nov. '88	1,000 00	13 août '46	1er nov. '88
Davey, Frederick Wm	do et préposé au débarquement.	1er juill.'90	900 00	28 nov. '90	3 sept. '88
Simpson, George F. D	do do	1er juill.'90	750 00	6 juill. '58	1er juin '86
Joule, Alfred J	do do	8 juin '92	800 00	6 fév. '50	8 juin '92
Roberts, Thomas	do do	8 juin '92	950 00	11 déc. '50	8 juin '92
Beckwith, Herbert Ed	Douanier	4 nov. '90	950 00	14 déc. '44	4 nov. '90
McLean, Donald	do	1er juin '01	900 00		1er juin '01
McTavish, John A	Commis	16 mai '96	700 00	4 déc. '77	16 mai '96
Vancouver.					
Bowell, John Moore	Percepteur.	1er juill.'87	2,000 00	1er oct. '56	— oct. '78
Worsnop, Charles Arthur	Contrôleur	9 oct. '95	1,500 00	18 oct. '58	1er mai '89
Eldridge, Cortes C	Estimateur	1er juill.'00	1,400 00	7 mars '46	1er juill.'00
Bowser, Francis	Préposé en chef au débarquement.	1er fév. '93	1,000 00	13 sept. '58	1er fév. 93
Boult, Walter Lionel	Préposé au débarquem.	1er avril '02	720 00	14 mars '67	1er avril '02
Allan, Nichol	Jaugeur	1er juill.'01	1,000 00	3 juin '41	1er juill. '01
Greer, Frederick R	Commis	1er juin '99	720 00	7 mai '68	1er juin '99
Johnstone, William E	do et comptable	1er juin '99	850 00	24 sept. '62	1er juin '99
Cartwright, Henry George..	do	1er mai '01	500 00	21 août '83	1er mai '01
Kerr, John Hudson	do	1er mai '02	720 00	14 juin '64	1er mai '02

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—INSPECTEURS.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Vancouver—Fin.			$ c.		
McAllister, Peter	Douanier	1er juill.'00	720 00	22 mars '62	1er juill.'00
Walker, George	do	1e juill. '00	720 00	15 nov. '59	1er juill.'00
Kerr, James	do	1er juill.'00	720 00	2 nov. '60	1er juill. '00
Brown, Henry K.	do	1er juill.,00	780 00	6 déc. '56	1er juill.'00
Ferguson, Dougal	do	1er juill.'00	720 00	20.janv.'46	1er juill. '00
Watson, Joseph Henry	do	1er mai '01	800 00	12 mars '54	1er mai '01
McRea, Donald	do	1er oct. '01	720 00	23 fév. '60	1er oct. '01
District du Yukon.					
Busby, E. S	Percepteur intérimaire.	....	....	....	....
Peele, Perry Richard Bennett.	Douanier	1er nov. '97	1,300 00	1er nov. '71	1er nov. '97

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—INSPECTEURS.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Conseil des douanes, Ottawa.			$ c.		
*McDougald, John	Président	1er juill.'96	800 00	13 mars '48	1er juill. '96
Jessop, Geo. Walter	Estimateur fédéral	16 mai '96	1,500 00	18 nov. '40	1er nov. '82
Wood, Wyatt Samuel	do	1er août '00	1,600 00	14 fév. '63	15 juin '98
Breadner, Robert Walker	do	1er juin '01	1,600 00	13 janv. '65	14 sept. '84
Bogue, Jas	Douanier	1er juill. '95	600 00	11 sept. '34	1er oct. '86
Parmelee, John David	do	1er juin '96	1,200 00	1er sept. '62	8 nov. '90
May, George Musgrave	do	2 avril '92	250 00	31 juill. '66	2 avril '92
Stunden, Jesse	do	5 oct. '94	700 00	6 nov. '37	5 oct. '94
Belton, Francis Sydney	do	16 mai '96	900 00	18 mars '48	16 mai '96
Atkinson, Wm. P	do	1er fév. '99	1,100 00	....	1er fév. '99
Scace, Fred Gibson	do	1er avril '00	900 00	16 avril '69	1er avril '00
Potts, John Edward	do	1er avril '00	900 00	....	1er avril '00
Urquhart, Wm. Thos	Commis et préposé au débarquement.	18 juill. '00	1,200 00	11 sept. '63	1er juill. '97
Dalton, Miss E. C	Commis	1er juill. '00	600 [illegible]	2 sept. '60	1er juill. '00
Westwick, Thomas	Douanier	1er mars '02	750 00	4 janv. '45	1er mars '02
Statistique.					
Gleeson, David	Commis	1er nov. '83	1,200 00	21 janv. '60	13 juill. '76
Heintz, Robt. M	do	1er juill. '83	1,100 00	14 mars '52	1er juill '83
McCaffrey, Wm. John	do	10 juill. '99	1,100 00	23 janv. '64	1er fév. '89
Stevens, Wm. Edwin	do	19 juin '80	1,050 00	22 fév. '39	19 juin '80
Richards, Jos. Fred	do	1er mai '78	1,000 00	28 nov. '52	1er mai '78
McNeill, Duncan	do	1er janv. '96	850 00	25 déc. '54	5 nov. '81
Goodspeed, M. Herbert	do	10 déc. '86	950 00	12 juill. '64	10 déc. '86
Connolly, J. G	do	1er août '84	950 00	2 fév. '53	1er août '84
Carleton, Wm. Henry	do	1er janv. '91	800 00	23 mai '72	27 mai '82
Raymond, Richard	do	19 sept. '89	800 00	27 nov. '50	19 sept. '89
Finnegan, Edward	do	11 mai '88	800 00	20 août '68	11 mai '88
Payne, Edward	do	1er fév. '92	800 00	25 sept. '44	1er août '88
Evans, R. H	do	18 mai '96	800 00	23 nov. '67	18 mai '96
Campbell, Frank A	do	18 mai '96	750 00	3 nov. '77	18 mai '96
Ross, Charles G	do ntér	17 avril '99	1,100 00	22 mai '67	17 avril '99

* Est aussi sous-ministre des douanes.

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—INSPECTEURS.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
McConnell, Robt.	Commis	1er août '00	950 00	4 oct. '42	1er août '00
Pearse, Richard M	do	1er juill. '98	850 00	11 mars '65	1er juill. '98
Graves, Hessay W	do	1er juill. '88	850 00	18 nov. '58	1er juin '88
Cogswell, Oliver H	do	1er janv. '00	800 00	3 juill. '57	1er janv. '00
McNeill, Colin C	do	1er avril '00	800 00	5 sept. '55	1er août '00
Roche, Chas. P	do	1er juill. '02	900 00	18 juin '59	10 fév. '99
Berton, Jno. F	do	1er juill. '93	800 00	7 sept. '73	1er juill. '93
Teaffe, W. G.	do	1er janv. '00	800 00	31 juill. '72	1er janv. '00
McPherson, Robt. S	do	1er juill. '98	800 00	29 août '70	1er juill. '98
Wood, H. L	do	20 mars '00	800 00	6 juill. '—	20 mars '00
Peaker, J. M	do	1er août '99	800 00	5 oct. '69	1er août '99
Patterson, Henry Wm	do	1er fév. '00	800 00	27 janv. '74	1er fév. '00
Messier, Joseph	do	1er août '99	800 00	26 juill. '76	1er août '99
Watson, T. F	do	1er avril '01	840 00	22 nov. '66	1er avril '01
Selby, W. Dunbar	do	1er janv. '02	850 00	28 sept. '64	1er janv. '02
Ross, Alex	do	1er janv. '02	800 00	29 août '73	1er janv. '02
Davulay, J. A. P	do	1er janv. '02	800 00	12 nov. '63	1er janv. '02
Jones, Geo. Gordon	do	1er janv. '02	800 00	10 juill. '60	1er janv. '02
Robertson, Wm. H	do	1er janv. '02	750 00	22 fév. '70	1er janv. '02
Lanigan, J. F	do	1er janv. '02	750 00	4 mai '72	1er janv. '02
Shannon, F. M	do	1er janv. '02	750 00	5 déc. '72	1er janv. '02
Proulx, Emanuel	Messager	1er janv. '02	500 00	15 janv. '78	1er janv. '02
Conseil des douanes—(Sucre)					
Bremmer, James John	Inspecteur	1er déc. '88	2,000 00	23 mai '28	1er avril '86
Babington, Frederick Wm	Analyste	1er juill. '98	1,800 00	1er fév. '59	1er janv. '87
Service douanier.					
Jones, Frederick Ladd	Inspecteur	1er juill. '97	2,000 00	15 sept. '48	15 juin '75
Wilson, Wm Foster	Commis et préposé au débarquement.	1er juin '93	900 00	8 juin '74	1er juill. '91
O'Grady, Daniel Joseph	Douanier	1er fév. '02	750 00	13 janv. '60	1er fév. '02

DOC. DE LA SESSION No 30

MINISTÈRE DES DOUANES—SERVICE EXTÉRIEUR—INSPECTEURS.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Inspecteurs des ports, etc.			$ c.		
McMichael, Solon Wm........ Toronto, Ont.	Inspecteur en chef	1er juin '95	2,500 00	18 nov. '48	5 mars '73
Hill, William H .... Halifax, N.-E.	Inspecteur....................	1er juin '84	2,000 00	13 oct. '36	5 avril '65
McLaren, John Smith .... Saint-Jean, N.-B.	do	1er janv.'86	2,000 00	20 fév. '45	— janv. '68
Young, Geo. Holmes........... Winnipeg, Man.	do	1er août '88	2,000 00	7 août '51	7 août '71
Clute, John Stilwell.......... New-Westminster, C.-A.	do	19 sept. '89	2,000 00	15 juin '40	1er août '78
O'Meara, Dom. Daly.......... Québec.	do	1er mai '91	2,250 00	15 janv.'40	1er nov. '70
McKay, Alexander....... ...... Hamilton.	do	1er mai '96	2,000 00	19 avril '43	1er mai '96
Clappison, Thos.. .... Hamilton.	do	19 août '99	2,000 00	20 nov. '54	7 mai '97
Shaw, Abraham........... ...... Kingston.	do	19 août '98	2,000 00	11 déc. '48	19 janv. '75
Lemieux, Hormisdas A .... Montréal.	do	1er juill.'01	2,000 00	19 janv. '37	1er janv.'63
Allen, Henry Wm .... Windsor, Ont.	do	22 janv. '02	2,000 00	29 déc. '43	22 janv. '02

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Coulter, Robert Miller, M.D.	Sous-directeur général des postes.	1er août '97	3,200 00	9 sept. '57	1er août '97
Everett, George Frederick	Premier commis......... / do et surint., div. des mand.-poste.	1er oct. '81 / 1er fév. '88	2,600 00	1er mars '30	8 janv. '78
Smith, Sidney..............	Prem. com. et sur., div. des impressions et des fournitures. / Prem. com. et contrôl. des magasins post....	1er juin '82 / 1er janv. '95	2,400 00	29 juill. '50	23 janv. '70
Walsh, John..................	Premier commis et surinten., div. des rebuts	1er juill. '90	2,300 00	13 nov. '43	21 mars '62
Stanton, Edmund Patrick...	Prem. comm. et surint., div. des timbres.	1er juill. '95	2,100 00	25 mars '54	11 fév. '74
Armstrong, Barthol. Mahon.	Cont. du service de la malle sur ch. de fer.	1er juill. '97	2,500 00	31 mars '49	5 nov. '67
Johnstone, Washington Jos.	Premier commis, comptable.	29 sept. '97	2,000 00	20 oct. '54	25 oct. '76
Harrington, William Hague	Com. de 1re cl., surint. div. caisse d'épargne	1er juill. '84	1,900 00	19 avril '52	30 nov. '70
Anderson, Geo. Clayton......	Prem. com. et surint., div. du service des p.	20 juin '02	1,800 00	1er avril '58	15 mai '82
Smith, Wm., B.A..............	Premier commis, secrétaire.	1er juill. '02	1,800 00	31 janv. '59	11 nov. '76
Maingy, Lefebvre Anstruther	Dessinateur.	1er janv. '82	1,600 00	17 nov. '47	15 nov. '75
Throop, Arthur Wilkinson.	Commis de 1re classe...	1er juill. '88	1,800 00	3 déc. '51	20 août '69
White, George Rivers.........	do ...	14 oct. '91	1,700 00	3 oct. '56	27 oct. '71
Thorne, Stephen Sneden......	do ...	14 oct. '91	1,800 00	31 déc. '51	1er janv. '68
Graham, John....................	do ...	25 juill. '94	1,600 00	12 fév. '45	28 mai '64
Pope, Charles.	do ...	27 juill. '95	1,550 00	24 mars '58	17 oct. '73
Daubney, Edwin................	do ...	16 mai '96	1,550 00	27 déc. '45	1er juin '76
Rowan, Walter	do ...	29 sept. '97	1,600 00	25 mai '75	1er oct. '74
O'Brien, William Daniel.....	do ...	1er juill. '98	1,550 00	17 mars '45	8 mai '62
Bennett, W. E....................	do ...	1er juill. '99	1,800 00	10 mai '55	25 nov. '71
Binks, George John............	do ...	19 août '99	1,500 00	24 fév. '48	13 août '74
Lashinger, Edmund Herbert	do ...	1er août '00	1,450 00	....	13 juill. '96
Smith, Frederick Howard ...	do ...	1er juill. '01	1,650 00	2 déc. '59	30 juin '82
Northrop, Bradbury Mills....	do ...	1er juill. '01	1,450 00	19 août '54	7 juin '83
Eagleson, Wm Henry.........	do ...	1er juill. '02	1,400 00	12 mars '51	5 oct. '70
Moon, Francis Graham.......	do ...	1er juill. '02	1,400 00	8 oct. '60	1er oct. '77
Rochester, Francis King	do ...	1er juill. '02	1,400 00	31 juill. '61	20 mars '89
Benjamin, Emanuel Hyman..	Commis de 2e classe....	1er juill. '70	1,400 00	21 nov. '32	1er janv. '57
Griffin, Henry Wilmot.........	do ...	1er juill. '72	1,400 00	5 août '40	1er avril '60
Blanchet, Ludger...............	do ...	1er janv. '79	1,400 00	24 mars '39	27 avril '67

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Fairweather, James Hedly...	Commis de 2e classe....	1er juill. '83	1,400 00	27 juill. '59	28 avril '76
Brennan, Patrick John........	do ...	1er juill. '84	1,400 00	31 déc. '53	7 mars '81
McCarthy, Denis Francis.....	do ...	1er juin '85	1,400 00	18 fév. '46	22 mai '68
Wall, James Francis.	do ...	1er mai '85	1,400 00	11 avril '31	19 fév. '70
Kreps, William Henricus.....	do ...	1er juill. '85	1,400 00	30 juin '50	4 août '70
D'Auteuil, Norbert George..	do ...	1er juill. '85	1,400 00	16 avril '43	4 janv. '79
Greaves, Walter..........	do ...	1er juill. '86	1,400 00	10 déc. '51	19 mai '79
Barrett, Donald Alexander..	do ...	1er fév. '87	1,400 00	19 sept. '49	18 déc. '73
McCuaig, William Haile......	do ...	1er juill. '87	1,400 00	17 juill. '52	2 fév. '72
McGrail, Thomas......	do ...	1er juill. '87	1,400 00	25 juin '59	8 oct. '78
Brown, John Henry............	do ...	1er mars '88	1,400 00	29 avril '59	1er mai '82
Dunlevie, Michael Krumm...	do ...	26 juin '89	1,400 00	14 fév. '50	28 juin '68
Gray, Harry Hamilton Ormond.	do ...	1er juill. '89	1,400 00	7 avril '55	1er juin '72
Shaw, Henry Soden............	do ...	1er mai '91	1,400 00	12 juin '55	11 nov. '72
Bunel, Edmond Lucien.	do ...	26 oct. '94	1,350 00	30 juill. 54	24 sept. '83
Macdonald, John Archibald	do ...	25 sept. '97	1,300 00	30 mars '57	24 août 74
Greenfield, Robert	do ...	1er juill. '98	1,250 00	24 fév. '54	1er juill. '76
Taylor, Ernest Livingston...	do ...	19 août '99	1,200 00	9 sept. '64	28 juin '83
Taylor, Edward Ellegood F.	do ...	14 oct. '99	1,200 00	19 déc. '65	16 juin '80
Béroard, Chs. Pierre Victor.	do ...	17 août '99	1,200 00	3 août '45	*1er jan. '89
Grout, Francis Eric Sewell...	do ...	14 oct. '99	1,200 00	11 juin '66	1er juin '82
Conroy, Joseph Matthew. ...	do ...	14 oct. '99	1,200 00	12 nov. '63	30 sept. '84
Godfrey, Thomas Alexander	do ...	4 nov. '99	1,200 00	12 janv. '72	9 avril '97
Glover, William John	do ...	1er août '00	1,150 00	1er janv. '63	29 nov. '86
Knauf, Henry......................	do ...	1er juill. '01	1,100 00	30 mai '46	15 déc. '77
Wilson, William Thomas.....	do ...	1er janv. '02	1,100 00	4 janv. '58	19 mars '83
Bollard, Joseph Henry.........	do ...	20 mai '02	1,100 00	19 janv. '58	11 sept. '79
Anderson, Frederick Chas...	do ...	20 mai '02	1,100 00	23 juin '61	2 janv. '86
Fortier, James Gordon	do ...	20 mai '02	1,100 00	11 fév. '62	12 janv. '86
Martin, John Clatworthy.....	do ...	20 mai '02	1,100 00	30 nov. '66	1er août '86
Learoyd, Edward Long	do ...	1er juill. '02	1,100 00	19 oct. '64	8 sept. '83

* Service antérieur du 16 avril 1883 au 5 juin 1888.

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Campbell, Herbert Sheridan	Commis de 2e classe ...	1er juill. '02	1,100 00	30 avril '62	1er oct. '83
Prendergast, Jérémie..........	do ...	1er juill. '02	1,100 00	7 sept. '64	19 déc. '84
Plunkett, George Lynn.......	do ...	1er juill. '02	1,100 00	24 déc. '57	4 août '73
Briggs, John......................	do ...	1er juill. '02	1,100 00	31 août '49	1er juill. '78
Wall, Arthur William.........	Commis de 2e classe cadette.	1er janv.'74	1,000 00	14 sept. '48	12 juin '72
Spencer, James Hervey......	do ...	1er janv.'74	1,000 00	3 fév. '49	19 juin '72
Morton, Henry H...............	do ...	1er oct. '76	1,000 00	16 nov. '47	7 oct. 75
Carter, James.....................	do ...	1er janv.'77	1,000 00	13 mai '46	15 avril '73
Chesley, Henry Neville P....	do ...	1er janv.'81	1,000 00	29 oct. '62	1er janv.'81
Scott, John Hugh................	do ...	1er janv.'82	1,000 00	13 juill. '49	1er anv.'82
Heming, Albert Edward......	do ...	4 janv. '82	1,000 00	17 avril '63	13 déc. '81
Stewart, William Charles E.	do ...	22 juin '81	1,000 00	13 juill. '64	22 juin '81
Mailleue, George Alfred Duff	do ...	1er oct. '81	1,000 00	23 fév. '62	1er oct. '81
Jenkins, Frank Maurice S...	do ...	23 janv. '82	1,000 00	6 juill. '59	23 janv. '82
Oliver, Thomas Mackey......	do ...	24 avril '82	1,000 00	1er août '56	24 avril '82
McGillivray, Hugh..............	do ...	27 mars '83	1,000 00	9 janv. '57	27 mars '83
Hanley, William Robert......	do ...	25 mai '83	1,000 00	16 déc. '58	14 mai '83
Lemieux, François-Xavier...	do ...	1er juill.'83	1,000 00	8 avril '39	2 janv. '82
Jones, William Alpheus......	do ...	*28 nov. '90	1,000 00	8 déc. '51	27 avril '74
Ainsborough, Thomas.........	do ...	26 janv. '83	1,000 00	— août '48	26 janv. '83
Hayes, George Hobart.........	do ...	22 avril '84	1,000 00	19 nov. '63	15 avril '84
Brenot, Honoré Alexandre, B.A.	do ...	15 fév. '84	1,000 00	13 juin '56	15 fév. '84
Alford, William..................	do ...	5 mai '84	1,000 00	8 janv. '50	5 mai '84
Robertson, Charles Robert..	do ...	1er oct. '84	1,000 00	17 avril '61	1er oct. '84
Merrick, Kathleen...............	do ...	1er avril '85	1,000 00	6 oct. '61	1er avril '85
Robinson, Lucy..................	do ...	1er juin '85	1,000 00	24 janv. '61	1er juin '85
Regan, Patrick....................	do ...	17 juin '85	1,000 00	21 oct. '65	17 juin '85
Samuels, Annie..................	do ...	1er juill '85	1,000 00	1er nov. '40	1er mai '76
Seymour, Anne Jane Bleecke	do ...	1er juill. '85	950 00	27 fév. '38	1er janv.'82
Adams, Wm. John Hugh.....	do ...	24 juill. '85	1,000 00	9 nov. '64	24 juill. '85
Hunt, George Arthur.	do ...	19 sept. '85	1,000 00	15 mai '49	19 sept. '85
Howard, John Patrick.........	do ...	19 sept. '85	1,000 00	29 juill. '55	19 sept. '85

* Date de sa nouvelle nomination.

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Short, Samuel	Commis de 2e classe cadette.	1er oct. '85	1,000 00	21 mars '67	21 oct. '84
Séguin, Frs. Olivier Ovila	do	17 oct. '85	1,000 00	6 janv. '57	17 oct. '85
Matthewman, Ernest H.	do	*20 août '90	1,000 00	8 oct. '64	5 mars '84
Payne, Alonzo Nathaniel	do	1er janv. '86	950 00	15 nov. '65	12 oct. '85
Hale, John Strong	do	*13 mai '86	1,000 00	25 juill. '55	26 avril '73
Parish, Geo. Herbert	do	1er juill. '86	1.000 00	16 juin '62	22 juin '82
Ferguson, William	do	1er juill. '86	1,000 00	27 mars '43	15 oct. '75
Walker, Edward Maxwell	do	1er janv. '87	1,000 00	1er mars '65	23 nov. '86
Bentley, Percy Robt. Darley	do	1er janv. '87	1,000 00	9 août '67	1er janv. '87
Waddell, Kath. Thompson	do	18 janv. '87	1,000 00	26 juin '65	18 janv. '87
Stewart, Harriet Stewart	do	26 janv. '87	1,000 00	13 janv. '66	26 janv. '87
McGuire, Horace	do	26 janv. '87	1,000 00	6 juill. '64	26 janv. '87
Moffat, Thos. Inglis Dunlop	do	1er fév. '87	1,000 00	29 août '68	25 janv. '87
Buckley, James	do	1er juill. '87	1,000 00	2 sept. '64	21 avril '87
Cochran, William Cuthbert	do	1er nov. '87	970 00	1er janv. '56	31 oct. '87
Cousineau, Edouard Joseph	do	1er janv. '88	1,000 00	4 déc. '67	24 sept. '86
Campbell, Arthur William	do	1er janv. '88	1,000 00	10 nov. '63	10 oct. '87
May, Maude Ida	do	1er janv. '88	950 00	4 fév. '67	22 nov. '87
Darcey, Mary Cecily	do	1er janv. '88	920 00	13 déc. '65	13 mars '86
Ballantine, Elizabeth	do	1er oct. '85	1,000 00	15 juill. '58	1er août '85
Gibson, Nina Mary Hartley	do	1er avril '88	950 00	24 mars '55	31 mars '88
Mahon, Martin Joseph	do	1er juill '88	920 00	16 août '59	10 mars '84
Code, William Abraham	do	1er oct. '88	1,000 00	27 fév. '61	27 août '88
Beatty, William John	do	23 oct. '88	950 00	7 juin '60	23 oct. '88
Buell, Margaret Castlemaine	do	1er juill '90	900 00	12 oct. '61	4 fév. '90
Taché, Emma	do	1er juill. '90	900 00	25 mars '64	1er mars '89
Duhamel, Marie Thérèse	do	1er juill. '90	1,000 00	20 fév. '70	20 sept. '87
Taylor, Ellen Hunt	do	1er juill. '90	900 00	31 janv. '62	15 oct. '88
Hicks, Anna Matilda	do	1er juill. '90	900 00	25 déc. '68	29 juill. '89
Gray, Margaret Donalda	do	1er juill. '90	900 00	8 janv. '56	6 fév. '89
Fraser, Lucius Chas	do	1er juill. '90	840 00	6 août '63	21 juin '88
Webb, Vincent	do	1er mai '91	900 00	21 janv. '69	8 oct. '87

* Date de sa nouvelle nomination.

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c		
Landor, Annie	Commis de 2e classe cadette.	26 mai '91	850 00	10 mars '60	3 août '88
Lally, Patrick Joseph	do ...	21 juill. '91	850 00	15 fév. '65	11 juill. '89
Ferguson, Roydon Cattanagh.	do ...	21 juill. '91	850 00	29 juill. '72	26 août '90
Charlebois, Louis Philippe	do ...	27 nov. '91	850 00	21 nov. '68	21 fév. '88
McNeely, James	do ...	20 fév. '92	850 00	28 avril '60	8 fév. '92
O'Connor, James	do ...	1er sept. '92	850 00	28 mars '59	29 août '92
Lewis, Joseph Henry	do ...	22 juill. '93	830 00	1er janv.'56	26 sept. '86
Clark, Mary Amelia Gertr'd.	do ...	21 sept '93	750 00	23 fév. '66	18 sept. '88
Merrick, Louise Lauriston	do ...	18 nov. '93	750 00	19 oct. '72	15 juin '91
Lambert, Ernest Télesphore	do ...	18 juin '94	750 00	25 mars '70	24 août '92
Webber, Sybella	do ...	1er août '94	750 00	3 mai '69	6 oct. '87
Corcoran, Blanche May	do ...	11 sept. '94	800 00	26 août '71	4 juill. '88
Carson, George	do ...	11 sept. '94	750 00	5 juill. '69	20 juin '92
Spence, John Lancaster	do ...	28 mai '95	750 00	23 déc. '66	18 fév. '87
Simpson, Augusta Maria	do ...	22 juin '95	700 00	7 avril '56	— déc. '78
Williams, Mabel Agnes	do ...	22 juin '95	700 00	18 nov. '74	16 fév. '92
Barrett, James	do ...	1er juill.'95	800 00	—— '60	— avril '81
Brophy, William Martin	do ...	1er janv.'71	940 00	10 mai '56	1er janv.'74
LeMay, Joseph Oliver T.	do ...	1 déc. '95	600 00	8 mars '75	28 janv. '92
Farrell, Florence Maud	do ...	31 déc. '95	700 00	28 sept. '74	9 août '92
Heney, Philip A.	do ...	31 déc. '95	400 00	6 juin '73	15 mars '94
Campbell, John Douglas	do ...	25 juill. '00	650 00	30 sept. '77	27 janv. '98
Lyon, Mary Catherine	do ...	5 sept. '00	650 00	27 mars '68	1er janv.'89
Bunelle, Georges Léon.	do ...	5 sept. '00	650 00	7 fév. '73	6 juill. '89
Connelly, FrancesCatherine	do ...	5 sept. '00	650 00	28 avril '71	20 nov. '93
Campbell, Arch. McDiarmid	do ...	5 sept. '00	650 00	23 janv. '68	7 avril '96
Miller, Maud Augustus	do ...	5 sept. '00	650 00	25 mars '66	1er juill. '96
Armstrong, Ida	do ...	5 sept. '00	650 00	15 juin '71	25 fév. '97
Gorrell, Cecil Maud C.	do ...	5 sept. '00	650 00	6 nov. '78	3 mai '97
Cameron, Elizabeth	do ...	5 sept. '00	650 00	23 mars '77	4 août '99
Gaboury, Louis Joseph	do ...	5 sept. '00	650 00	10 juin '70	28 déc. '99
Doyle, Mary	do ...	5 sept. '00	650 00	24 nov. '80	16 mars '99

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Crocker, Lilian Frances......	Commis de 2e classe cadette.	5 sept. '00	650 00	14 déc. '77	13 janv. '00
Dunne, Peter Burt..............	do ...	1er juill. '87	850 00	29 juin '64	24 déc. '85
Webber, Ellen Mary...........	do ...	1er juill.'90	810 00	16 avril '60	13 déc. '88
Dontigny, Charles Philip.....	do ...	24 déc. '90	730 00	16 sept. '65	10 oct. '88
Chilton, James Pult...........	do ...	31 août '91	730 00	18 oct. '57	22 avril '87
McNulty, John James.........	do ...	30 janv. '92	690 00	19 janv.'62	8 janv. '88
Murphy, James....................	do ...	6 juill. '93	690 00	29 sept. '69	2 déc. '92
Slater, Margaret Agnes.......	do ...	1er juill. '01	650 00	26 sept. '58	20 mai '92
York, Alexander..................	do ...	26 fév. '82	800 00	24 juin '53	27 fév. '82
Elbourne, George	do ...	1er nov. '01	600 00	7 janv. '44	1er sept. '77
Cherry, William..................	do ...	1er mars '02	600 00	1er juin '62	1er juill. '86
Wright, Ernest H................	do ...	1er mars '02	600 00	1er sept. '72	3 janv. '94
Choquette, Séraphin...........	do ...	1er mars '02	600 00	23 avril '69	17 janv. '96
Cummings, Elizabeth Jane..	do ...	1er mars '02	600 00	3 août '72	27 sept. '00
Lorans, Joseph M	do ...	20 mai '02	600 00	29 mars '63	20 mai '00
Higgins, Kathleen	do ...	23 mai '02	600 00	15 janv. '75	9 janv. '95
Courtney, Denis G...............	do ...	23 mai '02	600 00	10 nov. '72	1er janv.'88
Cowan, Charles G...............	do ...	23 mai '02	600 00	2 fév. '78	4 mars '02
Curren, Thomas Jos............	do ...	29 janv. '87	800 00	30 sept. '67	29 janv. '87
Lusignan, Anna Marie A.....	do ...	1er juill.'02	600 00	28 déc. '82	27 janv. '02
Chevrier, Louisa D..............	do ...	1er oct '87	800 00	20 avril '53	13 mars '86
Kennedy, Moss H................	do ...	1er juill.'02	600 00	1er janv.'80	19 oct. '02
Smith, Sherman..................	do ...	1st juill. '02	600 00	10 fév. '78	20 oct. '00
LeBoutillier, Eva M. L.......	do ...	19 août '99	600 00	5 août '74	29 déc. '98
Bennett, Maurice.	Messager..........................	15 juin '63	590 00	—— '39	15 juin '63
Dodd, John.........................	do	25 avril '79	590 00	16 oct. '26	27 janv. '76
Graham, Samuel..................	do	22 juin '81	590 00	22 janv. '51	22 juin '81
Courtney, Denis..................	do	23 mai '82	590 00	— mars '45	23 mai '82
Greenfield, Samuel..............	Emballeur et trieur.....	1er juill. '82	590 00	14 mars '23	1er juill.'66
Cooch, William...................	do	1er juill. '82	590 00	30 mai '40	5 août '72
Caffarati, Thomas Angelo...	do	1er juill. '82	590 00	9 oct. '41	21 déc. '76
Elliott, James Henry...........	do	1er juill. '82	560 00	14 mai '43	16 juill. '72

MINISTERE DES POSTES—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination. à l'emploi actuel.	Appointements	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Laurie, John Burnet	Emballeur et trieur	1er juill. '82	590 00	19 mai '33	1er juill. '82
Marier, Joseph	do	17 juin '83	590 00	14 fév. '50	1er janv. '80
Bell, William James	do	28 juin '83	590 00	28 juill. '68	28 juin '83
Bradley, John	do	24 mars '84	590 00	27 mai '56	10 mars '84
Bell, John	do	21 oct. '84	560 00	25 avril '46	19 juin '72
Cheney, William Henry	do	1er oct. '85	590 00	29 mai '58	1er oct. '85
Kehoe, Peter	do	1er août '86	590 00	29 avril '66	1er août '86
Pearce, William Jos. Henry	do	18 mai '88	590 00	16 juill. '64	25 nov. '86
Edwards, Edward Thomas	do	1er avril '90	560 00	15 déc. '61	7 juill. '85
Nolan, Thomas Jos	do	30 janv. '92	570 00	30 oct. '61	13 avril '88
Milne, Alexander Wm	do	30 janv. '92	570 00	12 mai '48	25 juin '89
Oliver, Frederick Augustus	do	30 janv. '92	570 00	25 nov. '56	8 fév. '90
Durocher, Louis	do	30 janv. '92	570 00	27 juill. '68	13 fév. '90
Taylor, William	do	30 nov. '92	590 00	16 nov. '48	15 sept. '72
Taylor, Richard Peat	do	11 sept. '94	510 00	2 mai '63	22 janv. '94
Kehoe, Thomas Charles	do	31 déc. '95	450 00	—— '60	17 juill. '93

MINISTERE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Ross, George	Surintendant en chef du bureau de poste.	1er juill. '02	3,000 00	21 fév. '53	14 juin '75

Division de Kingston.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Merrick, Henry	Inspecteur	31 janv. '95	2,200 00	20 avril '36	31 janv. '95
Macarow, Philip Henry	Sous-inspecteur	1er mai '91	1,600 00	7 janv. '59	17 mars '73
Strange, James Campbell	Commis de 2e classe	1er avril '88	1,200 00	24 sept. '62	10 déc. '79
Ford. May	Commis de 3e classe	10 mai '99	520 00	21 janv. '69	9 mai '98

Division de London.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Hopkirk, Henry Glassford	Inspecteur	1er fév. '87	2,400 00	26 nov. '51	20 juin '68
Fisher, Charles Edward	Sous-inspecteur	1er juin '81	1,600 00	13 avril '49	10 nov. '68
Moloney, David	do	1er déc. '88	1,600 00	22 nov. '41	28 mars '71
Blair, William	Commis de 2e classe	1er juill. '84	1,200 00	22 déc. '48	7 juin '72
Matthews, Frederick Wm	do	1er juill. '85	1,200 00	11 oct. '57	1er août '75
Bruce, David Arthur	do	30 nov. '92	1,200 00	26 août '60	17 juill. '84
Cox. Willis Thomas	do	9 oct. '95	1,110 00	12 mars '51	20 août '69
Screaton, John Alex	Messager	10 fév. '92	600 00	20 sept. '49	6 mars '77

Division du Manitoba.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
McLeod, Wm. Wallace	Inspecteur	1er mars '82	2,600 00	25 mars '49	6 juin '66
Cairns, Albert Wm	Sous-inspecteur	1er juill. '85	1,600 00	25 mai '54	14 mars '82
Phinney, Henry Havelock	do	31 août '91	1,600 00	19 fév. '62	23 mai '82
McGillis, Alexander	Commis de 1re classe	20 août '90	1,500 00	23 déc. '32	19 fév. '74
Broughton, James Leeman	Commis de 2e classe	9 sept. '89	1,200 00	7 janv. '52	23 mars '83
Macpherson, William T.	do	4 nov. '90	1,200 00	21 juill. '59	11 juin '84
Simons, John Robinson	Commis de 3e classe	3 avril '82	800 00	20 sept. '61	3 avril '82
Stevenson, Edwin Ralph Antoine.	do	1er janv. '87	800 00	18 mai '63	8 sept. '82
Morice, Jessie M	do	12 avril '90	760 00	23 avril '62	10 sept. '88
Miller, Robert	Messager	18 nov. '95	600 00	27 fév. '61	28 juin '82

MINISTERE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

DIVISION DE MONTRÉAL.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Bain, James William ,.........	Inspecteur..................	7 janv. '96	2,200 00	22 juin '38	7 janv. '96
Nelligan, David.	Sous-inspecteur...........	14 déc. '77	1,600 00	11 juill. '48	22 nov. '67
Chillas, James Philip	do	25 juin '81	1,600 00	27 oct. '50	7 janv. '71
Madore, Joseph Adolphe......	do	15 janv. '98	1,350 00	3 mars '55	7 oct. '74
Lefebvre, Gaspard J. D	Commis de 2e classe ...	1er avril '84	1,200 00	6 fév. '54	10 avril '74
Kearney, Matthew..............	Commis de 3e classe....	4 oct. '82	800 00	31 oct. '54	15 nov. '75
Gariépy, L. O	Messager.....................	1er juill. '98	600 00	15 juill. '39	9 mars '88

DIVISION DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Colter, Newton Ramsay......	Inspecteur..................	21 juill. '97	2,200 00	30 juill. '44	1er août '97
Whittaker, Wm Croscombe.	Sous-inspecteur.	1er juill. '90	1,600 00	6 sept. '37	9 déc. 65
Avery, William Richard	Commis de 1re classe.	1er juill. '90	1,550 00	16 avril '56	25 juin '69
Hatch, Willoughby......	Commis de 2e classe ...	1er juill. '87	1,200 00	29 juin '56	16 juin '76
Freeze, Richard John.........	do ...	9 oct. '91	1,200 00	26 juill. '48	30 juin '82
Thompson, Alexander.........	do ...	1 oct. '99	1,000 00	29 août '57	6 sept. '77
Ervin, Bessie Watson........ .	Commis de 3e classe....	22 juin '95	640 00	15 sept. '71	19 fév. '92
MacLeod, Malcolm Alex......	Messager.....................	*8 août '93	600 00	24 juin '50	1er juill. '87

DIVISION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Macdonald, Charles John...	Inspecteur..................	19 mai '79	2,600 00	4 avril '41	19 mai '79
Stewart, Douglas................	Sous-inspecteur..........	1er janv. '90	1,600 00	17 janv. '55	1er avril '73
Costley, Alfred..................	do	26 janv. '91	1,600 00	25 juill. '62	20 janv. '82
Davison, Thomas Edmund...	Commis de 2e classe....	1er juill '84	1,200 00	11 sept. '56	9 sept. '75
Sircom, Stephen John Rupert	do ...	1er juill. '87	1,200 00	1er oct '58	23 nov. '76
Page, William Walsh.........	do ...	19 sept. '92	1,200 00	14 juin '63	13 mai '86
Macdonald, Ethel Annie.....	Commis de 3e classe....	7 fév. '94	640 00	4 nov. '74	3 nov. '93

* Date de sa nouvelle nomination.

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

Division d'Ottawa.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Hawken, Frank	Inspecteur	22 nov. '90	2,400 00	4 nov. '47	1er juill. '67
Le Sueur, Charles Philip	Sous-inspecteur	1er oct. '88	1,600 00	8 déc. '47	1er mars '74
Chamard, John	do	21 juill. '91	1,600 00	20 mai '56	12 juin '79
O'Connor, John Francis	Commis de 1re classe	1er oct. '88	1,500 00	30 juin '54	24 nov. '74
Whitty, Moses Joseph	do	1er juill. '02	1,200 00	15 déc '55	1er août '75
Carroll, Henry	Commis de 3e classe	23 mai '82	800 00	20 fév. '37	2 juin '77
Pope, Theodore	do	1er août '94	500 00	12 fév. '50	27 nov. '91
Robinson, Annie Lucilla	do	1er août '00	530 00	2 mars '75	5 juill. '95
Duggan, Cornelius	Messager	1er janv. '86	600 00	11 janv. '68	17 juin '85

Division de Québec.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Bolduc, Archelas	Inspecteur	1er juill. '87	2,200 00	27 nov. '58	1er sept. '79
Green, Samuel Tanner	Sous-inspecteur	7 fév. '91	1,600 00	21 fév. '64	1er juill. '85
Lebel, Jean Alfred William	Commis de 2e classe	*10 août '97	1,200 00	11 nov. '38	13 avril '74
Larue, Louis Joseph Henri	do	5 déc. '91	1,200 00	19 avril '67	2 mars '85
Pelletier, Maxime	Commis de 3e classe	1er juill. '85	800 00	23 fév. '60	25 juin '79
O'Reilly, Mary Ann	do	30 nov. '92	680 00	Vers '46	25 fév. '92
Gray, Ethel Lilian Frost	do	13 mars '93	680 00	20 janv. '71	25 sept. '90
Shaw, Minnie Maria	do	9 oct. '95	600 00	21 juin '62	8 juin '95
Raymond, Antoine	Messager	9 fév. '92	600 00	17 avril '48	22 sept. '87

Division de Toronto.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Henderson, James	Inspecteur	17 août '97	2,200 00	14 janv. '42	16 déc. '71
Moloney, Michael	Sous-inspecteur	1er juill. '02	1,200 00	21 oct. '57	23 juin '80
Winstanley, Charles James Henry	Commis de 1re classe	1er juill. '97	1,500 00	29 avril '47	12 nov. '67
Gurnett, George Thomas B.	Commis de 2e classe	1er juill. '79	1,200 00	27 oct. '42	18 oct. '73
Sweetnam, George Booker	do	19 sept. '89	1,200 00	13 mars '63	7 avril '84
Landerkin, James Henry	Commis de 3e classe	29 avril '98	560 00	10 août '77	16 mai '97

* Date de la nouvelle nomination.

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

Division de Vancouver.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Dorman, William Henry......	Inspecteur................	1er janv.'00	2,000 00	23 oct. 56	1er mai '76
Greenfield, John Richard Murray.	Commis de 1re classe...	5 oct. '94	1,500 00	5 nov. '51	1er juill.' 83
Keays, Theresa Mathilda. ...	do 3e classe....	1er août '00	470 00	28 janv. '70	23 fév. '99

Division de Victoria.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Fletcher, Everard Hyde......	Inspecteur..................	1er juill. '84	2,200 00	8 mai '51	4 juin '68
Murray, James.....................	Commis de 3e classe....	12 avril '90	800 00	19 janv. '71	22 fév. '90
O'Connor, Catherine Maud..	do ...	1er août '00	530 00	16 janv. '72	12 sept. '93
Babbage, Frederick............	Messager..................	28 mai '95	540 00	9 fév. '62	11 juill. '93

Bureau de poste de Brantford.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Waddington, Hartley...	Facteur......................	30 déc. '97	480 00	18 juin '53	5 janv. '98
Schuler, Wendlin	do	30 déc. '97	480 00	2 nov. '52	5 janv. '98
Lake, William..........	do	30 déc. '97	480 00	18 fév. '62	5 janv. '98
Aitken, Alexander.......	do	30 déc. '97	480 00	2 déc. '52	5 janv. '98
Broatch, George	do	30 déc. '97	480 00	10 sept. '60	5 janv. '98
Cox, John A........................	do	19 fév. '01	390 00	14 juill. '70	27 sept. '00
Adams, James Alexander ...	do	30 avril '01	390 00	15 fév. '56	27 sept. '00
Lutes, Charles.....................	do	30 avril '01	390 00	4 avril '53	27 sept. '00

Bureau de poste de Charlottetown.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Brecken, l'hon. Frederick de Sainte-Croix, C.R.	Maître de poste et sous-inspecteur.	1er août '84	2,200 00	9 déc. '28	1er août '84
Campbell, John Munro........	Assist.-maître de poste.	1er mai '00	1,200 00	13 avril '56	1er avril '75
Lawson, John Auld	Commis de 2e classe....	1er juill. '88	1,200 00	23 juill. '42	29 juin '72
White, Nicholas.................	do ...	2 juill. '92	1,200 00	13 sept. '55	1er juill.'73
Trainor, Bernard................	do ...	2 juill. '92	1,200 00	16 avril '56	1er oct. '74
McCarey, Joseph................	do ...	31 janv. '95	1,100 00	15 janv. '64	6 déc. '80
Robertson, John Neill.........	Commis de 3e classe ...	1er juill. '85	800 00	30 janv. '51	19 janv. '85
Gill, William Henry Fenwick	do ...	21 janv. '88	800 00	10 mars '65	21 janv. '88
Callaghan, James Augustine	do ...	30 juin '90	760 00	14 fév. '62	28 fév. '88
Clarkin, John Thomas..	do ...	2 avril '92	720 00	4 juin '68	16 juill. '89
Hughes, John M..........	do ..	2 juill. '92	720 00	22 déc. '67	1er juill. '91
Brehaut, Wm. Melleville.. ...	Timbreur et trieur	6 oct. '00	390 00	27 août '93	27 juill. '00

MINISTERE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

Bureau de poste de Frédéricton.

Nom	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Hilyard, Frederick Simonds	Maître de poste	12 avril '90	1,600 00	5 fév. '50	12 avril '90
Cameron, John	Commis de 1re classe	12 sept. '92	1,200 00	31 août '33	1er juill. '67
Phair, William Barry	Commis de 2e classe	1er mai '88	1,200 00	25 juill. '53	13 janv. '72
Vavasour, Edwin W	do	12 sept '92	1,200 00	4 oct. '54	1er janv. '76
Phillips, Robert Bedford H.	Commis de 3e classe	1er juill. '85	800 00	24 juill. '61	2 avril '85
Phair, Lewis Byron C	Facteur	19 sept. '92	600 00	16 avril '72	8 janv. '89

Bureau de poste d'Halifax.

Nom	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Blackadar, Hugh William	Maître de poste	5 nov. '74	2,800 00	4 mars '43	5 nov. '74
O'Bryan, Joseph Stanislas	Asst. maître de poste	1er août '00	1,800 00	8 fév. '59	16 avril '73
Chamberlain, William H.	Commis de 2e classe	1er juill. '84	1,200 00	4 sept. '40	15 mars '69
Creighton, Thomas Grassil	do	1er juill. '84	1,200 00	23 nov. '50	1er sept. '73
Casey, Thomas William	do	1er juin '91	1,200 00	27 juill. '49	1er avril '73
Mulcahy, Patrick Joseph	do	28 avril '94	1,200 00	28 fév. '55	1er janv. '75
Fraser, Charles Daniel	do	15 juill. '75	950 00	12 oct. '57	15 juill. '75
Loundes, Chas. Matthew R.	do	15 juill. '75	950 00	17 juin '57	15 juill. '75
Power, Frank Joseph	do	1er janv. '76	950 00	16 août '60	1er nov. '75
Parker, William	do	1er déc. '76	950 00	2 fév. '59	1er déc. '76
Delaney, Edward Joseph	Commis de 3e classe	16 déc '76	800 00	5 août '54	16 déc. '76
Crowe, Albern Crawley	do	26 mars '79	800 00	29 oct. '45	26 mars '79
Walker, William Henry	do	1er sept. '79	800 00	15 juill. '60	16 mai '79
Boggs, Herbert Alfred	do	23 mars '83	800 00	21 juin '58	23 mars '83
Sullivan, Edmund Addy	do	15 fév. '84	800 00	13 août '61	4 fév. '84
King, Donald Alfred	do	13 mai '86	800 00	29 oct. '64	13 mai '86
Brennan, Patrick Frank	do	1er juill. '87	800 00	17 déc. '57	30 mai '87
Fultz, William Silver	do	1er juin '91	720 00	31 mars '72	1er juin '91
Meagher, John Nicholas	do	31 août '91	720 00	18 juin '72	15 août 91
Harris, William Clarence	do	23 déc. '91	720 00	26 sept. '67	7 août '89
Healy, Arthur Patrick	do	1er août '00	530 00	1er sept. '74	2 mai '96
O'Brien, Thomas James	do	6 oct. '00	440 00	1er sept. '71	18 juill. '00
Dyer, James William	do	6 oct. '00	440 00	6 janv. '80	18 juill. '00
Donovan, James Michael	do	6 oct. '00	440 00	14 oct. '62	18 juill. '00

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE D'HALIFAX—Fin.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Saunders, Sampson	Surintend. des facteurs	1er juill. '75	800 00	15 avril '50	1er nov. '70
Mahar, John	Facteur	18 juin '75	600 00	28 nov. '43	18 juin '75
Myers, Robert	do	9 nov. '77	600 00	16 oct. '50	9 nov. '77
Grant, John Archibald	do	28 juin '81	600 00	21 juill. '57	28 juin '81
Smyth, Joseph Howe	do	22 mars '86	600 00	7 juill. '55	31 juill. '85
Theakston, major John	do	1er juill. '87	600 00	5 nov. '58	5 avril '83
O'Donnell, James Joseph	do	1er fév. '88	600 00	18 avril '56	1er fév. '88
Robb, Donald	do	10 avril '89	600 00	16 sept. '65	4 mars '89
Hancock, William	do	26 mars '91	600 00	18 fév. '53	28 août '90
Mulcahy, Joseph James	do	2 nov. '93	600 00	22 août '47	20 juill. 78
DeYoung, George Henry	do	20 déc. '93	570 00	14 fév. '60	24 nov. '92
DeFreytas, Francis Edmond	do	2 mars '95	540 00	17 déc. '67	5 oct. '94
Ring, Gilbert Everett	do	4 nov. '99	420 00	14 mai '74	24 août '99
Day, Joseph Francis	do	1er août '00	480 00	17 sept. '66	14 janv. '95
Connors, James Patrick	do	6 oct. '00	390 00	23 juin '76	25 juill. '00
Howe, George Joseph	do	6 oct. '00	390 00	22 juill. '76	25 juill. '00
Doherty, Donald Alexander	do	6 oct. '00	390 00	31 janv. '72	25 juill. '00
Pheeney, Henry Gregory	do	6 oct. '00	390 00	16 déc. '67	30 juill. '00
McDowell, James	do	1er fév. '01	420 00	14 août '72	21 nov. '99
McGuire, William Thomas	do	1er fév. '01	420 00	14 juin '75	27 nov. '99
Hamilton, Evelyn	do	12 mars '02	360 00	31 oct. '80	26 juill. '01
Crimp, Freeman George	do	12 mars '02	360 00	14 sept. '79	20 sept. '01
Payne, Edward	Facteur-boîtier	25 juill. '81	600 00	17 mars '46	25 juill. '81
Beattie, Victor Benjamin	do	20 déc. '93	570 00	28 mars '72	27 oct. '93
Quinane, William Patrick	Messager	1er juill. '87	600 00	8 mars '64	28 avril '87

BUREAU DE POSTE DE HAMILTON.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Brown, Adam	Maître de poste	1er juill. '91	2,800 00	3 avril '26	1er juill. '91
Eager, Henry Abram	Assist-maître de poste	13 avril '91	2,000 00	1er avril '32	1er janv. '54
Burns, Thomas	Commis de 1re classe	1er juill. '88	1,500 00	21 août '40	12 mars '64
Bull, George Harcourt	Commis de 2e classe	1er janv. '85	1,200 00	8 mai '51	1er fév. '71

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE DE HAMILTON—Suite.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Crisp, Alfred Charles	Commis de 2e classe	1er janv.'87	1,200 00	17 janv. '55	17 mars '73
Curran, Alfred	do	12 avril '90	1,200 00	14 sept. '57	16 avril '74
Mathews, John Sutherland	do	30 nov. '92	1,200 00	3 août '51	12 juin '74
Dunnett, Edward Howard	do	30 nov. '92	1,200 00	9 janv. '55	22 juill. '74
Ecclestone, William Robert	do	10 oct. '75	1,100 00	7 déc. '56	10 mai '75
Barber, Benjamin Franklin	Commis de 3e classe	9 oct. '74	800 00	6 sept. '43	9 oct. '74
Fitzgerald, Robert Michael	do	1er sept.'79	800 00	27 août '57	3 mai '79
Flynn, William	do	1er sept. '79	800 00	3 juin '56	13 mai '79
Campbell, Donald Denoon	do	22 juin '80	800 00	6 nov. '57	22 juin '80
Watermam, Walter Lincoln	Commis de 3e classe	24 janv. '81	800 00	13 juill. '62	24 janv. '81
Webber, John Albert	do	24 oct. '81	800 00	10 déc. '61	24 oct. '81
Filgiano, Henry Edward J.	do	3 avril '82	800 00	7 juin '61	27 mars '82
Judd, Charles	do	21 sept. '83	800 00	5 déc. '48	19 sept. '83
Beatty, Oliver	do	6 nov. '83	800 00	3 mars '67	6 nov. '83
Morden, Joseph Ralph	do	15 fév. '84	800 00	30 oct. '62	11 fév. '84
Mackay, Jane Emily Blanche	do	23 déc. '84	800 00	5 sept. '65	23 déc '84
McCulloch, John Oliver	do	10 mars '85	800 00	15 déc. '67	9 mars '85
Harron, Robert James	do	10 mars '85	800 00	9 déc. '65	10 mars '85
Miller, Robert Simons	do	1er juill. '86	800 00	5 avril '48	1er sept. '85
Dempsey, J. Henry Culloden	do	16 août '86	800 00	3 oct. '62	2 août '86
Smith, Gertrude	do	16 août '86	800 00	24 avril '61	16 août '86
Cusack, Minnie Louise	do	1er oct. '88	800 00	25 mars '57	3 sept. '88
Hamilton, Augusta Mary	do	12 avril '90	800 00	16 mars '64	1er mai '89
Kerr, Alfred James	do	12 avril '90	760 00	17 déc. '63	11 sept. '89
Kell, Robert Hawkins	do	21 juill. '91	720 00	19 janv. '68	29 juin '91
Richter, John Chas	do	2 avril '92	720 00	23 fév. '71	27 juill. '89
Winckler, Julia	do	1er fév. '93	680 00	18 juin '71	5 déc. '90
Carroll, Frederick John	do	31 déc. '95	600 00	1er juin '65	2 mars '94
Fearnside, John Henry	do	1er août'00	740 00	18 août '58	10 mai '75
Fielding, Chas. Walter W.	do	1er août '00	740 00	16 oct. '56	3 nov. '76
Austin, Thomas Bernard S.	Surintend. des facteurs	25 mars '92	800 00	15 nov. '55	10 mai '75

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE DE HAMILTON—Suite.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Wilson, Joseph	Facteur	14 nov. '76	600 00	11 mars '49	14 nov. '76
Dowrie, David Cook	do	24 août '81	600 00	25 oct. '56	24 août '81
James, William Henry	do	28 juin '82	600 00	5 oct. '55	28 juin '82
Frank, Emil	do	28 juin '82	600 00	28 juill. '59	28 juin '82
North, John Webster	do	21 sept. '83	600 00	14 sept. '53	21 sept. '83
Springate, George	do	4 déc. '83	600 00	20 juin '63	29 nov. '83
Mundy, William Antipas	do	10 mars '84	600 00	19 nov. '52	4 mars '84
Strongman, William	do	1er août '85	600 00	25 nov. '63	1er août '85
Lawrence, William	do	9 nov. '85	600 00	5 janv. '50	9 nov. '85
Charters, James	do	26 déc. '85	600 00	21 mai '59	24 déc. '85
Phillips, John	do	12 mars '87	600 00	6 déc. '50	12 mars '87
Thomas, James Reece	do	12 mars '87	600 00	17 avril '48	12 mars '87
Nunn, William	do	1er juill. '87	600 00	17 sept. '53	18 juin '87
McFarland, William	do	13 fév. '89	600 00	24 mai '62	6 juill. '87
Hodd, Frank	do	10 avril '89	600 00	3 avril '61	16 mars '89
McKeown, James Alexander	do	6 janv. '90	600 00	31 juill. '56	16 déc. '89
Rolston, Edward	do	12 avril '90	600 00	15 déc. '65	7 nov. '89
Cox, James Arthur	do	8 nov. '90	600 00	10 juin '68	16 oct. '90
Towers, George Trail	do	8 nov. '90	600 00	9 fév. '48	29 oct. '90
Cochrane, Thomas	do	31 août '91	600 00	9 nov. '66	11 avril '91
Bale, Thomas	do	27 nov. '91	600 00	30 mai '48	19 mai '91
Stipe, Samuel	do	2 avril '92	600 00	2 avril '65	28 sept. '91
Hutton, William	do	2 avril '92	600 00	4 nov. '64	17 août '91
Mitchell, James Elijah	do	2 avril '92	600 00	13 avril '65	28 sept. '91
Guy, Robert	do	2 avril '92	600 00	6 déc. '65	28 sept. '91
Phillipo, Charles	do	2 avril '92	600 00	14 sept. '60	28 sept. '91
Mitchell, Andrew	do	2 avril '92	600 00	12 fév. '60	28 sept. '91
Morton, George	do	17 mai '92	600 00	2 août '59	4 avril '92
Paradine, Thomas	do	26 juill. '92	600 00	15 juin '45	22 sept. '90
Baskerville, Benjamin Wm	do	27 août '92	600 00	10 fév. '68	19 avril '92
Logan, Hugh	do	13 avril '93	600 00	22 sept. '62	24 déc. '92

MINISTERE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR

Bureau de poste de Kingston—Fin.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Hoey, William	Facteur	13 avril '93	600 00	4 oct. '59	13 fév. '93
Blake, Albert Charles	do	21 sept. '93	600 00	7 avril '63	9 fév. '93
Campbell, John	do	1er août '00	480 00	15 nov. '60	19 août '93
Moore, Robert Wm	do	1er août '00	480 00	11 janv. '60	8 mars '94
Wooley, Robert	do	1er août '00	480 00	27 mai '59	13 juill. '94
Carroll, Joseph Francis	do	24 déc. '00	390 00	1er janv. '64	10 sept. '00
Maddocks, George Samuels	do	19 fév. '01	390 00	3 sept. '77	15 déc. '00
Hanley, Frederick James	do	19 fév. '01	390 00	27 sept. '77	29 août '00
Macdonald, Wm. Alexander	do	19 fév. '01	390 00	31 déc. '75	29 oct. '00
Bryant, Vincent Smith	do	2 avril '01	390 00	18 oct. '76	16 fév. '01
Dorsey, John James	do	3 juin '01	390 00	28 mai '75	1er fév. '01
Walsh, David	Messager	1er oct. '75	600 00	15 août '41	1er oct. '75
Strous, James	do	1er sept. '86	600 00	18 juin '52	19 août '86
Crooks, Richard	Timbreur et trieur	19 fév. '01	360 00	28 avril '84	19 mars '00

Bureau de poste de Kingston.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Gunn, Alexander	Maître de poste	1er mai '97	2,000 00	5 oct. '28	1er mai '97
Renton, John Lockhart	Assist.-maître de poste	12 sept. '90	1,400 00	31 oct. '56	12 nov. '79
Shannon, Charles Gay	Commis de 2e classe.	13 avril '93	1,200 00	22 janv. '65	1er juill. '89
McBride, James	Commis de 3e classe	26 déc. '78	800 00	23 mai '51	26 déc. '78
Pense, James Phillips	do	1er oct. '75	800 00	31 déc. '50	20 sept. '75
McDonald, Frank	do	27 mars '75	800 00	17 avril '36	27 mars '75
D'Arcy, Robert James	do	19 avril '84	800 00	17 mai '62	19 avril '84
Chamberlain, Allan John	do	1er janv. '88	800 00	25 juill. '69	27 sept. '86
Wells, William John	do	15 mai '88	800 00	9 nov. '53	15 mai '88
Cochrane, James Boyle	do	26 juill. '92	720 00	28 avril '69	27 mai '92
Genge, Robert Edward	do	6 fév. '93	700 00	29 mai '62	16 juill. '88
Hamilton, Isabel	do	10 mai '99	520 00	20 mars '61	20 mai '93
Morrison, Joanna	do	10 juill. '99	480 00	24 déc. '63	7 janv. '93
Collins, John	Facteur	1er janv. '80	600 00	8 déc. '47	24 mars '79
Lewers, Robert	do	28 juin '82	600 00	26 fév. '47	28 juin '82

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR

Bureau de poste de London—Fin.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Neill, William	Facteur	1er juill. '86	600 00	18 mai '55	15 avril '85
Elliott, Robert John	do	12 avril '90	600 00	8 oct. '55	16 juill '88
Maguire, John Joseph	do	12 avril '90	600 00	24 mai '55	10 janv. '90
Puriell, James Joseph	do	6 fév. '93	600 00	12 août '62	11 janv. '93
Hanlon, Bernard John	do	4 nov. '99	450 00	19 déc. '50	1er fév. ' 5
Little, George Francis	do	1er juill. '02	1.25 p.jour	17 août '69	1er avril '02
Morrissey, John	Messager	1er janv.'88	600 00	10 août '57	1er janv.'88
Harkness, William Thomas	Timbreur et trieur	10 avril '00	420 00	13 nov. '78	26 mars '00
Bunt, Charles Albert	do	3 juin '01	520 00	22 juill. '73	7 janv. '93
Reid, Sara Maria	do	3 juin '01	520 00	22 août '73	24 janv. '95

Bureau de poste de London.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Browne, Thomas A	Maître de poste	1er juill. '99	2,400 00		1er juill. '99
Hevey, Christopher	Commis de 2e classe	30 sept. '84	1,200 00	29 sept. '55	26 fév. '80
Shanly, Charles James N	do	1er juill. '90	1,200 00	20 déc. '49	13 janv. '72
Ashton, Alfred Edwin	do	3 juin '74	950 00	15 déc. '38	3 juin '74
Ward, John	Commis de 3e classe	7 juin '72	800 00	7 oct. '54	7 juin '72
McNeil, Neil	do	1er avril '78	800 00	20 oct '49	1er avril '78
Wheeler, Frederick Charles	do	11 mai '81	800 00	7 sept. '56	11 mai '81
Nicholls, William	do	1er juill. '81	800 00	4 mars '52	13 juin '79
Skinner, William Henry	do	8 août '81	800 00	4 nov. '60	8 août '81
Murray, James Patrick	do	26 sept. '83	800 00	11 mai '66	26 sept. '83
Carrother, Arthur	do	1er janv.'84	800 00	17 avril '59	11 avril '82
Devinney, Francis Joseph	do	1er sept. '84	800 00	24 oct. '59	1er sept. '84
Hilton, George	do	12 avril '90	800 00	21 oct. '55	19 avril '76
Reed, Charles Cooper	do	12 avril '90	780 00	10 mai '53	1er juin '87
Nash, George Bennett	do	*30 juin '90	800 00	12 juin '57	26 juin '82
McMartin, Duncan	do	25 sept. '95	640 00	14 avril '65	11 janv. '95
Flannery, Patrick Joseph	do	1er août '00	490 00	17 sept. '61	12 oct. '96
McDonald, James Alexander	do	*1er juil.'01	760 00	25 oct. '64	29 déc. '00
Haystead, Martin	Surintend. des facteurs	2 oct. '84	800 00	9 août '53	3 fév. '80
Beattie, John Nasmyth	Facteur	19 avril '76	600 00	4 janv. '36	19 avril '76
Short, William Stephen	do	1er fév. '80	600 00	20 août '46	1er fév. '80

* Date de sa nouvelle nomination.

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE DE LONDON—Fin.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Ward, Joseph	Facteur	3 fév. '80	600 00	18 nov. '58	3 fév. '80
Birmingham, Frederick W.	do	1er fév. '81	600 00	9 janv. '56	1er fév. '81
Burns, William Patrick	do	12 mai '81	600 00	6 déc. '54	12 mai '81
Brennan, Thomas	do	26 juin '82	600 00	23 nov. '62	26 juin '82
Phillips, Percy	do	26 juin '82	600 00	17 avril '57	26 juin '82
Wilson, John, jeune	do	26 juin '82	600 00	6 mai '54	26 juin '82
Walsh, Robert	do	21 sept. '83	600 00	27 mars '58	26 juill. '83
Maitland, Malcolm John	do	2 mai '84	600 00	17 nov. '62	29 mars '84
Cushing, John	do	9 août '84	600 00	13 avril '62	2 juin '84
Cushing, James Joseph	do	1er avril '85	600 00	21 déc. '54	1er avril '85
Nicholson, James	do	1er juill. '85	600 00	20 juill. '55	1er juill. '85
Hiscott, William Charles	do	1er juill. '86	600 00	29 déc. '66	12 oct. '85
McKenna, William Gordon	do	10 fév. '93	600 00	5 juin '57	1er sept. '87
Pate, William Robert	do	1er mai '88	600 00	19 juin '57	1er mai '88
Harris, James Henry	do	12 avril '90	600 00	27 avril '60	17 juill. '89
Perrin, Charles Nelson	do	12 avril '90	600 00	2 sept. '61	7 avril '90
Dibbs, David Alexander	do	12 avril '90	600 00	1er avril '58	7 avril '90
Logan, Walter	do	7 mars '92	600 00	1er juill. '69	11 janv. '92
Brinacombe, John Page	do	17 mai '92	600 00	29 oct. '56	13 avril '92
Bernard, Henry	do	10 juin '93	600 00	16 fév. '64	20 mars '93
Francis, John	do	7 mars '94	570 00	10 mars '58	5 juin '93
Taylor, Thomas Edward	do	28 nov. '98	450 00	10 déc. '70	13 oct. '98
Williamson, Alexander Charles.	do	1er août '00	480 00	7 fév. '65	14 juin '93
Empey, Wm. Milton	do	1er août '00	480 00	15 août '66	16 juin '97
Cockrill, Thomas Copeland	do	1er août '00	390 00	9 déc. '62	11 janv. '00
Flaherty, Pence	do	1er août '00	390 00	20 août '70	20 juin '00
Grant, John Alexander	do	1er juin '01	450 00	14 août '48	9 mai '98
Stapleton, Charles Osterent	do	1er juin '01	450 00	11 juin '46	15 oct. '98
Locker, Richard Alexander	do	1er juin '01	390 00	22 mars '70	26 janv. '01
O'Meara, Martin	Messager	1er avril '66	600 00	2 déc. '36	1er avril '66
Chapman, Wm. Hy	Timbreur et trieur	4 janv. '00	420 00	19 juin '76	21 mars '99
Elliott, John Caverhill	do	22 fév. '00	420 00	4 déc. '73	25 oct. '99
Armstrong, Murray Thomas	do	1er août '00	420 00	17 janv. '79	24 déc. '98

MINISTERE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE DE MONTRÉAL.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Beausoleil, Cléophas	Maître de poste	1er déc. '99	4,000 00	19 juin '45	1er déc. '99
Palmer, Joseph Lawrence	Assist.-maître de poste	30 janv. '92	2,000 00	2 déc. '40	9 août '61
Bourret, Hormisdas Alexis	Commis de 1re classe	1er janv. '71	1,500 00	3 fév. '39	9 août '61
DeRostaing, Alfred	do	26 mai '91	1,500 00	28 juill. '41	1er avril '75
Daoust, Jean-Baptiste A	do	10 juin '93	1,350 00	28 nov. '42	27 juin '70
Harding, Thomas	do	10 juin '93	1,300 00	18 sept. '48	20 mai '73
Larose, Anatole	do	10 juin '93	1,500 00	10 mars '53	31 oct. '72
Beaudoin, George	do	10 juin '93	1,500 00	30 janv. '52	29 fév. '72
Gaudry, Horace Daniel	Commis de 2e classe	1er juill. '85	1,200 00	15 oct. '53	3 sept. '74
Chase, Isaac Sargison	do	1er janv. '87	1,200 00	7 fév. '48	23 mai '72
Rondeau, Ulysse	do	1er janv. '87	1,200 00	27 août '50	10 août '74
Arless, Richard James	do	26 juill. '92	1,200 00	26 déc. '39	18 janv. '65
Lefebvre, Louis	do	26 juill. '92	1,200 00	22 déc. '49	7 nov. '71
Chagnon, Edmond	do	26 juill. '92	1,200 00	9 nov. '58	18 déc. '73
Leduc, Charles Anatole T	do	26 juill. '92	1,200 00	30 mai '49	1er juin '74
Lord, Alfred	do	26 juill. '92	1,200 00	11 juill. '45	9 nov. '74
Thimens, Joseph	do	26 juill. '92	1,200 00	23 mai '45	13 janv. '75
Daniel, Robert Thomas	do	26 juill. '92	1,200 00	2 janv. '43	1er janv. '76
Eckhardt, William Henry A.	do	25 sept. '95	1,150 00	28 déc. '56	7 janv. '84
Prud'homme, Ls Télesphore	do	10 avril '00	1,000 00	4 janv. '60	18 sept. '79
O'Donoghue, Daniel	do	10 avril '00	1,000 00	27 fév. '58	28 juin '82
Chandler, Henry	do	10 avril '00	1,000 00	21 fév. '65	10 mars '84
Barcelo, Edouard	do	10 avril '00	1,000 00	12 juill. '69	7 août '84
Renaud, Joseph Edmond	Commis de 3e classe	21 mars '73	800 00	15 oct. '54	21 mars '73
Lefebvre, Charles	do	1er janv. '82	800 00	—juill. '51	6 fév. '71
Ouellette, Edouard Henri	do	7 déc. '78	800 00	27 avril '51	5 sept. '78
Lapointe, Théophile Pierre	do	13 juill. '80	800 00	8 mars '60	13 juill. '80
O'Neill, Patrick	do	6 fév. '83	800 00	1er mai '48	6 fév. '83
Mayer, Louis Dominique E.	do	5 avril '83	800 00	18 déc. '61	21 mars '83
Larivière, Charles	do	13 juin '83	800 00	22 déc. '57	5 juin '83
Guillemette, Joseph Edmond	do	4 oct. '83	800 00	17 oct. '58	4 oct. '83

DOC. DE LA SESSION No 30

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE DE MONTRÉAL—Suite.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Brown, Jos. Henry Patrick...	Commis de 3e classe....	1er avril '94	800 00	11 mars '63	5 nov. '83
Lorange, Oscar.........	do ...	1er fév. '84	800 00	17 nov. '62	1er fév. '84
Lamoureux, Edouard A......	do ...	10 mars '84	800 00	16 juill. '65	4 mars '84
Lamoureux, Arthur Edouard	do ...	19 avril '84	800 00	30 oct. '64	8 avril '84
Giroux, Théophile Avila...	do ...	22 avril '84	800 00	25 juill. '62	22 avril '84
Sauriol, Alphonse.........	do ...	6 sept. '84	800 00	18 oct. '63	4 oct. '83
Barbe, Wilfrid.........	do ...	6 sept. '84	800 00	3 juin '65	5 sept. '84
Clermont, Uldéric.........	do ...	1er oct. '84	800 00	14 déc. '63	28 juin '82
Côté, Allen Bernard.........	do ...	1er oct. '84	800 00	21 sept. '52	10 mars '84
Carpenter, George Arthur...	do ...	1er déc. '84	800 00	25 août '65	13 juin '83
Crowe, William Joseph......	do ...	1er déc. '84	800 00	6 janv. '63	7 mars '84
Grondin, Albert Louis........	do ...	1er déc. '84	800 00	5 août '60	24 nov. '84
Florence, Charles.........	do ...	1er déc. '84	800 00	18 déc. '60	1er déc. '84
LaManque, Thomas.........	do ...	19 fév. '85	800 00	10 juill. '54	19 fév. '85
Morin, Alcidas.........	do ...	16 mai '85	800 00	27 fév. '65	16 mai '85
Durack, John James.........	do ...	1er oct. '85	800 00	24 juill. '59	1er oct. '85
Coffey, Jeremiah.........	do ...	19 sept. '85	800 00	17 nov. '63	19 sept. '85
Lalonde, Jean-Bte Alexis...	do ...	5 avril '86	800 00	3 nov. '65	5 avril '86
Massé, Arthur.........	do ...	1er juin '86	800 00	5 nov. '60	16 fév. '85
De Cotret, Louis Dominique Alexis René.	do ...	25 nov. '86	800 00	21 mars '60	25 nov. '86
Clarke, George.........	do ...	25 nov. '86	800 00	10 janv. '51	25 nov. '86
Dowd, Edward Christopher	do ...	1er juill. '87	800 00	10 juin '48	14 fév. '70
Dumont, Ovide.........	do ...	5 sept. '87	800 00	3 mars '67	5 sept. '87
Bourret, Roméo Edouard.....	do ...	1er déc. '87	800 00	10 juill. '66	1er déc. '87
Bathurst, James.........	do ...	1er juill. '88	800 00	1er avril '57	18 fév. '75
Dufresne, Auguste.........	do ...	1er juill. '88	800 00	26 oct. '45	30 mars '70
Callaghan, Thomas.........	do ...	1er oct. '88	800 00	3 juill. '57	26 août '81
Dagenais, Fabien S.........	do ...	10 avril '89	800 00	8 août 52	4 oct. '83
Brophy, William Patrick.....	do ...	27 mai '90	640 00	4 mai '70	14 août '88
Grenier, Arthur.........	do ...	4 nov. '90	760 00	4 déc. '56	1er nov. '90

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE DE MONTRÉAL—Suite.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Langevin, Amédée	Commis de 3e classe	4 nov. '90	760 00	12 août '60	2 sept. '89
St. Arnaud, Urbain Henri	do	1er déc. '97	720 00	31 oct. '49	10 juin '89
Grant, G. James	do	1er sept. '91	800 00	7 janv. '62	1 fév. '82
Lefebvre, Germain	do	21 sept. '91	800 00	29 janv '53	1er juill. '75
Germain, Clément	do	30 nov. '92	680 00	16 nov. 68	24 fév. '91
Poitras, Joseph Roch Albert	do	13 avril '93	680 00	20 sept. '72	7 oct. '92
Lamb, James Dominick	do	13 avril '93	680 00	23 mai '59	7 déc. '92
Berthelet, Joseph	do	13 avril '93	680 00	26 sept. '65	6 oct. '87
Perrault, Denis Romulus	do	13 avril '93	730 00	24 juin '61	22 mai '85
Delorme, Pierre	do	13 avril '93	680 00	18 sept. '54	20 avril '91
Doray, Jos. Louis Exilda	do	4 mai '93	800 00	28 mai '50	28 janv. '82
Poitevin, Antonio	do	4 mai '93	780 00	10 mars '68	23 sept. '86
Taylor, James	do	21 sept. '93	800 00	15 août '65	30 août '83
MacGillis, Grace Marie L	do	7 mars '94	480 00	13 juin '66	15 juin '92
Vincent, François Pierre	do	18 juin '94	660 00	29 mai '68	20 mars '88
Moore, Thomas Edward	do	25 juill. '94	780 00	13 juill. '65	1er juill. '87
Mayer, Jos. Alph. Alcibiade	do	25 juill. '94	640 00	4 mars '69	15 juin '92
Gould, Oivilla	do	25 juill. '94	640 00	25 avril '67	17 janv. '90
De Rostaing, Emile	do	31 janv. '95	640 00	28 déc. '74	21 déc. '93
Maltais, Guillaume	do	15 janv. '98	560 00	25 janv. '63	24 janv. '98
Desilets, Joseph Alfred	do	1er août '00	530 00	28 avril '68	27 nov. '93
Miraglia, Alfred Louis	do	1er août '00	530 00	9 juin '72	4 avril '94
Hurteau, Donat Floribert	do	1er août '00	530 00	15 oct. '73	13 juin '94
Archambault, Chs Arthur	do	1er août '00	530 00	5 déc. '72	5 juill. '94
Callary, Patrick	Facteur	19 mai '73	600 00	19 mai '44	19 mai '73
Clark, Patrick	do	1er juill. '75	600 00	10 déc. '45	1er sept. '74
Lagacé, Philippe	do	1er juill. '75	600 00	23 août '51	11 sept. '74
Bissonnette, Antoine Isaïe	do	1er juill. '75	600 00	2 déc. '43	24 mars '75
Giroux, Joseph	do	28 déc. '75	600 00	29 sept. '47	28 déc. '75
Cusson, Narcisse	do	4 janv. '77	600 00	29 déc. '39	4 janv. '77
Moreau, Jean-Baptiste	do	28 mars '77	600 00	30 déc. '45	28 mars '77

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE DE MONTRÉAL—Suite.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
McShane, James Francis	Facteur	4 avril '78	600 00	12 juill. '54	4 avril '78
Lussier, Joseph	do	12 mai '81	600 00	5 nov. '48	12 mai '81
Power, John	do	3 juin '82	600 00	17 mars '53	3 juin '82
McAfee, John	do	29 oct. '82	600 00	29 avril '57	11 sept. '82
Fenaughty, John	do	22 fév. '83	600 00	24 juin '61	15 fév. '83
Mitchell, William Francis	do	21 sept. '83	600 00	4 août 44	28 août '83
Bourgeois, Joseph	do	21 sept. '83	600 00	22 janv. '49	21 sept. '83
Dumesnil, Alfred Emile	do	4 oct. '83	600 00	5 mai '62	4 oct. '83
Mathieu, Alfred	do	24 nov. '83	600 00	6 août '60	24 nov '83
Valeur, Joseph Alfred	do	10 déc. '83	600 00	27 mai '58	10 déc. '83
Collard, Joseph Antoine	do	30 avril '84	600 00	11 mai '56	21 avril '84
King, Joseph	do	15 mai '84	600 00	20 juill. '64	15 mai '84
Duboulay, Adolphe	do	21 juill. '84	600 00	31 oct. '55	21 juill. '84
Sauriol, Jean-Baptiste	do	3 oct. '84	600 00	1er sept. '62	20 sept. '84
Lortie, Alphonse	do	16 déc. '84	600 00	11 sept. '66	16 déc. '84
Moore, Thomas	do	1er avril '85	600 00	14 nov. '66	1er avril '85
Ledoux, Joseph	do	9 sept. '85	600 00	15 fév. '62	9 sept. '85
Miggins, Michael	do	16 mars '86	600 00	13 janv. '50	16 mars '86
Harney, William Thomas	do	25 sept. '86	600 00	16 juin '57	25 sept. '86
Valiquette, Joseph	do	1er juill. '87	600 00	13 août '56	17 mai '87
Gauthier, Aldéric	do	1er juill. '88	600 00	21 sept. '57	6 juin '87
Radikir, Alfred	do	18 janv. '89	600 00	18 août '69	18 janv. '89
Miraglia, Joseph	do	10 avril '89	600 00	24 mai '70	1er mars '89
Gauthier, Avila	do	27 mai '90	600 00	11 oct. '67	2 déc. '89
St. Jean, Louis Joseph	do	20 août '90	600 00	1er mars '55	12 fév. '87
Brunel, Moïse	do	20 août '90	600 00	11 juin '51	24 avril '88
Dusseault, Jean-Baptiste	do	20 août '90	600 00	24 juin '59	18 juill. '90
Cadotte, Alphonse	do	18 déc. '90	600 00	10 nov. '51	17 oct. '87
Daoust, Omer	do	21 sept. '91	600 00	4 juill. '64	3 juill. '88
Doucet, Réal	do	9 oct. '91	600 00	6 nov. '67	21 sept. '91
McLennan, Duncan	do	9 oct. '91	600 00	1er janv. '56	27 mai '89

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE DE MONTRÉAL—Suite.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
St-Onge, Joseph Alfred	Facteur	23 déc. '91	600 00	29 janv. '54	16 juill. '90
Forest, Samuel	do	23 déc. '91	600 00	10 fév. '58	31 mars '90
Filion, Louis Joseph	do	23 déc. '91	600 00	19 fév. '70	19 déc. '90
Têtu, Joseph David Henri	do	2 avril '92	600 00	10 juin '49	5 fév. '92
Ayotte, Joseph Elzéar	do	2 avril '92	600 00	6 nov. '55	5 fév. '92
McInerney, Lawrence	do	17 mai '92	600 00	3 juill. '65	15 oct. '90
Mathieu, Joseph	do	8 juin '92	600 00	18 avril '68	27 oct. '88
Delamadeleine, Théodore	do	8 juin '92	600 00	8 fév. '68	1er août '89
Gosselin, Wilfrid	do	26 juill. '92	600 00	26 fév. '66	12 août '89
Johnson, Michael Francis	do	19 sept. '92	540 00	6 janv. '57	10 mai '89
Frigon, Hubert Michel Ad.	do	19 sept. '92	600 00	2 janv. '67	19 août '92
Hayes, John James	do	13 oct. '92	600 00	11 juill. '70	8 mai '90
Simard, Maxime Jean-Bte	do	30 nov. '92	600 00	13 nov. '63	20 avril '91
Valeur, Ernest Albert	do	19 déc. '92	600 00	13 juill. '64	3 mars '91
Demers, Joseph Wilfrid	do	16 mai '93	570 00	1er fév. '72	12 fév. '91
Ouellette, Joseph Wilbrod	do	16 mai '93	600 00	12 oct. '67	25 juill. '92
Traynor, Steph. MacNaugh'n	do	16 mai '93	600 00	19 sept. '64	9 août '92
Jones, John James	do	16 mai '93	600 00	10 nov. '64	25 août '92
Witzig, François-Xavier	do	16 mai '93	600 00	11 déc. '59	29 août '92
Lamère, Joseph	do	16 mai '93	600 00	10 nov. '68	9 janv. '93
Leguerrier, Joseph Benjamin	do	10 juin '93	510 00	31 juill. '65	1er fév. '92
Frank, Raphael	do	6 juill. '93	600 00	10 oct. '50	25 août '92
Pepin, Dolphis	do	6 juill. '93	600 00	18 mars '52	3 juin '93
Jacques, Alfred	do	20 déc. '93	570 00	20 fév. '67	16 août '92
Labonté, Louis	do	20 déc. '93	570 00	15 août '57	27 mars '93
Ayotte, Théophile Edouard	do	20 déc. '93	570 00	20 juill. '66	7 avril '93
Caron, Louis	do	20 janv. '94	570 00	28 août '63	15 mai '93
Conroy, James	do	20 janv. '94	570 00	11 juill. '50	21 juin '93
Ouellette, Alphonse	do	20 janv. '94	570 00	6 oct. '69	19 juin '93
Ryan, John	do	7 mars '94	570 00	15 janv. '71	12 mai '92
Charbonneau, Roch	do	25 juill. '94	570 00	3 oct. '67	29 juin '93

MINISTÈRE DES POSTES— SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE DE MONTRÉAL—Suite.

Nom.	Emploi actuel	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Blouin, Alcide Wilfrid	Facteur	25 juill. '94	570 00	12 mars '69	27 sept. '93
Barcelo, Joseph Chas Henri.	do	17 oct. '94	540 00	17 mars '65	24 juill '93
O'Neil, Patrick	do	17 oct. '94	480 00	3 mai '71	27 juill. '93
Bégin, Ludger	do	25 sept. '95	540 00	3 juill. '54	1er mai '94
Tierney, John Joseph	do	19 fév. '96	510 00	5 janv. '71	12 janv. '96
Gravel, George Cléophas	do	30 mars '97	510 00	9 avril '51	5 avril '97
Lussier, Joseph Henry	do	15 fév. '98	480 00	2 avril '74	14 janv. '98
Therrien, Jacques Arthur	do	9 mars '98	480 00	8 août '79	8 fév. '98
Rocheleau, Joseph	do	9 mars '98	450 00	7 oct. '72	9 mars '98
Bissonnette, Albert	do	26 juin '99	450 00	24 déc. '79	26 juin '99
Burke, William M	do	1er août '00	480 00	25 sept. '67	13 oct. '93
Lalande, Léon Napoléon	do	1er août '00	480 00	24 déc. '65	1er mai '94
Harrington, Patrick	do	1er août '00	480 00	8 août '58	15 mai '94
Larivée, Hector	do	1er août '00	480 00	30 mai '71	18 juin '94
Prevost, Joseph Edouard Wilfrid.	do	1er août '00	480 00	25 juill. '69	6 août '94
Duprat, Pierre Urgel Alphonse.	do	1er août '00	480 00	1er avril '69	4 déc. '94
Dion, Horace Joseph Albert	do	1er août '00	450 00	6 juill. '71	7 déc. '95
Lanthier, Joseph	do	1er août '00	480 00	25 mars '76	24 fév. '96
Dorion, Arthur	do	1er août '00	480 00	28 nov. '66	1er juin '97
Clement, Ferdinand	do	1er août '00	480 00	19 juill. '73	27 juill. '97
Dragon, Napoléon	do	1er août '00	450 00	17 sept. '70	2 déc. '97
Yelle, Urgel	do	1er août '00	420 00	6 avril '62	14 mars '99
Menard, Gordien, jr	do	1er août '00	390 00	26 fév. '80	1er mai '99
Chartrand, Aldéric	do	1er août '00	390 00	21 juill. '74	3 juin '99
Brais, George Emile	do	1er août '00	390 00	18 nov. '76	10 janv. '00
Lapointe, Aldino Hormidas.	do	1er août '00	390 00	30 août '76	20 avril '00
Patterson, Andrew	do	1er août '00	390 00	20 nov. '81	20 avril '00
McVey, James Bernard	do	1er août '00	540 00	5 juin '71	25 mars '93
Gravel, Célestin	do	1er août '00	480 00	8 sept. '67	30 juill. '97
Manning William Thomas	do	1er août '00	480 00	22 juill. '75	14 janv. '99
Loranger, Godfroi	do	1er août '00	480 00	6 fév. '77	16 Janv. '99

MINISTERE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE DE MONTRÉAL—Suite.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Caron, Joseph Edward	Facteur	1er août '00	450 00	29 déc. '74	29 mars '99
Lamoureux, Joseph Robert Armand.	do	1er août '00	480 00	19 juin '77	24 oct. '99
Dupuis, Pacifique	do	6 oct. '00	390 00	19 nov. '74	23 août '00
Pelletier, Caduce	do	1er fév. '01	420 00	28 mars '73	25 nov. '98
Paquette, Joseph Adélard	do	1er fév. '01	450 00	3 juill. '65	25 nov. '98
Lemieux, Antoine Jean Marie	do	1er fév. '01	450 00	20 juin '73	17 déc. '98
Dion, Pierre Saul	do	1er fév. '01	420 00	15 avril '73	9 nov. '99
Toner, Patrick	do	19 fév. '01	390 00	19 fév. '75	31 déc. '00
Bourgouin, Ernest	do	20 mai '01	390 00	23 mai '83	28 juill. '00
Larin, Ernest	do	1er juin '01	390 00	14 oct. '78	2 août '00
Goodrick, Henry	do	3 juin '01	360 00	18 mars '69	1er déc. '99
Lacroix, Eugène Oscar Henri	do	27 juin '01	480 00	19 fév. '64	19 juin '94
Dupuis, Camille François-X.	do	1er juill. '01	390 00	16 juin '78	30 avril '01
Cordeau, Clodomir	do	12 mars '02	360 00	9 mars '79	13 déc. '99
Paquette, Joseph	do	1er juill. '02	$1.25 p. j.	3 déc. '74	5 mai '02
Collins, John	Messager et chargeur	1er oct. '74	600 00	29 juin '36	25 avril '74
Bennett, John	do	31 mars '82	600 00	25 avril '57	31 mars '82
Renois, Ludger	do	1er janv. '81	600 00	20 oct. '34	28 mai '79
Gariépy, Jean-Baptiste	do	27 août '92	600 00	15 août '54	15 août '87
Thompson, William Henry	do	6 juill. '93	600 00	1er mai '62	3 avril '89
Ouimet, Onésime	do	26 nov. '94	540 00	26 mars '60	1er janv. '94
L'Heureux, Henri	do	1er août '00	480 00	23 sept. '82	15 janv. '99
Vermette, Georges	do	6 oct. '00	390 00	1er sept. '68	6 août '00
Vebert, Emile	do	1er juin '01	390 00	20 août '77	15 août '00
Moore, Edward	do	9 juin '01	570 00	14 nov. 72	11 déc; '91
Caron, François Joseph	Timbreur et trieur	26 juin '99	450 00	2 nov. '64	9 août '92
Parrott, Adolphe	do	10 juill. '99	420 00	27 juin '63	14 mars '99
Bennett, Richard	do	10 juill. '99	420 00	13 juill. '78	14 janv. '99
Charlebois, Charles Henry	do	20 mars '00	420 00	21 juin '77	13 mars '99
Davis, Richard	do	20 mars '00	360 00	25 oct. '73	16 mars '99
Irvine, William	do	20 mars '00	420 00	17 nov. '72	16 janv. '99

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE DE MONTRÉAL—Fin.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Lamarche, Joseph Albert....	Timbreur et trieur.....	16 avril '00	420 00	25 août '76	2 avril '00
Cousineau, Joseph..........	do	1er août '00	520 00	10 juin '62	1er avril '92
Roy, Joseph Adélard..........	do	1er août '00	520 00	1er août '65	22 mai '95
Bell, Marion	do	1er août '00	570 00	26 mai '71	13 avril '96
Collard, Joseph Adolphe Antoine.	do	6 oct. '00	390 00	29 juill. '77	20 juill. '00
Chevalier, Joseph Anthime.	do	20 mai '01	390 00	26 mars '71	1er nov. '00
Proctor, William Gordon.....	do	1er juin '01	570 00	1er fév. '60	30 nov. '94

BUREAU DE POSTE D'OTTAWA.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Gouin, James Alfred..	Maître de poste...........	3 fév. '85	3,000 00	19 mars '35	3 fév. '85
Bates, Edward Bruce...........	Assist.-maître de poste	18 déc. '90	1,900 00	12 sept. '49	1er juill. '67
Pennock, William Henry.....	Commis de 1re classe...	17 déc. '98	1,350 00	29 nov. '59	2 mai '78
Mercer, William Otterburn..	do ...	17 août '99	1,300 00	30 nov. '56	7 juin '72
O'Connor, Edward John....	Commis de 2e classe ...	1er juill. '79	1,200 00	18 nov. '40	16 mars '70
Bartlett, John Henry..........	do ...	27 nov. '91	1,200 00	9 août '36	7 oct '78
Chevrier, Eugène Louis......	do ...	2 avril '92	1,200 00	16 juin '60	6 fév. '83
Landriau, Eugène N...........	do ...	2 oct. '93	1,100 00	20 avril '63	4 janv. '82
O'Neill, Hugh....................	do ...	17 nov. '98	1,050 00	12 août '57	13 avril '74
Warwicker, Fred. Spurge....	do ...	1er nov. '00	950 00	18 mai '46	19 avril '75
Gallup, Asa Henry..............	do ...	1er janv. '02	900 00	27 mars '66	24 nov. '83
McQueen, George Robert.....	Commis de 3e classe....	22 fév. '83	800 00	16 déc. '58	22 fév. '83
Ketchum, Wm Quintard.....	do ...	1er janv. '86	780 00	3 déc. '58	15 avril '85
Binks, James Trivet..........	do ...	1er août '86	800 00	27 juill. '50	20 juill. '86
Allen, Francis George.	do ...	1er oct. '86	800 00	27 avril '56	30 sept. '86
Wills, George Washington..	do ...	1er juill. '87	800 00	30 oct. '53	31 janv. '87
Parent, Victor Amédé.........	do ...	1er juill. '87	800 00	31 mai '61	26 janv. '87
Patrick, Mary	do ...	1er janv. '88	800 00	26 mars '46	21 janv. '87
Bangs, William Albert........	do ...	1er avril '88	760 00	22 nov. '62	3 fév. '88
Coughlin, Mary Ann...........	do ...	1er juill. '88	800 00	28 mai '48	9 avril '88
Powell, Arthur Ham. Hume	do ...	1er juill. '90	720 00	20 fév. '70	2 mars '87
Warwicker, Wm. Spurgeon.	do ...	1er juill. '90	800 00	11 avril '71	3 fév. '88

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

Bureau de poste d'Ottawa—Suite.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination
			$ c.		
Archambault, Marie Pamélia	Commis de 3e classe ...	1er juill. '90	760 00	15 août '68	5 mai '88
English, Frederick, Wm. P.	do ...	1er juill. '90	800 00	28 juin '60	18 déc. '89
Duhamel, Séphora	do ...	24 déc. '90	760 00	20 fév. '63	7 juill. '90
Faulkner, Eric	do ...	21 juill. '91	760 00	20 mars '67	21 nov. '87
Clewes, John Ralph	do ...	19 sept. '92	680 00	16 juill. '65	27 juill. '91
Murphy, William Henry	do ...	13 mars '93	800 00	14 avril '50	14 oct. '85
St Denis, Louis	do ...	6 juill. '93	680 00	27 déc. '72	1er sept. '92
Mix, Hugh Wesley	do ...	6 juill. '93	680 00	6 mars '71	10 janv. '93
Lough, John Oberlin	do ...	28 avril '94	640 00	14 oct. 68	12 juin '93
Bell, John Clifford	do ...	1er janv. '95	770 00	16 sept. '73	2 fév. '87
Farrell, Minnie Jean	do ...	1er août '00	530 00	22 mars '70	2 avril '94
Carrière, Philias	do ...	1er août '00	530 00	31 janv. '74	14 mars '95
Cherry, William Ackers	do ...	1er août '00	490 00	21 sept. '78	10 fév. '99
Crain, Robert Hugh	do ...	1er août '00	490 00	27 fév. '79	3 mars '99
Robert, Pierre	Facteur	17 juill. '76	600 00	25 oct. '55	17 juill. '76
Dupuis, Adolphe	do	3 juin '78	600 00	5 sept. '44	3 juin '78
George, Frederick	do	7 oct. '78	600 00	5 fév. '52	7 oct. '78
Lamb, William	do	1er janv. '82	600 00	22 nov. '58	1er déc. '81
Larue, Joseph Napoléon	do	21 sept. '83	600 00	24 oct. '64	21 mars '83
Fagan, Michael	do	15 fév. '84	600 00	29 sept. '63	11 fév. '84
Fair, Robert William	do	1er janv. '86	600 00	22 janv. '63	3 oct. '84
Giroux, François-Xavier	do	1er juill. '87	600 00	14 sept. '56	26 janv. '87
Noël, Joseph Octave	do	1er juill. '87	600 00	22 mai '55	31 janv. '87
Fair, James John	do	1er juill. '87	600 00	21 nov. '65	3 fév. '87
Cooch, Charles	do	1er avril '88	600 00	11 mai '61	4 fév. '88
Chamberlin, Howard	do	1er juill. '88	600 00	28 mai '64	18 avril '88
Roeske, Frederick William	do	9 fév. '89	600 00	24 août '53	30 avril '87
Hayes, Jeremiah	do	1er juill. '90	600 00	6 janv. '52	1er août '88
Usher, William John	do	1er juill. '90	600 00	30 juin '70	24 déc. '88
Ross, James Walter	do	24 déc. '90	600 00	20 avril '52	5 juill. '90
McCallum, John Arthur	do	21 juill. '91	600 00	23 mai '66	13 avril '89

MINISTERE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE D'OTTAWA—Suite

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Ketcheman, Herbert	Facteur	21 juill. '91	600 00	30 nov. '68	13 avril '89
Egan, James	do	21 juill. '91	600 00	19 juill. '71	21 juill. '90
Williams, Alfred	do	21 juill. '91	600 00	26 août '67	10 sept. '90
Birtch, Collar Sidney	do	31 août '91	600 00	4 mai '67	18 mai '91
Demers, Moïse Alphonse	do	5 déc. '91	600 00	21 mai '65	20 mai '91
Béland, Joseph	do	5 déc. '91	600 00	13 janv. '67	2 nov. '91
Corbeil, Edouard	do	17 mai '92	600 00	2 sept. '66	11 mars '92
Legault, Oloric	do	16 mai '93	600 00	1er nov. '61	10 nov. '87
Jeffery, William Henry	do	16 mai '93	600 00	29 mai '65	16 mai '92
Spénard, Amable Emery	do	16 mai '93	600 00	23 août '74	14 oct. '92
Carwardine, William Henry	do	18 juin '94	570 00	12 avril '65	2 janv. '93
Kissick, William John	do	18 juin '94	570 00	25 déc. '68	17 janv. '93
McDonald, Thos. Edward	do	18 juin '94	570 00	13 déc. '70	1er mars '94
Devlin, Charles Alexander	do	25 juill. '94	570 00	15 avril '54	1er mars '93
Brock, William Coffin	do	31 mars '96	510 00	1er janv. '49	1er mars '95
Doyle, Andrew John	do	1er août '00	480 00	11 nov. '59	6 janv. '96
Dixon, George Andrew	do	1er août '00	480 00	23 janv. '74	4 juill. '96
Charbonneau, Louis	do	1er août '00	390 00	2 déc. '70	30 janv. '00
Kavanagh, Patrick John	do	1er août '00	390 00	6 fév. '71	17 mai '00
Ferguson, William Smith	do	1er fév. '01	420 00	8 mai '68	1er janv. '00
Donovan, Thomas Ronald	do	19 janv. '01	390 00	24 mars '72	4 oct. '00
Larocque, Joseph Dolphus	do	19 janv. '01	390 00	9 nov. '76	5 oct. '00
Langford, William	do	1er juin '01	480 00	24 juin '54	22 mars '95
Leslie, George Havelock	do	1er juin '01	420 00	8 fév. '60	16 mars '00
Taylor, Napoléon Henry	do	1er juin '01	500 00	15 août '56	1er mai '96
Collins, Frederick Alexand'r	do	1er juill. '04	390 00	15 janv. '71	20 mars '01
Cantwell, William Joseph Patrick.	do	1er juill. '01	390 00	12 janv. '79	5 déc. '00
Darcey, William	Facteur-boîtier	4 janv. '75	600 00	19 nov. '39	4 janv. '75
Perrie, Thomas Alexander	Messager	1er juill. '86	600 00	1er mai '54	24 sept. '85
McElligott, Patrick	do	26 mai '91	600 00	16 mars '36	25 janv '89

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE D'OTTAWA—FIN.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Corbeil, Louis	Timbreur et trieur	1er août '00	520 00	13 mars '63	8 juill. '88
Fairbanks, Edward Lewis	do	1er août '00	480 00	8 fév. '50	4 avril '96
Knauf, Frederick Albert	do	1er août '00	480 00	2 oct. '81	1er nov. '98
Higgerty, Thomas Francis	do	1er août '00	480 00	5 fév. '81	4 mars '99
DesRosiers, Aristide Romeo	do	30 avril '01	390 00	29 sept. '00	29 mars '00
Jackson, Alfred Barnwell	do	17 sept. '01	360 00	27 nov. '79	13 mars '00
Maloney, John White	do	12 mars '02	360 00	28 mai '83	20 juill. '01
Bayly, Norman	do	12 mars '02	360 00	24 sept. '83	23 juill. '01
Mailleue, Henry Walter Geo.	Chargeur	1er août '00	480 00	31 janv. '66	15 mai '88
Fabrizius, Otto	do	1er août '00	480 00	3 mai '68	12 fév. '92
Grichen, Otto	do	1er août '00	480 00	9 oct '76	7 avril '00

BUREAU DE POSTE DE QUÉBEC.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Paquet, Etienne Théodore	Maître de poste	12 oct. '94	2,200 00	8 janv. '50	12 oct. '94
Caouette, Jean-Baptiste	Assist.-maître de poste	10 déc. '96	1,600 00	29 juill. '54	16 avril '75
Gagnon, Zoël	Commis de 2e classe	25 mars '92	1,200 00	9 mars '42	17 août '72
Vézina, Ulric	do	28 avril '94	1,150 00	26 août '51	24 juin '71
Evanturel, Edward Eric G.	do	8 fév. '97	1,100 00	13 fév. '52	12 déc '77
Battle, John James	do	1er juin '02	900 00	29 mai '63	3 oct. '84
White, William *	Commis de 3e classe	*20 déc. '93	800 00	28 avril '51	6 nov. '71
Carrier, Joseph Emile	do	20 sept. '75	800 00	29 août '48	20 sept. '75
Plamondon, Olivier	do	26 sept. '79	800 00	17 oct. '54	26 sept. '79
Lane, Patrick Edward	do	18 mars '80	800 00	7 janv. '47	18 mars '80
L'Heureux, Louis	do	23 janv. '82	800 00	29 juin '34	23 janv. '82
Garneau, Louis Honoré	do	1er avril '89	800 00	14 juin '47	29 oct. '72
Dubé, Joseph	do	23 déc. '91	720 00	1er juin '47	23 nov. '91
Martineau, François Norbert	do	2 avril '92	720 00	7 juin '52	1er fév. '92
Darveau, Edmond	do	10 juin '93	680 00	24 déc. '69	18 oct. '92
Marcotte, Louise de L.	do	1er août '94	560 00	18 janv. '55	18 janv. '93
Bolduc, Napoléon	do	12 juill. '97	600 00	27 fév. '66	17 juill. '97
Burroughs, Arline	do	1er août '00	490 00	12 juin '77	10 janv. '96
Martineau, Ant. Ls. Colbert	do	1er nov. '00	460 00	27 fév. '69	19 juill. '98

*Date de sa nouvelle nomination.

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE DE QUÉBEC—Suite.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination
			$ c.		
Boulet, Wilfrid Joseph A	Surint. des facteurs	16 mai '96	800 00	20 oct. '52	15 avril '84
Reynar, Thomas	Facteur	15 juill. '74	600 00	6 fév. '46	19 juill. '73
Wilkinson, Robert	do	19 mars '75	600 00	22 sept. '45	19 mars '75
Houle, Victor	do	20 mars '75	600 00	27 juill. '51	20 mars '75
Kelly, Henry Pierce	do	28 juin '78	600 00	9 août '59	28 juin '78
Guay, Louis	do	6 fév. '79	600 00	15 nov. '42	6 fév. '79
Gauvin, Pierre Napoléon	do	1er juin '82	600 00	18 août '55	1er juin '82
Desroches, Joseph	do	6 juin '82	600 00	20 août '44	27 sept. '79
Duhault, Charles Eusèbe	do	1er fév. '83	600 00	24 oct. '45	28 juin '82
Pelletier, Joseph Amable	do	6 nov. '83	600 00	25 juill. '53	15 juin '83
Ouellet, François-Xavier	do	1er juill. '84	600 00	21 mars '55	15 avril '84
Samson, Jos. Elzéar Alfred	do	13 mai '86	600 00	10 déc. '59	12 mai '86
Langlois, Cyrille Napoléon	do	1er juill. '86	600 00	22 fév. '59	17 avril '86
Gingras, Adolphe Elie	do	1er sept. '87	600 00	9 juill. '65	1er sept. '87
Bussière, Alphonse	do	9 fév. '92	600 00	21 août '59	15 oct. '89
Gagnon, Herménégilde	do	9 fév. '92	600 00	29 sept. '65	22 janv. '92
Emond, Joseph	do	26 juill. '92	600 00	29 nov. '65	2 fév. '92
Légaré, Etienne	do	30 nov. '92	600 00	4 nov. '41	— mai '92
Augé, Désiré Lemaître	do	19 fév. '96	510 00	8 août '63	24 août '92
Corriv au, George	do	12 mars '97	510 00	1er oct. '63	12 mars '97
Lachance, Eugène	do	2 nov. '97	480 00	9 août '76	2 nov. '97
St. Antoine, Jos. Ferdinand	do	20 mai '98	480 00	16 mars '68	27 mai '98
Gros, Louis Paul	do	26 juin '99	450 00	20 avril '74	1er mars '95
Gagnon, Moïse	do	4 nov. '99	420 00	15 oct. '57	8 juin '97
Boivin, David	do	1er août '00	480 00	22 juin '59	6 sept. '92
Parent, Wilfrid Vict. Pros	do	1er août '00	480 00	12 juill. '65	5 nov. '93
Pelletier, Pierre Alp. Jules	do	1er août '00	480 00	7 fév. '70	19 août '93
Fiset, Alfred Octave	do	1er août '00	480 00	24 mai '73	29 janv. '94
Jobin, Michel Arthur	do	2 avril '01	390 00	18 mai '73	22 janv. '01
Gelineau, Joseph Adolphe	do	3 juin '01	390 00	25 juin '68	22 fév. '01
Jolicœur, Nap. Jos. Narcisse	do	30 déc. '01	360 00	23 juin '74	5 nov. '01

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE DE QUÉBEC—Fin.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Bryson, Dennis Arthur........	Timbreur et trieur......	1er août '00	520 00	11 mai '65	23 nov. '91
McGreevy, Herbert Smith...	do	21 mai '01	570 00	2 juin '77	4 mai '96
Blondeau, Joseph Jacques...	do	8 avril '02	360 00	25 sept. '83	3 janv. '02
Thérien, Jos. Achille Horace	Chargeur.....	12 mars '02	360 00	8 déc. '81	19 août '01

BUREAU DE POSTE DE SHERBROOKE.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Morehouse, William Alex....	Maître de poste..	9 oct. '00	1,600 00	8 déc. '45	9 oct. '00
Norcross, Alton Arlington...	Commis de 3e classe.	4 nov. '90	720 00	20 août '64	1er juill. '90
White, Charlotte Anna.......	do ...	2 mars '95	600 00	14 janv. '40	1er mars '93
Genest, Joseph Arthur.........	do .	2 mars '95	640 00	12 juin '65	7 mars '93
Doherty, Mary Margaret L...	do ...	1er août '00	500 00	21 avril '79	13 déc. '98
Carrier, Joseph O......	Timbreur et trieur.......	1er août '00	390 00	28 fév. '81	23 avril '00
Bown, George Arthur........	do	12 mars '02	360 00	19 janv. '79	18 juin '01

BUREAU DE POSTE DE SAINT-JEAN.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Hannington, Thos. Benjamin	Maître de poste...........	17 avril '91	2,200 00	30 juill. '36	17 avril '91
Potter, Michael James.........	Asst.-maître de poste...	1er mars '77	1,600 00	3 déc. '44	6 avril '63
McNichol, Andrew...............	Commis de 1re classe ..	1er juill. '81	1,250 00	24 mars '45	2 nov. '68
Flaglor, James Secord........	Commis de 2e classe....	1er juill. 82	1,200 00	15 mars '53	1er août '70
Woodrow, Ross Dougal.......	do ...	1er juill. '86	1,200 00	23 mai '57	6 oct. '73
Ring, John Wightman.........	do ...	27 nov. '91	1,200 00	2 juill. '54	1er août '71
Hamlin, Ross Alexander......	do ...	22 juin '95	1,100 00	18 déc. '55	1er janv. '74
Jenkins, Thomas.	do ...	6 août '75	950 00	24 avril '57	6 août '75
Ritchie, Joseph Hunter.	do ...	6 août '75	950 00	1er mai '54	6 août '75
Clark, James Clarence.......	do ...	1er janv. '82	800 00	6 sept. '61	1er janv. '82
Lee, Henry Percy...............	do ...	27 sept. '82	800 00	30 août '56	27 sept. '82
Wilson, Albert Edward......	do ...	21 sept. '83	800 00	8 juin '61	21 sept. '83
Ferguson, Frederick...........	do ...	1er déc. '84	800 00	28 fév. '66	27 nov. '84
Copp, John Rowe................	do ...	1er avril '85	800 00	19 janv. '60	1er avril '85
Malcolm, James..................	do ...	11 mai '86	800 00	11 juill. '53	11 mai '86
Clark, James Stackhouse....	do ...	2 avril '92	700 00	21 mars '60	8 mars '92

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE DE SAINT-JEAN—Suite.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Reed, Thomas Lawrence......	Commis de 3e classe....	13 mars '93	680 00	23 oct. '58	28 fév. '93
McClaverty, Wm James......	do ...	7 mars '94	640 00	24 déc. '67	9 sept. '92
McMullen, Alexander.........	do ...	7 mars '94	640 00	15 oct. '58	10 avril '93
Kierstead, Edwin Bell.........	do ...	22 juin '95	640 00	14 nov. '66	1er fév. '94
Moore, Andrew Thomas......	do ...	22 juin '95	640 00	15 juin '61	18 fév. '95
Lingley, Allen Wilmot........	do ...	25 oct. '95	600 00	10 oct. '69	25 oct. '95
Withers, George Edward.....	Surintend. des facteurs.	1er janv.'86	800 00	22 avril '63	1er nov. '82
Belyea, Caleb........	Facteur......................	18 mai '75	600 00	12 juill. '45	18 mai '75
Beamish, John.....................	do	16 janv. '80	600 00	19 juill. '41	16 anv. '80
Morgan, Archibald..............	do	19 avril '84	600 00	4 avril '49	19 avril '84
Mailman, John Albert.........	do	20 fév. '86	600 00	3 août '60	20 fév. '86
Ryan, Jeremiah Jos.............	do	23 déc. '91	600 00	13 juin '51	1er déc. '91
Rossiter, Jas. Edward.........	do	17 mai '92	600 00	2 oct. '63	24 déc. '89
Killorn, Dominick...............	do	17 mai '92	600 00	12 oct. '61	29 juin '91
Roberts, Linley Hebbard.....	do	17 mai '92	600 00	22 juin '60	1er janv.'92
Bridges, Henry Thomas......	do	1er oct. '92	600 00	9 oct. '65	2 mai '92
Perkins, Francis Newman...	do	1er oct. '92	600 00	20 mars '52	9 mai '92
Damery, Thomas................	do	21 sept. '93	600 00	27 fév. '52	6 mars '91
Macauley, Marshall............	do	21 sept. '93	600 00	23 déc. '52	29 juin '91
Thompson, James...............	do	21 sept. '93	600 00	25 juill. '41	28 avril '92
Brown, James Thomas.........	do	20 janv. '94	570 00	26 sept. 66	1er juill.'93
McMonagle, James.............	po	20 janv. '94	570 00	12 avril '59	1er juill. '93
Magee, Charles Wesley.......	do	26 juill. '99	420 00	7 sept. '56	23 mars '96
Driscoll, James Lewis.........	do	1er août '00	390 00	21 juin '65	9 avril '00
Cosman, William Theodore.. Gross.	do	1er août '00	390 00	11 sept. '72	18 mai '00
Killen, Thomas....................	do	30 avril '01	390 00	11 juin '62	19 mai '00
Macaulay, Walter................	do	17 sept. '01	360 00	16 déc. '71	3 juill. '01
Causton, Robert Oscar........	do	17 sept. '01	360 00	17 mars '74	12 juill. '01
Harrison, George.................	Messager et gardien de bureau.	13 mars '93	600 00	26 juin '51	28 juin '91
Leger, Frank......................	Timbreur et trieur..	6 oct. '00	390 00	2 fév. '77	11 août '00
Buckley, Thomas James......	do	6 oct. '00	390 00	17 janv. '77	15 août '00

MINISTERE DES POSTES—SERVICE EXTERIEUR.

Bureau de poste de Saint-Jean—Fin.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Jordan, Burpee Bloomfield...	Timbreur et trieur.......	6 oct. '00	390 00	11 fév. '80	15 août '00
Crowley, Joseph Isaac..	do	12 mars '02	360 00	18 déc. '82	24 juin '01
Coughlan, Thomas Francis..	do	12 mars '02	360 00	13 déc. '82	24 juin '01
Cronin, Thomas Patrick......	Chargeur..........	30 avril '01	330 00	12 sept. '73	14 août '00

Bureau de poste de Toronto.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Patteson, Thomas Chas., B. A	Maître de poste	12 fév. '79	4,000 00	5 oct. '36	12 fév. '79
Ross, George............	Asst.-maître de poste...	17 avril '00	....	21 év. '53	14 juin '75
Moerschfelder, Jacob..........	Commis de 1re classe...	1er fév. '75	1,500 00	28 fév. '46	13 janv. 69
Thompson, Archibald Graham.	do ...	1er janv. '85	1,500 00	16 août '53	12 fév. 74
Riddell, Robert William.....	do ...	1er juill. '86	1,500 00	24 janv. '54	10 fév. '73
Chadd, Richard Edwin.......	do ...	13 mars '93	1,350 00	31 déc. '44	29 oct. '72
Loudon, William................	do ...	5 oct. '94	1,250 00	4 déc. '36	12 nov. '66
Lemon, William Edward.....	do ...	1er oct. '00	1,250 00	11 août '63	12 sept. '82
Langley, Benjamin.............	Commis de 2e classe...	1er juill. '79	1,200 00	31 janv. '35	— avril '67
Hassard, Richard.........	do ...	1er juill. '84	1,200 00	15 mars '58	2 juin '79
Beatty, Alexander......	do ...	1er juill. '84	1,200 00	24 juill. '42	6 déc. '69
Middleton, Alexander T. M..	do ...	1er juill. '85	1,200 00	17 août '53	7 janv. '71
Macpherson, William..........	do ...	1er juill. '86	1,200 00	17 oct. '48	10 fév. '73
Gorman, James Alexander..	do ...	13 mars '93	1,200 00	6 mars '49	16 avril '74
Allen, Henry Sherrard	do ...	13 mars '93	1,200 00	25 janv. '56	1er janv. '75
Boulter, Henry.....	do ...	19 fév. '96	1,050 00	29 janv. 37	11 janv. '82
Milligan, Wm. George........	do ...	27 juin '98	1,100 00	1er avril '63	22 août '85
Stoddart, James	do ...	16 avril '00	1,000 00	29 janv. '48	9 août '76
Bonnick, William..............	Commis de 3e classe...	20 nov. '76	800 00	29 nov. '52	20 nov. '76
Thompson, Robert.............	do ...	1er sept. '79	800 00	10 mars '59	13 déc. '78
Aymong, Roch Amyot..	do ...	9 oct. '79	800 00	26 août '63	9 oct. '79
Hynes, Michael Edward......	do ...	8 sept. '80	800 00	20 sept. '62	8 sept. '80
Wright, Joseph.........	do ...	29 nov. '81	800 00	14 janv. '63	29 nov. '81
Fraser, Joseph Robert.........	do ...	3 avril '82	800 00	22 mars '62	3 avril '82
Aikins, James....................	do ...	3 avril '82	800 00	5 avril '61	12 août '81

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE DE TORONTO—Suite.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Kirkpatrick, John Alex'r...	Commis de 3e classe...	1er juill. '83	800 00	16 juill. '64	19 fév. '83
Macdonald, Murdoch..........	do ...	4 sept. '83	800 00	3 oct. '55	30 août '83
Boyd, Mossom	do ...	4 sept. '83	800 00	28 mai '63	1er sept. '83
Riddle, William..................	do ...	21 sept. '83	800 00	12 juill. '60	4 juin '83
Rutherford, James..............	do ...	21 sept. '83	800 00	5 fév. '52	21 sept. '83
Boddy, James Somerville.....	do ...	1er janv. '84	800 00	19 mai '53	16 juill. '83
Smith, Charles Edmund......	do ...	19 avril '84	800 00	8 déc. '53	19 avril '84
Durham, Robert Francis......	do ...	22 avril '84	800 00	17 avril '63	11 sept. '83
Briggs, James Robert.........	do ...	30 avril '84	800 00	26 fév. '47	4 juin '83
Sparks, Walter..................	do ...	30 avril '84	800 00	8 avril '63	12 déc. '83
Hynes, William Albert.......	do ...	21 oct. '84	800 00	4 juill. '66	21 oct. '84
Huggard, John	do ...	1er août '85	800 00	24 sept. '63	29 juill. '85
McCague, Wm. Andrew......	do ...	1er oct. '85	800 00	7 déc. '60	1er oct. '85
Herst, Samuel....................	do ...	12 mars '86	800 00	26 nov. '56	12 mars '86
Westman, Eldon................	do ...	25 mai '86	800 00	2 août '66	25 mai '86
Booth, George....................	do ...	1er juill. '86	800 00	12 juill. '63	27 mai '84
Anderson, John..................	do ...	1er juill. '86	800 00	8 fév. '64	4 juin '83
Pollock, George..................	do ...	1er juill. '86	800 00	17 oct. '54	5 juin '83
Sparks, Robert....................	do ...	1er oct. '86	800 00	2 déc. '59	10 fév. '80
Canniff, William Hamilton..	do ...	22 janv. '87	800 00	17 fév. '58	22 janv. '87
Gould, Thomas Dearie.......	do ...	1er juill. '87	800 00	25 fév. '53	16 juin '87
James, Clarkson Wightman..	do ...	1er juill. '87	800 00	7 mai '67	9 fév. '87
Crate, Arthur Edward........	do ...	21 juill. '87	800 00	3 avril '64	20 juill. '87
Thompson George.............	do ...	1er juill. '88	800 00	10 fév. '66	17 déc. '84
Davis, William Edward......	do ...	19 sept. '89	800 00	7 août '68	5 sept. '89
Campbell, Joseph...............	do ...	12 avril '90	800 00	3 juin '56	17 mars '90
Monkman, Arthur..............	do ...	21 sept. '83	800 00	8 oct. '57	21 sept '83
Watson, Charles.................	do ...	12 sept. '90	800 00	10 mai '60	3 mars '90
Cameron, William McCallum	do ...	4 nov. '90	720 00	10 oct. '56	4 oct. '90
Parker, Alfred....................	do ...	4 nov. '90	720 00	5 oct. '63	12 sept. '90
Jeffery, James Edward........	do ...	4 nov. '90	720 00	15 déc. '63	23 mai '89

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE DE TORONTO—Suite.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Parrett, James	Commis de 3e classe	21 sept. '91	800 00	18 oct. '51	27 déc. '81
Pope, James Alexander	do	14 oct. '91	760 00	9 mars '69	8 sept. '87
McConaghy, James Stephen	do	27 août '92	720 00	22 avril '65	1er juin '92
Baird, Frederick	do	6 fév. '93	680 00	3 sept. '64	8 oct. '88
Hutty, Robt. Howland Gray	do	13 mars '93	800 00	17 mars '62	14 oct. '80
Benson, Thomas	do	4 mai '93	680 00	30 août '70	15 août '92
Thompson, James	do	21 oct. '93	640 00	10 mai '64	28 avril '93
Hyatt, Frederick Fowler	do	29 nov. '93	800 00	1er mars '62	17 juill. '85
Reeve, Henry Joseph	do	25 juill. '94	640 00	11 oct. '68	2 oct. '93
Kennedy, James	do	25 juill. '94	640 00	8 fév. '72	3 avril '94
Harris, Henry James	do	25 juill. '94	640 00	23 juin '57	1er mai '94
Elson, Edward Byron	do	7 janv. '95	640 00	21 mars '63	12 avril '94
Reading, Wilmot Beverly	do	2 mars '95	640 00	9 fév. '75	12 janv. '95
Riggs, James	do	27 juill. '95	640 00	1er fév. '56	12 juill. '95
Peake, Thomas Britton	do	19 fév. '96	600 00	7 nov. '65	24 août '94
Young, Robert St Barbe	do	15 juin '98	560 00	17 avril '60	13 déc. '95
Mills, Wm. Jas	do	11 janv. '99	520 00	17 janv. '70	4 mai '96
Hutchinson, Henry Harris	do	1er août '00	530 00	14 déc. '73	23 mai '96
O'Connor, John Joseph	do	1er oct. '00	440 00	17 sept. '78	1er mai '00
Rumble, Fred. Goodwill	do	1er oct. '00	440 00	12 fév. '78	5 mai '00
Reeves, Charles	Facteur	17 déc. '74	600 00	24 juill. '49	17 fév. '74
Barnes, James	do	15 fév. '75	600 00	14 juill. '29	15 fév. '75
Stewart, John	do	2 sept. '75	600 00	26 avril '41	2 sept. '75
Sargent, William Patrick	do	1er juill. '76	600 00	20 mai '42	1er juill. '76
Culross, Charles	do	28 fév. '78	600 00	21 sept. '42	28 fév. '78
Cuthbertson, James Radcliffe	do	10 juin '78	600 00	6 sept. '48	10 juin '78
Murphy, Edward	do	16 mai '79	600 00	22 fév. '56	16 mai '79
Beale, Thomas	do	10 oct. '79	600 00	16 mars '57	10 oct. '79
Marks, John	do	22 déc. '79	600 00	24 juin '34	9 fév. '79
Crawford, John	do	22 déc. '79	600 00	23 mars '54	22 déc. '79
Berney, Thomas	do	6 janv. '80	600 00	12 déc. '53	6 janv. '80

DOC. DE LA SESSION No 30

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

Bureau de poste de Toronto—Suite.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Gordon, John	Facteur	22 nov. '80	600 00	1er fév. '58	22 nov. '80
Kimber, William	do	1er mars '81	600 00	31 déc. '54	4 fév. '81
Durston, Robert	do	22 mars '82	600 00	15 juill. '63	22 mars '82
Parry, William Stewart	do	15 avril '82	600 00	25 juill. '59	15 avril '82
Jackson, Albert Calvin W	do	12 mai '82	600 00	2 nov. '57	12 mai '82
Loudon, Robert	do	23 mai '82	600 00	25 sept. '59	23 mai '82
Meadows, Alfred Henri	do	4 sept. '83	600 00	24 sept. '63	4 sept. '83
Kirk, Frederick	do	21 sept. '83	600 00	14 avril '65	14 sept. '82
Swait, Charles Edward	do	10 mars '84	600 00	5 mars '57	7 mars '84
Langstone, William Henry	do	24 mars '84	600 00	6 nov. '55	7 mars '84
Haycock, Thomas	do	15 mai '84	600 00	4 juill. '54	15 mai '84
Mankey, William Jennings	do	13 mars '85	600 00	6 mars '61	11 mars '85
Weir, Robert	do	1er avril '85	600 00	26 fév. '60	1er avril '85
Reid, John	do	1er avril '85	600 00	20 oct. '62	1er avril '85
McNair, William Cameron	do	1er mai '85	600 00	20 sept. '60	1er mai '85
Smith, Theophilus	do	22 mai '85	600 00	18 mars '64	20 mai '85
Ellis, George	do	1er juill. '85	600 00	31 janv. '64	15 août '84
Butler, John	do	1er juill. '85	600 00	26 déc. '56	15 août '84
McMordie, Alexander	do	1er juill. 85	600 00	12 août '54	17 déc. '84
Cummins, William	do	1er juill. '85	600 00	12 mai '61	19 janv. '85
Goad, Nelson Atkinson	do	10 oct. '85	600 00	10 déc. '62	8 oct. '85
Hurst, George	do	23 janv. '86	600 00	12 fév. '52	23 janv. '86
Rogers, James	do	13 fév. '86	600 00	7 juin '62	12 fév. '86
Allen, Horace Ross	do	13 fév. '86	600 00	20 déc. '66	13 fév. '86
Ashmead, Henry Archibald	do	10 avril '86	600 00	31 août '53	10 avril '86
Mitchell, Robert	do	11 mai '86	600 00	18 sept. '65	11 mai '86
Knowlton, Joseph	do	22 mai '86	600 00	18 déc. '62	22 mai '86
Wood, John	do	16 août '86	600 00	6 juill. '49	16 août '86
Spicer, Benjamin	do	1er janv. '87	600 00	16 nov. '62	15 oct. '86
Richards, Frederick	do	1er juill. '87	600 00	25 nov. '67	13 avril '87
Tyner, William Edward	do	1er oct. '87	600 00	30 avril '63	21 juill '87

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE DE TORONTO—Suite.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Adam, John Walker	Facteur	1er oct. '87	600 00	1er nov. '52	3 août '87
Cox, Robert Henry	do	1er juill. '88	600 00	23 fév. '55	1er juill. '88
Ward, William Richard	do	1er juill. '88	600 00	24 août '64	20 avril '88
Stanley, Thomas Robert	do	1er janv. '89	600 00	1er déc. '62	7 déc. '88
Brenhardt, Darcy Boulton	do	14 mai '89	600 00	7 août '66	19 sept. '88
Rodgers, George	do	14 mai '89	600 00	19 nov. '63	9 oct. '88
Lettan, Herman	do	1er juill. '89	600 00	18 avril '60	23 mars '89
Stevens, William Francis	do	1er juill. '89	600 00	15 nov. '63	23 mars '89
Sewell, Thomas Cawley	do	1er juill. '89	600 00	17 janv. '64	26 mars '89
Quinn, Thomas	do	1er juill. '89	600 00	10 mars '55	26 mars '89
Hayward, William George	do	1er juill. '89	600 00	30 janv. '56	26 mars '89
Richardson, Hugh Edwin	do	1er juill. '89	600 00	17 mai '52	1er avril '89
Stewart, Edmund	do	1er juill. '89	600 00	16 déc. '54	2 avril '89
Clarke, John Stones	do	1er juill. '89	600 00	19 juill. '57	15 avril '89
Phillips, Julius	do	20 août '90	600 00	12 juill. '70	14 déc. '89
Edmondson, Robert	do	20 août '90	600 00	5 nov. '58	6 déc. '89
Miller, Thomas Albert	do	20 août '90	600 00	26 fév. '71	16 déc. '89
Clarke, Charles Frederick	do	20 août '90	600 00	16 juin '66	15 juill. '90
Saunders, Charles James	do	4 nov. '90	600 00	fv. '62	5 déc. '88
Gordon, Alexander Hodge	do	4 nov. '90	600 00	29 janv. '56	31 déc. '89
Henderson, John	do	4 nov. '90	600 00	23 déc. '59	31 déc. '89
Payne, Henry John	do	4 nov. '90	600 00	31 oct. '59	31 déc. '89
Alwell, Robert James	do	4 nov. '90	600 00	24 mai '56	31 déc. '89
Loan, John Bridle	do	4 nov. '90	600 00	11 déc. '66	7 janv. '90
Foley, Philip	do	4 nov. '90	600 00	25 déc. '56	27 sept. '90
DeLong, Isaiah P. Eurastus	do	4 nov. '90	600 00	28 avril '58	16 sept. '90
Secor, Franklin	do	4 nov. '90	600 00	12 déc. '69	17 sept. '90
Marks, James Thomas	do	4 nov. '90	600 00	1er juill. '70	18 oct. '90
Bythell, William Henry	do	18 déc. '90	600 00	16 oct. '64	14 mai '90
Foster, James	do	7 fév. '91	600 00	13 juill. '57	15 janv. '91
Ashby, Alfred Henry	do	7 fév. '91	600 00	10 juin '68	15

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE DE TORONTO—Suite.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Tolley, William James	Facteur	7 fév. '91	600 00	31 août '66	15 janv. '91
Adams, George	do	7 fév. '91	600 00	23 août '66	31 janv. '91
Latimer, David	do	7 fév. '91	600 00	19 juin '67	1er fév. '91
Smith, Vincent	do	1er juin '91	600 00	14 juin '68	1er juin '91
Orr, David Graham Erath	do	31 août '91	600 00	29 oct. '70	5 mars '91
White, Wm. Richard	do	27 nov. '91	600 00	25 nov. '63	26 mars '90
Humphries, Thomas	do	5 déc. '91	600 00	28 mars '69	19 nov. '91
Wilson, Richard Thos	do	30 janv. '92	600 00	3 fév. '59	15 janv. '90
Lynn, James	do	7 mars '92	600 00	27 juill. '64	23 mars '91
Henderson, James Geo	do	8 juin '92	600 00	8 mai '57	13 mai '92
Reading, Thos. Joseph	do	8 juin '92	600 00	2 août '63	13 mai '92
Connolly, Robert	do	8 juin '92	600 00	18 août '55	16 mai '92
Bloomer, Richard	do	26 juill. '92	600 00	28 mars '56	16 oct. '91
Manhard, Lewis Edson	do	26 juill. '92	600 00	20 janv. '56	2 fév. '92
Stubbs, Edwin	do	26 juill. '92	600 00	16 juill. '69	2 fév. '92
Armstrong, Thomas	do	1er oct. '92	600 00	23 août '64	13 août '92
Buck, John	do	19 déc. '92	600 00	20 mai '57	2 avril '92
Cluff, George Walker	do	13 mars '93	570 00	12 juill. '71	8 juin '92
Clark, Jason Herbert	do	13 mars '93	600 00	31 août '58	24 oct. '92
Scott, John Leslie	do	2 oct. '93	570 00	16 janv. '61	17 avril '93
Drew, John	do	21 oct. '93	570 00	9 janv '61	19 janv. '93
Corp, Walter	do	2 nov. '93	570 00	12 fév. '63	24 mars '93
Walton, George	do	20 janv. '94	570 00	3 juin '63	28 mars '93
Johnstone, Henry Wallace	do	7 mars '94	570 00	1er sept. '71	21 août '93
Gazey, James	do	28 avril '94	570 00	1er oct. '63	1er mars '94
Bentley, Joseph Samuel	do	18 juin '94	570 00	21 juill. '57	22 nov. '93
Friers, John	do	25 juill. '94	570 00	18 déc. '66	3 mars '94
Fleming, Alexander	do	17 oct. '94	540 00	21 août '66	14 mai '94
McElnea, Francis	do	22 juin '95	540 00	10 avril '69	18 mars '95
Bobby, Herbert James	do	25 sept. '95	540 00	30 mai '67	22 oct. '94
Parrett, Wm Frederick	do	10 janv. '96	510 00	21 oct. '77	16 juill. '95

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE DE TORONTO—Fin.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination
			$ c.		
Allen, William	Facteur	10 janv. '96	510 00	24 mai '73	20 juill. '95
McMullen, Henry James	do	10 janv. '96	510 00	17 sept '65	25 juill. '95
Leake, Wm Worthington	do	16 mai '96	510 00	1er juin '69	30 déc. '95
Ryan, James	do	8 janv. '97	510 00	11 oct. '75	8 janv. '97
Young, Joseph Henry	do	15 fév. '98	480 00	25 avril '79	4 fév. '98
Hornell, David	do	11 janv. '99	450 00	10 juin '68	20 avril '96
Hand, Edward James	do	26 juill. '99	420 00	14 mars '73	19 déc. '98
McCaffrey, John	do	26 juill. '99	420 00	23 avril '63	19 déc. '98
Matthews, Thomas	do	1er août '00	480 00	6 juin '73	25 avril '96
Smith, Alfred	do	1er août '00	390 00	18 mars '68	17 fév. '00
McDonald, Hugh Neil	do	1er août '00	390 00	10 déc. '65	26 fév. '00
Black, Thomson McCallum	do	1er août '00	390 00	26 nov. '72	8 mars '00
Gay, Bert. James	do	1er août '00	390 00	1er avril '75	9 avril '00
Blatherwick, Henry	do	1er août '00	390 00	23 oct. '67	23 avril '00
Hammond, William Albert	do	1er août '00	390 00	6 fév. '78	25 avril '00
Kerwin, Samuel John	do	1er août '00	390 00	25 nov. '72	2 juin '00
Livingston, Walter	do	1er août '00	480 00	25 janv. '77	20 déc. '98
Britnell, William	do	1er août '00	450 00	18 déc. '77	11 sept. '99
Finnegan, Francis Joseph	do	27 août '00	390 00	27 avril '77	11 juill. '00
Jaffrey, James	do	27 août '00	390 00	29 janv. '70	11 juill. '00
Rich, Jamuel John	do	27 août '00	390 00	24 déc. '64	11 juill. '00
Kearns, Farrell Andrew	do	1er nov. '00	450 00	10 avril '64	29 sept. '98
Murphy, Patrick Joseph	do	1er fév. '01	420 00	17 nov. '66	4 déc. '99
Coughlan, Albert	do	1er fév. '01	420 00	22 mars '78	8 déc. '99
Taylor, John	do	1er fév. '01	420 00	28 sept. '65	19 déc. '99
Cooney, Francis John	do	1er fév. '01	420 00	29 juin '77	1er janv. '00
Logan, William John	do	1er fév. '01	420 00	22 juill. '62	2 janv. '00
Mann, Samuel Cruikshank	do	25 mars '01	390 00	2 juill. '76	9 sept. '00
McDonald, William Smith	do	3 juin '01	390 00	4 sept. '71	6 sept. '00
Lomas, Frederick George	do	6 juin '01	390 00	1er oct. '75	17 avril '01
Quigley, Joseph	do	1er juill. '01	390 00	19 mars '82	1er mai '01
Reeves, Thomas Henry	do	17 sept. '01	360 00	5 avril '74	13 juill. '01

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE DE TORONTO—Suite.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Woodhouse, John	Chargeur	20 août '90	600 00	7 fév. '47	20 août '90
Sharpe, John	do	7 mars '92	600 00	10 sept. '62	23 sept. '91
Cheatley, Paterson	do	13 mars '93	570 00	15 sept. '63	30 janv. '93
Armstrong, T. B.	do	1er oct. '95	600 00	6 mai '58	6 fév. '88
Jackson, James	do	1er août '00	450 00	27 déc. '60	7 avril '97
Graham, Frank	do	1er août '00	480 00	10 fév. '71	10 oct. '99
Lawless, Matthew	Facteur-boîtier	19 juill. '97	600 00	25 mars '49	15 avril '86
Kelly, James Joseph	Timbreur et trieur	27 août '00	480 00	1er sept. '76	18 fév. '98
Culross, William Bain	do	27 août '00	480 00	3 déc. '74	18 fév. '98
Layter, Wm. John	do	11 janv. '99	450 00	26 juill. '69	7 avril '97
Hunter, Wm. George	do	10 mai '99	450 00	3 avril '76	19 oct. '98
Smith, Charles Samuel	do	10 mai '99	450 00	4 fév. '73	19 oct. '98
Stewart, Edwin Martin	do	10 mai '99	450 00	13 mai '79	19 oct. '98
Wells, Charles Pearson	do	10 mai '99	450 00	1er nov. '81	5 nov. '98
Cauldwell, Thomas	do	13 juin '99	450 00	15 déc. '65	2 fév. '98
Ross, George McCulloch	do	25 janv. '00	420 00	23 fév. '78	10 oct. '99
Downey, Frederick Clark	do	22 fév. '00	420 00	19 mai '80	8 août '99
Garrick, Henry	do	1er août '00	390 00	12 fév. '70	7 avril '97
Harris, Waller	do	1er août '00	480 00	27 nov. '77	8 avril '97
Clarkson, John	do	1er août '00	450 00	29 août '75	2 fév. '98
Carlyle, Thomas	do	1er août '00	390 00	1er août '76	1er déc. '99
Kennedy, Alex. Henry	do	1er août '00	390 00	9 oct. '69	2 déc. '99
Regan, William John	do	1er août '00	390 00	10 avril '73	4 déc. '99
Stagg, George Alfred	do	1er août '00	390 00	12 janv. '75	7 déc. '99
Christie, William	do	1er août '00	390 00	2 déc. '77	7 déc. '99
Gordon, William Bruce	do	1er août '00	390 00	8 avril '66	22 déc. '99
Scully, Thomas	do	1er août '00	390 00	25 avril '80	28 déc. '99
Millner, George Frederick	do	1er août '00	390 00	6 sept. '73	30 avril '00
Forsyth, Arthur Geo	do	1er août '00	390 00	22 nov. '78	1er mai '00
Ross, John Chapman	do	6 oct. '00	390 00	11 nov. '76	22 août '99
Pearce, Thomas Henry	do	24 oct. '00	450 00	20 nov. '56	2 déc. '97
Ryan, William Francis Jos	do	24 oct. '00	390 00	18 juin '76	8 sept. '00

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE DE TORONTO—Fin.

Nom.	Emploi actuel,	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Hauber, John Alois	Timbreur et trieur	24 oct. '00	390 00	3 oct. '80	8 sept. '00
Dowling, James	do	19 fév. '00	390 00	4 nov. '76	13 sept. '00
Boland, Geo. May	do	30 avril '01	390 00	22 mai '78	7 déc. '99
Donaldson, Thomas Ryburn Buchanan.	do	30 avril '01	390 00	16 mars '80	6 sept. '00
Fraser, George Neil	do	30 avril '01	390 00	23 oct. '77	6 sept. '00
Mullin, Louis Bernard	do	30 avril '01	390 00	3 mai '77	7 sept. '00
Stuart, Edgar Allen	do	30 avril '01	390 00	28 oct. '82	7 sept. '00
Douglass, Gordon Samuel	do	30 avril '01	390 00	13 nov. '80	10 sept. '00
Gorrie, Clarence Marshall	do	30 avril '00	390 00	22 juill. '83	28 sept. '00
Oliver, William Franklin	do	1er juin '01	390 00	5 mai '84	7 sept. '00
Bond, John Frederick	do	1er juin '01	390 00	26 janv. '77	6 nov. '00
Kincade, George Livingston	do	3 juin '01	390 00	8 oct. '80	15 fév. '01
Goudie, George Edwin	do	6 juin '01	390 00	16 avril '83	20 mars '01
Wilson, Adjerton Thos. Lett	do	1er juill. '01	390 00	18 déc. '77	8 avril '01
Clarke, Gordon Henry	do	1er juill. '01	390 00	4 sept. '84	10 avril '01
Statten, Taylor Emerson	do	1er juill. '00	390 00	12 juill. '82	16 avril '01
McKerihen, James Reid Dill.	do	1er juill. '01	390 00	4 oct. '78	10 mai '01
Ramsden, Benj. Franklin	do	1er juill. '01	390 00	28 mars '78	14 mai '01
Hayes, William Edgar	do	1er juill. '01	390 00	14 avril '79	6 sept. '00
Smith, Stanley, Percy	do	7 sept. '01	390 00	26 nov. '77	1er juin '01
Devane, Maurice	do	1er fév. '02	390 00	27 oct. '80	11 nov. '01

BUREAU DE POSTE DE VANCOUVER.

Nom.	Emploi actuel,	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Miller, Jonathan	Maître de poste	7 janv. '95	2,200 00	5 sept. '36	1er janv. '95
Harrison, Francis Edgar	Asst-maître de poste	7 janv. '95	1,400 00	1er fév. '61	1er sept. '84
Grant, Donald	Commis de 2e classe	7 janv. '95	1,150 00	27 mars '66	1er janv. '95
Atkinson, Edward Octavius	Commis de 3e classe	*4 nov. '99	600 00	5 juill. '68	11 juin '89
Cornwall, Samuel Challace.	Facteur	7 janv. '95	540 00	14 juill. '66	7 janv. '95
Carr, George Philip	do	31 mars '96	510 00	—juill. '53	1er fév. '95
Denton, E	do	11 janv. '99	450 00	14 avril '65	22 janv. '96
Ashworth, William Samuel.	do	1er août '00	450 00	2 août '66	4 mars '96
Charlton, Charles Henry.	do	30 avril '01	390 00	2 mars '63	20 juill. '99

* Date de la nouvelle nomination.

DOC. DE LA SESSION No 30

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

Bureau de poste de Vancouver—Fin.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Kilbank, Charles Thomas	Facteur	30 avril '01	390 00	25 déc. '62	30 mai '00
Cruickshank, Geo. Alex	do	3 juin '01	390 00	15 oct. '53	1er janv. '99
Reid, Richard Nicolson	do	20 mai '02	360 00	8 juin '78	7 fév. '02
Wilson, William Hugh	Timbreur et trieur	1er août '00	390 00	28 déc. '75	28 mars '98
Creagh, Louis Lancelot	do	30 avril '01	390 00	17 sept. '80	22 mai '99
Thompson, Henry Metcalfe	do	30 avril '01	390 00	28 août '76	15 déc. '99
Marshallsay, John Barber	do	30 avril '01	390 00	4 avril '68	29 mai '00
Cassellman, Clayton Brown	do	30 avril '01	390 00	27 avril '83	21 août '00
MacLean, Ethelwynne Kate	do	21 mai '01	520 00	25 déc. '75	3 avril '95
Barker, Kate	do	3 juin '01	520 00	11 avril '72	1er janv. '95
Physick, James B	do	12 mars '02	360 00	7 mars '80	29 avril '01
McConaghy, James Archibald.	do	20 mai '02	360 00	6 août '82	6 fév. "02

Bureau de poste de Victoria.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Shakespeare, Noah	Maître de poste	2 janv. '88	2,000 00	26 janv. '39	2 janv. '88
Cairns, Thomas Alfred	Asst-maître de poste	20 août '90	1,500 00	18 août '52	6 juin '82
Newberry, Cowper William	Commis de 2e classe	1er oct. '88	1,200 00	21 avril '66	20 mai '84
Finlaison, Charles William	do	1er oct. '88	1,200 00	20 oct. '66	1er déc. '82
Chadwick, Thomas	do	20 août '90	1,200 00	16 juill. '63	15 déc. '80
Butler, Robert James	Commis de 3e classe	1er janv. '87	800 00	23 nov. '67	3 janv. '84
Smith, James Sterling	do	1er juill. '87	800 00	2 août '64	25 mars '87
Godson, Ernest	do	16 mai '93	720 00	14 janv. '64	1er déc. '91
Brown, Edgar	do	2 mars '95	640 00	11 mai '73	23 avril '94
Shepheard, Berkeley Fred	do	9 août '95	640 00	28 déc. '68	8 déc. '91
Hollins, John Moore	do	1er août '00	530 00	29 déc. '63	18 mai '92
Griffiths, Edward Henry	do	1er août '00	530 00	9 août '74	1er oct. '95
Brown, John	Messager	*26 janv. '91	600 00	29 déc. '46	28 juin '82
McRoberts, John Elliott	do	1er juill. '87	600 00	17 fév. '62	1er avril '86
Malpas, Abiathar	Facteur	16 mai '93	600 00	19 juin '56	9 janv. '90
Taylor, John George	do	16 mai '93	600 00	12 juin '50	9 janv. '93
Shaw, Robert Wheatley	do	28 avril '94	570 00	20 avril '55	18 mai '92

*Date de la nouvelle nomination.

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE DE VICTORIA—Fin.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Cave, Albert Edward........	Facteur	28 avril '94	570 00	17 août '73	9 juin '93
Tubbs, Frederick......	do	1er août '00	480 00	8 nov. '68	1er mai '92
Sheather, Austin Herbert...	do	1er août '00	480 00	17 déc, '66	1er sept. '94
Morton, Frank....................	do	1er août '00	480 00	20 fév. '65	1er sept. '94
Colley, Francis..................	do	1er août '00	480 00	30 oct. '57	5 oct. '96
Charleton, Arthur Charles..	do	30 avril '01	30 090	11 sept. '67	24 juill. '00
Graham, William................	Timbreur et trieur	1er août '00	520 00	10 juill. '63	1er sept. '90
Ray, Charles Edmond.........	do	1er août '00	520 00	21 août '71	00 nov. '90
Ferrall, John Dominic.........	do	1er juin '01	520 00	16 nov. '74	30 juin '91
Haynes, Ernest Miller.........	do	1er juin '01	520 00	30 nov. '64	10 août '91

BUREAU DE POSTE DE WINDSOR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Wigle, Alfred.................	Maître de poste.....	18 sept. '80	1,600 00	28 juill. '48	18 sept. '80
Conway, William Alphonsus	Commis de 2e classe ...	1er juill. '85	1,200 00	27 oct. '58	18 sept '80
O'Connor, Eleanor............	Commis de 3e classe....	18 sept. '80	800 00	17 juill. '46	18 sept. '80
Wagner, Mary Antonia.......	do ...	18 sept. '80	800 00	8 juin '57	18 sept. '80
Nesbitt, Margaret Wilson....	do ...	12 avril '81	800 00	28 juill '50	12 avril '81
Ruthven, Adolphus............	do ...	30 juin '82	800 00	3 mars '65	30 juin '82
Belleperche, Peter Alex'r...	do ...	1er juill. '85	800 00	9 mars '62	25 mars '85
McCarthy, Norah	do ...	1er juill. '89	680 00	18 mars '66	1er juill. '89
Clemenson, Percival...........	do ...	12 mars '02	400 00	3 sept. '78	22 avril '01

BUREAU DE POSTE DE WINNIPEG.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
McIntyre, Peter Campbell...	Maître de poste..........	5 fév. '01	3,250 00	5 fév. '54	5 fév. '01
Braden, William................	Asst.-maître de poste ..	14 oct. '99	2,000 00	6 janv. '58	7 sept. '82
Boswell, Charles Musgrave..	Commis de 1re classe.	1er juill. '88	1,500 00	10 juill. '49	23 mars '81
Barrett, Edward................	Commis de 2e classe....	3 avril '82	1,200 00	1er fév. '36	3 avril '82
Allen, George Henry.	do ...	1er sept. '82	1,200 00	1er août '55	1er sept. '82
Scott, John........................	do ...	1er janv. '87	1,200 00	21 juill. '36	3 avril '82
Rice, William Anglin.........	do ...	26 juill. '92	1,200 00	25 juin '63	16 fév. '81
Hargrave, George Arthur	do ...	28 juin '82	1,000 00	21 nov. '64	28 juin '82

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE DE WINNIPEG—Suite.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Smith, Daniel James	Commis de 3e classe	1er mars '72	800 00	19 janv. '51	1er mars '72
Broad, Thomas	do	22 juin '86	800 00	16 juin '59	22 juin '86
Pridham, Richard Alfred	do	21 sept. '83	800 00	21 oct. '64	25 avril '83
Ducharme, Louis Joseph O.	do	1er fév. '93	600 00	20 mars '60	26 sept. '92
Jackson, Emeline	do	6 fév. '93	680 00	3 oct. '58	27 mai '90
Harrison, Claude Edward	do	6 fév. '93	680 00	29 août '56	15 août '92
Callaway, Lizzie Pittam	do	18 juin '94	600 00	4 nov. '72	14 déc. '92
Wilson, Robert David	do	2 fév. '00	480 00	1er oct. '72	2 fév. '00
McKee, Lucy Maud	do	1er août '00	530 00	9 fév. '69	17 janv. '96
Gow, Walter John	Surintend. des facteurs	1er mai '88	800 00	24 déc. '64	14 janv. '85
Cuthbert, Wm. Jas., jeune	Facteur	1er juill. '85	600 00	8 mars '61	25 janv. '83
Burrows, William	do	1er juill. '85	600 00	11 mars '60	1er juill. '85
Taylor, William Henry	do	1er déc. '85	600 00	15 août '53	15 mai '84
Cuthbert, Wm. James, aîné	do	1er juill. '86	600 00	10 oct. '39	25 janv. '83
Close, Jarvis	do	6 août '86	600 00	1er janv. '57	6 août '86
Bussell, John	do	12 avril '90	600 00	12 sept. '59	21 mai '88
Morris, Francis	do	12 avril '90	600 00	11 fév. '58	1er oct. '88
Smith, Mark	do	27 nov. '91	600 00	19 fév. '60	13 avril '91
Cox, Rovert Stavert	do	19 déc. '92	600 00	2 mars '60	6 oct. '86
Bush, Henry Thomas	do	13 mars '93	600 00	17 avril '59	11 janv. '92
Simmons, James Thornton	do	4 mai '93	600 00	19 nov. '68	11 janv. '92
Bloomfield, George Henry	do	4 mai '93	600 00	23 avril '49	23 mai '92
Wood, Sydney John	do	26 oct. '94	540 00	20 oct. '65	19 déc. '93
Godfree, Henry	do	2 mars '95	540 00	3 oct. '54	24 août '92
Morgan, Marmaduke H.	do	7 déc. '95	510 00	14 oct. '70	28 nov. '95
Oliver, Stephen Oliver	do	14 oct. '99	420 00	4 déc. '64	14 oct. '99
Thomas, Tom	do	30 avril '01	390 00	3 mars 69	15 déc. '99
Anderson, Carl J.	do	1er juin '01	390 00	23 sept. '73	13 déc. '98
Johnson, Walter	do	8 avril '02	360 00	17 oct. '81	22 oct '00
Blomfield, John	do	8 avril '92	360 00	2 oct. '79	24 juin '01
Brammall, Frank	do	8 avril '02	360 00	5 juill. '81	1 juill. '01

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

BUREAU DE POSTE DE WINNIPEG—Fin.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Sutton, Edgar William........	Messager....................	26 oct. '94	540 00	15 sept. '67	9 août '93
Black, James	Timbreur et trieur......	20 mars '00	420 00	10 juin '67	20 mars '00
Mills, Robert Rufus........,....	do	1er août '00	520 00	14 fév. '56	5 nov. '83
Harris, Edith Jane Geddes..	do	1er août '00	520 00	6 déc. '62	3 déc. '90
Gerow, William..	do	30 avril '01	390 00	18 août '80	17 avril '00
Summers, Annie..................	do	27 juin '01	490 00	9 oct. '64	18 août '90
Boxer, Percival James..........	do	8 avril '02	360 00	16 juin '83	3 mai '00
Banning, Clarence Reginald	do	8 avril '02	360 00	6 juill. '84	26 oct. '00
Morris, Thomas Henry.........	do	8 avril '02	360 00	1er mai '77	16 août '01
McKenzie, John Lawrence ..	do	8 avril '02	360 00	3 août '82	27 août '01
Smith, William James.........	do	8 avril '02	360 00	9 juill. '81	19 sept. '01

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

COURRIERS SUR LES CHEMINS DE FER.

DIVISION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination
			$ c.		
Bent, Frank Pierce	Surintendant	15 mai '00	1,500 00	7 mai '56	7 juin '72
Personnel.					
McLarchy, Arthur Cecil	Commis de 2e classe	1er août '00	480 00	27 juin '69	20 janv. '00
Courriers sur chemins de fer.					
Gabriel, James McNutt	Commis de 1re classe	1er avril '85	960 00	23 sept. '55	26 nov. '72
Cameron, John William H.	do	1er avril '88	960 00	24 mai '41	10 sept. '73
Hall, Samuel	do	1er nov. '81	960 00	2 déc. '44	4 oct. '79
Hawkesworth, George Alex.	do	1er août '01	960 00	17 juill. '58	4 oct. '79
Ross, John David	Commis de 2e classe	1er avril '85	800 00	10 déc. '50	17 déc. '80
Keith, James Thomas	do	1er janv. '87	800 00	7 mai '58	3 mai '82
Bennett, William	do	1er avril '88	800 00	22 juill '43	3 mai '82
McKinnon, William Crane	do	1er oct. '88	800 00	15 sept. '59	20 janv. '82
Power, Charles Edward	do	1er janv. '90	800 00	27 mai '63	28 juin '82
Eaton, William Payzant	do	1er janv. '90	800 00	7 août '54	21 sept. '83
Southall, Frederick	do	8 juin '92	800 00	20 fév. '60	21 juill. '84
Little, Hugh Robert	do	1er déc. '98	800 00	3 juin '62	7 juin '86
O'Sullivan, Dennis	do	1er déc. '98	800 00	19 janv. '63	4 déc. '86
Ross, Robert Howard	do	1er août '00	800 00	12 janv. '66	6 juill. '87
Bigney, Joseph Edward	do	1er août '00	800 00	26 déc. '54	29 déc. '87
McLeod, John Simon Fraser	do	1er mai '01	800 00	17 juin '65	14 nov. '90
Blenkinsop, Thomas Wm.	Commis de 3e classe	26 juill. '92	560 00	13 mars '64	31 mai '92
Keating, John Patrick	do	22 oct. '92	560 00	16 mars '59	11 janv. '92
McRae, Christopher	do	21 sept. '93	560 00	2 janv. '54	16 mai '92
McMillan, Francis Neil	do	21 sept. '93	560 00	22 déc. '67	17 mai '92
Kelly, John Henry	do	2 nov. '93	560 00	25 oct. '66	1er sept. '88
McAulay David	do	27 juin '98	520 00	7 oct. '69	9 juin '98
Macdonald, Eug. Fuller	do	1er août '00	480 00	3 oct. '79	18 nov. 99
Purney, John	do	25 mars '01	480 00	5 déc. '78	25 janv. '01
Chisholm, John Fraser	do	25 nov. '01	480 00	8 mai '78	23 oct. '01

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

Division de l'Ile du Prince-Édouard.

Courriers sur chemins de fer.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c		
Crabbe, Otto Russell..........	Commis de 1re classe...	1er août '00	960 00	11 avril '57	23 juin '75
Hassard, Thomas Walter.....	Commis de 2e classe ...	1er oct. '81	800 00	27 janv. '54	11 août '75
Macdonald, Daniel Joseph...	do ...	16 mai '93	800 00	4 mai '58	1er sept. '81
McLean, Frederick Charles..	Commis de 3e classe ...	1er août '00	510 00	21 mai '70	23 déc. '96
Cullin, Jas. Francis............	do ...	1er août '00	480 00	10 avril '64	10 juin '99
Grant, Thomas Vincent......	do ...	30 janv. '02	300 00	21 déc. '76	22 janv. '02

Division du Nouveau-Brunswick.

Ryan, George Melville........	Surintendant...	1er juill. '97	1,500 00	3 nov. '54	16 janv. '71

Personnel.

Murray, Charles Alexander.	Commis de 2e classe ...	1er juill. '90	1,200 00	7 mars '48	1er avril '81
Montgomery, John............	Commis de 3e classe ...	4 nov. '90	760 00	22 janv. '69	23 déc. '89

Courriers sur chemins de fer.

Caldwell, Bruce McGregor..	Commis de 1re classe..	1er juin '89	960 00	4 nov. '58	1er juill. '82
Gross, Albert John	do ...	1er janv. '98	960 00	28 sept. '55	1er oct. '74
Wathen, Henry..................	do ...	1er janv. '98	960 00	17 déc. '39	1er juill. '76
Miller, John Gardiner	do ...	1er août '00	960 00	30 nov. '45	1er juill. '76
McKendrick, Dawson	do ...	22 oct. '01	960 00	5 avril '59	1er sept. '79
Magee, Richard Graham	do ...	1er juin '02	960 00	11 juin '52	20 mars '82
Jack, Samuel Rutherford ...	Commis de 2e classe....	1er avril '84	800 00	23 mars '54	20 mars '82
Maxwell, Samuel Rice........	do ...	1er juill. '86	800 00	17 sept. '45	1er janv. '82
Oulton, George Heber..........	do ...	1er avril '88	800 00	14 avril '44	4 oct. '83
Murray, Alexander..............	do ...	1er juill. '88	800 00	16 juin '56	24 mars '84
Ketchum, Francis Edwin ...	do ...	26 juill. '92	800 00	12 nov. '58	6 mars '85
Watt, John Henry...............	do ...	26 juill. '92	800 00	18 mars '54	1er mars '84
Peck, Henry Brougham.....	do ...	21 juin '93	800 00	13 août '65	21 avril '86

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

DIVISION DU NOUVEAU-BRUNSWICK—Fin.

Courriers sur chemins de fer.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Hall, William Seymouth......	Commis de 2e classe....	25 juill.' 94	800 00	13 déc. '50	11 juin '84
Smith, Rufus Reid..............	do ...	31 janv. '95	800 00	2 mars '57	21 juill. '88
Belding, Herbert Woodville.	do ...	30 déc. '95	800 00	8 oct. '56	10 juin '89
D'Aigle, Denis..................	do ...	1er oct. '96	800 00	23 juill. '62	16 déc. '87
Emerson, John	do ...	1er déc. '98	800 00	26 avril '71	1er juill.'90
Hipwell, John Parkenson....	do ...	9 fév. '92	800 00	10 avril '58	30 mai '85
Bedell, Thomas Byron.........	do ...	22 oct. '01	720 00	3 mai '75	23 juin '93
Belyea, Arthur Sefton.........	do ...	1er juin '02	640 00	27 mai '74	26 mars '94
Budge, Benjamin...............	Commis de 3e classe ...	16 mai '93	560 00	8 juill. '53	5 mai '93
McLeod, Edwin Bliss..........	do ...	7 janv. '95	560 00	17 mai '52	31 oct. '92
O'Rielly, Charles Emmet ...	do ...	7 janv. '96	520 00	19 sept. '67	20 déc. '95
Humphrey, Wyndham.........	do ...	10 janv. '96	560 00	9 juill. '58	10 janv. '96
Porter, Howard Douglas.....	do ...	16 avril '00	480 00	2 sept. '78	15 mars' 00
Allen, Harper Richard	do ...	1er août '00	480 00	24 janv. '72	18 janv. '00
Kerr, John..	do ...	1er août '00	480 00	3 juill. '80	21 mars '00
Kee, John Carson...............	do ...	1er juill. '01	480 00	3 déc. '65	7 fév. '01
Starratt, William Wentworth P.	do ...	1er juill. '01	480 00	28 nov. '61	18 fév. '01
Melick, Arthur Kent	do ...	1er fév. '02	300 00	8 juin '76	9 déc. '02
Steele, Herbert Alleen.........	Agent p. le transfert des malles.	1er août '00	530 00	14 mai '70	1er avril '96

DIVISION DE QUÉBEC.

Talbot, Octave Zéphirin......	Surintendant..............	22 sept. '97	1,500 00	17 août '40	1er nov. '67

Personnel.

McNaughton, Francis Maurice.	Commis de 2e classe ...	1er juill. '01	950 00	15 juin '72	22 déc. '90
Philibert, Joseph Edouard...	Commis de 3e classe ...	4 nov. '90	760 00	6 avril '51	26 sept. 90

Courriers sur chemins de fer.

Gaudry, Basile Tancrède.....	Commis de 1re classe.	1er juill. '88	960 00	4 juin '43	30 mai '71
Blondeau, Donat Sévérin....	do ...	1er mai '91	960 00	20 mai '48	25 nov. '71

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

DIVISION DE QUÉBEC—Suite.

Courriers sur chemins de fer.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance	Date de la première nomination.
			$ c.		
Dagneau, David Calixte......	Commis de 1re classe...	27 nov. '91	960 00	8 janv. '38	12 fév. '79
Hudon, Léon Emile...	do ...	26 oct. '94	960 00	16 nov. '44	12 fév. '79
Furois, Joseph Léger.........	do ...	1er déc. '98	960 00	14 mai '38	1er juill. '76
Dorais, Louis Napoléon A...	do ...	1er août '00	960 00	17 janv. '59	6 fév. '83
Beaudry, Pierre Aug. L. A..	Commis de 2e classe....	14 janv.' 84	800 00	25 août '48	23 déc. '78
Méthot, Jos. Charles Arthur.	do ...	1er janv.'87	800 00	18 juill. '58	11 fév. '82
Blondeau, Antoine.....	do ...	1er juill.'88	800 00	25 oct. '48	28 avril '84
Chabot, Alfred Frédéric Albert.	do ...	21 sept. '91	800 00	26 août '60	15 oct. '84
Rousseau, Honoré Benjamin.	do ...	21 sept. '91	800 00	16 oct. '45	30 juin '90
Simard, Louis Eugène.........	do ...	1er nov. '92	800 00	9 fév. '67	1er oct. '85
Audet, Charles.	do ...	30 nov. '92	800 00	21 nov. '68	1er juin '88
Nolet, Jean Guillaume........	do ...	2 oct. '93	800 00	18 sept. '51	22 janv. '87
Routhier, Antoine Alphonse	do ...	2 oct. '93	800 00	16 avril '43	27 janv. '87
O'Dowd, Francis.......... .	do ...	2 oct. '93	720 00	11 juill. '55	6 fév. '83
Gauvreau, Louis Olivier Ulric	do ...	2 oct. '93	800 00	2 sept. '48	7 fév. '87
Gingras, Joseph Narcisse Alphonse.	do ...	1er oct. '95	720 00	5 oct. '54	25 janv. '88
Dorion, Pierre Chas. Nap ...	do ...	11 oct. '98	800 00	10 mars '51	10 oct '85
Simard, Eucharistë Adolphe	do ...	1er déc. '98	720 00	9 déc. '69	14 juin '92
Goulet, Irénée..	do ...	1er août '00	720 00	25 nov. '57	1er sept. '92
Marquette, Lactance...........	do ...	1er mai '00	720 00	6 avril '51	26 sept. '90
DuSault, Rémi.....................	Commis de 3e classe...	19 sept. '92	560 00	14 oct. '40	10 août '89
Rouillard, Adolphe	do ...	13 avril '93	560 00	25 nov. '57	3 mai '92
Germain, Ulric........., ...	do ...	13 avril '93	560 00	7 fév. '57	6 juin '92
Pelletier, Wilfred................	do ...	19 juin '94	560 00	26 juin '61	4 avril '93
Gauvreau, Napoléon...........	do ...	28 mai '95	560 00	24 mai '65	25 mai '93
Marineau, Joseph Philippe...	do ...	28 mai '95	560 00	8 déc. '64	18 oct. '94
Audet, Alfred Pierre	do ...	23 déc. '91	560 00	23 mai '70	26 nov. '91
Bilodeau, Edmond.............	do ...	1er mars '98	520 00	2 avril '53	26 fév. '98
Nadeau, Ernest...................	do ...	13 avril '98	520 00	6 mai '72	13 avril '98
Lachance, Antoine.............	do ...	1er août '00	480 00	14 juill. '75	3 août '99

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

DIVISION DE QUÉBEC—Fin.

Courriers sur chemins de fer.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actue .	Appointements	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Paradis, Gustave....	Commis de 3e classe....	1er août '00	480 00	22 nov. '76	15 janv. '00
Perreault, Jos. Zéphirin A...	do ...	1er août '00	480 00	28 fév. '77	20 janv. '00
Fiset, Joseph John.......	do ...	1er août '00	480 00	27 mars '78	26 mai '00
Gosselin, Jos. Flavien D.....	do ...	25 mars '01	480 00	20 déc. '76	12 sept. '00
Matte, Joseph Napoléon......	do ...	25 mars '01	480 00	28 janv. '74	10 sept. '00
Langevin, Alzerias Philias..	do ...	1er fév. '02	300 00	15 nov. '76	28 mai '01
Rousseau, Louis George......	do ...	20 mai '02	300 00	7 sept. '78	25 mars '02
Verret, Elzéar Alex...........	do ...	20 juin '02	300 00	30 oct. '80	13 nov. '01

DIVISION DE MONTRÉAL.

Briegel, Frederick..............	Surintendant......	1er juill. '97	1,500 00	3 avril '43	17 mars '66

Personnel.

Renaud, Joseph Alex. Arthur	Commis de 3e classe....	1er sept. '87	800 00	8 mai '59	1er sept. '87
Kahala, John James............	do ...	1er juill. '01	560 00	24 déc. '72	29 déc. '94

Courriers sur chemins de fer.

Menzies, Augustus.............	Commis de 1re classe...	1er sept. '79	960 00	31 janv. '43	16 août '66
Lachapelle, Alphonse	do ...	1er avril '84	960 00	13 nov. '43	30 mai '71
McLellan, Norman..............	do ...	30 avril '84	960 00	26 juin '52	7 juin '71
Anderson, Jacob Dewitt......	do ...	1er juill. '86	960 00	30 nov. '44	19 oct. '71
Fairman, Daniel.............	do ...	1er sept. '91	960 00	3 oct. '44	9 août '72
Channell, Henry Edgar......	do ...	1er avril '88	960 00	27 fév. '54	8 juill. '73
Murphy, John......................	do ...	1er juill. '88	960 00	5 sept. '51	1er avril '74
Filion, Henri Dominique......	do ...	21 sept. '91	960 00	21 mai '44	1er fév. '72
Beaudoin, Charles...............	do ...	26 juill '92	960 00	30 janv. '48	26 avril '73
O'Regan, William Henry ...	do ...	26 juill. '92	960 00	10 mai '44	26 mars '77
Hall, John Peasley...............	do ...	4 mai '93	960 00	13 mars '52	31 mai '78
Dewar, Guy Richards.........	do ...	1er août '00	960 00	1er fév. '41	18 avril '78
Tuck, Frederick...................	do ...	22 oct. '01	960 00	29 oct. '53	23 juill. '79

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR

DIVISION DE MONTRÉAL—Fin.

Courriers sur chemins de fer.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Armstrong, Arthur............	Commis de 2e classe....	1er janv.'80	800 00	16 mai '58	15 oct. '77
Smith, Eustache LaHaie......	do ...	1er juill. '84	800 00	18 déc. '58	21 nov. '81
Peters, William Norman.....	do ...	1er juill. '84	800 00	14 janv. '42	30 juin '82
McRobie, James Alexander..	do ...	1er avril '85	800 00	18 août '58	20 mai '81
Evans, Albert Hale..........	do ...	1er juill. '86	800 00	16 oct. '53	30 oct. '80
Jones, Wm Emerson Clarke	do ...	1er juill. '86	800 00	1er juill. '58	17 juin '84
Chavot, Cyprien................	do ...	1er juill. '88	800 00	22 avril '55	1er juill. '84
French, Jonas Ludiah	do ...	1er oct. '88	800 00	22 janv. '50	19 sept. '85
Hall, John Miller	do ...	4 nov. '90	800 00	29 août '55	1er sept. '86
Urquhart, James Ronald......	do ...	6 juin '91	800 00	2 avril '54	19 juin '80
Webb, Frederick Whitcomb.	do ...	8 août '93	800 00	20 déc. '59	22 mars '80
Vinet, Ferdinand...............	do ...	8 août '93	720 00	31 mars '54	21 avril '91
Villeneuve, Mathias............	do ...	1er déc. '98	800 00	15 oct. '68	11 mai '87
McRobie, John Thos...........	do ...	1er août '00	800 00	18 janv. '63	25 sept. '86
Laprairie, Richard Lucas....	do ...	22 oct. '01	720 00	27 nov. '68	26 nov. '94
Garceau, Louis Albert.........	do ...	23 mai '02	640 00	25 mai '71	24 nov. '90
Ricard, Louis Onésime........	Commis de 3e classe....	2 oct. '93	560 00	27 nov. '37	7 juin '93
Crevier, Joseph Wilfrid.......	do ...	9 août '95	560 00	13 sept. '67	18 janv. '94
Lallier, Joseph..................	do ...	22 juin '98	520 00	23 fév. '78	13 juin '98
Forest, Sévérin..................	do ...	47 déc. '98	520 00	5 sept. '63	21 oct. '74
Candlish, Charles Wm........	do ...	17 déc. '98	520 00	29 mai '74	1er déc. '98
Rainville, Ferdinand	do ...	10 juill. '99	520 00	1er mai '73	20 juin '99
Galbraith, Samuel..............	do ...	17 août '99	600 00	1er nov. '67	5 janv. '92
Stephens, James Patrick.....	do ...	1er août '00	510 00	3 août '65	29 janv. '94
Raymond, Zéphirin............	do ...	1er août '00	480 00	15 oct. '76	9 janv. '00
Soles, Charles Edward........	do ...	1er août '00	480 00	8 fév. '79	4 mai '00
Robert, Alphonse Ernest.....	do ...	19 janv. '01	480 00	28 nov. 79	16 janv. '01
Filion, Mathias..................	do ...	30 avril '01	480 00	24 sept. '65	1er oct. '00
LeBlanc, Alphonse............	do ...	8 avril '02	300 00	25 sept. '74	3 juin '01
Chase, Clark.....................	Agent pour le transfert des malles.	6 sept. '84	600 00	4 mars '51	1er avril '31
Généreux, Henry...............	do ...	1er août '00	440 00	8 août '79	17 juill. '00
Walsh, Aloysius................	do ...	30 janv. '02	400 00	20 juin '78	6 nov. '01

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

Division d'Ottawa.

Courrierz sur chemins de fer.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c		
Plumb, Charles	Suri?tendant	1er juill.'97	1,500 00	9 sept. '55	23 mai '82
Personnel.					
Duncan, Thomas	Commis de 1re classe	1er août '00	1,500 00	28 mars '61	30 juin '82
Rochester, Charles Dealtry	Commis de 3e classe	2 juill. '02	800 00	27 janv. '63	13 avril '91
MacGrady, Henry Arthur	do	24 oct. '00	600 00	1er mai '75	22 oct. '00
Courriers sur chemins de fer.					
Skelly, Denis Joseph	Commis de 1re classe	1er janv. '88	960 00	11 août '50	4 mars '75
Chevrier, Joseph Alphonse	do	1er janv. '88	960 00	9 août '40	12 fév '79
Legendre, Jean-Baptiste Z	do	1er janv. '90	960 00	2 déc. '38	23 avril '78
Montgomery, Robert	do	1er janv. '90	960 00	24 mai '54	9 fév. '80
Leclair, Adolphus	do	2 avril '92	960 00	2 fév. '40	9 mars '77
Gass, William Henry	do	1er août '99	960 00	5 nov. '59	8 avril '84
Lally, John Joseph	do	1er août '00	960 00	8 mai '63	1er janv. '85
Maingy, Philip Anstruther	Commis de 2e classe	1er juin '83	800 00	18 juin '49	25 oct. '71
Gillessie, Joseph Bennett	do	1er juill. '84	800 00	15 août '51	1er sept. '78
Macdonald, Henry	do	1er oct. '84	800 00	30 oct. '57	3 mars '81
Houston, Stewart	do	1er janv. '88	800 00	2 mars '63	10 janv. '84
Eagleson, John	do	26 juin '89	800 00	13 mai '60	4 déc. '84
Nevens, John James	do	1er juill. '90	800 00	6 mars '60	29 déc. '84
Coburn, Alexander Hugh J.	do	8 juin '92	800 00	17 nov. '62	1er janv. '85
Hetherington, Jason E.	do	1er août '94	800 00	29 janv. '59	2 juin '85
McKinnon, Murdock	do	1er déc. '98	800 00	9 oct. '64	13 juill. '86
Purcell, John	do	1er août '99	800 00	7 avril '67	1er août '88
Annable, William	do	1er août '99	800 00	16 sept. '66	12 déc. '89
Hawkins, Thos. Taylor	do	1er août '00	720 00	13 janv. '98	11 janv. '91
York, Dunbar	do	1er août '00	800 00	13 avril '60	30 août '89
Donaldson, Joseph Russell	do	1er août '00	800 00	15 sept. '68	18 juill. '89

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

DIVISION D'OTTAWA—Fin.

Courriers sur chemins de fer.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
McFarlane, James David C.	Commis de 2e classe ...	1er août '00	800 00	23 fév. '65	26 sept. '89
Corcoran, John	do ...	1er juill. '01	720 00	17 mars '59	22 avril '84
Brown, Harvey Milton	Commis de 3e classe	1er oct. '92	560 00	4 fév. '73	16 août '92
McDonnell, Henry Michael	do ...	6 fév. '93	560 00	20 sept. '73	15 déc. '90
Armstrong, John Gamble	do ...	5 mai '93	560 00	1er sept. '58	18 oct. '86
Martin, Clarence Walker	do ...	16 mai '93	560 00	7 nov. '62	10 mai '92
Gorrell, George Maxwell	do ...	16 mai '93	560 00	30 oct. '71	27 janv. '93
Black, Alex. Pineo	do ...	29 nov. '93	520 00	26 janv. '63	1er juin '93
Simpson, Wm Herbert Snider	do ...	31 déc. '96	560 00	24 déc. '71	27 juill. '95
Goodwin, Francis E.	do ...	28 nov. '98	480 00	17 août '63	1er oct. '98
Jones, Edward E.	do ...	15 mars '99	520 00	20 août '71	9 mars '99
Throop, Milton R.	do ...	10 mai 99	480 00	13 nov. '74	30 mars '99
Landels, Alexander F.	do ...	10 mai '99	480 00	29 sept. '70	27 avril '99
Wilson, Harry Arthur	do ...	13 juin '99	520 00	27 mai '70	17 mai '99
Doyle, James Francis	do ...	10 avril '00	480 00	17 mai '79	27 mars '00
Ferguson, Hugh Stewart	do ...	1er août '00	490 00	17 déc. '59	1er juill. '92
Campbell, Joseph Dougall	do ...	1er août '00	480 00	2 oct. '65	27 avril '00
Beach, Edwin Abel	do ...	1er août '00	480 00	20 mars '71	30 mai '00
Low, Alex. George H.	do ...	27 sept. '01	300 00	17 nov. '73	2 sept. '01

DIVISION DE TORONTO.

McLeod, John Edmond	Surintendant	1er juill. '97	1,500 00	3 juin '54	1er avril '76

Personnel.

Crocker, William	Commis de 2e classe	1er juin '82	1,200 00	15 juin '53	21 juin '72
O'Reilly, William James	do ...	1er nov. '99	1,000 00	24 août '65	16 oct. '82
Bradley, Norman Sinclair	Commis de 3e classe	1er août '94	680 00	27 avril '64	1er mars '91

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

DIVISION DE TORONTO—Suite.

Courriers sur chemins de fer.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Tyner, Frederick..............	Commis de 1re classe...	1er sept. '79	960 00	29 oct. '37	5 juin '66
Mitchell, William..............	do ...	1er juill. '84	960 00	27 déc. '51	24 oct. '70
Byrne, Lawrence Vincent...	do ...	1er juill.'84	960 00	— juin '46	12 oct. '71
Stokes, William..............	do ...	1er juill. '86	960 00	7 juin '14	29 déc. '80
Higgins, Frank O'Connor...	do ...	9 fév. '89	960 00	24 août '58	1er oct. '78
Beatty, Alexander..............	do ...	12 déc. '90	960 00	13 oct. '57	23 déc. '78
Legate, James..............	do ...	20 janv. '94	960 00	1er oct. 56	10 déc. '80
Walker, David James, jeune.	do ...	25 juill. '94	960 00	25 avril '62	31 déc. '84
Costello, Peter John..........	do ...	1er déc. '98	960 00	9 juill. '39	5 janv. '74
Boyle, Edwin Osmund.........	do ...	1er août '00	960 00	11 mai '60	22 août '79
O'Connor, William..............	do ...	1er août '00	960 00	12 nov. '38	13 janv. '80
Smith, William Burton.......	do ...	1er août '00	960 00	31 déc. '57	13 juill. '80
O'Loane, John Thomas.......	do ...	22 oct. '01	960 00	23 sept. '50	18 avril '82
Pringle, James..............	do ...	1er juill. '02	960 00	24 mars '52	26 juin '82
Arland, Wm Henry..............	do ...	1er juill '02	960 00	14 fév. '62	21 avril '82
Jones, Albert..............	Commis de 2e classe ...	1er déc. '72	800 00	1er août '40	17 sept. '70
Skelly, Edward Joseph.......	do ...	1er fév. '81	800 00	6 janv. '54	11 janv. '79
Mason, Thomas..............	do ...	1er août '81	800 00	28 sept. '54	28 juin '79
Little, James..............	do ...	1er juill.'83	800 00	18 sept. '45	20 déc. '80
Kelly, David Beggs..............	do ...	1er juill. '84	800 00	28 juill. '40	30 juin '82
Atkins, Thomas James........	do ...	1er déc. '88	800 00	29 déc. '52	24 nov. '83
Doller, Willet Jacob...	do ...	12 avril '90	800 00	27 juin '65	1er fév. '85
Smellie, William..............	do ...	25 mars '92	800 00	9 fév. '42	2 oct. '78
Ramsey, William James......	do ...	26 juill. '92	800 00	15 fév. '59	29 juill. '84
Mollard, John Thomas........	do ...	26 juill. '92	800 00	20 mai '61	1er janv.'85
Sloan, Merritt Wallace........	do ...	2 oct. '93	800 00	13 déc. '50	19 sept. '85
Wiley, William Edward......	do ...	2 oct. '93	800 00	26 juin '55	19 sept. '85
Leadley, William..............	do ...	1er janv.'94	800 00	31 mai '60	1er déc. '84
Swan, William Henry.........	do ..	20 janv. '94	800 00	7 fév. '58	1er déc. '84
Hartley, John McLean.........	do ...	28 avril '94	800 00	26 juin '63	17 déc. '86

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

DIVISION DE TORONTO—Suite.

Courriers sur chemins de fer.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Quinlan, Michael	Commis de 2e classe	28 avril '94	800 00	29 sept. '58	6 avril '91
Little, Robert Henry	do	11 sept. '94	800 00	24 oct. '63	17 déc. '91
Patterson, Thomas	do	5 oct. '94	800 00	24 déc. '50	30 déc. '79
Thompson, Harry Parsons	do	26 oct. '94	800 00	6 sept. '59	26 sept. '85
McGill, Alexander	do	27 juill. '95	800 00	12 août '65	10 fév. '85
Richardson, William	do	1er déc. '98	800 00	2 juin '56	6 sept. '84
Frizzell, Albert Bright	do	1er sept. '99	800 00	23 janv. '67	17 août '89
Gillies, Angus	do	1er août '00	800 00	13 avril '52	1er juill. '87
McKenzie, Allan Charles	do	1er août '00	800 00	8 fév. '67	17 janv. '87
Bower, Thomas Tofield	do	1er août '00	800 00	12 avril '67	27 janv. '90
Patterson, Geo. Gordon	do	1er août '00	800 00	17 oct. '57	18 fév. '90
Palling, James	do	1er mai '01	720 00	17 juill. '65	1er avril '91
Marrs, Joseph Ernest	do	1er mai '01	720 00	19 juin '72	1er fév. '92
Doyle, Edward	do	22 oct. '01	720 00	22 mai '67	10 avril '93
Barker, Edward John	do	23 mai '02	640 00	13 nov. '72	1er déc. '90
Thomson, John Davidson	Commis de 3e classe	24 déc. '90	640 00	5 juill. '35	27 déc. '75
Brent, Thos. Henry	do	8 juin '92	520 00	3 fév. '54	5 juill. '89
Lawrence, Wm. John	do	20 déc. '93	560 00	18 oct. '64	30 janv. '93
Wilson, John Thomas	do	11 sept. '94	520 00	26 fév. '72	2 août '94
Flinn, William	do	11 sept. '94	560 00	20 juill. '61	14 août '94
Stanton, George Burns	do	17 oct. '94	520 00	19 sept. '73	7 déc. '93
Kirkpatrick, William John	do	2 mars '95	520 00	2 avril '63	12 fév. '94
O'Brien, Benjamin J	do	16 déc. '97	520 00	19 fév. '67	16 déc. '97
Jessop, Walter George	do	27 juin '98	520 00	10 juin '56	30 mai '98
VanDusen, Edgar T	do	17 déc. '98	480 00	9 janv. '68	22 nov. '98
McMillan, Donald	do	26 juin '99	520 00	11 mai '61	29 juill. '95
McRoberts. R. C	do	10 juill. '99	520 00	11 janv. '63	12 fév. '96
Cowling, Robert	do	26 juill. '99	520 00	25 déc. '55	10 juill. '99
Anderson, George Gordon	do	1er août '00	510 00	11 mai '73	30 mai '96
Struthers, Lizcoln Hiram	do	1er août '00	480 00	8 fév. '65	19 juill. '99
Muldoon, James	do	1er août '00	480 00	30 sept. '71	21 juill. '99

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

DISTRICT DE TORONTO—Fin.

Courriers sur chemins de fer.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Gillies, Archibald L...........	Commis de 3e classe ...	1er août '00	480 00	19 avril '69	5 janv. '00
Hughes, Bernard Benedict...	do ...	1er août '00	480 00	24 oct. '60	8 janv. '00
Knox, Ernest Roy	do ...	1er août '00	480 00	10 juin '79	19 avril '00
Garratt, Thomas Robinson..	do ...	1er août '00	480 00	17 sept. '45	30 avril '00
Hughes, Frederick Nassau...	do ...	27 août '00	480 00	5 juill. '75	1er août '00
Kavanagh, Frank................	do ...	27 août '00	480 00	31 oct. '70	1er août '00
Cain, Albert Edward..........	do ...	6 oct. '00	480 00	25 mars '72	4 sept. '00
Holgate, Bidwell Arthur.....	do ...	6 oct. '00	480 00	30 juin '78	27 sept. '00
Jones, Albert Edward.........	do ...	15 nov. '00	480 00	26 juill. '67	15 nov. '00
Armstrong, John Alex. M...	do ...	25 mars '01	480 00	19 nov. '76	27 août '00
Corley, James Britton	do ...	27 sept. '01	480 00	25 mars '81	3 sept. '01
Peacock, Melville Ernest.....	do ...	27 sept. '01	480 00	5 avril '82	5 sept. '01
Sebert, John Brock......	do ...	1er fév. '02	300 00	4 déc. '83	9 mai '01
Corbett, Harold F........	do ...	1er fév. '02	300 00	16 oct '79	28 mai '01
McLatchie, Arthur Allan. ...	do ...	8 avril '02	400 00	23 oct. '79	8 mai '96
Harper, James Frederick.....	Agent pour le transfert des malles.	9 août '84	600 00	31 juill. '57	9 août '84
Scholes, Adam...	do ...	5 juin '85	600 00	17 nov. '57	15 sept. '80
Ball, Thomas......	do ...	26 juill. '92	600 00	16 nov. '70	12 juill. '89
Kidner, Edward	do ...	2 déc. '95	600 00	29 juill. '55	5 mars '95
Gray, Thomas Washburn....	do ...	1er août '00	530 00	30 sept. '78	13 mars '96

DIVISION DE LONDON.

McWhinney, Andrew Gordon	Surintendant...............	1er juill. '97	1,500 00	22 déc. '37	23 déc. '56

Personnel.

Mercer, Richard Graham. ...	Commis de 2e classe...	1er nov. '99	950 00	18 oct. '54	13 janv. '72
Johnson, Joseph........	do ...	1er juill. '01	900 00	1er avril '54	16 janv. '83
Robertson, Isabella............	Commis de 3e classe ...	1er août '00	530 00	1er fév. '74	22 juin '96

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

DIVISION DE LONDON—Suite.

Courriers sur chemins de fer.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Cousins, Hugh	Commis de 1re classe	1er nov. '73	960 00	8 fév. '37	10 juill. '66
Essex, Theodore James	do	1er mai '75	960 00	18 janv. '41	22 sept. '65
Edgar, William	do	1er juill. '84	960 00	7 mai '47	13 janv. '72
O'Meara, Timothy James	do	1er juill. '86	960 00	17 juill. '48	7 avril '70
Wright, Richard Pennefather	do	26 mars '91	960 00	16 mai '54	21 mars '73
Flynn, John	do	1er juin '91	960 00	4 juin '51	29 déc. '73
McLaren, James William	do	31 août '91	960 00	4 nov. '53	28 janv. '73
Doyle, James Joseph	do	26 juill. '92	960 00	13 juin '52	16 août '77
Dundas, James	do	*27 sept. '98	960 00	25 août '45	25 nov. '72
Gemmill, Francis Alexander	do	1er août '00	960 00	1er avril '46	6 mai '74
Tye, William Daniel	do	23 mai '02	960 00	5 oct. '59	29 oct. '77
Matthews, George	Commis de 2e classe	1er janv. '78	800 00	17 juin '45	1er janv. '76
Rogers, Edward O'Brien	do	1er nov. '81	800 00	29 nov. '59	20 oct. '79
Farrow, John Moses	do	1er juill. '84	800 00	2 déc. '61	1er juin '81
Coulter, Archibald F	do	1er juill. '84	800 00	4 janv. '60	23 mars '83
McLean, Duncan John	do	1er juill. '84	800 00	16 août '63	23 mars '83
Casgrain, Joseph Philippe	do	1er juill. '86	800 00	16 mars '61	8 mars '82
Harris, George Michael	do	1er août '87	800 00	7 sept. '60	26 juin '82
Pierson, Charles	do	26 janv. '91	800 00	26 mars '64	26 juin '82
Northwood, Alexander	do	27 nov. '91	800 00	25 nov. '56	5 nov. '83
Sinclair, Coll McLean	do	2 avril '92	800 00	13 mars '59	24 nov. '83
Young, George William	do	13 oct. '92	800 00	24 mars '59	24 nov. '83
Golden, John Joseph	do	1er juill. '93	800 00	15 nov. '55	30 juin '82
McNeal, William Lewis	do	31 janv. '95	800 00	20 oct. '63	21 déc. '83
Freel, Edwin Jerome	do	1er déc. '98	800 00	2 oct. '60	15 fév. '84
Cheyne, Andrew Joseph	do	1er déc. '98	800 00	10 avril '61	1er fév. '85
Johnston, Robert William Stephenson.	do	1er août '99	800 00	4 mai '64	1er nov. '86
Dinning, Harry Ferguson	do	1er août '00	800 00	9 juill. '59	26 sept '85
MacVicar, William Wallace	do	1er août '00	800 00	27 nov. '67	26 sept. '85
Sharman, Frank Dean	do	1er août '00	800 00	21 sept. '70	17 juin '90

*Date de la nouvelle nomination.

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

DIVISION DE LONDON—Fin.

Courriers sur chemins de fer.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Johnson, John Edgar	Commis de 2e classe ...	1er août '00	800 00	15 juill. '70	21 mai '89
Johnston, Lewis	do ...	1er mai '01	720 00	16 fév. '68	23 sept. '89
Fox, Charles C	Commis de 3e classe ...	26 sept. '85	640 00	27 déc. '50	26 sept. '85
Simpson, Hector Elie	do ...	26 mai '91	640 00	3 juin '68	26 mai '91
Bealy, John Matthew	do ...	31 août '91	640 00	22 janv. '67	31 mars '91
Glendinning, Thomas	do ...	25 mars '92	640 00	12 sept. '68	2 fév. '92
Ollerhead, Geo. Elliott	do ...	17 mai '92	640 00	14 janv. '66	1er avril '92
Nelson, Robert	do ...	8 juin '92	560 00	4 juin '55	26 janv. '91
McKee, William	do ...	8 août '93	560 00	5 janv. '60	13 déc. '90
Allen, Frederick Newton	do ...	8 août '93	560 00	26 mai '69	13 avril '92
Clark, Ross Cuthbert	do ...	8 août '93	560 00	22 mars '73	11 janv. '93
Farrow, Henry Ward	do ...	8 août '93	560 00	12 mars '73	15 fév. '93
Dalton, James Augustus	do ...	1er août '94	560 00	27 mai '71	1er août '94
O'Leary, George Arthur	do ...	17 oct. '94	560 00	13 août '66	19 fév. '94
Austin, John Joseph	do ...	2 mars '95	560 00	2 juill. '69	2 mars '95
Mugan, Philip	do ...	16 déc. '97	520 00	3 déc. '71	16 déc. '97
Graham, Richard Moffatt	do ...	1er mars '98	520 00	14 oct. '79	7 fév. '98
Hollister, Charles Joseph	do ...	1er avril '98	520 00	25 nov. '72	1er janv. '95
Harvey, William Madison	do ...	10 mai '98	520 00	24 juill. '63	25 avril '98
Murray, Kenneth A	do ...	28 nov. '98	520 00	25 sept. '75	7 juill. '98
Johnson, John Z	do ...	31 mars '99	520 00	5 août '72	8 mars '39
Smith, Arthur	do ...	31 mars '99	480 00	11 fév. '70	11 mars '99
O'Connor, Garrett	do ...	17 avril '99	520 00	29 juin '55	6 mars '98
Hathaway, Charles Bertrame	do ...	1er août '00	480 00	18 juill. '74	9 mai '00
McGill, Howard Wilberforce	do ...	19 janv. '01	480 00	4 sept. '78	12 déc. '00
Wainwright, Percival H	do ...	19 janv. '01	480 00	2 avril '77	26 déc. '00
Birchard, William Dixon	do ...	22 oct. '01	480 00	31 mai '82	1er oct. '01
Coyle, Edward John	do ...	20 mai '02	300 00	1er sept. '80	18 avril '02
Dagg, Richard	Agent pour le transfert des malles.	1er juill. '84	600 00	18 juill. '34	26 juin '82

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

Division du Manitoba.

Courriers sur chemins de fer.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Kavanagh, Charles E	Surintendant..............	1er juill. '97	1,500 00	31 mars '56	1er août '80

Personnel.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Tuck, Charles Favor..........	Commis de 2e classe	1er juill. '86	1,200 00	1er juill. '61	28 juin '82
Lévêque, Joseph Olivier E...	Commis de 3e classe ...	20 mars '00	480 00	28 avril '73	1er mars '00

Courriers sur chemins de fer.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Norris, James George.........	Commis de 1re classe...	1er janv.'90	960 00	27 nov. '57	4 oct. '79
Stewart, Charles Richard...	do ...	2 avril '92	960 00	26 juin '53	1er mai '82
Colton, John Thomas.........	do ...	1er déc. '98	960 00	27 nov. '52	1er oct. '85
Scott, Thomas Albert.........	do ...	1er nov. '00	960 00	31 oct. '60	27 sept. '84
Gleeson, Cornelius........... .	Commis de 2e classe....	12 avril '90	800 00	11 juill. '61	1er sept.'84
Kinney, John.........................	do ...	26 juill. '92	800 00	27 juill. '48	15 avril '86
James, Arthur Charles........	do ...	16 mai '93	800 00	18 déc. '66	19 avril '86
Smith, Thomas James.........	do ...	7 janv. '95	800 00	1er fév. '61	19 avril '86
McLaren, Robert...................	do ...	21 janv. '95	800 00	23 janv. '65	16 août '86
Hicks, Amos.....	do ...	1er avril '95	800 00	13 juin '58	15 mai '86
Pridham, Richard.	do ...	1er déc. '97	800 00	27 août '36	1er janv.'72
Ferguson, Arch. Macdon'd..	do ...	1er déc. '98	800 00	4 déc. '62	30 sept. '86
Holland, Richard William...	do ...	1er juill. '87	800 00	24 mai '63	11 janv. '87
Lipsett, William Stewart. ...	do ...	1er août '00	800 00	28 avril '61	1er août '86
Parson, Byron Ashton........	do ...	1er août '00	800 00	15 déc. '57	17 avril '85
McCulloch, Henry Hamilton.	do ...	1er août '00	800 00	27 janv. '53	27 déc. '87
Wilkins, Ernest Drummond Hay.	do ...	1er août '00	800 00	1er mai '59	27 mai '89
Davidson, Geo. Duncan......	do ...	1er août '00	800 00	23 avril '69	21 fév. '91
Auger, Arthur Lemaître......	do ...	1er mai '01	720 00	16 sept. '63	18 fév. '89
Sproule, James Frederick.....	do ...	1er mai '01	720 00	27 mai '53	5 sept. '88
Scott, Thomas Wm.............	Commis de 3e classe ...	25 mars '92	640 00	21 janv. '65	15 fév. '92
Farrow, Martin Young..	do ...	25 avril '92	640 00	22 sept. '67	23 mars '92

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

Division du Manitoba—Fin.

Courriers sur chemins de fer.

Nom	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Macdonald, John Geo	Commis de 3e classe	8 juin '92	560 00	2 mars '50	20 sept. '89
Dorland, Philip Niles	do	8 août '93	560 00	3 juill. '59	30 juin '93
O'Neil, Thomas Joseph	do	8 août '93	560 00	3 juin '74	24 fév. '93
D'Amour, Joseph Edouard	do	29 nov. '93	640 00	12 avril '65	6 août '85
Johnston, Rowan	do	2 mars '95	560 00	24 juill. '67	17 nov. '93
Might, Samuel Henry	do	22 juin '95	560 00	3 oct. '56	15 mai '95
Dalgleish, Charles Norman	do	16 déc. '97	520 00	15 sept. '75	5 nov. '97
Flatt, Jos. William	do	31 janv. '99	520 00	7 juill. '65	17 fév. '98
Griffith, Arthur E	do	31 mars '99	520 00	25 août '66	19 fév. '99
Bushby, Henry Thos	do	26 juin '99	520 00	2 août '76	1er juill. '91
Youhill, Joseph Alexander	do	1er août '00	510 00	17 mars '68	28 mai '96
Cyr, Médéric	do	1er août '00	480 00	7 nov. '66	23 déc. '96
Hislop, Charles Anderson	do	1er août '00	480 00	14 oct. '77	12 juill. '99
Eason, Albert Richard	do	1er août '00	480 00	14 juin '73	20 janv. '00
Wilcox, John Henry	do	1er août '00	480 00	22 oct. '73	10 déc. '98
Hickie, Browning Renwick	do	25 mars '01	480 00	14 janv. '76	1er nov. '98
Haney, William Andrew	do	8 avril '02	300 00	19 août '66	3 avril '99
Parkyn, Albert Howard	do	8 avril '02	300 00	26 août '66	18 sept. '00
Underhill, Thomas Burpee	do	22 avril '02	300 00	30 juin '80	14 mars '02
McPherson, Walter	do	20 juin '02	300 00	19 oct. '77	22 mai '02

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Courriers sur chemins de fer.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
MacLeod, John Orlebar.......	Surintendant	5 juill. '97	1,500 00	8 sept. '70	1er fév. '87

Personnel.

Allan, Jas. Bayne..............	Commis de 3e classe....	5 sept. '00	520 00	6 août '72	7 nov. '98

Courriers sur chemins de fer.

Drummond, Robert Fraser...	Commis de 2e classe....	26 mai '91	800 00	21 août '54	1er juin '85
Reynard, Marmaduke Chas..	do ...	21 sept. '91	800 00	18 juin '72	2 sept. '89
Morton, Thomas..................	do ...	1er août '00	800 00	11 juin '62	1er mars '92
Cliff, Alfred Atherton.........	do ...	23 mai '02	640 00	18 janv. '66	15 nov. '92
Stewart, Herbert Duncan R.	Commis de 3e classe....	29 nov. '93	560 00	22 août '73	1er mai '91
Powell, Ernest Clemow......	do ...	29 nov. '93	560 00	12 juin '72	1er juin '93
Reid, Alexander Laing........	do ...	26 oct. '94	560 00	14 mars '71	9 déc. '92
Willis, Walter.....................	do ...	2 nov. '97	520 00	28 oct. '67	2 nov. '97
O'Connor, Robert Emery....	do ...	22 juin '98	520 00	1er avril '73	2 mars '98
Rose, Wm. Herchmer	do ...	31 janv. '99	520 00	10 oct. '78	3 mars '98
Thornburn, Wm. Mungo.. ...	do ...	15 mars '99	520 00	17 mai '65	30 déc. '98
Trant, Wm. Frederick.........	do ...	19 juill. '00	480 00	28 août '71	2 juill. '00
Allan, Alexander Gray......	do ...	5 sept. '00	480 00	1er oct. '79	26 nov. '98
Garrett, Benjamin Dyett.....	do ...	30 avril '01	480 00	23 oct. '67	7 janv. '95
Blair, Wesley A..................	do ...	30 avril '01	480 00	11 mars '71	1er mars '01
Downey, Melvin McKenzie...	do ...	17 sept. '01	480 00	12 juin '73	10 août '01
Bayne, David......................	do ...	27 sept. '01	480 00	18 nov. '72	27 août '01
McRae, John Ross Ogilvie...	do ...	22 avril '02	300 00	31 janv. '80	4 sept. '00

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date ds la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
O'Halloran, George F.........	Sous-ministre et sous-commissaire des brevets.	20 mai '02	3,200 00	11 oct. '62	20 mai '02
Jarvis, Arthur Leonard......	1er commis et secrétaire	1er mars '96	2,262 50	17 juin' 52	1er sept.'68
Johnson, George..............	1er commis et prép. à la statistique.	1er juill.'89	2,400 00	29 oct. '37	1er juill.'87
Jackson, Josias Barnwall....	Premier commis, régist. droits d'auteur, etc.	14 oct. '91	2,400 00	31 oct. '46	12 sept. '65
Lynch, William Joseph.......	Premier commis, div. des brevets.	1er juill.'97	2,150 00	30 janv. '53	15 août '66
Routhier, David Alfred	Commis de 1re classe...	1er juill.'89	1,800 00	1er oct. '44	1er juin '61
McCabe, Thomas	do ...	14 oct. '91	1,800 00	22 juill. '34	4 août '73
Saint-Denis, Emery Henry..	do ...	18 oct. '91	1,800 00	18 juill. '51	9 fév. '74
Bailey, Horace Henry	do ...	14 oct. '91	1,750 00	7 déc. '47	19 oct. '84
D'Auray, Louis..................	do ...	1er août '95	1,600 00	29 avril '49	22 avril '72
Caron, Albert Edouard.......	do ...	1er juill. '98	1,500 00	11 oct '60	20 fév. '85
Chittick, Frederick Charles.	Commis de 1re classe et comptable intérim.	1er juill.'02	1,500 00	5 avril '68	4 déc. '86
Doherty, Thomas Keville, B.C.L.	do ... Secrétaire particulier...	1er juill. '02	1,400 00 600 00	11 mai '58	1er juill.'97
Gérin, Léon......................	Commis de 2e classe....	14 déc. '92	1,400 00	17 mai '63	14 déc. '92
Bate, Charles W. Crockford.	do ...	1er août '94	1,400 00	11 oct. '63	15 avril '82
Hanright, William.............	do ...	25 juill. '9	1,350 00	13 mars '49	20 déc. '81
Ide, William	do ...	1er fév. '96	1,300 00	15 avril '72	1er fév. '96
Taché, Arthur..................	do ...	1er juill.'98	1,250 00	24 déc. '58	7 fév. '78
Casey, Maurice W.............	do ...	1er juill.'99	1,200 00	—— '59	— juill. '82
Thompson, Clarence.	do ...	1er juill.'99	1,250 00	1er juin '76	1er sept.'97
Richard, Thos. L. A..	do ...	4 janv. '00	1,200 00	19 sept. '70	
Megill, Wm. H. J...............	do ...	4 janv. '00	1,200 00	2 fév. '69	
Verner, James William D...	do ...	1er juill. '00	1,200 00	14 mars '45	12 mai '81
Campbell, Alex..................	do ...	1er juill. '00	1,200 00	14 sept. '75	20 mars '99
Powell, Arthur E...............	do ...	1er juill. '02	1,100 00	9 mai '71	3 oct. '89
Bélanger, Maurice A...........	do ...	1er juill. '02	1,100 00	23 janv '68	2 oct. '00
Neville, Thomas P..............	do ...	1er juill. '02	1,100 00	14 avril '78	30 mai '01
Copping, John George E.....	Commis de 2e classe cadette.	20 mai '84	1,000 00	15 juill. '38	— fév. '79
Reiffenstein, Julia	do ...	1er juill. '88	1,000 00	9 sept. '48	— juill. '80
Morison, Malcolm James.....	do ...	1er juill.'90	1,000 00	7 mars '59	— fév. '81
Gravel, Ignace Nap............	do ...	1er juill. '90	1,000 00	27 avril '42	14 fév. '81

MINISTERE DE L'AGRICULTURE—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Wilkins, Joseph	Commis de 2e classe cadette.	1er juill. '90	1,000 00	11 oct. '57	17 mai '82
Duff, Alexander	do ...	6 fév. '93	1,000 00	6 nov. '32	— janv. '81
Dewhurst, Edward R	do ...	25 juill. '94	1,000 00	28 mai '38	— janv. '79
Skead, James	do ...	25 juill. '94	1,000 00	22 janv. '51	9 mai '81
Walsh, William John	do ...	1er juill. '88	950 00	2 sept. '63	21 déc. '81
Steacy, Charlotte	do ...	1er fév. '90	950 00	24 mai '54	— janv. '78
Desjardins, Alfred Wilfred.	do ...	28 nov. '87	900 00	26 juill. '59	28 mars '81
Leyden, M.	do ...	12 juill. '95	800 00	8 janv. '64	2 fév. '85
Bonneville, Ls Montézuma	do ...	1er juill. '93	800 00	12 avril '66	10 juill. '90
Goddard, Cedric M	do ...	1er juill. '00	700 00	16 déc. '76	12 janv. '99
Bowker, Lemuel G	do ...	1er juill. '00	700 00	25 juill. '76	13 juill. '98
Rodman, E. Annie	do ...	1er juill. '02	700 00	....	24 fév. '97
Graham, Geraldine	do ...	31 déc. '95	600 00	27 déc. '77	31 déc. '95
Beaudoin, Jos. Pierre	Messager	5 oct. '94	590 00	1er août '76	5 oct. '94
Davieau, P	do	10 juill. '93	510 00	22 mai '48	28 mai '81

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE—SERVICE EXTÉRIEUR.

Anderson, Wm. H. K., M.D. Victoria, C.-B.	Aide-médecin	10 déc. '00	1,500 00	29 janv. '73	10 déc. '00
Armstrong, J. A., M.V. Nelson, C.B.	Inspecteur vétérinaire..	28 déc. '97	1,200 00	28 mars '66	28 déc. '97
Aylen, Wm. Weymouth, M.D. Québec.	Aide-médecin, Grosse Isle.	1er avril '00	1,450 00	16 juill. '65	1er avril '01
Babineau, Rév. Joseph Aug. Tracadie, N.-B	Chapelain, lazaret de Tracadie.	3 déc. '80	200 00	29 avril '44	— oct. '71
Baker, Malcolm Clapp, M.V. Montréal, P.Q.	Inspecteur vétérinaire.	12 mai '84	1,000 00	23 déc. '49	26 mai '79
Bedford, Spencer Argyle... Brandon, Man	Surintend't de la ferme expérimentale.	18 avril '87	1,500 00	1er fév. '51	18 avril '87
Boulter, Samuel E. Chutes Niagara.	Inspecteur vétérinaire.	6 juill. '96	Payé par honorair	20 avril' 59	6 juill. '96
Brown, A., M.V. Pte-Edouard, Ont.	Inspecteur vétérinaire.	1er fév. '97	500 00	13 août '68	1er fév. '97
Chapais, Jean Charles. St-Denis (en bas), P.Q.	Sous-commissaire, industrie laitière.	1er juill. '95	1,500 00	6 mars '50	1er avril '90
Conroy, P., M.D. Charlottetown, I.P.-E.	Médecin inspecteur	1er juin '90	400 00	—— '54	1er juin '90
Couture, Joseph Alph. M. V. Pointe-Lévis, P.Q.	Surintendant de la quarantaine des bestiaux	21 mai '79	1,000 00	15 déc. '50	21 mai '79
Dancause, George. Québec, P.Q.	Chaloupier et charpentier, Grosse-Isle.	1er juill. '79	475 00	4 sept. '41	1er juill. '79
Daubigny, Victor T., V.S... Montréal, P.Q.	Inspect. vétérinaire et conférencier.	17 nov. '97	1,000 00	1er mars '46	17 nov. '97
Fisher, Chas. A. L. Montréal	Insp. sous l'Acte d'hyg. des Trav. publics.	1er mars '01	1,500 00	29 avril '44	1er mars '01

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE—SERVICE EXTÉRIEUR.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Fletcher, James, L. L. D., M.S.R.C., Ottawa, Ont.	Entomologiste et botaniste, ferme expérim	1er janv.'96	2,050 00	28 mars '52	1er août '76
Frink, James Henry, M.V... Saint-Jean, N.-B.	Inspecteur vétérinaire..	1er juill.'97	1,000 00	22 nov. 58	1er janv.'88
Grisdale, Jos. Hiram.......... Ottawa.	Agronome, ferme expériment. centrale.	1er fév. 99	1,500 00	18 fév. '70	1er fév. '99
Hargrave, Jno. Campbell, M. V., Medecine Hat, T.N.-O.	Inspecteur vétérinaire.	1er avril '01	1,000 00	—— '76	1er avril '01
Hart, J. B., M.V.................. Vancouver, C.-B.	do ...	1er avril '01	1,000 00	—— '73	1er avril '01
Higgins, Chas. Herb., M. V. B. Sc. Ottawa, Ont.	Pathologiste et insp. vétérinaire.	1er juin '99	1,200 00	23 fév. '75	1er juin '99
Higginson, Geo. W., M.V... Rockland, Ont.	Inspecteur vétérinaire..	1er avril '01	1,000 00	19 sept. '70	1er juill. '98
Hodson, Fred. W............... Ottawa, Ont.	Commissaire.............	1er nov. '99	2,700 00	29 oct. '57	1er nov. '99
Hutchison, William............ Ottawa, Ont.	Commissaire de l'exposition.	1er mars '02	3,000 00	25 déc. '43	15 janv. '01
Jakeman, Wm., M. V .... Halifax, N.-E.	Inspecteur vétérinaire..	1er sept. '86	500 00	— juill. '53	1er sept. '86
Jones, Guy Carleton, M.D... Halifax, N.-E.	Aide-médecin inspect..	1er nov '98	800 00	....	1er nov. '98
Lapointe, A. A , M D......... Rimouski.	Médecin inspecteur.....	15 nov. '97	15.00 par inspection	27 déc. '62	15 nov. '97
Leckie, A. A., M.V............. Charlottetown, I.P.-E.	Inspecteur vétérinaire..	1er janv.'98	150 00	28 sept. '65	1er janv.'98
Little, Chas., M.V.............. Winnipeg.	do ...	1er avril '01	1,000 00	20 nov. '53	1er avril 01
Macoun, W. T...................... Ottawa.	Horticulteur à la ferme expér. centrale.	13 avril '98	1,400 00	27 janv. '69	— juin '89
Martineau, Geo. Elie, M.D... Québec, P.Q.	Surint. méd. de la quar. de la Grosse-Isle.	1er mai '99	2,000 00	22 juill. '67	1er mai '99
Moore, A. E., M.V.... .... Ottawa, Ont.	Inspecteur vétérinaire	— août '97	1,400 00	15 avril '69	— août '97
March, John Edgar, M.D..... Saint-Jean, N.-B.	Médecin inspecteur......	1er juill. '94	1,500 00	21 juin '60	1er juill. '94
Masson, Edouard.......... ..... Québec, P.Q.	Boulanger et charretier, Grosse-Isle.	8 avril '74	675 00	22 sept. '42	8 avril '74
Montizambert, Fred., M.D... M.S.R.C. Ottawa, Ont.	Dir. général du service d'hygiène publique.	14 janv. '99	4,000 00	3 fév. '43	11 mai '66
McDonald, John, M.D........ Chatham, N.-B.	Médecin inspecteur. ...	14 août '86	400 00	12 fév. '52	15 avril '84
McEachran, Charles, M.V.... Montréal, P.Q.	Insp. vétérinaire...	16 mars '85	1,000 00	28 mai '63	16 mars '85
McEachran, Duncan, M V... F.R.C.M.V., Montréal, P.Q.	Aviseur vétérinaire honoraire.	1er fév. '96	1,000 00	27 oct. '41	12 mai '84
McKay, Angus.................. Indian-Head, T. N.-O.	Surintend. de la ferme expérimentale.	18 juill. '87	1,500 00	10 janv. '40	18 juill. '87
MacKay, Norman E............ Halifax, N.-E.	Médecin inspecteur	1er nov. '98	1,000 00	— mars '52	1er nov. '98
McKechnie, L., M D........... Vancouver. C.-B.	do	1er juill. '97	400 00	—— '63	1er juill. '97
Orchard, Geo. W............... Windsor, Ont.	Inspecteur vétérinair...	4 fév. '97	500 00	19 oct. '66	1er sept.'96
Pethick, Andrew H............ Central Bedeque, I.P.-E.	do ...	17 fév. '98	500 00	—— '63	17 fév. '98
Richards, Samuel Chas....... Grand Forks, C.-B.	do ...	1er avril '99	1,200 00	12 juill. '73	1er avril '99
Rindress, Horace, M.D. ...... Sydney, C.-B.	Médecin inspecteur......	1er oct. '97	1,200 00	28 avril '72	— oct. '97
Robertson, Robt................ Nappan, N.-E.	Surintend. de la ferme expérimentale.	— juill. '97	1,450 00	7 janv. '57	15 juill. '97
Robertson, James Wilson..... Ottawa, Ont.	Commissaire d. l'indus. laitière et agricole.	1er fév. '90	5,000 00	2 nov. '57	1er fév. '90

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE—SERVICE EXTÉRIEUR.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Robinson, Peter A., M.V...... Emerson, Man.	Inspecteur vétérinaire.	15 mars '97	500 00	4 août '72	15 mars '97
Rutherford, Jno. Gunion, M.V. Ottawa, Ont.	Insp. vétérinaire en chef.	1er fév. '02	2,500 00	25 déc '57	23 mars '01
Saunders, William, LL.D, M.S.R.C., Ottawa, Ont.	Directeur des fermes expérimentales.	12 oct. '86	4,000 00	16 juin '36	1er mai '82
Sharp, T. A.... .... Agassiz, C.-B.	Surintend. de la ferme expérimentale.	1er juill. '89	1,450 00	6 fév. '47	1er juill.'89
Shutt, Frank T., M.A......... Ottawa, Ont.	Chimiste, ferme expér. Centrale.	18 juill. '87	2,000 00	15 sept. '59	18 juill. '87
Smith, Andrew, F. R. C., M.V. Toronto, Ont.	Inspecteur vétérinaire en chef pour Ontario.	20 mars '82	500 00	—— '36	20 mars '82
Smith, Albert Corbett, M.D. Tracadie, N.-B.	Médecin visiteur, lazaret de Tracadie.	3 mai '65	1,600 00	7 juin '41	3 mai '65
Sœurs de la Merci................ Tracadie, N.-B.	Infirmières, lazaret de Tracadie.	3 déc. '80	1,200 00	....	....
Stubbs, Wm., M.V....... ...... Caledon, Ont.	Inspecteur vétérinaire..	20 mars '01	1,200 00	11 juill. '47	20 mars '01
Sugden, B. A , M V.......... . Montréal.	Inspecteur vétérinaire.	— mai '97	1,000 00	—— '73	— mai '97
Tennent, Jno. H., M.V........ London, Ont.	Inspecteur vétérinaire..	15 mai '01	1,000 00	15 mars '49	15 mai '01
Turcotte, François-Xavier... Québec, P.Q.	Second officier du vap. "Challenger."	20 avril '72	475 00	1er mai '49	20 avril '72
Walsh, William................ Pointe-Lévis, P.Q.	Contremaître, quarantaine des bestiaux.	1er mai '77	600 00	21 sept. '52	13 mai '72
Watt, Alfred T., M.D......... Victoria, C.-B	Surintendant des quarantaines de la C.-B.	15 janv. '97	2,500 00	9 août '68	15 janv. '97

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Gourdeau, lieut.-col François Frédéric.	Sous-ministre	1er mai '96	3,200 00	20 oct. '44	30 juill. '61
Magee, William Loftus	Premier commis	19 sept. '92	2,100 00	18 sept. '40	11 fév. '70
Owen, Alfred Wallace	Premier commis et comptable.	8 juill. '96	2,100 00	19 avril '43	22 mars '81
Prince, E. E., B.A., M.S.R.C.	Commissaire et inspecteur gén. des pêcheries du Canada.	1er oct. '92	2,200 00	23 mai '58	1er oct. '92
Venning, Robert Norris	Premier commis	11 mars '95	2,000 00	14 fév. '54	15 juill. '69
Stanton, Cameron	do	1er juill. '91	1,850 00	12 juill. '61	1er juin '79
Alexander, Wm. Hewitson	Commis de 1re classe.	20 août 0	1,800 00	5 mars '47	11 nov. '67
McElhinney, Mark Patton	do	20 août '90	1,800 00	18 mars '37	1er août '82
Cunningham, Francis Henry	Commis de 1re classe et aide comptable.	8 juill. '96	1,600 00	3 mai '65	15 août '83
Walsh, Matthew Francis	Commis de 1re classe	1er juill. '95	1,550 00	13 juill. '35	24 juin '82
Kent, Silas Blair	do	1er juill. '00	1,550 00	28 avril '55	1er sept. '75
Gordon, William Charles	do	1er juill. '01	1,450 00	22 déc. '72	6 nov. '89
Halkett, James B	do	1er juill. '02	1,400 00	24 sept. '45	7 nov '73
Belliveau, Aimé Henri	do	1er juill. '89	1,400 00	20 avril '54	8 oct. '78
Stumbles, William W	do	20 août '90	1,400 00	20 mars '46	8 juill. '79
Steele, Vivian H.	do	20 août '90	1,400 00	18 juill. '47	28 juin '79
Halkett, Andrew	Commis de 2e classe	19 sept. '92	1,400 00	28 oct. '54	27 fév. '78
Murray, John Adam	do	11 mars '95	1,250 00	20 oct. '59	13 fév. '80
McClenaghan, Jas. Edward.	do	1er juill. '83	1,200 00	21 janv. '62	7 fév. '83
Roy, Régis	do	1er janv. '91	1,150 00	16 fév. '64	1er juill. '82
*Hunter, James Blake, B.A.	do	1er juill. '01	1,100 00	31 août '76	1er juill. '01
Campbell, Donald Colin	do	1er juill. '02	1,100 00	14 sept. '62	1er juill. '93
Burnett, Bertram Florenzo	do	1er juill. '02	1,100 00	26 oct. '62	15 mars '87
Guiou, Alonzo Herrett	do	1er juill. '02	1,100 00	30 déc. '66	4 avril '87
Gilbert Emmanuel Webster.	do	1er juill. '02	1,100 00	25 fév. '66	18 fév. '84
Watson, James William	do cadette	19 sept. '92	850 00	29 juin '52	19 nov. '83
Lalonde, J. M	do	2 avril '92	800 00	27 mars '68	2 avril '92
Doyle, Mary Cameron	do	12 sept. '92	1,000 00	2 janv. '66	12 sept. '92
White, Chas W	do	29 nov. '93	750 00	21 janv. '60	29 nov. '93
McCharles, John	do	20 déc. '93	650 00	9 sept. '64	20 déc. '93
Skelly, John J	do	28 mai '95	650 00	17 sept. '75	28 mai '95

* Reçoit $600 par année comme secrétaire particulier du ministre.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Beaulieu, Roméo	Commis de 2e classe cadette.	30 déc. '95	650 00	13 oct. '77	27 juill. '95
Found, William A	do ...	1er juill.'00	900 00	24 déc. '73	11 mars '98
Hayden, Sydney C	do ...	1er juill.'00	850 00	—— '77	25 mai '99
Quinn, W. J	do ...	1er juill.'00	750 00	21 oct. '67	— janv. '96
McElmeel, Jos. L	do ...	1er juill.'00	650 00	10 avril '67	1er fév. '00
Bance, Lucien	do ...	1er juill.'01	700 00	9 mai '72	17 mars '92
Rodd, J. A	do ...	1er juill.'01	650 00	7 mai '78	1er juill.'01
Thomas, Angela	do ...	1er juill. '01	650 00	17 oct. '76	1er fév. '97
Kelly, Matthew Daniel.	do	1er juill.'02	600 00	25 janv. '78	30 déc. '95
Morin, Jules	Messager	7 oct. '72	560 00	1er janv.'42	7 oct. '72
Archambault, R	do	7 mai '75	560 00	21 mai '52	7 mai '75



DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Anderson, lieut-col. William Patrick, I.C.	Ingénieur en chef et surint.gén. d. phares.	1er juill. '91	3,000 00	4 sept. '51	23 oct. '74
Dawson, W. Bell, D. Sc., M.S R.C.	Asst.-ingénieur chargé de faire le relevé des marées.	11 sept. '94	2,050 00	2 mai '54	11 sept. '94
Fraser, Basil H	Asst.-ingén. en charge du bur. des dessinat's	16 août '95	1,800 00	5 déc. '69	2 sept. '89
O'Hanly, John M	Asst.-ingénieur	1er juill. '97	950 00	29 août '57	16 août '95
Stewart, William J	Ingén. hydrographe en charge des explorat. hydrographiques.	13 avril '93	2,000 00	23 janv. '63	22 mars '84
Anderson, Frederick	Ingénieur hydrographe	13 sept. '62	1,000 00	23 sept. '69	13 sept. '92
Fraser, James F	do ...	7 oct. '93	1,500 00	1er janv.'72	7 oct. '93
Lindsay, W. Bethune	Dessinateur	19 janv. '01	700 00	—— '80	23 juill. '00
Noble, William H	Contremaître des travaux.	2 juill. '87	1,400 00	24 juill. '44	5 fév. '83
Tyrwhitt, R. E	Ingénieur hydropraphe	1er juill. '02	900 00	— oct. '72	1er janv.'95

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES—SERVICE EXTÉRIEUR.

Agence de Québec.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Gregory, John Uriah........... Québec.	Agent........................	1er juill.'85	2,200 00	7 nov. '30	22 août '64
Blanchet, Louis Alfred......... Québec..	Premier commis et comptable.	1er juill.'94	1,350 00	28 mai '48	14 mai '72
Hamel, Alphonse............... Québec..	do	1er juill.'01	900 00	5 sept '43	4 nov. '90

Agence de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Harding, Frederick J......... Saint-Jean, N.-B.	Agent........................	1er juill.'99	1,600 00	1er août '53	1er nov. '71
Allan, Robert..................	Concierge..................	29 mai '91	500 00	5 juill. '43	26 mai '91

Agence d'Halifax, Nouvelle-Écosse.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Parsons, Jonathan F. L...... Halifax, N.-E.	Agent........................	1er juill. '95	1,600 00	10 janv. '41	1er août '94
Tremaine, Arthur D. B........	Premier commis et comptable.	1er juill. '01	1,150 00	18 juin '56	1er août '84
Mitchell, Norman................	Commis.......................	4 déc. '00	700 00	1er juill.'75	1er juill.'00

Agence de Victoria, Colombie-Britannique.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Gaudin, James................... Victoria, C.-B.	Agent........................	1er juill.'99	1,600 00	28 janv. '40	3 juin '89
Dallain, A. J.....................	Commis.......................	1er juill.'00	650 00	——— '63	1er juill.'00

Agence de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Lord, Artemas .... Charlottetown, I.P.-E.	Agent........................	1er janv.'88	1,400 00	14 mai '36	1er janv.'81
Watson, L. W.....................	Commis.......................	5 sept. '01	550 00	———	5 sept. '01

Surintendants des phares

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Hutchins, Charles Alfred... Halifax, N.-E.	Surintenda't des phares	25 juill.'94	1,600 00	4 déc. '42	15 fév '84
Harty, Patrick .... Ottawa.	do ...	1er janv.'96	1,400 00	25 mai '35	1er juin '80
O'Farrell, George D'Arcy... Québec.	do ...	1er juill.'01	1,200 00	24 juill. '62	20 déc. '77
Kelly, John........................ Saint-Jean, N.-B.	do ...	2 mars '95	1,300 00	10 sept. '48	2 mars '95

Service météorologique.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Stupart, R. F., M.S.R.C...... Toronto.	Surintendant et directeur de l'observatoire magnétique.	1er sept.'97	2,000 00	24 oct. '57	1er juill.'82
Stewart, William Alleyne... Toronto.	Observateur, observatoire magnétique.	1er juill.'94	1,400 00	25 janv. '28	— avril '52
Davison, William Fletcher.. Toronto.	do ...	1er juill.'00	1,200 00	4 mai '37	— juin '57
Menzies, William............... To onto.	do ...	1er juill.'94	1,100 00	15 oct. '48	——— '70
Drake, Jeremiah................ Saint-Jean, N.-B.	Station des signaux......	1er juill.'90	650 00	10 mars '33	24 mars '81

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES—SERVICE EXTÉRIEUR.

Bureau de l'inspection des bateaux a vapeur.

Inspecteurs des chaudières et machines.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Adams, Edward, Kingston.	Président du bureau	1er juill. '00	1,900 00	22 nov. '40	2 mai '83
Stevens, Douglas, Halifax.	Inspecteur des travaux du gouvernement.	1er juill. '95	1,300 00	12 juin '43	24 fév. '86
Samson, Joseph, Québec.	Inspecteur	1er janv. '85	1,200 00	4 nov. '33	24 janv. '67
Dodds, John, Toronto	do	1er juill. '00	1,150 00	12 mars '55	26 mai '91
Thomson, John Alex., Victoria, C.-B.	do	1er oct. '93	1,250 00	13 juin '47	18 déc. '90
Waring, W. L., Halifax.	do	1er juill. '00	1,150 00	2 nov. '41	31 août '91
Laurie, Wm, Montréal.	do	28 avril '94	1,200 00	12 fév. '45	28 avril '94
Arpin, Louis, Montréal.	do	1er sept '00	1,050 00	10 oct. '42	25 juill. '94
Thompson, Thomas P., Kingston.	do	1er juill. '00	1,100 00	23 août '47	29 août '94
Phillips, G. P.	do	16 mai '96	1,000 00	2 juill. '50	16 mai '96
McKean, E. W.	do	22 fév. '00	1,000 00	——	22 fév. '00

Inspecteurs des coques et équipements.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Evans, Wm, Toronto.	Inspecteur	1er juill. '00	1,100 00	2 déc. '49	31 janv. '95
Brunelle, Pierre, Québec.	do	1er mars '96	1,150 00	29 janv. 29	5 avril '83
McElhinney, Mark Patton, Ottawa.	do	Payé comme empl. du serv. intérieur de la marine.			
Olive, I. J., Saint-Jean, N.-B.	do	28 avril '94	1,000 00	22 avril '41	28 avril '94
Hill, S. R., Halifax, N.-E.	do	28 avril '94	1,000 00	14 sept. '52	28 avril '94
Esdaile, John P., Halifax, N.-E.	do	29 juin '95	1,100 00	23 juin '57	29 juin '95
Richardson, F. M.	do	19 juin '00	1,200 00	——	9 juin '00
Davis, M. R.	do	4 déc. '00	1,000 00	——	4 déc. '00
Douglas, Bloomfield, R.M.R.	Assistant de marine, &c.	1er juill. '00	900 00	25 sept '32	13 avril '98

Service des phares.

Phares en amont de Montréal.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Campbell, Thomas, Burlington, Ont.	Gardien de phare.	16 juin '88	350 00	1er avril '32	1er avril '75
Lambert, William McGregor, Saugeen, Ont.	do	2 juill. '88	500 00	20 sept. '44	1er oct. '80
Durnan, George, Pointe-Gibraltar, Toronto.	Gardien de phare et du sifflet de brume.	1er mai '87	625 00	17 fév. '27	31 mai '54
Root, Albert, Rockport, Ont.	Gardien de phare	15 déc. '63	250 00	1er janv. '37	15 déc. '63
Shannon, William, Valleyfield, P. Q.	do	27 sept. '66	425, allocation $10.	2 avril '44	27 sept. '66
Shannon, George, Valleyfield, P. Q.	Aide-gardien de phare	27 sept. '66	175 00	18 mars '51	27 sept. '66

DOC. DE LA SESSION No 30

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES—SERVICE EXTÉRIEUR.

PHARES EN AMONT DE MONTRÉAL—Fin.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Roddick, Robert........... Port-Hope, Ont.	Gardien de phare........	— mars '72	500 00	2 janv. '40	— mars '72
Curric, George .... Port-Elgin, Ont.......	do	1er avril '78	650, allocation $100.	15 sept. '44	1er avril '78
De Lamorandière, Pierre R.. Killarney, Ont.	do	1er avril '84	400 00	2 juill. '44	24 sept. '80
Hill, Thomas Henry...... Lancaster, Ont.	do	1er juill. '84	325 00	10 avril '52	1er juill. '77
Davieau, Hyacinthe .... Ile Michipicoten, Algoma.	do	1er juill. '81	400 00	15 août '30	1er juill. '81
Gloude, Benjamin.......... Lachine, P.Q.	do ...	7 sept. '72	300 00	22 nov. '51	7 sept. '72
Wallace, John G............. Ile Lindoe, Lansdowne.	do	2 juill. '82	250 00	16 mai '54	1er juill '81
Dick, Andrew.. .... Silver Islet, Ont.	do	10 août '80	400 00	13 oct. '32	10 août '80
Fortier, David Hugh A........ Port-Colborne, Ont.	Gard. de phare et méc. du sifflet de brume.	1er mai '94	550 00	12 juill. '40	11 avril '65
Hunter, David................. Port-Dalhousie, Ont.	Gardien de phare.......	1er juill. '83	350 00	4 août '34	29 oct. '79
Scholfield, Fergus.............. Port-Maitland, Ont.	do	10 avril '71	350 00	4 juill. '44	10 avril '71
Borron, Edward .... Midland, Ont.	do	13 sept. '75	500 00	9 janv. '56	13 sept. '75
McKay, Charles Stephen..... Battle Isl'd, Red Rock, Ont.	do	27 août '77	500 00	15 fév. '38	27 août '77
McIntosh, Daniel........ ...... South Bay Point, Ont.	do	1er oct. '81	200 00	20 mars '33	1er oct. '81
Manson, John.................... Colchester Reef, Ont.	do	9 juin '86	600 00	12 déc. '45	1er mai '80

PHARES ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Fiset, Jean Hector.............. Chicot, P.Q.	Gardien de phare	22 avril '75	500 00	4 nov. '44	22 avril '75
Martin, Paul, jeune .. .. Saint-Valentin, P.Q.	do	1er avril '75	150 00	10 juill. '33	28 avril '73
Rodrigue, François Frédéric Portneuf, P.Q.	do	22 janv. '58	250 00	26 déc. '37	22 janv. '58
Giguère, Denis................ Lavaltrie, P.Q.	do	1er avril '75	300 00	25 avril '37	24 avril '70

PHARES EN AVAL DE QUÉBEC.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Cormier, William............... Ile Amherst, Iles de la Madeleine, P.Q.	Gardien de phare..	26 avril '71	300 00 alloc. $50	21 juin '46	26 avril '71
Malouin, Alfred......... .... Pointe Ouest, Anticosti. *via* Gaspé, P.Q.	do	1er juill. '84	450 00 alloc $50	1er avril '52	1er juill '77
Galibois, Jean-Baptiste....... Berthier (*en bas*).	do	23 juin '80	320 00	23 janv. '41	23 juin '80
Colton, Michael............. ..... Belle-Isle.	do	1er janv. '83	1,110 00	9 oct. '51	1er avril '82
Richard, Alphonse........ ..... Rivière-du-Loup, P.Q.	do	7 oct. '78	400 00	1er oct. '46	7 oct. '78
Côté, Louis Trefflé............. Cap-Chat, Gaspé, P.Q.	do ...	10 sept. '74	*300 00	26 août '37	10 sept. '74

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES—SERVICE EXTÉRIEUR

PHARES EN AVAL DE QUÉBEC.—Fin.

Nom et adresse du bureau poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Painchaud, Joseph.. Ile-aux-Grues, P.Q.	Gardien de phare	1er oct. '64	320 00	15 juill. '44	1er oct. '64
Cassidy, James. Havre-Amherst, Iles de la Madeleine, P.Q.	do	9 oct. '74	300 00	24 sept. '36	23 sept. '73
McWilliams, John J. Rimouski, P.Q.	do	1er juin '76	*450 00	1er août '55	1er juin '76
Boulliane, Pierre. Pointe-aux-Bouleaux, Saguenay, P.Q.	do	2 déc. '74	200 00	12 juill. '30	1er sept. '72
Bertrand, Auguste. New-Port, Baie-des-Chal's.	do	21 déc. '77	300 00	25 déc. '45	21 déc. '77
Simard, Edouard. Baie-Saint-Paul, comté de Charlevoix, P.Q.	do	1er juill.'83	400 00	18 déc. '44	28 oct. '70
Babin, Louis Damase, jeune. Saint-Jean-Port-Joli, P.Q.	do	23 fév. '74	450 00 alloc, $200	16 août '48	23 fév. '74
Chabot, Edouard. Pointe Saint-Laurent, Ile d'Orléans, P.Q.	do	1er août '80	300 00	19 janv. '46	1er août '80
Tremblay, Dorilas. Malbaie, P.Q.	do	1er mai '76	350 00	8 août '35	18 fév. '75
Martin, Jules Gabriel. Grand-Métis, P.Q.	do	23 déc. '79	300 00 alloc. $40	—— '56	23 déc. '79
Beaulieu, Joseph Hudon dit Saint-Denis, P.Q	do	29 oct. '75	250 00	25 oct. '45	29 oct. '75
Ascah, James. Pointe-Renommée, Gaspé.	do	2 sept. '80	400 00	17 mars '3	2 sept. '80

* Paie un aide.

PHARES DANS LA NOUVELLE-ECOSSE.

Ellis, William Enslie. Digby, N.-E	Gardien de phare	8 mars '75	800 00	25 sept. '37	8 mars '75
McKenzie, Roderick. Pictou, N.-E	do	1er août '81	300 00	20 janv. '33	1er août '81
Johnson, Edward. Anse-à-l'Ours, Halifax.	do	13 oct. '92	800 00	29 mai '30	14 mai '72
Creighton, Henry H. Arichat-Ouest, N.-E.	do	6 mai '74	200 00	11 sept. '37	6 mai '74
Pearl, Albert. Baie-Sainte-Marguerite, Tancook, N.-E.	do	29 déc. '73	500 00	29 nov. '40	29 déc. '73
Orchard, Lorenzo, Dow. Lockeport, N.-E.	do	1er janv.'77	400 00	30 mai '50	1er janv.'77
Firth, Charles Morrisson. Liverpool, N.-E.	do	1er juill.'88	400 00	23 nov. '47	30 juin '80
Peters, John Grant. Pointe-Basse, près Sydney, N.-E.	do	1er oct. '65	460 00	16 janv. '32	1er oct. '65
Burke, James. Main-à-Dieu, Cap-Breton.	do	2 mai '71	300 00	4 sept. '22	2 mai '71
McKay, Robie. Havre-aux-Bouches, Antigonish, N.-E.	do	4 fév. '82	350 00	12 août '45	4 fév. '82
Bonner, George. Petit-Bras-d'Or, Cap-Breton, N.-E.	do	4 nov. '90	200 00	31 oct. '38	18 avril '74
McDonald, John Allan. Port-Hood, N.-E.	do	10 mai '80	280 00	7 juin '45	10 mai '80

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES—SERVICE EXTÉRIEUR.

PHARES DANS LA NOUVELLE-ÉCOSSE—Fin.

Nom et adresse du bureau de poste	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination
			$ c.		
McDonald, James ... Port-Hawkesbury, N.-E.	Gardien de phare ...	8 oct. '88	300 00	17 mars '22	15 mars '70
Dunn, James M ... Port-Williams, Annapolis.	do ...	26 oct. '59	260 00	8 fév. '41	26 oct. '59
G[illegible]kie, Alfred ... Havre Ketch, Halifax.	do ...	1er oct. '92	800 00	16 août '50	8 janv. '77
Mundell, Joseph ... Sand Point, Guysboro'.	do ...	18 oct. '69	400 00	23 fév. '44	18 oct. '69
Gou[illegible]ock, Edward ... Shelburne, N.-E.	do ...	1er juill.' 89	280 00	13 oct. '28	7 juill. '73
Nunn, George ... Sydney, Cap-Breton, N.-E.	do ...	1er oct. '88	300 00	2 fév. '37	20 juin '72
Doane, John Hiram ... Yarmouth, N.-E.	do ...	1er juill.'74	*800 00	23 déc. '44	1er juill.'74
Doane, Joshua ... Yarmouth, N.-E.	do ...	23 fév. '74	350 00 All. $30	30 janv. '31	23 fév. '74
Quinn, James ... Lingan, Cap-Breton, N.-E.	do ...	1er avril '75	200 00	—— '24	13 avril '74
Saulnier, John Hilaire ... Clare, Digby, N.-E.	do ...	8 août '78	200 00	20 juin '49	8 août '78
Samson, Cyrille ... Rivière Bourgeoise, N.-E.	do ...	1er déc. '74	350 00	15 sept. '31	1er déc. '74
Palmer, Howard Walter ... Rivière Lahave, Lunenburg N.-E.	do ...	22 mai 78	200 00	11 sept. '59	22 mai '78
Winton, Robert Bruce ... Gaberouse, Cap-Breton. N.-E.	do ...	1er mai '78	450 00	2 mars '30	28 avril '77
Bollong, James ... Havre Pope, Halifax, N.-E.	do ...	6 août '77	300 00	12 avril '39	6 août '77
Perry, John ... Sheet-Harbour, Halifax, N.-E.	do ...	17 déc. '78	500 00	20 mai '37	17 déc. '78
Baker, Thomas ... Ile Pease, Yarmouth, N.-E.	do ...	1er oct. '83	350 00	26 janv. '38	19 mai '79
Monroe, William Leander ... Three-Top Island, Guysboro', N.-E.	do ...	1er janv.'80	300 00	21 oct. '52	28 oct. '79
McLeod, Angus ... Saint-Esprit, N.-E.	do ...	27 oct. '80	400 00	15 mars '37	27 oct. '80

* Paie pour un aide.

PHARES DANS LE NOUVEAU-BRUNSWICK.

Nom et adresse du bureau de poste	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination
Leblanc, Charles Placide ... Shédiac, N.-B.	Gardien de phare ...	4 mai '72	250 00	17 oct. '41	4 mai '72
Rivers, Robert ... Pointe Miscou, comté de Gloucester, N.-B.	do ...	24 avril '77	*800 00	13 juill. '49	24 avril '77
Morrison, Duncan ... Lower-Newcastle, Miramichi, N.-B.	do ...	25 fév. '80	300 00	29 déc. '28	25 fév. '80
Robertson, Meier ...	do ...	7 avril '77	250 00	29 juill. '42	29 déc. '73
Archer, William ... Tracadie, comté de Gloucester, N.-B.	do ...	1er juill.'86	275 00	22 déc. '46	7 nov. '72
Ross, Elijah ... Carleton, Saint-Jean, N.-B.	do ...	27 juill. '95	400 00	17 août '45	5 mars '78

* Paie les services d'un mécanicien.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES—SERVICE EXTÉRIEUR.

PHARES DANS LE NOUVEAU-BRUNSWICK—Fin.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Hamm, Charles Philip .... Pisarinco, co. de St-Jean.	Gardien de phare........	14 janv. '79	300 00	20 fév. '32	14 janv. '79
Helms, George.................. Letête, co. de Charlotte..	do	3 mai '82	‡400 00	4 fév. '33	3 mai '82
Seely, Neil......... .... Campobello, comté de Charlotte, N.-B.	do	3 mars '82	800 00	12 mai '46	3 mars '79
Hachey, Octave.................. Caraquette, comté de Gloucester, N.-B	do	12 mai '91	180 00	—— '34	12 juill. '81

PHARES DANS L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Ranaghan, Peter..... .... Bedèque, I.P.-E.	Gardien de phare........	26 juill. '75	250 00	16 avril '46	21 avril '73
McDonald, William........... Pointe-Ouest, I.P.-E	do	1er déc. '75	300 00	29 août '46	1er déc. '75
McDonald, Angus .... Souris, I.P.-E.	do	1er juill. '92	300 00	10 mai '31	13 nov. '80

PHARES DANS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Erwin, Walter...................... Moodyville, Burrard-Inlet.	Gardien de phare et de sifflet de brume.	12 janv. '89	§1,000 00	14 août '52	5 oct '80

PISCICULTURE.

Parker, William................ Sandwich, Ont	En charge de la piscif. de Sandwich, Ont.	1er juill. '82	900 00	15 août '42	1er juill. '82
Walker, John......................	En charge de la piscif. d'Ottawa.	1er juill. '99	800 00	25 déc. '43	— oct '81
Catellier, Louis Napoléon... Tadoussac, P.Q.	En charge de la piscif. de Tadoussac, Que.	1er juill. '90	700 00	....	1er juill. '86
Lindsay, Robert....... .... Bassin de Gaspé, P.Q.	En charge de la piscif. de Gaspé, Qué.	22 oct. '01	600 00	....	22 oct. '01
Mowat, Alexander............. Campbellton, N.-B.	En charge de la piscif. de Ristigouche, N.B.	1er juill. '99	900 00	22 sept. '56	1er fév. '82
.... Magog, P.Q.	En charge de la piscif. de Magog, P.Q.	....	600 00	....	....
Armstrong, Wm.................. Newcastle, Ont.	En charge de la piscif. de Newcastle, Ont.	28 sept. '98	700 00	....	28 sept. '98
Ogden, Alfred .... Bedford, N.-E.	En charge de la piscif de Bedford Basin et de la homard. de Bayview, Pictou, N.-E.	1er juill. '91	900 00	....	1er juill. '91
Sheasgreen, Isaac............... Esk-sud, N.-B.	En charge de la piscif. de Miramichi, N.-B.	1er janv. '74	500 00	20 déc. '35	1er janv. '74
McClusky, Charles............ Grandes-Chutes, N.-B.	En charge de la piscifacture de la rivière Saint-Jean, N.-B.	....	600 00	....	....
Sword, C. B........................ New-Westminster, C.-C.	En charge de la piscif. de la riv. Fraser, C.-B-	19 août '99	....	....	19 août '99
do do ...	En charge de la piscif. de Granite Creek, C.-B.	....	....	....	....

‡ Allocation de $180. § Paie pour un aide.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES—SERVICE EXTÉRIEUR.

PISCICULTURE.—Fin.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Whitwell, Wm...................	En charge de la piscif. de la riv Skeena, C.-B.	....	600 00	....	....
Young, W. S................ Selkirk, Man.	En charge de la piscif. de Selkirk, Man.	1er juill.'01	....	....	1er juill.'01
Carmichael, Dr A. A.......... Margarce, N.-E.	En charge de la piscif. de Margarce, N.-E.	1er mars '02	500 00	....	1er mars '02
McCargar, J. H.................. Belleville, Ont.	En ch'ge du vivier d'achigans, de Quinté.	....	125 00	....	....

SERVICE DE PROTECTION DES PÊCHERIES.

Spain, Osprey George Valentine, R. N.	Commandant du Service de protection des Pêcheries.	1er juill.'97	2,000 00	2 mai '63	16 mars '92

INSPECTEURS DES PÊCHERIES.

Sword, C. B....... New-Westminster C. B.	Inspecteur des pêcheries de la Col. Brit. et officier en charge de la piscifacture de la rivière Fraser.	9 oct. '91	1,500 00	....	1er mai '91
Bertram, Alexander Charles Sydney, C.B., N.-E.	Insp. des pêcheries, dist. n° 1, comprenant l'Ile du Cap-Breton.	9 oct. '91	900 00	—— '50	22 avril '84
Hockin, Robert.................. Pictou, N.-E.	Inspect. des pêcheries, dist. n° 2, pour les comtés de Cumberland, Colchester, Pictou, Antigonish, Guysborough, Halifax et Hants, N.-E.	9 oct. '91	900 00	....	1er août '89
Ford, L. S .... Milton, N.-E	Inspect. des pêcheries, dist. n° 3, pour les comtés de Lunenburg, Queen, Shelburne, Yarmouth, Digby, Annapolis et King, N.-E	1er avril '95	700 00	....	1er avril '95
Pratt, John Henry.............. St. Andrews, N.-B.	Inspect. des pêcheries, dist. n° 1, pour le comté de Charlotte, comprenant les îles de Campo Bello et du Grand-Manan et les pêcheries de la baie de Passamaquoddy et de Saint-Jean ; aussi capitaine du steamer *Curlew*, du service de protection des pêcheries.	16 sept. '89	960 00	....	16 sept '89

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES—SERVICE EXTÉRIEUR.

INSPECTEURS DES PÊCHERIES—Fin.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Chapman, Robert A. .... Moncton, N.-B.	Inspect. des pêch., dist. n° 2, pour les comtés de Ristigouche, Gloucester, Northumberland, Kent, Westmoreland et Albert ot pour les paroisses d'Aberdeen, comté de Carleton, et de Stanley, comté de York.	1er août '97	900 00	....	16 sept. '89
Harrison, H. E .... Maugerville, N.-B.	Inspecteur des pêcheries, district n° 3, pour les comtés de King, Queen, Sunbury, York (excepté la paroisse de Stanley), Carleton (excepté la paroisse d'Aberdeen), et Victoria.	1er août '97	400 00	....	1er oct. '92
Sheppard, O. B .... Toronto, Ont.	Inspecteur des pêcheries pour la division ouest de la province d'Ontario.	6 fév. '99	1,200 00	....	31 mars '96
Hurley, J M	Pour la division est de la province d'Ontario	1er fév. '01	1,200 00	....	1er fév. '01
Duncan, A. G	Pour la division nord-ouest de la province d'Ontario.	17 avril '99	1,200 00	....	17 avril '99
Wakeham, William	Officier en charge de la division des pêcheries du golfe dans la province de Québec.	....	1,700 00	30 nov. '45	2 juin '79
Lavoie, Napoléon .... L'Islet, P.Q.	Inspecteur des pêcheries pour cette partie de la province de Québec, au sud du fleuve Saint Laurent, se trouvant au nord et à l'est du comté de Bellechasse.	25 mai '99	900 00	....	30 mars '97
Belliveau, A. H	Inspecteur des pêcheries pour cette partie de la province de Québec, située au nord du fleuve Saint-Laurent, et s'étendant à l'ouest depuis la rivière Saguenay, et y compris cette rivière.	13 juin '99	Service intérieur.	....	8 oct. '78
Young, W. S	Inspecteur des pêcheries pour le Manitoba	1er juill. '01	1,200 00	....	1er juill. '01
Miller, E. W .... Fort Qu'Appelle, T.N.-O.	Inspect. des pêcheries, Territoires du N.-O.	1er juill. '99	900 00	....	16 mai '96
Matheson, J. A .... Campbellton, I.P.-E.	Inspect. des pêcheries de l'Ile du P-Edouard	....	1,200 00	....	....
Stewart, Theophilus	Inspecteur, district du Yukon.	1er fév. '00	1,000 00	....	1er fév. '00

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c		
Gobeil, Antoine	Sous-ministre	1er janv.'91	3,200 00	22 sept. '53	17 mai '72
Gélinas, Frédéric	Secrétaire	8 juin '01	1,850 00	3 nov. '69	13 juill. '96
Kingston, Alfred George	Comptable et premier commis.	1er juill.'98	2,200 00	28 nov. '53	24 juin '72
Ewart, David	Architecte en chef	2 nov. '97	3,000 00	18 fév. '43	16 mai '71
Steckel, Louis Jos. Réné, I.C.	Premier commis, division technique.	1er juill. '80	2,400 00	6 sept. '44	17 déc. '60
Taché, Joseph Charles	Commis de 1re classe	21 juill. '91	1,700 00	25 mars '50	— janv. '72
Smith, Edward Thomas	do et percepteur de péages, gliss. et estacades.	5 janv. '92	1,800 00	26 nov. '46	23 juin '64
Belleau, Antoine Emmanuel	Commis de 1re classe	7 janv. '96	1,600 00	8 juill. '54	10 mars '84
Vincent, Joseph	do	1er juill. '01	1,500 00	17 mars '50	17 mars '66
*O'Brien, Stephen Edward	do	1er juill '02	1,800 00	1er sept. '64	10 fév. '80
Desrochers, Rodolphe Chas.	Commis de 1re classe et sous-sec.	1er juil. '02	1,500 00	20 janv. '68	25 oct. '85
Fortier, Théophile	Commis de 2e classe	20 sept. '87	1,400 00	26 mai '45	27 juill. '71
Coté, Isidore	do	1er janv. '88	1,400 00	10 mai '42	22 août '79
Blais, Joseph Calixte	do	21 juill. '91	1,400 00	14 oct. '54	25 janv. '85
Thériault, Joseph Aimérild	do	30 janv. '92	1,400 00	28 fév. '47	1er juill. '73
Robillard, Rodrigue Joseph	do	1er juill.'93	1,400 00	3 juin '65	26 janv. '86
Rouleau, Alfred	do	1er juill. '93	1,400 00	2 avril '55	19 juill. '80
Dionne, Ernest	do	7 mars '94	1,250 00	10 oct. '54	29 juin '81
McLaughlin, Thomas Joseph	do	1er août '94	1,400 00	3 déc. '53	13 oct. '79
Turcotte, Mme E L.	do	30 janv '02	1,100 00	22 nov. '74	7 fév. '98
Clément, J. D'Est	do Sec. particulier	30 janv.'02	1,100 00 200 00	29 nov. '78	9 avril '01
Hennessey, George Francis	Com. de 2e cl. cadette	1er juill.'84	1,000 00	26 déc. '64	4 juin '83
Smith, Edmond John	do	18 mai '85	1,000 00	7 avril '62	4 juin '83
Guppy, Henry John	do	1er août '94	1,000 00	19 mai '52	— nov. '78
Costigan, John Thomas	do	31 déc. '95	650 00	21 août '75	25 nov. '92
DesRivières, Edouard McGill	Messager	13 déc. '86	590 00	3 janv. '64	13 déc. '86
Lepage, Victor	do	6 déc. '88	590 00	14 mai '65	29 fév. '86

* Secrétaire de la commission des améliorations d'Ottawa.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Schreiber, Collingwood, I.C., C.M.G.	Sous-ministre et ing. en chef des ch. de fer et canaux.	1er déc. '92	6,000 00	14 déc. '31	1er mai '64
Jones, Louis Kossuth	Secrétaire Premier commis	1er juill.'97 1er juill.'93	2,400 00	9 juin '49	— nov. '70
Shannon, Samuel Leonard	Comptable Premier commis	18 oct. '89 1er juill.'97	2,400 00	18 janv. '62	12 fév. '80
Maynard, Martin Wilkins	Premier commis, division des archives	1er juill.'93	2,100 00	22 fév. '49	— mai '69
Ruel, Gerald Godfrey	Commis de 1re classe et rédactenr.	1er juill.'01	2,050 00	5 juill. '66	1er juill.'99
Dixon, Frederick Augustus.	Commis de 1re classe, correspondance.	1er juill.'02	1,800 00	7 mai '43	15 avril '73
Stewart, Neil	Commis de 1re classe	1er juill.'87	1,800 00	23 mars '41	1er sept.'64
Filteau, Louis Honoré	do	1er juill.'88	1,800 00	27 juin '44	8 mars '70
Currier, Jas. Everett Wilson.	do	1er août '94	1,800 00	26 juill. '49	1er nov. '78
Pugsley, John William	de	1er avril '96	1,650 00	12 mars '61	25 fév. '80
Chubbuck, Charles Edward Dixon.	do	1er janv.'96	1,550 00	13 juill. '48	11 fév. '73
Ross, Henry Le Breton	do	1er juill.'00	1,550 00	23 mars '63	1er déc. '79
Devlin, Richard	do	1er juill.'00	1,500 00	25 mai '44	— juin '73
Payne, John Lambert	do	1er juill. '00	1,500 00	24 oct. '59	13 avril '93
Ross, Charles William	do	1er juill.'92	1,500 00	25 août '56	31 août '88
Almon, Andrew Uniacke	Commis de 2e classe	1er mars '83	1,400 00	25 juill. '52	1er nov. '78
Fortier, Lucien Napoléon	do	1er juill.'96	1,300 00	6 avril '49	1er oct. '69
Dion, Louis Didier	do	26 juill. '99	1,200 00	26 mai '43	1er juill.'65
Little, William Caruthers	do	1er juill.'00	1,200 00	12 déc. '61	23 mars '81
Cameron, Alexander Walker	do	1er juill. 00	1,100 00	25 mai '52	13 fév. '79
Bell, Graham Airdie	Com. de 2e cl. cadette.	6 juill. '93	950 00	13 août '75	1er déc. '90
Loftus, Sydney Rupert	do	25 sept. '95	950 00	22 oct. '72	— oct. '87
Gleason, Joseph Henry John	do	1er août '94	900 00	20 janv. '73	1er mai '88
Wright, James Percy	do	25 sept. '95	900 00	5 mars '67	— juill. '88
McNight, Samuel Leonard Tilley.	do	1er juill '01	750 00	26 nov. '66	2 fév. '00
Ryan, William Loughman	do	25 sept. '95	700 00	27 avril '67	1er juin '95

MINISTERE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX—SERVICE EXTÉRIEUR.

Chemins de fer de l'Etat.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel,	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Pottinger, David........ Moncton, N.-B.	Gérant génér. des c. de fer du gouvernement	1er déc. '92	6,000 00	7 oct. '43	— juill. '63

Division de l'Intercolonial.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel,	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Williams, Thomas........ Moncton, N.-B.	Comptable en chef et trésorier	— juill. '82	2,700 00	— juin '46	— août '73
Wallace, Joseph James........ Moncton, N.-B	Agent général du fret..	1er nov. '92	2,400 00	20 avril '47	— mai '65
Lyons, John M........ Moncton, N.-B.	Agent génér'l des voyageurs.	1er nov. '92	2,400 00	1er juill. '50	....
Trites, Edward Trueman.... Moncton, N.-B.	Payeur........	— oct. '73	1,600 00	— avril '44	— oct. '63
Bruce, Joseph Robert........ Moncton, N.-B.	Auditeur du trafic......	— mai '83	1,500 00	— sept. '48	— fév '73

Division de l'Ile du Prince-Édouard.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel,	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Huggan, William Thomas... Charlottetown, I.P.-E.	Comptable et auditeur.	1er juill. '82	1,500 00	24 mai '51	14 janv. '70

Canal Lachine.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel,	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Bureau de l'ingénieur-contrôleur.					
Lesage, Louis Alphonse...... Montréal.	Secrétaire et comptable	1er janv.'80	2,000 00	18 avril '49	17 juill. '71
Canal Lachine.					
Simard, Léon .... Montréal.	Gardien de quai..........	31 août '91	600 00	1er fév. '45	1er juin '70
			par mois.		
Fitzpatrick, Patrick........ Montréal.	Eclusier n° 1............	1er mai '81	‡38 00 "	16 janv. '32	1er nov. '54
Conway, John........ Montréal.	do n° 2........	1er mai '75	‡38 00 "	20 déc. '35	1er mai '75
Enright, James........ Lachine, P.Q.	do n° 5........	1er avril '82	‡38 00 "	25 nov. '43	21 juin '63
Gauthier, Pierre........ Lachine, P.Q.	Gardien de pont n° 6...	1er mars '77	‡38 00 "	29 juin '42	1er mars '77
Enright, Michael........ Montréal	Constable spécial........	25 sept. '86	§38 00 "	— nov. '45	— mai '63

‡ $84 par année pour loyer de maison. § $72 par année pour loyer de maison.

MINISTERE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX—SERVICE EXTÉRIEUR.

CANAL BEAUHARNOIS.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination
			$ c.		
Beïque, Joseph Flavien	Surintendant	26 mars '74 7 déc. '97	*1,400 00	5 fév. '29	26 mars '74
			par mois.		
Roy, Jean-Baptiste Melocheville, P.Q.	Eclusier n° 6	1er mai '81	‡38 00 "	26 août '37	1er mai '81
Lefort, Pierre Melocheville, P.Q.	do n° 7	1er juin '72	‡38 00 "	17 août '50	1er juin '72

*Valeur du loyer annuel de la maison qu'il occupe, $300.
‡ do do $10

CANAL CHAMBLY.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination
Benoit, Pierre Basile Bassin de Chambly, P.Q.	Surintendant	13 juill. '86	* 1,800 00	8 oct. '37	13 juill. '86
			par mois.		
Labossière, Israël Canton de Chambly, P.Q.	Eclusier n° 3	1er janv.'81	‡38 00 "	15 fév. '39	1er janv.'81
Papineau, Louis Saint-Luc, P.Q.	Gardien de pont n° 4	15 mai '79	†38 00 "	15 nov. '51	15 mai '79
Mailhot, Edmond Bassin de Chambly, P.Q.	do n° 8	20 juin '74	†38 00 "	15 juin '45	20 juin '74

* $1,800 d'appointements, y compris $300 pour loyer de maison.
‡ 50 par année pour valeur du loyer de la maison qu'il occupe.
† 30 do do do do

CANAL WELLAND.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination
			par mois.		
Woodall, Jonathan May Port-Dalhousie, Ont.	Eclusier chef et gardien de pont.	1er mai '82	†42 00 "	30 sept. '50	1er juill.'71
Howe, George Port-Dalhousie, Ont.	Aide-éclusier do	24 mars '75	45 00 "	4 nov. '57	24 mars '75
Paxton, John Port-Dalhousie, Ont.	do	24 mars '75	47 00 "	14 mars '37	24 mars '75
Flynn, John Port-Dalhousie, Ont.	do	— avril '71	47 00 "	12 avril '54	— avril '71
Gorman, Cornelius Ste-Catherine, Ont.	do	24 mars '75	45 00 "	10 mars '41	24 mars '75
Hare, Connolly Briggs Ste-Catherine, Ont.	Eclusier	1er mai '82	47 00 "	2 juin '52	19 oct. '74
Bradley, James Ste-Catherine, Ont.	do	4 mars '65	47 00 "	15 janv. '45	4 mars '65
Mulvey, James Ste-Catherine, Ont.	Aide-éclusier	20 juill. '81	45 00 "	8 sept. '45	20 juill. '81
Hare, Henry Ste-Catherine, Ont.	do	10 oct. '67	45 00 "	17 août '32	10 oct. '67
Strong, William Merritton, Ont.	Eclusier	15 avril '73	47 00 "	2 fév. '53	15 avril '73
Flynn, Thomas Merritton, Ont.	Aide-éclusier	17 mars '76	47 00 "	18 déc. '47	17 mars '76
Collins, John Thorold, Ont.	Eclusier	15 avril '75	47 00 "	17 mai '42	24 mars '75
Freel, Thomas Thorold, Ont.	do	5 nov. '75	42 00 "	7 mars '58	5 nov. '75

† Habite une maison du gouvernement dont le loyer est évalué à $60 par année.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX—SERVICE EXTÉRIEUR.

CANAL WELLAND—Fin.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c. par mois.		
Commarford, Thomas .... Thorold, Ont.	Aide-éclusier	2 nov. '76	45 00 "	— déc. '43	2 nov. '76
Corbett, John........ .... Thorold, Ont.	do	18 août '71	47 00 "	3 mai '36	18 août '71
McCarthy, Michael............ Thorold, Ont.	Eclusier-chef.............	17 mai '75	47 00 "	— mai '42	17 mai '75
Lay, Frederick. .... Allanburgh, Ont.	Aide-éclusier	7 août '77	47 00 "	— mars '35	7 août '77
Collier, Charles Henry....... Thorold, Ont.	Gardien d'écluse.........	13 oct. '74	47 00 "	27 nov. '42	13 oct. '74
Higgins, Richard .... Thorold, Ont.	Gardien de pont	24 juin '73	45 00 "	15 mars '44	24 juin '73
O'Learry, Daniel .... Allanburgh, Ont.	do	6 déc. '62	§38 00 "	3 mars '32	6 déc. '62
O'Learry, Bartholomew...... Port-Robinson, Ont.	do	21 oct. '76	45 00 "	— août '40	21 oct. '76
Cook, John .... Port-Colborne, Ont.	Aide-éclusier.............	27 mai '75	†42 00 "	12 mars '49	27 mai '75
Steffens, John... .... Port-Colborne, Ont.	Aide-éclusier................	27 mai '75	†42 00 "	28 oct. '49	27 mai '75
Aikens, William.................. Port-Colborne, Ont.	do	13 mai '75	†42 00 "	16 mai '44	13 mai '75
Sullivan, John.. .... Ste-Catherine, Ont.	Eclusier-chef	15 avril '94	47 00 "	15 juin '32	15 mars '80
White, Michael .... Ste-Catherine, Ont.	Aide-éclusier.............	15 avril '94	47 00 "	— oct. '50	23 août '75
McLaughlin, Edward. .... Merritton, Ont.	Eclusier-chef	15 avril 94	‡38 00 "	25 sept. '29	15 avril '80
Upper, Albert Horatio........ Allanburgh, Ont.	Aide-éclusier..............	15 avril '94	47 00 "	27 août '52	1er mai '81
Scott, John Edwin............. Dunnville, Ont.	Surveillant (a)...........	17 avril '71	‖800 00	9 mars '37	12 mai '60
Corcoran, Michael .... Port-Maitland, Ont.	Aide-éclusier..............	15 avril '94	par mois. 45 00	15 oct. '35	9 juill. '75

† Habite une maison du gouvernement dont le loyer est évalué à $60 par année.
‖ Habite une maison du gouvernement dont le loyer est évalué à $150 par année.
‡ Allocation de $50 par année pour loyer d'une maison.
§ do $60 do do
(a) Employé sur le canal d'alimentation Welland.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX—SERVICE EXTÉRIEUR.

CANAL RIDEAU.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Cooper, Robert Wallace...... Ottawa.	Commis et comptable..	1er oct. '94	1,200 00	4 déc. '40	1er janv. '73
Carroll, James.................. Ottawa.	Contremaître des trav..	11 nov. '72	750 00	21 avril '32	11 nov. '72
			par jour		
Little, John........................ Ottawa.	Gardien de pont...... ..	1er nov. '66	1 25 "	15 avril '33	*f* 1er nov. '66
Nevins, Nicholas.. .... Ottawa.	Journalier.....................	1er juill '78	1 25 "	6 sept. '48	*f* 1er juill. '78
Hardy, Robert Evins.......... Merrivale.	Eclusier-chef	1er nov. '66	*a* 1 25 "	15 mai '34	1er nov. '66
Clarke, George................... Manotick.	do	3 avril '82	*b* 1 25 "	9 oct. '45	3 avril '82
Todd, James........................ Burritt's-Rapids.	Eclusier.........................	16 janv. '80	*c* 1 25 "	20 déc. '33	16 janv. '80
Newman, William... .... Burritt's-Rapids.	do	1er juill. '71	*d* 1 25 "	20 déc. '40	1er nov. '66
Lucas, John...................... Burritt's-Rapids.	Journalier	15 avril '72	1 25 "	10 janv. '40	*f* 15 avril '72
Newman, John Jarvis......... Merrickville.	Eclusier........................	1er juill. '71	*d* 1 25 "	29 août '45	15 avril '64
Johnston, Mathew Henry..... Merrickville	do	1er sept. '69	*e* 1 25 "	14 déc. '42	15 avril '64
Newsome, William Alfred... Kilmarnock.	do	1er juill. '71	*d* 1 25 "	12 déc. '48	15 avril '67
Newsome, Albert Edward... Kilmarnock.	Journalier.................	15 avril '72	1 25 "	31 août '52	*f* 15 avril '72
Lee, Henry......................... Smith's-Falls.	do	18 avril '81	1 25 "	20 janv. '60	*f* 18 avril '81
McCreary, Robert............... Smith's-Falls.	Eclusier......................	20 mai '82	*d* 1 25 "	11 juin '35	20 mai '82
Jones, James Gordon.......... Smith's-Falls.	do	1er juill. '71	*d* 1 25 "	26 oct. '53	1er juill. '71
Pearson, William Ormond... Smith's-Falls.	do	1er juill. '71	*a* 1 25 "	13 déc. '51	1er juill. '71
Jones, Arthur Sydney........ Smith's-Falls.	Journalier	12 juill. '72	1 25 "	1er juin '55	12 juill. '72
Carty, William.................. Newboro'.	do	15 avril '75	1 25 "	15 avril '49	*f* 15 avril '75
Glover, John Ellis.............. Jones'-Falls.	do	1er mai '81	1 25 "	2 mai '54	*f* 1er mai '81
Virtue, Crawford.............. Jones'-Falls.	do	1er juill. '71	1 25 "	— juill. '45	*f* 1er juill '71
Milne, Charles.................... Brewer's-Mills.	do	15 avril '71	1 25 "	23 fév. '48	*b* 15 avril '71
Sargent, Robert.................. Kingston-Mills.	do	15 avril '68	1 25 "	25 oct. '53	*b* 15 avril '68

a. Loyer de maison, $36.00 par an. *b.* Loyer de maison, $68.00 par an. *c.* Loyer de maison. $40.00 par année. *d.* Loyer de maison, $30.00 par an. *e.* Loyer de maison, $80.00 par an. *f.* Payé durant la saison de navigation seulement.

DOC. DE LA SESSION No 30

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX—SERVICE EXTÉRIEUR.

CANAL GRENVILLE

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
			par jour.		
Williamson, Thomas Hugh.. Grenville, P. Q	Eclusier..........	9 mai '73	1 25 "	18 mars '54	9 mai '73
Teck, Joseph.................... Greece's-Point, P. Q.	Journalier d'écluse......	ler juin '70	1 25 "	10 avril '54	ler uin'7C

CANAL CARILLON.

			par jour		
Brophy, John.................... Carillon, P. Q.	Eclusier........	12 juin '72	*a*1 25 "	15 janv. '35	12 juin '72

ÉCLUSE SAINTE-ANNE.

			par jour.		
Larente, Régis..... .... Ste-Anne deBellevue, P.Q.	Journalier............	23 janv. '77	1 25 "	10 sept. '41	23 janv.'77

CANAL CORNWALL.

			par jour		
Adams, Alexander.............. Cornwall, Ont.	Journalier	— mai '72	*c*1 15 "	15 nov. '31	— mai '72
Bridges, John...................... Cornwall, Ont.	do	— juill. '70	*c*1 25 "	4 nov. '39	— juill. '70
Carr, Thomas....... .... Cornwall, Ont	do	— oct. '80	*c*1 25 "	12 fév '39	— oct. '80
Chisholm, John .... Milleroches, Ont.	do	— mars '75	*c*1 25 "	29 juill. '45	— mars '75
Degan, Lawrence .... Cornwall, Ont.	do	— nov. '79	*c*1 25 "	27 mars '43	— nov. '79
Denneney, James................ Cornwall, Ont.	Gardien de pont	— mars '69	*b*1 25 "	5 sept. '47	— mars '69
Denneney, Patrick.............. Cornwall, Ont.	Journalier	— mai '64	*c*1 25 "	12 fév. '35	— mai '64
Gillespie, David.................. Cornwall, Ont.	do	— avril '80	*c*1 25 "	16 juin '59	— avril '80
Hurley, Robert.................... Cornwall, Ont.	do	— sept. '81	*c*1 25 "	25 déc. '57	— sept. '81
Smith, John......................... Cornwall, Ont.	do	— avril '77	*c*1 25 "	25 juill. '45	— avril '77

a. Valeur du loyer de la maison, $40. *b* Valeur du loyer de la maison, $120. *c*. Valeur du loyer de la maison, $72.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX—SERVICE EXTÉRIEUR.

CANAUX DE WILLIAMSBURG.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
			par jour.		
Cutler, Amelia .... Morrisburg, Ont.	Journalier........	23 août '71	d1 25 "	5 juill. '29	23 août '71
Mullen, Thomas .... Morrisburg, Ont.	do	1er mai '73	b1 25 "	10 août '49	1er mai '73
Black, John........ Iroquois, Ont.	do	20 déc. '79	b1 25 "	3 mai '37	20 déc. '79

PÉAGES DES CANAUX.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Clark, Wm. Beverley........ Port-Dalhousie	Percepteur........	1er juill. '89	1,100 00	2 mars '56	1er mai '82
Deschamps, Jean-Baptiste... Lachine, P.Q	Commis........	1er juill. '85	700 00	2 déc. '50	8 mai '79
Durocher, Charles........ Chambly, P.Q.	Sous-percepteur........	1er janv. '87	500 00	1er janv. '41	1er janv. '87
Fahey, Edward .... Kingston, Ont.	Percepteur........	28 juin '83	600 00	13 juill. '41	30 déc. '75
Farley, James Frederick...... Ottawa.	do	1er juill. '91	1,400 00	17 août '32	2 oct. '79
Fournier, Joseph Alfred ... Saint-Jean, P.Q.	Sous-percepteur........	1er juill. '84	500 00	21 déc. '30	1er mai '73
Giroux, Alphonse Philorome Montréal	Commis........	1er juill. '89	1,000 00	23 fév. '47	14 oct. '82
Leggett, John Edward........ Port-Colborne, Ont.	Commis........	1er juill. 82	800 00	18 oct. '46	10 mai '70
Martel, Michel Dosithée Stanislas. Chambly, P.Q.	Percepteur........	5 mars '88	1,000 00	11 janv. '38	5 mars '88
Pelletier, Pierre........ Montréal.	Commis........	1er déc. '91	800 00	20 juin '36	5 juill. '86
Quesnel, Jules .... Saint-Jean, P.Q	Percepteur	1er juill. '91	1,100 00	24 janv. '33	1er avril '79
Ramsden, John A........ Port-Colborne, Ont.	Commis........	27 mai '90	500 00	26 avril '46	18 oct. '89
Tipton, Thomas Lewis M.... Dunnville, Ont	Percepteur........	1er nov. '62	750 00	28 juill. '28	1er nov '62

b. Valeur du loyer de la maison, $50. *d.* Valeur du loyer de la maison, $84.

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES SAUVAGES—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Smart, James Allan	Sous-surintend. général des affaires des sauv.	1er juill. '97	*	6 juin '58	1er juill. '97
McLean, John Douglas	Premier commis, secrétaire.	1er juill. '97	2,400 00	13 mai '55	1er oct. '76
Stewart, Samuel	Premier commis et asst.-secrétaire.	30 déc. '98	1,950 00	6 janv. '52	1er juill. '79
Rimmer, Reginald	Premier commis, greffier en loi.	27 juin '98	2,050 00	11 déc. '65	27 juin '98
Scott, Duncan Campbell	Premier commis, comptable	6 juill. '93	2,100 00	2 août '62	8 oct. '80
McGirr, John	Commis de 1re classe.	14 oct. '91	1,800 00	31 juill. '46	1er août '77
Dalton, Robert Gladstone	do ...	29 nov. '93	1,600 00	25 oct. '48	— juill. '71
Orr, William Andrew	do ...	1er août '94	1,600 00	25 avril '55	24 nov. '83
Bray, Samuel, A. T.F.	do ...	1er juill. '99	1,550 00	5 nov. '46	14 juin '84
†Harkin, James Bernard	do ...	1er juill. '02	1,400 00	30 janv. '75	2 déc. '01
Ross, Henry Clarkson	Commis de 2e classe ...	1er juill. '86	1,400 00	12 janv. '62	10 janv. '83
Campbell, James Jamieson	do ...	1er août '94	1,400 00	14 août '50	30 déc. '86
Rochester, Edwin	do ...	5 juin '90	1,400 00	— sept '56	5 juin '90
McKay, Hiram	do ...	11 sept. '94	1,300 00	23 déc. '55	9 juill. '80
Benson, Martin	do ...	1er déc. '84	1,300 00	15 juin '45	1er avril '76
Brook, Henry John	do ...	1er juill. '98	1,200 00	21 nov. '36	1er janv. '71
Kemp, Alfred E	do ...	1er juill. '98	1,200 00	25 août '54	1er fév. '84
Sutherland, John David	do ...	11 janv. '99	1,200 00	19 nov. '75	11 janv. '99
Shore, John Willoughby	do ...	1er juill. '99	1,200 00	3 janv. '58	24 mars '84
Antliff, John Holden, M. A. Sc., D.T.S.	do ...	1er juill. '99	1,200 00	17 juin '67	1er juill. '98
Delisle, Joseph	Com. de 2e cl. cadette	23 juin '80	1,000 00	15 fév. '60	23 juin '80
Yeilding, Fanny	do ...	3 avril '82	1,000 00	12 juin '42	3 avril '82
Reiffenstein, Caroline	do ...	24 nov. '83	1,000 00	23 avril '46	24 nov. '83
McMeekin, Lizzie D	do ...	31 déc. '87	1,000 00	16 janv. '63	31 déc. '87
Matheson, George Marshall	do ...	21 juin '88	1,000 00	22 sept. '67	21 juin '88
Lyon, Edith Harriet	do ...	31 mai '90	900 00	27 mars '71	31 mai '90
Ogilvy, Helen Gordon	do ...	30 juin '90	900 00	29 avril '68	30 juin '90
Maxwell, Mary Dorothea	do ...	31 mai '90	900 00	21 avril '66	31 mai '90
Moffat, Robert Barry Ernest	do ...	7 fév. '91	900 00	8 janv. '70	7 fév. '91
Maracle, Floretta K	do ...	31 janv. '91	900 00	28 juin '67	31 janv. '91
Dale, Louisa Emily	do ...	21 juill. '91	900 00	6 nov. '67	21 juill. '91

* Appointements de $3,200 comme sous-ministre de l'Intérieur. † Est aussi secrétaire particulier du surintendant général, aux appointements de $300.

MINISTERE DES AFFAIRES DES SAUVAGES—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Byshe, Frederick Richard.....	Com. de 2e cl. cadette..	26 juill. '92	900 00	31 mars '44	26 mars '91
Guthrie, James.....................	do ...	21 juill. '91	850 00	1er mai '57	21 juill. '91
Moffatt, Thomas Potter......	do ...	14 oct. '91	850 00	4 déc '58	14 oct. '91
Graham, Alice Mary S.........	do ...	28 nov. '93	850 00	11 mai '69	28 nov. '93
Byshe, Frederick Henry	do ...	31 janv. '95	750 00	16 mars '71	6 fév. '93
Martin, Emma Sylvia	do ...	11 sept. '94	700 00	20 mai '62	11 sept. '94
Cooke, Chas. Angus............	do ...	1er juill. '01	700 00	22 mars '70	1er avril '93
O'Grady, Sarah Maria.........	do ...	1er juill. '01	650 00	25 sept. '65	12 oct. '96
O'Connor, Peter Joseph......	do ...	1er juill. '01	650 00	15 juin '76	15 fév. '98
Allan, Wm. Edwin	do ...	15 juill. '02	650 00	14 juill. '76	15 août '01
Awrey, Herbert N...............	do ...	21 janv. '02	600 00	19 oct. '69	21 janv. '02
Hayter, Benjamin................	Emballeur..................	26 juill. '92	590 00	11 avril '55	26 juill. '92
Seale, Wm..........................	Messager....................	18 mars '93	510 00	29 mars '49	18 mars '93

EMPLOYÉS DU SERVICE EXTÉRIEUR AU BUREAU PRINCIPAL.

Macrae, James Ansdell........	Inspecteur des agences et réserves des sauv.	1er oct. '92	1,800 00	18 juill. '59	14 juin '84
Paget, Frederick Henry......	Attaché à la division du comptable.	1er juill. '97	1,650 00	9 déc. '62	5 juin '85
Chitty, Geo. Lang..............	Inspecteur de bois.......	21 juin '93	1,200 00	11 avril '39	21 juin '93

DOC. DE LA SESSION No 30

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES SAUVAGES—SERVICE EXTÉRIEUR.

ONTARIO.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Adams, Joshua, Sarnia.	Ag. des terres des sauvages.	7 oct. '99	Commission.	5 avril '25	7 oct. '99
Cameron, Edwin Duncan, Brantford.	Surintendant des sauvages.	13 avril '91	1,200 00	22 sept. '59	13 avril '91
English, Adam, Sarnia.	Agent des sauvages	18 août '83	500 00	28 mai '30	18 août '83
Goulette, Octave Vital, Gananoque	Gardien des îles	13 juill. '97	150 00	—— '38	13 juill. '97
Graham, Wm, Lakefield.	Agent des terres des sauvages.	28 juin '02	Comm.	———	28 juin '02
Hagan, Samuel, Thessalon.	Agent des sauvages	1er fév. '99	500 00	6 avril '40	9 fév. '92
Hill, David Seymour, Brantford.	Commis	16 fév. '97	900 00	14 janv. '63	16 fév. '97
Hodder, John Frederick M., Port-Arthur.	Agent des sauvages	11 fév. '98	800 00	17 déc '59	11 fév. '98
Lynch, D. J., Hagersville.	do	23 mai '01	600 00	25 fév. '54	23 mai '01
Maclean, Wm. Brown, Parry-Sound.	Surintendant des sauv.	28 mai '97	900 00 et comm'n	1er août '65	28 mai '97
McDonald, Alex. R., Duart.	Agent des sauvages	1er sept. '97	500 00	24 fév. '47	1er sept. '97
McDougall, Joseph B., Wallaceburg	do	30 janv '02	500 00	7 août '53	30 janv. '02
McFarlane, William, Keene.	do	15 juill. '97	325 00	6 oct. '37	15 juill. '97
McIver, John, Cap-Croker.	do	9 fév. '97	500 00	14 avril '51	9 fév. '97
McPhee, Duncan Joshua, Atherley.	do	25 oct. '84	400 00	28 sept. '57	25 oct. '84
Mitchell, R. W., M D., Delaware.	Médecin	17 janv. '96	260 00	22 oct. '49	17 janv. '96
Mullin, Martin, Killaloe.	Agent des sauvages	12 juin '02	660 00	4 nov. '41	12 juin '02
Scoffield, John, Chippewa Hill.	do	9 fév. '97	500 00	15 août '52	9 fév. '9
Secord, Levi, M.D., Brantford.	Médecin	13 oct. '96	2,850 00	22 déc. '54	13 oct. '96
Sims, Chas. L. D., Manitowaning.	Agent des sauvages	1er nov. '98	1,000 00	29 sept. '65	1er nov. '98
Sutherland, Samuel, Delaware.	do	22 oct. '01	600 00	23 fév. '47	22 oct. '01
Thackeray, John, Roseneath.	do	31 janv. '83	325 00	13 janv. '35	31 janv. '83
Thorburn, Jas. H., Gore Bay.	do	4 janv. '99	600 00	13 nov. '45	4 janv. '
Williams, Albert W., Port-Perry.	do	9 fév. '97	100 00	—— '49	9 fév. '97
Williams, Richard W., M D., Allenford.	Médecin	1er juin '99	300 00	21 janv. '41	1er juin '99
Yates, John, Virginia.	Agent des sauvages	19 juin '99	350 00	15 déc. '34	19 janv. '99

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES SAUVAGES—SERVICE EXTÉRIEUR.

QUÉBEC.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Bastien, Antoine Oscar....... Jeune Lorette.	Agent des sauvages....	1er juill. '86	425 00	11 juill. '57	1er juill. '86
Beaulieu, Edouard........... Cacouna.	do ...	30 juin '98	150 00 et commiss'n	13 fév. '51	30 juin '98
Brosseau, Alexander.......... Caughnawaga.	do ...	9 août '84	600 00	15 mars '38	9 août '84
Burwash, Adam................ Témiscamingue N.	do ...	18 nov. '99	$200 00 et commis'n.	14 mai '50	18 nov '99
Comiré, Anatole O., M D..... St-François du Lac.	do ...	29 avril '98	200 00	8 nov. '53	29 avril '98
Désilets, C O. Honoré, M.D. Bécancour.	do ...	30 juin '90	100 00	2 mai '63	30 juin '90
Gagné, Rév. Jacob............ Maria.	do ...	28 fév. '81	100 00	2 juill. '44	28 fév. '81
Gagnon, Adolphe.............. Bersimis.	do	9 nov. '98	400 00	12 août '60	9 nov. '98
Giroux, Rév. G............... Lorette.	Missionnaire	5 déc. '80	225 96	25 mai '45	5 déc. '80
Long, George.................. Saint-Régis.	Agent des sauvages.....	23 mai '87	Commis'n	24 mars '39	23 mai '87
Marcoux, Alphonse .... Pointe Bleue.	do ...	20 juin '02	400 00	18 sept. '44	20 juin '02
Mulligan, Ed. Ar hur, M D.. Maniwaki.	Médecin	6 fév. '93	200 00	24 juill. '68	6 fév. '93
McCaffrey, Wm. James...... Maniwaki.	Agent des sauvages....	20 mars '97	600 00	29 juill. '51	20 mars '97
Perillard, Joseph H. . ... Oka.	do ...	1er sept. '99	200 00	29 oct. '52	1er sept. '99
Pitre, Jérémie................. Pointe à la Garde.	do ...	8 fév. '98	200 00	25 janv. '45	8 fév. '98
Scott, Wm. D B............... Mingan.	do ...	14 déc. '01	400 00	—— '49	14 déc. '01

NOUVELLE-ECOSSE.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Beckwith, Charles Eugène . Steam-Mills.	Agent des sauvages....	21 juin '88	50 00	2 juill. '48	21 juin '88
Cameron, Rév. Angus, D.D. Christmas-Island.	do ...	6 oct. '88	75 00	18 déc. '43	6 oct. '88
De Molitor, John Jas. Edm'd. Shelburne.	do ...	21 juin '93	50 00	26 avril '22	21 juin '93
Fraser, Rév. John .... St. Peters.	do ...	8 juill. '96	100 00	25 mars '57	8 juill. '96
Harlow, Charles........ .... Caledonia Corner.	do ...	20 oct. '97	100 00	6 fév. '38	20 oct. '97
Lacey, John..................... Annapolis.	do ...	14 nov. '02	50 00	8 juill. '37	14 nov. '01
McAdam, Rév. D. M....... .. Sydney.	do ...	4 juin '02	75 00	3 fév. '67	4 juin '02
Macdonald, Archibald John Baddeck.	do ...	28 mai '97	100 00	12 déc. '59	28 mai '97
McDonald, John R............. Heatherton.	do ...	11 nov. '96	100 00	— déc. '55	11 nov. '96
McLood, Rév. John D .... New-Glasgow.	do ...	3 janv. '01	100 00	— juill '32	23 mai '78
McManus, Rév Chas. Ed..... Sheet Harbour.	do ...	13 avril '98	50 00	29 nov. '73	13 avril '98
MacPherson, Rév. D. .... Glendale.	do ...	1er avril '02	100 00	3 oct. '72	1er avril '02
Purdy, Jas. H.. .... Bear River.	do ...	1er juin '99	50 00	16 mars '44	1er juin '99

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES SAUVAGES—SERVICE EXTÉRIEUR.

NOUVELLE-EDOSSE—Fin.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Rand, Fred. Augustus, M.D. Parrsboro'.	Agent des sauvages.....	26 mars '91	50 00	— — '54	26 mars '91
Smith, Thos. Busk. Crowe... Truro.	do ...	21 mai '97	50 00	12 janv. '47	21 mai '97
Wallace, Alonzo.......... Shubénacadie.	do ...	6 nov. '96	50 00	31 juill. '61	6 nov. '96
Whalen, Wm. H.......... Yarmouth.	do ...	30 sept. '98	50 00	23 déc. '46	30 sept. '98

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Carter, William Doherty..... Richibouctou.	Agent des sauvages....	2 oct. '93	400 00	5 oct. '62	2 oct. '93
Farrell, James .... Frédéricton.	do ...	25 avril '84	300 00	5 fév. '35	25 avril '84
Benson, John Stafford, M.D.. Chatham.	Médecin	18 mars '93	100 00	10 mai '38	11 avril '71

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Arsenault, John Oliver....... Higgins'-Road.	Surintendant des sauv.	2 juill. '78	300 00	24 sept. '36	2 juill. '78

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Vowell, Arthur Welleslie ... Victoria.	Surintendant des sauv. pour la Colom.-Brit.	4 nov. '89	3,000 00	17 sept. '41	4 nov. '89
MacLaughlin, Wm. Barrows. Victoria.	Premier commis.........	19 janv '01	1,500 00	24 mars '67	1er mai '91
Dalby, Henry Gage...... Victoria.	Commis..................	4 nov. '01	720 00	13 nov. '74	4 nov. '01
Green, Ashdowne H.......... Victoria.	Arpenteur	1er juill. '98	1,800 00	12 août '40	1er juill. '98
Bell, Ewen.................. Clinton.	Agent des sauvages....	7 mars '94	1,200 00	28 nov. '36	7 mars '94
DeBeck, Geo. W.......... Alert-Bay.	do ...	7 avril '02	1,200 00	25 sept. '49	7 avril '02
Devlin, Frank.............. New-Westminster.	do ...	13 oct. '92	1,200 00	29 mars '54	13 oct. '92
Galbraith, Robt. Leslie T... Fort-Steele.	do ...	7 mars '94	1,200 00	23 déc. '41	7 mars '94
Guillod, Harry.............. Alberni.	do ...	6 mars '82	1,200 00	20 août '38	6 mars '82
Irwin, Archibald .... Savona.	do ...	8 sept. '97	1,200 00	29 mars '51	8 sept. '97
Loring, Richard Ernest ...... Hazelton.	do ...	11 juill. '89	1,200 00	9 juill. '52	11 juill. '89
Pidcock, Richard Heber...... Quathiaski-Cove.	do ...	14 juin '86	1,200 00	24 juin '40	14 juin '86
Robertson, Wm. R.............. Quamichan.	do ...	16 avril '00	1,200 00	17 juin '53	16 avril '00
Todd, Charles.................. Metlakahtla.	do ...	25 oct. '87	1,800 00	12 janv. '42	25 oct. '87

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES SAUVAGES—SERVICE EXTÉRIEUR.

MANITOBA, KÉWATIN ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Laird, Hon. David........ Winnipeg, Man.	Commissaire des sauvages.	4 oct. '98	3,200 00	....	4 oct. '98
McKenna, J. A. J................	Asst commissaire et inspecteur en chef.	1er juill. '01	2,400 00	1er janv. '62	1er juill. '87
Lash, John Bean............... Winnipeg, Man.	Secrétaire du commissaire.	22 oct. '98	1,700 00	9 nov. '47	9 fév. '86
Betournay, G. A., M A....... Winnipeg, Man.	Commis.....................	22 déc. '87	1,200 00	10 nov. '65	22 déc. '87
Jean, George Emile......... Winnipeg, Man.	do	10 nov. '86	1,000 00	22 sept '65	10 nov. '86
McColl, Ebenezer .... Winnipeg, Man.	Inspecteur des agences des sauvages.	1er sept. '77	2,400 00	13 août '35	1er sept. '77
McGibbon, Alexander......... Qu'Appelle, Assa	do ...	3 mai '86	2,200 00	15 fév. '29	3 mai '86
Chisholm, W. James.......... Battleford, Sask.	Inspecteur des agences des sauvages.	1er juill. '97	1,800 00	6 sept. '60	1er juill. '97
Lévêque, Luc Joseph Arthur Portage-du-Rat Ont.	do ...	1er août '97	1,800 00	27 nov. '46	28 oct. '81
Marlatt, Samuel Reid .... Portage-la-Prairie, Man.	do ...	1er août '97	1,800 00	6 fév. '53	1er août '97
Ponton, Arch. Wm. A.F...... Winnipeg, Man.	En charge des arpentages des réserves des sauvages, Manitoba, Kéwatin, Territoires du N.-Ouest et une partie d'Ontario.	7 déc. '95	1,800 00	25 janv. '59	18 mars '87
Conroy, Henry A............. Ottawa.	Inspecteur, traité nº 8.	1er avril '02	1,800 00	——	1er avril '02
Surintendance du Manitoba.					
Begg, Magnus.................. Broadview, Assa.	Agent des sauvages.....	21 sept. '84	1,100 00	20 oct. '53	21 sept. '84
Courtney, Joseph............ Le Pas, Sask.	do ...	13 avril '98	1,000 00	1er janv. '51	13 avril '98
Simmens, Rév John.......... Grand Rap. Riv. Berens, Man	do ...	1er avril '01	1,000 00	22 mai '42	23 mai '01
Swinford, Sydney............. Portage-la-Prairie.	do ...	7 juill. '97	1,200 00	31 mai '57	7 juill. '97
Surintendance du Nord-O.					
Aspdin, Thos W................ Sintaluta, Assa.	Agent des sauvages....	16 mars '01	800 00	24 mai '54	7 juill. '97
Carruthers, Henry Atkinson Kutawa, Assa	Commis et fermier	1er juill. '97	660 00	15 juin '57	30 déc. '86
Day, Joseph P. G.............. Edmonton, Alta.	Agent des sauvages....	13 juill. '01	1,000 00	8 mars '62	13 juill. '01
Edwards, Oliver C., M.D.... Macleod, Alta.	Médecin.....................	1er sept. '97	1,800 00	12 sept. '50	1er sept. '97
Graham, Wm Morris......... Qu'Appelle, Assa.	Agent des sauvages.....	13 juill. 97	1,200 00	11 janv. '67	13 juill '97
Grant, William Samuel....... Hollbroke, Alberta.	do ...	1er juill. '86	1,000 00	8 ma '45	1er juill. '86
Hourie, Peter..................... Broadview, Assa.	Fermier	1er janv. '98	480 00	—— '27	3 déc. '86
Jones, William Elias.......... Duck Lake, Sask.	Agent des sauvages....	7 fév. '91	1,000 00	—— '39	7 fév. '91
Jowett, John William......... Broadview, Assa.	Commis	7 juill. '97	600 00	4 mars '53	30 déc. '86
Lake, Arthur Edward......... Edmonton, Alberta.	do	5 déc. '91	600 00	6 nov. '61	30 déc. '86

DOC. DE LA SESSION No 30

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES SAUVAGES—SERVICE EXTÉRIEUR.

MANITOBA, KÉWATIN ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST—Fin.

Nom et adresse du bureau de poste.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Macadam, Samuel T., M.D...	Médecin..................	18 fév. '89	900 00	26 déc. '45	18 fév. '89
Macarthur, James.................. Mistawasis, Sask.	Agent des sauvages.....	4 juin '02	1,000 00	— déc. '48	4 juin '02
McKenzie, Robt. Sutherland.. Côté, Assa.	do ...	27 oct. '87	1,000 00	22 mai '44	27 oct. '87
McNeill, Alex. James.......... Calgary, Alberta.	do ...	2 déc. '95	1,000 00	10 mars '53	31 janv. '88
Mann, George Gwynne....... Saddle Lake, Alta.	do ...	14 déc. '86	1,000 00	— nov. '43	14 déc. '86
Markle, John A.................. Gleichen, Alta.	do ...	1er juill. '86	1,400 00	10 juill. '51	1er juill. '86
Martineau, Herman...... ...... Kutawa, Assa.	do ...	1er janv.'77	1,200 00	18 août '45	1er janv.'7u
Sibbald, Howard Embury... Morley, Alta.	do ...	16 mars '01	900 00	31 déc. '65	16 mars '01
Sibbald, Wm .... Onion Lake, Sask.	do ...	5 juill. '97	900 00	8 août '48	5 juill. '97
Wheatley, Geo H......... ..... Birtle, Man.	do ...	13 juill. '97	1,200 00	3 oct. '51	13 juill. '97
Wilson, James..................... Agence des Gens du Sang. Macleod, Alberta.	do ...	1er nov. '92	1,200 00	16 fév. '50	1er nov. '92
Wilson, Robert N......... ...... Agence de Piégâne, Macleod, Alberta.	do ...	1er janv.'98	1,000 00	....	1er janv.'98
Wright, John Philip.......... Fort Frances, Ont.	do ...	26 oct. '85	1,200 00	3 sept. '51	28 oct. '81

SÉNAT DU CANADA.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Chapleau, Samuel E. St. Onge	Greffier du Sénat, maître en chancellerie, caissier et comptable	27 janv. '00	3,400 00	15 juill '39	23 sept. 73
Boucher, Antoine Alphonse.	Prem'r greffier-adjoint, maître en chancell.	1er mai '91	2,800 00	6 fév. '31	1er mai '57
Creighton, James George Aylwin.	Greffier en loi, maître en chancell, greffier des comités et trad. angl.	3 mars '82	2,800 00	12 juin '50	3 mars '82
Stephen, Robert William.....	2e greffier-adjoint, premier commis angl. et greffier d journ. ang.	14 fév. '90	1,800 00	3 août '39	24 oct. '73
Soutter, Alexander Robert...	2e comm. angl. et greffier des bills privés.	14 fév. '90	1,800 00	11 juill. '46	1er nov. '74
Young, John Charles.	3e commis anglais et greffier des affaires de routine, procès-verbaux.	14 fév. '90	1,800 00	29 janv. '52	28 fév. '60
Garneau, Alfred..................	Traduct. en chef franç..	14 mai '73	2,400 00	20 déc. '36	28 mars '61
Trudel, J. Boutillier, M.A., B.C.L.	Premier traduct. franç	9 juill. '95	1,300 00	25 juin '58	15 juill. '94
Bouchard, Joseph................	Second traduct'r franç.	16 mars '99	1,200 00	27 oct. '41	17 janv. '84
Chapman, William.............	Troisième do ...	12 mai '02	1,000 00	14 déc. '50	12 mai '02
LeMoine, J. de St-Denis.....	Sergent-d'armes et greffier du journal franç.	8 juin '87	1,800 00	13 juill. '50	18 mai '69
Garneau, Alfred Léon.........	Greffier-adjoint du journal français.	1er mars '89	1,050 00	15 janv '66	1er mars '89
Gibbs, Charles Theophilus...	Aide-comptable.	10 mars '84	1,800 00	28 janv. '47	10 mars '84
Adamson, Agar, Stewart Allan Masterton.	Com. de classe cadette.	14 fév. '90	1,000 00	25 déc. '65	14 fév. '90
St. John, Molyneux............	Gentilhomme huissier de la Verge Noire.	31 janv. '02	1,800 00	28 nov. '38	31 janv. '02
Myrand, Jean Baptiste.........	Maître de poste.............	20 mars '68	1,600 00	10 oct. '29	7 fév. '59
Carleton John......	‡Concierge.....	26 fév. '96	1,300 00	2 avril '47	26 fév. '96
Lambkin, William Leonard..	Gardien de la chambre des journaux.	10 juin '87	750 00	3 août '68	10 mars '84
Dunne, John......................	Huissier.........	1er fév. '00	950 00	2 juin '39	— mars '66
Larose, Joseph	Messager du président..	21 avril '87	800 00	19 août '49	—— '65
Pelletier, Joseph Herménégilde.	Gardien du vestiaire...	29 avril '91	800 00	8 avril '50	15 avril '74
Gravelle, André.........	Menuisier....................	9 avril '77	700 00	30 mars '29	—— '66
Whitmore, Joseph.	Aide-menuisier...........	4 fév. '97	$2 par jour	10 oct. '49	4 fév. '97
Ashe, Edward.....................	Messager permanent....	13 avril '87	750 00	28 déc. '50	13 avril '87
Paquette, Théodule......	do ...	15 fév. '90	650 00	26 oct. '51	7 mars '79
Choquette, Jean Albert.	do ...	6 mai '91	700 00	17 nov. '69	19 fév. '83
Ralph, Arthur Robt. Francis	do ...	6 mai '91	700 00	21 août '54	27 fév. '89
Bérubé, Ernest...................	do ...	14 mai '94	650 00	21 fév. '70	8 mars '86
O'Neil, Wm. Jas.................	do et asst. au bur. de la papeterie	14 juill. '99	650 00	1er mars '74	8 juin '91
Carleton, Jno. Chas............	Messager permanent....	14 juill. '99	600 00	22 janv. '78	— sept. '93

‡ Résidence, $400.

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA—SERVICE INTÉRIEUR.

EMPLOYÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
*Bourinot, Sir John George, C.C.M.G. D.D.C , LL.D., D.L.	Greffier de la Chambre.	1er déc. '80	3,400 00	24 oct. '37	—— '68
Smith, Lt.-col. Henry Robert	Sergent-d'armes..........	13 janv. '92	2,400 00	30 déc. '43	1er mai '59
Laplante, Jean-Bte Réné.....	Greffier adjoint............	22 mars '97	2,200 00	19 août '56	22 mars '97
Bowie, Henry William.........	Sous-sergent-d'armes et commis de 2e classe.	1er juill. '92	1,350 00	10 nov. '62	29 avril 91

DIVISION PRINCIPALE.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Taylor, Alexander George D.	Premier commis..........	1er janv. '87	2,400 00	10 nov. '30	—— '49
Bowles, William Cochrane..	do	1er janv. '88	2,400 00	23 sept. '41	23 fév. '55
Chapleau, Joseph Raoul E...	do	1er janv. '87	2,400 00	28 avril '44	—— '69
King, Robert Powney.........	Commis de 1re classe...	15 avril '99	1,550 00	24 avril '67	1er janv. '86
Dalton, James	do ...	1er juill. '88	1,800 00	— juin '40	—— '75
Polkinghorne, John A..	do ...	1er juill. '02	1,400 00	20 avril '44	—— '71
Hartney, Edward Patrick...	Commis de 1re classe et examinateur des bills privés.	1er juill. '99	2,150 00	6 mars '51	11 avril '72
Todd, Walter	Commis de 1re classe...	1er juill. '90	1,800 00	6 oct. '56	1er juill '74
Panet, Louis Charles..........	do ...	1er juill. '99	1,600 00	25 mars '62	9 nov. '79
Robidoux, Narcisse	do ...	1er juill. '93	1,450 00	15 aout '55	.... '80
Colwell, C F.....	do ...	1er nov. '01	1,400 00	26 sept. '46	1er nov. '01
Macdonell, Harry Percy......	Commis de 2e classe.....	1er mai '97	1,300 00	14 juin '61	1er mai '80
Polette, Louis T., B.C.L.....	Greffier du journ franc. et commis de 2e cl.	6 fév. '01	1,100 00	2 fév. '64	6 fév. '01
Dansereau, Lionel.....	Greffier-adj. du jour. fr. et com. de 2e cl. cad.	6 fév. '01	1,000 00	10 juin '67	6 fév. '01
McLeod, John Hugh...........	Com. de 2e cl. cadette.	1er juill. '90	1,000 00	15 sept. '44	13 fév. '79
Jones, Charles Henry	do ...	1er juill '99	850 00	1er août '70	1er juill. '99

DIVISION DES LOIS ET DE LA TRADUCTION.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
McCord, Frederick Augustus	Greffier en loi............	26 nov. '90	3,200 00	29 août '56	10 mars '84
O'Brien, Arthur Henry........	Greffier adjoint en loi et premier commis.	22 avril '96	1,950 00	2 août '65	22 avril '96
Coursolles, Toussaint Gédéon.	Premier commis..........	1er juill. '85	2,400 00	1er oct. '32	— juin '57
†Genand, Joseph Auguste...	Commis de 1re classe...	1er juill. '85	1,800 00	19 déc. '39	— août '65
Fréchette, Léonard Achille..	do ...	1er juill. '85	1,800 00	13 oct. '47	— mars '74

* Décédé le 13 octobre 1902. † Décédé en septembre 1902.

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA—SERVICE INTÉRIEUR.

DIVISION DES LOIS ET DE LA TRADUCTION—Fin.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c		
Laframboise, Louis	Commis de 1re classe	1er juill. '85	1,800 00	10 juill. '48	1er oct. '76
Desaulniers, D. L	do	1er juill. '85	1,800 00	21 août '53	1er janv. '81
Perrin, Emery	Commis de 2e classe	1er juill. '85	1,400 00	13 déc. '43	—— '79
Quéry, Elie	do	1er juill. '85	1,400 00	12 oct. '49	— fév. '74
Loucks, H. H	do	1er mai '91	1,400 00	16 août '34	1er mai '91
Tremblay, Rémi	do	1er mars '97	1,200 00	2 avril '47	—— '82
Foran, J. K.	do	1er juin '99	1,200 00	——	——

EMPLOIS DIVERS.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Chamberlain, D. C	Premier commis et comptable.	12 déc. '92	2,150 00	22 juill. '38	12 déc. '92
Clarke, Charles Edward	Commis de 1re classe	1er avril '92	1,800 00	28 sept. '49	1er déc. '84
Cameron, Douglas Winder	Commis de 2e classe et aide-comptable.	12 déc. '92	1,400 00	9 fév. '62	12 déc. '92
Dubé, Wilfred	Commis de 2e classe	1er juill. '01	1,150 00	18 mai '68	—— '82
Mills, Nathaniel	do	1er juill. '97	1,300 00	14 déc. '45	1er juill. '97
Scott, Lockburn Bertie	Commis de 2e classe cadette.	1er avril '93	950 00	21 janv. '62	1er avril '93
Cairns, William	do	1er juill. '87	1,000 00	9 avril '49	8 fév. '77
Lemieux, François-Xavier L.	do	1er juill. '85	1,000 00	12 juin '52	— fév. '79
Howe, Thomas S	do	27 avril '01	950 00	....	27 avril '01
Deacon, John L	do	1er déc. '91	900 00	30 avril '54	1er déc. '91

DÉPARTEMENT DU SERGENT-D'ARMES.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Dubé, Lucien	Surint. du service des messag. et concierge.	— mars '74	1,300 00	30 sept. '42	— mars '74
Connolly, Peter	Asst-messager en chef.	1er fév '01	830 00	16 nov. '63	1er mai '87
Smith, George	Messager de la banque.	1er juill. '86	700 00	11 nov. '43	21 sept. '67
Asselin, Joseph Emile	do	— mai '68	700 00	3 mai '54	— mai '68
Boudreault, George André	Messager du greffier	1er mai '81	700 00	23 déc. '62	— mars '73
Hugg, Claire	Messager	20 juill. '85	700 00	22 avril '59	— avril '72
Lafranchise, L	do	1er juill. '87	700 00	2 juill. '25	— fév. '63
George, Charles	do	12 mars '94	700 00	6 mars '68	12 mars '94
Patry, Joseph	do	1er juill. '94	580 00	29 juill. '45	1er mars '79
Stewart, Thomas	do	1er mars '96	590 00	15 avril '48	22 juin '91
Boutet, Antoine	do	1er juin '01	530 00	22 juin '52	— mars '85

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA—SERVICE INTÉRIEUR.

DÉPARTEMENT DU SERGENT-D'ARMES—Fin.

Nom	Emploi actuel	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
Sinclair, James	Charpentier	—— '60	700 00	3 mars '29	—— '60
Holder, George	Gardien de nuit	1er juill. '86	670 00	1er août '39	— fév. '79
Boyce, John	do	1er avril '93	650 00	12 juin '48	1er avril '93
Stewart, Charles	Huissier	1er avril '95	480 00	5 nov. '58	12 fév. '80

DIVISION DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT.

Nom	Emploi actuel	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
Botterell, Edward	Distributeur des documents imprimés, premier commis.	5 mai '98	2,400 00	11 mai '34	15 fév. '56
Davidson, Robert Burnet	Aide-distributeur, commis de 2e classe.	1er juill. '00	1,150 00	24 déc. '73	25 fév. '97
Alexander, Thos. Wardrope	Com. de 2e cl. cadette.	1er oct. '96	850 00	12 mars '73	1er oct. '96
Polkinghorne, John A	Greffier du com. mixte des impressions.	1er mars '92	300 00	20 avril '44	—— 1'7
Chamberlain, D. C	Comptable	1er mars' 96	200 00	22 juill.' 38	12 déc. '91
Clarke, Charles Edward	Surint. de l'impression des documents de la session du parlement.	1er mars '92	300 00	28 sept. '49	1er déc. '84
Scott, Lockburn Bertie	Aide-correcteur d'épreuves.	— avril '94	200 00	21 janv. '62	— avril '94
*Roger, William	Distributeur au bur. des impressions.	1er oct. '96	1.200 00	18 mai '43	—— '90
*Wiltshire, John	Commis	—— '85	850 00	12 sept. '47	—— '84
*Gratton, Edouard	do	1er juill. '99	850 00	—— '55	1er juill. '99
Lemay, A	Messager	1er fév. '00	625 00	....	1er fév. '00

* Par résolution du parlement, ces employés ont été transférés au département des impressions et de la papeterie, sous le contrôle du Secrétaire d'Etat.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

Nom.	Emploi actuel.	Date de la nomination à l'emploi actuel.	Appointements.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.
			$ c.		
DeCelles, Alfred Duclos....... D.Lit., M.S.R.C.	Bibliothécaire général.	6 août '85	3,200 00	15 août '43	12 fév. '80
Griffin, Martin Joseph, L.L.D	Bibliothécaire du parlement.	6 août '85	3,200 00	7 août '47	6 août '85
Todd, Alfred Hamlyn.........	Premier commis	1er juill. '85	1,800 00	25 oct. '51	1er avril '69
Sylvain, Louis Phillipe........	Commis de 1re classe...	27 nov. '89	1,800 00	2 oct. '45	1er mai '78
MacCormac, Michael Connolly.	do ...	27 nov. '85	1,400 00	29 sept. '55	14 mars '83
Smith, John.....................	Commis de 2e classe....	1er oct. '96	1,250 00	20 janv. '42	2 mars '85
Edgar, William Wilkie B.A	Commis de 3e classe....	17 oct. '98	550 00	26 oct. '74	1er juill. '97
Pothier, Cyrille Albert........	do ...	1er fév. '00	500 00	8 déc. '81	1er fév. '00
Pepin, Albert Roméo..........	Commis.....................	6 oct. '00	650 00	....	6 oct. '00
Casault, Louis Joseph.........	Messager en chef et gardien.	1er fév. '72	900 00	9 mai '38	1er fév. '56
Dunlop, James Henderson...	Messager..................	1er fév. '77	700 00	13 mai '45	1er fév. '72
Lynton, Thos. Chas. Wm....	do	27 nov. '85	590 00	26 nov. '43	1er janv. '85
Beaudry, J. Albert..............	do	1er juill. '87	590 00	14 oct. '67	1er juill '87

ANNEXES

ANNEXE No I



CHAPITRE 17.

(Statuts revisés du Canada.)

Acte concernant le service civil du Canada.

(*Tel qu'amendé par* 51 *V.*, *c.* 12 ; 52 *V.*, *c.* 12 ; 55-56 *V.*, *c.* 14 ; 57-58 *V.*, *c.* 18 ; 58-59 *V.*, *cc.* 14 *et* 15 ; 60-61 *V.*, *c.* 14 *et* 63-64 *V.*, *c.* 14. A.D. 1886

SA Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

TITRE ABRÉGÉ.

1. Le présent acte peut être cité sous le titre : *Acte du service civil.* 48-49 V., c. 46, art. 1. Titre abrégé.

DÉFINITIONS.

2. Dans le présent acte, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente,— Définitions.

(*a.*) L'expression " chef d'un département " signifie le ministre de la Couronne qui préside alors au département ; " Chef."

(*b.*) Les expressions " député," " sous-chef," ou " sous-chef du département," signifient le député du ministre de la Couronne qui préside au département, et elles comprennent aussi " l'auditeur général " dans tous les cas où cette signification n'est pas incompatible avec ses pouvoirs et devoirs en vertu de l'*Acte du revenu consolidé et de l'audition.* 48-49 V., c. 46, art. 2 " Sous-chef."

CONSTITUTION DU SERVICE CIVIL.

3. Pour les fins du présent acte, le service civil se compose de toutes les classes d'employés, ailleurs que dans les territoires du Nord-Ouest, dans les différents ministères du gouvernement exécutif du Canada et dans le bureau de l'auditeur général, ou sous leur contrôle, énumérées et comprises dans les annexes A et B du présent acte, nommés soit par le Gouverneur en conseil ou autre autorité compétente avant le premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, soit par la suite de la manière prescrite par l'*Acte du service civil* alors en vigueur,— et de tels fonctionnaires et employés dans les territoires du Nord-Ouest remplissant des charges qui, si elles étaient occupées dans toute autre partie du Canada, les assujétiraient aux dispositions du présent acte, et qui seront placées sous son opération par le Gouverneur en conseil. 48-49 V.. c. 46, art. 3. De qui se composera le service civil. Quant aux territoires du Nord-Ouest.

Deux divisions. Division intérieure.

4. Le service est partagé en deux divisions :—

La première division, ou division administrative intérieure, comprend les employés des classes mentionnées dans l'annexe A, qui font partie du personnel administratif à Ottawa et du bureau de l'auditeur général ;

Division extérieure.

La seconde division, ou division administrative extérieure, comprend les employés des classes mentionnées dans l'annexe B, et qui remplissent leurs fonctions autrement que dans le personnel administratif à Ottawa. 48-49 V., c. 46, art. 4.

Règlements par le Gouverneur en conseil.

5. Le Gouverneur en conseil pourra en tout temps établir des règles et règlements généraux, non incompatibles avec les dispositions du présent acte, au sujet de la nomination et de la promotion des employés du service civil et de tout ce qui s'y rattache. 48-49 V., c. 46, art. 5.

Le Gouverneur en conseil fixera le nombre des employés.

6. Le Gouverneur en conseil fixera de temps à autre le nombre d'officiers, premiers commis, commis, messagers et autres employés nécessaires au service des divers ministères dans chaque division du service civil ; mais le montant collectif des appointements et salaires de chaque ministère ne devra en aucun cas dépasser le crédit voté par le parlement à cet effet :

Si le nombre en est alors trop grand

2. Si le nombre des employés alors attachés à un ministère, dans l'une ou l'autre de ses divisions, est plus élevé que le nombre d'employés attribué à ce ministère, ainsi que par le présent prescrit, le Gouverneur en conseil nommera les personnes qui devront remplir les différents emplois ; les autres seront des employés surnuméraires de la classe dans laquelle ils seront portés, qui n'auront droit à aucune augmentation de salaire, et qui resteront dans cette position jusqu'à ce qu'ils soient promus de la manière par le présent prescrite ou qu'ils cessent d'être employés. 48-49 V., c. 46, art. 6.

7. Abrogé par 51 V., c. 12, art. 1.

BUREAU D'EXAMINATEURS.

Bureau des examinateurs des aspirants à des emplois dans le service : nomination et fonctions

8. Il sera institué par le Gouverneur en conseil, au besoin, un bureau d'examinateurs, qui, pour les fins du présent acte, sera, comme il l'est ci-après, appelé " le Bureau," et qui se composera de trois membres. Ce Bureau examinera tous les aspirants à des emplois dans le service civil, et délivrera des certificats de capacité à ceux qui seront reconnus admissibles, suivant les règlements que le Gouverneur en conseil autorisera pour la gouverne du Bureau. 48-49 V., c. 46, art 8 :

Salaire du greffier.

2. Le Gouverneur en conseil pourra nommer une personne qui sera greffier du Bureau, à des appointements n'excédant pas sept cents piastres par année.

3. Chaque membre du Bureau recevra des appointements n'excédant pas quatre cents piastres par année, que fixera le Gouverneur en conseil. 52 V., c. 12, art. 1. Et des membres du bureau.

4. Les membres du Bureau recevront, lorsqu'ils vaqueront à leur travail, tels frais de voyage que le Gouverneur en conseil fixera : Frais de voyage.

5. Les personnes choisies par le Bureau pour l'aider à faire les examens recevront une rémunération qui sera fixée par le Gouverneur en conseil et qui n'excédera pas cinq piastres par jour : Rétribution des examinateurs adjoints.

6. Les réunions du Bureau auront lieu aux époques que le Gouverneur en conseil prescrira, et ses délibérations seront régies par des règlements qu'il établira au besoin : Réunions et délibérations du Bureau.

7. Le Bureau sera sous le contrôle du Secrétaire d'Etat. 48-49 V., c. 46, art. 8. Contrôle.

9. Le Bureau pourra se procurer l'aide de personnes ayant acquis de l'expérience dans l'éducation de la jeunesse en Canada, et, avec cette aide, il tiendra ou fera tenir des sessions périodiques d'examen pour les admissions au service civil, dans les cités d'Halifax, de Saint-Jean, N.-B., de Charlottetown, de Québec, de Montréal, d'Ottawa, de Toronto, d'Hamilton, de London, de Winnipeg, de Victoria, et en tels autres endroits qui seront désignés par le Gouverneur en conseil. Qui pourra être employé comme examinateur adjoint. Il ne sera pas nécessaire de tenir chaque session à tous ces endroits ; mais les époques et les lieux où se tiendront les examens seront déterminés, de temps à autre, par le Gouverneur en conseil. Tenue des sessions d'examen. Autant que possible, les examens se feront par écrit, et les dépenses qu'ils entraîneront seront soldées sur les crédits préalablement votés par le parlement à cet effet. 48-49 V., c. 46, art. 9. Dépenses comment soldées.

2. Lorsque le Bureau sera convaincu qu'il a été commis quelque irrégularité ou manœuvre frauduleuse à un examen tenu par lui ou par quelque personne députée par lui pour le tenir, il pourra citer devant lui, par un instrument signé du président ou du président suppléant du Bureau, et pourra interroger, sous serment ou affirmation, toute personne qu'il croira être en mesure de rendre témoignage au sujet de cette irrégularité ou manœuvre frauduleuse. Enquête sur les irrégularités commises aux examens. Assignation de témoins.

(*a*) Si la personne ainsi citée ne comparaît pas aux temps et lieu indiqués en cet instrument, le président ou le président suppléant du Bureau sera revêtu de tous les pouvoirs qui sont conférés à un juge de paix par l'article 582 du "Code Criminel, 1892," dans le cas où une personne citée à comparaître manque d'obéir à la citation. Pouvoir de contraindre à comparaître.

(*b*) Lorsqu'une personne, comparaissant en obéissance au dit instrument ou à la suite d'un mandat décerné en vertu du paragraphe (*a*) du présent article, refusera de prêter serment, ou, après avoir prêté serment, refusera de répondre aux questions qui lui seront posées, ou refusera ou omettra de produire les documents qu'il lui sera enjoint de produire A rendre témoignage sous serment et à produire des pièces.

sans présenter, dans aucun de ces cas, une excuse valable de ce refus ou omission, le président ou le président suppléant du bureau sera revêtu de tous les pouvoirs qui sont conférés dans les cas semblables à un juge de paix par l'article 585 du "Code Criminel, 1892;" et si cette personne, lorsqu'elle sera ramenée à l'audience ajournée, refuse encore de faire ce qui est exigé d'elle, le président ou le président suppléant aura les mêmes pouvoirs que ceux conférés à un juge de paix par le dit article 585 dans le même cas, et pourra les exercer réitérativement jusqu'à ce que cette personne consente à faire ce qui est exigé d'elle.

Prestation du serment.

3. Tout serment ou toute affirmation à faire pour les fins de cet interrogatoire pourra être prêté ou faite entre les mains de tout membre du Bureau.

Le nom de la personne impliquée sera retranché de la liste.

4. Si l'enquête démontre que quelqu'un a été impliqué dans quelque manœuvre frauduleuse ou s'est rendu coupable d'infraction aux règlements faits en vertu de l'article trente et un du présent acte, le Bureau en fera rapport au Secrétaire d'Etat, qui pourra alors faire retrancher le nom de cette personne de la liste des candidats admis.

Punition de la supposition de personne.

5. Quiconque, à un examen tenu en vertu du présent acte, se fera passer pour un autre, ou emploiera ou engagera un autre à se faire passer pour lui-même, ou permettra qu'il le fasse, sera coupable de contravention au présent acte et passible, sur conviction sommaire, d'un emprisonnement de six mois au plus, ou d'une amende de deux cents piastres au plus, et, s'il est employé au service civil, il en sera destitué.

Punition de ceux qui reçoivent ou fournissent illégalement des bulletins d'examen.

6. Quiconque se procurera subrepticement d'un imprimeur ou de quelque autre personne, et quiconque, sans autorisation, fournira à une autre personne quelque bulletin des matières d'examen ou quelque autre document se rattachant à l'examen, comme susdit, sera coupable de contravention au présent acte et passible, sur conviction sommaire, d'un emprisonnement, avec ou sans travaux forcés, de six mois au plus, ou d'une amende de deux cents piastres au plus, et s'il est employé au service civil, il en sera destitué; et aucune de ces personnes ne pourra ensuite se présenter à aucun examen ultérieur. 51 V., c. 12, art. 2; 58-59 V., c. 14, art. 1.

NOMINATIONS ET APPOINTEMENTS.

Conditions des nominations.

10. Sous réserve de toute disposition contraire du présent acte,—

Durant bon plaisir et après examen.

(*a*) Les nominations à des emplois dans le service civil se feront sous bon plaisir, et personne ne sera nommé ni promu à un emploi au-dessous de celui de sous-chef de département, avant d'avoir subi l'examen nécessaire et fait le stage ci-dessous mentionné;

(*b*) Nul ne sera nommé à un emploi dans la première division, ou division administrative intérieure du service civil, autre que celui de sous-chef ou de contrôleur du service des malles par chemin de fer, ou de surintendant du service des malles par chemin de fer, ou autre officier ou employé transféré du service extérieur à la division du service des malles par chemin de fer,—comme stagiaire ou autrement—, qui sera âgé de plus de trente-cinq ans, ou qui n'aura pas atteint l'âge de quinze ans révolus, dans le cas d'un chargeur, emballeur ou trieur, ou dix-huit ans révolus dans d'autres cas. 58-59 V., c. 15, art. 1, et 60-61 V., c. 14, art. 1. Limites d'âge.

11. Les sous-chefs de département seront nommés par le Gouverneur en conseil et resteront en charge durant son bon plaisir; mais chaque fois que ce plaisir sera exercé dans le sens de la destitution d'un sous-chef de département, un exposé des raisons qui l'auront motivée sera soumis aux deux chambres du parlement dans les quinze premiers jours de la session alors suivante. 48-49 V., c. 46, art. 11. Nomination des sous-chefs durant bon plaisir.

2. Il y aura un sous-chef pour chaque département, et nul employé ne sera élevé au grade de sous-chef, sauf lorsqu'il surviendra une vacance ou lorsqu'un nouveau département sera créé par le parlement; mais rien de contenu au présent ne préjudiciera aux personnes qui ont jusqu'ici été promues au grade de sous-chef. 51 V., c. 12, art. 3. Sous-chefs de départements.

12. Les appointements des sous-chefs seront déterminés par le Gouverneur en conseil, suivant les devoirs et la responsabilité attachés à leurs départements respectifs: le minimum des appointements d'un sous-chef sera de trois mille deux cents piastres, et le maximum de quatre mille piastres. 48-49 V., c. 46, art. 12. Appointements. Minimum. Maximum.

13. Le sous-chef de chaque département sera chargé, sous la direction du chef du département, de surveiller et diriger les autres employés, commis et serviteurs du département; il aura le contrôle général des affaires du département et exercera les autres fonctions qui lui seront assignées par le Gouverneur en conseil. 48-49 V., c. 46, art. 13. Devoirs et pouvoirs des sous-chefs.

14. En l'absence du sous-chef, un premier commis désigné par le chef du département remplira les fonctions de sous-chef, à moins qu'un arrêté du conseil ne prescrive qu'elles seront remplies autrement; il y aura dans le bureau de l'auditeur général un premier commis qui agira pour l'auditeur général en tout temps durant son absence. 48-49 V., c. 46, art. 14. Qui remplira leurs fonctions en leur absence.

15. Nul emploi de premier commis dans un département ne sera créé autrement que par arrêté du conseil après que— Premiers commis.

Conditions de la création de cet emploi.

(*a*) Le sous-chef du département aura fait rapport qu'un tel officier est nécessaire pour le bon accomplissement du service dans son département, rapport dans lequel il donnera les raisons qui motivent sa conclusion ;

Approbation du chef, etc.

(*b*) L'approbation du chef du département aura été donnée à ce rapport ; et—

(*c*) Le parlement aura voté les appointements attribués à l'emploi. 48-49 V., c. 46, art. 15.

Appointements.

16. Le minimum des appointements des premiers commis sera de mille huit cents piastres, avec augmentation annuelle de cinquante piastres jusqu'à ce qu'ils atteignent le chiffre de deux mille quatre cents piastres. 48-49 V., c. 46, art. 16.

Commis de première classe ; création de l'emploi.

17. Nul emploi de commis de première classe ne sera créé autrement que par arrêté du conseil, passé sur le rapport du sous-chef du département approuvé par le chef du département, exposant les raisons qui motivent la création de cet emploi, et après que le parlement aura voté les appointements qui lui sont attribués. 48-49 V., c. 46, art. 17.

Appointements.

18. Le minimum des appointements d'un commis de première classe sera de quatorze cents piastres par année, avec augmentation annuelle de cinquante piastres jusqu'à ce qu'ils atteignent un maximum de dix-huit cents piastres. 48-49 V., c. 46, art. 18.

Commis de seconde classe ; création de l'emploi.

19. Nul emploi de commis de seconde classe ne sera créé autrement que par arrêté du conseil, passé sur le rapport du sous-chef du département approuvé par le chef du département, exposant les raisons qui motivent la création de cet emploi, et après que le parlement aura voté les appointements qui lui sont attribués. 48-49 V., c. 46, art. 19.

Appointements.

20. Le minimum des appointements d'un commis de seconde classe sera de onze cents piastres par année, avec augmentation de cinquante piastres tous les ans jusqu'à ce qu'ils atteignent un maximum de quartorze cents piastres. 48-49 V., c. 46, art. 20.

21. Abrogé par 58-59 V., c. 15, art. 2.

22. Abrogé par 58-59 V., c. 15, art. 2.

23. Abrogé par 58-59 V., c. 15, art. 2.

Les articles suivants [entre crochets] ont été décrétés par le 63-64 Vict., ch. 14—Acte modifiant l'Acte du service civil.

[**2.** L'emploi du commis de seconde classe cadette dans la première division, ou division intérieure, du service civil, en vertu du dit acte, ne sera créé que par arrêté en conseil, adopté sur le rapport du sous-chef approuvé par le chef du département, exposant les raisons de cette création, et seulement après que le parlement y aura pourvu. Commis de seconde classe cadette.

[**3.** Le second examen, ou celui d'aptitudes, prescrit par le dit acte, donnera droit à être nommé à un emploi dans la seconde classe cadette ; mais nul ne sera ainsi nommé à moins qu'il n'ait subi cet examen d'aptitudes, ou à moins qu'il n'en soit exempté par le dit acte. Examens.

[**4.** Le traitement minimum d'un commis de seconde classe cadette sera de six cents piastres par année, et le traitement maximum sera de mille piastres par année. Traitement.

[**5.** Sauf ainsi qu'il est ci-après prévu, le traitement d'un commis de seconde classe cadette, lors de sa nomination, sera le minimum ci-dessus établi. Traitement à l'entrée.

[**6.** Le Gouverneur en conseil pourra accorder à tout individu nommé commis de seconde classe cadette, en sus du traitement ci-dessus fixé lors de sa nomination, une somme n'excédant pas cinquante piastres pour chaque sujet facultatif, au nombre de deux ou plus, sur lequel il aura passé un examen avant sa nomination ; pourvu que les sommes ainsi accordées pour sujets facultatifs ne portent pas son traitement à l'entrée dans le service à plus de sept cents piastres par année Augmentation pour sujets facultatifs. Restriction.

2. Les sujets facultatifs pour les fins du présent article sont la tenue des livres, la sténographie et la clavigraphie. Sujets fecultatifs.

[**7.** Le Gouverneur en conseil pourra, sur la recommandation du chef d'un département approuvée par le Conseil du Trésor, nommer tout gradué du Collège Militaire Royal ou d'une université canadienne, à un emploi dans la seconde classe cadette, avec un traitement qui ne pourra dépasser huit cents piastres par année. Nomination de gradués.

2. Aucune nomination ne sera faite en vertu du présent article que dans l'un ou l'autre des cas suivants :— Restriction en certains cas.

(*a*) lorsque le commis de seconde classe cadette devra prendre la place d'un commis de seconde classe ou d'une classe supérieure ; ou

(*b*) lorsque le sous-chef du département fera rapport que, par suite de la nature spéciale du travail à faire, il est désirable qu'une nomination soit faite en vertu de cet article.

[**8.** Le Gouverneur en conseil pourra, après qu'un commis de deuxième classe cadette aura servi pendant un an, augmenter son traitement, par sommes de cinquante piastres au plus en une même année, jusqu'au maximum du traite- Augmentation annuelle.

ment d'un commis de cette classe ci-dessus prescrit ; mais nulle augmentation de ce genre n'aura lieu que sur le rapport du sous-chef du département, que ce commis la mérite.

Application et interprétation du c. 17 des S.R.C.

[**9.** Sauf ainsi qu'il est par le présent autrement prescrit, les dispositions de l'*Acte du service civil* s'appliqueront aux commis de seconde classe cadette nommés en vertu du présent acte, et le dit acte se lira et sera interprété comme si les dispositions du présent acte y étaient incorporées.

Salaire des messagers, chargeurs, etc.

[**10.** Le salaire d'un messager, chargeur, emballeur ou trieur, employé, soit permanemment, soit temporairement, dans le service civil, pourra être accru jusqu'au chiffre maximum de six cents piastres par année, par sommes de trente piastres au plus en une même année, cette augmentation ne devant être accordée que sur arrêté en conseil adopté sur rapport du sous-chef du département, approuvé par le chef du département, que ce messager, chargeur emballeur ou trieur a droit à cette augmentation et la mérite.

Traitement en cas de promotion ou de transfert.

[**12.** Si un fonctionnaire, commis ou employé temporaire qui est promu à une classe supérieure, ou qui est transféré d'une classe à une autre, reçoit, lors de cette promotion ou de ce transfert, un traitement ou des émoluments plus élevés que le minimum du traitement de la classe à laquelle il est promu ou transféré, le Gouverneur en conseil pourra autoriser qu'il lui soit payé le même traitement ou les mêmes émoluments que ceux qu'il recevait lors de cette promotion ou de ce transfert, pourvu qu'ils ne dépassent pas le traitement maximum de la classe à laquelle il sera promu ou transféré.

Les commis de troisième classe formeront partie de la seconde classe cadette.

[**13.** Après la sanction du présent acte, tous les employés de troisième classe de la première division, ou division administrative intérieure du service civil, seront des employés de seconde classe cadette en vertu du présent acte, aux traitements qu'ils recevront alors ; pourvu, néanmoins, que le présent article ne préjudicie ou ne porte atteinte à aucun des droits ou privilèges dont jouiraient d'ailleurs ces commis de troisième classe.

Commencement de l'Acte.

[**14.** Le présent acte sera censé être devenu exécutoire à compter du premier jour de juillet de l'année mil neuf cent.

Echelle des appointements.

24. Les appointements d'un commis, lors de sa nomination ou de sa promotion dans une classe quelconque, commenceront au minimum de cette classe. 58-59 V., c. 15, art. 3.

Les appointements seront réglés d'après l'annexe B.

25. Les appointements des fonctionnaires, commis et employés mentionnés à l'annexe B du présent acte, seront réglés sur l'échelle qu'elle établit, et les appointements des fonctionnaires, commis et employés de la seconde division,

ou division extérieure de départements autres que ceux des Douanes, du Revenu de l'intérieur et des Postes, seront, sans préjudice des dispositions de tout acte y relatif, fixés dans tous les cas par le Gouverneur en conseil. 48-49 V., c. 46, art. 25.

26. Aucun officier, commis ou employé ne recevra d'augmentation d'appointements ou de salaire autrement que par arrêté du conseil passé sur le rapport du sous-chef, approuvé par le chef du département, exposant que cet officier, commis ou employé mérite cette augmentation : Conditions des augmentations d'appointements.

2. L'augmentation d'appointements de tout officier, commis ou employé autorisée par le présent acte, pour l'année alors courante, pourra être suspendue par le chef du département pour cause de négligence de devoirs ou pour inconduite, et elle pourra être subséquemment rétablie par le même chef, mais sans rappel. 48-49 V., c. 46, art. 26. Suspension et réintégration de l'augmentation.

27. L'augmentation d'appointements sera payable à compter du premier jour du trimestre officiel qui suivra immédiatement la date à laquelle, par ses états de service, le commis ou autre employé en faveur duquel cette augmentation est recommandée sera apte à la recevoir : Quand l'augmentation sera payable

2. Dans les cas d'avancement, l'augmentation d'appointements sera payable à dater du jour que l'avancement aura lieu. 48-49 V., c. 46, art. 27. Et en cas d'avancement.

28. Nuls appointements ne seront payés à aucun employé du service civil dont la nomination ou l'avancement, ou dont l'augmentation d'appointements, après le premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, n'auront pas eu lieu de la manière prescrite par l'acte du service civil en vigueur lors de cette nomination, promotion ou augmentation. 48-49 V., c. 46, art. 28. Les nominations devron avoir été faites suivan la loi.

EXAMENS.

29. Sauf les prescriptions du présent acte à ce contraires, nulle nomination ne sera faite dans l'une ou l'autre division du service civil, à moins que la personne nommée n'ait subi un examen de deux genres :—

Le premier, ou examen "préliminaire," lui permettant d'être nommée aux emplois suivants :— Examen préliminaire.

Messager.
Chargeur,
Trieur,
Emballeur,
Facteur de ville,
Agent du transfert des malles,
Facteur boîtier,
Préposé des arrivages.

Sous-inspecteur des poids et mesures, et—

A tels autres emplois de grades inférieurs qui seront déterminés par le Gouverneur en conseil ;

Examens d'aptitudes.

Le second examen, ou celui " d'aptitudes," lui permettant d'être nommée aux emplois suivants :—

Commis de deuxième classe dans la première division ;

Commis de troisième classe, préposé du débarquement et garde-clefs dans la seconde division, service des douanes ;

Commis de troisième classe et agent d'accise, dans la seconde division, service du revenu de l'intérieur ;

Commis de troisième classe, courrier sur chemins de fer et paquebots, et aux emplois de la seconde division, service des postes ;

Le candidat peut subir les deux examens.

Mais rien dans le présent article n'empêchera l'aspirant de subir les deux examens s'il le désire. 48-49 V., c. 46, art. 29 ; 58-59 V., c. 15, art. 4.

Conditions d'admission aux examens.

30. Personne ne sera admis, soit à l'examen préliminaire, soit à l'examen d'aptitudes, s'il n'a prouvé au Bureau—

Age

(*a*) Qu'à l'époque fixée pour cet examen, s'il a lieu pour un emploi auquel il peut être nommé après avoir subi l'examen préliminaire avec succès, il aura quinze ans révolus, et, dans les autres cas, qu'il aura dix-huit ans révolus, et, s'il se présente pour la division administrative intérieure, qu'il ne sera pas alors âgé de plus de trente-cinq ans ;

Santé.

(*b*) Qu'il n'a aucune infirmité ou maladie physique qui pourrait l'empêcher de bien remplir les devoirs de son emploi ;

Mœurs.

(*c*) Que ses mœurs le rendent propre à être employé dans le service. 48-49 V., c. 46, art. 30 ; 58-59 V., c. 15, art. 5.

Règlements concernant les examens

31. Les examens préliminaires et d'aptitudes ne se feront qu'une fois par année et dans le mois de novembre, d'après des règlements, non incompatibles avec le présent acte, qui seront au besoin établis par le Gouverneur en conseil et publiés en anglais et en français dans la *Gazette du Canada.*

Exemption.

2. Les élèves diplômés du Collège militaire Royal et de toute université en Canada seront exempts des examens d'aptitudes. 51 V., c. 12, art. 5.

Examens libres pour tous.

32. Les examens seront libres à toutes les personnes qui fourniront les preuves exigées par le présent acte sous le rapport de leur âge, de leur santé et de leurs vie et mœurs,

Honoraires.

et qui se conformeront aux règlements établis sous son autorité, sur paiement des droits fixés par le Gouverneur en conseil ; et les examens prescrits par le présent acte se feront

Dans l'une ou l'autre langue.

en langue anglaise ou française, au choix de l'aspirant. 48-49 V., c. 46, art. 32. (Modifié par 51 V., c. 12, art. 6.)

Avis des examens.

33. Avis de chaque examen à faire en vertu du présent acte, pour admission au service civil, sera publié en anglais et en français dans la *Gazette du Canada* pendant un mois

au moins avant la date fixée pour l'examen. 48-49 V., c. 46, art. 23. (Modifié par 51 V., c. 12, art. 7.)

34. Immédiatement après chaque examen, une liste de ceux qui auront justifié des qualités et aptitudes requises sera dressée et publiée dans la *Gazette du Canada*. 48-49 V., c. 46, art. 34. Liste à préparer par les examinateurs.

NOUVELLES NOMINATIONS.

35. Chaque fois qu'il deviendra nécessaire de faire une nomination dans quelqu'une des classes dans lesquelles l'admission est par le présent acte subordonnée à un examen d'aptitudes, il sera fait rapport de cette nécessité au chef du département par le sous-chef, et si ce rapport est approuvé par le chef du département, et après que les appointements à payer auront été votés par le parlement, le chef du département choisira sur les listes des aspirants possédant les qualités requises, dressées par le Bureau, et soumettra au Gouverneur en conseil, pour le stage, le nom d'une personne apte à remplir l'emploi vacant: Rapport à faire avant une nomination Choix des candidats.

2. La personne ainsi choisie ne sera nommée à un emploi permanent qu'après avoir fait un stage d'au moins six mois: Durée du stage.

3. Le chef ou le sous-chef du département pourront, en tout temps pendant la durée du stage, renvoyer tout commis ou employé nommé dans son département. 48-49 V., c. 46, art. 35. Renvoi pendant le stage.

36. Nul commis stagiaire ne restera dans un département pendant plus d'une année, à moins qu'à la fin de l'année, ou plus tôt, le sous-chef ne signifie au chef du département, par écrit, qu'il considère le commis capable de remplir les devoirs de l'emploi dans le département: Rapport du sous-chef sur ses capacités.

2. S'il est renvoyé, le chef du département fera rapport au Gouverneur en conseil des raisons qui ont motivé ce renvoi, et il sera alors choisi un autre commis de la même manière pour le remplacer; et le chef du département décidera si le nom de la personne renvoyée sera rayé de la liste comme manquant d'aptitudes pour le service en général, ou si on lui accordera un autre essai. 48-49 V., c. 46, art. 36. S'il est renvoyé.

37. Lorsque le sous-chef d'un département où une vacance se sera produite, représentera par un rapport, pour les raisons y énoncées,— Si l'emploi exige des connaissances spéciales.

(*a*) Que les connaissances nécessaires pour l'office ou l'emploi vacant sont entièrement ou partiellement professionnelles ou techniques;

(*b*) Qu'aucun des employés attachés au service du département ne possède les connaissances voulues; et—

(*c*) Qu'il serait de l'intérêt public de dispenser entièrement ou partiellement, à l'égard de cette vacance, de l'examen exigé par le présent acte ;

Comment se feront les nominations aux vacances dans ce cas.

Le Gouverneur en conseil pourra, sans égard aux conditions d'âge, si le chef du département approuve le rapport, choisir et nommer la personne qui sera jugée la plus apte à remplir la vacance, pourvu qu'elle passe tel examen que recommandera le rapport ; et le choix se fera dans le corps du service civil, s'il s'y trouve quelque employé propre à remplir l'emploi. 48-49 V., c. 46, art. 37.

Nomination sans examen en certains cas.

2. Les maîtres de poste des cités et les inspecteurs des bureaux de poste,—les inspecteurs, percepteurs et agents du service préventif attachés au ministère des Douanes,—les inspecteurs des poids et mesures,—les sous-percepteurs et les agents du service préventif attachés au ministère du Revenu de l'intérieur, pourront être nommés sans examen et sans égard aux règles par le présent acte établies pour les promotions. 52 V., c. 12, art. 2 ; 57-58 V., c. 15, art. 6.

3. Abrogé par 58-59 V., c. 15, art. 6.

Vacances dans le bureau de l'auditeur général.

38. S'il survient une vacance dans le bureau de l'auditeur général, le rapport exigé au sujet de cette vacance sera fait au ministre des Finances et Receveur général. 48-49 V., c. 46, art. 38.

PROMOTIONS.

Examens pour promotion.

39. Nulle promotion dans l'une ou l'autre division du service civil ne se fera sans un examen spécial, d'après les règlements qu'établira le Gouverneur en conseil. 48-49 V., c 46, art. 39.

Matières de l'examen.

2. Sous réserve de toute disposition contraire du présent acte, cet examen se fera une fois par année seulement, dans le mois de mai, et portera sur les matières qui seront déterminées de temps à autre pour chaque département par le Gouverneur en conseil, et sur les matières qui, sur le rapport du sous-chef du département dans lequel doit se faire la promotion, approuvé par le chef du département, seront soumises au Bureau comme les plus propres à servir d'épreuve pour constater les aptitudes des aspirants à l'emploi vacant. 51 V., c. 12, art. 8.

Dans la division intérieure.

3. Lorsque la vacance à remplir par promotion existera dans la division intérieure, les employés de la division extérieure qui, lors de leur première nomination, avaient plus de trente-cinq ans, ne seront pas admis à l'examen. 48-49 V., c.46, art.39.

Certains hommes de profession pourront être dispensés des examens.

4. Quant aux avocats, procureurs, ingénieurs civils ou militaires, officiers d'artillerie dans le ministère de la Milice, les architectes, dessinateurs, et arpenteurs, lorsqu'ils seront employés ou chercheront à obtenir de l'avancement dans la ligne de leur profession, et dans le cas des agents d'accise

de classe spéciale cherchant de l'avancement dans le ministère du Revenu de l'intérieur, ils pourront être dispensés de l'examen à la suite d'un rapport du sous-chef, approuvé par le chef du département, portant que cet examen n'est pas nécessaire. 51 V., c. 12, art. 8.

5. Ces examens ne seront pas nécessaires pour la réadmission ou la promotion des agents d'accise qui auront, avant le premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, subi les examens prescrits par le département pour la classe spéciale du service de l'accise. 48-49 V., c. 46, art. 39. Exceptions pour les agents d'accise.

40. Une fois par année, et pas plus tard que le quinzième jour de mars, le sous-chef de chaque département fera et soumettra au Bureau, par l'entremise du Secrétaire d'Etat, l'estimation du nombre des vacances qui devront probablement se produire pendant l'année suivante, dans la première division, dans les classes de— Une estimation devra être faite une fois par année.

(*a.*) Premiers commis ;
(*b.*) Commis de première classe ;
(*c.*) Commis de seconde classe. 51 V., c. 12, art. 9.

2. A ce nombre ainsi estimé sera ajouté tel autre nombre que le sous-chef du département croira nécessaire pour compenser les décès, maladies ou autres cas fortuits : Additions.

3. Il sera fait en même temps une estimation semblable du nombre des vacances qui devront probablement se produire dans la seconde division, et qui pourront être remplies par promotion : Dans la seconde division.

4. Les nombres ainsi estimés seront ceux en vue desquels auront lieu les examens pour promotion prescrits par le présent acte. 48-49 V., c. 46, art. 40. Usage de l'estimation

41. Avis de chaque examen pour promotion dans le service sera donné en français et en anglais dans la *Gazette du Canada*, au moins un mois avant que l'examen n'ait lieu, et cet avis mentionnera le nombre probable des promotions à faire dans chaque classe et chaque division. 48-49 V., c. 46, art. 41. Avis des examens.

42. Sous réserve de toute disposition contraire du présent acte, lorsqu'une vacance se produira dans les classes supérieures de l'une ou de l'autre division, le chef du département choisira sur la liste des aspirants à la promotion qui auront passé l'examen, celui qui lui paraîtra le plus propre à la remplir, en tenant dûment compte des fonctions spéciales attachées à cet emploi, de la capacité et des aptitudes que les aspirants auront respectivement montrées à leur examen, et de leurs antécédents dans le service. 48-49 V., c. 46, art. 42 (modifié par 51 V., c. 12, art. 10). Comment seront remplies les vacances dans les grades supérieurs.

43. Toute promotion ainsi faite sera sujette à un stage de six mois au moins ; mais en tout temps durant la première année, le chef du département pourra refuser l'em- L'avancement est sujet à un stage.

ployé promu, ou bien celui-ci pourra être définitivement accepté en tout temps durant la seconde période de six mois après son avancement.

Cas de renvoi. 2. Si celui qui est ainsi choisi est refusé, il reprendra l'emploi qu'il occupait auparavant. 48-49 V., c. 46, art. 43.

Nouveau choix. **44.** Lorsqu'un employé qui aura été avancé à l'essai sera refusé, le chef du département en choisira un autre, pour le remplacer, parmi ceux des aspirants dont les noms resteront encore sur les listes dressées par le Bureau, qui auront justifié de leurs capacités. 48-49 V., c. 46, art. 44.

Fonctions du stagiaire, par qui remplies. **45.** Pendant le temps qu'un employé fera le stage exigé pour son avancement, les fonctions qu'il remplissait auparavant seront, s'il est nécessaire, confiées à une personne choisie à cet effet par le chef du département. 48-49 V., c. 46, art. 45.

Permutation d'employés sans examen. **46.** L'échange d'emplois entre deux employés de départements différents ou de divisions différentes du même département, et la nomination à un emploi vacant dans un département par le transfert d'un employé d'une autre division du même département ou d'un autre département, pourront être autorisés par le Gouverneur en conseil, sans que ces employés aient à subir d'examen ; mais cet échange ou ce transfert sera fait sans augmentation d'appointements d'aucun des employés permutants ou transférés, et on ne transférera d'une division extérieure à une division intérieure aucun employé qui sera entré dans le service après l'âge de trente-cinq ans. 48-49 V., c. 46, art. 46.

Condition.

EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES ET TEMPORAIRES.

Emploi de surnuméraires en certains cas. **47.** Lorsque, par suite d'un surcroît temporaire d'ouvrage, ou pour toute autre cause, il deviendra nécessaire de se procurer l'aide d'employés temporaires dans quelque branche de la première ou de la seconde division, le Gouverneur en conseil pourra, sur le rapport du sous-chef du département, approuvé par le chef du département, disant que cette aide est nécessaire, autoriser l'emploi de tel nombre de commis, copistes, messagers, chargeurs, emballeurs ou trieurs qu'il faudra pour expédier l'ouvrage du département. 58-59 V., c. 15, art. 7.

Examen des employés temporaires nommés à l'avenir. **47*a*.** Les commis surnuméraires maintenant employés pourront continuer de l'être lors même qu'ils n'auraient pas subi d'examen, à tel salaire par jour, n'excédant pas la rémunération qu'ils reçoivent actuellement, que le Gouverneur en conseil fixera ; mais, sauf comme susdit, personne ne pourra être employé comme commis ou copiste temporaire à moins qu'il n'ait passé l'examen d'aptitudes requis par l'*Acte*

du service civil, et personne ne pourra être employé comme messager, chargeur, emballeur ou trieur, à moins qu'il n'ait passé l'examen préliminaire prescrit par le dit acte. 58-59 V., c. 15, art. 8.

47*b*. Toute personne ainsi employée pourra continuer de l'être en vertu d'un arrêté du conseil rendu sur le rapport du sous-chef, approuvé par le chef du département, disant qu'il est nécessaire qu'elle continue d'être employée ; mais aucun emploi temporaire ne donnera à qui que ce soit droit à une nomination à titre permanent, ou à la continuation de son emploi temporaire. 58-59 V., c. 15, art. 9. Continuation de l'emploi des surnuméraires.

47*c*. La rémunération des employés temporaires sera comme il suit :— Rémunération.

(*a*.) Dans le cas d'un commis ou copiste temporaire, au taux de pas plus de quatre cents piastres par année au début, et, en sus, au taux de vingt-cinq piastres par année pour chaque sujet facultatif, n'excédant pas deux, sur lequel il aura passé l'examen avant sa nomination, les sujets facultatifs, pour les fins du présent article, étant la tenue des livres, la sténographie et l'usage du clavigraphe ; et Commis ou copiste temporaires

(*b*.) Dans le cas d'un messager, chargeur, emballeur ou trieur temporaire, au taux de pas plus de trois cents piastres par année au début ; Messagers, etc.

Pourvu, néanmoins, que si l'emploi est constant, le taux de la rémunération puisse être accru de temps à autre, par sommes de pas plus de trente piastres en une même année, jusqu'à un maximum de six cents piastres par année dans le cas d'un commis ou copiste temporaire, ou à un maximum de cinq cents piastres dans le cas d'un messager, chargeur, emballeur ou trieur temporaire, cette augmentation ne devant être accordée que sur un arrêté du conseil rendu à la suite du rapport du sous-chef du département, approuvé par le chef du département, disant que la personne en faveur de qui cette augmentation est recommandée y a droit et la mérite. 58-59 V., c. 15, art. 10. Proviso : augmentation si l'emploi se continue.

47*d*. Les personnes employées en vertu des quatre articles qui précèdent ne seront payées que sur les fonds spécialement votés par le parlement à cette fin. 58-59 V., c 15, art. 11. Vote spécial des fonds.

SECRÉTAIRES PARTICULIERS.

48. Tout membre du service civil pourra être nommé secrétaire particulier du chef d'un département et pourra recevoir, en sus de ses appointements, une somme n'excédant pas six cents piastres par année pendant qu'il remplira cette charge : Secrétaires particuliers des chefs.

Les appointements doivent être votés.

2. Il ne sera payé d'appointements à aucun secrétaire particulier, à moins que le montant n'en ait été voté par le parlement. 48-49 V., c. 46, art. 48.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Congé annuel.

49. Le chef d'un département, et en son absence le sous-chef de ce département, pourra accorder à chaque officier, premier commis, commis ou autre employé, des vacances n'excédant pas trois semaines chaque année ; et tout officier, commis ou employé, soit de la première, soit de la seconde division, prendra ces vacances à l'époque de l'année que le chef ou le sous-chef du département désignera :

En cas de maladie

2. En cas de maladie, ou pour toute autre raison qui lui paraîtra suffisante, le Gouverneur en conseil pourra accorder à tout officier, premier commis, commis ou autre employé, un congé n'excédant pas douze mois. 48-49 V., c. 46, art. 49.

Droit de suspension des employés.

50. Le chef d'un département, et en son absence le sous-chef de ce département, pourra,—

(*a*) Suspendre l'exercice des fonctions ou le paiement des appointements de tout officier ou employé coupable d'inconduite ou de négligence dans l'accomplissement de ses devoirs ;

Réintégration.

(*b*) Faire cesser cette suspension ; mais aucun employé ne recevra d'appointements ou salaire pour le temps durant lequel il aura été suspendu :

Rapport à faire.

2. Chaque fois que le sous-chef d'un département suspendra un employé de ses fonctions, il en fera rapport au chef du département. 48-49 V., c. 46, art. 50.

Pas de rémunération supplémentaire.

51. Il ne sera payé d'appointements cumulatifs ou de rémunération supplémentaire d'aucune nature quelconque à aucun sous-chef, officier ou employé du service civil du Canada, ni à aucune autre personne employée au service public à titre permanent. 51 V., c. 12, art. 12.

2. (Abrogé par 51 V., c. 12, art. 13.)

Déduction sur les appointements pour absence non autorisée.

3. Lorsque l'absence d'un officier ne résulte pas de son emploi à d'autres fonctions par le gouvernement, de vacances ou d'un congé, ou d'une maladie attestée par un médecin légalement autorisé à pratiquer et désigné par le Gouverneur en conseil à cet effet, ses appointements pour chaque jour d'absence seront déduits de ses appointements du mois. 48-49 V., c. 46, art. 51.

Certains paiements ne se feront qu'en vertu d'un arrêté du conseil.

52. Les paiements de deniers à des employés permanents, à part les appointements, qui doivent être faits sous l'empire du présent acte, et spécialement mentionnés dans le budget soumis au parlement, n'auront lieu que par autorisation du Gouverneur en conseil. 48-49 V., c. 46, art. 52.

53. Tout fonctionnaire, commis ou employé qui se sera démis de son emploi pourra, sans examen, en vertu d'un arrêté du conseil, rentrer dans le service avec le même traitement et dans la classe où il était employé lors de sa démission, pourvu qu'il y ait des fonds disponibles pour le paiement de son traitement. 48-49 V., c. 46, art. 53.

Employés démissionnaires qui désirent rentrer au service.

54. Rien dans le présent acte ne préjudiciera aux appointements ou émoluments d'aucun sous-chef de département, officier, commis ou employé dans le service civil du Canada et nommé le ou avant le premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, tant qu'il restera en charge, et rien dans le présent acte ne modifiera aucuns des appointements ou émoluments accordés et fixés par aucun acte en vigueur à la date ci-dessus mentionnée dans le présent article. 48-49 V., c. 46, art. 54.

Les appointements actuels resteront les mêmes qu'à présent.

55. Nulle disposition du présent acte ne dérogera au pouvoir du Gouverneur en conseil de déplacer ou destituer tout sous-chef, officier, commis ou employé ; mais nul sous-chef, officier, commis ou employé dont la nomination est à titre permanent ne sera destitué autrement que sur l'autorisation du Gouverneur en conseil. 48-49 V., c. 46, art. 55.

Pouvoir du Gouverneur en conseil de déplacer ou destituer.

56. Il sera tenu dans chaque département et dans le bureau de l'auditeur général au siège du gouvernement, et dans chaque bureau de la seconde division, un livre ou des livres qui seront appelés " Livres de Présence " ; ces livres seront tenus dans la forme que déterminera le Gouverneur en conseil, et chaque officier, commis et employé de ce bureau ou département s'y inscrira à telles heures qui seront fixées par le Gouverneur en conseil. 48-49 V., c. 46, art. 56.

Livre de présence à tenir.

57. Les sous-chefs des départements et tous les officiers, premiers commis, commis, messagers, trieurs et emballeurs du service civil, s'ils ne l'ont déjà fait, et tout sous-chef, officier, premier commis, commis, messager, trieur ou emballeur nommé à l'avenir, devront, avant qu'aucun traitement ne leur soit payé, prêter et souscrire le serment d'allégeance et un serment suivant la formule de l'annexe C du présent acte, ou tel autre serment prescrit par quelque autre acte à la même fin :

Serments que prêteron certains employés et autres.

2. En ce qui concerne le greffier du Conseil privé et tous les officiers, commis et employés sous son contrôle, et dans le cas de tout officier, commis ou employé de qui le Gouverneur en conseil exigera ce complément, les mots contenus dans l'annexe D du présent acte seront ajoutés au serment là où se trouvent les astérisques dans la formule de serment de l'annexe C :

Additions aux serments en certains cas.

3. Le greffier du Conseil privé de la Reine pour le Canada prêtera et souscrira ces serments devant le Gou-

Par le greffier du Conseil privé.

verneur général ou quelqu'un nommé par lui pour les faire prêter.

A Ottawa. 4. A l'égard des personnes demeurant ou appelées à demeurer en la cité d'Ottawa, elles prêteront et souscriront les serments devant le greffier du Conseil privé.

Ailleurs. 5. Dans les autres cas, les serments pourront être prêtés et souscrits devant un juge de paix ou quelque autre autorité compétente, qui en transmettra les actes au greffier du Conseil privé.

Il en sera tenu registre. 6. Le greffier du Conseil privé tiendra registre de tous ces serments. 48-49 V., c. 46, art. 57.

Rapport annuel par le secrétaire d'Etat. **58.** Le secrétaire d'Etat soumettra au parlement, dans les quinze premiers jours de chaque session, un rapport des délibérations du Bureau des examinateurs, en vertu du présent acte, durant l'année précédente, lequel rapport comprendra une copie des programmes d'examen, un exposé de tous les examens faits et du nombre des aspirants qui se seront présentés à chaque examen, et les noms des aspirants heureux, ainsi que les règles et règlements établis durant l'année, en vertu des dispositions de l'article cinq du présent acte, 48-49 V., c. 46, art. 58.

Liste des nominations, etc. 2. Le secrétaire d'Etat soumettra au parlement, de la même manière, une liste de tous les noms et appointements des personnes nommées ou promues dans le service civil durant la même année, en spécifiant la charge à laquelle chacune aura été nommée ou promue. 48-49 V., c. 46, art. 58.

Liste annuelle des employés à soumettre au parlement. **59.** Le secrétaire d'Etat fera imprimer chaque année une liste qui sera appelée la " Liste du service civil du Canada," de toutes les personnes employées dans les différents départements du service civil, ainsi que de celles employées dans les deux chambres du parlement, le premier jour de juillet alors dernier, indiquant les dates de leurs nominations et promotions, respectivement, leur âge, leur grade dans le service, et leurs appointements ; et il soumettra cette liste au parlement dans les quinze premiers jours de chaque session. 48-49 V., c. 46, art. 59.

Nominations ou promotions sans examen. **60.** Toute personne qui, au premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, était au service ou à l'emploi du gouvernement du Canada ou de quelqu'un de ses départements, et qui depuis y a été constamment employée, pourra, nonobstant toute disposition de l'*Acte du service civil*, être nommée à tout emploi dans le service civil, sans égard à son âge et sans être obligée de subir l'examen préliminaire ou d'aptitudes prescrit par le dit acte, sauf cependant les règlements qui seront faits par le Gouverneur en Conseil ou par le chef d'un département, prescrivant des examens pour nomination ou promotion dans le service civil ; et toute telle personne pourra aussi, nonobstant toute

S. R., c. 17.

disposition du dit acte, être temporairement maintenue dans le service public.

2. Toutes nominations de ces personnes, et tous paiements de leurs appointements faits jusqu'ici, sont par le présent légalisés et ratifiés. **Rétroactivité.**

3. Aucune nomination ou promotion ne sera faite en vertu des dispositions du présent article après le premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-seize. 58-59 V., c. 15, art. 13. **Temps limité.**

ANNEXE A.

(*a*) Sous-chefs de département.

(*b*.) Officiers exerçant une profession spéciale ou possédant des connaissances techniques spéciales.

(*c*.) Premiers commis.

(*d*.) Commis de première classe

(*e*.) Commis de seconde classe. 58-59 V., c. 15, art. 12.

(*f*.) Commis de seconde classe cadette. 63-64 V., c. 14, art. 1.

ANNEXE B.

Tous les officiers, commis et employés ci-dessous énumérés, ainsi que les autres employés de grades inférieurs qui seront désignés par arrêtés en conseil.

DOUANES.

	Echelle des Appointements.
Inspecteurs	$1,600 à 2,500
Percepteurs	300 à 4,000
Contrôleurs	1,200 à 2,400
Premiers commis	1,200 à 2,000
Commis	400 à 1,200
Premiers préposés du débarquement	800 à 1,200
Préposés du débarquement	400 à 1,000
Jaugeurs	600 à 1,200
Garde-clefs en chef	800 à 1,200
Garde-clefs	400 à 800
Surveillants des arrivages	800 à 1,000
Préposés des arrivages	400 à 600
Emballeur en chef	500 à 600
Emballeurs	300 à 500
Messagers	200 à 500
Estimateurs	800 à 2,000
Aides-estimateurs	600 à 1,500

51 V., c. 12, art. 14.

REVENU DE L'INTÉRIEUR.

	Echelle des Appointements.
Inspecteur en chef	$2,800
Inspecteurs	$1,600 à 2,500
Percepteurs	500 à 2,200
Sous-percepteurs	400 à 1,500
Commis (comptables)	600 à 1,400
Agents d'accise de la classe spéciale, (premiers commis chargés de la surveillance des distilleries)	1,400 à 1,600
Agents d'accise de la classe spéciale autres que les précédents	1,200
Agents d'accise des 1re, 2me et 3me classes.	600 à 1,000
Agents d'accise stagiaires	500
Messagers	200 à 500

Une somme n'excédant pas deux cents piastres par année pourra être ajoutée au salaire des agents d'accise de la classe spéciale chargés de faire la visite des manufactures importantes. 52 V., c. 12, art. 3.

POSTES.

Inspecteurs des postes.

Inspecteur en chef	$2,800
1ère classe, au début	2,200
Après 10 années de service	2,400
" 20 " "	2,600
2ème classe, au début	2,000
Après 10 années de service	2,200
" 20 " "	2,400

Sous-inspecteurs des postes.

Au début, $1,200, avec une augmentation annuelle de $50 jusqu'à un maximum de $1,600.

L'échelle des appointements des commis des bureaux des inspecteurs des postes sera la même que celle des commis employés dans les bureaux de poste des cités. 48-49 V., c. 46.

Courriers sur chemins de fer.

—	Au début.	Après 2 années de service dans l'une des classes de courriers sur chemins de fer.	Après 5 années de service dans l'une des classes de courriers sur chemins de fer.	Après 10 années de service dans l'une des classes de courriers sur chemins de fer.
	$	$	$	$
Premiers commis	1,000	1,200	1,350	1,500
1ère classe	720	800	880	960
2me classe	600	640	720	800
3me classe	480	520	560	640

En sus de leurs appointements réguliers, les courriers sur chemins de fer recevront une allocation n'excédant pas un demi-centin par mille parcouru par eux dans l'exercice de leurs fonctions dans les wagons-poste, et une allocation supplémentaire d'un demi-centin par mille ainsi parcouru par eux entre huit heures du soir et huit heures du matin.

Maîtres de poste des cités.

1re classe.—Si les perceptions dépassent			$250,000.....	$4,000
2e id.	Si elles sont de	$200,000 à	250,000......	3,750
3e id.	id. de	150,000 à	200,000.....	3,500
4e id.	id. de	100,000 à	150,000.....	3,250
5e id.	id. de	80,000 à	100,000.....	2,800
6e id.	id. de	60,000 à	80,000......	2,400
7e id.	id. de	40,000 à	60,000......	2,200
8e id.	id. de	20,000 à	40,000......	2,000
9e id.	id. n'atteignent pas		20,000......	1,400

à $1,800, suivant que le directeur général des Postes décidera. Ces appointements ne devront jamais être accompagnés d'allocations, commissions ou revenants-bons d'aucune sorte.

Sous-maîtres de poste.

1re classe.—Si les perceptions dépassent			$80,000.....	$2,000
2e id.	Si elles sont de	$60,000 à	80,000......	1,800
3e id.	id. de	40,000 à	60,000......	1,600
4e id.	id. de	20,000 à	40,000......	1,400
5e id.	id. n'atteignent pas		20,000.....	1,100

à $1,400, suivant que le directeur général des Postes décidera. 52 V., c. 12, art. 3.

Commis des bureaux de poste des cités.

3e classe, $400, avec augmentation annuelle de $40 jusqu'à $800.

2me classe, $900, avec augmentation annuelle de $50 jusqu'à $1,200.

1re classe, composée de commis ayant, dans tous les cas, des fonctions spéciales à remplir et des appointements fixes, que le directeur général des Postes déterminera ; mais aucun traitement ne sera au-dessous de $1,200 ou au-dessus de $1,500.

Surintendant des facteurs de ville, n'excédant pas $800.

Agents du transfert des malles, $400, avec augmentation annuelle de $40 jusqu'à un maximum de $600.

Facteurs de ville, trieurs et étampeurs, messagers, facteurs-boîtiers et chargeurs, de $360 à $600, au moyen d'augmentations annuelles de $30.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Inspecteurs des pénitenciers.

Même échelle que pour les inspecteurs des postes. 48-49 V., c. 46, annexe B.

ANNEXE C.

"Je (*A. B.*), jure solennellement et sincèrement de remplir " fidèlement et honnêtement les devoirs que m'impose mes " fonctions de   et de ne demander " ni recevoir de sommes d'argent, de services, de récom- " penses ou quoi que ce soit, directement ou indirectement, " pour ce que j'ai fait ou pourrai faire dans l'accomplisse- " ment des devoirs de ma charge, excepté mes apointements " ou ce qui pourra m'être accordé par la loi ou par un arrêté " du Gouverneur en conseil. * * * * Ainsi Dieu me " soit en aide." 48-49 V., c. 46, annexe C.

ANNEXE D.

(*A la suite des astérisques dans l'annexe C.*)

" Et de ne révéler ou faire connaître, sans y être dûment " autorisé, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans " l'exercice de mes fonctions comme (*selon le cas*)." 48-49 V., c. 46, annexe D.

INDEX ANALYTIQUE

DE

L'ACTE DU SERVICE CIVIL.

(Statuts Revisés, chap. 17.)

Tel que modifié par les Actes 51 V. c. 12, 52 V. c. 12, 55-56 V. c. 14, 57-58 V. c. 18; 58-59 V. cc. 14-15 et 60-61 V. c. 14.

ANNEXE N° 2.



60-61 VICTORIA.

CHAP. 26.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des postes.

[*Sanctionné le* 29 *juin* 1897.]

SA Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

1. Le premier paragraphe de l'article neuf de l'*Acte des postes*, chapitre trente-cinq des Statuts revisés, est par le présent modifié par addition du paragraphe suivant :— S.R C., c. 35., art. 9 modifié.

" (*r*.) Etablir des règlements pour faire donner à Sa Majesté, par toute personne ou corporation, un cautionnement pour le bon accomplissement de ses devoirs ou fonctions dans tout ce qui se rattache au service postal du Canada par tout fonctionnaire, employé, commis ou serviteur employé par le maître général des Postes ou sous son contrôle, ou par tout individu employé dans les postes du Canada, ou par tout individu faisant, avec ou sans autorisation, quelque opération du service postal du Canada; et aussi pour établir et maintenir un fonds, qui sera formé des deniers reçus des fonctionnaires, employés, commis et serviteurs employés par le maître général des Postes ou sous son contrôle, pour le remboursement à la Couronne de toute perte causée par la négligence de tout fonctionnaire, employé, commis ou serviteur employé par le maître général des Postes ou sous son contrôle, ou celle de tout individu faisant des opérations du service postal du Canada, à remplir convenablement ses devoirs ou fonctions en toute chose se rattachant aux postes du Canada." Règlements par le maître général des Postes.

2. A l'avenir, les courriers sur chemins de fer ne seront pas tenus de subir les examens de promotion prescrits par l'article trente-neuf de l'*Acte du service civil*. Courriers sur chemins de fer exemptés des examens pour promotion.

Articles ajoutés.

3. Le dit acte est de plus par le présent modifié par addition des articles suivants :—

Etablissement d'une division du service des malles par chemin de fer.

"**119.** Le Gouverneur en conseil pourra établir une division du ministère des Postes qui sera appelée "la division du service des malles par chemin de fer," laquelle sera composée d'un contrôleur, dont le quartier général sera à Ottawa, de surintendants stationnés dans les localités déterminées par le maître général des Postes, et de tels autres employés qui seront de temps à autre nécessaires pour la bonne administration de la division.

Contrôleur et autres employés.

"**120.** Le Gouverneur en conseil pourra nommer dans cette division un fonctionnaire appelé "le contrôleur du service des malles par chemin de fer du Canada," ainsi que les surintendants, courriers sur chemins de fer, agents de transfert et autres employés jugés nécessaires ; et ce contrôleur, ces surintendants, courriers sur chemins de fer, agents de transfert et autres employés pourront être choisis parmi les employés du service civil ; et dans ce cas, leur nomination ne sera pas, au sens de l'*Acte des pensions du service civil* ou d'aucun autre acte, regardée comme nomination nouvelle, mais elle sera regardée comme étant un simple transfert d'une division du service civil à une autre.

Qualité exigée du contrôleur.

"**121.** Nul ne pourra être nommé contrôleur du service des malles par chemin de fer à moins qu'il n'ait été employé pendant au moins dix ans dans le service postal du Canada.

Nouvelles nominations.

"**122.** Les nouvelles nominations dans la dite division se feront de la manière prescrite par l'*Acte du service civil* et ses modifications.

Devoirs du contrôleur.

"**123.** Les devoirs du contrôleur, sous la direction du chef du département, seront :—

"(*a*.) De surveiller les surintendants, courriers sur chemins de fer, agents de transfert et autres employés de la division dans l'exécution des fonctions qui leur seront de temps à autre assignées par le contrôleur, et de s'enquérir de toutes infractions aux règlements ou de toute négligence dans l'accomplissement de leurs devoirs, avec droit de les suspendre de leurs fonctions pour ces infractions ou cette négligence, ou pour toute autre cause suffisante, durant le bon plaisir du maître général des Postes;

"(*b*.) De publier des horaires de malles et des listes de distribution des malles;

"(*c*.) De s'occuper de tout ce qui se rattachera à l'économie interne des wagons-poste;

"(*d*.) De s'occuper de toutes les malles ou matières postales retardées ou mal dirigées ;

"(*e*.) De régler la réception et l'expédition des malles entre les bureaux de poste et les chemins de fer, et remplir toutes autres fonctions qui lui seront de temps à autre assignées par le chef du département.

Appointements.

"**124.** Les appointements du contrôleur seront fixés par le Gouverneur en conseil, mais ne dépasseront pas deux mille cinq cents piastres par année.

"**125.** Le contrôleur et ceux qui seront employés dans son bureau à Ottawa, formeront partie de la première division ou division administrative intérieure du service civil. Le contrôleur appartiendra à la division intérieure.

"**126.** Les appointements des surintendants seront fixés par le Gouverneur en conseil et ne dépasseront pas mille cinq cents piastres par année. Appointements des surintendants

"**127.** Sauf dans la Colombie-Britannique, personne ne pourra être nommé surintendant à moins qu'il n'ait été employé pendant au moins dix ans comme courrier sur chemins de fer. Qualité exigée des surintendants.

"**128.** L'échelle des appointements des commis et autres employés dans les bureaux des surintendants sera la même que pour les commis des bureaux de poste des cités. Appointements dans les bureaux des surintendants

"**129.** Un courrier sur chemin de fer fera un stage d'au moins six mois, au salaire de trois cents piastres par année, avec allocation de route parcourue en wagons-poste. Stage de six mois par les courriers sur chem. de fer.

"**130.** A l'exception de ceux qui sont actuellement dans le service et qui sont âgés de plus de soixante ans, tout courrier sur chemins de fer sera soumis, au moins une fois par année, à un examen sur un cas fictif, d'après les instructions du contrôleur. Examen sur cas fictifs.

"**131.** Des augmentations et réductions d'appointements des surintendants, courriers sur chemins de fer, agents de transfert et autres employés de la division du service des malles par chemins de fer, pourront être faites par le Gouverneur en conseil, à la recommandation du maître général des Postes sur le rapport du contrôleur; et dans le cas des courriers sur chemins de fer, le rapport sera accompagné d'un exposé du résultat du dernier examen sur cas fictif du courrier, de ses capacités générales et de ses états de service." Augmentations et réductions d'appointements.



61 VICTORIA.

CHAP. 20.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des postes.

[*Sanctionné le* 13 *juin* 1898.]

SA Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

Port des lettres.

1. Sauf les cas au sujet desquels il est autrement prescrit, les lettres transmises par la poste, à quelque distance que ce soit, en Canada, paieront un port uniforme de deux centins par once pesant, toute fraction d'once devant être taxée comme once ; et ce port de deux centins sera acquitté d'avance au moyen d'un ou plusieurs timbres-poste, lors du dépôt de la lettre.

Affranchissement obligatoire.

2. Les lettres absolument non-affranchies ne seront pas expédiées par la poste ; mais les lettres à destination de lieux situés en Canada, sur lesquelles on aura ainsi acquitté à l'avance une partie du port au moyen de timbres-poste, seront transmises à leur destination, à la charge de payer le double du montant de l'insuffisance ; et ce dernier montant sera perçu lors de la livraison de la lettre.

Exception.

Entrée en vigueur de cet article sur proclamation

3. Le présent article n'aura aucun effet ou force d'exécution avant une date qui sera fixée par proclamation du Gouverneur général ; et à cette date, l'article substitué à l'article 20 de l'*Acte des postes*, par l'article 4 du chapitre 20 des statuts de 1889, sera réputé abrogé et remplacé par le présent article.

S.R.C., c. 35, art. 9 modifié.

2. Le 1er paragraphe de l'article 9 de l'*Acte des postes*, chapitre 35 des Statuts revisés, tel que modifié par le 1er article du chapitre 26 des statuts de 1897, est de nouveau par le présent modifié par addition de l'alinéa suivant :—

Lettres non affranchies ou mal adressées.

" (*s*.) Etablir des règlements à l'effet que, dans le cas d'objets transmissibles portant sur l'enveloppe le nom et l'adresse de l'envoyeur, et qui auront été déposés à la poste sans être affranchis, le maître de poste du bureau auquel ils auront été

déposés puisse notifier l'envoyeur du fait qu'ils n'ont pas été affranchis et lui permettre de fournir ce qui manquera du port d'affranchissement, afin que le maître de poste puisse l'apposer sur ces objets; et que, dans le cas d'objets transmissibles mal adressés, mais dont l'enveloppe indiquera le nom de l'envoyeur, le maître de poste puisse donner à l'envoyeur l'occasion de permettre au maître de poste de compléter l'adresse."

3. L'article 26 du dit acte, tel que modifié par l'article 7 du chapitre 20 des statuts de 1889, et sauf en ce qu'il est ci-après autrement prescrit, est par le présent abrogé et remplacé par le suivant:— Art. 26 remplacé.

"**26.** A compter du premier jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, les journaux et ouvrages périodiques imprimés et publiés en Canada, déposés par l'éditeur au bureau de poste du lieu où ils sont publiés, et adressés à des abonnés réguliers ou à des marchands réguliers de journaux demeurant en Canada ailleurs qu'au dit lieu, seront transmis par la voie de la malle à leurs adresses respectives, comme il suit:—S'il faut les transmettre par la poste à une distance de moins de vingt milles du lieu de leur publication, ou dans une étendue de terrain circulaire dont le diamètre ne dépassera pas quarante milles, et s'ils ne paraissent pas plus d'une fois par semaine, ils seront transmis sans payer de port dans l'une ou l'autre de ces circonscriptions, au choix de l'éditeur, en conformité des règlements que le maître général des Postes établira à cet égard; et s'il faut les transmettre à une distance plus grande, ou s'ils paraissent plus fréquemment qu'une fois par semaine, ils paieront, dans l'un ou l'autre de ces cas, à compter du dit premier jour de janvier et jusqu'au trentième jour de juin suivant, inclusivement, au taux d'un quart de centin, et ensuite au taux d'un demi-centin par livre pesant ou toute fraction d'une livre pesant, et ce port sera acquitté d'avance au moyen de timbres-poste ou autrement, selon que le maître général des Postes l'ordonnera; pourvu que— Port des journaux et ouvrages périodiques après le 1er janvier 1899.

"(*a.*) Ce journal ou cet ouvrage périodique soit considéré et reconnu comme journal ou ouvrage périodique selon le sens généralement attaché à ces mots, et qu'il soit composé entièrement ou en grande partie de nouvelles politiques ou autres, ou d'articles s'y rattachant ou traitant d'autres questions, et paraisse régulièrement à des intervalles d'un mois au plus; Intervalles de publication.

"(*b.*) Le titre entier, l'indication des lieu et date de la publication et le numéro distinctif de l'édition, soient imprimés en tête de la première page et de chaque page suivante, et aussi sur toute feuille volante de texte, lithographie ou gravure, publiée comme supplément et expédiée avec lui; Titre, date et lieu de publication.

"(*c.*) Il soit adressé à un véritable abonné ou à un marchand connu de journaux en Canada; et A qui adressé.

"(*d.*) Il soit déposé au bureau de poste conformément aux règlements que le maître général des Postes établira de temps à autre à cet effet. Déposé au bureau de poste.

Poids, comment déterminé.

" 2. Pour la détermination du poids de ces journaux et ouvrages périodiques, chaque journal ou ouvrage périodique transmis séparément par la voie de la malle sera réputé peser pas moins d'une demi-once.

Pouvoirs du M. G. P. en ce qui concerne ces conditions

" 3. Le maître général des Postes pourra décider si un écrit pour lequel on réclame la transmission aux conditions ci-dessus mentionnées est ou n'est pas uu journal ou ouvrage périodique selon l'intention du présent article, et si les prescriptions de cet article ont été observées ou non à son sujet ; et il pourra faire, en tout temps, les règlements qu'il jugera nécessaires pour donner plein effet aux dispositions du présent article, ou pour empêcher qu'on ne les élude frauduleusement."

Art. 42 modifié.

4. L'article 42 du dit acte est par le présent modifié par addition du paragraphe suivant :—

Livres pour les aveugles exempts de port.

" 8. Les livres destinés à l'usage des aveugles seront exempts du port canadien, d'après les règlements que le maître général des Postes établira de temps à autre à cet effet."

Art. 44 remplacé.

5. Le paragraphe substitué au 1er paragraphe de l'article 44 du dit acte, par l'article 10 du chapitre 20 des statuts de 1889, est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :—

Lettres au rebut, ce qui en sera fait.

" **44.** Sauf ce qui est autrement prescrit par le présent acte, les lettres ou autres objets qui, n'ayant pu être distribués pour quelque cause que ce soit, se trouveront à un bureau de poste, ou qui, après y avoir été déposés, n'auront pu être expédiés, seront, d'après les règlements faits par le maître général des Postes, transmis comme rebuts par les maîtres de poste au département des Postes ou en tels autres endroits que le Gouverneur en conseil prescrira, pour y être ouverts et pour être rendus aux auteurs ou envoyeurs, contre paiement de tout port dû et d'une surtaxe de trois centins par lettre en rebut pour couvrir les frais de ce renvoi, déduction faite, pour les lettres ou autres objets transmissibles mis à la poste en Canada et insuffisamment affranchis, du montant de taxe qui aura été acquitté à l'avance ; ou on disposera de ces rebuts, dans chaque cas ou catégorie de cas, de toute autre manière prescrite par le maître général des Postes ; pourvu, toujours, qu'à l'égard des lettres, les seuls localités autres qu'Ottawa oû elles pourront être transmises et traitées comme rebuts, soient les cités de Montréal, Toronto, Victoria, Winnipeg et Halifax, sauf les règlements qui seront approuvés par le Gouverneur en conseil."

Paiement du port.

Proviso.

Examens des employés de bureaux de poste.

6. A l'avenir, les employés des bureaux de poste n'auront pas à subir les examens pour promotion prescrits par l'article 39 de l'*Acte du service civil*, mais ils seront examinés sur l'ouvrage du bureau, aux époques et par les personnes que le maître général des Postes fixera et désignera au besoin.



62-63 VICTORIA.

CHAP. 29.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des postes.

[*Sanctionné le* 11 *août* 1899.]

SA Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

1. Le premier paragraphe de l'article 9 de *l'Acte des postes*, chapitre 35 des Statuts revisés, tel que modifié par l'article 1 du chapitre 26 des statuts de 1897, et par l'article 2 du chapitre 20 et l'article 1 du chapitre 21 des statuts de 1898, est par le présent de nouveau modifié en y ajoutant les alinéas suivants :— S.R. C., c. 35 art. 9 modifié.

"(*u*) fixer une taxe ou des taxes de retard sur les objets transmissibles en retard, et faire tels règlements qu'il jugera nécessaires au sujet de l'expédition des objets transmissibles en retard ; Objets en retard.

"(*v*) établir un système pourvoyant à une indemnité pour la perte d'objets transmissibles enregistrés, cette indemnité ne devant en aucun cas dépasser vingt-cinq piastres pour une seule pièce enregistrée, ou au remboursement de sa valeur réelle si elle est inférieure à vingt-cinq piastres, et établir un droit d'assurance ou une échelle de droits d'assurance qui seront payables d'avance au sujet de ces objets transmissibles, et au besoin faire les règlements qu'il jugera nécessaires pour la mise en pratique de ce système" Assurance des objets enregistrés

2. L'article substitué à l'article 93 du dit acte, par l'article 2 du chapitre 54 des statuts de 1894, est par le présent modifié en en retranchant les mots "aux abonnés," dans la treizième ligne du dit article. Art. 93 moddifié.

3. L'article 127 ajouté au dit acte par l'article 3 du chapitre 26 des statuts de 1897, est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :— Art. 127 remplacé.

"**127.** Sauf dans la Colombie-Britannique, personne ne pourra être nommé surintendant à moins qu'il n'ait été employé pendant au moins dix ans dans le service postal sur chemins de fer, et qu'il n'ait été employé comme courrier sur chemins de fer pendant au moins la moitié de ces dix ans." Qualité exigée des surintendants.



1 EDOUARD VII.

CHAP. 19.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des postes.

[*Sanctionné le* 23 *mai* 1901.

SA Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

S.R.C., c. 35, art. 2 modifié.

1. L'alinéa substitué, par le premier paragraphe de l'article 2 du chapitre 20 des statuts de 1889, à l'alinéa (*i*) de l'article 2 de l'*Acte des postes*, est abrogé et remplacé par le suivant :—

Définition de "lettre confiée à la poste."

" (*i*) L'expression " lettre confiée à la poste " signifie toute lettre transmise par la poste, ou délivrée par l'intermédiaire de la poste, ou déposée à un bureau de poste, ou jetée à une boîte aux lettres placée en quelque lieu que ce soit sous l'autorité du maître général des Postes, que cette lettre soit adressée à une personne réelle ou fictive ou non, et qu'elle soit destinée à être transmise par la poste ou délivrée par l'entremise de la poste ou non ; et une lettre sera réputée confiée à la poste depuis le moment de son dépôt jusqu'à celui de sa délivrance au destinataire, ou tant qu'elle restera au bureau de poste ou dans quelque boîte aux lettres, ou qu'elle sera en transit par la poste ; et la remise d'une lettre à une personne autorisée à recevoir des lettres pour la poste sera regardée comme un dépôt au bureau de poste ; et la délivrance d'une lettre ou autre objet transmissible au domicile ou au bureau du destinataire, ou à celui-ci, ou à son serviteur ou agent, ou à quiconque est considéré comme autorisé à recevoir la lettre ou autre objet transmissible, lorsque cette délivrance se fera de la manière dont s'opère ordinairement la délivrance des lettres de cette même personne, sera une remise au destinataire."

Art. 44 modifié.

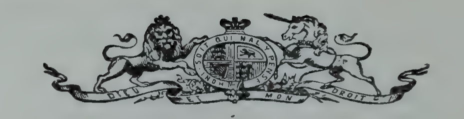
2. Le premier paragraphe de l'article 44 du dit acte, tel que décrété par l'article 5 du chapitre 20 des statuts de 1898, est modifié en en retranchant le mot " et," dans la dix-neuvième ligne, et en y ajoutant après le mot "Halifax," dans la même ligne, les mots suivants : "St. John, Kingston, Hamilton, London et Vancouver, et la ville de Dawson."

3. Le dit acte, tel que modifié par le chapitre 26 des statuts de 1897, est de nouveau modifié en y ajoutant l'article suivant:— Article ajouté.

"**132.** Le Gouverneur en conseil pourra nommer au service de la malle par chemins de fer du Canada, des employés qui seront appelés "porteurs des trains," dont le maître général des Postes fixera au besoin les devoirs qui leur seront assignés; leur salaire minimum, lors de la nomination, sera sur le pied de quatre cents piastres par année, et pourra être augmenté de trente piastres par année, jusqu'à ce qu'il atteigne le chiffre maximum de sept cents piastres par année. Porteur des trains.

"2. Les aspirants à cet emploi devront avoir subi l'examen préliminaire du service civil, et personne ne sera nommé porteur de train avant l'âge de dix-huit ans ou après l'âge de vingt-quatre ans révolus. Examen.

"3. Tout porteur de train qui aura fait trois ans de service en cette qualité, et qui aura passé l'examen d'aptitudes du service civil, et aussi tel examen sur les devoirs du service que le maître général des Postes prescrira, pourra être promu, au traitement qu'il recevra alors, à la charge de courrier sur chemins de fer." Promotion.



2 EDOUARD VII.

CHAP. 28.

Acte modifiant l'Acte des postes.

[*Sanctionné le* 15 *mai* 1902.]

S.R.C., c. 35. COMME modification à l'*Acte des postes*, Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

A qui s'appliquera cet acte. **1.** Le présent acte, au lieu de l'*Acte du service civil*, s'appliquera à toute personne nommée à l'avenir à un emploi de messager, chargeur, emballeur, facteur de ville, agent du transport des malles, ou facteur boîtier, dans l'une ou l'autre des divisions intérieure ou extérieure du ministère des Postes, et, sauf tel que ci-après prévu, à toute personne ainsi antérieurement nommée qui déclarera accepter les dispositions du présent acte.

Cinq grades. **2.** Les classes de personnes mentionnées au 1er article seront divisées en cinq grades, qui seront désignés comme grades "A," "B," "C," "D" et "E" respectivement.

Salaire par jour. **3.** Les salaires de celles formant partie du grade "A" seront au taux de $1.25 par jour ; de celles du grade "B," au taux de $1.50 par jour ; de celles du grade "C," au taux de $1.75 par jour ; de celles du grade "D," au taux de $2.00 par jour ; et de celles du grade "E," au taux de $2.25 par jour.

Stage. **4.** Toute nomination ainsi faite à l'avenir sera sujette à un stage de six mois, (ou jusqu'a tout époque moins éloignée à laquelle le stagiaire sera, sur recommandation du fonctionnaire compétent, confirmé dans sa nomination), durant lequel il sera classé dans le grade "A". Lorsque sa nomination sera confirmée, il sera classé dans le grade "B"; Promotion. après deux ans de service dans le grade "B," si sa promotion est recommandée, il sera classé dans le grade "C" ; après deux ans de service dans le grade "C," il sera, si sa promotion est recommandée, classé dans le grade "D"; et

pour l'accomplissement d'un travail d'une nature particulièrement ardue et responsable, il pourra de temps à autre être fait des promotions du grade "D" au grade "E".

2. Dans le cas de service inefficace ou de conduit répréhensible, il pourra en tout temps être fait des réductions de grade. **Réduction de grade.**

5. Les candidats aux nominations seront assujétis à tels examens préliminaires que prescrira en tout temps le Gouverneur en conseil. **Examens.**

6. Toute personne déjà nommée à quelqu'un des emplois mentionnés au 1er article et le remplissant, et qui désirera occuper une position correspondante en vertu du présent acte, pourra en accepter les dispositions au lieu de celles de l'*Acte du service civil*, en signifiant son choix par écrit sous sa signature, et le remettant ou transmettant par lettre recommandée, adressée au secrétaire du ministère des Postes, dans les trois mois de la sanction du présent acte ; et sur ce, le présent acte, au lieu de l'*Acte du service civil*, lui sera applicable, sauf les conditions suivantes :— **Comment les employés actuels peuvent venir sous le contrôle de cet acte.**

Premièrement,—Ce choix n'affectera en rien ses droits ou sa position en vertu de l'*Acte des pensions du service civil* ou de l'*Acte de retraite du service civil*, 1898.

Secondement,—Quiconque, à l'époque où il fera son choix, sera employé comme stagiaire, sera classé dans le grade "A" ; quiconque aura été ou sera confirmé dans son emploi sera, s'il est recommandé, classé dans le grade "B," à moins qu'il ne se soit écoulé plus de deux ans et moins de quatre ans depuis cette confirmation, auquel cas il sera, s'il est ainsi recommandé, classé dans le grade "C"; et s'il s'est écoulé plus de quatre ans depuis cette confirmation, il sera, s'il est ainsi recommandé, classé dans le grade "D," sauf réduction tel que mentionné à l'article 4.

7. Toute personne mentionnée au 1er article aura droit, chaque année, à un congé de deux semaines avec salaire. Il pourra aussi, pour raison de service satisfaisant, lui être accordé une prolongation de congé, avec salaire, de dix jours au plus chaque année, ou un boni au taux de deux piastres pour chaque jour de ce prolongement de congé, et dans ce cas, cet employé pourra choisir entre ce prolongement de congé et le dit boni. **Congé annuel.** **Prolongement de congé ou boni.**

8. Toute personne nommée à l'avenir à quelque emploi mentionné au 1er article, sera soumise aux dispositions de l'*Acte de retraite du service civil*, 1898. **1898, c. 17.**

9. Il pourr être nommé un surintendant en chef des Postes, au traitement de trois mille piastres par année au plus, dont les fonctions seront d'inspecter de temps à autre les bureaux de poste des cités et tous autres bureaux de poste que le maître général des Postes lui indiquera, d'en examiner **Nomination de surintendant des Postes.**

l'administration et l'efficacité, et de conseiller et instruire leurs personnels dans le but d'accroître l'efficacité du service.

Qualités requises.

10. Personne ne pourra être nommé surintendant en chef des Postes à moins qu'il n'ait été commis ou employé d'un rang supérieur, dans un bureau de poste de cité, pendant au moins dix ans. Sa nomination comme surintendant en chef n'aura pas, à moins et avant qu'il n'en soit ainsi décidé par le Gouverneur en conseil, l'effet de le renvoyer de l'emploi qu'il occupera dans le service à l'époque de sa nomination comme surintendant, pourvu que son traitement total ne dépasse pas trois mille piastres par année.

Peut cumuler des emplois.

Proviso: restriction quant au traitement.

Limite d'âge pour certains emplois.

11. Personne, à l'exception de ceux qui sont déjà temporairement employés dans le service postal, ne pourra être nommé courrier sur chemin de fer, ni étampeur ou trieur, s'il est âgé de plus de trente ans.

Nominations, etc., par le Gouvernaur en conseil.

12. Les appointements, promotions, réductions de grade et destitutions faites en vertu du présent acte, le seront par le Gouverneur en conseil.

Abrogation.

13. L'article 8 du chapitre 20 des statuts de 1889, et le 1er article du chapitre 54 des statuts de 1894, sont abrogés.

S.R.C., c. 35, art. 9 modifié.

14. L'alinéa substitué, par l'article 1 du chapitre 26 des statuts de 1897, à l'alinéa (*r*) du 1er paragraphe de l'article 9 de l'*Acte des Postes*, chapitre 35 des Statuts revisés, est abrogé et remplacé par le suivant:—

Règlements par le Maître général des Postes.

" (*r*) établir des règlements pour faire donner à Sa Majesté, par toute personne ou corporation, un cautionnement pour le bon accomplissement de ses devoirs ou fonctions dans tout ce qui se rattache au service postal du Canada par tout fonctionnaire, employé, commis ou serviteur employé par le maître géneral des Postes ou sous son contrôle, ou par tout individu employé dans les postes du Canada, ou par tout individu faisant, avec ou sans autorisation, quelque opération du service postal du Canada; et aussi pour établir et maintenir un fonds, qui sera formé des deniers reçus des fonctionnaires, employés, commis et serviteurs employés par le maître général des Postes ou sous son contrôle, pour le remboursement de toute perte causée par le méfait (*malfeasance*), la négligence coupable (*misfeasance*) ou l'inaccomplissement de ses devoirs ou fonctions, en toute chose se rattachant au service postal, par quelque fonctionnaire, employé, commis ou serviteur, ou de tout individu faisant des opérations du service postal, et pour l'indemnité à payer à Sa Majesté et à d'autres subissant cette perte, au moyen de paiements sur le dit fonds; mais rien dans le présent acte ou les dits règlements ne créera aucune obligation de la part de Sa Majesté ou du maître général des Postes d'indemniser qui que ce soit de la perte ainsi causée"

15. Tout ce qui, dans l'annexe B de l'*Acte du service civil*, a rapport aux commis des bureaux de poste des cités, est abrogé et remplacé par ce qui suit:— S.R.C., c. 17. annexe B modifiée.

" *Commis des bureaux de poste des cités.*

" 4me classe, en entrant, $400, avec augmentation annuelle de $50 jusqu'à $600; tout étampeur et trieur pourra être promu à la 4me classe, et lors de cette promotion, son salaire comme commis de 4me classe sera le même, pour commencer, que celui qu'il recevait comme étampeur ou trieur lors de cette promotion;

" 3me classe, $600, avec augmentation annuelle de $40 jusqu'à $800;

" 2me classe, $900, avec augmentation annuelle de $50 jusqu'a $1,200;

1ère classe, composée de commis ayant, dans tous les cas, des fonctions spéciales à remplir et des appointements fixes, que le maître général des Postes déterminera, mais aucun traitement ne sera au-dessous de $1,200 ou au-dessus de $1,500;

" Surintendant des facteurs de ville, n'excédant pas $800;

" Agents du transfert des malles, $400, avec augmentation annuelle de $40 jusqu'à un maximum de $600;

" Facteurs de ville, trieurs, étampeurs et messagers, facteurs boîtiers et chargeurs, de $360 à $600, au moyen d'augmentations annuelles de $30."

16. Le maître général des Postes pourra établir des règlements pour la mise à exécution des dispositions du présent acte. Règlements.

ANNEXE No 3.



61 VICTORIA.

CHAP. 18.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le département de la Commission géologique.

[*Sanctionné le* 13 *juin* 1898.]

SA Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

Aides temporaires dans la Commission géologique.

1. Lorsque les services d'aides temporaires capables, par leur profession ou leurs connaissances techniques, de remplir ces fonctions, seront requis dans le département de la Commission géologique, le ministre qui sera chef de ce département pourra, sur demande du sous-chef et directeur du département, employer tel nombre d'aides temporaires qui sera nécessaire, possédant les qualités requises pour être nommés fonctionnaires techniques du département en vertu de l'article 4 de l'*Acte concernant le département de la Commission géologique*, chapitre 11 des statuts de 1890.

Examen pas nécessaires.

2. Nonobstant tout ce que contient l'*Acte du service civil* ou toute modification du dit acte, il ne sera pas nécessaire qu'aucune personne nommée à titre d'aide temporaire en vertu de l'article précédent ait subi aucun examen en vertu de l'*Acte du service civil;* et cette personne pourra recevoir des appointements de plus de quatre cents piastres par année, payables sur les fonds votés par le parlement pour les dépenses casuelles du département, ou sur tous autres fonds votés par le parlement et applicables à ce paiement, lors même que ces fonds n'auraient pas été votés spécialement pour cet objet.

Appointements.

ANNEXE No 4.



62-63 VICTORIA.

CHAP. 15.

Acte modifiant l'Acte concernant le ministère de l'Intérieur.

[*Sanctionné le* 11 *août* 1899.]

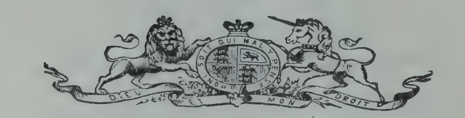
COMME modification de l'*Acte concernant te ministère de l'Intérieur*, chapitre 22 des Status revisés, Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

1. Lorsqu'il deviendra nécessaire d'employer de l'aide temporaire dans la division de l'arpenteur général du département de l'Intérieur, pour l'accomplissement de services exigeant des connaissances techniques ou professionnelles, le ministre pourra, à la demande du député du ministre, employer à titre d'aides temporaires toutes personnes que le député et l'arpenteur général lui recomman deront comme possédant les connaissances spéciales requises pour ce service. Employés temporaires techniques.

2. Toute personne actuellement employée temporairement dans la division de l'arpenteur général à des travaux professionnels ou techniques, lorsque le député du ministre et l'arpenteur général attesteront au ministre qu'elle possède les connaissances techniques requises pour ces travaux, pourra continuer d'être employée tant que ses services y seront requis. Quant aux employés actuels.

3. Nonobstant tout ce que contient l'*Acte du service civil* ou tout acte qui le modifie, il ne sera pas nécessaire qu'aucune personne ainsi employée ou maintenue dans son emploi ait subi aucun examen en vertu du dit acte; et toute telle personne poura être payée au taux de plus de quatre cents piastres par année, sur les deniers votés par le parlement pour les dépenses casuelles du département, ou sur tous autres deniers votés par le parlement pour les services au sujet desquels cette personne est employée ou continuera d'être employée. Examen en vertu du c. 17 des S.R.C. pas exigé. Paiement des employés techniques.

ANNEXE Nº 5.



CHAPITRE 18.

(Statuts Revisés.)

(Modifié par 56 V., c. 12.)

A. D. 1886

Acte concernant les pensions de retraite des employés du service civil du Canada.

SA Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :

TITRE ABRÉGÉ.

Titre abrégé.

1. Le présent acte peut être cité sous le titre : *Acte des pensions du service civil.* 46 V., c. 8, art. 18.

APPLICATION DE L'ACTE.

Le service civil se composera :—

2. Sont compris dans le service civil et le constituent pour les fins du présent acte,—

De ceux auxquels s'applique l'acte du service civil.

(*a*) Tous les fonctionnaires, commis et employés, dans les différents départements du gouvernement exécutif ou sous le contrôle de ces départements, qui reçoivent des appointements annuels et à qui l'*Acte du service civil* est applicable ;

De certains employés du service extérieur.

(*b*) Tous les fonctionnaires, commis et employés de la seconde division, ou division extérieure du service civil, que désignera, de temps à autre, le Gouverneur en conseil et auxquels l'*Acte du service civil* n'est pas applicable, et qui reçoivent des appointements annuels et sont employés en une qualité reconnue ;

Des employés du Sénat et des Communes.

(*c*) Les employés et serviteurs permanents du Sénat, de la Chambre des Communes et de la bibliothèque du parlement, lesquels seront, pour les fins du présent acte, censés faire partie du service civil, sous réserve des droits et privilèges de l'une et de l'autre chambre en tout ce qui concerne la nomination ou la révocation de leurs employés et serviteurs ;

Des contribuables au fonds.

(*d*) Toutes les personnes qui contribuent actuellement au fonds de retraite ;

(*e*) Toutes les personnes auxquelles le présent acte est, par quelque autre acte, déclaré s'appliquer. 46 V., c. 8, art. 1. De certaines autres personnes.

(*f*.) Nonobstant tout ce qu'il contient ou tout ce que contient tout autre acte, les dispositions de l'*Acte des pensions du service civil*, chapitre dix-huit des Statuts Revisés, ne s'appliqueront à aucune personne qui sera nommée à un emploi dans aucune division du service civil du Canada, après la sanction du présent acte, dont l'âge dépassera, lors de cette nomination, quarante-cinq ans. 56 V., c. 12, art. 2. Le c. 18 des S R.C. ne s'appliquera pas à certains employés nommés à l'avenir.

PENSIONS DE RETRAITE.

3. Le Gouverneur en conseil pourra accorder à toute personne qui aura été employée en une qualité reconnue dans le service civil pendant dix ans ou plus, et qui aura atteint l'âge de soixante ans, ou qu'une infirmité corporelle rendra incapable de continuer convenablement l'exercice de ses fonctions, une pension de retraite basée sur le traitement annuel moyen qu'elle aura reçu pendant les trois dernières années, et n'excédant pas les taux suivants, savoir :— Conditions de la pension.

(*a*) Si cette personne a servi dix ans et moins de onze, une pension annuelle de dix cinquantièmes du dit traitement moyen, et si elle a servi onze ans et moins de douze, une pension annuelle de onze cinquantièmes de ce traitement, et ainsi de suite, en ajoutant toujours un cinquantième du traitement moyen pour chaque année de service de plus, jusqu'au terme de trente-cinq ans, alors qu'une pension annuelle de trente-cinq cinquantièmes pourra lui être accordée ; mais il n'y sera rien ajouté pour des services de plus de trente-cinq ans de durée ; Quotité de la pension. Maximum pour 35 ans.

(*b*) Si les services n'ont pas été continus, la période ou les périodes d'interruption ne seront pas comptées, et l'arrêté en conseil rendu dans ce cas sera déposé sur le bureau des chambres du parlement pendant la session en cours ou à la session alors prochaine. 46 V., c. 8, art. 2. Les interruptions de service ne comptent pas

4. Dans le cas d'une personne entrée dans le service civil après l'âge de trente ans, à raison de certaines capacités ou connaissances spéciales, soit professionnelles ou autres, requises pour l'emploi qu'elle a reçu et qui ne s'acquièrent pas ordinairement dans le service public, le Gouverneur en conseil pourra ajouter au nombre effectif d'années de service de cette personne tel autre nombre d'années, n'excédant pas dix, qu'il paraîtra juste de lui accorder pour les raisons énoncées dans l'arrêté du conseil rendu à son égard ; et ce nombre d'années additionnel sera réputé faire partie de la durée de service sur laquelle se calculera la pension de etraite de cette personne ; et en pareil cas, l'arrêté du conseil sera déposé sur le bureau des chambres du parlement pendant la session en cours ou à la session alors prochaine. 46 V., c. 8, art. 3. Le Gouverneur en conseil peut ajouter à la durée effective des services en cas de capacités spéciales.

Enquête préliminaire par le Conseil du Trésor.

5. La mise à la retraite d'un employé du service civil sera précédée d'une enquête que fera le Conseil du Trésor pour s'assurer,—

(*a*) Si la personne dont on propose la retraite y est admissible aux termes du présent acte; et—

(*b*) Si sa mise à la retraite doit être avantageuse au service, et conséquemment est de l'intérêt public; ou—

(*c*) Si elle est devenue nécessaire par suite de l'infirmité mentale ou physique de l'employé.

Rapport du Conseil.

2. Aucun membre du service civil ne sera mis à la retraite à moins que le Conseil du Trésor n'ait fait rapport qu'il peut y être admis aux termes du présent acte, et que sa mise à la retraite est de l'intérêt public. 46 V., c. 8, art. 4.

Retenues sur les traitements.

6. *Il sera fait sur le traitement de chaque employé du service civil à qui le présent acte est applicable, à titre de contribution aux allocations de retraite ci-dessus mentionnées, une retenue au taux de trois et demi pour cent par année sur ces appointements ou ce salaire, si leur chiffre est de six cents piastres ou plus, et de trois pour cent par année si leur chiffre est inférieur à six cents piastres, cette retenue devant être versée au crédit d'un fonds appelé le "Fonds n° 2 des pensions du service civil," auquel il sera ajouté par le gouvernement, chaque année, une somme suffisante pour en porter le montant à un chiffre égal à celui des annuités probablement payables sur ce fonds, ainsi que ci-après mentionné, à ceux qui y contribuent, d'après une estimation ou évaluation basée sur la table de mortalité H. M. de l'Institut des Actuaires de la Grande-Bretagne et un taux d'intérêt de six pour cent par année; mais la retenue ne se fera que pendant les trente-cinq premières années de service. 46 V., c. 8, art. 5, et 56 V., c. 12, art. 3.

Fonds spécial.

Proviso.

La pension entière ne sera accordée qu'après 10 ans de retenue.

7. L'entière allocation de retraite ne sera accordée qu'aux employés qui auront été assujétis à la retenue pendant dix ans ou plus,—la pension de tout employé qui n'aura pas subi cette retenue, ou qui l'aura subie pendant moins de dix ans, étant sujette à une diminution de un pour cent pour chaque année au-dessous de dix pendant laquelle il n'aura pas subi la retenue; toutefois, la pension des employés qui se retireront du service à l'avenir ne sera point diminuée à raison de ce qu'ils n'auront pas subi la retenue susmentionnée, une ou plusieurs années durant, après avoir accompli leurs trente-cinq premières années de service. 46 V., c. 8, art. 6.

Diminution pour période de contribution moindre.

Exception.

---

* Les taux ici mentionnés ne s'appliquent qu'aux personnes nommées après le 1er avril 1893, lorsque cet acte tel que modifié, est devenu en vigueur. Ceux nommés avant cette date paient 2 et $1\frac{1}{4}$ pour 100 respectivement.

8. La retraite sera obligatoire pour tout employé à qui sera offerte l'allocation de retraite susmentionnée, et l'offre de cette allocation ne sera point considérée comme impliquant aucun blâme contre la personne à qui elle sera faite ; nul ne sera non plus regardé comme ayant un droit absolu à une pareille allocation, mais elle sera seulement accordée en considération des fidèles et bons services rendus pendant l'espace de temps sur lequel elle sera calculée : La retraite sera obligatoire. pour bons services.

2. Rien dans le présent acte ne sera censé amoindrir ou diminuer le droit du Gouverneur en conseil de révoquer ou destituer d'un emploi dans le service civil. 46 V., c. 8, art. 7. Droit de destitution maintenu.

9. Si le chef d'un département fait rapport, à l'égard d'un employé dans son département qui est sur le point d'être mis à la retraite pour une cause autre que la mauvaise santé ou l'âge, que ses services n'ont pas été satisfaisants. le Gouverneur en conseil pourra accorder à cet employé, suivant qu'il le jugera à propos, une allocation de retraite moindre que celle à laquelle, sans cela, il aurait eu droit. 46 V., c. 8, art. 8. Pension moindre en cas de rapport défavorable par le chef.

10. Si un employé auquel s'applique le présent acte est contraint, par quelque infirmité mentale ou physique, de quitter le service civil avant d'avoir complété le temps exigé pour qu'il soit admis à la pension, le Gouverneur en conseil pourra lui allouer une gratification n'excédant pas un mois de traitement pour chaque année de services rendus ; et si cet employé est ainsi contraint de se retirer avant ce temps-là, par suite d'une blessure grave reçue par lui, sans qu'il y ait eu de sa faute, dans l'exercice de ses fonctions publiques, le Gouverneur en conseil pourra lui allouer soit une gratification n'excédant pas trois mois de traitement pour chaque deux années de service, soit une pension n'excédant pas le cinquième de son traitement moyen des trois années alors dernières. 46 V., c. 8, art. 9. Gratification quand le droit à la pension n'est pas acquis. Et en cas de blessures corporelles reçues au service.

11. Si un employé auquel s'applique le présent acte est révoqué, par suite de la suppression de son emploi opérée en vue d'améliorer l'organisation du département auquel il appartient, ou si on le révoque ou le retire d'emploi en vue d'obtenir plus d'efficacité ou d'effectuer une économie dans le service civil, le Gouverneur en conseil pourra lui accorder telle gratification ou telle pension de retraite qui le dédommagera équitablement de la perte de son emploi, sans excéder celle à laquelle il aurait eu droit s'il se fût retiré pour cause d'infirmité mentale ou physique d'une nature permanente, en ajoutant dix ans à la durée effective de ses services. 46 V., c. 8, art. 10. Cas de suppression d'emploi, de réduction du personnel, etc.

Les pensionnaires de moins de 60 ans peuvent être rappelés au service.

12. Toute personne en jouissance d'une pension de retraite, âgée de moins de soixante ans, et qu'aucune infirmité physique ou mentale ne rend incapable, pourra être appelée à remplir, dans toute partie du Canada, tout office ou emploi public que ses services antérieurs l'ont rendue apte à exercer, et qui ne sera pas inférieur, sous le rapport du grade ou des émoluments, à celui qu'elle a quitté ; et si elle refuse ou néglige de le faire, elle perdra ses droits à la pension. 46 V., c. 8, art. 11.

Les services rendus avant la Confédération sont comptés.

13. Les services rendus, en une qualité reconnue, dans les départements du gouvernement exécutif ou les bureaux de la législature d'une des provinces actuellement comprises dans la Confédération du Canada, avant que cette province en soit devenue partie intégrante, par toute personne qui, subséquemment, est entrée dans le service civil, seront comptés dans le calcul de son temps d'activité pour l'application du présent acte. 46 V., c. 8, art. 12.

Pouvoir discrétionnaire du Gouverneur en conseil.

14. Dans tous les cas de doute, le Gouverneur en conseil pourra, par un règlement général ou spécial, déterminer à quelles personnes sont ou ne sont pas applicables les dispositions du présent acte, et à quelles conditions et comment celles-ci seront appliquées à un certain cas ou à une certaine catégorie de cas. 46 V., c. 8, art. 13.

Paiement des pensions.

15. La pension de retraite à laquelle auront droit toutes les personnes à qui le présent acte devient applicable sera imputable et payable sur le dit fonds 56 V., c. 12, art. 4.

RAPPORT DES MISES A LA RETRAITE.

Etat annuel à communiquer au parlement.

16. Le ministre des Finances et Receveur général présentera au parlement, dans les quinze jours à compter du commencement de chacune de ses sessions, un état complet des retraites et des allocations de retraite dans le service civil pendant l'année, relatant le nom et le grade de chaque employé mis à la retraite ou retiré, son traitement, son âge, la durée de ses services, l'allocation qui lui aura été accordée en se retirant d'emploi, la cause de sa mise à la retraite, et si la vacance a été ensuite remplie, et, dans le cas affirmatif, si elle l'a été par promotion ou par une nomination nouvelle, et les appointements du nouvel employé et aussi un relevé indiquant l'état de situation du dit fonds au trentième jour de juin précédent. 46 V., c. 8, art. 15, et 56 V., c. 12, art. 5.



60-61 VICTORIA.

CHAP. 15.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des pensions du service civil.

[*Sanctionné le* 29 *juin* 1897.]

SA Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

Les retenues pour le fonds de retraite peuvent être remboursées aux employés destitués.

1. Le Gouverneur en conseil pourra, sur la recommandation du Conseil du Trésor, rembourser à toute personne destituée du service public du Canada qui, à l'époque de cette destitution, contribuait au fonds des pensions du service civil en vertu de l'*Acte des pensions du service civil* ou des actes qui le modifient, la totalité, ou telle partie que le Gouverneur en conseil jugera à propos, du montant ainsi contribué à ce fonds par cette personne ; et le Gouverneur en conseil pourra aussi, sur la recommandation du Conseil du Trésor, payer à cette personne, en sus, un intérêt, jusqu'à la date de sa destitution, sur les contributions ou toute partie des contributions ainsi remboursées, au taux, n'excédant pas cinq pour cent par année, et calculé de la manière que le Gouverneur en conseil jugera à propos.

Avec intérêt.

Rétroactivité

2. Le présent acte s'applique à toute personne jusqu'ici destituée du service public ou qui le sera à l'avenir.

Remboursement à la volonté du Gouverneur en conseil.

3. Rien de contenu au présent acte ne sera interprété comme conférant à qui que ce soit le droit de réclamer ou exiger le remboursement d'aucune somme versée par lui au dit fonds, ni aucun intérêt sur cette somme, et tous les paiements faits en vertu du présent acte seront entièrement à la discrétion du Gouverneur en conseil.

INDEX ANALYTIQUE

DE

L'ACTE DES PENSIONS DU SERVICE CIVIL.

(Statuts Revisés, chap. 18; 56 V., ch. 12, et 60-61 V. c. 15.)

ANNEXE N° 7



56 VICTORIA.

CHAP. 13.

Acte concernant l'Assurance du service civil par l'Etat.

[*Sanctionné le* 1er *avril* 1893.]

SA Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

1. Le présent acte peut être cité sous le titre : *Acte d'assurance du service civil.* Titre abrégé

2. Dans le présent acte, à moins que le contexte ne l'exige autrement, l'expression " ministre " signifie le ministre des Finances et Receveur général. " Ministre " défini.

3. Le ministre pourra passer contrat avec toute personne à qui s'applique l'*Acte des pensions du service civil*, ou qui sera à l'avenir nommée à un emploi permanent dans l'une ou l'autre division du service public du Canada, pour le paiement d'une certaine somme de deniers à faire à la mort de cette personne. Contrats d'assurances autorisés.

2. Tout tel contrat est ci-après appelé " contrat d'assurance ; " la personne passant ce contrat avec le ministre est appelée " l'assuré ; " et le montant dont le paiement sera ainsi convenu est appelé " la somme assurée." Définitions.

4. Si l'assuré est un homme marié ou un veuf avec enfants, le contrat d'assurance sera fait au bénéfice de son épouse ou de son épouse et de ses enfants, ou de son épouse et de quelqu'un ou plusieurs de ses enfants, ou de ses enfants seulement, ou de quelqu'un ou plusieurs d'entre eux ; et si le contrat d'assurance est fait au bénéfice de plus d'un, l'assuré pourra partager entre eux la somme assurée selon qu'il le jugera à propos. Partage de l'assurance si l'assuré est marié ou veuf avec enfants

Partage si l'assuré n'est pas marié.

5. Si l'assuré n'est pas marié, le contrat d'assurance sera fait au bénéfice de sa future épouse, ou de sa future épouse et ses futurs enfants, et l'assuré pourra partager la somme assurée entre eux selon qu'il le jugera à propos ; mais si, à l'expiration du contrat, il n'est pas encore marié, ou s'il est devenu veuf et n'a pas d'enfants, la somme assurée formera partie de sa succession.

Forme du partage.

6. Tout partage fait en vertu des deux articles précédents pourra se faire dans le contrat d'assurance même, ou au moyen d'une déclaration qui y sera inscrite au verso ou annexée et signée par l'assuré.

" Enfants " définis.

7. Lorsqu'il sera dit dans un contrat d'assurance, ou dans une déclaration y inscrite ou annexée, que le contrat d'assurance est fait au bénéfice de l'épouse et des enfants en général, ou des enfants en général, de l'assuré, sans indiquer leurs noms, le mot " enfants " signifiera alors tous les enfants de l'assuré, indistinctement, vivants à l'époque de sa mort, qu'ils soient d'une même femme ou de différentes femmes.

Part d'une personne décédant avant l'assuré.

8. Lorsqu'un partage aura été fait ainsi qu'il est dit ci-dessus et que l'une ou plusieurs des personnes en faveur desquelles le partage aura été fait décéderont durant la vie de l'assuré, celui-ci pourra, par un instrument écrit au verso du contrat d'assurance ou y annexé, déclarer que les parts précédemment afférentes aux personnes ainsi décédées reviendront à l'épouse et aux enfants de l'assuré, ou à l'un ou plusieurs d'entre eux, selon qu'il le jugera à propos ; et à défaut de cette déclaration, les parts afférentes aux personnes ainsi décédées reviendront au survivant ou aux survivants de ces personnes par parts égales s'il y en a plus d'une ; et si toutes les personnes qui auront ainsi droit décèdent durant la vie de l'assuré, la somme assurée tombera dans la succession de l'assuré et en fera partie.

S'il n'est pas fait de partage.

9. S'il n'est pas fait de partage de la somme assurée ainsi que ci-dessus prévu, toutes les personnes intéressées seront censées y avoir droit par parts égales.

Le ministre peut refuser d'assurer.

10. Le ministre pourra refuser de passer un contrat d'assurance dans tous les cas où, à son avis, il y aura des raisons suffisantes pour justifier son refus.

Tables à préparer.

11. Le ministre fera dresser des tables fixant les primes à payer par les assurés au ministre comme considération de ces contrats d'assurance, et aussi toutes autres tables nécessaires pour la mise à exécution des dispositions du présent acte.

Base des tables.

2. Ces tables seront basées sur la table de mortalité H. M. de l'Institut des Actuaires de la Grande-Bretagne, et sur un

taux d'intérêt de six pour cent par année, sans rien allouer pour les dépenses.

3. Ces tables seront dressées de manière que la prime à payer pour obtenir un contrat d'assurance puisse l'être en un seul paiement, ou par versements annuels, semestriels, trimestriels ou mensuels, et soit la vie durant de l'assuré ou pendant un temps limité. Primes, comment payables.

12. Le minimum et le maximum des sommes payables au décès de l'assuré, pour lesquelles il pourra être passé un contrat en vertu du présent acte, seront de mille piastres et de deux mille piastres respectivement. Montant de l'assurance limité.

13. Tout employé qui demandera une assurance devra fournir avec sa demande un certificat de médecin, dressé d'après une formule prescrite par le ministre. Certificat de médecin.

14. Le Gouverneur en conseil pourra en tout temps établir des règlements pour les fins suivantes en vertu du présent acte:— Règlements par le Gouverneur en conseil.

(*a.*) Pour régler le mode et la forme des contrats ;

(*b.*) Pour prescrire la manière de prouver l'âge et l'identité. et l'existence ou le décès des personnes ;

(*c.*) Pour prescrire le mode de paiement des sommes de deniers au sujet des contrats d'assurance ;

(*d.*) Pour dispenser de l'obligation de produire la vérification d'un testament ou des lettres d'administration, soit en général, soit dans toute classe particulière de cas ;

(*e.*) Pour prescrire les comptes à tenir et le mode de leur tenue ;

(*f.*) Pour déterminer d'avance les cas ou les classes de cas où des contrats d'assurance pourront être abandonnés et où il pourra être payé une somme déterminée pour cet abandon, ou un contrat d'assurance libéré ou acquitté émis en remplacement, et pour prescrire la manière dont ces sommes ou le montant de l'assurance acquittée seront déterminés ;

(*g.*) Pour tout autre objet pour lequel il sera jugé à propos de faire des règlements pour la mise à exécution du présent acte.

15. Dans le cas où quelque personne à qui s'applique maintenant l'*Acte des pensions du service civil** profiterait de l'avantage offert par le présent acte, une retenue au taux de trois pour cent par année sera faite sur le traitement de cette personne à titre de contribution aux allocations de retraite prescrites par le dit acte, cette retenue devant remplacer celle qui est actuellement payable en vertu de l'article six du dit acte. Paiement supplémentaire si l'assuré est assujéti au c. 18 des S.R.C.

16. Les dispositions du présent acte seront mises à exécution par le personnel du département des Finances, sous la direction et surveillance du surintendant des assurances Surintendant des assurances.

*L'Acte en vigueur avant d'être modifié par 56 V., chap. 12.

Rapport annuel.

17. Le dit surintendant devra, dans les trois mois qui suivront le trentième jour de juin de chaque année, dresser pour le ministre un état indiquant le montant reçu comme primes durant les douze mois finissant au dit trentième jour de juin, pour tous les contrats d'assurance passés avant la dite date, et le montant de toutes les sommes payées à leur égard durant la même période de temps, le nombre des nouveaux contrats faits depuis l'état précédent, et le chiffre total de ces contrats, ainsi que tous autres détails et particularités qui seront jugés à propos.

Sera soumis au parlement.

2. Le ministre soumettra cet état au parlement dans les trente premiers jours de la session qui suivra immédiatement la date du dit état.

INDEX ANALYTIQUE

DE

L'ACTE D'ASSURANCE DU SERVICE CIVIL

(56 Victoria, chap. 13.)

ANNEXE Nº 7.



61 VICTORIA.

CHAP. 17.

Acte pourvoyant à l'abrogation de l'Acte des pensions du service civil et à la retraite des membres du service civil.

[*Sanctionné le* 13 *juin* 1898.]

SA Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit : Titre abrégé.

1. Le présent acte pourra être cité sous le titre de l'*Acte de retraite du service civil*, 1898.

2. Le présent acte s'appliquera, au lieu de l'*Acte des pensions du service civil*,— A qui s'appliquera l'acte.

(*a*) à toute personne désormais nommée à un emploi du service civil ;

(*b*) à toute personne actuellement dans le service civil qui, avant le premier jour de janvier mil huit cent quatre vingt-dix-neuf, optera, avec l'assentiment du Gouverneur en conseil, pour les dispositions du présent acte au lieu de celles de l'*Acte des pensions du service civil*.

3. Le service civil, pour les fins du présent acte, comprendra tous les fonctionnaires, commis et employés, et toutes autres personnes désignées ou mentionnées à l'article 2 de l'*Acte des pensions du service civil*. Quelles personnes seront réputées employées du service civil.

4. Un fonds, qui sera appelé le " fonds de retraite," sera formé pour la retraite des personnes auxquelles s'applique le présent acte, sous réserve des conditions et restrictions ci-dessous énoncées. Fonds de retraite.

Création du fonds.

5. Le dit fonds sera créé par une retenue de cinq pour cent exercée sur les appointements de chaque personne ; en outre de quoi, quant à toute personne actuellement au service qui aura eu à subir cette retenue et qui, du consentement du Gouverneur en conseil, optera pour les dispositions du présent acte au lieu de l'*Acte des pensions du service civil*, une somme égale au montant de toutes ces déductions sur ses appointements, avec intérêt, capitalisé tous les six mois, au taux de quatre pour cent par année, sera transportée à son crédit et fera partie du dit fonds.

Compte distinct pour chaque personne.

Intérêt.

6. Le montant retenu quant à chaque personne, avec toute somme portée à son crédit ainsi que prévu à l'article immédiatement précédent, sera inscrit dans un compte distinct; et l'intérêt au taux de quatre pour cent par année sera calculé le premier jour de janvier et de juillet de chaque année sur toutes les sommes, que ce soit de principal ou d'intérêt, à l'avoir du fonds de retraite, et le dit compte sera crédité de cet intérêt, qui en fera partie.

Pas de droit durant le service.

7. Tant qu'une personne fera partie du service, elle n'aura aucun droit ni titre à quelque partie que ce soit du fonds de retraite.

Au cas de retraite ou de renvoi.

Si la personne n'est pas saine d'esprit.

8. Lors de la retraite ou du renvoi d'une personne, le montant à son crédit dans le fonds de retraite sera payable à cette personne : mais si, à l'avis du Gouverneur en conseil, la dite personne est incapable de gérer ses propres affaires, il pourra être disposé de ce montant au profit de cette personne ou de son épouse, ou de ses enfants ou autres proches parents, selon qu'en décidera le Gouverneur en conseil.

Paiement au décès de la personne.

9. Si une personne meurt pendant qu'elle est dans le service public, le montant à son crédit dans le fonds de retraite sera payé à ses représentants légaux.

Entrée en vigueur.

10. Le présent acte entrera en vigueur le premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

INDEX ANALYTIQUE

DE

L'ACTE DE RETRAITE DU SERVICE CIVIL

(61 Victoria, chap. 17.)

INDEX DES NOMS

CONTENUS DANS LA

LISTE DU SERVICE CIVIL

POUR L'ANNÉE 1902.

A

B

C

D

E

G

DOC. DE LA SESSION No 30

I

J

K

Mc

P

Q

R

S

Y

Z

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'EXAMEN DU SERVICE CIVIL

POUR

L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE

1902

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI
1903

[N° 31—1903.]

COMMISSION D'EXAMEN DU SERVICE CIVIL.

OTTAWA, 31 janvier 1903.

A l'"honorable

RICHARD WILLIAM SCOTT, C. R., L.L.D.,

Secrétaire d'Etat du Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de la Commission d'examen du service civil, pour l'année expirée le 31 décembre 1902.

Ce rapport comprend les renseignements généralement fournis sous les titres suivants :

1. Relevé des examens d'avancement, d'accise et d'admission, tenus pendant l'année ; le nombre des candidats heureux et malheureux.

2. Copie des questions soumises aux candidats à ces examens.

3. Liste des candidats heureux aux examens préliminaire et d'aptitudes.

4. Liste des candidats qui ont passé l'examen sur matières facultives, avec indication de ces matières.

5. Liste des élèves diplômés des universités canadiennes, qui ont représenté leurs diplômes à la commission et qui, en conséquence, peuvent être employés dans le service public sans subir d'examen.

6. Copie des règlements qui régissent la commission des examinateurs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM FORAN,

Secrétaire de la commission.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'EXAMEN DU SERVICE CIVIL

POUR

L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCENBRE 1902.

Les soussignés, composant la commission d'examen du Service Civil du Canada, ont l'honneur de présenter leur rapport pour l'année expirée le 31 décembre 1902, conformément aux prescriptions de l'Acte du service civil.

EXAMEN D'AVANCEMENT.

L'examen général d'avancement pour les employés du service civil, ceux de la division d'Accise et du Revenu de l'Intérieur exceptés pour les raisons données ci-après, a été tenu, cette année, le mardi, 13 mai et le jour suivant, à Halifax, Saint-Jean, Montréal, Ottawa, Kingston, Toronto, London et Winnipeg. L'examen a été conduit par les membres de la commission personnellement à Montréal et Ottawa, et par l'entremise de sous-examinateurs dans les autres centres. A cet examen se sont présentés comme candidats des employés des départements suivants : Douanes, Postes, Affaires Indiennes, Finances, Agriculture, Marine et Pêcheries, Milice et Défense, Commerce, Travaux publics, Commission Géologique, Chemins de fer et Canaux, Auditeur général et Revenu de l'Intérieur (division intérieure). Le nombre de ceux qui ont subi cet examen n'est pas grand, comme le font voir les états donnés ci-après. La raison en est que, comme il a déjà été dit dans les rapports antérieurs, la grande majorité des fonctionnaires du service se sont, de temps à autre, depuis l'établissement de la commission, en 1882, qualifiés pour la promotion. On trouvera, annexées au présent rapport, les séries de questions soumises aux candidats à l'examen d'avancement, y compris celles sur les devoirs de bureau.

EXAMEN D'AVANCEMENT POUR LA DIVISION D'ACCISE.

Comme nous l'avons déjà dit dans nos rapports précédents, l'examen général d'avancement, tenu en mai, est invariablement ajourné jusqu'au mois d'août pour les employés de la division d'accise du département du Revenu de l'Intérieur, qui ne pourraient s'y présenter en mai sans détriment sérieux à l'exécution de leurs devoirs de bureau. En conséquence, un examen de promotion pour cette division du service civil peut être tenu tous les ans au mois d'août, lorsqu'il est nécessaire. Tel n'a pas été le cas en 1897 et 1898, et il n'y a pas eu d'examen ces années-là.

Cette année, l'examen a eu lieu le 16 septembre et les quatre jours suivants, à Saint-Jean, Montréal, Ottawa, Hamilton et Vancouver. Les questions posées à cet

examen ayant un caractère tout à fait spécial et technique, l'examinateur présidant se fait ordinairement accompagner d'un fonctionnaire du département du Revenu de l'intérieur, afin que les candidats puissent recevoir les explications nécessaires pour leur permettre de bien comprendre les problèmes qui leur sont soumis.

Les réponses, sans les noms des candidats, sont soumises à des experts du département du Revenu de l'intérieur. Ceux-ci font rapport des résultats à la Commission qui, à son tour, les communique au Secrétaire d'Etat, en donnant les noms.

Les questions posées aux candidats à l'examen d'avancement de la division d'accise ne sont pas imprimées dans le rapport de la Commission parceque, ces questions présentant chaque année beaucoup de similarité, leur publication permettrait aux candidats de préparer leurs réponses à l'avance, ou de les faire préparer par d'autres plus compétents qu'eux-mêmes. La commission a trouvé cette considération bien fondée et, conséquemment, ces questions ne sont plus imprimées dans les rapports annuels.

On trouvera, dans un tableau annexé au présent rapport, un relevé du nombre des candidats à cet examen et des résultats obtenus.

EXAMENS D'ADMISSION.

Les soussignés ont l'honneur de faire rapport que, aux jours ordinaires en novembre dernier, ils ont tenu en personne à Montréal, Ottawa et Toronto, et par l'entremise de sous-examinateurs à Charlottetown, Halifax, Saint-Jean, Québec, Kingston, Hamilton, London, Sault Sainte-Marie, Winnipeg, Nelson, Vancouver et Victoria, les examens préliminaire et d'aptitudes prescrits par la loi pour l'admission dans le service public. Il n'a pas été tenu d'examen dans les autres centres, savoir : Port-Arthur, Régina et Calgary, le secrétaire n'ayant reçu aucune demande de ces endroits.

NATURE ET PORTÉE DES EXAMENS.

Comme on semble beaucoup se méprendre sur la nature des divers examens et sur les positions dans le service public qu'ils qualifient les candidats heureux à remplir, il y a ici lieu d'observer :

1. Que l'examen préléminaire, ou l'examen de classe inférieure, comme on peut plus convenablement l'appeler, comprend l'écriture, l'orthographe, les quatre premières règles de l'arithmétique, et la lecture de l'imprimé et du manuscrit. Cet examen est évidemment très facile et, en conséquence, la grande majorité des candidats le passent avec succès. Le maximum des points sur chaque matière est de 60, et le candidat doit faire une moyenne de 50 pour cent, ou 30 points ; mais le minimum des points sur chaque matière est de 18, et celui qui ne l'atteint pas est nécessairement renvoyé. Le succès à cet examen rend compétent à remplir les emplois de messager, facteur, emballeur, préposé aux arrivages, trieur, chargeur, facteur-boîtier, sous-inspecteur des poids et mesures, chargeur sur wagons-poste, et " tels autres emplois de classe inférieure que pourra déterminer le Gouverneur en Conseil." Il serait bon que les candidats, ainsi que les personnes qui leur portent intérêt, se rappellent que cet examen ne rend pas ceux qui l'ont passé avec succès compétents à remplir la position de commis, même temporaires. Cela préviendrait beaucoup de lettres inutiles, auxquelles la Commission est constamment forcée de répondre. Nous devons aussi ajouter qu'échouer sur une matière à cet examen équivaut à un insuccès complet, et qu'il n'y a pas de matières facultatives.

2. Que l'examen d'aptitudes, ou de classe supérieure, comprend l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, la géographie, l'histoire—d'Angleterre, de France et du Canada,—la grammaire, la composition et la transcription. Toutes ces matières sont obligatoires, et le maximum sur chacune d'elles est de 100 points. Pour réussir à l'examen, le candidat doit faire 50 pour 100 sur le tout, ou 400 points, mais pas moins de 30 points sur chacune des matières. Cependant, s'il échoue sur une matière seulement, mais fait la moyenne requise, il peut se présenter pour n'être interrogé que sur cette matière à l'examen suivant—non pas plus tard ni plus d'une fois. Cet examen rend le candidat compétent à remplir les positions de copiste temporaire, commis de seconde classe cadette et de seconde classe, et, de fait, tous les emplois auxquels il pourrait être promu.

3. Que les candidats à l'examen d'aptitudes peuvent aussi demander d'être examinés sur les matières facultatives, qui comprennent la tenue des livres en partie double, la sténographie et la clavigraphie. Le maximum des points sur ces matières est aussi de 100 ; mais, pour réussir, les candidats doivent faire au moins 50 points sur celles qu'ils ont choisies. Ils peuvent prendre une ou toutes les matières facultatives ; et celui qui a passé avec succès l'examen d'aptitudes, et aussi sur deux des matières facultatives, a droit, s'il est nommé copiste temporaire, à $25 pour chacune de ces matières, en sus du salaire d'admission de $400, et à $50 pour chaque matière en sus du salaire d'admission de $600, s'il est nommé commis de deuxième classe cadette. Il n'est pas tenu compte aux candidats de leur travail sur les matières facultatives, s'ils échouent à l'examen d'aptitudes.

Toutes les questions sont préparées et imprimées dans les deux langues, et les candidats peuvent choisir celle dans laquelle ils préfèrent être examinés.

En vertu des dispositions de l'acte du service civil, les élèves diplômés des universités canadiennes peuvent, en représentant leurs certificats à la Commission, être employés dans le service public sans subir d'examen.

Les membres de la commission, ayant été fréquemment importunés par des candidats malheureux et par leurs amis qui leur demandaient de revoir ou, en d'autres mots, de changer leur évaluation, croient devoir déclarer ici que, bien que ne se tenant pas pour infaillibles, ils prennent tout le soin possible dans l'examen des réponses et qu'ils leur donnent invariablement leur pleine valeur. Ils ne peuvent faire d'avantage. Il est donc inutile de leur demander de revenir sur leur décision.

On trouvera, dans un tableau annexé au présent rapport, un relevé du nombre des candidats aux examens préléminaire et d'aptitudes, et les résultats obtenus.

SOUS-EXAMINATEURS.

La commission a de nouveau le plaisir de faire rapport que le personnel des sous-examinateurs continue de donner entière satisfaction dans l'accomplissement de ses devoirs.

IRRÉGULARITÉS, ETC.

La commission a le plaisir de faire rapport que les examens de l'année qui vient de finir n'ont donné lieu à aucun soupçon de fraude. On ne peut douter que cet heureux résultat est dû, en grande mesure, à l'adoption de la règle déclarant que le fait de copier ou laisser copier leurs réponses exclut les contrevenants de tous examens futurs.

SOUS-EXAMINATEURS.

Le personnel des sous-examinateurs se compose des personnes suivantes :

M. Ewen Stewart, inspecteur des écoles publiques, Charlottetown, I.P.-E.

M. Mathew N. Doyle, avocat, Halifax.

M. W. P. Dole, avocat, Saint-Jean, N.-B.

M. L. Arthur Cannon, avocat, Québec.

M. J.-B. McKay, principal du "Kingston Business College," Kingston.

M. W. T. Evans, avocat, Hamilton.

M. A. H. Macdougall, avocat, Port-Arthur.

M. James Bassingthwaighte, Sault Sainte-Marie.

Le vénérable *Archdeacon* Fortin, Winnipeg.

M. William Trant, M.A., Régina.

M. W. T. Van Wart, Calgary.

M. T. S. Baxter, Vancouver.

Le révérend Dr Campbell, Victoria.

M. E. C. Arthur, Nelson.

Aucun candidat ne s'étant présenté à l'examen à Port-Arthur, Régina et Calgary, les services des sous-examinateurs à ces endroits n'ont pas été requis et ils n'ont pas reçu de rémunération.

RECETTES, ETC.

Les honoraires reçus des candidats à l'examen d'avancement du mois de mai, et déposés au crédit du receveur général, se sont élevés à $64.

Les honoraires reçus des candidats à l'examen d'avancement de la division d'accise, en septembre, et déposés au crédit du receveur général, se sont élevés à $74.

Les honoraires reçus des candidats à l'examen d'admission en novembre, et deposés aussi au crédit du receveur général, se sont élevés à $2,012.

Les candidats à l'examen d'avancement étaient au nombre de 32, ceux à l'examen de la division d'accise de 37, et ceux à l'examen d'admission de 683.

Le tout respectueusement soumis.

J. THORBURN, M.A., L.L.D.,
Président.

A. D. DECELLES, L.L.D., M.S.R.C.

J. C. GLASHAN, L.L.D., M.S.R.C.

WM. FORAN,
Secrétaire de la commission.

ANNEXE.

On trouvera annexés à ce rapport :—

1. Règlements qui régissent la commission.

2. États détaillés de la présence aux examens d'avancement et d'admission.

3. Copie des questions pour l'examen d'avancement.

4. Copie des questions pour l'examen préliminaire d'admission.

5. Copie des questions pour l'examen d'aptitudes.

6. Matières facultatives.

7. Listes des candidats qui ont passé avec succès l'examen préliminaire ou de classe inférieure.

8. Liste des candidats qui ont passé avec succès l'examen d'aptitudes ou de classe supérieure.

9. Liste des candidats qui ont passé avec succès l'examen sur matières facultatives, avec indication de la matière sur laquelle ils ont passé.

10. Liste des élèves diplômés des universités canadiennes, qui ont représenté leurs diplômes à la commission et qui, en conséquence, peuvent être employés dans le service civil sans subir d'examen.

RÈGLEMENTS POUR LA DIRECTION DES EXAMINATEURS DU SERVICE CIVIL DANS LA TENUE DES EXAMENS EN VERTU DE L'ACTE DU SERVICE CIVIL.

1. L'un des membres du bureau sera président, et présidera à toutes les assemblées du bureau auxquelles il sera présent, et un autre membre pourra être secrétaire s'il est nommé à cet emploi par le Gouverneur général en conseil. Président et secrétaire.

2. En cas d'absence de l'un des membres du bureau, les deux autres membres pourront agir, et leurs décisions seront aussi valides que si les trois membres étaient présents. Deux membres du bureau pourront agir.

3. Les examens réguliers d'admission auront lieu annuellement, à tels endroits mentionnés dans l'*Acte du service civil* que le Gouverneur général en conseil pourra l'ordonner, et aussi dans tous autres endroits pareillement choisis et désignés au bureau. Les examens commenceront le deuxième mardi du mois de novembre, et se continueront jusqu'à ce qu'ils soient terminés. Examens réguliers d'admission.

4. Le bureau s'assemblera avant les examens, à temps pour préparer toutes choses nécessaires à la tenue des susdits examens, et il continuera de se réunir jusqu'à ce que ses travaux à cet effet soient terminés. Assemblées du bureau.

5. Les examens auront lieu simultanément, c'est-à-dire, les mêmes jours et aux mêmes heures, dans les différents endroits désignés par le conseil, et seront conduits, dans chacun de ces endroits, précisément de la même manière et avec le même questionnaire. Examens auront lieu simultanément et de la même manière.

6. Les réponses des candidats seront par écrit et sur du papier préparé et fourni par le bureau. Réponses par écrit.

7. Aux endroits où les examinateurs ne pourront être présents en personne, des sous-examinateurs seront nommés pour diriger les examens conformément aux règlements imprimés qui leur seront donnés par le bureau. Sous-examinateurs.

8. A la fin de l'examen, il sera du devoir des examinateurs qui en sont chargés de rassembler et sceller les réponses manuscrites des candidats, et de les transmettre, dûment attestées, au secrétaire du bureau à Ottawa. Réponses manuscrites seront scellées et transmises au secrétaire.

9. Tout candidat à l'examen devra prouver au bureau : Conditions requises du candidat.

1. S'il se présente pour l'examen préliminaire seulement, et s'il se destine au servive intérieur, qu'il a quinze ans révolus, et pas plus de trente-cinq ; s'il se présente pour l'examen d'aptitudes, qu'il a dix-huit ans révolus, et s'il se destine au service intérieur, qu'il n'a pas plus de trente-cinq ans. Examen préliminaire ; âge. Examen d'aptitude ; âge.

(N.-B.)—La preuve de l'âge se fera par un extrait dûment certifié du registre des naissances, et si cela n'est pas possible, par tel autre moyen qui pourra satisfaire le bureau. Preuve de l'âge.

Santé. 2. Qu'il est bien portant et qu'il n'a aucune infirmité ou maladie mentale ou physique qui puisse l'empêcher de bien remplir les devoirs de son emploi.

Preuve de la santé. (N.B.)—La preuve de la santé se fera par la production du certificat d'un médecin pratiquant.

Mœurs. 3. Que par ses mœurs il est propre à être employé dans le service civil.

Preuve de la respectabilité. (N.B.)—La preuve des bonnes mœurs se fera au moyen du certificat d'un ministre du culte, d'un maire ou d'un juge de paix.

APPLICATIONS.

Demandes d'admission aux examens, formules à employer. **10.** Les demandes d'admission aux examens se feront au moyen de formules qui seront fournies aux candidats par le bureau, et ces formules, correctement remplies, seront adressées au secrétaire, au moins un mois avant le jour fixé pour l'ouverture des examens.

Honoraires. **11.** Il sera payé par chaque candidat un honoraire de deux piastres pour l'examen préliminaire, et de quatre piastres pour l'examen d'aptitudes, lequel sera versé le premier jour de l'examen, lors de l'appel nominal. Au cas où les candidats se présenteront à l'examen sur une seule matière, l'honoraire sera de deux piastres ; et ils devront payer un honoraire d'une piastre pour le privilège de passer l'examen sur matières facultatives. Si des difficultés insurmontables empêchent un candidat d'être présent à l'examen d'admission pour lequel il a envoyé régulièrement la demande et les certificats ci-dessus, ce candidat, après communication des faits au secrétaire, pourra être admis à l'examen suivant, en transmettant simplement sa demande, sans nouveaux certificats.

Admission à l'examen suivant.

EXAMENS.

Personnes admises aux examens. **12.** Seront admises aux examens toutes les personnes qui se seront conformées aux exigences de l'*Acte du service civil*, quant à la preuve de leur âge, de leur santé et de leurs mœurs ; et pour faire leur travail, les candidats seront libres de se servir de la langue anglaise ou de la langue française.

Avis de l'examen. **13.** Avis de chaque examen à tenir sous l'autorité de l'*Acte du service civil* sera publié dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, un mois au moins avant le jour fixé pour l'examen, et cet avis indiquera quand et où l'examen aura lieu.

Examens, comment désignés. **14.** Les examens seront appelés examen préliminaire ou de classe inférieure, et examen d'aptitudes ou de classe supérieure. Conjointement avec ce dernier, il y aura certaines matières facultatives, que les candidats pourront traiter ou non, en tout ou en partie, comme ils le jugeront à propos.

Matières facultatives.

Examen préliminaire. **15.** L'examen préliminaire portera sur—

1. L'écriture ;
2. L'orthographe ;
3. Les quatre premières règles de l'arithmétique ;
4. La lecture de l'imprimé et du manuscrit.

Maximum des points et minimum de la moyenne requise. **16.** Le maximum des points sur chaque matière sera de 60, et pour réussir, le candidat devra faire au moins 30 pour 100 des points sur chaque matière ou une moyenne de 50 pour 100 du total des points sur toutes les matières, ou 120 sur 240.

17. L'examen préliminaire rendra compétent à remplir les emplois suivants :—

18. Messagers dans les services intérieur et extérieur, concierges, trieurs, emballeurs, facteurs, courriers, facteurs-boîtiers, preposés aux arrivages, sous-inspecteurs des poids et mesures, et tels autres emplois de classe inférieure déterminés par le gouverneur général en conseil.

Emplois auxquels l'examen préliminaire rendra compétent.

19. L'examen d'aptitudes ou de classe supérieure se tiendra aussitôt après l'examen préliminaire, et se fera sur—

Examen d'aptitudes ou de classe supérieure. Sujet compris dans cet examen.

1. L'écriture.
2. L'orthographe.
3. L'arithmétique, y compris les règles de l'intérêt, les fractions ordinaires et les fractions décimales ;
4. La géographie, principalement celle du Canada.
5. L'histoire — d'Angleterre, de France et du Canada, principalement celle du Canada ;
6. La grammaire ;
7. La composition ;
8. La transcription.

20. On appliquera à cet examen la même règle qu'à l'examen préliminaire, c'est-à-dire qu'il faudra un résultat d'au moins 30 pour 100 des points sur chaque matière et une moyenne de 50 pour 100 sur les huit. Comme les matières sont évaluées chacune à 100 points, la moyenne exigée sera de 400. Cet examen qualifiera les candidats à être nommés—

On appliquera à cet examen la même règle qu'à l'examen préliminaire.

1. Copistes temporaires dans la première division.
2. Commis de troisième classe, préposés aux arrivages et éclusiers, dans la seconde division du service des douanes.
3. Commis de troisième classe, percepteurs d'accise dans la seconde division du service du revenu de l'intérieur.
4. Commis de troisième classe, commis de malles sur chemin de fer et paquebots, et commis dans la seconde division du service des postes.
5. Commis de deuxième classe dans la première division.

Emplois auxquels l'examen d'aptitudes ou de classe supérieure rendra compétent.

21. Les candidats qui n'échouent que sur une matière à l'examen d'aptitudes, mais font la moyenne requise (50 pour 100 ou 400 points), pourront se présenter à l'examen suivant pour n'être interrogés que sur cette matière ; et s'ils obtiennent le minimum des points, ils seront considérés comme ayant réussi.

Conditions d'après lesquelles les candidats pourront se présenter à l'examen suivant.

22. Les candidats qui échouent à l'examen d'aptitudes, sauf ceux qui n'échouent que sur une matière, ne retireront aucun avantage des matières facultatives qu'ils pourront avoir traitées avec succès, l'échec sur les matières formant l'objet de l'examen d'aptitudes neutralisant le succès sur celle de l'examen facultatif.

Lorsqu'ils échouent à l'examen d'aptitudes, candidats ne retirent aucun avantage des matières facultatives.

23. Les candidats qui désirent être examinés sur des matières facultatives doivent en faire le choix lors de l'examen d'aptitudes, et il ne leur sera pas permis de se présenter pour cet objet à aucun examen ultérieur.

Quand il sera permis de se présenter à l'examen facultatif.

24. Aux candidats qui passent l'examen facultatif, advenant leur nomination à un emploi, il sera tenu compte des matières sur lesquelles ils ont réussi jusqu'à concurrence de deux, mais pas plus.

Candidats qui passent l'examen facultatif.

25. Les matières facultatives sont :

Matières facultatives.

1. Tenue de livres—en partie double ;
2. Sténographe ;
3. Clavigraphie.

Minimum des points.

26. Pour réussir dans l'examen facultatif, les candidats devront faire au moins 50 points sur chaque matière choisie.

Candidats informeront le secrétaire.

27. Les candidats qui se proposent de subir l'examen facultatif en informeront le secrétraire du bureau.

CERTIFICATS.

Certificat.

Matières facultatives " avec honneur."

28. Tout candidat qui passera avec succès l'examen préliminaire ou d'aptitudes recevra un certificat en conséquence, et aux candidats qui auront réussi dans des matières facultatives, il sera donné un certificat, " avec honneur ", spécifiant les matières facultatives sur lesquelles ils ont passé.

DURÉE DES EXAMENS.

Bureau préparera des tableaux des heures.

29. Le bureau préparera des tableaux des heures pour les différents examens, indiquant l'ordre dans lequel les matières seront traitées et le temps accordé pour chacune d'elles, lequel sera strictement observé par les examinateurs.

FORMULES.

Bureau fournira les formules.

30. Les formules nécessaires pour mettre à effet les règ'ements qui précèdent seront préparées par le bureau, et, sur demande qui en sera faite au secrétaire, au moins un mois avant le jour de l'examen, elles seront envoyées aux candidats ainsi qu'aux autres intéressés.

RAPPORT.

Quand le bureau fera rapport ; ce que comprendra ce rapport.

31. Pas plus tard que le 31 janvier de chaque année, le bureau fera rapport au Secrétaire-d'État de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre précédent, lequel rapport comprendra copie des questions imprimées ayant servi aux différents examens, les noms des candidats heureux, et copie des règlements adoptés pendant l'année.

PAPETERIE.

Papeterie et autres articles nécessaires.

32. La papeterie et autres articles nécessaires seront fournis par le département des impressions et papeterie publiques, sur réquisition faite à cet effet par le bureau des examinateurs et approuvée par le chef de ce département.

Règlements pour la direction des examens d'admission au service civil.

Préparation et impression des questions.

33. Le bureau des examinateurs préparera et fera imprimer (confidentiellement) les questions devant servir aux examens préliminaires, d'aptitudes (y compris les matières facultatives) et de promotion, sauf toujours les questions posé s dans les examens de promotion sur " les devoirs officiels ", questions que fournira le département intéressé.

Comment commenceront les examens.

34. L'examinateur commencera à faire l'appel nominal et inscrira le mot " présent " en regard des noms des candidats présents, et à ceux-ci il donnera le numéro au moyen duquel ils seront respectivement identifiés dans tout le cours des examens.

35. Chaque matière faisant partie de l'examen sera traitée séparément et il sera accordé aux candidats un temps suffisant pour qu'ils répondent avec soin et avec intelligence. Chaque matière traitée séparément.

36. Les examens commenceront chaque jour à 9.30 a.m., et se continueront jusqu'à midi, où la séance sera suspendue. Ils recommenceront à 1.30 p.m. et se continueront de jour en jour jusqu'à 4 p.m. ou autre heure indiquée au tableau, tant qu'ils ne seront pas terminés. Heures des examens.

37. Chaque candidat sera désigné par un numéro qu'il inscrira en chiffres distincts en tête de chaque feuille de papier qu'il emploiera, et aussi (avec la désignation de la matière traitée) sur le dos de la feuille servant d'enveloppe, lesquelles feuilles il remettra à l'examinateur, à l'expiration du temps fixé. Chaque candidat sera désigné par un numéro.

38. Les questions seront numérotées, et le nombre de points alloués pour chaque question sera indiqué en marge de la série des questions imprimées. Questions seront numérotées.

39. La date et l'heure auxquelles sera remise chaque série de questions et le temps accordé pour y répondre, seront clairement indiqués en tête de chaque série. Date, heure et temps seront indiqués.

40. Les examinateurs auront grand soin d'empêcher que la nature des questions ne soit connue avant l'heure fixée pour leur distribution. Nature des questions ne devra pas être connue.

41. Si en aucun temps le bureau a lieu de soupçonner que des candidats ont commis la faute de s'être copiés ou d'avoir obtenu illégitimement des renseignements sur les matières à traiter à l'examen, il tiendra en suspens les résultats de l'examen à l'égard de ces candidats jusqu'à ce qu'il se soit enquis à fond des circonstances ; et s'il trouve que cette faute a été commise, les réponses des coupables seront rejetées et ils seront inaptes à se représenter à un autre examen. Cas ou les candidats copient le travail des autres ou obtiennent irrégulièrement des renseignements.

42. Si les sous-examinateurs ont raison de croire que les irrégularités dont il est parlé dans le paragraphe qui précède, ou toutes autres fraudes, ont eu lieu parmi les candidats, ils en feront fidèlement rapport au bureau. Les irrégularités seront rapportées au bureau.

43. Le nombre de séries de questions sur chaque matière, nécessaire à chaque endroit où se font les examens, sera envoyé aux examinateurs, sous enveloppe scellée portant inscrit au dos le titre de la matière et le nombre de feuilles qu'elle comprend, et ces enveloppes ne seront ouvertes qu'au temps spécifié à cet effet au tableau des heures, et en présence des candidats. Règle à observer en transmettant les séries de questions, etc.

44. La papeterie nécessaire aux examens sera fournie par le bureau, et les candidats n'écriront que sur un coté du papier. La marge en devra aussi être laissée en blanc parce qu'il en est besoin pour marquer le nombre de points alloués. Papeterie sera fournie par le bureau.

45. A part les examinateurs, leurs aides et les candidats, personne ne sera admis dans les salles pendant les examens. Examinateurs, etc., seuls admis.

46. Les examinateurs se garderont de communiquer à qui que ce soit les résultats des examens jusqu'à ce qu'il en ait été fait rapport au Secrétaire d'Etat. Examinateurs ne devront pas communiquer résultats.

Position des candidats pendant l'examen.

47. S'il est possible, les candidats seront placés à cinq pieds de distance les uns des autres pendant les examens, et toute tentative de communiquer les uns avec les autres sera promptement et effectivement arrêtée par les examinateurs.

Livres, etc., ne seront tolérés.

48. Il ne sera toléré, dans les salles d'examen, ni livres, ni notes, ni cartes, ni diagrammes.

Candidats devront avoir pris leurs sièges cinq minutes avant le commencement des examens.

49. Les candidats devront tous avoir pris leurs sièges cinq minutes avant que les examens soient commencés, et il ne sera permis à aucun d'eux d'entrer dans les salles 15 minutes après l'heure fixée pour le commencement de l'examen sur une matière. Il ne sera permis non plus à aucun candidat de sortir des salles pendant l'examen sur une matière—sauf dans le cas de nécessité urgente— ; mais aussitôt que quelqu'un d'entre eux aura fini son travail, il pourra le remettre à l'examinateur, après quoi il sera libre de se retirer ; mais, toutefois, il ne lui sera pas permis de rentrer avant l'heure fixée pour passer à une autre matière.

Entrés ou sortie.

50. Un silence absolu sera gardé pendant le temps consacré à l'examen sur chaque matière.

Silence.

51. Juste à l'expiration du temps accordé pour traiter une matière, l'examinateur qui préside en avertira les candidats, et recueillera tous les manuscrits, qu'ils soient terminés ou non.

Quand l'examinateur recueillera les manuscrits à l'aide de la liste des candidats présents.

Comment manuscrits seront arrangés et mis sous enveloppe.

52. En recevant les manuscrits, l'examinateur les contrôlera à l'aide de la liste des candidats présents, pour s'assurer qu'il en a un de chacun d'eux ; et s'il s'en trouve de moins, il demandera immédiatement ce qui en est. Si un candidat manque de remettre un manuscrit, l'examinateur dans son rapport au secrétaire, constatera le fait et dira pourquoi le manuscrit n'a pas été donné. Après avoir reçu et recueilli les manuscrits, il les disposera par ordre numérique et les mettra sous enveloppe portant inscrits au dos :—

1. Le lieu de l'examen ;
2. Le sujet traité ; et
3. Le nombre de manuscrits inclus.
4. Il scellera et signera alors l'enveloppe.

A la fin des examens, les examinateurs rempliront certaines formules.

53. A la fin des examens, les examinateurs qui en seront chargés rempliront une formule attestant que les règlements ont été fidèlement observés ; et s'il s'est produit quelque chose demandant des explications, ils mentionneront les faits au secrétaire du bureau.

EXAMENS DE PROMOTION.

Dates des examens.

54. Ces examens ont lieu annuellement au mois de mai, et sont tenus de la même manière, sous tous les rapports, que les examens d'admission. (*Voir* les règlements relatifs à ces derniers.)

Sur quelles matières portera l'examen.

55. L'examen portera sur les matières désignées comme "obligatoires" et comme "supplémentaires", ou sur les matières qu'auront pu prescrire les sous-chefs des départements.

Matières "supplémentaires."

Matières "obligatoires."

56. Les matières "obligatoires" comprennent :—

1. L'écriture.
2. L'orthographe.

3. L'arithmétique, dont la nature devra être fixée par le sous-chef du département auquel le candidat appartient, d'après les exigences du service que le candidat doit faire, ou qu'il serait appelé à faire s'il était promu à une classe plus élevée.
4. La composition.
5. Les devoirs de bureau ou de l'emploi plus élevé que recherche le candidat.
6. La "suffisance," ce qui veut dire la valeur donnée par les sous-chefs aux services des candidats.

57. Les matières "supplémentaires" qui, en tout ou en partie, peuvent être prescrites par les sous-chefs, sont les suivantes :—
1. La traduction (de l'anglais en français, ou du français en anglais.)
2. La géographie.
3. La tenue des livres.
4. L'analyse de documents, et
5. La constitution, (Acte de l'Amérique Britannique du Nord).

58. Il est attribué 100 points à chacune des matières "obligatoires", y compris la "suffisance," ainsi qu'aux matières "supplémentaires" choisies par les sous-chefs des départements.

59. Nul commis du personnel d'un département du service public qui était au service ou à l'emploi du gouvernement le premier juillet 1882 et l'a été continuellement depuis cette date ne sera tenu, comme condition de promotion, de passer un examen sur d'autres matières que sur les devoirs officiels de l'emploi auquel il désire être promu ; à moins que, dans un cas spécial, le sous-ministre, dans un rapport approuvé par le chef du département, ne présente aux examinateurs d'autres matières d'examen, en vue d'établir la preuve d'aptitudes pour l'emploi.

Les employés nommés antérieurement à 1882 ne sont pas tenus de passer d'examen sur d'autres matières que les "devoirs officiels."

60. Le principe d'après lequel se font les promotions est que les personnes y ayant droit montent de la classe à laquelle ils appartiennent à celle immédiatement au-dessus ; et comme il y a trois degrés d'avancement, les candidats devront prouver leur compétence suivant l'échelle qui suit :—

Principe d'après lequel les promotions sont faites.

1. Les candidats de 3me classe devront faire au moins 30 points sur chaque matière et une moyenne de 50 sur l'ensemble des sujets, de sorte que s'il y a six matières (y compris la suffisance), et il ne peut y en avoir moins, ils devront faire un total de 300 points. *(Candidats de 3e classe.)*
2. Ceux de 2me classe, un minimum de 40 pour 100 et une moyenne de 60 pour 100, et ceux de 1re classe, 50 et 70. *(2e classe. 1re classe.)*
3. Les candidats examinés sur "les devoirs de bureau" devront faire à leur examen, s'ils sont de la troisième classe, 50 points ; s'ils sont de la deuxième classe, 60 points ; et s'ils sont de la première classe, 70 points. *(Candidats examinés sur "devoirs de bureau.")*
4. Tous les points pour la "suffisance" et les "devoirs de bureau," obtenus par un candidat à un examen de promotion, ne vaudront qu'à l'égard du département pour lequel il aura passé l'examen sur les devoirs de bureau et reçu des marques de suffisance.

61. Les candidats qui n'échouent que sur une matière dans une des classes, mais font la moyenne requise, pourront se présenter à l'examen suivant (annuel) pour n'être examinés que sur cette matière; et s'ils obtiennent le minimum des points, ils seront considérés avoir passé cet examen avec succès.

Candidats qui font la moyenne requise.

62. Les clauses pénales suivantes ont été ajoutées à l'Acte du service civil par le chapitre 12 des Actes du Canada, 51 Victoria (1888) et sont insérées ici pour qu'on puisse les consulter facilement :

Clauses pénales ajoutées à l'acte.

Enquête sur les irrégularités commises aux examens.

Amende pour refus ou négligence de comparaître ou d'être interrogé sous serment.

" 2. Lorsque le Bureau sera convaincu qu'il a été commis quelque irrégularité ou manœuvre frauduleuse à un examen tenu par lui ou par quelque personne députée par lui pour le tenir, il pourra citer devant lui par un instrument signé par le président ou le président suppléant du bureau, et pourra interroger sous serment ou affirmation, toute personne qu'il croira être en mesure de rendre témoignage au sujet de cette irrégularité ou manœuvre frauduleuse ; et si la personne ainsi citée néglige ou refuse de comparaître, ou si après avoir comparu, elle refuse d'être interrogée sous serment ou affirmation au sujet de l'affaire, ou si elle refuse de prêter serment ou de faire une affirmation, ou, après avoir prêté serment ou fait l'affirmation, refuse de répondre aux questions qui lui seront posées au sujet de l'affaire, sans donner de bonnes et légitimes raisons pour justifier son refus, le président du bureau, ou le président suppléant sera revêtu de tous les pouvoirs conférés, en pareil cas, à un juge de paix par l'article trente-deux de l'*Acte des convictions sommaires*.

Prestation du serment.

" 3. Tout membre du bureau pourra recevoir tout serment ou toute affirmation à prêter ou à faire pour les fins de cet interrogatoire.

Le nom de la personne sera retranché de la liste.

" 4. Si l'enquête démontre que quelqu'un a été impliqué dans quelque manœuvre frauduleuse ou s'est rendu coupable d'infraction aux règlements faits en vertu de l'article trente et un du présent acte, le bureau en fera rapport au Secrétaire d'Etat, qui pourra alors faire retrancher le nom de cette personne de la liste des candidats admis.

Punition de la supposition de personne.

" 5. Quiconque, à un examen tenu en vertu du présent acte, se fera passer pour un autre, ou emploiera ou engagera un autre à se faire passer pour lui-même, ou permettra qu'il le fasse, sera coupable de contravention au présent acte et passible, sur conviction sommaire, d'un emprisonnement de six mois au plus, ou d'une amende de deux cents piastres au plus, et, s'il est employé au service civil, il en sera destitué.

Punition de ceux qui reçoivent ou fournissent illégalement des bulletins d'examen.

" 6. Quiconque se procurera subrepticement d'un imprimeur ou de quelque autre personne, et quiconque, sans autorisation, fournira à une autre personne quelque bulletin des matières d'examen ou quelqu'autre document se rattachant à l'examen, comme susdit, sera coupable de contravention au présent acte et passible, sur conviction sommaire, d'un emprisonnement, avec ou sans travail forcé, de six mois au plus, ou d'une amende de deux cents piastres au plus ; et s'il est employé au service civil, il en sera destitué ; et aucune de ces personnes ne pourra ensuite se présenter à un examen ultérieur."

Article 9 de l'acte ajouté.

Qui pourra être employé comme examinateur adjoint.

Tenue des sessions d'examen.

Dépenses, comment soldées.

63. L'article 9 de l'*Acte du service civil* est ajouté aux présents règlements pour qu'on puisse le consulter facilement, et il se lit comme suit :— " Le bureau pourra se procurer l'aide de personnes ayant acquis de l'expérience dans l'éducation de la jeunesse en Canada, et, avec cette aide, il tiendra ou fera tenir des sessions périodiques d'examen pour les admissions au service civil, dans les cités d'Halifax, Saint-Jean, N.-B., Charlottetown, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Winnipeg, Victoria, et en tels autres endroits qui seront désignés par le Gouverneur en conseil. Il ne sera pas nécessaire de tenir de session à tous ces endroits ; mais les lieux où se tiendront ces examens seront déter-minés, de temps à autre, par le Gouverneur en conseil. Autant que possible les examens se feront par écrit, et les dépenses qu'ils entraîneront seront soldées sur les crédits préalablement votés par le parlement à cet effet."

EXAMEN D'ADMISSION.

Préliminaire ou de classe inférieure.

Ville.	Présents.	Ont passé.	Ont échoué.
Charlottetown	4	4	....
Halifax	18	15	3
Saint-Jean, N.B.	18	18	....
Québec	19	16	3
Montréal	52	42	10
Ottawa	55	49	6
Kingston	1	1	....
Toronto	33	31	2
Hamilton	7	7	....
London	3	3	....
Sault Ste. Marie	1	1	....
Winnipeg	10	10	....
Nelson	....	....	....
Vancouver	2	2	....
Victoria	2	2	....
	225	201	24

Examen d'aptitudes ou de classe supérieure.

Ville.	Présents.	Ont passé.	Ont échoué.
Charlottetown	11	8	3
Halifax	12	1	11
Saint-Jean, N.B.	9	9	....
Québec	16	4	12
Montréal	42	13	29
Ottawa	194	105	89
Kingston	22	12	10
Toronto	45	18	27
Hamilton	10	3	7
London	14	7	7
Sault St. Marie	2	1	1
Winnipeg	5	2	3
Nelson	3	3	....
Vancouver	8	6	2
Victoria	5	1	4
	*398	193	205

* Sur ce nombre, quarante-cinq candidats ne se sont présentés que sur une seule matière et n'ont, en conséquence, payé qu'un honoraire de $2.

MATIÈRES FACULTATIVES.

Ville.	Présents.	Ont passé.	Ont échoué.
Charlottetown	3		3
Halifax			
Saint-Jean, N.-B	1	1	
Québec	5		5
Montréal	1		1
Ottawa	38	9	29
Kingston	1		1
Toronto	6	1	5
Hamilton	1	1	
London	1		1
Sault Ste-Marie			
Winnipeg	2		2
Nelson			
Vancouver	1		1
Victoria			
	60	12	48

EXAMEN D'AVANCEMENT.

Ville.	Présents.	Ont passé.	Ont échoué.
Halifax	2	2	
Saint-Jean, N.B	1		1
Montréal	2	1	1
Ottawa	21	17	4
Kingston	1	1	
London	1	1	
Toronto	3	1	2
Winnipeg	1	1	
	32	24	8

EXAMEN DE LA DIVISION D'ACCISE.

Ville.	Présents.	Ont passé pour la 1ère classe.	Ont passé pour la 2ème classe.	Ont passé pour la 3ème classe.	Ont échoué.
Saint-Jean	1	1			1
Montréal	16	5	6	4	
Ottawa	3	2	1		
Hamilton	16	12	4		
Vancouver	1		1		
	37	20	12	4	1

No 1.

EXAMEN D'AVANCEMENT.

ÉCRITURE.

Mardi, 13 mai 1902, de 9 à 9.30 hrs du matin.

Points. (Les candidats doivent observer strictement les règlements.)

100 To raise one's business to the standard of a profession should be the chief aim of everybody who is devoting his life to the work of carrying on trade and commerce. There never was a period in the world's history when the business man has stood so high in the esteem of society—that is of society in its broadest sense—as he does to-day. The history of the past shows a great gulf between business and the so-called learned professions which grows wider as we look backward. Coming down toward the present the gulf becomes narrower until to-day when but a single step divides them. To-day on one side of this contracted gulf stands the educated, thoughtful, broad-minded business man. His polished shoes and silk hat are in keeping with his polished manners and refined tastes. His business, under the changed modern conditions, has compelled him to travel in many lands. Thus he has gained a great knowledge of men and things. He has read widely and can converse intelligently on almost any subject. He has had years of hard work and experience and a thorough technical training in his business. He is gentlemanly, dignified and withal modest. His every move in business is the result of hours of deep thought and careful study.

No 2.

EXAMEN D'AVANCEMENT.

COMPOSITION ANGLAISE.

Mardi, 13 mai 1902, de 9.30 à 11 hrs du matin.

Points. (Les candidats doivent observer strictement les règlements.)

8 Substitute other appropriate words for those printed in Italics in the following sentences :

Towards *evening* Columbus *returned* to his *ships accompanied* by *many* of the islanders in their boats, which they *called* canoes, and which though *rudely formed* out of the trunk of a single tree, they *rowed* with *surprising dexterity*. Thus on the first *interview* between the inhabitants of the old and new world, every thing was *conducted amicably*, and to their *mutual satisfaction*.

10 2. Change the following sentence from the indirect to the direct form of speech.

Cyrus having summoned the Greek generals to his presence, told them, that it was not, as they might readily suppose, in any want of their number to swell his army that he engaged them in his service, but in the belief that they were much superior to far greater numbers of barbarians.

10 3. Change the following complex sentence into a simple one.

When he had raised my thoughts by those transporting airs to taste the pleasures of his conversation, he beckoned to me with his hand.

12 4. Distinguish between malevolence, malice and malignity giving an example of each.

20 5. Show in what respect the following sentences are faulty and correct them.

(*a*) It is folly to pretend to arm ourselves against the accidents of life by heaping up treasures which nothing can protect us against but a kind providence.

(*b*) If, whilst poets profess to please only, they advise and give instruction secretly, they may be esteemed the best and most honourable among authors with justice, perhaps, now as well as formerly.

40 6. Write a letter, of not fewer than 250 words, describing your office duties.

100

EXAMEN D'AVANCEMENT.

Mai 1902.

ORTHOGRAPHE.

Points.

Copy the following extract, correcting the errors in spelling: 5 marks will be deducted for every mis-spelled word in your copy.

100 Their is a constent tendency, from inevitible causes, to a misconseption of the character of a subordinit governmant. The relation of a subordinit to a supreem government is a complecated relation which the peepel both of the dominent country and the dependancy are likely to misunderstand and the incorect notions intertaned by either party are likely to give rise to unfounded expectations and to practicle errors in there politicle conduct. It is the duty of the Government of the domenent country to do everything in its power to difuse corect opinyons and to dispell erors respecting its politicle relacions with the dependancy and still more to avoide creeating an eror on this subject sinse, in caise of anny colision betwene the domenent country and the dependancy, which an eror on this subject is likely to produse, the weeker party, that is the dependancy, can scairsely fale to be the cheef suferer. Unles the dominent country shood be prepaird to conseed virtueal independence, it oat carfuly to a voide incurageing the peepel of the dependansy to advance pertensions which nuthink short of independence can satisefie. If a domenent country grants to a dependancy popyouler institoosions and professes to alow it to exercice self-goverment without beeing prepaird to treet it as virtyouelly independant, the domenent country bye such conduct onely mocks its dependancy with the sembelence of pollticle institoosions with out there reeallity.

EXAMEN D'AVANCEMENT.

Mai 1902.

Points.	ARITHMÉTIQUE GÉNÉRALE.
10	1. Tom avait 27 marbres plus que Dick, et 31 plus que Fred. Tom en donna 5 à Dick et 8 à Fred., et Dick en donna 3 à Fred. Combien Tom en avait-il alors plus que Dick, et combien plus que Fred. ?
10	2. A et B suivent le même chemin, dans la même direction, mais A a 24 milles en avance de B. A fait 3 milles à l'heure et B, 7 milles à l'heure. En combien d'heures B rejoindra-t-il A ?
10	3. A quel temps y aura-t-il eu exactement trois millions de minutes après le 1er septembre 1902 ?
10	4. Préparez et acquittez le mémoire suivant : le 15 mai 1902, MM. Grey et Fils ont vendu à A. Mann $19\frac{3}{4}$ vgs. de calicot à 17c. ; $17\frac{1}{4}$ vgs. de toile à $47\frac{1}{2}$ c. ; $23\frac{1}{2}$ vgs de doublure à $9\frac{1}{2}$c. ; $28\frac{1}{2}$ vgs de flanelle à $48\frac{1}{2}$c. ; 23 vgs. de bordure à $3\frac{1}{4}$c. ; 7 pres. de bas à $37\frac{1}{2}$ c., et 5 pres. de gants à $87\frac{1}{2}$ c. Payé en entier.
10	5. Après avoir retiré 15 gallons du contenu d'une barrique, puis $\frac{5}{11}$ de ce que vous y avez laissé, le reste, vendu à raison de $5\frac{1}{2}$ c. la chopine, a rapporté $3.96. Combien de gallons y avait-il originairement dans la barrique ?
15	6. La moyenne de pluie tombée à Toronto est moindre de $45\frac{5}{8}$ pour cent de celle tombée à Saint-Jean, N.-B. ; la moyenne de pluie tombée à Windsor, qui est de 30 pouces par année, est plus forte de 8·1 pour cent que la moyenne de pluie tombée à Toronto. Trouvez le poids, par acre, de la moyenne annuelle de pluie tombée à Saint-Jean, N.-B.
20	7. Trouvez l'aire d'un bloc rectangulaire de 3 pds. 9 pcs. x 2 pds. 4 pcs. x 1 pd. 3 pcs. Quelle fraction du bloc serait enlevée, et par quelle fraction d'elle-même la surface serait-elle diminuée, si vous retranchiez deux pouces de sa largeur, de sa longueur et de son épaisseur ?
15	8. Trouvez la différence entre l'escompte d'une traite pour $15,000 tirée à 90 jours et escompté à 7 pour cent, et l'intérêt sur le produit pour 93 jours à 7 pour cent. (Année de 365 jours.)
100	

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

Points.	ARITHMÉTIQUE.
	1. Divisez 68725642903 par 6871.
	2. Multipliez £483 11s. 9d. par 238.
	3. Trouvez le plus petit multiple commun de 3432 et 3575.
	4. Trouvez le plus haut facteur commun de 16, 64, 256 et 1024.
	5. Extrayez la racine carrée de 88209.
	6. Trouvez l'intérêt sur $5,913, depuis le 23 nov. 1901 au 7 avril 1902, à $7\frac{1}{2}$ pour cent par année.
	7. Trouvez l'intérêt composé sur $1,154.37 pour quatre ans, à 5 pour cent.
	8. Un marchand fait remise en Angleterre de la somme de £728 9s. 5d. ; combien cela fait-il en cours canadien ?
	9. Un homme reçoit $76.40 d'intérêt en un an sur $475 ; quel est le taux par cent ?
	10. Un agent reçoit $5,314 à placer; quelle somme devra-t-il placer s'il paie $20.30 de frais et prend une commission de $1\frac{1}{8}$ pour cent sur le montant du placement ?

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.

Points.

ARITHMÉTIQUE.

1. Divisez 68725642903 par 6871.
2. Multipliez £483 11s. 9d. par 238.
3. Trouvez le plus petit multiple commun de 3432 et 3575.
4. Trouvez le plus haut facteur commun de 16, 64, 256, 1024.
5. Extrayez la racine carrée de 88209.
6. Trouvez l'intérêt sur $5,913 du 23 nov. 1901 au 7 avril 1902, à $7\frac{1}{2}$ pour cent par année.
7. Trouvez l'intérêt composé sur $1154.37 pour quatre ans, à 5 pour cent.
8. Un marchand fait remise en Angleterre de la somme de £728 9s. 5d.; comment cela fait-il en cours canadien ?
9. Un homme reçoit $76.40 d'intérêt en un an sur $475 ; quel est le taux pour cent ?
10. Un agent reçoit $5,314 pour placer ; quelle somme devra-t-il placer s'il paie $20.30 de frais et prend une commission de $1\frac{1}{8}$ pour cent sur le montant du placement ?

DÉPARTEMENT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR.

Points.

ARITHMÉTIQUE.

10 1. Multipliez 9754326 par 70208.

10 2. Divisez 986543287 par 80406.

14 3. Multipliez ·376 par ·9628 ; ajoutez 9·4635 ; soustrayez ·2679 et divisez le résultat par ·0593.

14 4. Réduisez $\left(\frac{2\frac{1}{4}}{6} - \frac{2}{12\frac{1}{8}} + \frac{5}{16} \text{ of } \frac{2}{3}\right) \times 3\frac{7}{8}$ à sa plus simple expression.

14 5. Si une personne reçoit 8 pour cent sur son capital en le plaçant en actions de banques rapportant 7 pour cent par année, quel est le prix des actions et combien peut-elle en acheter pour $1,200 ?

14 6. En supposant que la population du Canada soit de 5,338,883 et que la consommation totale de liqueurs spiritueuses, de bière et de tabac soit respectivement de 4,088,919 gallons de preuve, 25,287,500 gallons et 12,836,032 lbs., quelle est la consommation par tête ?

10 Combien de gallons de preuve représentent 9,658 gallons de preuve d'alcool à la force de 65·5 au dessus de preuve, et quel sera le droit au taux actuel ?

14 8. Additionnez les colonnes suivantes de chiffres verticalement et horizontalement :—

48,634 80	672,721 15	34,582 92	4,267 89	487 90	760,694 66
65,559 55	7,974 67	187 89	182,762 57	8 20	256,492 88
4,726 53	54,385 20	96 55	48,295 63	84,664 37	192,168 28
8,231 82	543 10	39 27	5,643 57	4,819 26	19,277 02
62 18	432 20	429,288 40	46,349 63	66,734 50	542,866 91
534 86	2 75	25,801 36	763 99	6,666 22	33,769 18
212 08	9,784 30	55,006 60	67,274 99	45,269 19	177,547 16
65,520 72	647 70	38,216 27	9,576 18	438,534 76	556,495 63
4,488 03	87 56	9,853 10	60,053 56	3,875 64	78,357 89
5,842 45	769 47	5,724 85	7,236 27	219 27	19,792 31
64 59	7,568 67	45,187 26	27 73	238,854 80	291,703 05
793 82	9,422 30	466 28	29 30	6,526 19	17,237 89
982 35	67,276 29	5,826 33	586 40	68,463 20	143,134 57
209,653 78	831,615 36	650,277 08	432,867 71	965,123 50	3,089,537 43

100

EXAMEN D'AVANCEMENT.

ARITHMÉTIQUE.

Points. | Bureau de l'auditeur général.

1. Exprimez en fractions ordinaires :
   a. La proportion de 2·12 de £1 15s. 6d. à $\frac{18}{17}$ de £4 10s. 8d.
   b. La proportion $\frac{2}{7}$ de 2·050505 à $\frac{108}{139}$ de 2·1060606.

2. Un marchand achète 1,000 litres de vin à 3·75 francs le litre et le vend tout à 15s. le gallon. Trouvez combien de profit il réalise en supposant que le litre = 1·76 chopine et £1 = 25 francs.

3. Un réservoir a un tuyau " A " qui y amène l'eau, et deux autres " B " et " C ", dans le fond, qui la laissent s'écouler. Lorsque tous les tuyaux sont ouverts, il faut une heure pour remplir le réservoir ; lorsque les tuyaux " A " et " B " sont ouverts et le tuyau " C " fermé, le réservoir se remplit en 50 minutes. Si le réservoir est plein, trouvez combien il faudra de temps pour le vider, si les tuyaux " B " et " C " sont ouverts et le tuyau " A " fermé.

4. Une chambre rectangulaire a 11 verges de long par 7 de large. On doit la couvrir, autant que possible, avec un tapis de 2 pieds 3 pouces de large, qui pourra ne pas être coupé dans le sens de la longueur. La différence dans le coût du tapis, si toutes les longueurs sont posées sur le long ou sur le travers de la chambre, est de $5.60. A quel prix par verge en longueur le tapis est-il vendu ?

5. Si la taxe sur le revenu était portée de 8d. dans le £ à $4\frac{2}{3}$ pour cent, et que cela fît une différence de £ 11 14s. 3d. à une certaine personne, quel est le revenu brut de cette personne ?

6. Extrayez la racine carrée de 7·34862594 à 3 décimales.

7. Extrayez la racine cube de 154163097·928.

8. Si la surface d'un cube à une aire de 417,3336 pouces, trouvez la longueur d'une arrête de ce cube. Trouvez aussi à trois décimales le volume de ce cube.

9. Un marchand vend deux lots de marchandises, l'un, qui lui coute $756, avec un bénéfice de $\frac{1}{8}$ du prix de vente ; l'autre, qui lui coûte $872, avec un bénéfice de $\frac{1}{9}$ du prix de vente : quelle fraction du coût total représente le bénéfice total ?

10. Nommez les unités de mesures, de longueur, surface et volume du système métrique tel qu'il est adopté en France, et dites quels sont leur équivalents approximatifs chez nous.

11. Le volume d'un cube est de 1 kilostère ; donnez en centimètres la longueur de son arête.

12. Une bille de bois cylindrique a un rayon de 1 mètre 3 décimètres : quelle longueur faudra-t-il en couper, approximativement, qui contienne 10 stères.

13. Une dette de $5,000 devient due dans 40 jours. Le débiteur paie $2,000 quinze jours, et $1,500 douze jours avant l'échéance ; quand la balance devrait-elle être payée ?

14. Si une barrique contient 4 parties de vin et 3 parties d'eau, quelle fraction du mélange doit être retirée, et quelle quantité d'eau doit y être substituée pour faire un mélange de 3 parties de vin et 4 parties d'eau ?

MINISTÈRE DES DOUANES.

Points.	QUESTIONS SUR LES "DEVOIRS DE BUREAU" POUR LES "ESTIMATEURS" DANS LE SERVICE DES DOUANES.
10	1. Lorsque des marchandises sujettes à un droit *ad valorem* sont importées en Canada, par rapport à quels "marchés" leur juste valeur marchande doit elle être déterminée pour établir les droits à payer ?
10	2. En quel cours monétaire doivent être faites les factures pour la déclaration à l'entrée en douane des marchandises importées ?
10	3. Dans quel délai, après la déclaration à l'entrée, doit-il être donné avis au percepteur d'une réclamation pour cause d'infériorité des marchandises ou de déficit dans la quantité ?
10	4. Dans quel délai, après le débarquement, l'évaluateur doit-il estimer les dommages par rapport aux marchandises importées par eau, ou partie par eau et partie par terre ?
10	5. Quel est le poids d'un gallon impérial d'eau à la température règlementaire (62 F.) ?
10	6. Combien de gallons mesure impériale contiennent 72 gallons de vin ?
10	7. De quels instruments se sert-on pour établir la force relative de preuve des vins, de l'alcool ou des spiritueux ?
10	8. Par rapport à quels types fait-on l'épreuve des sucres aux fins d'établir les droits à payer ?
10	9. Quelle mesure l'officier de douane peut-il prendre au sujet de marchandises dont l'importation est interdite par les lois de douane ?
10	10. Par qui des marchandises sujettes à confiscation peuvent elles être saisies en vertu des lois de douane.
100	

JOHN McDOUGALD,
Commissaire des douanes.

MINISTÈRE DES DOUANES.

Points.	QUESTIONS SUR LES "DEVOIRS DE BUREAU" POUR LES "JAUGEURS" DANS LE SERVICE DES DOUANES. (1902).
10	1. De quels instruments se sert-on pour le jaugeage ?
10	2. De quels instruments est-on autorisé à se servir, pour établir la force de preuve du vin et des spiritueux distillés ?
10	3. Quelle quantité de vin faut-il ordinairement donner comme échantillon pour faire constater sa force alcoolique ?
10	4. Quelle quantité de spiritueux faut-il comme échantillon pour vérifier le degré de preuve ?
10	5. Combien de gallons de vin contiennent cinq gallons mesure impériale ?
10	6. Quel est le poids d'un gallon d'eau distillée à la température règlementaire ?
10	7. Quelle est la température de l'eau dont on doit se servir pour vérifier la capacité du gallon mesure impériale ?
10	8. Comment les vins contenant plus de quarante pour cent d'alcool de la force de preuve doivent-ils être tarifés ?
10	9. Par qui des marchandises sujettes à confiscation peuvent-elles être saisies, en vertu des lois de douane j
10	10. Relativement aux liqueurs spiritueuses importées en Canada, combien de degrés en-dessous de la force de preuve peut-on allouer en estimant la force de ces liqueurs, aux fins d'établir les droits à payer, en vertu du Tarif des douanes, 1897 ?
100	

JOHN McDOUGALD,
Commissaire des douanes.

MINISTERE DES DOUANES.

QUESTIONS SUR LES "DEVOIRS DE BUREAU" POUR LES "CONTRÔLEURS" DANS LE SERVICE DES DOUANES, (1902).

Points.	
10	1. Quelles sont les pénalités, sous les lois de douane, pour l'importation en Canada de marchandises prohibées ?
10	2. Quelle part de la main-d'œuvre d'un pays admis aux bénéfices du tarif préférentiel est requise, en vertu des règlements de douane applicables aux articles manufacturées, lors de leur présentation pour l'entrée en douane en Canada, sous le tarif préférentiel ?
10	3. De quels instruments se sert-on pour établir la force relative de preuve des vins, de l'alcool ou des spiritueux ?
10	4. Dans les cas douteux, comment peut-on établir le taux des droits payables en vertu de l'Acte des douanes sur certaines marchandises en particulier, s'il n'y a pas de décision antérieure ?
10	5. En quel cours monétaire doivent être faites les factures pour la déclaration à l'entrée en douane des marchandises importées ?
10	6. Comment doit se faire l'épreuve des sucres, aux fins d'établir les droits à payer en Canada ?
10	7. Quel percentage du droit payé sur les matières employées à la fabrication d'articles en Canada peut être remboursé à titre de drawback, lors de l'exportation de ces articles ?
10	8. Par rapport à quels marchés les marchandises sujettes à un droit *ad valorem* doivent-elles être évaluées, aux fins d'établir les droits à payer ?
10	9. A quelles conditions les marchandises admises en franchise, ou sur lesquelles les droits ont été payés, peuvent-elles être emmagasinées dans les entrepôts de douane de la classe n° 2 ou n° 3 ?
10	10. En colis de quelle dimension, (non en bouteilles) l'alcool distillé peut-il être importé des Etats-Unis ?
100	

JOHN McDOUGALD,
Commissaire des douanes.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

Points.	
10	1. En vertu de quel acte le ministère de l'Agriculture a-t-il été constitué, et quels objets tombent sous son administration ?
10	2. Combien y a-t-il de divisions dans le Bureau des brevets, et quels sont les devoirs de chacune d'elles ?
10	3. Pouvez-vous expliquer le principe d'après lequel l'Etat accorde un brevet à un particulier ?
10	4. Pour combien d'années un brevet est-il accordé ?
10	5. Dites ce qu'est le *Patent Record*, et donnez les raisons pour lesquelles les devis des inventions doivent être publiés.
10	6. Dites pour quel motif le Bureau refuse quelquefois d'accorder un brevet.
10	7. Quelles mesures l'inventeur doit-il prendre pour obtenir un brevet ?
10	8. Que faut-il faire pour rendre la cession d'un brevet valable à l'encontre de cessions subséquentes ?
10	9. Qu'est-ce qu'un *caveat* ?
10	10. Quels droits sont conférés par les brevets ?
100	

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR.

Points. — DEVOIRS LE BUREAU.

14 — 1. Comment préparer et clore le compte d'un fonctionnaire qui, ayant reçu une avance de $300 en à compte pour dépenses imprévues d'accise, produit le mémoire suivant pour $347.13 : Dépenses imprévues d'accise, $249.57 ; saisies, $23.19 ; services additionnels, $17 50 ; service douanier, $56.87 ?

8 — 2. Comment établir et clore le compte d'un fonctionnaire qui, ayant reçu une avance de $200 à compte des dépenses imprévues pour inspection des poids et mesures, produit les trois mémoires suivants :—

Dépenses imprévues—		poids et mesures	$ 87 23
"	"	gaz	22 43
"	"	lumière électrique	32 71

Et qui rembourse les sommes suivantes :—

Dépenses imprévues,—		poids et mesures	$ 12 77
"	"	gaz	27 57
"	"	lumière électrique	17 29

8 — 3. De quelle manière sont faites les remises suivantes :—

A la Grande-Bretagne	£37 3 4
A la France	733·19 francs.
A l'Allemagne	347·19 marcs.
Aux Etats-Unis	$409 21
A Montréal	630 20
A un endroit en Canada où le département n'a pas de fonctionnaire	17 43

14 — 4. Quelle espèce de rapports sont envoyés, chaque jour et chaque mois, au ministère des Finances, à l'Auditeur général et à la *Gazette Officielle*, respectivement, et quels documents accompagnent ces rapports ?

10 — 5. Si le rapport mensuel des dépenses adressé à l'Auditeur général indique un découvert de $2.09, et si l'Auditeur général prétend que, au lieu d'un découvert, il y a une balance de $56.13 restant au crédit du vote, où chercherez-vous la cause de cette différence ?

10 — 6. Si, après avoir payé le compte d'un inspecteur des poids et mesures, vous découvrez qu'il a reçu $10 en trop, et si ce montant est remboursé, comment régulariserez-vous ce compte ?

14 — 7. Dites ce qui se fait au département par rapport aux reçus de dépôts (duplicata, triplicata et traite) et aux lettres d'avis ; indiquez les livres et états où s'en fait l'inscription, et dites comment on en dispose finalement.

8 — 8. Que feriez vous relativement à un rapport de saisie d'un alambic illicite, si l'information qui a donné lieu à cette saisie avait été reçue d'une personne ne faisant pas partie du personnel du département ? Expliquez en détail comment la saisie se clôt finalement.

6 — 9. Indiquez les crédits qui sont ordinairement votés pour les dépenses du département, dites la nature des services auxquels ils sont destinés, et quelle procédure est nécessaire pour les rendre disponibles.

8 — 10. Indiquez en détail la manière dont les entrées d'accise sont traitées à la réception au département, et nommez les différents livres dans lesquels elles sont inscrites.

100

EXAMEN D'AVANCEMENT.

Points.	DEVOIRS DE BUREAU.—MINISTÈRE DES TRAVAUX-PUBLICS.
10	1. Depuis combien de temps le département actuel des Travaux-Publics existe-il ?
10	2. Quelles sont les principales divisions du département, et qui en a la charge ?
10	3. Comment s'obtiennent les fonds pour l'administration du département ?
10	4. Que fait-on quand une dépense urgente et inattendue est requise, s'il n'y a pas de credit disponible ?
10	5 Comment procède-t-on quand une propriété doit être achetée pour le département ? Dites ce qu'il faut faire à compter du moment où le ministre ordonne l'acquisition jusqu'au moment où l'achat est complété.
10	6. Comment procède-on ordinairement pour l'exécution de travaux, depuis le moment où la demande en est faite jusqu'à ce qu'ils soient commencés, que ces travaux soient exécutés par contrat ou à la journée ?
10	7. Peut-on obtenir un mandat du Gouverneur général, pendant la session du parlement, pour se procurer des fonds, lorsque les crédits sont épuisés ?
10	8. Comment le département peut-il acquérir une propriété lorsque le propriétaire refuse de vendre ou d'accepter le prix qui lui est offert ?
10	9. Comment procède-t-on lorsqu'il s'agit de payer une gratification à la famille d'un employé décédé qui n'a pas laissé de testament, et lorsque cette gratification est trop peu considérable pour justifier de prendre des lettres d'administration ?
10	10. Qui décide en dernier ressort les différends entre les entrepreneurs et l'architecte en chef ou l'ingénieur en chef, par rapport aux contrats exécutés sous leur surveillance ?
100	

EXAMEN D'AVANCEMENT.

Points.	DEVOIRS DE BUREAU.—COMMISSION GÉOLOGIQUE.
8	1. En quoi les substances suivantes diffèrent-elles particulièrement l'une de l'autre :—anthracite, houille bitumineuse, albertite, lignite ?
12	2. Donnez la signification des termes suivants :—stratifié, lamelleux, rubané, feuilleté, joint, ardoiseux, schisteux, marneux, fissile, agloméré, congloméré, brêche.
10	3. Décrivez quelques variétés de l'hématite et de la magnétite. Indiquez quelques-uns des moyens employés pour distinguer ces minerais l'un de l'autre. Pourquoi ne trouve-t-on ou jamais dans ni l'un ni l'autre plus de 80 ou 90 pour cent de fer métallique ?
10	4. Donnez approximativement la composition des substances suivantes :—stibine, bornine, strontianite, cassitérite, chalcolithe, labradorite, fluorine, manganite, pyrrhotine, sodalithe.
10	5. Exposez brièvement deux plans ou systèmes d'après lesquels vous pouriez classifier ou disposer une exposition ou un musée de minéraux économiques.
10	6. Nommez les principaux endroits ou districts du Canada où l'on trouve des minéraux de cuivre.
12	7. Où, principalement, trouve-t-on en Canada les substances suivantes :—gypse, sel ordinaire, apatite, ardoise à toiture, pétrole, agate ?

16 8. Décrivez la meilleure manière d'emballer, pour le transport, diverses espèces d'échantillons de minéraux, depuis les plus délicats ou les plus fragiles jusqu'aux plus lourds, (1) lorsque vous avez à votre disposition tous les matériaux et accessoires nécessaires pour l'emballage ; (2.) Lorsque vous ne pouvez compter que sur ce que l'on trouve dans les bois ou dans la campagne.

12 9. Faites la description d'une bonne salle de musée minéralogique, quant à la force de résistance au poids, à l'éclairage, aux vitrines aux rayons, aux étiquettes.

100

Points.

DEVOIRS OFFICIELS.—MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.

1. Donnez :—
(a.) La date de l'établissement du ministère de la marine et des pêcheries ;
(b.) La date à laquelle le ministère a été divisé en deux départements.
(c.) La date à laquelle les deux départements ont été fusionnés en un seul.

2. Dites quels principaux services sont sous le contrôle de ce ministère.

3. Quels sont les devoirs du sous-ministre ?

4. Décrivez le système suivi dans le département pour la correspondance.

5. Combien y a-t-il de classes dans la division intérieure du service civil ? Quels sont les salaires attachés à chaque classe ?

9. Y a-t-il une limite d'âge pour la nomination dans le service civil ? Dans l'affirmative, quelle est-elle ?

7. Combien de fois les navires paient-ils les droits pour les marins malades, et quels avantages résultent de ce paiement ?

8. Lorsqu'une demande est faite de porter secours à l'équipage d'un navire naufragé dans les eaux canadiennes, quelles mesure faut-il prendre ?

9. Lorsqu'un navire fait naufrage sur les rives du Canada et qu'il est jugé nécessaire de tenir une enquête sur les causes du désastre, quelle est la procédure à suivre ?

10. Lorsqu'un requérant demande un certificat canadien, soit comme capitaine, soit comme second, s'il a passé l'examen, quel est le devoir du commis chargé de cette division du service public, lorsqu'il reçoit les papiers de l'examinateur.

11. Comment s'obtiennent les fonds pour l'administration des affaires sous le contrôle du ministère de la Marine et des Pêcheries ?

12. Comment sont payés les maîtres de havres ?

13. Rédigez un rapport nommant un préposé aux engagements ?

14. Lorsqu'il y a conflit d'opinion entre les fonctionnaires du département au sujet de la portée d'un acte, comment la question est-elle finalement réglée ?

15. Lorsqu'une chambre de commerce réclame le paiement de dépenses faites pour un marin malade, comment cette réclamation est-elle réglée par le département ?

16. Lorsque le ministère désire transmettre les remerciements du gouvernement à une personne résidant hors du Canada, quelle est la procédure à suivre ?

17. Lorsqu'il s'agit de présenter au capitaine d'un navire un *testimonial* pour services rendus à un navire naufragé, que doit faire le ministère, depuis la réception du rapport concernant les services rendus, jusqu'à la présentation du *testimonial* ?

EXAMEN D'AVANCEMENT.

Points.	DÉPARTEMENT DES AFFAIRES INDIENNES.—"DEVOIRS DE BUREAU."
10	1. Donnez la définition du mot "sauvage" d'après l'*Acte des sauvages.*
20	2. Quelle est la politique du gouvernement par rapport à l'extinction de leurs titres ?
20	3. Que faut-il faire avant que des terres réservées pour les sauvages puissent être aliénées ou transférées de quelque manière que ce soit ?
20	4. Quel est le rapport entre le département des affaires indiennes et les sauvages du Canada ?
15	5. Quels fonctionnaires représentent le département aux diverses agences ?
15	6. Nommez un certain nombre de fonctionnaires en charge de l'administration des affaires indiennes dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.
100	

EXAMEN D'AVANCEMENT.

Points.

MINISTÈRE DU COMMERCE.—"DEVOIRS DE BUREAU."

1. Quelles divisions du service public sont administrées par le ministère du Commerce ?

2. Quelle a été la valeur des importations et exportations totales du Canada pendant l'exercice clos le 30 juin 1901 ?

3. Dur nt cette période, de quel pays le Canada a-t-il fait la plus forte importation, et à quel pays la plus forte exportation ?

4. De quel article particulier l'exportation a-t-elle été la plus élevée, durant cette période ?

5. Dans quels pays et colonies le Canada a-t-il des agences commerciales ?

6. Quelle est l'unité monétaire dans chacun des pays ci-après énumérés et quelle relation a-t-elle, quant à la valeur, avec celle du Canada : Grande-Bretagne, Etats-Unis, France, Allemagne, Russie, Danemark, Norvège, Japon, Australie et Terre-Neuve ?

7. Quelles sont les unités de poids et mesures, leurs principales subdivisions et multiples, dans chacun de ces pays ?

8. Combien d'Etats sont compris dans le Commonwealth australien ? Quels sont leurs noms ?

9. Nommez quatre des principaux articles d'exportation de l'Australie.

10. " " , l'Afrique-Sud.

11. " " , la République-Argentine.

12. Nommez les colonies britanniques ayant droit aux bénéfices du tarif préférentiel.

13. Quelle est la moyenne des droits, en vertu du tarif actuel, sur la totalité des importations ?

14. Quelle est la moyenne des droits, en vertu du tarif actuel, sur les importations imposables ?

15. Quelle est la proportion, par tête de la population, entre le commerce du Canada et celui des Etats-Unis ?

EXAMEN D'AVANCEMENT.

Points.	MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX.—"DEVOIRS DE BUREAU"—DIVISION DU COMPTABLE.
10	1. Dites la différence entre compte de capital, compte de revenu et compte de recettes.
10	2. Dites ce qu'il y a à faire relativement à une subvention à un chemin de fer, depuis l'inspection de la ligne en vue de cette subvention jusqu'à la délivrance du chèque pour le montant.
10	3. Un contrat ayant été donné par le ministère des Chemins de fer et Canaux à une société d'entrepreneurs pour la construction d'une section du canal Trent, quelles sont les formalités à observer avant de payer par chèque les travaux exécutés par eux pendant un mois quelconque ?
10	4. Les entrepreneurs, ayant complété environ les deux tiers de leur entreprise, demandent au ministère une remise de deux tiers sur le montant de la retenue ; quelle est la procédure ordinaire à suivre jusqu'à remboursement ?
10	5. Comment s'obtiennent les fonds nécessaires pour l'administration du ministère ?
10	6. Nommez les différents travaux sous la direction du ministère, et indiquez les divers modes de paiement en rapport avec ces travaux.
10	7. Qu'est-ce qu'un mandat du gouverneur général, quand peut-il être émis, et pour quels objets ?
10	8. Un mandat du gouverneur général ayant été émis, quelles dispositions le ministère doit-il prendre par rapport à ce mandat ?
10	9. Quel rapport a le département de l'Auditeur général avec le ministère des Chemins de fer et Canaux ; et, relativement à l'article 33 de l'Acte de l'audition, que doit faire le ministère des Chemins de fer et Canaux par rapport à la demande de chèques, pour remplir les prescriptions de cet article ?
10	10. Dites ce qu'est une lettre de crédit, comment elle est délivrée, et comment on y pourvoit.
100	

EXAMEN D'AVANCEMENT.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX.

1902.

Points.	"DEVOIRS DE BUREAU."—DIVISION DES CANAUX.
10	1. Nommez les différents canaux du Dominion.
10	2. Donnez les noms des différents bureaux sur les canaux.
10	3. Dites ce qu'est un rapport de navire,—et comment il doit être rédigé ?
10	4. Quand ce rapport est présenté à la division de la statistique des canaux, qu'en fait-on, et dans quels livres est-il inscrit en premier lieu ?
10	5. Qu'est-ce qu'un laissez-passer ? Qu'est-ce qu'une lettre d'avis ? Qu'est-ce qu'un compte courant ?
10	6. Nommez les principaux livres employés pour la statistique des canaux.
10	7. En combien d'articles est divisé le tarif des péages ?
10	8. Quand l'argent reçu par les percepteurs doit-il être déposé ?
10	9. Qu'est-ce qu'un laissez-passer pour la saison ? Qu'y a-t-il à payer pour l'obtenir ?
10	10. Lorsque du grain, à destination de Montréal, a payé en entier les péages sur le canal Welland, quels autres, s'il en est, reste-t-il à payer ?

BUREAU DE L'ADJUDANT GÉNÉRAL.

Points.	"DEVOIRS DE BUREAU".
5	1. A qui est attribué le commandement en chef des forces militaires du Dominion, et qui exerce ce commandement ?
5	2. De qui se compose la milice du Canada, et quelles personnes peuvent être appelées au service dans le cas d'une levée en masse ?
10	3. En combien de classes la population mâle ainsi sujette à servir dans la milice est-elle divisée ? Quelles sont ces classes ?
5	4. Pour quels objets le corps permanent a-t-il été autorisé ?
5	5. Comment un corps de la milice active peut-il être appelé à prêter main-forte à l'autorité civile ?
5	6. Comment les hommes ainsi appelés sont-ils payés ?
10	7, Quels sont les devoirs des différents officiers de l'état major des quartiers généraux ?
5	8. Quelle est la limite d'âge pour les officiers de la milice active ?
5	9. Pour quels objets a été autorisée la Réserve des officiers et quels sont ceux qui sont admissibles à y être transférés ?
10	10. Quelle est l'allocation pour l'instruction et pour le commandement des diverses armes de la milice active ?
10	11. Quelle est l'allocation pour le soin des armes des divers corps de la milice active ?
10	12. Comment les commis militaires de l'état-major sont-ils (*a*) nommés ? (*b*) payés ? (*c*) Quand sont-ils admissibles à la promotion ? (*d*) Comment sont-ils portés à l'effectif de leur corps pendant qu'ils servent en cette qualité ? (*e*) Pour quelles causes peuvent-ils être renvoyés à leur corps ?
5	13. Quelles sont les qualifications requises pour être nommé au corps permanent ?
10	14. Quelle est la limite d'âge pour être admis comme cadet au collège militaire Royal ? (*b*) Quels sont ceux qui peuvent être admis comme tels ? (*c*) Quels certificats sont nécessaires avant que les requérants soient admis à subir l'examen d'admission ? (*d*) Quelle somme est exigée, par chaque année, comme honoraires et pour couvrir les dépenses nécessaires ? (*e*) Quels sont ceux admisssibles sans examen d'entrée ?
100	

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE.

EXAMEN D'AVANCEMENT.

Points.	Division de la correspondance.—Question.
10	1. Où trouve-t-on, au besoin, les arrêtés du Conseil et les dépêches impériales ?
10	2. Pour quelle partie de la correspondance tient-on un index, et à quoi sert-il ?
10	3. Quand une lettre peut-elle être considérée comme terminée, complétée et prête à être mise à la poste ?
10	4. Comment pouvez-vous constater promptement quelles affaires importantes vous avez en main, attendant une détermination ?
10	5. Comment les articles et effets militaires sont-ils admis en franchise en Canada ? Quels sont-ils ?
10	7. Que fait-on des salles d'exercice dont on n'a plus besoin pour les fins de la milice ?

10	8. Comment se font les promotions, et quelles qualifications sont requises ?
10	9. Quelles mesures faut-il prendre pour obtenir une indemnité pour un homme ou un cheval blessé dans un camp ?
10	10. Quel est le canal régulier par lequel ce département doit communiquer avec le gouvernement impérial ?
100	

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE.

DIVISION DES MAGASINS.

Points.	Liste de questions pour l'examen d'avancement.
10	1. Indiquez les responsabilités et les devoirs du surintendant des magasins.
10	2. Dites à quels temps des rapports sont faits par lui aux quartiers-généraux, et indiquez la nature de ces rapports.
10	3. Décrivez le système de tenue des livres pour la réception et la livraison des approvisionnements.
10	4. Comment et sous quelle autorité toutes les livraisons se font-elles ?
10	5. Indiquez comment les officiers commandant des unités procèdent d'ordinaire pour transmettre des réquisitions, et dites quels certificats sont nécessaires avant que la division des magasins puisse agir.
10	6. Comment les rapports mensuels sont-ils vérifiés ?
10	7. Comment, et sous quelle autorité, dispose-t-on des effets hors d'usage ou rejetés ?
10	8. Expliquez la différence entre les requisitions pour effets d'habillement et celles pour autres effets.
10	9. Lorsqu'une indemnité est accordée à la place d'une livraison d'habillements, quelle mention en est faite au livre des effets d'habillements ?
10	10. Comment les distributions sur remboursement sont-elles faites par les magasins, et comment tient-on compte des deniers reçus pour munitions et approvisionnements ?
100	

EXAMEN D'AVANCEMENT.

"DEVOIRS DE BUREAU", MAI 1902.

Ministère des finances.—(Bureau du surintendant des assurances.)

Points.	Le candidat à la faculté de choisir sept des questions suivantes.

1. Définissez les expressions suivantes, en rapport avec les dispositions de l'acte des assurances :—

(*a.*) Assurance contre les risques de la navigation intérieure ; (*b.*) assurance contre la maladie ; (*c*) assurance de garantie.

2. Une compagnie d'assurances constituée en corporation en vertu d'un acte de l'une des provinces du Dominion, ayant le pouvoir par sa charte de faire des opérations d'assurances sur la vie et contre les accidents, demande une licence sous l'empire de l'acte fédéral des assurances ; dites si cette demande peut être accordée ou non, et donnez les raisons de votre réponse.

3. Quel est le dépot minimum que les compagnies suivantes doivent faire, en vertu du statut, en demandant une licence ;

(*a.*) Une compagnie américaine d'assurances contre l'incendie ;
(*b.*) Une compagnie britannique d'assurances sur la vie ;
(*c.*) Une compagnie canadienne d'assurances contre l'incendie ;
(*d.*) Une compagnie canadienne d'assurances sur la vie.

4. De quelle manière détermine-t-on le montant du dépôt, lorsqu'il n'est pas fixé par le statut? Quel est le dépôt initial ordinaire pour une licence en vue d'exercer :

(*a.*) l'assurance de garantie ;
(*b.*) l'assurance sur les glaces ;
(*c.*) l'assurance contre les accidents ;
(*d.*) l'assurance contre la maladie?

5. Une compagnie d'assurance contre l'incendie, constituée en corporation par un acte de la province d'Ontario, demande une licence et offre comme dépôt des obligations de la cité de Vancouver, C.-A., cotées à 92½ ; quel est le montant minimum nécessaire de ces obligations?

Préparez le rapport sur la demande, et dites quels documents doivent être déposés par les requérants, et sous quelle autorité la licence est délivrée.

6. Quels états doivent être déposés au bureau du surintendant et à quelle époque par—

(*a.*) les compagnies canadiennes ;
(*b.*) les compagnies autres que les compagnies canadiennes?

Quelle est la conséquence du défaut de produire ces états dans le délai prescrit par le statut?

7. Dans quelles circonstances la licence peut-elle être retirée à une compagnie?

8. Dites généralement quelles sont les exigences de la loi quant à l'évaluation, par le département, des polices des compagnies d'assurance sur la vie, quelle est la base de cette évaluation, et quel est le taux d'intérêt applicable aux polices, eu égard à la date de leur émission.

EXAMEN D'AVANCEMENT.

MINISTÈRE DES POSTES.

Service extérieur.

(Commis dans le bureau des surintendants du service postal sur chemins de fer.)

Points.	Questions.
8	1. Quelles informations doivent contenir les rapports hebdomadaires des courriers sur chemins de fer?
10	2. Lorsque deux ou plus de deux courriers sur chemins de fer sont de service dans un bureau de poste sur chemin de fer, quels sont leurs devoirs respectifs?
15	3. (*a.*) En combien de classes sont divisées les matières postales domestiques? (b.) Quels sont les taux de port pour chaque classe?
12	4. Que doit faire un courrier sur chemin de fer— (*a.*) lorsque la malle est retardée par suite d'un accident de chemin de fer ; (*b.*) lorsque des matières postales prohibées lui sont remises ; (*c.*) lorsqu'il reçoit un article enregistré qui n'est pas porté sur la feuille d'avis ; (*d.*) lorsqu'il est incapable de se rendre à son devoir?
12	5. Que doit faire le surintendant local du service postal sur chemins de fer— (*a.*) lorsqu'un train est contremandé ; (*b.*) lorsqu'on lui rapporte la perte supposée d'une lettre enregistrée ; (*c.*) lorsqu'il reçoit avis de l'établissement d'un nouveau bureau de poste ;

Points.	Questions.
	(*d.*) lorsqu'un service de train est augmenté ou diminué ?
12	6. Quel est le taux du port canadien sur les matières postales suivantes à destination— 1. de Terre-Neuve; 2. des Etats-Unis—(*a.*) lettres; (*b.*) journaux; (*c.*) colis.
15	7. Nommez toutes les routes postales par chemins de fer dans votre district; dites quels sont leurs points terminaux, et avec quelles routes postales par chemins de fer dans les autres districts elles font correspondance.
6	8. Quels articles peuvent être expédiés aux Etats-Unis en colis fermés ?
10	9. Comment un courrier sur chemin de fer doit-il traiter des matières enregistrées à destination ou venant des points terminaux de sa course ?
100	

EXAMEN D'AVANCEMENT.

SERVICE EXTERIEUR.

(Commis dans les bureaux des inspecteurs des postes.)

Points.	Questions.
10	1. Quelle est la différence entre un bureau de poste "comptable" et un bureau de poste "non comptable" ?
15	2. Quelles informations doivent être données par un inspecteur de bureau de poste, dans un rapport sur une requête demandant un nouveau bureau de poste ?
10	3. Qu'entend-on par droit d'acheminement *(forward duty)* ? Comment établit-on ce droit ?
10	4. Qu'appelez-vous "lettres tombées en rebut" ? Qu'en fait-on ?
10	5. A quel pays peuvent être expédiées des lettres "non affranchies" ou "insuffisamment affranchies" ? Que fait-on de ces lettres lors de leur réception ?
10	6. Quand un entrepreneur de transport de malles peut-il demander une allocation supplémentaire ? Quel principe doit être observé en fixant le montant de cette allocation supplémentaire ?
15	7. Ecrivez une lettre à un maître de poste, lui demandant de fournir son état de dénombrement *(enumeration return)*, qu'il a retardé de transmettre, et signalez les inconvénients causés au département par ce retard.
10	8. Quel est le mode de procédure à prendre lorsque l'inspecteur des postes est informé qu'une lettre "enregistrée" est "perdue" ?
10	9. Quels sont les articles qui ne peuvent être transmis par la malle ?
100	

EXAMEN D'AVANCEMENT.

SERVICE EXTÉRIEUR.

(Commis dans les bureaux des sous-inspecteurs des postes.)

Points.	Question.
10	1. Quel mode de procédure adopteriez-vous dans le cas où l'on affirmerait qu'une lettre enregistrée a été spoliée ?
15	2. Expliquez toutes les formalités à observer pour l'établissement d'un nouveau bureau de poste.

12 3. Quelle est la limite de poids pour un colis mis à la poste en Canada et adressé—
(*a.*) à quelque endroit du Dominion ;
(*b.*) au Royaume-Uni ;
(*c.*) à Terre-Neuve ;
(*d.*) aux Etats-Unis ?

5 4. Quel est le devoir d'un courrier sur chemin de fer, relativement aux lettres qui lui sont remises en route ?

8 5. Sur quoi doit se porter l'examen d'un inspecteur des postes lors de l'inspection—
(*a.*) d'un bureau de mandats de poste ;
(*b.*) d'une caisse d'épargne du bureau de poste ?

15 6. Quelle est la procédure à suivre en donnant un contrat pour le transport des malles ? Pour quelle période ces contrats sont-ils généralement accordés ?

10 7. De quelles peines, en vertu de la loi, sont passibles les personnes trouvées coupables—
(*a.*) d'émission de timbres-poste contrefaits ;
(*b.*) d'émission de mandats de poste sur crédit ;
(*c.*) d'avoir en leur possession un sac postal ;
(*d.*) de vol de lettre enregistrée ;
(*e.*) de s'être servi deux fois du même timbre ?

10 8. Quels sont les règlements concernant la transmission des journaux en Canada ?

5 9. Comment les maîtres de poste des bureaux de poste non-comptables sont-ils fournis de timbre ?

10 10. Quel est le taux du port sur les papiers " légaux " et " commerciaux " ?

100

EXAMEN D'AVANCEMENT.

SERVICE INTÉRIEUR.

Points. MINISTÈRE DES POSTES.—" DEVOIRS DES BUREAU ".

10 1. Décrivez l'organisation du service intérieur du ministère des Postes.

20 2. Dites brièvement quels sont les devoirs de chaque division du ministère et, plus particulièrement, de celle à laquelle vous appartenez.

10 3. Décrivez les diverses méthodes adoptées par le ministère pour la transmission de sommes de deniers par voie postale.

10 4. Donnez une liste des rapports qui sont faits à votre division par les maîtres de poste et les inspecteurs des postes.

10 5. Qu'est-ce qu'un bureau de poste non-comptable ? Comment y est-il pourvu au salaire du maître de poste ?

10 6. Quelles sont les exceptions au privilège exclusif du maître-général des postes d'expédier des lettres ?

15 7. Décrivez en détail la manière de traiter le compte d'un maître de poste, du moment où il est reçu au ministère jusqu'à ce qu'il soit mis en liasse. (Les candidats de la Division du comptable traiteront des comptes de caisse, et ceux de la division d'épargne, des comptes des caisses d'épargne.)

15 8. Lorsque les livres des maîtres de poste ont été balancés pour le mois, comment procède-t-on pour établir le montant en espèces déposé à la banque et les mandats pour salaire payés par eux ? Indiquez les différentes opérations. (Pour les candidats dans la division des comptables).

15 9. Quels sont les devoirs d'un teneur de livres dans la division des caisses d'épargne, lorsqu'il reçoit d'un déposant une demande de remboursement ? Que reste-t-il à faire lorsqu'un chèque pour remboursement est délivré à un déposant ? Qu'y a-t-il à faire lorsqu'un duplicata est délivré en remplacement d'un chèque perdu ? (Pour la division des caisses d'épargne.)

100

No 1

EXAMEN PRELIMINAIRE OU DE CLASSE INFÉRIEURE.

ECRITURE.

Mardi, 11 novembre 1902, de 10.15 à 11 du matin.

(Les candidats doivent observer strictement les règlements.)

Points.	
60	On se demande maintenant par quel prodige de sagesse politique la constitution anglaise, composée de tant d'éléments de conflit, a pu fonctionner si longtemps au milieu de l'admiration du monde, et si l'avenir lui réserve un pareil bonheur ? Pour se rendre contre de ce phénomène, il faut étudier le milieu social où il s'est produit. On se fait trop souvent une idée fausse de ce qu'à été le gouvernement anglais jusqu'à ces dernières années. Il s'offre à l'esprit de la plupart de nos contemporains sous les apparences d'un gouvernement populaire où la voix des derniers électeurs se faisait entendre. Rien de plus erroné. Le régime qui est en passe de se modifier depuis que les lois élargissent de plus en plus les franchises électorales, fonctionnait sous l'influence d'une aristocratie qui tenait peu de compte des aspirations populaires. Encore à l'heure présente, quoi qu'elle soit battue en brèche par la démocratie, son influence continue à se faire sentir sur la Grande-Bretagne. Le tableau que nous présentait, il y a trente ans, le régime anglais ressemble peu à ce qu'il est aujourd'hui. Solidement assis naguère sur un suffrage restreint, il offrait des éléments d'action aussi élastiques que puissants. Gouverner était alors l'apanage des grandes familles anglaises. Aussi élevaient-elles les mieux doués de leurs enfants en vue de la vie publique, transmettant d'une génération à l'autre les fortes traditions qui font les vrais hommes d'Etat et donnant aux gouvernements de l'esprit de suite dans leur politique extérieure ou coloniale.

No 2.

EXAMEN PRÉLIMINAIRE OU DE CLASSE INFÉRIEURE.

ORTHOGRAPHE.

Mardi, 11 novembre 1902, de 11 heures du matin à midi.

(Les candidats devront copier ce qui suit en corrigeant les fautes d'orthographe. Chaque faute non corrigée fera perdre 2 points.

Points.	
60	Je revennais au Canada après six ans d'abcense, un violant chagrain, eune de ses doulleures qui boulevarsent toutte une vit m'avai araché a mon paiys, a mais ammis, à ces abitudes de touts les joures qui formment les douses chènes par lequeles note existanse satache a selle dé autres. Jétaies

parti sens rien me resarver pour lavenire ; je n'avaies faiet, nulle addieu. J'avaies brizé ma vit, je ne l'avaies pas suspandue, je traversaie au hazard, meintees contres divarses. Mais yieux pandent longtemps ne s'arètaient sur aucain paiys mais aureiles ne retainrent le sans d'ocune parolle. Peut a peut mais yieux regaredèrent et mes oreilles antandirent, puie mon attention ce fixa et mon inteligeance ecouta,

No 3.

EXAMEN PRÉLIMINAIRE OU DE CLASSE INFÉRIEURE.

ARITHMÉTIQUE.

Mardi, 11 novembre 1902, de 1.30 à 3hrs. de l'après-midi.

(*Les candidats doivent observer strictement les règlements.*)

Points. *N.B. L'opération dans chaque problème doit être donnée au long.*

3 — 1. Ecrivez en mots : 1,707,107 ; 970,037,901 ; 10,101,010.

3 — 2. Ecrivez en chiffres : onze mille onze ; un million cent mille un ; cent millions dix-sept mille soixante-dix.

9 — 3. Additionnez : 79486, 9879, 56878, 796, 97969, 687, 7879, 86878 et 789.

6 — 4. Soustrayez : 2898765987 de 15706408056.

6 — 5. Multipliez : 798576978 par 7.

9 — 6. Multipliez : 870896574 par 90087.

6 — 7. Divisez : 34567891234 par 7.

9 — 8. Divisez : 4294967297 par 641.

9 — 9. Une femme achète 7 livres de thé à 37 cents la livre, 18 livres de beurre à 19 cents la livre, 27 livres de fromage à 16 cents la livre, et 9 douzaines d'œufs à 17 cents la douzaine. Elle donne en paiement trois billets de cinq piastres. Combien devra-t-elle recevoir de change ?

100

No 5.

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN D'APTITUDES OU DE CLASSE SUPÉRIEURE.

Ecriture.

Mercredi, 12 novembre 1902, de 10 à 10.30 hrs. du matin.

(*Les candidats doivent observer strictement les règlements.*)

Points. RENOUVEAU DE L'ART.

100 — On a écrit des romans, des drames émouvants dont toute l'intrigue s'est déroulée autour d'un chef-d'œuvre depuis longtemps ignoré et enfin provi-

dentiellement exhumé de la poussière de l'oubli. C'est quelque Titien, quelque Poussin, quelque Murillo tellement enfumé et noirci, qu'on n'y distingue plus ni figures ni nuances, et ignominieusement mis au rebut dans quelque décharge ou galetas. Mais un beau jour, l'œil d'un connaisseur a discerné, sous l'épaisse croûte qui masquait le tableau, le coup d'un artiste de génie, et voilà que la fortune sourit au possesseur inconscient de cette " perle cachée," voilà que tout est rose dans le dénouement de l'histoire.

Mais il y a des romans qui sont des réalités, ou plutôt des réalités surprenantes qui ne sont pas des romans,

Des chefs-d'œuvre de peinture perdus et retrouvés, je pourrais vous en citer, sans m'éloigner de notre pays et de notre fin de siècle. Je pourrais vous nommer tel évêché de la province, où une croûte réputée absolument méprisable a été métamorphosée, sous la main d'un spécialiste, en une " Flagellation " de Van Dyck, dûment authentiquée au Musée Van Dyck, d'Anvers, par les directeurs du Musée, qui l'ont comparée avec le même sujet, traité plus en grand par le maître, et figurant parmi les plus célèbres tableaux de leur collection. Cette toile, ainsi réhabilitée, vaut. . . je vous laisse à deviner combien de milliers de piastres !

Je pourrais vous signaler, dans une communauté religieuse de notre province, une collection de sept grands tableaux qui attendent impatiemment le lavage qui doit " renouveler leur face," et leur rendre leur gloire première. Ces tableaux, qui représentent les Sept Sacrements, sont. .de Murillo. On en a vérifié l'origine par le catalogue du prince Joseph Bonaparte, leur ancien propriétaire, catalogue où le nom d'auteur, avec les dimensions des tableaux, sont indiqués.

No 6.

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN D'APTITUDES OU DE CLASSE SUPÉRIEURE.

Composition française.

Mercredi, 12 novembre 1902 ; de 10.30 heures du matin à midi.

Points. (*Les candidats doivent observer strictement les règlements.*)

15 1. Quand emploie-t-on dans la ponctuation : le point, les deux points, le point et virgule ?

Mettez la ponctuation nécessaire au passage qui suit :

Quel homme admirable où a-t-il appris à être si éloquent L'étude la réflexion un travail ardu ont opéré ce miracle.

Ecoutez bien ce que je vais vous dire travaillez si vous voulez réussir.

Oh quel malheur cet incendie a ruiné cent famille.

20 2. Corrigez les phrases qui suivent et donnez les raisons de vos corrections :

(a.) Le monde est composé d'un assemblage de mécontents ; personne est satisfait de son sort.

(b.) Ces personnes habitent au premier et second étage.

(c.) Pendant la saison de la navigation qui tire à sa fin, il est entré et sorti beaucoup de navires des ports de Montréal et de Québec.

(d.) Faites votre devoir afin que vous ne méritiez aucun reproche.

20 3. Corrigez les phrases suivantes et dites quels règles de la syntaxe elles violent.

Ces constructeurs ont construit d'immenses travaux.

Cet orateur qui ne cesse d'agoniser son adversaire de sottises est bien badrant.

C'est pour vous messieurs les candidats pour lesquels ces phrases ont été préparées.

Avez-vous fait votre application pour obtenir une place du gouvernement ?

45 4. Ecrivez une lettre d'environ 250 mots sur ce sujet : L'avantage et l'utilité de bien savoir le français et l'anglais dans notre pays.

100

No 7

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN D'APTITUDES OU DE CLASSE SUPÉRIEURE.

Arithmétique.

Mercredi, 12 novembre 1902, de 1.30 à 3.30 heures de l'après-midi.

(*Les candidats doivent observer strictement les règlements.*)

N.B.—L'opération dans chaque problème doit être donnée au long : il ne sera pas alloué de points pour les réponses seulement, excepté pour la règle n° 1. Il ne sera pas alloué de points pour les règles n°s 1, 2 et 3, à moins qu'elles ne soient absolument correctes.

Points.

6 1. Additionnez : 798576, 9476, 978769, 79867, 767879, 874, 698799, 869878, 7967, 786878.

8 2. Multipliez : 4294967297 par 900807.

10 3. Faites un compte acquitté par les articles énumérés ci-après : Le 5 novembre 1902, Madame J. Andrews acheta de M. William Peters $19\frac{3}{4}$ livres de thé à $37\frac{1}{2}$ cents, $7\frac{1}{4}$ de café à $28\frac{1}{2}$ cents, $37\frac{1}{2}$ livres de sucre à $6\frac{1}{4}$ cents, $48\frac{3}{4}$ livres de beurre à $18\frac{1}{2}$ cents, $37\frac{1}{4}$ livres de fromage à $16\frac{1}{2}$ cents, $27\frac{1}{2}$ de Corinthe à $8\frac{1}{2}$ cents, $19\frac{1}{2}$ livres de raisins à $9\frac{1}{4}$ cents, $47\frac{1}{2}$ livres de jambon à $16\frac{1}{4}$ cents, 39 livres de lard à $14\frac{3}{4}$ cents, et $17\frac{1}{2}$ douzaines œufs à $27\frac{1}{2}$ cents.

10 4. Si un homme gagne un-tiers autant que 5 femmes et un garçon gagne un seizième autant que 9 femmes, quel fraction des gages de l'homme le garçon gagne-t-il ; la durée de l'ouvrage étant dans les trois exactement la même.

10 5. Un homme a tiré 4 gallons d'un baril plein de vinaigre et rempli le baril d'eau. Le jour suivant, il tire 4 gallons de ce mélange et remplit encore le baril d'eau. Le troisième jour, il tire de nouveau 4 gallons de ce mélange et remplit encore le baril d'eau. Si le baril contenait exactement 32 gallons, combien du vinaigre originellement contenu dans le baril reste-t-il dans celui-ci après la troisième opération ?

10 6. Le taux des taxes municipales étant réduites de $19\frac{3}{8}$ millième à $17\frac{7}{8}$ millième dans la piastre, mes taxes ont diminué de $5.67. Pour quel montant suis-je évalué ?

10 7. Un gallon d'eau à 62 degrés Fahrenheit pèse 10 livres, et un pied cube d'eau à la même température pèse 997·7 once. Combien de gallons un réservoir couvrant 100 acres contiendra-t-il, quand il sera rempli à une moyenne de 10 pieds d'épaisseur?

12 8. A et B prennent une course d'un mille; A fait le tour de la piste à une rapidité uniforme de 320 verges à la minute; B fait le premier demi-mille à une rapidité de 300 verges à la minute, et le second demi-mille à une rapidité de 340 verges à la minute. Par combien de verges A gagne-t-il la course?

12 9. Une certaine somme portant intérêt à 6 pour cent se montait au bout de 93 jours à $1,325.98. Quel était le montant original de cette somme?

12 10. Trouvez le produit du billet suivant négocié le 3 novembre 1902, à $6\frac{1}{2}$ pour cent, commission $\frac{1}{10}$ de un pour cent.

$173,864$\frac{50}{100}$. OTTAWA, 27 octobre 1902.

Quatre-vingt-dix jours après date, payez à l'ordre de Henry Alford, fils et Cie, d'Ottawa, cent soixante et treize mille huit cent soixante et quatre $\frac{50}{100}$ piastres. Valeur reçue.

A WM. E. FARMER ET FILS, A. J. CASH ET CIE.
Montréal.

100

No 8

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN D'APTITUDES OU DE CLASSE SUPÉRIEURE.

Géographie.

Mercredi, 12 novembre 1902, 3.30 à 4.30 heures de l'après-midi.

Points. (*Les candidats doivent observer strictement les règlements.*)

15 1. Quels sont les fleuves et les rivières de la Colombie-Britannique; les principaux produits de cette province? D'où vient le nom de Vancouver donné à une île et une ville de cette région? Où sont situées les villes d'Esquimalt et de Victoria?

15 2. Indiquez d'une façon aussi précise que possible le site de Calgary, d'Edmonton, de Prince-Albert et de Qu'Appelle? Où se trouvent dans le Nord-Ouest les terres les plus propres à la production du blé? Où se trouvent les lacs des Esclaves, d'Athabaska et l'embouchure du fleuve Mackenzie?

10 3. Comment s'appelait le fort qui a été remplacé par la ville de Winnipeg? Donnez les noms de quatre villes du Manitoba sans compter Winnipeg. Où se trouve le confluent de la rivière Assiniboine et de la rivière Rouge?

10 4. Quelles sont les quatre rivières les plus considérables d'Ontario? Donnez le nom des lacs situés dans la partie nord de cette province. Quelles sont les principales industries de l'Ontario?

10 5. Nommez les quatre villes les plus importantes de la province de Québec, en laissant de côté Montréal et Québec. Quels sont les cinq principaux tributaires du fleuve Saint-Laurent? Donnez les noms des cinq îles les plus considérables du fleuve Saint-Laurent entre Québec et le Golfe?

20 6. Nommez cinq des principaux ports ou havres du Nouveau.Brunswick ; les principales rivières, l'isthme qui unit cette province à la Nouvelle-Ecose ? Où se trouve la baie de Fundy et qu'a-t-elle de remarquable ? Quel est le détroit qui sépare cette province du Cap-Breton ? Comment se nomme le cap qui forme l'extrémité nord de cette île.

10 7. Par combien de voies un navire peut-il se rendre de Chicago à l'océan Atlantique et nommez les lacs, rivières, canaux par lesquels il devra passer ?

100

No 9

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN D'APTITUDES OU DE CLASSE SUPÉRIEURE.

Histoire.

Jeudi, 13 novembre 1902 ; de 9.30 à 10.30 heures du matin.

(*Les candidats doivent observer strictement les règlements.*)

Points. HISTOIRE D'ANGLETERRE.

30 1. Sous quel roi les Anglais ont-ils commencé à établir des colonies dans l'Amérique du Nord ?

2. Que s'est-il passé de remarquable sous le règne de Jean-Sans-Terre ?

3. Comment s'est opérée l'Union de l'Angleterre et de l'Ecosse, et quand les deux pays ont-ils eu un même parlement ?

4. Quel est le nom de l'homme d'Etat anglais qui poussa l'Angleterre à combattre Napoléon I ?

HISTOIRE DE FRANCE.

30 5. Qu'étaient les Etats-généraux et le parlement en France avant la Révolution ?

6. Quel fut le premier roi de la dynastie des Bourbons et comment arriva-t-il au trône et que se passa-t-il de remarquable sous son règne ?

7. Dites en peu de mots ce qui rendit célèbre le règne de Louis XIV et nommez trois des principaux ministres de ce roi ?

HISTOIRE DU CANADA.

40 8. Quelle fut la principale ville fondée par les Français dans l'Acadie et comment se nomme la ville bâtie aujourd'hui sur son site ?

9. Quelle nom porte la guerre dans laquelle la France perdit le Canada, et quels sont les généraux (2) qui commandèrent les armées de France et de la Grande-Bretagne en Amérique ?

10. Combien le Canada a-t-il eu de constitutions depuis qu'il est colonie de la Grande-Bretagne ? A quelle date ont-elles été établies ?

11. Quels furent les trois premiers gouverneurs du Canada sous l'Union du Haut et du Bas-Canada, en 1840.

100

No 10

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN D'APTITUDES OU DE CLASSE SUPÉRIEURE.

Grammaire française.

Jeudi, 13 novembre 1902, de 10.30 du matin à midi.

Points	(*Les candidats doivent observer strictement les réglements.*)
10	1. A quelle partie du discours appartiennent les mots qui suivent : *qui, que, dont, personne, ces, leur, ses, très, presque, de, on ?*
10	2. Quel est le pluriel des noms suivants : bail, éventail, soupirail et chacal ?
10	3. Qu'est-ce que l'adjectif indéfini, le pronom possessif et le pronom relatif ? Donnez des exemples de chacun ?
10	4. Quels temps forment l'infinitif et l'indicatif présent ?
5	5. De combien de manières s'écrit quelque ?
10	6. Qu'est-ce qu'un verbe irrégulier—pronominal—unipersonnel ? Donnez des exemples à l'appui de chaque définition.
5	7. Quand emploie-t-on dans une phrase chacun et chaque. Donnez des exemples.
5	8. Quand écrit-on mil, mille, milles. Exemples.
5	9. Qu'est-ce que le participe présent ? En quoi diffère-t-il de l'adjectif verbal.
25	10. Corrigez les phrases qui suivent et expliquez vos corrections : (a.) Cette maison a été incendié. (b.) Les épreuves que vous avez subi vous seront compté. (c.) Avez-vous visité cette ville ? (d.) Ces personnes se sont promené toute la matinée. (e.) La lune a lui durant toute la soirée hier.
100	

No. 11.

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN D'APTITUDES, OU DE CLASSE SUPÉRIEURE.

Orthographe.

Jeudi, 13 novembre 1902, de 1.30 à 2.15 hrs. de l'après-midi.

(Les candidats doivent observer strictement les règlements.)

N.B.—Le candidat devra copier ce qui suit et en corriger les fautes d'orthographe. Il sera déduit 5 points chaque mot mal épelé.

Points.	EXPLORATIONS ARCTIQUES.
100	La cource au pole Nord antreprize depuis tant d'années par les nasions de la terre n'ait pas prés d'abboutir. Un efet des troi preinsipales espédisions qui se disputaiés la gloire evantuel de plenter leur drapaus sûr le somet de la callote de nège, lune cele de laméricain Baildwin, vien déchoué; lotre selle de Peary ait atendue a Terneuve; anfin la troisième selle de Swerdrup parai avoire toutes les chences du monde de ne jamai revenir. De sorte que, selon toutes previzions câit a nos amis les italiens et a leur expedition sou le commandement du duc des Abruzes que raistera la palm. Ses habitants dun clema chaut sont ceux qui on jusquici grissé le pole de plus près. Mal organnizés, mal equypés mais plains de fougue, ils ont ataint la lattitude de 86.33 depassant de 15′ cest à dire de dixneuf miles le point estreme ou Nansen était arrivé.

No 12.

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN D'APTITUDES, OU DE CLASSE SUPÉRIEURE.

Transcription.

Jeudi, 13 novembre 1902; de 2.15 à 3.15 hrs. de l'après-midi.

(Les candidats doivent observer strictement les règlements.)

Points.	
100	N.B.—Il s'agit, dans l'exercice qui suit, de faire une copie au net du manuscrit remis à chaque candidat avec le présent avis. On devra d'abord lire attentivement le texte, pour en bien saisir le sens, et ensuite faire entrer dans la copie, aux endroits indiqués, les mots écrits en marge, les renvois, etc. Le brouillon soumis aux candidats est un manuscrit lithographié qui ne peut être reproduit ici. (L'examinateur remettra à chaque candidat le présent avis avec le manuscrit.)

No. 13.

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN D'APTITUDES, OU DE CLASSE SUPÉRIEURE.

Matières facultatives.

CLAVIGRAPHIE.

(Les candidats doivent observer strictement les règlements.)

Points.	
100	Temps accordé : Six (6) minutes. A l'expiration des six minutes, l'examinateur se fera remettre les copies, qu'elles soient achevées ou non. L'examen sur cette matière se fera dans un temps indiqué par l'examinateur, mais non, toutefois, durant les heures qui auront été fixées pour l'examen des autres matières.

PÉTITION AU PARLEMENT.

Si la pétition demande l'autorisation de présenter un bill privé ayant pour objet la construction d'un pont de péage, les pétionnaires devront donner avis du taux de péages projeté, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace à laisser libre entre les culées ou les piles pour le passage des radeaux et des navires ; et, si c'est un point mobile, quelles en seront les dimensions.

Toute personne désirant obtenir un bill privé devra, dans les huit jours au moins qui précéderont l'ouverture du parlement, déposer au bureau du greffier de la chambre dans laquelle le bill doit prendre naissance, une copie de ce bill en langue anglaise ou en langue française, avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Après la seconde lecture et avant la prise en considération du bill par tout comité, le pétitionnaire aura aussi à payer au greffier du Sénat, ou au comptable de la Chambre des communes (selon le cas), un honoraire de $200, plus une somme suffisante pour défrayer le coût de l'impression de l'acte dans les Statuts, et remettra le reçu de ce paiement au greffier du comité auquel ce bill aura été renvoyé.

L'honoraire de $200 payable sur tout bill privé ne sera payé que dans la chambre où ce bill a pris naissance ; mais les frais de réimpression et de traduction nécessités par ce bill seront payés dans la chambre où ces frais sont encourus.

N° 14

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN D'APTITUDES OU DE CLASSE INFÉRIEURE.

Matières facultatives.—Tenue des livres.

Vendredi, 14 novembre 1902, de 9.30 a.m., à midi.

(*Les candidats doivent observer strictement les règlements.*)

Points. Faites les entrées au Journal, et du Journal au Ledger, des affaires suivantes, et établissez d'une balance provisoire l'exactitude de vos comptes.

100 Faites un compte des profits et pertes et préparez un bilan montrant la situation de la société et la position relative des associés.

Le 1er octobre 1902. John Simpson et Jacob Wilson constatent que l'état de leurs affaires est comme suit :

Actifs :—Argent en caisse, $25,000, billet recevable No 1 de W. Sutton dû le 10 courant, $1,999.63 ; billet recevable No 2, de J. Rees, dû le 18 courant, $100.37 ; 5,800 barils de ciment à $2.50, $14,500.

Passifs :—Billet payable No 1, $2,500.00 en faveur de J. Glen, dû le 21 courant ; dettes, A. West, $1,000.00. R. Smith, $760.00 ; J. Weir, $3,250,00.

Voici une liste complète des affaires de la maison pendant le mois d'octobre 1902 :

1er octobre 1902 : Acheté de Byron et Cie, au comptant, 1,000 barils de ciment à $2.50 par baril : payé à cette maison $2,437.50, escompte alloué par les vendeurs, $62.50 ; vendu comptant à Horton et Cie, 2,000 barils de ciment à $2.63 ; montant reçu, $5,125.00, escompte alloué aux acheteurs, $135.00 ; papé à A. West, son compte, $975.00, escompte qui nous alloue $25.00, traite de R. Smith à deux mois billet payable No 2, $750.00 ; avancé à la petite caisse pour payer port de lettre, etc., $75.00. Acheté de J. Weir, 1,500 barils de ciment à $2.25 ; lui payant comptant $1,337.87, lui donnant No 1, W. Sutton, $1,999.63, escompte alloué par lui $37.50. 2 octobre : John Simpson prend à la caisse pour ses dépenses personnelles, $125.00 ; consigné à Bryson et Cie, Toronto, 2,300 barils de ciment pour être vendu à notre compte et à notre profit, $6,049.00. 3 octobre : Acheté de G. Weir, 3,000 barils de ciment, $2.25, $6,750.00 ; accepté cette traite à deux mois, billet payable No 3, $10,000.00. 4 octobre : Jacob Wilson prend $250.00 à la caisse pour dépenses personnelles. 8 octobre : Reçu de Ross et Cie, Windsor, une consignation de 200 tonnes de plâtre pour être vendues par nous à leur compte et à leur risque, consignation facturée à $9.37½ la tonne, $1,875.00 ; payé frais de chemin de fer sur consignation, $150.00. 11 octobre : Billet recevable No 1, W. Sutton, retourné déshonoré, $1,999.63 ; frais de l'avis protêt, 37c. 13 octobre : Reçu de W. Sutton en argent, $2,000.00 ; vendu au comptant tout le plâtre à nous consigné par Ross et Cie, $2,250.00 ; commission chargée à Ross et Cie sur le plâtre, $50.00, versé à Ross et Cie, $2.050.00. 15 octobre : Reçu un état de vente faite par Bryson et Cie, montant qu'ils ont vendu le ciment que nous leur avons consigné le 2 courant comptant, $6,612.50, commissions qu'il nous charge, $112.50 frais de chemin de fer par eux payés $200.00. 17 octobre : Payé à John Weir, $2,000.00. 18 octobre : Reçu de J. Rees en paiement, B. R. No 2, $1,000.37. 20 octobre : Reçu de Bryson et Cie, $6,300.00.

21 octobre : Payé billet payable No 1 à John Glen dû ce jour, $2,500.00. 24 octobre : Vendu à Barnes et Cie, au comptant, 3,000 barils de ciment à $2.63, montant reçu, $6,750.00, escompte alloué au vendeur, $140.00. 28 octobre : Vendu à John Rees, 2,000 barils de ciment à $2.75, $5,500 ; reçu billet de Rees à 60 jours, $5,500.00. 31 octobre : Payé à même l'argent de la petite caisse pour papeterie $75.00 ; payé salaire des commis, $300.00, intéret sur le montant tiré par J. Simpson, 50c., intérêt par J. Wilson, 91c., intérêt sur le capital de John Simpson, $63.68 ; intérêt sur le capital de J. Wilson, $84.94 ; payé loyer du mois, $100.00 ; ciment en magasin, $5,000.00.

Du capital, $\frac{3}{7}$ appartenait à John Simpson, et $\frac{4}{7}$ à Jacob Wilson, le capital et le montant tiré par les associés sont sujet à un intérêt de 5 pour 100, la balance des profits et pertes doivent être payés proportionnellement au capital.

No 15

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN D'APTITUDES OU DE CLASSE SUPÉRIEURE.

Matières facultatives.—Sténographie.

Vendredi, 14 novembre 1902.

(Les candidats doivent observer strictement les règlements.)

(Cet exercice peut-être fait à une heure fixée par l'examinateur, mais sans déranger le temps assigné aux autres matières. Il donnera six minutes pour sténographier ce qui suit, et une demi-heure pour transcrire les notes sténographiques qui doivent lui être remises avec les transcriptions, pour qu'il transmette le tout au secrétaire de la commission.)

Valeur.

100

Attendu que par "l'Acte amendant l'Acte de 1862, concernant la marine marchande," il est statué que, lorsqu'il apparaîtra à Sa Majesté que les règlements concernant le mesurage du tonnage des bâtiments marchands conformément à l'acte principal ont été adoptés par le gouvernement d'un pays étranger et sont en force dans ce pays, il sera loisible à Sa Majesté de déclarer par un ordre en conseil que les bâtiments du tel pays étranger seront censés être du tonnage inscrit dans leurs certificats d'enregistrement ou autres documents nationaux, et qu'après cela il ne sera pas nécessaire pour tels bâtiments d'être mesurés de nouveau dans un port quelconque des possessions de Sa Majesté, mais que tels bâtiments seront censés être du même tonnage inscrit dans leurs certificats d'enregistrement ou autres documents, de la même manière, dans la même étendue et pour les mêmes fins pour lesquelles les tonnages inscrits dans les certificats d'enregistrement des bâtiments anglais est censé être le tonnage de tels bâtiments.

Et attendu que par l'Acte de 1876, concernant la marine marchande, il est statué que "lorsque Sa Majesté a le droit, en vertu de l'Acte de 1854 ou de tout autre acte adopté ou devant être adopté plus tard, amendant le susdit acte, d'émettre un ordre en conseil, il sera loisible à Sa Majesté d'émettre de temps à autre un tel ordre en conseil et par ce dernier révoquer, altérer ou augmenter n'importe quel ordre en conseil :

Et attendu qu'il apparaît à Sa Majesté que les règlements concernant le mesurage du tonnage des bâtiments marchands maintenant en vigueur sous l'autorité de "l'Acte de 1874 concernant les bâtiments marchands," ont été adoptés en Suède par le gouvernement de Sa Majesté le roi de Suède et Norvège, et sont devenus en vigueur en Suède le 1er avril 1875 :

Et attendu qu'il a apparu subséquemment à Sa Majesté que le dits règlements concernant le mesurage du tonnage des bâtiments marchands de Suède avaient été, pour ce qui a trait aux bâtiments mûs par la vapeur ou toute autre force motrice exigeant une chambre de machines modifiés, en y introduisant une légère différence dans le mode d'évaluer l'espace de la chambre des machines et que les dits règlements sont devenus en vigueur en Suède le 1er avril 1892.

LISTE DES CANDIDATS QUI ONT PASSÉ AVEC SUCCÈS L'EXAMEN PRÉLIMINAIRE OU DE CLASSE INFÉRIEURE DU SEVICE CIVIL, EN NOVEMBRE 1902.

A CHARLOTTETOWN, I.P.-E.

Finlayson, G. F.
McDonald, James H.
Monaghan, J. P.
Moffat, James E.

A HALIFAX, N.-E.

Abraham, John J.
Behan, John A.
Brander, C. G.
Hagarty, M. J.
Hunter, Edward B.
Macdonald, W. A.
Mahoney, R. J.
Mahoney, Thos. F.
Markley, Thos. J.
Mooney, J. S.
Mulcahy, Cornelius J.
Nickerson, George W.
Roche, Edward.
Scarfe, Arthur P.
White, William John.

A SAINT-JEAN, N.-B.

Allingham, Henry P.
Coates, George A.
Coughlan, T. F.
Dobbin, John W.
Donovan, James A.
Duffy, Jos. F.
Gallant, G. J.
Gearon, J. H.
Hoyt, Arthur L.
LeBlanc, F. X.
McDonald, John K.
Morissey, William J.
Mullaly, J. L.
Murphy, William J.
Russell, Henry J.
Stafford, George.
Thompson, C. W.
Williams, Wilder J.

A QUÉBEC.

Barnwell, Leopold.
Bouchard, Albert.
Boiteau, Siméon.
Bourget, Louis J.
Boutet, Adélard.
Bussière, Joseph.
Gray, H. R. F.
Griffin, Dan.
Hamel, Pierre.
Hanrahan, Michael.
L'Heureux, Elzéar L.
McGuire, Lawrence.
Pepin, H.
Rochette, Alfred.
Trépanier, J. A.
Patry, Alphonse.

A MONTRÉAL

Archambault, J. Albert.
Béland, Eugène.
Bellerose, J. H.
Brabant, Frédéric.
Brière, Onuphre.
Campeau, Pierre.
Charbonneau, Romuald.
Décary, Jean-Baptiste.
Décary, J. R.
Deguise, Napoléon.
Desbois, Jean Baptiste.
Desère, Marie L. G.
Duboulay, A.
Ferns, Donald F.
Fitzgerald, Thomas F.
Ford, James.
Fournel, Wilfrid A.
Frenette, Emile.
Gagnon, Jules.
Gaudet, Désiré.
Gauthier, Hubert.
Geoffrion, François.
Grenier, Napoléon.
Gratton, Pierre C.
Hearn, Henry.
Laurion, Louis.
Leclaire, J. E. L.
Lescarbeau, A. E.
Logan, Thomas.
Laurier, Raoul.
Martin, J. G.
Patenaude, Bernardin.
Payette, Pierre.
Perreault, Nivard.
Pilon, J. R.
Pion, Jean J. R.
Roy, Joseph.
Sauvé, Raoul.
Soles, William D.
St. Amour, Lucien C.
Terrien, Esdras.
Vallée, René.

A OTTAWA.

Archambault, Valéda.
Barr, David M.
Bennett, William T.
Brethour, L. L. B.
Clarke, Harry G.
Crowle, George A. T.
Decœur, J. Leon.
Dorion, Arthur.
Dorval, J. A.
Doyle, Lewis B.
Driscoll, Florence.
Farrell, Helen Jane.
Foley, Edward J.
Gagnon, Albert.
Gravel, Guillaume A.
Guy, John.
Kingsbury, George.
Kinsella, Katie.
Landry, J. B.
Lapensée, J. H.
Latour, Ludger.
Leslie, W. Ethel.
Lindsay, Grace M.
Lyons, Robert E.
Malloch, Margaret.
Mavaut, Seraphie.
McAllister, McLeod.
McMillan, A. J.
McMillan, Earle.
Mulhall, James.
Munro, William G.
Murphy, John A.
Murphy, Frank.
Nuttall, William A.
Nutting, Claire L.
Percival, Harriet M.
Potvin, Joseph A.
Rouse, Frederick.
Ralph, John Herbert.
Shanahan, Bernard.
Shea, John J.
Smith, Edith F.
Tabor, Arthur H.
Taylor, Minnie G.
Taylor, George J.
Tubman, William J.
Vermette, Alcord.
Vickers, Ethel Maud M.
Villeneuve, Eugène.

A KINGSTON.

Chadwick, Harford A.

A TORONTO.

Allen, John.
Baker, Benjamin.
Bartlett, W. J.
Brown, Benjamin H.
Burnie, William.
Callen, Charles A.
Coulson, F. W.
Curtin, Annie.
Durrant, Harry.
Faris, Kate.
Giroux, Edward.
Graham, Fred.
Hearn, George J.
Jarvis, William A.
Kurtz, C. C.
Lettau, Emile.
Nimino, W. J.
Niven, R. Ward.
O'Neil, William P.
Reed, Alexander.
Ross, Benjamin S.
Savage, F. G.
Schroeder, K. B.
Shantz, S. P.
Sheppard, William F.
Stanbury, Arthur B.
Stewart, Fred D.
TarBush, Henry L.
Todd, Robert.
Warnham, Samuel W.
Wright, Osmond L.

A HAMILTON.

Ecker, Samuel.
Gates, J. C.
Hill, J. C.
James, S. H.
Laird, Florence M.
McIntosh, William G.
Smith, P. R.

A LONDON.

McGeoch, William.
McNeill, George M.
O'Dea, Mary.

A WINNIPEG.

Campbell, William E. G.
Corrigan, B. L.
Gibbons, A. E.
Hicks, P. D.
Kennedy, D. D.
Lough, W. F.
Pasmore, Robert W.
Smith, Chester J.
Strachan, William A.
Thurston, George H.

A SAULT STE-MARIE.

Findlay, Robert.

A VANCOUVER.

Green, E. V.
Lord, Clifford.

A VICTORIA.

Boyd, Alice Jane.
Lory, John Henry.

Certifié correct,

JNO. THORBURN, M.A., LL.D.,
Président.

A. D. DECELLES, LL.D., M.S.R.C.,
J. C. GLASHAN, LL.D., M.S.R.C.
Examinateurs.

WM. FORAN,
Secrétaire de la commission.

OTTAWA 12 décembre 1902.

LISTE DES CANDIDATS QUI ONT PASSÉ AVEC SUCCÈS L'EXAMEN D'APTITUDES OU DE CLASSE SUPÉRIEURE DU SEVICE CIVIL, EN NOVEMBRE 1902.

A CHARLOTTETOWN, I.P.-E.

Bethune, M. Ross.
Crockett, Vernon.
Dorsey, J. W.
Doyie, A. M.
Finlayson, George F.
McCarthy, Francis A.
Moffatt, James E.
Wynne, Austin.

A HALIFAX, N.-E.

Marryatt, Clifford.

A SAINT-JEAN, N.-B.

Anderson, S. B.
Barbour, W. G.
Buckley, Thomas J.
Gearon, J. H.
Heans, G. B.
Hoyt, Arthur L.
Kelly, Arthur C.
Kerr, King.
Steeves, Susie E.

A QUÉBEC.

Bilodeau, Emile.
Demers, Alfred.
Falardeau, Blanche.
Pouliot, F. X. J.

A MONTRÉAL.

Bouchard, Damien T.
Connell, Léon.
Deguise, Napoléon.
Delaney, Margaret.
Desbois, Jean-Baptiste.
Healy, Joseph J.
Holdbrook, B. T.
Langevin, Louis W.
Laurier, Raoul.
Marin, M. N. Henri.
Milot, J. Ferdinand.
Terrien, Esdras.
Whelan, Thomas E.

A OTTAWA.

Armstrong, H. Costigan.
Askwith, C. H. E.
Bance, Henri.
Barton, Marietta J.
Beaudoin, Joseph P.
Beith, Helen Mary.
Baudry, Annette.
Bertrand, Juliana.
Beaudet, Eva.
Belliveau, Evangéline.
Bennett, Henrietta.
Bennett, Olive Mary.
Black, Lanah A.
Blair, Fred C.
Brown, Florence A.
Briggs, Margaret H.
Conley, George A.
Connolly, Isabella G.
Cooke, Augusta.
Craig, Lottie.
Crough, Annie M.
Davidson, Birdie R.
Dawson, Mary G.
Dawson, Muriel A.
Denis, J. O.
Dewar, Margaret.
Dick, Ida M.
Doyle, Lewis B.
Dubé, Eugène.
DuPlessis, Laure.
Esdale, Ethyl.
Fairbanks, C. M.
Fleming, George E.
Fraser, Robert.
Gagnon, J. S.
Glasgow, Florence C.
Goodhue, Madam M. L. Eveline.
Grondin, M. Blanche.
Hickey, Mary C.
Hill, Emily R.
Hopkirk, Jessie.
Houston, Alice S.
Hunter, Olive.
Inglis, Edna.
Jamieson, Richard F.
Johnson, Laura M.
Jones, J. Henry.
Joyce, Albert V.
Joyce, Frances M.
Kealy, M. Theresa.
Kennedy, Mary A.
Labelle, Wilfrid C.
Lamothe, Alice.
Lapointe, Albert A.
Leddy, John J.
LeSueur, Jessie C.
Lindsay, Grace Marion.
Maloney, John A.
Maunder, Ethel M.
Macbain, Jessie.
MacCallum, Eliza E.
Macdonald, Catherine A.
McCarthy, William J.
McConnell, Jean G.
McGill, John J.
McIlmoyle, Ethel.
M5Intosh, Maud M.
McTavish, Lora.
Mills, J. R.
Mohr, E. Lilian.
Nolan, Annie C.
Nash, Annie M.
O'Brian, Jeannette.
O'Connor, J. C.
O'Donahue, Agnes E.
O'Gara, Mary.
O'Meara, M. Emeline.
Pelletier, Marie E.
Percival, Mary F.
Pigeon, J. G.
Potter, Dolly.
Powell, Noemie C.
Roberts, Edith B.
Robertson, E. Blake.
Ross, Eleanor.
Roy, Marie E. C.
Roy, Annie Fraser.
Russell, Helen G.
Russell, Maud C.
Sangster, Berveley T.
Schofield, Charles.
Scott, Edythe A.
Simpson, Vera.
Smith, Rodney C.
Slattery, Mary G.
Stalker, Eva J.
Steele, Minnie.
Stretton, Hannah.
Sutherland, Alice J.
Swinburn, Ada Ethel.
Thomas, Evelyn A.
Valade, Alice.
Watson, Violet M.
Wilson, Mary E.
Wolff, Hallie M.

A KINGSTON.

Chadwick, Franklin A.
Donoghue, Helen L.
Egan, Daniel.
Fraser, Donald.
Hess, Leon W.
Hiscock, Edgar C.
Hogan, James.
Jordan, A. A.
McPherson, E.
O'Leary, Arthur.
Thompson, James G.
Ward, Arthur M.

A TORONTO.

Brown, Nelson W.
Campbell, Gertrude B.
Casserly, Lily A.
Clarke, Gordon H.
Clark, J. C.
Cockburn, Georgie.
Dickson, John T.
Fielding, Laura G.
Healey, Loretta.
Hurley, Mary.
Jaffray, Mary C.
Kincade, George L.
Martin, Jacob B.
Rogers, J. F.
Roszel, John M.
Ritchie, Hugh.
Sangster, S. E.
Winterberry, T. B.

A HAMILTON.

Laing, Nettie A.
McLean, Christine L.
Wilson, G. W.

A LONDON.

Mark, John W.
McNeill, George M.
Morrison, Rachel.
Ross, Mabel.
Traher, W. C.
Warde, Elizabeth H.
Young, R. E.

A WINNIPEG.

Press, William.
Prost, Alphonse.

AU SAULT STE-MARIE.

Langhton, Malcolm.

A VANCOUVER.

Holland, William John.
Lord, Clifford.
McQuarrie, Alex. L.
Mathison, Neil M.
Robinson, J. W.
Ritchie, B. L. B.

A NELSON.

Rutherford, D. W.
Rutherford, William.
Swannell, F. W.

A VICTORIA.

Clarke, Mabel R.

Certifié

JNO. THORBURN, M.A., LL.D.,
Président.

A. D. DECELLES, LL.D., M.S.R.C.
J. C. GLASHAN, LL.D., M.S.R.C.
Examinateurs

WM. FORAN,
Secrétaire de la commission.

OTTAWA, 19 décembre 1902.

LISTE DES CANDIDATS QUI ONT PASSÉ AVEC SUCCÈS SUR MATIÈRES FACULTATIVES À L'EXAMEN DU SERVICE CIVIL TENU EN NOVEMBRE 1902.

At Saint-Jean, N.-B.

Hoyt, Arthur L.	Clavigraphie et sténographie.

A Ottawa.

Barton, Marietta J.	Sténographie.
Beaudoin, Joseph P.	Clavigraphie.
Brown, Florence A.	Clavigraphie et sténographie.
Davidson, Birdie R.	Clavigraphie et sténographie.
Dewar, Margaret.	Sténographie.
Grondin, M. Blanche.	Sténographie.
Joyce, Albert V.	Clavigraphie.
Joyce, Frances M.	Clavigraphie et sténographie.
Mohr, Elizabeth L.	Clavigraphie et sténographie.
Russell, Helen G,	Sténographie.

A Toronto.

Healey, Loretta.	Sténographie.

A Hamilton.

Laing, Nettie A.	Clavigraphie et sténographie.

Certifié,

WM. FORAN,
Secrétaire de la commission.

Ottawa, 26, décembre 1902.

LISTE DES ÉLÈVES DIPLOMÉS DES UNIVERSITÉS CANADIENNES QUI ONT PRESENTÉ LEURS DIPLOMES À LA COMMISSION ET QUI, EN CONSÉQUENCE PEUVENT ÊTRE EMPLOYÉS DANS LE SERVICE PUBLIC SANS SUBIR D'EXAMEN.

Année.	Nom.	Année.	Nom.
1889	W. Ramstead.	1899	C. Hislop.
1889	A. S. Smith.	1899	A. H. Shea.
1889	M. Monaghan.	1899	L. J. R. Gaboury.
1890	Henry Brent.	1899	H. W. Charlton.
1890	M. Lacaille.	1900	Edwin North.
1893	J. A. Valois.	1900	J. N. Robertson.
1894	Alph. Charron.	1900	Jno. P. Wren.
1894	A. Robert.	1900	Frank Leger.
1894	A. W. Beall.	1900	S. McEwen.
1894	Wm. A. Waine.	1900	A. G. Harvey.
1894	Roger Goulet.	1900	A. M. Maxiven.
1895	C. V. DeBrisay.	1901	Pollock, J. E.
1895	Chs. Amiot.	1901	Delaney, J. W.
1895	Jno. Francis Ran.	1901	Fisher, A. E.
1896	J. And. Thomas.	1901	Purney, W. P.
1896	C. T. Sharpe.	1901	Hood, J.
1896	A. A. O'Brien.	1901	Leveille, J. O. A. G.
1896	Wm. F. Kehoe.	1901	Kerr, John.
1896	Albert H. Brown.	1901	Cowan, C. G.
1896	L. Sawyer.	1902	Walker, David.
1897	J. B. Beaulieu.	1902	Neville, L. P. J.
1897	T. A. Howard.	1902	Kerr, J. H.
1897	Albert Beauchesne.	1902	Cowan, C. G.
1897	C. N. Dalglish.	1902	Leveille, J. E. G. G.
1898	J. Earnest Colin.	1902	Rousseau, Louis.
1898	E. A. McKay.	1902	Laurier, Raoul.
1899	W. H. Allison.	1902	Lewis, A. B. G.
1899	B. C. Cerswell.	1902	Millar, Miss M.
1899	O. H. Cogswell.	1902	Westover, E. W.

DÉPARTEMENT

DES

IMPRESSIONS ET DE LA PAPETERIE PUBLIQUES

RAPPORT ANNUEL

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1902

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI
1903

[N° 32—1903]

A Son Excellence le très honorable Sir Gilbert John Elliot, comte de Minto et vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Le soussigné à l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport annuel du Département des impressions et de la papeterie publiques pour l'exercice clos le 30 juin 1902.

Le tout respectueusement soumis,

R. W. SCOTT,
Seerétaire d'Etat.

OTTAWA, 26 mars 1903.

DÉPARTEMENT DES IMPRESSIONS ET DE LA PAPETERIE PUBLIQUES,
BUREAU DE L'IMPRIMEUR DU ROI
ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE,

OTTAWA, 17 mars 1903.

A l'honorable R. W. SCOTT, C.R., L.L.D.,
Secrétaire d'Etat.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de ce département pour l'exercice clos le 30 juin 1902. Les détails concernant les opérations faites durant l'exercice sont donnés dans les rapports respectifs, ci-annexés, du comptable, du surintendant des impressions et du surintendant de la papeterie.

Les dépenses pour la *Gazette du Canada* ont dépassé les recettes de $759.92. Le rapport entre les recettes et les déboursés dépend de la quantité de matière reçue pour publication, laquelle varie d'une année à l'autre. Une grande partie des recettes provenaient jusqu'ici de la publication des avis de compagnies demandant leur constitution en corporation par lettres patentes. L'Acte de 1902, chapitre 15, a aboli cette source de revenu ; et les annonces, de même que leur traduction, lorsqu'elle est nécessaire, doivent être faites aux frais de la *Gazette du Canada*. Bien que les recettes provenant des honoraires aient considérablement augmenté, elles sont maintenant portées au crédit d'un autre département, et la *Gazette* devra nécessairement offrir un plus grand déficit pour l'année courante.

Pour la première fois, le total des opérations de l'année indique une diminution. Le montant des impressions faites pendant l'exercice clos le 30 juin 1901 a été de $312.770, contre $287.906 pendant celui terminé le 30 juin 1902. La quantité de papier employé a nécessairement diminué dans la même proportion. Pendant l'exercice 1900-1901, il en a été acheté pour $135,997, et pour $124,629 en 1901-02. Les deux dernières sessions du Parlement ont été courtes et les impressions moindres. La Chambre s'est ajournée le 15 mai et, comme résultat, les impressions du Parlement ont été terminées plus tôt. Le Bureau a achevé alors ses travaux et pendant le cours de l'été il a été difficile de tenir occupé tout le personnel. Plusieurs fois on a été sur le point de congédier des compositeurs, parce qu'il y avait plus de ces ouvriers qu'il n'en fallait pour tenir en activité l'atelier des presses et celui de la reliure. Ces deux derniers départements restent encore encombrés.

La diminution dans le montant total de la papeterie est due entièrement à ce que l'imprimerie a employé moins de papier. Toutefois la consommation, (le papier d'impression mis à part) dans les divers départements présente une augmentation de $14,110. Il est bon de dire ici que les achats de ce département ont été restreints, autant que possible, aux produits canadiens. Pour établir ce fait plus clairement, je donne ci-après la proportion pour cent :—

Achats faits en Canada	76 p. 100
" dans la Grande-Bretagne	17 "
" aux Etats-Unis	7 "
	100 p. 100

Les sept pour cent d'achats faits aux Etats-Unis conprennent les livres publiés dans ce pays et qui sont naturellement achetés sur le marché de leur publication.

A cause des élections partielles qui ont eu lieu au cours de l'année, il a fallu imprimer les listes pour vingt-six circonscriptions électorales. Des copies des listes locales, certifiées par les officiers locaux compétents, sont gardées prêtes à l'imprimerie et, lorsqu'il se produit une vacance, la liste pour cette division électorale est de suite corrigée et d'après la dernière liste locale certifiée. On a jugé qu'il était impraticable et inutile de corriger chaque année les listes gardées en forme, à mesure que les nouvelles listes locales arrivent. De plus, jusqu'à l'émission des brefs, on ne peut savoir quelles listes serviront—quelques-unes dans un district peuvent être trop anciennes, d'autres trop récentes. Le coût de l'impression est, de la sorte, réduit au minimum.

La copie pour les rapports sessionnels a été envoyée asssez à temps; et bien que, dans certains cas, on ait été en retard, il y a eu, en somme, un grand progrès sur les années précédentes. Je dois mentionner spécialement le rapport du commerce et de la navigation. La copie est venue de bonne heure, dans un temps où il y avait peu d'autre travail à faire, et les épreuves ont été corrigées avec grande diligence. Le volume complet a été livré le 31 octobre, ce qui n'avait encore jamais été fait. Il est douteux que dans aucun autre pays tous les tableaux du commerce et de la navigation aient été livrés au public dans un délai aussi court que quatre mois après la clôture de l'année fiscale. Le volume comprend 773 pages de chiffres compacts.

Sauf une ou deux exceptions, tous les rapports ont été déposés au Parlement. Les dates auxquelles ils ont été terminés sont données ci-après. On peut voir par les tableaux que, si le Parlement se fût réuni en février, il y en aurait eu quelques-uns en en retard. Donner la date de la réception du premier envoi de copie induirait en erreur ; cette envoi peut ne contenir que quelques pages. C'est de la date du dernier envoi qu'il faut tenir compte ; car lorsqu'un rapport est presque achevé d'imprimer et qu'il n'y a pas lieu, ce semble, de craindre qu'il ne soit pas prêt pour la session, il peut encore souvent arriver qu'on soit empêché de le finir par des retouches qu'on y aurait faites.

Tableau des dates de l'achèvement et de la livraison des rapports des ministères, pour l'exercice 1901-2 :—

Ministères.	Anglais.	Français.
	1902.	1902.
Maître général des postes	30 oct.	19 nov.
Commerce et Navigation	31 "	21 "
Commission géographique	3 nov.	
Revenu de l'Intérieur, accise	8 "	25 nov.
" " Poids et mesures	8 "	12 "
" " Falsification des substances alimentaires	27 "	1903.
Liste du Service civil	18 déc.	4 fév.
	1903.	
Affaires indiennes	10 janv.	
Justice	17 "	20 fév.
Intérieur	22 "	
Comptes publics	22 "	14 fév.
Commerce	22 "	20 "
Travail	2 fév.	
Agriculture	24 "	
Secrétariat d'Etat	26 "	
Chemins de fer et Canaux	26 "	
Travaux Publics	27 "	
Pêcheries	6 mars	
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest	11 "	
Auditeur général	11 "	

Le Parlement s'est réuni le 12 mars, et on peut dire que tous les rapports des ministères ont été déposés devant les Chambres le jour de l'ouverture.

L'usage des planches "demi-teinte" dans les rapports sessionnels augmente considérablement et menace d'être un nouvel obstacle à la prompte publication de ces rapports. Non seulement la livraison de ces derniers peut-être retardée par la préparation des blocs, mais il faut aussi beaucoup de temps dans la reliure pour coller et intercaler les planches. Le tableau donné à la page 22 indique que les rapports de l'année dernière contiennent 1,317,425 de ces illustrations. Lorsque les planches se placent ensemble à la fin d'un volume, elles s'impriment sur de grandes feuilles qui se relient comme les feuilles typographiques. Le retard est alors réduit à son minimum. Mais s'il faut ouvrir les feuilles pour intercaler les planches une à une dans le volume, ce travail prend beaucoup de temps ; et lorsqu'on exige qu'il se fasse, les rapports ne peuvent être livrés en temps utile. Ainsi, pour intercaler vingt de ces illustrations dans cinq mille volumes, il faudra ouvrir cent mille feuilles pour y faire cent mille insertions. Si l'on ne tient compte ni du temps ni des dépenses, il n'y a rien à dire ; mais quand des rapports sont absolument nécessaires pour faciliter l'adoption du budget, tout retard devient une question sérieuse. Lorsque des illustrations sont nécessaires, il faudrait en faire la commande de bonne heure, et les planches devraient être cousues toutes ensemble. Sans cela, on donnera lieu à de nouveaux et sérieux retards, alors que d'énergiques moyens ont été pris pour éviter ceux qui se produisaient autrefois.

Le système de distribution des documents publics a été complètement revisé par le comité mixte des impressions du Parlement, et de nouvelles instructions ont été données qui y apportent quelques changements. Les employés du bureau de distribution, dont les salaires étaient autrefois payés à même les crédits de la Chambre des Communes, ont été transférés à ce département. Les nouveaux règlements ont été mis en vigueur pour la distribution des documents présentés durant cette session. Afin de pouvoir y référer plus facilement, la résolution soumise au cours d'un rapport d'un sous-comité, et adoptée par le comité, est reproduite ici.

RAPPORT *d'un sous-comité du comité mixte des impressions du Parlement, adopté par ce comité le 2 mai 1902.*

" Le sous-comité nommé à une assemblée du comité mixte des impressions du Parlement, tenue le vendredi 4 avril 1902, en vue d'examiner les détails de la distribution, à la Chambre des Communes et à l'Imprimerie, de toutes les matières imprimées sur lesquelles s'exerce l'autorité de ce comité, et chargé de faire rapport sur l'opportunité de reviser cette distribution, s'est réuni dans la chambre n° 49, le jeudi, 1er mai 1902, à 10 heures du matin.

" Le greffier ayant donné lecture de cette partie du procès-verbal de l'assemblée du 4 avril 1902 qui nomme le dit comité, celui-ci a procédé à l'examen des listes imprimées, à lui soumises, de toutes les distributions provenant de l'Imprimerie, et, après un examen attentif, il recommande que tous les ex-députés reçoivent les livres bleus et documents parlementaires imprimés sous l'autorité du comité durant le premier terme du Parlement qui suivra leur retraite ; mais que, après cette époque, ces livres et documents ne soient expédiés qu'à ceux qui en feront la demande chaque année.

" Le sous-comité recommande aussi que, aux bibliothèques, instituts d'artisans, lieutenants-gouverneurs et ministres des gouvernements locaux, juges, universités, collèges et chambres de commerce, qui reçoivent actuellement les documents de la session, on ne fournisse que des exemplaires reliés, et qu'aucun double, relié ou non, ne leur soit envoyé.

" Le sous-comité recommande de plus que les documents sessionnels sous l'autorité de ce comité ne soient envoyés que brochés aux membres des législatures provinciales et

à ceux des ex-membres de la Chambre des Communes à qui ils sont expédiés en vertu de l'usage existant.

Au cours du rapport du département pour l'année 1899, j'ai eu l'honneur de porter à votre connaissance des faits importants concernant la conservation des documents et la durabilité des pièces authentiques. Ces observations ont attiré l'attention dans tout le Dominion, et aussi en Australie, et l'édition du rapport a été bientôt épuisée. Pour répondre à de nouvelles demandes, je fais réimprimer, comme annexe A, les pages qui contiennent ces observations, d'un intérêt général.

Les gouvernements de l'Europe, et plusieurs gouvernements sur ce continent, se sont attentivement occupés de ce sujet ; et ils ont adopté et imposé aux fonctionnaires publics l'usage d'encres types et de rubans types pour la clavigraphie. Le département du trésor des Etats-Unis a émis les instructions suivantes :—

CIRCULAIRE DÉPARTEMENTALE N° 63.
DIVISION DE S. P. et B.

BUREAU DU SECRÉTAIRE, WASHINGTON, D.C., 20 juin 1902.

Aux fonctionnaires, commis et employés du département du trésor.

L'encre *Treasury Standard*, actuellement employée exclusivement dans toutes les divisions du service du trésor, est composée d'après une formule approuvée par le département après mûr examen. On a trouvé nécessaire d'adopter cette encre pour assurer la durabilité des écritures authentiques. Pour assurer la permanence de l'écriture, il est nécessaire d'employer une encre un peu plus épaisse que les *writing fluids* ordinaires du commerce. Il est essentiel pour cela que l'encre ait beaucoup de corps ; mais on ne peut s'attendre alors qu'elle coule de la plume aussi librement qu'un fluide plus léger. La plume se corrode aussi plus facilement par l'usage d'une encre épaisse et tenace et il faut se garder de cet inconvénient.

Il faut donc, pour obtenir des résultats satisfaisants en se servant de l'encre *Treasury Standard*, observer les règles suivantes :—

1. Les plumes doivent être tenues nettes afin de prévenir la corrosion trop rapide et l'empâtement de la pointe.

2. Les encriers à fontaine ouverte doivent être tenus fermés lorsqu'on ne s'en sert pas, afin d'éviter l'évaporation et l'épaississement de l'encre qui s'en suivrait. Ces encriers doivent aussi être nettoyés et remplis à peu près chaque semaine. Mais lorsqu'on se sert d'encriers automatiques, dont la fontaine est complètement couverte et toujours à l'abri des influences atmosphériques, l'encre n'a pas besoin d'être changée aussi souvent.

3. Il ne faut ajouter à l'encre ni eau ni autre matière diluante pour en augmenter la fluidité car alors, ayant moins de consistance, elle perd de sa durabilité.

En observant ces règles, on obtiendra sûrement satisfaction dans l'usage de cette encre.

On attire aussi l'attention sur les dispositions des circulaires départementales n°s 66 et 92 de 1899.

Bien que ce sujet soit d'une grande importance, on ne s'en est jamais beaucoup occupé dans les départements publics en Canada. Dans la province de Québec, les notaires ont pris quelques moyens pour assurer la durabilité de leurs actes authentiques et pour tenir leurs registres en aussi bon état que l'étaient dans la province ceux d'autrefois.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

S. E. DAWSON,
Imprimeur du Roi et contrôleur de la papeterie.

ANNEXE A.

NOTES RELATIVES AU PAPIER ET À L'ENCRE.

Extrait du rapport de 1899.

Papier.—Il est important de constater ici le fait qu'une grande révolution s'est produite dans la manufacture des papiers ; et qu'une forte proportion des livres et des documents de nos jours sont destinés à tomber en poudre sur les rayons des archives et des bibliothèques établies et dotées pour leur conservation. Peut-être n'y aurait-il pas sujet de regretter que l'énorme masse des brochures et des périodiques à bon marché subisse cette ruine sous la seule influence de la lumière et de l'air, sans l'aide d'aucune agence humaine ; mais il faut regretter que de belles œuvres littéraires et même des documents de haute importance s'écrivent et s'impriment encore inconsidérément sur du papier non durable.

La durabilité matérielle des anciens livres est véritablement remarquable. Les produits des toutes premières presses d'autrefois sont venus jusqu'à nous, aussi nets, aussi brillants, aussi solides qu'ils l'étaient en sortant des mains de l'imprimeur. Le papier est des plus solides et l'encre non moins noire que dans les ouvrages de l'heure présente. Les livres que Colomb lisait peuvent encore se lire aussi aisément qu'à leur apparition, et les notes tracées par lui sur leurs marges sont lisibles comme au jour même où il les y mettait. Les écritures faites sur les régistres de la douane, de la récompense payée pour la découverte de l'Amérique, sont encore noires. Au contraire, sur le reçu de l'indemnité versée aprés la décision, dans l'arbitrage de l'*Alabama*, quelques endossements pâlissent déjà, commencent à s'effacer.

L'altérabilité des livres d'a présent est due surtout à deux causes : l'emploi des pâtes de bois mal apprêtées et l'introduction d'un papier fortement kaolinisé pour l'impression au bloc à faible relief des épreuves photographiques. Les défauts de la matière se masquent par cette sorte de corroi, dont on remplit les interstices et glace les surfaces. Le poids du papier en est augmenté ; seulement il n'y a qu'à corner un feuillet pour découvrir que celui-ci est rendu plus cassant par son glacis.

Les graves inconvénients de l'emploi, pour les documents importants, du papier fait avec le bois, ont été bientôt remarqués en Allemagne, où ce papier a été mis d'abord en usage et est très généralement utilisé à cause de son bon marché. Le gouvernement prussien y a pourvu par des lois rigoureuses, qui établissent des qualités régulatrices et prescrivent de soumettre à une épreuve officielle tous les papiers pour les documents à conserver. Les publications faites pendant longtemps par les éditeurs allemands (à vrai dire jusqu'à l'époque bien récente où l'on a apprécié le danger) offrent la preuve du peu de durabilité du papier, et par le rembrunissement du blanc et par les cassures aux coins.

Il ne faudrait point, pour cela, rejeter également les papiers contenant une certaine part de pulpe, si la matière résineuse avait été éliminée et qu'il ne restât que la cellulose du bois. Il n'est guère probable que l'on revienne jamais à des papiers aussi durables que ceux employés au temps de l'invention de l'imprimerie. Ces papiers-là se faisaient avec la fibre du lin, du coton ou du chanvre ; ces matières existent encore, toujours aussi résistantes : mais le goût moderne exige un blanchiment plus parfait, et, comme je le montrerai ailleurs, les traces des agents chimiques appliqués pour cet effet, finissent par décomposer les encres ordinaires à écrire. Ce qu'il faut se garder de mettre dans les papiers à imprimer de l'Etat, c'est le mélange avec une pulpe moulue mécaniquement et une transformation insuffisante du bois en cellulose par procédé chimique.

Quelques-uns prétendent, sans autrement le prouver, que la cellulose dérivée du bois, fût-elle pure, diffère, pour les propriétés, de la cellulose provenant du lin ou du coton, et que le mélange à tout degré avec la pulpe de bois nuit à la solidité du papier. Assurément, les papiers de lin et de coton sont supérieurs aux autres, des siècles d'expérience l'ont prouvé ; mais il n'y a pas moins raison de croire que les deux groupes de celluloses sont identiques, au moins chimiquement ; et, s'il en est ainsi, tout se réduit au degré d'épuration ou de préparation. Le premier brevet pour la fabrication du papier avec la pâte de bois fut pris, en 1801, par Mathias Koops ; dernièrement, des feuilles qui avaient été manufacturées par lui ont été soumises à l'examen ; résultats satisfaisants. Seulement, Koops ne broyait pas le bois, il le recoupait en rouelles de deux pouces pour ménager les fibres. Il choisissait des bois tels que le tremble et le saule, rejetant les résineux, et notamment l'épinette, qui est le bois dont on se sert le plus ordinairement en Amérique. Il ignorait le traitement par le *bouillage*, si répandu aujourd'hui, lequel enlève toute impureté, ce qui fait que l'épinette est devenue la matière la plus recherchée pour la confection du papier.

Depuis quelques années, une clause spéciale est insérée dans tous les marchés passés pour l'Etat ; elle défend au fournisseurs de faire entrer de la pâte de bois mécanique ou moulue dans le papier à livres. Il y eut objection dans le principe. Aux opposants on prouva sans peine que le moulinage détruisait la force et l'intégrité des fibres tout en laissant subsister la résine et les acides. Le papier fabriqué avec cette pâte, quel que soit le mode de blanchiment, sera toujours sujet, sous l'influence de la lumière, à prendre un ton brunâtre et à devenir fragile. Il ne reprend plus sa couleur première. Pour en faire l'expérience, il suffit d'exposer à la lumière directe du soleil un journal ordinaire ou quelque roman bon marché. La pâte chimique de bois, traitée soit par la soude, soit par le sulfite, ne s'impressionne pas ainsi ; elle est blanche et conserve sa tenacité, et puis le bois n'ayant pas été réduit en poudre mais refendu, la fibre est suffisamment longue pour être forte. Malgré cela, encore faut-il craindre, dans la pâte chimique, une épuration insuffisante, puisque, là-même, tout reste de substances étrangères nuirait à la solidité du papier et pourrait altérer la couleur.

Cette condition nécessaire avait à peine été introduite dans les contrats en Canada, que le *Stationary-Office*, à Londres, fut averti par les ministères que les papiers fournis se cassaient aux plis et conservaient mal leur couleur. Les mêmes facheux effets furent signalés aussi au *Public Printer* à Washington. En sorte que, depuis quelques années, il n'y a plus de ces documents publics au blanc terni, comme on en rencontrait souvent entre les années 1880 et 1892 ; car, quoique la pâte de bois fût devenue en usage vers 1861, elle n'avait commencé d'être très employée qu'en 1880. Malgré la stipulation dans les contrats gouvernementaux, le papier a éprouvé une baisse constante depuis 1888. A l'heure actuelle, les affaires indiquent un changement prochain, et que la diminution progressive du prix touche à sa fin. Qu'il en soit ainsi ou non, l'essentiel, dans l'intérêt public, est de maintenir la bonne qualité type, ce que personne ne pourrait faire s'il ne se connaît en papier par la pratique et ne sait pas recourir aux épreuves chimiques.

Papier à écrire.—S'il importe d'avoir, pour les documents qui s'impriment, un papier raisonnablement solide, l'emploi des papiers les plus résistants, pour les écritures authentiques de l'Etat, est une absolue nécessité. Ici il ne faut employer rien autre chose que le papier de chiffon. C'est ce que l'on fait en Canada, où, depuis 1868, la direction de la papeterie fournit aux départements ministériels presque tous les papiers à écrire dont ils ont besoin ; et avant cette date, ces papiers se fabriquaient avec des chiffons seulement. Une remarque en passant. Le papier à teinte jaune d'autrefois n'est plus employé ; ceux d'à présent sont beaucoup plus blancs. La teinte jaune était naturelle, et le bleu, dans les anciens papiers, était une couleur ajoutée à la pâte ; ni l'une ni l'autre n'étaient affaiblies par l'action décolorante du chlore. Le papier à écrire en usage dans les services publics est irréprochable. Il est fabriqué avec des chiffons et séché par le meilleur procédé. Sa qualité sera l'objet d'une grande attention aussi longtemps que, suivant le vœu de la loi, tous les papiers seront achetés par l'intermédiaire du bureau officiel.

Encres à écrire.—Les mêmes observations s'appliquent d'avantage encore aux encres à écrire. En Europe et en Amérique, les gouvernements ont très généralement reconnu combien il est important que les actes publics s'écrivent avec une encre durable. Le *Stationary-Office* impérial exige que toutes les encres pour les ministères soient préparées selon une certaine recette approuvée, et en soumet, de temps à autre, des échantillons à une épreuve pour s'assurer qu'on s'y conforme. En février 1888, le ministre de la justice, en France, a enjoint par circulaire d'employer les encres au sulfate de fer dans les bureaux publics, les ministères, les tribunaux, et en a imposé aussi l'emploi aux notaires et aux avoués en exercice. Une enquête sur ce sujet, la plus instructive parce que très détaillée, est reproduite au long dans un rapport publié en 1893 par l'honorable R. T. Swan, *commissioner of records* du Massachusetts. Jusqu'à 1840 ou environ, y est-il dit, les pièces aux archives de l'Etat sont assez bien conservées ; mais les documents postérieurs s'oblitèrent avec le temps. Nombre de *returns* de naissances, mariages et décès en dépôt au Secrétariat deviennent illisibles ; et la même chose arrive aux greffes de beaucoup de villes. Dans l'index des archives, écrit vers 1840, l'encre avait tellement pâli qu'il à fallu repasser la plume sur tous les mots importants. En résultat, les encres employées avant 1840 avaient conservé leur couleur ; après, les écritures étaient plus ou moins altérées, un bon nombre illisibles.

Il ne s'agit pas ici de trouver une encre insensible aux réactifs chimiques, mais d'exiger que l'on se serve d'encres (elles sont communes) qui, comme celles en usage anciennement, restent marquées et noires durant des siècles. Le premier registre de naissances, mariages et sépultures commencé à Montréal en 1642, est parfaitement conservé : les signatures des témoins—fondateurs de la ville,—y sont très lisibles.

Circonstance heureuse, jusqu'à une époque toute récente, les encres dont se servaient les bureaux publics à Ottawa étaient fabriquées par des maisons en renom depuis déjà longtemps. Mais voici que d'autres compositions, produites par des fabricants inconnus ou inexpérimentés, s'y introduisent occasionnellement. Il y a penchant à essayer toute encre nouvelle que les agents viennent offrir. L'un en aimera la couleur et l'autre la fluidité, sans y attacher plus d'importance, et chacun cherche à faire choisir son encre préférée. Force écritures, il est vrai, n'ont qu'une utilité éphémère, et pourraient se faire avec une liqueur sans durée puisque le service n'en souffrirait point ; mais, une fois introduite dans un bureau, cette encre serait employée indifféremment pour toute chose.

Il est certain que les encres à écrire à base d'aniline sont peu durables et doivent être bannies des bureaux où se préparent les titres et autres pièces authentiques : fabriques paroissiales, études des notaires, et services publics. Ceux au fait s'accordent tous là-dessus. Tous aussi pratiquement rejettent les encres à base de campêche. Bref, aucune n'est ni ne peut être convenable pour les écritures permanentes, sinon celle composée de sulfate de fer et de noix de galle, en proportions justes et avec une certaine pesanteur spécifique. Elle est dans le commerce. Je n'ai que faire d'indiquer, dans ce genre, tel ou tel produit connu. Le bureau de la papeterie en tient un stock, à la disposition de quiconque en demande. L'encre pour l'écriture authentique ne doit pas être trop claire : ce qu'on appelle *writing fluid*, quoique peu consistant, est néanmoins durable et, par cette raison, admissible. Les chefs, dans les bureaux publics, devraient interdire toutes les encres dont la durabilité n'est pas établie, soit par la réputation d'une ancienne maison ou par le certificat de l'analyste officiel. La préparation des encres rentre dans les procédés scientifiques, et n'est pas aussi facile, tant s'en faut, que plusieurs paraissent le croire.

Encres clavigraphiques.—La clavigraphie tend rapidement à se substituer à l'écriture à la plume, et, de jour en jour, s'étend à de nouvelles applications : si bien que, non seulement pour les lettres missives, mais encore pour les actes entre particuliers et les écrits notariés de toute espèce, on en est venu à se servir de la machine. Il est donc important de s'assurer si ces écritures sont durables ou non.

Jusqu'à un certain point la réponse est simple. Toutes les encres clavigraphiques vertes, rouges, violettes, etc., dites de fantaisie, et plusieurs encres bleues s'effacent avec le temps, et les écritures tracées avec ces préparations devront être refaites, sans quoi elles disparaîtraient après on peut dire un petit nombre d'années. L'encre à écrire com-

posée de sels de fer, même mal préparée, est toujours susceptible, lorsqu'elle pâli, d'être revivifiée par les procédés convenables; mais les encres clavigraphiques colorées, une fois effacées ou indistinctes, ne peuvent plus reparaître. Inutile de faire remarquer ici que les sous-ministres devraient veiller à ce que l'emploi des encres réputées non durables soit interdit pour les écritures destinées à leurs archives départementales.

L'année dernière, j'ai eu sous mon observation un cas concluant du degré de résistance de différentes encres soumises à une forte épreuve. Dans l'incendie du Bloc-Ouest, deux livres de copie de lettres, appartenant au ministère de la Milice, avaient été endommagés. Les deux volumes avaient les bords entamés par le feu, outre qu'ils avaient été également mouillés à fond. Dans l'un et l'autre les signatures et toute la copie tirées sur encre à écrire étaient parfaitement intactes et lisibles. La ténacité d'une bonne encre à écrire était donc évidente ; tout autres apparaissaient les écritures faites à la machine. Dans l'un des copies de lettres, pas une seule lettre copiée mécaniquement n'était lisible. Chaque page présentait à l'œil un barbouillage indistinct bleu et violet. Dans le second, où un ruban différent avait presque toujours été employé, chaque caractère tracé à l'aide de ce ruban était net et distinct ; tandis que, là où l'on s'était servi d'autres rubans, pas un mot, pas un caractère n'était perceptible dans le *brouillis* de la couleur.

La durabilité des écritures mécaniques a été l'objet de mille recherches scientifiques ; car son importance est grande. Dans les ministères, à Ottawa, on l'apprécie peu. Quiconque y travaille avec le clavigraphe est libre d'employer son encre favorite, insiste pour l'avoir, déclaré à son chef qu'aucun autre ruban n'opère bien avec sa machine. Les chefs ne se sont jamais préoccupés de la chose ; et, pour s'épargner la peine de s'enquérir ou de discuter, ils laissent généralement les copistes faire à leur guise ; mais en réalité les rubans de tous les fabricants en crédit peuvent indifféremment s'appliquer à n'importe quelle machine. Croire qu'il y a des rubans spéciaux à celles de certains fabricants, est une imagination.

Il y a trois genres de rubans en usage : le ruban noir pour la documentation authentique, lequel n'est pas à encre communicative ; le ruban dit "à encre communicative durable", et la série générale des rubans rouges, verts, violets et bleus, qui tous sont à encre communicative. Le premier, ou le "noir d'authentiques", est à base de carbone, et donne toujours une écriture durable. Son encre est la même, le plus souvent, qui entre dans la composition du papier au carbone des copistes mécaniques ; et si le papier destiné à l'écriture est tel qu'il doit être, les copies produites seront indélébiles. Le second genre comprend toute une variété de rubans qui donnent une écriture durable, à quelques exceptions près. La troisième série doit être décidément écartée pour tout usage qui n'est pas bien inimportant. Les rubans qu'elle offre procurent peut-être un travail facile, et d'autres raisons plausibles peuvent en recommander l'emploi, mais toutes leurs écritures tiennent mal.

Plusieurs expériences faites à l'Imprimerie ont démontré que, si les lettres écrites avec le ruban de la deuxième sorte sont durables, il ne s'ensuit pas toujours que les copies tirées sur elles le soient aussi. Cela paraît être dû, même dans le cas de ces rubans dits à effet "permanent" ou "indélébile", à ce que la substance communicative de l'encre dont ils sont chargés emprunte souvent sa couleur à l'aniline. Il peut arriver encore que l'ingrédient indélébile ou stable ne transporte pas les caractères, en raison de la faible humidité du feuillet dans le copie de lettres. Ainsi donc, quoique suffisants pour les écritures originales, ces rubans semblent être privés de quelque chose nécessaire pour empêcher que les copies tirées sur elles ne se décolorent. Le cas cité plus haut des deux livres échappés à l'incendie, prouve la possibilité d'avoir une encre communicative susceptible de supporter un second mouillement; mais l'on n'a pas expérimenté si la même encre résisterait, exposée à la lumière.

Par les immenses avantages qu'offre la machine à écrire, son application aux écritures officielles va se généraliser chaque jour davantage. Il ne faut pas oublier qu'il y a pourtant à cela des limites, ni cesser d'être attentif à choisir les rubans les mieux appropriés. Les réquisitions adressées à la Papeterie devraient toujours demander le ruban aux encres indélébiles ou permanentes.

Papier pour les copies au clavigraphe.—Bien que les écritures tirées en double sur la machine à l'aide du papier-carbone, soient durables, elles ne sont pas toujours indélébiles. La percussion étant amortie par les épaisseurs de papier interposées, la trace d'encre est toute à fleur de surface et légère, et peut s'en aller par le frottement. Tel est notamment le cas si le papier est encollé ou glacé. La lumière n'y mange pas l'écriture ; mais, maniée souvent, la pièce deviendrait illisible, ou presque. Les agents de vente ont créé cette idée en l'air qu'il faut pour certaines machines certains papiers. Tous les papiers clavigraphiques, indifféremment, sont convenables.

La Papeterie a eu quelquefois à payer un papier portant un nom de fantaisie le triple de sa valeur intrinsèque. Le même article ensuite s'offrait, sous un autre étiquette, comme qualité encore supérieure, à un prix plus élevé ; il n'y avait de changé dans la marchandise que les boîtes.

Préparations servant à effacer l'encre. Quand l'on apporte aujurd'hui une attention si générale à la conservation des archives ; quand les gouvernements en Europe, en Amérique, emploient de savants chimistes à faire des recherches de composition d'encres et de papiers, il paraîtra étrange, à coup sûr, que je dénonce ici l'usage dans les services publics, de ces liquides appelés *Lightning Ink Erasers*, et les graves abus auxquels il peut y donner lieu, tandis qu'il est défendu dans tous les grands établissements commerciaux. Ces dangereuses substances consistent en chlorures et en acides ; et, comme après avoir enlevé l'encre, elles-mêmes ne sont pas lavées sur le papier, les mots intercalés à la plume aux même points cèdent à la longue aux traces restées. Un commis public ayant une écriture deliée, se trouverait à la discrétion de celui qui est en possession d'une bouteille de ces liquides, à l'aide desquels il est facile, pour tromper une inspection, de faire disparaître soit un mot, soit un chiffre. Dans le cas où l'encre employée était tenace et l'écriture grosse, la marque laissée par le mot lavé est visible, examiné de près. Le Bureau de la papeterie ne tient aucune de ces compositions liquides, qui, d'ailleurs, ne figurent point sur la liste autorisée par le Conseil privé.

Encres en poudre.—Les services publics du Dominion s'étendent depuis le détroit de Belle-Isle jusqu'à la rivière Klondique. Aussi il a toujours été fort difficile de procurer aux lieux reculés des fournitures telles que mucilages et encres, qui ne sont pas transportables par voie postale. Et s'en procurer sur place n'est pas toujours facile ; à certains endroits il n'y a aucun marchand, ou bien les risques de gelée et le transport y rendent ces articles fort coûteux.

On obvie en partie à cette difficulté par l'usage d'encres en tablettes ; mais elles sont faites avec des poudres d'aniline ; et la liqueur qu'elles donnent, assez convenable pour les écritures de bureaux de poste ordinaires, ne l'est pas pour les registres authentiques. La Papeterie a constamment en magasin les encres en poudre de l'ancienne recette à ce dernier usage. Elles sont préparées par les fabricants les plus entendus. En délayant ces poudres dans de l'eau chaude, on obtient à l'instant une bonne encre, propre pour toute écriture. Le *Stationery-Office* impérial en fournit aussi qui se conservent bien en tout climat. Depuis quelques années, elles sont moins demandées ; mais autrefois elles étaient en faveur, alors qu'on s'appliquait à avoir une encre plus résistante. L'expert chargé du rapport sur les anciennes archives du Massachusetts, dont j'ai déjà parlé, constate qu'avant 1840, les commis aux écritures authentiques employaient les encres en poudre ; l'écriture nette et lisible sur les pièces antérieures à cette époque, prouve les avantages d'une encre fabriquée avec les matières premières convenables en proportions exactes. Toutes ces poudres peuvent s'expédier par la poste.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ.

OTTAWA, novembre 1902.

S. E. DAWSON, écr, Lit. D.,
Imprimeur du roi et contrôleur de la papeterie.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur les opérations de cette division du département pour l'exercice clos le 30 juin 1902.

L'état général ci-dessous des recettes et des dépenses de l'exercice indique l'ensemble des opérations financières départementales. A la suite viennent les états détaillés ordinaires.

RECETTES ET DÉPENSES.

ÉTAT des recettes et des dépenses pour l'exercice clos le 30 juin 1902.

Recettes.	Montant.	Dépenses.	Montant.
	$ c.		$ c.
Gouvernement civil—		Gouvernement civil—	
Crédit pour les appoint. et salaires	29,490 00	Appointements et salaires	29,490 00
" les dépenses conting.	5,000 00	Dépenses casuelles	3,138 98
" service du nettoyage	1,750 00	Service de nettoyage	1,721 61
Lettres de crédit—		Divers—	
Crédit afférent à la *Gazette du Canada*	7,000 00	*Gazette du Canada,* impressions, papeterie, etc	5,573 11
" pour la distribution des documents parlementaires	1,200 00	Distribution de documents parlementaires	1,200 00
" pour matériel	28,800 00	Matériel	28,746 28
" pour l'impression, la reliure et la distribution des lois	7,000 00	Lois : impression, reliure et distribution	7,151 99
" pour impressions diverses	40,000 00	Impressions diverses	39,999 78
" pour la loi du cens électoral	8,000 00	Loi du cens électoral : impression, salaires, etc	6,421 95
Compte d'avance de l'imprimeur du roi	472,960 95	Compte d'avances de l'imprimeur du roi, salaires, etc	475,484 36
Fonds de papeterie	252,932 97	Approvisionnement de papeterie : salaires, etc	303,611 45
Lettres de change—		Gouvernement du Canada—déposé au crédit du receveur général	798,176 88
Sterling—importations de papeterie	50,678 48	Balance non employée des crédits, savoir :—	
" " de fournitures	2,523 41	Gouvernement civil—	
Revenu général—		Dépenses casuelles	1,861 02
Publications parlementaires : ventes aux ministères et au parlement	1,534 00	Nettoyage	28 39
Publications parlementaires : toutes autres ventes	2,645 50	*Gazette du Canada*	1,426 89
Gazette du Canada : ventes, abonnements et annonces	4,813 19	Acte du cens électoral	1,578 05
Listes électorales : ventes	122 83	Matériel	53 72
Recettes casuelles : ventes de papier de rebut, etc	1,189 05	Impressions diverses	0 22
Impressions exécutées pour les ministères et le parlement	287,906 85		
Papier employé pour les impressions ci-dessus	124,629 51		
Lithographie, timbrage, etc	86,553 05		
Papeterie, livres, etc., fournis aux ministères et au parlement	288,782 90		
Depenses au-dessus des crédits, lois	151 99		
	1,705,664 68		1,705,664 68

GAZETTE DU CANADA.

Suit un état détaillé des dépenses et des recettes du journal officiel pendant l'exercice 1901-1902.

RECETTES.

Annonces et ventes	$ 4,451 39
Abonnements	361 80
	$ 4,813 19

DÉPENSES.

Papier employé	$ 1,430 89
Impression et distribution	3,713 08
Traduction, etc	284 00
Frais de port	145 14
	$ 5,573 11

Le tirage de la dernière semaine de juin a été de 1,650 exemplaires, dont 97 ont été expédiés aux abonnés et le reste gratuitement aux juges, services publics, échanges, etc.

Etat des recettes et des dépenses de la *Gazette du Canada* pour les années de 1874 à 1902 inclusivement.

Exercice clos le 30 juin.	Dépenses.					Recettes.			
	Exemplaires gratuits.	Aux abonnés.	Papier.	Impression et distribution.	Traduction.	Abonnements.	Annonces.	Pertes.	Gain.
			$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
1874	1,045	77	1,142 17	2,416 40	119 45	242 20	931 43	2,494 69	.....
1875	1,077	85	1,177 17	2,414 00	135 55	242 80	843 74	2,636 13	......
1876	1,049	88	1,195 98	2,301 51	184 80	241 80	578 41	2,836 11	......
1877	1,084	81	1,292 25	2,323 45	141 80	224 75	681 62	2,743 13	......
1878	1,108	79	1,016 65	2,139 48	125 80	268 40	683 47	2,318 53	......
1879	1,115	85	1,195 21	2,203 81	123 90	246 50	739 82	2,613 60	......
1880	1,170	70	1,208 48	2,357 72	106 30	243 90	865 38	2,538 09	......
1881	1,215	68	1,197 38	2,132 20	137 40	353 65	1,028 04	2,085 29	......
1882	1,238	92	1,360 61	2,261 85	197 60	378 44	2,706 28	735 34	......
1883	1,250	109	1,414 24	2,181 48	215 30	367 25	2,181 53	1,262 24	......
1884	1,290	85	1,428 16	2,219 00	148 24	414 67	6,658 12	1,727 48	......
1885	1,321	69	1,404 76	2,243 43	169 45	289 85	1,264 65	2,263 14	......
1886	1,318	77	1,683 88	2,241 65	62 20	290 70	2,020 82	1,676 21	......
1887	1,366	84	1,797 21	2,537 79	389 10	321 40	2,831 04	1,571 66	......
1888	1,369	81	2,164 85	2,933 57	349 80	317 35	2,909 72	2,231 15	......
1889	1,367	83	1,883 80	2,859 19	103 00	308 60	4,637 49	....	99 47
1890	1,429	71	1,758 50	3,128 36	204 00	487 95	2,777 03	1,825 88	......
1891	1,436	84	1,492 62	2,060 45	211 85	324 18	3,309 61	331 70	......
1892	1,439	86	1,480 19	2,069 36	188 98	313 47	3,436 32	....	11 26
1893	1,426	84	1,485 71	2,826 07	240 54	306 50	4,612 37	....	366 55
1894	1,418	82	1,183 66	2,485 08	265 10	298 73	3,545 87	89 24	......
1895	1,425	75	1,153 87	2,704 36	232 50	281 65	4,015 64	....	206 56
1896	1,428	72	1,129 52	3,007 00	259 75	276 65	4,678 69	....	559 07
1897	1,428	72	1,129 52	3,003 51	245 40	298 55	4,992 94	....	913 51
1898	1,438	87	1,450 21	3,803 11	337 10	312 70	5,574 45	....	296 73
1899	1,486	89	940 43	3,273 01	255 30	329 95	3,948 65	190 14	......
1900	1,529	96	1,092 72	3,640 17	289 50	350 00	4,679 98	....	7 59
1901	1,528	97	1,349 79	4,267 81	256 60	329 65	4,370 82	1,173 73	......
1902	1,553	97	1,430 89	3,858 22	284 00	361 80	4,451 39	759 92	......

STATUTS.

Détail de la dépense de ce chef :—

Papier	$ 1,283 24
Impressions	2,800 97
Reliure	2,677 45
Distribution, etc	390 33
	$ 7,151 99

Les détails de la distribution, du tirage, etc., sont contenus dans les tableaux ci-joints, p. 42 et suivantes.

IMPRESSIONS ET RELIURE.

Vous trouverez aux états tabulaires A, B et C ci-joints, les montants des comptes contre les ministères, la Chambre des Communes et le Sénat, pour impressions, reliure, lithographie, timbrage, etc.

Je mets à la suite—tableaux D et E—des relevés comparatifs pour les cinq derniers exercices, de 1897-8 à 1901-2, concernant les impressions et la papeterie.

ANNONCES.

La dépense totale, certifiée par cette division, pour les annonces officielles, pendant l'année expirée le 30 juin 1902, s'est élevée à $53,850.75, dont les détails sont donnés au tableau F. Comme les ministères particuliers pour lesquels sont publiées les annonces paient eux-mêmes leurs comptes de ce chef, les montants ne figurent point dans l'état des recettes et dépenses de cette division-ci.

Le nombre des comptes d'annonces "audités" a été de 3,666 ; celui des circulaires publiées, de 2,900 ; outre, s'y rattachant, une quantité considérable de lettres.

Suit un relevé du montant total des comptes d'annonces vérifiés par ce bureau de 1876 à 1902 inclusivement.

ANNÉES CIVILES.

1876	$ 12,529 27	1891	$ 27,519 59
1877	12,751 56	1892	24,819 54
1878	20,583 77	1893	26,704 27
1879	39,676 60	1894	26,423 72
1880	63,092 50	1895	27,424 68
1881	30,015 44	1896	30,760 76
1882	50,605 71	1897	35,138 54
1883	30,149 31	1898 (6 mois au 30 juin 1898)	16,312 58
1884	39,401 48		
1885	33,782 53	EXERCICES.	
1886	25,102 83		
1887	48,596 03	1898-1899	27,699 72
1888	44,520 30	1899-1900	46,317 74
1889	35,939 47	1900-1901	50,790 40
1890	26,102 48	1901-1902	53,850 75

COMPTE D'AVANCES DE L'IMPRIMEUR DU ROI.

Etat de situation au 30 juin dernier :—	
Dépenses de l'exercice	$ 475,484 36
A déduire, balance du crédit reportée de l'année précédente	17,517 64
	$ 457,966 72
Balance à reporter à 1902-1903	41,122 69
Imputé aux ministères et au parlement	$ 499,089 41

W. GLIDDON,
Comptable

TABLEAU A.

COUT COMPARATIF des impressions, etc., des ministères et duparlement, par service, pendant les exercices clos le 30 juin 1901 et le 30 juin 1002.

Ministère.	Impression et reliure		Papier employé.	
	1900-1901.	1901-1902.	1900-1901.	1901-1902.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Agriculture	20,001 85	21,272 30	12,450 70	9,424 89
Auditeur	462 11	439 01	511 31	280 89
Douanes	8,791 79	7,870 34	12,378 48	9,514 46
Ministères, géuéralement	23 87	48 49	12 01	25 26
Cour de l'échiquier	686 00	417 90	199 82	154 38
Finances	1,918 84	1,884 16	1,240 15	1,108 78
Commission des études géologiques	6,013 17	7,305 24	2,407 78	1,710 64
Secrétaire du Gouverneur général	289 21	429 68	532 99	993 66
Affaires indiennes	1,754 01	1,772 33	1,408 10	1,420 72
Revenu de l'intérieur	5,769 74	6,346 42	3,935 64	6,121 00
Division des assurances	2,201 60	1,746 59	374 06	588 68
Chemin de fer Intercolonial	184 21	137 42	531 88	227 95
Intérienr	9,583 52	9,816 34	8,627 96	10,810 86
Justice	845 37	968 87	575 79	992 21
Travail	7,304 83	6,539 24	5,635 50	4,947 03
Bibliothèque du parlement	1,756 38	1,779 39	22 48	164 15
Marine et Pêcheries	7,379 93	8,852 98	3,643 19	3,892 72
Milice et Défense	5,758 28	6,980 26	3,994 54	4,563 19
Impressions diverses	24,049 93	25,356 96	8,343 67	7,668 68
Assemblée législative du Nord-Ouest	87 38	148 29	94 94	291 53
Police à cheval du Nord-Ouest	720 80	927 30	774 35	1,041 30
Parlement	122,102 91	118,610 06	16,604 56	20,222 61
Pénitenciers	883 75	879 66	319 41	430 32
Postes	30,937 77	23,021 13	36,651 40	23,571 50
Conseil privé	2.345 52	535 48	1,795 90	433 36
Impressions et papeterie publiques	32,682 12	16,410 45	5,156 32	4,949 42
Travaux publics	5,158 29	6,176 52	3,297 75	5,171 51
Chemins de fer et Canaux	2,399 79	2,262 94	2,146 14	2,207 84
Secrétaire d'Etat	953 79	733 02	690 29	599 47
Sénat du Canada	6,634 56	5,897 58	507 68	260 83
Cour suprême	2,791 16	1,985 39	913 23	612 53
Commerce	298 04	355 11	219 93	227 14
Totaux	312,770 52	287,906 85	135,997 95	124,629 51

TABLEAU B.

Cout des impressions, etc., départementales et parlementaires, par trimestre, pendant les exercices clos le 30 juin 1901 et le 30 juin 1902.

Trimestre.	Impression et reliure.		Papier.	
	1900-1901.	1901-1902.	1900-1901.	1901-1902.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Trimestre clos le 30 septembre	39,598 77	57,355 18	20,913 68	25,069 35
" 31 décembre	84,241 27	63,385 75	31,144 80	35,989 82
" 31 mars	89,495 50	86,815 28	42,379 34	30,094 65
" 30 juin	99,434 98	80,350 64	41,560 13	33,475 69
	312,770 52	287,906 85	135,997 95	124,629 51

TABLEAU C.

Cout des ouvrages de lithographie, impression, timbrage, gravure, etc., commandés par l'entremise du département des impressions et de la papeterie publiques, pendant l'exercice clos le 30 juin 1902.

Départements.	Montant.
	$ c.
Agriculture	7,744 84
Auditeur générai	4 50
Douanes	1,238 20
Cour de l'échiquier	163 00
Finances	612 25
Commision des études géologiques	6,693 06
Secrétaire du Gouverneur général	52 85
Affaires indienne	591 31
Revenu de l'intérieur	3,158 93
Chemin de fer Intercolonial	4,341 84
Intérieur	28,004 03
Justice	358 25
Travail	807 11
Bibliothèque du parlement	95 00
Marine et Pêcheries	2,200 61
Milice et Défense	2,690 73
Impressions diverses	5,491 06
Assemblée législative du Nord-Ouest	56 38
Police à cheval du "	55 15
Parlement	8,893 45
Pénitenciers	110 40
Postes	9,967 52
Conseil privé	20 10
Impressions et papeterie publiques	217 44
Travaux publics	1,165 26
Chemins de fer et Canaux	583 70
Secrétaire d'Etat	359 10
Sénat du Canada	693 68
Commerce	183 30
Total	86,553 05

D.—COUT COMPARATIF des impressions départementales et parlementaires, etc., pendant les cinq derniers exercices clos le 30 juin 1898, 1899, 1900, 1901 et 1902.

Services.	1897-8.		1898-9.		1899-1900.		1900-1.		1901-2.	
	Impression.	Papier.	Impression.	Papier.	Impression.	Papier.	Impression.	Papier.	Impression.	Papier.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Agriculture	12,409 39	4,821 73	13,087 99	5,253 38	14,090 85	6,494 36	20,001 85	12,450 70	21,272 30	9,424 89
Auditeur général	315 65	304 17	358 97	252 13	410 45	308 59	462 11	511 31	439 01	280 89
Douanes	7,777 45	10,968 16	9,249 66	11,475 29	7,027 35	9,401 81	8,791 79	12,378 48	7,870 34	9,514 46
Ministères, généralement	27 22	21 12	24 32	21 89	17 97	6 42	23 87	12 01	48 49	25 26
Cour de l'échiquier	455 47	135 39	395 11	99 38	282 78	63 74	686 00	199 82	417 90	154 38
Finances	2,622 92	1,329 47	2,001 03	1,319 16	1,754 02	1,395 65	1,918 84	1,240 15	1,884 16	1,108 78
Commission des études géologiques	5,184 96	1,655 64	4,576 24	1,892 74	4,490 72	2,612 55	6,013 17	2,407 78	7,305 24	1,710 64
Secrétaire du Gouverneur général	57 02	331 12	146 19	437 42	78 01	400 91	289 21	532 99	429 68	993 66
Affaires indiennes	1,718 94	1,883 12	1,885 98	1,566 72	1,733 88	1,364 22	1,754 01	1,468 10	1,772 33	1,420 72
Revenu de l'Intérieur	4,535 94	3,096 63	4,338 40	2,889 44	4,116 48	2,515 97	5,769 74	3,935 64	6,346 42	6,121 00
Division des assurances	679 66	113 40	784 10	105 53	1,565 24	438 08	2,201 60	374 06	1,746 59	588 68
Chemin de fer Intercolonial	318 13	431 97	1,038 88	2,277 85	901 64	2,118 96	184 21	531 88	137 42	227 95
Intérieur	10,580 46	12,124 43	8,761 48	7,629 69	7,777 16	6,760 09	9,583 52	8,627 96	9,816 34	10,810 86
Justice	722 07	490 22	563 08	485 91	781 88	412 32	845 37	575 79	968 87	992 21
Travail	....	....	....	....	....	....	7,304 83	5,635 50	6,539 24	4,947 03
Bibliothèque du parlement	1,532 92	40 63	2,034 47	72 11	1,774 71	59 74	1,756 38	22 48	1,779 39	164 15
Marine et Pêcheries	6,195 54	3,513 74	7,811 01	3,643 57	3,456 77	2,766 23	7,379 93	3,643 19	8,852 98	3,892 72
Milice et Défense	4,047 92	2.762 54	6,021 95	3,182 79	5,281 64	3,554 16	5,758 28	3,994 54	6,980 26	4,563 19
Impresssions diverses	23,154 50	9,199 83	17,083 48	6,823 90	28,315 51	11,183 15	24,049 93	8,343 67	25,356 96	7,668 68
Assemblée législative du N.-Ouest	51 79	200 30	19 30	115 16	166 94	214 80	87 38	94 94	148 29	291 53
Police à cheval du Nord-Ouest	736 46	705 26	1,313 82	1,399 54	804 36	1,156 32	720 80	774 35	927 30	1,041 30
Impressions parlementaires	84,996 10	15,515 17	80,436 36	16,053 90	93,831 31	15,360 60	122,102 91	16,604 56	118,610 06	20,222 61
Pénitenciers	1,224 32	760 31	1,251 53	658 09	719 67	441 71	883 75	319 41	879 66	430 32
Postes	26,188 45	32,240 94	25,211 01	38,848 41	21,437 33	26,202 10	30,937 77	36,651 40	23,021 13	23,571 50
Conseil privé	1,178 37	370 05	1,965 44	2,051 09	404 78	397 80	2,345 52	1,795 90	535 48	433 36
Impressions et papeterie publiques	12,074 81	5,429 22	13,629 60	4,871 35	30,867 03	4,922 66	32,682 12	5,156 32	16,410 45	4,949 42
Travaux publics	2,565 18	1,851 51	2,827 46	2,319 97	3,786 03	2,998 04	5,158 29	3,297 75	6,176 52	5,171 51
Chemins de fer et Canaux	1,943 97	1,705 07	2,010 15	1,341 38	1,581 88	961 82	2,399 79	2,146 14	2,262 94	2,207 84.
Secrétaire d'Etat	546 23	326 75	781 67	482 03	921 67	416 95	953 79	690 29	733 02	599 47
Sénat du Canada	4,956 26	488 24	6,021 14	282 76	8,973 75	499 07	6,634 56	507 68	5,897 58	260 83
Cour Suprême	2,581 26	1,292 53	2,741 97	1,020 01	2,178 43	1,014 23	2,791 16	913 23	1,985 39	612 53
Commerce	119 17	105 30	1,434 00	178 34	233 56	101 61	298 04	219 93	355 11	227 14
Total	221,598 63	114,214 96	219,805 79	114,048 93	249,763 80	106,544 66	312,770 52	135,997 95	287,906 85	124,629 51

E.—État comparatif de la valeur des fournitures livrées par le bureau de la papeterie dans les cinq derniers exercices.

Services.	1897-8.		1898-9.		1899-1900.		1900-1.		1901-2.	
	Intérieur.	Extérieur.	Intérieur.	Extérieur.	Intérieur.	Extérieur.	Intérieur.	Extérieur.	Intérieur.	Extérieur.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Agriculture	1,869 87	999 76	1,935 09	1,693 53	1,716 36	1,997 67	2,053 17	2,572 23	2,136 96	2,959 84
Recensement								2,910 76		1,580 46
Auditeur général	543 30		509 82		601 94		579 38		825 93	
Frais d'administration		262 37		358 40		316 34		332 37		324 96
Greffier de la cour en chancellerie	44 63		90 21		300 36		235 92		205 61	
Douanes et commerce	2,080 46	4,399 57	1,554 01	4,353 42	1,858 06	6,466 34	1,908 99	9,679 23	1,357 46	15,600 26
Ministères, généralement	279 37		246 97		308 73		384 05		458 80	
Finances	721 51	50 21	669 86	113 73	658 97	375 62	739 36	103 20	1,034 33	92 59
Comm. des études géologiques		1,354 55		1,266 01		1,548 10		1,391 49		1,161 38
Hôtel du gouvernement	346 69		658 68		264 89		213 99		544 89	
Bureau du Gouverneur général	299 39		276 84		423 56		364 50		535 22	
Chambre des Communes		10,924 66		10,631 66		17,157 42		18,544 23		19,368 64
Affaires indiennes	1,345 42	3,340 90	1,350 48	3,660 96	1,577 29	3,999 64	1,578 37	4,578 42	1,395 64	4,456 99
Revenu de l'Intérieur	1,100 66	1,522 48	905 76	1,855 10	1,393 61	1,604 66	1,275 46	2,708 68	1,341 24	1,860 31
Intérieur	7,208 11	3,654 28	7,081 50	7,855 22	8,021 01	8,805 19	9,363 68	7,967 77	9,685 12	12,542 22
Justice	2,092 65	3,775 66	2,339 12	4,275 07	2,531 43	3,306 51	2,534 22	4,841 82	2,445 71	4,017 74
Bibliothèque du parlement		239 26		292 58		306 58		208 41		286 96
Travail							1,829 32		588 63	
Marine et Pêcheries	1,800 75	1,754 92	1,779 26	1,773 53	2,053 64	1,922 01	2,038 03	2,174 96	1,986 00	2,379 44
Milice et Défense	2,280 87	6,521 24	1,963 57	9,822 07	2,162 80	11,016 69	1,787 52	7,195 22	2,193 78	11,305 16
Gendarmerie à cheval du N.-O.		3,205 25		4,032 16		3,490 27		4,118 08		5,829 69
Postes	3,607 29	10,310 43	7,387 06	11,443 75	5,649 16	11,899 16	5,630 37	14,878 54	7,699 13	18,558 59
Conseil privé	1,192 53		1,261 09		1,556 46		1,460 94		947 61	
Impressions et papet. publiques	381 25	119,437 72	462 18	115,809 99	616 77	113,094 43	823 32	146,417 49	1,004 54	118,977 27
Travaux publics	1,639 09	7,269 01	1,835 52	6,719 81	3,508 80	9,067 36	3,291 89	12,653 52	3,018 67	13,811 15
Chemins de fer et Canaux	1,865 22	8,297 33	1,728 64	8,542 56	4,017 44	9,119 16	3,511 78	7,229 50	2,789 33	3,430 71
Secrétaire d'Etat	1,025 40		1,448 78	234 01	1,110 00		1,341 47		1,565 47	
Sénat du Canada		6,072 38		7,070 62		6,276 00		7,544 30		6,475 47
Total net, service extérieur		193,391 98		201,804 18		211,768 95		258,550 22		245,019 83
" " intérieur	31,724 46	31,724 46	35,184 44	35,184 44	40,331 28	40,331 28	42,945 73	42,945 73	43,763 07	43,763 07
Total net des livraisons		225,116 44		236,988 62		252,100 23		301,495 95		288,782 90

W. GLIDDON,
Comptable.

TABLEAU F.

INSERTIONS d'annonces dans les journaux du 1er juillet 1901 au 30 juin 1902.

Services.	Ontario.	Québec.	Nouveau-Brunswick.	Nouvelle-Ecosse.	Territoires du Nord-Ouest.	Manitoba.	Ile du Prince-Edouard.	Colombie-Britannique.	Yukon.	Total.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Chemins de fer et Canaux	1,621 94	1,135 97	57 90	46 80						2,862 61
Travaux publics	6,912 30	4,817 49	560 58	994 64	299 05	522 15	63 30	279 40		14,448 81
Gendarmerie à cheval	327 83	62 68	48 26	116 73	292 39	86 35	27 70	12 95		974 89
Affaires indiennes	518 36	152 70	59 28	48 80	179 34	248 20		15 32		1,222 00
Postes	266 29	270 06	59 28	398 43	162 65	138 02	40 60	58 10		1,393 43
Marine et Pêcheries	507 14	777 05	221 70	183 30			77 45	67 00		1,833 64
Intérieur		239 25			183 72	1,219 04		1,104 60	14,768 91	17,515 52
Milice et Défense	26 10	54 00								80 10
Gouverneur général	388 90	45 00								433 90
Revenu de l'Intérieur	55 50	43 80		6 00						105 30
Justice	488 46	164 06	25 25	23 20	32 48	58 64	27 95	46 40		866 44
Chemin de fer Intercolonial	3,044 83	2,994 66	1,581 32	2,870 01	4 90	460 00	297 60			11,253 32
Douanes	68 10	85 75	43 10	39 85		18 75		1 33		256 88
Agriculture	5 28				3 00					8 28
Secrétaire d'Etat						595 63				595 63
	14,231 03	10,842 47	2,656 67	4,727 76	1,157 53	3,346 78	534 50	1,585 10	14,768 91	53,850 75

L. A. GRISON,
Auditeur.

DIVISION DES IMPRESSIONS.

OTTAWA, décembre 1902.

S. E. DAWSON, Esq., LIT. D.,

Imprimeur du roi, etc., etc.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser le rapport des impressions exécutées, par cette division, de documents présentés au Parlement dans la session de 1902, ainsi que l'ouvrage fait par les ministères, pendant l'exercice,—le tout mis en tableaux sous les titres suivants :—

1. Rapports annuels.
2. Rapports supplémentaires.
3. Impressions courantes du Parlement.
4. Débats de la Chambre des Communes et du Sénat.
5. Lois.
6. Brochures et livres.
7. *Gazette du Canada.*
8. Listes électorales.
9. *Gazette du Travail.*
10. Impressions typographiques départementales.
11. Etat récapitulatif pour les douze mois.
12. Planches, etc., contenues dans les rapports annuels de 1901-1902.
13. Reliure.
14. Etat récapitulatif pour les douze mois.
15. Perforation, numérotage et emballage.
16. Confection de blocs-notes et buvards.
17. Etat récapitulatlf pour les douze mois.
18. Timbrage du papier à lettres et enveloppes.
19. Timbrage d'en-têtes de billets, de lettres, et d'enveloppes.

Respectueusement soumis,

WM. McMAHON,
Surintendant de la division des impressions.

TABLEAU N° 1.—Rapports annuels présentés au Parlement durant la session de 1902.

Titre du document.		Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	DISTRIBUTION. Parlement.	Ministères.	Réserve	Ex. reliés, doc. parlement'res
2ME SESSION DU 9E PARLEMENT.							
Falsification des substances alimentaires, part. III, rapp. du Reven. de l'Intérieur	anglais...	2,415	152	2,040	500	25	850
	français..	995	148	480	250	15	250
Agriculture (avec un plan)	anglais...	3,915	234	2,040	1,000	25	850
	français..	895	232	480	150	15	250
Archives du Canada..........	anglais...	4,415	202	2,040	1,500	25	850
	français..	1,245	210	480	500	15	250
Rapport de l'Audieur général...........	anglais...	5,290	2,426	2,290	2,000	150	850
	français..	1,255	2,452	480	500	25	250
Actionnaires des banques	anglais...	3,215	460	2,040	225	100	850
	français..	730	468	480	....	....	250
Liste du service civil	anglais...	3,940	280	2,240	600	250	850
	français..	880	280	480	100	50	250
Rapport des Examinateurs du serv. civ.	anglais...	3,840	48	2,040	450	500	850
	français...	930	48	480	100	100	250
Statistique criminelle........	anglais... français...	4,145	292	2,500	500	25	1,100
Budget du Canada, 1902-1903........	anglais...	3,590	84	2,140	450	150	850
	français...	720	84	420	50	......	250
Budget du Canada, supplémentaire, 1902....	anglais...	3,440	4	2,140	250	200	850
	français..	730	4	480	....	....	250
Budget du Canada, autre supplémentaire, 1902....	anglais...	3,240	16	2,040	250	100	850
	français...	730	16	480	....	....	250
Budget du Canada, autre supplémentaire, 1902....	anglais...	3,240	2	2,040	250	100	850
	français...	730	2	480	....	....	250
Budget du Canada, autre supplémentaire, 1902.	anglais...	3,190	2	2,040	200	100	850
	français..	730	2	480	....	....	250
Budget du Canada, supplémentaire, 1902-1903.	anglais...	3,240	20	2,040	250	100	850
	français...	730	20	480	....	....	250
Fermes expérimentales (avec 12 planch. et vignettes dans le texte).........	anglais...	49,915	576	2,540	46,500	25	850
	français...	14,995	596	730	14,000	15	250
Rapport des pêcheries....	anglais...	3,440	370	2,040	500	50	850
	français...	845	378	480	100	15	250
Commission géographique du Canada..	anglais...	4,390	44	2,040	1,500	....	850
	français...	930	48	480	200	....	250
Commission des études géologiques, Rapport sommaire (avec 11 cartes).. . .	anglais...	3,265	276	2,040	1,250	25	850
	français...	740	....	480	....	10	250
Index des documents de la session......	anglais...	12,200	18	300	....	....	11,900
	français...	3,600	18	100	....	....	3,500
Affaires indiennes (avec 15 planches)...	anglais...	3,603	712	2,040	688	25	850
	français...	757	718	480	12	15	250
Revenu de l'intérieur—1re Partie (avec trois tableaux)..	anglais...	3,415	216	2,040	500	25	850
	français...	995	216	480	250	15	250
Intérieur (avec carte, planches et 101 tableaux)........................	anglais...	3,440	608	2,040	500	50	850
	français..	845	616	480	100	15	250
Relevé des assurances..................	anglais...	6,740	64	2,040	3,800	50	850
	français...	730	64	480	....	....	250
Rapport complet des assurances........	anglais...	6,640	644	2,040	3,700	50	850
	français...	955	644	480	200	25	250
Rapport du travail.......	anglais...	4,410	68	2,540	1,000	20	850
	français...	1,005	68	730	....	25	250
Catalogue supplémentaire de la biblioth.	anglais... français...	500	136	475	....	....	25
Rapport de la Marine	anglais...	3,440	268	2,040	500	50	850
	français...	845	268	480	100	15	250
Milice et Défense..	anglais...	3,840	74	2,240	500	50	850
	français...	955	74	480	200	25	250
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—1re, 2e et 3e parties.........	anglais...	3,415	224	2,040	500	25	850
	français...	1,045	228	480	300	15	250
Rapport des pénitenciers (Justice)......	anglais...	3,165	282	2,040	250	25	850
	français...	790	282	480	50	10	250
A reporter......		204,295	17,028	88,575	87,275	2,735	46,32

TABLEAU N° 1.—Rapports annuels présentés au Parlement, session de 1902—*Fin.*

Titre du document.		Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Distribution. Parlement.	Départements	Réserve	Ex. reliés, doc. parlement'res
Report		204,295	17,028	88,575	87,275	2,735	46,325
2E SESSION, 9E PARLEMENT—*Fin.*							
Rapport du directeur général des Postes.	anglais.	3,640	520	2,240	500	50	850
	français.	805	520	480	50	25	250
Comptes publics	anglais.	3,590	236	2,190	450	100	850
	français.	805	236	480	50	25	250
Impressions et papeterie	anglais,	3,190	132	2,040	300	......	850
	français.	780	134	480	50	....	250
Travaux publics (avec cartes)	anglais.	3,640	442	2,240	500	50	850
	français.	945	456	480	200	15	250
Chemins de fer et Canaux (avec cartes	anglais.	3,540	788	2,140	500	50	850
et tableaux)	français.	1,005	794	480	250	25	250
Rapport du Secrétaire d'Etat	anglais.	3,315	76	2,040	400	25	850
	français.	845	76	480	100	15	250
Commerce	anglais.	4,590	952	2,190	1,500	50	850
	français.	755	952	480	....	25	250
Commerce et navigation	anglais.	3,740	732	2,290	500	100	850
	français.	705	728	480	50	25	250
Soldes non réclamés dans les banques	anglais.	3,190	556	2,040	200	100	850
	français.	730	556	480	....	....	250
Poids, mesures, éclairage—Partie III du	anglais.	3,415	88	2,040	500	25	850
Revenu de l'Intérieur	français.	995	88	480	250	15	250
Totaux		248,515	26,090	114,755	93,625	3,455	57,325

TABLEAU N° 2.—RAPPORTS SUPPLÉMENTAIRES présentés au Parlement dans la session de 1902.

Titre du document.		Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Distribution.			
				Parlement.	Département.	Réserve	Exemp. reliés, doc. parlem.
Ports et expédition	anglais.	3,415	184	2,040	500	25	850
	français.	845	184	480	100	10	250
Contribution à la Biologie canadienne (avec planches)	anglais.	4,915	74	2,040	2,000	25	850
	français.	845	78	480	100	15	250
Rapports spéciaux par le prof. Prince	anglais.	3,415	74	2,040	500	25	850
	français.	845	*74	480	100	15	250
Commission des chemins de fer, rapport de M. S. McLean	anglais.	3,540	80	2,540	100	50	850
	français.	830	82	580	......	......	250
Dépositions faites par des fonctionnaires de la ferme expérimentale devant le comité permanent de l'agriculture et de la colonisation (tirage à part) :—							
Dr. Wm. Saunders, directeur	anglais.	15,018	64	11,968	3,050	......	......
	français.	4,982	*64	11,968	1,000	......	......
J. W. Robertson	anglais.	5,000	72	5,000	......	......	......
	français.	4,975	72	3,750	1,225	......	......
Dr. Fletcher	anglais.	15,150	56	14,650	500	......	......
	français.	4,850	*56	4,850	......	......	......
Frank T. Shutt	anglais.	15,150	56	14,650	500	......	......
	français.	4,850	*56	4,850	......	......	......
J. H. Grisdale	anglais.	15,150	32	14,650	500	......	......
	français.	4,850	*32	4,850	......	......	......
A. G. Gilbert	anglais.	15,150	16	14,650	500	......	......
	français.	4,850	*16	4,850	......	......	......
W. T. Macoun	anglais.	15,150	16	14,650	500	......	......
	français.	4,850	*16	4,850	......	......	......
W. A. McKinnon	anglais.	15,150	20	14,650	500	......	......
	français.	4,850	*20	4,850	......	......	......
Bulletin du commerce—							
Juillet 1901		3,515	92	2,015	1,500	......	......
Août "		3,515	128	2,015	1,500	......	......
Septembre "		3,515	96	2,015	1,500	......	......
Octobre "		3,515	116	2,015	1,500	......	......
Novembre "		3,515	112	2,015	1,500	......	......
Décembre "		3,515	104	2,015	1,500	......	......
Janvier 1902		3,515	136	2,015	1,500	......	......
Février "		3,515	104	2,015	1,500	......	......
Mars "		3,540	152	2,040	1,500	......	......
Avril "		3,540	128	2,040	1,500	......	......
Mai "		3,540	104	2,040	1,500	......	......
Juin "		3,540	136	2,040	1,500	......	......
Commerce et Navigation, Etats mensuels non revisés :—							
Juillet 1901		2,815	344	2,000	400	400	15
Août "		2,815	344	2,000	400	400	15
Septembre "		2,815	344	2,000	400	400	15
Octobre "		2,815	344	2,000	400	400	15
Novembre "		2,815	344	2,000	400	400	15
Décembre "		2,815	336	2,000	400	400	15
Janvier 1902		2,815	352	2,000	400	400	15
Février "		2,815	352	2,000	400	400	15
Mars "		2,815	352	2,000	400	400	15
Avril "		2,840	352	2,025	400	400	15
Mai "		2,840	352	2,025	400	400	15
Juin "		2,840	352	2,025	400	400	15
Totaux		247,750	7,070	208,716	34,470	4,965	4,580

* Ces rapports français n'étaient pas complétés lors de la compilation de ce rapport ; ils sont supposés être du même volume que l'anglais.

Tableau n° 3.—Relevé des impressions courantes du Parlement, session de 1902.

Titre du Document.		Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Distribution.			
				Parlement.	Ministères.	Réserve	Exemp. reliés, doc. parlem.
Seconde session, du neuvième parlement.							
Votes et délibérations	anglais	2,577	610	2,397	...	...	180
	français	649	612	579	...	...	70
Ordres du jour	anglais	647	736	...	...	...	...
	français	169	742	...	...	...	...
Procès-verbaux du Sénat	anglais	2,071	462	...	...	...	...
	français	471	448	...	...	...	...
Bills d'intérêt public (Communes)	anglais	2,410	294	...	...	...	...
	français	505	264	...	...	...	...
Bills d'intérêt privé (Communes)	anglais	750	282	...	...	...	...
	français	250	264	...	...	...	...
Bills d'intérêt public (Sénat)	anglais	2,410	36	...	...	...	...
	français	505	32	...	...	...	...
Bills d'intérêt privé (Sénat)	anglais	750	58	...	...	...	...
	français	250	62	...	...	...	...
Bills en 3e lecture (Communes)	anglais	375	388	...	...	...	...
	français	125	354	...	...	...	...
Bills en 3e lecture (Sénat)	anglais	475	112	...	...	...	...
	français	175	84	...	...	...	...
Réponses (pour distribution et pour insertion aux documents parlement. seulem. ou pour l'une et l'autre)	anglais	3,160	609	2,210	...	...	850
	français	795	650	545	...	...	250
Affaires de divorces (350 exemplaires chacun de 2 cas, 25 exemplaires chacun, de 2 cas)		750	120	...	...	...	...
Journaux—							
Chambre des Communes	anglais	910	452	...	...	...	910
	français	255	446	...	...	...	255
Annexe 1.—Rapport du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation	anglais	3,610	428	2,210	500	...	900
	français	795	428	545	...	...	250
Annexe 2.—Rapport du comité sur les comptes publics	anglais	3,110	264	2,210	...	...	900
	français	795	264	545	...	...	250
Sénat	anglais	910	330	...	...	...	910
	françris	255	320	...	...	...	255
Totaux		30,899	10,151	11,241	500	...	5,980

TABLEAU N° 4.—État relatif aux *Débats* de la Chambre des Communes et du Sénat, 1902.

Titre du document.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Distribution.			
			Chamb. des Comm.	Sénat.	Reliés.	Réserve
1re session, 9e parlement.						
Chambre des Communes—						
Débats, édition quotidienne (texte anglais)......	646	2,623	475	....	....	125
" en volume (anglais)........................	2,770	2,564	2,070	....	600	100
" " (français)...................	475	2,676	475	....	125	25
Exemplaires supplém. de discours, etc., tirage sur demande de députés et de sénateurs (en tout)...	237,100	824	237,100	....	....	....
Index hebd. aux *Débats* revisés de la Ch. des Com.	4,400	110	400	....	....	....
Sénat—						
Débats, édition quotidienne (anglais)............	1,901	612	....	1,886	....	35
" en volumes (anglais).....................	565	604	....	540	....	25
" " (français)................	205	686	....	....	205	....
Totaux..........................	248,062	10,699	240,520	2,426	930	310

NOTE.—Le 14 avril 1902, une édition quotidienne des *Débats* du Sénat fut émise en français, mais fut discontinuée après trois émissions subséquentes.

TABLEAU N° 5.—Impression, etc., des statuts, 1902.

Titre du document.		Nombre de volumes.	Nombre de pages.	Réserve.
Statuts.				
2 Edward VII.—2me session, 9e parlement.				
Volume 1................................	anglais ..	5,200	292	5,200
	français..	1,550	292	1,550
Volume 2................................	anglais. .	4,500	256	4,500
	français..	900	264	900
Chap. tirés à part—Lois publiques et privées (en tout).	anglais. .	54,900	424	54,900
	français..	800	50	800
Totaux....................................		67,850	1,578	67,850

DOC. DE LA SESSION No 32

TABLEAU N° 6.—Relevé des travaux d'impression de brochures et livres exécutés durant l'exercice terminé le 30 juin 1902 (exemplaires et pages totalisés).

Description.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.
Ministère de l'Agriculture—				
Canadian Patent Office Record, nos 7 à 12 et index, du vol. XXIX, nos 1 à 6, vol. XXX	15,600	2,264		
Statistical Year Book of Canada, 1901 (anglais)	5,000	688		
Annuaire Statistique du Canada, 1901 (français)	1,200	680		
Relevé des évènements chronologiques (anglais)	50	24		
" " (français)	50	24		
Bulletins du recensement:				
N° 1.—Familles, habitations et populations	2,532	8		
N° 2.—Population rurale et urbaine du Manitoba et Ontario	2,500	12		
N° 3.—Population rurale et urbaine du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile du Prince-Edouard et de Québec	2,500	10		
N° 4.—Population rurale et urbaine de la Colombie-Britan., des Territoires et de tout le Canada	2,500	8		
N° 5.—Religions	5,000	8		
N° 6.—Sexes et état civil	3,500	10		
N° 7.—Population par origine et nationalités	2,000	8		
N° 8.—Immigration et lieu de naissance	3,000	16		
Instructions génér. *re* Acte des marques de fruits, 1901	2,500	20		
Acte des marques de fruits, amendé, 1902 (anglais)	5,000	8		
" " (français)	2,000	8		
Elevage profitable des volailles	6,000	48		
Lait pour crémeries (anglais)	15,000	8		
" " (français)	5,000	8		
Lait pour fromageries (anglais)	50,000	8		
" " (français)	15,000	8		
Bulletin du fermier (anglais)	2,000	8		
Résultats des champs d'essai (anglais)	46,000	56		
" " (français)	14,000	60		
Elevage des chevaux pour l'usage de l'armée	5,000	12		
Rapport du directeur de l'hygiène publique	200	36		
Rapport sur la quarantaine des bestiaux	500	84		
Engraissement des poulets	5,000	24		
Enquête sur le caractère, etc., du porc mou (anglais)	46,500	56		
" " " (français)	14,000	56		
La morve des chevaux	2,000	8		
Extraits des rapp. de fonction. de fermes expériment. (10)	10,000	580		
			291,132	4,850
Auditeur général—				
Règlements exécutifs (partie A.)	250	22		
Chapitres séparés (100 chacun de 23)	2,300	120		
			2,550	142
Douanes—				
Liste des ports	1,500	48		
Liste des formules	1,500	12		
Manifeste douanier et règlements côtiers	5,000	32		
Tableaux préliminaires	100	124		
Classification des importations	1,500	52		
" exportations	10,000	12		
Règles et règlements *re* Inspection du grain au Manitoba	1,200	12		
Règlements *re* paiement de primes sur le fer et l'acier	200	8		
			21,000	300
Finances—				
Exposé financier (anglais)	25,000	20		
" (français)	5,000	20		
Bill des subsides, 1902	250	56		
Rapport du surintendant des assurances	3,300	112		
			33,550	208
Commission des études géologiques—				
Rapport, en français, index et vol. XI	2,500	8		
" en angl., vol. XII, parties A, B, C, I, J, M, O, R.	30,700	898		
" en français, vol. XII, partie A	750	256		
" en anglais, vol. XIII, parties A et S	8,600	364		
A reporter			348,232	5,500

TABLEAU N° 6.—RELEVÉ des travaux d'impression de brochures et livres, etc.—*Suite.*

Description.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.
Report			348,232	5,500
Commission des études géologiques—Fin.—				
Liste de fossiles pour accompagner le rapport du Dr Ells	200	32		
Production minérale du Canada	2,500	8		
Rapport sur les rocs d'Alberta par L. M. Lambe	200	6	45,450	1,572
Chambre des Communes—				
Liste des députés	2,500	32		
" comités	500	12	3,000	44
Affaires indiennes—				
Iles dans le fleuve Saint-Laurent	1,000	24		
Partie J, rapport de l'auditeur général	700	170		
Chapitres séparés, 25 exemplaire chacun de 4	100	16		
Acte de l'avancement des sauvages	200	96	2,000	306
Revenu de l'Intérieur—				
Bulletins: N° 75, engrais; n° 76, saumons en boîtes; n° 77, phosphate de soude effervescent; n° 78, blanc de plomb dans l'huile; n° 79, huile de térébenthine; n° 80, lait	11,000	172		
Liste des fabricants autorisés	400	24		
Revenu de l'Intérieur	150	160		
Acte de l'inspection du pétrole, 1899	500	24		
Chapitres séparés, 100 exemplaires chacun de 2	200	12	12,250	392
Intérieur—				
Arpentage d'exploration (rapport de M. J. W. Tyrrell)	750	64		
Rapport du surintendant de l'Immigration	200	176		
" de l'Agriculture	500	26		
Règlements pour la vente des minéraux	1,000	6		
'Le Manitoba'	20,000	76		
"Prosperity follows settlement"	74,490	138		
Règlements *re* terres à foin et à pâturage	3,000	12		
" *re* bois, pâturage, foin, houille domestique et irrigation	5,000	8		
Rapport du commissaire du Territoire du Yukon	300	8		
Règlements *reclaims* de quarts	2,000	36		
" *re claims* de surface (placer)	2,000	24	109,240	574
Justice—				
Législation provinciale	800	176		
Procès-verbaux des procès et témoignage	50	238		
Rapport de la cour suprême: Nos 4 et 5, vol. 31; nos 1 et 2, vol. 32	12,000	674		
Factums, 50 exemplaires chacun de 3	150	122		
Rapport de la cour de l'Echiquer: Nos 2, 3 et 4, vol. 7	3,000	308	16,000	1,518
Travail—				
Index du vol. I de la *Gazette du Travail* (anglais)	25,000	12		
" " " (français)	5,000	8		
Impressions diverses	2,600	48	32,600	68
Marine et Pêcheries—				
Monthly Weather Review de mai 1901 à avril 1902	13,700	150		
Chap. 79, Statuts revisés du Canada	1,800	32		
Table des marées pour Victoria, C.-B	1;200	12		
General meteological register	800	28		
Etudes des marées, 1901	200	64		
Service de protection des pêcheries	200	48		
Pisciculture	1,000	386		
Observations météorologiques du Canada	1,200	274		
A reporter			568,772	9,974

TABLEAU N° 6—RELEVÉ des travaux d'impressions de brochures et livres, etc.—*Suite.*

Description.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages,
Report....			568,722	9,974
Marine et Pêcheries —Fin.				
Liste des phares (en 3 brochures séparées)...	100	274		
Liste des fonct. de la protect. des pêcher. et du ser. mar..	600	12		
Table des marées de Charlottetown, C.-B...	1,000	16		
"Canada's Great Waterway"...	50	36		
Examen des ingénieurs...	500	16		
			22,350	1,348
Milice et Défense—				
Ordres généraux de la milice publiés régulièrement : n°s 76 à 154 et index. 1901 ; n°s 1 à 69, 1902 (anglais)...	27,000	226		
Ordres généraux de la milice, publics régulièrement : n°s 76 à 154 et index, 1901 ; n°s 1 à 69, 1902 (français)...	3,400	230		
Contrôle trimestriel de la milice de juill. 1901 à avril 1902.	4,400	834		
Règlements pour les associations de tir (anglais)...	2,000	32		
" " (français)...	1,000	32		
" de mousqueterie pour la milice canadienne...	4,000	64		
" concernant le carabiniers à cheval du Canada.	50	12		
" pour les payeurs...	500	32		
Ordres permanents du régiment Royal Canadien...	200	44		
Exposé financier, 1902...	500	20		
Règlements concernant les conditions du service...	400	12		
Guide sur les devoirs de avant-postes (anglais)...	1,000	12		
" " " (français)...	500	12		
Rôle d'appel...	1,500	32		
			46,450	1,594
Greffier de la Couronne en chancellerie—				
Statuts du Canada, divers chapitres...	6,000	24		
			6,000	24
Postes—				
Guide postal officiel 1902 (anglais)...	10,690	424		
" " (français)...	1,570	432		
" suppléments trimestriels (anglais)...	30,400	24		
" " (français)...	4,750	24		
Rapport annuel de la div. des fournitures postal, 1900-01.	30	24		
Liste des trains-postes, n°s 94, 95, 96...	2,550	384		
Règles et règlements pour les directeurs de poste aux bureaux non comptables (anglais)...	500	16		
Règles et règlements pour les directeurs de note aux bureaux non comptables (français)...	150	16		
Tableau des salaires—Service extérieur...	15	56		
Règles et règl. pour la div. des bons de poste (anglais)...	4,000	12		
" " " (français)..	1,000	14		
Circulaire mensu. du serv. d. mand. pos., n°s 90-101 (ang.).	25,800	69		
" " " (franç.)	4,800	69		
Liste des bureaux de mandats-poste au Canada...	3,000	208		
			89,255	1,782
Impression et papeterie publiques—				
Commandes pour approvisionnements :				
Contrôle trimestriel de la milice (4)...	100	834		
Guide postal officiel (anglais)...	600	424		
" " (français)...	12	432		
" suppléments trimestriels (3)...	400	24		
Liste des prix des publications du gouvernement...	250	44		
Diverses actes réimprimés (total)...	36,925	2,523		
Impressions diverses...	650	92		
			38,937	4,373
Travaux publics—				
Rapport de l'ingénieur en chef, 1901...	200	252		
" du surintendant des télégraphes, 1901...	50	36		
" de la commission des inondations de Montréal..	1,000	88		
			1,250	376
Chemins de fer et Canaux—				
Statistiques des canaux...	300	160		
" chemins de fer...	500	104		
Devis général pour ponts en acier et viaducs...	1,500	52		
A reporter...			773,014	19,471

TABLEAU N° 6.—RELEVÉ des travaux d'impression de brochures et livres, etc.—*Fin.*

Description.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.
Report	.... ..	....	773,014	19,471
Chemins de fer et Canaux—				
Liste des formules	150	16		
Règlements des canaux (français)	300	24		
Rapport sur les griefs des taux des chemins de fer	1,000	80		
			3,750	436
Secrétaire d'Etat—				
Engagement d'instituteurs pour les camps des réfugiés (3).	300	14		
Liste des journaux	110	24		
			410	38
Sénat—				
Chapitres séparés (100 exemplaires chacun de 5	500	36		
Liste de Statuts *re* diverses compagnies de chemins de fer.	250	40		
Liste des sénateurs (4)	3,000	16		
			3,750	92
Totals			780,924	20,037

TABLEAU N° 7.—Impression, etc., de la *Gazette du Canada*, vol. 35, 1901 1902.

Titre.	Tirage total de l'exercice.	Nombre de pages du volume.	DISTRIBUTION HEBDOMADAIRE.	
			Par l'imprimeur du Roi.	Par voie postale.
Gazette du Canada	107,950	2,034	50	1,472

TABLEAU N° 8.—Impression des listes électorales, 1901.

——	Nombre d'exemplaires.	Nombre total de pages.
Vingt-six commandes, la plupart de 90 exemplaires chacune	2,320	802

TABLEAU N° 9.—Impression de la *Gazette du Travail*, Volume II, 1901-1902.

—		Nombre de pages.	Nombre d'exemplaires.
N° 1, juillet 1901	anglais.	72	12,000
	français.	76	3,000
N° 2, août 1901	anglais.	68	12,000
	français.	68	3,000
N° 3, septembre 1901	anglais.	64	15,000
	français.	68	3,500
N° 4, octobre 1901	anglais.	72	15,000
	français.	72	3,500
N° 5, novembre 1901	anglais.	72	15,000
	français.	76	3,500
N° 6, décembre 1901	anglais.	60	16,000
	français.	60	3,000
N° 7, janvier 1902	anglais.	60	12,500
	français.	64	3,000
N° 8, février 1902	anglais.	64	13,000
	français.	68	3,000
N° 9, mars 1902	anglais.	76	13,000
	français.	80	3,000
N° 10, avril 1902	anglais.	76	15,000
	français.	80	5,000
N° 11 mai 1902	anglais.	72	15,000
	français.	80	5,000
N° 12—juin 1902	anglais.	84	15,000
	français.	88	4,000
Totaux		1,720	211,000

TABLEAU N° 10.—Impressions typographiques exécutées pour les départements pendant l'exercice 1901-1902.

Département.	Juillet.		Août.		Septembre.		Octobre.		Novembre.		Decembre.	
	Envelopes	Exemplaires.	Envelopes	Exemplaires.	Envelopes	Exemplaires.	Envelopes	Exemplaires.	Envelopes	Exemplaires.	Envelopes	Exemplaires.
Agriculture	14,000	57,185	15.000	94,386	56,250	899,100	21,750	1,073,727	98,500	72,836	107,000	82,470
Auditeur général	....	9,620	1,000	....	....	1,200	....	250	....	2,510	2,000	....
Douanes	8,000	613,050	45,000	72,015	10,000	23,655	126,000	361,570	....	582,825	70,000	405,900
Finances	....	3,430	1,000	16,410	3,500	31,470	5,000	21,020	7,500	21,545	4,000	32,350
Commission des études géologiq	500	9,400	....	....	....	7,500	....	16,200	....	16,200	....	....
Gouverneur général	200	2,730	....	205	....	400	....	445	....	200	3,250	390
Chambre des Communes	....	625	....	5,850	....	17,600	10,000	2,205	5,000	2,555	....	1,440
Affaires indiennes	3,900	29,260	....	4,490	....	3,350	2,000	11,725	1,500	5,315	11,300	86,610
Revenu de l'Intérieur	....	65,525	28,000	57.955	....	11,910	20.000	92,440	7,500	65,235	11,000	32,400
Intérieur	....	62,805	....	52,675	36,000	47,755	83,500	109,145	11,500	1,032,520	2,500	19,015
Justice	2,000	31,650	....	570	500	10,175	....	11,190	5,500	5,710	2,000	4,605
Travail	....	17,725	5,000	67,225	....	46,000	....	50,575	25,000	15,050	....	24,100
Bibliothèque du Parlement	....	....	....	....	....	1,000	....	1,200	....	....	....	....
Marine et Pêcheries	4,000	44,850	13,000	14,265	15,000	38,275	30,000	412,465	5,000	36,450	13,000	139,720
Milice et Défense	31,975	162,585	....	11,490	17,000	64,550	5,000	47,750	5,000	49,975	16,500	39,540
Gendarmerie à cheval du N.-O.	....	30,425	....	33,650	....	30,075	....	5,625	....	16,000	....	33,000
Postes	399,800	4,908,000	121,450	369,350	72,000	893,060	250	51,230	10,000	123,838	175,500	169,630
Conseil privé	....	22,500	....	....	3,500	2,290	3,250	....	....	500	....	1,210
Impress. et papeterie publiques	10,000	22,510	7,000	108,447	4,000	54,690	5,000	35,385	2,000	24,655	....	193,700
Travaux publics	16,000	19,150	265,300	1,238,580	6 500	14,850	10,800	62,110	37,000	56,200	16,300	116,235
Chemins de fer et Canaux	....	18,800	11,000	2,830	7,000	6,430	33,000	43,255	20,000	60,630	35,500	3,335
Secrétariat d'Etat	....	2,000	2,500	7,707	....	50	....	40,510	2,500	31,500	500	3,400
Sénat	....	....	....	140	....	....	....	1,125	....	135	....	650
Commerce	....	1,700	....	6,300	2,000	2,000	4,000	....	....	500	3,000	4,307
Totaux	489,375	6,135,125	525,250	2,162,540	233,250	2,205,385	259,550	2,451,147	236.500	2,223,084	473,350	1,394,007

TABLEAU Nº 10.—Impressions typographiques exécutés pour les départements pendant l'exercice 1901-1902—*Suite.*

Département.	Janvier.		Février.		Mars.		Avril.		Mai.		Juin.	
	Enveloppes.	Exemplaires.	Enveloppes.	Exemplaires.	Enveloppes.	Exemplaires.	Enveloppes	Exemplaires.	Enveloppes.	Exemplaires.	Enveloppes.	Exemplaires-
Agriculture	39,000	56,871	49,500	54,315	48,500	78,216	31,000	70,875	77,200	87,877	83,200	146,421
Auditeur général		85	1,000	32,940			2,500	1,115			2,000	3,500
Douanes	55,000	100,825		115,470		832 690	220,000	449,330	25,000	235,863		234,140
Finances	500	37,120	1,000	2,680	1,000	8,815	15,800	20,550		6,500	2,900	35,506
Commission des études géologiq.			10,000	900		10,865	10,000	1,050		2,500	750	2,250
Gouverneur général	500	1,350		450	500	550		510			3,500	
Chambre des Communes	240	30,188	750	44,281	1,340	25,059		9,010		10,280		210
Affaires indiennes	15,850	49,425		11,725		11,740	5,000	12,300		1,280	1,000	4,280
Revenu de l'Intérieur		117,630	25,000	282,245	5,000	78,090	7,500	2,310	500	185,620		45,150
Intérieur	36,000	130,055	2,600	112,780	45,500	8,315	52,500	161,180	5,000	120,250	74,000	298,952
Justice	1,000	15,995	15,250	56,925	2,000	13,230	6,500	1,875	1,500	14,474	1,000	19,450
Travail		40,600		69,120		78,900	31,000	40,650		73,450	57,000	26,700
Bibliothèque du Pariement	5,000								4,000	200		2,500
Marine et Pêcheries	19,000	27,465	37,700	42,325		69,015	29,000	38,030	4,000	47,765	23,500	102,075
Milice et Défense	6,250	21,615	29,000	25,600	1,000	8,425	43,000	145,210	9,000	69,905	26,050	15,300
Gendarmerie à cheval du N.-O.	30,000	17,520		20,700	36,000	8,825		53,815		6,535	1,000	32,420
Postes	282,000	1,437,305	355,250	5,509,345	350,500	2,521,975	177,000	918,940	1,000	146,665	164,000	3,209,345
Conseil privé		1,000	6,000	4,450		600		640				75
Impressions et papeterie publiq.	12,000	28,431	500	51,675		5,240	5,000	35,250		21,975		35,930
Travaux publics	46,700	508,150	4,050	25,955	3,500	54,260	19,650	43,315	1,500	50,375	155,750	149,575
Chemins de fer et Canaux	2,000	12,600	33,000	69,292		8,390		5,550	6,000	7,180	1,500	22,800
Secrétaire d'Etat	5,250	1,200		1,167		2,460		10	1,250	8,519	2,000	4,786
Sénat		1,025	2,900	4,360	400	1,974		2,179		2,000		25
Commerce	500	250		200		8,125		5,590	500	1,000		200
Totaux	556,790	2,616,715	583,500	6,536,700	495,240	3,835,759	995,950	2,019,284	136,450	1,100,213	597,150	4,448,935

TABLEAU N° 11.—Tableau récapitulatif des impressions typographiques pour les douze mois.

Mois.	Enveloppes.	Exemplaires,
Juillet	489,375	6,135,125
Août	525,250	2,162,540
Septembre	233,250	2,205,385
Octobre	259,950	2,451,147
Novembre	236,500	2,223,084
Décembre	473,350	1,394,007
Janvier	556,790	2,616,715
Février	583,500	6,536,700
Mars	495,240	3,835,759
Avril	995,950	2,019,284
Mai	136,450	1,100,213
Juin	597,150	4,448,935
Totaux	5,582,755	37,128,894

TABLEAU N°12.—État indiquant le nombre des planches contenues dans les rapports annuels pour l'exercice 1901–1902.

Titre.	Nombre de planches.	Nombre d'exemplaires.	Total.
Fermes expérimentales	12	64,910	778,920
Affaires indiennes	15	4,360	65,400
Intérieur	101	4,285	432,785
Contributions à la Biologie canadienne	7	5,760	40,320
Totaux	135	79,315	1,317,425

Tableau n° 13.—Nombre de livres reliés, etc., exercice 1901-1902.

Département.	Juillet 1901.					Août 1901.					Septembre 1901.				
	Veau.	Basane.	Mouton.	Cuir fendu.	Per-caline.	Veau.	Basane.	Mouton.	Cuir fendu.	Per-caline.	Veau.	Basane.	Mouton.	Cuir fendu.	Per. caline.
Postes	177	2	575	50	2557	94	5	25	42	1713	17	....	570	....	575
Impressions et papeterie publiques	5	2	....	8	....	11	3	....	....	....	7	9	....	9	....
Agriculture	21	....	....	1	625	135	....	....	1	100	12	....	....	....	12
Auditeur général	40	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	24	....	....	....
Douanes	27	104	....	....	....	26	2	....	50	200	44	77	....	....	....
Finances	2	51	....	20	....	2	16	....	....	....	1	17	....	....	....
Marine et Pêcheries	11	....	....	20	....	15	10	....	....	....	31	1	....	....	....
Gouverneur général	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	2	....	....	....	....
Affaires indiennes	....	1	....	6	2	2	2	....	100	....	....	....	....	....	50
Revenu de l'Intérieur	27	....	....	750	300	165	....	....	....	300	133	92	....	....	....
Intérieur	119	23	....	150	....	23	8	....	40	....	8	31	....	....	....
Justice	33	2	....	93	....	16	6	....	....	....	3	....	....	....	....
Gendarmerie à cheval du N.-O.	4	6	....	....	....	....	12	....	....	....	....	....	....	....	....
Conseil privé	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	3	1	....	....	....
Travaux publics	4	2	....	10	....	24	5	....	....	50	5	....	....	....	....
Chemins de fer et Canaux	1	10	....	43	....	....	....	....	13	....	5	....	....	....	....
Secrétaire d'Etat	....	....	....	....	....	3	....	....	....	....	1	2	....	....	....
Chambre des Communes	9	....	....	....	....	2	....	....	1	1	286	2	....	8	....
Sénat	1	....	....	....	....	....	4	....	7	....	60	....	....	....	....
Bibliothèques du Parlement	148	7	....	....	....	135	10	....	....	....	....	....	....	6	....
Commission des études géologiques	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	86	....	....	....	....
Milice et Défense	27	206	....	50	....	51	2	....	....	....	4	1	....	....	50
Commerce	....	....	....	....	....	19	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Travail	6	....	....	....	36	3	....	....	....	....	5	....	....	....	....
Totaux	670	416	575	1201	3520	730	85	25	254	2364	713	257	570	23	687

Département.	Octobre 1901.					Novembre 1901.					Décembre 1901.				
Postes	8	....	102	1500	695	5	2	....	300	75	38	18	....	....	....
Impressions et papeterie publiques	....	....	250	....	5	....	2	500	....	....	452	3	6897	....	....
Agriculture	114	....	....	....	100	14	....	....	....	727	13	6	....	....	112
Auditeur général	....	1	....	....	....	2	1	....	....	....	....	....	....	....	....
Douanes	90	165	....	200	....	59	100	....	100	100	70	57	....	200	200
Finances	....	111	....	....	49	14	29	....	....	....	19	34	....	....	....
Marine et Pêcheries	22	1	....	100	365	11	19	....	....	283	3	4	....	45	....
Gouverneur général	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6	....	....	....	....
Affaires indiennes	1	....	....	124	....	1	....	....	24	....	50	....	....	....	....
Revenu de l'Intérieur	60	1	....	....	....	46	103	....	125	....	52	53	....	50	....
Intérieur	36	15	....	500	500	13	3	....	205	....	4	54	....	....	530
Justice	45	....	....	56	....	13	....	....	....	....	35	....	....	7	12
Gendarmerie à cheval du N.-O.	4	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....
Conseil privé	5	....	....	....	....	....	....	....	....	....	16	....	....	....	....
Travaux publics	210	206	....	3	200	8	33	....	300	....	18	20	....	....	....
Chemins de fer et Canaux	59	....	....	48	....	56	3	....	212	....	....	1	....	30	....
Secrétaire d'Etat	18	....	....	....	....	3	....	....	....	....	83	1	....	....	....
Chambre des Communes	1	....	....	....	5900	29	....	....	....	5900	12	....	4	....	5900
Sénat	....	1	....	....	....	3	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Bibliothèque du parlement	125	6	....	....	....	47	....	....	....	....	101	10	....	....	....
Commission des études géologiques	....	....	....	....	....	....	4	....	....	....	....	....	....	....	....
Milice et Défense	3	39	....	....	....	23	24	....	12	....	3	30	....	....	6
Commerce	4	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	2	....	....	....
Travail	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....
Totaux	807	549	352	2531	7814	348	323	500	1278	7086	975	294	6901	332	6760

TABLEAU N° 13.—Nombre de livres reliés, etc.—*Fin.*

Département.	Janvier 1902.					Février 1902.					Mars 1902.				
	Veau.	Basane.	Mouton.	Cuir fendu.	Per-caline.	Veau.	Basane.	Mouton.	Cuir fendu.	Per-caline.	Veau.	Basane.	Mouton.	Cuir fendu.	Per-caline.
Postes	173	4	20	2	1	18	12	63	131	248	1	15	470	249	
Impressions et papeterie publiques	7	5	500				2				9	2	1	1	
Agriculture	9			10	251	15	9		22	51	5	1		2	18
Auditeur général						3	100		2			1			
Douanes	61	74		50		34	71			100	20	4			100
Finances	59	26				1	6			7	5	1			49
Marine et Pêcheries	8	3			925	148				20	5				900
Gouverneur général	3														
Affaires indiennes	27	1				7					4	37			
Revenu de l'Intérieur	142	1				17			25		65	11		700	
Intérieur	93	83			96	23	79			500	75	108		12	500
Justice	15			1	144				8	56	71			15	
Gendarmerie à cheval du N.-O.		2			200	10						1			
Conseil privé	36														
Travaux publics	5	44			1500	11	50		312	50	23	50		24	
Chemins de fer et Canaux	6			100		53			22		1			64	
Secrétaire d'Etat											4	1		20	
Chambre des Communes	7	2			5	10	34	1		650	3				
Sénat						1			5	1		4		2	
Bibliothèque du Parlement	154	17				85				25	48				
Commission des études géologiques					2300						1				
Milice et Défense	56	62		200	50	42	2				59	19	1		
Commerce	1	2				1									
Travail											22				17
Totaux	872	326	520	363	5472	479	365	64	527	1708	421	255	472	1089	1584

Département.	Avril 1902.					Mai 1902.					Juin 1902.				
Postes	13	22	21	395		18					36	2		5	
Impressions et papeterie publiques	3			5		4			308		131	15		600	
Agriculture	16			10	25	69	28			1000	11	1		110	325
Auditeur général	1					2						40			
Doanes	54	265		250	200	7	54			100	103	102			
Finances	4					1	1		20		2	5			2
Marine et Pêcheries	11	12		400	1400	1			2		7	12		100	19
Gouverneur général	4														
Affaires indiennes	4	19				7	1								
Revenu de l'Intérieur	38	1		710	400	113			10		5	50			
Intérieur	31	53		24		23	122		60	2007	32	42		12	72
Justice	43	4		35		23			3	1	137	3		2	
Gendarmerie à cheval du N.-O.	5	2			50	10	2								
Conseil privé						4					2				
Travaux publics	2	7				7	1		29	12	96			34	
Chemins de fer et Canaux		4		10		10	24			50	1	30			
Secrétaire d'Etat	2					11					127				
Chambre des Communes	5	1				2					2				
Sénat	2					1					7	502			
Bibliothèque du Parlement	49					94	11				79				
Commission des études géologiques	1			1		92		300				1			500
Milice et Défense	6	60		7			637	100			2			50	
Commerce	4	1		1		1					24				
Travail	1									98	2		5	10	
Totaux	299	457	21	1848	2075	500	881	400	432	3268	806	805	5	923	918

TABLEAU N° 14—Tableau récapitulatif des volumes reliés, pour les douze mois.

Mois.	Veau.	Basane.	Mouton.	Cuir fendu.	Percaline.
Juillet	670	416	575	1,201	3,520
Août	730	85	25	254	2,364
Septembre	713	257	570	23	687
Octobre	807	549	352	2,531	7,814
Novembre	348	323	500	1,278	7,086
Décembre	975	294	6,901	332	6,760
Janvier	872	326	520	363	5,472
Février	479	365	64	527	1,708
Mars	421	255	472	1,089	1,584
Avril	299	457	21	1,848	2,075
Mai	500	881	400	432	3,268
Juin	806	805	5	923	918
Totaux	7,620	5,013	10,405	10,081	43,256

TABLEAU N° 15.—Travaux de perforation, numérotage et empaquetage—exercice 1901-1902.

Mois.	Perforation.	Numérotage.	Paquets.
Juillet	565,950	780,900	10,799
Août	536,800	922,800	5,217
Septembre	208,200	336,900	8,280
Octobre	236,000	335,200	6,020
Novembre	224,350	301,600	13,669
Décembre	79,200	167,550	6,503
Janvier	355,900	268,200	3,227
Février	400,600	178,700	1,987
Mars	292,950	437,500	8,901
Avril	476,900	698,900	7,528
Mai	139,150	217,100	11,167
Juin	151,500	295,400	4,151
Totaux	3,667,500	4,940,750	87,449

Cartes montées 2,505
(Total en pieds carrés .... 12,433.)

TABLEAU Nº 16.—Blocs-notes confectionnés, exercice 1901–1902.

Département.	1901.						1902.					
	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Ma	Juin.
Postes	305	5	20	390	....	600	....	100	600	525	....	45
Imp. et papeterie pub.	....	....	150	370	....	300	205	....	....	300	35	4
Agriculture	20	....	....	100	100	120	....	....	30	190	....	80
Auditeur général	....	....	....	....	12	....	....	....	....	51	....	....
Douanes	....	....	....	....	2,018	....	....	....	....	145	....	....
Finances	16	....	40	....	46	....	250	300	....	....	4	13
Marine et Pêcheries	54	....	3	....	50	....	56	....	158	....	20	....
Gouverneur général	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Affaires indiennes	500	....	....	12	....	1,100	....	....	....	24	....	....
Revenu de l'Intérieur	20	12	32	20	50	82	....	101	....	86	....	70
Intérieur	375	200	....	....	96	16	375	....	....	157	7	....
Justice	92	....	215	160	543	100	174	....	145	150	207	24
Gendarmerie à cheval	400	50	....	....	....	....	....	....	....	....	200	....
Conseil privé	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Travaux publics	....	5	....	10,050	300	....	1,000	1,160	160	4,055	106	422
Ch. de fer et Canaux	12	12	12	....	48	....	....	20	86	90	24	190
Secrétaire d'Etat	....	2	....	25	100	....	....	....	....	....	....	25
Chamb. des Communes	10	....	....	....	....	....	275	....	....	24	....	....
Sénat	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Biblioth. du Parlement	200	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Comm. des étud. géolog.	....	....	....	....	75	....	....	....	....	....	....	....
Milice et Défense	20	....	....	260	20	182	26	....	50	....	....	....
Commerce	....	....	....	60	....	6	....	65	....	....	50	....
Travail	....	....	....	....	....	....	....	....	....	900	....	96
Totaux	2,024	286	472	11,447	3,458	2,506	2,361	1,746	1,229	6,697	653	969

TABLEAU N° 17.—Nombre total de blocs-notes confectionnés dans les douze mois.

Mois.	Quantité.
Juillet	2,024
Août	286
Septembre	472
Octobre	11,447
Novembre	3,458
Décembre	2,506
Janvier	2,361
Février	1,746
Mars	1,229
Avril	6,697
Mai	653
Juin	969
Total	33,848

TABLEAU N° 18.—Fabrication, impression et timbrage des enveloppes postales affranchies du 1er juillet 1901 au 30 juin 1902.

Désignation.	Quantité fabriquée.	Quantité timbrée.
Enveloppes (1 cent)	100,000	100,000
" (2 cents)	785,000	785,000
Totaux	885,000	885,000

TABLEAU Nº 19.—Timbrage de papier, en têtes de lettres et enveloppes, du 1er juillet 1901 au 30 juin 1902.

Département.	Papier tellière.			Demi-papier tellière.			Papier à lettre.			Demi-papier à lettre.			Papier à billet.			Demi-papier à billet.			Nombre d'impressions.	Nombre d'enveloppes.
	R.	M.	F.	R.	M.	F.	R.	M.	F.	R.	M.	F.	R.	M.	F.	R.	M.	F.		
Agriculture	2	0	0	10	8	0	1	12	0	51	18	20	6	3	5				40,090	20,500
Auditeur général																				15,000
Douanes										12	0	0							5,760	30,000
Finances										21	16	0				1	0	0	10,960	5,900
Commission des études géologiques				1	0	0													480	
Gouverneur général	7	11	15	6	3	5	10	11	15	7	0	0	58	2	0				43,670	33,410
Chambre des Communes				3	0	0							14	0	0				8,160	14,400
Affaires indiennes										2	0	0							960	
Revenu de l'Intérieur				20	0	0				20	14	0							20,536	5,000
Intérieur				10	8	0	2	0	0	137	0	0	6	0	0	2	1	16	78,480	35,500
Justice				18	4	10				74	8	20	19	10	0				53,840	53,565
Travail										12	9	15	2	0	0				6,960	
Marine et Pêcheries				1	0	20				9	7	5	1	0	0				5,480	10,500
Milice et Défense	3	0	0	38	4	0	3	0	0	42	8	0	32	0	0				79,480	40,550
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest													2	0	0				960	
Postes										10	8	0	3	0	0				6,440	27,000
Conseil privé				13	0	20	6	17	5	10	0	0	8	0	0				18,220	7,000
Impressions et papeterie publiques														5	0				120	18,500
Travaux publics	15	0	0	2	1	15	25	0	0	40	0	0	28	12	22	2	1	16	64,150	41,000
Chemins de fer et Canaux										20	0	0	13	0	0				15,840	12,000
Chemin de fer Intercolonial (passes)																				
Secrétaire d'Etat				15	12	0	5	0	0	5	4	20	3	0	0	1	5	0	14,460	10,032
Cour Suprême										0	4	4	5	0	0				2,500	10,000
Commerce										16	0	0							7,680	13,000
Totaux	27	11	15	139	2	22	54	0	20	490	17	12	201	8	3	6	8	8	485,220	401,957

DIVISION DE LA PAPETERIE.

OTTAWA, octobre 1902.

S. E. DAWSON, écr., LIT. D.,
Imprimeur du Roi et contrôleur de la papeterie.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter l'état de compte général de cette division pour l'exercice clos le 30 juin 1902 :—

Valeur des fournitures reportées le 1er juillet 1901....	$ 71,485	80
Valeur des fournitures reçues du 1er juillet 1901 au 30 juin 1902	296,721	64
Gages, etc., portés au compte du fonds de la papeterie..	6,889	81
Balance, profits	4,195	16
	379,292	41
Fournitures livrées aux départements, service intérieur..	43,763	07
" " " " extérieur.	129,421	92
Compte d'ouvrage de l'imprimeur du Roi, division des impressions	115,597	91
Valeur des existences en magasin au 30 juin 1902 par inventaire	90,509	51
	379,292	41

L'état comparatif C présente les augmentations suivantes :—

Agriculture—Intérieur	$ 83	79
" Fermes expérimentales	264	54
" Industrie laitière	266	00
" Exposition de Saint-Louis	167	80
" Crédit pour exposition	28	95
Douanes—Service extérieur	5,921	03
Finances	294	97
Bureau du Gouverneur général	170	72
Hôtel du gouvernement	330	90
Revenu de l'Intérieur—Service intérieur	68	78
Justice—Division des pénitenciers	99	10
" Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul	86	17
" Pénitencier de Dorchester	42	28
" Prison de Prince-Albert	7	10
" Prison de Régina	3	41
" Cour de l'échiquier	67	77
" Police fédérale	44	33
" Territoire du Yukon	1,221	93
Marine et pêcheries—Service extérieur	204	48
Milice et défense—Service intérieur	406	26
" " extérieur	4,109	94
Travaux publics—Service extérieur	1,157	63
Postes—Service intérieur	2,068	76
" " extérieur	3,680	05
Secrétaire d'Etat	183	00
" Division de régistraire	9	72
" Haut-commissaire du Canada à Londres	38	85
Impressions et papeterie publique—Intérieur	181	22

État comparatif C—*Fin.*

Intérieur—Astronome en chef	$	966 91
" Terres fédérales		1,715 33
" Gouvernement du Nord-Ouest		2,116 94
" Immigration		742 18
Affaires indiennes—Fournitures d'écoles		275 81
Ministère en général		74 75
Bibliothèque du parlement		78 55
Bureau de l'Auditeur général		246 55
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest		2,180 23
Chambre des Communes		824 41
		30,431 14

L'état comparatif C présente aussi les diminutions suivantes :—

Agriculture—Quarantaine	18 20
" Exposition de Paris	48 08
" " de Glasgow	20 89
" " Pan-American	252 51
" Recensement	1,330 30
Douanes—Service intérieur	517 35
Commerce	34 18
Finances—Division des assurances	10 61
" Frais de gestion	7 41
Revenu de l'Intérieur—Service extérieur	848 37
Justice	88 78
" Procureur général	98 83
" Pénitencier de Kingston	194 38
" " du Manitoba	54 53
" " de la Colombie-Britannique	14 85
" Cour Suprême	268 72
" Bibliothèque du Yukon	899 84
" Divers	74 75
" Bibliothèque de loi de Régina	790 00
Marine et Pêcheries—Service intérieur	52 03
Conseil privé	513 33
" greffier de la couronne en chancellerie	30 31
Travaux publics—Service intérieur	273 22
Chemins de fer et Canaux—Service intérieur	722 45
" " " extérieur	347 51
" " Chemin de fer Intercolonial	3,451 28
Travail	1,240 69
Secrétaire d'Etat—Examinateurs du service civil	2 54
" Commission chinoise	5 03
Impressions et papeterie publiques—Service extérieur	1,116 93
" " Compte d'ouvrage	26,823 29
Commission des études géologiques	230 11
Intérieur—Service intérieur	645 47
Affaires indiennes—Service intérieur	182 73
" " extérieur	397 24
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—Yukon	468 62
Sénat du Canada	1,068 83
	43,144 19
A déduire l'augmentation nette	30,431 14
Soit une diminution nette de	12,713 05

On verra par l'état précédent que le compte d'ouvrages ou en d'autres termes la fourniture du papier à la division des impressions de ce département, a diminué de $26,823.29. Laissant de côté cet item, il reste une augmentation de $41,110.14 dans la consommation de la papeterie par les ministères en général. Néanmoins plusieurs des départements indiquent une diminution notable ; citons le chemin de fer Intercolonial, $3,451.28 ; la division du recensement du ministère de l'Agriculture, $1,330.30 ; le département du Travail, $1.240.69 ; impressions et papeterie publiques, $935.71, et le Sénat $1,068.83.

L'année dernière, j'avais l'honneur d'attirer votre attention sur le système, adopté alors pour la première fois, de profiter de tous les escomptes au comptant. Ce système a maintenant été en opération pendant toute l'année avec le résultat qu'une épargne de $1,253.91 a été effectuée.

Il peut être mentionné ici que les achats sur notre marché local ont été continuellement en augmentant, et aujourd'hui c'est avec une grande satisfaction que j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que dans une dépense de $296,721.60 la part du Canada se monte à $227,741.68, ou plus de 76 pour cent.

A.—Etat des fournitures reçues et livrées, par mois, pendant l'exercice clos le 30 juin 1902.

	Marchandises reçues.					Fournitures livrées.	
	Sterling.			Cours canadien.			
1901.	£	s.	d.	$	c.	$	c.
Juillet	1,826	5	5	41,597	00	33,336	68
Août	1,197	7	3	22,237	91	22,961	60
Septembre	613	8	1½	19,409	51	18,832	87
Octobre	885	18	11	26,855	69	24,711	63
Novembre	1,475	14	7	15,342	67	26,046	87
Décembre	1,785	12	0	21,193	48	29,322	25
1902.							
Janvier	788	11	1	11,408	24	21,436	33
Février	307	9	2	21,537	86	20,583	72
Mars	506	15	6	12,777	52	22,123	81
Avril	447	8	4	20,704	62	26,288	65
Mai	231	14	11	21,564	45	22,509	80
Juin	347	2	5	11,414	21	20,628	69
Payé en cours canadien				246,043	16		
Payé en sterling	14,313	7	8½	50,678	48		
Total des dépenses				296,721	64		
Valeur du fonds de papeterie, reportée au 1er juillet 1901				71,485	80		
Salaires portés au compte du fonds de la papeterie				6,889	81		
Balance des profits				4,195	16		
Total des livraisons de fournitures						288,782	90
Valeur des existences en magasin le 30 juin 1902, inventaire fait						90,509	51
				379,292	41	379,292	41

B.—ÉTAT de compte général indiquant en détail la dépense pour les fournitures reçues et la valeur des fournitures livrées au service civil pendant l'exercice compris entre le 1er juillet 1901 et le 30 juin 1902.

Nature des articles.	Fournitures reçues pendant l'exercice clos le 30 juin 1902. £	s.	d.	$ c.
Papier à livres	393	19	7	13,169 63
" écu, grand et petit	904	4	8	5,246 58
" tellière double	21	19	3	6,629 35
" tellière	176	18	8	13,936 14
" spécial	156	4	9	468 75
" de couleur	30	0	0	155 91
" parchemin	119	12	3	10,518 31
" d'impression	737	8	9	50,645 82
" coupé	35	7	0	93 70
" bordé noir				495 21
" et enveloppes bordées en noir				363 80
" buvard	172	15	4	359 88
" à cartouche	17	0	0	
" à copier	67	16	9	
" à dessin	367	9	11	1,824 24
" de manille				11,049 64
Enveloppes	288	12	4	24,368 28
Livres blancs				24,280 62
Paniers	53	9	6	961 82
Divers 'B'	26	7	1	424 65
Bougran	303	6	9	
Divers 'C'	59	5	0	410 31
Cartes et cartons	23	12	1	1,207 65
Instruments de dessin	748	9	10	7,429 45
Divers 'D'	5	8	0	
Boîtes et sacs	822	17	10	604 50
Bandes élastiques	90	19	5	5,911 33
Divers 'E'	51	5	7	706 35
Presse-papier, etc	6	12	0	5,117 20
Agrafes à papiers, etc	24	16	7	653 80
Plioirs	13	4	0	
Gomme	15	11	8	1,140 99
Bouteilles de gomme et pinceaux	13	13	6	92 95
Encre	235	16	1	2,814 00

Départements.	Fournitures livrées pendant l'exercice clos le 30 juin 1902. Départements. $ c.	Service extérieur. $ c.
Agriculture	2,136 96	
" fermes expérimentales		722 10
" industrie laitière		1,614 72
" quarantaine		354 39
" recensement		1,580 46
" Exposition Pan-American		31 88
" " Paris		20 00
" " Glasgow		20 00
" " St. Louis		167 80
" crédit supplémentaire		28 95
Douanes	762 94	15,600 26
Commerce	594 52	
Finance	1,034 33	
" division des assurances		92 59
" frais de gestion		324 96
Bureau du Gouverneur Général	535 22	
Hotel du Gouvernement	544 89	
Revenu de l'intérieur	1,344 24	1,860 31
Justice	1,955 53	
" solliciteur général	314 66	
" division des pénitenciers	175 52	
" pénitencier de Kingston		517 47
" " Saint-Vincent-de-Paul		630 08
" " Dorchester		224 56
" " Manitoba		134 90
" " Colombie-Britannique		164 56
" Prison de Régina		41 07
" Prison de Prince-Albert		7 10
" territoire du Yukon		1,221 93
" cour suprême		756 57
" cour de l'échiquier		194 40
" police fédérale		125 10
Marine et pêcheries	1,986 00	2,379 44
Milice et défense	2,193 78	11,305 16

	£ s d	$ cts
Encriers	376 4 9	363 24
Couteaux et canifs	648 14 2	168 71
Matériaux de presse à copier	17 17 9	2,517 46
Divers "L"	344 15 3	441 20
" "M"	44 16 0	2,389 65
" "N"	4 9 2	405 38
Plumes	526 14 11	2,220 50
Porte-plumes	41 3 3	999 25
Crayons	1,072 5 2	1,428 35
Divers "P"	33 4 11	1,628 88
Parchemin	458 16 2	....
Divers "R"	139 15 5	239 75
Timbres, etc	....	2,065 74
Ciseaux	47 2 6	722 92
Divers "S"	678 19 5	535 52
Livres et fournitures d'écoles	....	2,753 61
Ficelle	31 12 8	7,589 73
Divers "T"	16 4 6	672 30
Clavigraphes et accessoires	....	18,547 65
Manuels	671 4 9½	9,775 88
Divers	60 16 3	4,030 44
Assurance maritime	48 12 10	....
Fret	....	3,825 82
Caisses d'emballage et frais	121 7 10	....
	11,369 1 10½	254,401 97
Escompte	944 18 1	7,157 48
	10,424 3 9½	247,244 49
Escompte au comptant	10 16 1	1,201 33
	10,413 7 8½	246,043 16
		50,678 48
		296,721 64
Existences en magasin, 1er juill. 1901, inventaire fait	....	71,485 80
Gages et salaires	....	6,889 81
Profits	....	4,195 16
		379,292 41

Conseil privé	947 61	....
Greffier de la couronne en chancellerie	205 61	....
Travaux publics	3,018 67	13,811 15
Chemins de fer et Canaux	2,789 33	2,063 37
" Intercolonial	....	1,367 34
Postes	7,699 13	18,558 59
Travail	588 63	....
Secrétaire d'Etat	1,340 38	....
" " division du registraire	109 03	....
" " Haut-commissaire canadien à Londres	89 88	....
" " examinateurs du service civil	26 18	....
Impressions et papeterie publiques	1,004 54	3,379 36
" " " comptes d'ouvrage	....	115,597 91
Commission géologique	....	1,161 38
Intérieur	8,718 21	....
" astronome en chef	966 91	....
" terres fédérales	....	5,281 98
" gouvernement du Nord-Ouest	....	5,503 67
" immigration	....	1,756 57
Affaires indiennes	1,395 64	1,378 54
" fournitures scolaires	....	3,078 45
Départements en général	458 80	....
Bibliothèque du parlement	....	286 96
Bureau de l'Auditeur général	825 93	....
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest	....	4,723 95
" " du Yukon	....	1,105 74
Sénat du Canada	....	6,475 47
Chambre des Communes	....	19,368 64
	43,763 07	245,019 83
		43,763 07
		288,782 90
Existences en mag. le 30 juin 1902, inventaire fait	....	90,509 51
		379,292 41

C.—ÉTAT COMPARATIF des livraisons de fournitures aux départements pendant les exercices clos le 30 juin 1900–1901 et 1901–1902.

Départements.	Livraisons en 1900–1901.		Livraisons en 1901-1902.		Augmentation en 1901–1902.		Diminution en 1901-1902.	
	Départements.	Service extérieur.	Départements.	Service extérieur.	Départements.	Service extérieur.	Départements.	Service exté.ieur.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Agriculture	2,053 17		2,136 96		83 79			
Fermes expérimentales		457 56		722 10		264 54		
Quarantaine		372 59		354 39				18 20
Industrie laitière		1,348 72		1,614 72		266 00		
Exposition de Saint-Louis-				167 80		167 80		
" de Paris		68 08		20 00				48 08
" de Glasgow		40 89		20 00				20 89
" Pan-American		284 39		31 88				252 51
Recensement		2,910 76		1,580 46				1,330 30
Crédit pour expositions				28 95		28 95		
Douanes	1,280 29	9,679 23	762 94	15,600 26		5,921 03	517 35	
Commerce	628 70		594 52				34 18	
Finances	739 36		1,034 33		294 97			
Division des assurances		103 20		92 59				10 61
Frais d'administration		332 37		324 96				7 41
Bureau du Gouverneur général	364 50		535 22		170 72			
Hôtel du gouvernement	213 99		544 89		330 90			
Revenu de l'intérieur	1,275 46	2,708 68	1,344 24	1,860 31	68 78			848 37
Justice	2,044 31		1,955 53				88 78	
Solliciteur général	413 49		314 66				98 83	
Division des pénicenciers	76 42		175 52		99 10			
Pénitencier de Kingston		711 85		517 47				194 38
" de Saint-Vincent-de-Paul		543 91		630 08		86 17		
" de Dorchester		182 28		224 56		42 28		
" du Manitoba		189 43		134 90				54 53
" de la Colombie-Britannique		179 41		164 56				14 85
Prison de Prince-Albert				7 10		7 10		
" de Régina		37 66		41 07		3 41		
Cour suprême		1,025 29		756 57				268 72
Cour de l'échiquier		126 63		194 40		67 77		
Police fédérale		80 77		125 10		44 33		
Bibliothèque du Yukon		899 84						899 84
Divers		74 75						74 75
Bibliothèxue de loi de Régina		790 00						790 00
Territoire du Yukon				1,221 93		1,221 93		
Marine et Pêcheries	2,038 03	2,174 96	1,986 00	2,379 44		204 48	52 03	

Milice et Défense	1,787 52	7,195 22	2,193 78	11,305 16	406 26	4,109 94		
Conseil privé	1,460 94		947 61				513 33	
Greffier de la couronne en chancellerie	235 92		205 61				30 31	
Travaux publics	3,291 89	12,653 52	3,018 67	13,811 15		1,157 63	273 22	
Chemins de fer et Canaux	3,511 78	2,410 88	2,789 33	2,063 37			722 45	347 51
Chemin de fer Intercolonial		4,818 62		1,367 34				3,451 28
Postes	5,630 37	14,878 54	7,699 13	18,558 59	2,068 76	3,680 05		
Travail	1,829 32		588 63				1,240 69	
Secrétaire d'Etat	1,157 38		1,340 38		183 00			
Division du registraire	99 31		109 03		9 72			
Haut-commissaire du Canada à Londres	51 03		89 88		38 85			
Examinateurs du service civil	28 72		26 18				2 54	
Commission chinoise	5 03						5 03	
Impressions et papeterie publiques	823 32	4,496 29	1,004 54	3,379 36	181 22			1,116 93
Compte des ouvrages		142,421 20		115,597 91				26,823 29
Commission géologique		1,391 49		1,161 38				230 11
Intérieur	9,363 68		8,718 21				645 47	
Astronome en chef			966 91		966 91			
Terres fédérales		3,566 65		5,281 98		1,715 33		
Gouvernement du Nord-Ouest		3,386 73		5,503 67		2,116 94		
Immigration		1,014 39		1,756 57		742 18		
Affaires indiennes	1,578 37	1,775 78	1,395 64	1,378 54			182 73	397 24
Fournitures aux écoles		2,802 64		3,078 45		275 81		
Ministères, en général	384 05		458 80		74 75			
Bibliothèque du Parlement		208 41		286 96		78 55		
Bureau de l'Auditeur général	579 38		825 93		246 55			
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest		2,543 72		4,723 95		2,180 23		
" " Yukon		1,574 36		1,105 74				468 62
Sénat du Canada		7,544 30		6,475 47				1,068 83
Chambre des Communes		18,544 23		19,368 64		824 41		
Total des livraisons aux départements	42,945 73		43,763 07					
" service extérieur		258,550 22		245,019 83				
Augmentation pour les départements					5,224 28			
" service extérieur						25,206 86		
Diminution pour les départements						5,224 28	4,406 94	
" service extérieur								38,737 25 4,406 94
Diminution totale								43,144 19
Augmentation totale						30,431 14		30,431 14
Diminution nette								12,713 05

D.—DIVISION DE LA PAPETERIE.

ÉTAT GÉNÉRAL de compte pour l'exercice clos le 30 juin 1902.

—	£ s. d.	Montant. $ c.	Total. $ c.
Balance 1er juil. 1901	... .	....	71,485 80
Alex. Pirie & Sons, Ltd.	1,165 2 5	5,670 28	
Alex. Cowan & Sons, Ltd.	932 2 9	4,536 40	
Sampson Low, Marston & Co., Ltd	266 6 5	1,296 12	
Eyre et Spottiswoode	243 17 7	1,186 88	
Wm. Mitchell	198 7 2	965 35	
J. Walker & Co., Ltd	2,723 1 11	13,252 41	
Geo. Rowney et Cie	167 5 2	813 99	
W. F. Stanley & Co., Ltd	146 15 4	714 27	
J. D. Potter	49 15 6	242 24	
J. Heath et Cie.	180 19 9	880 80	
Geo. Wostenholm & Sons, Ltd	621 2 6	3,022 81	
Geo. Waterston et Fils	416 16 0	2,028 43	
Cooper, Dennison et Walkden	502 7 7	2,444 90	
Johann Faber	299 0 1	1,455 15	
F. A. Brockhaus.	33 2 8½	161 23	
H. Morrell, Ltd.	23 14 3	115 40	
Grosvenor, Chater & Co., Ltd	475 8 10	2,315 81	
J. Chesterman et Cie	238 15 8	1,162 08	
A. W. Faber	115 12 1	562 61	
H. C. Stephens	124 5 5	604 79	
Evans, Adlard et Cie	56 9 9	274 91	
Spottiswoode et Cie	4 5 4	20 76	
Perry et Cie	7 17 3	38 27	
Winsor & Newton Ltd	1 17 4	203 75	
Rendall, Underwood et Cie	85 19 4	418 37	
Winterbottom Book Cloth Co	533 2 0	2,594 42	
Joseph Rodgers et Fils	79 14 9	388 05	
Willis, Faber & Co., Ltd	48 12 10	236 73	
McCaw, Stevenson et Orr	36 3 0	175 93	
Gurney & Jackson	19 4 0	93 43	
Paul Sabel et Cie.	61 7 3	298 63	
Robert Craig & Sons, Ltd	95 0 6	462 45	
E. Wolff et Fils	79 15 4	388 20	
B. Quaritch	22 6 4	108 60	
M. Myers et Fils.	7 1	1 72	
Wellington et Ward	2 0 9	9 92	
Thos. De La Rue	121 3 6	589 72	
A reporter	10,219 5 5½	49,733 81	71,485 80

—	£ s. d.	Montant. $ c.	Total $ c.
Report	10,219 5 5½	49,733 81	71,485 80
Wilson et Smith.	2 10 11	12 39	
Hugh Rees, Ltd.	18 4	4 46	
Joh. Froescheis	9 1	2 21	
Société D'Editions Scientifiques et Littéraires	13 2	3 20	
Ormiston et Glass	18 15 0	91 25	
Francis Edwards	1 5 2	6 12	
Thos. Turner & Cie	14 11	3 63	
Lyra Lead Pencil Co	28 19 11	141 12	
Librairie Hachette Cie	9 10	2 39	
Wm. George's Fils	15 8 10	75 15	
Louis P. Cassella	21 9 0	104 39	
Cashier Bank of England	23 6 10	113 60	
J. Rabone et Fils.	14 15 11	72 00	
H. Stevens, Son & Stiles	15 0	3 65	
Edward Stanford	5 4	1 30	
C. et E. Langton.	53 10 0	260 37	
Julius Springer	19 9	4 80	
Librairie Armand Colin	1 0 7	5 00	
T. Cook et Fils. Ltd	4 6 0	20 93	
Negretti et Zambra	3 8 8	16 71	
	10,413 7 8½	50,678 48	50,678 48
Tower Mfg. & Novelty Co		2,023 26	
Keuffel & Esser Co		3,326 07	
Baker & Taylor Co		942 76	
Eagle Pencil Co		1,796 81	
Eberhard Faber		2,892 44	
Eugen Dietzgen Co		808 89	
Holmes, Booth & Haydens Co		344 83	
W. H. Lowdermilk & Co.		123 19	
Adams, Cushing & Foster		216 00	
Carter's Ink Co		464 36	
Burrows Bros Co		21 00	
Addressograph Co		5 97	
Parson's Paper Co		438 19	
Burr Index Co		188 05	
Tablet & Ticket Co		1 65	
Judd Paper Co		24 00	
S. Raymond Roberts		15 00	
Scientific Publishing Co.		28 50	
Edward Thompson Co		12 00	
A. M. Collins Mfg. Co		7 35	
			13,680 32
The MacMillan Co		41 50	
S. S. Stafford		84 95	
Munn & Co		16 40	
A reporter		142 85	135,844 60

D.—DIVISION DE LA PAPETERIE.

ÉTAT GÉNÉRAL de compte pour l'exercice clos le 30 juin 1902—*Suite.*

—	Montant.	Total.
	$ c.	$ c.
Report	142 85	135,844 60
West Publishing Co	48 00	
American Writing Paper Co	1,305 04	
Publisher's Weekly	14 68	
T. Altender et Fils	82 50	
Architectural Record Co	0 25	
Academy Natural Sciences	2 50	
American Geographical Society	8 00	
American Journal of Anatomy	5 00	
American Ornithologist	3 00	
American Bank Note Co	4 35	
A. S. Aloe et Cie	45 75	
Bureau of National Literature & Art	36 00	
Jas. G. Biddle	317 25	
Buchanan & Bolt Wire Co	122 50	
Victor G. Bloede	24 00	
Boston Book Co	4 00	
Brentano's	5 00	
Central Freight Association	22 75	
Conklin Pen Co	7 06	
Columbia University	6 00	
Current History Co	1 50	
Engineering Magazine	20 00	
Engineering News Pub. Co.	6 15	
		2,234 13
Engineering & Mining Journal	6 00	
Geo. H. Ellis	33 00	
Fauth et Cie	554 81	
Fuchs & Lang Mfg. Co.	48 00	
W. et L. E. Gurley	665 02	
Geological Society of America	0 70	
E. L. Greene	2 00	
Germania Importing Co.	52 50	
Ginn et Cie	4 00	
Harper et Fils	3 20	
W. O. Hemlow	2 00	
Johns Hopkins Press	4 26	
H. E. Hooper	18 75	
Thos. Howell	1 00	
Houghton, Mifflin et Cie	0 50	
J. Heidiegsfeld	3 25	
Illinois Iron & Bolt Co	102 90	
Inland Printer	5 00	
International Cable Directory Co	100 00	
J. P. Jordan Paper Co	23 65	
Lockwood Trade Journal Co	21 50	
Lemcke et Beuchner	20 00	
B. et O. Myers	66 00	
Marine Review Pub. Co.	12 00	
Mittag et Volger	10 50	
		1,760 54
S. S. McClure Co	1 00	
Marine Engineering	4 00	
W. H. Moore	4 90	
Marine Record Pub. Co	7 00	
A reporter	16 90	139,839 27

—	Montant.	Total.
	$ c.	$ c.
Report	16 90	139,839 27
National Rly. Pub. Co.	50 05	
The Nautilus	13 15	
National Geographical Society	2 50	
New England Botanical Club	1 00	
Popular Astronomy	2 50	
E. L. Powers Co	3 00	
Queen et Cie	4 17	
Justus Roe et Fils	27 66	
Review Pub. Co.	10 00	
Railroad Gazette	10 20	
John Riordan	96 03	
Scovil & Adams Co	2 00	
The Seymour Co.	25 00	
Standard Machinery	26 25	
Spon et Chamberlain	1 50	
Typographical Journal	0 50	
United States Envelope Co.	293 33	
United States Dept. of Agriculture	2 00	
University of Chicago	38 75	
		626 49
Rolland Paper Co.	11,132 82	
McFarlane, Fils et Hodgson	5,547 49	
J. C. Wilson et Cie	4,615 07	
Canada Paper Co.	725 63	
R. Sharpley et Fils	347 50	
Harrison et Cie	631 67	
Canadian Typewriter Co	1,018 80	
Hearn et Harrison	523 55	
J. Lovell et Fils	835 50	
W. V. Dawson	1,279 01	
C. O. Beauchemin et fils	190 99	
D. et J. Sadlier et Cie	309 48	
Canadian Rubber Co	21 10	
Union Card and Paper Co.	55 00	
Hughes, Owens et Cie	124 48	
C. Theoret	104 85	
H. R. Ives et Cie	64 02	
		57,526 96
T. J. Moore et Cie	119 35	
Belanger et Marcotte	171 00	
Royal Paper Mills Co	10,033 70	
McAlpine Directory Co.	54 00	
Connolly et Davidson	137 09	
J. et A. McMillan	58 10	
McAlpine Publishing Co	357 60	
Yarmouth Duck & Yarn Co.	1,125 00	
The Barber & Ellis Co., Ltd.	15,524 66	
The W. J. Gage Co., Ltd.	3,825 51	
L. P. Bouvier	1,413 85	
Davis et Henderson	850 28	
Brown Bros., Ltd.	9,319 58	
J. Underwood et Cie	992 42	
Buntin, Reid et Cie	1,915 93	
Steinberger, Hendry Co.	222 20	
Remington Standard Typewriter Co.	1,812 95	
Canada Law Book Co.	580 11	
A reporter	48,513 33	197,992 72

D.—DIVISION DE LA PAPETERIE.

ÉTAT GÉNÉRAL de compte pour l'exercice clos le 30 juin 1902—*Suite.*

—	Montant.	Total.
	$ c.	$ c.
Report	48,513 33	197,992 72
The Carswell Co., Ltd	511 71	
Warwick Fils et Rutter	7,287 05	
Ritchie et Ramsay	2,227 74	
Office Specialty Mfg. Co.	578 82	
Safety Bottle aud Ink Co.	37 06	
Might Directory Co.	861 00	60,016 71
Hamilton Cotton Co.	2,348 30	
M. B. Perine et Cie	3,277 18	
Toronto Paper Mfg. Co	28,179 11	
Lincoln Paper Mills Co.	3,535 93	
J. R. C. Dobbs et Cie	35 30	
Buntin, Gillies et Cie	142 71	
F. Nisbet	65 10	
Union Publishing Co.	79 00	
R. D. Richardson et Cie	164 30	
E. B. Eddy Co., Ltd	1,051 32	
Auld Mucilage Co	45 60	
Morton, Phillips et Cie	6 93	
Granger et frères	25 05	
Imprimeur du roi, Québec	29 60	
H. M. Tomlinson	23 35	
H. A. Cropley	23 00	
Geo. Carter et Cie	14 40	
Grand et Toy	103 52	
Copp, Clark Co	597 37	
Imprimeur du roi, Toronto	14 80	
The Copeland, Chatterson Co., Ltd.	264 65	
J. G. Foster et Cie	135 00	
J. Britnell	10 75	
A. Britnell	73 40	
C. C. Harris	22 75	40,268 42
Jas. Smart Mfg. Co	1 75	
Bailey Cutlery Co	295 66	
C. B. Scantlebury	11 00	
Wm. Watson	0 70	
J. I. Anderson et Cie	5 40	
V. E. Marentette	15 00	
J. & J. Sutherland	9 20	
J. B. Snider	29 30	
C. L. Nelles	3 50	
R. M. Pitts et Cie	3 75	
Salisbury et Cie	7 50	
Canada Drug and Book Co.	26 50	
Hudson's Bay Co.	17 50	
Imp. de la Reine, Winnipeg	1 00	
Henderson Publishing Co.	213 00	
Bailey Bros. Co.	36 72	
Kinleith Paper Co.	10,729 91	
David Philip	840 50	
T. N. Hibben et Cie	71 80	
Wm. Barber et Frères	239 62	
W. H. Dingle	5 40	
G. et J. Esplin	118 54	
Creelman Bros. Typewriter Co	315 00	
R. J. Agnew	2 70	
W. T. Allen	1 05	
C. T. Adams et Cie	3 00	13,059 60
A reporter		311,336 85

—	Montant.	Total.
	$ c.	$ c.
Report		311,336 85
Geo. W. Baker	15 50	
Wm. Briggs	18 75	
W. H. Buckley	4 50	
The Bradstreet Co	50 00	
Bryce Typewriter Co.	387 55	
W. Foster Brown	0 75	
Biggar, Samuel et Cie	2 00	
W. D. Baillargé	10 00	
J. A. Bell	5 00	
British Columbia Record	4 50	
J. Boivin	1 00	
Canada Printing Ink Co	64 34	
Congden et Britnell	10 00	
A. H. Chambers	0 50	
Chandler et Massey	9 27	
Al. Cooke et Cie	0 65	
Jas. Collins	2 00	
Canadian Legal Publishing Co.	124 25	
Clement et Clement	4 00	
Canadian Typewriter Exchange	7 34	
Dép. des ter. de la Cour., Tor.	2 00	
Canadian Engineer	1 00	
Côté et Frère	32 50	757 40
Geo. J. Castle	7 00	
Jos. Charlebois	4 00	
Canada Stamp Co.	120 00	
Canadian Historical Co.	60 00	
H. A. Cleghorn	15 30	
W. J. Christie	2 00	
Dominion Publishing Co.	3 00	
C. F. Dawson	4 20	
J. Dobson et Cie	0 75	
J. S. Donaldson	2 50	
Jos. Desjardins	99 00	
A. G. Doughty	200 00	
L. G. Desjardins	3 00	
Deseronto 'News' Co	2 25	
J. Eveleigh	3 50	
Ensign Publishing Co	1 85	
C. Flood et Fils	362 80	
Jas. Foster	13 00	
B. C. Fairfield et Fils	4 25	
Ferrah et Edwards	0 80	
The Fairbanks Co	12 00	
J. O. Filteau	2 00	
D. Forget	2 10	925 30
Gurney Scale Co	73 14	
A. Goodeve	0 85	
H. H. Gaetz	3 00	
Gillies et Patterson	116 15	
Alex. Gibbs	98 52	
Gibson Frères	5 30	
'Gazette' Printing Co.	9 00	
O. Gronlund	2 00	
A. de Grandpré	34 00	
Goldie et McCulloch Co.	31 38	
W. Hill et Cie	16 50	
J. S. Hall	25 00	
A reporter	414 84	313,019 55

D—DIVISION DE LA PAPETERIE.

ÉTAT GÉNÉRAL de compte pour l'exercice clos le 30 juin 1902—*Suite.*

—	Montant.	Total.
	$ c.	$ c.
Report	414 84	313,019 55
Maxime Hudon	5 00	
H. S. Hoyt	1 25	
Hinton Electric Co	0 75	
International Rly. Pub. Co.	4 00	
J. T. James	5 85	
Johnston et Bodkin	0 90	
Kelly's Directories, Ltd.	41 52	
Thos. Langton	1,069 52	
Linton Bros	23 75	
Linscott Publishing Co	29 50	
Linotype Co	83 12	
		1,680 00
E. O. Labat	8 00	
Manufacturing Stationers Co.	19 50	
A. et W. Mackinlay	27 50	
A. McKim et Cie	2 00	
H. S. McClung et Cie	2 00	
Mackay & Southon Co	6 50	
R. C. McPhillips	7 50	
T. C. McQuarrie	1 35	
McKelvey et Birch	10 20	
H. Morey et Cie	4 00	
The Morton Co.	21 93	
J. S. McClelland	1 00	
Mallery's Drug Store	1 35	
Henry Morgan et Cie	47 07	
T. J. Maloney	2 00	
R. M. Mitchell	2 50	
Northern Commercial Co	127 50	
Byron Nicholson	33 00	
Ontario Pub. & Advt'g. Co.	169 29	
Ontario Publishing Co	2 50	
Chas. Potter	6 00	
Perfect Mucilage Bottle Co.	4 75	
Départ. du Secrétaire Prov., Toronto	1 00	
		508 44
Madame C. M. Proulx	27 00	
G. W. Robinson et Cie	6 10	
C. O. Rourke	2 50	
Reid Bros. et Cie	128 40	
Rintoul et Cie	6 90	
S. A. Roberts	10 00	
Spackman et Cie	28 51	
Snow Law Publishing Co.	36 75	
Seybold, Fils et Cie	6 42	
Schmidt et Cie	2 00	
Selby et Cie	145 08	
Standard Embossing Co.	9 00	
J. A. Stewart	4 60	
C. H. Smith	7 16	
J. C. Trebilcock	10 80	
Toronto Type Foundry Co.	0 80	
W. J. Tucder	2 25	
Tees et Cie	5 85	
J. Spencer Turner Co	838 14	
Thomson Stationery Co.	29 00	
A reporter	1,307 26	315,207 99

—	Montant.	Total.
	$ c.	$ c.
Report	1,307 26	315,207 99
Henry Vernon	34 00	
J. E. Vincent	8 00	
E. Warner	4 50	
Walker et Campbell	3 75	
		1,357 51
James Hope & Sons	7,765 51	
Pritchard, Andrews Co., Ld.	1,667 37	
E. R. McNeill	8,433 02	
M. Geo. Bristow	4,415 47	
J. M. Garland Fils et Cie.	605 60	
Eclipse Office Furniture Co.	1,245 86	
Rideau Paper Box Co	182 35	
Geo. May et Fils	590 85	
Capital Basket Co	2,360 85	
The Mortimer Co., Ltd.	421 70	
Wilson Frères et Cie	565 45	
S. et H. Borbridge	133 75	
W. H. Roger	558 59	
Rolla L. Crain Co., Ltd.	11,075 48	
W. J. Topley	266 31	
Bell et Bell	71 60	
Jas. Ogilvy	17 30	
Mme. E. LeBlanc	30 00	
Graves Frères	35 60	
Canadian Mining Review	118 00	
A. St. Laurent	6 51	
Bryson, Graham et Cie.	1 1[illegible]	
Directeur de la poste, Ottawa	211 50	
		40,779 80
Butterworth et Cie	10 34	
J. L. Orme et Fils	0 80	
F. Roger	108 50	
C. H. Thorburn	229 75	
L. A. Audette	24 00	
F. E. Smith	422 00	
McKinley et Northwood	55 7[illegible]	
Robert Orr	34 10	
Capital Wire Works	148 62	
Ottawa Paper Box Co.	733 69	
McNeill et Stewart	1,385 45	
J. M. Bell	12 00	
H. H. Bligh	2 00	
M. Bilsky et Fils	7 25	
Geo. Bailey	6 50	
Frank Braun	5 00	
H. G. Clarke	5 00	
J. E. W. Currier	10 00	
A. Duncan	1 75	
Davidson et Thackeray	25 55	
Doran et Cie	4 00	
A. Ducharme	2 50	
W. H. Fligg	0 75	
Fotheringham et Popham	34 46	
Geological Survey Dept.	0 20	
Harris, Campbell & Boyden Co.	1 10	
Holland Frères	5 00	
A reporter	3,276 06	357,345 30

D.—DIVISION DE LA PAPETERIE.

État général de compte pour l'exercice clos le 30 juin 1902—*Fin.*

—	Montant.	Total.	—	Montant.	Total.
	$ c.	$ c.		$ c	$ c.
Report	3,276 06	357,345 30	Report	4,019 60	357,345 30
Ministère de l'Intérieur	12 00		J. C. Tully	24 38	
W. D. Lemieux	60 00		J. P. Taylor	3 00	
L. A. M. Lovekin	13 50		Unique Mf'g Co	18 75	
F. et G. Low	31 50		Jas. Wilson et Cie	5 00	
H. Manly	4 00		A. S. Woodburn	260 00	
J. E. Marier	5 00		Col. W. White	1 00	
Mlle Elsie Morris	31 00				4,331 73
C. H. McGregor	158 64				
Alex. Mills	4 00		Cie de ch. de fer Can. du Pac.	1,627 61	
Metcalfe et Cie	11 10		Cie de ch. de fer Can.-Atlant.	1,635 50	
A. J. Magurn	16 00		Cie de ch. de fer Ottawa et New-York	10 78	
E. P. McGrath	49 35		Cie de mess. Canadienne	230 31	
Ottawa Field Naturalist's Club	4 88		" Dominion	95 59	
A. Rosenthal	2 75		" Américaine	222 83	
W. G. Rochester	1 00				3,822 62
Sœurs Grises de la Croix	27 00				
J. Skinner et Cie	47 25		Département des impressions et de la papeterie publiques	2,707 79	2,707 79
Steven Frères	6 35				
Mme W. H. Smith	100 00				368,207 44
C. O. Senécal	5 00		Gages		6,889 81
Taylor et Clarke	153 22		Profits		4,195 16
A reporter	4,019 60	357,345 30			379,292 41

E.—ÉTAT COMPARATIF des opérations de la division de la papeterie depuis 1886-7 (époque à laquelle la direction en fut confié à l'imprimeur du Roi) jusqu'à 1901-1902.

Exercices.	Fournitures reçues.		Fournitures reçues.		Demandes	Lettres reçues.	Lettres expédiées.	Paquets et caisses expédiés par voie postale.	Paquets et caisses expédiés par voie ferrée.	Papiers et enveloppes fournis à la division des impressions pour les travaux.	
	$	c.	$	c.						$	c.
1886-7.....	128,463	16	132,313	88	10,297	948	3,243	4,389	102	64,528	18
1887 8.....	183,731	61	186,832	56	11,251	958	3,712	3,733	168	65,2[illegible]4	38
1888-9.....	192,101	36	185,895	04	11,591	1,174	4,020	3,979	185	87,384	95
1889-90...	180,747	41	176,273	58	13,708	1,411	5,939	3,330	244	88,651	46
1890-1.....	185,089	29	193,035	51	15,220	1,547	6,483	3,967	463	92,994	87
1891-2.....	218,495	69	219,749	90	17,694	1,827	6,711	4,728	1,794	118,964	74
1892-3.....	228,100	38	225,401	37	17,855	2,403	6,869	5,317	2,118	118,983	22
1893-4.....	191,838	69	205,873	33	16,901	2,488	6,951	6,153	2,111	101,315	59
1894-5.....	190,840	65	195,769	83	17,857	3,404	8,178	5,888	2,017	97,100	88
1895-6.....	197,592	91	199,538	62	18,899	3,675	9,132	6,730	1,469	98,045	34
1896-7.....	205,051	35	214,061	82	20,756	3,804	9,406	9,244	1,122	93,114	84
1897-8.....	230,497	06	225,116	44	21,772	5,367	11,457	12,521	1,170	117,312	10
1898-9.....	218,088	17	236,988	62	21,047	4,640	13,059	11,343	1,217	113,706	19
1899-1900..	237,017	96	252,100	23	21,928	5,983	13 277	14,129	1,060	110,049	48
1900-1.....	302,766	26	301,495	95	23,227	6,856	13,689	16,382	1,038	142,421	20
1901-2.....	296,721	64	288,782	90	23,086	6,204	15,292	15,191	805	115,597	91

F. GOULDTHRITE,
Surintendant de la papeterie.

F.—DISTRIBUTION des Statuts du Canada ; 1 Edouard VII, première session, neuvième parlement, 1901, texte anglais et français, demi-reliure en basane.

A qui distribués.	Volumes 1 et 2. Anglais.	Volumes 1 et 2. Français.
Son Excellence le Gouverneur général	3	
Honorables ministres du cabinet.....	32	8
" sénateurs.....	135	18
Membres de la Chambre des Communes.....	518	116
Total.....	688	142
Départements.		
Juges, greffier et bureaux, cour suprême.....	9	1
" " cour de l'échiquier.....	2	1
Greffier en loi, Sénat.....	1	
" Chambre des Communes.....	2	1
Bureaux, Sénat.....	6	2
" Chambre des Communes.....	9	4
Bibliothèque du Parlement.....	52	10
Départements.....	76	16
Département de la Justice, pour les agents.....	75	
Greffier de la couronne en chancellerie.....	1	1
Total.....	233	36

DISTRIBUTION des Statuts, 1901—*Suite.*

A qui distribués.	Volume 1.		Volumes 1 et 2.	
	Anglais.	Français.	Anglais.	Français.
Province d'Ontario.				
Gouvernement provincial	.....	.....	17	
Honorables juges	.....	.....	16	
Registraires des cours	.....	.....	4	
Archivistes, cours supérieures	.....	.....	5	
Juges, cours de comtés	.....	.....	45	
Juges puînés, cours de comtés	.....	.....	22	
Magistrats de police	.....	.....	98	
Shérifs	.....	.....	42	
Procureurs de cours de comtés	.....	.....	2	
Greffiers de la paix	.....	.....	45	
" des cours de comtés	.....	.....	45	
Régistrateurs	.....	.....	62	
Bibliothèques et collèges	.....	.....	15	2
Associations d'hommes de loi	.....	.....	42	
Maires des cités	.....	.....	9	
Corporations de cités, villes et comtés	.....	.....	297	
Journaux	.....	.....	467	3
Municipalités	497	.....	.....	.....
Totaux	497	.....	1,233	5
Province de Québec.				
Gouvernement provincial	.....	.....	6	16
Honorables juges, banc du Roi	.....	.....	6	6
" cour supérieure	.....	.....	33	33
Juge et greffier, cour de la vice-amirauté	.....	.....	2	2
Chambres des juges	.....	.....	6	6
Bibliothèques des avocats	.....	.....	12	12
Commissaire d'extradition	.....	.....	1	1
Juges et greffiers, sessions de la paix	.....	.....	3	3
Recorders et greffiers	.....	.....	5	5
Magistrats stipendiaires	.....	.....	4	13
Shérifs	.....	.....	4	18
Protonotaires	.....	.....	7	15
Greffiers de la paix	.....	.....	4	4
Régistrateurs	.....	.....	15	53
Universités et collèges	.....	.....	10	16
Maires des cités	.....	.....	6	6
Corporations de cités, villes et comtés	.....	.....	19	68
Commissaires de port	.....	.....	2	
Juges et greffiers, cours de circuit	.....	.....	18	54
Greffier de la couronne, Montréal	.....	.....	1	1
Le Conseil d'hygiène "	.....	.....	1	1
Journaux	.....	.....	40	58
Municipalités	185	638		
Totaux	185	638	205	391

Distribution des Statuts, 1901—*Suite.*

A qui distribués.	Volumes 1 et 2. Anglais.	Volumes 1 et 2. Français.
Province de la Nouvelle-Ecosse		
Gouvernement provincial	16	
Juges, cour suprême	5	
" " de comtés	7	
" " des curatelles	20	
" et registraire, cour de vice-amirauté	2	
Protonotaires	18	
Chambres des juges	1	1
Shérifs	18	
Greffiers des cours de comtés	20	
Corporations de cités, villes et comtés	34	
Maire de cité	1	
Bibliothèques et collèges	7	
Commissaire de port	1	
Magistrat de police	1	
Magistrats stipendiaires	3	
Journaux	63	2
Total	217	3
Province du Nouveau-Brunswick.		
Gouvernement provincial	16	
Juges, cour suprême	5	
" " de comtés	7	
" " inférieure	10	
" et registraire, cour de vice-amirauté	2	
Chambres des juges	1	1
Greffier, cour suprême	1	
" " de comtés	10	
" " de circuit	7	
Maires de cités	2	
Magistrat de police	4	
Registrateurs	15	
Sherifs	14	
Corporations de cités, villes et comtés	26	
Bibliothèques et collèges	5	
Journaux	34	2
Total	159	3
Province de l'Ile du Prince-Edouard.		
Gouvernement povincial	14	
Juges, cour suprême	3	
" " de comtés	3	
Magistrats stipendiaires	3	
Protonotaires	3	
Shérifs	3	
Chambres des juges	1	1
Registrateur	1	
Greffiers des cours de comtés	3	
Maire de cité	1	
Corporations de cité et ville	3	
Greffier de la couronne	1	
Société des hommes de loi	2	
Journaux	12	1
Total	53	2

DISTRIBUTION des Statuts, 1901—*Suite.*

A qui distribués.	Volumes 1 et 2. Anglais.	Volumes 1 et 2. Français.
Province de la Colombie-Britannique.		
Gouvernement provincial	12	
Juges, cour suprême	4	
" " de comtés	6	
Greffier "	12	
Chambres des juges	1	1
Maire de cité	1	
Régistrateurs	3	
Corporations de cité et comté	3	
Magistrats de police	8	
Magistrats stipendiaires	14	
Shérifs	6	
Bibliothèques et collèges	11	
Journaux	40	
Total	121	1
Province du Manitoba.		
Gouvernement provincial	14	1
Juges, banc du roi	4	1
" cour de comtés	6	1
Greffier "	15	
Magistrats de police	21	1
Shérifs	5	
Registrateurs	4	
Protonotaires	1	
Bibliothèque des juges	1	1
Maire et greffier de cité	2	
Bibliothèque et collèges	3	1
Journaux	59	2
Total	135	8
Territoires du Nord-Ouest.		
Bureau du conseil	2	
Bibliothèque législative	4	
Membres du conceil	6	
Juges de la cour suprême	6	1
Registraires " "	6	
Magistrats de police	3	
Shérifs	6	
Registrateurs	4	
Bibliothèques et collèges	14	
Journaux	38	
Total	90	1
District du Yukon.		
Commissaire	1	
Juges	2	
Commandant de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest	1	
Shérif	1	
Greffier de la cour	1	
Fonctionnaires	21	
Journaux	3	
Total	30	

DISTRIBUTION des Statuts, 1901—*Suite*.

Liste n° 2 reliure pleine en veau.

A qui délivrés.	Volume 1.		Volume 2.		Volumes 1 et 2.	
	Anglais.	Français.	Anglais.	Français.	Anglais.	Français.
Son Excellence le Gouverneur général					3	
Leurs Honneurs les lieut.-gouverneurs					8	2
Secrétaire des colonies	1		1			
Registraire général	1	1	1	1		
Les membres du cabinet					28	5
Conseill. pr. n'y ayant pas autrem. droit					14	
Greffier du Conseil privé					1	1
Officiers " (demi-veau)					5	
Les députés des ministres "					16	1
Juges et registraires, cour suprême					5	2
Bibliothèque et chambres des juges					2	2
Juge et registraire, cour de l'échiquier					2	1
Archiviste, département du secrétaire d'Etat					1	1
Archiviste, départ. de l'Agriculture					1	1
Bibliothécaires du Parlement					2	2
Greffier du Sénat					2	2
Greffier de la Chambre des Communes					2	2
Président du Sénat					2	2
Orateur, Chambre des communes					2	2
Adjoint du greffier "					1	1
Greffier en loi "					1	
" du Sénat					1	
Secrétaire de l'orateur, Chambre des communes					1	
Honorables sénateurs					63	15
Bibliothèques législatives					8	8
Corps religieux					38	12
Gouvernement britannique					20	
"British Museum"					2	
Agence canadienne à Paris					2	1
Etats-Unis, secrétaire d'Etat					1	1
" procureur généra l					1	1
" bibliothèque dunCongrès					1	1
Ministères des Affaires ét ragères					12	9
Préfet de la Propagande						1
Collège canadien						1
Gouvernements coloniaux					22	
"Canadian Law Library", Londres					1	
"British Library of Political Service", Londres					1	
"Society of Comparative Legislation", Londres					1	
" " Paris						1
Légation britannique à Washington					2	2
Consuls étrangers					5	3
Totaux	2	1	2	1	280	83

Distribution des Statuts, 1901—*Fin.*

RÉCAPITULATION.

—	Volume 1.		Volume 2.		Volumes 1 et 2.	
	Anglais.	Français.	Anglais.	Français.	Anglais.	Français.
Demi-reliure en basane.						
Parlement du Canada					688	142
Liste départementale					233	36
Province d'Ontario	497				1,233	5
" de Québec	185	638			205	391
" de la Nouvelle-Ecosse					217	3
" du Nouveau-Brunswick					159	3
" de l'Ile du Prince-Edouard					53	2
" de la Colombie-Britannique					121	1
" du Manitoba					135	8
Territoires du Nord-Ouest					90	1
District du Yukon					30	
Ventes encaissées					659	33
Commandes du secrétaire d'Etat					15	2
" du Conseil					5	2
Reliure pleine en veau.						
Liste n° 2	2	1	2	1	280	83
Commandes du secrétaire d'Etat					1	
Ventes encaissées					11	3
Distribution totale	684	639	2	1	4,135	715
En réserve—Demi-reliure, basane	16	11			205	170
" Pleine reliure, veau					58	14
Quantités totales commandées	700	650	2	1	4,398	899

G.—Distribution et ventes de Statuts, Statuts revisés, 1886, etc.

Reliure.	En réserve au juin 1901.		Ventes au comptant.		Commandes du Secrétaire d'Etat.		Du conseil.		Distribution totale.		En réserve au 30 juin 1902.	
	Anglais.	Fran-çais.	Anglais	Fran-çais.	Anglais.	Fran-çais.	Anglais.	Fran-çais.	Anglais.	Fran-çais.	Anglais.	Fran-çais.
D eliure, basane . .	1,155	797	10	1	12	4	8	5	30	10	1,125	787
Pleine " . . .	616	107	. . . .	. . . . .	. . . . . .	. . .	. . . . .	. . . . . .	. . . . .	. . .	616	107
Demi-reliure, veau . . .	158	96	1	. .	. . .	. . .	. . . . .	. . .	1	. . .	157	96
Pleine "	66	43	2	. . . . .	. . . .	. . . .	. . . . .	. . . . . .	2	. . .	64	43
ACTES NON RÉVOQUÉS DES PROVINCES ET DU CANADA, 1887.												
Demi-reliure, basane. . .	3,156	862	10	2	12	3	10	5	32	10	3,124	852
Pleine " . . .	422	107	. . . . .	. . . . .	. . . . . .	. . . .	. . . . .	. . . .	. . .	. . .	422	107
Demi-reliure, veau . .	201	100	1	. . . . .	. . . . . .	. . . . . .	. . . . .	. . . . . .	1	. . . . .	200	100
Pleine "	104	61	1	. . . . .	. . . . . .	. . . . .	. . . . . .	. . . . .	1	. . . . . .	103	61
ARRÊTÉS DU CONSEIL REFONDUS, 1889.												
Demi-reliure, basane . .	621	675	. . . .	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .	. . . . .	. . . .	621	675
Pleine " . . .	322	150	. . . . .	. . . . . .	. . . . . .	. . . . .	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .	322	150
Demi reliure, veau	290	165	. . . . . .	. . . . .	. . . . . .	. . . . . .	. . . . .	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .	290	165
Pleine "	246	112	. . . . . .	. .	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .	246	112
CODE CRIMINEL, 1892.												
Demi-reliure, basane . .	2,019	1,500*	159	9	4	. . . . . .	341	287	504	296	1,515	1,204
Pleine reliure, veau. . . .	31	22	. . . . .	. . . . . .	. .	. . . . . .	. . . . . .	. . . . .	. . . . . .	. . . . . .	31	22

* Réimprimés.

H.—Relevé des ventes et distribution de Statuts du Canada

Titre.	En anglais. Nombre d'exemplaires en magasin au 1er juillet 1901.		En français. Nombre d'exemplaires en magasin au 1er juillet 1901.		En anglais. Vente au comptant.		En français. Vente au comptant.	
	Demi-basane.	Veau.	Demi-basane.	Veau.	Demi-basane.	Veau.	Demi-basane.	Veau.
Actes et ordonnances, Bas-Canada, 1845			22					
Tables " "			22					
Edits " " vol. 1, 1854			297					
" " " vol. 2, 1855			297					
" " " vol. 3, 1856			297					
Index des Statuts, Haut-Canada, 1856	50							
" Bas-Canada, 1856	50							
Table des Statuts " 1856			50					
Statuts revisés, Haut-Canada, 1843	24							
" Bas-Canada, 1845	24		20					
Statuts refondus du Canada, 1859			35					
" " Haut-Canada, 1859	17							
" " Bas-Canada, 1859	199							
Statuts, province du Canada, 1851	59		50					
" " 1852-3, 1re partie	96		49					
" " 1852-3, 2e partie			48					
" " 1854-5, 1re partie	96		50					
" " 1854-5, 2e partie	96		49					
" " 1856	96		49					
" " 1857	96		50					
" " 1858	95		50		1			
" " 1859	96		49					
" " 1860	95		50					
" " 1861	95		50					
" " 1862	93		50					
" " 1863, 1re partie	95		50					
" " 1863, 2e partie	95		50					
" " 1864	94		50					
" " 1865, 1re partie	96		50					
" " 1865, 2e partie	95		50					
" " 1866	94		50					
" Puissance du Canada, 1867	1,276		1,414		1			
" " 1868	1,553		1,656		1			
" " 1869	2,887		130		2			
" " 1870	691		98		1			
" " 1871	2,630	15	748	12	1			
" " 1872	2,904		280		2			
" " 1873	1,703		341		1			
" " 1874	1,708		191		1			
" " 1875, Vol. 1	1,145		182	16	2			
" " 1875 " 2	2,693		1,101	18	2			
" " 1876 " 1	708							
" " 1876 " 2	415		139		1			
" " 1876 " 1 et 2	493		227	4	2			
" " 1877 " 1	123							
" " 1877 " 2	2,200							
" " 1877 " 1 et 2	215		176					
" " 1878 " 2	2,301		493					
" " 1878 " 1 et 2	74		204		1			
" " 1879 " 2	259		234					
" " 1879 " 1 et 2	209		244		1			
" " 1880 " 1	87		116					
" " 1880 " 2	435							
" " 1880 " 1 et 2	279		253		1			
" " 1881 " 2	371							
" " 1881 " 1 et 2	315		339		2			
" " 1882 " 2	572							
" " 1882 " 1 et 2	66		620		1			
" " 1883 " 2	231							
" " 1883 " 1 et 2	41		610		1			
" " 1884 " 1	225		258					

dans les douze mois expirés le 30 juin 1902.

En anglais. Commandes du Secrétaire d'Etat.		En français. Commandes du Secrétaire d'Etat.		En anglais. Par ordre du conseil.		En français. Par ordre du conseil.		En anglais. Total expédié.		En français. Total expédié.		En anglais. Nombre en réserve au 30 juin 1902.		En français. Nombre en réserve au 30 juin 1902.	
Demi-basane.	Veau.	Demi-basane.	Veau.	Demi-basane.	Veau.	Demi-basane.	Veau.	Demi-basane.	Veau.	Demi-basane.	Veau.	Demi-basane.	Veau	Demi-basane.	Veau.
														22	
														22	
														297	
														297	
														297	
												50			
												50			
														50	
												24			
												24		20	
														35	
												17			
												199			
												59		50	
												6		49	
														48	
												96		50	
												96		49	
												96		49	
												96		50	
								1				94		50	
												96		49	
												96		50	
												95		50	
												93		50	
												95		50	
												95		50	
												94		50	
												96		50	
												95		50	
												94		50	
								1				1,275		1,414	
								1				1,552		1,656	
								2				2,885		130	
								1				690		98	
								1				2,629	15	748	12
				4				6				2,898		280	
				4				5				1,698		341	
				4				5				1,703		191	
				4				6				1,139		182	16
				4				6				2,687		1,101	18
												708			
								1				414		139	
				4				6				487		227	4
												123			
												2,200			
				4				4				211		176	
												2,301		493	
				4				5				69		204	
												259		234	
				4				5				204		244	
												87		116	
												435			
				4				5				274		253	
												371			
				4				6				309		339	
												572			
				4				5				61		620	
												231			
				4				5				36		610	
												225		258	

H.—RELEVÉ des ventes et distributions des Statuts du Canada

Titre.	En anglais Nombre d'exemplaires en magasin au 1er juil. 1901.		En français. Nombre d'exemplaires en magasin au 1er juil. 1901.		En anglais. Ventes au comptant		En français. Ventes au comptant.	
	basane.	Veau.	Demi-basane.	Veau.	Demi-basane.	Veau.	Demi-basane.	Veau.
Statuts, Puissance du Canada, vol. 2, 1884	474	....	....	....	....	....	....	....
" " " 1 et 2, 1884	216	16	406	11	1	....	....	....
" " " 1, 1885	221	....	143	....	....	....	....	....
" " " 2, 1885	480	....	....	....	....	....	....	....
" " " 1 et 2, 1885	5	43	412	5	1	....	....	....
" " " 1, 1886	191	....	969	....	....	....	....	....
" " " 2, 1886	471	....	....	....	1	....	....	....
" " " 1 et 2, 1886	35	29	407	3	1	....	....	....
" " " 1. 1887	210	....	936	....	5	....	....	....
" " " 1 et 2, 1887	....	....	347	3	....	....	....	....
" " " 1, 1888	....	....	833	....	....	....	....	....
" " " 2, 1888	399	....	47	....	1	....	....	....
" " " 1 et 2, 1888	93	....	251	....	8	....	1	....
" " " 1, 1889	191	....	648	....	....	....	....	....
" " " 2, 1889	94	....	46	....	....	....	....	....
" " " 1 et 2, 1889*	282	15	191	....	3	....	....	....
" " " 1, 1890	140	....	649	....	....	....	....	....
" " " 2, 1890	45	....	47	....	....	....	....	....
" " " 1 et 2, 1890	149	....	173	....	3	....	1	....
" " " 1, 1891	101	....	148	....	101	....	....	....
" " " 2, 1891	94	....	48	....	94	....	....	....
" " " 1 et 2, 1891*	200	17	190	12	4	2	1	....
" " " 1, 1892	....	....	60	....	....	....	....	....
" " " 2, 1892	....	....	49	....	....	....	....	....
" " " 1 et 2, 1892	177	....	186	13	3	....	1	....
" " " 1. 1893	....	....	99	....	....	....	....	....
" " " 2, 1893	....	....	49	....	....	....	....	....
" " " 1 et 2. 1893	250	3	47	15	4	1	....	....
" " " 1, 1894	68	....	92	....	68	....	....	....
" " " 2, 1894	62	....	47	....	62	....	....	....
" " " 1 et 2, 1894*	263	....	25	16	6	....	1	....
" " " 1, 1895	42	....	109	....	....	....	....	....
" " " 2, 1895	38	....	49	....	....	....	....	....
" " " 1 et 2, 1895*	317	33	26	44	4	1	....	....
" " " 1 1896 (2e sess.)	....	....	111	....	....	....	....	....
" " " 2, 1896 (2e sess.)	....	....	49	....	....	....	....	....
" " " 1 et 2, 1896 (2e sess.)	135	36	45	9	8	2	3	....
" " " 1, 1896 (1re sess.)	108	....	111	....	....	....	....	....
" " " 2, 1896 (1re sess.)	98	....	49	....	....	....	....	....
" " " 1 et 2, 1896 (1re sess.)	339	....	144	....	....	....	....	....
" " " 1, 1897	81	....	111	....	66	....	....	....
" " " 2, 1897	63	....	49	....	48	....	....	....
" " " 1 et 2, 1897	....	45	128	13	....	2	5	....
" " " 1, 1898	112	....	111	....	94	....	....	....
" " " 2, 1898	98	....	49	....	90	....	....	....
" " " 1 et 2 1898	....	39	111	11	....	3	3	....
" " " 1 et 2, 1899	137	39	170	6	26	3	3	....
" " " 1 et 2, 1900	216	39	173	15	41	4	3	1

* Réimprimés.

dans les douze mois expirés le 30 juin 1902—*Suite.*

En anglais Commandes du Secrétaire d'Etat.		En français. Commandes du Secrétaire d'Etat.		En anglais. Par ordre du conseil.		En français. Par ordre du conseil.		En anglais. Total expédié.		En français. Total expédié.		En anglais. Nombre en réserve au 30 juin 1902.		En français. Nombre en réserve au 30 juin 1902.	
Demi-basane.	Veau.	Demi-basane.	Veau.	Demi-basane.	Veau.	Demi-basane.	Veau.	Demi-basane.	Veau.	Demi-basane.	Veau.	Demi-basane.	Veau.	Demi-basane.	Veau.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	474	...	...	...
...	...	...	...	4	...	...	...	5	...	...	...	211	16	406	11
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	221	...	143	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	480	...	...	...
...	...	...	...	4	...	...	...	5	...	...	...	...	43	412	5
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	191	...	969	...
...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	470	...	...	...
1	...	...	...	4	...	...	...	6	...	...	...	29	29	407	3
2	...	...	...	11	...	...	...	18	...	...	...	192	...	936	...
...	...	2	...	...	...	5	...	...	...	7	...	...	...	340	3
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	833	...
...	...	...	...	250	...	...	...	251	...	...	...	148	...	47	...
1	...	2	...	11	...	4	...	20	...	7	...	73	...	244	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	191	...	648	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	94	...	46	...
1	...	2	...	11	...	4	...	15	...	7	...	267	...	184	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	140	...	649	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	45	...	47	...
2	...	2	...	11	...	4	...	16	...	7	...	133	...	166	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	148	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	48	...
1	...	2	...	11	...	4	...	15	2	7	...	185	15	183	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	60	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	49	...
1	...	2	...	11	...	5	...	15	...	8	...	162	...	180	13
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	99	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	49	...
1	...	2	...	11	...	5	...	16	1	7	...	234	2	40	15
...	...	...	...	...	...	...	...	68	...	...	...	...	...	92	...
...	...	...	...	...	...	...	...	62	...	...	...	...	...	47	...
1	...	2	...	14	...	5	...	21	...	8	...	242	...	17	16
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	42	...	109	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	38	...	49	...
3	...	2	...	14	...	5	...	21	...	8	...	296	...	18	44
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	111	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	49	...
1	...	2	...	14	...	5	...	23	2	10	...	112	34	35	9
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	108	...	111	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	98	...	49	...
1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	339	...	144	...
1	...	...	...	14	...	...	...	81	...	...	...	...	...	111	...
1	...	...	...	14	...	...	...	63	...	...	...	...	...	49	...
...	...	2	...	...	...	3	...	...	2	10	...	...	43	118	13
3	...	...	...	15	...	...	...	112	...	...	...	...	...	111	...
3	...	...	...	15	...	...	...	98	...	...	...	...	...	49	...
...	...	2	...	...	...	5	...	...	3	10	...	...	36	101	11
4	...	3	...	15	...	5	...	45	3	11	...	192	36	159	6
4	...	3	...	15	...	5	...	60	4	11	1	156	35	162	14

I.—VENTES DE RAPPORTS DÉPARTEMENTAUX.

Titre.	En réserve au 1er juillet 1901.		Ventes.		En réserve au 30 juin 1902.	
	Anglais.	Français.	Anglais.	Français.	Anglais.	Français.
Agriculture—						
Statistiques mortuaires, 1886	14				14	
" 1890	9				9	
" 1891	14				14	
" 1892	14				14	
" 1893	17				17	
" 1894	25				25	
" 1898	25				25	
Statistiques criminelles, 1885	13				13	
" 1889	25				25	
" 1890	20				20	
" 1891	20				20	
" 1892	24				24	
" 1893	14				14	
" 1894	24				24	
" 1895	14				14	
" 1896	25				25	
" 1897	25				25	
" 1898	25				25	
" 1899	25				25	
" 1900	25				25	
" 1901	25				25	
Rapport du ministre, 1886	6	15			6	15
" 1888	47				47	
" 1889	35	24			35	24
" 1890		9				9
" 1891	17	10	2		15	10
" 1892	15	15	1		14	15
" 1893	14	10	1		13	10
" 1894	13	15			13	15
" 1895	13	15			13	15
" 1896		15				15
" 1897	2	15			2	15
" 1898	18	15			18	15
" 1899	21	15			21	15
" 1900	21	15	1		20	15
" 1901	25	15	3		22	15
Archives, 1886	5	15			5	15
" 1887	5				5	
" 1888	39				39	
" 1889	16	19	1		15	19
" 1890	14	24	1		13	24
" 1891	15	5	1		14	5
" 1892	15	15	1		14	15
" 1893	8	15			8	15
" 1894	17	15	1		16	15
" 1895	15	25	1		14	25
" 1896	21	15	1		20	15
" 1897	22	15	1		21	15
" 1898	23	15	1		22	15
" 1899	21	15	1		20	15
" 1900	25	15	1		24	15
" 1901	25	15	2		23	15
Fermes expérimentales, 1889	42	25			42	25
" 1890	3	10			3	10
" 1891	39	15			39	15
" 1892	19	15			19	15
" 1893	17	15			17	15
" 1894	25	15			25	15
" 1895	20	5			20	5
" 1896	22	13			22	13
" 1897	24	15			24	15
" 1898	23	15			23	15
" 1899	49	15	1		48	15
" 1900	24	15	2	1	22	14

VENTES DE RAPPORTS DÉPARTEMENTAUX—*Suite.*

Titre.	En réserve au 1er juillet 1901.		Ventes.		En réserve au 30 juin 1902.	
	Anglais.	Français.	Anglais.	Français.	Anglais.	Français.
Agriculture—*Suite.*						
Beurre et fromage	10	15	1		9	15
Volaille et œufs	134	9			134	9
Commissaire de laiterie, 1890		10				10
" 1891		2				2
" 1892	23	15			23	15
" 1893	15	15			15	15
" 1897	22	10			22	10
Annuaire statistique, 1886	4	12			4	12
" 1889	3	11		1	3	10
" 1894		19				19
" 1895		15				15
" 1896	40	48			40	48
" 1898	47	23			47	23
" 1901	65		6		59	
Recensement du Canada, vol. 1, 1891	9		9			
" 2, 1891	36		1		35	
" 3, 1891	55		1		54	
" 4, 1891	64		1		63	
Emigration et immigration	25				25	
Exposition de Chicago	18				18	
Auditeur général, rapport de 1887	13				13	
" 1888	26	8			26	8
" 1889	48	35			48	35
" 1890	48	25			48	25
" 1891	46	15			46	15
" 1892	30	25			30	25
" 1893	20	25			20	25
" 1894		6				6
" 1895		21				21
" 1896	46	11	1		45	11
" 1897	61	14	1		60	14
" 1898	38	15	2		36	15
" 1899	12	15	3		9	15
" 1900	20	25	7		13	25
" 1901	150	25	138	2	12	23
Douanes—						
Commerce et navigation, 1888	93	49			93	49
" 1889		47				47
" 1890	19	23			19	23
" 1891		9				9
" 1892	67	24			67	24
" 1893	72	24	1		71	24
" 1894	121	24			121	24
" 1895	115	25			115	25
" 1896	118	25			118	25
" 1897	67	25	1		66	25
" 1898	75	25	2		73	25
" 1899	73	24	2		71	24
" 1900	46	25	9		37	25
" 1901	100	25	28	1	82	24
Finances—						
Comptes publics, 1887	8				8	
" 1888	98	25			98	25
" 1889	68	48			68	48
" 1890	98	25	1		97	25
" 1891	95	25	1		94	25
" 1892	93	25			93	25
" 1893	85	25	1		84	25
" 1894	84	25	1		83	25
" 1895	75	14	1		74	14
" 1896	87	15			87	15
" 1897	87	15			87	15
" 1898	91	15			91	15
" 1899	90	14			90	14

VENTES DE RAPPORTS DÉPARTEMENTAUX—*Suite.*

Titre.	En réserve au 1er juillet 1901.		Ventes.		En réserve au 30 juin 1902.	
	Anglais.	Français.	Anglais.	Français.	Anglais.	Français.
Finances—*Suite.*						
Comptes publics, 1900	19	15			79	15
" 1901	100	15	3		97	15
Compagnies de prêts et sociétés de const., 1887	9				9	
" " 1892	9				9	
" " 1894	5				5	
" " 1897	48				48	
" " 1898	8				8	
" " 1900	50		9		41	
Rapports des assurances, 1889	48				48	
" 1890	6	9			6	9
" 1891	4	6			4	6
" 1892	23	25			23	25
" 1893	16	8			16	8
" 1894	28	9			28	9
" 1895	16	13			16	13
" 1896	16	15			16	15
" 1897	22	25			22	25
" 1898	19	25			19	25
" 1899	17	15	2	1	15	14
" 1900	25	18	5		20	18
Liste des actionnaires de banques, 1887	11				11	
" 1888	25				25	
" 1889	25				25	
" 1890	6				6	
" 1891	6				6	
" 1892	10				10	
" 1893	10				10	
" 1894	40				40	
" 1895	34				34	
" 1896	34				34	
" 1897	47				47	
" 1898	97		1		96	
" 1899	132				132	
" 1900	89				89	
" 1901	125		32		93	
Dividendes non réclamés, 1891	25				25	
" 1893	40				40	
" 1894	55				55	
" 1895	39				39	
" 1896	38				38	
" 1897	36				36	
" 1898	88				88	
" 1899	86				86	
" 1900	94		6		88	
" 1901	100		7		93	
Commission des études géologiques—						
Rapport sommaire, 1890		10				10
" 1891	13				13	
" 1892	13	10			13	10
" 1894	9	10			9	10
" 1895	8	15			8	15
" 1896	12	15			12	15
" 1897	20	15			20	15
" 1898	35	15	2		35	15
" 1899	17	15			17	15
" 1900	20	15	1		19	15
" 1901	25	10	6		19	10
Haut-commissaire, 1888	50				50	
" 1889	50	24			50	24
" 1890	9	10			9	10
" 1891	9	5			9	5

VENTES DE RAPPORTS DÉPARTEMENTAUX—*Suite.*

Titre.	En réserve au 1er juillet 1901.		Ventes.		En réserve au 30 juin 1902.	
	Anglais.	Français.	Anglais.	Français.	Anglais.	Français.
Revenu de l'Intérieur—						
Rapport du ministre, 1887	19	...	...	...	19	...
" 1888	49	20	...	1	49	19
" 1889	48	24	...	1	48	23
" 1890	49	25	...	...	49	25
" 1891	20	10	...	...	20	10
" 1892	24	15	...	1	24	14
" 1893	93	10	...	2	93	8
" 1894	46	15	...	...	46	15
" 1895	22	15	1	...	21	15
" 1896	22	15	...	...	22	15
" 1897	5	10	...	1	5	9
" 1898	22	15	...	1	22	14
" 1899	22	15	...	...	22	15
" 1900	...	15	...	1	...	14
" 1901	25	15	5	...	20	15
Falsification des substances alimentaires, 1888	49	...	1	...	48	...
" " 1889	49	5	...	...	49	5
" " 1890	10	5	...	...	10	5
" " 1891	12	5	...	...	12	5
" " 1892	22	15	...	1	22	14
" " 1893	47	15	...	1	47	14
" " 1894	47	15	1	...	46	15
" " 1895	4	15	...	...	4	15
" " 1896	46	25	...	...	46	25
" " 1897	48	25	...	...	48	25
" " 1898	25	15	...	...	25	15
" " 1899	25	15	2	1	23	14
" " 1900	...	15	...	1	...	14
" " 1901	25	15	18	...	7	15
Inspection des poids et mesures et du gaz, 1889	50	25	...	...	50	25
" " 1890	9	5	...	...	9	5
" " 1891	15	5	...	...	15	5
" " 1892	25	15	...	1	25	14
" " 1893	24	15	...	...	24	15
" " 1894	24	15	...	1	24	14
" " 1895	24	15	...	1	24	14
" " 1896	25	15	...	...	25	15
" " 1897	...	10	...	...	...	10
" " 1898	24	15	...	1	24	14
" " 1899	24	10	...	...	24	10
" " 1900	15	15	...	1	15	14
" " 1901	25	15	1	...	24	15
Affaires indiennes—						
Rapport du surintendant, 1887	12	...	...	...	12	...
" 1888	100	12	...	...	100	12
" 1889	96	49	...	...	96	49
" 1890	49	25	...	...	49	25
" 1891	10	10	...	...	10	10
" 1892	22	10	...	1	22	9
" 1893	37	15	...	...	37	15
" 1894	47	15	...	...	47	15
" 1895	47	25	...	...	47	25
" 1896	48	25	...	...	48	25
" 1897	47	25	...	...	47	25
" 1898	49	25	...	...	49	25
" 1899	44	25	1	...	43	25
" 1900	5	15	...	...	5	15
" 1901	25	15	3	...	22	15
Intérieur—						
Rapport du ministre, 1887	12	...	2	...	10	...
" 1888	47	...	...	...	47	...
" 1889	97	23	...	1	97	22
" 1900	9	5	1	1	8	4

VENTES DE RAPPORTS DÉPARTEMENTAUX—*Suite.*

Titre.	En réserve au 1er juillet 1901.		Ventes.		En réserve au 30 juin 1902.	
	Anglais.	Fran-is.	Anglais.	Français.	Anglais.	Français.
Intérieur—*Suite.*—						
Rapport du ministre, 1891	21	5	......	......	21	5
" 1892	85	10	1	2	84	8
" 1893	20	15	......	......	20	15
" 1894	21	10	......	......	21	10
" 1895	43	15	......	......	43	15
" 1896	43	15	......	......	43	15
" 1897	48	15	1	......	47	15
" 1898	46	15	......	......	46	15
" 1899	48	15	......	......	48	15
" 1900	23	15	1	......	22	15
" 1001	50	15	4	......	46	15
Yukon, carte n° 1	429	......	......	......	429	......
" 2	429	......	......	......	429	......
" 3	429	......	......	......	429	......
" 4	429	......	......	......	429	......
" 5	402	......	4	......	398	......
" 6	431	......	......	......	431	......
" 7	431	......	......	......	431	......
" 8	431	......	......	......	431	......
" 9	435	......	......	......	435	......
" 10	431	......	......	......	431	......
Justice—						
Rapport du ministre, 1887	20	......	......	......	20	......
" 1888	24	24	......	......	24	24
" 1889	24	9	......	......	24	9
" 1890	24	10	......	......	24	10
Justice, Rapport du ministre, 1891	14	......	......	......	14	......
" 1892	14	10	......	......	14	10
" 1893	13	10	......	......	13	10
" 1894	8	10	......	......	8	10
" 1895	......	7	......	......	......	7
" 1896	7	10	......	......	7	10
" 1897	19	15	......	......	19	15
" 1898	20	15	......	......	20	15
" 1899	20	15	......	......	20	14
" 1900	23	15	......	......	23	15
" 1901	25	15	......	......	24	15
Marine et Pêcheries—						
Rapport du ministre, Marine, 1887	10	......	......	......	10	......
" " 1388	46	......	......	......	46	......
" Pêcheries, 1888	47	......	......	......	47	......
" Marine, 1889	46	24	......	......	46	24
" Pêcheries, 1889	3	9	......	......	3	9
" Marine, 1890	3	......	......	......	......	3
" Pêcheries, 1890	4	9	......	......	4	9
" Marine, 1891	28	5	......	......	28	5
" Pêcheries, 1891	20	5	......	......	20	5
" Marine, 1892	93	10	......	......	93	20
" Pêcheries, 1892	93	10	......	......	93	10
" Marine, 1893	15	15	......	......	15	15
" Pêcheries, 1893	......	15	......	......	......	15
" Marine, 1894	23	10	......	......	23	10
" Pêcheries, 1894	44	10	......	......	44	10
" Marine, 1895	21	15	......	......	21	15
" Pêcheries, 1895	27	15	......	......	27	15
" Marine, 1896	19	15	......	......	19	15
" Pêcheries, 1896	35	15	......	......	35	15
" Marine, 1897	8	15	......	......	8	15
" Pêcheries, 1897	40	23	......	......	40	23
" Marine, 1888	4	15	......	......	4	15
" Pêcheries, 1888	45	15	......	......	45	15
" Marine, 1899	19	12	2	......	17	12
" Pêcheries, 1899	42	15	2	......	40	15

VENTES DE RAPPORTS DÉPARTEMENTAUX—*Suite.*

Titre.	En réserve au 1er juillet 1901.		Ventes.		En réserve au 30 juin 1902.	
	Anglais.	Fran-çais.	Anglais.	Fran-çais.	Anglais.	Fran-çais.
Marine et pêcheries—						
Rapport du ministre—Marine, 1900	25	10	8	1	17	9
" Pêcheries, 1900	19	15	4	2	15	13
" Marine, 1901	50	15	6	....	44	15
" Pêcheries, 1901	50	15	5	....	45	15
Service de protection des pêcheries, 1887	12	....	....	....	12	....
" 1888	50	....	....	....	50	....
" 1889	50	....	....	....	50	....
Relevé des pêches, 1889	3	....	....	....	3	....
" 1890	8	....	....	....	8	....
" 1891	14	....	....	....	14	....
" 1892	21	15	....	....	21	15
Industrie de la pêche en Ontario, 1892	16	....	....	....	16	....
" dans la Col.-Britan., 1892	7	....	....	....	7	....
Industrie de la pêche du hareug	24	23	....	....	24	23
" du homard	24	9	....	....	24	9
Décoloration des homards en conserves	....	15	....	....	....	15
Inspection des bateaux à vapeur, 1889	50	....	....	....	50	....
" 1890	5	....	....	....	5	....
" 1891	27	....	....	....	27	....
" 1892	15	10	....	....	15	10
" 1893	24	15	....	....	24	15
" 1894	25	15	....	....	25	15
" 1895	25	15	....	....	25	15
" 1896	24	15	....	....	24	15
" 1897	25	15	....	....	25	15
" 1898	25	15	....	....	25	15
" 1899	25	15	....	....	25	15
" 1900	25	15	....	....	25	15
" 1901	25	15	....	....	25	15
List of Shipping, 1892	47	....	....	....	47	....
" 1895	68	....	....	....	68	....
" 1898	10	....	4	....	6	....
Expédition de la baie d'Hudson	50	25	2	....	48	25
Bureau géographique, 1898	24	10	....	....	24	10
" 1899	25	10	25	10	....	....
Milice et Défense—						
Rapport du ministre, 1888	40	....	....	....	40	....
" 1889	66	25	....	....	66	25
" 1890	....	5	....	....	....	5
" 1891	....	5	....	....	....	5
" 1892	5	25	....	....	5	25
" 1893	10	15	....	....	10	15
" 1894	13	15	....	....	13	15
" 1895	45	15	....	....	45	15
" 1896	48	25	12	....	36	25
" 1897	22	15	11	....	11	15
" 1898	22	15	....	....	22	15
" 1899	48	15	....	1	48	14
" 1900	25	15	5	....	20	15
" 1901	25	15	2	....	23	15
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 1888	48	25	....	....	48	25
" 1889	49	....	....	....	49	....
" 1890	9	5	....	....	9	5
" 1891	9	5	....	....	9	5
" 1892	13	10	....	....	13	10
" 1893	21	15	....	....	21	15
" 1894	23	15	....	....	23	15
" 1895	21	15	....	....	21	15
" 1896	18	15	....	....	18	15
" 1897	3	15	....	....	3	15
" 1898	21	15	....	....	21	15
" 1899	16	15	....	....	16	15
" 1900	25	15	....	....	20	15
" 1901	25	15	....	....	25	15

VENTES DE RAPPORTS DÉPARTEMENTAUX—*Suite.*

Titre.	En réserve au 1er juillet 1901		Ventes.		En réserve au 30 juin 1902.	
	Anglais.	Français.	Anglais.	Français.	Anglais.	Français.
Postes						
Cartes des routes postales, Manitoba	10		2		8	
" Ontario	13		5		8	
" Québec	3		3			
" N.-Ecosse et I.P.-E.	17		11		6	
" Nouveau-Brunswick.	6		3		3	
Guide Postal, 1901, toile	22		22			
" 1901, papier	120		120			
Rapport du ministre, 1888	23	20			23	20
" 1889	20	19			20	19
" 1890	16	20			16	20
" 1891	40	10			40	10
" 1892	10	14			10	14
" 1893	33	13			33	13
" 1894	12	14			12	14
" 1895	8	14			8	14
" 1896	13	14			13	14
" 1897	2	15			2	15
" 1898	6	25			6	25
" 1899	7	15		1	7	14
" 1900	40	15	2	1	38	14
" 1901	50	15	10		40	15
Impressions et papeterie publiques :—						
Rapport de l'imprimeur du Roi, 1888	25	25			25	25
" 1889	12	25			12	25
" 1890	24	25			24	25
" 1891	25	25			25	25
" 1892	49	25			49	25
" 1893	50	25			50	25
" 1894	50	25			50	25
" 1895	49	25			49	25
" 1896	50	25			50	25
" 1897	50	25			50	25
" 1898	50	25			50	25
" 1899	25	25	25			25
" 1900	25	25			25	25
" 1901	25	25			25	25
Débats (Hansard), Sénat, 1891	14				14	
" 1892	9				9	
" 1893	17				17	
" 1894	10				10	
" 1895	13				13	
" 1896—1re session	17				17	
" 1896—2e "	14				14	
" 1897	8				8	
" 1898	16				16	
" 1899	21				21	
" 1900	22				22	
" 1901	13		4		9	
Débats (Hansard), Ch. des Com, 1871	226				226	
" " 1872	100				100	
" " 1875	288	195			288	15
" " 1876	76				76	
" " 1877	181	51			181	51
" " 1878	208	57			208	57
" " 1880	105	44			105	44
" " 1881	115	26			115	26
" " 1882	24	33	1		23	33
" " 1883	58	39	1		57	39
" " 1884	70	39			70	39
" " 1885	87	36		1	86	35
" " 1886	67	32		1	67	31
" " 1887	6	27		1	6	26
" " 1888	30	40	1	1	29	39
" " 1889	71	54			71	54

VENTE DES RAPPORTS DÉPARTEMENTAUX—*Suite.*

Titre.	En réserve au 1er juillet 1900.		Ventes.		En réserve au 30 juin 1902.	
	Anglais.	Français.	Anglais.	Français.	Anglais.	Français.
Impressions et papeterie publiques—						
Débats (Hansard) Ch. des Com., 1890	114	54	1		113	54
" " 1891	67	48			67	48
" " 1892	63	49			63	49
" " 1893	66	50	1	1	65	49
" " 1894	57	49			57	49
" " 1895	52	49	1		51	49
" " 1896—1re session	40	20	1	1	39	19
" " 1896—2e "	35	25	1	1	34	24
" " 1897	60	24	1	1	59	23
" " 1898	53	19	1	1	52	18
" " 1899	51	23	1	1	50	22
" " 1900	60	24	1	1	59	23
" " 1901	100	25	47	4	53	21
" " 1902	100	25	49	2	51	23
Economie sociale	25	3			25	3
Commission royale du service civil, 1892	129	47			129	47
Rapport de la commis. du travail	194	100	28		166	100
" témoignages	194	100	28		166	100
Commission de la vente des boissons	22		1		21	
Législation fédérale et provinciale, 1867-1895	32		4		28	
" " " 1896 1898	92		4		88	
Rapport sur les questions seigneuriales, Bas-Canada, 3 vols,, 1856		99				99
Code civil, Bas-Canada, 3 vols.	25				25	
" " 1866	250		1		249	
Index analytique du code civil, 1867	250				250	
Code de procédure civile, Bas-Canada, 1867	250				249	
Code criminel, 1887	50	50			50	50
Atlas électoral	22		22			
Rapports des élections, 1896	38				38	
" " 1900	81				81	
Rapports sur la prohibition	47				47	
Photographic Surveying	30		24		6	
Bill remédiateur, Débats sur le—Partie 1	123				123	
" " " " 2	170				170	
Travaux publics—						
Rapport du ministre, 1888	42	25			42	25
" 1889	42	24			42	24
" 1890	27	50	3		24	50
" 1891 1re partie	8	5			8	5
" 1991 2e "		5				5
" 1892	3	15			3	15
" 1893	7	10			7	10
" 1894	9	10			9	10
" 1895		15				15
" 1896	18	25			18	25
" 1897	20	20			20	20
" 1898	24	15	1		23	15
" 1899	23	15	1	1	22	14
" 1900	22	15	2	1	20	14
" 1901	25	15	1		24	15
Chemins de fer et Canaux—						
Rapport du ministre, 1888	95	50			95	50
" 1889	94	49			94	49
" 1890	42	25	1		41	25
" 1891	10	10	1		9	10
" 1892	8	10	1		7	10
" 1893		25				25
" 1894	75	15	1		74	15
" 1895	22	25	1		21	25
" 1896	21	25	2		19	25
" 1897	14	24	2		12	24
" 1898	7	25	3		4	25

VENTES DE RAPPORTS DÉPARTEMENTAUX—*Fin.*

Titre.	En réserve au 1er juillet 1901.		Ventes.		En réserve au 30 juin 1902.	
	Anglais.	Français.	Anglais.	Français.	Anglais.	Français.
Chemins de fer et Canaux—						
Rapport du ministre, 1899	41	25	4	....	37	25
" 1900	27	25	6	....	21	25
" 1901	50	25	41	....	9	25
Statistiques des chemins de fer, 1888	72	....	....	....	72	....
" 1889	99	....	....	....	99	....
" 1890	6	....	....	....	6	....
" 1891	5	5	....	....	5	5
" 1892	15	15	....	....	15	15
Statistiques des canaux, 1889	25	24	....	....	25	24
" 1890	10	5	....	....	10	5
" 1891	14	5	....	....	14	5
" 1892	24	15	....	....	24	15
Secrétariat d'Etat—						
Rapport du ministre, 1887	24	....	....	....	24	....
" 1888	25	25	....	....	25	25
" 1889	18	24	....	....	18	24
" 1890	6	5	....	1	6	4
" 1891	18	5	....	....	18	5
" 1892	....	15	....	1	....	14
" 1893	12	4	....	....	12	4
" 1894	20	15	....	....	20	15
" 1895	24	15	....	....	24	15
" 1896	21	15	....	....	21	15
" 1897	25	15	....	....	25	15
" 1898	25	15	....	....	25	15
" 1899	25	15	....	....	25	15
" 1900	23	15	....	....	23	15
" 1901	25	15	2	....	23	15
Liste du service civil, 1885	24	....	....	....	24	....
" 1886	25	....	....	....	25	....
" 1887	25	....	....	....	25	....
" 1888	25	....	....	....	25	....
" 1889	25	....	....	....	25	....
" 1890	25	....	....	....	25	....
" 1891	24	....	....	....	24	....
" 1892	19	....	....	....	19	....
" 1893	10	....	....	....	10	....
" 1894	10	....	....	....	10	....
" 1895	35	....	....	....	35	....
" 1896	34	23	....	....	34	23
" 1897	3	24	....	....	3	24
" 1899	11	....	....	....	11	....
" 1900	9	22	9	10	....	12
" 1901	150	25	140	5	10	20
Examineurs du service civil, 1896	....	25	....	....	....	....
" 1897	....	34	....	14	....	20
" 1898	36	39	36	22	....	17
" 1899	....	18	....	18	....	....
" 1900	410	50	289	20	121	30
" 1901	500	50	78	3	422	47
Commerce—						
Rapport du ministre, 1893	87	50	....	....	87	50
" 1894	48	25	....	....	48	25
" 1895	41	15	....	....	41	15
" 1896	47	15	....	....	47	15
" 1897	....	15	....	....	....	15
" 1898	....	23	....	....	....	23
" 1899	38	24	....	....	38	24
" 1900	46	25	....	1	46	24
" 1901	50	15	3	....	47	15
Mission en Australie	31	25	....	....	31	25

Nous donnons ci-dessous une liste complète des volumes des Débats parlementaires qui ont été publiés. Il faut remarquer qu'il n'existe que des comptes rendus analytiques pour les trois premières années, et que jusqu'à 1880 la publication des débats est passée par plusieurs mains. Le système actuel a été inauguré à la session de 1881.

DÉBATS PARLEMENTAIRES.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Anglais.

Débats,	1867, non publiés.	
"	1868, "	
"	1869, "	
"	1870, édition épuisée.	
"	1871, reliés	$ 4 00
"	1872, "	4 00
"	1873, non publiés.	
"	1874, "	
"	1875, reliés	7 00
"	1876, brochés	5 00
"	1877, reliés	7 00
"	1878, "	7 00
"	1878, brochés	5 00
"	1879, édition épuisée.	
"	1880, reliés	7 00
"	1881, "	7 00
"	1882, brochés	5 00
"	1883, "	5 00
"	1884, "	5 00
"	1885, "	5 00
"	1885, reliés	7 00
"	1886, "	7 00
"	1886, brochés	5 00
"	1887, "	5 00
"	1887, reliés	7 00
"	1888, "	7 00
"	1889, brochés	5 00
"	1890, "	5 00
"	1891, "	5 00
"	1892, "	5 00
"	1893, "	5 00
"	1894, "	5 00
"	1895, "	5 00
"	1896, " 1re session	5 00
"	1896, " 2e "	5 00
"	1897, "	5 00
"	1898, "	5 00
"	1899, "	5 00
"	1900, "	5 00
"	1901, "	5 00
"	1902, "	5 00
"	durant la session, édition revisée	5 00

SÉNAT.

Anglais.

Débats,	1891, reliés	$ 4 00
"	1892, brochés	3 00
"	1893, "	3 00
"	1894, "	3 00
"	1895, "	3 00
"	1896, " 1re session	3 00

SÉNAT.

Anglais.

Débats,	1896, brochés. 2e session	$ 3 00
"	1897, "	3 00
"	1898, "	3 00
"	1899, "	3 00
"	1900, "	3 00
"	1901, "	3 00
"	1902, "	3 00
"	durant la session	3 00

CHAMBRE DES COMMUNES.

Français.

Débats,	1867, non publiés.	
"	1868, "	
"	1869, "	
"	1870, "	
"	1871, "	
"	1872, "	
"	1873, "	
"	1874, "	
"	1875, brochés	$ 5 00
"	1876, édition épuisée.	
"	1877, brochés	5 00
"	1878, "	5 00
"	1879, reliés	7 00
"	1880, "	7 00
"	1881, "	7 00
"	1882, brochés	5 00
"	1883, "	5 00
"	1883, reliés	7 00
"	1884, "	7 00
"	1884, brochés	5 00
"	1885, "	5 00
"	1886, "	5 00
"	1886, reliés	7 00
"	1887, "	7 00
"	1887, brochés	5 00
"	1888, reliés	7 00
"	1889, brochés	5 00
"	1890, "	5 00
"	1891, "	5 00
"	1892, "	5 00
"	1893, "	5 00
"	1894, "	5 00
"	1895, "	5 00
"	1896, " 1re session	5 00
"	1896, " 2e "	5 00
"	1897, "	5 00
"	1898, "	5 00
"	1899, "	5 00
"	1900, "	5 00
"	1901, "	5 00
"	1902, "	5 00

Le nombre de demandes adressées au bureau pendant l'exercic e s'est élevé à 23,086 ; il a été reçu 6,204 lettres, et 15,,292 furent envoyées ; 15,191 paquets expédiés par la poste, et 805 colis expédiés par chemin de fer.

F. GOULDTHRITE,
Surintendant de la papeterie.

RAPPORT DES BIBLIOTHÉCAIRES CONJOINTS DU PARLEMENT

(33)

A l'honorable Orateur du Sénat :

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes :

Les bibliothécaires conjoints du parlement ont l'honneur de présenter le rapport suivant pour l'année 1902 :—

Les cérémonies du Couronnement du Roi, au cours de l'été dernier, ont donné lieu à la publication d'un grand nombre de volumes qui les décrivent et parmi lesquels on a fait un choix pour constituer un document historique sur cet événement.

La réunion de plusieurs hommes publics à Londres en conférence coloniale a provoqué beaucoup de discussions dans la presse, et les articles des principaux journaux de Londres qui y ont pris part ont été collectionnés pour l'usage des Membres du Parlement à la bibliothèque.

En prévision de l'intérêt que le Parlement portera probablement à cette question, les documents concernant les conférences de 1887, 1894 et 1902 ont été réunis et mis en volumes pour qu'on puisse les consulter.

La reprise de la discussion sur la frontière de l'Alaska a suggéré la préparation d'une liste des dernières études ayant trait à cette question. En l'absence de toute relation autorisée de cette affaire, les catalogues de la bibliothèque pourront cependant mettre sur la piste des renseignements récents, relatifs à l'Alaska.

On trouvera aussi à la bibliothèque les documents relatifs aux négociations engagées entre Terreneuve et les Etats-Unis.

Il a semblé à propos, vu qu'une commission a été nommée pour reviser et refondre les Statuts du Canada, de réunir les principaux rapports publiés en Angleterre pendant un bon nombre d'années sur la revision et la refonte des lois.

Les rapports du Parlement Impérial sur la question encore pendante de la propriété littéraire ont été aussi réunis.

Une mesure analogue a été prise à l'égard de la question du contrôle du téléphone dans la Grande-Bretagne.

La bibliothèque s'est procuré, autant que ses moyens le lui ont permis, les plus récentes éditions des Statuts Revisés des Etats-Unis et aussi ceux des divers Etats.

Les différents annuaires de commerce, les rapports des bureaux et des chambres de commerce et les travaux de statistiques les plus récents se trouvent aussi sur les rayons de la bibliothèque. Il y a une tendance de plus en plus accentuée à retarder la publication de ces annuaires afin de pouvoir y inclure le plus de documents possible.

A raison de l'intérêt général qui s'éveille sur les affaires de l'empire, les bibliothécaires ont réussi, à la suite d'une correspondance prolongée, à se procurer une collec-

tion aussi complète que possible des lois, des rapports et des journaux des parties éloignées de l'Empire dont les noms suivent :—

De la British South African Company—

Rapport sur l'administration de la Rhodésie, 1889-1901.
(Rhodesia Illustrated) 1889. Informations pour les colons en Rhodésie.

Du Gouvernement du Honduras britannique—

Ordonnances, 1887-1901. 6 volumes.
Procès-verbaux du Conseil Législatif, 1901.
Recensement, 1901.
Rapports du Registraire général, 1900.
Rapport sur l'instruction, 1900.
Rapport médical, 1899.
Gazette du Gouvernement, 1902.
Livres bleus, 1901.

Du Gouvernement de la Nouvelle-Guinée Anglaise—

Lois et ordonnances jusqu'à 1898.
Rapport annuel, 1898-1900..
Gazette Officielle, 1899-1902.

Du Gouvernement des Iles Fiji—

Gazette officielle (qui comprend tous les documents parlementaires) de 1874 à 1901. 18 volumes.
Les ordonnances de 1879-1900. 22 volumes.

Du Gouvernement de la Grenade—

Ordonnances, 1897-1901. 5 volumes.
Les lois revisées, 1897.
Rapports administratifs, 1900.
Livre bleu, 1901.

Du Gouvernement de Gibralter—

Les lois revisées, 1890.
Proclamations, 1891-1901.

Du Gouvernement de Lagos—

Ordonnances de 1862-1902. 2 volumes.
Gazette Officielle, 1902.

Du Gouvernement des Iles Sous le Vent--

Les lois d'Antigoa depuis 1864.
Gazette de 1902.
Livre bleu, 1901-1902.

Du Gouvernement de Ile Maurice—

Ordonnances, 1897-1901. 4 volumes.
Jugements de la Cour Suprême, 1886-1901. 3 volumes.
Liste civile, 1900.

Du Gouvernement des Etats Fédérés de la Malaisie—

Recensement, 1900.

Du Gouvernement de Perrak—

Gazette Officielle, 1902

Du Gouvernement de Trinidad et Tobago—

Livre bleu, 1901-1902.
Rapport sur l'instruction, 1901-1902.

Du Gouvernement de l'Australie Occidentale—

Procès-verbaux du gouvernement, 1901-1902. 4 volumes.
Débats du Parlement, tomes 19-20.
Lois, 1900-1902.
Statistiques, 1900.

Il est probable que toutes les parties de l'empire jouissant d'une organisation quelconque, sont maintenant représentés par leurs publications officielles sur les rayons de la bibliothèque.

Accuser réception de tous ces documents, les classer, les enregistrer dans les catalogues et envoyer à titre d'échange, des ouvrages du même genre, a augmenté nécessairement la besogne journalière du personnel du département. Si à ce travail on ajoute celui que donnent les documents officiels des Etats-Unis et d'un grand nombre des différents Etats, ceux de la confédération australienne et de chacune des colonies de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des Indes, on remarquera que le personnel de la bibliothèque qui doit s'occuper de tous les autres ouvrages achetés par les bibliothécaires, est bien occupé toute l'année et surtout durant la session.

Les nombreuses demandes faites par les bibliothécaires au Bureau de l'Imprimerie pour obtenir les documents supplémentaires, nécessaires aux échanges avec les autres colonies, ont été bien accueillies par l'imprimeur du Roi, qui s'est empressé d'y faire droit.

Durant la vacance les ouvrages qui se trouvent au-dessus de la chambre de lecture ont été classifiés de nouveau ; depuis quelques années leur nombre avait été porté de 4,000 à 15,600, il était devenu nécessaire de les coordonner et de les placer d'une façon plus commode.

Les bibliothécaires doivent des remerciements au ministère des Travaux publics, surtout à son architecte-en-chef, qui s'est empressé de leur procurer un grand nombre de nouveaux rayons d'un accès facile et leur a donné des conseils pratiques relativement à l'éclairage des galeries et à l'accès des rayons.

Parmi les acquisitions de l'année, il importe de mentionner les ouvrages qui suivent, ajoutés à la collection des lois et documents provinciaux.

Nouvelle-Ecosse—

1. Perpetual Acts, Revised, 1758-1771. Temporary Acts, 1758-1771. Reliés ensemble. Folio, Halifax, 1767.
2. Temporary Acts, Revised, 1758-1777. Folio, Halifax, 1767.
3. Perpetual Acts, Revised, 1758-1795. Folio, Halifax, 1784.
4. Temporary Acts, Revised, 1765-1701. Folio, Halifax, 1784.
5. Annual Acts, 1819 (incomplet, commençant avec ch. VII) 1822, 1823, 1825, 1826, 1827, 1828, 1829, 1832, 1833, 1834, 1853, 1854-5, 1863, 1869.
6. Procès-verbaux de l'Assemblée, 1777-1787, (incomplet), 1789-1802 (reliés en un volume). 1803-1811 (reliés en un volume). 1812 (1re session), 1812 (2me session), 1813, 1814, 1815, 1816, 1817, 1818, 1819, 1845.

Ile du Prince-Edouard—

Laws, 1773-1844. 1 volume in-8. 1851.
Annual laws, 1846, 1848, 1852, 1855, 1858, 1860.

Nouveau-Brunswick—

Public Statutes, vol. 2 in-8, Frédéricton. 1854.
Annual laws, 1886.

On trouvera annexée à ce rapport la liste des dons faits à la bibliothèque durant l'année.

Le catalogue des nouveaux ouvrages achetés depuis la dernière session a été préparé et sera bientôt distribué aux membres des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

A. D. DeCELLES,, *B.G.*
MARTIN J. GRIFFIN, *B.P.*

Bibliothèque du Parlement,
12 mars 1903.

LISTE DES DONS FAITS A LA BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT, 1902-3.

Du révérend W. Bramley-Moore, Londres:

Marturia : or the Testimony of Ancient Records and Monuments in the British Museum to the Historical Accuracy of Holy Scripture.

De M. Wm H. Burns, Ottawa :

History of the Bank of Nova Scotia, 1832-1900.

De l'auteur, E. P. B., Londres :

God the Beautiful ; an Artist's Creed. 8vo, 1900.

Du comte de Crawford, Londres :

Bibliotheca Lindesiana, Bulletin de l'Assemblée Nationale, 1792-5.

De l'honorable G. A. Drummond, sénateur, Montréal :

Two white metal medals, commemorating Visit of the Duke and Duchess of Cornwall and York to Montreal, 1901.

Du lieutenant-colonel Hodgins, Ottawa :

Rapports de l'Association Fédérale des Carabiniers. 1895-1901.

De M. James H. Hyde, New-York :

Henry Baldwin Hyde. A Biographical Sketch.

De M. C. H. Litchman, Newark :

Rapports de la Commission Industrielle des Etats-Unis. Volumes 8 à 19.

De M. Wm H. Love, Baltimore :

Rapport des déiibérations du Congrès, 1901.

De M. Peter Redpath, Chislehurst, Angleterre :

Catalogue of Historical Tracts, 1561-1800.

De l'honorable Clifford Sifton, ministre de l'Intérieur :

Deux médailles en bronze intitulées 'Dominion of Canada,' frappées dans l'intérêt de l'instruction publique.

De l'auteur, E. Lee-Warner, Londres :

Life of John Warner, Bishop of Rochester, 1637-1666. 4vo. L, 1901.

De l'Astronome Royal, Ecosse :

Annals of the Royal Observatory, Edinburgh. Vol. 1.

Du bureau du commerce de Baltimore :

Rapport de 1898 à 1901.

De la Chambre de Commerce de Baltimore.

Rapport de 1901.

De la ville de Birmingham, Angleterre :

Exposé financier, 1901-2.

De la British South African Company :

Rhodésie. Administration Reports, 1889 à 1901.
——— Illustrated, 1889.
——— Information for Settlers.

De le Chambre de Commerce de Boston :

Rapport, 1901.

De l'Association des Marchands de Boston :

Discours prononcés devant cette association. 1887, 1893, 1897, 1900, 1901.

Du Buffalo Merchants' Exchange :

Rapports de 1899 à 1901.

Du bureau de commerce de Chicago :

Rapport de 1901.

Du Citizens' Committee of the National Capital Centennial Celebration, Washington 1900 :

Cox, W. V. The 100th Anniversary of the Establishment of the Seat of Government in the District of Columbia. in-4. Washington, 1904.

De le Bibliothèque de l'Université Connell :

Catalogue de la Collection Dante.

Du Bureau de Commerce de Duluth.

Rapport, 1901.

De la Société Géographique d'Ottawa :

Bulletins, 1893-1901.

Dureau de Commerce de Halifax :

Rapport, 1901.

Du Bureau de Commerce de Hartford :

Rapport, 1902.

De la Bibliothèque de l'Université Harvard :

Bibliographical Contributions No. 54.

De l'Ordre Indépendant des Oddfellows :

Délibération de la Grande Loge, 1902.

De la Chambre de Commerce de Minnéapolis :

Rapport, 1901.

Du Bureau de Commerce de Montréal :

Rapports de 1901-2.

Du Bureau de Commerce National, E.-U. d'A.

Rapports, 1901-2.

De la Chambre de Commerce de New-York :

Rapport, 1901-2.

Du New-York Produce Exchange : •

Rapport, 1901-2.

Du Bureau de Commerce d'Ottawa :

Rapport, 1901.

De la Société Royale Géographique de l'Australasie :

Délibérations de la Société. Volumes 2, 3, 4.
Journal de l'Expédition d'Exploration du Centre de l'Australie.
Nouvelle Galle du Sud. Procès-verbaux. Vol. 25.
Victoria. Procès-verbaux. Volumes 14-19.

Du St. Catharines Board of Trade :

Rapport, 1900.

Du St. Louis Trade and Commerce Board :

Rapport, 1901.

De la ville de Saint-Jean :

Rapport de l'Auditeur, 1901.

Du San Francisco Board of Trade :

Rapports, 1900-2.

De la Chambre de Commerce de San Francisco :

Rapport, 1902.

Du San Francisco Produce Exchange :

Rapport, 1901.

Du San Francisco Merchants' Exchange :

Rapport, 1902.

Du Toronto Board of Trade :

Rapport, 1901.

Du Congrès des Métiers et du Travail du Canada

Livre officiel, 1901.
Délibérations, 1901.

l'Université d'Otago, Nouvelle-Zélande :

Calendrier, 1902.

Du Vancouver Board of Trade :
Rapport, 1901-2.

Du Winnipeg Grain and Produce Exchange :
Rapport, 1901.

Du Bureau de Commerce de Winnipeg :
Rapport, 1902.

Du Gouvernement du Commonwealth Australien :
Bills, 1901-2.
Divers documents du Sénat, 1901-2.
Divers documents de la Chambre, 1901-2.

Du Gouvernement des Iles Bahamas :
Lois, 1902.

Du Gouvernement de la Barbade :
Livre bleu, 1901-2.
Lois, 1902.

Du Gouvernement du Brésil :
Rapports et relevés officiels. 15 vols.
Documents historiques.

Du Gouvernement de la Colombie-Britannique :
Lois, 1902.
Journaux, 1902.
Gazette Officielle, 1902.

Du Gouvernement de la Guyane Anglaise :
Rapport du Régistraire général, 1901.

Du Gouvernement du Honduras Anglais :
Lois refondues jusqu'en 1886.
Ordonnances, de 1887 à 1901.
Minutes du Conseil Législatif, 1901.
Livre bleu, 1901.
Recensement, 1901.
Gazette Officielle, 1902.
Rapports sur l'Instruction et l'Hygiène publiques, 1899-1900.
Rapport du Régistraire général, 1900.

Du Gouvernement de la Nouvelle Guyane Anglaise :
Lois et Ordonnances, jusqu'à 1898.
Gazette Officielle, 1899-1900.
Rapports annuels, 1899-1901.

De l'Etat de la Californie :
Law Reports. Vols 131 à 134.
Journals, Senate, 1901.
Journals, Assembly, 1901.
Statutes and Amendments to the Codes, 1901.
Statistical Report, 1901-2.
Appendix to Journals of both Houses, 1901. 4 vols.

De l'Etat du Connecticut :

Revised Statutes, 1902.
Constitutional Convention, 1902.
Public Documents, 1900. 4 vols.
Labour Report, 1901.
Journal of Convention of Delegates in 1818 to form constitution.
Historical Society Collections. Vol. 8.
Registrar and Manual, 1902.
Militia Laws, 1888, 1893.

Du Gouvernement de la Colonie du Cap :

Archives de la Colonie du Cap. Vols 10-12.
Archives du Sud-Est de l'Afrique. Vol. 8.
Registre-Statistique, 1899-1901.
Liste du Service Civil, 1902.

Du Gouvernement de Ceylan :

Rapports de l'Administration, 1900-1.
Du Gouvernement fédéral du Canada.
Statuts, 1902.
Débats, 1902.
Journaux des deux Chambres, 1902.
Gazette Officielle du Canada, 1902.
Rapports de la Cour Suprême. Vol. 31.
Annuaire Statistique du Canada, 1901. Compilé par George Johnson, M.S.S.

Du Gouvernement des îles Fiji :

Gazette Officielle, de 1874 à 1901. 18 vols.
Ordonnances, 1879-1900. 22 vols.

Du Gouvernement de la Gambie :

Gazette Officielle, 1899-1902.
Ordonnances, 1900-1902.

Du Gouvernement de Gibraltar :

Lois refondues jusqu'à 1890.
Proclamations, 1891-1901.

Du Gouvernement de Grenade :

Rapports de l'Administration, 1900.
Lois refondues, jusqu'à 1897.
Ordonnances, 1897-1901.
Livre bleu, 1901.

Du Gouvernement de Hong-Kong :

Documents de la session, 1901.
Livre bleu, 1901.

De l'Etat de l'Illinois :

Rapport sur le Travail, 1900.

Du Gouvernement Impérial :

Lois, 1902.
Documents de la session, 1902.
Hansard, 1902.
Journaux de la Chambre des Lords et de la Chambre des Communes, 1902.
Documents officiels, britanniques et étrangers. Vol. 133.

Gouvernement de l'Inde :

Woodman's Digest of Indian Law Cases. 4 vols.
Madras Code. Regulations, &c. 1902.

De l'Etat de l'Indiana :

Journal du Sénat, 1901.
Journal de la Chambre, 1902.
Documentary Journal, 1899-1900.
Departmental Reports, 1899-1901. 15 vols.

Du Gouvernement de la Jamaïque :

Lois, de 1894 à 1901.
Livre bleu, 1901-2.
Manuel, 1902.

De l'Etat du Kansas :

Rapports des Appels. Vols 9, 10.
Rapports de la Cour Suprême. Vols 63, 64.
Lois, 1901.

Du Gouvernement de Lagos :

Ordonnances de 1862 à 1902. 3 vols.
Gazette Officielle, 1902.

Du Gouvernement des Iles sous le Vent :

Gazette Officielle, 1902.
Livre bleu, 1901-2.
Lois d'Antigoa jusqu'à 1864.

Du gouvernement des Etats Fédérés de la Malaisie :

Recensement, 1901.

De l'Etat du Maine :

Documents publics, 1902. 4 vols.
Rapports des Lois. Vols 95-96.
Rapports des Départements, 1901. 11 Vols.

Du Gouvernement du Manitoba :

Lois, 1902.
Journaux, 1902.
Gazette Officielle, 1902.

De l'Etat du Maryland :

Bureau of Industrial Statistics, 1901.

De l'Etat du Massachusetts :

Public Documents, 1900. 12 vols.
Senate and House Journals, 1902.
Manual of the General Court, 1902.
Labour Reports, 1900-1.
Law Reports. Vols 178-180.

Du Gouvernement de l'Ile Maurice :

Ordonnances, de 1897 à 1901.
Liste civile, 1900.
Jugements de la Cour Suprême, de 1886 à 1900.
Recensement, 1901.

De l'Etat du Minnesota :

Law Reports. Vols 83-84.

Du Gouvernement du Natal :

Actes, 1897-1901.

Du Gouvernement du Nouveau-Brunswick :

Lois, 1902.
Journaux, 1902.
Gazette Officielle, 1902.

De l'Etat du New-Hampshire :

Annual Reports, 1901.
Law Reports. Vol. 70.
Index to Council Records, 1631-1784.
——— House Journals, 1711-1784.

De l'Etat du New-Jersey :

Lois, 1902.
Labour Report, 1901.
Legislative Manual, 1902.
Law Reports. Vols. 61-65.
Legislative Documents, 1901. 5 vols.
Senate and House Journals, 1902.

Du Gouvernement de Terreneuve :

Lois, 1902.
Rapport des Pêcheries, 1901.
Rapport des Douanes, 1900-1901.
Statistique Minérale, 1899-1901.
Livre bleu, 1901.

Du Gouvernement de la Nouvelle-Galle du Sud :

Statuts, 1900.
Statistical Register, 1900.
Wealth and Progress of 1900-1.
Vital Statistics, 1900.
Assembly Votes and Proceedings, 1893-1895.
Council Journal, 1900.
Report, Public Works, 1901.
Report on Sites for Seat of Federal Government.
Journal and Proceedings of United Service Institute. Vols 11, 12.

De l'Etat de New-York :

Lois, 1902.
Senate Documents, 1897, 1899, 1900. 52 vols.
Senate and House Journals, 1901.
Legislative Manual, 1902.
School Report, 1900.
College Report, 1901.
War of the Revolution. Vol. 5.
Fish and Game Reports, 1899-1900.
Supreme Court Reports. Volumes 62-74.
Appeal Reports. Volumes 169-171.
Reports, Excise Department, 1896-1900.

Du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande :

Statuts, 1901-2.
Débats. Vols 121-171.
Journaux du Conseil, 1901.
Journaux de la Chambre, 1901. 4 vols.
Rapports sur l'exploitation minière, 1901.

De l'Etat de la Caroline du Nord :

Law Reports, 129, 130.

Du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest :

Ordonnances, 1901.
Journaux, Assemblée, 1901.
Gazette Officielle, 1901.

Du Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse :

Lois, 1902.
Journaux du Conseil, 1902.
Journaux de l'Assemblée, 1902.
Gazette Officielle, 1902.

De l'Etat de l'Ohio :

Executive Documents, 1900. 3 vols.
Ohio Hundred Year Book, 1803-1902.
Manual, 1900-1.
Labour Report, 1901.
Departmental Reports, 1900-1. 5 vols.

Du Gouvernement d'Ontario :

Statuts, 1902.
Journaux de l'Assemblée, 1902. 6 exemplaires.
Documents de la Session, 1902. 6 exemplaires.
Statuts Revisés, 1897. Vol. 3, 4 exemplaires.
Rapports des Compagnies de Prêts, 1901.
Gazette Officielle, 1902.

De l'Etat de la Pensylvanie :

Lois, 1901.
Documents officiels, 1899. 10 vols.
Journaux du Sénat et de la Chambre, 1901.
Legislative Hand-Book, 1901-2.
Law Reports. Vols 197-201.
Supreme Court Reports. Vols 15-20.
Record of State Volunteers in Spanish-American war.

Du Gouvernement de Perrack :

Gazette Officielle, 1902.

Du Gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard :

Lois, 1902.
Journaux de l'Assemblée, 1902.
Gazette Officielle, 1902.

Du Gouvernement de Québec :

Statuts, 1902. Anglais et Français.
Journaux de l'Assemblée, 1902. Anglais et Français, 4 exemplaires.
Documents de la session, 1902. Anglais et Français, 6 exemplaires.
Gazette Officielle, 1902.

Du Gouvernement de Queensland :

Actes, 1901.
Débats. Vols 87-88.
Documents du Conseil, de 1889 à 1901. 36 vols.
Documents de l'Assemblée, de 1892 à 1901. 40 vols.
Procès-verbaux, 1901. 4 vols.

Du Gouvernement de Sainte-Lucie :

Livre bleu, 1901.

Du Gouvernement de l'Australie-Sud :

Actes, 1901-2.
Débats du Conseil, 1901.
Débats de l'Assemblée, 1901.
Registre-Statistique, 1901.
Recensement, 1901.

Du Gouvernement de la Tasmanie :

Actes, 1901.
Walch's Tasmanian Almanac, 1902.
Journaux et Documents, 1901.

De l'Etat du Texas :

Annuaire, 1901.

Des Gouvernements de la Trinidad et de Tobago :

Livre bleu, 1901-2.
Rapport sur l'Instruction, 1901-2.

Du Gouvernement des Etats-Unis :

Documents du Sénat, 1893-4, 1901-2. 38 vols.
Documents de la Chambre, 1898-9, 1901-2. 104 vols.
Congressional Directory, 1902.
Congressional Record. Vol. 35. 8 vols.
Congressional Record. Index to.
Commercial Relations. Consular Reports. Vols 65-68.
Foreign Relations Report, 1899-1901.
Foreign Relations Report, Index to, 1861-1899.

Du Gouvernement des Etats-Unis—Fin.

Report, Commerce and Navigation, 1901-2.
Acts and Resolves of the Province of Massachusetts Bay. Vol. 10. 1720-25.
Report on Fish and Fisheries, 1901.
Bulletin of the Fish Commission. Vols 20-21.
Report, Secretary of the Treasury, 1901.
" Treasury Decisions, 1901.
" Comptroller of the Treasury. Vol. 8.
Digest of the Treasury Reports. 1894-1902.
Report, Director of the Mint, 1901.
" Labour Commissioner, 1901-2.
" Smithsonian Museum Proceedings. Vol. 20.
" National Museum Proceedings. Vol. 20.
" Civil Service Commission, 1900.
" War Department, 1897 à 1901.
Opinions of the Attorneys General. Vol. 23.
Boas, F. Kathlamet Texts.
12th Census of the United States, 1900. 10 vols, in 4.
" Vols 1-2. Population.
" Vols 3-4. Vital Statistics.
" Vols 5-6. Agriculture.
" Vols 7-10. Manufactures.

Du Gouvernement de l'Uruguay :

Rapport-Statistique, 1901-4.

De l'Etat du Vermont :

Law Reports. Vol. 73.
Report on Finance, 1901.
" Agriculture, 1901.
" Insurance, 1901.

Du Gouvernement de Victoria :

Acts, 1900-1.
Debates. Vols 97-99.
Votes and Proceedings of Assembly, 1901. 3 vols.
Government Hand-book, 1898.

Du Gouvernement de l'Australia Occidentale :

Lois, 1900-1902.
Procès-verbaux du Parlement, 1901-2. 4 vols.
Débats. Vols 19-20.
Registre-Statistique, 1900-1.

NOTE.—Pour la liste des droits de propriété littéraire voir le "*Canadian Patent Office Record.*"

